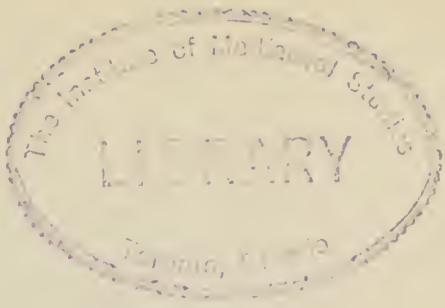
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/cataloguegnr00bibl

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

CATALOGUE GÉNÉRAL
DES LIVRES IMPRIMÉS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ACTES ROYAUX

Par M. Albert ISNARD

TOME I

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'À HENRI IV

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCX

The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario

JAN 29 1973

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES LIVRES IMPRIMÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ACTES ROYAUX

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

CATALOGUE GÉNÉRAL
DES LIVRES IMPRIMÉS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ACTES ROYAUX

Par M. Albert ISNARD

TOME I

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'À HENRI IV

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCX

PRÉFACE.

Lorsque l'on commença, en 1886, l'inventaire de la Jurisprudence (lettre F), l'on se trouva en présence d'un nombre considérable de recueils et de pièces qui, par suite de leur nature même, ne pouvaient entrer dans la série générale : ce sont les actes émanés du pouvoir souverain et des nombreuses juridictions que la France possédait avant la Révolution. Seuls les recueils d'actes ayant une unité bibliographique trouvèrent place, suivant le cas, dans la série *Auteurs* ou dans la série anonyme. Mais c'était là le petit nombre. Il était évident que les actes de Louis XIV ou de Louis XV, qui se comptaient par milliers, ne pouvaient être classés alphabétiquement au nom de ces rois dans la série *Auteurs;* que les actes des différentes juridictions ne pouvaient être classés ni au nom des secrétaires qui les avaient collationnés, ni dans la série anonyme, au premier mot du titre, en l'espèce presque toujours le même : arrêt, ordonnance, sentence...

Après avoir exposé ici comment se sont formées peu à peu les collections d'actes du pouvoir royal et de toutes les juridictions du royaume, je voudrais montrer le sort qu'elles ont subi depuis le jour où l'on a commencé la rédaction de l'inventaire de la jurisprudence, les règles suivies dans le présent catalogue, l'intérêt et l'utilité qu'il présente.

I

Dès les premières années du XVI^e^ siècle, des imprimeurs publièrent certaines ordonnances offrant un intérêt particulier et des recueils d'actes royaux. Il ne semble point que les rois de France aient souhaité de voir figurer dans leur bibliothèque les actes émanés de leur pouvoir, car ni le répertoire de la librairie de Blois de 1518, ni l'inventaire de la librairie de Fontainebleau de 1544, ni le catalogue de la Bibliothèque royale, dressé par Nicolas Rigault en 1622, ne mentionnent aucun des actes royaux ni des recueils d'actes royaux répandus dans le public durant tout le cours du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^ siècle. Au contraire ces actes et ces recueils étaient largement représentés dans la magnifique collection rassemblée par la famille Dupuy et que Jacques Dupuy, mettant à exécution une pensée qui lui était commune avec ses frères, légua à Louis XIV par un testament en date du 25 mai 1652.

Le catalogue de cette riche bibliothèque, conservé au Département des manuscrits, sous les n^os^ 10372 et 10373 du fonds latin, permet d'établir quels furent les premiers volumes et les premières pièces de cette collection d'actes de toutes les juridictions, qui ne devait cesser de s'accroître depuis le milieu du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Parmi les actes des Carolingiens que la libéralité de Jacques Dupuy fit entrer à la Bibliothèque du Roi, je signa-

lerai : les *Praecipuae constitutiones Caroli Magni*... S. l., 1545 (*n° 8*)[1]; le *Capitulare de villis*, Helmstadii. 1647 (*n° 14*); les *Karoli Magni et Ludovici Pii*... *capitula*... Parisiis, 1640 (*n° 17*).

Les recueils sont représentés dans l'inventaire de Dupuy par les : *Loix, ordonnances et édictz des très chrestiens rois de France*... Paris, 1559 (*n° *504*); les *Édicts*... *de François II*... Paris, 1567 (*n° 1413*); les *Édicts*... *du roy très chrestien Charles IX*... Paris. 1568 (*n° 1553*); le *Recueil des lettres patentes octroyées aux Pères Jésuites*... Paris. 1612 (*n° *495*); le *Recueil*... *des édicts concernant l'origine*... *des esleus particuliers*... Paris. 1619 (*n° *400*); le *Recueil des édits concernant les secrétaires du Roi*... *par Christian Justel*... S. l., 1634 (*n° *834*); le *Recueil d'aucuns notables arrests donnez en la Court de Parlement*... *par Georges Louet*. Paris. 1650 (F. 2071); le *Recueil de l'édict, déclarations*... *concernans la jurisdiction des juge et consuls*... Paris, 1653 (*n° *317*).

Parmi les éditions des actes isolés figurent : la lettre de François Ier aux princes électeurs, du 6 octobre 1526 (Paris. 1526. — *N° 643*); la traduction de la lettre adressée par ce prince au pape Paul III (Paris. 1543. — *N° 812*); les statuts de l'ordre du Saint-Esprit. de décembre 1578 (*nos 3193-3196*); l'ordonnance, de mai 1579. rendue sur les doléances des États de Blois (Paris, 1580. — *N° 3210*); la déclaration du 27 décembre 1593. publiée l'année suivante à Chartres (*n° 4344*); l'édition de l'édit de Nantes donnée par A. Estienne en 1644 (*n° 4942*); l'arrêt de parlement de Toulouse, du 7 février 1615, sur les vœux de religion (F. 47135 [9]); l'arrêt du parlement de Rouen. de l'année 1616. sur l'établissement des Ursulines (F. 47131 [11]); l'édition du Code Michau donnée par A. Estienne en 1629 (F. 25954). Le catalogue des frères Dupuy indique également. sans les dépouiller, des recueils factices d'ordonnances royales et d'arrêts. mentionnés ainsi : *Quelques édicts, déclarations et arrests du roy Louis XIII*. 8°, Paris; *Édits pour la police*, de 1572 à 1629. 8°; *Édits pour la gendarmerie et les habits*, 8°; *Recueil de plusieurs édits*, 1553-1628. 7 vol. 8°.

L'habile administration de Colbert fit plus que tripler le nombre des livres de la Bibliothèque du Roi. Avant d'en dresser l'inventaire méthodique. Nicolas Clément les répartit en vingt-trois séries, représentées chacune par une lettre. C'est à cette époque que les recueils d'actes royaux et autres et les actes isolés furent classés dans la série du *jus civile*, désignée par la lettre F. Le premier catalogue de Clément. exécuté de 1675 à 1684. montre l'accroissement qu'ils reçurent à cette époque. Ils avaient été classés dans la 9e et la 10e subdivision du droit civil : *Leges antiquae, capitularia regum et episcoporum.* — *Jus gallicum.* A côté des volumes de Dupuy. pourvus d'un numéro d'ordre. figuraient quelques-uns des recueils. récemment publiés. de Pierre Néron et Estienne Girard (Paris, 1647. — *N° *518*), du libraire J.-B. Loyson (Paris, 1664. — *N° *523*), de Pierre Guénois. avec les additions de L. Charondas (Paris. 1678. — *N° *60*), les *Ordonnances royaux sur le faict de la prévosté des marchands de Paris* (Paris, Rocolet, 1644. — *N° *786*); les recueils particuliers au règne

[1] Les n°s entre parenthèses renvoient aux articles du présent volume, les chiffres sans astérisque, aux articles du catalogue et les chiffres avec astérisque, aux articles de l'introduction.

de Louis XIV : *Recueil des édits... registrez au Parlement... le 13 aoust 1669* (Paris, 1669. — F. 25999); *Règlemens et ordonnances du Roi pour les gens de guerre* (Paris, 1669. — F. 26003); les quatre premiers volumes d'un recueil analogue commencé en 1680 par Léonard (F. 26004-26007); le *Recueil des édits... qui ont esté donnez sur diverses occurrences concernant la justice...* (Paris, 1682. — F. 12304); les anciens recueils que ne possédait point la Bibliothèque du Roi : le Code du roi Henri III, de Brisson (Paris, 1587. — N° *2747*); les *Ordonnances militaires tirées du code du roy Henry III* (Paris, 1625. — N° *2748*); le Recueil des édits de pacification, de Pierre de Belloy (Genève, 1599. — F. 25923); le Recueil des édits et ordonnances de Fontanon, revu par Gabriel-Michel de La Rochemaillet (Paris, 1611. — N° **55*).

Quelques actes isolés particulièrement importants figurent encore dans le premier catalogue de Clément : l'édit de Henri IV de juillet 1607 sur l'union de son ancien patrimoine au domaine de la Couronne (*n° 5500*); l'édit d'août 1679, portant règlement sur les duels (F. 26068).

A l'époque où Clément rédigea son premier catalogue, la Bibliothèque du Roi possédait déjà un nombre assez considérable d'actes royaux et d'arrêts de toutes juridictions formant des recueils factices ou simplement réunis en paquets. On y trouve en effet mentionnés sous les n^os^ 1206 et 1207 deux recueils in-4° sans indication précise et sous les n^os^ 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 les recueils suivants de format in-8° : recueils d'édits, de 1552 à 1578, de 1578 à 1588, de 1597 à 1622, de 1623 à 1625, de 1626 à 1628, de 1619 à 1634; sous les n^os^ 1946, 1947 deux recueils sur les monnaies; sous les n^os^ 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952, un recueil sur la police de 1572 à 1629; un recueil sur la gendarmerie et la réforme des habits; un recueil sur la réforme des habits; deux recueils d'ordonnances de l'amirauté. Enfin des paquets d'actes royaux et d'arrêts in-4° étaient représentés sous les n^os^ 1226, 1227, 1227^2^, 1227^3^, 1227^4^, 1233.

A peine achevé, le catalogue de Clément se trouva incomplet et l'infatigable bibliothécaire, élargissant son cadre de classement, entreprit la rédaction d'un second catalogue. Les actes royaux maintenus dans la division marquée par la lettre F reçurent alors une nouvelle cote qui devait les désigner jusqu'en 1886. Pour donner une idée de l'accroissement, dans les dernières années du règne de Louis XIV, des ouvrages qui nous occupent, je signalerai, en suivant l'ordre des dates de publication, les recueils qui, à cette époque, prirent place dans les collections de la Bibliothèque : recueils de 1519 (actes de François I^er^. — N° *572*); de 1543, 1567, 1687, 1706 (recueils généraux. — N^os^ **72*, **73*, **76*, **80*); de 1584 (sur la sénéchaussée de Limousin. — N° **846*); de 1597 et de 1623 (sur la Cour des aides. — N^os^ **93* et **96*); de 1599, 1600, 1659, 1683 (religion réformée. — N^os^ **794*, **797*, **799*, **805*); de 1611 (sur les offices. — N° **696*); de 1619 (sur les notaires au Châtelet. — N° **248*); de 1634 (sur les secrétaires d'État. — N° **834*; — sur le desséchement des marais. — N° **583*); de 1639, 1649, 1697 (sur la maréchaussée. — N^os^ **601*, **605*, **607*); de 1658 (sur les archers de Paris. — N° **124*); de 1674 (sur les rentes de l'Hôtel de ville. — N° **811*); de 1681 (sur la chasse. — N° **235*); de 1690 (sur le domaine de la Couronne. — N° **361*); de 1699 (sur les tailles. — N° **858*); de 1705 (sur les Consuls de Paris. — N° **323*; — sur les saisies

réelles. — *N° *830*); de 1708 (sur le parlement de Normandie. — *N° *745*). Les actes du seul règne de Louis XIV étaient représentés par la *Conférence des ordonnances* de Philippe Bornier (Paris, 1681. — F. 12285-12286); les *Ordonnances concernant la juridiction des prévôts des marchands et échevins de Paris* (Paris, 1685. — F. 26069); le *Recueil des édits . . . rendus au sujet de la religion prétendue réformée* (Paris, 1701. — F. 25942); le *Code militaire* du chevalier de Sparre (Paris, 1707. — F. 26019); le *Recueil des édits concernant le contrôle des exploits* (Paris, 1708. — F. 26176).

Comme le précédent, ce nouveau catalogue contient la description d'un très petit nombre d'actes publiés isolément. Par contre, les recueils factices et les paquets d'actes sont plus nombreux, et il est évident qu'il y a eu effort pour combler de ce côté de regrettables lacunes. C'est ainsi que le second catalogue de Clément signale : un *Recueil d'édits, déclarations, lettres patentes, arrests, règlemens et autres pièces semblables sur différentes matières, depuis l'année 1554 jusqu'en 1634*, en 7 vol. in-8°, sous les n^os^ 4465-4471; d'*autres édits, déclarations et arrests sur les monnoyes, en 2 paquets*, sous les n^os^ 4477-4478; un *Recueil d'édits, déclarations et arrests sur différentes matières depuis le roy Henry II jusqu'à Louis XIV, en 16 paquets in-8°*, sous les n^os^ 4482-4497. De toutes les pièces dont se composaient ces recueils, un très petit nombre sont restées en place, et ont reçu un numéro d'inventaire en 1886. La plupart ont été se fondre dans la grande série des pièces qui ne furent définitivement classées et inventoriées que dans ces vingt-cinq dernières années.

Les suppléments manuscrits au catalogue de Clément entrepris au XVIII^e^ siècle, les *Priora supplementa* et le *Novum supplementum*, comme on les appelait à l'époque, montrent qu'alors la Bibliothèque s'enrichit de la plupart des recueils d'actes royaux et autres au fur et à mesure de leur publication. Je n'en donnerai pas ici l'indication, car il me faudrait reproduire presque en son entier la liste des volumes consacrés à ce genre d'ouvrages que l'on trouve dans l'ancien porté[1]. Je me contenterai de signaler les recueils du commencement du XVI^e^ siècle qui entrèrent alors à la Bibliothèque et témoignent du zèle avec lequel les Bignon, les Targny, les Sallier, les Capperonnier cherchaient à compléter les collections dont ils avaient la garde : les *Ordonnances royaulx*, publiés par Jean Trepperel (s. d.) (*N° *49*), par Étienne Caveiller (s. d.) (*N° *48*), par G. de Marnef (vers 1506) (*N° *34*), par Jean Petit (Paris, 1511) (*N° *36*); les *Loix... du royaulme de France*, publiées par le même Jean Petit (s. l., vers 1519) (*N° *501*), par Galliot Du Pré (Paris, 1521) (*N° *502*), par Jean Trepperel et Jean Jehannot (Paris, 1534) (*N° *500*). Les actes publiés isolément et signalés sur les catalogues du XVIII^e^ siècle sont encore plus rares, s'il est possible, qu'au XVII^e^ siècle. La mention en est absolument exceptionnelle.

On sait que, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, la nécessité de refondre le travail de Clément s'étant fait sentir, l'on commença l'impression d'un catalogue de la Bibliothèque du Roi, d'après un système notablement différent de celui qui avait été suivi jusqu'alors : de 1739 à 1753 parurent successi-

[1] Sur le sens de cette expression voir l'*Introduction* de M. L. Delisle au T. I du *Catalogue général*, p. XIX.

vement les catalogues de la théologie, des belles-lettres et du droit canon. Près de vingt-cinq ans après la publication de ce dernier volume, furent tirées les bonnes feuilles d'un septième volume (527 pages) et d'une partie supplémentaire (216 p.), consacrés au Droit civil (F), en tout 6,470 articles.

La mention dans ce catalogue, qui demeura inachevé, de pièces du mois d'août 1776 (page 335) indique que l'impression en eut lieu au plus tôt à la fin de cette année. Le travail n'ayant pas été terminé, les volumes conservèrent sur les rayons la place que leur assignaient les cotes de Clément et de ses continuateurs. Toutefois, les cotes de ce catalogue furent inscrites à l'intérieur des volumes sur le plat de gauche, à l'angle supérieur gauche, et soulignées d'une accolade. L'emploi de tout le système, alors en usage, des + et des lettres précédant ou suivant le chiffre de la cote est une preuve, semble-t-il, des difficultés de l'entreprise et des tâtonnements de ceux qui s'en chargèrent.

Ce catalogue a pour nous un intérêt spécial : non seulement il contient une description très détaillée des recueils mentionnés quelquefois d'une façon si sommaire dans les catalogues antérieurs que sans la cote on ne pourrait les identifier à coup sûr, mais il témoigne que les actes publiés isolément, entrés en grand nombre à la Bibliothèque, avaient attiré tout particulièrement l'attention des rédacteurs du catalogue. Ils ne se bornèrent pas à nous donner la description complète d'un nombre d'actes beaucoup plus grand que n'avaient fait leurs prédécesseurs, ils recherchèrent dans les différentes divisions du Département des imprimés, en particulier dans les divisions L (histoire de France), M (histoire d'Allemagne, de Russie, des États scandinaves, de la Belgique et de la Suisse) et Z (polygraphie et mélanges), les pièces auxquelles leur origine assignait une place dans la Jurisprudence et qu'avaient fait mettre dans une autre division leur intérêt historique particulier ou le hasard d'une reliure à la suite d'ouvrages appartenant à cette division. Enfin, ils comprirent la nécessité de faire le dépouillement de ces pièces et de les classer méthodiquement, c'est-à-dire par date, dans chaque ordre de juridiction. Ce classement, indiqué dans le catalogue imprimé, ne fut sans doute jamais effectué. Les rédacteurs du catalogue imprimé de la Jurisprudence ne crurent pas qu'il suffit de séparer les actes royaux des actes des autres juridictions du royaume, même des actes du Conseil d'État. Après avoir imaginé une série *ordonnances, édits, déclarations* (page 267). *lettres patentes* (page 268), ils auraient souhaité que les lettres patentes elles-mêmes fussent à leur tour classées, suivant leur destination, en lettres d'ampliation, d'apanages, d'attaches, brevets, lettres de cachet, commissions, lettres d'érections, d'évocation, d'exemption, etc. et autres dont on trouvera la liste complète aux pages 466-468 du Catalogue.

J'ai dit que le catalogue imprimé de la Jurisprudence renvoyait souvent aux autres grandes divisions de la Bibliothèque. Il renvoie aussi à deux collections particulières entrées dans cet établissement, la première en 1725, c'est la collection Morel de Thoisy, et la seconde en 1751, c'est le recueil Cangé.

La collection formée par Morel de Thoisy enrichit la Bibliothèque d'un nombre très important de pièces relatives à l'histoire religieuse et au droit public et civil; le recueil Cangé, d'actes intéressant l'organisation militaire.

La Révolution fut pour la Bibliothèque, devenue nationale, une ère de prospérité sans égale. Van Praet, alors conservateur des imprimés, sut faire profiter son département de l'occasion unique qui s'offrait à lui de l'enrichir. Usant du droit de préemption accordé à la Bibliothèque, il puisa largement dans les dépôts littéraires où avaient été entassées les bibliothèques des communautés religieuses, de certaines corporations civiles et des émigrés. Les actes royaux et les arrêts de toutes les juridictions de l'ancien régime amassés dans ces dépôts semblent avoir attiré l'attention de Van Praet et tenté ses convoitises. La collection de ces actes, qui comptait tout au plus quelques milliers de pièces éparses, se trouva centuplée en quelques années : recueils factices formés par des particuliers, actes isolés de toutes provenances vinrent s'entasser pêle-mêle à la Bibliothèque.

Après la Révolution, la collection des actes de la division *Jurisprudence* ne devait plus s'accroître que d'une manière insensible. Par contre, d'intéressants recueils d'actes royaux de la première moitié du XVI^e^ siècle furent acquis et prirent place dans la Réserve de la lettre F : notamment les *Loix, statuts et ordonnances*, publiés à Paris, chez P. Viart (s. d.) (*n° *499*); les *Ordonnances royaulx*, de 1509 (Lyon. — *N° *35*), 1512 (Paris. — *N° *37*), 1515 (Paris. — *N° *38*); les *Ordonnances et status royaulx*, de 1515 (Paris. — *N° *39*) et de 1517 (Paris. — *N° *40*); la *Recollection des ordonnances royaulx*, de 1523 (Paris. — *N° *41*); les *Ordonnances et instructions*, de 1526 (Paris. — *N° *43*); les *Ordonnances et institutions*, de 1528 (Paris. — *N° *45*); les *Ordonnances, statuts et instructions royaulx*, de 1538 (Paris. — *N° *46*); les *Ordonnances et instructions*, de 1539 (Paris. — *N° *47*).

II

La façon même dont ces actes se présentent leur a valu depuis le commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours un traitement différent. Les recueils dont Clément considéra surtout le caractère juridique prirent place dans la Jurisprudence et depuis ne cessèrent d'appartenir à cette division. Ils subirent le sort commun des volumes qui la constituaient et dont ils ne se distinguaient pas.

Le Catalogue imprimé du XVIII^e^ siècle les groupa théoriquement en un certain nombre de séries :

I. Loix de la troisième race.

1. Collections qui embrassent tous les règnes (p. 257, n^os^ 2605-2606);

2. Collections qui embrassent plusieurs règnes (n^os^ 2608-2618).

II. Collections faites par les tribunaux, des ordonnances, édits, déclarations, etc., enregistrés chez eux.

1. Collections faites par les parlemens et conseils souverains (p. 259, n^os^ 2618. A-2619);

2. Collections faites par les autres jurisdictions (p. 260, n^os^ 2620-2621).

III. Collections périodiques.

1. Listes et tables des ordonnances, édits et autres loix, quelques collections qu'elles puissent regarder, à moins qu'elles n'appartiennent à la collection d'une seule cour ou juridiction... (p. 260, nos 2621. a-2621. j).

IV. Interprètes généraux, ou interprètes sur les ordonnances et lettres royaux en général.

1. Paraphrases, commentaires et conférences sur les ordonnances (p. 261, nos 2622-2624);

2. Sommaires, abrégés et dictionnaires des ordonnances, édits, arrests, etc. (nos 2625-2626).

V. Collections particulières et interprètes particuliers.

1° Collections sans distinction de matières :

A. Par règnes dans l'ordre chronologique des règnes (François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV [depuis 1715 jusqu'en 1774]) (p. 262, nos 2627–2664).

B. Par nature, ou dénomination de loix imprimées séparément, et rangées chacune suivant leur espèce, par ordre chronologique.

a. Ordonnances (p. 267, nos 2665–2667);
b. Édits (nos 2668–2670);
c. Déclarations (nos 2671–2673);
d. Lettres patentes (p. 268, nos 2674–2676);
e. Arrêts du Conseil (nos 2677–2679);
f. Règlemens du Conseil (nos 2680–2682);
g. Décisions du Conseil (n° 2682. a).

2° Collections de loix par matières sous le nom de : Recueils, codes et autres dénominations; et Loix imprimées séparément, faisant volume :

A. Loix de différens règnes sur le fait de la justice, police et finances, et autres matières conjointement (p. 268, nos 2683–2687).

B. Loix ou recueils de loix concernant séparément les matières, tant de droit public que de droit privé qu'on rapporte ici à sept chefs, savoir : le gouvernement, la justice, la police, les finances, la maison du Roi, la guerre et la marine :

a. Sur le gouvernement.

b. Sur le fait de la justice, concernant les matières de droit, c'est-à-dire :

a. Les personnes (p. 269, nos 2688–2689);
b. Les choses (p. 270, nos 2690–2704);
c. Les actions.

b'. [Sur le fait de la justice,] concernant les matières de jurisprudence et de pratique, ou de la procédure :

a. Loix sur l'administration de la justice, ses officiers, leur autorité, le tarif de leurs droits... (p. 272, nos 2705–2723);

b. Loix sur le fait de la justice en diverses occurrences (p. 274, nos 2724–2725);

c. Loix pour la procédure civile et criminelle conjointement (nos 2726-2730);

d. Loix pour la procédure civile et criminelle séparément (nos 2731–2740);

e. Loix concernant la juridiction ecclésiastique, la connoissance des matières spirituelles et les appellations comme d'abus (p. 276, n° 2740. A);

f. [Loix] concernant les juridictions et les charges et offices qui y tiennent ou en dépendent :

1′. Conseils du Roi (p. 276, n° + 2741);

2′. Secrétaires du Roi;

3′. Grand Conseil (n° + 2741. A);

4′. Prévôté de l'Hôtel (nos 2741–2743);

5′. Parlemens et conseils souverains et supérieurs (p. 277, nos 2744–2749);

6′. Chambres des comptes (p. 278, nos 2750–2751);

7′. Cours des aides (p. 279, n° 2752);

8′. Cours des monnoies (nos 2753–2756);

9′. Trésoriers de France (p. 280, n° + 2757);

10′. Chambre du Trésor et du domaine (n° 2757);

11′. Juridiction des connétable et maréchaux de France (nos 2758–2761);

12′. Connétablie, sénéchaussée et maréchaussée de France; prévôt, bailli et officiers d'icelles (nos 2762–2764);

13′. Juridiction des gouverneurs de province (p. 281, n° 2765);

14′. États et communautés des provinces (n° 2765. A);

15′. Juridiction de l'Amirauté (nos 2766–2768. A);

16′. Juridiction des eaux et forêts (p. 282, nos 2769–2770);

17′. Jurés-experts des bâtimens (p. 283, n° 2770. D);

18′. Élections (nos + 2771–2771);

19′. Juridictions municipales :

α. Recueils généraux (p. 283, n° 2772);

β. Recueils particuliers, par ordre alphabétique du nom de lieu où la juridiction municipale est établie (nos + 2773–2777);

20′. Juridictions des greniers à sel;

21′. Juridictions consulaires et des conservateurs et gardiens des privilèges des foires;

α. Recueils généraux (p. 284, n° 2778);

β. Recueils particuliers dans l'ordre alphabétique des lieux où lesdites juridictions sont établies (nos 2779–2786);

22′. Juridictions et bailliages des capitaineries des chasses (p. 286, nos 2787–2788. A);

23′. Chancelleries (p. 286, nos + 2789–+ 2789. A);

24′. Juridiction ecclésiastique (p. 287, n° + 2789. B);

25′. Les charges et offices, tant de judicature que autres... à moins qu'ils ne soient absolument particuliers à la Maison du Roi, à la Guerre ou à la Marine;

α. Recueils généraux (p. 287, nos 2789–2790. D);

β. Recueils particuliers, rangés par ordre alphabétique du nom de la charge ou office (p. 287, nos + 2791–2805. E);

c. Sur la police :

a. Loix ou recueils de loix concernant la police en général (p. 293, nos 2806–2808);

b. Loix concernant en particulier les différentes branches de la police.

I. *Police ecclésiastique.*

1° Matières ecclésiastiques.
- Recueils de loix sur les matières ecclésiastiques en général (p. 293, n° 2809).
- Recueils sur les différentes espèces de matières ecclésiastiques en particulier (p. 293-294).
  - Pragmatiques sanctions.
  - Concordats.
  - Petites dates.
  - Régales.
  - Indults.
  - Économats.
  - Affaires du clergé.
  - Libertés de l'Église gallicane.
  - Matières incidentes, comme affaires avec la cour de Rome, réceptions de bulles, signatures de formulaires, appellations comme d'abus...
  - Matières bénéficiales.
  - Clergé.

2° Religion protestante ou prétendue réformée.
- Recueils de loix qui embrassent plusieurs règnes (p. 294, n^{os} 2810–2820).
- Recueils qui ne contiennent qu'un règne (Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV) (p. 296, n^{os} 2821–2832. A).

3° [Loix] concernant les Juifs (p. 297, n^{os} 2832. B–2832. C).

4° [Loix] concernant les établissements de piété (hôpitaux, maladreries) (p. 298, n^{os} 2833–2833. A).

II. *Police civile.*

1° Les rangs, les dignités, la somptuosité et les mœurs (p. 298, n^{os} + 2834–2834).

2° La sûreté, la voirie et police locale (p. 299, n^{os} 2836–2836. B).

3° Les sciences et les arts.
- Les sciences et les arts en eux-mêmes (p. 299, n° 2837).
- Corps et communautés concernant les sciences et les arts.
  - Loix communes à plusieurs universités et collèges (n° 2837. A).
  - Loix particulières à chaque université et collège (p. 300, n^{os} + 2838–2842. A).
  - Séminaires et écoles.
  - Académies, sociétés, etc., établies à Paris (p. 301, n^{os} + 2843–2843. A).
  - Académies de province (p. 302).
  - Académies d'équitation, d'escrime, du jeu de l'arc et de l'arquebuse (p. 302, n^{os} 2845-2846. B).

4° La culture des terres; la nourriture des animaux.
- Culture des terres, marais salans, desséchement des marais et société d'agriculture (p. 303, n^{os} 2847–2847. C).
- Nourriture des animaux, haras et Académies vétérinaires (n^{os} 2848–2848. A).

5° Les eaux et forêts, chasse et pêche.
- Recueils généraux (p. 304, n^{os} + 2849–2852. A).
- Recueils particuliers par ordre de règnes (n^{os} 2853–2864. A).
- Par distinction de matières et spécialement de la chasse et de la pêche (p. 305, n^{os} 2865–2870).

6° Le commerce.
- Loix touchant le commerce en général (p. 306, nos 2871–2872. A).
- Loix touchant le commerce, dans quelqu'une de ses parties en particulier (nos 2873–2876).
- Compagnies, corps et communautés concernant le commerce.

Pour le commerce intérieur du royaume :

- Entreprise de canaux et de navigations de rivières par ordre alphabétique de leurs noms (p. 307, nos + 2877–2882).
- Loix concernant chaque manufacture en particulier, dans l'ordre alphabétique du nom de leur objet (p. 329, nos + 2883–2883. A).
- Manufactures et fabriques d'ustensiles, comme verres et bouteilles, glaces, porcelaines, faïences, terres (p. 330, n° 2883. B).
- Corps et communautés de marchands, d'artisans et de gens de professions.
  - Loix qui les concernent en général (p. 330, nos 2884–2885).
  - Loix et statuts de chaque corps et communauté en particulier, par ordre alphabétique de leur nom (p. 330, nos 2886–3097).

Pour le commerce extérieur et maritime du royaume :

- Recueils de loix concernant les compagnies établies pour ce commerce.
  - Recueils généraux ou communs à plusieurs de ces Compagnies (p. 350, nos 3098–3099).
  - Recueils particuliers à chaque compagnie.
    - Compagnie de la Nouvelle-France de 1628 (p. 352, nos 3100–3103).
    - Compagnie du Sénégal et de Guinée de 1673.
    - Compagnie des Indes occidentales de 1664 (n° 3104).
    - Compagnie des Indes orientales de 1664 (nos 3105–3108).
    - Compagnie de Guinée de 1685.
    - Compagnie de Saint-Domingue de 1698 (n° 3109).
    - Compagnie d'Occident de 1717 (n° 3110).
    - Compagnie des Indes de 1719.
      - Journaux du travail : délibérations et règlemens de la Compagnie des Indes (p. 353, nos 3111–3114).
      - Contrats, loteries, avertissemens, avis et affiches de la Compagnie des Indes (nos 3115–3123).
      - Mémoires pour et contre la Compagnie des Indes, et mélanges (nos 3124-3128).
    - Colonies françoises et comparaison du droit public de France et d'Angleterre, par rapport aux colonies (p. 354, nos 3128. A–3128. C).
- Loix ou recueils de loix concernant les autres objets du commerce maritime (p. 354, nos 3129–3130).

d. Sur le fait des finances.

a. Loix, ou recueils de loix et interprètes sur les finances, et les comptables en général (p. 354, nos 3131–3131. c)

Les fermes, fermes générales ou fermes unies (p. 355, n°s 3132–3143).
Les fermes désunies ou sous-fermes, les traites ou cinq grosses fermes (p. 357, n°s 3144–3153).
Les gabelles (p. 360, n°s 3154–3160).
Les aides et entrées (p. 361, n°s 3161–3170).
Les domaines (p. 363, n°s 3171–3175).
Ancien domaine de Navarre (p. 364, n°s 3176–3178).
Ferme du tabac (p. 365, n° 3179).

b. Loix, ou recueils de loix, et interprètes particuliers aux différentes parties des finances.

Amortissements (p. 365, n°s + 3181 + 3181. A).
Avènement (n° + 3181. B).
Bois ouvrez (p. 366, n° 3181).
Cartes (n° 3182).
Centième denier (n° 3182. A).
Consignations (n° 3183).
Contrôle des actes (n°s 3184–3186).
Domaine (p. 367, n° + 3187).
Don gratuit (p. 368, n°s 3187–3187. A).
Droits rétablis (n°s + 3188–3190).
Formule (n° 3190. A).
Francs-fiefs (p. 369, n°s 3190. B–3190. B).
Fermes particulières.
Insinuations laïques (p. 369, n°s + 3191–+ 3191. B).
Marque de l'or, de l'argent et des fers (p. 369).
Matières d'or et d'argent (p. 370, n° + 3191. C).
Mines et minières (n°s 3191–3193).
Monnoies (n°s 3194–3204).
Papier et parchemin timbré (p. 373, n°s 3205–3205. A).
Parties casuelles (p. 374).
Péages.
Ponts et chaussées.
Postes et messageries (p. 374, n°s 3208–3213).
Tabellionnages (p. 375, n° + 3214).
Tailles (n°s 3214–3221).
Fermes d'États enclavés dans la France (p. 377, n°s 3222–3222. B).

c. (Loix) concernant les dépenses et charges de l'État :

En emprunts et remboursements.

Par ventes, engagemens, aliénations, réunions de domaines (p. 377, n°s 3223–3226).
Par création de charges et offices (p. 378).
Par création de rentes et tontines (n°s 3227–3234).
Par création de papiers de toute espèce et loteries (p. 379, n°s + 3235–3238).
Par extinctions et remboursemens des dettes de l'État (p. 379, n°s + 3239–3244).

e. Maison du Roi, à laquelle on a joint celles de la Reine, des enfans de France et des princes; et les ordres de chevalerie qui sont en France.

a. Loix ou recueils de loix communes à tous les commensaux de la Maison du Roi (p. 380, n°s + 3245–3251).

b. Maisons de la Reine, des enfans de France, et des princes (p. 382, n°° 3254–3255).

- *c.* Ordres de chevalerie.
  - Ordres royaux....
    - Ordre de Saint-Michel (n°ˢ 3256–3259).
    - Ordre du Saint-Esprit (n°ˢ 3260–3277).
    - Ordre de Saint-Louis (p. 384, n°ˢ 3278–3279).
  - Ordres non royaux.
    - Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (p. 385, n° 3280).
    - Ordre du Saint-Esprit de Montpellier (n°ˢ 3281–3286).
    - Ordres étrangers (n°ˢ 3287–3288).

f. Guerre.

- *a.* Loix ou recueils de lois concernant le militaire en général (p. 385, n°ˢ 3289–3299).
- *b.* Loix ou recueils de loix concernant chaque partie du militaire en particulier.
  - Concernant la noblesse, les dignités, grades (p. 387, n° 3299. A).
  - Concernant les charges et offices pour le militaire séparément (p. 387, n°ˢ + 3300–3300. A).
  - Concernant la justice et les crimes et délits militaires (n°ˢ + 3300. B–3300).
  - Concernant la noblesse, le ban, l'arrière-ban, la levée des gens de guerre, les milices et le payement des troupes (p. 388, 3300–3308).
  - Concernant le service, la discipline militaire et l'exercice des troupes (n°ˢ 3309–3315).
- *c.* Loix, ou recueils de loix particuliers à certains corps de troupes.
  - Troupes de la Maison du Roi (p. 389, n°ˢ 3316–3323).
  - Troupes qui ne sont point de la Maison du Roi.
    - Bandes chrétiennes (p. 390, n° 3324).
    - Infanterie (n° 3325).
    - Gendarmerie à pied (n°ˢ 3326–3328).
    - Suisses.
    - Gendarmerie et cavalerie (p. 391, n°ˢ 3329–3338).
  - Loix, ou recueils de loix concernant les munitions, vivres, étapes.
    - Artillerie (p. 392, n°ˢ 3339–3340).
    - Fortifications et service des places (n°ˢ 3341–3342).
    - Hôpitaux militaires (p. 393, n°ˢ 3343–3344).
    - Académies ou écoles miltaires (n°ˢ 3344. ++ A–3344. B).

g. Marine.

- *a.* Loix ou recueils de loix concernant la marine en général (p. 394, n°ˢ 3345–3350).
- *b.* Loix ou recueils de loix concernant les différentes parties de la marine en particulier
  - Concernant les grades et emplois, charges et offices pour la marine (p. 395).
  - Concernant la navigation, les maitres des navires, ceux qui en dépendent, leurs congés, etc. (p. 395, n° + 3351).
  - Concernant les armées navales, arsenaux de marine et les vivres pour les vaisseaux (n°ˢ 3351–3351. B).
  - Concernant les prises et saisies des bâtimens (n°ˢ + 3352–+ 3352. C).
- *c.* Écoles et Académies de marine (n°ˢ 3352–3352. A).

Vers le milieu du XIX^e^ siècle, lors de la fusion en un répertoire alphabétique unique des bulletins de Clément et des découpures de ce Catalogue imprimé, les recueils qui se présentaient sous le nom d'un auteur prirent place dans ce répertoire; les recueils sans nom d'auteur, classés au premier mot du titre, formèrent une série anonyme demeurée très incomplète.

Quant aux actes publiés isolément, ce fut d'une façon tout à fait exceptionnelle que les divers catalogues de la Bibliothèque, au XVII^e^ siècle comme au XVIII^e^, les mentionnèrent, et cette mention, quand elle est faite, est si brève qu'il est parfois impossible de savoir à quelle pièce elle se rapporte. Le plus souvent, ces catalogues se bornent à signaler la présence de recueils de pièces ou même de paquets de pièces dont ils indiquent le sujet ou les dates extrêmes.

Cependant, les rédacteurs du Catalogue imprimé du XVIII^e^ siècle semblent avoir compris, en présence du nombre déjà important d'actes isolés que renfermait la Bibliothèque, l'insuffisance de mentions aussi sommaires. Ils décrivirent les pièces isolées aussi minutieusement que les volumes de la division F et entreprirent le dépouillement complet de certains recueils factices.

C'est ainsi que la description de toutes les pièces des divers recueils concernant les privilèges accordés aux marchands fréquentant la Loire occupe vingt pages du Catalogue (p. 307 à 327). Cette mesure d'ailleurs ne fut point généralisée. Et pour la plupart des recueils, dont certains ne furent sans doute jamais constitués d'une manière effective, l'on se contenta d'annoncer un classement chronologique.

Cette idée que les actes royaux et arrêts des diverses juridictions devaient être inventoriés pièce par pièce fut reprise vers le milieu du XIX^e^ siècle, lorsque le Département des imprimés prépara la publication du Catalogue de l'histoire de France.

Dans la lettre adressée à H. Fortoul, ministre de l'instruction publique, mise en tête du tome I^er^ de ce Catalogue, l'administrateur de la Bibliothèque, J. Taschereau, annonçait qu'il y avait fait « figurer par rappel tous les actes émanés de l'autorité souveraine ou de l'autorité judiciaire auxquels ont donné lieu les événements de notre histoire ou qui parfois les ont provoqués ». Et, de fait, les rédacteurs de ce catalogue avaient examiné les recueils d'actes constitués sous l'ancien régime et l'incomparable collection entrée à la Bibliothèque pendant la Révolution et au sort de laquelle on n'avait pas eu le loisir de s'intéresser depuis cette époque. C'est ainsi que dans de nombreuses divisions du Catalogue de l'histoire de France, notamment dans les chapitres consacrés à l'histoire par règnes (Lb), à l'histoire religieuse (Ld), à l'histoire administrative (Lf), à l'histoire locale (Lk), à l'histoire des classes (Ll), ils insérèrent les titres de nombreuses pièces intéressant chacune de ces subdivisions. Comme, dans la pensée des rédacteurs de ce Catalogue, les différentes sections de la Bibliothèque devaient être cataloguées à leur tour dans un avenir plus ou moins éloigné, les pièces de la division Législation qu'ils mentionnaient restèrent dans cette division. D'autre part, les rappels ne pouvaient donner aucune précision, tant que le classement des pièces de la lettre F n'aurait pas été achevé. Et jusqu'à ces dernières années, il était fort difficile de retrouver à coup sûr les rappels de ce Catalogue à la division Législation.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ce ne fut qu'en 1886, au moment où l'on commença l'inventaire de la Jurisprudence, que M. Marchal, alors conservateur adjoint au département des Imprimés, chargé de la direction des inventaires, décida que toutes les pièces du pouvoir souverain et du pouvoir judiciaire contenues dans cette division seraient décrites isolément.

Comme il était entendu que les cartes de ces actes seraient classées à part, par juridictions et dans l'ordre chronologique, l'on adopta une disposition spéciale qui permît de les distinguer de prime abord : la date était mise en tête et chacun des éléments de l'adresse placé en retrait. La rédaction enfin devait en être plus brève que celle des autres volumes. M. Paul Guilhermoz, chargé de l'inventaire de la Jurisprudence, établit, d'après le contenu présumé de nos collections, un cadre de classement qui fut suivi pour les pièces in-folio ne faisant partie d'aucun recueil constitué et réunies pêle-mêle en paquets depuis la Révolution.

Chargé, après le départ de M. Guilhermoz, d'assurer le classement des pièces correspondantes de l'in-4° et de l'in-8°, je me trouvai amené à élargir le cadre primitif, les actes imprimés en ces formats étant beaucoup plus nombreux et émanant de juridictions non représentées dans la série in-folio.

Aucun catalogue de la Bibliothèque ne mentionnant sous leurs cotes actuelles les recueils factices d'actes constitués anciennement, non plus que les recueils méthodiques formés depuis 1886, j'ai pensé que ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale me sauraient gré de donner ici la liste de ces recueils. Elle leur fournira, je crois, d'utiles indications, en attendant la publication intégrale des catalogues d'actes de chaque juridiction, qui seule d'ailleurs pourra leur permettre d'utiliser pleinement les richesses de la Bibliothèque en cette matière, nombre d'actes de toutes juridictions ne faisant pas partie de ces recueils et se trouvant dispersés dans les diverses divisions du Département des imprimés.

RECUEILS CONSTITUÉS ANCIENNEMENT.

SÉRIE GÉNÉRALE.

207 volumes in-4° comprenant 24,559 pièces imprimées.

1556–1666 ..... F. 21045
1667–1681 ..... F. 21046
1682–1689 ..... F. 21047
1690–1693, août ..... F. 21048
1693, septembre–1695, décembre ..... F. 21049
1696, janvier–1697, juillet ..... F. 21050
1697, août–1698 ..... F. 21051
1699 ..... F. 21052
1700–1701, mai ..... F. 21053
1701, juin–1702, octobre ..... F. 21054
1702, novembre–1704, janvier ..... F. 21055
1704, février–décembre ..... F. 21056
1705 ..... F. 21057
1706, janvier–octobre ..... F. 21058
1706, novembre–1707, juillet ..... F. 21059
1707, août–1708, août ..... F. 21060
1708, septembre–1709, juin ..... F. 21061
1709, juillet–décembre ..... F. 21062
1710, janvier–juin ..... F. 21063
1710, juillet–décembre ..... F. 21064
1711, janvier–juin ..... F. 21065
1711, juillet–décembre ..... F. 21066
1712, janvier–juin ..... F. 21067
1712, juillet–décembre ..... F. 21068
1713, janvier–octobre ..... F. 21069
1713, novembre–1714, mai ..... F. 21070
1714, juin–décembre ..... F. 21071
1715, janvier–juillet ..... F. 21072
1715, août–décembre ..... F. 21073
1716, janvier–avril ..... F. 21074
1716, mai–juillet ..... F. 21075
1716, août–décembre ..... F. 21076
1717, janvier–mai ..... F. 21077
1717, juin–septembre ..... F. 21078
1717, octobre–1718, février ..... F. 21079
1718, mars–juin ..... F. 21080
1718, juillet–octobre ..... F. 21081
1718, novembre–1719, avril ..... F. 21082
1719, mai–septembre ..... F. 21083
1719, octobre–1720, janvier ..... F. 21084
1720, février–avril ..... F. 21085
1720, mai–août ..... F. 21086
1720, septembre–décembre ..... F. 21087
1721, janvier–juillet ..... F. 21088
1721, août–décembre ..... F. 21089
1722, janvier–juin ..... F. 21090
1722, juillet–octobre ..... F. 21091
1722, novembre–1723, avril ..... F. 21092
1723, mai–août ..... F. 21093
1723, septembre–novembre ..... F. 21094
1723, décembre–1724, février ..... F. 21095
1724, mars–juin ..... F. 21096
1724, juillet–septembre ..... F. 21097

1724, octobre–1725, mars..... F. 21098
1725, avril–juin..... F. 21099
1725, juillet–novembre..... F. 21100
1725, décembre–1726, mars..... F. 21101
1726, avril–juillet..... F. 21102
1726, août–octobre..... F. 21103
1726, novembre–1727, février..... F. 21104
1727, mars–juin..... F. 21105
1727, juillet–décembre..... F. 21106
1728, janvier–août..... F. 21107
1728, septembre–1729, février..... F. 21108
1729, mars–juillet..... F. 21109
1729, août–décembre..... F. 21110
1730, janvier–avril..... F. 21111
1730, mai–août..... F. 21112
1730, septembre–décembre..... F. 21113
1731, janvier–mars..... F. 21114
1731, avril–juillet..... F. 21115
1731, août–décembre..... F. 21116
1732, janvier–mai..... F. 21117
1732, juin–décembre..... F. 21118
1733, janvier–juillet..... F. 21119
1733, août–1734, mars..... F. 21120
1734, avril–décembre..... F. 21121
1735, janvier–juin..... F. 21122
1735, juillet–1736, mars..... F. 21123
1736, avril–décembre..... F. 21124
1737, janvier–juillet..... F. 21125
1737, août–1738, janvier..... F. 21126
1738, février–août..... F. 21127
1738, septembre–1739, mars..... F. 21128
1739, avril–décembre..... F. 21129
1740, janvier–août..... F. 21130
1740, septembre–décembre..... F. 21131
1741, janvier–août..... F. 21132
1741, septembre–1742, mars..... F. 21133
1742, avril–décembre..... F. 21134
1743, janvier–octobre..... F. 21135
1743, novembre–1744, mai..... F. 21136
1744, juin–octobre..... F. 21137
1744, novembre–1745, mai..... F. 21138
1745, juin–décembre..... F. 21139
1746, janvier–septembre..... F. 21140
1746, octobre–1747, juin..... F. 21141
1747, juillet–décembre..... F. 21142
1748, janvier–mai..... F. 21143
1748, juin–décembre..... F. 21144
1749, janvier–juin..... F. 21145
1749, juillet–novembre..... F. 21146
1749, décembre–1750, avril..... F. 21147
1750, mai–octobre..... F. 21148
1750, novembre–1751, mai..... F. 21149
1751, juin–décembre..... F. 21150
1752, janvier–juillet..... F. 21151
1752, août–décembre..... F. 21152
1753, janvier–septembre..... F. 21153
1753, octobre–1754, août..... F. 21154
1754, septembre–1755, mai..... F. 21155
1755, juin–décembre..... F. 21156
1756, janvier–août..... F. 21157
1756, septembre–1757, août..... F. 21158

1757, septembre–1758, mai..... F. 21159
1758, juin–décembre..... F. 21160
1759, janvier–mai..... F. 21161
1759, juin–octobre..... F. 21162
1759, novembre–1760, juin..... F. 21163
1760, juillet–1761, mars..... F. 21164
1761, avril–décembre..... F. 21165
1762, janvier–juillet..... F. 21166
1762, août–1763, avril..... F. 21167
1763, mai–décembre..... F. 21168
1764, janvier–août..... F. 21169
1764, septembre–1765, mars..... F. 21170
1765, avril–décembre..... F. 21171
1766, janvier–juin..... F. 21172
1766, juillet–décembre..... F. 21173
1767, janvier–août..... F. 21174
1767, septembre–1768, avril..... F. 21175
1768, mai–décembre..... F. 21176
1769, janvier–juillet..... F. 21177
1769, août–1770, avril..... F. 21178
1770, mai–décembre..... F. 21179
1771, janvier–mai..... F. 21180
1771, juin–août..... F. 21181
1771, septembre–décembre..... F. 21182
1772, janvier–mai..... F. 21183
1772, juin–décembre..... F. 21184
1773, janvier–mai..... F. 21185
1773, juin–novembre..... F. 21186
1773, décembre–1774, mars..... F. 21187
1774, avril–octobre..... F. 21188
1774, novembre–1775, mars..... F. 21189
1775, avril–août..... F. 21190
1775, septembre–1776, février..... F. 21191
1776, mars–juin..... F. 21192
1776, juillet–septembre..... F. 21193
1776, octobre–1777, mars..... F. 21194
1777, avril–juillet..... F. 21195
1777, août–décembre..... F. 21196
1778, janvier–mai..... F. 21197
1778, juin–décembre..... F. 21198
1779, janvier–mai..... F. 21199
1779, juin–novembre..... F. 21200
1779, décembre–1780, mai..... F. 21201
1780, juin–septembre..... F. 21202
1780, octobre–1781, mai..... F. 21203
1781, juin–décembre..... F. 21204
1782, janvier–juin..... F. 21205
1782, juillet–novembre..... F. 21206
1782, décembre–1783, avril..... F. 21207
1783, mai–août..... F. 21208
1783, septembre–1784, février..... F. 21209
1784, mars–juin..... F. 21210
1784, juillet–septembre..... F. 21211
1784, octobre–1785, mars..... F. 21212
1785, avril–juin..... F. 21213
1785, juillet–septembre..... F. 21214
1785, octobre–1786, janvier..... F. 21215
1786, février–mai..... F. 21216
1786, juin–août..... F. 21217
1786, septembre–décembre..... F. 21218
1500–1690..... F. 21219

1691–1694 ..... F. 21220
1695–1701 ..... F. 21221
1702 ..... F. 21222
1703 ..... F. 21223
1704, janvier–septembre ..... F. 21224
1704, octobre–1705, avril ..... F. 21225
1705, mai–décembre ..... F. 21226
1706 ..... F. 21227
1707, février–1708, février ..... F. 21228
1708, mars–septembre ..... F. 21229
1708, octobre–1709, décembre ..... F. 21230
1710–1711 ..... F. 21231
1712–1713 ..... F. 21232
1714, janvier–1715, septembre ..... F. 21233
1715, octobre–1716, décembre ..... F. 21234
1717, janvier–1718, juin ..... F. 21235
1718, juillet–1720, décembre ..... F. 21236
1721, janvier–1722, septembre ..... F. 21237
1722, octobre–1724, août ..... F. 21238
1724, septembre–1725, novembre ..... F. 21239
1725, décembre–1727, septembre ..... F. 21240
1727, octobre–1728, décembre ..... F. 21241
1729, janvier–1730, novembre ..... F. 21242
1730, décembre–1731, décembre ..... F. 21243
1732, janvier–1740, avril ..... F. 21244
1740, mai–1748 ..... F. 21245
1749–1762 ..... F. 21246
1763–1767 ..... F. 21247
1768–1775 ..... F. 21248
1776–1779 ..... F. 21249
1780–1784 ..... F. 21250
1785–1786 ..... F. 21251

RECUEILS DIVERS.

1607–1652 ..... F. 14377–14419
1607–1673 ..... F. 21265 (70 pièces).
1613–1690 ..... F. 21270 (113 pièces).
1638–1693 ..... F. 21281 (74 pièces).
1638–1704 ..... F. 21271 (65 pièces).
1641–1695 ..... F. 21289 (174 pièces).
1645–1689 ..... F. 21272 (111 pièces).
1645–1736 ..... F. 21290 (148 pièces).
1654–1667 ..... F. 21273 (23 pièces).
1654–1743 ..... F. 21274 (88 pièces).
1654–1718 ..... F. 21275 (215 pièces).
1658–1687 ..... F. 21276 (126 pièces).
1658–1721 ..... F. 21277 (121 pièces).
1659–1743 ..... F. 21278–21279 (269 pièces)
1661–1673 ..... F. 16528–16575 (47 pièces).
1667 ..... F. 12171–12182
1669 ..... F. 12183–12210
1669 ..... F. 21280 (28 pièces).
1669 ..... F. 20244–20265
1673 ..... F. 20266–20282
1675–1689 ..... F. 21266 (135 pièces).
1680–1687 ..... F. 20283–20286
1686–1727 ..... F. 21284 (72 pièces).

1689–1697 ..... F. 21285 (44 pièces).
1689–1698 ..... F. 21267 (88 pièces).
1689–1728 ..... F. 21286 (55 pièces).
1693 ..... F. 21287 (72 pièces).
1693–1696 ..... F. 21282 (77 pièces).
1696–1699 ..... F. 21288 (221 pièces).
1698–1699 ..... F. 21283 (18 pièces).
1698–1708 ..... F. 21268 (131 pièces).
1698–1747 ..... F. 21307 (51 pièces).
1709–1727 ..... F. 21269 (113 pièces).
1715–1720 ..... F. 21308 (143 pièces).
1720–1721 ..... F. 21309 (148 pièces).
1726–1727 ..... F. 21310 (212 pièces).
1737–1775 ..... F. 21291 (133 pièces).
1756–1759 ..... F. 21292 (116 pièces).
1760–1765 ..... F. 21293 (93 pièces).
1766–1767 ..... F. 21294 (180 pièces).
1768 ..... F. 21311 (175 pièces).
1768–1769 ..... F. 21295 (134 pièces).
1770 ..... F. 21296 (107 pièces).
1771 ..... F. 21297 (198 pièces).
1771–1772 ..... F. 21298 (123 pièces).
1773 ..... F. 21299 (121 pièces).
1774 ..... F. 21300 (139 pièces).
1775 ..... F. 21301 (112 pièces).
1775 ..... F. 21303 (109 pièces).
1776 ..... F. 21302 (91 pièces).
1776 ..... F. 21304 (84 pièces).
1776 ..... F. 21305 (123 pièces).
1776 ..... F. 21306 (158 pièces).
1780 ..... F. 21312 (155 pièces).
1787 ..... F. 21313 (191 pièces).
789, octobre–1790, août ..... F. 20292–20435

RECUEILS CLASSÉS PAR MATIÈRES.

Aides (*Régie des*).

1780 ..... F. 20964 (17 pièces).

Armée.

Série in-fol.

1481–1689 ..... F. 4718 (40 pièces).
1636–1674 ..... F. 4742 (43 pièces).
1639–1710 ..... F. 4743 (48 pièces).
1691–1704 ..... F. 4719 (87 pièces).
1705–1717 ..... F. 4720 (106 pièces).
1710–1718 ..... F. 4744 (97 pièces).
1718–1721 ..... F. 4721 (99 pièces).
1719–1721 ..... F. 4745 (81 pièces).
1722–1727 ..... F. 4746 (89 pièces).
1722–1728 ..... F. 4722 (88 pièces).
1727–1747 ..... F. 4777 (97 pièces).
1728–1732 ..... F. 4747 (73 pièces).
1729–1735 ..... F. 4723 (129 pièces).
1733–1735 ..... F. 4748 (85 pièces).

1736–1741 ..... F. 4749 (109 pièces).
1736–1741 ..... F. 4724 (112 pièces).
1742–1744 ..... F. 4750 (96 pièces).
1742–1746, octobre ..... F. 4725 (140 pièces).
1743–1763 ..... F. 4785 (36 pièces).
1745–1746 ..... F. 4751 (106 pièces).
1746, novembre–1748, octobre ..... F. 4726 (100 pièces).
1747–1748 ..... F. 4752 (123 pièces).
1748, novembre–1752, décembre ..... F. 4727 (110 pièces).
1748–1753 ..... F. 4778 (28 pièces).
1749–1751 ..... F. 4753 (75 pièces).
1752–1754 ..... F. 4754 (36 pièces).
1753–1755 ..... F. 4728 (33 pièces).
1754–1757 ..... F. 4779 (43 pièces).
1755–1756 ..... F. 4755 (59 pièces).
1756–1758, juin ..... F. 4729 (94 pièces).
1757–1758 ..... F. 4756 (97 pièces).
1758, juillet–1760, juin ..... F. 4730 (64 pièces).
1758–1764 ..... F. 4780 (98 pièces).
1759–1760 ..... F 4757 (69 pièces).
1760, juillet–1763, mars ..... F. 4731 (77 pièces).
1761–1762 ..... F. 4758 (76 pièces).
1762–1763 ..... F. 4786 (39 pièces).
1762–1764 ..... F. 4787 (41 pièces).
1763–1765 ..... F. 4759 (54 pièces).
1763, avril–1765, avril ..... F. 4732 (43 pièces).
1765, juin–1767 avril ..... F. 4733 (37 pièces).
1765–1767 ..... F. 4781 (56 pièces).
1766 ..... F. 4760 (30 pièces).
1767–1769 ..... F. 4761 (67 pièces).
1767, mai–1771 ..... F. 4734 (60 pièces).
1768–1771 ..... F. 4782 (58 pièces).
1770–1773 ..... F. 4762 (91 pièces).
1772–1774 ..... F. 4735 (51 pièces).
1772–1775 ..... F. 4783 (49 pièces).
1774 ..... F. 4763 (19 pièces).
1775 ..... F. 4764 (36 pièces).
1775, avril–1776, mars ..... F. 4736 (52 pièces).
1776 ..... F. 4784 (24 pièces).
1776 ..... F. 4765 (58 pièces).
1776, avril–1777, octobre ..... F. 4737 (40 pièces).
1777–1778 ..... F. 4766 (33 pièces).
1778–1779 ..... F. 4738 (47 pièces).
1779–1780 ..... F. 4767 (42 pièces).
1780–1786 ..... F. 4739 (50 pièces).
1781–1783 ..... F. 4768 (38 pièces).
1784–1785 ..... F. 4769 (32 pièces).
1786 ..... F. 4770 (15 pièces).
1787–1788 ..... F. 4771 (61 pièces).
1788 ..... F. 4772 (3 pièces).
1788, 10-20 juin ..... F. 4773 (10 pièces).
1788, 20 juin–1er juillet ..... F. 4774 (12 pièces).
1788, août–1789, octobre ..... F. 4775 (31 pièces).
Table manuscrite ..... F. 4776
1788 ..... Rés. F. 1120–1121
1788 ..... F. 4793
1788 (*Infanterie*) ..... F. 4788
1788 (*Cavalerie*) ..... F. 4789
1788 (*Exercice et manœuvres*) ..... F. 4790
1788 (*Inspection et comptabilité*) ..... F. 4791
1788 (*Inspection et comptabilité*) ..... F. 4792

Série in-4°.

1733 ..... F. 26039-26041
1758-1760 ..... F. 20990 (77 pièces).
1761-1762 ..... F. 20991 (69 pièces).
1762-1764, mai ..... F. 20999 (50 pièces).
1763-1765 ..... F. 20992 (46 pièces).
1764, juin-1766 ..... F. 21000 (48 pièces).
1766-1767 ..... F. 20993 (42 pièces).
1767-1771 ..... F. 21001 (54 pièces).
1768-1771 ..... F. 20994 (65 pièces).
1772-1775 ..... F. 20995 (78 pièces).
1776 ..... F. 20996 (34 pièces).
1778-1779 ..... F. 20997 (37 pièces).
1779-1781 ..... F. 20998 (37 pièces).

Série in-8°.

1762 ..... F. 42878-42886
1763-1766 ..... F. 42887-42898
1767 ..... F. 42899
1768, 1er mars ..... F. 42900
1768-1772 ..... F. 42901-42911
1772-1774 ..... F. 42912-42916
1773-1775 ..... F. 42917-42927

Artois.

(Recueil classé par ordre alphabétique).

A-D ..... Fol. F. 293 (86 pièces).
E-M ..... Fol. F. 294 (94 pièces).
N-Z ..... Fol. F. 295 (84 pièces).
Table ..... Fol. F. 296

Arts et métiers.

1587-1629 ..... F. 26338-26360

Bénéfices ecclésiastiques.

1559-1576 ..... F. 27579 (26 pièces).

Brasseurs de Paris.

1665-1764 ..... F. 12864-12905

Bretagne.

1782-1784 ..... F. 20965 (60 pièces).
1784-1785 ..... F. 20966 (51 pièces).
1785-1786 ..... F. 20967 (42 pièces).
1786-1787 ..... F. 20968 (31 pièces).

Cartes et dés.

1583-1669 ..... F. 12152-12168

Chambre de justice de 1661.

F. 13881–14047
F. 14049–14179
F. 20969 (123 pièces).

Chambre de justice de 1716.

F. 14180–14282
F. 20970 (80 pièces).

Clergé.

1675–1701 ..... F. 20971

Consuls.

1563–1611 ..... F. 26529–26540

Économats-séquestres.

1691–1748 ..... F. 20972 (37 pièces).

Fermes.

1542–1668 ..... Rés. F. 918 (99 pièces).
1669–1673 ..... Rés. F. 919 (152 pièces).
1674–1687 ..... Rés. F. 920 (159 pièces).
1688–1692 ..... Rés. F. 921 (167 pièces).
1693–1700 ..... Rés. F. 922 (156 pièces).
1701–1704 ..... Rés. F. 923 (119 pièces).

Finances.

1272–1611 ..... F. 20943
1613–1672 ..... F. 20744
1673–1706 ..... F. 20945
1707–1716 ..... F. 20946
1715–1716 ..... F. 20974 (191 pièces).
1717 ..... F. 20975 (172 pièces).
1717–1732 ..... F. 20947
1718 ..... F. 20976 (151 pièces).
1733–1740 ..... F. 20948
1758–1760 ..... F. 20977 (57 pièces).
1781–1783 ..... F. 20978 (35 pièces).

Grands Jours de Clermont-Ferrand.

1665–1666 ..... F. 12587–12616

Hôpitaux militaires.

1717–1747 ..... F. 4794 (12 pièces).

Law (Banque de).

1716–1720 ..... F. 16188–16347
1721–1722 ..... F. 16348–16509

Imprimerie et Librairie.

1535–1776 ..... Rés. F. 718 (1–67).
1686–1717 ..... Rés. F. 1079 (47 pièces).
1686–1720 ..... F. 20979 (43 pièces).
1777–1827 ..... Rés. F. 719 (69–121).

Loire (Péages de la).

XIV^e^ siècle–XVII^e^ siècle ..... Rés. F. 1559–1562
1500–1711 ..... Rés. F. 1526 (144 pièces).
1559–1583 ..... Rés. F. 1563 (85 pièces).

Loteries.

1715–1757 ..... F. 20982 (74 pièces).

Maçons de Paris.

1616–1764 ..... F. 13024–13075

Marchands de Paris (classés par ordre alphabétique de métiers).

F. 22466–22595
F. 22596–22612
F. 22613–22632
F. 22633–22686
F. 22687–22816
F. 22817–22960

Marine.

1544–1629 ..... F. 26075–26084
1544–1629 ..... F. 26085–26094
1693–1733 ..... F. 20983 (146 pièces).
1734–1763 ..... F. 20984 (134 pièces).
1757–1763 ..... F. 20985 (57 pièces).
1762–1765 ..... F. 20436–20442
1763–1774 ..... F. 20986 (22 pièces).
1764–1765 ..... F. 20988 (9 pièces).
1767–1768 ..... F. 20989 (66 pièces).
1775–1778 ..... F. 20987 (61 pièces).
1776 ..... F. 20443–20449

Monnaies.

1541–1672 ..... F. 21002 (27 pièces).
1629–1642 ..... F. 26261–26312 (51 pièces).
1655–1661 ..... F. 21003 (pièces mss).
1661–1666 ..... F. 21004 (pièces mss).
1666–1675 ..... F. 21005 (pièces mss).
1675–1684 ..... F. 21006 (47 pièces).
1685–1689 ..... F. 21007 (24 pièces).
1689–1693 ..... F. 21008 (111 pièces).
1693–1697 ..... F. 21009 (67 pièces).
1698–1701 ..... F. 21010 (35 pièces).
1700–1726 ..... F. 12458–12570 (112 pièces).
1701–1704 ..... F. 21011 (80 pièces).

1704–1705..... F. 21012 (53 pièces).
1706–1709..... F. 21013 (95 pièces).
1709–1715..... F. 21014 (97 pièces).
1715–1718..... F. 21015 (46 pièces).
1715–1720..... F. 21018 (141 pièces).
1718–1720..... F. 21016 (89 pièces).
1720–1723..... F. 21017 (55 pièces).
1720–1726..... F. 21019 (116 pièces).

Mont-Carmel et de Saint-Lazare (Ordres du).

1672–1726..... F. 21020 (19 pièces).

Paris.

1634–1762..... F. 21021 (93 pièces).

Police.

1440–1755..... F. 21022–21043 (22 vol.).

Postes et messageries.

1633–1647..... Rés. F. 1558 (11 pièces).

Réformés.

1664–1751..... F. 21044 (104 pièces).

Traites foraines.

1540–1617..... Rés. F. 1702 (1–11, 18–21) (21 pièces).

RECUEILS CONSTITUÉS DEPUIS 1886.

RECUEILS CLASSÉS PAR JURIDICTIONS.

Actes royaux.

Série in-fol.

1228–1646, mai..... F. 5001 (1–130).
1635–1668, mai..... F. 5002 (1–175).
1646, juin–1668..... F. 5001 (131–270).
1668, juin–1677..... F. 5002 (176–354).
1669–1683..... F. 5001 (271–450).
1678–1693..... F. 5002 (355–547).
1684–1705, mai..... F. 5001 (451–646).
1694–1702..... F. 5002 (548–668).
1703–1709..... F. 5002 (669–748).
1705, juin–1735, novembre..... F. 5001 (647–820).
1710–1717..... F. 5002 (749–891).
1718–1725..... F. 5002 (892–1051).

1726–1734 ..... F. 5002 (1052–1204).
1735–1759 ..... F. 5002 (1205–1315).
1756–1792 ..... F. 5001 (821–942).
1760–1762 ..... F. 5002 (1316–1412).
1763–1765, mai ..... F. 5002 (1413–1472).
1765, juin–1766, juin ..... F. 5002 (1473–1502).
1766, juillet–1768, juin ..... F. 5002 (1503–1552).
1768, juillet–1772, mai ..... F. 5002 (1553–1643).
1772, juin–1774 ..... F. 5002 (1644–1694).
1775–1776, 30 mai ..... F. 5002 (1695–1767).
1776, mai–1776, décembre ..... F. 5002 (1768–1803).
1777–1779, juillet ..... F. 5002 (1804–1864).
1779, août–1784, 24 juillet ..... F. 5002 (1865–1925).
1784, 25 juillet–1788, 20 juin ..... F. 5002 (1926–1957).
1788, 20 juin–1791, mars ..... F. 5002 (1958–1982).
1791, avril–1792 ..... F. 5002 (1983–2031).

Série in-4°.

1015–1535 ..... F. 23610 (1–124).
1115–1437 ..... F. 23740 (1–100).
1438–1553 ..... F. 23740 (101–199).
1536–1553 ..... F. 23610 (125–195).
1554–1563 ..... F. 23610 (196–278).
1554–1572 ..... F. 23740 (200–294).
1564–1573 ..... F. 23610 (279–349).
1573–1599 ..... F. 23740 (295–404).
1574–1580 ..... F. 23610 (350–409).
1581–1584 ..... F. 23610 (410–458).
1585–1594 ..... F. 23610 (459–514).
1595–1601 ..... F. 23610 (515–580).
1600–1636 ..... F. 23740 (405–498).
1602–1610, avril ..... F. 23610 (581–649).
1610, août–1616 ..... F. 23610 (650–710).
1617–1624 ..... F. 23610 (711–781).
1625–1628 ..... F. 23610 (782–845).
1629–1632 ..... F. 23610 (846–896).
1633–1634 ..... F. 23611 (1–77).
1635 ..... F. 23611 (78–135).
1636–1637, juin ..... F. 23611 (136–196).
1637, juillet–1638, juin ..... F. 23611 (197–254).
1637–1663 ..... F. 23740 (499–595).
1638, juillet–1639, mars ..... F. 23611 (255–307).
1639, avril–décembre ..... F. 23611 (308–392).
1640 ..... F. 23611 (393–467).
1641–1642 ..... F. 23611 (468–548).
1643 ..... F. 23611 (549–600).
1644 ..... F. 23611 (601–680).
1645 ..... F. 23611 (681–779).
1646–1647 ..... F. 23611 (780–864).
1648 ..... F. 23611 (865–951).
1649 ..... F. 23611 (952–1015).
1650–1651 ..... F. 23612 (1–86).
1652 ..... F. 23612 (87–162).
1653–1654 ..... F. 23612 (163–225).
1655–1656, juillet ..... F. 23612 (226–306).
1656, août–1657 ..... F. 23612 (307–385).
1658, janvier–août ..... F. 23612 (386–433).
1658, septembre–1659 ..... F. 23612 (434–515).
1660–1661, juillet ..... F. 23612 (516–591).

1661, août-1662	F. 23612 (592-649).
1663	F. 23612 (650-732).
1664, janvier-août	F. 23612 (733-774).
1664, septembre-1665	F. 23612 (775-854).
1664-1690	F. 23740 (596-694).
1666-1667, mars	F. 23612 (855-931).
1667, avril-1668	F. 23612 (932-1009).
1669, janvier-juillet	F. 23613 (1-55).
1669, août-décembre	F. 23613 (56-143).
1670-1671	F. 23613 (144-240).
1672-1673, février	F. 23613 (241-377).
1673, mars	F. 23613 (378-477).
1673, avril-1674, avril	F. 23613 (478-599).
1674, mai-1675, décembre	F. 23613 (600-700).
1676-1678	F. 23613 (701-815).
1679	F. 23613 (816-886).
1680	F. 23613 (887-961).
1681	F. 23613 (962-1027).
1682	F. 23614 (1-77).
1683-1684, juin	F. 23614 (78-190).
1684, juillet-1685, février	F. 23614 (191-261).
1685, mars-1685, décembre	F. 23614 (262-346).
1686	F. 23614 (347-422).
1687-1688	F. 23614 (423-521).
1689, janvier-juillet	F. 23614 (522-618).
1689, juillet-décembre	F. 23614 (619-713).
1690, janvier-mai	F. 23614 (714-817).
1690, juin-décembre	F. 23614 (818-910).
1691, janvier-mai	F. 23614 (911-1048).
1691, juin-septembre	F. 23614 (1049-1176).
1691, octobre-décembre	F. 23614 (1177-1263).
1691-1702	F. 23740 (695-792).
1692, janvier-juillet	F. 23615 (1-104).
1692, août-décembre	F. 23615 (105-192).
1693, janvier-mars	F. 23615 (193-267).
1693, avril-août	F. 23615 (268-351).
1693, août-décembre	F. 23615 (352-450).
1694, janvier-avril	F. 23615 (451-536).
1694, mai-décembre	F. 23615 (537-637).
1695, janvier-avril	F. 23615 (638-685).
1695, mai-décembre	F. 23615 (686-749).
1696, janvier-mai	F. 23616 (1-131).
1696, juin-décembre	F. 23616 (132-241).
1697	F. 23616 (242-360).
1698	F. 23616 (361-499).
1699, janvier-septembre	F. 23616 (500-579).
1699, octobre-décembre	F. 23616 (580-660).
1700	F. 23616 (661-784).
1701, février-septembre	F. 23616 (785-870).
1701, octobre-décembre	F. 23616 (871-957).
1702, janvier-juin	F. 23617 (1-100).
1702, juillet-décembre	F. 23617 (101-256).
1703, janvier-août	F. 23617 (257-403).
1703, septembre-décembre	F. 23617 (404-525).
1703-1709	F. 23740 (793-888).
1704, janvier-mars	F. 23617 (526-625).
1704, avril-juillet	F. 23617 (626-748).
1704, août-octobre	F. 23617 (749-844).
1704, novembre-décembre	F. 23617 (845-944).
1705, janvier-mars	F. 23617 (945-1035).
1705, avril-juin	F. 23618 (1-92).

1705, juillet–août	F. 23618 (93–194).
1705, septembre–décembre	F. 23618 (195–314).
1706, janvier–mars	F. 23618 (315–423).
1706, avril–juin	F. 23618 (424–513).
1706, juillet–septembre	F. 23618 (514–602).
1706, octobre–décembre	F. 23618 (603–713).
1707, janvier–avril	F. 23618 (714–825).
1707, mai–août	F. 23618 (826–944).
1707, septembre–décembre	F. 23618 (945–1055).
1708, janvier–février	F. 23619 (1–67).
1708, mars–avril	F. 23619 (68–137).
1708, mai–juin	F. 23619 (138–229).
1708, juillet–octobre	F. 23619 (230–341).
1708, novembre–décembre	F. 23619 (342–410).
1709, janvier–avril	F. 23619 (411–496).
1709, mai–août	F. 23619 (497–604).
1709, septembre–décembre	F. 23619 (605–711).
1710, janvier–juillet	F. 23619 (712–848).
1710, août–décembre	F. 23619 (849–974).
1710–1715	F. 23741 (1–97).
1711, janvier–août	F. 23620 (1–121).
1711, septembre–mai	F. 23620 (122–260).
1712, juin–décembre	F. 23620 (261–373).
1713, janvier–juillet	F. 23620 (374–489).
1713, août–décembre	F. 23620 (490–612).
1714, janvier–mai	F. 23620 (613–693).
1714, juin–décembre	F. 23620 (694–813).
1715, janvier–juillet	F. 23621 (1–120).
1715, août–décembre	F. 23621 (121–240).
1716, janvier–mars	F. 23621 (241–339).
1716, avril–juillet	F. 23621 (340–472).
1716, août–décembre	F. 23621 (473–587).
1716–1718	F. 23741 (98–173).
1717, janvier–avril	F. 23621 (588–684).
1717, mai–juillet	F. 23621 (685–778).
1717, août–décembre	F. 23621 (779–888).
1718, janvier–juillet	F. 32621 (889–951).
1718, août–décembre	F. 23621 (952–1024).
1719, janvier–juillet	F. 23622 (1–87).
1719, août–décembre	F. 23622 (88–163).
1719–1726	F. 23741 (174–262).
1720, janvier–juin	F. 23622 (164–281).
1720, juillet–décembre	F. 23622 (282–390).
1721, janvier–juin	F. 23622 (391–471).
1721, juillet–décembre	F. 23622 (472–550).
1722, janvier–août	F. 23622 (551–656).
1722, septembre–décembre	F. 23622 (657–703).
1723, janvier–juillet	F. 23622 (704–812).
1723, août–décembre	F. 23622 (813–887).
1724, janvier–juin	F. 23623 (1–116).
1724, juillet–décembre	F. 23623 (117–226).
1725, janvier–juin	F. 23623 (227–303).
1725, juillet–décembre	F. 23623 (304–364).
1726, janvier–juillet	F. 23623 (365–452).
1726, août–décembre	F. 23623 (453–529).
1727	F. 23623 (530–639).
1727–1736	F. 23741 (263–333).
1728	F. 23623 (640–736).
1729	F. 23623 (737–817).
1730	F. 23623 (818–924).
1731	F. 23624 (1–90).

1732	F. 23624 (91–170).
1733	F. 23624 (171–279).
1734	F. 23624 (280–398).
1735	F. 23624 (399–476).
1736	F. 23624 (477–567).
1737, janvier–juillet	F. 23624 (568–646).
1737, août–décembre	F. 23624 (647–681).
1737–1792	F. 23741 (334–401).
1738	F. 23624 (682–775).
1739	F. 23624 (776–845).
1740	F. 23624 (846–907).
1741	F. 23624 (908–986).
1742	F. 23625 (1–65).
1743, janvier-septembre	F. 23625 (66–139).
1743, octobre–décembre	F. 23625 (140–225).
1744	F. 23625 (226–311).
1745	F. 23625 (312–438).
1746, janvier–septembre	F. 23625 (439–489).
1746, octobre–décembre	F. 23625 (490–553).
1747, janvier–juillet	F. 23625 (554–633).
1747, août–décembre	F. 23625 (634–672).
1748, janvier–juillet	F. 23625 (673–726).
1748, août–décembre	F. 23625 (727–794).
1749, janvier–juillet	F. 23625 (795–877).
1749, août–décembre	F. 23625 (878–922).
1750	F. 23625 (923–994).
1751–1752	F. 23626 (1–102).
1753	F. 23626 (103–155).
1754	F. 23626 (156–206).
1755	F. 23626 (207–267).
1756	F. 23626 (268–351).
1757	F. 23626 (352–446).
1758, janvier–juin	F. 23626 (447–513).
1758, juillet–décembre	F. 23626 (514–593).
1759, janvier–juin	F. 23626 (594–674).
1759, juillet–décembre	F. 23626 (675–756).
1760, janvier–avril	F. 23626 (757–806).
1760, mai–décembre	F. 23626 (807–858).
1761	F. 23626 (859–944).
1762, janvier–novembre	F. 23627 (1–82).
1762, décembre	F. 23627 (83–107).
1763, janvier–juin	F. 23627 (108–165).
1763, juillet–décembre	F. 23627 (166–214).
1764, janvier–juin	F. 23627 (215–285).
1764, juillet–décembre	F. 23627 (286–374).
1765, janvier–mai	F. 23627 (375–422).
1765, juin–décembre	F. 23627 (423–494).
1766, janvier–juin	F. 23627 (495–561).
1766, juillet–décembre	F. 23627 (562–624).
1767	F. 23627 (625–722).
1768, janvier–avril	F. 23627 (723–765).
1768, mai–décembre	F. 23627 (766–846).
1769	F. 23627 (847–963).
1770, janvier-avril	F. 23628 (1-55).
1770, mai–décembre	F. 23628 (56–121).
1771, janvier–mai	F. 23628 (122–238).
1771, juin–août	F. 23628 (239–358).
1771, septembre–décembre	F. 23628 (359–472).
1772, janvier–avril	F. 23628 (473–581).
1772, mai-août	F. 23628 (582–681).
1772, septembre–décembre	F. 23628 (682–746).

1773, janvier–juin	F. 23628 (747–811).
1773, juillet–décembre	F. 23628 (812–864).
1774, janvier–septembre	F. 23628 (865–944).
1774, octobre–décembre	F. 23628 (945–989).
1775, janvier–juin	F. 23629 (1–64).
1775, juillet–décembre	F. 23629 (65–150).
1776, janvier–mars	F. 23629 (151–223).
1776, avril–août	F. 23629 (224–297).
1776, septembre–octobre	F. 23629 (298–325).
1776, novembre–décembre	F. 23629 (326–347).
1777, janvier–avril	F. 23629 (348–407).
1777, mai–juillet	F. 32629 (408–477).
1777, août–décembre	F. 23629 (478–546).
1778, janvier–avril	F. 23629 (547–614).
1778, mai–décembre	F. 23629 (615–705).
1779, janvier–mai	F. 23629 (706–781).
1779, juin–décembre	F. 23629 (782–881).
1780, janvier–mai	F. 23630 (1–56).
1780, juin–juillet	F. 23630 (57–104).
1780, août–décembre	F. 23630 (105–165).
1781, janvier–mai	F. 23630 (166–227).
1781, juin–décembre	F. 23630 (228–277).
1782, janvier–juillet	F. 23630 (278–337).
1782, août–décembre	F. 23630 (338–384).
1783	F. 23630 (385–485).
1784, janvier–juillet	F. 23630 (486–561).
1784, août–décembre	F. 23630 (562–630).
1785	F. 23630 (631–717).
1786, janvier–juillet	F. 23630 (718–792).
1786, août–décembre	F. 23630 (793–844).
1787, janvier–juillet	F. 23631 (1–72).
1787, août–décembre	F. 23631 (73–125).
1788, janvier–avril	F. 23631 (126–179).
1788, mai–juin	F. 23631 (180–239).
1788, juillet–décembre	F. 23631 (240–272).
1789, janvier–septembre	F. 23631 (273–362).
1789, octobre–décembre	F. 23631 (363–503).
1790, janvier–mars	F. 23631 (504–609).
1790, avril	F. 23631 (610–730).
1790, juin	F. 23631 (731–801).
1790, juillet	F. 23631 (802–871).
1790, août	F. 23631 (872–936).
1790, septembre	F. 23631 (937–1024).
1790, octobre–décembre	F. 23631 (1025–1120).
1791	F. 23632 (1–89).
1792	F. 23632 (90–139).

Série in-8°.

1319–1539	F. 46801 (1–21).
1422–1540	F. 47020 (1–13).
1540	F. 46802 (1–8).
1541–1544	F, 46803 (1–16).
1541–1554	F. 47021 (1–16).
1545–1547	F. 46804 (1–17).
1548–1549	F. 46805 (1–10).
1550	F. 46806 (1–16).
1551	F. 46807 (1–12).
1552	F. 46808 (1–17).
1553, janvier–juillet	F. 46809 (1–12).

IMPRIMERIE NATIONALE.

1553, août-décembre..... F. 46810 (1-17).
1554..... F. 46811 (1-22).
1555..... F. 46812 (1-24).
1555-1560..... F. 47022 (1-19).
1556..... F. 46813 (1-6).
1557, janvier-avril..... F. 46814 (1-13).
1557, mai-décembre..... F. 46815 (1-13).
1558..... F. 46816 (1-8).
1559, janvier-août..... F. 46817 (1-16).
1559, septembre-décembre..... F. 46818 (1-23).
1560, janvier-août..... F. 46819 (1-30).
1560, août-décembre..... F. 46820 (1-22 *bis*).
1561, janvier..... F. 46821 (1-7).
1561, février-avril..... F. 46821 (8-24).
1561, mai-décembre..... F. 46821 (25-48).
1562..... F. 46822 (1-27).
1563, février-mai..... F. 46823 (1-23).
1563, juin-octobre..... F. 46824 (1-41).
1563, novembre-décembre..... F. 46825 (1-30).
1564, janvier-février..... F. 46826 (1-20).
1564, mars-décembre..... F. 48627 (1-39).
1565..... F. 46828 (1-33).
1566, janvier-février..... F. 46829 (1-23).
1566, mars-juillet..... F. 46830 (1-31).
1566, août-décembre..... F. 46831 (1-15).
1567, janvier-septembre..... F. 46832 (1-33).
1567, octobre-novembre..... F. 46833 (1-42).
1567, décembre..... F. 46834 (1-19).
1568, janvier-mars..... F. 46835 (1-23).
1568, avril-juillet..... F. 46836 (1-32).
1568, août-décembre..... F. 46837 (1-36).
1569..... F. 46838 (1-30).
1570..... F. 46839 (1-21).
1571, janvier-juillet..... F. 46840 (1-34).
1571, octobre-décembre..... F. 46841 (1-21).
1572, janvier-mai..... F. 46842 (1-24).
1572, juin-décembre..... F. 46843 (1-39).
1573, janvier-mai..... F. 46844 (1-19).
1573, juin-décembre..... F. 46845 (1-29).
1574, janvier-juin..... F. 46846 (1-29).
1574, juillet-décembre..... F. 46847 (1-28).
1575, janvier-juillet..... F. 46848 (1-22).
1575, août-décembre..... F. 46849 (1-28).
1576, janvier-avril..... F. 46850 (1-15).
1576, mai-juin..... F. 46851 (1-17).
1576, juillet-septembre..... F. 46852 (1-16).
1576, octobre-décembre..... F. 46853 (1-15).
1577, janvier-février..... F. 46854 (1-12).
1577, mars..... F. 46855 (1-16).
1577, avril-août..... F. 46856 (1-14).
1577, septembre..... F. 46857 (1-5).
1577, septembre..... F. 46858 (1-15).
1577, décembre..... F. 46859 (1-11).
1578, janvier-février..... F. 46860 (1-8).
1578, mars-mai..... F. 46861 (1-30).
1578, juin-décembre..... F. 46862 (1-20).
1579..... F. 46863 (1-21).
1580, janvier-mars..... F. 46864 (1-18).
1580, mai-décembre..... F. 46865 (1-34).
1581, janvier-mai..... F. 46866 (1-15).
1581, juin-août..... F. 46867 (1-23).

1581, septembre..... F. 46868 (1-12).
1581, octobre-novembre..... F. 46869 (1-21).
1581, décembre..... F. 46870 (1-22).
1582, février-mai..... F. 46871 (1-21).
1582, juin-août..... F. 46872 (1-14).
1582, septembre-décembre..... F. 46873 (1-20).
1583, janvier..... F. 46374 (1-11).
1583, février-mai..... F. 46875 (1-24).
1583, juin-décembre..... F. 46876 (1-16).
1584, janvier-mars..... F. 46877 (1-12).
1584, mai-décembre..... F. 46878 (1-17).
1585, janvier-juillet..... F. 46879 (1-30).
1885, août-décembre..... F. 46880 (1-32).
1586, janvier-mars..... F. 46881 (1-33).
1586, avril-juin..... F. 46882 (1-38).
1586, juillet-novembre..... F. 46883 (1-17).
1587, janvier-mars..... F. 46884 (1-18).
1587, avril-décembre..... F. 46885 (1-30).
1588, janvier-juin..... F. 46886 (1-24).
1588, juillet-décembre..... F. 46887 (1-35).
1589, janvier-mars..... F. 46888 (1-10).
1589, avril-décembre..... F. 46889 (1-30).
1590-1592..... F. 46890 (1-35).
1593..... F. 46891 (1-26).
1594, février-mars..... F. 46892 (1-38).
1594, avril-mai..... F. 46893 (1-31).
1594, juillet-août..... F. 46894 (1-22).
1594, septembre-décembre..... F. 46895 (1-32).
1595, janvier-avril..... F. 46896 (1-30).
1595, mai-décembre..... F. 46897 (1-32).
1596, janvier..... F. 46698 (1-35).
1596, février-mai..... F. 46899 (1-32).
1596, juin-décembre..... F. 46900 (1-15).
1597, janvier-avril..... F. 46901 (1-27).
1597, mai-juillet..... F. 46902 (1-26).
1597, août-décembre..... F. 46803 (1-24).
1598, janvier-mars..... F. 46904 (1-26).
1598, avril..... F. 46905 (1-15).
1598, mai-décembre..... F. 46906 (1-23).
1599..... F. 46907 (1-20).
1600..... F. 46908 (1-20).
1601, janvier-juin..... F. 46909 (1-28).
1601, juillet-décembre..... F. 46910 (1-29).
1602..... F. 46911 (1-38).
1603..... F. 46912 (1-23).
1604..... F. 46913 (1-27).
1605..... F. 46914 (1-19).
1606, février-juillet..... F. 46915 (1-23).
1606, août-décembre..... F. 46916 (1-27).
1607, janvier-octobre..... F. 46917 (1-21).
1607, novembre-décembre..... F. 46918 (1-11).
1608..... F. 46919 (1-18).
1609, janvier-avril..... F. 46920 (1-15).
1609, mai-décembre..... F. 46921 (1-29).
1610..... F. 46922 (1-35).
1611..... F. 46923 (1-31).
1612..... F. 46924 (1-17).
1613..... F. 46925 (1-30).
1614..... F. 46926 (1-26).
1615, février-septembre..... F. 46927 (1-31).
1615, octobre-novembre..... F. 46928 (1-17).

1616, janvier–avril ..... F. 46929 (1–10).
1616, mai ..... F. 46930 (1–19).
1616, juin–août ..... F. 46931 (1–18).
1616, septembre–octobre ..... F. 46932 (1–29).
1616, novembre–décembre ..... F. 46933 (1–11).
1617, janvier–février ..... F. 46934 (1–17).
1617, mars–juillet ..... F. 46935 (1–32).
1617, août–décembre ..... F. 46936 (1–21).
1618 ..... F. 46937 (1–17).
1619, février–mai ..... F. 46938 (1–24).
1619, juin–décembre ..... F. 46939 (1–22).
1620, janvier–février ..... F. 46940 (1–30).
1620, mai–décembre ..... F. 46941 (1–28).
1621, janvier–mars ..... F. 46942 (1–22).
1621, avril–décembre ..... F. 46943 (1–37).
1622, janvier–mars ..... F. 46944 (1–29).
1622, avril–décembre ..... F. 46945 (1–26).
1623, janvier–juin ..... F. 46946 (1–23).
1623, juillet–novembre ..... F. 46947 (1–11).
1624, janvier–mars ..... F. 46948 (1–9).
1624, mai–octobre ..... F. 46949 (1–26).
1624, novembre–décembre ..... F. 46950 (1–11).
1625, janvier–mars ..... F. 46951 (1–18).
1625, avril–septembre ..... F. 46952 (1–26).
1625, octobre–décembre ..... F. 46953 (1–39).
1626, janvier–février ..... F. 46954 (1–14).
1626, février–mars ..... F. 46955 (1–21).
1626, mai–juillet ..... F. 46956 (1–22).
1626, août–décembre ..... F. 46957 (1–19).
1627, janvier–mars ..... F. 46958 (1–31).
1627, avril–mai ..... F. 46959 (1–16).
1627, juin ..... F. 46960 (1–18).
1627, juin ..... F. 46961 (1–33).
1627, juillet–décembre ..... F. 46962 (1–23).
1628, mars–septembre ..... F. 46963 (1–24).
1628, octobre–décembre ..... F. 46964 (1–14).
1629, janvier ..... F. 46965 (1–17).
1629, mars–octobre ..... F. 46966 (1–18).
1629, novembre–décembre ..... F. 46967 (1–19).
1630 ..... F. 46968 (1–22).
1631, janvier–février ..... F. 46969 (1–22).
1631, mars–mai ..... F. 46970 (1–32).
1631, juin–août ..... F. 46971 (1–18).
1631, septembre–décembre ..... F. 46972 (1–21).
1632, janvier–mai ..... F. 46973 (1–15).
1632, juin–décembre ..... F. 46974 (1–21).
1633, janvier–mars ..... F. 46975 (1–25).
1633, avril–juin ..... F. 46976 (1–31).
1633, juillet–décembre ..... F. 46977 (1–30).
1634, janvier ..... F. 46978 (1–21).
1634, février–avril ..... F. 46979 (1–24).
1634, mai–juillet ..... F. 46980 (1–23).
1634, août–octobre ..... F. 46981 (1–24).
1634, novembre–décembre ..... F. 46982 (1–18).
1635, janvier–février ..... F. 46983 (1–25).
1635, mars–avril ..... F. 46984 (1–21).
1635, mai ..... F. 46985 (1–35).
1635, juin ..... F. 46986 (1–25).
1635, juillet–novembre ..... F. 46987 (1–45).
1635, décembre ..... F. 46988 (1–47).
1636, janvier–mai ..... F. 46989 (1–21).

1636, juin–juillet..... F. 46990 (1–5).
1636, août–septembre..... F. 46991 (1–28).
1636, octobre–décembre..... F. 46992 (1–15).
1637, janvier–juillet..... F. 46993 (1–29).
1637, août–décembre..... F. 46994 (1–13).
1638, janvier–septembre..... F. 46995 (1–27).
1638, octobre–décembre..... F. 46996 (1–16).
1639, janvier–mai..... F. 46997 (1–21).
1639, juillet–décembre..... F. 46998 (1–24).
1640, janvier–septembre..... F. 46999 (1–24).
1640, octobre..... F. 47000 (1–6).
1641, janvier–août..... F. 47001 (1–12).
1641, septembre–décembre..... F. 47002 (1–11).
1642..... F. 47003 (1–4).
1643, février–mai..... F. 47004 (1–14).
1643, juin–décembre..... F. 47005 (1–18).
1644–1645..... F. 47006 (1–24).
1646–1648..... F. 47007 (1–34).
1649–1654..... F. 47008 (1–25).
1655–1663..... F. 47009 (1–37).
1664–1671..... F. 47010 (1–28).
1672–1675..... F. 47011 (1–10).
1676–1689..... F. 47012 (1–16).
1690–1749..... F. 47013 (1–19).
1750–1753..... F. 47014 (1–4).
1754–1763..... F. 47015 (1–14).
1764–1786..... F. 47016 (1–16).
1787–1788..... F. 47017 (1–16).
1789..... F. 47018 (1–12).
1790–1792..... F. 47019 (1–18).

Bureau de la ville de Paris.

Série in–fol.

1604–1726..... F. 5012 (1–210).
1727–1774..... F. 5012 (211–378).

Série in–4°.

1608–1690..... F. 23719 (1–87).
1691–1721..... F. 23719 (88–171).
1722–1727..... F. 23719 (172–246).
1728..... F. 23719 (247–318).
1729–1730..... F. 23719 (319–435).
1731–1732, mai..... F. 23719 (436–538).
1732, juin–1733, décembre..... F. 23719 (539–650).
1734–1735..... F. 23719 (651–762).
1736..... F. 23719 (763–866).
1737–1738, mai..... F. 23719 (867–941).
1738, juin–1738, décembre..... F. 23719 (942–1022).
1739..... F. 23720 (1–113).
1740..... F. 23720 (114–209).
1741..... F. 23720 (210–305).
1742–1743..... F. 23720 (306–395).
1744..... F. 23720 (396–465).
1745..... F. 23720 (466–542).
1746–1748..... F. 23720 (543–643).
1749–1751..... F. 23720 (644–729).

1752–1756 ..... F. 23720 (1–96).
1757–1759, juin ..... F. 23720 (97–184).
1759, juillet–1760, décembre ..... F. 23720 (185–269).
1761–1763 ..... F. 23720 (270–355).
1764–1789 ..... F. 23720 (356–424).

Série in-8°.

1567–1669 ..... F. 47165 (23 pièces).

Chambre des comptes de Paris.

F. 5006

1362–1636 ..... F. 23694 (1–82).
1637–1716 ..... F. 23694 (83–170).
1718–1756 ..... F. 23694 (171–236).
1757–1790 ..... F. 23694 (237–279).

F. 47145

Chambres des comptes provinciales.

F. 23695
F. 47146

Chambres de justice.

F. 23709
F. 23710
F. 47140

Chambres souveraines.

F. 23713

Châtelet.

Série in-fol.

1623–1684 ..... F. 5011 (1–246).
1685–1700 ..... F. 5011 (247–447).
1701–1714 ..... F. 5011 (448–688).
1715–1786 ..... F. 5011 (689–904).

Série in-4°.

1350–1643 ..... F. 23714 (1–89).
1644–1667 ..... F. 23714 (90–204).
1668–1673 ..... F. 23714 (205–308).
1674–1686 ..... F. 23714 (309–418).
1687–1698 ..... F. 23714 (419–542).
1699–1709 ..... F. 23714 (543–652).
1710–1719 ..... F. 23714 (653–757).
1720–1724 ..... F. 23714 (758–866).
1725–1726, avril ..... F. 23714 (867–948).
1726, mai–décembre ..... F. 23714 (949–1042).
1727 ..... F. 23715 (1–106).
1728 ..... F. 23715 (107–180).
1729 ..... F. 23715 (181–277).
1730, janvier–1731, juin ..... F. 23715 (278–368).
1731, juillet–1732, décembre ..... F. 23715 (369–434).
1733–1734 ..... F. 23715 (435–514).

1735..... F. 23715 (515-568).
1736..... F. 23715 (569-634).
1737-1738..... F. 23715 (635-742).
1739, janvier-1740, mai..... F. 23715 (743-819).
1740, juin-décembre..... F. 23715 (820-883).
1741..... F. 23715 (884-955).
1742..... F. 23715 (956-1020).
1743..... F. 23715 (1021-1076).
1744..... F. 23716 (1-93).
1745..... F. 23716 (94-197).
1746-1747..... F. 23716 (198-309).
1748..... F. 23716 (310-398).
1749..... F. 23716 (399-480).
1750..... F. 23716 (481-540).
1751..... F. 23716 (541-595).
1752-1753..... F. 23716 (596-680).
1754-1756..... F. 23716 (681-780).
1757-1759..... F. 23716 (781-874).
1760-1761..... F. 23716 (875-963).
1762..... F. 23717 (1-46).
1763-1765..... F. 23717 (47-128).
1766-1768..... F. 23717 (129-212).
1769-1776..... F. 23717 (213-314).
1777-1778..... F. 23717 (315-402).
1779-1782..... F. 23717 (403-487).
1783-1790..... F. 23717 (488-562).

Série in-8°.

1551-1600..... F. 47161 (36 pièces).
1601-1622..... F. 47162 (26 pièces).
1623-1640..... F. 47163 (29 pièces).
1641-1790..... F. 47164 (21 pièces).

Conseil d'État.

Série in-fol.

1603-1642, mai..... F. 5003 (1-195).
1642, juin-1646..... F. 5003 (196-411).
1647-1655..... F. 5003 (412-644).
1656-1658..... F. 5003 (645-909).
1659-1662, avril..... F. 5003 (910-1158).
1662, mai-1664, août..... F. 5003 (1159-1318).
1664, septembre-1668, mars..... F. 5003 (1319-1483).
1668, avril-1671, juin..... F. 5003 (1484-1690).
1671, juillet-1675..... F. 5003 (1691-1905).
1676-1680..... F. 5003 (1906-2087).
1681-1685..... F. 5003 (2088-2248).
1686-1694..... F. 5003 (2249-2444).
1695-1702..... F. 5003 (2445-2619).
1703-1711..... F. 5003 (2620-2755).
1712-1724..... F. 5003 (2756-2887).
1725-1746..... F. 5003 (2888-2986).
1747-1789..... F. 5003 (2987-3089).

Série in-4°.

1551-1607..... F. 23633 (1-72).
1608-1613..... F. 23633 (80-150).
1614-1620..... F. 23633 (150 *bis*-214).
1621-1624..... F. 23633 (215-274).

1625–1628	F. 23633 (275–352).
1629–1631	F. 23633 (353–424).
1632–1633	F. 23633 (425–514).
1634	F. 23633 (515–561).
1635	F. 23633 (562–620).
1636	F. 23633 (621–672).
1637	F. 23633 (673–733).
1638	F. 23633 (735–793).
1639	F. 23633 (794–855).
1640	F. 23633 (856–922).
1641	F. 22633 (923–1015).
1642–1643	F. 23634 (1–144).
1644	F. 23634 (145–224).
1645	F. 23634 (225–279).
1646–1647	F. 23634 (280–403).
1648–1650	F. 23634 (404–506).
1651–1652	F. 23634 (507–597).
1653	F. 23634 (598–697).
1654, janvier–juin	F. 23634 (698–726).
1654, juillet–décembre	F. 23634 (727–780).
1655	F. 23634 (781–876).
1656	F. 23634 (877–989).
1657, janvier–juin	F. 23635 (1–68).
1657, juillet–décembre	F. 23635 (69–125).
1658	F. 23635 (126–228).
1659	F. 23635 (229–326).
1660, janvier–juin	F. 23635 (327–396).
1660, juillet–décembre	F. 23635 (397–464).
1661, janvier–juin	F. 23635 (465–524).
1661, juillet–décembre	F. 23635 (525–571).
1662	F. 23635 (572–657).
1663, janvier–août	F. 23635 (658–719).
1663, septembre–décembre	F. 23635 (720–772).
1664, janvier–juin	F. 23635 (773–837).
1664, juillet–décembre	F. 23635 (838–916).
1665	F. 23636 (1–161).
1666, janvier–juin	F. 23636 (162–238).
1666, juillet–décembre	F. 23636 (239–314).
1667	F. 23636 (315–462).
1668, janvier–juin	F. 23636 (463–550).
1668, juillet–décembre	F. 23636 (551–679).
1669, janvier–juin	F. 23636 (681–780).
1669, juillet–décembre	F. 23636 (781–896).
1670, janvier–juin	F. 23637 (1–115).
1670, juillet–décembre	F. 23637 (116–252).
1671, janvier–mai	F. 23637 (253–344).
1671, juin–août	F. 23637 (345–410).
1671, septembre–décembre	F. 23637 (411–476).
1672, janvier–avril	F. 23637 (477–546).
1672, mai–juillet	F. 23637 (547–625).
1672, août–décembre	F. 23637 (626–723).
1673, janvier–mars	F. 23637 (724–793).
1673, avril–juillet	F. 23637 (794–900).
1673, août–décembre	F. 23637 (901–993).
1674, janvier–avril	F. 23638 (1–109).
1674, mai–août	F. 23638 (110–173).
1674, septembre–décembre	F. 23638 (174–251).
1675, janvier–mai	F. 23638 (252–337).
1675, juin–décembre	F. 23638 (338–416).
1676, janvier–avril	F. 23638 (417–491).
1676, mai–août	F. 23638 (492–554).

1676, septembre-décembre ..... F. 23638 (555-599).
1677, janvier-mai ..... F. 23638 (600-673).
1677, juin-décembre ..... F. 23638 (674-753).
1678, janvier-juillet ..... F. 23638 (754-819).
1678, août-décembre ..... F. 23638 (820-883).
1679, janvier-juin ..... F. 23639 (1-80).
1679, juillet-décembre ..... F. 23639 (81-153).
1680, janvier-juin ..... F. 23639 (154-215).
1680, juillet-décembre ..... F. 23639 (216-271).
1681, janvier-juin ..... F. 23639 (272-368).
1681, juillet-décembre ..... F. 23639 (369-450).
1682, janvier-juin ..... F. 23639 (451-506).
1682, juillet-décembre ..... F. 23639 (507-572).
1683, janvier-juin ..... F. 23639 (573-631).
1683, juillet-décembre ..... F. 23639 (632-683).
1684, janvier-juin ..... F. 23639 (684-757).
1684, juillet-décembre ..... F. 23639 (758-852).
1685, janvier-juillet ..... F. 23639 (853-958).
1685, août-décembre ..... F. 23639 (959-1056).
1686, janvier-juin ..... F. 23640 (1-79).
1686, juillet-décembre ..... F. 23640 (80-149).
1687, janvier-juillet ..... F. 23640 (150-231).
1687, août-décembre ..... F. 23640 (232-328).
1688, janvier-avril ..... F. 23640 (329-401).
1688, mai-juillet ..... F. 23640 (402-460).
1688, août-décembre ..... F. 23640 (461-540).
1689, janvier-mai ..... F. 23640 (541-607).
1689, juin-août ..... F. 23640 (608-669).
1689, septembre-décembre ..... F. 23640 (670-741).
1690, janvier-mars ..... F. 23640 (742-840).
1690, avril-août ..... F. 23640 (841-911).
1690, septembre-décembre ..... F. 23640 (912-990).
1691, janvier-avril ..... F. 23641 (1-92 *bis*).
1691, mai-septembre ..... F. 23641 (93-199).
1691, octobre-décembre ..... F. 23641 (200-282).
1692, janvier-mars ..... F. 23641 (283-364).
1692, avril-juillet ..... F. 23641 (365-454).
1692, août-décembre ..... F. 23641 (455-572).
1693, janvier-février ..... F. 23641 (573-637).
1693, mars-avril ..... F. 23641 (638-706).
1693, mai-juin ..... F. 23641 (707-776).
1693, juillet-août ..... F. 23641 (777-821).
1693, septembre-octobre ..... F. 23641 (822-889).
1693, novembre-décembre ..... F. 23641 (890-970).
1694, janvier-mars ..... F. 23642 (1-104).
1694, avril-juin ..... F. 23642 (105-195).
1694, juillet-août ..... F. 23642 (196-267).
1694, septembre-décembre ..... F. 23642 (268-353).
1695, janvier-avril ..... F. 23642 (354-465).
1695, mai-août ..... F. 23642 (466-543).
1695, septembre-décembre ..... F. 23642 (544-619).
1696, janvier-avril ..... F. 23642 (620-703).
1696, mai-juillet ..... F. 23642 (704-786).
1696, août-septembre ..... F. 23642 (787-838).
1696, octobre-décembre ..... F. 23642 (839-926).
1697, janvier-mars ..... F. 23643 (1-89).
1697, avril-juillet ..... F. 23643 (90-175).
1697, août-décembre ..... F. 23643 (176-263).
1698, janvier-juin ..... F. 23643 (264-351).
1698, juillet-décembre ..... F. 23643 (352-443).
1699, janvier-juin ..... F. 23643 (444-527).

1699, juillet–décembre	F. 23643 (528–606).
1700, janvier–mai	F. 23643 (607–701).
1700, juin–juillet	F. 23643 (702–757).
1700, août–décembre	F. 23643 (758–854).
1701, janvier–mai	F. 23644 (1–82).
1701, juin–septembre	F. 23644 (83–179).
1701, octobre–décembre	F. 23644 (180–257).
1702, janvier–avril	F. 23644 (258–344).
1702, mai–juin	F. 23644 (345–407).
1702, juillet–août	F. 23644 (408–492).
1702, septembre–décembre	F. 23644 (493–610).
1703, janvier–mars	F. 23644 (611–691).
1703, avril–juin	F. 23644 (692–777).
1703, juillet–août	F. 23644 (778–839).
1703, septembre–octobre	F. 23644 (840–905).
1703, novembre–décembre	F. 23644 (906–990).
1704, janvier–mars	F. 23645 (1–89).
1704, avril–mai	F. 23645 (90–180).
1704, juin–juillet	F. 23645 (181–274).
1704, août–octobre	F. 23645 (275–401).
1704, novembre–décembre	F. 23645 (402–486 *bis*).
1705, janvier–février	F. 23645 (487–559).
1705, mars	F. 23645 (560–620).
1705, avril–mai	F. 23645 (621–706).
1705, juin–juillet	F. 23645 (707–783).
1705, août–septembre	F. 23645 (784–856).
1705, octobre–décembre	F. 23645 (857–941).
1706, janvier–février	F. 23646 (1–77).
1706, mars–mai	F. 23646 (78–163).
1706, juin–août	F. 23646 (164–237).
1706, septembre–décembre	F. 23646 (238–361).
1707, janvier–avril	F. 23646 (362–455).
1707, mai–juillet	F. 23646 (456–549).
1707, août–septembre	E. 23646 (550–612).
1707, octobre–décembre	F. 23646 (613–689).
1708, janvier–mars	F. 23646 (690–765).
1708, avril–juin	F. 23646 (766–849).
1708, juillet–septembre	F. 23646 (850–918).
1708, octobre–décembre	F. 23646 (919–1010).
1709, janvier–mars	F. 23647 (1–82).
1709, avril–juin	F. 23647 (83–158).
1709, juillet–août	F. 23647 (159–237).
1709, septembre–octobre	F. 23647 (238–301).
1709, novembre–décembre	F. 23647 (302–372).
1710, janvier–février	F. 23647 (373–441).
1710, mars–avril	F. 23647 (442–521).
1710, mai–juin	F. 23647 (522–577).
1710, juillet–septembre	F. 23647 (578–673).
1710, octobre–décembre	F. 23647 (674–778).
1711, janvier–mars	F. 23648 (1–82).
1711, avril–juin	F. 23648 (83–164).
1711, juillet–septembre	F. 23648 (165–234).
1711, octobre–décembre	F. 23648 (235–308).
1712, janvier–mars	F. 23648 (310–384).
1712, avril–juin	F. 23648 (385–452).
1712, juillet–octobre	F. 23648 (453–533).
1712, novembre–décembre	F. 23648 (534–595).
1713, janvier–mai	F. 23648 (596–683).
1713, juin–août	F. 23648 (684–741).
1713, septembre–décembre	F. 23648 (742–821).
1714, janvier–avril	F. 23649 (1–79).

1714, mai–août ..... F. 23649 (80–176).
1714, septembre–décembre ..... F. 23649 (177–260).
1715, janvier–avril ..... F. 23649 (261–338).
1715, mai–juillet ..... F. 23649 (339–401).
1715, août–décembre ..... F. 23649 (402–475).
1716, janvier–mars ..... F. 23649 (476–565).
1716, avril–juin ..... F. 23649 (566–632).
1716, juillet–août ..... F. 23649 (633–713).
1716, septembre–décembre ..... F. 23649 (714–850).
1717, janvier–mars ..... F. 23650 (1–106).
1717, avril–mai ..... F. 23650 (107–174).
1717, juin–juillet ..... F. 23650 (175–249).
1717, août–octobre ..... F. 23650 (250–343).
1717, novembre–décembre ..... F. 23650 (344–414).
1718, janvier–février ..... F. 23650 (415–490).
1718, mars–avril ..... F. 23650 (491–573).
1718, mai–juin ..... F. 23650 (574–655).
1718, juillet–août ..... F. 23650 (656–720).
1718, septembre–octobre ..... F. 23650 (721–778).
1718, novembre–décembre ..... F. 23650 (779–847).
1719, janvier–février ..... F. 23651 (1–71).
1719, mars–avril ..... F. 23651 (72–130).
1719, mai–juin ..... F. 23651 (131–189).
1719, juillet–août ..... F. 23651 (190–274).
1719, septembre–octobre ..... F. 23651 (275–396).
1719, novembre–décembre ..... F. 23651 (397–522).
1720, janvier–février ..... F. 23651 (523–652).
1720, mars–avril ..... F. 23651 (653–794).
1720, mai–juin ..... F. 23651 (795–924).
1720, juillet–août ..... F. 23651 (925–1058).
1720, septembre–octobre ..... F. 23651 (1059–1204).
1720, novembre–décembre ..... F. 23651 (1205–1332).
1721, janvier ..... F. 23652 (1–65).
1721, février–mars ..... F. 23652 (66–154).
1721, avril–mai ..... F. 23652 (155–226).
1721, juin–juillet ..... F. 23652 (227–295).
1721, août–septembre ..... F. 23652 (296–410).
1721, octobre–novembre ..... F. 23652 (411–471).
1721, décembre ..... F. 23652 (472–519).
1722, janvier–février ..... F. 23652 (520–576).
1722, mars–avril ..... F. 23652 (577–699).
1722, mai–juin ..... F. 23652 (700–839).
1722, juillet–août ..... F. 23652 (840–967).
1722, septembre ..... F. 23652 (968–1057).
1722, octobre ..... F. 23652 (1058–1123).
1722, novembre–décembre ..... F. 23652 (1124–1235).
1723, janvier ..... F. 23653 (1–89).
1723, février–mars ..... F. 23653 (90–169).
1723, avril ..... F. 23653 (170–244).
1723, mai ..... F. 23653 (245–317).
1723, juin–juillet ..... F. 23653 (318–416).
1723, août ..... F. 23653 (417–477).
1723, septembre ..... F. 23653 (478–557).
1723, octobre ..... F. 23653 (558–619).
1723, novembre–décembre ..... F. 23653 (620–717).
1724, janvier–février ..... F. 23654 (1–104).
1724, mars–avril ..... F. 23654 (105–171).
1724, mai–juin ..... F. 23654 (172–271).
1724, juillet–août ..... E. 23654 (272–341).
1724, septembre–octobre ..... F. 23654 (342–436).
1724, novembre–décembre ..... F. 23654 (437–496).

1725, janvier–mars	F. 23654 (497–579).
1725, avril–mai	F. 23654 (580–640).
1725, juin–juillet	F. 23654 (641–719).
1725, août–octobre	F. 23654 (720–803).
1725, novembre–décembre	F. 23654 (804–878).
1726, janvier–février	F. 23655 (1–81).
1726, mars–avril	F. 23655 (82–157).
1726, mai–août	F. 23655 (158–291).
1726, septembre–décembre	F. 23655 (292–397).
1727, janvier–mars	F. 23655 (398–472).
1727, avril–juin	F. 23655 (473–549).
1727, juillet–septembre	F. 23655 (550–661).
1727, octobre–décembre	F. 23655 (662–727).
1728, janvier–avril	F. 23656 (1–72).
1728, mai–juillet	F. 23656 (73–137).
1728, août–septembre	F. 23656 (138–201).
1728, octobre–décembre	F. 23656 (202–287).
1729, janvier–février	F. 23656 (288–356).
1729, mars–mai	F. 23656 (357–415).
1729, juin–juillet	F. 23656 (416–479).
1729, septembre–décembre	F. 23656 (480–573).
1730, janvier–mars	F. 23656 (574–635).
1730, avril–mai	F. 23656 (636–684).
1730, juin–août	F. 23656 (685–750).
1730, septembre–décembre	F. 23656 (751–835).
1731, janvier–février	F. 23657 (1–56).
1731, mars–mai	F. 23657 (57-127 *bis*).
1731, juin–septembre	F. 23657 (128–209).
1731, octobre–décembre	F. 23657 (210–276).
1732, janvier–mars	F. 23657 (277–322).
1732, avril–juillet	F. 23657 (323–397).
1732, août–décembre	F, 23657 (398–499).
1733, janvier–mars	F. 23657 (500–589).
1733, avril–juin	F. 23657 (590–644).
1733, juillet–décembre	F. 23657 (645–730).
1734, janvier–mars	F. 23658 (1–78).
1734, avril–juillet	F. 23658 (79–165).
1734, août–décembre	F. 23658 (166–244).
1735, janvier–juin	F. 23658 (245–345).
1735, juillet–décembre	F. 23658 (346–419).
1736, janvier–mars	F. 23658 (420–467).
1736, avril–juin	F. 23658 (468–525).
1736, juillet–décembre	F. 23658 (526–597).
1737, janvier–avril	F. 23658 (598–682).
1737, mai–août	F. 23658 (683–748).
1737, septembre–décembre	F. 23658 (749–823).
1738, janvier–avril	F. 23659 (1–73).
1738, mai–juin	F. 23659 (74–122).
1738, juillet–septembre	F. 23659 (123–187).
1738, octobre–décembre	F. 23659 (188–270).
1739, janvier–mars	F. 23659 (271–343).
1739, avril–juillet	F. 23659 (344–416).
1739, août–décembre	F. 23659 (417–497).
1740, janvier–avril	F. 23659 (498–570).
1740, mai–août	F. 23659 (571–634).
1740, septembre–décembre	F. 23659 (635–735).
1741, janvier–mai	F. 23659 (736–825).
1741, juin–septembre	F. 23659 (826–885).
1741, octobre–décembre	F. 23659 (886–960).
1742, janvier–mars	F. 23660 (1–75).
1742, avril–juillet	F. 23660 (76–134).

1742, août–décembre..... F. 23660 (135–209).
1743, janvier–août..... F. 23660 (210–299).
1743, septembre–décembre..... F. 23660 (300–373).
1744, janvier–avril..... F. 23660 (374–434).
1744, mai–août..... F. 23660 (435–516).
1744, septembre–décembre..... F. 23660 (517–618).
1745, janvier–mai..... F. 23660 (619–710).
1745, juin–juillet..... F. 23660 (711–755).
1745, août–décembre..... F. 23660 (756–841).
1746, janvier–avril..... F. 23661 (1–66).
1746, mai–juillet..... F. 23661 (67–121).
1746, août–décembre..... F. 23661 (122–193).
1747, janvier–mai..... F. 23661 (194–259).
1747, juin–août..... F. 23661 (260–332).
1747, septembre–décembre..... F. 23661 (333–386).
1748, janvier–mai..... F. 23661 (387–451).
1748, juin–août..... F. 23661 (452–523).
1748, septembre–décembre..... F. 23661 (524–576).
1749, janvier–mars..... F. 23661 (577–647).
1749, avril–juin..... F. 23661 (648–706).
1749, juillet–décembre..... F. 23661 (707–815).
1750, janvier–mars..... F. 23662 (1–72).
1750, avril–juillet..... F. 23662 (73–131).
1750, août–décembre..... F. 23662 (132–192).
1751, janvier–mai..... F. 23662 (193–255).
1751, juin–août..... F. 23662 (256–293).
1751, septembre–décembre..... F. 23662 (294–358).
1752, janvier–juillet..... F. 23662 (359–432).
1752, août–décembre..... F. 23662 (433–547).
1753, janvier–mai..... F. 23662 (548–611).
1753, juin–décembre..... F. 23662 (612–666).
1754, janvier–juin..... F. 23662 (667–713).
1754, juillet–décembre..... F. 23662 (714–761).
1755, janvier–juin..... F. 23662 (762–813).
1755, juillet–décembre..... F. 23662 (814–893).
1756, janvier–juin..... F. 23663 (1–55).
1756, juillet–décembre..... F. 23663 (56–105).
1757..... F. 23663 (106–237).
1758, janvier–juillet..... F. 23663 (238–298).
1758, août–décembre..... F. 23663 (299–357).
1759, janvier–mai..... F. 23663 (358–435).
1759, juin–septembre..... F. 23663 (436–497).
1759, octobre–décembre..... F. 23663 (498–566).
1760, janvier–juin..... F. 23663 (567–638).
1760, juillet–décembre..... F. 23663 (639–725).
1761, janvier–mai..... F. 23663 (726–784).
1761, juin–décembre..... F. 23663 (785–842).
1762..... F. 23664 (1–77).
1763..... F. 23664 (78–165).
1764..... F. 23664 (166–241).
1765..... F. 23664 (242–325).
1766..... F. 23664 (326–437).
1767..... F. 23664 (438–556).
1768..... F. 23664 (557–638).
1769..... F. 23664 (639–726).
1770..... F. 23664 (727–839).
1771, janvier–juin..... F. 23664 (840–928).
1771, juillet–décembre..... F. 23664 (929–1025).
1772, janvier–juillet..... F. 23665 (1–82).
1772, août–décembre..... F. 23665 (83–162).
1773, janvier–mai..... F. 23665 (163–254).

1773, juin–décembre..... F. 23665 (255–342).
1774..... F. 23665 (343–457).
1775..... F. 23665 (458–580).
1776..... F. 23665 (581–713).
1777..... F. 23665 (714–844).
1778..... F. 23665 (845–946).
1779, janvier–juillet..... F. 23666 (1–57).
1779, août–décembre..... F. 23666 (58–108).
1780..... F. 23666 (109–206).
1781..... F. 23666 (207–309).
1782, janvier–juin..... F. 23666 (310–371).
1782, juillet–décembre..... F. 23666 (372–439).
1783..... F. 23666 (440–543).
1784..... F. 23666 (544–646).
1785, janvier–juin..... F. 23666 (647–718).
1785, juillet–décembre..... F. 23666 (719–801).
1786, janvier–juin..... F. 23666 (802–867).
1786, juillet–décembre..... F. 23666 (868–934).
1787..... F. 23666 (936-1027).
1788..... F. 23666 (1043–1145).
1789–1791..... F. 23666 (1136–1242).

Série in-8°.

1505–1578..... F. 47023 (33 pièces).
1579–1586..... F. 47024 (35 pièces).
1587–1595..... F. 47025 (35 pièces).
1596–1598..... F. 47026 (34 pièces).
1599–1603..... F. 47027 (38 pièces).
1604–1606..... F. 47028 (29 pièces).
1607–1608..... F. 47029 (35 pièces).
1609..... F. 47030 (32 pièces).
1610–1611..... F. 47031 (31 pièces).
1612–1614..... F. 47032 (33 pièces).
1615–1616..... F. 47033 (29 pièces).
1617..... F. 47034 (27 pièces).
1618..... F. 47035 (30 pièces).
1619..... F. 47036 (26 pièces).
1620..... F. 47037 (27 pièces).
1621..... F. 47038 (44 pièces).
1622..... F. 47039 (31 pièces).
1623..... F. 47040 (24 pièces).
1624..... F. 47041 (31 pièces).
1625, janvier–août..... F. 47042 (28 pièces).
1625, septembre–décembre..... F. 47043 (20 pièces).
1626..... F. 47044 (26 pièces).
1627..... F. 47045 (39 pièces).
1628..... F. 47046 (23 pièces).
1629..... F. 47047 (50 pièces).
1630..... F. 47048 (51 pièces).
1631–1632..... F. 47049 (50 pièces).
1633..... F. 47050 (46 pièces).
1634..... F. 47051 (51 pièces).
1635..... F. 47052 (40 pièces).
1636..... F. 47053 (25 pièces).
1637–1638..... F. 47054 (51 pièces).
1639–1640..... F. 47055 (45 pièces).
1641..... F. 47056 (48 pièces).
1642–1643..... F. 47057 (35 pièces).
1644–1645..... F. 47058 (49 pièces).

1646..... F. 47059 (39 pièces).
1647-1650..... F. 47060 (40 pièces).
1651-1655..... F. 47061 (49 pièces).
1656-1657..... F. 47062 (55 pièces).
1658-1659..... F. 47063 (41 pièces).
1660-1661..... F. 47064 (44 pièces).
1662-1664..... F. 47065 (52 pièces).
1665-1666..... F. 47066 (52 pièces).
1667-1673..... F. 47067 (39 pièces).
1674-1676..... F. 47068 (49 pièces).
1677-1723..... F. 47069 (29 pièces).
1728-1789..... F. 47070 (21 pièces).

Conseils souverains.

F. 23706
F. 47139

Cour des aides de Paris.

Série in-fol.

F. 5007

Série in-4°.

1555-1624..... F. 23696 (1-73).
1625-1634..... F. 23696 (74-150).
1635-1645..... F. 23696 (151-217).
1646-1650..... F. 23696 (218-296).
1651-1656..... F. 23696 (297-381).
1657-1662..... F. 23696 (382-460).
1663-1666..... F. 23696 (461-542).
1667-1673..... F. 23696 (543-603).
1674-1680..... F. 23696 (604-676).
1681-1683..... F. 23696 (677-763).
1684-1689..... F. 23696 (764-841).
1690-1699..... F. 23696 (842-917).
1700-1709..... F. 23696 (913-988).
1710-1715..... F. 23697 (1-70).
1716-1718..... F. 23697 (71-145).
1719-1721..... F. 23697 (146-213).
1722-1725..... F. 23697 (214-277).
1726-1732..... F. 23697 (278-341).
1733-1739..... F. 23697 (342-412).
1740-1742..... F. 23697 (413-477).
1743-1745..... F. 23697 (478-520).
1746-1748..... F. 23697 (521-566).
1749-1754..... F. 23697 (567-627).
1755-1762..... F. 23697 (628-694).
1763-1776..... F. 23697 (695-757).
1777-1789..... F. 23697 (758-826).

Série in-8°.

1481-1620..... F. 47147 (47 pièces).
1621-1626..... F. 47148 (49 pièces).
1627-1632..... F. 47149 (50 pièces).
1633-1636..... F. 47150 (36 pièces).
1637-1787..... F. 47151 (36 pièces).

Cours des aides provinciales.

F. 23698 (155 pièces).
F. 47152 (23 pièces).

Cour des monnaies de Paris.

Série in-fol.

F. 5008 (48 pièces).

Série in-4°.

1603-1692	F. 23699 (1-71).
1693-1703	F. 23699 (72-108).
1704-1710	F. 23699 (109-142).
1711-1718	F. 23699 (143-167).
1719-1720	F. 23699 (168-193).
1721-1740	F. 23699 (194-231).
1741-1758	F. 23699 (232-290).
1759-1775	F. 23699 (291-349).
1776-1790	F. 23699 (350-427).

Série in-8°.

1540-1633	F. 47153 (33 pièces).
1635-1649	F. 47154 (31 pièces).
1650-1771	F. 47155 (30 pièces).

Cours des monnaies provinciales.

F. 23700

Grand Conseil.

Série in-fol.

F. 5004 (59 pièces).

Série in-4°.

1542-1650	F. 23703 (1-92).
1651-1663	F. 23703 (93-176).
1664-1676	F. 23703 (177-262).
1677-1699	F. 23703 (263-347).
1700-1719	F. 23703 (348-414).
1720-1733	F. 23703 (415-476).
1734-1747	F. 23703 (477-551).
1748-1787	F. 23703 (552-617).

Série in-8°.

1527-1625	F. 47141 (42 pièces).
1626-1755	F. 47142 (65 pièces).

Grands Jours.

F. 23712
F. 47141
F. 47142

Parlement de Paris.

Série in-fol.

1361–1668	F. 5005 (1–99).
1669–1789	F. 5005 (100–237).

Série in-4°.

1313–1548	F. 23668 (1–51).
1549–1582	F. 23668 (52–95).
1583–1601	F. 23668 (96–151).
1602–1615	F. 23668 (152–231).
1616–1622	F. 23668 (232–325).
1623–1630	F. 23668 (326–420).
1631–1637	F. 23668 (421–504).
1638–1641	F. 23668 (505–583).
1642–1645	F. 23668 (584–651).
1646–1648	F. 23668 (652–751).
1649	F. 23668 (752–899).
1650	F. 23669 (1–77).
1651	F. 23669 (78–183).
1652	F. 23669 (184–279).
1653–1654	F. 23669 (280–372).
1655–1656	F. 23669 (373–463).
1657–1658	F. 23669 (464–567).
1659	F. 23669 (568–648).
1660	F. 23669 (649–694).
1661	F. 23669 (695–754).
1662	F. 23669 (755–811).
1663	F. 23669 (812–874).
1664	F. 23669 (875–948).
1665	F. 23670 (1–56).
1666	F. 23670 (57–119).
1667	F. 23670 (120–192).
1668	F. 23670 (193–278).
1669–1670	F. 23670 (279–377).
1671–1672	F. 23670 (378–463).
1673–1674	F. 23670 (464–541).
1675–1677	F. 23670 (542–640).
1678–1680	F. 23670 (641–739).
1681–1682	F. 23670 (740–799).
1683–1685	F. 23670 (800–892).
1686–1688	F. 23671 (1–101).
1689–1690	F. 23671 (102–187).
1691–1692	F. 23671 (188–253).
1693–1695	F. 23671 (254–353).
1696–1698	F. 23671 (354–431).
1699–1701	F. 23671 (432–522).
1702–1703	F. 23671 (523–577).
1704–1705	F. 23671 (578–586).
1706–1708	F. 23671 (587–711).
1709–1711	F. 23671 (712–840).
1712–1713	F. 23671 (841–914).
1714–1715	F. 23672 (1–81).
1716	F. 23672 (82–138).
1717	F. 23672 (139–194).
1718	F. 23672 (195–243).
1719–1721	F 23672 (244–301).
1722	F. 23672 (302–400).

IMPRIMERIE NATIONALE.

1723–1724	F. 23672 (401–464).
1725–1726	F. 23672 (465–527).
1727–1728	F. 23672 (528–575).
1729–1730	F. 23672 (576–647).
1731–1732	F. 23672 (648–739).
1733	F. 23672 (740–811).
1734–1735	F. 23672 (812–893).
1736–1737	F. 23672 (894–969).
1738	F. 23673 (1–38).
1739–1740	F. 23673 (39–99).
1741–1742	F. 23673 (100–168).
1743–1745	F. 23673 (169–255).
1746–1747	F. 23673 (256–306).
1748–1749	F. 23673 (307–369).
1750–1751	F. 23673 (370–435).
1752	F. 23673 (436–550).
1753–1754	F. 23673 (551–624).
1755, janvier–juin	F. 23673 (625–698).
1755, juillet–décembre	F. 23673 (699–752).
1756, janvier–mai	F. 23673 (753–811).
1756, juin–décembre	F. 23673 (812–871).
1757	F. 23674 (1–79).
1758	F. 23674 (80–157).
1759	F. 23674 (158–230).
1760	F. 23674 (231–298).
1761	F. 23674 (299–393).
1762, janvier–juillet	F. 23674 (394–454).
1762, août–décembre	F. 23674 (455–519).
1763, janvier–juin	F. 23674 (520–575).
1763, juillet–décembre	F. 23674 (576–625).
1764, janvier–avril	F. 23674 (626–692).
1764, mai–décembre	F. 23674 (693–776).
1765	F. 23674 (777–870).
1766	F. 23674 (871–960).
1767	F. 23675 (1–78).
1768	F. 23675 (79–166).
1769	F. 23675 (167–255).
1770–1771	F. 23675 (256–363).
1772–1773	F. 23675 (364–484).
1774	F. 23675 (485–533).
1775	F. 23675 (534–618).
1776	F. 23675 (619–699).
1777, janvier–mai	F. 23675 (700–741).
1777, juin–décembre	F. 23675 (742–799).
1778	F. 23675 (800–918).
1779, janvier–juin	F. 23675 (919–982).
1779, juillet–décembre	F. 23675 (983–1075).
1780, janvier–juillet	F. 23676 (1–71).
1780, août–décembre	F. 23676 (72–143).
1781, janvier–mai	F. 23676 (144–220).
1781, juin–décembre	F. 23676 (221–291).
1782, janvier–juillet	F. 23676 (292–351).
1782, août–décembre	F. 23676 (352–399).
1783	F. 23676 (400–470).
1784	F. 23676 (471–571).
1785	F. 23676 (572–660).
1786, janvier–juillet	F. 23676 (661–707).
1786, août–décembre	F. 23676 (708–743).
1787	F. 23676 (744–781).
1788	F. 23676 (782–826).
1789–1790	F. 23676 (827–902).

Série in-8°.

1359–1523	F. 47076	(1–52).
1524–1556	F. 47077	(1–50).
1557–1564	F. 47078	(1–54).
1565–1571	F. 47079	(1–50).
1572–1577	F. 47080	(1–41).
1578–1586	F. 47081	(1–51).
1587–1590	F. 47082	(1–55).
1591–1594	F. 47083	(1–44).
1595–1598	F. 47084	(1–58).
1599–1601	F. 47085	(1–46).
1602–1605	F. 47086	(1–51).
1606–1609	F. 47087	(1–57).
1610–1611	F. 47088	(1–50).
1612–1613	F. 47089	(1–23).
1614–1615	F. 47090	(1–46).
1616–1618	F. 47091	(1–36).
1619–1620	F. 47092	(1–42).
1621–1622	F. 47093	(1–57).
1623	F. 47094	(1–42).
1624–1625	F. 47095	(1–58).
1626	F. 47096	(1–41).
1627–1628	F. 47097	(1–73).
1629	F. 47098	(1–60).
1630	F. 47099	(1–54).
1631–1632	F. 47100	(1–58).
1633–1634	F. 47101	(1–67).
1635–1637	F. 47102	(1–51).
1638–1641	F. 47103	(1–47).
1642–1644	F. 47104	(1–49).
1645–1648	F. 47105	(1–36).
1649–1662	F. 47106	(1–49).
1663–1675	F. 47107	(1–41).
1676–1690	F. 47108	(1–20).
1691–1761	F. 47109	(1–31).
1762–1765	F. 47110	(1–11).
1767–1788	F. 47111	(1–36).

Parlements provinciaux.

F. 5005 (238–310).

Parlement de Besançon.

F. 23680
F. 47116

Parlement de Bordeaux.

1562–1761	F. 47117	(28 pièces).
1762–1766	F. 47118	(24 pièces).
1787–1790	F. 47119	(13 pièces).
1595–1788	F. 23681	(128 pièces).

Parlement de Bourgogne (Dijon).

F. 23682 (41 pièces).
F. 47120 (26 pièces).

Parlement de Bretagne (Rennes).

1588–1717 ..... F. 23688 (1–101).
1718–1784 ..... F. 23688 (102–195).

1589–1762 ..... F. 47127 (38 pièces).
1763–1789 ..... F. 47128 (18 pièces).

Parlement de Flandre (Tournay, Douai).

F. 23691 (Tournai).
F. 23683 (Douai).
F. 47121 (Douai).

Parlement de Grenoble.

1541–1621 ..... F. 47122 (26 pièces).
1623–1788 ..... F. 47123 (35 pièces).
1570–1761 ..... F. 23684 (41 pièces).

Parlement de Metz.

1649–1700 ..... F. 23685 (1–45).
1702–1750 ..... F. 23685 (46–147).
1751–1763 ..... F. 23685 (148–206).
1764–1789 ..... F. 23685 (207–267).
1723–1788 ..... F. 47124

Parlement de Nancy.

F. 23686

Parlement de Navarre (Pau).

F. 23687
F. 47125

Parlement de Normandie (Rouen).

1521–1599 ..... F. 47129 (40 pièces).
1600–1611 ..... F. 47130 (40 pièces).
1612–1623 ..... F. 47131 (40 pièces).
1625–1761 ..... F. 47132 (32 pièces).
1762–1763 ..... F. 47133 (31 pièces).
1764–1790 ..... F. 47134 (22 pièces).

1586–1753 ..... F. 23689 (1–93).
1754–1784 ..... F. 23689 (93–164).

Parlement de Provence (Aix).

1555–1774 ..... F. 23678 (103 pièces).
1600–1678 ..... F. 47112 (15 pièces).
1688–1762 ..... F. 47113 (30 pièces).
1763–1765 ..... F. 47114 (17 pièces).
1766–1771 ..... F. 47115 (8 pièces).

Parlement de Toulouse.

1560–1733 ..... F. 23690 (1–89).
1735–1790 ..... F. 23690 (90–146).

Prévôté de l'Hôtel.

F. 5021
F. 23726
F. 47157

Requêtes de l'Hôtel.

F. 5026
F. 23725
F. 47156

Requêtes du Palais.

F. 23677
F. 47138

Table de marbre. Connétablie. Amirauté. Eaux et forêts.

F. 5049
F. 23730
F. 23732
F. 23733
F. 47160

Trésoriers de France. Bureaux des finances. Chambre du domaine.

F. 5009
F. 23707
F. 23708

Des recueils moins considérables sont consacrés aux matières suivantes :

Actes ecclésiastiques.

F. 23756 F. 47172 et 47173

Bailliages, sénéchaussées et présidiaux.

F. 5013 F. 23722 F. 47167–47169

Bailliage du Palais.

F. 5022 (1–14).

Capitaineries des chasses.

F. 5034 F. 23731

Commissaires.

F. 47174–47175

Conseils de guerre.

F. 5028 F. 23755 F. 47178

Contrats et marchés.

F. 5042 F. 23761 (31–33).

Contrôleur général.

F. 5031 F. 23743

Droits (Tarifs des).

F. 5041 F. 23739 F. 47177

Élections.

F. 5014 F. 23724

États provinciaux.

F. 5038 F. 2376

Ferme générale.

F. 5040 F. 23728

Gouverneurs et lieutenants généraux.

F. 5017 F. 23744 F. 47158

Grand maître et surintendant général de la navigation.

F. 5029

Greniers à sel.

F. 5015 F. 23727 F. 47178

Intendants.

F. 5018 F. 23751

Intendants d'armée.

F. 5020

Invalides (Consul de l'hôtel des).

F. 5027 F. 23761 (43–47).

Juge et consuls de Paris.

F. 5035 F. 23761 (48–63).

Maréchaussée.

F. 5025 F. 23733

Municipalités.

F. 23723 F. 47176 (1–9).

Placards.

F. 5043

Postes (Surintendant général des).

F. 5032 F. 23761 (76–95).

Prévôt général de l'Île-de-France.

F. 23734

Prévôt général de la généralité de Paris et ses lieutenants.

F. 23735–23736

Princes du sang et seigneuries de France.

F. 5037 F. 23752–23753 et 23758 F. 47170

Actes étrangers.

(Allemagne, Angleterre, Cologne, Danemark, Espagne, États italiens, Pays-Bas, Portugal, Provinces-Unies, Cantons suisses.)

F. 5050 F. 23759 F. 47171

Traités.

F. 5053 F. 23754

D'autres séries ont été ouvertes pour les actes de certaines juridictions et de certains pouvoirs non réunis en recueils et dispersés dans les différentes divisions de la Bibliothèque. Je signalerai seulement les suivantes :

Bailliage de l'Arsenal, Bailliage du château du Louvre, Bailliage du Temple, Bâtiments du Roi (Maîtres des), Bâtiments (Surintendant des),

arts et manufactures, Bazoche, Chancelier de France, Collège des avocats aux conseils du Roi, Colonel général de l'infanterie, Colonel des gardes françaises, Colonel des Suisses, Communauté des marchands, Compagnie des Indes, Grand Maître de l'artillerie, Hôpitaux (Bureaux des), Ports (Maîtres des), Prévôt des armées, Prévôt des bandes françaises, Rentes et Loteries, Ordres du Saint-Esprit, de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare, de Saint-Michel, Universités.

III

A l'origine le présent catalogue ne devait contenir que les actes des rois de la troisième race publiés isolément et renfermés dans la section de la Jurisprudence. Des cartes très sommaires de ces actes furent rédigées, portant en tête l'indication de l'année, du jour du mois et du lieu où ils avaient été faits. Dans le cas, assez fréquent, où un acte était suivi d'un ou plusieurs autres rendus sur le même sujet, une ou plusieurs cartes, ne portant que les seules indications chronologiques, renvoyaient à la date du premier acte. Enfin aucune mention n'était faite des arrêts d'enregistrement ou des actes des cours souveraines qui pouvaient accompagner l'acte principal.

Lorsque l'impression de ce catalogue fut décidée, il apparut qu'il y avait avantage à suivre, dans la mesure du possible, les règles du Catalogue général, dont celui-ci n'est qu'une partie. C'est ainsi que je fus amené à rétablir l'orthographe des titres telle qu'elle se présentait et à faire suivre l'adresse de l'indication du nombre des pages renfermées dans la pièce.

Il a semblé intéressant de laisser subsister sur le titre la mention des actes imprimés à la suite de la pièce qui avait motivé l'impression, ou des arrêts d'enregistrement, et de donner ces renseignements en note lorsque le titre ne le fournirait pas, ayant soin dans l'un ou l'autre cas de reproduire la date de tous les actes mentionnés.

Comme les rappels pouvaient être faits à des actes dont la notice serait imprimée dans des volumes différents, j'ai reproduit, aux actes imprimés à la suite d'un autre et y renvoyant, un titre complet et, lorsque ce titre n'existait pas, j'en ai rédigé un moi-même.

Quand le titre n'était pas suffisamment explicite, je n'ai pas hésité à le compléter, mettant entre parenthèses les indications ajoutées par moi. Je me suis efforcé de donner une analyse aussi brève que possible, quoique complète, de tous les actes imprimés sans titre. La date des actes ayant été choisie comme élément de classement, j'ai fait en sorte de la donner très exactement. J'ai eu ainsi à la vérifier toutes les fois — et le cas n'est pas rare — que la date donnée par le titre différait de celle que présentait l'adresse de l'acte ou encore lorsque les faits mentionnés dans l'acte pouvaient m'inspirer des doutes sur sa date réelle.

Est-il besoin de dire que, suivant l'usage, j'ai en toutes circonstances daté les actes d'après le nouveau style? De même, j'ai donné aux noms de lieu leur forme actuelle et les ai identifiés, lorsqu'il pouvait y avoir quelque intérêt à le faire.

Quel que fût le titre, j'ai considéré comme un recueil ne devant pas prendre

place dans la série chronologique les pièces qui contenaient plus de cinq actes royaux.

Enfin j'ai jugé qu'il y aurait intérêt à faire entrer dans ce catalogue non pas seulement les actes des recueils de la série F, mais encore les actes renfermés dans les autres séries de la Bibliothèque, bien que je n'ignorasse pas qu'il me serait impossible de les réunir tous : si quelques-uns de ces actes, en effet, avaient été mis au nom du Roi dans la série alphabétique, le plus grand nombre se trouvaient classés dans la série anonyme au premier mot du titre et ce mot est essentiellement variable; à côté des actes dont le titre indiquait la nature : lettres patentes, ordonnances, déclarations, mandement, commission, règlement, articles, etc., se trouvait une série d'actes commençant par le mot qui en indique le but : création, octroi, établissement, privilège, ordre, etc.

Suivant la règle adoptée pour le Catalogue général, je n'ai fait figurer ici, parmi les pièces appartenant au département des Manuscrits, que celles que ne possédait point le département des Imprimés. On trouvera dans ce premier volume et dans les suivants bon nombre d'actes rares provenant de la bibliothèque de M. Arnold Morel-Fatio et acquises par le cabinet des médailles des héritiers du savant numismate, conservateur du musée de Lausanne[1]. Les ordonnances, arrêts, tarifs, placards et autres pièces concernant les anciennes monnaies de la France, des Pays-Bas, des Provinces-Unies et de la Suisse, dont se compose la collection de M. A. Morel-Fatio, ont été décrits, en partie, par MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, dans le supplément de leur *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (Paris, 1889, in-8°, p. 43 et suiv.).

J'ai pensé que ceux qui s'intéressent à l'histoire du haut moyen âge me sauraient gré de joindre aux actes des Capétiens ceux des souverains des deux premières races. Malgré de longues recherches dans les bibliographies spéciales, je ne puis me flatter d'être complet.

Peut-être sera-t-on étonné de rencontrer dans le présent catalogue des actes qui ne rentrent dans aucune catégorie des lettres patentes et n'ont pas été rédigés d'après les règles habituelles de la chancellerie royale. Il m'a semblé utile de réunir ici tous les actes pouvant être considérés comme une expression du vouloir royal : harangue destinée à faire connaître les ordres du Roi, lettre à un souverain ou à un ambassadeur, conditions imposées à une ville tombée en son pouvoir ou à un sujet rebelle, etc. En résumé, je n'ai exclu que les lettres ayant un caractère nettement privé.

Pour le XVI^e^ siècle, le départ entre les actes royaux et les actes émanés du Conseil d'État a été souvent difficile; dans certains cas particulièrement embarrassants, j'ai pu recourir aux lumières de feu M. Arthur de Boislisle et me suis décidé sur ses indications.

J'ai dit plus haut que les pièces renfermant plus de cinq actes royaux avaient été considérées comme des recueils. Que fallait-il faire de ces volumes, appelés arbitrairement recueils et, en général, des véritables recueils com-

[1] Voir l'introduction mise par M. A. Chabouillet en tête du *Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens des VII^e^ et VIII^e^ siècles de la trouvaille de Cimiez, donnée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, par M. Arnold Morel-Fatio*. Paris, 1890, in-8°.

prenant un grand nombre d'actes? Si l'on tentait de les réunir, ne convenait-il pas d'y joindre les recueils plus considérables et même ceux qui se présentaient sous le nom d'un éditeur? Les difficultés qu'offrait la réunion des ouvrages constituant un recueil d'actes royaux firent hésiter longtemps, car elles nous condamnaient à être incomplet. Ce fut seulement au cours de l'impression du présent volume que l'on se risqua à tenter cette recherche. Si bien des recueils m'ont échappé, du moins aurai-je couru la chance de révéler l'existence de certains d'entre eux à quelque lecteur qui en pourra tirer profit. Ces recueils formant l'introduction du présent catalogue ont été répartis en deux séries: 1° les *recueils généraux;* 2° les *recueils par matières,* classés très simplement au mot typique.

IV

Au point de vue de l'intérêt qu'ils présentent, il y a lieu de faire une distinction entre les actes antérieurs au règne de Henri II et les actes postérieurs à ce règne.

La plupart des actes royaux qui furent promulgués antérieurement au règne de Henri II sont connus, et l'on pourrait les retrouver, soit dans les grands recueils d'ordonnances, soit, lorsqu'il s'agit de publications accompagnées d'une étude ou d'un commentaire, dans les collections particulières à tel ou tel règne ou du moins à l'aide des bibliographies spéciales. Mais si le texte de ces actes est généralement connu, il n'en va pas de même des éditions qui en ont été faites. Il convenait notamment de donner une description détaillée des actes royaux publiés à la fin du XV^e^ siècle et dans la première moitié du XVI^e^ siècle, qui, assez rarement et incomplètement mentionnés dans les recueils bibliographiques, présentent un réel intérêt pour l'histoire de l'imprimerie. Parmi ceux qui ont été l'objet d'une étude spéciale, certains, publiés dans des revues de provinces, s'y trouvaient plus ou moins perdus, et il pouvait n'être pas inutile d'essayer de grouper ici ceux dont la Bibliothèque possède le tirage à part.

A partir du règne de Henri II, l'intérêt qui s'attache aux actes royaux est d'un ordre différent. Il réside dans le texte même de pièces dont souvent l'on chercherait en vain la moindre mention dans les répertoires bibliographiques et qui manquent parfois à la plupart de nos dépôts publics.

Par le nombre de pièces tout d'abord, notre catalogue l'emporte de beaucoup sur les plus complets.

La comparaison avec la collection Rondonneau et avec le recueil d'Isambert nous en fournira la preuve. On sait que la collection Rondonneau fut formée vers la fin du XVIII^e^ siècle, par Louis Rondonneau, chef de bureau des décrets. Achetée par le gouvernement consulaire en 1804 pour la somme de 36.000 francs, elle fut d'abord déposée au Louvre dans les bureaux de la secrétairerie d'État, d'où elle fut transportée en 1848 aux Archives nationales. Elle comprend une double série, chronologique et méthodique, celle-là plus

complète que celle-ci. La série chronologique (AD +) renferme des actes de toutes juridictions, des recueils généralement classés à la date de la première pièce et des pièces purement historiques. Les pièces intéressantes au point de vue typographique y sont rares, par contre on y trouve un nombre assez considérable de défets.

Comme cette collection, le recueil d'Isambert, à côté des actes royaux proprement dits, contient des actes du Concile de Trente, des brefs, des traités de paix, des contrats de mariage, des procès-verbaux des séances des États généraux, des arrêts du Parlement, des ordonnances de police et d'autres pièces encore.

Le tableau suivant permettra de juger de l'importance relative des collections de la Bibliothèque nationale, de la collection Rondonneau et du recueil d'Isambert.

Pour les collections de la Bibliothèque nationale, on n'a compté depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri IV que les actes royaux proprement dits; depuis le règne de Louis XIII jusqu'à celui de Louis XVI, que les pièces comprises dans les recueils d'actes royaux, d'arrêts des quatre cours souveraines, du Châtelet et du Bureau de la Ville, constitués depuis 1886, c'est-à-dire une partie restreinte de nos collections, mais aussi la seule qui permette la détermination exacte du nombre des pièces.

	COLLECTIONS de la Bibliothèque.	COLLECTION Rondonneau.	RECUEIL Isambert.
	—	—	—
Henri II	512	419	412
François II	139	43	46
Charles IX	1,191	575	188
Henri III	1,383	766	330
Henri IV	1,529	1,095	211

	ACTES royaux.	ACTES des cours souveraines, etc.	TOTAL.		
	—	—	—		
Louis XIII	2,820	4,150	6,970	3,997	363
Louis XIV	11,584	24,537	36,121	18,057	2,281
Louis XV	8,791	25,080	33,871	32,195	1,053
Louis XVI	3,567	3,960	7,211	10,472	2,571

Cette masse de documents offre en outre cet intérêt de représenter le choix fait par les contemporains eux-mêmes dans l'œuvre de la royauté, au double point de vue administratif et législatif. Sous la forme d'une brève analyse d'actes, notre catalogue nous fait assister, année par année, à toutes les vicissitudes de l'administration de l'ancienne France depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution, et sera pour les historiens, nous l'espérons, un précieux instrument de travail.

A côté des actes ayant un caractère administratif ou législatif, il s'en trouve quelques-uns qui, inspirés par un motif purement politique, consti-

tuent une sorte de manifeste; telles sont, par exemple, les déclarations répandues dans le pays après la mort de l'amiral de Coligny (*n° 2603*), du duc de Guise (*n° 4089*) et de Concini (lettres de Louis XIII adressées aux gouverneurs des provinces, le 24 avril 1617, le jour même où le favori fut mis à mort par Vitry), qui donnent la note officielle sur ces événements. J'ai cru bon de faire figurer dans le présent catalogue certaines pièces de ce genre qui sont apocryphes, pour les mêmes raisons qui ont fait joindre, dans le Catalogue général, aux œuvres des auteurs celles qui leur ont été faussement attribuées. Comme acte apocryphe, je signalerai la prétendue lettre de Henri IV à la république de Berne, du 18 août 1589, imprimée par les soins de la Ligue, dans laquelle le Roi déclare que sa promesse de maintenir la religion catholique n'est qu'une feinte pour parvenir à la couronne.

Nombre de ces actes, authentiqués par la signature et le paraphe autographes de divers personnages: conseiller-secrétaire du Roi, secrétaire du Parlement, greffier de sénéchaussée, greffier du bureau des finances d'une généralité, etc., sont de véritables expéditions officielles et valent des originaux qui, d'ailleurs, en bien des cas, n'existent plus. Quelques-uns portent la signature autographe du Roi (*n° 4109*) ou du lieutenant général du royaume (*n^os^ 4142 et 4143*).

La date d'impression des actes provoque parfois de curieux rapprochements historiques, et il n'est pas sans intérêt de constater les raisons auxquelles ont obéi les éditeurs en imprimant des lettres patentes plus ou moins anciennes.

Ainsi la légitimation du duc du Maine, en 1681, a provoqué une nouvelle publication des actes de légitimation donnés par Henri IV aux enfants qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées (*n° *538*); et l'affaire des princes du sang au début du règne de Louis XV, celle des droits de princes du sang accordés par Charles IX aux princes de la maison d'Orléans (*n° 2528*). Ainsi encore, des corporations, comme les marchands fréquentant la Loire (*n^os^ *547 et 548*), ont jugé nécessaire, à certaines époques, de défendre leurs privilèges menacés en publiant un recueil des actes donnés par des rois en leur faveur Tel ou tel des actes conservés dans les recueils de la Bibliothèque n'est qu'une copie collationnée et certifiée par les notaires (du Châtelet, par exemple), servant à l'attestation d'un privilège accordé à une communauté ou à un particulier (*n^os^ 2949 et 3007*). Une exemption de Louis XIV en faveur des Cordeliers se trouve jointe à un certificat en blanc, mais signé à la main par le procureur du grand couvent de Paris, donné aux commis et receveurs des vins au sujet d'un convoi de 205 muids à l'usage dudit couvent (F. 23611 [588]).

Certaines particularités donnent un intérêt spécial à quelques éditions : ce sont tantôt des actes semblables quant au fond qui portent des dates différentes (*n^os^ 1919-1920; 2603-2604; 3712 et 3715; 4039 et 4052; 4058, 4060 et 4061; 4576-4577*, etc.), tantôt des actes dont la date a été laissée en blanc ou écrite à la main (*n^os^ 3681-3862; 4022 et 4026; 4064-4065; 4078 et 4084*); tantôt des expéditions d'un même acte adressées à des officiers différents (*n^os^ 1723 et 1724; 1918 et 1920; 2584 et 2586; 2601-2602; 4022 et 4028; 4168-4169; 4835-4836*); tantôt des actes imprimés en plusieurs langues (*n^os^ 809 et 812; 1691-1696; 2329-2340; 3718 et*

3725). D'autres pièces, en raison de leur importance, ont été publiées simultanément dans les grandes villes du royaume (*n*^{os} *3738-3745, 4511-4519*).

Si les travailleurs retirent, comme nous l'espérons, quelque utilité de ce catalogue, c'est tout particulièrement à M. Marchal, conservateur du département des Imprimés, que devra aller leur reconnaissance : c'est, en effet, sous sa haute direction que ce répertoire a été dressé depuis plusieurs années et c'est sa persévérante bienveillance qui en a assuré l'impression.

Albert ISNARD.

INTRODUCTION

COMPRENANT

LES RECUEILS RELATIFS À PLUSIEURS RÈGNES.

RECUEILS GÉNÉRAUX.

*1. — Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances... contenant tous édits, déclarations du Roy, lettres patentes et arrêts du Conseil d'Estat, rendus depuis l'année 600 jusques et compris 1720... par Me François-Jacques Chasles,... — *Paris, C. Robustel,* 1725. 3 vol. in-fol. [F. 2049-2051

*2. — Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789, contenant la notice des principaux monumens des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, règlemens,... de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé... par MM. Jourdan,... Decrusy,... Isambert, ... — *Paris, Belin Le Prieur (-et Plon frères)* (1821-1833). 29 vol. in-8°, dont 1 de table. [8° F. 4150

*3. — Collection complète, par ordre chronologique, des lois, édits, traités de paix, ordonnances, déclarations et règlemens d'intérêt général antérieurs à 1789 restés en vigueur... par M. Walker,... — *Paris, A. Moessard et Jousset,* 1835-1837. 5 vol. in-8°. [F. 46135-46139

(420-1789.)

*4. — Monuments historiques, par M. Jules Tardif,... — *Paris, impr. de J. Claye,* 1866. In-4°, CXIV-XIX-712 p. [4° L43. 10

(528-1789.)

(Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. Archives de l'Empire. Inventaires et documents.)

*5. — Layettes du Trésor des chartes, par M. Alexandre Teulet (J. de Laborde, É. Berger, H.-F. Delaborde),... — *Paris, H. Plon,* 1863-1909. 5 vol. in-4°. [4° L43. 10

(632-1270.)

(Ministère d'État. Archives de l'Empire. Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur.)

*6. — Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, par M. de Bréquigny. T. I (-II. — T. III, par M. de Bréquigny et M. Mouchet. — T. IV-VI, par M. de Bréquigny, continués par M. Pardessus. — T. VII et VIII, par M. de Bréquigny, continués par MM. Pardessus et Laboulaye.) — *Paris, Impr. royale (-impériale-nationale,* 1769-1876). 8 vol. in-fol. [Fol. L41. 5

(499-1314.)

*7. — Liste des diplômes des rois carolingiens et des premiers rois capétiens conservés aux Archives du Nord, dressée par M. Jules Finot. — *Lille, impr. de L. Danel,* 1903. Gr. in-8°, 28 p. [4° L41. 50

(870-1222.)

(Extrait du *Bulletin de la commission historique du département du Nord.* T. XXVI.)

*8. — Catalogue des actes royaux conservés dans les Archives de la Haute-Marne, par A. Roserot. — *Besançon, impr. de Jacquin*, 1905. In-8°, 175 p.
[8° Lj[14]. 111

(662-1778.)

(Extrait du *Bibliographe moderne*. 1903-1905.)

Mérovingiens et Carolingiens.

*9. — Capitularia regum Francorum. Additae sunt Marculfi monachi et aliorum formulae veteres... Stephanus Baluzius ... edidit, notis illustravit. — *Parisiis, F. Muguet*, 1677. 2 vol. in-fol.
4 ex. [F. 1829-1830, Rés. F. 311-312, 313-314, 315-316.

* *Voir au Catalogue général, Auteurs, article* Baluze, *les autres éditions de cet ouvrage.*

*10. — Corpus juris germanici antiqui, quo continentur leges Francorum salicae et Ripuariorum, Alamannorum... una cum libris Capitularium ab Ansegiso abbate et Benedicto Levita collectis. Opus ... diligentius recognitum... consilio Jo Gottl. Heineccii,... Adornavit Petrus Georgisch,... — *Halae Magdeburgicae, impensis Orphanotrophei*, 1738. In-4°, pièces liminaires, 2236 col. et tables.
[F. 14993

(Actes des Mérovingiens et des Carolingiens.)

*11. — Diplomata, chartae, epistolae et alia documenta, ad res francicas spectantia, ex diversis regni exterarumque regionum archivis ac bibliothecis... multorum eruditorum curis... eruta. Notis illustraverunt et ediderunt L. G. O. Feudrix de Bréquigny,... F. J. G. La Porte Du Theil,... Pars prima... Tomus I, diplomata, chartas et instrumenta aetatis merovingicae exhibens. — *Parisiis, apud J. L. Nyon*, 1791. In-fol. [Fol. L[44]. 2

(497-751.)

*12. — Diplomata, chartae, epistolae, leges, aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Brequigny et La Porte Du Theil, nunc nova ratione ordinata... edidit J. M. Pardessus,... — *Lutetiae Parisiorum, ex Typographio regio*, 1843-1849. 2 vol. in-fol. [Fol. L[44]. 3

(417-751.)

*13. — Du Recueil des chartes mérovingiennes, formant la première partie de la collection des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, commencée... en 1752 et continuée de nos jours... Notice suivie de pièces mérovingiennes inédites, par H.-L. Bordier. — *Paris, Dumoulin*, 1850. In-8°, 64 p.
[8° L[44]. 4

*14. — [Capitularia regumFrancorum, ab anno 554 usque ad annum 921.] — *Hannoverae, impensis bibliopolii aulici Hahniani*, 1835. In-fol., XXXVI-578 p. et 5 pl. [M. 2487 *bis* (1)

(Monumenta Germaniae historica. Edidit Georgius Heinricus Pertz. Legum tomus I.)

*15. — Diplomata et chartae merovingicae aetatis in Archivo Franciae asservata delineanda curavit A. Letronne,... — *Parisiis, ex officina Koeppellini* (1851). Gr. in-fol. avec texte in-8°, 48 pl.
[Dép. des Mss, Fac-sim.

(558-863.)

*16. — (Un second ex. de l'atlas.)
[Dép. des Mss, Fac-sim.

*17. — Monumenta Germaniae historica... edidit Georgius Henricus Pertz. Diplomatum Imperii tomus I. — *Hannoverae, impensis bibliopolii aulici Hahniani*, 1872. In-fol., XVI-250 p.
[M. 2487 *ter* (1)

(Diplomata regum Francorum e stirpe merowingica edidit Karolus Augustus Fridericus Pertz.)

*18. — Capitularia regum Francorum (507-877). Denuo edidit Alfredus Boretius [et Victor Krause]. — *Hannoverae, impensis bibliopolii Hahniani*, 1883-1897. 2 vol. in-4°. [4° M. 206

(Monumenta Germaniae historica. Legum sectio II.)

*19. — Les Diplômes originaux des Mérovingiens. Fac-similés phototypiques

avec notices et transcriptions, publiés par Ph. Lauer,... Ch. Samaran,... Préface par Maurice Prou,... — *Paris, E. Leroux*, 1908. In-fol., IX-30 p.
[Dép. des Mss, Fac-sim.

*20. — (Un autre ex., sans les fac-sim.) [Fol. La⁵. 114

---

*21. — Karoli magni et Ludovici Pii christianiss. regum et impp. Francorum capitula, sive leges ecclesiasticae et civiles ab Ansegiso abbate et Benedicto Levita collectae libris septem, adjectis etiam aliis eorundem regum et Karoli Calvi capitulis . . Editio altera auctior ac emendatior. Ex bibliotheca Pithoeana. — *Parisiis, sumptibus G. Pelé*, 1640. In-8°, XII-335-87 p.
[F. 30638

*22. — Photographie appliquée à la paléographie. Diplômes carlovingiens conservés aux Archives départementales de l'Aude (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique, par l'abbé Verguet,... — *Carcassonne, impr. de P. Labau*, 1865. In-fol. oblong, VIII p., 6 photogr. [Fol. Lj¹⁵. 132

(778-840.)

*23. — Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum. Photographische Nachbildungen der dem Kloster Fulda ertheilten Karolinger-Urkunden. Mit erläuterndem Text nach den Originalen des Landes-Archivs zu Fulda, herausgegeben von Carl Herquet. . . Erstes Heft : Urkunden Pippins und Karls des Grossen. — *Cassel, G. Kegel*, 1867. In-fol., IV-16 p., 6 pl. [Fol. V. 2566

(752-810.)

*24. — Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata. Die Urkunden der Karolinger gesammelt und bearbeitet von Th. Sickel. — *Wien, C. Gerold's Sohn*, 1867. 2 vol in-8°.
[8° L⁴³. 24

I. Lehre von den Urkunden der ersten Karolinger (751-840).

II. Regesten der Urkunden der ersten Karolinger (751-840).

*25. — Kaiserurkunden in Abbildungen, herausgegeben von H. von Sybel und Th. von Sickel. — *Berlin, Weidmann*, 1880-1891. In-4°, VII-546 p., et 2 vol. d'atlas gr. in-fol. oblong, 295 pl.
[Dép. des Mss, Fac-sim.

(771-839.)

*26. — Die Urkunden der Karolinger, herausgegeben von der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. — *Hannover, Hahn*, 1906. In-4°, XI-581 p.
[4° M. 206

[Diplômes des Carolingiens.]

(Erster Band. Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen, unter Mitwirkung von Alfons Dopsch, Johann Lechner, Michael Tangl, bearbeitet von Engelbert Mühlbacher. — Monumenta Germaniae historica.)

*27. — Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne, publiés par A. Roserot. — *Auxerre, impr. de la Constitution*, 1894. In-8°, paginé 503-539. [8° La⁶. 58

(Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. 1893.)

*28. — Unedirte Karolinger- Diplome, aus französischen Handschriften herausgegeben von Alfons Dopsch. — *Innsbruck, Wagner*, 1895. In-8°, 29 p. [8° L⁴⁴. 38

[Diplômes carolingiens inédits.]

(Sonderabdruck aus den *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtforschung*. Band XVI.)

*29. — Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoit VIII sur papyrus et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon, en Catalogne (843-1017), publiés par Henri Omont,... — *Paris (A. Picard)*, 1904. In-8°, 26 p., fac-similé [8° Ol. 1640

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. 1904.)

---

*30. — Notice des diplômes, des chartes et des actes relatifs à l'histoire de France qui se trouvent imprimés et indiqués dans les ouvrages de diplomatique,

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les jurisconsultes et dans les historiens, rangés dans l'ordre chronologique, depuis l'année 23 de l'ère vulgaire, jusqu'en 841, par M. l'abbé de Foy. — *Paris, Impr. royale,* 1765. In-fol., VII-466-CLVII p. [Fol. L[44]. 1

(T. I[er].)

*31. — Regesta chronologico-diplomatica Karolorum. Die Urkunden sämmtlicher Karolinger in kurzen Auszügen... von Dr. Johann Friedrich Böhmer. — *Frankfurt am Main, F. Varrentrapp,* 1833. In-4°. XIV-200 p. [4° La[6]. 16

*32. — Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 751-918. neu bearbeitet von Engelbert Mühlbacher. Erster Band. — *Innsbruck, Wagner,* 1889. In-4°, CIX-788 p. [4° M. 925

(J. F. Böhmer. Regesta Imperii. I.)

*33. — 1899-1908. 2[e] Aufl. — *Ibid.* In-4°, IV-CXXII-952 p. [4° M. 1706

Capétiens.

*34. — Les Ordonnances royaulx du roy Loys XII, auquel Dieu doint bonne vie. Item celles qu'il a faictes puis naguères, tant pour les universitez que pour les monnoyes, orfèvres et geoliers, avec la table et répertoire des matières contenues en icelles. Item celles des feulx roys Charles VII et VIII de ce nom, lesquelles ont esté prinses et corrigées sur les premiers originaulx et nouvellement imprimées à Paris. — *Paris, G. de Marnef* (v. 1506). In-8°, car. goth., 135 ff., sign. a-p. A-E, marque typ. sur le titre. [Rés. F. 1531

*35. — Les Ordonnances royaulx des feuz roys Charles VII et VIII de ce nom, avec celles du roy Loys XII, auquel Dieu doint bonne vie... — *A la fin :* Cy finissent les ordonnances royaulx, nouvellement imprimées à Lyon, par Claude Davost, autrement dict de Troys, demourant au dict Lyon, devant le convent des Frères Prescheurs dict Nostre-Dame de Confort, le XIX[e] jour du moys de décembre mil V[c] et neuf. — *Lyon,* 1509. In-8°, car. goth., XI-106 ff. [Rés. F. 2314

(1454-1506.)

*36. — Les Ordonnances royaulx des feuz roys Charles VII et VIII de ce nom, avec celles du roy Loys XII, auquel Dieu doint bonne vie, et plusieurs autres ordonnances faictes puis naguères, tant pour les universitez que pour les monnoyes, orfèvres, geolliers et autres, avecques le texte de la pragmatique sanxion, et répertoire en chascune d'icelles ordonnances pour trouver facilement les matières. Nouvellement imprimées à Paris. — *A la fin :* Impressum Parisiis per Gaspardum Philippe, anno Domini millesimo quingentesimo decimo, octava vero die mensis februarii. — *Paris, J. Petit,* 1511. In-8°, car. goth., sign. a-s, A-C, marque typ. sur le titre. [Rés. F. 1639(1)

*37. — Les Ordonnances royaulx des feuz roys Charles VII et VIII de ce nom, avec celle du roy Loys XII, auquel Dieu doint bonne vie, et plusieurs autres ordonnances faictes puis naguères tant pour les universitez que pour les monnoyes, orfèvres, geolliers et autres. Avec les ordonnances des généraulx et le texte de la pragmatique sanxion et répertoire en chacune d'icelles ordonnances pour plus facillement trouver les matières. Et avec les stilles de Parlement et de Chastellet. Nouvellement imprimées à Paris en la rue de la Juyfrie à l'ymage saint Pierre, ou au Palais, à la première porte. — *Paris, G. Nyverd* (vers 1512). 5 parties en 1 vol. in-8°, car. goth. [Rés. F. 2134

(Inc.)

*38. — Les Ordonnances et status royaulx des feuz roys Charles septiesme, Charles huytiesme et Loys douziesme que Dieu absoille... Ensemble plusieurs aultres ordonnances tant du roy sainct Loys, Philippe le Bel, du roy Jehan, Charles cinquiesme, Charles sixiesme et Loys XI, et aultres plusieurs constitutions et ordonnances, lesquelles ne furent jamais imprimées... — *A la fin :* Fut achevé de imprimer le XX. jour de avril 1515 pour Galliot Du Pré, marchant libraire tenant sa boutique en la grant salle du

Palais au second pillier. — *Paris, G. Du Pré,* 1515. In-4°, car. goth., 180-10 ff. [Rés. F. **863** (1)

*39. — S'ensuivent les ordonnances et statuts royaulx faitz par les très crestiens roys de France cy-après déclairés, avec aultres plusieurs bonnes ordonnances et constitutions, comme on pourra veoir en ce présent volume appelé le Guidon de tous praticiens... — *A la fin :* Cy finissent les ordonnances et statutz royaulx, nouvellement revenes et corrigées... nouvellement imprimées à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France. — *Paris* (vers 1515). In-4°, car. goth., 10 ff. prélim. et 168 ff. chiffrés. [Rés. F. **2201**

(Louis IX-Charles VII.)

*40. — Les Ordonnances et statuts royaulx faictz par les très crestiens roys de France cy-après déclairés, avec aultres plusieurs bonnes ordonnances et constitutions, comme on pourra veoir en ce présent volume appelé le Guidon de tous praticiens... — *Paris, J. Petit,* 1517. In-4°, car. goth., 166 ff. et la table. [Rés. F. **872**

(Louis IX-Louis XII.)

*41. — Récollection et accumulation des ordonnances royaulx qui à présent sont en usaige, concernans le faict des aydes, tailles, gabelles, imposition foraine, et les francs archiers mis sus pour le faict de la guerre, tuicion et défence du royaulme. Ilz se vendent à Paris, pour Galliot Du Pré, libraire juré en l'Université, aiant sa bouticque en la grand salle du Palays, au premier pillier. — *A la fin :* Fin des ordonnances et instructions... imprimées à Paris par maistre Pierre Vidoue, pour Galliot Du Pré, libraire juré en l'Université... — *Paris* (1523). In-8°, car. goth., XXII-114 ff., marque typ. de G. Du Pré sur le titre et à la fin. [Rés. F. **1818**

*42. — 1523. — *Ibid.* In-8°, car. goth., XXII-114 ff. [Rés. F. **2024**

*43. — Ordonnances et instructions faictes par feux de bonne memoire les roys Charles septiesme, Loys unziesme, Charles huytiesme, Loys douziesme et Françoys premier du nom, extraictes et collationnées aux registres de la souveraine court de parlement à Paris. Ensemble plusieurs autres ordonnances et statuz, édictz et déclarations faictes par les dessusdictz roys. Le tout extraict, justifié et collationné aux originaulx d'icelles, respectivement enregistrées ès registres des cours de parlement, des généraulx des aydes, jurisdiction des eaues et forestz et du Chastellet de Paris, avec le répertoire sur chascune desdictes ordonnances... On les vend à Paris, en la grand salle du Palays, au premier pillier, en la boutique de Galliot Du Pré, marchant libraire juré en l'Université, mil cinq cens XXVI. — *Fol. CLII r° :* Fin des ordonnances royaulx... nouvellement imprimées à Paris par Anthoine Cousteau pour Galiot Du Pré... — *Paris,* 1526. In-fol., IV-153 ff., car. goth., titre rouge et noir avec encadr., marq. typ. à la fin. 2 ex. [Rés. F. **617** et **794**

*44. — S'ensuivent les constitutions et ordonnances faictes et compillées pour le bien et utilité des régnicoles de France par les amateurs de justice, les roys Charles VII^e^, Louis XI^e^, Charles VIII^e^, Louis XII^e^ et François I^er^ du nom à présent régnant. Avec la très utile et nécessaire table alphabétique par cy-devant et jusques à présent non veue ne par aucun practiquée sur lesdites ordonnances... Gilles Daurigni. — *A la fin :* Fin du présent volume des ordonnances nouvellement reveues et corrigées outre les précédentes impressions, et furent achevées d'imprimer le 29^e^ jour d'apvril 1527. — (*S. l.*), 1527. In-8°, car. goth., pièces liminaires, sign. a-f, 392 ff. [Rés. F. **1534**

*45. — Les Ordonnances et institutions faictes par feux de bonne mémoire les roys Charles septiesme, Loys unziesme, Charles huytiesme, Loys douziesme et François premier du nom, extraictes et collationnées aux registres de la souveraine court de parlement de Paris... Le tout extraict, justifié et collationné aux originaulx ... Gilles Dau-

rigny. On les vend à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, en la boutique de Jehan Herouf, à l'enseigne Sainct-Jehan-Baptiste. — *A la fin :* Fin du présent volume des ordonnances nouvellement reveues et corrigées oultre les précédentes impressions, et furent achevées d'imprimer, le XIX^e^ jour de septembre mil cinq cens XXVIII, par Anthoine Cousteau, imprimeur, pour la veufve de feu Anthoine Vézard (*sic*), en son vivant marchant libraire juré de l'Université de Paris, demourant audit lieu devant la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne sainct Jehan l'Évangéliste, ou au Palais, au premier pillier, devant la Chapelle où l'on chante la messe de messeigneurs les présidens. — *Paris,* 1528. In-fol., car. goth., XIV-164 ff., marque typogr. de J. Herouf au titre. [Rés. F. **616**

(Rel. aux armes de Fontanieu.)

*46. — Les Ordonnances, statutz et instructions royaulx faictes par feux de bonne mémoire les roys sainct Loys, Philippe le Bel, Jehan, Charles le Quint, Charles VI, Charles VII, Loys XI, Charles VIII, Loys XII et Françoys I^er^ de ce nom, extraictes et collationnées aux registres de la court souveraine de Parlement à Paris... D'avantaige y sont mises et adjoustées ... plusieurs ordonnances faictes tant par le Roy nostre sire que aussi par la court, c'est à sçavoir : touchant les jurisdictions des baillifz, sénéschaulx et aultres juges présidiaulx et les prévostz, chastellains et aultres juges inférieurs, touchant le reiglement des advocatz et procureurs de la Court et l'abbréviation des causes y affluantes, aussi touchant le nouvel cry et ordonnance des monnoyes, faict, ordonné, cryé et publyé de par le Roy nostre sire ceste présente année 1538. On les vend à Paris, en la grand rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Martin, par Denis Gaignot. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances nouvellement imprimées à Paris, par Estienne Caveiller, imprimeur, demourant à la rue du Bon Puyz. — *Paris* (s. d.). In-fol., 158 ff., car. goth., titre en rouge et en noir. [Rés. F. **1215**

(Exemplaire provenant de l'Hôpital Sainte-Catherine, de Paris.)

*47. — Ordonnances et instructions faictes par feux de bonne mémoire les roys Charles VII^e^, Loys XI^e^, Charles VIII^e^, Loys XII^e^ et Françoys premier du nom, extraictes et collationnées aux registres de la souveraine court de Parlement à Paris. Ensemble plusieurs autres ordonnances, statutz, édictz et déclarations faictes par les dessusditz roys. Adjousté en la fin d'icelles les ordonnances faictes par le roy Françoys jusques en l'an mil cinq cens XXXIX. On les vend à Paris au Cloz Bruneau, à l'enseigne S. Claude. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances nouvellement imprimées à Paris par Estienne Caveiller, imprimeur demourant à la rue du Bon Puys. — *Paris* (s. d.). In-8°, car. goth., XXXII-408 ff.

[Rés. F. **1822** (1)

*48. — Ordonnances et instructions faictes par feux de bonne mémoire les roys Charles VII^e^, Loys XI^e^, Charles VIII^e^, Loys XII^e^, et Françoys premier du nom, extraictes et collationnées aux registres de la souveraine court de Parlement à Paris. Ensemble plusieurs autres ordonnances, statutz, édictz et déclarations faictes par les dessusditz roys. Adjousté en la fin d'icelles les ordonnances faictes par le roy Françoys jusques en l'an mil cinq cens XXXIX. On les vend à Paris au Cloz Bruneau, à l'enseigne de la Corne de Cerf. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances, nouvellement imprimées à Paris par Estienne Caveiller, imprimeur demourant à la rue du Bon Puyz. — *Paris* (s. d.). In-8°, car. goth., XXXII-408 ff. [Rés. F. **1640**

*49. — Les Ordonnances royaulx des feux roys Charles VII. et VIII. de ce nom, avec celles du roy Loys XII auquel Dieu doint bonne vie, et plusieurs autres ordonnances faictes puis naguères, tant pour les universitez que pour les monnoyes, orfèvres, geolliers et autres, avecques le texte de la pragmatique sanxion, et répertoire en chascune d'icelles ordonnances pour trouver facillement les matières. Nouvellement imprimées à Paris. — *Au dernier feuillet du cahier s :* Cy finissent les ordonnances royaulx nouvellement imprimées par Jean Trepperel. —

2e *partie. Fol. Ai :* Incipit textus pragmatice sanctio. Nas (*sic*). — *A la fin :* Finis. Imprimé à Paris par Jhan (*sic*) Treperel, demourant à la rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de Franche. — *Paris* (s. d.). 2 parties en 1 vol. in-8°, car. goth., sign. a-s, A-C. [Rés. F. 1532

*50. — Les Loix, statutz et ordonnances roiaulx, faictes par les feus roys de France, puis le règne de monseigneur sainct Loïs jusques au règne du roy François premier du nom à présent régnant. Les ordonnances, statutz et édicts faicts par le roy François jusques en l'an mil cinq cents quarante deus. Le tout reveu, corrigé et vérifié aus originauls... (par Antoine Burrier.) On les vend à Paris, en la grand' rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Loup, par Poncet le Preux. 1542. — *A la fin :* Ces présentes ordonnances hont esté imprimées à Paris par Estiene Caveiller, imprimeur, demourant en la rue du Bon Puits, au cinq mirouers, le second jour d'octobre l'an 1542. — *Paris,* 1542. 2 tomes en 1 vol. in-fol., titre avec encadr. gr., marque typ. des Angeliers à la fin. [F. 2012

*51. — 1544. — *Paris, D. Janot.* 2 tomes en 1 vol. in-fol., titre avec encadr. [F. 2013

*52. — Les Loix, statuts et ordonnances royaulx faictes par les feuz roys de France, depuis le règne de monseigneur sainct Loys jusques au règne du roy Henry second de ce nom à présent régnant, avec les sommaires et table de maistre Michel Berland... — *Paris, C. L'Angelier,* 1548. In-fol., VIII-298 ff. [Rés. F. 716

*53. — Les Édicts et ordonnances des roys de France, depuis l'an 1226 jusques à présent, ensemble les arrests des cours souveraines sur la vérification, déclaration et modification d'icelles, divisées en 5 livres... avec annotations de M. Pierre Rebuffi... — *Lyon, à la Salemandre,* 1573. In-fol., 1516 p., précédé de la table. [F. 2006

*54. — Les Édicts et ordonnances des roys de France depuis S. Loys jusques à présent, avec les vérifications, modifications et déclarations sur icelles, divisées en quatre tomes, par Antoine Fontanon, ... et de nouveau par luy reveues, corrigées et augmentées... Seconde édition. — *Paris, J. Du Puys,* 1585. 4 tomes en 2 vol. in-fol. [F. 2018-2021

*55. — Les Édicts et ordonnances des rois de France, depuis Louis VI, dit le Gros, jusques à présent, avec les vérifications, modifications et déclarations sur iceux, divisez en 4 tomes par Antoine Fontanon,... et de nouveau reveuz, corrigez et augmentez de plusieurs belles ordonnances, anciennes et nouvelles, par Gabriel Michel (sieur de La Rochemaillet), ... — *Paris,* 1611. 4 tomes en 3 vol. in-fol. [F. 2014-2017

*56. — La Conférence des ordonnances royaux, distribuée en XII livres, à l'imitation du Code, avec plusieurs annotations et observations ... par Pierre Guénoys, ... Seconde édition, reveue... — *Paris, G. Chaudière,* 1593. In-fol., VI-335 ff. et la table. [F. 2033

(1228-1588.)

*57. — 1596. — *Ibid.* In-fol., LXXXVI-893 p. et la table. [F. 2034

(1200-1596.)

*58. — La Conférence des ordonnances royaux, distribuée en XII livres, à l'imitation du Code .. par Pierre Guénoys, ... Nouvelle édition reveue et augmentée ... par Nicolas Frérot et Gabriel Michel (de La Rochemaillet),... — *Paris, N. Buon,* 1607. In-fol., CXXVIII-1241 p. et la table. [F. 2035

(1181-1606.)

*59. — La Grande conférence des ordonnances et édicts royaux, premièrement distribuée en XII livres, à l'imitation... du Code... par Me Pierre Guénois, ... amplifiée par Mes L. Charondas, N. Frérot, M. de La Faye, G. Michel de La Rochemaillet et L. Bouchel, ... de nouveau rédigée en deux tomes et augmenté... par Me Jacques Joly... — *Paris, E. Richer,* 1636. 2 vol. in-fol. [F. 2036-2037

(420-1626.)

*60. — La Grande conférence des ordonnances et édits royaux, distribuée en XII livres, à l'imitation... du Code de l'empereur Justinian, par M. Pierre Guénois.... puis amplifiée par MM. L. Charondas, N. Frérot, G. Michel, Matth. de La Faye, L. Bouchel, M. (*sic, pour* J.) Joly et J. Thaumas,... et en cette dernière edition augmentée des édits et règlemens qui ont esté faits depuis... — — *Paris, G. de Luyne,* 1678. 3 vol. in-fol. [F. 2038-2040

*61. — 1678. — *Paris, J. Villery.* 3 vol. in-fol. [F. 2041-2043

*62. — 1678. — *Paris, M. Bobin et N. Le Gras.* 3 vol. in-fol. [F. 2044-2046

*63. — Recueil de plusieurs édicts et ordonnances royaulx. (1540-1616.) — (*S. l. n. d.*) 21 parties en 1 vol. in-8°. [Rés. F. 1702

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*64. — Ordonnances des roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique (par de Laurière, Secousse, de Vilevault, de Bréquigny, de Pastoret et Pardessus). — *Paris, Impr. royale,* 1723-1849. 23 vol. in-fol. [F. 1983-2005

*65. — Recueil par ordre de dates des édits, déclarations, lettres patentes du Roi, arrêts de son Conseil et du Parlement, Chambre des comptes, Cour des aides, Grand Conseil, etc., concernant le clergé, les finances, le commerce, les règlements généraux, les établissements publics, emprunts royaux, rentes et remboursements... Année 1767 (-1786). — *Paris, P.-G. Simon,* 1767-1786. 20 part. en 1 vol. in-4°. [F. 21980-21999

(De 1768 à 1770 et de 1774 à 1786, le titre devient : *Abonnement des édits et arrêts pour la ville de Paris et toutes les provinces et villes,* et de 1771 à 1773 : *Table analytique des matières contenues dans les édits, lettres patentes.*)

*66. — Abonnement des édits et arrests pour la ville de Paris et toutes les provinces et villes du royaume... — *Paris, P.-G. Simon,* 1775-1779. In-4°.

(Tables par ordre des matières et par ordre de dates, suivies du recueil factice des édits et des arrêts.)

1774. [F. 16601-16744

1775. [F. 16745-16961

1778. [F. 16962-17069

*67. — Recueil des édits, déclarations et ordonnances du Roi, arrêts du Conseil, du Parlement de Toulouse et autres cours, etc., concernant l'ordre judiciaire et les matières publiques les plus importantes. — *Toulouse, J. Dupleix,* 1782-1785. 7 vol. in-4°. [F. 21753-21759

(1536-1784.)

*68. — 1782. — *Toulouse, J.-G. Besian.* In-4°. [F. 21760

(T. Ier.)

*69. — Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des Archives de Londres par Bréquigny et publiées par M. Champollion-Figeac. — *Paris, Impr. royale,* 1839-1847. 2 vol. in-4°. [4° L45. 30. 0

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1re série. Histoire politique.)

*70. — Manuel complémentaire des codes français et de toutes les collections de lois, contenant les dispositions textuelles des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, arrêts de règlement des parlements... antérieurs à 1789 et restés en vigueur, coordonnés avec les codes, lois, règlements, traités postérieurs... par J.-B.-J. Paillet, ... — *Paris, A. Delhomme,* 1846. In-8°, LXXXVIII-814 p. [F. 41263

(1315-1789.)

*71. — Lettres des rois de France conservées dans le fonds de la cathédrale de Cambrai, aux archives départementales du Nord, par M. l'abbé H. Dubrulle,...

— *Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq,* 1903. In-8°, 59 p. [8° L^m. 49

(1179-1410.)

---

*72. — Extraict de toutes ordonnances royaulx faictes par les roys Phelippes le Bel, Char. V, VI, VII, VIII, Loys VI, VII, et par le roy nostre sire Françoys premier de ce nom, sur les chasses, eaues et forestz; sur les tailles, aydes et gabelles; sur la bréviation (*sic*) des procès; sur l'achapt et vendition des bledz; sur les rantes usurières; sur les notaires et faulx-tesmoings; sur les hostelliers; sur les blasphémateurs du nom de Dieu et de sa glorieuse mère: sur les trésoriers; sur les monnoyes et changeurs; sur la jaulge des vaiseaulx à vin; sur la ferme du vin vendu en gros, et sur la police de Paris; desquelles on se peult ayder et qui sont nécessaires à ceulx qui fréquentent les cours royalles ressortissans en Parlement et au Grant Conseil, et aussi l'ordonnance des povres mendicans, avec la deffence de ne porter barbes ne masques et aultres publiées à Paris. On les vent à Paris, en la grant salle du Palays, au second pilier, par Arnoul Langelier M DXLIII. — *A la fin :* Fin des extraictz de toutes les ord nnances royaulx, nouvelement additionées de plusieurs ordonnances, et imprimées à Paris par Jehan Real, demourant rue Traversine près le Champt Gaillard, à l'enseigne du Cheval blanc. — *Paris,* 1543. In-8°, car. goth., 56 ff. 2 ex. [Rés. F. 1530 et 1646

---

*73. — Sommaire des loix, statutz, ordonnances et édictz faictz par les roys de France, réduict par alphabet, tant aux volumes et impressions selon l'ordre des roys que par rubricques, avec arrestz notables selon la matière du texte de l'ordonnance, le tout mis en bon ordre par M^e Michel Berland, ... — *Paris, C. Micard,* 1567. In-8°, sign. A-Z, Aa-Ss. [F. 25900

*74. — Abrégé des ordonnances royaux par ordre alphabétique, avec annotations et conférences sur plusieurs articles, reveu, corrigé et augmenté, avec une table chronologique des édits, ordonnances et arrests selon les temps et les matières, composé par M^r M^e Jean Nau,... 3^e édition. — *Paris, Cardin-Besongne,* 1664. In-4°, XIV-642 p. [F. 12128

(1303-1663.)

*75. — 1664. 3^e éd. — *Paris, V^ve G. Alliot et G. Alliot.* In-4°, XIV-642 p. [F. 12129

*76. — Table chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police et les finances ... depuis l'année 1115 jusqu'à présent, par M^e Guillaume Blanchard,... — *Paris, C. de Sercy,* 1687. In-4°, VI-634 p. et la table. [F. 12130

*77. — Compilation chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France qui concernent la justice, la police et les finances, avec la datte de leur enregistrement dans les greffes des compagnies supérieures, depuis l'année 987 jusqu'à présent, par M^e Guillaume Blanchard,... — *Paris, V^ve Moreau,* 1715. 2 vol. in-fol. [F. 2058-2059

*78. — (Un autre ex. rel. en 1 vol., aux armes de Fontanieu.) [F. 2060-2061

*79. — (Un autre ex. avec notes mss.) [Dép. des Mss, Fr. 7222-7223

*80. — Table chronologique des ordonnances faites par les rois de France de la troisième race, depuis Hugues Capet jusqu'en 1400. (Par Eusèbe de Laurière.) — *Paris, Impr. royale,* 1706. In-fol., 318 p. [F. 12131

*81. — Table générale et alphabétique des pièces contenues dans les collections d'édits et ordonnances des rois de France de MM. Néron, Fontanon, Secousse et de Laurière, et du Traité de la police du

commissaire La Marre... — (*S. l.*), 1777. 3 vol. in-fol. [F. 2030-2032

(Recueil factice précédé d'un titre imprimé, et formé au moyen des tables découpées des collections susmentionnées.)

*82. — Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII, par Henri Stein,... — *Paris, Impr. nationale,* 1908. In-4°, XI-132 p. [Fol. L[43]. 10

(1254-1514.)

(Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts. Archives nationales.)

RECUEILS PAR MATIÈRES.

Adjoints.

*83. — Recueil des édicts, déclarations, reiglemens et arrests, tant du Conseil privé du Roy que de la cour de Parlement, pour la création et fonction des offices d'adjoints et substituts et adjoints ès enquestes en chacune des cours de parlements, que sièges présidiaux... et autres jurisdictions royalles de ce royaume, avec pouvoir de plaider et postuler, où le Roy n'a aucun intérest. Ensemble plusieurs arrests du Conseil d'Estat et déclarations du Roy pour l'hérédité desdits offices. — *Paris, P. Charpentier,* 1629. In-8°, 72 p. [Thoisy. 493 (9)

(1578-1629.)

Aides.

*84. — Recueil de plusieurs ordonnances, règlemens et arrests faicts et donnés pour le faict des aydes. — *Paris, P. Deshayes,* 1633. In-4°, 183 p. [F. 21605

(1577-1633.)

*85. — Commentaire sur le fait des aydes... par le sieur Jean-Henry Dubois,... 2e édition, augmentée des principaux (édits, déclarations, arrests et) règlemens depuis l'ordonnance (de 1680) jusqu'à présent. — *Paris, T. Le Gras,* 1722. 2 parties en 1 vol. in-12. [F. 33988

(1684-1720.)

*86. — Table alphabétique des règlemens des aides, contenus dans les livres cy-après, sçavoir : Conférence de l'ordonnance des aydes, par le sieur Jacquin; Recueils des aydes... et recueils des tarifs des aydes des élections du royaume; des courtiers-jaugeurs, inspecteurs des boucheries et boissons; des droits qui se perçoivent pour les besoins des hôpitaux et des droits rétablis dans... Paris... avec la table chronologique... par le sieur Brunet de Grandmaison,... — *Paris, Vve Saugrain,* 1727. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. 17952

*87. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, arrests et règlemens concernant la régie et perception des droits d'aydes et autres y joints. — *Paris, Prault,* 1767. 33 vol. in-4°. [Rés. F. 1126-1158

(1208-1782.)

(Recueil factice, avec un titre général pour chaque volume et dont chaque pièce a été décrite isolément. — Rel. m. r. aux armes de Laurens de Villedeuil, directeur général de la librairie du royaume.)

*88. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations et arrests de Sa Majesté sur le fait des aides de Normandie... — *Rouen, impr. de J.-B. Besongne,* 1717. In-12, 860 p. et les tables. [F. 25577

(1583-1717.)

*89. — 1733. 3e éd. — *Ibid.* 2 vol. in-12, 1092 p. et la table. [F. 25575-25576

(1583-1732.)

*90. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, arrests et règlemens concernant l'origine, la régie et perception des droits d'aydes et autres y joints (dans la province de Normandie). — *Paris, P. Prault,* 1745. 2 vol. in-4°. [F. 21920-21921

(1583-1724.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé des titres généraux et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

* *Voir aussi* Tailles.

Aides (Commis des).

*91. — Recueil des ordonnances, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens rendus depuis 1613 jusqu'à présent, concernant la foy qui doit estre ajoutée aux procès-verbaux des commis aux aydes... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°. [F. 21919

(1613-1728.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général dont chaque pièce a été décrite isolément.)

Aides (Cours des).

*92. — Édits et ordonnances du Roy concernans l'autorité et jurisdiction des cours des aides de France, sous le nom de celle de Montpellier; ensemble autres ordonnances dudit seigneur touchant le fait et règlement des tailles, aides, gabelles et autres finances, particulièrement pour les païs de Languedoc, Querci et Guienne, entant qui est du resort de la ditte cour. Le tout... recuilly et... expliqué par M. Jean Philippe,... — *Lugduni, apud T. Paganum,* 1561. In-fol., LXXII-184 p. [F. 2144

(1437-1550.)

*93. — Édicts et ordonnances royaux sur l'establissement de la justice de la Cour des aides, trésoriers de France, esleus, controolleurs, grènetiers à sel et autres officiers créez sur le faict des aides, tailles, gabelles et autres finances... — *Paris, J. Houzé (-J. Mettayer et P. L'Huillier),* 1597. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. 12410-12411

(1445-1596.)

*94. — (Un autre ex. du T. II.) [F. 19086

*95. — Édicts et ordonnances royaux sur l'establissement de la justice et jurisdiction des cours des aydes de Paris, Montpellier et Montferrand, ensemble des trésoriers de France, esleus, controolleurs, grènetiers à sel et autres officiers créez sur le faict des aydes, tailles, gabelles et autres finances... — *Paris, J. Houzé,* 1612. In-4°, VIII-1294 p. et la table. [F. 12419

(1445-1610.)

*96. — Nouveau recueil des édicts, ordonnances et arrests de l'auctorité, jurisdiction et cognoissance des cours des aydes de Paris, Rouen, Montferrand et Montpellier, présidens, lieutenans et esleus, grènetiers et contreroolleurs de toutes les eslections et greniers de France, juges des traictes, maistres des ports et autres en dépendans, avec la practiques et usage moderne de la Cour des aydes de Paris pour les aydes, tailles, gabelles et finances... par Jacques Corbin,... — *Paris, Vve C. de Monstreil,* 1623. In-4°. XXXVI-1528 p. [F. 12412

(1500-1622.)

*97. — 1623. — *Paris, G. L'Oyson.* In-4°, VIII-1528 p. et la table. [F. 18663

Aides (Cour des) de Montauban.

*98. — Édits, déclarations et arrests (du Conseil d'État et de la Cour des aides de Montauban) concernant la jurisdiction et la jurisprudence de la Cour des aides et finances de Montauban. — *Montauban, J.-F. Teulières,* 1752. In-4°, X-597 p. et la table. [F. 12421

(1642-1752.)

Aides (Cour des) de Normandie.

*99. — Ordonnances, édits et déclarations concernant l'autorité, jurisdiction et compétence de la Cour des aydes de Normandie. Ensemble plusieurs arrests et règlemens, tant du Conseil que de ladite Cour. — *Rouen, impr. de E. Viret,* 1676. In-12, 304 p. et la table. [F. 41052

(1552-1681.)

*100. — (1690.) — *Ibid.* In-12, 361 p. et la table. [F. 41053

(1552-1690.)

Aides (Cour des) de Paris.

*101. — Recueil des édicts, déclarations, règlemens, ordonnances et arrests, concernans l'authorité, jurisdiction et connoissance de la Cour des aydes de Paris. — *Paris* (s. d.). In-8°. 50 p. [Thoisy. 491 (3)

(1500-1635.)

Aides (Receveurs des).

*102. — Recueil des édicts, ordonnances et arrests du Conseil d'Estat concernans les gages, taxations, droicts et privilèges des receveurs des aydes et tailles, par Séb. Hardy,... — *Paris, J. Sara,* 1613. In-8°, x-228 p. [F. 36216

(1542-1610.)

Aix en Provence.

*103. — Recueil de plusieurs pièces concernant les privilèges, statuts, droits, usages et règlemens particuliers à la ville d'Aix et son terroir... — *Aix, impr. de Vve de J. David et de E. David,* 1741. In-4°, VI-311 p. [4° Lk7. 75

(1399-1737.)

(Lettres patentes des rois de France et des comtes de Provence.)

* *Voir aussi* Chambre des comptes de Provence.

Alençon (Généralité d').

*104. — Édicts, arrests, règlements, déclarations, lettres patentes de Sa Majesté, mandements et ordonnances, avec les pancartes et tarifs des villes et bourgs de la généralité d'Alençon. — *Alençon, impr. de R. Meverel* (s. d.). In-16. [F. 46519

(1593-1667.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

Allemagne.

*105. — Extrait des lettres patentes des roys de France touchant quelques villes impériales d'Allemagne. Nouvellement imprimé. — (*S. l.*), 1719. In-4°, sign. A-D. [Fp. 6706

(1516-1691.)

Alsace.

*106. — Recueil d'ordonnances du Roy et règlemens du Conseil souverain d'Alsace, depuis sa création jusqu'à présent, imprimé par ordre de M. le Premier Président (Nicolas de Corberon). 1657 (-1737). — *Colmar, J.-H. Decker,* 1738. 2 vol. in-fol.

2 ex. [F. 2485-2487 et 3646-3647

*107. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et du Conseil souverain d'Alsace, ordonnances et règlemens concernant cette province, avec des observations. Par M. de Boug.... 1657 (-1770). — *Colmar, J.-H. Decker,* 1775. 2 vol. in-fol. [F. 2487-2488

*108. — (Un autre ex. sur papier fort.) [F. 2489-2490

Amboise.

*109. — Titres et privilèges des habitans de la ville d'Amboise et de l'établissement du corps de cette ville, avec plusieurs arrêts intervenus en faveur dudit corps. — *Amboise, J. Legier,* 1740. In-4°, 27-3-1 p. [4° Lk7. 146

(1482-1740.)

Amendes.

*110. — Extrait des règlemens qui ordonnent la consignation des amendes et le recouvrement de celles de fol-appel, inscription de faux, etc., adjugées au Roy dans toutes les cours et jurisdictions du royaume, et des amendes arbitraires en matière civile et criminelle, avec les injonctions aux juges et les obligations des greffiers et procureurs pour l'exécution desdits règlemens... Octobre 1735. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1721. In-4°, 45 p. [Fp. 754

(1639-1720.)

*111. — 1735. — *Paris, P. Prault.* 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. 19149

(1639-1735.)

Amérique (Colonies d').

*112. — Recueil de règlemens, édits, déclarations et arrêts concernant le commerce, l'administration de la justice, et la police des colonies françaises de l'Amérique, et les engagés. Avec le Code noir et l'Addition audit Code. — *Paris, les*

libraires associés, 1744-1745. 2 parties en 1 vol. in-12. [F. 43002-43003

(1664-1744.)

*113. — (Un autre ex. avec ex-libris du chanoine Joseph Xaupi.) [F. 25092

*114. — Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le vent, suivies : 1° d'un tableau raisonné... de l'administration actuelle de ces colonies; 2° d'observations générales sur le climat, la population, la culture... de la partie françoise de Saint-Domingue; 3° d'une description physique, politique et topographique des différents quartiers de cette même partie... Par M. Moreau de Saint-Méry, ... — *Paris, l'auteur* (s. d.). 6 vol. in-4°. [F. 20211-20216

(1550-1785.)

Amiens.

*115. — Recueil des dernières et principales ordonnances qui concernent principalement l'honneur de Dieu, la garde et seureté de la ville d'Amiens, et le gouvernement et police d'icelle, tirées de plusieurs édicts du Roy... fait en l'année 1586, de l'ordonnance de messieurs les majeur, prévost, eschevins d'icelle... — *Amiens, R. Hubault*, 1653. In-4°, XII-162 p. 2 ex. [F. 12268 et 13314

Amirauté.

*116. — Recueil de pièces concernant la compétence de l'amirauté de France, avec une préface historique, une table chronologique et une générale des matières. (Par Grojard de Montgenault). — *Paris, L.-C. d'Houry*, 1759. In-12, LX-314 p. 2 ex. [F. 42993 et 8° Lf[33]. 1

(1377-1758.)

(Édits, ordonnances, déclarations, arrêts et règlements.)

Amortissement (Droit d').

*117. — Recueil des règlemens rendus jusqu'à présent concernant les droits d'amortissemens, franc-fiefs, nouveaux acquests et usages... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1729-1740. 5 tomes en 6 vol. in-4°. 2 ex. [F. 21938-21943 et 21945-21950

(1275-1740.)

Angers.

*118. — Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers, rédigé par M. Robert.... — *Angers, L.-C. Barrière*, 1748. In-4°, XXIV-1310 p. [4° Lk[7]. 267

(1474-1747.)

*119. — Lettres originales des rois de France et des ducs d'Anjou aux maires et échevins d'Angers, de 1488 à 1593 (publiées par M. Marchegay). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 19 p. [8° Lk[7]. 18579

(Extrait de la *Revue d'Anjou*. 1856.)

* *Voir aussi* Consuls, Universités.

Angoulême.

*120. — Les Privilèges, franchises, libertez, immunitez et statutz de la ville, fauxbourgs et banlieue d'Angoulesme, confirmés par les roys et vérifiés par les cours souveraines; avec les édicts et lettres patentes sur le rachapt et extinction perpétuelle de la gabelle, quart et demy quart et autres impostz du sel en Guienne, suppression et remboursement des petits sceaux aux contracts en Angoulmois. — *Angoulesme, impr. de H. Le Paige*, 1627. In-4°, 209 p. [4° Lk[7]. 312

(1204-1624.)

*121. — 1527 (*sic, pour* 1627). — *Ibid.* In-4°, 208 p. [4° Lk[7]. 310 A. (2)

Anjou (Traites foraines d').

* *Voir* Traites foraines d'Anjou.

Annexe.

*122. — Recueil des titres et pièces touchant l'annexe, qui prouvent l'ancienneté de ce droit dont on a toujours usé en Provence, soit avant ou après l'institution de Provence (par Hesmiri B[on] de Moissac). — *Aix, impr. de J. Senez*, 1727. In-fol., IV-74 p. [Fol. Ld[4]. 5434. A

*123. — 1756. — *Avignon.* In-12, XI-179 p. [8° Ld⁴. 5434

(1424-1756.)

Archers de Paris.

*124. — Recueil des chartes, créations, confirmations des colonel, capitaines, major, officiers et trois cens archers de la ville de Paris, avec les vérifications, arrests et sentences concernant leurs privilèges... par le sieur Drouart, ... — *Paris, P. Targa,* 1658. 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Lk⁷. 6772

(1410-1657.)

*125. — 1658. — *Ibid.* In-4°. [4° Lk⁷. 6772. A

(Inc.)

*126. — 1667. — *Paris, R. Baudry* In-4°, X-227 p., portrait de Daniel Voysin, prévôt des marchands de Paris. [4° Lk⁷. 6772. B

(1410-1665.)

*127. — (Un autre ex. rel. aux armes de Daniel Voysin.) [F. 12407

*128. — Recueil des chartes, créations et confirmations des colonels, capitaines, majors, officiers, arbalestriers, archers, arquebusiers et fusiliers... de Paris, avec les vérifications, arrêts et sentences concernant leurs privilèges. Revu et augmenté de plusieurs pièces jusqu'en l'an 1770... par M. Hay, colonel desdits gardes. — *Paris, impr. de G. Desprez,* 1770. In-fol., 276-XXIII p., pl. en couleur, portraits de Bignon et de Hay. [Rés. Lk⁷. 6772. C

(Rel. aux armes de la ville de Paris.)

*129. — (Un autre ex. rel. m. r. aux armes du duc d'Aumont.) [Rés. Lk⁷. 6772. C. α

Armée.

*130. — Code militaire, ou Compilation des ordonnances des roys de France concernant les gens de guerre, par le Sr de Briquet,... — *Paris, Impr. royale,* 1728. 3 vol. in-12. [F. 26024-26026

(1318-1728.)

*131. — 1728. — *Paris, P. Gandouin.* 3 vol. in-12. [F. 30207-30209

*132. — 1734. — *Paris, J.-B. Coignard fils.* 4 vol. in-12.
2 ex. [F. 26027-26030 et 30210-30213

(1318-1734.)

*133. — 1741. — *Paris, Rollin fils.* In-12. [F. 26031-26034

(1318-1741.)

(T. I-III et V.)

*134. — Recueil d'édicts et arrests concernans la connoissance du payement des gens de guerre et des procez d'entre les commissaires, controolleurs, thrésoriers et payeurs desdites guerres pour le fait de leurs charges, attribuée aux seigneurs connestable et mareschaux de France... — *Paris,* 1637. In-4°, 28 p. [F. 23474

(1527-1629.)

*135. — Recueil de plusieurs arrests, règlemens et ordonnances du Roy, pour le logement des gens de guerre et fourniture des estapes. — *Grenoble, impr. de A. Verdier* (s. d.). In-4°. [Fp. 1104

(1633-1644.)

(Inc.)

* *Voir aussi* Artillerie, Fortifications, Gendarmerie, Infanterie, Invalides.

Arquebusiers de Laon.

*136. — Recueil des lettres patentes et arrests concernant l'establissement de la compagnie des arquebusiers de la ville de Laon, et les privilèges... qui leur sont accordés. — *Paris, P. Prault,* 1734. In-4°. [F. 21901

(1610-1733.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

Arquebusiers de Paris.

*137. — Statuts, règlements et lettres patentes pour les maîtres arquebusiers, arctiers, artilliers, arbalétriers et artifi-

ciers de Paris, registrés en Parlement, les 23 mars 1577 et 15 juillet 1634. — (*Paris*), *impr. de Valleyre père*, 1635. In-4°, 24 p. [F. **12751**

(1575-1634.)

*138. — 1764. — *Paris, impr. de Prault.* In-4°, 40 p.
2 ex. [F. **12752** et **22688**

(1575-1750.)

Artillerie.

*139. — Recueil des ordonnances du Roy concernant le service de l'artillerie. — *Metz, impr. de la Vve de B. Antoine*, 1730. In-8°, 144 p. [F. **26063**

(1679-1729.)

Arts et métiers.

*140. — Recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens concernant les arts et mestiers de Paris et autres villes du royaume. — *Paris, C. Sangrain*, 1701. In-8°, VIII-216 p. [F. **46614**

(1581-1687.)

Arts et métiers de Nantes.

*141. — Statuts et règlemens des corps d'arts et métiers... de Nantes. — *Nantes, impr. de N. Verger*, 1723. In-4°, 368 p. [F. **13721**

(1491-1721.)

Aumône d'Orléans.

*142. — Extraict de l'establissement de l'aumosne généralle d'Orléans, avec les privilèges attribuez à ladite aumosne. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 28 p.
[Thoisy. **318**, fol. 106

(1556-1620.)

Auvergne.

*143. — Copies collationnées de lettres patentes, arrests et transactions, par lesquels il appert que l'Auvergne a esté toujours du domaine de la couronne, qu'elle n'en peut estre désunie... — *Paris, N. et J. de La Coste*, 1649. 4 parties in-4°.
[Dép. des Mss, Clair. **1157**, fol. 196

(1283-1569.)

Auxerre.

*144. — Les Arrests du Conseil d'Estat, lettres patentes du Roy et confirmations, vérifications pour l'exemption des aydes, de huictième et vingtième du vin vendu en gros et en détail, provenant du crû et héritages des habitans de la ville, fauxbourgs et eslection d'Auxerre. — *Auxerre, F. Garnier*, 1687. In-4° 32 p. [F. **23375**

(1609-1682.)

Avocats.

*145. — Ordonnances et règlemens pour les advocats contre les procureurs. — *Paris, impr. de J. Langlois* (s. d.). In-4°, 4 p. [Fp. **998**

(1363-1535.)

Ban et arrière-ban.

*146. — Extrait des privilèges de MM. les conseillers secrétaires du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, concernant l'exemption du ban et arrière-ban. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p.
2 ex. [Thoisy. **171**, fol. 112 et Rés. F. **165** (30)

(1482-1672.)

*147. — Déclarations et privilèges d'exemption du ban et arrière-ban, en faveur des présidens, conseillers et officiers du parlement de Paris... — *Paris, Vve Alliot*, 1674. In-4°, 12 p. [F. **23400**

(1449-1541.)

*148. — 1674. — *Ibid.* In-4°, 14 p. [4° Lf^{25}. **33**

(1449-1553.)

*149. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [4° Lf^{25}. **34**

*150. — Recueil des ordonnances de nos rois utiles aux officiers créez par l'édit du mois de janvier 1693, et aux autres officiers, tant d'épée que de robe, qui ont part à la convocation et conduite du ban et arrière-ban... Par L. S. D. V. C. A. M. — *Paris, N. Le Gras*, 1693. In-12, XVI-224 p. [F. **26060**

*151. — 1694. — *Ibid.* In-12, XVIII-224 p. 2 ex. [F. 26061 et 42931

Bar-sur-Aube.

*152. — Édicts et déclaration du Roy pour l'establissement d'un siège d'élection en chef et bureau de recepte des aydes, tailles et taillon en la ville de Bar-sur-Aube, vérifiez en la Chambre des comptes et Cour des aydes. — *Paris, A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost,* 1629. In-8°, 40 p. [F. 26227

(1581-1628.)

Béarn.

*153. — Compilation d'auguns privileges et reglamens deu pays de Bearn... — *Lascar, G. de La Place,* 1633. In-4°, pièces limin., 311 p. et table. [F. 13737

*154. — 1633. — *Lascar, G. de La Place et J. Rouyer.* In-4°, pièces liminaires, 311 p. et table. [F. 13736

*155. — 1676. — *Orthez, impr. de J. Rouyer.* In-4°, pièces liminaires, 328 p. [F. 13739

*156. — 1716. — *Pau, J. Desbaratz,* In-4°, 316 p. 2 ex. [F. 13734 et 16047

* *Voir aussi* Réformés de Béarn. .

Beauvais.

*157. — Imprimé de plusieurs anciennes chartres pour la seigneurie et jurisdiction universelle de M. l'évêque et comte de Beauvais, dans la ville et sur tous les habitans de sa ville dudit Beauvais. — *Paris, impr. de la Vve L. Rondet,* 1699. In-4°, 19 p. [4° Fm. 2202

(1151-1313.)

*158. — Privilèges de la ville et commune de Beauvais. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 74 p. [4° Lk7. 865 (2)

(1472-1610.)

*159. — (Recueil d'actes royaux et d'arrêts du Parlement concernant la juridiction de l'évêque de Beauvais. 1423-1601.) — (*S. l.,* 1601.) In-8°, 39 p. [8° F. Pièce. 14581

Belgique.

*160. — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique... par Alphonse Wauters, . . . — *Bruxelles, impr. de M. Hayez,* 1866-1896. 9 vol. in-4°. [4° M. 45

(VIe siècle-1339.)

Bénéfices consistoriaux.

*161. — Extrait de plusieurs édits et arrêts du Conseil qui ordonnent que tous les revenus des bénéfices consistoriaux vacants, à la nomination du Roi, qui appartiendront aux bénéficiers décédés... seront remis et déposés entre les mains de l'économe séquestre . . . — (*Paris*), *impr. de G.-F. Quillau* (s. d.). In-4°, 4 p. [F. 20973 (5)

(1696-1723.)

Berry.

*162. — Les Actes des souverains antérieurs au XVe siècle, conservés dans les archives départementales du Cher transcrites *in extenso,* avec des analyses et un index des noms propres, par Jacques Soyer,. . . — *Bourges, impr. de Tardy-Pigelet.* In-8°. [8° Lj14. 122

I. Fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre (Ordre de Saint Augustin, diocèse de Bourges). — 1903.

II. Fonds de l'abbaye de Notre-Dame de Fontmorigny (Ordre de Cîteaux, diocèse de Bourges). — 1905.

Blasphémateurs.

*163. — Ordonnances qui ont prononcé des peines contre les blasphémateurs... — (*S. l. n. d.*) Gr. in-fol. plano. [Fp. 99

(1347-1679.)

Bois.

*164. — Code du commerce des bois carrés, charpente, sciage et charbonnage réunis, pour l'approvisionnement de Paris, ou Recueil général de tous les arrêts du Conseil, arrêts de règlement, sentences

du Bureau de la ville, édits, déclarations, ... par Frédéric Moreau,... — *Paris, Dauvin et Fontaine*, 1840-1847. 2 vol. in-8°. [F. **40253-40254**

(XIII^e siècle-1347.)

* *Voir aussi* Chargeurs de bois de Paris.

Bonnetiers de Rouen.

*165. — Recueil des anciennes et nouvelles statuts, lettres patentes, divers arrests du Conseil et de la cour de Parlement, sentence et ordonnance de police, concernant l'état du corps des marchands bonnetiers... de Rouen... — *Rouen, impr. de Prévost* (1740). In-4°, 162 p. et table. [F. **12856**

(1450-1740.)

Bordeaux.

*166. — Privilèges des bourgeois de la ville et cité de Bourdeaus, octroyez et approuvez par les rois très chrestiens Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII... — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges*, 1618. In-4°, 56 p.
2 ex. [4° Lk^7. **1206** et Thoisy. **371**, fol. 258.

(1571-1618.)

*167. — Diverses lettres patentes concernant les privilèges de la ville de Bordeaux et le tems de la descente des vins du haut païs. — *Bordeaux, impr. de J.-B. Lacornée* (1627). 3 parties en 1 vol. in-4°. [4° Lk^7. **1207**

(1461-1627.)

*168. — Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bordeaux... — *Bordeaux, S. Boé*, 1701. In-4°, 658 p. [F. **13434**

*169. — Archives municipales de Bordeaux. Livre des privilèges. [Publié par H. Barckhausen.] — *Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou*, 1878. In-4°, XLVIII-774 p. [4° Lk^7. **14033**

(1274-1788.)

(Archives municipales de Bordeaux. II.)

*170. — Archives municipales de Bordeaux. Livre des coutumes, publié... par Henri Barckhausen,... — *Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou*, 1890. In-4°, LIII-796 p., pl. [4° Lk^7. **14033**

(IX^e siècle-1473. — Actes royaux et autres.)

(Archives municipales de Bordeaux. V.)

* *Voir aussi* Consuls, Courtiers, Parlement.

Bouchers de Paris.

171. — Statuts et règlemens de la communauté des maîtres et marchands bouchers... de Paris, lettres patentes confirmatives et arrest d'enregistrement. Avec un recueil rangé par ordre de matières et de dattes de tous les édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlemens rendus en faveur des marchands bouchers... — *Paris, V^ve Delatour*, 1744. In-8°, 102 p.
2 ex. [F. **26420** et **44777**

(1522-1741.)

Bourges.

*172. — Privilèges octroyez aux maires et eschevins, bourgeois et habitans... de Bourges par le roy Philippe-Auguste en l'an 1181, confirmez et augmentez par ses successeurs (1224-1492) et vérifiez ès cours souveraines, conférez avec plusieurs privilèges d'autres villes et enrichis de belles remarques et annotations, tirées tant du droict civil que arrests desdictes cours, par Jean Chenu, ... — *Paris, V^ve G. Chaudière*, 1603. In-8°, 127 p. [8° Lk^7. **1325**

*173. — 1603. — *Paris, R. Fouet.* In-8°, 127 p. [8° Lk^7. **1325.** A

*174. — 1603. — *Paris, N. Buon.* In-8°, 127 p.
2 ex. [E. **4345** (2) et 8° Lk^7. **1325.** B

*175. — Recueil des antiquitez et privilèges... de Bourges et de plusieurs autres villes capitales du royaume, divisé en 3 parties : la 1^re^ contient les privilèges de Bourges; la 2^e^, les privilèges de Tours et La Rochelle; la 3^e^, les privilèges de plusieurs autres villes capitales de France

... Le tout extrait des chartes des villes... par Jean Chenu,... — *Paris, N. Buon,* 1621. In-4°. VIII-503 p. et la table. [4° Lk⁷. 1326

(1224-1619.)

*176. — (Un autre ex., avec notes mss, portant la signature de Ch. d'Hozier.) [F. 13382

*177. — Recueil des privilèges de la ville de Bourges. — (*S. l.*, 1643.) In-4°, XIV-212 p. [4° Lk⁷. 1331

(1173-1635.)

*178. — (Un autre ex., avec notes mss, contenant les blasons des échevins de Bourges.) [Rés. Lk⁷. 1331

*179. — Privilèges de la ville de Bourges et confirmation d'iceux. — *Bourges, impr. de J. Chaudière* (1659). In-4°, 16-105-96 p. [4° Lk⁷. 1331. A

(1173-1652.)

*180. — Privilèges de la ville de Bourges et confirmation d'iceux, avec la liste chronologique des prud'hommes, maire et eschevins, qui ont gouverné la ville depuis l'an 1429 jusques à la présente année 1661. Avec le blason des armes de leurs familles. — *Bourges, impr. de J. Chaudière,* 1660-1661. In-4°, 16-96-96 p. [4° Lk⁷. 1331. B

(1173-1659.)

Bourgogne.

*181. — Coustumes générales du pays et duché de Bourgongne, avec les ordonnances particulières et anciens règlemens de la Cour sur le faict de la justice. Ensemble l'ordonnance du duc Jean, plusieurs édicts des roys Henry le Grand et Louys XIII... arrests et règlemens nouveaux servans de loy audit pays. — *Dijon, impr. de C. Guyot,* 1624. In-4°, IV-400 p. et la table. [F. 13462

*182. — Recueil des déclarations, édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État, enregistrés au Parlement de Dijon, depuis 1666 jusqu'à ... (1781.) — *Dijon, J. Ressayre* (*l'imprimeur du Roi, etc.*), 1689-1781. 14 vol. in-4°. [F. 21643-21697

(A partir de 1736, le recueil est factice, avec titres annuels.)

*183. — Recueil de suplément d'édits, déclarations et arrêts du Conseil, qui ont été omis dans les recueils qu'on a imprimés depuis 1606 (*sic*) jusques en 1710, registrés au parlement de Dijon. — *Dijon, J. Ressayre,* 1710. In-4°, 456 p. 2 ex. [F. 21698 et 21700

(1638-1713.)

*184. — Table alphabétique et chronologique des édits, déclarations et lettres patentes enregistrés, et des arrêts de règlement et notables rendus au parlement de Bourgogne, par un avocat au même Parlement. — *Dijon, Causse,* 1780. In-4°, VII-200 p. [F. 21699

(1557-1779.)

* *Voir aussi* Traites foraines de Bourgogne.

Bourgogne (États de).

*185. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, ordonnances et autres règlements émanés du Roi et de son Conseil, concernant l'administration des États de Bourgogne; des arrêts des parlements, chambres des comptes, cours des aides, qui peuvent avoir quelque rapport aux objets de ladite administration; et des principaux décrets des États de ladite province. Le tout disposé par ordre chronologique et imprimé par ordre de MM. les élus-généraux desdits États, suivant leur délibération du 7 septembre 1783. — *Dijon, A.-M. Defay,* 1784-1787. 2 vol. in-4°. [F. 21761-21762

(1282-1589.)

*186. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil concernant l'administration des États de Bourgogne... et des principales délibérations et ordonnances de MM. les élus-généraux desdits États, rendues et publiées pendant la triennalité entre

l'assemblée des États de 1784 et celle de 1787. — *Dijon, A.-M. Defay*, 1787. In-4°. [F. 21774

(1785-1787.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite isolément.)

Bourreliers de Paris.

*187. — Statuts, titres, édits, déclarations du Roy, arrests du Conseil et du Parlement... de la communauté des maîtres bourreliers, bâtiers et hongroyeurs... de Paris, chartres et autres titres concernant la confrérie de Notre-Dame des Vertus, patrone de la communauté... — *Paris, J. Lamesle*, 1764. In-4°, VIII-348 p. [F. 12859

(1404-1763.)

*188. — (Un autre ex. rel. aux armes de Sartine.) [Rés. F. 1173

*189. — (Un autre ex. rel. aux armes de J. P. C. Lenoir, lieutenant général de police.) [Rés. F. 932

Boursiers de Paris.

*190. — Statuts de la communauté des maîtres et marchands boursiers, seuls faiseurs de brayers-gibeciers-culottiers, faiseurs de bonnets, etc... de Paris, contenant un recueil d'ordonnances, lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du Conseil et du Parlement, sentences de police, servant de règlement pour ladite communauté. — *Paris, Valade*, 1774. In-12, XXIII-396 p. [F. 26425

(1399-1774.)

Bretagne.

*191. — (Ordonnances et constitutions faites par plusieurs rois, ducs et princes de Bretagne.) — *Fol. 1 :* Ensuyt le kalendriez pour trouver les jours férielz tant a clero que les courtz et jurisdictions tant ecclésiastiques que séculiers des éveschez de Dol, Rennes, Nantes, Sainct-Malo et Vennes cessent de exercez et tenir que a clero et populo que les œuvres terriennes cessent et doibvent cesser estre faictes... Imprimé à Rennes pour Thomas Mestrard. — *Fol. 10 v° :* Extraict des ordonnances et constitutions faictes par plusieurs roys, ducs et princes de cedict pays. — *Fol. 111 :* Imprimé à Rennes par Jacques Berthelot, pour Thomas Mestrard... MDXXXIX. — *Rennes*, 1539. In-8°, car. goth., 127 ff. [Rés. F. 2274

*192. — Édits et ordonnances royaux publiées et receues au pays et duché de Bretagne, avec plusieurs règlemens et arrests, tant sur le faict de la justice et ordre judiciaire qu'autres matières diverses et particulières. — *Rennes, impr. de J. Du Clos*, 1574. In-8°, XVI-442 p. [Rés. F. 1883 (2)

(1549-1572.)

*193. — Arrests, règlemens et ordonnances royaux du Parlement de Bretagne, avec les usances locales de divers endroits de la province... confirmées par arrests du mesme Parlement. — *Imprimez à Paris; et se vendent à Rennes, chez J. Vatar*, 1653. In-4°, 112 p. [F. 12720 (2)

(1602-1653.)

*194. — Table des édits, déclarations, lettres patentes du Roy registrées au Parlement (de Bretagne) et des arrests de règlements, depuis 1690 jusqu'à présent. — *Rennes, G. Vatar* (1722). In-4°, 182 p. [F. 23066

*195. — (1785.) — *Rennes, Ve F. Vatar*. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. 23067

*196. — Table raisonnée des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes du Roy, enregistrés au parlement de Bretagne depuis sa création jusqu'en 1750... (par L.-P. Abeille). — *Rennes, impr. de G.-F. Vatar*, 1757. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. 12726-12727

* *Voir aussi* Chambre des comptes, Haras, Parlement, Trésoriers généraux.

Canada.

*197. — Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État

IMPRIMERIE NATIONALE.

du Roi concernant le Canada, mis par ordre chronologique et publiés par ordre de Son Excellence sir Robert Shore Milnes,... lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada... — Ordonnances des intendants et arrêts portant règlements du Conseil supérieur de Québec. — *Québec, impr. de P.-E. Desbarats*, 1803-1806. 2 vol. in-4°.
[F. 19090-19091

(T. Ier. — 1627-1756.)

(T. II. — 1540-1758.)

*198. — Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada... revus et corrigés d'après les pièces originales déposées aux archives provinciales. — *Québec, impr. de E.-R. Fréchette*, 1854. In-8°, 648 p. [8° F. 7597

(T. Ier. — 1627-1756.)

Canal du Midi.

*199. — Recueil de décrets, lois, arrêts, édits, règlements et ordonnances concernant le canal du Midi. — *Toulouse, Bellegarrigue*, 1845. In-8°, 164 p.
[F. 42566

(XVIIIe-XIXe siècle.)

Capitation.

*200. — Table chronologique des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant la capitation, depuis l'année 1356 jusqu'à présent. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 32 p.
[F. 23530

(1357-1740.)

Carcassonne.

* *Voir* Manufacture de draps de Carcassonne.

Cartes.

*201. — Recueil de règlemens concernant le droit sur les cartes. — *Paris, Impr. royale*, 1761. In-4°, IV-40 p.
[Fp. 1111

(1701-1757.)

*202. — Recueil d'édits, déclarations, arrêts et autres pièces concernant la régie du droit sur les cartes. — *Paris, Impr. royale*, 1771. In-4°, VII p. [Fp. 1094

(1583-1761.)

(Table.)

Castellane.

*203. — Privilèges, franchises et immunitez concédées par les rois et comtes de Provence en faveur de la ville de Castellane, consuls, particuliers, maisons et habitans d'icelle, vérifiez tant par la cour de Parlement que de la Cour des comptes et généralité de Provence... — *Marseille, impr. de C. Garcin*, 1657. In-4°, 30 p. [4° Lk7. 1675

(1352-1657.)

Chalon-sur-Saône.

*204. — Privilèges octroyez aux maires, eschevins, bourgeois et habitans de la ville et cité de Chalon-sur-Saône par les anciens roys de France et ducs de Bourgongne, confirmez par leurs successeurs et vérifiez ez cours souveraines, conférez avec plusieurs privilèges des autres villes... du duché de Bourgongne et enrichis de notes et remarques... (par Bernard Durand). — *Chalon, J. Des Prez*, 1604. In-4°, VIII-113 p.
[4° Lk7. 1724

(1221-1595.)

Châlons-sur-Marne.

*205. — Correspondance inédite des rois de France avec le conseil de ville de Châlons-sur-Marne,... par Éd. de Barthélemy,... — *Châlons, Laurent*, 1855. In-12, 54 p. [8° Lk7. 1775

(1486-1655.)

Chambres des comptes.

*206. — Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant la juridiction des chambres des comptes, avec quelques observations pour servir au procès pendant au Conseil d'État du Roi entre le Parlement et la Chambre des comptes de Dijon (par Jean Bouhier). — *Paris, G.-F. Quillau fils*, 1724. In-fol., XII-75 p.
2 ex. [F. 4821 et Fol. Fm. 4841

(1413-1692.)

*207. — Recueil d'édits, déclarations, lettres patentes et arrests concernant la jurisdiction des chambres des comptes. — (*Paris*), *C.-F. Simon fils*, 1740. In-fol., IV-81 p. [F. 4822

(1320-1714.)

Chambre des comptes de Bretagne.

*208. — Les Ordonnances faictes par le Roy et ses prédécesseurs sur le faict de sa Chambre des comptes en Bretaigne. — *Tours, J. Rousset*, 1556. In-4°, 184 p. [F. 13725

(1455-1555.)

*209. — Recueil des édits, ordonnances et réglemens concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des comptes de Bretagne, tiré des titres originaux estant au dépost de ladite Chambre ... (Par J. Artur de La Gibonays.) — *Nantes, impr. de Vve A. Querro*, 1721-1722. 4 vol. in-fol. [F. 4827-4830

(1492-1724 [*sic*].)

Chambre des comptes de Paris.

*210. — Extrait des édits, ordonnances, règlemens, déclarations, lettres patentes et arrests citez par la Chambre des comptes dans ses Mémoires contre la Cour des aydes... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 51 p. 2 ex. [4° Fm. 5840.3 et 34796.4

(1348-1715.)

*211. — (Recueil d'actes royaux concernant la Chambre des comptes de Paris, de 1514 à 1643.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 28 p. [F. 23610 (95)

*212. — Recueil des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, arrests et autres pièces, justifications de la jurisdiction contentieuse de la Chambre des comptes, tant au civil qu'au criminel. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°. [4° Fm. 34796.5

(1320-1701.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

*213. — (Un autre ex. inc. de la 1re pièce.) [4° Fm. 5840.4

*214. — Ordonnances, édits, déclarations, arrests et lettres patentes concernant l'autorité et la jurisdiction de la Chambre des comptes de Paris et règlemens pour les finances et les officiers comptables (par Gosset). — *Paris, impr. de P.-J. Mariette*, 1728. 4 vol. in-4°. [F. 20939-20942

(1256-1728.)

*215. — Chambre des comptes de Paris, essais historiques et chronologiques, privilèges et attributions nobiliaires et armorial, par le Cte H. Coustant d'Yanville. — *Paris, J.-B. Dumoulin*, 1866-1875, In-fol., VIII-1022 p. [Fol. Lf27. 55

(1329-1725.)

Chambre des comptes de Paris (Huissiers de la).

*216. — Recueil d'édits, déclarations et arrests qui maintiennent et confirment les huissiers de la Chambre des comptes dans leurs privilèges et exemptions, et leur donnent pouvoir de mettre à exécution le scel du Chastelet et autres jurisdictions... — *Paris, C. Girard*, 1740. In-4°, 46 p. [F. 23471

(1544-1653.)

Chambre des comptes de Provence.

*217. — Recueil des principaux titres concernant les comptes que les receveurs généraux des vigueries du pays de Provence sont soumis de rendre à la Chambre des comptes de cette province... — *Aix, impr. de la Vve J. David et de E. David*, 1748. In-fol., XII-108 p. [F. 4832

(1309-1743.)

Chambre du Trésor.

* *Voir* Trésor (Chambre du).

Champagne.

*218. — Les Coustumes du bailliage de Troyes... avec annotations... par M. Pierre Pithou... Sont adjoustez... les ordonnances des roys Philippes le Bel, Louys Hutin et Philippes le Long, concernans les droicts des nobles et autres

dudict comté. — *A Troyes, et se vendent à Paris, chez S. Cramoisy,* 1609. In-4°, xxxii-608 p. et la table. [F. 13329

*219. — 1609. — *Troyes, impr. de P. Chevillot.* In-4°, xxxii-612 p. et la table. [F. 13330

*220. — 1629. — *A Troyes, et se vendent à Paris chez C. Besongne.* In-4°, xxxii-806 p. et la table. [F. 13331

Chancellerie de France.

*221. — Recueil des tiltres, arrests et règlements des huissiers ordinaires du Roy en la grande chancellerie de France ... — *Paris, J. Charmot,* 1659. In-4°, 72 p. [4° Lf[43]. 29

(1573-1657.)

(Lettres patentes et arrêts du Conseil.)

Chancelleries.

*222. — Recueil par extrait des édits, déclarations, arrests, règlemens et tarifs arrestés au Conseil, et autres pièces nécessaires pour l'instruction des règlemens généraux et particuliers pour la police des chancelleries établies près les parlemens, conseils supérieurs et sièges présidiaux du royaume ... — *Paris, impr. de Prault,* 1751. In-4°, 31 p. [Fp. 1128

(1322-1738.)

*223. — Extraicts de plusieurs règlements touchant le sceau et controlle des chancelleries. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [Fz. 5

(1562-1609.)

---

*224. — Édicts, reiglemens et arrests concernans l'érection des chancelleries présidialles de France que Sa Majesté veut estre gardez et observez en chacun des sièges présidiaux... — *Paris, J. Mettayer,* 1598. In-8°, 70 p. [F. 46904 (20)

(1560-1598.)

*225. — Édicts, règlemens et arrests concernans l'érection des chancelleries présidiales de France que Sa Majesté veut estre gardez et observez en chacun des sièges présidiaux de ce royaume, sur les peines y contenues. — *Paris, A. Cellier,* 1663. In-8°, 97 p. [Thoisy. 492 (4)

(1557-1608.)

*226. — (Un autre ex. inc. du titre.) [F. 41054

Chandeliers de Paris.

*227. — Recueil des statuts, (lettres patentes,) arrêts et sentences servant de règlement à la communauté des maîtres chandeliers et des maîtres huiliers de la ville... de Paris... — *Paris, impr. de J. Chardon,* 1760. In-4°, xii-284 p. 2 ex. [F. 12922 et V. 16990

(1061-1758.)

*228. — 1774. — *Paris, Valade.* In-8°, xiv-624 p.. portr. de Sartine. [Rés. F. 1847

(Rel. m. r. aux armes du lieutenant de police Le Noir.)

*229. — (Ordonnances rendues en faveur des huiliers, chandeliers et moutardiers de Paris, 1061-1674.) — (*Paris*), *impr. de J. Chardon* (s. d.). In-4°, 8 p. [F. 22841

*230. — Recueil des statuts, arrests et sentences de règlement concernant la communauté des maîtres chandeliers-huiliers... de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, paginé 1-32. [F. 21952

(1061-1693.)

(Inc.)

Chapeliers de Paris.

*231. — Recueil des statuts, ordonnances et règlemens de la communauté des maîtres et marchands chapeliers de la ville et fauxbourgs de Paris, tirés des anciens statuts de ladite communauté, accordés par le feu roi Henri III, par lettres-patentes du mois de mai 1578... et des nouveaux statuts concédés... par autres lettres patentes du feu roi Louis XIII ... du mois de mars 1612... — *Paris, Valade,* 1775. In-12, 344 p. [F. 26429

Charcutiers de Paris.

*232. — Nouveaux statuts de la communauté des maîtres et marchands chair-

cuitiers... de Paris... Ensemble un recueil chronologique des anciens statuts ... — *Paris, Vve Delatour,* 1755. In-4°, x-206 p.
3 ex. [F. 12920, Rés. F. 933 et 934

(1475-1755.)

Chargeurs de bois de Paris.

*233. — Édits et déclarations du Roy, avec plusieurs arrests et sentences servant de règlement pour les fonctions et droits des officiers jurez chargeurs de bois de la ville ... de Paris. — (*S. l.*), 1694. In-4°, 99-7 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. 1734, fol. 2

(1637-1694.)

Chasses.

*234. — Les Ordonnances royalles sur le faict des chasses, eaues et forestz du royaume de France, avec celles du roy Henry deuxiesme de ce nom, vérifiées et collationnées aux originaux et mises par ordre... — *Paris, A. L'Angelier,* 1554. In-8°, 95 ff. [F. 26133

*235. — Nouveau traité du droit de chasse, avec un recueil des ordonnances, édits, déclarations, arrests et règlemens, depuis Philippes le Long jusques à Louis XIV, concernant la chasse... par F. de Launay. Ensemble un discours de l'origine de la chasse... par M. Gamare, ... — *Paris, G. Quinet,* 1681. In-8°, xxiv-540 p. [F. 25881

*236. — Code des chasses, ou Nouveau traité du droit des chasses, suivant la jurisprudence de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669, mise en conférence avec les anciennes et les nouvelles ordonnances, édits, déclarations, arrêts, règlemens et autres jugemens rendus sur le fait desdites chasses ... — *Paris, C. Saugrain,* 1713. 2 vol. in-12. [F. 25893-25894

*237. — 1720. 2e éd. — *Paris, Saugrain l'aîné.* 2 vol. in-12. [F. 25885-25886

*238. — 1764. 4e éd. — *Paris, les libraires associés.* 2 vol. in-12. [F. 25887-25888

*239. — Dictionnaire des chasses contenant l'explication des termes et le précis des règlemens sur cette matière... par M. Langlois, ... — *Paris, Prault,* 1739. In-12, viii-228 p. [F. 25889

(1402-1716.)

Chasses (Capitaines des).

*240. — Recueil des édicts, déclarations, règlemens et arrests pour les jurisdictions, fonctions, charges, privilèges, exemptions des capitaines des chasses, leurs lieutenans, greffiers, huissiers et gardes et autres officiers des capitaineries desdictes chasses de ce royaume, confirmez par plusieurs déclarations et arrests contenus audict recueil. — *Paris, P. Charpentier,* 1525 (*sic, pour* 1625). In-8°, 16 p. [F. 46804 (2)

(1545-1570.)

Châtelet.

*241. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, arrêts et autres titres, qui établissent, en faveur du Châtelet de Paris, la police générale et le droit de prévention... dans l'étendue des ville, faubourgs et banlieue de Paris. — *Paris, impr. de J. Chardon,* 1740. In-4°, 351 p. [F. 12572

(1351-1738.)

*242. — Recueil de pièces concernant le tribunal du Châtelet de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, viii-184 p. [F. 21599

(1768-1776.)

Châtelet (Commissaires au).

*243. — Recueil des privilèges, octroys, concessions et reiglemens des commissaires enquesteurs et examinateurs du Chastellet de Paris. — *Paris, impr. de P. Mettaier,* 1589. In-4°. [4° Lf34. 13

(1311-1589.)

*244. — 1603. — *Paris, impr. de J. et P. Mettayer.* In-4°, viii-198 ff. et la table. [4° Lf34. 13. A

(1311-1602.)

Châtelet (Conseiller au).

*245. — Recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens, concernans les fonctions, privilèges, droits et attributions de la charge unique de conseiller du Roy au Châtelet de Paris, et juge-auditeur en iceluy. Tiré en partie du troisième tome des Offices de France. 1685 . . . — (*S. l. n. d.*) In-8°, 94 p. [8° F. 15394

(1311-1665.)

Châtelet (Huissiers au).

*246. — Recueil des statuts, chartres, édicts, déclarations, arrests, sentences et ordonnances concernans les charges et privilèges attribuez aux offices de chevaliers huissiers servans à cheval au Chastelet de Paris, reveu et augmenté par N. Chocquart. . . . — *Paris, impr. de P. Targa,* 1648. 2 parties en 1 vol. in-8°. [8° Lf[13]. 15

(1353-1648.)

*247. — Recueil des privilèges attribuez aux offices d'huissiers servans à cheval au Chastelet de Paris, par N. Chocquart. — (*S. l. n. d.*) 2 parties en 1 vol. in-8°. [F. 31457

(1353-1648.)

Châtelet (Notaires au).

*248. — Chartres, lettres et tiltres des pouvoirs et facultez, attribuez par les roys aux notaires gardenottes au Chastelet de Paris, arrests de nosseigneurs de la cour de Parlement et sentences de M. le prévost de Paris, pour la fonction de leurs offices. — *Paris, J. Sara,* 1619. In-4°, 95 ff. [4° Lf[41]. 24

(1313-1618.)

*249. — Chartres, lettres, titres et arrests de l'antiquité, chappelle, droicts, fonctions, pouvoirs, exemptions et privilèges des notaires et gardenottes du Roy au Chastelet de Paris, recueillis par M[e] Guillaume Levesque. . . . l'un des déléguez de la communauté desdits notaires. . . — *Paris, aux despens de ladite communauté,* 1663. In-4°, XXVIII-940 p. et la table. [4° Lf[41]. 25

1300-1661.(

*250. — Traité des droits, privilèges et fonctions des conseillers du Roy, notaires, gardes-notes et gardes-scel de Sa Majesté au Châtelet de Paris, avec le recueil de leurs chartres et titres, par M. Simon-François Langloix,. . . — *Paris, aux dépens des notaires, impr. de J.-B. Coignard,* 1738. In-4°, CLXXXVII-572 p. [4° Lf[41]. 26

(1300-1738.)

Châtelet (Sergents à verge au).

*251. — Recueil des lettres patentes, édits, déclarations, arrests, sentences et règlemens concernant l'exercice et la fonction des sergens à verge du Roy au Chastelet . . . recherchés par Hierôme Nardeau de La Grange, Claude Regnard, Jean Bertinet et Thomas Becasse, maistres et gouverneurs de la communauté desdits sergens. . . — *Paris, P. Baudouin,* 1669. In-4°, XVI-94 p. [F. 12434

(1321-1669.)

Chaudronniers de Paris.

*252. — Recueil des statuts, lettres patentes, édits, déclarations du Roy, arrests du Conseil, du Parlement, sentences de police et d'autres juges, rendus au profit de la communauté des maîtres et marchands chaudronniers de la ville de Paris. . . Recueillis et mis en ordre par le sieur Toussaint-Joseph Charlot. — *Paris, impr. de V[ve] Lamesle,* 1750. 8 parties en 1 vol. in-8°. [F. 26431

(1420-1750.)

*253. — (Un autre ex. rel. m. olive aux armes de Sartine.) [Rés. F. 1832

Chevaux de louage.

*254. — Édicts, lettres patentes, déclarations, ordonnances, commissions et arrests concernans les chevaux de louage. — *Paris, impr. de F. Léonard,* 1669. In-fol., 22 p. [F

(1597-1669.)

Chirurgiens.

*255. — Statuts et règlemens pour les chirurgiens des provinces établis ou non

établis en corps de communauté, avec une table chronologique de tous les édits, déclarations, lettres patentes et arrests du Conseil concernant les médecins, chirurgiens, accoucheurs, apoticaires, herbiers, sages-femmes... du royaume. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1735. In-4°, 88 p. 2 ex. [F. **21025** (50) et 4° T[11]. **8**

(1311-1733.)

*256. — Statuts, privilèges et règlemens du collège de chirurgie... de Paris. — *Paris, impr. de C. Osmont*, 1743. In-4°, 140 p. [4° T[11]. **18**

(1311-1743.)

Ciseleurs de Paris.

*257. — Statuts, ordonnances et règlemens de la communauté du corps des maîtres et marchands ciseleurs, doreurs, argenteurs, damasquineurs et enjoliveurs sur fer... de Paris. — *Paris, V[e] Delormel et fils*, 1757. In-8°, 342 p. [F. **44726**

(1573-1757.)

*258. — 1763. — *Paris, impr. de Valade.* In-8°, 300 p. et la table. [Rés. F. **1845**

(1573-1763.)

(Rel. m. r. aux armes de Sartine.)

*259. — 1774. — *Paris, Valade.* In-8°, 434 p., portr. de Sartine. [F. **26435**

(1573-1772.)

Cisterciens.

*260. — Liber quorundam privilegiorum sacro ordini Cisterciensi per summos pontifices concessorum, necnon per quosdam Galliae reges, novissime per Ludovicum decimum tertium, Franciae et Navarrae regem, confirmatorum. — *Parisiis, apud A. Blaisot*, 1620. In-8°. 113 p. [8° Ld[17]. **3**

(1542-1620.)

*261. — Liber privilegiorum sacro ordini Cisterciensi per summos pontifices concessorum et per christianissimos nostros Franciae et Navarrae reges. — *Parisiis, apud S. Cramoisy et S. Mabre-Cramoisy*, 1666. 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Ld[17]. **4**

(1542-1664.)

*262. — Privilèges de l'ordre de Cisteaux, recueillis et compilez de l'autorité du chapitre général (par dom Louis Méchet) ... contenant les bulles des papes et les lettres patentes des rois, et leurs règlemens. — *Paris, D. Mariette*, 1713. In-4°, 535 p. [4° Ld[17]. **5**

(1304-1711.)

Clercs solliciteurs postulants.

*263. — Recueil des édicts, déclarations du Roy, arrests et règlemens de la cour de Parlement, tant anciens que nouveaux, rendus contre les clercs solliciteurs postulans, et les procureurs qui leur prestent leurs noms et ministères... — *Paris, impr. de N. Pépingué*, 1685. In-4°, 48 p. [F. **21746**

(1537-1682.)

Clergé.

*264. — Recueil des remonstrances, édicts, contracts et autres choses concernans le clergé de France. Augmenté en ceste seconde édition de plusieurs arrests et de l'édict sur le règlement des décimes (du 20 janvier 1599). — *Paris, J. Richer*, 1599. 2 parties en 1 vol. in-8°. [8° Ld[5]. **1**

(1547-1599.)

*265. — 1599. — *Ibid.* 2 parties en 1 vol. in-8°. [8° Ld[5]. **1**. A

*266. — 1606. — *Ibid.* 2 parties en 1 vol. in-8°. [8° Ld[5]. **2**

(1547-1606.)

*267. — 1615. — *Ibid.* 2 vol. in-8°. [8° Ld[5]. **3**

(1547-1615.)

*268. — Livre second des édits, règlements, contrats et autres choses concernant le clergé de France. — (*Paris, J. Richer*). 1606(-1610). 11 parties en 1 vol. in-8°. [F. **46541-46551**

(1557-1606.)

*269. — Les Remonstrances, édicts, contracts et autres choses concernans le clergé de France. Dernière édition illustrée d'une conférence sous chacun article desdits édicts, et augmentée de nouveau des édict, lettres patentes et arrests du Conseil d'Estat et du Grand Conseil... donnez en faveur des ecclésiastiques ez années 1616, 1619, 1620 et 1621. — *Paris, J. Richer,* 1621. 2 parties en 1 vol. in-8°. [8° Ld⁵. 4

(Ne contient pas les additions.)

*270. — Recueil des édict et lettres patentes des roys très chrestiens Henry III et Henry IV [et Louis XIII] sur la mesvente des biens ecclésiastiques... — *Paris, J. Richer,* 1614. In-8°, 64 p. [F. 42594

*271. — Des Remonstrances, édicts, règlements, arrests, contracts, départements et autres choses concernant les affaires du clergé de France. Tome I (-III), augmenté et mis en bon ordre de tout ce qui s'est trouvé nécessaire tant des grandes ordonnances que des archives générales jusques au 15 may 1625, par Mᵉ Pierre Peyrissac,... — *Paris, impr. de A. Estiene,* 1625. 3 vol. in-8°. [8° Ld⁵. 5

*272. — Le second (-troisième) livre du Recueil des remonstrances, édicts, règlements, arrests, contracts et autres choses concernants le clergé de France. Dernière édition augmentée de la remonstrance dudit clergé faite au Roy par messire Pierre Cornulier, évesque de Rennes ... — *Paris, J. Richer,* 1626. In-8°, 2 vol. [Thoisy. 471 et 472

(1564-1625.)

(Le titre du T. III mq.)

*273. — Recueil général des affaires du clergé de France... — *Paris, A. Vitray,* 1636. 4 tomes en 5 vol. in-4°. [Rés. Ld⁵. 7

(Lettres patentes et arrêts.)

(Rel. aux armes des frères Du Puy.)

*274. — Actes, tiltres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, recueillis, mis en ordre et imprimez par commandement de l'assemblée générale, tenue à Paris ès années 1645 et 1646. (Par Odespung de La Meschinière.) — *Paris, impr. de A. Vitré,* 1646. 3 vol. in-fol. [Fol. Ld⁵. 8

*275. — (Un autre ex. rel. aux armes du président Séguier.) [Rés. Ld⁵. 8

*276. — Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces et mis en nouvel ordre... par Jean Le Gentil,... — *Paris, impr. de A. Vitré,* 1673. 6 vol. in-fol. [Fol. Ld⁵. 9

*277. — 1675. — *Paris, impr. de F. Léonard.* 6 vol. in-fol. [Fol. Ld⁵. 9. A

*278. — Abrégé des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France et tout ce qui s'est fait contre les hérétiques, depuis le règne de S. Louis jusques à présent, par M. Borjon. — *Paris, impr. de F. Léonard,* 1675. In-4°, pièces liminaires, 718 p. et la table. [4° Ld⁵. 11

*279. — Recueil en abrégé des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, contenus en 6 grands tomes selon l'édition dernière, et réduit en ce seul volume, par Mᵉ Thomas Regnoust... — *Paris, G. Josse,* 1677. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [4° Ld⁵. 10

*280. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes de Sa Majesté, et arrests du Conseil rendus sur les biens d'église aliénés depuis l'année 1556. — *Paris, F. Léonard,* 1678. In-12, 424 p. [F. 42602

(1641-1677.)

*281. — Recueil des édits, déclarations et arrests, rendus en faveur des curez, vicaires perpétuels, vicaires amovibles, chanoines et autres bénéficiers, concernant les dismes... les portions congrues... les pensions sur les bénéfices... Nouvelle édition augmentée. — *Paris, G. Saugrain,* 1700. 2 part. en 1 vol. in-8°. [F. 42598

(Louis XIII-Louis XIV.)

*282. — 1706. — *Ibid.* In-8°, XII-355 p. et la table. [F. 42599

(Suivi d'un arrêt du Parlement, du 19 décembre 1702, avec pagination particulière.)

*283. — 1708. — *Ibid.* In-8°, XII-358 p. et la table. [F. 42600

(Suivi d'un arrêt du parlement de Paris, du 23 juillet 1707, avec pagination particulière.)

*284. — Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France... (par Lemerre, père et fils). — *Paris, Vve F. Muguet,* 1716-1750. 12 vol. in-fol. [Fol. Ld5. 12

*285. — 1767-1771. — *Paris, G. Desprez.* 12 vol. in-4°. [4° Ld5. 12. A

*286. — Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France... — *Paris, P. Simon,* 1740. In-fol., XVIII p., 1780 col. [Fol. Ld5. 13

(1579-1738.)

*287. — 1771. — *Paris, G. Desprez.* In-4°, XVI p., 1780 col. [4° Ld5. 13. A

*288. — Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, ou Table raisonné en forme de précis de matière contenues dans ce recueil... (Par Du Saulzet.) — *Paris, impr. de G. Desprez,* 1752. 2 parties en 1 vol. in-fol. [Fol. Ld5. 14

*289. — 1764. 2e éd. — *Ibid.* 2 parties en 1 vol. in-fol. [Fol. Ld5. 14. A

(Publié par Rigoley de Juvigny.)

*290. — 1771. 2e éd. — *Ibid.* 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Ld5. 14. B

*291. — Conférence des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes et arrêts de règlement sur les matières ecclésiastiques, par Me Louis-François de Jouy. ... — *Paris, Durand et Pissot,* 1753. In-4°, VI-711 p. [F. 19915

*292. — Nouveau code des curés, contenant... un recueil... de toutes les autorités, soit édits et déclarations, soit arrêts et règlemens, concernant les curés personnellement, leurs biens et revenus, leurs devoirs et fonctions, et leurs privilèges et prérogatives, par M. Sallé,... (et Forestier). — *Paris, impr. de Prault,* 1778-1780. 4 vol. in-12. [E. 4484

(1303-1779.)

*293. — Le Droit civil ecclésiastique français ancien et moderne dans ses rapports avec le droit canon et la législation actuelle, ou Recueil complet... depuis saint Louis jusqu'à nos jours, des pragmatiques, concordats, lois, décrets, ordonnances, circulaires... et tous autres actes de la puissance civile, relatifs au droit public de l'Église, à sa juridiction, ... par G. de Champeaux,... — *Paris, A. Courcier* (s. d.). 2 vol. in-8°. [F. 31241-31242

(1268-1848.)

Clermont (Consuls de).

* *Voir* Consuls de Clermont.

Commensaux.

* *Voir* Maison du Roi.

Commerce.

*294. — Législation commerciale de l'Empire français... par M. Maugeret, ... — *Paris, Capelle et Renand,* 1808. 3 vol. in-8°. [F. 39754-39756

(1673-1807.)

*295. — Code commercial, ou Recueil complet des lois et règlemens généraux (édits, ordonnances,... etc.) actuellement en vigueur sur le commerce intérieur et maritime de la France... par P.-I. Rouen,... — *Paris, Delaforest,* 1826. In-8°, XXIV-940 p. [F. 43868

(1673-1825.)

*296. — Corps des lois commerciales... actuellement en vigueur... par P.-I. Rouen,... continué... par M. Vincent,... — *Paris, Videcoq,* 1839. 2 vol. in-8°. [F. 43869-43870

(1673-1838.)

*297. — Corps de droit commercial français, ou Recueil méthodique des lois et autres actes et documents... par M. Thieriet,... — *Paris, C. Hingray,* 1841. In-8°, XVI-558 p. [F. 45250

(1560-1841.)

Commissaires-enquêteurs-examinateurs.

*298. — Traité des fonctions, droits et privilèges des commissaires-enquêteurs-examinateurs, où l'on examine l'étendue et les bornes de ces mêmes fonctions, par rapport aux juges, notaires et greffiers, avec la suite des principaux règlemens (édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État et du Parlement) rendus touchant ces offices, depuis leur création jusqu'à présent, par M*** (Daniel Jousse). — *Paris, Debure l'aîné,* 1759. In-12, XIV-596 p. 2 ex. [F. 26766 et 37519

(1328-1757.)

* *Voir aussi* Châtelet (Commissaires au), Enquêteurs.

Compagnie de Guinée.

*299. — Recueil des édits, déclarations, arrêts et lettres patentes concernant les compagnies de Guinée et du Sénégal. — *Paris, impr. de A. Boudet,* 1754. In-4°. 104 p. [F. 21739

(1685-1754.)

Compagnie des Indes orientales.

*300. — Recueil ou collection des titres, édits, déclarations, arrêts, règlemens et autres pièces concernant la Compagnie des Indes orientales, par le sieur Dernis,... — *Paris, impr. de C. Boudet,* 1755-1756. 4 vol. in-4°. [V. 13992-13995

(1664-1750.)

Compagnie d'Occident.

*301. — Recueil d'arrests et autres pièces pour l'établissement de la Compagnie d'Occident. Relation de la baie de Hudson (par M. Jérémie). Les navigations de Frobisher au détroit qui porte ce nom. — *Amsterdam, J.-F. Bernard,* 1720. In-12, c-253 p., pl. et carte. [V. 50575

(1712-1719.)

Comptes (Chambre des).

* *Voir* Chambre des comptes.

Confirmation (Droit de).

*302. — Recueil des édits, déclarations, arrests et instructions concernant le droit de confirmation deu au Roy par tous ceux qui possèdent des offices, etc., et les nouvelles lettres de maistrises, à l'occasion du joyeux avènement de Sa Majesté... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1727. In-4°, 16 p. [Fp. 1119

(1643-1727.)

(Ne contient que la table.)

Connétablie.

* *Voir* Maréchaussée.

Conseillers du Roi.

*303. — Édicts, déclarations, lettres patentes et arrests portant exemption accordée par les roys à messieurs les officiers servant actuellement dans leurs conseils, les quatre compagnies souveraines, et aux conseillers secrétaires du Roy, de plusieurs droits mis et à mettre, qui se lèvent sur le vin, bois, foin et autres marchandises et danrées entrant dans... Paris... — *Paris, P. Rocolet,* 1654. In-4°, 16 p. [F. 23414 (1)

(1317-1651.)

(Extraits.)

*304. — Recueil des principaux privilèges des conseillers et secrétaires du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, du collège ancien (par M. de La Bretonnière). — (*S. l. n. d.*) In-4°. [F. 12423

(1375-1668.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément. — La préface a été signée à la main par La Bretonnière.)

Consignations.

*305. — Recueil des édicts et déclarations du Roy tant anciens que modernes, ensemble les arrests et règlemens inter-

venus sur le faict des consignations, en exécution desdits édicts et déclarations... — *Paris, N. Pépingué*, 1680. In-4°, 456 p. et la table.

2 ex. [F. **12430** et **21895**

(1578-1680.)

(Plusieurs des pièces contenues dans ce recueil ont un titre particulier.)

*306. — Édits, déclarations du Roy et arrests du Parlement au sujet des consignations. — *Rennes, G. Vatar*, 1721. In-4°, 62 p. [F. **19039** (1)

(1689-1718.)

Consignations (Receveurs des).

*307. — Extraicts des registres de la cour de parlement de Paris de tous les édicts, déclarations, règlemens et arrests concernans les offices de receveurs, contrôleurs et ampliations audit office de controlleur des consignations du ressort dudit Parlement, vérifiez en iceluy, et des règlemens qui ont esté faits pour les évocations. — *Paris, impr. de M. Blageart*, 1649. In-4°, paginé 1-60. [F. **23443**

(1578-1649.)

(Inc.)

*308. — Recueil des édits, déclarations, arrêts et règlemens concernant les créations, établissemens, droits, privilèges et fonctions des receveurs des consignations du royaume. — *Paris, C. Saugrain*, 1701. In-8°, 264 p. [F. **25715**

(1578-1700.)

Consuls.

*309. — Recueil des édicts des rois, portans création et établissement de la jurisdiction des consuls, tant à Paris, Rouen qu'en la ville de Saint-Malo; arrests des cours souveraines, contenant la vérification d'iceux... — *Saint-Malo, A. de La Mare*, 1658. In-8°, XII-308 p. [F. **42583**

(1556-1656.)

*310. — Recueil de plusieurs édits, déclarations et ordonnances du Roy, avec plusieurs arrests, concernans la jurisdiction consulaire. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 128 p. et la table. [F. **25357**

(1563-1684.)

*311. — Recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens du Roy concernant la jurisdiction consulaire, les lettres, billets de change, billets payables au porteur et les faillites et banqueroutes. — Recueil des édits... au sujet des lettres, billets de change, et billets payables au porteur, et concernant les faillites et banqueroutes, depuis 1684 jusqu'à présent. — *Rouen, impr. de J. Besongne*, 1718. 2 part. en 1 vol. in-12. [F. **25355-25356**

(1556-1718.)

Consuls d'Angers.

*312. — Recueil d'édits, déclarations et lettres patentes concernant la jurisdiction consulaire d'Angers. — *Angers, L.-C. Barrière*, 1744. In-4°, 32 p. [F. **23472**

(1563-1744.)

Consuls de la Bourse de Bordeaux.

*313. — Recueil contenant diverses déclarations du Roy, vérifiées en Parlement, et arrests du privé Conseil et des parlements de Paris, Bourdeaux et Rouen, contradictoirement donnés en faveur des juge et consuls de la Bourse et portant règlement entre les présidiaux et lesdits juge et consuls... — *Bourdeaux, impr. de J. Mongiron-Millanges*, 1665. In-8°, XXVIII-344 p. [F. **42549**

(1563-1658.)

*314. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes du Roy et arrests des parlemens, donnez en faveur de messieurs les juge et consuls de la Bourse commune des marchands de la ville de Bordeaux, une instruction générale sur la jurisdiction consulaire... — *Bordeaux, J. Mongiron-Millanges*, 1691. In-4°, XII-342 p. [F. **13455**

(1563-1673.)

*315. — Instruction générale sur la jurisdiction consulaire, avec un recueil des édits, déclarations, lettres patentes

du Roy et arrêts des parlemens donnez en faveur de MM. les juge et consuls de la Bourse commune des marchands... de Bordeaux... — *Bordeaux, M. Chappuis,* 1722. In-4°, 348 p. [F. **13488**

(1563-1716.)

Consuls de Clermont.

*316. — Recueil contenant l'édit de création sur l'établissement de la jurisdiction consulaire de la ville de Clermont... et de celles de Riom et Brioude... avec les déclarations et arrests donnés en faveur des jurisdictions consulaires, le tout recueilli par les soins de M. Cortigier,... juge des marchands de Clermont... — *Paris, L. d'Houry,* 1722. In-4°. XII-426 p.

2 ex. [F. **13402** et **13489**

(1563-1722.)

Consuls de Paris.

*317. — Recueil de l'édict, déclarations et arrests concernans la jurisdiction des juge et consuls. — Recueil de ce qui s'observe en la justice des juge et consuls ... — *Paris, S. Cramoisy,* 1652. 2 tomes en 1 vol. in-8°. [F. **26413**

(1563-1652.)

(Rel. aux armes de Paris.)

*318. — Recueil contenant l'édit du Roi sur l'establissement de la jurisdiction des consuls en la ville de Paris, et les déclarations et arrests donnez en suite pour authoriser ladite justice... — Recueil de ce qui s'observe en la justice des juge et consuls. — *Paris, S. Cramoisy,* 1660. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. **12435-12436**

(1563-1664.)

(Les actes de 1659 à 1664 ont été insérés après la publication de l'ouvrage. — Rel. aux armes de Paris.)

*319. — (Un autre ex., de Charles d'Hozier, rel. aux armes de Paris, avec la liste manuscrite des juges-consuls de cette ville.) [F. **12437-12438**

*320. — (Un autre ex., rel. m. r. fleurdelisée aux armes de Paris.) [Rés. F. **926**

*321. — (Un autre ex., de Gaignières, rel. m. r. aux armes de Paris, avec additions mss.) [Rés. F. **927**

*322. — 1668. — *Paris, impr. de R. Ballard.* In-4°, LXXI-565 p. [F. **12439**

(1563-1667.)

(Suivi d'un arrêt du Conseil, du 14 mars 1691, ajouté après coup. — Rel. aux armes de Paris.)

*323. — Recueil contenant les édits et déclarations du Roy sur l'établissement et confirmation de la jurisdiction des juges consuls en la ville de Paris et autres... — *Paris, D. Thierry,* 1705. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. **12440**

(1563-1705.)

*324. — (Deux autres ex., aux armes de la ville de Paris.) [F. **12441** et Rés. F. **928** *bis*

*325. — (Un autre ex., rel. mar. r. fleurdelisée aux armes de la ville de Paris.) [Rés. F. **928**

Consuls de Rouen.

*326. — Édictz du Roy sur la création et establissement d'une place commune et jurisdiction des prieur et consulz des marchands en la ville de Rouen. Ensemble les patentes et déclarations de Sa Majesté, depuis intervenues... — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1619. In-8°, 160 p. [F. **26656**

(1556-1619.)

Contrôle.

*327. — Recueil des règlemens et tarifs rendus jusques à présent, concernant les droits de controlle des actes des notaires et sous signature privée, insinuations laïques et centième denier, et petits-scels des actes judiciaires, rolles des tailles et autres impositions. Nouvelle édition... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1724-1756. 5 vol. in-4°, dont 2 de supplément. [F. **21931-21935**

(1693-1756.)

(Les deux tomes de supplément, dont le premier seul porte un titre particulier, avec la date de 1735, sont des recueils factices dont les pièces ont été décrites séparément.)

*328. — (Un autre ex. des tomes I et II, avec une table d'une impression différente.) [F. 21936-21937

*329. — (Un autre ex. des T. I-III.) [F. 12313-12315

*330. — Recueil des règlemens et tarifs rendus jusques à présent concernant les droits du controlle des actes des notaires et sous signature privée, insinuations laïques et centième denier, et petits-scels des actes judiciaires, rolles des tailles et autres impositions. Nouvelle édition... T. I (-III). — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1724. 3 vol. in-4°. [F. 12310-12312

(1693-1724.)

*331. — Recueil des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant le controlle des actes, insinuations laïques, centième denier et petit-scel. T. IV (-VI). — *Paris, impr. de P. Prault,* 1759. 3 vol. in-4°. [F. 12316-12318

(1686-1762.)

(Recueil factice.)

Contrôle des exploits.

*332. — Recueil des règlemens (ordonnances et arrêts du Conseil) concernant le controlle des exploits et saisies mobiliaires rendus depuis leur établissement jusqu'à présent... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1723. In-12, XXXVIII-588 p. [F. 43006

(1654-1723.)

*333. — 1732. — *Ibid.* In-12, XXXVIII-588 p. [F. 25873

(1654-1730.)

Cordiers de Paris.

*334. — Statuts et règlemens pour la communauté des maistres cordiers-criniers... de Paris. — *Paris, impr. de Moreau,* 1743. In-8°, 77 p. [F. 26434

(1467-1741.)

Cordiers de Tours.

*335. — Statuts, lettres patentes, ordonnances, règlements et privilèges accordez aux maistres cordiers de la ville de Tours... — *Tours, impr. de P. Masson* (1666). In-4°, 20 p. [F. 22385

(1443-1666.)

Cordonniers de Paris.

*336. — Recueil de statuts, lettres patentes... arrêts du Conseil et du Parlement, sentence de police du Châtelet et délibérations pour la communauté des maîtres cordonniers... de Paris... — *Paris, impr. de Montalant,* 1752. In-4°, XIV-262 p.

3 ex. [F. 12907, 12928 et 21036 (3)

(1551-1752.)

*337. — (Un autre ex. aux armes de Sartine.) [F. 12929

*338. — 1762. — *Paris, impr. de M. Lambert.* In-4°, XV-316 p. [F. 12934

Cours des aides.

* *Voir* Aides (Cours des).

Courtiers de Bordeaux.

*339. — Édits, déclarations, arrests et transaction portant règlement des droicts deubs et attribuez aux courtiers royaux de Bourdeaus, Bourg, Livourne et pays bourdelois. — *Bourdeaux, G. de La Court,* 1678. In-fol., 108 p. [F. 4591

(1620-1675.)

Courtiers-jaugeurs.

*340. — Édits, déclaration, arrests et règlemens pour les offices de jaugeurs. — *Paris, impr. de J. Dincourt,* 1651. In-8°, 36 p. [8° F. Pièce. 14582

(1553-1618.)

*341. — Édicts, déclarations et règlemens concernans les créations, suppression et restablissement des exercices, fonctions, droicts et augmentations de droicts des offices de courtiers et jaugeurs de vin... — *Paris, J. Jacquin,* 1658. In-4°, 42 p. [F. 23411

(1596-1656.)

*342. — 1660. — *Ibid.* In-4°, 42 p. [F. 23412

(1550-1656.)

*343. — Recueil des édits, déclarations, arrests, tarifs, règlemens et instructions concernant les droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs des boucheries et inspecteurs des boissons... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1726. In-4°. [F. 12988

(1691-1726.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*344. — 1726. — *Ibid.* In-4°. [F. 12989

*345. — 1726. — *Ibid.* In-4°. [F. 12944

*346. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens (concernant les courtiers-jaugeurs). — *Paris, P. Prault,* 1749. 2 vol. in-4°. [F. 21922-21923

(1674-1749.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général, complété à la main, et dont chaque partie a été décrite séparément.)

Cuirs (Contrôleurs des).

*347. — Édicts du Roy portans création et restablissement des offices de controlleurs, visiteurs et marqueurs de cuirs... — *Paris,* 1673. In-4°, 30 p. [F. 23421

(1585-1654.)

*348. — (S. d.) — *Paris, T. Charpentier.* In-4°, 24 p. [F. 23422

(1585-1636.)

*349. — (S. d.) — *Paris, D. Alexandre.* In-4°, 24 p. [F. 23423

(1585-1636.)

Cuirs (Marque des).

*350. — Édits et arrêts concernant la marque des cuirs, registrés au parlement de Dijon. — *Dijon, P. Marteret,* 1738. In-12, XII-220 p. [F. 25291

(1596-1720.)

Cuisiniers de Paris.

*351. — Recueil d'arrêts, ordonnances, statuts et règlements concernant la communauté des maîtres queux, cuisiniers-traiteurs... de Paris, fait en octobre 1761... — *Paris, impr. de Le Breton,* 1761. In-4°, VIII-227 p. [F. 21553

(1663-1760.)

*352. — (Un autre ex. aux armes de Sartine.) [F. 13269

Curés.

* *Voir* Clergé.

Dauphiné.

*353. — Libertates per illustrissimos principes Delphinos Viennenses delphinalibus subditis concesse statutaque et decreta ab eisdem principibus necnon magnificis Delphinatus presidibus quos gubernatores dicunt et excelsum delphinalem senatum edita. Venales habentur hujusmodi libelli Grationopoli in platea Mali Consilii apud Franciscum Pichatum et in vico Parlamenti apud Bartholomeum Bertoletum. — *Grenoble* (vers 1508). 2 parties en 1 vol. in-4°, car. goth., 87-37 ff. [Rés. F. 1095

(1343-1501.)

*354. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et ordonnances du Roy, arrêts des conseils de Sa Majesté et du parlement de Grenoble, concernans en général et en particulier la province de Dauphiné... (Publié par Alexandre Giroud.) T. I (-V). — *Grenoble, A. Giroud,* 1690-1702. 5 vol. in-4°, dont 4 de suites. [F. 21775-21779

(1540-1702.)

(Les T. II-V sont des recueils factices.)

*355. — (Un autre ex. des T. I-IV.) [F. 21787-21790

*356. — Édits et déclarations du Roy, arrêts de son Conseil et du parlement de Grenoble... T. VI (-XII). (Publié par

A. Giroud.) — *Grenoble, A. Giroud,* 1705-1715. 7 vol. in-4°.
[F. 21780-21786

(1702-1714.)

*357. — Recueil des édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes et arrêts concernant le Dauphiné. — *Grenoble, A. Giroud* (1750-1767). 3 vol. in-4°. [F. 12040-12042

(Le titre du T. I manque. Les T. II et III sont des recueils factices.)

*358. Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné, précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne Chambre des comptes de cette province, publiées par C.-U.-J. Chevalier,... — *Colmar, impr. de C.-M. Hoffmann,* 1861. In-8°, LIV-185 p. [8° Lk². 2565

(Documents historiques inédits sur le Dauphiné. 6e livraison.)

* *Voir aussi* Parlement de Dauphiné.

Desséchement des marais.

* *Voir* Marais (Desséchement des).

Dieppe.

*359. — Recueil général des édits, déclarations, lettres patentes et arrests du Conseil d'État donnez en faveur des habitants de la ville de Dieppe, concernans les privilèges, franchises et exemptions de lad. ville. — *Dieppe, impr. de P. Pillon,* 1700. In-fol.
2 ex. [F. 2434 et Fol. Lk⁷. 2361

(1197-1701.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

Dijon.

* *Voir* Parlement, Université.

Distillateurs de Paris.

*360. — Recueil des statuts, arrests, sentences et règlemens de la communauté des maîtres distillateurs, marchands d'eau-de-vie et de toutes sortes de liqueurs de la ville... de Paris. — *Paris, impr. de J. Chardon,* 1740. In-4°, 170 p. et la table.
3 ex. [F. 12911, 12941 et 21024 (3)

(1637-1740.)

(Recueil d'actes royaux et autres concernant les distillateurs.)

Domaine de la couronne.

*361. — Recueil des anciens édits et ordonnances du Roi concernant les domaines et droits de la couronne, avec les commentaires de Louis Carondas Le Caron... — *Paris, T. Charpentier,* 1690. In-4°, XXXVI-856-12 p. [F. 12309

(1291-1689.)

*362. — 1719. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-4°, XXXVI-858 p. [F. 21619

(Ex. des fermes générales.)

*363. — Recueil des édits et ordonnances du Roy concernant les domaines et droits de la couronne, avec les commentaires de Louis Carondas Le Caron, ... Nouvelle édition augmentée jusqu'en 1694. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1735. 2 vol. in-4°. [F. 21897-21898

(1291-1694.)

*364. — Supplément au Recueil des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant les domaines du Roy et droits domaniaux, seigneuriaux, etc. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1736. 2 vol. in-4°.
[F. 21899-21900

(1200-1694.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*365. — Suite du Recueil des édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant les domaines du Roy et droits domaniaux, seigneuriaux, etc. — *Paris, P. Prault,* 1744. 5 vol. in-4°.
[F. 21901-21905

(1695-1744.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*366. — Les Édits des roys François Ier, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV... portant création en titre d'office des receveurs ordinaire et particulier de son domaine ... — *Paris, P. Charpentier,* 1655. In-8°. [F. **46520**

(1542-1645.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie ä été décrite séparément.)

Domaine forain de Bourgogne.

* *Voir* Traites foraines de Bourgogne.

Doreurs sur cuivre.

* *Voir* Miroitiers.

Douane de Lyon.

*367. — (Recueil d'ordonnances royales et de pièces diverses concernant la douane de Lyon.) — *Lyon, impr. de N. Jullièron,* 1612. 5 parties en 1 vol. in-8°, 225 p. et la table.
2 ex. [F. **46802** (2-6) et Rés. F. **1702** (12-17).

(Chaque partie a un titre spécial et a été décrite séparément.)

*368. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* 5 part. en 1 vol. in-8°, 216 p. et la table. [F. **27673** (1-5)

*369. — 1645. — *Lyon, impr. de J. Jullièron.* In-8°, 170 p. et la table. [F. **46802** (7)

(Les actes contenus dans cette édition et dans les suivantes n'ont pas de titres particuliers.)

*370. — 1661. — *Lyon, A. Jullièron.* In-8°, 170 p. et la table. [F. **46802** (8)

*371. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, 170 p. et la table. [Rés. F. **1529** (1)

Douanes.

* *Voir* Traites.

Droit annuel.

*372. — Recueil des édicts, arrests et règlemens pour la perception du droict annuel. — *Paris, P. Des Hayes,* 1635. In-4°, 77 p. [F. **21705**

(1577-1635.)

Droits du Roi (Receveurs des).

*373. — Des anciennes et nouvelles ordonnances, rendues au sujet des receveurs généraux et particuliers des droits du Roy, portant condemnation du quadruple des obmissions et autres peines y mentionnées, a esté extrait ce qui ensuit. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Fp. **6403**

(1532-1688.)

*374. — Extraits des anciennes et nouvelles ordonnances, rendues au sujet des receveurs généraux et particuliers des droits du Roi, qui prononcent la peine du quadruple contre les comptables qui, après avoir présenté leurs comptes, auront fait obmission en recette, et nonobstant toute protestation, que ceux qui se seront aydés des deniers du Roy, seront punis corporellement et privés de leurs offices, outre la peine du quadruple... — *Paris, Vve Saugrain,* 1728. In-4°, 4 p. [Rés. F. **1126** (11)

(1532-1701.)

Droits réservés.

*375. — Recueil des règlements, tarifs et instructions concernant les droits réservés par édits des mois d'août 1716, janvier et novembre 1717... par Monsieur Le M***, directeur général. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1723. 3 parties en 1 vol. in-4°. [F. **12427**

(1669-1722.)

*376. — Extrait des règlemens rendus jusqu'à présent concernant les droits réservés dans toutes les justices du royaume, avec les tarifs ou calculs tout faits pour faciliter aux commis la juste perception de ces droits... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1735. In-4°, 72 p. et tableau. [F. **19149** *bis*

(1671-1726.)

Duel.

*377. — Recueil de divers édicts du Roy et autres pièces touchant les duels et

rencontres. — *Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires du Roy,* 1653. In-4°. [F. 12151

(1609-1653.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*378. — Recueil des édits, déclarations et arrests de la cour de Parlement contre les duels, publiez depuis l'année 1599 jusques à présent. — *Paris, S. Cramoisy,* 1660. In-4°, VIII-239 p.
2 ex. [*E. 588 et F. 21748

(1599-1653.)

*379. — Recueil des édits, déclarations, arrests et autres pièces concernant les duels et rencontres. — *Paris, impr. de S. Mabre-Cramoisy,* 1669. In-12, VIII-402 p. [F. 26066

(1599-1653.)

*380. — 1689. — *Paris, F. Léonard.* In-12, V-454 p.
2 ex. [F. 26067 et 42624

(1599-1679.)

Eaux et forêts.

*381. — Recueil des ordonnances générales faictes par les roys de France sur le faict des eaues et forestz, avec aucuns arrestz, jugements et règlements conformes à icelles, observez en la plupart des forestz de ce royaume, même au duché d'Orléans. Ledict recueil faict ... par M. Guillaume Martin,... — *Orléans, É. Gibier,* 1582. In-8°, XX-365 p. et la table, fig. [F. 24449

(La table est suivie d'un *Extraict des règles et démonstrations de géométrie les plus faciles et nécessaires pour faire les mesurages et figures des forestz.*)

*382. — Édicts et ordonnances des eaues et forests, augmentées de nouveau de plusieurs ordonnances, arrests et reiglemens tant généraux que particuliers non encores par cy-devant imprimez, et illustrées d'apostilles et annotations... — *Paris, J. Houzé,* 1588. In-8°, 303 ff. et la table. 2 ex. [F. 26112 et 24450

(1280-1585.)

*383. — Les Édicts et ordonnances des roys, coustumes des provinces, règlemens, arrests et jugemens notables des eaues et forêts, recueillis et divisez en trois livres, avec observations de plusieurs choses dignes de remarque, par le sieur de Sainctyon,... — *Paris, Vve de A. Langelier,* 1610. In-fol., XIV-1136 p. et la table, titre gravé. [F. 2214

(1219-1603.)

*384. — 1610. — *Ibid.* In-fol., XIV-1136 p. et la table, titre gravé.
[F. 2215

(Ex-libris de Louis Courtois.)

*385. — Édicts et ordonnances des eaues et forests, reveues et augmentées, tant d'aucunes ordonnances anciennes oubliées en la précédente édition que des nouvelles, mesmes des ordonnances du roy Henry le Grand sur le faict des chasses et port d'arquebuses. Plus un recueil d'arrests et reiglemens concernans la jurisdiction des eaues et forests, les officiers, usagers et mesnagement d'icelles. (Par Durant.) — *Paris, Vve A. L'Angelier,* 1614. 2 parties en 1 vol. in-8°.
[F. 34519-34520

(1280-1613.)

*386. — 1621. — *Paris, C. Cramoisy.* 2 parties en 1 vol. in-8°.
[F. 34521-34522

*387. — Édicts et ordonnances, arrests et règlemens des eaues et forests, reveus et augmentez d'anciens et nouveaux, avec annotations sommaires... par Me Claude Rousseau, sieur de Bazoches, ... — *Paris, E. Richer,* 1633. In-8°, XX-944 p. et la table. [F. 43893

(1280-1630.)

*388. — 1649. — *Paris, G. Loyson.* In-4°, XXX-904 p. et la table.
2 ex. [F. 12263 et Rés. F. 924

*389. — Ordonnances des eaux et forests... mises en ordre par Mr. de Froidour,... avec des notes et observations... — *Toulouse, impr. de J. Pech,* 1683. In-8°, XII-498 p. [F. 46603

IMPRIMERIE NATIONALE.

*390. — Mémorial alphabétique des matières des eaux et forêts, pesches et chasses, avec les édits, ordonnances, déclarations, arrests et règlemens rendus jusqu'à présent sur ces matières... (par Michel Noël). — *Paris, T. Legras,* 1737. In-4°, pièces liminaires, 756-86 p. [F. 12288

(1664-1736.)

*391. — 1737. — *Paris, Rollin fils.* In-4°, pièces liminaires, 756-84 p. [F. 12289

*392. — Lois forestières de France... par M. Pecquet,... — *Paris, Prault père,* 1753. 2 vol. in-4°. [F. 12220-12221

(1394-1752.)

*393. — Dictionnaire raisonné des eaux et forêts. T. II, contenant les édits, déclarations, arrests du Conseil et autres cours souveraines, règlemens, décisions, etc.,... depuis 1663 jusqu'en 1768. Par M. Chailland,... — *Paris, Ganeau,* 1769. In-4°, 656-XCII p. [F. 12291

*394. — Recueil chronologique des règlemens forestiers, contenant les ordonnances, édits et déclarations des rois de France, les arrêts du Conseil et des cours souveraines... par M. Baudrillart, ... — *Paris, M^me^ Huzard,* 1821. In-4°, XX-723 p. [F. 17814

(1516-1804.)

(Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. T. I^er^.)

Échiquier de Normandie.

*395. — Les Ordonnances royaulx nouvellement publiées à Rouen de par le roy Loys XII. de ce nom, le XXII. jour de décembre l'an de grâce mil CCCCCVIII. — (*S. l. n. d.*) In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. 2362

(Extrait des ordonnances de Charles VII, Charles VIII et Louis XIII relatives à l'Echiquier de Normandie. — Inc.)

École militaire.

*396. — Recueil d'édits, déclarations, arrêts du Conseil, règlemens et ordonnances du Roi, concernant l'hôtel de l'École royale militaire. — *Paris, P.-G. Le Mercier,* 1762. In-12, XXIV-492 p. 2 ex. [F. 42611 et Rés. F. 2232

(1701-1760.)

Église.

* *Voir* Clergé.

Églises : Exercice du culte.

*397. — Recueil des édits et déclarations, ordonnances et arrêts, concernant les réparations des églises paroissiales, des chœurs, cancelles, chapelles... pour le logement des curez ou vicaires, pour l'entretien et fournitures des choses nécessaires au service divin, qui règle la réception des obits... rendus depuis le règne d'Henry III... jusqu'à celuy de Louys XIV, à présent régnant. — *Paris,* 1693. In-8°, 64 p. [F. 42593

(1579-1692.)

Élus.

*398. — Édicts du Roy sur la création des esleuz particuliers et de leur pouvoir et jurisdiction en chacune eslection particulière, érigée en aucuns lieux et endroicts de ce royaume. . — *Paris, impr. de G. Blaisot,* 1612. In-4°, 45 p. [F. 23425

(1452-1611.)

*399. — Recueil tant des derniers édicts et ordonnances du Roy que de quelques arrests du Conseil d'Estat et privé et des cours de parlement et des aydes à Paris, sur le reiglement d'entre les baillifs et séneschaux et les esleuz, pour monstrer que la confection de tous baulx des aides et deniers d'octroy et de ce qui en dépend appartient ausdits esleuz, privativement à tous autres juges. — *Paris, A. Saugrain,* 1618. In-8°, 42 p. 2 ex. [Fz. 1517 et 1734

(1569-1616.)

*400. — Recueil tant des édicts et ordonnances du Roy que des arrests du Conseil et de la Cour des aydes concernant l'origine et progrez des esleus particuliers, leurs lieutenans et autres officiers des eslections particulières . . .

— *Paris, A. Saugrain*, 1619. In-8°, 184 p. 2 ex. [F. 26229 et Fz. 1518

(1360-1616.)

*401. — Recueil des ordonnances, édicts, déclarations, lettres patentes, depuis le roy Jean, de l'an 1360, jusques à Louis XIII à présent régnant, concernant l'origine, progrez, création et restablissement des éleus particuliers, leurs lieutenans, et de leurs anciennes jurisdictions tant sur les aydes, tailles, gabelles que autres levées de deniers d'octroy et autres pouvoirs, privilèges, exemptions, donné et octroyé ausdits éleus... Recueillis par feu Monsieur Du Lys,... — *Paris, P. Charpentier*, 1635. In-8°, 200 p. 2 ex. [F. 42610 et 42972

Enquêteurs.

*402. — Édicts de création des estats d'enquesteurs, commissaires examinateurs des bailliages, prévostez et autres jurisdictions de ce royaume et déclarations sur icelluy, de reiglement général et diffinitif d'entre lesdicts baillifz ou leurs lieutenants, prévosts et autres juges conseilliers des sièges présidiaux... Avec... plusieurs autres règlemens particuliers de divers sièges, et notamment pour les sièges présidiaux, prévostez de Sens, Troyes, Provins, Auxcere (*sic*)... — *Sens, G. Niverd*, 1610. In-4°, 16-4 p. [F. 23404

(1515-1600.)

*403. — Recueil des édicts, déclara-Cons, règlements et arrests, tant du tionseil d'Estat du Roy que de la cour de Parlement, pour la création, restablissement, ampliation et union des offices d'enquesteurs et commissaires examinateurs en tous les sièges présidiaux, bailliages, séneschaussées, prévostez... — *Lyon, A. Fumeux*, 1666. In-8°, 123 p. [F. 42607

(1515-1633.)

* *Voir aussi* Commissaires-enquêteurs-examinateurs.

Épargne.

*404. — Recueil d'édits, ordonnances et déclarations concernant l'Épargne, le Trésor royal et les parties casuelles. — (*S. l.*), 1732. 2 vol. in-4°. [F. 21555-21556

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

T. I. Épargne et Trésor royal.

(1545-1730.)

T. II. Parties casuelles.

(1467-1730.)

Épices (Receveurs des).

*405. — Recueil des édits, déclarations du Roy et arrests du Conseil concernant les offices de conseillers du Roy receveurs des épices dans toutes les cours et jurisdictions. — *Paris, H. Charpentier*, 1704. In-4°, 49 p. [F. 23502

(1581-1703.)

Épiciers de Rouen.

*406. — Statuts, ordonnances, arrests et règlemens des marchands apoticaires-épiciers et des marchands épiciers-ciriers-droguistes et confiseurs de la ville... de Rouen... — *Rouen, impr. de J.-J. Le Boullenger*, 1742. In-4°, 292 p. [F. 12953

(1508-1742.)

Experts des bâtiments à Paris.

*407. — Édits, déclarations, arrests, sentences et autres pièces concernant les soixante jurez experts des bâtimens à Paris, tant architectes, bourgeois, qu'entrepreneurs. — *Paris, impr. de J. Chardon*, 1735. In-8°, 406 p. 2 ex. [F. 26187 et 34516

(1296-1728.)

Ferme du bétail à pied fourché.

*408. — Déclarations, arrests et règlemens concernant les droicts des entrées et sol pour livre de la ferme du bestail à pied fourché de Paris. — *Paris, P. Des Hayes*, 1630. In-4°, 105 p. [F. 23395

(1539-1629.)

*409. — 1670. — *Paris, A. Cellier.* In-4°, 123 p. [F. 18867

Ferme générale du tabac.

* *Voir* Tabac.

Fermes royales unies.

*410. — Table des ordonnances, édits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des aydes, etc., concernant les fermes royales unies. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1714-1742. 5 vol. in-4°. [F. 12241-12245

(1687-1738.)

*411. — (Un autre ex. des années 1720 à 1733.) [F. 12228-12240

*412. — Recueil abrégé des règlements concernant les fermes royales unies . . . contenant les baux de Domergue, Pointeau et Templier (et de Fereau, Ysembert, Nerville, Manis, Lambert, Pillavoine, Cordier, Bourgeois, Carlier, Desboves, Forceville et Larue) commencés le 18 mars 1687 et finis en (1750). — *Paris, impr. de P. Prault,* 1737-1750. 13 vol. in-4°. [F. 21526-21538

(Table des ordonnances, édits, déclarations, arrêts et règlements concernant les fermes royales unies. — Manque la 6e année du bail de Larue, 1749-1750.)

Fermes (Contrôleur général des).

*413. — Édicts, arrests et règlements concernant la création et fonction de l'office de controolleur général pour le Roy des fermes des entrées et yssues des vins, ès ports, portes de la ville et faux-bourgs de Paris. — *Paris, P. Des Hayes,* 1632. In-8°, 80 p. [F. 46873 (12)

(1582-1628.)

Fermes (Cinq grosses).

*414. — Recueil de quelques édicts, ordonnances et déclarations anciennes concernant les droicts des cinq grosses fermes de France. — *Paris, impr. de J. Jacquin,* 1663. In-4°, 49 p. [F. 21607

(1542-1581.)

*415. — Recueil de quelques édits, ordonnances, déclarations et règlemens des rois François Ier, Henry II, Henry III, Henry IV et Louis XIII, concernant les droits des cinq grosses fermes de France et autres y jointes. . . — *Paris, T. Charpentier,* 1672. In-4°, 80 p.

2 ex. [F. 21608 et Rés. F. 918 (11)

(1542-1622.)

*416. — 1677. — *Ibid.* In-4°, 139 p. [F. 21609

(1542-1673.)

*417. — Tarif des droits d'entrée et de sortie des cinq grosses fermes, ordonnés être perçus par l'édit de 1664 sur toutes les marchandises. Augmenté de notes et observations sur les mutations des droits depuis ledit tarif, sur les précautions à prendre pour la forme des déclarations et sur les obligations des négocians et des employés pour prévenir toutes difficultés. Suivi des ordonnances de 1681 et 1687, renfermant la régie des fermes, et commentées des édits, déclarations, règlemens et décisions du Conseil, rendus sur lesdites ordonnances. Nouvelle édition. — *Rouen, J.-N. Besongne,* 1758. 2 vol. in-8°. [F. 45042-45043

(1664-1757.)

*418. — Tarif des droits d'entrée et de sortie des cinq grosses fermes ordonnés être perçus par l'édit de 1664 sur toutes les marchandises. Augmenté de notes et d'observations sur les mutations des droits depuis ledit tarif. . . Suivi des ordonnances de 1681 et 1687, renfermant la régie des fermes et commentées des édits, déclarations, règlemens et décisions du Conseil rendus sur lesdites ordonnances. — Recueil des édits, déclarations, arrêts et règlemens postérieurs au tarif de 1664, rendus sur les droits d'entrée et sortie des cinq grosses fermes, et sur les obligations des employés chargés de la perception desdits droits et pour la régie des bureaux . . . — *Rouen, R. Lallemant,* 1758. 2 vol. in-8°. [F. 26182-26183

Finances (Bureaux des).

*419. — Édits, arrests et déclarations

du Roy concernans les jurisdictions des bureaux des finances des généralitez du royaume. — *La Rochelle, P. Mesnier,* 1705. In-4°, 45 p. [F. 23618 (157)

(1627-1705.)

Flandre.

*420. — Recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens qui sont propres et particuliers aux provinces du ressort du parlement de Flandre. Imprimé par l'ordre de monseigneur le Chancelier... — *Douai, impr. de J.-F. Willerval,* 1730. 2 vol. in-4°.

[F. 15778-15779

(1661-1729.)

*421. — Recueil des édits, arrêts, lettres patentes, déclarations, règlements et ordonnances imprimées à Lille (de 1759 à 1790). — *Lille, Cramé (et Péterinck-Cramé),* 1759-1790. 32 parties en 26 vol. in-4°. [F. 21706-21737

(Recueil factice. — Il n'y a de titre général qu'à partir de 1771. — De 1772 à 1789, le titre porte : *Recueil des édits imprimés et mis à exécution par ordre de M. l'intendant ou par les différents tribunaux de la ville de Lille;* en 1790 : *Recueil des lettres patentes, proclamations et loix sur décrets de l'Assemblée nationale, ordonnés être imprimés, publiés et affichés dans toute l'étendue du département du Nord.*)

*422. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, etc., enregistrés au parlement de Flandres, des arrêts du Conseil d'État particuliers à son ressort, ensemble des arrêts de règlemens rendus par cette Cour depuis son érection en Conseil souverain à Tournay (par Six et Plouvain). — *Douay, impr. de Derbaix,* 1785-1788. 9 vol. in-4°.

[F. 21791-21799

(1640-1784.)

Foires de Lyon.

*423. — Ordonnances et privilèges des foires de Lyon et leur antiquité, avec celles de Brie et Champaigne, et les confirmations d'icelles par sept roys de France, depuys Philippe de Valois, sixième du nom, jusques à François II, à présent régnant. — *Lyon, P. Fradin,* 1560. In-8°, 115 ff. et la table.

[F. 26616

*424. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 140 p. [F. 21393

(Inc. du titre.)

*425. — Édicts et ordonnances contenants les privilèges octroyez par les rois très chrestiens aux foires de Lyon et aux marchands et aultres trafliquans et résidans en icelles. (Précédé d'une épître dédicatoire de Cl. de Rubys au chancelier de Birague.) — *Lyon, A. Gryphius,* 1574. In-4°, 140 p. et la table.

[F. 13409

(1349-1573.)

*426. — (Un autre ex. ayant appartenu au sieur de La Barrolière.)

[F. 23436

*427. — Privilèges des foires de Lyon octroyez par les roys très chrestiens aux marchands françois et estrangers y négocians sous lesdits privilèges ou résidens en ladite ville. — *Lyon, G. Barbier,* 1649. In-4°, xvi-398 p. et la table.

2 ex. [F. 21449 et V. 16814

(1349-1647.)

Fortifications (Contrôleurs des).

*428. — Déclarations et lettres patentes, arrests et règlements faits par le Roy et les vérifications et arrests de la Chambre des comptes de Paris sur l'exercice, function et charge des offices de conseillers du Roy et controlleurs généraux des réparations, fortifications... et emparemens des villes, chasteaux... ports, ponts, havres et boucaux des païs et duchez de Guyenne, Poictou, Touraine, Languedoc, Limosin, Angoulmois, Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, païs d'Onix, anciens ressorts et lieux adjacents. — *Paris, F. Bourriquant,* 1617. In-fol., 12 p.

[Rés. F. 179 (34)

(1581-1616.)

*429. — 1637. — *Ibid.* In-4°. 12 p.

[4° F. 924

Francs-fiefs.

* *Voir* Amortissement.

Franche-Comté.

*430. — Recueil des édits et déclarations du Roi, lettres patentes, arrêts du Conseil de Sa Majesté, vérifiés, publiés et registrés au parlement de Besançon, et des règlemens de cette Cour depuis la réunion de la Franche-Comté à la couronne (jusqu'au mois de septembre 1775). Nouvelle édition... — Table alphabétique du Recueil en quatre volumes des édits. — *Besançon, C.-J. Daclin,* 1771-1778. 5 vol. in-fol.
[F. 2188-2192

*431. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil des rois Louis XIV et Louis XV, enregistrés en la Chambre des comptes, Cour des aides, domaines et finances, ci-devant séante à Dole, et des règlemens de cette Cour, depuis la réunion de la Franche-Comté à la couronne, servant de suite au «Recueil des édits et déclarations vérifiés au Parlement»... — *Besançon, C.-J. Daclin,* 1778. In-fol., 992 p. [F. 2193

*432. — Table alphabétique de tous les édits, déclarations, lettres patentes du Roy, arrêts de son Conseil d'Estat et du parlement de Besançon, qui ont été publiés audit Parlement et envoyés dans les présidiaux et bailliages royaux de la province du comté de Bourgogne, depuis l'année 1674 jusques et y compris l'année 1725... — *Besançon, impr. de C. Rochet et de F.-J. Daclin,* 1730. In-8°, 517 p. [F. 44867

* *Voir* Tabac (Régie du) en Franche-Comté.

Franciscains.

*433. — Privilèges concédez par les roys et confirmez par Sa Majesté aux Pères général et provinciaux de tout l'ordre de S. François, pour les couvents et monastères de religieux et religieuses de leur ordre, dans toutes les terres et païs de l'obéissance de Sa Majesté, vérifiez en ses cours de Parlement et des aydes, portant exemptions de toutes impositions, entrées de villes, subsides, péages, ports, pontages, passages et chaussées, et généralement de tous droits mis et à mettre sur toutes les denrées nécessaires à leur vie et subsistance. — *Paris, E. Pépingué,* 1663. In-4°, IV-16 p.
[Vélins. 1803
(1517-1643.)

Gabelles.

*434. — Des Ordonnances royaulx faictes sur le faict des gabelles, publiées et enregistrées en la Court des aydes à Paris, en ensuyvant le vouloir et mandement du Roy, ont esté assemblez, récolligez et extraictz les articles cy-après escrips en la forme et selon l'ordre qui s'ensuyt. — — (*S. l.,* vers 1519.) In-4°, car. goth., sign. A-C. [Rés. F. 1891
(Avec collation des mss par Marchant, notaire et secrétaire du Roi, en date du 6 juillet 1520.)

*435. — Recueil des édits, déclarations et lettres patentes du Roy et des arrests et règlements, tant du Conseil d'État et de Sa Majesté que de la Cour des aides de Rouen, donnez en conséquence de l'ordonnance du mois de may 1680, sur le fait des gabelles, rédigé selon l'ordre des titres et des articles de la même ordonnance... — *Rouen, J. Besongne,* 1723. In-12, VIII-124 p.
[F. 42629

*436. — Ordonnance de Louis XIV, sur le fait des gabelles, donnée à Saint-Germain-en-Laye au mois de mai 1680, commentée sur les édits, déclarations et ordonnances depuis intervenus... Avec des notes... Nouvelle édition... — Recueil des édits, déclarations, arrêts et règlemens rendus sur le fait des gabelles, pour servir de preuves au commentaire de l'ordonnance de Louis XIV... — *Rouen, R. Lallemant,* 1764. 2 vol. in-8°.
[F. 26180-26181
(1680-1759.)

*437. — Recueil de plusieurs ordonnances, édicts et déclarations faits sur le

faict des gabelles contre les faux-sauniers à port d'armes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 52 p. [F. 23485

(1518-1602.)

*438. — Recueil sommaire des ordonnances qui concernent l'establissement, progrez et valleur des gabelles en France. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 34 p.
2 ex. [F. 13320 et Fp. 7429

(1319-1610.)

(Extraits.)

*439. — Table chronologique des édits, déclarations, arrests et règlements contenus en ce recueil (T. I-IV) sur le fait des gabelles. — (*S. l. n. d.*) 4 parties en 1 vol. in-4°. [F. 23529

(1535-1724.)

* *Voir aussi* Tailles.

Gantiers de Paris.

*440. — Statuts, privilèges, déclarations, ordonnances et arrests servant de règlemens pour la communauté des maîtres et gardes de la marchandise de ganterie et parfum... de Paris. — *Paris, J. de Bats,* 1717. In-4°, 39 p. [F. 12978

(1426-1692.)

*441. — Statuts, ordonnances, lettres patentes, privilèges, déclarations, arrests, sentences et délibérations servant de règlements pour la communauté des maîtres et marchands-gantiers-poudriers-parfumeurs... de Paris... — *Paris, impr. de la Vve Grou,* 1748. In-4°, 46 p. [F. 12979

(1426-1724.)

*442. — Statuts de la communauté des marchands gantiers-poudriers-parfumeurs... de Paris... Auxquels on a joint un recueil d'ordonnances, édits, lettres patentes, déclarations du Roy, arrêts du Conseil et du Parlement, sentences de police servant de règlement... — *Paris, Valade,* 1772. In-12, 511 p., pl. [F. 26441

(1426-1770.)

Gendarmerie.

*443. — Les Ordonnances faictes par le Roy sur le règlement de la gendarmerie tant à pié qu'à cheval, l'artillerie, munitions, avitaillemens, charrois, et des receveurs, payeurs, contrerolleurs et autres officiers d'icelle gendarmerie. — *Paris, J. Dallier,* 1564. In-8°, 78 ff.
2 ex. [F. 26044 et 26045

(1546-1563.)

*444. — 1591. — *Angers, A. Hernault.* In-8°, 100 ff. [F. 26049

(1546-1568.)

*445. — Recueil des édicts, ordonnances, déclarations, arrests et règlements, privilèges, franchises et exemptions de la gendarmerie, et création des trésoriers généraux et provinciaux, comissaires et controlleurs de l'ordinaire et extraordinaire des guerres, trésoriers et payeurs des camps et armées, commissaires à la conduitte, conseillers controlleurs des régimens. Ensemble les édicts et règlemens des poudres et salpestres, et création des commissaires, controlleurs, gardes et sergents de l'artillerie... — *Paris, P. Charpentier,* 1632. In-8°, 120 p. [F. 26054

(1552-1574.)

*446. — Collection d'ordonnances et règlemens concernant la gendarmerie. — *Metz, J.-B. Collignon,* 1779. In-12. [F. 32250

(1763-1781.)

Gendarmerie
(*Trésoriers et payeurs de la*).

*447. — Les Édicts, ordonnances et déclarations des roys François Ier, Henry II, Charles IX, Henry IV et Louis XII à présent régnant, sur les privilèges, franchises et exemptions des thrésoriers et payeurs de la gendarmerie de France, conformément aux gens d'ordonnances et autres officiers d'icelle gendarmerie domestiques et commensaux de la maison de Sa Majesté. Ensemble les règlemens faits sur l'ordre, distribution et forme de

payement d'icelle gendarmerie. — *Paris, G. Robinot,* 1611. In-8°, 120 p.
3 ex. [F. 26051, 46536 et 8° F. 15395

Gens de guerre.

* *Voir* Armée.

Gouverneurs.

*448. — Recueil des différens édits de création des offices de gouverneurs, lieutenans de Roy, maires, lieutenans de maires, échevins, consuls, jurats, capitouls, assesseurs, secrétaires des greffiers des hôtels de ville et leurs controlleurs... etc., contenant les droits, fonctions, privilèges... attribués ausdits offices, avec l'édit du mois de novembre 1733 qui les rétablit, la déclaration et règlement des 20 et 29 décembre suivant. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1734. In-4°. [F. 21704

(1690-1733.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

Grainiers de Paris.

*449. — Statuts de la communauté des maîtres et marchands grainiers, maîtresses et marchandes grainières... de Paris. Avec les édits de création, lettres patentes, déclarations du Roy et autres règlemens concernans ladite communauté, intervenus depuis son établissement jusqu'en l'année 1750. — *Paris, impr. de G. Lamesle,* 1750. In-8°, 472 p.
3 ex. [F. 26442, 44738 et V. 53165

(1595-1750.)

Grains.

*450. — Recueil des principales loix relatives au commerce des grains, avec les arrêts, arrêtés et remontrances du Parlement sur cet objet, et le procès-verbal de l'assemblée générale de police, tenue à Paris, le 28 novembre 1768 — *En France,* 1769. In-12, 271 p.
2 ex. [F. 25990 et 42742

(1567-1769.)

*451. — (Un autre ex. avec faux titre en plus.) [F. 25991

Grand Conseil.

*452. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrests concernant les offices de conseillers du Roy et substituts de Monsieur le procureur général de Sa Majesté au Grand Conseil. — *Paris,* 1678. In-4°, 44 p.
2 ex. [F. 23509 et Fp. 1125

(1586-1676.)

*453. — Privilèges des officiers du Grand Conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 106 p. [Thoisy. 375, fol. 186

(1541-1646.)

Greffiers.

*454. — Recueil des édits, déclarations, arrests, tarifs, règlemens et instructions concernant les greffes des cours de Parlement, Grand Conseil, Chambre des comptes, Cour des aydes, des monnoyes, Requestes de l'Hostel et du Palais, Chambre du Trésor, des eaux et forests, Table de marbre et sièges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévostés et vicomtés, vigueries, prévosts des marchands, juges consuls, et de toutes les autres justices royales et seigneuriales du royaume. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1736. In-4°. [F. 21745

(1575-1724.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*455. — Recueil d'édits, déclarations et règlemens concernans les offices de greffiers à la peau et aux minuttes des Parlemens et autres cours du royaume. — *Paris, J. Langlois,* 1691. In-4°, 46 p. 2 ex. [F. 23473 et Fp. 1097

(1577-1691.)

Greffiers des insinuations ecclésiastiques.

*456. — Recueil des édits portant création des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte et de controlleurs desdits greffiers... — *Paris, J.-B. Delespine,* 1722. In-4°, 135 p. [F. 21908

(1691-1717.)

Greffiers des insinuations laïques.

*457. — Édits, déclarations, ordonnances et tarif concernant les greffiers des insinuations laïques. — *Paris, C. Saugrain,* 1707. In-4°, 25 p. [F. 23415

(1539-1706.)

*458. — 1707. — *Paris, P. Villeau.* In-4°, 25 p. [F. 23416

Greffiers des notifications des décrets.

*459. — Recueil général des édicts, déclarations, règlemens et ordonnances royaux, pancartes, tarifs, arrests et autres pièces... expédiez tant pour la détermination de l'an et jour des retraicts et clameurs d'héritages que pour l'establissement et exercice des offices de greffiers des notifications des décrets, contracts, arrests, sentences... par maistre Alexis-Nicolas Michault,... — *Rouen, J. L'Oyselet,* 1642. In-4°, 82 p. [F. 23456

(1582-1642.)

Greffiers des présentations.

*460. — Recueil des édicts, déclarations et règlemens du Roy, sur la création en tiltre d'office formé d'un greffier et garde des présentations par toutes les cours souveraines, sièges présidiaux, bailliages, sénéchaussées et autres sièges et jurisdictions royalles de ce royaume. Arrest de vérification dudict édict, et autres arrests des cours souveraines en interprétation dudict édict, extraict des ordonnances royaux, recueillies en deux tomes par Anthoine de Fontavon (*sic*), et des ordonnances sur le faict des aydes, aussi en deux tomes. Autres arrests de nosseigneurs de la Cour des aydes, entre le greffier ordinaire et le greffier des présentations de l'élection de Troyes, et les jugements donnez en ladicte élection de Troyes, au proffit du greffier des présentations d'icelle élection, les sindicqs des procureurs dudict Troyes ouys. — *Troyes, impr. de P. Chevillot* (s. d.). In-8°, 50 p. [F. 46849 (4)

(1575-1608.)

Guinée (Compagnie de).

* *Voir* Compagnie de Guinée.

Guyenne.

*461. — Recueil des édicts, déclarations, arrests et règlemens faits en faveur et pour le restablissement des esleus en la province et généralité de Guiene où sont... déclarez les gaiges, attributions... et autres droits... revenus et émolumens desquels doivent jouyr tant les présidens, lieutenans, conseillers, assesseurs, esleus, controlleurs... que les gardes du petit seel, greffiers et maistres clercs et autres officiers desdites eslections de Guienne. Vérifiez en la Chambre des comptes et Cour des aydes. Ensemble quelques notes pris de plusieurs anciens édicts et règlemens. — *Paris, P. Charpentier,* 1626. In-8°, 48 p.

2 ex. [F. 42592 et 46945 (2)

(1594-1625.)

Habillements.

*462. — Interprétation des ordonnances sur la deffence des dorures et réformation des habillements... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 13 p. [F. 19781

Hainaut.

*463. — Placards, édits et ordonnances concernant les chartes générales du Haynaut, les gens de main-morte et autres matières journalières, pour l'utilité des praticiens. — *Douay, Derbaix frères,* 1771. In-4°, 430 p. [F. 21516

Haras de Bretagne.

*464. — Recueil contenant les déclaration, règlemens, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État... mémoires du Conseil du dedans du royaume et délibérations des États de Bretagne, avec les mémoires, instructions et autres pièces touchant l'administratiou des haras de ladite province. — *Rennes, impr. de J. Vatar,* 1755. In-4°, 152 p. [F. 21545

(1709-1754.)

Hérétiques.

* *Voir* Réformés.

Héritages (Clameurs d').

* *Voir* Retraits.

Hôpital-général de Paris.

*465. — Recueil d'édicts, déclarations, arrests et ordonnances, etc. concernant l'Hôpital-général, les Enfants-trouvez, le Saint-Esprit et autres maisons y unies. — *Paris, impr. de Thiboust*, 1745. In-4°, 617 p.
2 ex. [F. 13407 et R. 8360

(1538-1741.)

*466. — Code de l'Hôpital-général de Paris, ou Recueil des principaux édits, arrêts, déclarations et règlements qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux réunis à son administration. — *Paris, impr. de Vve Thiboust*, 1786. In-4°, VIII-642-61 p. [F. 18413

(1362-1784.)

Hôpital de la Trinité (de Paris).

*467. — L'Institution des enfans de l'hospital de la Trinité, avec la forme du gouvernement et ordonnance de leur vivre, érigée le 1er juillet 1545, avec les privilèges donnez par les rois de France aux artisans et enfans travaillans dans ledit hôpital. — *Paris, impr. de la Vve de F. Muguet*, 1715. In-4°, 139 p. [R. 8993

(Recueil d'actes royaux, 1574-1652, et d'arrêts du Parlement, 1547-1714.)

Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

*468. — Recueil de pièces concernant l'hospital royal de Saint-Germain-en-Laye. — *Paris, Impr. royale*, 1734. In-4°, 45 p. [Rp. 13633

(1681-1733.)

Hôpitaux.

*469. — Édictz royaulx faictz (depuis l'an 1546) jusques en l'an 1553 (a. style) pour les hospitaulx, maisons-Dieu, léprosareries et aumosneries de ce royaume. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1553. In-8°, sign. A-G.
2 ex. [F. 46804 (3) et 8° F. Pièce. 14578

*470. — Les Édicts, ordonnances et règlement sur l'administration du revenu des hostels-Dieu, hospitaux, léproseries, maladeries et autres lieux pitoyables de ce royaume, ensemble la fondation et institution de la maison et charité chrestienne fondée en la ville de Paris et premièrement commençant aux faulxbourgs Sainct-Marcel. — *Paris*, 1585. In-8°, 155 p. 2 ex. [F. 46540 et R. 34881

(1535-1578.)

*471. — Recueil des édits et déclarations concernant les hospitaux et maladeries de France. Ensemble divers arrests rendus en la Chambre royale en exécution de l'édit... de décembre 1672. — *Paris, impr. de S. Cramoisy*, 1675. In-fol., 68 p., suivi d'un recueil factice de 28 pièces. [F. 2027

*472. — (Un autre ex., suivi d'un recueil factice de 40 pièces.) [F. 2028

Horlogers de Paris.

*473. — Extraits des principaux articles des statuts des maîtres horlogers ... de Paris... avec le précis des principaux édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts... qui fixent les droits, les privilèges, les devoirs... desdits maîtres... le tout recueilli... par Claude Raillard,... — (*S. l.*), 1752. In-4°, XIX-157 p. et la table.
2 ex. [F. 12982 et 21036 (2)

(1540-1749.)

Hôtel-Dieu de Paris.

*474. — Lettres patentes, arrests, règlemens et autres titres pour l'Hostel-Dieu de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 33 p. [Rp. 513

(1209-1555.)

*475. — (S. d.). — (*S. l.*) In-4°, 36 p. 2 ex. [F. 23449 et Rp. 514

*476. — Lettres patentes des rois de France en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. 23451

(1595-1720.)

Huissiers.

* *Voir* Chambre des comptes de Paris, Châtelet, Conseil d'État, Parlement.

Huissiers audienciers.

*477. — Recueil des édits de création d'huissiers audienciers en toutes les juridictions du royaume. Avec la déclaration (du 26 août 1636), et des arrests pour leurs droits et fonctions. — *Paris, G. Saugrain* (s. d.). In-8°, 32 p. [8° F. 15388

(1553-1688.)

Imprimeurs.

*478. — Code des imprimeurs, libraires, écrivains et artistes... par F.-A. Pic,... — *Paris, Corby*, 1826. 2 vol. In-8°. [F. 41678-41679

(1723-1822.)

*479. — 1827. — *Paris, Corby.* In-8°, IX-379 p. [F. 41680

Imprimeurs de Paris.

*480. — Conférence des statuts accordez par le Roy à la communauté des imprimeurs et libraires de Paris en l'année 1683, avec les anciennes ordonnances, arrests et règlemens. — *Paris, aux dépens de ladite communauté*, 1684. In-4°, 97 p. [F. 12983

(1513-1683.)

* *Voir aussi* Libraires de Paris.

Imprimeurs en taille-douce de Paris.

*481. — Statuts et règlemens de la communauté des maistres imprimeurs en taille-douce de la ville et université de Paris, des mois de février, octobre 1692 et mai 1694... Avec le précis des édits, ordonnances, arrêts... qui fixent les droits... des maîtres, la police et la discipline qui doivent être observées parmi eux et dans leur communauté. Le tout commencé à être rassemblé... par Me Philippe-Nicolas Trahan... — (*Paris*), *impr. de Moreau*, 1754. In-8°, IV-216 p. [F. 44779

(1581-1754.)

*482. — (Un autre ex. rel. m. r. aux armes du lieutenant de police Lenoir.) [Rés. F. 2019

Indes orientales (Compagnie des).

**Voir* Compagnie des Indes orientales.

Infanterie.

*483. — Ordonnances militaires touchant l'ordre, règlement, discipline, police et devoir de l'infanterie françoise, avec leurs privilèges. Le tout diligemment recueilli par le capitaine de Sainct-Chaman, .. — *Lyon, B. Ancelin*, 1616. In-8°. VIII-169 p. [F. 26042

(1534-1600.)

*484. — (Un autre ex. inc.) [F. 26050

*485. — Ordonnances du Roy concernant l'infanterie françoise ordinaire, ou recueil abrégé de toutes les ordonnances rendues à son sujet... avec des remarques, par Mr. Rochefort,... — *Lausanne, Bousquet*, 1744. 2 vol. in-8°. [F. 43610 (1-2)

Instruction publique.

*486. — Recueil de lois et règlemens concernant l'instruction publique, depuis l'édit de Henri IV, en 1598, jusqu'à ce jour... — *Paris, Brunot-Labbé*, 1814-1828. 9 vol. in-8°, dont un de table. [F. 42836-42844

*487. — (Un autre ex., sans la table.) [R. 22318-22324

Invalides.

*488. — Édits, déclarations, ordonnances, arrests et règlemens concernant l'Hôtel royal des Invalides. — *Paris, Impr. royale*, 1728. In-4°, 136 p. [F. 19041

(1670-1727.)

*489. — Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlemens concernant l'Hôtel royal des Invalides. — *Paris, Impr. royale*, 1781. 2 vol. in-4°. [F. 21801-21802

(1670-1780.)

Italie.

*490. — Lettres royaux et lettres missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie-Stuart, Catherine de Médicis,

Henri IV... relatives aux affaires de France et d'Italie, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise, par C. Charles Casati,... — *Paris, Didier,* 1877. Gr. in-8°, 117 p. [4° La[16]. 29

Jardiniers de Paris.

*491. — Anciens statuts, ordonnances, règlemens, arrests du Conseil d'Estat, lettres patentes et arrests de la cour de Parlement d'enregistrements pour la communauté des maistres jardiniers... de Paris... — *Paris, C. Négo,* 1697. In-4°, 42 p. [F. 22416

(1545-1697.)

*492. — 1732. — *Paris, Gonichon.* In-4°, 42 p. [F. 12986

*493. — 1765. — *Paris, impr. de Grangé.* In-4°, 127 p. [F. 12987

(1545-1756.)

Jaugeurs.

* *Voir* Courtiers-jaugeurs.

Jésuites.

*494. — (Recueil de lettres patentes et pièces diverses concernant le rétablissement des Jésuites.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 140 p.
3 ex. [H. 10952, 8° Ld[39]. 119 (6) et Thoisy. 475, fol. 222

(1603-1610.)

*495. — Recueil des lettres patentes octroyées aux Jésuites par les roys Henry IV et Louys XIII concernants leurs restablissements, avec la remonstrance du Parlement, les oppositions de la Faculté de théologie et de l'Université, les plaidoyez et arrests sur ce intervenus... — *Paris, J. Petitpas,* 1612. 7 parties en 1 vol. in-4°. [4° Ld[39]. 65

(1603-1610.)

*496. — 1612. — *Ibid.* 5 parties en 1 vol. in-8°. [8° Ld[39]. 65. A

Joailliers.

* *Voir* Orfèvres.

Juifs portugais.

*497. — Recueil de lettres patentes et autres pièces en faveur des Juifs portugais contenant leurs privilèges en France. — *Paris, Moreau,* 1765. In-4°, 19 p. [Fp. 1103

(1550-1728.)

*498. — Privilèges dont les Juifs portugais jouissent en France depuis 1550. — *Paris, impr. de Stoupe,* 1777. In-12, XII-41 p. [F. 26239

(1550-1776.)

Justice.

*499. — Les Loix, statutz et ordonnances du royaulme de France touchant le faict et administration de la justice (et des finances), mises et rédigées par tiltres et rubrices, pour plus facillement trouver les matières sur chascun article, avec les ordonnances du roy François I[er] ... — (*Paris*). *P. Viart* (s. d.). In-4°. car. goth., XVI-186 ff. [Rés. F. 2135

(Louis IX-Louis XII.)

*500. — Les Loix, statutz et ordonnances du royaulme de France touchant le fait et administration de la justice (et des finances) mises et rédigées par tiltres et rubrices... On les vend à Paris en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France. — *A la fin :* Imprimé nouvellement à Paris par la veufve feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris, demourant en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France. XXXIIIJ. — *Paris,* 1534. In-4°, car. goth., XII-200 ff. [Rés. F. 1501 (1)

(Louis IX-Louis XII.)

*501. — Les Loix, statutz et ordonnances du royaulme de France touchant le faict et administration de la justice, mises et rédigées par tiltres et rubrices, pour plus facillement trouver les matières sur chascun article, avec les ordonnances du roy François I[er]. — (*S. l.,* vers 1519.) 2 parties en 1 vol. in-4°, car.

goth., titre en rouge et en noir, marque typ. de Jehan Petit sur le titre.
[Rés. F. 851

(Louis IX-François Ier.)

(Les ordonnances de François Ier ont un titre spécial.)

*502. — Les Loix, statuts et ordonnances du royaulme de France touchant le faict et administration de la justice, mises et rédigées par tiltres et rubrices, pour plus facillement trouver les matières sur chascun article, avec les ordonnances du roy Françoys, ensemble sur les francs-fiefz et greffes de la court de Parlement ... Imprimé à Paris pour Galliot Du Pré... demourant sur le Pont Nostre-Dame, à l'enseigne de la Gallée, ayant sa botique en la grant salle du Palays... — *Paris*, 1521. In-4°, car. goth., xv-247 ff., marque typ. de G. Du Pré sur le titre. [Rés. F. 925 (1)

(Louis IX-François Ier.)

*503. — Les Loix, ordonnances et édicts des très chrestiens rois de France et de la cour de Parlement, tant sur le fait et conservation de la justice que sur la police des lieux et estats du royaume, depuis sainct Lois jusques au roi Henry deuxiesme de ce nom à présent régnant ... — *Paris, P. de Preux*, 1557. 3 tomes en 1 vol. in-fol.
[F. 2007-2009

(Les lois de François Ier et de Henri II qui ont un titre spécial et une pagination particulière ont été traitées séparément.)

*504. — 1559. — *Paris, G. Du Pré.* In-fol., VI-213 ff. [F. 2010

*505. — Les Ordonnances royaux sur le faict de la justice et abbréviation des procès, faictes par les roys François Ier du nom, et Henry II, et Charles IX... — *Paris, L. Breyer*, 1576. In-8°, 124 ff. et la table. [F. 40996

*506. — 1580. — *Paris, V. Norment.* In-8°, 124 ff. et la table. [F. 40997

*507. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys de France Henry II, François II et Charles IX... tant sur le fait de la justice et officiers d'icelle que sur la police du royaume. — *Lyon, B. Rigaud*, 1567. 3 part. en 1 vol. in-8°. [F. 46525-46527

(La 2e partie a pour titre : *Ordonnances faites par le Roy à Moulins au mois de février 1566... pour le reiglement de la justice et police de son royaume.*)

*508. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys de France, François II et Charles IX de ce nom à présent régnant, tant sur le faict de la justice et officiers d'icelle que sur la police du royaume. — *Paris, G. Corrozet*, 1562. In-8°, 88 ff. [F. 46523

(1559-1560.)

(Ne contient que les édits de François II.)

*509. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys de France, François II et Charles IX de ce nom à présent régnant, tant sur le faict de la justice et officiers d'icelle que sur la police du royaume. — Les ordonnances et édicts du très chrestien roy de France Charles IX... sur le faict de la confirmation des offices royaux et privilèges. — *Paris, J. Dallier* (*-G. Corrozet*), 1562. 2 part. en 1 vol. in-8°.
[F. 46524

*510. — Édits et ordonnances royaux sur le fait de la justice et abbréviation des procez, faicts par les rois François premier du nom, Henry II, Charles IX, Henry III et Henry IV... Dernière édition reveue et augmentée... — *Paris, C. de Montr'œil*, 1599. In-8°, IV-260 ff. 2 ex. [F. 34523 et 46531

*511. — Ordonnances royaux sur le faict de la justice et authorité d'icelle, faites par les rois François premier du nom, Henry II, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV... Dernière édition. — *Lyon, P. Rigaud*, 1604. 2 tomes en 1 vol. in-12.
[F. 40998-40999

*512. — 1606. — *Paris, impr. de D. Binet.* 2 tomes en 1 vol. in-12.
[F. 41000-41001

*513. — Ordonnances royaux sur le fait de la justice et autorité d'icelle, faites par les rois François Ier du nom, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII... — *Rouen, N. Cabut,* 1620. 2 tomes en 1 vol. in-12. [F. 41002-41003

*514. — 1645. — *Rouen, impr. de D. du Petit-Val.* 2 tomes en 1 vol. in-8°. [F. 41004-41005

*515. — Second livre des édicts et ordonnances royaux, arrests et règlemens, tant sur le faict de la justice et abbréviation des procez que sur la pacification des troubles, règlement des tailles, création des triennaux, que autres officiers. — *Paris, J. Richer,* 1620. In-8°. paginé 731-1259. [F. 46530

*516. — Les Édicts et ordonnances des très chrétiens roys François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII, sur le faict de la justice et abréviation des procez, avec annotations, apostilles et conférences sous chacun article d'iceux, par M. Pierre Néron et Estienne Girard, ... Quatrième édition, de nouveau augmentée... — *Paris, J. et E. Richer,* 1627. 3 parties en 1 vol. in-8°. [F. 46593

(Titre pris au privilège.)

*517. — Les Édits et ordonnances des très chrétiens roys François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louys XIII et Louys XIV, sur le faict de la justice et abbréviation des procès, avec annotations... par maistre Pierre Néron et Estienne Girard,... Dernière édition de nouveau augmentée... — *Paris, M. Bobin,* 1643. In-8°, xx-1348 p. et la table. [F. 46594

*518. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV, sur le faict de la justice et abréviation des procez, avec annotations ... par Me Pierre Néron et Estienne Girard... Nouvelle et dernière édition corrigée... par I. D. A. — *Paris, G. Alliot,* 1647. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. 12132

*519. — Les Édicts et ordonnances des très chrestiens roys François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV, sur le faict de la justice et abréviation des procez, avec annotations, apostilles et conférences sous chacun article par Mes Pierre Néron et Estienne Girard,... Nouvelle et dernière édition, corrigée et augmentée... par M. F. P. A.... — *Paris, A. Soubron,* 1656. In-fol., xxviii-1076 p. et la table. [F. 2022

*520. — 1656. — *Paris, J. Guignard.* In-fol., xxviii-1076 p. et la table. [F. 2023

*521. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV sur le fait de la justice et abréviation des procez, avec annotations, apostilles et conférences sous chaque article par Mes Pierre Néron et Estienne Girard,... Divisez en trois livres. Corrigez et augmentez... par M. F. P. A., et en derniere édition, du traité de la jurisdiction de la connétablie et maréchaussée de France, à la Table de marbre du Palais à Paris. — *Imprimé à Rouen; et se vend à Paris, chez C. Osmont,* 1685. In-fol., xxiv-762 p. et la table. [F. 2024

(Rel. aux armes de Fontanieu.)

*522. — Recueil d'édits et d'ordonnances royaux sur le fait de la justice et autres matières les plus importantes, contenant les ordonnances des rois Philippes VI, Jean Ier, Charles V, Charles VI, Charles VII, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, et plusieurs arrêts rendus en conséquence, augmenté, sur l'édition de Me Pierre Néron et Étienne Girard, d'un très grand nombre d'ordonnances et de quantité de notes,

conférences et commentaires. — *Paris, Montalant,* 1720. 2 vol. in-fol.
[F. 2025-2026

*523. — Nouveau recueil des édits, déclarations, ordonnances, règlemens et arrests des roys de France, depuis François Ier jusques à présent, concernant ce qui doit estre observé pour l'administration de la justice, abréviation des procez... Ensemble l'édit de Nantes... règlement général des Conseils privé du Roy et Conseil royal de ses finances. — *Paris, J.-B. Loyson,* 1664. In-12, xx-766 p. 2 ex. [F. 25956 et 40597
(1536-1657.)

*524. — Nouveaux règlemens pour l'administration de la justice, avec les tarifs des droits dûs aux officiers de justice pour leurs frais et salaires, et la taxe des dépens de tous les procès. — *Paris, C. Cellier,* 1705. In-12, xvi-440 p. [F. 25957
(1665-1704.)

*525. — 1719. 2e éd. — *Paris, G. Saugrain.* 2 vol. in-12.
2 ex. [F. 25960-25961 et 40631-40632
(1665-1719.)

*526. — 1737. 3e éd. — *Paris, J. Rouy.* 2 vol. in-12. [F. 25841-25842
(1665-1735.)

*527. — 1737. 3e éd. — *Paris, Prault.* 2 vol. in-12. [F. 40633-40634

*528. — 1737. 3e éd. — *Paris, Vve Prud'homme.* 2 vol. in-12.
[F. 40635-40636

*529. — Code pénal, ou Recueil des principales ordonnances, édits et déclarations sur les crimes et délits... — *Paris, Desaint et Saillant,* 1752. 2 parties en 1 vol. in-12. [F. 26327

*530. — Recueil des édits, déclarations, arrêts du Conseil et du parlement de Toulouse, depuis l'année 1667 jusqu'à présent, concernant l'ordre judiciaire; où l'on trouvera les nouvelles ordonnances de Louis XV et plusieurs autres édits... et arrêts sur des matières publiques. (Par M.-A. Rodier.) — *Toulouse, B. Pijon,* 1756. 2 vol. in-8°.
2 ex. [F. 26777-26778 et 42630-42631
(1549-1755.)

*531. — 1769. — *Toulouse, B. Pison* (sic) *et Vve Lecamus.* 2 vol. in-8°.
[F. 25100-25101

*532. — Recueil chronologique des ordonnances, édits et arrêts de règlement cités dans les «Nouveaux Commentaires sur les ordonnances des mois d'avril 1667, août 1669, août 1670 et mars 1673». (Par Daniel Jousse.) — *Paris, Debure l'aîné,* 1757. 3 vol. in-12.
2 ex. [F. 26141-26143 et 42962-42964
(1453-1756.)

---

*533. — Extraict de toutes les ordonnances royaulx desquelles on se peut aider et qui sont nécessaires à ceulx qui fréquentent les cours royalles ressortissans en Parlement, réduictes à tiltres, selon la forme de plaidoirie... Et sont reveues et augmentées des tiltres des Grans Jours et de la manière de faire et paier le guet. — *Fol. 34 :* S'ensuit la table de l'abbréviation de ces présentes ordonnances royaulx, extraictes des ordonnances depuis le roy Phelippe le Bel, Charles V, VII, VIII, Loys XII jusqu'à François Ier de ce nom. — (*S. l. n. d.*) In-8°, car. goth., 36 ff., sign. A-E, à la fin marque typ. représentant un porc épic et un loup qui se font face et que sépare une fleur de lis. [Rés. F. 2179

*534. — Extraict de toutes les ordonnances royaulx desquelles on se peut aider et qui sont nécessaires à ceulx qui fréquentent les cours royalles ressortissans en Parlement, réduictes à tiltres sellon la forme de plaidoirie... Et sont reveues et augmentées des tiltres des Grans Jours et de la manière de faire et paier le guet. Et sont à vendre à Poictiers, à l'enseigne du Pellican. — *Poitiers, de Marnef* (s. d.). In-8°, car. goth., 32 ff., sign. A-D. [Rés. F. 2180 (2)

Justice (Frais de).

*535. — Recueil de différens règlemens concernant les frais de justice, soit à la charge du domaine ou autrement... — *Paris, Impr. royale,* 1760. In-4°. VIII-148 p. [F. 23337

(1679-1748.)

Languedoc.

*536. — Recueil des édits, déclarations, arrêts et ordonnances pour l'année 1697 (-1777) pour la province de Languedoc. — *Montpellier, J. Martel,* 1699-1777. 53 tomes en 48 vol. in-4°. [F. 11967-12019

*537. — Recueil des édits et arrêts rendus en faveur de la province de Languedoc en l'année 1699 (et dans les années suivantes jusqu'en 1788)... — *Montpellier, J. Martel,* 1700-1789. 87 tomes en 73 vol. in-4°. [F. 21807-21893

(Mq. l'année 1787.)

*538. — Loix municipales et économiques du Languedoc, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, du parlement de Toulouse et de la Cour des aides de Montpellier... concernant la constitution politique de cette province, son administration... ses privilèges et usages... (Par J. Albisson.) — *Montpellier, Rigaud et Pons,* 1780-1787. 7 vol. in-4°. [F. 12033-12039

(1254-1787.)

*539. — (Un autre ex. des T. I, V-VII.) [F. 12026 et 12030-12032

---

*540. — Recueil de loix et autres pièces relatives au droit public et particulier de la province de Languedoc, en matière de nobilité ou roture des fonds de terre (par dom F.-N. Bourotte). — *Paris, Vincent,* 1765. In-4°, 10-90 ff. [F. 12021

(1667-1734.)

(Précédé d'*Extraits de diverses loix romaines, visigothiques et françoises concernant les tributs ou impôts auxquels les fonds de terre ont toujours été assujettis dans la province de Languedoc.*)

Laon.

* *Voir* Arquebusiers, Présidiaux.

La Vrillière (Péages du duc de).

*541. — Recueil des édits, déclarations, arrests et autres titres concernant les péages de M. le duc de La Vrillière... — *Paris, Impr. royale,* 1773. In-4°, VI-137 p. [F. 21738

(1431-1773.)

Légitimation.

*542. — Lettres de légitimation accordées par les rois Henry IV et Louis XIV en faveur de leurs enfants naturels. — (*S. l.,* 1681.) In-fol., 14 p. [F. 4972

(1595-1681.)

Libraires de Paris.

*543. — Recueil des statuts et règlements des marchands libraires, imprimeurs et relieurs... de Paris, divisez par tiltres, conférez et confirmez par les ordonnances royaux, arrests des cours souveraines, sentences et jugemens... par M. L. Bouchel... — *Paris, impr. de F. Julliot,* 1620. In-4°, 72 p. [F. 13019

*544. — Conférence des statuts accordez par le Roy à la communauté des imprimeurs et libraires de Paris en l'année 1683, avec les anciennes ordonnances, arrests et règlemens. — *Paris, impr. aux dépens de ladite communauté,* 1684. In-4°, 97 p. [F. 12983

*545. — Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou Conférence du règlement arrêté au Conseil d'État du Roy, le 28 février 1723... Avec les anciennes ordonnances, édits, déclarations... rendus au sujet de la librairie et de l'imprimerie depuis l'an 1332 jusqu'à présent. (Par Claude-Marin Saugrain.) — *Paris, aux dépens de la communauté,* 1744. In-12, XXIV-496 p. et la table. 2 ex. [F. 26319 et 31862

* *Voir* Imprimeurs.

Logements des gens de guerre.

* *Voir* Armée.

Logis.

*546. — Ordonnances pour le règlement des logis, faictes par les roys Henry II, François II, Charles IX, Henry III et Louis XIII. — *Paris, P. Rocolet,* 1634. In-4°. [F. 20955

(1549-1633.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

Loire (Marchands fréquentant la).

*547. — Recueil des édicts et lettres patentes des roys de France, depuis Charles VI jusques au roy... Louis XIII à présent régnant, contenant les octroys, dons, immunités, franchises et libertez concédées aux marchands fréquentans la rivière de... Loyre et autres fleuves... descendans en icelle... — *Orléans, G. Hotot,* 1630. In-8°. [Rés. F. 1589

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*548. — Recueil des édits et lettres patentes des roys de France, depuis Charles VI jusques au roy... Louis XIV à présent régnant, contenant les octroys, dons, immunitez, franchises et libertez concédées aux marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves ... descendans en icelle. — *Orléans, J. Boyer,* 1682. In-8°. [Rés. F. 1543

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre et une préface et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

*549. — (Un autre ex.) [Rés. F. 1544

(Recueil composé différemment, sans titre.)

Loire (Navigation de la).

*550. — Recueil des titres, arrêts, ordonnances et autres pièces concernans la nouvelle navigation de la rivière de Loire au-dessus de Roanne, depuis l'année 1572 jusqu'à présent (1779). — (*S. l. n. d.*) In-4°. [F. 13809

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite isolément.)

Loire (Péages de la).

*551. — Édits des roys Charles, Loys et autres roys de France, pour les marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle, par lesquels il est défendu à toutes personnes tenans péages, depuis 60 ans auparavant iceux édicts, de ne les plus lever, sur peine d'estre puniz. — *Orléans, É. Gibier,* 1573. In-8°, sign. A-L. [8° F. 14579

(1448-1559.)

Louvre.

*552. — Recueil des tiltres du baillage et capitainerie des chasses de la varenne et chasteau du Louvre, parc et bois de Boulogne, et des six lieues à la ronde de son étendue ès environs de Paris. — *Paris,* 1676. In-4°, X-162 p. 2 ex. [4° Lf[12]. 1

Lyon.

*553. — Les Privilèges, franchises et immunitez octroyées par les roys très chrestiens aux consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon... avec une ample déclaration des choses plus notables contenues en iceux, recueillie par M. Claude de Rubis,... — *Lyon, A. Gryphius,* 1574. In-4°, XII-116 p. et la table. [4° Lk[7]. 4296 (2)

(1495-1570.)

*554. — (Un autre ex. aux armes de la Grande Mademoiselle.) [Rés. Lk[7]. 4296 (2)

*555. — (Un autre ex. aux armes de Meyssonier.) [Rés. Lk[7]. 4296. α (2)

*556. — Recueil des priviléges, authoritez, pouvoirs, franchises et exemptions des prévost des marchands, eschevins et habitans de la ville de Lyon. Avec les arrests de vérification d'iceux. — *Lyon, impr. de G. Barbier,* 1649. In-4°, XXXVIII-588 p. [4° Lk[7]. 4495

(1495-1648.)

(Rel. aux armes de la ville de Lyon.)

*557. — Sommaire des titres et des arrêts qui justifient les privilèges de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

jurisdiction de la conservation de Lyon... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 6 p.
[Fol. Fm. **10261**

(1349-1703.)

*558. — Recueil d'édits, déclarations, arrests et autres pièces pour les officiers de la conservation de Lyon contre le parlement de Grenoble. — *Paris, impr. de J.-B. Coignard,* 1737. In-fol., 54 p.
[Fol. Fm. **10259**

(1419-1732.)

*559. — Origines et bases de l'histoire de Lyon, ou Diplômes, chartes, bulles, arrêts, règlements des corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises. Publiés au nom de l'administration municipale (par Jean-Baptiste Montfalcon). — *Lyon, impr. de A. Vingtrinier,* 1855-1860. 2 vol. gr. in-4°, pl. et portraits. [Fol. Lk⁷. **4324**

(879-1336.)

(Un autre titre porte : *Lugdunensis historiae monumenta.*)

*560. — Cartulaire municipal de la ville de Lyon, privilèges, franchises, libertés et autres titres de la commune, recueil formé au XIVe siècle par Étienne de Villeneuve, publié... par M. C. Guigue,... — *Lyon, A. Brun,* 1876. Gr. in-4°, LXIX-526 p., fig., pl. et fac-sim. [Fol. Lk⁷. **19143**

(1193-1444.)

* *Voir aussi* Douanes, Foires.

Lyonnais (Franc-).

*561. — Recueil des titres et autres pièces autentiques concernant les privilèges et franchises du Franc-Lyonnois, extrait sur les originaux qui sont dans les archives à Neufville (par Hubert de Saint-Didier). — *Lyon, P. Chabanne,* 1716. In-4°, XIV-247 p. et la table.
[4° Lk². **1099**

(1398-1716.)

(Lettres patentes et arrêts.)

Maçons.

*562. — Ordonnances, statuts, règlemens et arrests concernants le mestier des maistres maçons et la justice que le maistre général des œuvres et bastimens du Roy a sur lesdits maistres maçons et autres ouvriers dépendans de l'art de maçonnerie, ensemble sur les mortelliers, plastriers, chaufourniers, carriers, jardiniers, preauliers et pionniers de France. — *Paris, A. Callemont,* 1629. In-8°, 87 p. 2 ex. [F. **26446** et Thoisy. **491** (2)

(1574-1622.)

*563. — 1721. — *Paris, C.-L. Thiboust.* In-4°, 74 p.
4 ex. [F. **13021**, **13022**, **20963** et **22597**.

(1574-1719.)

Maison du Roi.

*564. — Nouveaux et anciens privilèges, franchises et libertez des officiers domestiques de la maison du Roy. — *Paris, J. de Heuqueville,* 1605. In-8°, 43 p. [8° Lf⁹. **6**

(1549-1605.)

*565. — Nouveaux et anciens privilèges, franchises et libertez des officiers domestiques de la maison du Roy; avec les déclarations de Sa Majesté pour les officiers domestiques de Monsieur le prince de Condé et de Madame la duchesse d'Angoulesme. — *Paris, J. de Heuqueville,* 1606. In-8°, 30-7 p.
[Thoisy. **374**, fol. 94

(1549-1606.)

*566. — 1611. — *Ibid.* In-8°, 30 p.
2 ex. [F. **46534** et 8° Lf⁹. **6.** A

*567. — Édicts et ordonnances sur les privilèges des officiers domestiques et commensaulx de la maison du Roy, de la Royne, enfans de France, et autres... — *Paris, J. de Heuqueville,* 1612. In-8°, 26 ff. et la table.
2 ex. [F. **25549** et **46533**

(1357-1611.)

*568. — Les Privilèges anciens et nouveaux des officiers domestiques et commensaux de la maison du Roy, de la Royne, enfans de France et autres, avec

la vérification d'iceux. — *Paris, impr. de C. Morel,* 1620. In-8°, 114-6 p. [F. 26337

(1549-1624.)

*569. — 1620. — *Paris, impr. de C. Morel.* In-8°, 160 p. [8° Lf°. 7

(1549-1638.)

*570. — 1620.— *Ibid.* In-8°, 165 p. [8° Lf°. 7. A

*571. — Les Privilèges anciens et nouveaux des officiers domestiques et commençaux de la maison du Roy, de la Reyne régente, de Mgr le duc d'Orléans, de Mademoiselle, de Mgr le prince de Condé et autres, reveu, corrigé, augmenté... par La Marinière. — *Paris, P. Rocolet,* 1645. In-8°, VIII-544-42 p. [8° Lf°. 7. B

(1549-1646.)

*572. — 1645. — *Ibid.* In-8°, 544-42 p. [8° Lf°. 7. C

*573. — Code des privilégiez, ou Recueil des édicts, ordonnances et déclarations des roys intervenus sur les privilèges des officiers domestiques et commensaux de la maison du Roy, de la Reyne, enfans de France, et autres, depuis l'an 1318 jusques à 1646, avec les notes et observations de feu M. Louys de Vrevin.... — *Paris, P. Rocolet,* 1646. In-8°, XVI-640 p. et la table. [F. 25548

*574. — Premier livre des privilèges des officiers domestiques et commençaux de la maison du Roy, des reynes, enfans de France, princes et princesses... depuis Henry II jusques à Louis XIV. Avec les déclarations, arrests et règlemens... portant confirmation de tous les privilèges desdits officiers domestiques et commençaux, les quatre compagnies des gardes du corps, archers, les cent Suisses, les gens d'armes et chevaux-légers, les officiers de l'escurie, vénerie, fauconnerie, marine et louveterie... — *Paris, P. Charpentier,* 1655. In-8°, 160 p. [8° Lf°. 8

(1549-1638.)

*575. — Code des commensaux, ou Recueil général des édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes, arrêts et règlemens portant établissement et confirmation des privilèges... des officiers domestiques et commensaux de la maison du Roy, des maisons royales, et de leurs veuves. — *Paris, Prault père,* 1720-1764. 2 vol. in-12. [F. 25550-25551

(864-1763.)

*576. — (Un autre ex. du T. Ier.) [F. 31687

*577. — 1720. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-12, 523 p. et la table. [F. 31686

(1549-1719. — T. Ier.)

Mans (Le).

*578. — Arrests et règlements rendus au profit de Messieurs les officiers de la sénéchaussée et siège présidial du Mans. — *Le Mans, L. Peguineau,* 1676. In-4°, paginé 1-228. [F. 17210

(1574-1678.)

(Inc.)

*579. — Priviléges de la ville du Mans. — *Le Mans, Vve de J. Pichon,* 1718. In-4°, 48 p. [4° Lk7. 3749

(1482-1710.)

Manufactures.

*580. — Recueil des règlemens généraux et particuliers concernant les manufactures et fabriques du royaume. — *Paris, Impr. royale,* 1730. 6 vol. in-4°, dont 2 de supplément et suite. [F. 12574-12579

(1561-1737.)

Manufacture de draps de Carcassonne.

*581. — Statuts et règlements pour la manufacture des draps de Carcassonne, Cité, Saptes et Conques... Ensemble les arrêts du Conseil et lettres patentes de Sa Majesté portant autorisation d'iceux... — *Carcassonne, J.-B. Coignet,* 1746. In-4°, 512-XXVIII p. [F. 22395

(1666-1746.)

Manufactures des étoffes.

*582. — Les Règlemens concernant les manufactures et teintures des étoffes

... — *Paris, Vve de J. Saugrain*, 1727. 3 vol. in-12. [F. 43145-43147

(1669-1727.)

(Ordonnances royales, arrêts du Conseil, etc.)

Marais (Desséchement des).

*583. — Les Édits, déclarations, lettres patentes et commissions du Roi pour le dessèchement des marais, pallus et terres inondées de ce royaume... Ensemble divers arrêts et règlements, tant du Conseil, cour de Parlement, Chambre des comptes et Cour des aides, donnés sur la modification et interprétation desdits édits. — *Paris, P. Charpentier*, 1634. In-8°, 120 p.
3 ex. [F. 26096, 34517 et Thoisy. 494 (17).

(1599-1625.)

*584. — Recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens concernant le dessèchement des marais. Nouvelle édition faite sur celle de Frédéric Léonard en 1666... Avec une addition de tous les règlemens rendus sur le même fait et de ceux pour la construction des canaux de Briare, Languedoc, Poitou, Loing, Orléans et Picardie, et des autres pour la navigation des rivières depuis 1619 jusqu'à présent. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1735. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. 13633-13634

(1599-1732.)

(La 2e partie, constitue un recueil factice formé de pièces ayant chacune un titre particulier et une adresse spéciale.)

*585. — Recueil des édits, déclarations, arrêts et règlemens, concernant les desseichemens des marais. — *Bordeaux, impr. de S. Boé* (s. d.). In-12, 197 p. et la table. [F. 26111

(1607-1681.)

*586. — Code des dessèchemens, ou Recueil des règlemens rendus sur cette matière depuis le règne d'Henry IV jusqu'à nos jours, suivi d'un commentaire sur la loi du 16 septembre 1807 et d'un tableau général des marais du royaume (par Poterlet jeune). — *Paris, l'auteur*, 1817. In-8°, VIII-285-60 p. [F. 41887

(1599-1817.)

Marc d'or.

*587. — Recueil d'édits, déclarations et arrests, concernant le droit de serment des offices ou marc d'or, et les quittances de finances. — *Paris, impr. de P.-J. Mariette*, 1729. In-4°. [F. 21554

(1578-1728.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*588. — (Un autre ex. de la table.) [Fp. 1190

Marchands de Paris.

*589. — Recueil des règlemens généraux et particuliers qui regardent les six corps des marchands, les arts et métiers, avec les lettres patentes, édits... Avec les statuts et règlemens intervenus depuis l'établissement de la communauté des maistres et marchands tapissiers avant leur incorporation et après en 1636... Imprimé aux dépens de la communauté ... — *Paris, impr. de G. Valleyre*, 1718. 2 part. en 1 vol. in-fol. [F. 2344

(1581-1717.)

(Le faux titre porte : *Livre pour la communauté des maistres et marchands tapissiers.*)

*590. — Recueil d'ordonnances, édits, déclarations, arrêts et règlemens concernant le commerce des six corps des marchands de Paris. — *Paris, P.-A. Le Prieur*, 1764. In-4°, 108 p. et la table. [F. 21557

(1581-1761.)

Marchands de vin de Paris.

*591. — Ordonnances, statuts et règlements des marchands de vins ... de Paris. — *Paris, I. Bouillerot*, 1673. In-4°, 66 p. [F. 20959

(1585-1661.)

*592. — 1713. — *Paris, impr. de C. Chenault.* In-4°, 88 p. [F. 20960

(1585-1705.)

*593. — 1732. — *Paris, impr. de J. Vincent.* In-4°, 124 p. et la table.
2 ex. [F. 13077 et 13078

(1585-1730.)

*594. — (3 autres ex. complétés par une série de pièces indépendantes [1550-1754] traitées séparément et pour lesquelles on a imprimé une table générale. Chaque ex. est constitué d'une façon différente.) [F. 13081, 13082 et 13083

Marchands de vin suivant la cour.

*595. — Recueil d'édicts, déclarations et lettres patentes du Roy, portant création et confirmation des privilèges aux douze et vingt-cinq marchands de vin privilégiés suivant la cour... — *Paris, impr. de P. Variquet,* 1667. In-4°, 302 p., suivis de 4 suppléments avec pagination distincte. [F. 13292

(1544-1667.)

Marchés de Sceaux et Poissy.

*596. — Recueil d'arrêts, lettres patentes et autres pièces pour l'établissement des marchés de Sceaux et Poissy. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 62 p. [F. 21023 (14)

(1600-1700.)

Maréchaussée.

*597. — De la Jurisdiction des prévosts des mareschaux, vibaillif (*sic*), visénéchaux et leurs lieutenans. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [4° Lf^{32}. 8

(Extrait des ordonnances royales. 1537-1573.)

*598. — Recueil des articles de la jurisdiction de la connestablie et mareschaussée de France, avec une sommaire explication des poincts principaux. — *Paris, I. Mettayer,* 1604. In-8°, 11-45 ff.
2 ex. [F. 26231 et Thoisy. 491 (8)

(1373-1587.)

*599. — Recueil d'aucuns édits et arrests concernant la jurisdiction de messieurs les connestable et mareschaux de France, ou leurs lieutenans, au siège de la Table de marbre du Palais à Paris, sur les prévosts desdits seigneurs, vibaillifs, visénéchaux, lieutenans, officiers, archers de leurs compagnies. — *Paris, P. Chevalier,* 1619. In-8°, x-96 p.
4 ex. [F. 26243, 27581 (27), 42584 et Rés. F. 159 (57)

(1545-1620.)

*600. — Recueil des édicts, arrests et règlemens concernans les charges de prévosts, visbaillifs, visséneschaux de MM. les connestable et mareschaux de France, et autres officiers de leurs compagnies... Par J. Boursier,... — *Paris, A. de La Perrière,* 1628. In-8°, xii-531 p. [F. 26221

(1538-1626.)

*601. — Le Prévost des mareschaux, ou Recueil des édits, arrests et règlemens concernans les charges des prévosts, visbaillifs, visséneschaux... 2e édition... augmentée de plusieurs édicts et arrests, par J. B. (Jacques Boursier), sieur de Montarlot, ... — *Paris, M. Collet,* 1639. In-8°, xii-578 p. [8° Lf^{32}. 6

*602. — Traicté et recueil d'édicts et arrests concernans la jurisdiction et connoissance des délicts militaires appartenans à messeigneurs les connestable et mareschaux de France, ou leurs lieutenans, au siège de la connestablie et mareschaussée à la Table de marbre. — (*S. l.*), 1640. In-4°, 22 p. [4° Lf^{32}. 7

(1356-1640.)

*603. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. 159 (59)

*604. — Recueil de quelques édits, déclarations et arrests pour la jurisdiction royalle de nosseigneurs les connestables et mareschaux de France, ou leurs lieutenans, au siège général de la Table de marbre du Palais, sur les prévosts desdits seigneurs, visbaillifs, visséneschaux, les lieutenans d'iceux... — *Paris, M. Collet,* 1645. In-4°, xviii-60 p. et la table.
2 ex. [F. 23486 et 4° Lf^{32}. 9

(1356-1644.)

*605. — Ordonnances, édits, déclarations et arrests sur le pouvoir et authorité de nosseigneurs les connestables et mareschaux de France et de leurs lieutenans, sur le faict de la justice militaire, civile, politique et criminelle qui leur appartient, et de la jurisdiction royale de la connestablie et mareschaussée de France... — *Paris, M. Collet,* 1649. In-4°, XII-118 p.
3 ex. [F. **12379**, **20936** et Rés. F. **2044**

(1356-1649.)

*606. — La Connestablie et mareschaussée de France, ou Recueil de tous les édicts, déclarations et arrests sur le pouvoir et jurisdiction de messieurs les connestables et mareschaux de France et de leurs lieutenans au siège de la Table de marbre... par Jean Pinson de La Martinière,... — *Paris, P. Rocolet,* 1661. In-fol., 1025 p. et la table.
2 ex. [F. **2284** et Fol. Lf[32]. **11**

(1373-1661.)

*607. — La Maréchaussée de France, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrests, règlemens et autres pièces concernant la création, établissement, fonctions, rang, séances, prééminences, droits, prérogatives et privilèges de tous les officiers et archers des maréchaussées. (Par G. Saugrain.) — *Paris, H. Charpentier,* 1697. In-4°, XX-1121 p. et la table.
[F. **20501**

(1521-1696.)

*608. — Articles extraits des anciennes ordonnances, édits et déclarations, arrests et règlemens pour établir la nécessité où sont les commissaires, controlleurs, trésoriers et payeurs généraux ou particuliers, ordinaires ou extraordinaires des guerres, de la maison du Roy, de la cavalerie légère, des régimens et garnisons, et autres, de faire enregistrer au siège général de la connétablie et maréchaussée de France, à la Table de marbre du Palais à Paris, leurs lettres de provisions, actes de réception de caution et département, y envoyer les rôles des monstres et y déclarer le lieu de leur résidence et le nom de leurs cautions ... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1746. In-4°, 14 p.
2 ex. [Fp. **6428** et Rés. F. **169** (2)

(1355-1745.)

*609. — Recueil concernant le tribunal de nosseigneurs les maréchaux de France, les prérogatives et les fonctions des officiers chargés d'exécuter ses ordres, les matières de sa compétence, la forme d'y procéder, avec les différents édits, déclarations et règlements intervenus sur ces matières... par M. de Beaufort,... — *Paris, l'auteur,* 1784. 2 vol. in-8°.
[F. **28902-28903**

(1566-1782.)

*610. — (Un autre ex. aux armes de H.-L. de Chastellux, duc de Rauzan.)
[8° Lf[32]. **18**

---

*611. — Articles extraits des ordonnances et des édits et déclarations pour la justice militaire et jurisdiction royale, civile, politique et criminelle du siège de la connestablie et mareschaussée de France, à la Table de marbre du Palais à Paris, universelle pour tout le royaume. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
[Rés. F. **159** (50)

(1355-1660.)

*612. — Édicts et arrests concernans la jurisdiction de messieurs les connestable et mareschaux de France, ou leurs lieutenans, au siège de la connestablie et mareschaussée, à la Table de marbre à Paris, sur les prévosts desdits seigneurs, vibaillifs, visséneschaux... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 51 p. [F. **23426**

(1544-1578.)

*613. — Recueil d'édicts et arrests concernant la jurisdiction de messieurs les mareschaux de France ou leurs lieutenans au siège de la Table de marbre, sur les prévosts desdits seigneurs, vis-baillifs, visséneschaux, lieutenans criminels de robe courte, officiers et archers de leurs compagnies. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 28 p. [Fp. **1098**

(1573-1629.)

*614. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 22 p. [F. 23475

(1356-1640.)

*615. — (Ordonnances et arrêts concernant les prévôts des maréchaux. 1598-1614.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 88 p.
2 ex. [F. 26245 et 46906 (9)

Mariages.

*616. — Recueil chronologique de diverses ordonnances et autres actes, pièces et extraicts concernant les mariages clandestins... — *Paris, E. Martin,* 1660. 2 part. en 1 vol. in-8°.
3 ex. [F. 27502-27503, 42975 et Thoisy. 508 (1)

(1557-1639.)

*617. — (Un autre ex. de la 1re partie.) [Fz. 1556

*618. — Recueil des édits, déclarations, ordonnances et règlemens... concernant les mariages... — *Paris, impr. de J. Langlois,* 1699. In-8°, 120-8 p.
2 ex. [F. 42621 et Thoisy. 508 (5)

(1557-1699.)

*619. — 1707. — *Paris, C. Saugrain.* In-8°, x-206 p. [F. 26002

(1557-1706.)

*620. — 1707. — *Paris, P. Filleau.* In-8°, x-206 p. [F. 42622

*621. — 1724. — *Paris, H. Charpentier.* In-8°, xx-508 p. [F. 42625

(1557-1723.)

*622. — 1724. — *Paris, J. Saugrain.* In-8°, xx-508 p.
2 ex. [F. 42623 et 42626

*623. — Édits et déclarations sur les mariages. — (*S. l.*, 1699.) In-8°, 138 p. [Fz. 2557

(1557-1698.)

*624. — (Un autre ex. inc.) [F. 46814 (7)

*625. — Code matrimonial, ou Recueil des édits, ordonnances et déclarations sur le mariage... par Me Le Ridant,... — *Paris, Hérissant fils,* 1766. 2 parties en 1 vol. in-12. [E. 4567

(1557-1743.)

*626. — Code matrimonial, ou Recueil complet de toutes les loix canoniques et civiles de France, des dispositions des conciles, des capitulaires, ordonnances, édits et déclarations, et des arrêts et règlemens de tous les parlemens et tribunaux souverains, rangés par ordre alphabétique, sur les questions de mariage (par Pierre Le Ridant). Nouvelle édition par M*** (Armand-Gaston Camus). — *Paris, Hérissant le fils,* 1770. 2 vol. in-4°, xxxii-968 p. [E. 2248

*627. — (Un autre ex. relié en 1 vol.) [F. 20143-20144

Marine.

*628. — Répertoire de l'administrateur de marine, ou tables, par ordre de dates et de matières, des principales lois relatives à la marine et aux colonies, depuis leur origine jusqu'à ce jour... par M. Bajot.... — *Paris, F. Didot,* 1814. In-8°, xxii-396 p. [F. 28685

* *Voir aussi* Amirauté.

Martinique (La).

*629. — Code de la Martinique. — *Saint-Pierre, impr. de P. Richard,* 1767-1786. 3 vol., dont 2 de supplément, in-fol. [F. 4440-4442

(1642-1784.)

Meaux.

*630. — Recueil d'anciens titres et pièces concernant la communauté des habitants de la ville de Meaux. Imprimé par ordre de MM. Durel,... Raulin,... Lanès,... et Lescuyer,... tous échevins-gouverneurs de la ville de Meaux. — *Meaux, impr. de F. Alart,* 1739. In-4°, 69 p. [4° Lk7. 4761

(1447-1594.)

(Actes royaux et autres.)

Mercerie.

*631. — Recueil d'ordonnances, statuts et règlemens concernant le corps de la mercerie,... — *Paris, J. Chardon,* 1752. In-4°, VIII-248 p. [F. **21036** (1)

(1408-1751.)

*632. — 1767. — *Ibid.* In-4°, VIII-252 p. [Rés. F. **1269**

(Rel. mar. vert aux armes de Le Noir, lieutenant général de police.)

Mercerie (Visiteur de la).

*633. — Recueil des privillèges, prérogatives, statutz, reiglement, lettres patantes et arrestz, consernant l'estat de grand maistre, visiteur, garde et général réformateur des marchandises de mercerie, grosserie et joaillerie en ce royaume de France... — (*S. l.*) 1585. In-12, 47 p. [F. **26455**

(1544-1585.)

Merciers de Blois.

*634. — Ordonnances et règlemens concernans les marchands merciers (de Blois). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 28 p. [F. **23740** (174)

(1544-1602.)

Merciers de Rouen.

*635. — Statuts anciens et nouveaux, ordonnances et règlemens de la communauté des marchands merciers-drapiers ... de Rouen, réunis par arrêt du Conseil du 24 avril 1703, avec plusieurs édits, déclarations, arrests et sentences rendus en conséquence ... — *Rouen, impr. de Viret,* 1749. In-4°, 440 p. et la table. [F. **13097**

(1450-1750.)

Messageries.

*636. — Code voiturin, ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant les fonctions, droits, privilèges... tant des messagers royaux que de ceux de l'Université de Paris et autres voituriers publics. — *Paris, impr. de Prault père,* 1748. 2 tomes en 1 vol. in-4°, X-1539 p. [F. **12730-12731**

(1200-1748.)

*637. — Nouveau code voiturin, ou Recueil complet des édits, lettres patentes... et généralement tous les actes de l'autorité publique actuellement en vigueur, concernant les messageries, les voitures publiques et le roulage... par P.-C. Lafargue.... — *Paris, Moreau,* 1827. In-8°, CXXIV-264 p. [F. **38068**

(1624-1827.)

*638. — Code des maîtres de postes, des entrepreneurs de diligences et de roulage, et des voituriers en général par terre et par eau, ou Recueil général des arrêts du Conseil, arrêts de règlement, lois, décrets... et autres actes de l'autorité publique... par A. Lanoë,... — *Paris, Roret,* 1827. 2 vol. in-8°. [F. **38198-38199**

(1642-1827.)

*639. — Nouveau code des maîtres de poste... par A. Lanoë,... — *Paris, Roret,* 1839. 2 vol. in-8°. [F. **38200-38201**

(1642-1827.)

* *Voir aussi* Postes.

Metz.

*640. — Recueil d'édit, arrests et déclarations du Roy concernant la ville de Metz. — *Metz, impr. des Vves de J. et P. Collignon fils,* 1736. In-4°, 65 p. [4° F. **920**

(1634-1702.)

*641. — 1776. — *Metz, J. Antoine.* In-4°, 65 p. [4° F. **1191**

(1634-1702.)

*642. — Table chronologique des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil registrés au parlement de Metz, depuis sa création jusqu'en 1740... — *Metz, impr. de F. Antoine,* 1740. In-4°, 339 p. et la table. [F. **12738**

(1633-1740.)

*643. — Suite de la Table chronologique des édits, déclarations... — *Metz, impr. de J. Collignon,* 1769. In-4°, 101 p. [F. **12739**

(1740-1771.)

*644. — 1769. — *Ibid.* In-4°, 110 p. [F. 23527

*645. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil enregistrés au parlement de Metz, ensemble des arrêts de règlemens rendus par cette Cour... — *Metz, P. Marchal,* 1774-1788. 6 vol. in-4°. [Rés. F. 1240-1245

(1633-1673.)

Mines.

*646. — Les Ordonnances, lettres patentes du Roy, sur le fait des mynes de France, faictes et données tant par le roy Charles VI^e^ que autres ses successeurs, mesmes par le roy Henri III^e^ à présent régnant. Vérifiées et émologuées par la court de parlement de Paris et ailleurs ... sur l'ordre, police et justice des métalliers, métaux, mynes et toutes substances terrestres. Avec certains édicts desdits sieurs roys et déclarations faictes des droictz de dixiesme à eux deux, sur tous lesdists métaux, mesmes sur le ferratier, or, argent, alum, vitriol, charbon terrestre, et toutes autres substances. Ensemble plusieurs privilèges, franchises et libertez concédées par icelles, l'estat et charge desquelles choses ont esté données à Anthoine Vidal, seigneur de Bellesaigues, grand maistre superintendant et général réformateur pour Sa Majesté audit faict. — *Lyon, J. Patrasson,* 1575. In-8°, sign. A-N.
3 ex. [F. 26155, 41066 et 8° F. 15390

(1413-1575.)

*647. — (Un autre ex. avec notes mss.) [8° F. 15391

*648. — (Deux autres ex. sur vélin.) [Vélins. 1865-1866

*649. — Édicts, ordonnances et reiglemens sur le fait, ordre et police des mines et minières de France, depuis le roy Charles VI jusques à présent, avec les déclarations du droict de dixiesme, deu au Roy, sur l'or, argent, cuivre, acier, fer, plomb, azur d'acre, azur commun, verdet ou naturel, antimoine, ocre, orpiment, soulfre [*sic*], calamite, vitriol, alum, gotran, gommes terrestres, pétroille, charbon terrestre, ardoise, houille, salgemme, jayet, jaspe, marbre, pierres fines et communes, et toutes autres substances terrestres; ensemble la création des officiers sur lesdites mines, privilèges, franchises et libertez, concédez aux entrepreneurs et ouvriers d'icelles. Le tout vérifié et émologué par les cours de Parlement et ailleurs... — *Paris, J. Millot,* 1619. In-8°, 175 p.
2 ex. [F. 26156 et 8° F. 15392

(1413-1604.)

*650. — Édicts, ordonnances, arrests et règlemens sur le faict, ordre et police des mines et minières de France, depuis le roy Charles VI jusques à Louis XIII à présent régnant. Avec les déclarations du droict de dixiesme deu au Roy... Ensemble la création des officiers sur lesdites mines... — *Paris, P. Charpentier,* 1631. In-8°, 142 p. [F. 26158

*651. — (Un autre ex. rel. aux armes de Condé.) [Rés. F. 1793

*652. — 1748. — *Paris, Prault père.* In-12, 299 p. et la table. [F. 26362

(1413-1747.)

*653. — 1764. — *Paris, Prault père.* In-12, 388 p. [8° F. 3539

(1413-1764.)

*654. — Code des mines, ou Recueil des lois et règlemens tant anciens que modernes... par C.-L. Mathieu,... — *Paris, Prault,* an XII. In-12, 480 p. [F. 39732

(XIV^e^-XVIII^e^ siècle.)

*655. — 1810. — *Paris, L'Huillier.* In-12, 580 p. [F. 39733

(XIV^e^ siècle-1810.)

*656. — De la Législation minérale sous l'ancienne monarchie, ou Recueil méthodique et chronologique des lettres patentes, édits, ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil d'État du Roi, du Parlement et de la Cour des monnaies

de Paris, etc., concernant la législation minérale... par M. Lamé-Fleury,... — *Paris, A. Durand,* 1857. In-8°, xv-224 p. [F. **38155**

(1321-1792.)

Minimes.

*657. — Privilèges concédez et octroyez tant à S. François de Paule, fondateur et instituteur de l'ordre des minimes qu'aux convents et religieux de son ordre, par les roys de France, vérifiés et émologués par les cours de Parlement, Cour des aydes, Chambre des comptes et autres lieux ... avec les arrests donnez en conséquence d'iceux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 47 p. [4° Ld^{25}. **1**

(1488-1643.)

*658. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 44 p. [4° Ld^{25}. **1.** A

(Inc. des 3 derniers fl.)

Miroitiers de Paris.

*659. — Recueil des statuts et règlements, édits et déclarations du Roy rendus en faveur des maistres miroitiers, lunetiers et bimblotiers, doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs de ... Paris ... — *Paris, D. Jollet,* 1722. In-4°, 35 p. [F. **21953**

(1581-1722.)

*660. — 1736. — *Paris, J. Lamesle.* In-4°, 35 p. [F. **22804**

Monnaies.

*661. — Extraits des édits concernant les fabrications des espèces d'or et d'argent depuis l'édit... de septembre 1640, et des arrêts du Conseil qui ont ordonné des augmentations ou diminutions sur lesdites espèces, depuis 1689 jusqu'au mois de juin 1727, avec les empreintes de chacune desdites espèces. — *Amiens, V^{ve} de J.-B. Morgan,* 1727. In-4°, 36 p., fig. 2 ex. [F. **12416** et **21104** (94)

(1640-1727.)

*662. — (1727.) — *Paris, C. Girard.* In-4°, 32 p., fig. [F. **23440**

*663. — Extrait de tous les édits et déclarations de Sa Majesté et arrêts de son Conseil concernant les fabrications, diminutions et augmentations du prix des monoies de France, depuis l'édit du mois de décembre 1689 ... — *Amsterdam, F. Changuyon,* 1732. In-4°, x-343 p. et la table, fig. [F. **19146**

(1689-1731.)

Monnaies (Cour des).

*664. — Sommaire des édits et ordonnances royaux concernant la Cour des monnoyes et officiers particuliers d'icelle, ensemble les changeurs, orfèvres, joailliers, affineurs, tireurs, batteurs d'or et d'argent, et autres respondans et justiciables de ladite cour. Par François Garrault, sieur des Gorges,.. — *Paris, J. Du Puys,* 1582. In-8°, 40 p. [F. **26232**

(1378-1577.)

*665. — 1590. — *Tours, J. Mettayer,* In-8°, 85 p. [F. **26260**

(1378-1584.)

*666. — 1632. — *Paris, impr. de J. Bessin.* In-8°, 85 p. [F. **26259**

*667. — Recueil d'aucuns édicts, déclarations, lettres patentes et arrests du Conseil d'Estat ... touchant la souveraineté et jurisdiction privative et cumulative de la Cour des monnoyes... — *Paris,* 1635. In-4°. [F. **12415**

(1552-1635.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

---

*668. — Extraict des ordonnances royaux concernant l'establissement et jurisdiction des commissaires de la Cour des monnoyes. — *Paris, impr. de S. Cramoisy,* 1652. In-4°, 30 p.

2 ex. [F. **21002** (1) et **23442**

(1541-1647.)

*669. — Extrait d'édits et déclarations en faveur de la Cour des monoyes tou-

chant la jurisdiction sur les orfèvres et autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 13 p. [F. 21045 (31)

(1552-1701.)

*670. — Ordonnances concernant la jurisdiction de la Cour des monoyes sur les orfèvres et de la police du mestier d'orfèvrie. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 11 p. [Fol. Fm. 12855

(1504-1645.)

(Extraits.)

Monnayeurs.

*671. — Chartres, ordonnances, lettres patentes, arrêts, jugemens et sentences contenans les privilèges des ajusteurs, monoyeurs et tailleresses du serment de France, dont les originaux, vidimus et copies sont dans le chartrier des monoyeurs et ajusteurs tenans garnison en la monnoie de Rouen. — *Rouen, impr. de J.-J. Le Boullenger,* 1761. In-12, XXXIV-645-XLVI p. [8° Lf[77]. 113

(1211-1760.)

Mont-de-piété de Paris.

*672. — Lettres patentes, lois, décrets, ordonnances et règlements concernant le mont-de-piété de Paris. — *Paris, impr. de A. Wittersheim,* 1863. In-8°, 96 p. [F. 38770

(1777-1852.)

Montargis.

*673. — Les Privilèges, franchises, et libertez des bourgeois et habitans de ... Montargis le Franc. — *Paris, P. Chevalier,* 1608. In-8°, 73 ff. [F. 42167

(1430-1607.)

(Rel. aux armes de Montargis.)

*674. — (Un autre ex. avec 6 suppléments.) [8° Lk[7]. 4945

(1430-1617.)

*675. — (S. d.) — *Paris.* In-8°, 186 p. [8° Lk[7]. 4945. A

(1430-1621.)

*676. — (S. d.) — *Paris.* In-8°, 224-4 p., portr. de Charles VII et de Louis XIII.

2 ex. [8° Lk[7]. 4945. B et 8° Lk[7]. 27326

(1430-1629.)

Montauban (Cour des aides de).

* *Voir* Aides (Cour des).

Municipalités.

*677. — Recueil de règlemens et recherches concernant la municipalité, par M***, avocat [L.-J. de Boileau]. — *Paris, Prévôt et Méquignon jeune,* 1784-1786. 4 vol. in-12. [F. 43007-43010

Musiciens.

*678. — Recueil d'édit, arrêt du Conseil du Roi, lettres patentes, mémoires et arrêts du Parlement, etc., en faveur des musiciens du royaume. — (*Paris*), *impr. de P.-R.-C. Ballard,* 1774. In-8°, II-227 p.

3 ex. [F. 26456, 42634 et V. 25319

(1695-1773.)

Nantes.

*679. — Privilèges accordez par nos roys très chrestiens aux maire, eschevins et habitans de la ville de Nantes. Vérifiés en Parlement et en la Chambre des comptes de Bretagne. — *Nantes, impr. de V[ve] P. Doriou,* 1654. In-4°. 67-8 p. [4° Lk[7]. 5522

(1560-1610.)

*680. — 1696. — *Nantes, impr. de J. Mareschal,* In-8°, 108 p. [8° Lk[7]. 5523 (2)

(1560-1690.)

* *Voir aussi* Arts et métiers, Université.

Niort.

*681. — Thrésor des titres justificatifs des privilèges et immunitez, droits et revenus de la ville de Nyort, ensemble la liste de ceux qui ont été maires de ladite ville ... Le tout recherché et imprimé par les soins de maître Christophle Augier, sieur de La Terraudière, ... — *Nyort, A. Faultré,* 1675. In-8°. XII-396 p. [8° Lk[7]. 5693

(1203-1674.)

*682. — 1675. — *Ibid.* In-8°, XII-452 p.

2 ex. [F. 26598 et 8° Lk[7]. 5693. A

Noblesse.

*683. — Recueil de plusieurs édits, déclarations, arrests et règlemens rendus en divers temps pour la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, révocation des nouveaux annoblis et de plusieurs privilèges et exemptions des tailles. — *Paris, R. Baudry,* 1666. In-4°. [F. **21603**

(1583-1666.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*684. — Conférence des ordonnances, édits et déclarations concernans la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, avec les déclarations du Roy des 8 février 1661 et 22 juin 1664, et un recueil de plusieurs arrests du Conseil, donnez en exécution et interprétation desdits édits et déclarations... — *Paris, T. Charpentier,* 1668. In-4°, VIII-10-26-84 p. 2 ex. [F. **12269** et **18611**

(1499-1668.)

*685. — (Un autre ex. à la suite duquel on a relié de nouveaux arrêts se rapportant à la même matière.) [F. **18612**

*686. — Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlemens, arrêts et lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse ... par L.-N.-H. Chérin,... — *Paris, Royez,* 1788. In-12, LVI-619 p. [8° Ll². **18**

(1118-1786.)

Noirs.

*687. — Le Code noir, ou Recueil des règlemens rendus jusqu'à présent, concernant le gouvernement, l'administration de la justice, la police, la discipline et le commerce des nègres dans les colonies françoises... — *Paris, Prault père,* 1742. In-12, 496 p. [F. **26325**

(1685-1741.)

Normandie.

*688. — Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi, publié par Léopold Delisle. — *Caen, impr. de A. Hardel,* 1852. In-4°, XL-391 p. [4° Lk². **1256**

*689. — Ordonnances royaulx. Le recueil des ordonnances faictes par les roys, ducz, comtes, barons et sages de la duché de Normendie, depuys les premières coustumes dudit pays et duché... On les vent à Caen, chez Michel Angier, libraire, demourant devant les grans escoles. — *A la fin :* Cy finist le recueil des ordonnances du pays de Normendie, nouvellement imprimé à Rouen, pour Raulin Gaultier, libraire, demourant en la rue de Potart, prez l'enseigne du Fardel, et pour Michel Angier, libraire, demourant à Caen, devant les grans escoles. — *Rouen et Caen,* (vers 1519). In-8°, car. goth., 151 ff., plus 4 ff. préliminaires. [Rés. F. **2329**

(1315-1518.)

*690. — Nouveau recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts et règlements... enregistrés au Parlement (de Normandie), ensemble des arrêts et règlements de ladite cour, le tout depuis l'année 1712 jusqu'à 1718. — Suite du Nouveau recueil des édits... depuis l'année 1717 jusqu'en 1726. — II°. Suite ou (*sic*) Nouveau recueil des édits... depuis 1726 jusqu'à 1740. — *Rouen, J.-B. Besongne,* 1738-1743. 3 vol. in-4°. [F. **12375-12377**

*691. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens du Roy, registrés en la Cour du parlement de Normandie, depuis l'année 1643 jusqu'en (1771). — *Rouen, N. et R. Lallemant,* 1755-1774. 10 vol. in-4°. [F. **21763-21772**

* *Voir aussi* Aides, Échiquier, Parlement.

Notaires.

*692. — Recueil des édicts de créations des offices de notaires, tabellions et gardes nottes héréditaires. Ensemble les déclarations, arrests, reiglements en conséquence; édicts... pour les gardes des petits sceaux des sièges présidiaux, bailliages... et autres justices royales de ce

royaume. — *Paris, P. Charpentier,* 1633. In-8°. [F. **26217**

(1542-1632.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque partie a été décrite séparément.)

*693. — Édicts et déclarations des rois Charles IX, Henri III et Louis XIII, des années 1573, 1581, 1586, 1587 et 1633, portans création de quatre notaires royaux en chacun des bailliages et sénéchaussées de ce royaume et de huit sergens royaux... — *Paris, T. Charpentier,* 1658. In-4°, 19 p. [F. **23430**

* *Voir aussi* Châtelet, Contrôle.

Notification (Droits de).

*694. — Recueil d'édits, déclarations du Roi et arrests du Conseil et du Parlement concernans la levée des droicts de notification rendus depuis 1640 jusques en l'année 1658. — *Paris, J. et P. Bouillerot,* 1659. In-4°, paginé 1-8. [F. **21272** (103)

Nourrices.

*695. — Code des nourrices, ou Recueil des déclarations du Roi, arrêts du Parlement, ordonnances et sentences de police, concernant les nourrices, les recommandaresses, les meneurs et les meneuses. — *Paris, impr. de P.-D. Pierres,* 1781. In-8°, 68 p. [F. **31878**

(1715-1776.)

Occident (Compagnie d').

* *Voir* Compagnie d'Occident.

Offices.

*696. — Recueil des règlemens notables... donnez entre ecclésiastiques pour la célébration du service divin, juges, magistrats et autres officiers royaux... pour l'exercice de leurs offices... Le tout extraict des ordonnances royaux, arrests du Conseil privé et autres cours souveraines... par Jean Chenu,... Édition 4e ... — *Paris, R. Fouet,* 1611. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. **12138-12139**

*697. — 1614. 5e éd. — *Lyon, impr. de S. Rigaud.* 2 tomes en 1 vol. in-4°. [F. **18067**

*698. — Livre des offices de France, ou continuation du Recueil d'édicts faits sur créations d'estats et offices de judicature, règlemens notables donnez par les cours souveraines entre ecclésiastiques pour la célébration du service divin, juges, magistrats et autres officiers royaux et des seigneurs justiciers inférieurs et subalternes pour l'exercice de leurs offices,... par Jean Chenu,... — *Paris, N. Buon,* 1620. In-4°, 1225 p. et table, portrait de J. Chenu. [F. **12140**

699. — Recueil général des édicts, arrests et règlemens notables, concernant les ecclésiastiques, universitez, baillifs, séneschaux, leurs lieutenans civils et criminels de longue et courte robbe, sièges présidiaux et royaux, chancelleries, prévosts chastelains, prévosts des mareschaux, élections, greniers à sel, eaux et forests, juges consuls, maires, eschevins, advocats et procureurs, enquesteurs, commissaires examinateurs, adjoints, officiers du domaine, greffiers, notaires, huissiers, sergens et généralement tous les officiers de France... par M. Jean Filleau,... lesdicts arrests par luy tirés en partie et réduits en ordre, tant des règlements et offices de M. Jean Chenu que continuez depuis l'année 1620 jusques à présent... — *Paris, E. Richer,* 1630-1631. 4 parties en 2 vol. in-fol. [F. **2093-2094**

*700. — 1630-1631. — *Paris, G. Alliot.* 4 parties en 2 vol. in-fol. [F. **2095-2096**

*701. — Les OEuvres de Jean Chenu, ... contenans le recueil général des édicts, arrests et règlemens notables, concernans les ecclésiastiques, universitez, baillifs, séneschaux, leurs lieutenans civils et criminels de longue et coutte (*sic*) robbe, sièges présidiaux et royaux, chancelleries, prévosts, chastellains, prévosts des mareschaux, élections, greniers à sel, eaux et forests, juges consuls, maires, eschevins, advocats et procureurs, enquesteurs, commissaires examinateurs, adjoints, officiers du domaine, greffiers, notaires, huissiers, sergents et généralement tous les officiers de France... remis en ordre et aug-

mentez en cette dernière édition de plusieurs édicts, arrests et règlemens... par Jean Filleau,... — *Paris, E. Richer,* 1635. 4 parties en 2 vol. in-fol.
[F. 2097-2098

*702. — Trois livres des offices de France. Le premier traitte des parlemens et officiers d'iceux; le second, des chanceliers, gardes des sceaux, des officiers des chancelleries et des conseils du Roy; le troisiesme, des baillifs, séneschaux, prévosts, juges présidiaux et autres officiers de justice. Par Me E. Girard,... Le tout vérifié par édicts et ordonnances des rois, arrests des compagnies souveraines, lettres et chartres anciennes... par Me Jacques Joly,... — *Paris, E. Richer,* 1638. 2 vol. in-fol. [Fol. Lf3. 12

*703. — 1644. — *Paris, J. Quesnel.* 2 vol. in-fol. [Fol. Lf3. 12. A

*704. — 1645. — *Paris, J. Jost.* In-fol. [Fol. Lf3. 12. B
(T. 1er.)

*705. — Édicts, déclarations et arrests du Conseil et Parlement concernans la création et establissement de plusieurs offices, avec défenses d'en exercer aucuns sans lettres de provisions du grand sceau ... — *Paris,* 1658. In-fol., 32 p.
[F. 4973
(1572-1657.)

* *Voir aussi* Justice.

Officiers (Veuves des).

*706. — Recueil des déclarations, règlemens et arrests du Conseil d'Estat concernant les veuves, enfans, héritiers et créanciers des officiers décédez en perte d'office. — *Paris, G. Saugrain* (s. d.). In-4°, 30 p.
2 ex. [F. 21703 et Fp. 1116
(1631-1692.)

*707. — (Un autre ex. inc.)
[Fp. 1101

Officiers domestiques.

* *Voir* Maison du Roi.

Officiers triennaux.

*708. — Recueil des édicts, déclarations, lettres patentes et arrests du Conseil d'Estat de Sa Majesté, Chambre des comptes et Cour des aydes, donnez pour la création et restablissement des officiers triannaux de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer,* 1623. In-8°, 119 p. 2 ex. [F. 26228 et 42585
(1597-1621.)

Or et argent (Contrôle des ouvrages d').

* *Voir* Orfèvres.

Or et argent
(Droit de seigneuriage sur les objets d').

* *Voir* Seigneuriage.

Or et argent (Fabrication des espèces d').

* *Voir* Monnaies.

Ordre du Saint-Esprit.

*709. — Les Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, estably par Henry IIIe du nom, roy de France et de Pologne, au mois de décembre 1578. — (*Paris*), *Impr. royale,* 1703. In-4°, 218 p. [4° Ll14. 39
(1578-1702.)
(Actes royaux et arrêts du Conseil.)

*710. — (Un autre ex., ayant appartenu au duc de Richelieu, rel. mar. r., aux armes de l'Ordre, auquel on a joint un *Arrest du Conseil d'Estat... portant règlement général pour le payement du droit de marc d'or appartenant à l'ordre du Saint-Esprit... du 7 octobre 1704,* et un *Mémoire de ce qu'auront à faire MM. les cardinaux, prélats et chevaliers nommez pour estre receus dans l'ordre du Saint-Esprit.*) [Rés. Ll14. 39

*711. — (Un autre ex., rel. mar. r., aux armes de l'Ordre, auquel on a joint, outre l'*Arrêt* et 2 exemplaires du *Mémoire*, deux médaillons avec légende, un *Etat* manuscrit, une planche représentant une procession de l'Ordre, un 2e titre, de 1724, une formule de serment, un édit de confirmation des privilèges de l'Ordre de mars 1727.) [Rés. Ll14. 39. α

*712. — (Un autre ex., rel. mar. bl., aux armes de l'Ordre, contenant le *Mémoire*.) [Vélins. 1182

*713. — (Un autre ex., rel. mar. bl. aux armes de l'Ordre.) [Vélins. 1183

*714. — 1724. — *Ibid.* In-4°, 218 p. 9 ex. [Rés. Ll[14]. 39. A. et Ll[14]. 39. A. α-θ

*715. — 1740. — *Ibid.* In-4°, 296 p. 3 ex. [Rés. Ll[14]. 39. B. et Ll[14]. 39. B. α et β

(1578-1734.)

*716. — 1788. — *Ibid.* In-4°, 399 p. [4° Ll[14]. 39. C

(1573-1787.)

*717. — (Un autre ex. rel. aux armes de l'Ordre.) [Rés. Ll[14]. 39. C

Ordre de Saint-Michel.

*718. — Statuts de l'ordre de St.-Michel. — *Paris, Impr. royale,* 1725. In-4°, XIV-449 p. et la table, titre et pl. gr. [4° Ll[13]. 7

(1469-1721.)

*719. — (Un autre ex. impr. sur vélin.) [Vélins. 1180

Orfèvres.

*720. — Édicts et déclarations des roys de France contenant les statuts, règlements, privilèges accordés aux marchands jouailliers... de Paris... — — (*S. l. n. d.*) In-4°, 52-7 p. [F. 23428

(1510-1641.)

*721. — Édicts et déclarations des roys de France contenant les statuts, règlements, privilèges accordés aux marchands orfèvres-jouailliers... de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 64 p. [F. 21258 (28)

(1378-1658.)

*722. — Traitté sommaire de l'institution du corps et communauté des marchands orfèvres sous le règne du roy Philippes de Valois... en fin duquel traitté est adjousté un recueil des ordonnances et règlemens concernans le fait de l'orfèvrerie... par P. D. R. (P. de Rosnel). — *Paris,* 1662. In-4°, VI-64 p. [F. 21258 (30)

(1345-1671.)

*723. — Recueil des statuts, ordonnances, règlements et privilèges accordez en faveur des marchands orfèvres-jouailliers, dont ils ont joui depuis l'an 1345 jusques en la présente année 1672. — (*S. l. n. d.*) In-4°, paginé 25-64 p. [F. 21954

*724. — Recueil des statuts, ordonnances, règlemens et privilèges accordez en faveur des marchands orfèvres-jouailliers de la ville et fauxbourgs de Paris, dont ils ont joui depuis l'an 1345 jusqu'en la présente année 1688... — (*Paris*), *L. Roulland,* 1688. In-4°, 172 p. [V. 16991

*725. — (Un autre ex. sur gr. papier.) [F. 21955

*726. — (Un autre ex. rel. en 2 vol.) [F. 13102-13103

*727. — (Un autre ex. de la 1re partie.) [F. 13101

*728. — Recueil des statuts, ordonnances, règlements et privilèges accordez en faveur des marchands orfèvres-jouailliers, avec les extraits des arrests et jugemens intervenus pour la vérification et l'enregistrement d'iceux et pour leur exécution... — (*S. l.,* 1688.) In-4°, 8 p. [F. 13104

(1345-1617.)

*729. — Extrait sommaire des privilèges accordez aux marchands orfèvres-jouailliers... de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 13105

(1355. — Louis XIV.)

*730. — Extrait de plusieurs ordonnances, arrests et règlemens sur le fait de l'orfèvrie et le devoir des marchands orfèvres-jouailliers... de Paris ... — (*S. l.,* 1688.) In-4°, 8 p.
3 ex. [F. 13106, 21007 (20) et 23438

(1527-1687.)

*731. — Table chronologique des édits, déclarations, lettres patentes, arrests et règlemens concernant la marque et controlle des ouvrages d'or et d'argent. — *Paris, P. Prault*, 1753. 4 parties en 1 vol. in-4°. [F. 23528

*732. — Code de l'orfèvrerie, ou Recueil et abrégé chronologique des principaux règlements concernant les droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent... suivi d'un commentaire sur l'ordonnance de juin 1680, par l'auteur du « Nouveau code des tailles » (N.-L.-J. Poullin de Viéville). — *Paris, Knapen et fils*, 1785. In-4°, 604-46 p. [Rés. F. 936

*733. — (Un autre ex. sans le commentaire.) [F. 18415

Orléans.

*734. — Les Privilèges, franchises et libertez des bourgeois et habitans... d'Orléans, contenus ès chartres des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, et confirmées par leurs successeurs rois. — *Paris, A. Courbé*, 1636. In-4°, VIII-23 p. [4° Lk⁷. 5893

* *Voir aussi* Aumône d'Orléans.

Paris.

*735. — Recueil des lois, ordonnances, décrets et règlements relatifs aux alignements, à l'expropriation pour cause d'utilité publique, spécialement dans les voies de Paris, dressé sous la direction de M. Alphand,... par MM. A. Deville,... L. Rez,... — *Paris, Imprimerie nouvelle*, 1886. In-8°, VIII-221 p. [8° F. 4751

(1607-1885.)

*736. — Ville de Paris. Recueil des lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques, dressé sous la direction de M. Alphand,... par MM. A. Deville,... Hochereau,... — *Paris, Impr. nouvelle*, 1886-1889. 2 vol. in-4°. [4° F. 484

(1389-1787.)

* *Voir aussi* Archers, Arquebusiers, Bouchers, Bourreliers, Boursiers, Chambre des comptes, Chandeliers, Chapeliers, Charcutiers, Chargeurs de bois, Châtelet, Chaudronniers, Ciseleurs, Consuls, Cordiers, Cordonniers, Cuisiniers, Distillateurs, Experts des bâtiments, Gantiers, Grainiers, Hôpital général, Horlogers, Hôtel-Dieu, Imprimeurs, Jardiniers, Libraires, Marchands, Miroitiers, Mont-de-Piété, Orfèvres, Parlement, Peintres, Prévoté des marchands, Rentes, Rôtisseurs, Sainte-Chapelle, Tailleurs, Tapissiers, Terrier du domaine, Université, Vin (Marchands de).

Paris (Conseillers de la ville de).

*737. — Privilège et exemption pour le droict de sel à Messieurs les vingt-six conseillers de la ville en payant le droict de marchand seulement, et autres privilèges à eux octroyez. — *Paris, P. Rocolet*, 1627. In-4°, 36 p. [4° Lf⁸⁷. 18

(1536-1610.)

Parlements.

* *Voir* Adjoints, Bans, Chancelleries.

Parlement de Bordeaux.

*738. — Édicts du Roy portants création des offices de conseillers et substituts du procureur général de Sa Majesté et adjoincts aux enquestes en la cour de parlement de Bordeaux, ensemble des substituts des procureurs du Roy et adjoincts aux enquestes en chacun siège présidial, bailliages, sénéchaussées, prévostez, eslections et autres jurisdictions royalles du ressort de ladite cour, avec les arrests de vérification. — (*S. l.*), 1623. In-4°, 24 p. [F. 23420

(1608-1615.)

Parlement de Bretagne.

*739. — Édits, déclarations et lettres patentes du Roy et règlemens concernant le parlement de Bretagne, depuis son érection en 1554 jusqu'en 1754... — *Rennes, G.-F. Vatar*, 1754. In-4°, VII-144 p. [F. 12728

(1495-1751.)

*740. — 1754. — *Ibid.* In-4°, VII-136 p. [F. 23410

Parlement de Dauphiné.

*741. — Recueil d'édits, déclarations, arrests, règlemens et concordats concernant la jurisdiction, les privilèges et les exemptions de Nosseigneurs du parlement de Dauphiné. — *Grenoble, impr. de A. Giroud*, 1704. In-fol., VIII-240 p. [F. 2394

(1434-1700.)

*742. — 1755. — *Ibid.* In-fol., VIII-239 p. [F. 2498

(1434-1722.)

Parlement de Dijon.

*743. — Recueil de plusieurs édits, déclarations, arrests et autres pièces qui prouvent le droit et la possession immémoriale du parlement de Dijon de recevoir et juger les appellations interjettées des jugements rendus par la Chambre des comptes en toutes matières non concernant purement et directement le fait des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, IV-24 p. [F. 23481

(1502-1604.)

Parlement de Normandie.

*744. — Lettres patentes en forme de déclarations pour l'exemption du baon et arrière-baon en faveur de MM. de la cour de parlement de Rouen. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 19 p. [F. 23453

(1453-1610.)

*745. — Recueil des édits, déclarations et arrests du Conseil concernant la Chambre des requestes du parlement de Normandie... — *Rouen, R. Des Rocques,* 1708. In-8°, XVIII-135 p.
3 ex. [F. 26188, 26787 et 42588

(1543-1707.)

*746. — (S. d.) — (*S. l.*) In-12, XII-110 p. [F. 42589

(1543-1700.)

Parlement de Paris.

*747. — Stilus superinclitі Parlamenti ac requestarum arrestis quam plurimis fulcitus ac ordinationibus regiis, nunc primum impressis (a Guilelmo de Brolio). Cum scholiis... Stephani Auffrerii... Cui junctae sunt decisiones parlamenti parisiensis... — *Parisiis, apud G. a Prato,* 1525. In-8°, car. goth., XII-189 ff., marque de Galiot Du Pré à la fin. [Rés. F. 1849

*748. — 1525. — *Lugduni, in officina S. Vincentii.* In-8°, car. goth., XII-189 ff., marque de Galiot Du Pré à la fin. [Rés. F. 1872

*749. — Stilus supreme curie parlamenti parisiensis (a Guillelmo de Brolio conscriptus), cum additionibus domini Stephani Aufrerii,... Stilus curie parlamenti tholosani... Ordinationes regie per sanctissimum Ludovicum, Philippum dictum le Bel, Ludovicum Hutin, Philippum Valesianum, Johannem primum, Carolum V, VI et VII, Ludovicum XI et Carolum VIII... edicte... — *Parisiis, venenut a G. Pratensi,* 1542. In-4°, XII-236 ff. [F. 11861

*750. — Stilus supremae curiae Parlamenti Parisiensis (a Guilelmo de Brolio)... (Cui subjiciuntur ordinationes quaedam regiae, a Ludovico IX ad Carolum VIII, necnon et Parlamenti Parisiensis arresta.) Cum novis annotationibus Do. Caroli Molinaei... et antiquis additionibus Do. Stephani Auffrerii,.. — *Parisiis, apud G. a Prato,* 1551. In-4°, X-435 ff. [F. 11862

*751. — (Un autre ex. avec notes mss d'Antoine Leconte.) [Rés. F. 2076

*752. — 1558. — *Ibid.* In-4°, X-435 ff.
2 ex. [F. 11863 et Rés. F. 915

---

*753. — Articles des édicts, ordonnances et déclarations touchant la jurisdiction du Parlement et de la connoissance du Conseil privé. Avec l'arrest de la Cour pour le règlement de sa jurisdiction, du 18e aoust 1656. — *Paris,* 1656. In-4°, 8 p. [F. 21254 (29)

*754. — Monumens précieux de la sagesse de nos rois (ou Recueil d'ordon-

IMPRIMERIE NATIONALE.

nances des rois des trois races, concernant les évocations, interdictions, surséances, cassations, lettres closes ou patentes, ordres ou mandemens qui se trouveroient contraires aux loix ou à l'usage, style et règlemens du Parlement). — (*S. l.*) 1753. In-12, 45 p. [F. **25313**

(560-1737.)

*755. — (Recueil de lettres patentes concernant la discipline du Parlement.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 48 p. [Fz. **2411**

(1527-1756.)

Parlement de Paris (Procureurs au).

*756. — Arrests et règlemens concernant les fonctions des procureurs tiers référendaires du parlement de Paris... — *Paris, J. Le Febvre,* 1694. In-4°, 272 p. [F. **12432**

(1635-1693.)

(Recueil formé par Pierre Gillet et connu sous le nom de Code Gillet.)

*757. — 1717. — *Ibid.* In-4°, 307 p. [F. **12433**

(1635-1715.)

Parlement de Paris (Substituts du procureur général du Roi au).

*758. — Recueil des édits, déclarations, lettres patentes du Roy, arrests de règlement et autres pièces concernant les offices des conseillers du Roy et substituts de M. le procureur général, et adjoints aux enquestes, instructions des procès criminels et autres commissions de la Cour. — *Paris, impr. de S. Cramoisy,* 1660. In-4°, XXXIX-108 p. [F. **12053**

(1586-1659.)

Parlement de Toulouse.

*759. — Recueil général des édicts, déclarations, arrests et règlemens notables entre les baillifs, séneschaux, magistrats présidiaux, viguiers, chastellains et juges royaux et tous autres officiers inférieurs du ressort du parlement de Tolose, pour les droicts, rang, séance, exercice, fonction, prérogatives et attributions de leurs charges, avec plusieurs édicts de leur establissement... par Mr Maistre Samuel Descorbiac,... — *Paris, R. Fouet,* 1638. In-fol., pièces liminaires, 944 p. et table.

2 ex. [F. **2155** et **2156**

(La Bibliothèque tolosane. T. II.)

Péages.

* *Voir* La Vrillière, Loire.

Peintres de Paris.

*760. — Statuts, ordonnances et règlements de la communauté des maistres de l'art de peinture et sculpture, graveure et enlumineure... de Paris, tant anciens que nouveaux... Avec les sentences et arrests donnez en conséquence, tant de la jonction de l'Académie, contracts passez que vérification d'iceux. — *Paris, P. Bouillerot,* 1672. In-4°. [F. **13233**

(1391-1672.)

*761. — 1698. — *Paris, L. Colin.* In-4°, 154 p.

2 ex. [F. **13234** et **21025** (1)

(1391-1696.)

Pezade (Droits de).

*762. — Extraict des lettres patentes des comtes de Tolose et des roys de France, pour justifier la nature et la qualité des droits de pezade ... demandez au pays d'Albigeois, par Maistre Claude Vialet, fermier général des domaines, et qui ont cessé d'estre levez depuis quatre siècles. — *Paris, P. Prault,* 1735. In-4°, 4 p. [F. **21899** (2)

(1222-1320.)

Poissy (Marchés de).

* *Voir* Marchés.

Police.

*763. — Recueil de toutes les déclarations du Roy rendues pour la police, justice et finances de son royaume, énoncées en la dernière du mois de mars 1649 insérée au présent recueil, et donnée pour faire cesser les mouvemens et restablir le repos et la tranquillité publique ... Ensemble autres déclarations des roys Louis XI et Henry III, avec les articles des ordonnances de Blois et d'Or-

Parlement de Provence.
Rec. Bonnet. 1753-1757. 4°F.1606

léans pour l'éclaircissement des articles 13, 14 et 15 mentionnez en la déclaration du 22 octobre 1648... — *Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires du Roy,* 1649. In-4°, 56 p. [F. 23488

(1467-1649.)

*764. — 1649. — *Ibid.* In-4°. [F. 23489

(Inc.)

*765. — Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le 13e siècle jusqu'à l'année 1818, par M. Peuchet,... Seconde série. Police moderne de 1667 à 1789. — *Paris, impr. de Lottin de Saint-Germain,* 1818-1819. 8 vol. in-8°. [F. 41606-41613

* *Voir aussi* Justice.

Ponts et chaussées.

*766. — Code des ponts et chaussées et des mines, ou Collection complète des lois, arrêtés, décrets, ordonnances, règlemens et circulaires concernant le service des ponts et chaussées et des mines ... par Th. Ravinet,... — *Paris, Carilian-Gœury,* 1829-1836. 9 vol. in-8°. [F. 42406-42411

(1666-1835.)

*767. — 1847. 2e éd. — *Paris, Carilian-Gœury et V. Dalmont.* 4 vol. in-8°. [F. 42412-42415

Postes.

*768. — Édicts du Roy portans suppression des charges de controlleurs généraux des postes, et de création, au lieu d'iceux, des surintendans généraux des postes et relais de France, avec augmentation de leurs pouvoirs, création des maistres des couriers et contrôleurs provinciaux desdites postes... — *Paris, A. Estiene et P. Mettayer,* 1634. In-4°, 68 p. [F. 23424

(1597-1633.)

* *Voir aussi* Messageries.

Présidiaux.

*769. — Recueil d'édits, concernant la création des premier et second présidens, conseillers et magistrats ès siéges présidiaux du royaume, des mois de janvier et mai 1551, juin 1557 et mars 1633, avec la déclaration du mois de mars 1634 et l'arrest du Grand Conseil du dernier septembre 1634. — *Paris, Prault père,* 1736. In-8°, 56 p. [F. 42586

*770. — 1737. — *Ibid.* In-8°, 56 p. [F. 42587

*771. — Traité de la jurisdiction des présidiaux, tant en matière civile que criminelle, avec un recueil chronologique des principaux édits, ordonnances, déclarations et autres règlemens concernant les présidiaux. Par M*** (Daniel Jousse). — *Paris, Debure l'aîné,* 1757. In-12, LI-588 p. 2 ex. [F. 25316 et 45476

(1537-1750.)

*772. — 1764. — *Paris, Debure père.* In-12, XLIV-681 p. 2 ex. [F. 25317 et 25320

(1537-1764.)

*773. — Extrait des édits, déclarations du Roi, arrêts et règlemens concernans l'établissement des présidiaux, leur pouvoir, jurisdictions et attributions, notamment pour le siège présidial de Laon... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 35 p. [Dép. des Mss, Joly de Fleury. 1982, fol. 153.

(1552-1768.)

* *Voir aussi* Adjoints, Chancellerie.

Prévôté de l'hôtel.

*774. — Privilèges accordez par le Roy aux officiers de la Prévosté de son hostel, domestiques et commensaux de la maison de Sa Majesté. — *Paris, F. Morel,* 1614. In-8°, 55 p. [8° Lf30. 5

(1553-1610.)

*775. — Les Privilèges des officiers de la Prévosté de l'hostel, domestiques et commençaux de la maison de Sa Majesté. — *Paris, impr. de J. Rebuffé,* 1649. In-4°, 41 p. [4° Lf30. 6

(1571-1611.)

Prévôté des Marchands de Paris.

*776. — Ordonnances royaulx de la jurisdicion de la prévosté des marchans et eschevinaige de la ville de Paris, constituez et ordonnez tant par les feuz roys que par le roy nostre sire Françoys premier de ce nom; et plusieurs arrestz et ordonnances de la cour de Parlement. Avec plusieurs beaulx privilèges donnez aux bourgeois de Paris... — *Fol. 110 :* Fin des ordonnances royaulx de la jurisdicion de la prévosté des marchans et eschevinaige de la ville de Paris. Lesquelles furent achevées de imprimer à Paris, par permission et privilège du Roy nostre sire, le xx. jour de novembre l'an de grâce 1528, par Jaques Nyverd, imprimeur et libraire demourant en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre, et tenant sa bouticque joignant la première porte du Palays: et pour Pierre le Brodeur, aussi libraire, demourant en la rue de la Vieille-Pelleterye, à l'enseigne du Cressant, et tenant sa bouticque en la grant salle dudit Palays, devant le premier pillier du costé de la chappelle. — *Fol. signé v 1 :* Adicions sur ce présent volume intitulé les ordonnances de la prévosté des marchans et eschevinage de la ville de Paris ... — *Fol. z1 :* Secondes adicions sur ce présent volume... — *Paris, J. Nyverd,* 1528. In-fol., car. goth., table, 110 ff. ch., le reste sign. v-z, fig., marque de J. Nyverd à la fin de la 1re partie.

2 ex. [Rés. F. 258 et 724

*777. — (Deux autres ex. sans les *Secondes additions.*) [Rés. F. 620 et 723

*778. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. 621

*779. — Les Ordonnances royaux sur le faict et jurisdiction de la prévosté des marchans et eschevinage de la ville de Paris, nouvellement corrigées sur les registres de l'Hostel d'icelle ville. Ausquelles ont esté adjoustées plusieurs anciennes ordonnances concernans le faict des péages que doivent toutes marchandises, ensemble le privilège aux bourgeois. — *Paris, G. Merlin et V. Sertenas,* 1556. In-4°, 178 ff. [F. 20957

(1416-1547.)

*780. — 1582. — *Paris, J. Le Roy, Vve de feu N. Roffet.* In-4°, vi-261 ff. [F. 13291

*781. — (Deux autres ex. rel. aux armes de la ville de Paris.) [F. 20958 et Rés. F. 873

*782. — Les Ordonnances royaux sur le faict et jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevinage de la ville de Paris... Ausquelles ont aussi esté adjoustées plusieurs anciens statuts et ordonnances concernans le faict des péages que doivent toutes marchandises. Ensemble les privilèges concédez par les roys de France aux bourgeois de Paris. Avec le catalogue des prévosts et eschevins... — *Paris, F. Morel,* 1595. In-fol., iv-330 p., portr. de Henri IV, fig. 2 ex. [Fol. Lk7. 6767 et Rés. F. 745

(1254-1594.)

*783. — 1608. — *Paris, F. Morel.* In-fol., 330 p. [F. 2195

*784. — 1620. — *Paris, C. Morel.* In-fol., vi-339 p., pl. [F. 2196

(1254-1620.)

*785. — 1620. — *Ibid.* In-fol., vi-342 p., pl. [Rés. F. 619

*786. — 1644. — *Paris, P. Rocolet.* In-fol., viii-543 p., front. gr. [F. 2194

(1254-1642.)

Prévôts des maréchaux.

* *Voir* Maréchaussée.

Prises.

*787. — Code des prises, ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes... sur la course et l'administration des prises, depuis 1400 jusqu'à présent (publié par Chardon). Imprimé par ordre du Roi. — *Paris, Impr. royale,* 1784. 2 vol. in-4°. [F. 18433-18434

*788. — Nouveau code des prises, ou Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, ordonnances et décisions sur la course et l'administration des prises, depuis 1400 jusqu'au mois de mai 1789 ... Suivi de toutes les lois, arrêtés, messages et autres actes qui ont paru depuis cette dernière époque jusqu'à présent. Par le Cen Lebeau,... — *Paris, Impr. de la République*, an VII-an IX. 3 vol. in-4°. [F. 20095-20097

*789. — (Un autre ex. sur papier vélin.) [F. 20098-20100

*790. — An VII-an IX. — *Ibid.* 4 vol. in-8°. [F. 38377-38380

Prisons.

*791. — Code des prisons, ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés... de 1670 à 1845... par M. Moreau-Christophe,... — *Paris, impr. de P. Dupont*, 1845. In-8°, 507 p. [8° F. 6163

(Ce recueil est continué jusqu'à nos jours.)

Procureurs au parlement de Paris.

* *Voir* Parlement de Paris (Procureurs au).

Provence.

*792. — Précis des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, statuts et règlemens, dont les dispositions sont le plus souvent en usage dans le ressort du parlement de Provence... par M. Barrigue de Montvalon.... — *Aix, impr. de Ve J. David et E. David*, 1752. In-12, 506-52 p. [F. 26652

(1202-1750.)

Receveurs.

* *Voir* Aides, Consignations, Droits du Roi, Épices, Saisies réelles, Tailles.

Réformés.

*793. — (Ordonnances de François Ier et de Henri II relatives aux hérétiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 43 ff.
2 ex. [F. 35149 et 46801 (18)

(1535-1551.)

*794. — Recueil des édicts de pacification, ordonnances et déclarations faites par les rois de France, sur les moyens plus propres pour appaiser les troubles et séditions survenues pour le fait de la religion ... depuis l'année 1561 jusqu'à présent... Par P. D. B., ... (Pierre de Belloy). — (*Genève*), *J. Chouet*, 1599. In-8°, 391 p. et la table.
3 ex. [F. 25923, 29066 et 42612

*795. — 1612. — (*S. l.*) In-12, 426 p. et la table.
2 ex. [F. 25924 et 42613

*796. — 1626. — *Genève, P. Aubert.* In-12, XXII-403 p. [F. 25925

*797. — Conférence des édicts de pacification des troubles esmeus au royaume de France pour le faict de la religion, et traittez et règlemens faicts par les rois Charles IX et Henri III, et de la déclaration d'iceux, du roy Henri IV... publiée en Parlement, le 25 février 1599. Avec l'explication du contenu en chascun article... par Mre Pierre de Beloy,... — *Paris, P. L'Huillier et J. Mettayer*, 1600. In-8°, VIII-326 p. et la table. [8° Ld175. 3

*798. — (Un autre ex., rel. vélin, aux armes de Henri IV.) [Rés. Ld175. 3

*799. — 1659. — *Grenoble, J. Nicolas.* In-8°, 587 p. [8° Ld175. 3. A

*800. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de ce royaume, donné à Nantes au mois d'avril 1598 ... avec les articles particuliers. Ensemble autres édicts et déclarations des roys Henry IV, Louis XIII et Louis XIV... donnés en conséquence d'iceluy. — *Paris, A. Estienne*, 1644. 28 pièces en 1 vol. in-8°. [F. 25926

(1598-1643.)

(Chacune des pièces a un titre particulier.)

*801. — Recueil des édicts et déclarations des roys Henry IV, Louis XIII et Louis XIV sur la pacification des troubles de ce royaume. — *Paris, A.*

Estiene, et se vend chez O. de Varennes, 1659. In-8°, XII-274 p. [F. 25929

(1598-1652.)

*802. — 1659. — *Ibid.* In-8°, XII-274 p. 2 ex. [F. 25937 et 42614

*803. — Décisions catholiques, ou Recueil général des arrests rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prét. réformée... Dédié à Monseigneur Le Tellier, ministre et secrétaire d'Estat, par messire Jean Filleau,... — *Poictiers, impr. de J. Fleuriau*, 1668. In-fol., XIV-876 p. et la table. [Rés. F. 263

(Lettres patentes et arrêts. — Rel. m. r. aux armes de Le Tellier.)

*804. — Recueil des édits, déclarations du Roy et arrests de son Conseil les plus nécessaires... pour sçavoir ce qui est permis et ce qui est défendu aux prétendus réformez... — *Paris, impr. de F. Léonard*, 1681. In-8°, 354 p. et la table. [F. 42618

(1598-1681.)

*805. — L'Explication de l'édit de Nantes de M. Bernard, avec de nouvelles observations et les nouveaux édits, déclarations et arrests donnez jusqu'à présent, touchant la religion prétendue réformée, par M. Soulier,... — *Paris, A. Dezallier*, 1683. In-8°, XXVI-566 p. [8° Ld[176]. 479

(1577-1683.)

*806. — Nouveau recueil des édits et déclarations, arrêts et règlements du Conseil, rendus au sujet des gens de la religion prétendue réformée. — *Grenoble, impr. de A. Faure*, 1752. In-4°, XX-401 p. [Rés. F. 1125

(1662-1751.)

*807. — Édits, déclarations et arrests concernans la religion p. réformée, 1662-1751, précédés de l'édit de Nantes... et publiés par M. Léon Pilatte). — *Paris, Fischbacher*, 1885. In-8°, L-LXXXII-660 p. [8° Ld[175]. 222

*808. — La Législation des cultes protestants, 1787-1887, recueil complet des lois, ordonnances, décrets... annoté par Armand Lods,... — *Paris, Grassart*, 1887. In-8°, XVI-275 p. [8° F. 5571

Réformés de Béarn.

*809. — Recueil des patentes et déclarations portant confirmation des affaires des églises réformées de Béarn, depuis l'année 1569 jusqu'à l'an présent 1616, contre la main levée des biens ecclésiastiques poursuivie par les évêques d'Oloron et de l'Escar; avec un extrait de l'acte fait en l'assemblée de La Rochelle, sur l'union des églises de Béarn à celles de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [4° Fm. 34851

Régie générale.

*810. — Recueil de règlemens dépendans des droits confiés à l'administration de la régie générale. — *Paris, impr. de Prault*, 1783. In-8°, 628 p. 2 ex. [F. 25721 et 43011

(1635-1782.)

Rentes.

*811. — Édit du Roy portant réduction des receveurs et payeurs des rentes de l'Hostel de ville de Paris et des contrôleurs desdites rentes, du mois d'avril 1671... Ensemble les édits, arrests et règlemens des droits attributifs de droits, privilèges, gages et taxations auxdits offices. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy*, 1674. In-4°, 204 p. et la table. [4° F. 578

(1625-1670.)

(Recueil des édits, déclarations et arrests sur le fait des rentes de l'Hostel de ville de Paris.)

*812. — Recueil des édicts qui ont esté rendus pour la réduction des rentes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23513

(1565-1665.)

Requestes du Palais.

*813. — Recueil des édicts et ordonnances qui reiglent la jurisdiction de

MM. des Requestes du Palais, avec les arrests de reiglements faits au Conseil en conséquence d'icelles. — *Paris, J. Bouillerot,* 1653. In-fol., 24 p. [Fp. 5864

(1386-1653.)

*814. — (2 autres ex. inc.) [F. 23512 et Thoisy. 136, fol. 35

Retraits.

*815. — Recueil général des édicts, déclarations, règlemens et ordonnances royaux, pancartes, tarifs, arrests et autres pièces et instrumens expédiez, tant pour la détermination de l'an et jour des retraicts et clameurs d'héritages que pour l'establissement et exercice des offices de greffiers des notifications des décrets, contracts, arrests, sentences et autres actes portant acquisition, mutation ou aliénation de fonds, rentes foncières et autres biens immeubles sujets à retraict lignager, féodal ou autre, et à tous droicts royaux, seigneuriaux et féodaux, par maistre Alexis-Nicolas Michault, ... — *Rouen, J. L'Oyselet,* 1642. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. 23456

(1582-1642.)

Rôtisseurs de Paris.

*816. — Statuts et ordonnances des maistres rôtisseurs... de Paris. — *Paris, J. Bouillerot,* 1705. In-8°, 96 p. [F. 26464

(1526-1701.)

Rouen.

*817. — Édictz du Roy sur la création et establissement d'une place commune et jurisdiction des prieur et consulz des marchands en la ville de Rouen. Ensemble les patentes et déclarations de Sa Majesté, depuis intervenues... — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1619. In-8°, 160 p. [F. 26656

(1556-1619.)

* *Voir* Bonnetiers, Épiciers, Merciers.

Saint-Antoine de Viennois (Ordre de).

*818. — Recueil ou extraict des bulles de nos SS. Pères les papes et des lettres patentes des roys, contenant les privilèges, droicts, libertez et franchises par eux octroyées en faveur de l'ordre de Sainct-Anthoine de Viennois, et partie des constitutions et décrets du chapitre général de l'Ordre. — (*S. l.,* 1620.) In-4°. xiv-226 p. [4° Ld[14]. 1

(1395-1609.)

Saint-Esprit de Montpellier (Ordre du).

*819. — Diplomata pontificia et regia, ordini regulari et hospitali Sancti Spiritus Monspeliensi concessa, cum aliquot notis latinis et gallicis. (Edidit Fr. Joannes Antonius Tonsart.) — Recueil de lettres patentes, édits, déclarations, arrests et autres pièces concernant l'ordre régulier et hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier. — *Paris, V[ve] J. Lefebvre,* 1723. 2 tomes en 1 vol. in-fol. [Fol. Ll[12]. 10

(1432-1722.)

*820. — (Un autre ex. rel. aux armes de l'Ordre du Saint-Esprit.) [Rés. Ll[12]. 10

Saint-Germain-en-Laye.

* *Voir* Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de).

*821. — Priviléges concédez par les rois très chrestiens de France et de Navarre et autres princes souverains à l'ordre de S.-Jean de Hiérusalem, avec la confirmation d'iceux ... Ensemble plusieurs arrests, tant du conseil de Sa Majesté que des cours souveraines de ce royaume, donnez en conséquence desdits privilèges, pour montrer que ledit ordre, tant en chef qu'en membres, a toujours esté maintenu en la jouissance desdits priviléges. — (*S. l.*), 1619. In-4°, 92 p. [4° Ll[11]. 4

(1158-1619.)

*822. — Privilèges des papes, empereurs, roys et princes de la chrestienté en faveur de l'ordre S.-Jean de Hiérusalem, recueillis par le S[r] chevallier Des Clozeaulx, 2[e] édition. — Arrestz notables rendus par les cours souveraines de France en faveur de l'ordre S.-Jean de Hiéru-

salem sur différentes matières... — *Paris, R. Soubret,* 1649. 2 tomes en 1 vol. in-4°. [4° Ll[11]. 8

*823. — Recueil des privilèges octroyez à l'ordre Sainct-Jean de Hiérusalem par les papes, empereurs, roys et princes potentats de la chrestienté. 2[e] édition reveue, corrigée et amplifiée... par le sieur chevalier Desclozeaux, ... — *Paris, V[ve] de A. Musnier,* 1649. In-4°. 245 p. [4° Ll[11]. 8 *bis*

*824. — 3[e] éd. — *Grenoble, P. Charuys.* In-4°, 184 p. [4° Ll[11]. 8 *bis*. A

825. — Lettres patentes portant confirmation des privilèges accordés à l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem. — (*Paris*), *impr. de Le Breton* (s. d.). In-fol., 46 p. [Fol. Ll[11]. 10

(1194-1716.)

*826. — Abrégé des principaux privilèges octroyez aux chevaliers Sainct-Jean-de-Hiérusalem, par les papes, empereurs, roys et autres princes de la chrestienté, pour la deffence dudit ordre. Pour servir de response à la déclaration de messieurs les prélats de l'Assemblée générale de France, tenue à Paris en l'an 1625. (Par le commandeur de Nabérat.) — (*S. l.*), 1626. In-4°, 34 p. [Thoisy. 57, fol. 89

Saint-Léonard.

*827. — Privilèges de la ville de Saint-Léonard (publiés par M. l'abbé Arbellot). — *Limoges, impr. de Chapoulard frères* (s. d.). In-8°, 15 p. [8° Lk[7]. 36920 (2)

(1601-1643.)

Saint-Martin-des-Champs.

*828. — Martiniana, id est, literae, tituli, cartae, privilegia et documenta, tam fundationis, dotationis et confirmationis, per Henricum I, Philippum I, Ludovicum VI, VII, XII et Franciscum I, christianissimos Francorum reges, quam statuta reformationis monasterii seu prioratus conventualis S. Martini a Campis, Parisiis, ordinis Cluniacensis... — *Parisiis, apud N. Du Fossé,* 1606. In-8°, 183 ff. et la table, titre gravé. [8° Lk[7]. 7127

Sainte-Chapelle.

*829. — Ordinationes, consuetudines, sive statuta quae, ab antiquo tempore, in sacra regali capella debent observari et inviolabiliter custodiri. — (*S. l. n. d.*) In-fol. [Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 1-117

Saisies réelles
(Commissaires-receveurs aux).

*830. — Recueil des édits, déclarations arrests et règlemens, concernant les créations, establissemens; fonctions et droits des commissaires-receveurs, controlleurs et premiers commis des deniers des saisies réelles dans toutes les cours et jurisdictions du royaume... — *Paris, C. Saugrain,* 1705. In-8°, 404 p. [F. 42606

(1626-1704.)

*831. — Recueil d'édits, déclarations, arrests et règlemens rendus en conséquence, concernans les offices de commissaires-receveurs aux saisies réelles et particulièrement ceux des duchez d'Orléans et de Chartres. — *Orléans, C. Jacob,* 1751. In-8°, VIII-216-4 p. [F. 25718

(1626-1751.)

Sceau.

* *Voir* Chancelleries.

Sceaux.

* *Voir* Marchés.

Secrétaires du Roi.

*832. — Édit d'union (avril 1672), règlemens et privilèges des secrétaires du Roy. — *Paris, P. Le Petit,* 1672. In-8°, 239 p.

2 ex. [F. 25315 et 8° Lf[24]. 10

(1318-1672.)

*833. — Recueil des principaux privilèges des conseillers et secrétaires du

Roy, maison et couronne de France et de ses finances du collège ancien (par de La Bretonnière). — (*S. l. n. d.*) In-4°.
[F. 12423

(1365-1668.)

(Recueil de pièces dont chacune a un titre spécial et a été décrite séparément.)

*834. — Recueil des édicts, ordonnances, déclarations et arrests concernant les secrétaires du Roy et des finances (par Justel). — (*S. l.*), 1634. In-4°, 11-59 p.
[F. 12422

(1381-1629.)

*835. — Recueil des édits, ordonnances, déclarations et arrests concernans le collège des six-vingt secrétaires du Roy et des finances. — (*S. l.*), 1637. In-4°, 11-74 p. [F. 21906

(1381-1636.)

*836. — Édicts et déclarations du Roy concernans les survivances attribuées aux charges des conseillers secrétaires du Roy, maison et couronne de France et de ses finances. — *Paris, L. Roudet,* 1666. In-4°, 33 p. [F. 23431

(1572-1664.)

Sedan.

*837. — Priviléges de la ville de Sedan. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 24 p.
[4° Lk⁷. 9257

(1535-1612.)

*838. — Privilèges de la souveraineté de Sedan. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 30 p.
[4° Lk⁷. 9258

(1535-1641.)

*839. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. 30 p. [4° Lk⁷. 9258. A

*840. — 1663. — *Sedan, F. Chayer.* In-4°, 37 p. [4° Lk⁷. 9258. B

*841. — Privilèges de la souveraineté de Sedan (1535-1641). — Édict et déclaration du Roy (de juin 1644) en faveur des habitans des ville et souverainetez de Sedan, Raucourt et Saint-Manges . . . — Lettres du Roy à M. Fabert, gouverneur des souverainetez de Sedan et Raucourt et au conseil souverain et eschevins de Sedan (du 20 avril 1644). — Procès-verbal de la réception du serment de fidélité presté au Roy par les habitans des villes et souverainetez de Sedan et Raucourt, et de l'establissement des justices souveraine et subalterne desdites souverainetez (du 10 mai 1644). — *Sedan, J. Granger,* 1678. In-4°, 95 p. [4° Lk⁷. 9258. C

(Chaque partie a une adresse particulière.)

*842. — 1690. — *Sedan, impr. de J. Poncelet.* In-4°, 95 p. [4° Lk⁷. 9258. D

(Même édition que la précédente, pour laquelle on a réimprimé un titre et les 8 premières pages.)

*843. — Privilèges de la souveraineté de Sedan. — *Sedan, impr. de A. Thesin,* 1724. In-4°, 123 p. [4° Lk⁷. 9258. E

(1535-1720.)

Seigneuriage (Droit de).

*844. — Recueil des édits, déclarations du Roy et arrests du Conseil d'Estat, des cours des monnoyes et aydes, sentences de l'élection . . . pour la perception du droit de seigneuriage sur tous les ouvrages d'or et d'argent qui seront fabriquez, vendus ou débitez dans tout le royaume, . . . — *Paris, impr. de F. Muguet,* 1681. In-4°, paginé 1-28.
[Fp. 7426

(1631-1677.)

(Inc.)

Sénéchal d'Angers.

*845. — Lettres patentes des rois de France depuis Louis XII, portant privilège de garde-gardienne et attribution de jurisdiction au sénéchal d'Angers ou à son lieutenant à Angers, pour toutes les affaires de l'Hôtel-Dieu (d'Angers), avec défenses à tous autres juges d'en connoître. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.
[Dép. des mss, Joly de Fleury. 1820, fol. 367

(1512-1751.)

Sénéchaussée de Limousin.

*846. — Édicts des roys Loys XI, Henry II et Henry III... sur le règle-

ment des sièges du sénéschal de Limosin ou ses lieutenans ès villes de Brive, Usarche et Tulle. — *Paris, G. Le Noir,* 1584. In-8°, sign. A-K. [F. **26223**

(1463-1584.)

Sergents à verge au Châtelet.

* *Voir* Châtelet (Sergents à verge au).

Sergents royaux.

*847. — Édicts et déclarations du Roy portans création et union des offices de sergent royal ordinaire et de maistre priseur-vendeur de biens en un seul et mesme corps, en toutes les villes, bourgs et bourgades de ce royaume. — *Paris, P. Des Hayes et A. Cellier,* 1657. In-8°, 55 p. [F. **46850** (6)

(1556-1633.)

*848. — Édicts et déclarations pour la création d'un sergent royal et ordinaire en chaque parroisse, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume... — *Paris, T. Charpentier,* 1658. In-4°, 16 p. [F. **23434**

(1581-1633.)

*849. — (S. d.) — *Paris, A. Cellier.* In-4°. 16 p. [F. **23435**

Substituts du procureur général du Roi.

* *Voir* Parlement de Paris.

Suisses.

*850. — Chartres patentes, lettres et déclarations des roys de France, données en faveur des Suisses estans en France à leurs services et soldes. — *Paris, R. Baudry,* 1659. In-4°, 32 p.
2 ex. [F. **4718** (1) et 4° Lf[51]. **54**

(1481-1618.)

*851. — Les Privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anséatiques, et aux habitans de Genève, résidens en France, avec un traité historique et politique des alliances entre la France et les treize cantons, depuis Charles VII jusqu'à présent... par Monsieur V. G. J. D. G. S. (Vogel, grand juge des gardes suisses). — *Paris, V[ve] Saugrain et P. Prault,* 1731. 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Lg[2]. **15**

(1453-1728.)

*852. — 1751. — *Paris, impr. de P. Prault.* 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Lg[2]. **15.** A

*853. — Les Privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anséatiques, et aux habitans de Genève, résidens en France... Par M. V. G. J. D. G. S. — *Yverdon,* 1770. In-4°, IV-566 p. [4° Lg[2]. **15.** B

(1453-1728.)

Tabac (Ferme générale du).

*854. — Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrests et règlemens, rendus depuis 1629 jusqu'à présent, concernant la ferme générale du tabac. — *Paris, V[ve] Saugrain et P. Prault,* 1730. 3 vol. in-4°. [F. **21803-21805**

(1629-1762.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

Tabac (Régie du) en Franche-Comté.

*855. — Règlemens pour la régie du tabac en Franche-Comté. — *Besançon, impr. de C.-J. Daclin,* 1757. In-4°, 669 p. et la table. [F. **22057**

(T. I. — 1687-1752.)

(Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et ordonnances des intendants.)

Tailles.

*856. — Recueil des édicts du Roy, et arrests de la Cour des aydes, concernans le règlement des tailles... Illustré des annotations de Charondas Le Caron ... — *Paris, V[ve] de C. Monstrœil,* 1613. In-8°, 142 p. [F. **42608**

(1583-1607.)

*857. — Recueil des édits, déclarations, règlemens, arrests et ordonnances, concernant les tailles, aydes et gabelles...

recueillis... par le sieur de La Marinière. — *Paris, J. Guignard,* 1660. In-8°. [F. 25574

(1634-1657.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*858. — Ordonnances, édits et déclarations sur le fait des tailles, augmentez de plusieurs arrêts et règlemens, tant du Conseil que de la Cour des aides de Normandie, rendus jusqu'en 1699. — *Rouen, impr. de P. Ferrand,* 1699. In-12, XVI-533 p. et la table. [F. 26161

(1552-1698.)

*859. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, règlemens et arrests de la Cour des aydes de Paris, sur le fait des tailles, depuis 1583 jusques à présent. — *Paris, N. Gosselin,* 1706. In-12, XXXII-468 p. et la table. [F. 42968

(1500-1705.)

*860. — Règlemens rendus sur le fait des tailles, et personnes privilégiées, augmentez des édits, déclarations et arrêts, tant du Conseil que de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, donnez jusqu'à présent. — *Rouen, Maury,* 1710. In-12, 868 p. et la table. [F. 43142

(1552-1718.)

*861. — Recueil des ordonnances, édits, déclarations, règlements et arrêts de la Cour des aydes de Paris sur le fait des tailles. Nouvelle édition continuée jusqu'à présent et augmentée des ordonnances, édits, déclarations, règlemens et arrets de la Cour des aydes de Paris, sur le fait du tabac. — *Paris, N. Gosselin,* 1714. In-12, XVI-498 p. et la table. [F. 26162

(1500-1712.)

*862. — Suite du code des tailles, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, règlemens et arrests de la Cour des aydes de Paris, sur le fait des tailles. Nouvelle édition continuée jusqu'à présent et augmentée des ordonnances, édits, déclarations, règlemens et arrests de la Cour des aydes de Paris sur le fait du tabac. — *Paris, J. Saugrain,* 1723. In-12, 171 p. et la table. [F. 32001

(1714-1723.)

*863. — 1723. — *Paris, J. Saugrain.* In-12, 171 p. et la table. 2 ex. [F. 26163 et 32000

(Un autre titre porte : *Code des tailles.*)

*864. — Règlemens rendus sur le fait des tailles, octrois, tarifs, etc., et personnes privilegiées, et sur les autres espèces d'exemptions, et les officiers commis à la recette de ces impositions, augmentez des édits, déclarations, arrests et règlemens... donnez jusqu'à présent. — *Rouen, J.-B. Besongne,* 1728. In-12, 896 p. et la table. [F. 26164

(1552-1728.)

*865. — Nouveau code des tailles, ou Recueil des ordonnances... et arrêts, rendus tant sur cette matière que pour les privilèges des officiers des cours des aides, des élections, etc., depuis 1270 jusqu'à présent, avec les ordonnances, édits, déclarations, règlements et arrêts de ladite Cour sur le fait du tabac, depuis 1629. — *Paris, Prault père,* 1740. 2 vol. in-12. [F. 25320-25321

*866. — 1761. 4e éd. — *Ibid.* 3 vol. in-12. [F. 25566-25568

(1270-1761.)

*867. — Nouveau code des tailles, ou Recueil... des ordonnances, édits, déclarations, règlemens et arrêts, rendus tant sur cette matière et autres impositions que sur la jurisprudence qui s'observe dans les cours des aydes et élections... 4e édition revue, corrigée et augmentée ... — *Paris, Prault père,* 1761-1783. 6 vol. in-12. [F. 40556-40561

(1270-1782.)

(Les trois derniers volumes sont l'œuvre de N.-L.-J. Poullin de Viéville.)

Tailles (Receveurs des).

*868. — Recueil des édicts, déclarations et règlemens pour la création des

offices de receveurs, collecteurs particuliers héréditaires des tailles et autres impositions qui se lèvent en la province, villes et communautez de Dauphiné... — *Paris, P. Charpentier,* 1630. In-8°. [F. 42590

* *Voir aussi* Aides (Receveurs des).

Tailleurs d'habits de Paris.

*869. — Statuts et ordonnances des marchands maîtres tailleurs d'habits, pourpointiers, chaussetiers... de Paris ... — *Paris, A. Knapen,* 1763. In-12, 317 p. [F. 44766

(1291-1762.)

Tapissiers de Paris.

*870. — Nouveau recueil des statuts et règlemens du corps et communauté des maîtres marchands tapissiers-haute-liciers-sarrazinois-rentrayeurs-courtepointiers-couverturiers-coûtiers-sergiers ... de Paris... — *Paris, impr. de Gissey,* 1756. In-4°, CVI-514 p. [F. 13255

(1569-1752.)

*871. — (Un autre ex. rel. m. r. aux armes de Sartine.) [Rés. F. 1174

Terrier.

*872. — Traité de la perfection et confection des papiers terriers généraux du Roy, des appanages des princes, seigneurs patrimoniaux, engagistes domaniaux... avec un recueil des anciens édits, déclarations du Roy, lettres patentes, arrêts et règlemens du Conseil et des cours supérieures du royaume rendus au sujet desdits terriers, par Me Bellami, ... — *Paris, Paulus Du Mesnil,* 1746. In-4°, XX-524 p. [F. 12126

(1210-1739.)

*873. — Code des terriers, ou Principes sur les matières féodales, avec le recueil des règlemens sur cette matière... — *Paris, Prault père et Vallat-Lachapelle,* 1761. In-12, 370 p. 2 ex. [F. 25361 et 32002

(1641-1730.)

*874. — 1769. — *Paris, Prault père.* In-12, 414 p. [F. 32003

(1641-1736.)

Terrier du Domaine de Paris.

*875. — Recueil des édit, déclarations du Roy, arrests et règlements concernant la confection du nouveau papier terrier des domaines de Sa Majesté, dans l'étendue de la ville, prévosté et vicomté de Paris, anciens ressorts et enclaves d'icelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 39 p. [Fp. 1117

(1627-1692.)

(On a joint à ce recueil un arrêt du Conseil du 14 décembre 1700.)

Toiles.

*876. — Recueil des ordonnances et règlemens pour la levée et perception des droits d'entrées, issues-foraines, droits de traverse et impôt sur les toilles. — *Nancy, P. Antoine,* 1755. In-4°, 41 p. [Fp. 1127

(1615-1665.)

*877. — Recueil d'édits, déclarations, tarifs, sentences, arrests et règlemens concernant la police des toiles (mis en ordre par M. Thibert). — (*S. l.*), 1761. In-4°. [4° F. 385 (1-79)

(1574-1760.)

(Recueil factice pour lequel on a imprimé un titre général et dont chaque pièce a été décrite séparément.)

*878. — Recueil des édits, déclarations, sentences, arrêts, lettres patentes et règlemens concernant les toiles et les offices des ports et halles. — (*S. l.*), 1761. In-4°. [4° F. 385 (80)

(1627-1760.)

(Ne contient que le titre et la table.)

Tours.

*879. — Tiltres de l'establissement du corps de ville de Tours, privilèges de MM. les maires, eschevins et habitans d'icelle ville. — *Tours, E. La Tour,* 1661. In-4°. 97 p. [4° Lk7. 9857

(1462-1660.)

*880. — Lettres de l'établissement du corps de ville de Tours, privilèges de MM. les maires, échevins et habitans d'icelle ville. — *Tours, P. Gripon* (s. d.). In-4°, 134 p. [4° Lk⁷. 9863

(1462-1680.)

*881. — Lettres historiques des archives communales de la ville de Tours, depuis Charles VI jusqu'à la fin du règne de Henri II, 1416-1594, publiées par Victor Luzarche,... — *Tours, impr. de A. Mame,* 1861. Gr. in-8°, XI-204 p. [4° Lk.⁷ 9891

* *Voir aussi* Cordiers de Tours.

Traites foraines d'Anjou.

*882. — Ordonnances royaux sur le faict des traictes, imposition foraine d'Anjou, viconté de Thouars et de Beaumont, avec nouvelles ordonnances royaux et articles interprétatifs des premières ordonnances desdictes traictes et imposition foraine... — *Angers, impr. de J. Hernault,* 1601. In-12, sign. A-Q. [F. 41068

(1519-1596.)

*883. — Édicts et ordonnances royaux sur le faict des traites et impositions foraines des duchez d'Anjou, Thouars et Beaumont, et du trespas de Loyre. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1621. 7 parties en 1 vol. in-8°.

2 ex. [F. 34524 et 46532

(1488-1595.)

*884. — Édicts et ordonnances royaux, pancartes, arrests et déclarations sur le faict des traictes et impositions foraines d'Anjou, duchez de Thouars et de Beaumont, du trépas de Loire et entrée de France. — *Angers, A. Hernault,* 1629. In-12, 381 p.

2 ex. [F. 26564 et 26790

(1488-1622.)

Traites foraines de Bourgogne.

*885. — Édicts et ordonnances du Roy sur le reiglement et perception de ses droits du domaine forain, traicte et imposition foraine au païs de Bourgogne et Masconnais. — *Dijon, impr. de J. Des Planches,* 1552. In-8°, 420 p. [F. 46528

(1542-1552.)

*886. — Édicts, lettres patentes, arrests et commission du Roy pour l'establissement des bureaux des traictes foraines, domaniales et droicts d'entrée des grosses danrées et marchandises estrangères, entrans en ce royaume par la province de Bourgongne et pays adjacens. — *Dijon, impr. de C. Guyot,* 1618. In-4°, sign. A-Z, Aa-Ff. [F. 19089

(1556-1586.)

Travaux publics.

*887. — Recueil des lois, ordonnances, décrets, règlements et circulaires concernant les services dépendant du Ministère des travaux publics... 1re série. — *Paris, Jousset,* 1890-1906. 12 vol. in-8°. [8° F. 5659

(1399-1880.)

Trésor (Chambre du).

*888. — Recueil de plusieurs édicts, lettres patentes, déclarations, arrests, sentences, jugements et autres pièces et titres concernants le pouvoir et jurisdiction de la Chambre du Thrésor. — *Paris, P. Mettayer,* 1617. In-4°, 133 ff. et la table [F. 21604

(1390-1616.)

*889. — Recueil de plusieurs édicts, lettres patentes, déclarations, arrests, sentences, jugemens et autres pièces et titres concernant le pouvoir et la jurisdiction de la Chambre du Thrésor. — *Paris, impr. de P. Metayer* [sic], 1641. In-fol., 462 p. et la table, avec 3 suppléments paginés 463-470, 1-3, 467-490. [F. 4824

(1390-1648.)

*890. — (Un autre ex. n'ayant pas le 3e supplément.) [Fol. Lf³¹. 2

(1390-1640.)

Trésor royal.

* *Voir* Épargne.

Trésoriers généraux.

*891. — Mémoires sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux de France. (Par J.-L. Du Bourgneuf.) Avec une table générale et chronologique des ordonnances, édits, déclarations du Roy et arrêts du Conseil, concernant leurs privilèges et fonctions. — *Orléans, impr. de F. Rouzeau,* 1745. 2 parties en 1 vol. in-4°. [4° Lf[31]. 5

(1222-1748.)

*892. — Recueil général des titres concernant les fonctions, rangs, dignitez, séances et privilèges des charges des présidens trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers des généralitez du royaume, tiré des ordonnances royaux, édits, déclarations, règlemens et arrests des conseils du Roy, et des registres des cours et compagnies souveraines... par Simon Fournival,... — *Paris, A. Chouqueux et l'auteur,* 1655. In-fol., VIII-1252-XXVII p. [Fol. Lf[31]. 3

(1298-1655.)

*893. — 1672. — *Paris, M. Bobin et N. Le Gras.* In-fol., IV-1252-XXVI p. [Fol. Lf[31]. 3. A

*894. — Privilèges des trésoriers de France et généraux des finances, pour leur droict de franc-sallé. — (*S. l. n. d.*). In-4°, 25 p. [4° Lf[31]. 6

(1405-1630.)

*895. — Recueil d'édits, déclarations, arrests et règlemens concernant les offices des trésoriers de France, généraux des finances de Bretagne, par M[e] Gérard Mellier,... — *Nantes, impr. de J. Mareschal,* 1712. In-8°, 416 p. et la table. [F. 39844

(1491-1710.)

*896. — Recueils d'édits, arrêts, déclarations et mémoires, concernant la direction et la jurisdiction que les trésoriers de France exercent en matière de domaine et de voirie. — (*S. l.*), 1760. In-4°, IV-143 p.
3 ex. [F. 12418, 12425 et 4° F. 967

(1627-1758.)

* *Voir aussi* Voirie.

Trésoriers de la gendarmerie.

* *Voir* Gendarmerie (Trésoriers de la).

Turenne (Vicomté de).

*897. — Libertez, franchises du vicomté de Turenne. — *Paris, D. Pellé,* 1658. In-4°, 125 p. [4° Lk[7]. 10000

(1263-1657.)

*898. — (Un autre ex. sur gr. papier.) [Rés. Lk[7]. 10000

Universités.

*899. — Déclarations du Roy vérifiées en Parlement, le 13 février 1646, par lesquelles Sa Majesté se réserve à elle seule le pouvoir de supprimer les régences en droict dans les Universitez de ce royaume. — *Angers, P. Avril,* 1647. In-4°, 37 p. [F. 23398

(1536-1647.)

*900. — Les Statuts et privilèges des Universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en 1789, ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique... par Marcel Fournier.... — *Paris, L. Larose et Forcel,* 1890-1894. 4 vol. in-fol. [Fol. R. 185

1re partie : Moyen âge.

T. I. Universités d'Orléans, d'Angers, de Toulouse.

T. II. Universités de Montpellier, Avignon, Cahors, Perpignan, Orange, Grenoble, Studium de Reims. Lyon, Narbonne, Gray, Alais, Pamiers, Gaillac, Albi, Nîmes.

T. III. Universités d'Aix, Nantes, Dole, Besançon, Poligny, Caen, Poitiers, Bordeaux, Valence, Bourges, Studium de Briançon et supplément général.

2e partie : Seizième siècle.

T. IV. L'Université de Strasbourg et les Universités protestantes. Fasc. I. Gymnase, Académie, Université de Strasbourg.

Université d'Angers.

*901. — Privilèges de l'Université d'Angers, tirez du livre de la fondation et des statuts et règlemens de ladite Université, appellé communément le Livre du recteur ou du procureur général... — *Angers, impr. de O. Avril,* 1709. In-4°, 68 p. [R. 8310

(1356-1704.)

*902. — Privilèges de l'Université d'Angers. — *Angers, impr. de la Vve d'O. Avril,* 1736. In-4°, 187 p. et la table. [R. 8311 (2)

(1356-1736.)

Université de Dijon.

*903. — Édits et règlemens pour l'Université de Dijon, avec les anciens édits, déclarations et règlemens concernant les études du droit civil et canonique dans toutes les Universitez du royaume. — *Dijon, impr. de A. de Fay,* 1723. In-4°, 54 p. [F. 19088

(1679-1723.)

*904. — 1744. — *Ibid.* In-12, 215 p. et la table. [F. 46535

(1679-1744.)

Université de Nantes.

*905. — Création, institution, fondation et privilèges de l'Université de Nantes par le pape Pie II et par François II, dernier duc de Bretagne, avec les lettres de confirmation et amplification desdits privilèges, concédées à ladite Université par les très chrestiens roys de France... — *Nantes, impr. de la Vve de P. Doriou,* 1650. In-4°, 56 p. [R. 8306

(1491-1643.)

Université de Paris.

*906. — Privilègez octroyez par les roys de France à l'Université de Paris, supposts, officiers et serviteurs d'icelle. Ensemble les arrests du Conseil privé, confirmatifs desdits privilèges. — *Paris, H. Blanvilain,* 1613. 8 parties en 1 vol. in-4°. [R. 8312

*907. — Privilèges donnez et octroyez par les roys de France... à l'Université de Paris, supposts, officiers et serviteurs d'icelle. Ensemble les arrests du Conseil privé, confirmatifs desdits privilèges. — *Paris, Blanvilain,* 1625. 3 parties en 1 vol. in-8°.

[Thoisy. 491 (6)

*908. — Privilèges de l'Université de Paris, supposts, officiers et serviteurs d'icelle, donnez et octroyez par les roys de France. Ensemble les arrests du Conseil privé, confirmatifs desdits privilèges. — *Paris, A. de La Perrière,* 1629. In-8°. 170 p. 2 ex. [R. 47560 et Rés. R. 2606

(1341-1624.)

*909. — Le Livre des privilèges, franchises, libertez, exemptions et immunitez de l'Université de Paris... donnez et octroyez par les roys de France et confirmez par Louys XIII à présent régnant. Ensemble plusieurs arrests et règlements, tant du Conseil privé, Grand Conseil, Cour de Parlement que Cour des aydes, confirmatifs desdits privilèges... — *Paris, P. Charpentier,* 1640. In-8°, 170 p. [R. 42085

(1341-1624.)

*910. — Recueil des privilèges de l'Université de Paris accordez par les rois, depuis sa fondation jusques à Louis le Grand XIV du nom (par César-Égasse Du Boulay). — *Paris, Vve de C. Thiboust et P. Esclassan,* 1674. In-4°, IV-291 p. 2 ex. [R. 8368 et 8369

(1200-1651.)

*911. — (Privilèges de l'Université de Paris, supposts et officiers d'icelle.) — (*S. l. n. d.*) In-8°.

2 ex. [R. 27943 et 48445

(1341-1616.)

(Inc.)

*912. — Extrait des ordonnances royaux registrées en Parlement, arrests de la cour et autres pièces pour monstrer ... que les lecteurs du Roy en l'Université de Paris sont tenus d'observer les loix, statuts et ordonnnances de ladicte Uni-

versité, tant en vie. mœurs, que décence d'habits, assister M. le recteur aux processions et autres actes de l'Université, à peine d'estre privez de leurs charges. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 72 p. [Fz. **2441**

(1565-1626.)

Usures.

*913. — Ordonnances royales sur le faict des usures, depuis l'an 1311 jusques à huy. Avecques les édictz et commissions données par le roy Henry III à présent régnant sur l'article 202 de ses Estats de Blois, portant pouvoir à la première chambre des enquestes du parlement de Paris de juger en forme de seconde Tournelle, pour congnoistre dudict crime d'usure, privativement à tous autres juges sur peine de nullité. mesmes pour subdéléguer juges par toutes les provinces de son royaume à cest effect. Ensemble la déclaration du bénéfice octroyé par Sa Majesté aux débiteurs desdicts usuriers, pour les intérests des gaiges et sommes usuraires, avec les arrests de defences à tous huissiers et sergens de mettre aucunes obligations usuraires à exécution, ny contraindre les débiteurs desdicts usuriers, sur peine de prison et d'amende arbitraire. — *Paris, C. de Montreœil,* 1582. In-8°, 70 p.

2 ex. [F. **46852** (9) et Thoisy. **491** (1)

Villeneuve-lès-Avignon.

*914. — Privilèges, franchises, libertez, exemptions et immunitez octroyez par les très chrestiens roys de France. en faveur des habitans de Villeneufve-Sainct-André-lez-Avignon. — *Paris, impr. de J. Rebuffé,* 1627. In-4°, 28 p. [4° Lk⁷. **10425**

(1292-1621.)

Vinaigriers.

*915. — Recueil des statuts, déclarations du Roy, arrests du Conseil, du Parlement, Cour des aydes, sentences de police, élection et du prévôt des marchands, de la communauté des maistres vinaigriers-verjutiers-moutardiers, premiers inventeurs, distillateurs et vendeurs d'eau-de-vie et esprit-de-vin... de Paris. — *Paris, Gissey,* 1744. In-4°.

2 ex. [F. **13276** et **22609**

(1349-1744.)

Vins (Commerce des).

*916. — Recueil des ordonnances, arrests du Conseil et du Parlement et autres règlemens, qui font défenses... aux suisses... et autres domestiques des hôtels et maisons de faire le commerce de vin. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **22546**

(1680-1743.)

(Extraits.)

* *Voir aussi* Marchands de vin.

Voirie.

*917. — Traité du droit de voyrie, contenant un recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens qui ont attribué la connoissance de ce droit aux trésoriers de France généraux des finances, par Gérard Mellier,... — *Paris, N. Simart,* 1709. In-12, xxx-290 p. [F. **25650**

(1635-1705.)

*918. — Code de la voyerie, contenant le Traité du droit de la voyerie, par M. Mellier, l'exposition des coutumes sur la largeur des chemins. etc..... règlemens pour les chemins royaux, etc., les principaux règlemens en entier, concernant les fonctions et les droits des offices de la voyerie... avec la table générale de tous ceux qui ont été rendus depuis 1270 jusqu'à présent. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1735. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. **18416**

(1413-1733.)

*919. — Recueil méthodique et raisonné des lois et règlemens sur la voirie, les alignemens et la police des constructions... par H.-J.-B. Davenne,... — *Paris, Mme Huzard, Carilian-Gœury,* 1824-1830. 2 vol. in-8°. [F. **33186-33187**

(1600-1829.)

*920. — 1836. — *Paris, Carilian-Gœury.* 2 vol. in-8°. [F. **33188**

(1600-1836.)

CATALOGUE
DES ACTES ROYAUX
ANTÉRIEURS
À LA RÉVOLUTION.

DAGOBERT Ier.

1. — Acta D. Dagoberti,... et in ea notationes P. Alexandri Wilthemii,.... — *Augustae Trevirorum, excudebat H. Reuland*, 1653. In-4°, 83 p. [4° Lb4. 36

632, 26 mai. – *Clichy.*

1 *bis*. — Le *Praeceptum Dagoberti de fugitivis* en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (par H. Omont). — (*Paris, A. Picard*, 1900.) In-8°, 8 p. [8° Lk7. 32392

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXI, 1900. — Diplôme faux.)

CHILDEBERT Ier.

558, 6 décembre.

2. — Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par J. Quicherat. — *Paris, impr. de A. Lainé et J. Havard*, 1865. In-8°, 43 p. [8° Lk7. 13440

(Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 6e série, t. I. — Prétendus diplôme de Childebert, du 6 décembre 558, et privilège de saint Germain, évêque de Paris.)

GONTRAN.

(561-593.)

3. — Étude sur trois documents apocryphes des Archives départementales du Cher, attribués à la période franque, par Jacques Soyer, . . . Charte de Gontran, roi des Francs, en faveur de l'église Notre-Dame de Salles de Bourges; testament de sainte Eustadiole...; acte de transfert, en la ville de Vierzon, du monastère de Dèvre... — *Bourges, impr. de H. Sire*, 1900. In-8°, 34 p. [8° Lj14. 99

CLOVIS II.

(639, janvier-642, septembre.)

4. — Fragment d'un diplôme inédit de Clovis II pour Ferrières, par M. M. Prou. — *Paris, É. Bouillon*, 1899. In-8°, 7 p. [8° Lk7. 32393

(Extrait du *Moyen âge*, année 1899.)

PÉPIN LE BREF.

5. — Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum. Photographische Nachbildungen der dem Kloster Fulda ertheilten Karolinger-Urkunden, mit erläuterndem Text nach den Originalen des Landes-Archivs zu Fulda, herausgegeben von Carl Herquet... — *Cassel, G. Kegel*, 1867. In-fol., 15 p., 6 pl. [Fol. V. 2566

(Erstes Heft : Urkunden Pippins und Karls des Grossen.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

CHARLEMAGNE.

6. — Saeculum nonum. Carolini scriptores qui in Ecclesia latina floruere. B. Caroli Magni imperatoris Opera omnia, juxta editiones memoratissimas Baluzii, Pertzii, Cajetani, Cennii, recensita et nunc primum in unum collecta. Accurante J.-P. Migne.... Tomus primus (-secundus) continens B. Caroli Magni capitularia et privilegia. — *Parisiis*, 1851. 2 vol. gr. in-8°. [C. **1961** (97-98)

(Patr. lat., t. XCVII et XCVIII.)

7. — Leges Longobardorum, seu capitulare divi ac sacratissimi Caroli Magni, imperatoris et Francie regis, ac novelle constitutiones domini Justiniani imperatoris, cum praefaciuncula et annotationibus in ipsas II. et constitutiones novellas, per... Nicolaum Boherii,... editis, nusquam impresse. — *Lyon, S. Vincent* (vers 1512). In-8°, 162 ff., car. goth. [Rés. F. **839** (1)

8. — Praecipuae constitutiones Caroli Magni de rebus ecclesiasticis et civilibus. a Lothario nepote ex avi constitutionum libris collectae, et nuper e coenobio Tegernseensi prolatae, cum annotationibus et praefatione Viti Amerpachii. — (*S. l.*), 1545. In-8°, IX-101 ff. et l'index. [Rés. E. **4204** (1)

9. — Hincmari,... Epistolae... cum conjecturis notisque... Joannis Busaei, ... Accessere... Theodulphi Aurelianensis episcopi epistola ad parochos. Constitutiones Caroli Magni a Lothario nepote collectae, cum notis Viti Amerpachii... — *Moguntiae, typis J. Albini*, 1602. In-4°, XVI-374 p. et l'index.
2 ex. [C. **1883** et Rés. C. **1884**

10. — Karoli Magni et Ludovici Pii, christianiss. regum et impp. Francorum, Capitula, sive leges ecclesiasticae et civiles ab Ansegiso abbate et Benedicto levita collectae libris septem, adjectis etiam aliis eorundem regum et Karoli Calvi capitulis ... Editio altera auctior et emendatior ex Bibliotheca Pithoeana. — *Parisiis, sumptibus G. Pelé*, 1640. In-8°, XII-335 ff.
2 ex. [E. **4780** et *E. **2893**

11. — Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne. I. Diplômes de Charlemagne et privilège de Charles le Chauve en faveur de Saint-Aubin d'Angers. II. Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent (attribués aux mêmes princes). Par M. A. Giry. — *Paris, C. Klincksieck*, 1900. In-4°, 72 p., 2 pl. [4° Lk². **4652**

774, 18 septembre. – *Duren.*

12. — La Donation de Charlemagne au prieuré de Liepvre, en 774, par Jules Degermann. — *Strasbourg, Impr. strasbourgeoise*, 1892. Gr. in-8°, 31 p. [4° Lk⁷. **33330**

(Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2ᵉ série, t. XV.)

776? 23 août, et 790, 21 septembre.

13. — Étude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude (des 23 août 776 et 21 septembre 799), par René Poupardin... — *Paris, É. Bouillon*, 1903. In-8°, 32 p. [8° LK⁷. **34703**

(Extrait du *Moyen âge*, année 1903. — Diplômes faux.)

Circa 800, alias 812.

14. — Leonis III papae Epistolae ad Carolum Magnum imperatorem. Capitulare Caroli M. de villis suis. Hermannus Conringius nunc primum edidit et notis illustravit. — *Helmstadii, apud H. Mullerum*, 1647. In-4°, sign. A-K. [M. **3995**

15. — Explication du capitulaire *de villis*, par M. Guérard, ... — *Paris, impr. de Firmin Didot frères*, 1853. In-8°, 110 p. [F. **35972**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3ᵉ série, t. IV, mars 1853.)

16. — Die Landgüterordnung Kaiser Karls des Grossen (*Capitulare de villis vel curtis imperii*). Text-Ausgabe mit Einleitung und Anmerkungen, herausgegeben von Dr. Karl Gareis,... — *Berlin, J. Guttentag*, 1895. In-8°, 68 p. [8° F. 8899

LOUIS LE PIEUX.

17. — Karoli Magni et Ludovici Pii, christianiss. regum et impp. Francorum, Capitula, sive leges ecclesiasticae et civiles ab Ansegiso abbate et Benedicto levita collectae libris septem, adjectis etiam aliis eorundem regum et Caroli Calvi capitulis. Editio altera auctior et emendatior ex Bibliotheca Pithoeana. — *Parisiis, sumptibus G. Pelée*, 1640. In-8°, XII-335 ff. 2 ex. [E. 4780 et *E. 2893

(814-840) ? 7 mars. – *Aix-la Chapelle.*

18. — Un faux diplôme carolingien attribué tantôt à Louis le Débonnaire et tantôt à Louis le Bègue, concernant l'abbaye de Dèvre, près de Vierzon, par Jacques Soyer,... — *Bourges, impr. de H. Sire*, 1898. In-8°, 9 p. [8° Lk⁷. 32939

19. — Un fragment des capitulaires de l'empereur Louis le Pieux (814-840) aux Archives départementales de Loir-et-Cher, par M. Jacques Soyer. — *Paris, Impr. nationale*, 1904. In-4°, 7 p. [8° Lb⁷. 9

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

820, 8 décembre. – *Aix-la Chapelle.*

20. — Diplôme inédit de Louis le Pieux (accordant l'immunité au monastère de *Santa Maria de Val Fabrica de Assisi*. Publié par M. Ph. Lauer). — (*Paris, A. Picard*, 1900.) In-8°, 2 p. [8° K. Pièce. 971

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXI, 1900.)

(831?-832?), 26 avril. – *Aix-la-Chapelle.*

21. – Notice sur un diplôme de Louis le Débonnaire (en faveur de l'évêque de Tongres), par M. L. Polain,... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p., fac-similé. [4° Lb⁷. 4

832, 5 février. – *Aix-la-Chapelle.*

22. — Trois diplômes carolingiens (publiés par M. H. Omont). (Diplôme de Louis le Débonnaire en faveur d'Aginulfe, 5 février 832; diplômes de Louis II le Germanique, du 26 mars 842, et de Louis II le Jeune, du 15 mars 877, en faveur de l'abbaye de Cornelimünster.) — *Paris, A. Picard*, 1902. In-8°, paginé 65-71. [8° La⁶. 53

(Mélanges Paul Fabre.)

PÉPIN Ier D'AQUITAINE.

23. — Catalogue des actes des rois d'Aquitaine Pépin Ier et Pépin II, par René Giard. — (*Paris, A. Picard*), 1901. In-8°, 24 p. [8° Lk¹. 378

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXII, 1901.)

835. – *Doué.*

24. — Diplôme inédit de Pépin Ier d'Aquitaine (confirmant la donation faite par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy d'un terrain sis au Port-Saint-Père pour le déchargement des navires des moines). (Publié par René Giard.) — (*Paris, A. Picard*, 1901.) In-8°, 2 p. [8° Lk⁷.33122

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXII, 1901.)

863, 1er février. – *Clermont-Ferrand.*

25. — La Translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine, par L. Levillain. — *Paris, É. Bouillon*, 1904. In-8°, 57 p. [8° Ln²⁷. 51397

(Extrait du *Moyen âge*, année 1904.)

CHARLES LE CHAUVE.

26. — Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne. I. Diplômes de Charlemagne et privilège de Charles le Chauve en faveur de Saint-Aubin d'Angers. II. Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent (attribués aux mêmes princes). Par M. A. Giry. — *Paris, C. Klincksieck*, 1900. In-4°, 72 p., 2 pl. [4° Lk². 4652

858-863, 18 décembre, et 868, 15 mars.

27. — Dates de deux diplômes de Charles le Chauve, pour l'abbaye des Fossés (du 15 mars 868 et du 18 décembre 858-863), par A. Giry. — (*Paris*, 1895.) In-8°, 9 p. [8° Lk⁷. 29978

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, 1895.)

875, 27 mars. – *Saint-Denis.*

28. — La Donation de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis. Examen critique de trois diplômes de Charles le Chauve (authentique du 27 mars 875, faux du 9 octobre 873 et sans date), par M. A. Giry. — *Paris, E. Leroux*, 1895. In-8°, paginé 683-717. [8° Lk⁷. 29545

(Mélanges Julien Havet.)

876.

29. — Joseph Calmette. Une lettre originale de Charles le Chauve (aux Barcelonais pour les remercier de leur fidélité). — *Rome, impr. de la Paix de P. Cuggiani*, 1902. In-8°, paginé 135-139, fac-similé. [8° Lb⁸. 20

(Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XXII.)

LOUIS LE BÈGUE.

877-879.

30. — Un faux diplôme carolingien attribué tantôt à Louis le Débonnaire et tantôt à Louis le Bègue, concernant l'abbaye de Dèvre, près de Vierzon, par Jacques Soyer, . . . — *Bourges, impr. de H. Sire*, 1898. In-8°, 9 p. [8° Lk⁷. 32939

877, 18 mars. – *Compiègne.*

31. — Examen d'un diplôme, attribué à Louis le Bègue... suivi d'un traité sur saint Denis, par M. le Mⁱˢ de Fortia d'Urban.... — *Paris, H. Fournier jeune*, 1833. 2 vol. in-12. [8° Lk⁷. 2248

CARLOMAN.

883, 20 février. – *Compiègne.*

32. — Deux diplômes carlovingiens des archives de l'Aube (883, 892) (par H. d'Arbois de Jubainville). — (*Paris*, 1878.) In-8°, 6 p. et 2 fac-similés.
2 ex. [L⁴⁴. 25 et Z. Renan. 7711

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIX.)

RAOUL.

33. — König Rudolf von Frankreich, von Woldemar Lippert, . . . (Mit Regesten Königs Rudolfs). — *Leipzig, G. Fock*, 1886. In-8°, 126 p. [8° Lb⁹. 12

935, 28 décembre. – *Auxerre.*

34. — Note un diplôme du roi Raoul (confirmant la donation faite à son fidèle Adélard, à titre de bénéfice, de l'« abbatiola » de Saint-Paul-lez-Sens et de diverses terres voisines du comté de Gâtinais). (Par Henri Stein.) — *Paris, É. Bouillon*, 1902. In-8°, 7 p. [8° Lb⁹. 17

(Extrait du *Moyen âge*, année 1902.)

LOTHAIRE ET LOUIS V.

34 *bis*. — Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987), publié sous la direction de M. H. d'Arbois de Jubainville,... par M. Louis Halphen, avec la collaboration de M. Ferdinand Lot. — *Paris, C. Klincksieck*, 1908. In-4, LXI-231 p., 2 pl. [4° L^{m}. 52

(Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

HUGUES CAPET.

987, 30 ou 31 décembre. – *Compiègne.*

35. — Deux diplômes d'Hugues Capet en faveur de l'abbaye de Corbie (987), par L. Levillain. — *Paris, É. Bouillon*, 1899. In-8°, 16 p. [8° Lk^{7}. 31768

(Extrait du *Moyen âge*, année 1899.)

ROBERT LE PIEUX.

36. — Études sur le règne de Robert le Pieux (996-1031), par Ch. Pfister,... (Avec les diplômes inédits de Robert et le catalogue des diplômes conférés par ce roi.) — *Paris, F. Vieweg*, 1885. In-8°, LXXXVI-424 p.

2 ex. [8° Lb^{11}. 3 et 8° Z. 114

(Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences philologiques et historiques. 64^{e} fasc.)

1015, après le 24 octobre. – *Saint-Denis.*

37. — Lettres en forme de chartres du roy Robert, portans confirmation du démembrement et division faite du comté royal de Beauvais et de la donation d'une partie d'iceluy aux évesques et à l'église dudit Beauvais... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (1)

HENRI Ier.

38. — Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France (1031-1060), par Frédéric Soehnée,... — *Paris, Champion*, 1907. In-8°, 155 p. [8° Z. 114

(Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences philologiques et historiques. 161^{e} fasc.]

PHILIPPE Ier.

39. — Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108), publié sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville,... par M. Prou,... — *Paris, Impr. nationale*, 1908. In-4°, CCI-567 p., 8 pl. [4° L^{m}. 52

(Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

40. — Les Diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (1065-1103), par M. Maurice Prou. — *Paris, E. Leroux*, 1895. In-8°, paginé 157-199. [Rés. 8° Lk^{7}. 36550

(Avec notes mss de l'éditeur — Mélanges Julien Havet.)

1066, avant le 4 août, et 1081-1085, après le 2 février.

41. — Examen de deux diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Messines (de 1066 et de 1081-1085), en Flandre, par M. Prou,... — *Bruxelles, P. Imbrechts*, 1902. In-8°, 28 p., 2 fac-similés. [8° M. Pièce. 2924

1089-1091.

42. — Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême, confirmée par Philippe Ier. (Par M. Maurice Prou.) — *Paris, A. Picard*, 1902. In-8°, paginé 215-235. [8° Lk^{7}. 36560

(Mélanges Paul Fabre.)

LOUIS VI.

1105 (*sic, pour* **1104**), **19 janvier.** – *Beauvais.*

43. — (Charte réglant les rapports de Louis VI avec les chanoines de Beauvais.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 p.
[F. **23740** (2)

1123. – *Lorris.*

44. — Étude critique sur la charte du roi Louis VI dit le Gros, par Léon Maître. — *Rennes, impr. de Oberthur,* 1887. In-8°, 34 p. [8° Lk⁷. **36694**

LOUIS VII.

45. — Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire,... — *Paris, A. Picard,* 1885. In-4°, VII-529 p., 6 pl.
[4° L.a⁸. **11** *bis*

1144, 1er août – 1145, 14 avril. – *Paris.*

46. — (Diplôme de Louis VII confirmant la charte de commune donnée par Louis le Gros à la ville de Beauvais et réglant les droits respectifs de la commune, de l'évêque et de la couronne.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [4° Lk⁷. **865** (1)

1154. – *Paris.*

47. — Fundatio capellae beatae Mariae in Palatio parisiensi. — Fundatio capellae beati Nicolai in Palatio parisiensi (1160). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p.
[Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 13

1159. – *Paris.*

48. — Lettres de confirmation octroyées par le roi Louis VII à l'abbaye de Saint-Magloire. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23610** (2)

PHILIPPE-AUGUSTE.

49. — Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents, par Léopold Delisle. — *Paris, A. Durand,* 1856. In-8°, CXXVII-635 p. [8° Lb¹⁶. **12**

50. — Le premier registre de Philippe-Auguste. Reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican, exécutée par A. Martelli, publiée par Léopold Delisle. — *Paris, H. Champion,* 1883. Gr. in-4°, 20 p., 95 pl. [Rés. Lb¹⁶. **21**

51. — Actes inédits de Philippe-Auguste (17 avril-31 octobre 1188, septembre 1210, juillet 1217, avril 1216); (publiés par Auguste Molinier). — (*Paris, A. Picard,* 1896.) In-8°, 6 p.
[8° Lb¹⁶. **15**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XXXVII.)

1194.

52. — Charte de Philippe-Auguste de l'an 1194 (confirmant les droits et coutumes de la commune d'Arras). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **90**, fol. 207

1194, 1er novembre–1195, 1er avril. – *La Charité-sur-Loire.*

53. — Fragment d'un cartulaire de Cluny renfermant un diplôme inédit de Philippe-Auguste (par lequel il déclare avoir reçu en fief de Hugues de Berzé son château féodal de Berzé, qui sera désormais inséparable de la couronne). (Publié par A. Bruel.) — (*Paris, A. Picard,* 1902.) In-8°, 4 p.
[8° Lb¹⁶. **37**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LXIII, 1902.)

1198. – *Paris.*

54. — Émile Richemond,... Un diplôme inédit de Philippe-Auguste. Acte de partage des biens du chambellan Gautier, fondateur de Nemours. — *Fontainebleau, M. Bourges*, 1906. In-8°, 77 p., fac-similé. [8° Lb[16]. **40**

(Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, année 1906.)

1209. – *Paris.*

55. — Documents orléanais du règne de Philippe-Auguste, par M. Boucher de Molandon.... Statuts donnés aux tisserands d'Orléans (et autres documents). — *Orléans, H. Herluison*, 1881. In-8°, 30 p. [8° Lb[16]. **19**

1209, 29 mars-31 octobre. – *Paris.*

56. — Copie de la charte de la commune de Péronne, dont la jurisdiction a été confirmée par arrest du 28 février 1643. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 5 p. [Fp. **5557**

(Avec les lettres de confirmation, du 28 janvier 1369.)

1213, 14 avril-31 octobre. – *Crépy.*

57. — Copie de la charte de la commune de Chaulny, qui contient les anciens droits et usages de Chaulny, qui a servi à confirmer la jurisdiction de cette ville par arrests du 13 juin 1570 et 29 juillet 1628... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 5 p. [Fp. **5556**

LOUIS VIII.

58. — Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187-1226). Suivie du catalogue des actes de Louis VIII. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Petit-Dutaillis.... — *Paris, E. Bouillon*, 1894. In-8°, XLIV-568 p. [8° Lb[17]. **15**

LOUIS IX.

1228, avril. — *Paris.*

59. — Lettres patentes du roy saint Louis (accordant à Raymond VII la jouissance viagère d'une partie du comté de Toulouse). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 8 p. [F. **5001** (1)

1246, janvier. — *Paris.*

60. — Prima fundatio Sanctae Capellae parisiensis, facta par beatum Ludovicum. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 14

1248, août. — *Aiguesmortes.*

61. — Secunda fundatio Sanctae Capellae parisiensis, facta per beatum Ludovicum. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 7 p. [Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 16

(Suivi de : *Litterae beati Ludovici regis de octo modiis frumenti percipiendis in praepositura senonensi pro distributione panis*, anno 1256.)

1256. — *Paris.*

62. — Ordinatio regia sancti Ludovici pro utilitate subjectorum regni. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1737. In-4°, 4 p. [F. **23610** (3)

(Texte français.)

63. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (4)

1256. — *Paris.*

64. — Litterae beati Ludovici regis de octo modiis frumenti percipiendis in praepositura senonensi pro distributione panis. — *Voir* n° 61.

1257, février. – *Paris.*

65. — Concession faite par le roy S. Louis à maistre Robert de Sorbone, chanoine de Cambray, en l'année 1256 (d'une maison sise dans la rue de Coupegueule). Autre concession faite par le roy saint Louis à maistre Robert de Sorbone,

chanoine de Cambray, en l'année 1258 (de maisons sises dans les rues de Coupegueule et de Sorbonne). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [Thoisy. **327**, fol. 17

(Suivi d'une sentence du Châtelet, du 14 juillet 1489, entre MM. de Sorbonne et MM. les chanoines de Saint-Benoît, et d'un arrêt du parlement de Paris, du 31 mai 1550, entre Gilles Le Maistre, propriétaire de l'hôtel d'Harcourt, et MM. de Sorbonne.)

1258, après le 28 mai.

66. — Instructions d'un ambassadeur envoyé par saint Louis à Alexandre IV, à l'occasion du traité de Paris (1258); (publiées par H.-François Delaborde). — (*Paris, A. Picard*, 1888.) In-8°, 5 p. [8° Lg^{6}. **859**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, 1888.)

1259, février. – *Paris.*

67. — Concession faite par le roy saint Louis à maistre Robert Sorbone (de maisons sises dans les rues de Coupegueule et de Sorbonne). — *Voir* n° 65.

1262, juillet. – *Nevers.*

68. — Échange du chasteau de Gaillon fait par le roy S. Louis avec les archevesques de Rouen. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 22 p. [Thoisy. **339**, fol. 120

(Suivi de : *Lettres patentes de Richard, roy d'Angleterre*, du 16 octobre 1197, *contenant l'eschange des villes d'Andely, à celles de Dieppe, Bouteilles, Lonviers, Aliermont et autres dont jouit à présent Monseigneur l'archevesque de Rouen; — Autres patentes de Jean, roy d'Angleterre*, du 7 juin 1200, *par lesquelles il confirme ladite eschange et vuide les différens survenus ensuite; — Autres patentes de Philippe III, roy de France*, de mars 1283, *par lesquelles il cède à l'archevesque de Rouen entre autres choses tout ce qu'il avoit au Polet*, et diverses autres pièces.)

1262, 18 novembre.

69. — Ordinatio facta a Rege de bonis villis suis et majoribus suis eligendis, et primus compotus ipsarum villarum factus anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, in octava Sancti Martini hyemalis et circa. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (3)

1269, mars. – *Paris.*

70. — Sancti Ludovici, . . . pragmatica sanctio, et in eam historica praefatio et commentarius, in quibus illud evincitur, reges Franciae. . . prae ceteris christiani orbis principibus, aulae romanae curialium acrius obstitisse conatibus, quibus, vel ecclesiae gallicanae jura invadere, vel regni privilegia evertere studuerunt. Opus quidem tum rei beneficiariae tractandae utilissimum, tum et libertatum ecclesiae gallicanae tutelae convenientissimum, publici juris faciebat Franciscus Pinssonius Bituricus, parisiensis advocatus. — *Parisiis, apud F. Muguet*, 1663. In-4°, viii-238 p. [4° Ld^{7}. **6**

71. — Saint Louis et le gallicanisme. De la pragmatique sanction attribuée à saint Louis, par R^{d} Thomassy, . . . 2^{e} édition. — *Paris, C. Douniol*, 1866. In-8°, 63 p. [8° Ld^{7}. **52**

(Avec le texte de la pragmatique sanction.)

72. — Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis, par M. Charles Gérin, . . . 2^{e} édition corrigée et considérablement augmentée. — *Paris, Lecoffre fils et C^{ie}*, 1869. In-18, xii-304 p. [8° Ld^{7}. **53** *bis*

73. — Pragmatica sanctio. — *Voir* n° 350.

1269, octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

74. — Lettres patentes du roy saint Louis qui exemptent l'Hôtel-Dieu de Paris de tous péages par terre et par eau, et de toute autre coutume tout ce qui est pour l'usage dudit Hôtel-Dieu et de ceux qui y demeurent. — *Paris, impr. de P.-G. Simon*, 1746. In-4°, 2 p. [F. **23610** (4)

75. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol. plano. [Thoisy. **318**, fol. 1

1269, 30 décembre. – *Paris.*

76. — Lettre de saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres (publiée par M. L. Delisle). — (*Paris*, 1904.) In-8°, 3 p., fac-similé. [8° Lb^{18}. **267**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV, 1904.)

PHILIPPE III.

77. — Le Règne de Philippe III le Hardi, par Ch.-V. Langlois, . . . (Suivi du catalogue des mandements de Philippe III.) — *Paris*, *Hachette*, 1887. In-8°, XIV-466 p. [8° Lb¹⁹. 3

1271, décembre. – *Châteauneuf-sur-Loire.*

78. — Fundatio capellaniae Sancti Ludovici in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 58

(Suivi de : *Litterae regis Philippi de sexaginta solidis parisiensibus pro roba capellani in Castelleto parisiensi assignato*, anno 1283, mense februario, et de : *Litterae regis Philippi Pulchri de decem libris parisiensibus eidem capellano una cum praedictis viginti libris in praepositura parisiensi noviter assignatis*, anno 1286, mense junio.)

1272, 31 août. – *Nogent-le-Rambert* (*Nogent-le-Rotrou*).

79. — Règlement touchant les droits des chambellans. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (5)

(Analyse.)

1275, septembre. – *Villeneuve.*

80. — Litterae regis Philippi III de liberatione panis, vini, etc. facienda canonicis Sanctae Capellae, praesentibus rege, regina et liberis ipsorum. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 20

(Suivi de : *Litterae regis Philippi III* (sic, *IV*), *de donatione oblationum Sanctae Capellae*, anno 1285, mense februario.)

1275, au parlement de la Toussaint.

81. — Ordinatio vetus super feodis acquisitis facta in parlamento Omnium Sanctorum millesimo ducentesimo septuagesimo quinto. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (6)

1277, 7 octobre. – *Paris.*

82. — Lettre de Philippe le Hardi sur les Lombards établis à Saint-Omer (1277), par M. Pagart d'Hermansart. — *Paris*, *Impr. nationale*, 1896. In-8°, 3 p. [8° Lk⁷. **30384**

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1896.)

1279, avril ?. – *Vincennes.*

83. — Règlement concernant les droits seigneuriaux et privilèges accordez à perpétuité par le Roy aux religieux frères de la milice du Temple sur leurs terres situées tant au-dedans qu'au dehors des murs de Paris. — *Paris*, *impr. de Vᵛᵉ Mergé* (s. d.). In-4°, 4 p. [F. **23610** (5)

1279, au parlement de Pentecôte.

84. — Ordonnance somptuaire inédite le Philippe le Hardi (publiée par H. Duplès-Agier). — *Paris*, *J.-B. Dumoulin*, 1853. In-8°, 8 p. [F. **34274**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3ᵉ série, t. V, décembre 1853.)

1283, février. – *Paris.*

85. — Litterae regis Philippi de sexaginta solidis parisiensibus pro roba capellani in Castelleto parisiensi assignato. — *Voir* n° 78.

1283, mars. – *Paris.*

86. — Patentes de Philippe III, roy de France, par lesquelles il cède à l'archevesque de Rouen entre autres choses tout ce qu'il avait au Polet. — *Voir* n° 68.

PHILIPPE IV.

87. — Lettres inédites de Philippe le Bel (1285-1314), publiées aux frais du Ministère de l'Instruction publique par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, avec une introduction, par Ad. Baudouin. —

Paris, H. Champion, 1887. In-8°, LI-274 p. [8° Lb^{20}. 37

88. — Philippe le Bel et les Tournaisiens, par Armand d'Herbomez,... — *Bruxelles, F. Hayez*, 1893. In-8°, 211 p. [8° Lb^{20}. 47

(Actes de 1285 à 1312. — Extrait du tome III, 5e série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

89. — Lettres de Philippe le Bel relatives au pays de Gévaudan (1291-1314), publiées avec une introduction et des notes, par Jean Roucaute,... Marc Saché,... — *Mende. impr. de A. Privat*, 1897. In-8°, XVI-255 p. [8° Lk^2. 4298

90. — Quelques chartes inédites relatives à l'acquisition du Moncel par Philippe le Bel (1309-1314), par l'abbé L. Meister,... — *Beauvais, impr. d'Avonde et Bachelier*, 1900. In-8°, 23 p. [8° Lk^7. 32631

(Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XVII, 3e partie.)

91. — Lettres de Philippe le Bel pour le pays de Sabart dans le haut comté de Foix (1313-1314), par M. Joseph Poux,... — *Paris, Impr. nationale*, 1901. In-8°, 11 p. [8° Lk^7. 32915

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1900.)

1285-1314? – *Le Vivier.*

92. — Ordonnance portant qu'il y aura toujours en cour deux maistres pour oyr les requestes, que celles qui appartiendront à la Chambre ou Parlement, ou autres, y seront renvoyées, et que toutes recettes, soit de régale ou de domaine, seront faites par les baillis, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (1)

1285-1314?

93. — Ordonnance qui prescrit la forme et manière dont seront amandez les écrits de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (3)

1286, février. – *Paris.*

94. — Litterae regis Philippi III (*sic*, IV) de donatione oblationum Sanctae Capellae. — *Voir* n° 80.

1286, juin.

95. — Litterae regis Philippi Pulchri de decem libris parisiensibus capellano (Sanctae Capellae), una cum viginti libris in Praepositura parisiensi noviter assignatis. — *Voir* n° 77.

1289, 22 avril. – *Gournay-en-Bray.*

96. — Anciennes ordonnances inédites sur la police de la pêche fluviale (du 22 avril 1289, d'août 1291 et du 6 juillet 1317) (publiées par H. Duplès-Agier). — *Paris, impr. de Firmin-Didot*, 1852. In-8°, 15 p. 2 ex. [Fp. 1578 et 2955

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. IV, novembre 1852.)

1289, décembre. – *Paris.*

97. — Fundatio capellaniae S. Clementis Martyris in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 60

1290, février. – *Paris.*

98. — Traité de pariage entre Philippe le Bel et l'abbé de Charroux pour la création d'une ville franche à Pleaux (Cantal), 1289-1290, par M. Roger Grand. — *Paris, Impr. nationale*, 1903. In-8°, 15 p. [8° Lk^7. 32022

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902.)

1291, août.

99. — Ordonnance de Philippe le Bel sur la pêche fluviale. — *Voir* n° 96.

1291, septembre. – *Breteuil.*

100. — Fundatio capellaniae Sancti Blasii in Sancta Capella Parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 62

1291, au parlement de la Toussaint.

101. — Ordinatio super feodis acquisitis, facta in parlamento Omnium Sanctorum, anno Domini millesimo ducen-

tesimo nonagesimo primo. — (*S. l. n. d.*) In-4° 2 p. [F. 23740 (9)

1301, octobre. – *Senlis.*

102. — Fundatio capellaniae SS. Nicolai et Ludovici in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
[Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 63

(Suivi de : *Litterae de viginti novem libris eidem capellano noviter assignatis*, anno 1316, mense aprili.)

1311, février. – *Paris.*

103. — Charte de fondation de la chapelle royalle du Louvre. — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Rés. Lk⁷. 7200 (54)

1311, novembre. – *Paris.*

104. — Édit portant défense à toutes personnes d'exercer la chirurgie à Paris sans avoir été examinées par les maîtres-chirurgiens de cette ville. — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 2 p. [Thoisy. 79, fol. 74

1311, 18 décembre. – *Villeneuve-Saint-Denis.*

105. — Lettres patentes du roy Philippe le Bel portant défenses aux auditeurs, leurs clercs et notaires au Châtelet de Paris de s'entremettre du fait de l'examen, à peine de nullité, et que les enquestes et informations appartiennent aux examinateurs audit Chastelet seuls et non à autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 1 4 p.
[F. 23610 (6)

(Suivi des lettres patentes, des 24 avril 1337 et 27 avril 1338, de l'édit de mars 1474 et de la déclaration, du 11 juillet 1523, concernant les examinateurs du Châtelet.)

Vers 1314.

106. — Ordonnance portant règlement pour la Chambre des comptes, le Trésor, les commissaires et les comptes des baillis et sénéschaux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (7)

LOUIS X.

1315, juillet. – *Vincennes.*

107. — Lettres du Roy... par lesquelles il permet aux bourgeois de Paris, pélerins de S. Jacques, d'ériger confrairie et s'assembler en l'hostel des Quinze-Vingts. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p.
[F. 23610 (7)

1316, avril.

108. — Litterae de viginti novem libris capellano (SS. Nicolai et Ludovici in Sancta Capella parisiensi) assignatis. — *Voir* n° 102.

PHILIPPE V.

1317, 3 janvier. – *Le Tremblay.*

109. — Ordonnance concernant la Chambre des comptes et le Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (11)

1317, 5 juin. – *Taverny.*

110. — (Privilèges accordés par Philippe V aux soixante notaires du Châtelet de Paris.) — *Voir* n° 237.

1317, 6 juillet. – *Paris.*

111. — Ordonnances des eaues... — *Voir* n° 96.

1318, avril. – *Paris.*

112. — Fundatio capellaniae S. Joannis evangelistae in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p.
[Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 65

1318, juin. – *Paris.*

113. — Fundatio regis Philippi V in Sancta Capella. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 12 p.
[Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 21

(Suivi de : *Litterae regis Philippi V pro assignatione panis quinque novis praebendis*, anno 1318, mense junio; — *Litterae*

regis Caroli IV pro assignatione centum librarum parisiensium annui redditus in praepositura bajocensi, anno 1327, mense julio; — *Litterae regis Philippi VI pro assignatione quadraginta octo librarum annui redditus*, anno 1331, mense februario.)

1318, 28 juillet. – *Pontoise.*

114. — Ordonnance touchant les comptes des baillis et séneschaux et le payement des fiefs et aumosnes, des gages, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4° 3 p. [F. **23740** (12)

1318, 29 juillet. – *Abbaye de Notre-Dame-lez-Pontoise.*

115. — Ordonnance portant que tous dons sur le domaine seront remis et exploitez au profit du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (13)

1318, 8 août. – *Paris.*

116. — Ordonnance portant que les commissaires rendront compte des deniers par eux levez pour le profit du Roy et que lesdits deniers seront remis incessamment ès mains des trésoriers de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (14)

1318, 16 novembre. – *Bourges.*

117. — Ordonnance pour le gouvernement de l'Hostel du Roy et pour le bien du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4° 10 p. (F. **23740** (15)

1319, 18 juin. – *Au Bois de Vincennes.*

118. — Mandement au bailly de Rouen de venir compter incessamment des deniers qu'il a reçus provenans des dons du domaine. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (16)

1319, 8 juillet. – *Longchamps.*

119. — Fundatio cantoriae in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol. 7 p.

[Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 27

(Suivi de : *Secunda fundatio cantoriae*, anno 1319, mense martio; *Litterae de assignatione redditiuum cantoriae Sanctae Capellae*, anno 1320, mense junio; *Litterae regis Caroli VI de cantoria electiva*, anno 1405, mense maio.)

1319, 10 juillet. – *Longchamps.*

120. — Ordonnance portant que l'estat du trésor sera remis chaque mois au Roy: et confirmation de celle du 3 janvier 1316 concernant le Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (17)

1319, 23 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

121. — Ordonnance portant que toutes graces de dons et autres seront rapportées au Roy, que toutes les recettes du royaume seront portées au Trésor, et qu'il n'en sera fait aucune délivrance sans l'ordre du souverain establi par dessus les trésoriers. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. **23740** (18)

1320, vers le 6 janvier. – *Le Vivier-en-Brie.*

122. — Ordonnance concernant la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.

2 ex. [F. **23740** (19) et 4° Fm. **34796**

(Registré en la Chambre des comptes, le 17 avril 1320.)

1320, mars. – *Paris.*

123. — Secunda fundatio cantoriae (Sanctae Capellae parisiensis). — *Voir* n° 119.

1320, 27 mai. – *Paris.*

124. — Ordonnance pour les receveurs en chacune baillie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (20)

1320, juin. – *Paris.*

125. — Litterae de assignatione redditiuum cantoriae Sanctae Capellae. — *Voir* n° 119.

1320, 15 juin. – *Pontoise.*

126. — Ordonnance portant que les baillis et séneschaux compteront des profits et émolumens des eaux et étangs, et qu'il y aura des maistres de maçonnerie et de charpenterie establis par la Chambre (des comptes), en la vicomté de Paris,

Champagne, Normandie et Languedoc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p.
[F. 23740 (21)

1320, 25 octobre. – *Verberie.*

127. — Ordonnance touchant le service qui doit estre rendu au Roy par les officiers de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (22)

1321, janvier. – *Paris.*

128. — Lettres patentes du roy Philippe le Long de protection et de confirmation des lettres de 1227 et des franchises et libertés de l'Hôtel-Dieu de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23610 (8)

1321, 12 février. – *Paris.*

129. — Ordonnance portant que la Chambre (des comptes) donnera des cédulles de *debentur* aux gens des enquestes, pour estre payez de leurs gages. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (23)

1321, mars. – *Paris.*

130. — Ordonnance touchant les amortissemens, les nouveaux acquests et franc-fiefs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (24)

1321, 21 juin. – *Poitiers.*

131. — Ordonnance de Philippe le Long contre les lépreux (publiée par H. Duplès-Agier). — *Paris, impr. de Firmin Didot* (1857). In-8°, 8 p. [Fp. 4302
(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. III.)

CHARLES IV.

1322, 5 avril. – *Vincennes.*

132. — Ordonnance sur le fait des domaines. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p.
[F. 23740 (25)

1322, 30 septembre. – *Paris.*

133. — Litterae patentes Caroli IV, quibus statuuntur religiosi conventus Carmelitarum parisiensium in perpetuos capellanos regalis capellae parisiensis, die festivo Inventionis Sanctae Crucis. — (*S. l.*, 1654.) In-fol. plano.
[Dép. des Mss, Dupuy. 776, fol. 235

1322, 16 novembre. – *Paris.*

134. — Ordonnance portant que toutes les commissions et lettres concernant les recettes du Roy seront registrées en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (26)

1323, novembre. – *Angers.*

135. — Ordonnance concernant le Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23740 (27)

1325.

136. — Instruction sur les acquests faits par les gens d'Église. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (29)

1325, janvier. – *Paris.*

137. — Extraict de la conférence des ordonnances royaux, au tilt. troisième, livre sept, des dépens, domages et intérests et de la taxation et liquidation d'iceux. 2. De la condemnation des despens contre celui qui perd son procez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p.
2 ex. [F. 23740 (28) et Fp. 742

1327, juillet. – *Paris.*

138. — Litterae regis Caroli IV pro assignatione centum librarum parisiensium annui redditus in praepositura bajocensi. — *Voir* n° 113.

PHILIPPE VI.

139. — Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois (1328-1350), recueillies et publiées par Jules Viard,... — *Paris*, 1899. In-8°, 172 p. [8° Lb^{22}. 18

(Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, années 1897 et 1898.)

140. — Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350), extraits des registrss de la chancellerie de France, par Jules Viard,... — *Paris, H. Champion*, 1899-1900. 2 vol. in-8°. [8° Lk^{7}. 31952

141. — G. Tholin. Chartes d'Agen se rapportant au règne de Philippe de Valois. — *Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou*, 1898. In-4°, 100 p. [4° Lk^{7}. 32210

(1328-1350.)

142. — Ordonnance portant règlement pour les recettes et dépenses des proviseurs et payeurs des œuvres du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (30)

1329, 8 février.

143. — Lettres au chancelier de France pour faire délivrer aux maîtres de la Chambre des comptes de Paris les bourses à eux deuës sur la grande chancellerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (31)

(Extrait.)

1330, septembre. – *Marizy-Saint-Mard.*

144. — (Confirmation par Philippe VI des privilèges des soixante notaires du Châtelet de Paris.) — *Voir* n° 237.

1331, 2 mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

145. — Lettres pour le droit de chauffage des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (32)

1332, février. – *Paris.*

146. — Litterae regis Philippi VI pro assignatione quadraginta octo librarum annui redditus. — *Voir* n° 113.

[Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 21

1332, 21 février. – *Vert-le-Grand* (*S.-et-O.*).

147. — Lettres portant exemption de décimes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (33)

1332, 9 mai.

148. — (Ordinatio de appellatione ad curiam Parlamenti.) — *Voir* n° 164.

1333, 7 octobre. – *Poissy.*

149. — Mandement (à la Chambre des comptes de Paris) pour extraire les ordonnances sur le fait de l'écurie et argenterie du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (35)

1334, 12 mars. – *Paris.*

150. — Lettres portant exemption du droit de péages et passages en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (34)

1335, 3 septembre. – *Paris.*

151. — Lettre de Philippe de Valois à Alphonse IV, roi d'Aragon, tirée des registres du parlement de Paris et publiée pour la première fois par Francisque Michel. — *Paris, Silvestre*, 1835. In-8°, 13 p. [8° Lb^{22}. 4

1335, 9 décembre. – *Paris.*

152. — Ordonnance pour les cautions que les comptables doivent donner. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (36)

1337, 24 avril. – *Abbaye royale de Notre-Dame-lez-Pontoise.*

153. — Lettres patentes portant défenses aux auditeurs, leurs clercs et notaires au Châtelet de Paris de s'entre-

mettre du fait de l'examen... — *Voir* n° 105.

1337, 4 juin. – *Paris.*

154. — Ordonnance portant que nuls baillis ni receveurs ne donneront à ferme aucuns domaines, profits et émolumens de mortemains, espaves, aubaines et forfaictures, aux fermiers des prévostez, et qu'ils viendront compter aux termes accoutumez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (37)

1338, 20 février. – *Méréville* (*S.-et-O.*).

155. — Ordonnance pour le payement des gages des officiers de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (38)

1338, 27 avril. – *Au bois de Vincennes.*

156. — Lettres patentes portant défenses aux auditeurs, leurs clercs et notaires au Châtelet de Paris de s'entremettre du fait de l'examen... — *Voir* n° 105.

1338, 31 juillet. – *Paris.*

157. — Ordonnance portant que tous les séneschaux, baillis et receveurs compteront aux termes accoutumez: faute de le faire, perdront, sçavoir les séneschaux et baillis, soixante livres à chacun terme, et chacun receveur la moitié de ses gages d'un an; que tous commissaires viendront à la Chambre en personne prendre leurs commissions et instructions qui leur y seront données par les gens des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (39)

1339, juillet. – *Conflans-l'Archevêque.*

158. — Fundatio capellaniae S. Venantii Martyris in Sancta Capella parisiensi. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [Dép. des Mss, Fr. 15507, fol. 66

1340, 13 mars. – *Paris.*

159. — Lettres de certain pouvoir donné aux gens des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (41)

1340, 19 mai. – *Le-Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence.*

160. — Extraict d'une lettre patente du Roy par laquelle les examinateurs du Chastellet sont conservez en leur séance ordinaire. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (10)

1344, 20 octobre. – *Saint-Christophe en Halatte.*

161. — Lettres patentes par lesquelles le Roy exempte les prieurs, les maistres, les frères et gouverneurs des maisons-Dieu, des hospitaux et des maladeries de payer finance des acquisitions qu'ils feront pour leurs maisons. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (11)

1344, 29 octobre. – *Saint-Christophe en Halatte.*

162. — Ordonnance portant qu'il ne sera levé aucune finance sur les acquests faits par les prieurs, maistres et gouverneurs des hôpitaux, et qui enjoint aux commissaires de leur restituer ce qu'ils en auroient levé. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (42)

1344, 29 octobre. – *Saint-Christophe en Halatte.*

163. — Ordonnance portant qu'il ne sera levé aucune finance sur les donations et legs de 20 sols de rente et au-dessous faits aux Églises. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (43)

1344, décembre. – *Paris.*

164. — Ordinatio seu declaratio facta super XIII punctis stili Parlamenti. On les vend en la rue de la Juifrie à l'enseigne des deux sagittaires ou au Palaiz au troisiesme pilier. — *A la fin :* Impresse Parisius pro Guillermo Eustace. — *Paris* (1512). In-8°, car. goth., sign. A-C, marque typ. de G. Eustace sur le titre et à la fin. [Rés. F. 1701

(Cum ordinatione de appellatione ad curiam Parlamenti, data die IX. maii 1332, et littera super libertatibus Ecclesiae et aliis articulis, data mense maii 1355.)

1345, 6 août. – *Paris.*

165. — Ordonnances, statuts et rè-

glemens... octroyez par Philippes VI dit de Valois... aux maîtres tanneurs, corroyeurs, baudroyeurs, cordonniers et sueurs... de Paris... — (*S. l.*, 1655.) In-4°, 11 p. [F. 12935

166. — 1754. — *Paris, impr. de J. Chardon.* In-4°, 11 p. [F. 13253

167. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 16 p. [F. 23740 (44)

1346, 20 novembre. – *Maubuisson-lez-Pontoise.*

168. — Ordonnance concernant l'écurie du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p. [F. 23740 (45)

1346, 14 décembre. – *Maubuisson-lez-Pontoise.*

169. — Ordonnance pour les gens des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (46)

1347, février-juillet.

170. — Ordonnances inédites du roi de France Philippe VI (février-juillet 1347) relatives au siège de Béthune de 1346. Communication du C^te^ de Loisne, ... — *Saint-Omer, impr. de H. d'Homont*, 1901. In-8°, 20 p. [8° Lh⁵. 1683

(Extrait des 199^e^ et 200^e^ livraisons du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*)

1348, 28 janvier. – *Hôpital de Lizy.*

171. — Lettres patentes du Roy contenant réglement pour les receveurs des deniers de Sa Majesté et suspension de ceux qui ont malversé. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. (F. 23610 (12) et 4° Fm. 5840.4 (1) et 34796.5 (2).

172. — Ordonnance concernant les receveurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (47)

1348, 4 mars. – *Fontainebleau.*

173. — Ordonnance portant que les receveurs et trésoriers ne prendront des gages d'aucun seigneur, tant qu'ils seront au service du Roy, ny ne presteront or ny argent à aucun... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (48)

1349, 24 mars. – *Paris.*

174. — Ordonnance concernant les fiefs et les aumosnes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (49)

1349, 27 mars. – *Paris.*

175. — Ordonnance portant que les aumosnes faites à gens d'Église, religieux, chapelains, ou autres, seront payées avant toutes assignations sur le Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (50)

1349, 16 juin. – *Paucourt.*

176. — Ordonnance portant qu'il ne sera payé des gages qu'à ceux qui serviront, à moins qu'ils ne soient malades, ou qu'ils ne soient employez aux affaires du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (51)

1349, 14 juillet. – *Remilly en Champagne (Ardennes).*

177. — Ordonnance concernant les receveurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (52)

JEAN II.

178. — G. Tholin. Chartes d'Agen se rapportant au règne de Jean le Bon et de Charles V. — *Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou*, 1899. In-4°, 66 p. [4° LK⁷. 32209

1350, 28 et 30 août. – *Abbaye de Saint-Denis.*

179. – Ordonnance portant institution des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (54)

1351, février. – *Paris.*

180. — (Confirmation par Jean II des privilèges des soixante notaires du Châtelet de Paris.) — *Voir* n° 237.

1351, 21 juin.

181. — Ordonnance portant règlement sur le fait de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (56)

1352, 4 février. – *Paris.*

182. — Lettres portant deffences aux trésoriers des guerres de prester aux gens d'armes pour plus d'un mois sur leurs gages. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (55)

1352, avril. – *Paris.*

183. — (Édit portant défense à toutes personnes d'exercer la chirurgie à Paris sans avoir été examinées par les maîtres-chirurgiens de cette ville.) — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 2 p. [Thoisy. 79, fol. 75

1355, mai. – *Saint-Denis.*

184. — Littera super libertatibus ecclesiae et aliis articulis. — *Voir* n° 64.

1356.

185. — Extrait des douze articles des ordonnances arrestées dans les Estats généraux en 1356, et autre (*sic*) édits et déclarations subséquentes (des 9 janvier 1575 et 17 juillet 1577), vérifiées en Parlement, par lesquelles il paroist que la réception des prévosts et autres officiers de mareschaussée ne se peut faire ailleurs qu'au siège de la connestablie et mareschaussée de France à la Table de marbre du Palais. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (312)

1356, 23 janvier. – *Le Louvre-lez-Paris.*

186. — Rémission ou abolition au fils du roy Jean et au roy de Navarre, son gendre, et autres grands seigneurs, comme criminels de lèze-majesté. — (*S. l.*), 1616. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46801 (2) et 8° Lb²³. 1

1357, mars. – *Paris.*

187. — Ordonnance faite en conséquence de l'assemblée des trois estats du royaume de France, de la Languedoil, contenant plusieurs règlements sur différentes matières, à Paris, au mois de mars 1356 (réimprimée d'après le recueil des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, III, 121-146), à l'usage des candidats à l'agrégation d'histoire (par Ch.-V. Langlois). — *Paris, A. Picard*, 1886. Gr. in-8°, 45 p. [4° F. Pièce. 349

1357, 5 août. – *Pontoise.*

188. — Lettres patentes portant permission à un maistre des comptes de continuer le fait de marchandise de drap et d'autres choses, comme il faisoit, avant qu'il fût institué audit office. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (57)

(1357?), 26 novembre. – *Windsor.*

189. — Letter from King John of France to his son Charles (printed by P. O'Callaghan). — (*London, printed by C. Whittingham*, 1854.) In-8°, 6 p. [Rés. Z. 3676 (12)

(Lettre close de Jean II, enjoignant au Dauphin de mettre Pierre de Labatut en possession des terres de Compeyre en Rouergue et de Mirabel en Quercy et de lui rembourser un emprunt de 1044 moutons d'or. — *Philobiblon society, bibliographical and historical miscellanies*, vol. I.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1359, 28 mai. – *Paris.*

190. — Arrest de Charles, fils aisné de Jean, roy de France, régent... et dauphin de Viennois, par luy prononcé en... Parlement, le 28... mai 1359. par lequel il remet et restablit les chanceliers et premier président de la cour et plusieurs autres officiers qui avoient esté privez... de leurs estats et offices... Extrait des mémoires de feu M. Barnabé Le Vest, s^r de Roquemont, advocat audit Parlement... — *Paris, R. Fouet,* 1617. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46801** (3) et **47076** (1)

191. — (Un autre ex. monté in-4°.)
[Rés. Fontanieu. **170** (14)

192. — Arrêt de Charles, fils aîné du roi Jean, par lequel il remet et rétablit les premier président, conseillers de la cour (de Parlement) et autres officiers, privés auparavant de leurs états, honneurs et offices par force et impression. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[4° Ld^4. **6138**

1359, octobre. – *Le Louvre-lez-Paris.*

193. — Les Statuts, ordonnances, lettres et arrests des maistres peaussiers, teinturiers en cuir... de Paris. Le tout obtenu et renouvellé ès années 1664 et 1665. — *Paris, A. Fournot,* 1689. In-8°, 54 p.
2 ex. [F. **21025** (2) et V. **53167**

194. — Statuts et ordonnances des maistres peaussiers, teinturiers en cuirs de la ville..... de Paris. — *Paris, V^e L. Vaugon,* 1718. In-8°, 11 p.
[F. **44748**

1359, 28 novembre. – *Le Louvre-lez-Paris.*

195. — Ordonnance portant institution des officiers de la Chambre (des comptes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (58)

1360, 27 janvier. – *Paris.*

196. — Ordonnance qui règle le nombre des officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p.
[F. **23740** (59)

1360, 15 avril. – *Paris.*

197. — Ordonnance portant que les émolumens des domaines royaux, comme rachapts, quints, deniers, épaves, etc., seront employez pour l'Hostel du Roy, sans qu'ils puissent estre convertis ailleurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (60)

1360, juin. – *Paris.*

198. — Chartre de Charles, fils aisné du roy Jean, régent en France, pendant la prison de son père, en Angleterre (en faveur de la confrérie des chirurgiens de Paris sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien). — (*S. l.,* 1644.) In-fol., 2 p.
[Thoisy. **79**, fol. 77

1360, 15 juin. – *Londres.*

199. — Lettres du roi Jean à la communauté d'Agde (pour lui demander une aide). (Publié par M. Paul Meyer.) — *Paris, impr. de C. Lahure* (1863). In-8°, 5 p.
[8° Lk^7. **10669**

(Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. I.)

1360, octobre. – *Paris.*

200. — Extraict de la Commission envoyée à Messieurs du Parlement par Sa Majesté touchant... le faict de la marée. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[F. **23668** (8)

1360, 21 novembre. – *Amiens.*

201. — Ordonnance concernant les conseillers clercs et lais de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p.
[F. **23740** (61)

1360, 21 novembre. – *Amiens.*

202. — Ordonnance portant nomination des officiers de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (62)

1360, décembre. – *Paris.*

203. — Ordonnance du roy Jean portant attribution de jurisdiction à Messieurs du parlement de Paris, privativement à tous autres juges de ce royaume, pour les causes et affaires de la marée, tant en matière civile que criminelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p.
[F. **23610** (13)

204. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 12 p.
[F. **23610** (14)

1360, décembre. – *Paris.*

205. — Ordonnance portant que tous dons seront réunis au domaine, excepté ce qui est donné à Dieu et à la sainte Église. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (63)

1361, 4 septembre. – *Paris.*

206. — Lettres d'octroy de Jean, roy de France, portant que, moiennant le payement à faire aux gens du roy d'Angleterre de la somme promise par les États d'Artois, pour partie de celle accordée pour la rançon de Sa Majesté très chrétienne, les habitans dudit pays d'Artois seront exempts, pendant ledit an, de tous subsides ... et ... subventions imposées ... à cause de lad. rançon ... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (2)

1364, 6 avril. – *Londres.*

207. — Testament du roi Jean le Bon et inventaire de ses joyaux à Londres, publiés d'après deux manuscrits inédits des Archives nationales, par Germain Bapst. — *Paris, A. Lahure*, 1884. In-16, 53 p. [8° Lb^{23}. **24**

CHARLES V.

208. — Mandements et actes divers de Charles V, 1364-1380, recueillis et publiés ou analysés par M. Léopold Delisle, ... — *Paris, Impr. nat.*, 1874. In-4°, XII-1036 p. [4° L^{45}. **30.** Vv.

(*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, 1re série, Histoire politique.)

1364, 21 avril.

209. — Confirmation et ordonnance du roy Charles V à son avènement à la couronne, pour la retenue des officiers de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (64)

1364, 18 octobre. – *Paris.*

210. — Mandement portant que toutes lettres de dons, assignations, confirmations, etc., seront vues et visitées par les gens des comptes pour les passer ou les refuser. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (65)

1364, 19 octobre. – *Paris.*

211. — (Lettres patentes en forme de charte défendant à toutes personnes d'exercer la chirurgie à Paris sans avoir été examinées par les maîtres chirurgiens de cette ville et accordant à la confrérie de saint Côme et de saint Damien la moitié des amendes encourues par ceux qui contreviendront à cette défense.) — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 3 p.
[Thoisy. **79**, fol. 79

212. — (Lettres patentes défendant d'exercer la chirurgie à Paris sans avoir été approuvé par les maîtres chirurgiens de cette ville, avec la confirmation de ces lettres par Charles VI en octobre 1381; autres lettres de Charles V, du 21 juillet 1370, confirmant les privilèges des chirurgiens, et confirmation générale par Charles VII en 1441.) — (*S. l.*), 1644. In-fol., 5 p.
[Thoisy. **79**, fol. 83

1365, 9 mai. – *Paris.*

213. — Édit du roy Charles V portant confirmation de la confrairie des clercs, secrétaires et notaires du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **12423** (1)

(Texte latin.)

214. — Édit du roy Charles V portant confirmation de la confrairie des clercs, secrétaires et notaires du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **12423** (2)

(Texte français.)

1368, 8 février. – *Paris.*

214 *bis.* — Lettres d'attribution au Chastellet de Paris de l'exécution du scel dudit Chastellet (des 8 février 1368, 6 octobre 1417 et 25 juin 1473). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.

2 ex. [F. **5001** (6) et **20150**

1368, 21 juillet. – *Paris.*

215. — Mandement aux audiancier et controlleur, portant qu'ils ayent à envoyer à la Chambre (des comptes) toutes lettres scellées touchant amortissement, légitimations et annoblissemens, avant que de les délivrer à personnes quelconques, à peine de payer par eux la finance qui en seroit due. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (66)

1369, 28 janvier. – *Paris.*

216. — Confirmation de la charte de la commune de Péronne. — *Voir* n° 56.

1369, mars. – *Au Bois de Vincennes.*

217. – Franchises accordées par Charles V,... aux habitants d'Aix-la-Chapelle en l'honneur de Charlemagne. (Publié par Alfred Leroux.) — (*Paris, A. Picard*, 1891.) In-8°, 3 p.

[8° F. Pièce. **1839**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LII, 1891.)

1369, 25 mai. – *Paris.*

218. — Lettres patentes du roy Charles V, qui dispensent l'Hôtel-Dieu de Paris de produire en justice les originaux de ses titres... — *Paris, P.-G. Simon*, 1746. In-4°, 2 p.

[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1246**, fol. 176

1369, 8 juin. – *Paris.*

219. — Ordonnance portant fixation au nombre de onze-vingts sergents-huissiers à cheval (au Châtelet de Paris). — *Voir* n° 504.

1369, 20 juin. – *Paris.*

220. — Ordonnance du roy Charles V, sur le fait de la marchandise du poisson de mer. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.

[Dép. des Mss, Fr. **21661**, fol. 16

1370, 10 mai. – *Paris.*

221. — (Lettres patentes du Roi accordant à Pierre Scatisse, son trésorier, le four et la juridiction de Villevieille, dans la sénéchaussée de Beaucaire.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (15)

1370, 21 juillet. – *Hôtel Saint-Paul.*

221 *bis.* — (Confirmation des privilèges des chirurgiens.) — *Voir* n° 212.

1371, 9 août. – *Hôtel Saint-Paul.*

222. — Ordonnance du roy Charles cinquième, que les bourgeois de Paris peuvent tenir fiefs et arrière-fiefs et jouyr du fait de noblesse. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [F. **5001** (3)

1372, janvier. – *Paris.*

223. — Statutum Caroli quinti de almutiis a canonicis (Sacro-sanctae Capellae parisiensis) deferendis. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 31

1373, octobre. – *Paris.*

224. — (Confirmation par Charles V des privilèges des soixante notaires du Châtelet de Paris.) — *Voir* n° 237.

1375, 7 août. – *Saint-Ouen.*

225. — Lettre du Roy, adressante au chancelier de France, pour ne passer ou sceller aucune commission pour complaincte qu'on fasse de sentences ou griefz donnez en la Chambre des comptes et qu'ils les renvoye en laditte Chambre et non ailleurs, pour en connoistre. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.

2 ex. [4° Fm. **5840.4** (2) et **34796.5** (3)

226. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (67)

1376, 14 février. - *Paris.*

227. — Ordonnance touchant les francfiefs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (68)

1379, 28 février. - *Paris.*

228. - Ordonnance pour les recettes du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (69)

1379, novembre. - *Montargis.*

229. - (Lettres patentes en forme de charte portant fondation de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes.) — *Voir* n° 250.

CHARLES VI.

230. — Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées pour la Société de l'histoire de France par L. Douët-d'Arcq. — *Paris, Vve G. Renouard*, 1863-1864. 2 vol. in-8°. [8° Lb^{25}. **20**

231. — Paris pendant la domination anglaise (1420-1436): documents extraits des registres de la Chancellerie de France, par Auguste Longnon. — *Paris, H. Champion*, 1878. In-8°, XXIII-375 p. [8° Lk^{7}. **20670**

1380, 7 décembre. - *Paris.*

232. — Lettres patentes ... portant l'abolition de tous péages nouveaux et exactions faites par plusieurs seigneurs prétendans péages sur la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendant sur les marchands et marchandises montant ou dessendant en ladite rivière ... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1589** (2)

233. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (3)

1381, 13 juillet. - *Saint-Victor-lez-Paris.*

234. — Ordonnance qui règle le nombre des officiers de la Chambre des comptes et autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (70)

1381, août. - *Paris.*

235. — (Confirmation par Charles VI des privilèges des soixante notaires du Châtelet de Paris.) — *Voir* n° 237.

1381, octobre. - *Paris.*

235 *bis*. — (Lettres confirmant celles de Charles V, du 19 octobre 1364, en faveur des chirurgiens.) — *Voir* n° 212 *bis*.

1382, 11 août. - *Paris.*

236. — Ordonnance portant que les amandes du Parlement, si tost qu'elles seront jugées, seront données par écrit en la Chambre des comptes, pour y estre registrées, et que toutes lettres de dons ne seront obtenues sur lesdites amandes sans l'expédition de ladite Chambre et trésoriers. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [**23740** (72)

1382, 29 novembre. - *Paris.*

237. — Confirmation des soixante notaires (du Châtelet de Paris) et des privilèges à eux concédez (par Philippe V, 5 juin 1317, Philippe VI, septembre 1330, Jean II, février 1351, Charles V, octobre 1373, et Charles VI, août 1381). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [Fp. **625**

1383, 21 janvier. - *Paris.*

238. — Lettres du Roy ... en forme d'instruction sur les aydes. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1739. In-4°, 4 p. 2 ex. [F. **23610** (16) et Rés. F. **1126** (3)

1383, 26 janvier. - *Paris.*

239. — Instruction et pouvoir des généraulx-conseillers sur les aydes. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p. [F. **23740** (71)

1383, 5 mai. – *Melun.*

240. — Lettres portant exemption du guet en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (73)

1383, 19 juillet. – *Paris.*

241. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (74)

1384, 3 janvier. – *Au Bois de Vincennes.*

242. — Confirmation des privilèges de l'Université de Paris et limitation du nombre des officiers d'icelle par les roys Charles VI (13 janvier 1384) et Charles VIII (mars 1489). — *Paris, M. Brunet,* 1638. In-8°, 16 p. [Rp. **4193**

1384, 28 janvier. – *Paris.*

243. — Ordonnance concernant le domaine. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (75)

1384, 5 mars. – *Paris.*

244. — Lettres portant exemption de tailles, subventions et aydes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (76)

1385, 5 septembre. – *Paris.*

245. — Charte du roy Charles VI portant qu'il ne sera pris aucuns vivres ni ustanciles dans les maisons, fermes et métairies de l'Hostel-Dieu de Paris, et permission de faire mettre pannonceaux et bastons royaux aux armes de France, sur toutes les terres, maisons et autres biens appartenans audit Hostel-Dieu. — *Paris, impr. de P.-G. Simon,* 1746. In-4°, 3 p. [F. **23610** (17)

1386, 11 février. – *Paris.*

246. — Ordonnance portant que les commissaires sur le fait des finances, nouveaux et (*sic*) acquêts et fiefs, feront remettre incessamment ès mains du Roi lesdits fiefs et nouveaux acquêts des gens d'Église s'ils ne justifient de titres valables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (18) et **23740** (77)

1387, 16 janvier. – *Paris.*

247. — Ordonnance portant règlement pour les privilèges des officiers commençaux de Sa Majesté, et que ceux de ses domestiques, qui ne sont retenus à gages, soient privez desdits privilèges. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (78)

1387, 6 mai. – *Compiègne.*

248. — Ordonnance portant qu'il ne sera passé aucuns dons en la dépense du maistre de la chambre du Roy, si ce n'est pour la maison de Sa Majesté. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (79)

1387, 25 septembre. – *Beauvais.*

249. — Ordonnance portant que les fiefz et aumosnes seront payez avant toutes autres assignations sur le Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (19)

1388, février. – *Paris.*

250. — (Lettres patentes de Charles VI confirmant l'acte de fondation par son père de la Sainte Chapelle du bois de Vincennes, en date du mois de novembre 1379, et portant assignation définitive de bien pour l'entretien du chapitre.) — (*S. l. n. d.*) In-fol., 11 p.
2 ex. [F. **5001** (4) et Thoisy. **9** fol. 1

1388, 9 février. – *Paris.*

251. — Ordonnance portant réduction du nombre des officiers de la Chambre des comptes, des trésoriers de France, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (80)

1389, 1er mars. – *Vernon.*

252. — Ordonnance portant règlement pour les officiers de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (20)

1389, 3 avril. – *Gisors.*

253. — Ordonnance sur le fait et gouvernement des officiers de la Chambre

des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. 23610 (21)

1389, 24 mai. – *Paris.*

254. — Lettres touchant l'émolument des chartres pour estre partagées (*sic*) également entre tous ceux du collège qui auront esté présens, et lequel avoit accoustumé d'appartenir au seul notaire qui les signoit. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (22)

1390, 11 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

255. — Lettres patentes portant establissement des généraulx des aydes, tant en justice comme en finance... — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 6 p.
3 ex. [F. 23610 (23) et 4° Fm. 5840.4 (6) et 34796.5 (7)

1390, 24 octobre. – *Paris.*

256. — Ordonnance portant que les arrests de la Chambre (des comptes de Paris) seront exécutez, nonobstant opposition ou appel interjetté, et que cette ordonnance sera publiée au Chastelet de Paris et ès sièges des baillies, sénéschaussées et autres où la Chambre jugera à propos. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (24)

1391, 17 mars. – *Paris.*

257. — Ordonnance portant que les affaires du domaine seront traitées en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (25)

1395, 20 mai. – *Paris.*

258. — Ordonnance portant que tous les comptes du domaine et aydes seront jugez et affinez, sans que les trésoriers et généraux soient présens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (26)

1397, 19 janvier. – *Paris.*

259. — Ordonnance portant qu'il ne sera passé aucune partie ès comptes des receveurs et grenetiers, s'ils ne rapportent mandement et certifications. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (27)

1398, 19 octobre.

260. — Lettres portant exemption du droit de péages et passages en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In 4°, 1 p. [F. 23740 (82)
(Analyse.)

1399, 2 janvier. – *Paris.*

261. — Ordonnance portant que toutes les fermes du domaine seront criées, baillées et délivrées en présence du procureur du Roy et que l'on fera les aprétiations des grains et autres droits qui ne se payent pas en argent. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (28)

1400, 23 octobre. – *Paris.*

262. — Ordonnance portant que tous les receveurs et vicomtes donneront cautions avant que d'estre reçus, même ceux qui auroient esté reçus cy-devant. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (29)

1401, 18 juillet. – *Paris.*

263. — Reformatio Sanctae Capellae per Carolum VI, regem Francorum. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 8 p. [Dép. des Mss. Fr. 15507, fol. 44

1402, 21 février. – *Paris.*

264. — Ordonnance portant deffense au Parlement de procéder sur l'appel interjetté par Jean Daigny, controlleur de la Chambre aux deniers, d'un jugement de la Chambre, attendu que le Roy en évoque à luy la connoissance, comme touchant et regardant l'honneur de la Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (30)

1402, avril.

265. — Octroy accordé aux oyseleurs de la ville de Paris de pouvoir vendre leurs oyseaux sur le Pont aux changeurs et orfèvres, accordé par le roy Charles VI. en avril 1402, et par le roy Henry III. en mars et aoust 1575. — (*S. l.*, 1723.) In-4°, 7 p. [F. 22806

1402, 20 avril. – *Paris.*

266. — Déclaration du Roi (portant défense d'élargir aucuns prisonniers à la requête de ses chambellans et autres officiers, s'ils ne font foi de lettres patentes scellées du grand scel faisant mention du cas). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
[4° Ld⁴. **2494**

1402, 23 mai. – *Paris.*

267. — Lettres patentes du roy Charles sixiesme portant octroy et permission aux marchans fréquentant la rivière de Loyre et autres fleuves dessendans en icelle, de lever sur les marchandises et basteaux montant ou baissant par icelles l'impost mentionné par lesdites lettres patantes, pour le soustènement de leurs affaire et procez meuz et à mouvoir pour la liberté de la navigation. – *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. **1589** (3)

268. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot*, In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (4)

1402, octobre. – *Paris.*

269. — Édit portant que ceux qui voudront obtenir lettres d'amortissement d'aucunes terres, rentes ou possessions, payeront le tiers de ce que vaudront lesdites terres, pour estre appliqué aux domaines. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (83)

1403, mai. – *Paris.*

270. — Statuts, ordonnances, arrests et règlemens des marchands chandeliers de la ville... de Rouen, à eux accordés par Charles IX (*sic, pour* Charles VI, mai 1403), Henry IV (septembre 1603), Louis XIII (6 mars 1622) et Louis XV (29 août 1738). — *Rouen, impr. de L. Dumesnil*, 1745. In-4°, 176 p.
[F. **12923**

1403, 15 mai. – *Paris.*

271. — Lettres de provisions en faveur de maistre Estienne de Bray, au lieu de maistre Renault de Coulons, l'un des quatre maistres-clercs (de la Chambre des comptes de Paris). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (84)

1403, 19 mai. – *Paris.*

272. — Édit du Roy portant établissement d'un président et trois conseillers pour gouverner le fait des aydes, tant des finances comme de la justice, et le pouvoir et les fonctions à eux attribuez. – *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 7 p.
3 ex. [F. **23610** (31) et 4° Fm. **5840.4** (7) et **34796.5** (8)

1404, 15 mars. – *Paris.*

273. — Une fausse lettre de Charles VI (mandant au sieur de l'Esperonnière, de se rendre à la Rochelle avec ses hommes d'armes). (Publiée par M. Léopold Delisle.) – *Paris*, 1890, In-8°, 6 p. [8° Lb²⁵. **49**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI, 1890.)

1404, 26 mai. – *Paris.*

274. — Lettres portant exemption de tailles, subventions et aydes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (85)

1404, 24 décembre. – *Paris.*

275. — Lettre de chartre du roy Charles VI au prévost de Paris contre les non approuvez en cirurgie, pour la moitié des amendes de l'an 1404. — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 3 p. [Thoisy. **79**, fol. 81

(Vidimus du prévôt de Paris, du 17 janvier 1405.)

1405, avril. – *Paris.*

276. — Lettres patentes du roi Charles VI, portant confirmation des statuts de la communauté des maîtres bouchers de la ville de Meullent. — *Paris, impr. de P. G. Simon*, 1775. In-4°, 8 p.
[F. **23610** (32)

1405, mai. – *Paris.*

277. — Cantoria electiva (in Sancta Capella parisiensi). — *Voir* n° 119.

1405, 18 décembre. – *Paris.*

278. — Lettres portant exemption du droit de gabelles en faveur des officiers

de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (86)

1406, 18 août. – *Paris.*

279. — Lettres de déclaration portant que le Roy se réserve le droit de nommer les clercs ès offices des maistres des comptes vacans par mort. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (87)

1406, 30 septembre. – *Paris.*

280. — Lettres patentes en forme de déclaration, par lesquelles le Roy accorde aux officiers du Parlement, Chambre des comptes, des requêtes de l'Hôtel, des enquestes et requestes du Palais et du Trésor, l'exemption des droits d'aydes, ainsi qu'à leurs veuves. — *Paris, Vve Saugrain*, 1724. In-4°, 2 p. [F. 23610 (33)

281. — 1739. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (34) et Rés. F. 1126 (4)

1406, 30 septembre. – *Paris.*

282. — Lettres portant exemption de tailles, subventions et aydes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [23740 (88)

1407, 30 avril. – *Paris.*

283. — Statuts des maistres hauberger, treffillier et chesnetier de la ville et fauxbourgs de Paris (confirmés par édits d'octobre 1571 et de mai 1610). — *Paris, impr. de Vve Valleyre* (1617). In-8°, 30 p. [F. 26443

1407, mai. – *Paris.*

284. — Statuts pour les maistres marchands mégissiers de la ville de... Paris accordez par les rois François Ier et Charles IX (*sic, pour* Charles VI, mai 1407 et septembre 1517), confirmez par Henry IV (décembre 1594) et Louis le Grand (octobre 1695). — *Paris, impr. de L. Sevestre*, 1706. In-4°, 22 p. [F. 22423

(Suivi de la *déclaration*, du 12 novembre 1693, *portant réunion des deux offices de jurez de la communauté des maistres marchands mégissiers de Paris à ladite communauté.*)

285. — 1743. — (*Paris*), *impr. de Paulus Du Mesnil.* In-4°, 22 p.
2 ex. [F. 13091 et 22803

286. — Statuts pour les maistres et jurez marchands mégissiers de la ville de Paris. (Avec les édits de confirmation de septembre 1517 et de décembre 1594.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16 p. [F. 22422

1407, 25 juin. – *Paris.*

287. — Ordonnance concernant l'autorité et jurisdiction de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (35)

1408, mars. – *Paris.*

288. — Statuts, ordonnances et règlemens du corps des marchands merciers, grossiers, jouailliers de ceste ville de Paris accordés par les rois Charles VI (mars 1408), Charles IX (février 1567), Henry IV (juillet 1601), Louis XIII (janvier 1613) et Louis XIV (août 1645). Avec plusieurs arrests rendus en conséquence desdits statuts et ordonnances. – *Paris*, 1601 (*sic, pour* 1691). In-4°, 115 p. [F. 22426

289. — 1727. — *Paris, impr. de Vve Garnier.* In-4°, 163 p. [F. 13096

290. — Ordonnance du roy Charles VI servant de statut aux marchands merciers, grossiers, jouailliers de cette ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 81 p.
2 ex. [F. 13295 et Rés. F. 1234 (1)

(Suivi des lettres de confirmation de février 1567, juillet 1601, janvier 1613 et août 1645.)

291. — Édict du Roy sur le règlement et ordonnance du mestier de marchandise de mercerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (36)

1409, mars. – *Chartres.*

292. — Édit concernant l'autorité et jurisdiction de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23610 (37)

1410, 17 janvier. – *Paris.*

293. — (Mandement du Roi enjoignant au Parlement de juger le procès pendant devant lui entre les chanoines de la Sainte-Chapelle, demandeurs, et les trésorier, chapelains et clercs de ladite Sainte-Chapelle, défendeurs, sans avoir égard aux lettres du 3 décembre 1409, obtenues par lesdits défendeurs.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. 3 p. [Rés. Lk⁷. **7200** (119)

1410, 23 mai. – *Paris.*

294. — Lettres patentes. . portant continuation de l'octroy cy-devant concédé par Sa Majesté aux marchans fréquentant la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendant, de lever le droict de subside et impost mentionné par lesdites letres patentes sur les basteaux et marchandises baissans ou montans par lesdites rivières, pour estre les deniers dudit subside employez au soustènement des procez de la communauté desdits marchans et pour la liberté de la navigation. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1589** (4)

295. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (5)

1410, 14 juillet. – *Paris.*

296. — Lettres en forme d'édit portant création des correcteurs en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (89)

1410, 22 août. – *Paris.*

297. — Lettres portant que les correcteurs (de la Chambre des comptes de Paris) rentreront en leurs offices de conseillers clercs, en cas de suppression. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23694** (9) et **23740** (90)

1410, 4 septembre. – *Paris.*

298. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (91)

1410, octobre. – *Paris.*

299. — Statutum seu ordinatio regis Caroli VI de thesauraria (Sacrosanctae Capellae) non conferenda alteri quam sacerdoti. — (*S. l. n. d.*) In-fol.. 3 p.
[Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 48

(Suivi de : *Confirmatio praescripti statuti seu ordinationis regiae, per Joannem papam XXIII.*)

1411, 20 avril. – *Paris.*

300. — Lettres portant exemption du guet en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (93)

1412, 20 janvier. – *Paris.*

301. — Lettres pour les bourses des maistres des comptes sur l'émolument du sceau. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (92)

1413, 30 mars. – *Paris.*

302. — Ordonnance portant règlement pour l'achapt des chevaux des écuries du Roy, foins, avoines, pailles et autres choses; et concernant la passation desdites dépenses dans le compte desdites écuries. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (94)

1413, 26 mai. – *Paris.*

303. — L'ordonnance cabochienne (26-27 mai 1413), publiée avec une introduction et des notes, par Alfred Coville,.. — *Paris, A. Picard,* 1891. In-8°, XII-203 p. [8° L⁴⁵. 60

(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

1413, 30 mai. – *Paris.*

304. — Lettres patentes... par lesquelles le Roy se réserve un droit sur tous les métaux, consistant au dixième desdits métaux. – *Paris, impr. de P. Prault,* 1735. In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **23610** (38) et Rés.F. **1126** (5)

1413, 26 août. – *Paris.*

305. — Lettres de déclaration portant que la Chambre(des comptes) nommera gens suffisans aux prévostez après les informations par elle faites. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (95)

1413, septembre. – *Paris.*

306. — Lettres patentes (relatives à l'insurrection cabochienne), publiées par Ad. Lecoq. — *Chartres, impr. de Garnier,* (1857). In-8°. [Rés. F. **1806**

1413, 19 octobre. – *Paris.*

307. — Lettres patentes... portant continuation de l'octroy concédé par Sa Majesté aux marchans fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle, pour le soustènement des procès meuz et à mouvoir pour la liberté de la navigation. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1589** (5)

308. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (6)

1415, 14 janvier. – *Paris.*

309. — Lettres patentes portant mandement à la Chambre des comptes de informer sur ce qui défaut des joyaux du Roy, dont Gérard de Brugères avait eu ci-devant la garde et dont il demandoit à estre déchargé, attendu qu'ils avoient été pris et soustraits. Commission en conséquence donnée par ladite Chambre (le 8 août 1415) à Hugues de Guinguam, maistre, et Nicolas Desprez, correcteur des comptes, pour procéder à ladite information. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [**23740** (96)

1415, 24 mars. – *Paris.*

310. — Lettres portant exemption de tailles, subventions et aydes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (97)

1415, 18 septembre. – *Paris.*

311. — Ordonnance portant que les vicomtes et receveurs viendront compter dans les temps à eulx marquez, sinon qu'ils seront punis par la Chambre (des comptes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (39)

1416, février. – *Paris.*

312. — Le présent Livre fait mencion des ordonnances de la prévosté des marchans et eschevinaige de la ville de Paris. Imprimé par l'ordonnance de messeigneurs de la court de Parlement, ou moys de janvier l'an de grace mil cinq cens. — *A la fin :* La fin et conclusion de ce présent volume intitulé des faiz et ordonnances de la prévosté des marchans et eschevinaige de la ville de Paris. Imprimé par l'ordonnance que dessus. — *Paris,* 1505. In-fol., car. goth., 92 ff., fig. gr. 4 ex. [Rés. F. **254**, **255**, **257** (1) et **709**

1416, 24 mars. – *Paris.*

313. — Lettres patentes en forme de déclaration, qui accordent l'exemption de l'ayde imposée aux officiers de la Chambre des comptes et du Trésor. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 3 p. [F. **23610** (40)

314. — 1739. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (41) et Rés. F. **1126** (6)

1416, août. – *Paris.*

315. — Ordonnance du roy Charles VI en forme d'édit, portant création et l'establissement fait aux dépens du Roy des quatre boucheries royales et domaniales du grand Châtelet, Beauvais, petit Châtelet et cimetière Saint-Jean, et réunion au domaine des rentes qui étoient affectées sur lesdites boucheries, lesquelles appartenaient à la communauté des bouchers. — *Paris, P. Prault,* 1734. In-4°, 11 p. [F. **21899** (3)

(Accompagné d'un commentaire.)

1418, 16 juillet. – *Paris.*

316. — Lettres par lesquelles le Roy met en sa main tous dons, estats, offices, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (42)

1418, 22 juillet. – *Paris.*

317. — Lettres de rétablissement des officiers de la Chambre des comptes de Paris en leurs états et offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (43)

1419, 15 janvier. – *Paris.*

318.— Ordonnance portant défense de payer les gages aux officiers qui ne font résidence ès lieux de leurs offices. — (*S. l. n. d*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (44)

1420, 19 janvier. – *Lagny.*

319. — Le siège de Rouen en 1418, récit du roi Charles VI, publié par Georges Lecocq.—*Saint-Quentin, impr. de C. Poette,* 1875. In-8°, 13 p. [Rés. Lb^{5}. **948**

(Lettres de Charles VI aux habitants de Saint-Quentin relatives au siège de Rouen.)

1420, 4 septembre. – *Corbeil.*

320.— Ordonnance portant que toutes les finances seront reçues par un notable et bien solvable. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (45)

CHARLES VII.

321. — Paris pendant la domination anglaise (1420-1436), documents extraits des registres de la chancellerie de France, par Auguste Longnon. — *Paris, H. Champion,* 1878. In-8°, XXIII-375 p. [8° Lk^{7}. **20670**

322. — Analyses des actes de Charles VII conservés dans les archives départementales du Cher, par Jacques Soyer,... avec une introduction et une table des noms propres. — *Bourges, impr. de H. Sire*, 1898. In-8°, 36 p. [8° Lb^{35}. **424**

1423, 26 mars. – *Bourges.*

322 *bis.* — Donation par Charles VII à Jean Stuart, seigneur de Derneley, connétable de l'armée d'Écosse, des terres de Concressault et d'Aubigny-sur-Nère (26 mars 1423, 3 décembre 1425), par Jacques Soyer,... — *Bourges, impr. de H. Sire,* 1899. In-8°, 16 p. [8° Lk^{7}. **33475**

(Extrait des *Mémoires de la Société historique du Cher.*)

1425, 25 octobre.

323. — (Extrait) des ordonnances de Charles VII,... concernant le Chastelet de Paris... Tiltre 6° des examinateurs du Chastelet. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. (Dép. des Mss, Fr. **21570**, fol. 174

1425, 3 décembre. – *Mehun-sur-Yèvre.*

323 *bis.* — (Confirmation par Charles VII à Jean Stuart des terres de Concressault et d'Aubigny-sur-Nère.) — *Voir* n° 322 *bis.* [8° Lk^{7}. **33475**

1426, 1er février. – *Paris.*

324. — Lettres portant exemption du droit de péages et passages en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (98)

1426, 2 mars. – *Issoudun.*

325. — Lettres portant exemption de tailles, subventions et aydes en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (99)

1429, 19 février. – *Chinon.*

326. — Lettres patentes... en forme de commission adressante au premier huissier de la cour de Parlement ou autre sergent sur ce requis, de la part des marchans fréquentans la rivière de Loyre, pour informer contre les seigneurs des péages de L'Angès, de Maillé, Colombiers, Rochecorbon... des exactions qu'ils ont faictes... et pareillement par ladite commission est enjoinct auxdit huissier ou sergent de donner les assignations auxdits seigneurs de péage et leurs fermiers pardevant nos seigneurs de la cour de Parlement, à Paris... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 7 ff. [Rés. F. **1589** (6)

327. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 13 p. [Rés. F. **1543** (7)

1429, 23 mars. – *Paris.*

328. — Ordonnances portant règlement pour les orfèvres et merciers de la ville

de Paris, touchant les ceintures et autres ouvrages d'orfèvrerie, lues et publiées en Parlement. — *Paris, S. Cramoisy*, 1636. In-8° monté in-4°, 14 p.
[Rés. Z. Fontanieu. **221** (3)

1431, 15 mars. – *Saumur.*

329. — Édict du roy Charles septiesme pour les marchans fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle, par lequel il est défendu à toutes personnes tenans péages depuis 60 ans... de ne les plus lever. — *Orléans, E. Gibier*, 1580. In-8°, 4 ff.
4 ex. [F. **46801** (4) et Rés. F. **1544** (12). **1560** (8) et **1563** (2)

330. — Lettres patentes... portant abolition de tous péages nouveaux, mis... par plusieurs seigneurs depuis 60 ans sur les marchandises et denrées montant ou baissans par la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendans, outre et plus que les antiens péages ne montoient. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1589** (7)

331. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 10 p. [Rés. F. **1543** (8)

1431, 15 mars. – *Saumur.*

332. — Commission donnée par le Roy... à Me Jean Mauloüé, conseiller de la cour de Parlement de Paris, pour l'exécution de son édit, fait en ladite année 1430 pour l'abolition... de tous les péages mis sur la rivière de Loyre et autres fleuves... descendans en icelle depuis 60 ans en çà. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 16 p.
[Rés. F. **1589** (8)

333. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 10 p. [Rés. F. **1543** (9)

1432, 26 juillet. – *Amboise.*

334. — Lettres patentes... de l'octroy faict... aux marchans fréquantant la rivière de Loyre et autres fleuves descendans en icelle, de pouvoir lever et continuer l'impost et ayde à eux cy-devant octroyé pour deux ans sur leurs denrées, selon la taxe contenue par lesdites patantes sur chacune espèce d'icelles y mentionnées. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. 1589 (11)

335. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (13)

1433, 21 mars. – *Amboise.*

336. — Édict du Roy... portant commission aux baillifs de Touraine, Anjou, Maine et Chartres, Montargis et duché d'Orléans, d'informer secrettement des exactions faictes par aucuns seigneurs et autres ayans péages sur la rivière de Loyre et fleuves y dessendans, sur les marchandises baissant ou montant par lesdites rivières, au mespris de l'édict sur ce faict... au mois de mars de l'an 1430... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 5 ff. [Rés. F. **1589** (10)

337. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 10 p. [Rés. F. **1543** (11)

1433, 5 octobre. – *Tours.*

338. — Lettres patentes obtenues par les marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, par lesquelles il est enjoincts à tous seigneurs des péages d'oster et faire oster les empeschemens qui sont èsdites rivières et fleuves comme moulins, brayes, combres, dortes, escluses. — *Voir* n° 368.

1436, 18 juin. – *Bourges.*

339. — Lettres patentes en forme d'édit... par lesquelles Sa Majesté a aboly... tous les péages... levez sur la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans par quelques personnes que ce soient depuis 60 ans... avec deffences de lever lesdits... péages sur les denrées et marchandises, des marchands, nonobstant toutes lettres, concessions ou octroys donnez à quelques seigneurs, lesquels... sont révoqués. Et avec ce, veut Sadite Majesté que tous moulins, escluses et autres choses empeschans la navigation... desdites rivières, soient ostez, à peine de confiscation de leurs seigneuries, péages, et de grosses

amandes. — *Paris, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 15 p. [F. **1589** (15)

340. — 1678. — *Paris, impr. de F. Hotot.* In-8°, 14 p. [Rés. F. **1543** (17)

1437, 15 décembre. – *Beaugency.*

340 *bis.* — Les Privilèges, franchises et libertez des bourgeois et habitans de la ville et fauxbourgs d'Orléans, contenus ès chartes des rois Charles VII (15 décembre 1437), Louis XI (septembre 1461) et Charles VIII (décembre 1485) et confirmées (*sic*) par leurs successeurs (Louis XII, juillet 1498, et Louis XIII, juillet 1610). — *Paris, A. Courbé,* 1636. In-4°, v-23 p. [4° Lk⁷. **5893**

1438, 24 février. – *Poitiers.*

341. — Lettres patentes portant deffenses aux gens des Comptes de recevoir aucuns ayant obtenu lettres de retenue d'offices extraordinaires, tant de conseillers maistres, comme de clercs en la Chambre des comptes, mais seulement ceux qui auront lieux et offices ordinaires en ladite Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F, **23740** (101)

1438, 9 avril. – *Poitiers.*

342. — Ordonnance du Roy concernant les cautions des comptables. — *Paris, Impr. royale,* 1730. In-4°, 3 p. [F. **23740** (100)

1438, 30 juin. – *Bourges.*

343. — Édict du Roy... portant commission aux baillifs de Touraine, ressortz d'Anjou et du Maine, de Chartres, de Montargis, de Cepoy et exemptions du duché d'Orléans, de Berry, de Saint-Pierre-le-Moustier et à tous autres justiciers d'informer contre les seigneurs qui ont levé des péages depuis soixante ans, outre et plus que les antiens qu'ils levoyent auparavant... et lesdites informations faites, enjoinct ausdits justiciers icelles envoyer... sellées à la court de Parlement... à laquelle la cognoissance de tous différands procédants desdits péages est attribuée... et pareillement par lesdites lettres patantes, est permis aux marchands fréquantant ladite rivière, après commandements faits de par le Roy, faire oster tous les moulins, escluses... et autres choses empeschants le cours desdites rivières... (Avec les lettres confirmatives, du 27 mai 1448.) — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, sign. A-E. [Rés. F. **1589** (16)

344. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 38 p. [Rés. F. **1543** (18)

1438, 7 juillet. – *Bourges.*

345. — (Pragmatica sanctio.) — Fol. 1 : Incipit textus pragmatice sanctionis. — (*S. l. n. d.*) In-8°, car. goth., 11 ff. [Rés. F. **2315**

346. — Pragmatica sanctio, una cum repertorio ingeniose secundum alphabeticum ordinem compilato ad glosarum materias facilius inveniendas. — (Fol. 205 verso:) Finiunt decreta basilensia necnon bituricensia, que pragmatica sanctio intitulantur, glosata subtiliter et profunde per magistrum Cosmam Guymier... una cum repertorio noviter per ordinem alphabeti desuper compilato per Petrum Cambafort... Impressum Parisius per Philippum Pigouchet, impensis Joannis Parvi, bibliopole parisiensis... anno Domini MCCCCIII, die vero prima aprilis ante Pascha. — *Paris,* 1504. In-8°, 205 ff. et le répertoire de Cambafort sign. A-D, car. goth., marque typogr. de Jean Alexandre sur le titre et marque de Jean Pigouchet à la fin.

2 ex. [Rés. Ld⁷. **8** et **8** α

(Le répertoire de P. Cambafort a pour titre : Prefaciuncula Petri Cambafort in repertorium super pragmaticam sanctionem. — Le commentaire de Guymier est aussi attribué à Jacques Maréchal.)

347. — Pragmatica sanctio. Continet tabula amplissima materias plures hic delitentes. Omnes glose nunc primum exordia situmque longe aptius quam prius habent. Sedulam glossematis emeudationem lectio ipsa indicabit. Manuum appositio notatu dignas signat sententias. Annotatiuncule glosis applicate ipsas non parum elucidant. Subtilis ex annotationibus index in promptum petita exhibebit.

Guymier ad notulas sex associando priores Codicis interpres cognitus hujus erit. *Fol. 205 verso :* Impressa... Parisius, per magistrum Andream Bocard, impensis Johannis Parvi et Guillermi Eustachii, bibliopolarum parisiensium... anno Domini 1507 die IX. augusti. — *A la fin :* Johannis Chappuis in superiorem pragmatice sanctionis indicem ab eo compaginatum tumultuaria enucleatio... Finis huic opusculo impositus est opera magistri Andree Bocard... XVIII. augusti 1507. — *Paris*, 1507. In-8°, 205 ff. et la table, sign. A-E, car. goth., marque typ. de Jean Petit sur le titre. [Rés. Ld⁷. 9

347 *bis*. — (Un autre ex. impr. sur vélin.) [Vélins. 1831

348. — 1510. — *Impressa... Parisius per Philippum Pigouchet, impensis Johannis Parvi et Philippi Pigouchet.* In-8°, 205 ff. et la table sign. A-E, car. goth., marque typ. de Jean Petit sur le titre. marque typ. de Philippe Pigouchet à la fin. [Rés. Ld⁷. 9. A

(Une bande imprimée, collée au bas du titre, porte: *On en trouvera chez Clément Alexandre, libraire de l'université d'Angiers, demourant vis à vis Sainct Pierre à l'enseigne du chef sainct Jehan.* — Avec notes mss.)

349. — 1514. — *Impressa... Parisius per Joannem Barbier, impensis Johannis Parvi... anno Domini* MCCCCCXIIII, XIIII *kal. januarum* (*sic*). In-8°, 205 ff. et la table sign. A-E, car. goth. [Rés. Ld⁷. 9. B

(Le dernier ff. de la table porte : *Finis huic opusculo impositus est opera Johannis Barbier... idibus decembris 1514.*)

350. — Pragmatica sanctio a jurium studiosis plane desiderata, omnem materiam canonicam partim et civilem continens... pervigili cura nuper recognita... addito duplici indice... Habes insuper sanctissima concordata (inter papam Leonem X. et Franciae regem Franciscum I.). Tolose, 1528. — *Fol. 193 verso :* Finiunt decreta basiliensia necnon bituricensia, que pragmatica sanctio intitulatur, glosata... per magistrum Cosmam Guymier... una cum repertorio... compilato per Petrum Cambafort. (Praemittitur Matthaei Paci epistola Joanni Dayma.) — *Toulouse*, 1528. 2 parties en 1 vol. in-4°, car. goth. [4° Ld⁷. 10

(A la fin de la table la de 1re partie, on lit : *Finis huic opusculo impositus est opera Eustachii Marechali et Joannis Damoysel, impressorum in urbe Tolosana vico Portearietis.* — A la fin de la seconde partie, qui a un titre particulier et une foliotation spéciale, on lit : *Tholose impressa per Jacobum Colomies qui... pragmaticam sanctionem beati Ludovici adjungi fecit, anno salutis millesimo quingentesimo XXVIII. et die XIII. mensis martii.*)

351. — Pragmatica sanctio, cum glossis... Domini Cosme Guimier,... Quibus accesserunt ad cujuslibet decreti parraphos summaria, suisque in locis concordatorum concordia et illorum dissonantia... opera aut labore D. Philippi Probi,... — *Parisiis, apud G. a Prato*, 1546. In-8°, 418 ff., marque typ. de G. Du Pré à la fin. [8° Ld⁷. 11

352. — 1554. 2ª ed. — *Ibid.* 2 tomes en 1 vol. in-8°. [8° Ld⁷. 11. A

353. — 1555. 2ª ed. — *Ibid.* 2 tomes en 1 vol. in-8°. [8° Ld⁷. 11. B

(Le dernier feuillet du t. II, porte la date de 1554.)

354. — (Un 2e exemplaire du t. II.) [8° Ld⁷. 11. C

355. — Sanctio pragmatica, cum glossis D. Cosmae Guimier,... Quibus accesserunt ad cujuslibet decreti paragraphos summaria... necnon glossae ac additiones... opera D. Philippi Probi,... (Quibus nunc primun accesserunt commentum Guillelmi de Monserrat super eamdem pragmaticam, Exemptionum ecclesiasticarum tractatus Joannis Lomedé, compendiosa beneficiorum expositio ab Adriano Jacqueslot.) Ex bibliotheca c.v. Dionisii Butillerii,... — *Parisiis, ex officina Nivelliana, sumptibus S. Cramoisy*, 1621. In-4°, XVI-1138 p. et l'index. [4° Ld⁷. 12

356. — Textus pragmaticae sanctionis sub Carolo VIII Bituris editae et concordati inter Franciscum primum et sedem apostolicam sub Leone X pontifice initi. — *Parisiis, apud G. Alliot*, 1628. In-24, 373 p. [8° Ld⁷. 16

357. — 1660. — *Divione, apud A. Grangier.* In-12, XXII-228 p.
[8° Ld⁷. 16. A

358. — (S. d.) — (*S. l.*) In-24. 404 p. [8° Ld⁷. 16. B
(Incomplet du titre.)

359. — Caroli septimi, Francorum regis, pragmatica sanctio, cum glossis D. Cosmae Guymier... et additionibus Philippi Probi Biturici ad Pragmaticae sanctionis et concordatorum dissidia componenda. Accedunt historia pragmaticae sanctionis et concordatorum, annotationes marginales, et veterum instrumentorum supplementa, opera et studio Francisci Pinssonii. — *Parisiis, apud F. Clousier,* 1666. In-fol., LVIII-1184 p. et l'index.
[Fol. Ld⁷. 13

360. — La pragmatique sanction en francoys, avec Guillermus Paraldi de la Pluralité des bénéfices. — *A la fin :* Cy fine la pracmatique sanction et le traicté de Guillermus Paraldi, nouvellement imprimé à Paris, par Gaspard Phillippe, le XII^e^ jour d'avril mil cinq cens et huit, pour Martin Alixandre et consors, avec privilleige donné de la court de Parlement de non imprimer cedit livre jusques à ung an prochainement venant... — *Paris,* 1508. In-8°, 88-48 ff., car. goth., marque typ. de Martin Alexandre au dernier ff.
4 ex. [Rés. Ld⁷. 14, 14.α, 14.β et 14.γ

360 *bis.* — (Un autre ex. impr. sur vélin, avec miniature au verso du titre.)
[Vélins. 1832

361. — La pragmatique sanction en françoys, avec Guillermus Paraldi de la Pluralité des bénéfices. — *A la fin :* Cy fine la pragmatique sanction et le traicté de Guillermus Paraldi nouvellement imprimé par Michel Lenoir, libraire-juré en l'Université de Paris, demourant en la rue Sainct-Jacques, le XXVI^e^ jour de novembre mil cinq cens et treize. — *Paris,* 1513. In-4°, 70-34 ff., car. goth., marque typ. de Michel Lenoir au dernier ff.
[Rés. Ld⁷. 14 A

362. — La pragmatique sanction, contenant les décrets du concile national de l'Église gallicane, assemblée en la ville de Bourges, au règne du roy Charles septiesme. Avec le concordat d'icelle, entre le très chrestien roy François I^er^ de ce nom et le pape Léon dixiesme. — *Paris, V. Sertenas,* 1561. In-8°, 59 ff.
[8° Ld⁷. 15

363. — 1561. — *Paris, R. Le Mangnier.* In-8°, 59 ff. [8° Ld⁷. 15. A

364. — 1561. — *Paris, G. Corrozet.* In-8°, 59 ff. [8° Ld⁷. 15. B

1439, 16 juillet. – *Paris.*

365. — Ordonnance portant que tous ceux qui tiennent des fiefs en donneront au vrai le dénombrement dedans trois mois, sinon que lesdits fiefs seront remis en la main du Roy et les fruits en provenans déclarez siens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (46)

1439, novembre.

366. — Protestations du très chrestien roy de France, Charles VII, sur la détermination du concile de Basle. — *Paris, G. Corrozet et G. Nyvert* (1560). In-8°, 8 ff., portr. de Charles VII sur le titre.
[8° Lb²⁶. 75

1441, octobre. – *Paris.*

367. — (Lettres patentes en forme de charte confirmant celles des 19 octobre 1364, 21 juillet 1370 et du mois d'octobre 1381, relatives aux maîtres jurés chirurgiens de Paris.) — *Voir* n° 212.

1443, 2 juillet. – *Paris.*

368. — Lettres patentes du Roy portant commission au premier huissier ou sergent sur ce requis de mettre à exécution les autres lettres patentes... obtenues par les marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, le 5^e^ jour d'octobre... 1433, par lesquelles il est enjoincts à tous seigneurs des péages d'oster et faire oster les empeschemens qui sont èsdites rivières et fleuves... jusques à 13 pieds hors du chemin et, au cas de reffus d'y satisfaire par lesdits seigneurs, les adjourner à la Cour de Parlement à

Paris et non ailleurs... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 20 p. [Rés. F. **1589** (14)

369. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 19 p. [Rés. F. **1543** (16)

1443, 25 septembre. – *Saumur.*

370. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. **23610** (47)

1443, 27 décembre. – *Angers.*

371. — Lettres patentes... en forme de commission, addressantes aux baillifs de Touraine, ressorts d'Anjou et du Mayne, de Chartres, de Montargis, de Cepoy et exemptions du duché d'Orléans, de Berry et de Sainct-Pierre-le-Moustier, par lesquelles leur est mandé d'informer contre les seigneurs et autres prétendans droit de péage sur la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans qui ont levé lesdits péages depuis l'abolition... d'iceux par les édits de... 1430 et 1438, et, lesdites informations faites, les envoyer... seellées à la cour de parlement à Paris, pour leur estre fait leur procès... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 42 p. [Rés. F. **1589** (17)

1444, 6 juillet. – *Tours.*

372. — Lettres patentes... portant prolongation de l'octroy concédé aux marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves descendans en icelle, de pouvoir lever le subside et péage sur chacune espèce des marchandises mentionnées par lesdites lettres... depuis Orléans jusques au pont d'Ancenis, pour les deniers qui proviendront de ladite levée estre par eux employez à leurs affaires concernant la navigation de ladite rivière. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 12 p. [Rés. F. **1589** (18)

373. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 11 p. [Rés. F. **1543** (20)

1445, 10 février. – *Nancy.*

374. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. 3 ex. [F. **23610** (48) et **23740** (102 et 103)

1445, 9 novembre. – *Tours.*

375. — Lettres patentes en forme de commission, addressantes aux baillifs de Touraine, ressorts d'Anjou et du Mayne, de Chartres, de Montargis, de Cepoy et exemptions du duché d'Orléans, de Berry et de Sainct-Pierre-le-Moustier, par lesquelles leur est mandé d'informer contre les seigneurs et autres prétendans droit de péage sur la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, qui ont levé lesdits péages depuis l'abolition... d'iceux par les édits de... 1430 et 1438, et, lesdites informations faites, les envoyer... seellées à la cour de parlement de Paris, pour leur estre fait leur procès... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 42 p. [Rés. F. **1589** (19)

376. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 38 p. [F. **46801** (5)

1446, 29 septembre. – *Razilly.*

377. — Lettres patentes... portant don fait à M. le duc d'Orléans... de 2,000 livres, à prendre sur les deniers de la boëtte des marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle, pour... l'abolition du péage que ledit sieur duc souloit lever à Baugency, avec l'acquit du payement fait par lesdits marchands de la composition qu'ils en ont faite avec ledit sieur duc... — *Orléans, impr. de la Vve G. Hotot*, 1651. In-8°, 12 p. 2 ex. [F. **27594** et Rés. F. **1590** (10)

1446, novembre. – *Maillé.*

378. — Lettres patentes de Charles VII et de Louis XIV, portant attribution de la mouvance du comté de Dunois à la couronne (novembre 1446 et août 1660). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1877**, fol. 290

1447, 3 janvier. – *Tours.*

379. — Lettres patentes... en forme de commission, adressante aux baillifs de Touraine... par lesquelles leur est mandé d'informer contre les seigneurs et autres

IMPRIMERIE NATIONALE.

prétendans droit de péage sur la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, qui ont levé lesdits péages depuis l'abolition... d'iceux par les édits de... 1430 et 1438. et. lesdites informations faites, les envoyer... seellées à la court de parlement à Paris. pour leur estre fait leur procès... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 12 p.
2 ex. [F. **46801** (6) et Rés. F. **1589** (20)

1447, 6 octobre. – *Bourges.*

379 *bis.* — Lettres d'attributions au Chastellet de Paris de l'exécution du seel dudit Chastellet (des 8 février 1368, 6 octobre 1447 et 25 juin 1473). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
2 ex. [F. **5001** (6) et **20150**

1447, 26 novembre. – *Nancy.*

380. — Déclaration en interprétation de plusieurs articles de l'ordonnance faite à Nancy (sur le fait des finances, le 10 février 1445). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (104)

1448, 27 mai. – *Tours.*

381. — (Lettres patentes ordonnant l'exécution de l'édit du 30 juin 1438 relatif aux péages de la Loire et aux immunités des marchands qui naviguent sur ce fleuve.) — *Voir* n° 343.

1448, août. – *Champigny.*

382. — (Lettres en faveur du chapitre de Saint-Étienne de Troyes.) — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (5)

1448, 27 décembre. – *Angers.*

383. — Lettres... patentes en forme de commission, adressantes aux baillifs de Touraine... par lesquelles leur est mandé d'informer contre les seigneurs et autres prétendans droit de péage sur la rivière de Loire et autres fleuves y descendans, qui ont levé lesdits péages depuis l'abolition... d'iceux par les édits de... 1430 et 1438, et, lesdites informations faites, les envoyer... seellées à la court de parlement à Paris, pour leur estre fait leur procez... — *Orléans, impr. de F. Hotot,* 1678. In-8°.
[Rés. F. **1543** (19)

1449, 22 mars. – *Tours.*

383 *bis.* — Déclarations et privilèges d'exemption du ban et arrière-ban en faveur des présidens. conseillers et officiers du parlement de Paris (22 mars 1449, 11 mai 1453, 5 mai 1465, février 1485, 21 juin 1541). — *Paris, Vve Alliot,* 1674. In-4°, 12 p. [F. **23400**

1450, 25 juillet.

384. — Ordonnance du Roy... extraicte des ordonnances royaux sur le fait et jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevinage de Paris, imprimée à Paris... en... 1582... faisant mention de l'ancienneté des commissaires-examinateurs du Chastelet de Paris, portant aussi ce que doivent faire les diziniers et cinquanteniers et ce qu'ils sont tenus de révéler ausdits commissaires... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 p.
[F. **23610** (49)

1450, 13 octobre. – *Tours.*

385. — Lettres patentes... portant prolongation de l'octroy concédé aux marchands fréquentans la rivière de Loire... de lever le... péage ès lieux de Tours, Amboise, Giem, La Charité, ou ailleurs où bon leur semblera, sur chacune espèce de marchandise spécifiée par lesdites lettres, pour les denrées qui proviendront dudit péage les employer par eux à leurs affaires communes, concernant la navigation de ladite rivière. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 8 p.
[Rés. F. **1589** (21)

386. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (21)

1451, 4 février. – *Montils-lez-Tours.*

387. — Lettres patentes pour procéder par la Chambre des comptes au jugement du procès criminel de Macé Aguillon, prisonnier en la conciergerie du Palais. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (51) et 4° Fm. **5840.4** (8) et **34796.5** (9).

388. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[F. **23610** (50)

1451, 13 mars. – *Montils-lez-Tours.*

389. — Lettres patentes pour procéder par la Chambre des comptes au jugement du procès de Macé Aguillon, prisonnier en la Conciergerie du Palais, et qu'à la Chambre appartient, en fait de comptes et deppendances, toute jurisdiction civile et criminelle sans ressort. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (52) et 4° Fm. **5840.4** (9) et **3476.5** (10)

390. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (53)

1451, 13 mars. – *Tours.*

391. — Statuts et lettres patentes de l'état et métier de marchand bonnetier chapelier et appartenances, en la ville et banlieue de Rouen. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16-8 p. [F. **12853**

(Suivi des *Lettres de Henri IV, données à Rouen,* au mois d'octobre 1596, *en confirmation des statuts, lettres et privilèges de l'état et métier des marchands bonnetiers, chapeliers et appartenances, en la ville et banlieue de Rouen.*)

1451, 20 juin.

392. — Lettres patentes du Roy contenans les articles et traitté accordez entre les commissaires de Sa Majesté et les députez de la ville de Bordeaux, pays bordelois et autres pays de Guyenne. — *Paris, jouxte la coppie imprimée à Bordeaux,* 1650. In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **23610** (54) et 4° Lb[37]. **1636**

393. — Lettres patentes du roy Charles VII, contenans les articles et traitté accordez entre les commissaires de Sa Majesté et les députés de la ville de Bourdeaux, pays bourdelois et autres pays de Guyenne, lors de la réduction de la Guyenne à la couronne de France, après que les Bourdelois en eurent chassé les Anglois pour se mettre sous l'obéyssance du roy de France. — *Paris, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux,* 1650. In-4°, 11 p. [F. **23610** (55)

394. — Lettres patentes contenans les articles et traité accordés entre les commissaires de Sa Majesté et les députés de la ville de Bourdeaux, païs bourdelois et autres païs de Guyenne, lors de la réduction de la Guyenne à la couronne de France. — *Voir* n° 1000 *bis.*

1452, 3 avril. – *Tours.*

395. — Lettres patentes... portant prolongation de l'octroy concédé aux marchands fréquentans la rivière de Loyre de lever le subside et péage, ès lieux de Saumur et Ancenis, sur chacune espèce de marchandises spécifiées par lesdites lettres, pour les deniers qui proviendront dudit subside estre par eux employé à la poursuite tant des procès qu'ils ont à l'encontre de plusieurs seigneurs ayans péages sur lesdites rivière et fleuves y descendans, que autres leurs affaires communes, concernant la liberté de la navigation sur ladite rivière. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 15 p. [Rés. F. **1589** (22)

396. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 14 p. [Rés. F. **1543** (22)

1452, 2 juin. – *Chissay.*

397. — Ordonnance portant que les taxes ordonnées par les trésoriers de France ou généraux des finances ne seront passées dans aucun compte, si elles ne sont signées de leur seing manuel. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (56)

1452, juillet. – *Mehun-sur-Yèvre.*

398. — Lettres de Charles VII permettant de fortifier Apinac (publiées par M. Noël Thiollier). — *Montbrison, impr. de Brassart,* 1898. In-8°. [8° Lk[7]. **31561**

(Extrait du *Bulletin de la Diana,* t. X.)

1454, 10 janvier. – *Montils-lez-Tours.*

399. — Ordonnance portant que doresnavant, toutes fois et quantes que se tiendra l'Échiquier au pays de Normandie, se transporteront au lieu dudit Échiquier aucuns des conseillers maistres et clercs de la Chambre des comptes de Paris, pour oyr, clorre et affiner les comptes des vicomtes, receveurs, grenetiers et autres officiers comptables dudit pays. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (105)

1454, 14 mars. – *Montils-lez-Tours.*

400. — Ordonnance portant qu'il sera délivré aux possesseurs des fiefs du pays et duché de Normandie un duplicata des lettres de leurs hommages, signé et scellé, pour en poursuivre l'expédition en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (106)

1454, 18 avril. – *Montils-lez-Tours.*

401. — Lettre de cachet aux gens des comptes à Paris, portant nomination de deux conseillers maistres et ordre de nommer deux clercs de la Chambre des comptes, pour oyr et clorre les comptes des vicomtes et receveurs du pays de Normandie, pendant la tenue de l'Échiquier. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (107)

1454, 23 décembre. – *Mehun-sur-Yèvre.*

402. — Ordonnance sur le fait et estat de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 15 p.
2 ex. [F. **23610** (57) et **23740** (108)

403. — Extrait de l'ordonnance du Roi sur le fait et estat de la Chambre des comptes. — *Paris, Impr. roy.*, 1726. In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **23610** (58) et 4° Fm. **5840.4** (10) et **34796.5** (11)

1456, 30 janvier. – *Le Bouchet, près Saint-Pourçain.*

404. — Ordonnance portant que les gages des officiers, fiefs et aumosnes et autres charges seront payées avant aucuns dons. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (109)

1456, septembre. – *Gannat.*

405. — Statuts anciens (de septembre 1456) et nouveaux (d'avril 1607), registrés en Parlement, arrests, sentences et règlemens concernans la communauté des maistres potiers de terre carleurs de la ville... de Paris... — *Paris, impr. de Prault père*, 1752. In-8°, VI-195 p.
3 ex. [F. **26462**, **44753** et **44776**

1457, 2 avril. – *Lyon.*

406. — Lettres patentes... portant... permission aux marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves descendans en icelle, de lever... sur chacune espèce des marchandises contenues par lesdites lettres le droit et ayde y contenu, pour survenir (*sic*) à leur affaires et procès, en telles villes... que bon leur semblera. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 8 p. [Rés. F. **1589** (23)

407. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (23)

1457, 5 août. – *Courtilles, près Souvigny.*

408. — Ordonnance portant pouvoir aux baillifs et sénéchaux des pays de Champagne, Brie, Normandie et autres, de recevoir les foy et hommages des vassaux possédans terres et seigneuries valant 50 livres de revenu par chacun an et au-dessous; et aux lieutenans généraux sur le fait de la guerre, ou au bureau de la Chambre des comptes à la personne du président en icelle, ceux de 50 livres et au-dessus, jusqu'à 100 livres tournois; et ce pendant 3 années consécutives à compter de la datte des présentes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (110)

1458, 23 septembre. – *Vendôme.*

409. — Lettres patentes du roy Charles VII, qui deffend aux fermiers de faire aucune composition avec les marchands pour choses qui leur pussent devoir à cause des forains, etc. — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (60) et Rés. F. **1126** (7)

1459, 7 juin. – *Chinon.*

410. — Lettres patentes... portant prolongation et pouvoir par les marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves descendans en icelle de lever le subside, ayde et péage sur leurs denrées... montans ou baissans par lesdits rivière et fleuves spécifié par icelles, entre... Saumur et Ancenis, pour les deniers qui proviendront dudit péage les employer par eux à leurs affaires communes et procès concernant ladite navigation. — *Orléans, impr. de G. Hotot.* In-8°, 15 p. [Rés. F. **1589** (24)

411. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 15 p. [Rés. F. **1543** (24)

1460, 21 janvier. – *Razilly.*

412. — Ordonnance portant règlement pour la reddition des comptes du Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (111)

1460, 12 avril. – *Tours.*

413. — Lettres qui déclarent les gens des comptes juges souverains en matière de finance, dépendans du domaine et du fait des comptes, sans qu'on puisse interjetter appel de leurs jugemens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (61)

1460, 3 novembre. – *Brécy (Cher).*

414. — Ordonnance portant pouvoir aux prévost de Paris, sénéchaux, baillis ou leurs lieutenants, de recevoir les foy et hommages des terres non excédant cinquante livres de revenu, et à la Chambre des comptes de recevoir ceux des terres valant jusqu'à 100 livres parisis de revenu par chacun an et prescrit la manière de les recevoir. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (112)

1460, décembre. – *Bourges.*

415. — Édit du Roy concernant l'auctorité et jurisdiction de la Chambre des comptes. — *Paris, Impr. roy.*, 1726. In-4°, 7 p.
3 ex. [F. **23610** (62) et 4° Fm. **5840.4** (11) et **34796.5** (12)

416. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (113)

1461, 29 mai. – *Mehun-sur-Yèvre.*

417. — Lettres patentes... portant pouvoir aux marchands fréquentant la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans de lever subside et ayde sur leurs marchandises spécifiées par lesdites patentes, et pour recevoir les deniers qui en proviendront, pouvoir d'establir bureaux desdites receptes en tel lieu ou lieux sur ladite rivière que bon leur semblera, pour les deniers qui en proviendront estre par eux employez à leurs affaires communes. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46801** (7) et Rés. F. **1589** (25)

418. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 15 p. [Rés. F. **1543** (26)

1461, 31 mai. – *Mehun-sur-Yèvre.*

419. — Édit du Roy... portant commission aux baillifs de Touraine, des ressorts et exemptions d'Anjou et du Mayne, Chartres, Montargis et ès ressorts du duché d'Orléans, Sainct-Pierre-le-Moustier, Montferrant de Bery et à tous autres, d'informer contre tous les seigneurs... qui ont levé des péages sur la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, depuis soixante ans auparavant l'édit fait par luy à ceste fin, et, les informations faites, les envoyer à la cour de Parlement de Paris... pour estre fait et parfait le procès aux contrevenans. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 4 p. [Rés. F. **1589** (26)

420. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 12 p. [Rés. F. **1543** (25)

LOUIS XI.

421. — Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, par Joseph Vaesen et Étienne Charavay. — *Paris, H. Laurens*, 1883-1905. 9 vol. in-8°. [8° Lb^{27}. **62**

422. — Lettres et bulletins des armées de Louis XI, adressés aux officiers municipaux d'Abbeville, avec des éclaircissemens et des notes (publié par F.-C. Louandre. 1463-1477). — *Abbeville, impr. de A. Boulanger*, 1837. In-4°, 36 p. [8° Lk^{7}. **16**

423. — Lettres de Louis XI relatives à sa politique en Catalogne, de 1461 à 1473, par Félix Pasquier,... — *Foix, impr. de V^{ve} Pomiès*, 1895. In-8°, 39 p. [8° Lb^{27}. **81**

(1461-1483?)

424. — Lettres patentes du roy

Louys onziesme portant pouvoir et octroy fait aux marchands fréquentans la rivière de Loire de lever l'ayde et subside contenu par lesdites patentes sur chacune qualité et espèce de marchandises y dénommez pour le temps de neuf ans en tel lieu et lieux qu'il leur plaira. — *Orléans, impr. de F. Hotot,* 1678. In-8°, 16 p. [Rés. F. **1543** (30)

(La fin de l'acte est la reproduction des lettres patentes de Henri II, du 27 novembre 1556.)

1461, septembre. – *Étrechy.*

424 *bis.* — (Confirmation des privilèges des bourgeois d'Orléans.) — *Voir* n° 340 *bis.*

1461, 7 septembre. – *Paris.*

425. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (114)

1461, 23 novembre. – *Montils-lez-Tours.*

426. — Ordonnance du Roy concernant l'authorité et jurisdiction de la Chambre des comptes. — *Paris, Impr. roy.,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (63) et 4°Fm. **5840.4** (12) et **34796.5** (13)

427. — Lettres de déclaration portant que l'on ne peut appeller des jugemens de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (64)

1461, 27 novembre. – *Tours.*

428. — Littere clare memo. Ludovici XI, Francorum regis christianissimi, super abrogatione pragmatice sanctionis, in quarta sessione sacrosancti lateranensis Concilii publice lecte et recitate. — (*S. l. n. d.*) In-4°, car. goth., 3 ff. [4° Ld⁷. **18**

(Lettre missive adressée à Pie II.)

1462, 12 janvier. – *Tours.*

429. — Lettres patentes du Roi... par lesquelles il a révoqué la commission qu'il avoit donnée aux commissaires par luy establis pour contraindre les marchands fréquentans la rivière de Loyre, leurs receveurs, commis... à la recepte de l'octroy, à eux cy-devant concédé par le feu roy Charles VII, de lever sur leurs denrées le subside... contenu ès dites lettres d'octroy, de rapporter les deniers qu'ils en avoient reçeu, pour avoir iceluy levé... sans avoir de luy pris pouvoir de ce faire, au contraire... a Sadite Majesté continué ledit octroy ausdits marchands pour autre temps porté par icelles. — *Orléans, impr. de G. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1589** (27)

430. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p.
2 ex. [Rés. F. **1543** (27 et 29)

1462, 12 janvier. – *Tours.*

431. — Lettres patentes du Roy... par lesquelles il veut... que les lettres patantes données à Saumur, le 15e mars 1430, pour le faict de l'abolition des péages mis sur la rivière de Loire et autres fleuves y dessendans, depuis 60 ans, soient levez... et que tout le contenu desdites lettres patentes soit entretenu et gardé, et le confirme d'abondant. — *Orléans, impr. de G. Hotot.* In-8°, 5 ff. [Rés. F. **1589** (28)

432. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°. 12 p. [Rés. F. **1543** (28)

1462, février. – *Saint-Jean-d'Angély.*

432 *bis.* — Lettres de l'établissement du corps de ville de Tours, privilèges de MM. les maires, échevins et habitans d'icelle ville. — *Tours, P. Gripon* (s. d.). In-4°, 12 p. [4° Lk⁷. **9863**

1464, novembre. – *Rouen.*

433. — Lettres patentes accordées aux jurés huiliers, gardes du coin et de l'étalon royal... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **22839** et **23610** (65)

434. — Lettres patentes du Roi, confirmant les statuts des maîtres huiliers de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[Dép. des Mss, Fr. **21663**, fol. 242

1465, 6 janvier. – *Tours.*

435. — Lettres patentes... portant pouvoir... aux marchands fréquentans

la rivière de Loire de lever l'ayde... contenu par lesdictes patentes sur chacune quallité et espèce des marchandises y dénommez, pour... neuf ans, en tel lieu... qu'il leur plaira. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 7 ff.
[Rés. F. **1589** (29)

1465, 26 février. – *Poitiers.*

436. — Déclaration du Roy concernant la justice et authorité de la Chambre des comptes et défense d'appeler de ses arrests. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°. 4 p.
3 ex. [F. **23610** (67) et 4° Fm. **5840.4** (13) et **34796.5** (14)

436 *bis*. — (S.d.) — (*S. l.*) — In-4°, 4 p. [F. **23610** (66)

1465, 5 mai. – *Issoudun.*

437. — (Lettres patentes portant exemption du ban et arrière-ban en faveur des officiers du parlement de Paris.) — *Voir* n° 383 *bis*.

1465, juillet. – *Paris.*

438. — (Édit du Roi portant) révocation des nouveaux secrétaires du Roy qui exerçoient par commission pendant les troubles et la réduction de l'ancien collège, au nombre de soixante secrétaires à gages et à bourses... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (68)

1465, 3 août. – *Paris.*

439. – Lettres patentes... par lesquelles le Roy supprime, en faveur des bourgeois et habitans de Paris, le sol pour livre sur plusieurs espèces de marchandises, excepté le vin, le bestial à pied fourché, le poisson de mer et le bois... — *Paris, P. Prault*, 1738. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (69) et Rés. F. **1126** (8)

440. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (114 *bis*)

1465, 9 novembre. – *Paris.*

441. — (Lettres confirmant les) privilèges des bourgeois de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 ff. [F. **5001** (11)

1466, 5 mai. – *Paris.*

442. — Ordonnance portant que tout exécutoire donné par la Chambre (des comptes) pour les debtes du Roy, ne sera retardé ni différé, sous prétexte d'appellations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (115)

1467, 24 juin. – *Chartres.*

443. — Statuts et règlemens pour la communauté des maistres cordiers-criniers... de Paris (24 juin 1467, 2 août 1484, juillet 1519, 12 janvier 1706). — *Paris, impr. de Moreau*, 1743. In-8°, 77 p. [F. **26434**

1467, 24 juin. – *Chartres.*

444. — Statuts pour la communauté des maistres et marchands foulons, aplaigneurs, épouvilleurs de draps, drapiers drapans, paigneurs, cardeurs et arçonneurs... de Paris. (Avec lettres de confirmation de février 1606.) — *Paris*, 1742. In-8°, 38 p. 2 ex. [F. **26439** et **44737**

1467, 21 octobre. – *Paris.*

445. — Déclaration portant qu'il ne sera donné aucun office, s'il n'est vaccant par mort ou résignation faite du bon gré et consentement du résignant. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **21555** (38) et **21556** (1) et **23740** (116)

1467, 21 octobre. – *Paris.*

446. — Déclarations des roys Louis XI (du 21 octobre 1467) et Henry III (du 29 juillet 1585), avec les articles des ordonnances de Blois et d'Orléans, mentionnées ès articles XIII, XIV et XV de la déclaration du roy Louis XIV, portant règlement sur le faict de la justice, police, finances et soulagement de tous les subjets de Sa Majesté, vérifiée en Parlement le 24e jour d'octobre 1648. — *Paris, les libr. ord. du Roi*, 1648. In-4°. 12 p. [F. **21272** (20)

1469, 1er août. – *Amboise.*

447. — Le Livre des ordonnances des chevaliers de l'ordre du très chrestien roy de France Loys XIe, à l'honneur de sainct Michel. Imprimé à Paris... (Avec autres

statuts et ordonnances sur le fait dudit ordre, du 22 décembre 1476.) Ilz se vendent à la rue de la Juifrie, à l'enseigne des deux sagittaires... — *A la fin :* Cy fine le livre de l'institucion de l'ordre du roy, imprimé nouvellement à Paris, l'an mil cinq cens et douze le XIII jour d'octobre pour Guillaume Eustace, libraire... — *Paris,* 1512. In-8°, car. goth., 40 ff. [Rés. Ll[13]. **1**

447 *bis.* — (1664.) — (*Orléans,*) *impr. de Hotot, sur la copie imprimée à Paris chez Guillaume Eustace en l'an 1512.* In-8°, sign. A-L. [8° Ll[13]. **1.** A

448. — Le Livre des statuts et ordonnances de l'ordre Sainct Michel... Institution de l'office de prévost et maistre de cérémonies, avec autres statuts et ordonnances sur le faict dudict ordre (du 22 décembre 1476). — (*S. l. n. d.*) In-4°, sign. A-K. [Vélins. **2810**

(Rel. veau fauve, aux armes de Henri II.)

448 *bis.* — (Un autre ex., rel. m. olive aux armes de Louis XIV.) [Vélins. **2811**

1469, novembre. – *Montils-lez-Tours.*

449. — Ordonnance de Louis XI sanctionnant les articles arrêtés entre les consuls et les habitants du Puy-en-Velay pour l'administration de cette ville... publiée par Augustin Chassaing,... — *Paris, L. Larose et Forcel,* 1884. In-8°, 15 p. [8° F. Pièce. **896**

(Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

1471, mars. – *Ham.*

450. — (Lettres patentes confirmant les privilèges accordés aux maîtres jurés chirurgiens de Paris par celles du 21 juillet 1370, d'octobre 1381 et d'octobre 1441.) — (*S. l.,* 1644.) In-fol., 5 p. [Thoisy. **79**, fol. 87

1473, 25 juin. – *Amboise.*

451. — Lettres d'atributions au Chastelet de Paris de l'exécution du seel dudit Chastelet (des 8 février 1368, 6 octobre 1447 et 25 juin 1473). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
2 ex. [F. **5001** (6) et **20150**

1473, 30 octobre. – *Jargeau.*

452. — Édit du Roy portant création d'un office d'huissier ordinaire de la chancelerie et Grand conseil, avec pouvoir d'exécuter toutes lettres patentes, mandemens des chanceleries et cours de Parlemens, adressées au premier huissier desdites cours; et généralement de faire et exécuter tout ce que font et exécutent les huissiers desdites cours de Parlement, les sergens du Chastelet de Paris et autres sergens royaux du royaume. Enregistré audit Chastelet, le pénultième mars 1478. — *Paris, impr. de S. Mabre-Cramoisy,* 1671. In-fol., 17 p. [F. **5001** (7)

(Suivi des édits de décembre 1597 et mars 1655 et des lettres patentes d'octobre 1604 et juin 1635, concernant les huissiers de la chancellerie et des conseils du Roi.)

1474, mars. – *Ermenonville.*

453. — Édit du Roy... portant règlement pour le nombre des examinateurs au Châtelet de Paris, leurs fonctions, privilèges, franchises, droits, libertez et supression des offices d'examinateurs nouvellement créés. — *Voir* n° 105.

1474, 7 octobre. – *Pont de Samois.*

454. — Lettres de donation à Philippe de Commynes de la terre et seigneurie de Chaillot-lez-Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (118)

1475, février. – *Paris.*

455. — Lettres patentes... portant création de la mairie d'Angers, donation du péage et droit de cloison, dont toutes personnes, même les gens d'Église ne sont exempts. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1730. In-4°, 16 p.
2 ex. [F. **23610** (70) et Rés. F. **1126** (9)

1475, 26 septembre. – *Vervins.*

456. — Une lettre de Louis XI à Sixte IV relative aux affaires d'Espagne, tirée de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise (publiée par M. Armand d'Herbomez). — (*Paris, A. Picard,* 1890.) In-8°, 8 p. [8° Lb[27]. **76**

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LI, 1890.)

1476, 12 janvier. – *Plessis-du-Parc.*

457. — Trois lettres inédites de Louis XI (publiées par Paul Marchegay). — (*S. l. n. d.*) In-8°, p. 99-106. [8° Lk⁷. 18599

(1° Du 12 janvier 1476, informant le chapitre d'Angers qu'il a prié le pape de confirmer la réintégration de Jean de Beauvau comme évêque d'Angers. 2° Du 29 novembre 1480, aux habitants d'Angers sur la levée du siège de Rhodes par les Turcs. 3° Du 5 mai 1481, adressant à l'évêque d'Angers la bulle et le bref de Sixte IV, du 13 avril, pour l'union des princes chrétiens. — Extrait du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, vol. 5.)

1476, 22 décembre. – *Plessis-du-Parc-lez-Tours.*

457 *bis.* — Adjonction faite par le roy Loys XI, tant de l'office de prévost et maistre des cérémonies qu'autres statuts et ordonances sur le faict dudict ordre (de Saint-Michel). — *Voir* n°ˢ 447 et 448.

1477, mai. – *Arras.*

458. — Édict du Roy pour les privilèges et franchises des foyres establies à Rouen. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1632. In-8°, sign. A-C. [F. 46801 (8)

1477, 11 juin. – *Estrée-Cauchy.*

459. — Lettres patentes du roy Loys douziesme (*sic*) portant pouvoir, octroyé aux marchans fréquentant la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendans de lever pour dix ans... les double des deniers qu'ils reçoivent des fermes des boettes à eux cy-devant octroyez, et ce pour leur rembourcement de la somme de 12,000 escus prestez par eux audict sieur roy, pour subvenir à ses urgentes affaires. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 8 p. [Rés. F. 1589 (30)

460. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46801 (9) et Rés. F. 1543 (31)

1477, 19 septembre. – *Arras.*

461. — Édit de création de l'office de vice-président en la Chambre des comptes, en faveur de Philippe Le Bègue, conseiller-correcteur en ladite Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (119)

1479, 19 mai. – *Puiseaux en Gâtinais.*

462. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (120)

1479, 7 juin. – *Puiseaux.*

463. — Processions demandées par Louis XI aux religieux de Saint-Léonard, en 1479, par M. Alfred Leroux. — *Paris, Impr. nat.,* 1906. In-8°, 8 p. [8° Lk⁷. 35959

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1905.)

1480, octobre. – *Plessis-du-Parc.*

464. — Les Privilèges et statuts des marchands et maistres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soye de la ville de Tours... confirmez et augmentez... par Charles VIII, son fils, ès années 1415 (*sic, pour* 1497); et confirmez par tous nos rois ensuivant, et mesme par... Louis XIV... en l'année 1650, et confirmez par arrest, le 15 janvier 1665... — *Paris, fait imprimer par Pierre Buray, impr. de J. Le Gentil,* 1665. In-4°, 10 p. [F. 21450

1480, 29 novembre.

464 *bis.* — Lettre aux habitants d'Angers sur la levée du siège de Rhodes par les Turcs. — *Voir* n° 457.

1481, 5 mai.

464 *ter.* — Lettre à l'évêque d'Angers lui adressant la bulle et le bref de Sixte IV, du 13 avril, pour l'union des princes chrétiens. — *Voir* n° 457.

1481, mai. – *Tours.*

465. — Statuts, arrests, ordonnances, règlements et privilèges accordez par Charles VIII,... et confirmez par Louys XIII aux marchands maistres texiers de la ville... de Tours. — *Tours, J. Flosseau* (1673). In-4°, 12 p. [F. 22456

1482, novembre. – *Plessis-du-Parc-lez-Tours.*

466. – Privilèges des secrétaires du Roy. — (*S. l.,*) 1637. In-4°, 25 p. [4° Lf²¹. 8

466 *bis.* — Recueil des privilèges anciens et nouveaux de messieurs les conseillers secrétaires du Roy, maison et couronne de France et de ses finances. — *Paris, P. Rocolet,* 1652. In-4°, 23 p. [4° Lf^{24}. 9

(Ne contient que l'édit de Louis XI.)

467. — Lettres patentes octroyées par le roy Louis unzième, à ses conseillers notaires et secrétaires du collège ancien. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 22 p. [F. 12423 (3)

468. — Édit du roy Louis XI... portant confirmation de tous les privilèges accordez aux secrétaires du Roy et attribution de nouveaux. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 18 p. [F. 5001 (8)

468 *bis.* — Extrait des privilèges de messieurs les conseillers-secrétaires du Roy... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [4° Lf^{24} 12

1483, 24 juin. – *Montils-lez-Tours.*

469. — Donation inédite... en faveur d'Étienne de Vesc (bailli de Meaux), publiée avec une notice par A. Germain,... — *Montpellier, impr. de J. Martel aîné,* 1857. In-4°, 8 p. [4° Ln^{27}. 28880

(Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*)

1483, 13 juillet. – *Montils-lez-Tours.*

470. — Mandement... concernant la translation de la sainte ampoule en 1483, par M. Pasquier,... — *Paris,* 1904. In-8°, 8 p. [8° Lb^{27}. 91

(Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1903.)

1484, juillet. – *Paris.*

471. — (Lettres de charte confirmant les privilèges accordés aux maîtres jurés chirurgiens de Paris par les lettres du 21 juillet 1370, d'octobre 1381, d'octobre 1441 et de mars 1471). — (*S. l.,* 1644.) In-fol., 6 p. [Thoisy. 79, fol. 91

CHARLES VIII.

472. — Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, par P. Pélicier. — *Paris, H. Laurens,* 1898-1903. 4 vol. in-8°. [8° Lb^{28}. 58

473. — (Un autre ex. sur gr. papier des t. I-III.) [Rés. L^{46}. 60

474. — Huit lettres originales et inédites de Charles VIII. — (*S. l.,* 1857.) in-8°, p. 67-71. [8° Lb^{28}. 31

(Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest,* 4e année, 1856-1857.)

475. — Lettres missives de Charles VIII, roi de France, concernant la guerre de Bretagne, juin 1486 (publiées par P. Marchegay). — (*S. l.,* 1854.) In-8°, paginé 25-35. [8° Lb^{28}. 8

(Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest,* 9e livr., mai 1854.)

476. — Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée d'après les originaux par Louis de la Trémoille. — *Paris,* 1875. Gr. in-8°, XII-284 p., fac-similé. [4° Lb^{28}. 37

477. — Plusieurs nouvelles envoyées de Napples par le Roy nostre sire à monseigneur de Borbon, ensemble d'autres nouvelles (mars 1495). — (*S. l. n. d.*). In-4°, car. goth., 6 ff. [Rés. Lb^{28}. 24

1483, 12 septembre. – *Amboise.*

478. — Lettres patentes de Charles VIII à son avènement, par lesquelles S. M. a confirmé messieurs les maistres de requestes, leurs greffiers et leurs huissiers en leurs offices ... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 8 p.
2 ex. [F. 5001 (9) et Thoisy. 135, fol. 282

(Suivi de lettres patentes du 15 mars 1492, du 8 juin 1498, et du mois de juin 1551, sur les huissiers sergents des requêtes de l'Hôtel.)

1483, 15 septembre. – *Amboise.*

479. — Édit du Roy... portant établissement de la Cour des aydes de Rouen pour juger des affaires des aydes. Par cet édit il paraît que l'élection de Pontoise doit être ressortissante de la Cour des aydes de Rouen. — *Paris, Vᵉ Saugrain et P. Prault*, 1728. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (71) et Rés. F. **1126** (10)

1483, 24 octobre. – *Blois.*

480. — Lettres en forme d'édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (72)

1483, 24 octobre. – *Blois.*

481. — Ordonnance portant règlement pour les gages des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (121)

1484, 26 mars. – *Tours.*

482. — Lettres patentes du Roy... par lesquelles il .. entend que les lettres patantes des roys Charles VII et Loys XI, données en faveur des marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves y dessendans, concernant l'abolition des nouveaux péages et augmentation des antiens, soient exécutées... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 6 ff. [Rés. F. **1589** (31)

483. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 12 p. [Rés. F. **1543** (32)

1484, juillet. – *Paris.*

484. — (Charte de Charles VIII confirmant les privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs aux maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris.) — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 6 p. [Thoisy. **79**, fol. 91

1484, 2 août. – *Paris.*

485. — Privilleiges des jurez et maistres cordiers. — *Voir* n° 443.

1485, février. – *Paris.*

486. — Lettres patentes... portant confirmation de l'ennoblissement des secrétaires du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [Thoisy. **199**, fol. 553

487. — Lettres de confirmation de noblesse et autres privilèges accordez par le roy Charles VIII à ses conseillers et secrétaires du collège ancien. — Autres lettres patentes du roy Henry II portant confirmation et augmentation des privilèges des conseillers et secrétaires de Sa Majesté du collège ancien. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4-3 p. [F. **12423** (8 et 9)

488. — (Un autre ex. ne comprenant que les lettres de février 1485.) [F. **23610** (73)

489. — Lettres patentes du roy Charles VIII... portant confirmation de l'ennoblissement des secrétaires du Roy. — *Voir* n° 954.

1485, février. – *Paris.*

489 *bis*. — (Lettres patentes portant exemption du ban et arrière-ban en faveur des officiers du parlement de Paris.) — *Voir* n° 383 *bis*.

1485, février. – *Paris.*

490. — Édict... vérifié en Parlement le Roy y séant, le 1ᵉʳ mars 1484, par lequel appert... les huissiers de ladite cour estre du corps d'icelle cour. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. **23610** (74)

1485, 14 février. – *Paris.*

491. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (122)

1485, décembre. – *Blois.*

491 *bis*. — (Confirmation des privilèges des bourgeois d'Orléans.) — *Voir* n° 340 *bis*.

1487, 13 mars. – *Bordeaux.*

491 *ter*. — Lettres patentes... (confirmant les privilèges de Bordeaux). — *Bordeaux, J.-B. Lacornée* (s. d.). In-4°, 6 p. [4° Lk⁷. **1207** (2)

1488, janvier. – *Paris.*

492. — Lettres patentes du Roi portant érection d'un consulat en la ville de

Langeac. — *Paris, impr. de P.-G. Simon*, 1772. In-4°, 51 p. [F. **23610** (75)

(Suivi de divers actes relatifs à la commune de Langeac et des privilèges accordés par Louis XV aux seigneurs de Langeac, le 24 août 1769.)

1488, 18 décembre. – *Poissy.*

493. — Ordonnance du Roy... sur l'imposition foraine. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p. [F. **46801** (10)

1489, mars. – *Chinon.*

494. — Confirmation des privilèges de l'Université de Paris et limitation du nombre des officiers d'icelle par les roys Charles VI (le 3 janvier 1384) et Charles VIII (au mois de mars 1489). — *Paris, M. Brunet*, 1638. In-8°, 16 p. [Rp. **4193**

1490, avril. – *Orléans.*

495. — Statuts des maîtres et marchands cordonniers... de Lyon (homologués par lettres patentes en forme de chartes de Charles VIII. Avec les lettres de confirmation de Louis XIII de juillet 1611). — *Lyon, J.-M. Barret*, 1769. In-8°, 47 p. [F. **44729**

(Suivi de quelques pièces relatives à la corporation des cordonniers.)

1490, 30 novembre. – *Lyon.*

496. — Lettres de déclaration en faveur de Pierre Jouvelin, conseiller-correcteur ordinaire (en la Chambre des comptes de Paris), pour pouvoir exercer, conjointement ou séparément, ledit office de correcteur avec Jean François. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (76)

1490, 28 décembre. – *Moulins.*

497. — (Ordonnance du Roi sur l'administration de la justice dans le pays de Languedoc.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 95 p. [F. **47020** (1)

1492, 8 mars. – *Paris.*

498. — Édit de création de la charge et office de conseiller secrétaire du Roy, greffier patrimonial, fiscal et criminel au département de Dauphiné... et arrest d'enregistrement dudit édit portant... mise en possession de ladite charge de la personne de maistre Jean Ventolet... pourveu d'icelle par ledit édit. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16 p. [F. **23610** (77)

1492, 15 mars. – *Paris.*

499. — Édits et déclarations portant confirmation de l'édit de création immémoriale des huit huissiers-sergens ordinaires du Roy et des requestes de son Hostel, ensemble de leurs anciens privilèges... des 15 mars 1491, 8 juin 1498, juin 1551 et 5 octobre 1575. — *Paris, G. Girard*, 1744. In-4°, 16 p. [F. **23610** (78)

500. — Lettres patentes de Louis XII à son avènement à la couronne, par lesquelles les huit huissiers-sergens de la jurisdiction des requestes de l'Hostel sont confirmez en leurs offices.— *Voir* n° 478.

1492, 24 juin. – *Paris.*

501. — Ordonnance portant que toutes lettres de don, aliénations du domaine, aydes, gabelles et greniers à sel, rémissions, octrois à vie ou à perpétuité, excepté les dons au-dessous de 100 livres, seront adressées à la Chambre des comptes, trésoriers et généraux des finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (124)

1492, 11 juillet. – *Paris.*

502. — Lettres patentes... portant prolongation de dix ans de l'octroy faict aux marchans fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves y dessendans, de lever l'ayde... y mentionné sur les marchandises spécifiées par icelles et autres non spécifiez, en tel lieu et lieux que bon leur semblera. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 7 ff. [Rés. F. **1589** (32)

503. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In 8°, 13 p. [Rés. F. **1543** (33)

1492, août. – *Paris.*

504. — Chartre du roy Charles VIII concernant les pouvoirs des huissiers à cheval au Châtelet de Paris, et qui rappelle l'ordonnance de Charles V (du

8 juin 1369), portant fixation au nombre de onze-vingt sergens-huissiers à cheval... — (*Paris,*) *impr. de J. Chardon* (*s. d.*). In-4°, 8 p. [4° Lf[93]. 16

(Vidimus de l'ordonnance de Charles V.)

1493, février. – *Paris.*

505.— (Édit du Roi portant exemption en faveur des habitants de Tours de toutes tailles, aides, subsides et impositions, équivalant aux aides et autres charges quelconques.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (79)

505 *bis.* — Privilèges... concédez à la ville de Tours, par lesquels les habitans de ladite ville sont deschargez de toutes impositions et spécialement de l'équivalant aux aydes. (Suivis des confirmations par Henri III de mai 1589 et par Louis XIII de juin 1612.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 22 p. 2 ex. [4° Lk[7]. 9864 et 9864. A

1493, juillet. – *Paris.*

506. — Ordonnances royaulx. — *Fol. 2 :* Sequentes articuli ad requestam procuratoris generalis domini nostri regis extracti sunt ab ordinationibus regiis, undecima die jullii anno millesimo cccc nonagesimo tercio, eodem domino nostro rege in sua Parlamenti curia sedente, lectis, publicatis et registratis, ex ipsius domini et dicte sue curie ordinatione apud seneschalos, ballivos, judices totius regni... transmittendi. – *A la fin :* Actum in Parlamento sedecima die novembris anno Domini millesimo cccc nonagesimo tercio. — (*Angers,* vers 1493.) In-8°, car. goth., 8 ff., marque typ. de Jean de la Tour au verso du dernier feuillet. [Rés. F. 2169

(Articles 48-55, 57-63, 65-68, 73-75 et 91 de l'ordonnance de juillet 1493 sur l'administration de la justice.)

507. — Ordonnances royaulx. — *Fol. 2 :* Sequentes articuli ad requestam procuratoris generalis domini nostri regis extracti sunt ab ordinationibus regiis undecima die jullii anno millesims cccc nonagesimo tercio, eodem domino nostro rege in sua Parlamenti curia sedente lectis, publicatis et registratis, ex ipsius domini et dicte sue curie ordinatione apud seneschallum et judicem andegavensem... transmittendi. – *A la fin :* Actum in Parlamento sedecima die novembris, anno millesimo cccc nonagesimo tercio. — (*Angers,* vers 1493.) In-8°, car. goth., 8 ff., marque typ. de Jean de la Tour au verso du dernier feuillet. [Rés. F. 2328

1493, 7 juillet. – *Paris.*

508. — Ordonnance (du Roi) portant que les *debentur* des officiers du Parlement seront registrés en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (80)

1494, 10 septembre. – *Asti.*

509. — Les lettres envoyées du Roy nostre sire à nosseigneurs de Parlement, des comptes et de l'hostel de la ville de Paris, datées du x[e] jour de septembre l'an de grâce mil cccc iiii vingt et quatorze. — (*S. l. n. d.*) In-4°, car. goth., 2 ff., fig. 2 ex. [Rés. Lh[5]. 1421 (1 et 2)

510. — Lettre... concernant la victoire de Rapallo, 10 septembre 1494 (publiée par M. Léon Le Grand). — (*Paris, A. Picard,* 1894.) In-8°, 5 p. [8° Lh[5]. 1392

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LV, 1894.)

1494, 22 novembre. – *Florence.*

511. — (Déclaration du Roi au sujet de ses projets de guerre contre les Turcs.) — (*S. l.,*) 1494. In-4°, 4 ff. [Rés. Lb[28]. 21

1497, 20 mars. – *Lyon.*

512. — Ordonnance... pour la répression des brigandages commis par les gens de guerre et les vagabonds, par M. l'abbé Morel. — *Paris, E. Leroux,* 1894. In-8°, 2 p. [8° F. Pièce. 2137

(Extrait du *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, année 1893.)

1497, mai. – *Saint-Just-lez-Lyon.*

512 *bis.* — (Confirmation des privilèges des maîtres ouvriers en draps d'or de la ville de Tours.) — *Voir* n° 464.

LOUIS XII.

513. — Les sources milanaises de l'histoire de Louis XII. Trois registres de lettres ducales de Louis XII, aux archives de Milan, par L. Pélissier... (1499-1511). — *Paris, E. Leroux*, 1892. In-8°, 80 p. [8° Lb[29]. 186

(Inventaire et reproduction d'actes. — Extrait du *Bulletin d'histoire et de philologie.*)

513 *bis.* — Les Registres Panigarola e le grinado general de l'archivio di stata de Milan pendant la domination française (1492-1513), par L.-G. Pélissier. — *Paris, E. Bouillon*, 1897. In-8°, 148 p. [8° Lb[29]. 195

(Inventaire et publication d'actes de Louis XII. — Extrait de la *Revue des bibliothèques*, octobre 1896-février 1897.)

513 *ter.* — Lettres du roy Louis XII et du cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions écrites depuis 1504 jusques et compris 1514, divisées en IV tomes et enrichies de portraits... — *Brusselles, F. Foppens*, 1712. 4 vol. in-12. [8° Lb[29]. 9

1498, 26 avril. – *Blois.*

514. — Lettre de Louis XII à la seigneurie de Sienne pour lui notifier son avènement (1498), publiée par Léon-G. Pélissier. — *Siena, tip. di L. Lazzeri*, 1894. In-8°, 7 p. [8° L[46]. 108

(Notes italiennes d'histoire de France. XIII. — Estratto dal *Bullettino senese di storia patria.* Anno I, fasc. I-II, 1894.)

1498, 8 juin. – *Compiègne.*

515. — Lettres patentes qui règlent la fonction des huissiers-sergens de la jurisdiction des requestes de l'Hostel. – *Voir* n° 478.

1498, 8 juin. – *Compiègne.*

516. — (Déclaration du Roi portant confirmation des privilèges des huissiers-sergents ordinaires des requêtes de l'Hôtel.) — *Voir* n° 499.

1498, 24 juin. – *Pontoise.*

517. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (125)

1498, juillet. – *Paris.*

518. — (Confirmation des privilèges des bourgeois d'Orléans.) — *Voir* n° 340 *bis.*

1498, juillet. – *Paris.*

518 *bis.* — (Lettres patentes confirmant les privilèges des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris.) – (*S. l.*, 1644.) In-fol., 2 p. [Thoisy. **79**, fol. 95

1498, 13 juillet. – *Paris.*

518 *ter.* — Création du Grand conseil, composé du chancelier, des maistres des requestes de vingt conseillers, d'un procureur général et de deux secrétaires. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [4° Lf[22]. 2

1498, 16 juillet. – *Paris.*

519. – Lettres patentes du Roy par lesquelles il... entend que conformément à toutes les autres lettres patentes... données en faveur de la navigation et des marchands fréquentant la rivière de Loyre... soyent entretenues, et les abondant corroborés et ratiffiez et notamment pour l'abolition des nouveaux péages, suppressions de l'augmentation des antiens, pouvoir d'oster les moulins et autres choses nuisants à la navigation et atribution de tous différans procédants desdites choses à la cour de Par-

lement.... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 7 ff.
[Rés. F. **1589** (33)

520. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 13 p.
[Rés. F. **1543** (34)

1498, 16 août. – *Étampes.*

521. — Déclaration du Roy par laquelle le Roy veut que tous nobles et autres officiers et privilégiés payent le droit de huitième et quatrième du vin de leur cru, s'il n'est par eux vendu en détail simplement aux huis et portes de leurs hôtels... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 18 p.
[F. **23610** (81)

1498, 19 novembre. – *Blois.*

522. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°. [F. **23610** (82)

1499, mars. – *Blois.*

523. — (Ordonnance sur la réformation de la justice et l'utilité générale du royaume. Avec la déclaration du 13 juin 1499 portant modification de cette ordonnance.) — (*S. l.,* vers 1499.) In-8°, car. goth., sign. a.-g. [Rés. F. **2344**

(Imprimé avec les mêmes caractères que le coutumier d'Anjou et du Maine, publié pour Jean Petit, à Paris, et pour Jean Alexandre, à Angers. Mq. le titre et la fin de la déclaration du 13 juin 1499.)

524. — Les Ordonnances royaulx (sur l'administration de la justice) publiées à Paris de par le roy Loys douziesme de ce nom, le xiiie jour du moys de juing l'an mil quattre cens nonante neuf. — (*S. l. n. d.*) In-4°, car. goth., sign. A-E, front. gr. [Rés. F. **876**

525. — Les Ordonnances royaulx (sur l'administration de la justice) nouvellement publiées à Paris de par le roy Loys douziesme de ce nom, le xiiie jour du moys de juing l'an mil cccc xcix. — (*S. l. n. d.*) In-4°, car. goth., sign. a-d, front. gr. [Rés. F. **980**

526. — Ordonnancez roiaulx nouvellement publiées à Paris de par le roy Loys XII de ce nom, le xiiie jour du moys de juing, l'an mil cccc iiiixx et xix. — (*S. l. n. d.*) In-fol., car. goth., sign. A-D, fig. sur le feuillet du titre.
[Rés. F. **257** (2)

527. — Les Ordonnances royaulx nouvellement publiées à Paris de par le roy Loys XIIe de ce nom, le xiiie jour du moys de juing l'an mil cccc xcix. — (*Paris,* s. d.) In-fol., car. goth., sign. A-D, marque typ. d'André Bocard sur le titre.
[Rés. F. **328**

1499, juin. – *Paris.*

528. — Exemption aux officiers de la Chambre des comptes du ban et arrière-ban. — (*S. l.,* 1674.) In-4°, 3 p.
[4° Lf27. **31**

529. — (Un autre ex. suivi du certificat de maître ordinaire en la Chambre des comptes délivré à Jean Manjot.)
[Dép. des Mss, Fr. **28312**, fol. 5

1499, juin. – *Paris.*

530. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (126)

1499, 13 juin. – *Paris.*

531. — (Déclaration du Roi portant modification de l'ordonnance de Blois.) — *Voir* n° 523.

1499, 11 novembre.

532. — Exemplum litterarum erectionis senatus Mediolanensis. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 8 ff. [Rés. F. **662** (2)

1500, 24 juin. – *Lyon.*

533. — Ordonnance du roi Louis XII, intitulée dans le recueil des ordonnances fait par Me. Jacques Corbin..., ordonnance fondamentale de l'authorité, jurisdiction et connoissance de la Cour des aydes à Paris et autres juges ressortissans

en icelle. — *Paris, Impr. roy.*, 1726. In-4°. 10 p.
3 ex. [F. **23610** (83) et 4° Fm. **5840.4** (15) et **34796.5** (16)

1500, 6 septembre. – *Melun.*

534. — Déclaration portant que les charges de procureurs en la Chambre des comptes de Paris ne dérogent point à la noblesse. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (127)

1501, 20 mars. – *Moulins.*

535. — Déclaration du Roy concernant la justice et auctorité de la Chambre des comptes. — *Paris, Impr. roy.*, 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (84) et 4° Fm. **5840.4** (14) et **34796.5** (15)

536. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
[F. **23740** (128)

1502, 2 mars. – *Paris.*

537. — Lettres patentes qui déchargent les vins venant de Bourgogne, qui sont vendus dans les ports situés sur les rivières d'Yonne et de Seine et qui ont payé l'imposition de 12 deniers pour livre au fermier des lieux, du payement de pareille imposition à leur arrivée à Paris... — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 3 p. [F. **23610** (85)

1502, 21 mai. – *Blois.*

538. — Lettres patentes du Roy portant prolongation de cinq ans de l'octroy donné aux marchands fréquentans la rivière de Loire, et autres fleuves y dessendans, de lever sur leurs... marchandises, contenues par lesdictes lettres, l'ayde... sur chacune d'icelles, pour employer les deniers de la levée à leurs affaires communes. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 7 ff.
[Rés. F. **1589** (34)

539. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 15 p.
[Rés. F. **1543** (35)

1503, janvier. – *Loches.*

540. — Lettres patentes (d'Anne, reine de France et duchesse de Bretagne) du mois de janvier 1502, contenant copie vidimée des prétendus titres de 399 (3 mai, fondation de l'abbaye de Saint-Gildas par Graillon, roi d'Armorique) et de 1001 (15 avril, acte d'échange entre Geoffroy, duc de Bretagne, et Félix, abbé de Saint-Gildas). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 5 p.
[Dép. des Mss, Clair. **307**, fol. 141

(Suivi des lettres de confirmation du Roi, de même date. — Avec un commentaire en marge.)

1503, 21 avril. – *Lyon.*

541. — Lettres patentes, en forme d'édict... en faveur des marchands fréquentans les rivières du Rhosne, de Saône et autres rivières... descendans en icelles, depuis Pontaille, au-dessus... d'Auxonne, jusques à la mer Méditeranée, par lesquelles est faict deffences à tous seigneurs, ayant droict de péages... sur lesdites rivières, de lever autre tribut de péage que celuy dony ils feront apparoir avoir droict dans six sepmaines, du jour de la signification qui leur sera faicte du présent édict; et permission ausdits marchands de faire oster toutes les escluses, pescheries, nassières, bennes, moulins et autres choses empeschants les... basteaux, qui y ont esté mis sans authorité... du Roy. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 11 ff. [Rés. F. **1589** (35)

542. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 21 p.
[Rés. F. **1543** (36)

1504, 18 avril. – *Blois.*

543. — Ordonnances portant que tous receveurs des aydes, qui n'auront donné la juste valeur de leurs aydes et greniers deuement certifiée, seront condamnez à la peine du quadruple. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (87)

1505, 27 mai. – *Blois.*

544. — Lettres patentes... portant abolition de tous péages et subsides mis

et imposez sur les marchandises et basteaulx montans et baissans sur la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendans depuis cent ans en çà et attribution de jurisdiction de tous les procez meux et à mouvoir par devant... sa cour de parlement à Paris... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46801** (12) et Rés. F. **1589** (36)

545. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 20 p. [Rés. F. **1543** (37)

1506, février. – *Blois.*

546. — Lettres patentes de Louis XII, accordées à Claude de France, sa fille, et à tous ses héritiers et successeurs mâles et femelles en ligne directe et collatérale, pour jouir en titre et privilège de pairie du comté de Soissons et dépendances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1877**, fol. 293

1506, 4 mars. – *Blois.*

547. — (Édit ordonnant la rédaction des coutumes du bailliage de Senlis et nommant une commission à cet effet.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 20 p.
[F. **47020** (2)

1506, 22 septembre. – *Paris.*

548. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles le Roy déclare les nobles être sujets au droit de huitième des vins qu'ils vendront en détail, en taverne et cabaret... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1724. In-4°, 3 p. [F. **23610** (86)

549. — 1738. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 4 p. [F. **23610** (88)

1507, janvier. – *Blois.*

550. — Charte du roy Louis XII... portant donation de deux muids de sel aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen, pour la fondation d'un obit solemnel. Avec les vérifications et confirmation d'icelle. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 15 p. [F. **5001** (10)

1507, 14 janvier. – *Blois.*

551. — Saggio intorno a Leonardo da Vinci (1452-1519) di E. Delécluze, tradotto dal francese, con note e due lettere inedite di Luigi XII, re di Francia (14 janvier et 26 juillet 1507). — *Siena, O. Porri*, 1844. In-8°, 151 p.
[K. **10886**

(Adressées aux prieurs et gonfalonier de Florence, pour les prier 1° d'informer Léonard de Vinci qu'il l'attendra à Milan; 2° de mettre fin le plus tôt possible au procès que Léonard de Vinci soutient contre ses frères.)

1507, 5 juin. – *Milan.*

552. — Lettres patentes... portant... pouvoir aux marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves dessendans en icelle, de lever sur leurs marchandises... l'ayde et subcide, déclaré sur chacune des marchandises spécifiées ausdites patentes, pour... neuf ans, avec permission d'establir leurs bureaux et boettes en tels lieux que bon leur semblera... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 7 ff.
[Rés. F. **1589** (37)

553. — 1677. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 15 p. [Rés. F. **1543** (38)

1507, 20 septembre. – *Blois.*

554. — (Lettres confirmant l'exemption du ban et de l'arrière-ban, dont jouissaient les bourgeois de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. [F. **5001** (11)

1508, 14 août. – *Chinon.*

555. — Exemplum decretorum et ordinum nuperrime editorum a christianissimo rege. — (*S. l. n. d.*) In-fol., car. goth., 4 ff. [Rés. F. **662** (2)

(Sur l'administration du duché de Milan.)

1508, 11 novembre. – *Paris.*

555 *bis*. — Les Ordonnances des généraulx touchant le fait de la justice des aydes en la langue de ouy. — (*Paris, G. Nyverd*, s. d.) In-8°, car. goth., sign. A-B, fig. sur le titre, marque typ. de G. Nyverd à la fin. [Rés. F. **1639** (3)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1510, 11 juin. – *Lyon.*

556. — Ordonnance concernant les cautions des comptables, avec le tableau des sommes dont lesdits comptables les doivent fournir. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (129)

1510, septembre. – *Plessis-lez-Tours.*

557. — S'ensuyvent les lectres patentes du Roy nostre sire octroyées sur la réformation des poix, mesures et aulnages du hault et bas pays d'Auvergne. Et sont lesdictes ordonnances à vendre à Paris, rue Saint-Jaques, à l'enseigne de la fleur de liz d'or en l'hostel de Jehan Petit. — *A la fin :* Imprimé à Paris, le vingtiesme jour de may mil ccccxi, pour Jehan Petit. — *Paris*, 1511. In-8°. 4 ff., car. goth., marque typ. de J. Petit sur le titre. [Rés. F. **1787**(2)

1511, 24 novembre. – *Blois.*

558. — Édit du Roy portant que tous trésoriers, receveurs généraux des finances, receveurs particuliers et tous aultres comptables viendront compter en la Chambre des comptes dans le temps qui leur sera ordonné par ladite Chambre... — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 5 p. 3 ex. [F. **23610** (89), 4° Fm. **5840.4** (16) et **34796.5** (17)

559. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (90)

1511, décembre. – *Blois.*

560. — Édit portant établissement de deux bureaux en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 17 p. [F. **23740** (130)

1512, 27 avril. – *Paris.*

561. — Les Ordonnances royaulx nouvellement publiées à Paris de par le roy Loys, douziesme de ce nom, le xxvii. jour du moys d'avril l'an mil cccccc et douze. — *Paris, Jehan Petit* (s. d.). In-8°, sign. a-c. car. goth., marque typ. sur le titre. [Rés. F. **2359**

(Exemplaire relié en maroquin, aux armes de France, par Allo.)

562. — Les Ordonnances royaulx nouvellement publiées à Paris de par le roy Loys, douziesme de ce nom, le xxvii. jour du moys d'avril l'an mil cinq cens et douze. — (*Paris, G. Nyverd*, 1512.) In-8°, car. goth. [Rés. F. **2134** (1)

(Présent seulement le premier feuillet.)

1513, 18 juillet. – *Vincennes.*

563. — Lettres patentes portant don, octroi et permission d'acheter par les charcutiers des porcs aux marchez de Paris et autres lieux du royaume. — *Paris, P. Prault*, 1750. In-4°, 7 p. [F. **23610** (91)

1513, 22 septembre. – *Amiens.*

564. — Édict du Roy portant création de 20 huissiers de son Grand Conseil, sans y comprendre le premier huissier d'iceluy, lequel est maintenu par cet édict en son pouvoir, honneurs, droicts et fonctions de son office. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (92)

1514, novembre. – *Paris.*

565. — (Édit du Roi confirmant les statuts des fileurs d'or et d'argent.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (93)

FRANÇOIS Ier.

566. — Catalogue des actes de François Ier. — *Paris, Impr. nationale*, 1887-1908. 10 vol. in-4°. [4° F. **490**

(Académie des Sciences morales et politiques.)

T. I, 1515-1530.
T. II, 1531-1534.
T. III, 1535-avril 1539.
T. IV, mai 1539-1545.
T. V, 1546-1547, Supplément, 1515-1526.
T. VI, Supplément, 1527-1547.
T. VII, 2e Supplément : Actes non datés.
T. VIII, Mentions d'actes non datés. Itinéraire. 3e Supplément.
T. IX-X, Ambassades et missions... Table alphabétique.

567. — Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier. — *Paris, Impr. nationale*, 1902. In-4°. [4° F. 490

(Académie des sciences morales et politiques.)

T. I. 1515-1516.

568. — Ensuyvent les Ordonnances faictes par le Roy nostre sire sur le faict des guerres et payement de sa gendarmerie, enregistrées au greffe de la jurisdiction de messeigneurs les connestables et mareschaux de France, à la Table de marbre ou Palais à Paris. Avec les articles concernant icelle jurisdiction... Ensemble aultres ordonnances faictes par ledit seigneur, tant sur le faict des eaues et forestz que aussi que nul ne peult prescrire contre icelui seigneur, et autres ordonnances (1515-1539). On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, au premier pillier devant la chappelle de messieurs les présidens, par Jehan André et Charles Langelier, MDXL. — *Paris*, 1540. In-8°. car. goth., 63 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. 1537 (1)

569. — Ordonnances et édictz derniè-rement faictz par le Roy nostre sire, mis par ordre selon la dacte du temps (1515-1540)... nouvellement imprimez à Paris pour Jacques Nyverd... en ensuyvant les privilèges à lui donnez par messeigneurs les lieuxtenans civil et criminel et messeigneurs les esleuz de Paris. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrie à l'image sainct Pierre, et à la première porte du Palais, par ledit Nyverd, 1541. — *Paris*, 1541. In-16, IV-170 ff., marque de G. Nyverd à la fin. [Rés. F. 1642 (2)

570. — Les Loix, ordonnances et édicts du très chrestien roy François... — *Paris, Poncet le Preux*, 1557. In-fol., 170 ff. [F. 2008

571. — S'ensuyvent les nouvelles Ordonnances faictes par le roy nostre sire Françoys premier de ce nom, sur le faict des eaues, forestz, chasses, gabelles, tailles, guerres, et autres bonnes ordonnances (1516-1519), nouvellement publiées en la court de Parlement. — (*S. l.*, vers 1519.) In-4°, car. goth., 61 ff., marque de Lotrian sur le titre. [Rés. F. 1501 (2)

572. — S'ensuyvent les nouvelles Ordonnances faictes par le roy nostre sire Francoys premier de ce nom, sur le faict des eaues, forestz, chasses, gabelles, tailles, guerres, et autres bonnes ordonnances (1516-1519), nouvellement publiées en la court de Parlement. — *A la fin :* Imprimées nouvellement à Paris par Alain Lotrian et Denis Janot, imprimeurs et libraires, demourans en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne de l'escu de France. — *Paris* (vers 1519). In-4°, car. goth., 58 ff., marque de Lotrian sur le titre. [Rés. F. 913

573. — Ordonnances du très chrestien roy de France, Françoys premier de ce nom, reduictes par tiltres et articles et ordre selon les matières, ordonnées estre gardées et observées en ses pays de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, selon et en ensuyvant la réformation par luy faicte sur le faict de la justice desdits pays l'an mil ccccxxxv... — *A la fin :* Ces présentes ordonnances ont esté imprimées à Lyon, par Denys de Harsy, l'an mil ccccxxxv au moys de mars. — *Lyon*, 1535. In-fol., car. goth., 125 ff. et la table, sign. A-R, encadrement sur le titre, marque typ. de Antoine Vincent à la fin. [Rés. F. 850

574. — Ordonnances du très chrestien roy de France, Francoys premier de ce nom, reduictes par tiltres et articles et ordre selon les matières ordonnées estre gardées et observées en ces pays de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, selon et en ensuyvant la réformation par lui faicte sur le faict de la justice desdictz pays l'an mil cinq cens trente cinq. Avec aussi les taux, modérations, sallaires et émolumens deuz aux greffiers du Parlement, advocatz, procureurs et sigillifères des lieutenans des juges ordinaires, ensemble et aussi des huyssiers et sergens et aultres gens de justice, donné à Compienne, le XVII. jour d'octobre l'an MDXXXIX, avec l'ordonnance des bailliages et séneschaussées, le grand arrest donné touchant la modération des amendes de douze vingt livres en cas d'erreur par articles. Item, plusieurs constitutions observées en praticque journellement audict pays de

Provence, la confirmation du Roy touchant la réduction des notaires et sergens en certain nombre, édict sur la réformation de la justice en son pays de Marseille, la forme de procéder aux procès criminels et plusieurs arrestz donnez par le Roy nostre sire et son Parlement à cause desdictes choses, et aussi à cause des appellations ressortissans audict Parlement des juges royaulx et aultres inférieurs... — *A la fin :* Ces présentes ordonnances ont esté imprimées en Avignon, par Jehan de Channey, l'an de grâce mil cinq cens xxxvi au moys d'aoust. — *Avignon*, 1536. In-4°, car. goth., sign. A-T, titre avec encadrement gravé.
[Rés. F. **618** (1)

575. — Ordonnances royaulx sur le faict, ordre et stille de plaider par escript en ce pays et duché de Bretaigne, tant en matières civilles que criminelles... Ausquelles sont intersérées aulcunes aultres ordonnances de paravant faictes sur ledict ordre de plaider par escript... Et finablement plusieurs lettres et édictz sur le faict de la justice d'icelluy (1535-1536). Imprimé à Rennes par Jehan Georget, imprimeur, pour Jehan Lermangier, libraire, demourant audict lieu, ou parquet de la court de Rennes. — *A la fin :* Imprimé nouvellement à Rennes par Jehan Georget, pour Jehan Lermangier, libraire, MDXL. — *Rennes*, 1540. In-4°, car. goth., 24 ff. [Rés. F. **868** (2)

576. — S'ensuyvent plusieurs Édicts du roy nostre sire (Françoys Ier), tant sur le fait de l'imposition foraine, que du droit de domaine forain... (1540-1542.) — *Toulouse, impr. de G. Boudeville*, 1553. In-4°, IV-130 p., marque typ. à la fin.
[F. **13420**

577. — Récollection de tous les édictz et ordonnances généralles, faictes par le Roy notre sire, sur et touchant le faict de la généralle réformation des hospitaux, hostelz-Dieu, aumosneries et autres de semblable qualité, du ressort de la court de parlement de Paris jusques au mois de mars 1546... (1546-1547). — *Paris, C. L'Angelié*, 1547. In-8°, sign. A-E.
[8° F. Pièce. **14580**

1515, janvier. – *Paris.*

578. — (Édit du Roi confirmant les privilèges de l'université d'Angers.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (94)

1515, 2 janvier. – *Paris.*

579. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (131)

1515, février. – *Paris.*

580. — (Charte de François Ier confirmant les privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs aux maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris.) — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 7 p. [Thoisy. **79**, fol. 97

1515, 29 mars. – *Paris.*

581. — Lettres patentes du Roy... par lesquelles il abolist tous péages qui ont esté mis sur la rivière de Loyre et autres fleuves y dessendans, depuis cent ans en ça; et par lesdites lettres est faict commandement à tous seigneurs prétendant péages, de porter ou envoyer à la cour de parlement à Paris... leurs titres qu'ils ont concernant leursdits péages... et pareillement d'oster les moulins... et autres choses empeschans la navigation. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1589** (38)

582. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 19 p. [Rés. F. **1543** (39)

1515, avril. – *Paris.*

583. — Statuts et ordonnances concernant les maîtres pescheurs à verge de la ville de Paris. — (*Paris,*) *impr. de P.-N. Lottin* (1724). In-4°, 6 p.
2 ex. [F. **22439** et **22607**

1515, juin. – *Amboise.*

584. — Lettres patentes des rois de France depuis Louis XII, portant privilège de garde-gardienne et attribution de jurisdiction au sénéchal d'Angers ou à son lieutenant à Angers, pour toutes les affaires de l'Hôtel-Dieu, tant en demandant qu'en défendant, avec défense à tous

autres juges d'en connoître. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23740 (132)

(Contient les lettres patentes, de juin 1515, juin 1716 et mai 1746.)

1515, 31 octobre. – *Hérisson.*

585. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chaûmbre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (133)

1516, février. – *Paris.*

586. — Lettres de confirmation par François Ier (des privilèges des maîtres chandeliers, huiliers et moutardiers de Paris). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (96)

1516, mars. – *Lyon.*

587. — Les Ordonnances royaulx sur le faict des chasses, eaues et forestz, nouvellement faictes et publiées en la court de Parlement. Imprimées à Paris pour Jehan Petit, avec privilège exprès... — *A la fin :* Cy finissent les ordonnances royaulx sur le fait des eaues et forestz, imprimées à Paris, le douzième jour de juing l'an mil cinq cens et dix sept. — *Paris,* 1517. In-8°, car. goth., sign. a-e, marque typ. de J. Petit sur le titre. [Vélins. 1860

1517, 31 janvier. – *Paris.*

588. — Priviléges généraux de François Ier, donnez en faveur de tous les religieux mandiens et religieuses de Saincte Claire de France, pour leur franc-sallé. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [4° F. Pièce 558

1517, 6 mai. – *Paris.*

589. — Déclaration du Roy concernant l'office des examinateurs. Publiée en Parlement, le 29 may 1517. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1615. In-8°, 8 p. [F. 46801 (11)

1517, 17 mai. – *Paris.*

590. — Lettres portant attribution des droits de robbe, de busche et de Toussaint, aux conseillers-correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (134)

1517, 30 juin. – *Montreuil.*

591. — Les Ordonnances royaulx sur le faict des tailles, aydes et gabelles, nouvellement publiées en la Court des aydes. Ils se vendent à Paris, sur le pont Nostre-Dame, à la gallée, et au Pallays, au second pillier, par Galliot Du Pré. Cum privilegio. — *A la fin :* Cy finissent les ordonnances royaulx faictes sur le fait des tailles, aydes et gabelles, et publiées en la Court des aydes, le dixiesme jour de juillet mil cinq cens et dix-sept. Imprimées à Paris pour Galliot Du Pré, libraire, demourant sur le pont Nostre-Dame, à l'enseigne de la gallée, ayant sa bouticle en la grant salle du Pallays, au second pillier. — *Paris* (1517). In-8°, car. goth., sign. a-c, armes de François Ier sur le titre et marque typ. de G. Du Pré à la fin. [Vélins. 1861

1517, septembre. – *Évreux.*

592. — Statuts pour les maistres marchands mégissiers de la ville de... Paris, accordez par les rois François Ier et Charles IX (*sic, pour* Charles VI) (mai 1407 et septembre 1517), confirmez par Henri IV (décembre 1594) et Louis le Grand (octobre 1695). — *Paris, impr. de L. Sevestre,* 1706. In-4°, 22 p. [F. 22423

593. — 1743. — *Paris, Paulus Du Mesnil.* In-4°, 22 p. 2 ex. [F. 13091 et 22803

1518, 29 janvier. – *Amboise.*

594. — Lettres portant exemption du droit de gabelles en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (135)

1518, 8 mai. – *Amboise.*

595. — Lettres concernant le droit de robe, de busche et de Toussaint, attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (136)

596. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (137 *bis*)

1518, décembre. – *Paris.*

597. — Lettres patentes du roy François premier, portant confirmation des

privilèges accordez aux sieurs conseillers et secrétaires du Roy du collège ancien. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p.
2 ex. [F. **12423** (4) et **23610** (97)

1519, 24 janvier. – *Amboise.*

598. — Lettres concernant les droits de robe, de busche et de Toussaint, attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (137)

1519, 6 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

599. — Ordonnances royaulx sur le faict des traictes, imposition d'Anjou, vicontez de Thouars et de Beaumont, avec nouvelles ordonnances royaulx (des 2 novembre 1524 et 20 avril 1542) et articles interprétatifs des premières ordonnances desdictes traictes et imposition... — *Paris, impr. de N. Du Mont*, 1570. In-8°, 164 p. [F. **27582** (7)

600. — Ordonnance sur le fait de la traicte d'Anjou et trespas de Loire. (Avec l'ordonnance du 2 novembre 1524 et articles interprétatifs des ordonnances royaux des traittes et imposition foraine d'Anjou, vicomtez de Thouars et de Beaumont.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-C. [F. **46801** (12 *ter*)

1519, 6 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

601. — Lettres concernant les droits de robe, de busche et de Toussaint, attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (138)

1519, juillet. – *Paris.*

602. — Lettres de confirmation des jurez et gardes du mestier de cordier de Paris. — *Voir* n° 443.

1520, 12 février. – *Saint-Jean-d'Angély.*

602 *bis*. — Ordonnances royaulx faictes sur l'abbréviation des causes et procès du bailliage de Touraine... publiées au siège royal de Tours... le XXIX jour de mars l'an 1519... — *A la fin :* Imprimez à Tours par Mathieu Chercele pour Jehan Richart, libraire, demourant audict Tours en la rue de la Sellerie à l'ymaige sainct Jehan l'Évangéliste... 1519. — *Tours*, 1519. In-8°, car. goth., 12 ff., marque typ. à la fin.
[Rés. F. **1882** (3)

1520, mars. – *Cognac.*

603. — Lettres en forme d'édit portant exemption du droit de gabelles en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (139)

1520, avril. – *Blois.*

604. — Édit contenant la confirmation des privilèges attribués aux officiers des Chambres des comptes du royaume... — *Grenoble, impr. de A. Fremon* (s. d.). In-fol., 10 p. [F. **5001** (12)

605. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 11 p. [F. **23740** (140)

606. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 32 p. [F. **23610** (98)

(Suivi des édits de septembre 1570, mai 1644, janvier 1645, et autres pièces relatives aux officiers des Chambres des comptes.)

1520, août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

607. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (141)

1520, 2 août. – *La Meilleraie.*

608. — Lettres du Roy à la court de Parlement, portant deffences à ladite court le prendre connoissance de l'appel d'un arrest de la Chambre des comptes interjetté par les habitans... de la Rochelle. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p.
2 ex. [4° Fm. **5840.4** (18) et **34796.5** (18)

609. — Mandement portant défense à la cour de Parlement de prendre connoissance de l'appel d'un arrest de la Chambre des comptes, interjetté par les habitans de la ville de la Rochelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (142)

(Suivi d'un *Mandement*, du 2 août 1520, *qui deffend à la Chambre des comptes d'obtempérer, comparoir, répondre ni envoyer à la court de Parlement les sacs concernant l'instance des habitans de la Rochelle, sur l'appel par eux interjetté d'un arrest de laditte chambre...*)

1520, 6 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

609 *bis.* — Instruction très utile... pour congnoistre... que c'est que admortissement... contenant aussi certains articles ou ordonnances faictes par les roys de France touchant lesdictz admortissemens et nouveaulx acquetz faictz par les gens d'Église. Avecques les lettres patentes du roy Françoys... ausquelles est contenu... la vraye substance desdits admortissemens... On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne de sainct Jehan Baptiste... — *Paris* (s. d.). In-4°, car. goth., sign. A-E, marq. typ. de J. Janot à la fin.
[Rés. F. **1501** (3)

1520, 15 octobre. – *Fontainebleau.*

610. — Commission à plusieurs officiers du Parlement, de la Chambre (des comptes), et à un secrétaire du Roy, pour les amortissemens des francfiefs et nouveaux acquests.— (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **23610** (98 *bis*) et **23740** (143)

1520, 30 octobre. – *Blois.*

611. — Lettres pour faire jouir M. Simon Teste, conseiller correcteur en la Chambre des comptes, des droits de robe, de busche et de Toussaint. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (144)

(Suivi des lettres du 7 mai 1521 pour le même objet.)

1520, décembre. – *Blois.*

612. — Ordonnance faicte par le Roy sus l'auctorité, justice et prééminence de ces (*sic*) gens des comptes. Arrest du Grant Conseil pour les gens des comptes de Languedoc contre certain arrest, donné par la court de parlement de Thoulouse contre l'auctorité, justice et prééminence desdictz gens des comptes. Arrest du Grand Conseil pour les gens des comptes de Languedoc, contre la court de parlement de Thoulouze, le sénéchal et officiers de Nymes, le gouverneur, juges et officiers de la gourvernance de Montpellier. Arrest du Grand Conseil, donné au proufit de maistre Henry de Lafont contre ung arrest... du parlement de Thoulouze, etc. — (*S. l.*, vers 1527.) In-4°, car. goth., 28 ff. [Rés. F. 930

613. – Édit du Roi sur les différendz d'entre la court de Parlement et Chambre des comptes.— *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 7 p.
3 ex. [F. **23610** (99) et 4° Fm. **5840.4** (17) et **34796.5** (19).

614. — Édit concernant l'autorité et jurisdiction de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[F. **23740** (145)

1521, janvier. – *Romorantin.*

615. — Reformatio Sacrosanctae Capellae Palatii parisiensis. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 11 p.
[Dép. des Mss, Fr. **15507**, fol. 52

1521, 26 janvier. – *Romorantin.*

616. — Ordonnance portant que tous receveurs et comptables tiendront bon et fidèle registre de leurs recettes, à peine de punition comme faussaires et d'amende arbitraire. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (100)

1521, 26 janvier. – *Romorantin.*

617. — Déclaration portant règlement pour les affaires qui se traiteront, tant au premier qu'au second bureau, en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.* In-4°, 2 p. [F. **23740** (146)

1521, 7 mai. – *Mussy-l'Évêque* (*Aube*).

618. — Lettres pour faire jouir M. Simon Teste, conseiller correcteur de la Chambre des comptes, des droits de robe, de busche et de Toussaint.— (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (147)

1522, 4 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

619. — Patentes du Roy par lesquelles est de nouvel créé et ordonné seize commissaires du Chastellet de Paris, outre les seize anciens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p.
[F. **23610** (101)

(Suivi de lettres patentes, du 6 février 1523, sur le même sujet.)

1522, 16 février. – *Paris.*

620. — Lettres pour faire jouir M. Jean Foucault, conseiller correcteur de la Chambre des comptes, des droits de robe, de busche et de Toussaint. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (148)

1522, juillet. – *La Côte-Saint-André.*

621. — Édict du Roy... par lequel les jugemens criminels et de police du prévost de l'Hostel s'exécutent, nonobstant toutes appellations, soit d'incompétence, cléricature ou autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[Thoisy. **175**, fol. 40

622. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p.
[F. **23610** (102)

1523, janvier. – *Paris.*

623. — Lettres de privilèges données et octroyées par le Roy notre sire aux bouchers vendeurs en détail ès boucheries... de Paris. (Avec les lettres patentes, de février 1604 et mars 1644, confirmant les privilèges des bouchers.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (149)

1523, 14 janvier. – *Paris.*

624. — Édict du Roi portant création d'un office de lieutenant criminel en chacun bailliage, séneschaussée, prévosté et sièges royaux de France. — *Paris, F. Jacquin*, 1608. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46801** (13) et **47020** (3)

625. — 1628. — *Paris, P. Mettayer.* In-8°, 7 p.
2 ex. [F. **46801** (14) et **47020** (4)

1523, 24 janvier. – *Paris.*

626. — Les Édits des roys François Ier (24 janvier 1523), Henry III (octobre 1574), Henry IV et Louis XIV à présent régnant, portant création des offices de controlleurs anciens, alternatifs, triennaux et quatriennaux des aydes, tailles, taillon, octrois, équivalens, fermes et impositions en chacune des élections de ce royaume. — *Paris, P. et T. Charpentier* (s. d.). In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46801** (15) et **47020** (5)
(Ne contient pas les édits d'Henri IV et de Louis XIV.)

627. — Édict du Roy portant création de controosleurs en chascune des receptes ordinaires du domaine de France... — *Troyes, impr. de P. Chevillot*, 1631. In-8°, 7 p. [F. **46801** (16)

628. — (Édit du Roi portant création d'un contrôleur en chaque élection et recette des aides, tailles, octrois, équivalents et fermes du royaume.) — *Voir* nos 2781 et 2947.

1523, février. – *Paris.*

629. — État du roy François Ier portant création en titre d'office de douze conseillers de Sa Majesté, rapporteurs et référendaires en la chancellerie de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
[F. **5001** (13)

1523, 5 février. – *Paris.*

630. — Édit du Roy portant création d'un président et attribution du titre de généraulx des aydes aux trois conseillers de ladite cour. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (103) et 4° Fm. **5840.4** (19) et **34796.5** (20)

1523, 6 février. – *Paris.*

631. — Lettres patentes contenant la confirmation des 16 examinateurs (du Châtelet) nouvellemeut créés et ordonnés en la ville de Paris. — *Voir* n° 619.

1523, 18 mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

632. — Lettres en forme d'édit, portant création des offices de trésorier des épargnes et receveur des revenus casuels, en faveur de Philbert Babou... — *Paris, Ve Saugrain et P. Prault*, 1731. In-4°, 7 p. [F. **23610** (104)

633. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p.
3 ex. [F. **21555** (112), **21556** (88) et **23740** (150).

1523, 11 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

634. — Déclaration du Roy... portant pouvoir aux commissaires examinateurs au Châtelet de Paris, de procéder et faire leurs fonctions tant au bailliage qu'en la prévôté. — *Voir* n° 105.

1523, 12 août. – *Gien.*

635. — Ordonnance portant que les montres et revues seront faites par les commissaires et contrôleurs, et qu'ils seront présens aux payemens qui seront faits aux soldats par les trésoriers, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (105)

1523, 28 décembre. – *Blois.*

636. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. 2 ex. [F. **23610** (106) et **23740** (151)

1524, 14 mars. – *Paris.*

637. — Lettres patentes... portant prolongation de neuf ans de l'octroy de lever par les marchants fréquentans la rivière de Loire les bouettes et aydes contenues... par lesdictes lettres, en tels lieux... que bon leur semblera. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 7 ff. [Rés. F. **1589** (39)

638. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 14 p. [Rés. F. **1543** (40)

1524, 9 juillet. – *Blois.*

639. — Ordonnance portant que tous comptables payeront à l'Épargne dans un mois les sommes dont ils seront trouvez redevables, à peine de privation de leurs offices et du quadruple. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (107)

1524, 2 novembre. – *La Chartreuse, près Pavie.*

640. — Ordonnances royaux et articles interprétatifs des ordonnances royaux des traites et imposition d'Anjou, vicomtés de Thouars et de Beaumont. — *Voir* nos 599 et 600.

1525, octobre. – *Fontainebleau.*

641. — Édict du Roy portant exemption aux évesques, leurs grands vicaires, officiaux et autres juges ecclésiastiques de respondre aux assignations qui leur seront données sur les appellations comme d'abus, interjettées de leurs jugements. — *Paris, A. Estienne,* 1626. In-8°, 7 p. [F. **46801** (17)

1526, 7 mai. – *Cognac.*

642. — Lettres patentes... par lesquelles il est donné pouvoir au prévost de Paris de commettre un lieutenant lay de robe courte et vingt archers pour visiter les rues, carrefours, tavernes, maisons dissolues et emprisonner les vagabonds... gens sans aveu, joueurs de cartes... blasphémateurs... mendians et autres gens trouvez en délict, pour en estre fait la justice et punition par le prévost de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 15 p. [F. **23610** (108)

1526, 6 octobre. – *Beaugency.*

643. — Serenissimi, christianissimi ac potentiss. Francorum regis, ad illustrissimos principes romani imperii electores caeterosque Germaniae potentatus ad Spiram congregatos epistola, ad communem omnium principum christianorum pacem amplexandam, immanissimosque turcanicae gentis conatus reprimendos hortatoria. Vaenit apud Galliotum Pratensem et in Aula majore Palatii regii ad primam columnam. — (*Paris,* 1526.) In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. Lb^{30}. **44**

1527, 24 juin. – *Saint-Denis.*

644. — Lettres concernant les droits de robe, de busche et de Toussaint, attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (152)

1528, 4 janvier. – *Paris.*

645. — Lettres patentes... en forme de commission au premier huissier de la cour de parlement de Paris... de la part des marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, d'adjourner à ladite cour... certains seigneurs... qui avoient fait bastir... des moulins sur la rivière de Cher... pour les faire desmolir... comme estant nuisibles aux batteliers... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 19 p. [Rés. F. **1589** (41)

646. — 1677. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 16 p. [Rés. F. **1543** (42)

1528, 1er juillet. – *Paris.*

647. — Donatione delle terre di Carinulo et Diva Petra Mairano in Terra di Lavoro et di Terra Nova in Calabria, con titulo di conte nel regno di Napoli, per li molti servitii fatti da Gio. Gioachino de Passano alla corona di Francia. — *Voir* n° 649.

1529, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

648. — Privilegi et donationi fatte dal christianiss. rè Francesco di Francia a Gio. Gioachino de signori di Passano di poter esso e suoi posteri portare nell' arma propria li tre gigli, arma reale di Francia. Donatione delle terre di Carinulo et Diva Petra Mairano in Terra di Lavoro et di Terra Nova in Calabria, con titulo di conte nel regno di Napoli, per li molti servitii fatti da detto Gio. Gioachino a esso rè et alla corona di Francia (1er juillet 1528). — *Casale, P. Goffii*, 1615. In-4°, sign. A-E. [K. **3708** (6)

(Suivi d'autres pièces relatives à Gio. Gioachino de Passano, seigneur de Vaulx.)

1529, octobre. – *Paris.*

649. — Édict d'attribution au Grand Conseil des appellations en matières civiles du prévost de l'Hostel. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Thoisy. **175**, fol. 42

650. — (S. d.) – (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (109)

651. — Second Édit... portant attribution au Grand Conseil du droit de connoistre des appellations qui seront relevées des jugemens du prévost de l'Hostel pour les matières civiles seulement... — (*S. l. n. d.*) In-4°. 4 p. [F. **23610** (110)

1529, 2 octobre. – *Paris.*

652. — (Lettres patentes ordonnant l'exécution de la bulle pontificale, du 16 août 1529, qui prescrit la levée de quatre décimes sur les biens ecclésiastiques pour la rançon du Dauphin et du duc d'Orléans, retenus en otage par Charles-Quint.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano, car. goth. [Vélins. **967** (1)

1530, 1er novembre. – *Blois.*

653. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il veut que ceux qui seront trouvez en larcin, commis en son logis, soient pendus et estranglez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (111)

1531, 2 mars. – *Paris.*

654. — Lettres de cachet aux auditeurs de la Chambre des comptes de Paris, au sujet de leurs accoustremens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23740** (154)

1531, 4 avril. – *Paris.*

655. — Édit du Roy portant peine de mort contre les comptables qui se trouveront avoir commis dans les finances le crime de péculat, larrecins, pilleries et malversations, etc. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (112), 4° Fm. **5840.4** (20) et **34796.5** (21)

656. — Lettres d'édit portant peine de mort contre les comptables pour crime de péculat, larcins et malversations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (113)

1532, 7 février. – *Rouen.*

657. — Ordonnance portant que tous les deniers des domaines, tailles, aydes, subsides, etc., seront portez au Louvre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. **23610** (114)

1532, mars. – *Argentan.*

658. — Ordonance nouvelle du Roy sur le faict des notaires, tabellions et faulx tesmoings. On les vend au mont Sainct Hylaire devant la Chiche face, à Paris. — *Paris* (s. d.). In-8°, 4 ff., front. et pl. gravés. [Rés. F. **1892**

659. — (Un autre exemplaire, ne contenant pas de pl. gr.) [Rés. F. **2039**

1532, 19 avril. – *Hambye.*

660. — Ordonnance contre les obmissions de recette. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23610** (115)

661. — (Ordonnance du Roi portant condamnation au quadruple contre les officiers comptables qui auront fait une omission dans leurs recettes.)–*Voir* n° 668.

1532, 16 mai. – *Châteaubriant.*

662. — Ordonnance portant qu'il ne sera passé ès comptes aucune partie sans mandement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (116)

1532, 16 mai. – *Châteaubriant.*

663. — Ordonnance portant défense d'user de contre-lettres en fait de finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (117)

664. — (Ordonnance défendant aux officiers comptables l'usage des contre-lettres.) — *Voir* n° 667.

1532, 29 mai. – *Châteaubriant.*

665. — Édit du Roy portant suppression du juge d'Anjou, réunion de ses fonctions à celles du sénéchal et ampliation de pouvoir et jurisdiction en faveur des lieutenans généraux établis ès sièges et sénéchaussées de Saulmur et Baugé, à l'effet de connoître des causes et procès à eux attribués, à l'instar des autres sièges du royaume... — *Paris, P. Prault,* 1757. In-4°. 4 p. [F. **23610** (118)

1532, 1er juin. – *Châteaubriant.*

666. — Les Ordonnances faictes par le Roy nostre sire sur le faict des hostelliers, taverniers et denrées qu'ilz vendent, publiées à Paris, le jeudy treziesme jour de juing l'an mil cinq cens trentre (*sic*) deux. Cum privilegio. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff., car. goth. [Rés. F. **1893**

1532, 8 juin. – *Châteaubriant.*

667. — Ordonnances du Roy nostre sire, sur l'estat des trésoriers et manyment des finances, nouvellement publiées au Conseil de la Tour carrée. Imprimées à Paris par maistre Geofroy Tory de Bourges, ... devant l'esglise de la Magdeleine, à l'enseigne du pot cassé. — *Fol. 12 v°:* Ces présentes ordonnances furent achevées d'imprimer, le dix-neufiesme jour de juillet MDXXXII, par maistre Geofroy Tory. — *Fol. 13 r°* : Autres ordonnances nouvelles du Roy nostre sire (des 19 avril, 16 mai et 14 juin 1532), sur l'estat des trésoriers et manyment des finances, publiées en la Chambre des comptes et au Conseil de la Tour carrée. — *A la fin :* Ces présentes ordonnances furent achevées d'imprimer, le vingtiesme jour de juillet MDXXXII. — *Paris,* 1532. In-4°, 18 ff., sign. A-D, marque typ. sur le titre et à la fin de chaque partie. [Rés. F. **1894**

668. — Ordonnance concernant les comptables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (119)

1532, 14 juin. – *Châteaubriant.*

669. — Ordonnance portant défense aux comptables de jouer les deniers du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (120)

670. — (Ordonnance du Roi portant défense aux officiers comptables de jouer ses deniers.) — *Voir* n° 667.

1532, 20 juin. – *Châteaubriant.*

671. — Ordonnance portant abolition en faveur des commissaires et controlleurs des guerres et règlement pour les monstres et payemens des hommes d'armes et archers des compagnies d'ordonnances, pour servir d'acquits aux trésoriers ordinaires des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (155)

1532, 27 novembre. – *Chantilly.*

672. — Lettres du Roy concernant le payement de la gendarmerie et les rolles des monstres et revenus estre faits comme avant l'ordonnance de Chasteaubriant, du 20 juin 1532, jusqu'à ce qu'autrement il en soit ordonné. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (156)

1532, 13 décembre. – *Paris.*

673. — Lettres de déclaration qui maintiennent Me Clérambault Le Clerc, correcteur (en la Chambre des comptes de Paris), dans la possession du titre de conseiller. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (121)

1533, 13 février. – *Paris.*

674. — Lettres patentes... portant

pouvoir aux marchants fréquantans la rivière de Loire et autres fleuves y descendans, de lever sur leurs denrées... baissants et montans par lesdictes rivières. l'aydes et subsides à eux octroyé par lesdictes lettres, selon ce qu'il est spécifiié sur chacune desdictes marchandises, pour employer... les deniers provenants desdictes levées à leurs affaires communes. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°. 7 p.

[Rés. F. **1589** (42)

675. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 14 p.

[Rés. F. **1543** (44)

1533, 4 mai. – *Bourges.*

676. — (Mandement du Roi enjoignant à tous les officiers du royaume de faire exécuter la bulle des deux décimes ecclésiastiques que lui a octroyés le pape pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano, car. goth. [Vélins. **967** (4)

1533, 4 mai. – *Bourges.*

677. — (Mandement du Roi enjoignant aux baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers du royaume de prêter secours et aide aux collecteurs chargés de lever sur les bénéficiers ecclésiastiques les deux décimes octroyés par le pape pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano, car. goth.

2 ex. [Vélins. **967** (2 et 3)

1534, 13 mars. – *Paris.*

678. — Lettres portant exemption de ban et arrière-ban en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (157)

1534, 15 juin. – *Paris.*

679. — Ordonnance du Roy... portant règlement sur le fait des aydes du vin vendu en gros et sur l'imposition des 12 deniers pour livre sur le bois... — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 4 p.

2 ex. [F. **23610** (123) et Rés. F. **1126** (12)

680. — Édict concernant le vin vendu en gros ès villages de l'eslection de Paris et l'imposition de 12 deniers pour livre de la busche, bourrée, cotterets et eschalas vendus à Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°. [F. **23610** (122)

1534, 24 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

681. — Ordonnances nouvelles faictes par le Roy nostre sire touchant les légyons des gens de pied par luy ordonnez et mis sus par les provinces pour la tuition et deffencé du royaulme, lesquelles il veult estre observées et gardées. Avec privilège. On les vend à Paris, en la grant salle du Palais, en la boutique de Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université, MDXXXIV. — *Paris*, 1534. In-4°, 12 ff., sign. A-C, car. goth., marque typ. à la fin. [Rés. F. **2037**

682. — Ordonnances militaires touchant l'infanterie françoise. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 38 p. [F. **26050**

1534, 7 octobre. – *Amboise.*

683. — Lettres portant confirmation des droits de robbe, de busche et de Toussaint, aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (158)

1534, 31 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

684. — Ordonnance portant qu'à commencer du 1er janvier 1534 tous les comptables qui seront assignez au Louvre, exceptez les trésoriers de la marine de Levant et de Ponant, n'auront que moitié de ce qu'ils avoient cy-devant pour leurs taxes et vacations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (159)

1535, 1er février. – *Paris.*

685. — Translation de latin en françois des lettres escriptes par le très chrestien roy de France François premier de ce nom, aux princes, villes et aultres estatz d'Alemaigne, responsives aux calumnies semées par ses malveillans contre l'honneur de Sa Majesté. On les vend en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur. — *Fol. 1 v°* : Ceste épistre a esté imprimée par le congié du Roy... et deffend ledict seigneur à tous.. de ne

l'imprimer... sur les peines contenues au privilége, par luy donné à la vesfve feu Pierre Roffet, dict le Faulcheur, et André leur filz, daté du xii^e^ jour de febvrier mil cccccxxxiv. — *Paris*, 1534. In-8°, 8 ff.

[Rés. Lb^30^. 152

1535, 25 août. – *Les Roches, près Saint-Dizier.*

686. — Les Ordonnances sur le faict du droict de la gabelle du sel... publiées en la court des aydes, le x^e^ jour du moys de septembre l'an mil cinq cens trente et cinq. Avec privilège. On les vend à Paris, en la grant salle du Palais, en la boutique de Galiot Du Pré, libraire de l'Université, mil DXXXV. — *A la fin :* Imprimé à Paris, le seiziesme jour de septembre l'an mil cinq cens trente cinq. — *Paris*, 1535. In-4°, 6 ff., sign. A-B, car. goth. [Rés. F. 1895

1535, 22 novembre. – *Dijon.*

687. — Lettres patentes... portant attribution de jurisdiction au Grand Conseil, sur l'exécution des précédentes lettres patentes de Sa Majesté, du 13^e^ juillet de la mesme année, concernant les hospitaux et maladeries de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Thoisy. 318, fol. 21

1535, 23 décembre. – *Pagny.*

688. — Édit du Roy... qui fixe l'étendue du ressort de la cour des aides de Rouen, casse et annulle les commissions d'élu à Pontoise, généralité de Rouen, et à Brezolles, généralité d'Alençon; décide que Pontoise, qui étoit alors de l'élection de Gisors, sera du ressort de la cour des aydes de Rouen, aussi bien que Brezolles. — *Paris, V^ve^ Saugrain et P. Prault*, 1728. In-4°, 8 p.

2 ex. [F. 23610 (124) et Rés. F. 1126 (13)

1536.

689. — Exemplum responsionis christianissimi Galliarum regis, ad protestationem, qua Caesarea Majestas Romae in eum invecta est. Adjecta sunt et alia lectu non indigna... — (*S. l.*), anno 1536. mense augusto. In-4°, 16 ff. et un tableau.

2 ex. [4° Lb^30^. 64 et Rés. Lb^30^. 64

690. — Coppia della risposta che fa il christianiss. rè di Francia alle parole dette dalla sacratiss. Maiestà Cesarea alla presentia della Santità di N. Sig. Papa Paulo et al Sacro colleggio delli cardinali. — *Bologna, stampata per G. B. di Phaelli* (s. d.). In-4°, 4 ff., front. gr.

[4° Lb^30^. 156

1536, février. – *Lyon.*

690 *bis*. — Les Loix, ordonnances et privilèges des foires de Lyon, Brie et Champaigne, et de la bourse commune des marchands de la ville de Tolouse, establie par le roy Henry II... — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1563. In-8°. 64 ff.

2 ex. [F. 26617 et 39104

(Contient les édits de février 1536, confirmant les privilèges du change de Lyon, et de juillet 1549, portant création de la bourse commune des marchands de Toulouse.)

690 *ter*. — *Ibid.* In-8°, 56 ff.

3 ex. [F. 26621, 39105 et Thoisy. 491 (12)

1536, 19 juin. – *Crémieu.*

691. — Édict du Roy touchant les jurisdictions des baillifz, séneschaulx et autres juges présidiaulx, et les prévotz, chastellains et autres juges inférieurs. — *A la fin :* imprimé nouvellement à Paris par Jehan Real, pour Drouet de L'Eaue, demourant en la rue de Montmartre, près Saincte Marie l'égyptienne, le xiii^e^ jour de may l'an mil cinq cens trente et huyt. — *Paris*, 1538. In-8°, car. goth., 12 ff.

[Rés. F. 1898

692. — (Un autre ex., portant la signature d'Étienne Baluze.) [Rés. F. 1897

693. — Les Ordonnances royaux sur le faict de la justice et abréviation des procès, faictes par les roys François premier de ce nom (19 juin 1536) et Henry deuxième (juin 1559) et Charles neufiesme, à présent regnant. Avec les déclarations et interprétations desdits roys sur icelles... (24 février 1537 et 17 juin 1554.) — *Paris, impr. de M. Martin*, 1573. In-8°, 22 p. [F. 46801 (19)

(Ne contient pas l'ordonnance de Charles IX.)

694. — Édict du roy François sur les jurisdictions des baillifs, séneschaux, juges présidiaux, prévosts, chastelains et autres

juges ordinaires. Avec les déclarations (des 24 février 1537, 17 juin 1554, et l'édit de juin 1559) sur icelui édit. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 28 ff.

2 ex. [F. **27581** (19) et **46801** (20)

695. — Édict du roy François sur la jurisdiction des baillifs, séneschaux, juges-présidiaux, prévosts, chastellains et autres juges ordinaires. — (*S. l. n. d.*) In-8°. [F. **47020** (6)

(Suivi des déclarationt des 24 février 1537 et 17 juin 1554 et de l'édit de juin 1559 sur le même sujet.)

696. — Édicts et ordonnances qui règlent la jurisdiction des baillifs, séneschaux et juges présidiaux, avec les viguiers, prévosts, chastellains et autres premiers juges ordinaires royaux... — *Tolose, impr. de P. d'Estey,* 1670. In-4°, 9 p. [F. **23610** (125)

(Ne contient que l'édit de Crémieu.)

697. — Ordonnance et édict du Roy pour les cas royaulx appartenans aux baillifz et séneschaulx du royaulme. — *Voir* n° 726.

1536, 10 octobre. – *Lyon.*

698. — Édict du roy François contre les faisans banqueroutte.— *Voir* n°s 3513 et 3514.

1536, 20 octobre. – *Moulins.*

699. — Édict... de l'érection et réduction des notaires et sergens royaux au bailliage d'Aurillac et vicomté de Carlac. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **47020** (7)

1536, novembre. – *Loches.*

700. — Privilège et exemption pour le droict de sel à messieurs les vingt-six conseillers de la ville, en payant le droict de marchand seulement, et autres privilèges à eux octroyez. — *Paris, P. Rocolet,* 1628. In-4°, 36 p. [4° Lf87. **18**

1537, 10 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

701. — Déclaration du Roy, portant création de l'office de conseiller du Roy, garde général de l'artillerie, bastons et munitions de France, et aussi règlement des fonctions dudit office et de ses commis, gardes magazins dans les villes, citadelles, forts et autres places du royaume... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.

2 ex. [F. **23610** (126) et Rés. F. **171** (23)

1537, 24 février. – *Compiègne.*

702. — Lettres déclaratives que les vassaux ne sont compris à l'édit (de Crémieu, du 19 juin 1536, sur les juridictions des baillis et autres juges ordinaires). — *Voir* n°s 693 et 695.

1538, 18 décembre. – *Paris.*

703. — Déclarations et ordonnances (des 18 décembre 1538, 27 octobre 1571 et 11 novembre 1599) touchant la réception des foy et hommages deubs au Roy par ses vassaux et subjects... de Poictou. — *Paris, F. Morel,* 1611. In-8°. [F. **47020** (8)

704. — Ordonnance portant que les foy et hommages, adveux et dénombremens receus par le procureur du siège de Poitiers seront apportez à la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (127)

1539, 10 février. – *Fontainebleau.*

705. — Recueil de plusieurs déclarations du Roy touchant le droit des chasses... — *Paris,* 1688. In-4°, 6 p. [F. **23480**

(Ne contient que la déclaration du 10 février 1539.)

1539, 19 juin. – *Paris.*

706. — Déclaration du Roi portant augmentation de moitié des droits sur le bestial à pied fourché, aux entrées de Paris. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1723. In-4°, 10 p. [F. **21040** (1)

707. — Déclaration du Roi concernant les droits d'entrées et sol pour livre de la ferme du bétail à pied fourché. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 14 p. [Rés. F. **1126** (14)

1539, 1er juillet. – *Paris.*

708. — Déclaration du Roi qui ordonne que le droit du sol par livre sera perçu sur le bétail à pied fourché qui sera vendu aux marchés de Poissy, Houdan et Pontoise. — *Paris*, Ve *Saugrain et P. Prault*, 1723. In-4°.
[Rés. F. **1126** (15)

1539, 23 juillet. – *Bétouseau* (sic, pour *Becoiseau*), *commune de Mortcerf, arr. de Coulommiers.*

709. — Déclaration portant règlement pour les gages et droits des trésoriers, commissaires et contrôleurs des mortes-payes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (160)

1539, août. – *Villers-Cotterets.*

710. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. Avec privilège. On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, par Galliot Du Pré et Jehan André, libraires. Mil DXXXIX. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances royaulx, nouvellement faictes sur l'abbréviation des procès et imprimés à Paris, par Denys Janot, pour Galliot Du Pré, Jehan Bonhomme et Jehan André, libraires. Mil DXXXIX. — *Paris*, 1539. In-8°, sign. a-k, marque de G. Du Pré au verso du dernier f.
[Vélins. **1858**

711. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. — (*Paris, Galiot Du Pré*, s. d.) In-8°, sign. A-K.
[Rés. F. **846** (2)

712. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, par Jehan André, libraire, 1539. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances royaulx, nouvellement faictes sur l'abbréviation des procès et imprimées à Paris par Nicolas Couteau, pour Galliot Du Pré, Jehan Bonhomme et Jehan André, libraires. Mil DXXXIX. — *Paris*, 1539. In-fol., car. goth., IV-19 ff.
[Vélins. **979**

713. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de Parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre mil cinq cens XXXIX. Avec privilège. On les vend à Paris, en la grant salle du Palais, par Galiot Du Pré et Jehan André, libraires. Mil DXXXIX. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances royaulx... imprimées à Paris pour Galiot Du Pré, Jehan Bonhomme et Jehan André, libraires. — *Paris*, 1539. In-8°, XII-48 ff.
2 ex. [F. **25906** et Rés. F. **1822** (2)

714. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. Avec privilège. On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, par Galiot Du Pré et Jehan André, libraires. Mil DXXXIX. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances royaulx, nouvellement faictes sur l'abbréviation des procès et imprimées à Paris par Nicolas Couteau, pour Galliot Du Pré, Jean Bonhomme et Jehan André. Mil DXXXIX. — *Paris*, 1539. In-4°, car. goth., sign. A-J, marque typ. de G. Du Pré à la fin.
[Rés. F. **844**

715. — 1539. — *Ibid.* In-4°, car. goth., sign. A-J, marque typ. de G. Du Pré à la fin. [Rés. F. **2016**

716. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX... On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, par

Galliot Du Pré et Jehan André, libraires. Mil D.XXXIX. — *A la fin :* Fin des présentes ordonnances royaulx... imprimées à Paris par Estienne Caveiller, pour Galliot Du Pré, Jehan Bonhomme et Jehan André, libraires. Mil D.XXXIX. — *Paris*, 1539. In-fol., car. goth., VI-19 ff., marque de G. Du Pré à la fin.

[Rés. F, 268 (2)

717. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France, Normandie et Bretaigne... publiées en la court de Parlement le VIe jour de septembre, et à la court de Rennes le IIIe jour de novembre l'an mil cinq cens XXXIX. Avec privilège. On les vend à Rennes, chès Jehan Lermangier, libraire, demourant au parquet de la court de Rennes. — *A la fin :* Imprimé à Rennes par Jehan Georget, pour Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris, et pour Jehan Lermangier, son procureur, demourant au parquet de la court de Rennes. — *Rennes* (vers 1539). In-8°, car. goth., sign. A-H.

[Rés. F. 2211

718. — (Ordonnance de Villers-Cotterets, du mois d'août 1539, avec les dispositions spéciales à la Bretagne.) — *A la fin, fol. II VI verso :* Imprimé à Rennes par Jacques Berthelot, imprimeur, pour Thomas Mestrard, libraire, demourant près la porte Sainct-Michel. — *Rennes* (vers 1539). In-8°, car. goth., sign. A-H, marque de George Cleray à la fin. [Rés. F. 2275

(Manquent les feuillets A I et VIII et H I.)

719. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abréviation des procès en ce pays et duché de Bretaigne... publiées en la court de parlement, tenu à Nantes, le dernier jour de septembre l'an M.D.XXXIX. Imprimé à Rennes par Jehan Georget, imprimeur, pour Guillaume Chevau, libraire, demourant audit lieu près la court de Rennes. — *Rennes*, 1539. In-4°, car. goth., sign. A-G, marque typ. sur le titre.

2 ex. [Rés. F. 867 (2) et 868 (3)

720. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, par Galliot Du Pré, et à Rouen, par Loys Bouvet, demourant devant le portail aux libraires de la grand église Nostre-Dame, et ont esté imprimées par Abraham Guenet. — *Au recto du dernier feuillet :* Imprimé à Rouen par Abraham Guenet. — *Au verso du même feuillet :* Les Ordonnances royaulx, publiez à Paris, le VIe jour de septembre. — *Rouen*, 1539. In-4°, car. goth., sign. a-b, A-H, armes de François Ier sur le titre.

[Vélins. 1857

721. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. Avec privilège. Imprimées à Rouen pour Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris, demourant audict lieu. MDXXXIX. — *Au recto du dernier feuillet :* Imprimé à Rouen par Abraham Guenet. — *Au verso du dernier feuillet :* Les Ordonnances royaulx publiez à Paris, le VIe jour de septembre MDXXXIX. — *Rouen*, 1539. In-4°, car. goth., sign. a-b, A-H, armes de François Ier sur le titre.

[Vélins. 1856

722. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès... — *A la fin :* Imprimées à Paris, par Estienne Caveillier, imprimeur, pour Galliot Du Pré, Jehan Bonhomme et Jehan André. MDXL. — *Paris*, 1540. In-4°, car. goth., VIII-32 ff., marque de G. Du Pré à la fin.

[Rés. F. 845

723. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Rouen, le premier jour du moys de juillet l'an

mil cinq centz quarante, nouvellement imprimées audict lieu. Cum privilegio. — *A la fin :* Nouvellement imprimé à Rouen. — *Rouen (J. Le Gentil,* 1540). In-8°, car. goth., VIII-32 ff., encadrement sur le titre. [Rés. F. **1533**

724. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, l'an 1539. Autres ordonnances et édictz faitz par ledit seigneur, jusques en l'an mil cinq cens XLI... — *Paris, Galliot Du Pré et Jehan André,* 1541. In-8°, VIII-160 ff., marque de G. Du Pré à la fin. [F. **40995**

725. — Ordonnances royaulx sur le fait de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil cinq cens XXXIX. Imprimées à Paris, pour Poncet le Preux et Arnoul Langelier, libraires, MDXLI. — *Fol.* LIV *:* Autres ordonnances nouvellement faictes, tant par le Roy nostre sire... que aussi par la Court, adjoustées en ce présent volume... — *Paris,* 1541. In-16, XVI-152 ff., marque des Langeliers à la fin. [Rés. F. **1642** (1)

726. — Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des procès par tout le royaulme de France... publiées en la court de parlement à Paris, le sixiesme jour du moys de septembre l'an mil D.XXXIX. Adjoucté ung édict (du 23 novembre 1539) sur la réformation de tous les officiers royaulx. Plus ung aultre édict (d'octobre 1539) faict sur le rachapt des rentes, etc. Item ung aultre édict du Roy appartenans aux baillifz et séneschaulx du royaulme de France, donné à Crémieu (le 19 juin 1536). — *Lyon, chez Thibault Payen, près Nostre-Dame de Confort* (s. d.). In-4°, car. goth., sign. A-G. [Rés. F. **618** (2)

727. — Ordonnances du roy François sur le faict de la justice et abbréviation des procès, publiées en l'an M.D.XXXIX, avec aucunes sommaires annotations latines y adjoustées par M. Léon Trippault,... — *Orléans, É. Gibier,* 1572. In-8°, XVI-80 p.
2 ex. [Thoisy. **491** (10) et Rés. F. **2129**

728. — Les Ordonnances royaux sur le faict de la justice et abréviation des procès... avec quelques déclarations faites sur icelles, et celles dudit sieur faictes en l'an 1539; ensemble celles du roi Charles IX... sur les remonstrances des députés des 3 estaz assemblez à Orléans l'an 1560, avec une autre ordonnance sur le règlement de la justice et police. — *Paris, impr. de Martin,* 1573. In-8°, 32 ff. et la table. [F. **47020** (9)

(Ne contient que l'ordonnance de 1539.)

728 *bis.* — Paraphrase de M. Gilles Bourdin,... sur l'ordonnance de l'an 1539, traduite en françois par A. Fontanon et illustré par le traducteur de nouvelles additions sur chacun article. En ceste 4e... édition est adjousté le commentaire sur l'article 54 des Estats tenus à Moulins... par Jean Boisseau, sieur de La Borderie,... traduict par Gabriel Michel,... — *Paris, J. Houzé,* 1606. 2 parties en 1 vol. in-8°. [F. **25899**

729. — (Ordonnance du roi François Ier pour l'administration de la justice et l'abréviation des procès avec des notes... par M. Boucher d'Argis). — *Paris, Le Boucher,* 1786. In-32, LXXXIV-224 p.
2 ex. [F. **42941** et **42959**

(*Tableau des successions,* par Camus et A.-J. Boucher d'Argis, t. X.)

1539, octobre. – *Compiègne.*

730. — Édict du Roy faict sur le rachapt des rentes constituées sur les maisons des villes, citez et faulxbourgs de ce royaulme. — *Voir* n° 726.

1539, 22 octobre. – *Compiègne.*

731. — Édict du Roy nostre sire sur le faict de toutes sorte de espiceries, publié à Paris, le 28e jour de septembre l'an 1540, et imprimé à Paris, par Jacques Nyverd, le 27e jour de octobre audit an. Cum privilegio. — *Paris,* 1540. In-4°, car. goth., 4 ff., marque de J. Nyverd sur le titre et à la fin. [Rés. F. **1899**

732. — Édit du Roy... portant dé-

IMPRIMERIE NATIONALE.

fenses de faire entrer, descendre et distribuer dans le royaume aucunes sortes d'espiceries que par les ports et havres maritains d'iceluy non regratées ne revendues, et en payant les droits deus et accoustumez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. 2 ex. [F. **23610** (128) et Rés. F. **918** (3)

1539, 24 octobre. – *Compiègne.*

733. — Lettres concernant le chauffage des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 4 p. [F. **23740** (161)

1539, novembre. – *Paris.*

734. — Ordonnances faictes par le Roy nostre sire sur la police de la ville de Paris et pour icelle tenir nette et esviter les inconvéniens de maladie, utille et nécessaire de sçavoir à tous affluans, manans et habitans en icelle ville, pour soy sçavoir régir et gouverner et garder de tumber en perte et dommaige. Publiées à Paris, le xv. jour de novembre mil cinq ceus xxxix. Cum privilegio. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrie, à l'ymaige sainct Pierre, et joignant la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (vers 1539). In-4°, car. goth., 6 ff., marque de J. Nyverd sur le titre. [Rés. F. **1900**

1539, 18 novembre. – *Fontainebleau.*

735. — Ordonnance portant règlement pour les parties indécises et tenues en souffrance au jugement des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 3 p. [F. **23610** (129)

1539, 23 novembre. – *Fontainebleau.*

736. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est dit que tous juges et officiers royaux se tiendront en leurs jurisdictions et offices. Avec privilège. On les vend à Paris en la grand salle du Palais, au premier pillier devant la chappelle de messieurs les présidens, par Jehan André. — *A la fin :* Imprimé nouvellement à Paris, le 25e jour de febvrier 1540. — *Paris*, 1540. In-4°, car. goth., 4 ff., marque de J. André à la fin. [Rés. F. **1901**

737. — Édict du Roy sur la réformation de tous officiers royaulx. — *Voir* n° 726.

1540, janvier. – *Saint-Quentin.*

738. — Ordonnances faictes par le Roy nostre sire, par lesquelles est ordonné que tous marchans, artisans et gens de mestiers de la ville de Paris feront le guet chacun en son tour. Publiées à son de trompes, le mardi 27e jour de janvier 1539. Cum privilegio. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrie, à l'ymaige saint Pierre, et joignant la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (vers 1540). In-4°, car. goth., 4 ff., marque de J. Nyverd sur le titre. [Rés. F. **1902**

1540, 28 janvier. – *La Fère.*

739. — Ampliation sur les ordonnances de la police de la ville de Paris, nécessaire de sçavoir à tous manans et habitans de ladicte ville. Publié à son de trompes, le 7e jour de febvrier l'an 1539. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre, et à la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin, fig. sur le titre. [Rés. F. **1874**

1540, 16 février. – *Doullens.*

740. — Lettres patentes du Roy nostre sire, publiées à son de trompe, par les quarrefours de la ville de Paris, le 10e jour de mars 1539, touchant la réunion des justices de la ville, faulxbourgs et banlieue d'icelle. On les vend à Paris, en la grand salle du Palais, au premier pillier devant la chappelle de Messieurs les présidens, par Jehan André. — *Paris* (1540). In-4°, car goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1875**

741. — Lettres de réunion des justices de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 6 p. [F. **5001** (14)

1540, 23 février. – *Abbeville.*

742. — Ordonnances sur le faict de la justice et abbréviation des procès ou pays

de Daulphiné, faictes par le Roy nostre sire, daulphin de Viennoys, conte de Valentinoys et Dioys, publiés en la court de parlement à Grenoble, le IXe jour d'avril l'an 1540. On les vend à Lyon, en rue Mercière, en la maison de Romain Morin, marchant libraire, demourant audit Lyon. — *A la fin :* Ces présentes ordonnances ont esté nouvellement imprimées à Paris, le 15e jour du moys d'avril l'an 1540, par Estienne Caveiller, imprimeur, pour Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université, demourant audit lieu. — *Lyon et Paris*, 1540. In-4°, sign. a-u, car. goth., marque typ. à la fin.
[Rés. F. 846 (1)

743. — Ordonnances d'Abbeville, sur le faict de la justice et abréviation des procès au pays de daulphiné, faites par le Roy nostre sire, daulphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyois... — *Grenoble*, 1646, *A. Verdier*. In-8°, 114 p.
2 ex. [F. 26222 et 46802 (1)

744. — 1750. — *Grenoble, A. Giroud.* In-4°, 64 p. [F. 19412

1540, 8 mars. – *Noyon.*

745. — Édict du Roy sur la traicte et yssue des bledz, vins et autres marchandises hors du royaume, avec la déclaration des tonneaulx, poix et mesures... On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre et à la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1540). In-4°, 4 ff., car. goth., marq. typ. sur le titre. [Rés. F. 1903

1540, avril. – *Évreux.*

746. — Édict du Roy nostre sire sur les aulnes et aulnaiges, par lequel est ordonné que toutes aulnes seront esgalles en ses royaume, païs, terres et seigneuries. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre et à la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin.
[Rés. F. 1904

1540, 4 avril. – *Aumale.*

747. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est deffendu à tous gentilzhommes et gens d'ordonnances de tenir et prandre aucunes fermes ou censes, soit du Roy, des princes de son sang, gens d'Église ou natres (*sic*) quelzconques, autrement seront contribuables à la taille, et que les privilegiez ne abusent de leur privileige. Publié à Paris, le mecredi (*sic*) 22e jour de septembre l'an 1540. — *Paris, J. Nyverd* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typogr. à la fin. [Rés. F. 1905

1540, 17 avril. – *Abbaye de Bonport.*

748. — Instructions pour bailler la déclaration des terres tenues en fief et arrière fief, suyvant les lettres patentes et édict du Roy nostre sire. Publié à Paris, le vendredi XXIIIe jour d'avril l'an mil cinq cens quarante. On les vend en la rue de la Juifrie, à l'ymaige sainct Pierre et joignant la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. sur le titre.
[Rés. F. 1877

749. — La Forme de bailler par déclaration les fiefz et arrière-fiefz et prorogation de troys moys. Publié à Poictiers, le XXe jour du moys de may l'an 1540. — *On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pélican* (1540). In-4°, 4 ff., car. goth.
[Rés. F. 2287

1540, 1er juin. – *Fontainebleau.*

750. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est dict que les juges royaulx procèderont jusques à sentence diffinitive contre les héréticques et seminateurs des hérésies et faulces doctrines de Luther et autres ses adhérens et complices, et contre ceulx qui les favorisent et secrettement les recellent et supportent en leurs faulces doctrines. Publié à Paris à son de trompe, le samedi XIIe jour de juing l'an 1540. — *Paris, J. Nyverd* (1540). In-4°, 4 ff., car. goth. [Rés. F. 1906

1540, 11 juin. – *Fontainebleau.*

751. — Édict par lequel la jurisdiction des forfaictz ès boys et forestz de Normandie contiguz des contez du Perche, Alençon, le Maine et autres, est attribuée aux maistres des eaues et fo-

restz et verdiers, et les exploictz et exécutions faiz par leurs sergens, sans demander aucun *pareatis*... — *Paris, J. André* (1540). In-8°, 4 ff., car. goth., marque typ. sur le titre. [Rés. F. **1907**

1540, 18 juillet. – *Anet.*

752. — Édict du Roy nostre sire sur les draps d'or, d'argent et de soye, et pareillement sur toutes espèces de crespes, passemens, rubans, sainctures, franges, pennes, tissures et autres ouvraiges de fiz d'or, d'argent ou de soye, et que tous merciers marchans et autres ayans lesditz draps les feront marquer dedans quinze jours. Publié à Paris, le mardi 7e jour de septembre l'an 1540. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre et à la première porte du Palays, par Jacques Nyverd. — *Paris* (1540). In-4°, car. goth., 6 ff. [Rés. F. **1908**

753. — Édict du Roy... sur les draps d'or, d'argent et de soye, et pareillement sur toutes espesses de crespes, passemens, rubens, ceintures, franges, pennes, tissures et autres ouvrages de fil d'or, d'argent et de soye. — *Lyon, L. Cloquemin*, 1605. In-8°, 15 p. [F. **47020** (10)

754. — Édict du Roy... sur les draps d'or, d'argent et de soye, et pareillement sur toutes espèces de crespes, passemens, rubans, ceintures, franges, pennes, tissures et autres ouvrages de fil d'or, d'argent ou de soye, aussi de toutes autres marchandises d'espiceries et drogueries et toutes marchandises subjettes au subside de six deniers pour livre. — *Lyon, N. Julliéron*, 1612. In-8°, 80 p.
2 ex. [F. **46802** (2) et Rés. F. **1702** (12 et 13)

(Suivi de l'*édict* du 10 septembre 1549 *sur le faict des espiceries.*)

755. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* In-8°, 76 p. [F. **27673** (1)

756. — 1645. — *Lyon, J. Julliéron.* In-8°, 76 p. [F. **46802** (7)

757. — 1661. — *Lyon, A. Julliéron.* In-8°, 60 p.
2 ex. [F. **46514** et **46802** (8)

758. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, 60 p. [Rés. F. **1529** (1)

1540, 11 septembre. – *Rouen.*

759. — Edict du Roy nostre sire, par lequel est deffendu à toutes personnes de ne tirer ou transporter hors du royaulme or, argent ne billon, monnoyé ou non monnoyé, sans congé et exprès mandement du Roy nostredict seigneur, sur peine de confiscation. Pubilé (*sic*) à Paris, le mardi xxviiie jour de septembre l'an 1540. — *Paris, J. Nyverd*, 1540. In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1909**

1540, 17 octobre. – *Saint-Prix.*

760. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est deffendu à tous hostelliers de exiger plus grand somme de deniers qu'il est cy contenu, pour journée, disnée et soupée de leurs hostes passans et repassans. Publié à Paris, le jeudi quatriesme jour de novembre l'an 1540. — *Paris, J. Niverd*, 1540. In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1910**

1540, 15 novembre. – *Fontainebleau.*

761. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est ordonné que tous fardeaulx, balles, casses, tonneaux et tous autres équipaiges de marchandises qui entreront en ce royaulme ou sortiront d'iceluy seront visitez, pour sçavoir si en iceulx y a or, argent, billon, espiceries ou autres denrées, dont l'entrée et yssue de ce royaulme est deffendue. Publié à Paris, le samedi vingtiesme jour de novembre l'an mil cinq cens quarante. — *Paris, J. Nyverd* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., frontispice, marque typ. à la fin. [Rés. F. **1911**

762. — Édit du Roy qui deffend l'entrée, descente et distribution dans le royaume de toutes sortes d'espiceries, de quelque part qu'elles viennent, si elles

ne sont abordées, décendues et déchargées aux ports et havres... d'iceluy, venans droit des païs estrangers, où elles ont esté chargées... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (130) et Rés. F. 918 (4)

1540, 25 novembre. – *Fontainebleau.*

763. — Édict fait par le Roy nostre sire sur l'imposition foraine. Publié à Paris, le samedi huyctiesme jour de janvier mil cinq cens quarante. — *Paris, J. Nyverd* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., frontispice et marque typ. à la fin. [Rés. F. 1912

1540, 28 novembre. – *Fontainebleau.*

764. — Édict du Roy nostre sire, par lequel est deffendu à toutes personnes vendre ne porter salpestre ailleurs que aux greniers du Roy nostredict seigneur à Paris et que nul quel qu'il soit en ce royaulme ne donne empeschement aux salpestriers d'entrer en leurs maisons pour cueillir ledict salpestre. Publié à Paris, le jeudi deuxiesme jour de décembre l'an mil cinq cens quarante. — *Paris, J. Nyverd* (1540). In-4°, car. goth., 4 ff., frontispice et marque typ. à la fin. [Rés. F. 1913

1540, décembre. – *Fontainebleau.*

765. — Ordonnances faictes par le Roy nostre sire sur la refformation des justices et abbréviation des procès au pays de Normandie. Publiées au parlement de Rouen, le huictiesme jour de janvier l'an 1540. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymage sainct Pierre, par Jacques Nyverd, et en la rue Neufve Nostre Dame, à l'escu de France, par Alain Lotrian, imprimeurs et libraires. — *Paris* (1540). In-4°, car. goth., 16 ff., marque de J. Nyverd à la fin. [Rés. F. 1914

766. — Ordonnances royaulx nouvelles, leues, publiées, enregistrées en la court de parlement à Rouen, le VIIIe jour de janvier, nouvellement imprimées par Nicolas Le Roux, pour Claude Le Roy, libraire, tenant son ouvroir au hault des degrés du Palais. 1540. Cum privilegio. — (*S. l.* 1540.) In-8°, car. goth., sign. A-D. [Rés. F. 1915

767. — (Un autre exemplaire, imprimé sur vélin.) [Vélins. 1859

1540, 28 décembre. – *Fontainebleau.*

768. — Ordonnance portant que ceux qui ont usurpé et détiennent aucune chose du domaine du Roy seront tenus de le révéler dans trois mois... qu'il sera fait don de la dixième partie desdits domaines, leur vie durant, à ceux qui se soumettront à la présente ordonnance, que les officiers du Roy et receveurs ne pourront tenir aucunes fermes, ni recevoir aucunes pensions d'autres que du Roy, et que les notaires donneront des extraits des contracts qu'ils passeront, lesquels seront rapportez sur les comptes des domaines. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (162)

1541, 19 mars. – *Blois.*

769. — Édict et déclaration faict par le Roy nostre sire du debvoir que luy seront tenuz faire tous nobles, gentilzhommes, barons, chevaliers, escuyers ou d'autre condition, quelz qu'ilz soient, qui sont tenuz servyr au ban et arrière-ban, selon la valleur du fief et arrière-fief qu'il (*sic*) tiennent noblement dudict seigneur, avec le jour à eulx ordonné pour faire la monstre. Publié à Paris, le deuxiesme jour de may l'an 1541. — *Paris, J. Nyverd* (1541). In-4°, 4 ff., car. goth., marque typ. sur le titre. [Rés. F. 1916

1541, 19 mars. – *Blois.*

770. — Ordonnance sur le faict des monnoyes, estat et règle des officiers d'icelles, avec le pourtraict de toutes les espèces de monnoye que le Roy veult et entend avoir cours en son royaume... — *Paris, J. Dalier,* 1540. In-8°, sign. A-E, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 4
(Ex. de l'avocat-général Thierry.)

771. — Ordonnances sur le faict des monnaies, estat et reigle des officiers d'icelles, avec le pourtraict de toutes les espèces de monnoye que le Roy veult et

entend avoir cours en son royaulme... On les vend à Paris, en l'hostel de Estienne Roffet, dit le Faulcheur, sur le Pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Rose. — *Paris* (1541). In-8°, car. goth., sign. a-f, fig. [Rés. Z. Fontanieu. **220** (1)

772. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, sign. a-g. [F. **47021** (1)

773. — Ordonnances sur le faict des monnoyes, estat et reigle des officiers d'icelles... — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-F, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **6**

(Titre lacéré.)

1541, 1er juin. – *Châtellerault.*

774. — Ordonnances royaulx nouvellement faictes sur le faict du sel, marais et sallines, pour estre gardées et observées par tout le royaulme de France... Publiées en la Court des aydes, à Paris. le vingt septiesme jour de juing l'an 1541. — *Paris, G. Du Pré,* 1541. In-4°, car. goth., 20 ff., marque typ. à la fin. 2 ex. [Rés. F. **1917** et **1918**

1541, 10 juin. – *Châtellerault.*

775. — Ordonnances royaulx sur le faict de la foraine par tout le royaulme de France. Publiées en la Court des aydes, à Paris, le 25e jour du moys de juing l'an 1541. On les vend à Paris en la grande salle du Palais, en la boutique de Galliot Du Pré. MDXLI. — *Paris,* 1541. In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1919**

1541, 21 juin. – *Châtellerault.*

775 *bis.* — (Lettres confirmatives de l'exemption du ban et arrière-ban en faveur des officiers du parlement de Paris.) — *Voir* n° 383 *bis.*

1541, 22 juin. – *Paris.*

776. — Déclaration du Roy... portant permission de recevoir à l'Hôpital des enfants de Dieu, à présent nommez rouges, des enfans orphelins, pauvres et indigens des villages de la banlieue de Paris, indépendamment des enfans étrangers dont les pères et mères meurent à l'Hôtel-Dieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, paginé 249-251. [F. **23610** (131)

1541, 25 juin. – *Chauvigny.*

777. — Lettres patentes... portant prolongation de six ans de lever par les marchans fréquentant la rivière de Loyre, l'ayde et subside à eux octroyé par les roys précédents, sur leurs denrées et marchandises baissans et montans par ladicte rivière et autres fleuves y dessendans. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1589** (45)

778. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (46)

1541, septembre. – *Cluny.*

779. — Édit portant que les controlleurs des guerres seront tenus de prendre des lettres de provisions du Roy de leurs offices, et révocation de toutes commissions à eux accordées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (163)

1541, 19 novembre. – *Fontainebleau.*

780. — Permission du cours des escuz soleil, du poix de deux deniers XIV et XV grains jusques au 15e jour de mars 1541... Imprimé à Paris pour Estienne Roffet, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Roze. — *Paris* (1541). In-8°, car. goth., 4 ff. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **7**

(Mandement aux généraux des monnaies, baillis et sénéchaux, publié à Paris le 10 décembre 1541.)

1541, 26 décembre. – *Fontainebleau.*

781. — Édict du Roy nostre sire sur la révocation des résignations de survivance de tous les estatz et offices du royaulme de France. Publié en la court de Parlement, le second jour de janvier mil cinq cens quarante ung. On les vend au Palais, en la boutique de Jehan André, libraire juré de l'Université de Paris. — *Paris* (1541). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. sur le titre. [Rés. F. **1920**

782. — Déclaration portant révocation de toutes les survivances accordées

pour les offices de judicatures, finances et autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. 21555 (39) et 21556 (2)

783. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (164)

1542, 12 janvier. – *Brie-Comte-Robert.*

784. — Lectres patentes du Roy nostre sire, par lesquelles il est ordonné que tous gentilzhommes, églises et mainmorte, et autres de quelque estat qu'ilz soient, bailleront dedans troys moys la déclaration et valleur de leurs fiefz et arrière-fiefz subjectz au ban et arrière-ban. Publié à Paris, le mercredi XVIIIe jour de janvier l'an 1541. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Jacques, par Jacques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 4 ff.
[Rés. F. 1879

1542, 22 janvier. – *Paris.*

785. — Édict du Roy sur le faict de son domaine forain par luy ordonné estre levé et prins sur les denrées et marchandises issant et sortant hors les pays, terres et seigneuries dudict seigneur. On les vend à Rouen, par Claude Le Roy et Nicolas Nystel, libraires, tenant leur ouvroir au degrez du Palais. 1541. — *Rouen*, 1541. In-4°. sign. A-E.
[F. 46803 (1)

1542, 23 février. – *Paris.*

786. — Édict et ampliation faict par le Roy nostre sire, par lequel est ordonné que toutes sortes de espiceries, drogueries et denrées venant des pays de Levent, Ponent et d'autres lieux où elle (*sic*) se font et seront chargées, ne seront amenées en ses royaulme, pays, terres et seigneuries par autres voyes et chemins que par les portz et havres maritains... Publié à Paris, en l'auditoire civil, le lundi troiziesme jour d'avril l'an 1541 avant Pasques. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Jacques, par Jacques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. sur le titre.
[Rés. F. 1876

787. — Édit du Roy portant que les espiceries et les drogueries et denrées venant du Levant, Ponant et autres lieux où elles se font, ne seront amenées en ce royaume que par les ports et havres maritains, sans estre regratées ny revendues... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (132) et Rés. F. 918 (5)

1542, 6 mars. – *Au bois de Vincennes.*

788. — Édict du Roy nostre sire, par lequel il a donné cours aux escuz soleil, qui seront du poix de deux deniers quatorze grains, et de deux deniers quinze grains pour les pris cy-après déclarez, nonobstant l'ordonnance par cy-devant faicte, par laquelle estoit ordonné que ilz n'auroient plus aucun cours. Publié à Paris, le mercredi huictiesme jour de mars l'an 1541. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 2 ff.
[Rés. F. 1921

1542, avril. – *Tonnerre.*

789. — Édict du Roy faict sur la forme et manière de lever son droict de gabelle du sel qui sera vendu, troqué ou eschangé en ses royaulme, pays, terres et seigneuries de son obéissance. On les vend à Paris, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Roze blanche, par Estienne Roffet, dict le Faulcheur, relieur du Roy. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 14 ff. [Rés. F. 1922

1542, 20 avril. – *Tonnerre.*

790. — Édict faict par le Roy nostre sire sur l'imposition foraine, droict de resve, dommaine forain et hault passaige... Avec la déclaration de ce que les marchans payeront pour le poix, nombres ou mesures des denrées et marchandises selon les qualitez d'icelles. Aussi les lectres patentes dudict seigneur (du 20 avril), par lesquelles est enjoinct à tous prétendans estre exemptz desdictes impositions, faire apparoir de leurs privilèges dedans six moys. Publié en la court de parlement à Paris le 19e, en la Chambre des comptes le 24e et en la court des généraulx des aydes le 26e jours de may l'an 1542. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct

Jacques et sainct Pierre, et à la première porte du Palays, par Jacques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 26 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1923**

791. — Ordonnance du roi, en forme de règlement général, pour la levée et perception des droits d'imposition foraine, resve ou domaine forain et haut passage, sur les denrées et marchandises qui sortiront hors du royaume, ou seront transportées ès païs et lieux où les aydes n'ont cours, et qui ordonne l'establissement des maistres des ports, lieutenans, gardes, peseurs et autres officiers aux extrémitez du royaume. — *Paris, T. Charpentier,* 1693. In-4°, 26 p.
[F. **23610** (133)

792. — Ordonnance sur le fait de l'imposition, droit de rêve, domaine forain et haut passage, et ce qui sera payé pour le poid, nombre ou mesure de marchandise. — *Voir* nos 599 et 641.

1542, 10 juillet. – *Ligny-en-Barrois.*

793. — Cry de la guerre ouverte entre le roy de France et l'empereur roy des Hespaignes, et ce, à cause des grandes, exécrables et estranges injures, cruaultez, inhumanitez, desquelles ledict empereur a usé envers le roy et mesmement envers ses ambassadeurs, à cause aussi des pays qu'il luy détient et occupe induement et injustement. On les vend à Paris, en la grand'rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du loup, par Poncet Le Preux. — *Paris* (1542). In-8°, 4 ff. [Rés. Lb^{30}. **630** (86)

(Mandement de François Ier à l'amiral de France.)

793 *bis.* — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. **171** (31)

794. — 1542. — *Troyes, impr. de N. Paris.* In-4°, 4 ff. [Rés. Lb^{30}. **224**

1542, 9 août. – *Lyon.*

795. — Déclaration du roi François Ier portant que les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît sont à sa nomination). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1606**, fol. 197

1542, 31 août. – *Lyon.*

796. — Déclaration ampliative du roi François Ier... portant que les abbayes de Chezal-Benoist sont comprises dans le Concordat et sujettes à la nomination royale. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1606**, fol. 195

1542, 23 septembre. – *Saint-Just-sur-Lyon.*

797. — Édict faict par le Roy nostre sire sur le service que luy doyvent les subgectz au ban et arrière-ban touchant le faict des guerres de Picardie, Champaigne, Bourgongne et Languedoc, le jour et le lieu où ilz doibvent faire leur monstre, avec le partement et conduicte d'iceulx, comment et en quel ordre ils seront tenuz servir ledict seigneur. Publié à Paris à son de trompe, le vendredy 29e jour de septembre l'an 1542. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'ymaige sainct Pierre et sainct Jacques et à la première porte du Palays, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin.
[Rés. F. **1924**

1542, 25 septembre. – *Saint-Just.*

798. — Édict faict par le Roy nostre sire, par lequel est ordonné que le sel qui est ès greniers et chambres à sel sera vendu, et à la vente et distribution d'iceluy sel seront appellez les grenetiers et contrerolleurs, chascun en son ressort. Publié à Paris à son de trompes, devant le Palays et par tous les carreffours et autres lieux acoustumez à faire cryz et publications, les vendredi treziesme et samedi quatorziesme jours de octobre l'an mil cinq cens quarante deux. On les vend à Paris, en la rue de la Juifrye, à l'image sainct Pierre et sainct Jacques, par Jaques Nyverd. — *Paris* (1542). In-4°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **1925**

1542, novembre. – *Angoulême.*

799. — Édict (de novembre 1542) et déclarations (des 6 juillet et 11 dé-

cembre 1543 et du 4 décembre 1553) pour l'establissement d'un notaire royal en chacune parroisse de ce royaume, au lieu des clercs jurez substituts des tabellions, avec deffenses ausdits tabellions et clercs jurez... de faire passer et recevoir aucuns contracts, partages, inventaires et autres actes volontaires... Avec les arrests de la Cour et règlements sur ce donnez, tant contre les commissaires du Chastellet de Paris que justices subalternes de la ville et fauxbourgs de Paris. — *Paris, C. de Monstreul,* 1584. In-8°, 42 ff. [F. **46803** (3)

800. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 20 ff. [F. **26217** (1)

1542, décembre. – *Cognac.*

801. — Édict (de décembre 1542) et ordonnances du Roy (du 7 décembre 1542) portant establissement des receptes générales et création en titre d'offices formé des receveurs généraux des finances, aux gaiges de 1,200 l. chacun, et règlement sur les charges des trésoriers de l'Espargne, trésoriers de France et généraux des finances et de leurs commis, et autres officiers comptables qui ont la direction et maniement desdictes finances, et création des commis, gardes et trésoriers de l'artillerie et munitions de guerre de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p. [Rés. F. **229** (60)

802. — Édict du Roy... portant establissement des receptes générales et création en titre d'offices formé des receveurs généraux des finances, aux gaiges de 1,200 livres chacun, et règlement sur les charges des trésoriers de l'Espargne, trésoriers de France et généraux des finances et de leurs commis... et création des commis, gardes et trésoriers de l'artillerie... — *Paris, Prault,* 1741. In-4°, 3 p. [F. **23610** (134)

803. — Édit portant création de treize receveurs généraux des finances ès treize généralitez du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (165)

1542, 7 décembre. – *Cognac.*

804. — Ordonnances, édictz et créations d'offices naguères faitz par le Roy nostre sire sur le faict des finances. On les vend à Paris, au Palais, en la gallerie par où on va à la chancellerie, par Jehan Longis et Félix Guybert. — *Paris* (1542). In-8°, sign. a-e. [F. **46803** (4)

805. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (135)

1543, mars. – *Fontainebleau.*

806. — Édit portant création de receveurs des tailles de Poitiers, S. Maixent, Nyort, Fontenay, Mauléon, Thouars, le Blanc en Berry et Bourganeuf, et règlement pour leurs gages. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (166)

1543, mars. – *Fontainebleau.*

807. — Édit portant rétablissement des deux offices de trésoriers de l'ordinaire des guerres, cy-devant supprimez, et réglement pour le payement de la gendarmerie et les monstres et revues. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (167)

1543, mars.

808. — Épistre du roy de Frence, envoyée aux électeurs de l'Empire assemblés à Nuremberg, translatée de latin en françoys, l'an 1543. — *Imprimé à Bourges* (s. d.). In-4°, car. goth., 4 ff. [Rés. Lb^{30}. **91**

1543, 10 mars. – *Fontainebleau.*

809. — Pauli tertii, pont. max., ad Carolum V, imperatorem, Epistola hortatoria ad pacem (die XXVI augusti 1542). Ipsius Caroli, tum ad eam, tum ad alias ejusdem concilii convocatorias responsio (die XXV augusti et die XVIII octobris 1542). Francisci, christianiss. Francorum regis, adversus ipsius Caroli calumnias, epistola apologetica, ad Paulum III, pont. max., scripta (VI idus mart. 1542). — *Parisiis, ex officina R. Stephani,* 1543. In-8°, 87 p.
3 ex. [8° Lb^{30}. **89** et Rés. Lb^{30}. **89** et **89**. α

810. — 1543. — *Ibid.* In-8°, 87 p. [Rés. Lb^{30}. **89**. β

811. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 87 p. [8° Lb30. 89. A

812. — Translation de l'épistre du roy très chrestien, François premier de ce nom, à nostre sainct père Paul troisiesme, par laquelle est respondu aux calomnies contenues en deux lettres envoyées au dict sainct Père, par Charles cinqiesme (*sic*) empereur, l'une du XXV. jour d'aoust, l'autre du XVIII. octobre MDXLII. — *Paris, R. Estienne,* 1543. In-8°, sign. A-E.
2 ex. [8° Lb30. 90 et Rés. Lb30. 90

1543, 18 mars. – *Fontainebleau.*

813. — Déclaration qui exempte les officiers, domestiques et commenseaux de la maison du Roy de toutes contributions aux emprunts, subsides et impositions, et de tous droits de ports, péages, passages, tributs et autres quelconques. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (168)

1543, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

814. — Édict et ordonnance du Roy faict sur la forme et manière de lever son droict de gabelle du sel qui sera vendu, troqué ou eschangé en ses royaulme, pays, terres et seigneuries de son obéissance. Autres ordonnances faictes par le Roy (mai 1543) sur ce qu'il veult et entend prendre sur les poissons de mer sallez, qui sont peschez et venduz par les pescheurs des costes de Normandie, Bretaigne et Picardie. On les vend à Paris, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Roze blanche, par Estienne Roffet, dict le Faulcheur, relieur du Roy. — *Paris* (1546). In-4°, car. goth., 36 ff. [Rés. F. 1211

1543, mai. – *Paris.*

815. — Édict du Roy contenant l'establissement de la chambre souveraine de son domaine. Publié en Parlement, le 10e jour de juillet 1543. — *Paris,* 1641. In-4°, 8 p. [F. 23610 (136)

1543, 17 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

816. — Règlement faict par ordonnance du Roy en son privé Conseil entre les esleuz et contrerolleurs, sur le faict des aydes et tailles de ce royaume. On les vend à Paris, en la maison de Chrestien Wechel, demeurant en la rue Sainct-Jacques, à l'escu de Basle. — *Paris,* 1543. In-8°, car. goth., 4 ff., marque typ. sur le titre. [F. 47021 (2)

817. — Lettres de déclaration de la cognoissance, auctorité et intendance qui appartient aux contrerolleurs establis par le Roy en chacune élection de ce royaume. — *Voir* n° 2947.

1543, 18 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

818. — Lettres concernant les droits de robe, de busche et de Toussaint, attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (170)

1543, 6 juillet. – *Au camp de Marolles.*

819. — Déclaration des lettres (de novembre 1542, relatives à l'établissement des notaires royaux). — *Voir* n° 799.

1543, 23 juillet. – *Paris.*

820. — Édict du Roy sur les articles faictz par la Faculté de théologie de l'Université de Paris, concernans nostre foy et religion chrestienne et forme de prescher, confirmez par le Roy, suyvant son édict et ordonnance sur le faict des hérétiques... Autre édict (du 23 juillet 1543) touchant la jurisdiction des prélatz et inquisiteurs de la foy, à l'encontre des personnes layes et ecclésiastiques chargées ou accusées d'hérésie. — *Paris, J. Dallier,* 1562. In-8°, sign. A-E. [F. 46803 (5)

821. — 1562. – *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [F. 47021 (3)

1543, 25 juillet. – *Paris.*

822. — Permission du cours donné par le Roy aux testons pour unze solz tournois pièce. On les vend à Paris, par Estienne Roffet, dict le Faulcheur, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne

de la Rose blanche. — *Paris* (1543). In-8°, car. goth., 4 ff., fig.
[Rés. F. 1926

1543, 11 août. – *Folembray.*

823. — Lettres patentes portant que le concile de Constance sera entretenu et observé en Provence pour la forme des unions, et qu'il sera procédé, quand les cas s'offriront, à la révocation des choses par ci-devant faites contre la forme et teneur dudit concile. — *Aix, Vve de J. David et E. David*, 1763. In-4°, 8 p.
[F. 23610 (137)

1543, septembre. – *Sainte-Menehould.*

824. — (Édit du Roi portant) érection du duché de Beaumont, composé de deux sièges, Beaumont et la Flèche, ressortissans nuement en la court de Parlement. — *Le Mans, impr. de M. Chalumeau*, 1582. In-8°, 6 ff.
[F. 46803 (6)

1543, 20 septembre. – *Sainte-Menehould.*

825. — Édits de François Ier (du 20 septembre 1543) et d'Henry second (du 14 septembre 1548) pour l'aliénation des hostels de Bourgogne, Arthois, Flandres, Étampes, le Petit-Bourbon de Tancarville, l'hostel de la Reine près S. Paul, quay des Célestins, halles de Paris, et les séjours de Bourgogne, Arthois, Flandres et Bretagne, situez à Conflans, près Charenton. — *Paris, P. Prault*, 1744. In-4°, 8 p. [F. 23610 (138)

826. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
[F. 21899 (4)

1543, novembre. – *Paris.*

827. — (Édit du Roi portant création d'un élu particulier en chaque siège particulier des élections du royaume.) — *Voir* nos 3927 et 3928.

1543, 11 décembre. – *Fontainebleau.*

828. — Règlement faict par le Roy nostre sire sur l'édict des notaires et tabellions du royaume. — *Voir* nos 799 et 800.

1543, 12 décembre. – *Fontainebleau.*

829. — Privilèges concédez par les roys de France à l'Université de Paris (12 décembre 1543, 23 juin 1594 et décembre 1610). — *Paris, H. Blanvillain*, 1612. 4 pièces in-4°. [R. 8307 (1-4)

830. — (Un autre ex. de la 1re pièce.)
[Rp. 13480

1544, janvier. – *Fontainebleau.*

831. — (Édit du Roi concernant les attributions de la Chambre du domaine.) — (*S. l.*, 1544.) In-8°, 6 ff.
[F. 46803 (7)

1544, 9 janvier. – *Magnigeste* (sic).

832. — Abtruck einer verteutschten Copey des Sendbrieffs, so der Künig zu Franckreich den Ständen des heiligen Reichs auff disen ietzigen Reichsstag gen Nürnberg geschickt. — (*S. l.*) 1543. In-4°, 6 ff., fig. au verso du titre.
[4° Lb30. 172

1544, 17 janvier. – *Fontainebleau.*

833. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (139)

1544, 19 janvier. – *Fontainebleau.*

834. — (Déclaration du Roi portant que les élus particuliers créés par l'édit de novembre 1543 connaîtront sans restriction de toutes les causes concernant les aides.) — *Voir* nos 3927 et 3928.

1544, 29 janvier. – *Yerres* (*Seine-et-Oise*).

835. — Ordonnance portant injonction aux payeurs de la gendarmerie de fournir aux trésoriers ordinaires des guerres les rolles et acquits des payemens par eux faits un mois après les monstres, et aux commissaires et controlleurs de signer et expédier lesdits rolles le lendemain des monstres et revues. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (171)

1544, février. – *Fontainebleau.*

836. — Édit de création de la Chambre des requêtes du parlement de Toulouse (suivi des édits de rétablissement de la

Chambre des requêtes du parlement de Toulouse, d'avril 1558 et de novembre 1573, et des lettres de jussion, des 24 décembre 1574 et 22 août 1575, adressées au parlement de Toulouse). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 12 p. [F. **5001** (15)

837. — 1630. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [Thoisy. **491** (10)

1544, février. – *Paris.*

837 *bis.* — Recueil des édits, des mois de février 1543, avril 1627, mars 1693 et avril 1694, concernant les trésoriers de France. — (*S. l.*, 1694.) In-4°, 25 p. [F. **23510**

1544, février. – *Fontainebleau.*

838. — Ordonnances royaux sur le faict de l'amirauté, jurisdiction d'icelle et tout ce qui en despend, publiées le dixième jour de mars 1543. — *Rouen, Le Mesgissier,* 1600. In-8°, sign. A-E. [F. **46803** (8)

839. — 1619. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-F. 3 ex. [F. **46462, 46803** (9) et Fz. **2349**

(Suivi de l'*Édict*, de juillet 1544, *sur le faict des estrangers à la Table de marbre.*)

839 *bis.* — 1630. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [Thoisy. **491** (10)

840. — 1637. — *Rouen, D. Du Petit Val et J. Viret.* In-8°, sign. A-F. [F. **26085**

841. — 1657. — *Ibid.* In-8°, sign. A-F. 3 ex. [F. **26075, 26097** et **46803** (10)

1544, 13 février. – *Fontainebleau.*

842. — Ordonnance portant règlement pour la fourniture des poudres et salpestres dans les magasins du royaume et sur le fait de l'artillerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 9 p. [F. **23740** (172)

1544, mars. – *Paris.*

843. — Édit de création de la charge et office de controlleur de la marchandise de poisson de mer... vendu... en la ville de Paris. — *Paris, J. Guérin,* 1729. In-fol., 5 p. [F. **5001** (16)

1544, mars. – *Anet.*

844. — Édict pour les auditeurs du Chastelet de Paris, pour mettre leurs sentences à exécution, nonobstant l'appel. Leu et publié en l'auditoire civil du Chastelet de Paris, le samedy second jour de décembre. — *Paris, V. Sertenas,* 1553. In-8°, 8 ff. [F. **46803** (11)

1544, 10 mars. – *Paris.*

845. — Sentence donnée par le Roy contre maistre Pierre Ramus et les livres composez par icelluy contre Aristote, prononcée à Paris, le xxvie de mars 1543, avant Pasques. On les vend à Paris, en la rue Sainct-Jacques, par Benoist de Gourmont, à l'enseigne des Trois brochetz. — *Paris* (1544). In-8°, 4 ff. [Rés. F. **2085**

1544, 19 mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

846. — Édit portant création et confirmation des marchands et artisans privilégiez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Dép. des Mss., Clair. **828**, fol. 1041

847. — (Ordonnance du Roi sur les marchands vivandiers et proviseurs à la suite de la cour.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (140)

848. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [Thoisy. **175**, fol. 48

1544, avril. – *Évreux.*

849. — Édicts de création des clercs commissaires et controolleurs des huictiesme, vingtiesme et autres droits d'aydes (d'avril 1544, décembre 1547, décembre 1581 et décembre 1585); ensemble les arrests du Conseil d'Estat... (du 30 janvier 1621) pour la vente en hérédité desdits offices, avec la commission pour cet effect (du 2 avril 1621). — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1621. In-8°, 72 p. [F. **46803** (12)

1544, avril. – *Rouen.*

850. — Édict... pour la création et establisssment des 60 huissiers sergens à cheval du Chastellet de Paris. — *Paris*, 1608. In-8°, 13 p. [F. **46803** (13)

1544, avril. – *Rouen.*

851. — Édit portant création d'un office de quatrième président en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (173)

1544, 1er avril. – *Évreux.*

852. — Lettres patentes portant confirmation du règlement, du 21 novembre 1543, pour la recette des deniers provenans des profits des galères, navires et vaisseaux et autres casuels au pays de Provence, entre le trésorier de la marine de Levant et le receveur général des finances du comté de Provence. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (169)

1544, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

853. — Édit du Roi portant création nouvelle d'une sénéchaussée et office de sénéchal de robe longue à Saumur, ayant la superintendance, droits, prérogatives et prééminences que le sénéchal d'Anjou a dans le ressort d'Angers pour exercer justice en toutes causes civiles et criminelles sans exception. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1757. In-4°. 7 p. [F. 23610 (141)

1544, juin. – *Villemomble.*

854. — Édict du Roy nostre sire touchant la jurisdiction des prévostz des mareschaulx, tant sur la punition des volleurs et vacabons que sur le faict des chasses, ausquelz le Roy en attribue la totalle cognoissance et défend à toutes cours de cognoistre des appellations interjectées desdictz prévostz des mareschaulx ou leurs lieutenantz, attribuant la cognoissance desdictes appellations à messieurs les mareschaulx de France ou leurs lieutenantz à la Pierre de marbre au Palais à Paris. Publié au Grand Conseil, le dernier jour de juin 1544. On les vend au Palais, en la gallerie par où l'on va en la chancellerie, en la bouticque de Vincent Sertenas, libraire. — *Paris,* 1544. In-8°, car. goth., 6 ff. [Rés. F. 1927

1544, juin. – *Villemomble.*

855. — Second édict du roy François Ier que les jugements criminels et de police du prévost de l'Hostel s'exécuteront nonobstant l'appel. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
2 ex. [F. 23610 (142) et Thoisy. 176, fol. 50

856. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (143)

1544, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

857. — Édict du Roy sur le faict des matières des estrangers à la Table de marbre. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1587. In-8°, 4 ff. [F. 46803 (14)

858. — 1600. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46803 (15)

859. — Édict du Roi sur le fait des matières des estrangers à la Table de marbre. — *Voir* nos 839-841.

1544, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

860. — Édit du Roy portant création de deux offices de conseillers en la sénéchaussée de Saumur, en faveur de l'avocat et du procureur du Roy, outre les quatre ci-devant créés. — *Paris, P. Prault,* 1757. In-4°, 3 p. [F. 23610 (144)

1544, 10 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

861. — (Lettres de commission données à Martin Fumée, maître des requêtes de l'Hôtel, Antoine Bohier, général des finances, et Guillaume Bohier, maître des comptes, pour procéder à la levée des impôts, aux négociations d'emprunts et aux aliénations du domaine dans la généralité de langue d'oïl. — Lettres de commission, du 24 août 1544, subrogeant Lazare de Baïf, maître des requêtes de l'Hôtel, au lieu de Martin Fumée, tombé malade, pour assurer la mission dont ce dernier avait été chargé dans la généralité de langue d'oïl.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano, car. goth. [Vélins. 967 (5)

1544, 17 août. – *Villers-Cotterets.*

862. – Lettres patentes du Roy, en forme de déclaration, qui imposent aux

entrées de Paris un droit de cinq sols par muid de vin en faveur des prévost des marchands et échevins de ladite ville, pour leur donner le moyen de subvenir aux dépenses des fortifications de ladite ville. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1734. In-4°. 4 p.
2 ex. [F. **23610** (145) et Rés. F. **1126** (16)

1544, 24 août. – *Coincy-l'Abbaye.*

863. — (Lettres de commission subrogeant Lazare de Baïf, maître des requêtes de l'Hôtel, au lieu de Martin Fumée, tombé malade, pour procéder à la levée des impôts, aux négociations d'emprunts et aux aliénations du domaine dans la généralité de langue d'oïl.) — *Voir* n° 861.

1544, 16 octobre. – *Arques.*

864. — Édictz (des 16 octobre et 1^er novembre 1544) faictz par le Roy sur la réception des procureurs, tant en ses courts souveraines qu'ès jurisdictions ordinaires de son royaulme. Publiées en Parlement, le XVII^e jour de novembre 1544. — *Paris, J. André* (s. d.). In-8°, signé A-C, marque typ. à la fin.
[F. **46803** (16)

1544, 1^er novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

865. — Édict faict par le Roy sur la réception des procureurs, tant en ses courts souveraines qu'ès jurisdictions ordinaires de son royaulme.— *Voir* n° 864.

1545, janvier. – *Fontainebleau.*

866. — Lettres d'octroy aux chirurgiens de Paris de semblables privilèges que les supposts, régens et docteurs de l'Université de ladite ville. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (146)

(Suivi des *lettres patentes, qui confirment les privilèges accordés aux chirurgiens de Paris, du mois de janvier* 1644.)

867. — Octroy aux maistres chirurgiens de Paris de semblables privilèges que les supposts, régens et docteurs de l'Université de ladite ville. — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 3 p.
[Thoisy. **79**, fol. 1

1545, 8 janvier. – *Fontainebleau.*

868. — Ordonnances (des 8 janvier 1545 et 26 juin 1546) faictes par le feu roy Françoys sur le faict et manière de dresser et asseoir estappes en Normandie, confirmez par le roy Henry à présent. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1548. In-8°, 16 ff. [Rés. F. **171** (46)

869. — 1615. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
[F. **46804** (1)

1545, 14 avril. – *Chenonceaux.*

870. — Lettres patentes... portant exemption, en faveur des secrétaires du Roy et leurs veuves de tous droits et devoirs seigneuriaux, pour les terres... tenues du domaine du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (17)

871. — Lettres portant exemption en faveur des secrétaires du Roy et leurs veuves, de tous droits et devoirs seigneuriaux généralement quelconques, pour leurs terres nobles et roturières, tenues du domaine du Roy, engagé ou aliéné, soit qu'ils les retirent par retrait lignager sur un premier acquéreur, ou autrement, vendeurs ou acheteurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (176)

1545, 30 avril. – *Romorantin.*

872. — Lettres de déclaration portant que l'office de trésorier de l'Épargne n'est réputé vénal. — *Paris, V^ve Saugrain et P. Prault,* 1731. In-4°, 4 p.
[F. **23610** (147)

873. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **21555** (2), **21556** (90) et **23740** (177)

1545, mai. – *Blois.*

874. — Lettres patentes pour la fondation de Vitry-le-François, portant translation de la ville et des jurisdiction de Vitry en Perthois. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (148)

1545, 23 mai. – *Chateaudun.*

875. — Ordonnances des roys pour le ban et arrière-ban. — *Paris, F. Targa*, 1635. In-8°, 16 p. [Rés. F. **171** (42)

(Daté à tort de Château-Thierry 20 mai 1635, au lieu de Châteaudun 23 mai 1545.)

1546, 4 janvier. – *Paris.*

876. — Ordonnances faictes par le Roy sur le faict de sa gendarmerie. — *Paris, J. André*, 1549. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **171** (43)

1546, 15 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

877. — Ordonnances (du parlement de Rouen, du 7 mars 1555) faictes sur le faict des pauvres valides de ceste ville de Rouen. (Suivi des lettres patentes, du 15 janvier 1546, sur la réforme des hôpitaux.) — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1616. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1540** (1)

1546, 1er mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

878. — Ordonnances faictes par le Roy sur le faict des redditions des comptes de ses officiers comptables. On les vend au Palais, en la galerie de la chancellerie, par Félix Guybert. — (*Paris*, 1546.) In-8°, 10 ff. [F. **46804** (4)

879. — Édit du Roy portant règlement pour les finances et peine de confiscation de corps et de biens pour crimes de péculat. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 7 p.
3 ex. [F. **23610** (150), 4° Fm. **5840.4** (21) et **34796.5** (22)

880. — Ordonnance portant règlement pour le crime de péculat. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (178)

1546, 1er mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

881. — Lettres patentes du Roy qui ordonnent à tous receveurs particuliers de remettre ung mois après la publication d'icelles aux receveurs généraulx respectivement tous les deniers qu'ils ont de reste en leurs mains de leurs receptes des années passées et par lesdits receveurs généraulx au trésorier de l'Épargne. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (149), 4° Fm. **5840.4** (22) et **34796.5** (23)

882. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (151)

1546, 7 avril. – *Fontainebleau.*

883. – Ordonnance portant que toutes les parties contenues ès rolles rapportés par le trésorier de l'Épargne, ne seront passées et allouées qu'en vertu de mandement et lettres patentes adressées à la Chambre (des comptes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **21555** (1), **21556** (89) et **23610** (152)

884. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (175)

1546, 15 avril. – *Ferrières.*

885. — C'est le pris et cours que le Roy a donné à certaines espèces d'or et d'argent estrangières et publiées le samedy premier jour de may 1546. Plus s'ensuyvent toutes les figures, le poix et pris des espèces d'or et d'argent que le Roy veult et entend avoir cours en son royaume... On les vend à Paris, sur le pont Sainct-Michel, par Estienne Roffet, à l'enseigne de la Rose blanche. 1546. — *Paris*, 1546. In-8°, sign. A-D. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **9**

1546, 26 juin. – *Fontainebleau.*

886. — Ordonnances (des 8 janvier 1545 et 26 juin 1546) faictes par le feu roy François sur le faict et manière de dresser et asseoir estappes en Normandie, confirmez par le roy Henry à présent. — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1548. In-8°, 16 ff. [Rés. F. **171** (46)

887. — 1615. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46804** (1)

888. — Ordonnances sur le fait et

manière de dresser et asseoir estappes en Normandie. — *Voir* nos 868 et 869.

1546, 31 octobre. – *Joinville.*

889. — Ordonnance du Roy contre les solliciteurs suivans la cour. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (153)

1546, 18 novembre. – *Marchais.*

890. — Ordonnance du descry des espèces d'or et d'argent, nouvellement faictes et forgées en Angleterre... On les vend à Paris, sur le pont S. Michel, par Estienne Roffet, à l'enseigne de la Rose blanche. 1546. — *Paris,* 1546. In-8°, 8 ff., fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **10**

1547, 20 janvier. – *Villers-Cotterets.*

891. — Lettres patentes pour l'établissement d'un prévost général en l'Isle de France... — *Paris, impr. de A. Boudet,* 1770. In-4°, 8 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1074**, fol. 131

892. — Extrait des lettres patentes pour l'establissement de prévost général en l'Isle de France, pour Claude Genton, fils du sieur Des Brosses, prévost de l'Hostel du Roy et de la connestablie. — (*S. l. n. d.*) In-fol.
[Dép. des Mss, Fr. **15529**, fol. 252

1547, 10 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

893. — Ordonnance portant établissement du garde général de l'artillerie, arquebuses et munitions, et règlement concernant le fait de l'artillerie et sur les fonctions du controlleur et garde général de l'artillerie et de leurs commis. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23740** (179)

1547, 9 mars. – *Rambouillet.*

894. — Édict faict par le Roy par manière de provision sur l'avaluation des péages prétendus en sel, réduictz à pris d'argent. On les vend à Paris sur le pont Saint-Michel, par Estienne Roffet, à l'enseigne de la Rose blanche. 1547. — *Paris,* 1547. In-8°, sign. a-b. [F. **46804** (5)

895. — 1583. — *Orléans, É. Gibier.* In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46804** (6) et Rés. F. **1563** (85)

896. — 1606. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 ff. [F. **46804** (7)

897. — 1626. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **25106** et **46804** (8)

898. — (S. d.) — *Orléans, impr. de G. Hotot.* In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. **46804** (9) et Rés. F. **1544** (14) et **1560** (10)

899. — Édict du Roi portant règlement et évaluation des péages prétendus par les seigneurs péagers sur les sels voiturés sur les rivières en l'étendue de leurs terres... Avec l'arrest du Conseil d'Estat, du 23 juin 1663, pour l'exécution dudit édit. — *Paris, T. Charpentier,* 1676. In-4°, 23 p. [F. **23610** (154)

HENRI II.

900. — Les Ordonnances et édictz du roy très chrestien Henry deuxiesme du nom, depuis son advènement à la couronne jusques à présent. Tome premier (avril 1547-décembre 1551). — *Paris, G. Corrozet,* 1554. In-8°, 344 ff. [F. **25901**

901. — 1554. — *Paris, G. Dupré.* In-8°, 344 ff. [F. **40980**

902. — Les Ordonnances et édicts du roy très chrestien Henry, deuxiesme du nom, depuis son advènement à la couronne jusques à présent. — *Paris, P. Le Preux,* 1557. In-fol., VI-226 ff. [F. **2009**

903. — Les Ordonnances et édictz faicts par le roi très-chrestien Henry deuxiesme du nom, depuis son advène-

ment à la couronne jusques à présent... Ensemble les pourtraictz et figures des monnoyes. — *Paris, J. Dallier,* 1557. In-fol. IV-180 ff. [F. 2011

904. — (Loix, statutz et ordonnances du très chrestien roy de France Henry deuxiesme de ce nom, suivant ces neuf édictz faictz ès moys de janvier et mars... 1551, mai, juillet, aoust, octobre et janvier 1552, sur la création, érection et reiglement des nouveaulx conseillers, magistratz, juges criminelz, greffiers d'appeaulx et autres officiers establiz ès sièges présidiaulx du royaume de France par Gérauld Du Barriet.) — *Paris, V. Sertenas* (1553). In-8°, 168 ff. [F. 25912

905. — Édicts et ordonnances du Roy sur le reiglement et perception de ses droits du domaine forain, traicte et imposition foraine au païs de Bourgogne et Masconnois. — *Dijon, J. Des Planches,* 1552. In-8°, 420 p. [F. 46528

1547, avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

905 *bis.* — Extrait des privilèges d'exemption de toutes tailles et impositions... octroyez aux présidents et conseillers du Grand Conseil... (avril 1547 et 2 février 1549.) — *Paris, J. de Heuqueville,* 1610. In-8°, sign. A-E. [F 34679

1547, 12 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

906. — Ordonnances faictes par le Roy sur le faict de ses finances et redditions des comptes de ses officiers comptables. — *Paris, F. Guybert* (1547). In-8°, sign. a-f. [F. 46804 (10)

907. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 14 p. [F. 23740 (180)

1547, 13 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

908. — Lettres portant règlement sur le faict des galères. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 3 p. [F. 23740 (181)

1547, 19 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

909. — Ordonnance... sur la réformation des habillemens de draps d'or et de soye, avec la déclaration faicte par ledict seigneur (le 12 juillet 1549) sur ladicte ordonnance; ensemble l'arrest de la court, publié à Paris, le vendredy 23e jour de may 1550. — *Paris, J. Dallier,* 1573. In-8°, sign. A-C. [F. 46804 (11)

1547, 18 juin. – *Inet.*

910. — Lettres patentes portant création et érection en titre d'office formé de trésorier payeur des menues affaires de la Chambre du Roy, des postes et des chevaucheurs de l'écurie, et provisions dudit office en faveur de maître Simon Goille. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (182)

1547, juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

911. — Édict faict par le Roy contre tous meurdres et assassinementz qui se commettent journellement en ce royaulme. Publié à cry publicque par ordonnance de la court de Parlement, le vendredi quinziesme du moys de juillet 1547. — *Paris, J. André* (1547). In-8°, 4 ff. [F. 47021 (4)

1547, 9 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

912. — Ordonnances nouvelles... touchant la nourriture et entretènement des pauvres de la ville et faulxbourgs de Paris. Publiées en la court de Parlement et par ordonnance d'icelle publiées par les carrefours de ladicte ville, le IXe jour d'aoust 1547. — *Paris, J. André* (s. d.). In-8°, 8 ff. [Rés. F. 2086

1547, septembre. – *Fontainebleau.*

913. — Édict... touchant la refformation et establissement des notaires apostolicques. Publié en jugement du Chastellet de Paris, le 17e jour d'octobre l'an 1547. On les vend à Paris en la grant sale du Palays, au premier pillier, par Jehan André... — *A la fin :* Imprimé à Paris, pour Jehan André, libraire juré de l'Université de Paris, le XXIIe jour de octobre l'an 1547. — *Paris,* 1547. In-8°, 4 ff., car. goth. 2 ex. [F. 47021 (5) et Rés. F. 1928

1547, 20 septembre. – *Fontainebleau.*

914. — Lettres patentes... sur le faict

IMPRIMERIE NATIONALE.

des francz fiefz et nouveaux acquests par tout le royaume. Publiées à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville de Paris, le 24e jour de septembre l'an 1547. — *Paris, C. L'Angelié* (1547). In-8°, 4 ff. [F. 46884 (12)

1547, 27 septembre. – *Fontainebleau.*

915. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23740 (183)

1547, octobre. – *Fontainebleau.*

916. — Édict du Roy... sur les estats de prévosts, maïeurs, eschevins et autres charges et estats des villes de France. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p.
2 ex. [F. 46804 (13) et Thoisy. 491 (11)

917. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 12329 et 23610 (155)

1547, 9 novembre. – *Fontainebleau.*

918. — Lettres patentes (des 9 novembre 1547, 12 février 1567 et 4 juillet 1567) contenants itératives inhibitions et défenses à tous marchants et autres qu'ils n'ayent par cy-après à faire cendres ès bois et forests de son royaume... — *Paris, R. Estienne,* 1568. In-8°, sign. A-C. [F. 46804 (14)

1547, décembre. – *Fontainebleau.*

919. — Édict de création d'un clerc commis pour prendre garde et enregistrer les venues et descentes... des vins vendus en gros en la ville et faulxbourgs de Paris. — *Voir* n° 849.

1547, 11 décembre. – *Fontainebleau.*

920. — Édict faict par le Roy... très chrestien Henry deuxiesme de ce nom sur les livres censurés par la Faculté de théologie de Paris, publié par l'ordonnance de la court de Parlement, le XIXe jour de décembre 1547. — *Paris, J. André* (1547). In-8°, 4 ff. [F. 46804 (15)

1548, 7 janvier. – *Fontainebleau.*

921. — Secondes lettres patentes... sur le faict des francz fiefz et nouveaux acquests par tout le royaume. Publiées à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville de Paris, le 11e jour de janvier 1547. — *Paris, C. L'Angelié* (1548). In-8°, 4 ff. [F. 46804 (16)

1548, 9 février. – *Fontainebleau.*

922. — Ordonnances du Roy nostre sire (des 9 février 1548 et 20 septembre 1551) sur le faict, ordre, équipaige et service que luy sont tenuz faire tous nobles vassaulx et arrière-vassaulx et subjectz à son ban et arrière-ban. Publié à Tours, à son de trompe et cry public, le lundy 26e jour d'octobre l'an 1551. — *Tours, J. Rousset* (1551). In-8°, sign. A-D. [Rés. F. 172 (15)

(Suivies d'un mandement au bailli de Touraine, du 1er octobre 1551, pour l'exécution desdits ordonnances.)

1548, mars. – *Écouen.*

923. — Lettres patentes du Roy portans le règlement des commissaires avec les conseillers et sergens du Chastellet, confirmant les arrêts 46 et 47. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 20 p. [F. 23610 (156)

Suivi de la *Confirmation du roy Henry des privilèges des commissaires,* du mois de septembre 1548.)

1548, mars. – *Fontainebleau.*

924. — (Charte de Henri II confirmant les privilèges des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris.) — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 2 p. [Thoisy. 79, fol. 103

1548, 8 mars. – *Écouen.*

925. — (Déclaration portant que les gens de mainmorte du clergé du royaume ne seront tenus à l'ordonnance sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts que pour les biens acquis depuis les derniers amortissements obtenus du vivant de François Ier.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (179 *bis*)

1548, 20 mars. – *Fontainebleau.*

926. — Lettres patentes du Roy... par lesquelles, en ratifiant les précédentes lettres patentes du roy François Ier con-

cernant l'abolition de tous péages nouveaux mis depuis cent ans en çà, il... entend que tous seigneurs prétendans avoir droicts et péages et qu'ils ayent, dans trois mois après la publication des présentes, à apporter leurs titres à la court de Parlement, à peine d'estre descheus de leursdits péages, comme aussi est octroyé pouvoir aux marchands de faire nettoyer les rivières aux despens des seigneurs. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°. [Rés. F. **1589** (46)

927. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°. [Rés. F. **1543** (47)

928. — Édict et lettres patentes... par lesquelles, en ratifiant les précédentes lettres patentes des roys Louys XII et François I^er^ concernant l'abolition de tous nouveaux péages mis depuis cent ans en ça, Sa Majesté veut qu'ils soient ostez et que si débats quels qu'ils soient ou procès en intervenoit, qu'ils soient vuidez en la court de parlement de Paris; comme aussi... est octroyé pouvoir aux marchands de faire nettoyer les rivières aux despens des seigneurs des péages, après commandement à eux faict. Lesdites lettres patentes vérifiées aux parlements de Paris, Bretagne et Bourgongne. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°. [Rés. F. **1589** (47)

929. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°. [Rés. F. **1543** (48)

1548, 27 avril. – *Vauluisant.*

930. — Ordonnance faicte par le Roy nostre sire sur l'ordre qu'il veult et entend estre d'oresnavant... observé pour le soulagement et descharge de son peuple en la distribution des fournitures des vivres de sa gendarmerie, aux lieux et endroictz où elle est de présent et pourra cy-après estre par luy ordonnée et establie en garnison. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 ff.

2 ex. [Rés. F. **172** (4) et **1537** (2)

1548, 11 mai. – *Troyes.*

931. — Déclaration du Roy portant qu'il sera levé aux entrées de Paris, par augmentation, 6 deniers pour livre sur le bestial à pied fourché et sur le poisson de mer... — *Paris,* I^er^ *Saugrain,* 1723. In-4°, 7 p.

2 ex. [F. **21040** (2) et **23610** (158)

931 *bis.* — 1738. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 7 p.

2 ex. [F. **23610** (159) et Rés. F. **1126** (17)

1548, 23 juillet. – *Mâcon.*

932. — Lettres concernant les droits de busche et de chauffage attribuez aux conseillers correcteurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (184)

1548, 26 juillet. – *Paris.*

932 *bis.* — Édict pour les auditeurs du Chastelet de Paris, pour mettre leurs sentences à exécution, nonobstant l'appel. Leu et publié en l'auditoire civil du Chastelet de Paris, le samedy, second jour de décembre. — *Paris, V. Sertenas,* 1553. In-8°, 8 ff. [F. **46804** (17)

1548, 19 août. – *Turin.*

933. — Lettres patantes du Roy nostre sire envoyées en la duché de Guyenne touchant l'émotion de la commune pour l'amortissement de la gabelle. Avec l'arrest donné par M. le connestable de France aux manans et habitans de la ville de Bordeaulx (26 octobre 1548). — *Paris, N. Chrestien* (1548). In-8°, car. goth., 8 ff. [Rés. F. **1929**

933 *bis.* — Lettres patentes du Roy envoyés en la duché de Guyenne, touchant l'émotion de la commune pour l'amortissement de la gabelle. — (*S. l.,* 1548.) In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. **1930** (1)

1548, septembre. – *Lyon.*

933 *ter.* — Confirmation du roy Henry des privilèges des commissaires (du Châtelet de Paris). — *Voir* n° 923.

1548, 14 septembre. – *La Côte-Saint-André.*

934. — Édit du Roi pour l'aliénation

des hôtels de Bourgogne, Artois, Flandres, Estampes. — *Voir* nos 825 et 826.

1548, 21 octobre. – *Moulins.*

935. — Lettres patentes portant mandement à la Chambre (des comptes) de faire taxations au trésorier payeur des menues affaires de la chambre du Roy, pour raison des frais et sallaires des dépenses faites pour les postes et autres dépenses extraordinaires. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (185)

1548, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

936. — Édict du Roy touchant les défenses de ne plus bâtir ès fauxbourgs... de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (161)

(Suivi des déclarations des 29 juillet 1627 et 20 mars 1633 sur le même sujet.)

936 *bis.* — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (162)

1548, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

937. — Édict du Roy touchant le reiglement des prévotz et officiers des monnoyes de ce royaulme. Publié en Parlement, le XXIXe jour de novembre 1548. — *Paris, J. André,* 1549. In-8°, 4 ff. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **11**

937 *bis.* — Édictz et création des prévosts, procureur du Roy, greffier et sergens en chascune des monnoyes de France, en tiltre d'offices formez, avec gages, droictz et privilèges ausdictz offices appartenans (novembre 1548 et août 1555). — *Paris, J. Dallier,* 1556. In-8°, sign. A-D. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **11** *bis.*

1549, 2 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

937 *ter.* — (Lettres patentes du Roi confirmant les privilèges des commensaux de la maison de Sa Majesté.) — *Voir* n° 905 *bis.*

1549, 17 mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

938. — Ordonnances du Roy sur le faict de ses finances. Publiée (*sic*) en la Chambre des comptes à Paris, le 12e d'avril 1549 (*sic, pour* 1548) avant Pasques. — *Paris, F. Guibert,* 1549. In-8°, 12 ff. [F. **46805** (1)

939. — Ordonnance portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 9 p. [F. **23740** (186)

940. — (Un autre exemplaire incomplet.) [F. **23610** (157)

1549, 19 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

941. — Tierces lettres patentes du roy Henry second de ce nom sur le faict des francz-fiefz et nouveaulx acquestz. Publiées à son de trompe par les carrefours de ceste ville de Paris, le XVIe jour de septembre l'an 1549. — *Paris, C. L'Angelier* (1549). In-8°, 6 ff. [F. **46805** (2)

1549, juillet. – *Paris.*

942. — Lettres patentes... portants la création... de la bourse commune des marchands de Toulouse. – *Voir* nos 690 *bis* et *ter.*

1549, 12 juillet. – *Paris.*

943. — Ordonnance... sur la réformation des habillements de draps d'or et d'argent et de soye. Ensemble l'arrest de la court (du 17 aoust 1549) sur ladicte ordonnance. — *Paris, J. André,* 1549. In-8°, 8 ff. [F. **46805** (4)

944. — Ordonnance... sur la réformation des habillemens de draps d'or et d'argent et de soye. — *Paris, G. Morel,* 1549. In-8°, 8 ff. [F. **46805** (5)

945. — (Déclaration du Roi sur l'ordonnance, du 19 mai 1547, relative à la réformation des habillements de draps d'or et de soie.) — *Voir* n° 909.

946. — Ordonnance... contenant réformation de la superfluité des habillemens de soye, avec les interprétations faictes par ledict seigneur. — *Voir* n° 2930.

1549, 29 juillet. – *Villers-Cotterets.*

947. — Ordonnance sur le poix et pris des espèces de monnoyes d'or, que le Roy veult et entend avoir cours en ses royaume, pays, terres et seigneuries, avecques les

pourtraictz de toutes lesdictes espèces. — *Paris, P. Haultin*, 1549. In-8°, 12 ff., fig.
2 ex. [Rés. F. **1931** et Rés. Z. Fontanieu. **220** (3)

948. — 1549. — (*S. l.*) In-12, 12 ff., fig. [Rés. F. **1932**

1549, 15 août. – *Abbeville.*

949. — Lettres missives... enjoignant à tous gentilzhommes domestiques de son Hostel et aux deux cens gentilzhommes et archiers de sa garde d'accompaigner ledict seigneur au camp de Boulongne, dedans le premier jour de septembre. — *Paris, J. Nyverd*, 1549. In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. **1933**

1549, septembre. – *Amiens.*

950. — Édict du Roy sur le faict de l'imposition foraine, resve ou domaine forain et hault passage. Publié en la cour de Parlement, le xx^e^ jour de janvier 1549. — *Paris, V. Sertenas*, 1550. In-8°, sign. A-M.
2 ex. [F. **46805** (6) et Thoisy. **487** (1)

951. — Édict du Roy sur la création des officiers establis sur le recouvrement de ses droits d'imposition foraine, resve ou domaine forain et haut passage et sur le reiglement du nombre desdits officiers et de taxe de leurs salaires. Avec la forme de lever et payer lesdits droits pour chacune marchandise, appréciée à la mesure et au pois de Paris. — *Tolose, G. Boudeville*, 1553. In-4°, 86 p. [F. **13419**

952. — Édit du Roy portant règlement pour la levée et recouvrement des droits d'imposition foraine, resve ou domaine forain et de haut passage et création en titre d'office des maistres des ports, leurs lieutenans, greffiers, peseurs, nombreurs, scelleurs, visiteurs, concierges et gardes ès lieux où il n'y en a point esté establis. — *Paris, T. Charpentier* (s. d.). In-4°, 26 p.
2 ex. [F. **23610** (164) et Rés. F. **918** (6)

1549, septembre. – *Amiens.*

953. — Édit fait par le Roy sur la suppression et révocation de gabelles ès païs de Poictou, Xainctonge, ville et gouvernement de la Rochelle, Angoulmois, haut et bas Lymosin, haute et basse Marche, Périgort, enclaves et anciens pressois d'iceux et reduits au quart et demy quart. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (165)

1549, septembre. – *Compiègne.*

954. — Lettres patentes de Henri II portant confirmation de lettres du roy Charles VIII (de février 1485) et de la noblesse accordée par icelles aux secrétaires du Roy... enfans nais (*sic*) et à naistre et leur postérité, vérifiées au Grand Conseil, le 8 de may 1576. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 ff. [F. **5001** (18)

(Suivi des Lettres de Charles VIII.)

955. — Lettres patentes du roy Henry II portant confirmation et augmentation des privilèges des conseillers et secrétaires de Sa Majesté du collège ancien. — *Voir* n° 487.

1549, 10 septembre. – *Amiens.*

956. — Ordonnance du roy Henry II sur l'entrée des drogueries et espiceries, venans des païs estrangers en France. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 26 p. [F. **23610** (167)

957. — Édict du Roy sur le faict des espiceries et drogueries. — *Voir* n^os^ 754-758.

1549, 17 octobre. – *Folembray.*

958. — Déclaration faicte par le Roy sur les difficultez que l'on faict sur l'édict des habillemens de soie, publié le 14^e^ d'aoust 1549. — *Paris, J. André*, 1549. In-8°, 4 ff. [F. **46805** (7)

1549, 7 novembre. – *Compiègne.*

959. — Ordonnance et édict faict par le Roy nostre sire sur la police et vente des bleds et autres grains, lesquelz seront venduz aux marchez publiques et non ailleurs. Publié à Paris, le mercredy xxii^e^ jour de novembre, l'an 1549. — (*S. l.*, 1549.) In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. **1934**

1549, 11 novembre. – *Paris.*

960. — Lettres patentes portant confirmation de la création en titre d'office formé de trésorier et payeur des menues affaires de la chambre du Roy, des postes

et chevaulcheurs de l'écurie, créé par lettres patentes, du 18 juin 1547, en faveur de Simon Goille. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (187)

1549, 12 novembre. – *Paris.*

961. — Ordonnances nouvelles faictes par le Roy sur la creue des gaiges et soulde, tant des gens d'armes des ordonnances que aultres gens de guerre, avec leur forme et manière de vivre sur les champs. Publiées à le (*sic*) Table de marbre au Palais à Paris, le vintième jour de novembre 1549. — *Paris, J. André,* 1549. In-8°, 16 ff., marque de J. André à la fin. [Rés. F. **172** (6)

962. – (1549.) — *Tours, par M. Chercelé.* In-8°, 16 ff. [Rés. F. **1935**

1549, 19 novembre. – *Paris.*

963. — Édict du Roy sur le faict du jugement des luthériens. Publié le penultime jour de décembre 1549. — (*Paris,*) *J. Ganyvet,* 1549. In-8°, 10 ff. [F. **46805** (8)

964. – 1549. — *Ibid.* In-8°, 11 ff. [F. **46805** (9)

1549, 25 novembre. – *Paris.*

965. — Lettre patente du Roy... sur le faict de son papier terrier de ses ville, prévosté et viconté de Paris, publiées par les carrefours de ladicte ville et faulxbourgs de Nostre-Dame-des-Champs, les xxv[e] et xxvm[e] jours de janvier et février 1549. — *Paris, C. L'Angelier* (1549). In-8°, 8 ff. [F. **46805** (10)

1549, 28 novembre. – *Paris.*

966. — Ordonnance et édict faict par le Roy sur les harquebuses, pistolletz, hacquebutes et de ne aller couvertz de cotte de maille ne autres armes... — *Tours, J. Rousset* (1549). In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. **1937**

967. – Ordonnance du Roy, par laquelle est deffendu à toutes personnes, soient gentilshommes ou aultres, de plus porter aulcunes harquebuzes, hacquebuttes appellez pistolletz d'Allemaigne, ny aussi aller armez ne couvers d'armes. — *Voir* n° 968.

1550, 5 janvier. – *Fontainebleau.*

968. — Ordonnance du Roy nostre sire sur le faict de la chasse et le pris du gybier, sur peine de dix livres tournoys d'amendes tant à l'achepteur comme au vendeur... On les vend à Paris, par la veufve Jacques Nyverd... — *Fol. 5 verso :* Aultre ordonnance du Roy... (du 28 novembre 1549) par laquelle est deffendu à toutes personnes, soient gentilshommes ou aultres, de plus porter aulcunes harquebuzes... — *Paris* (1550). In-8°, car. goth., 8 ff., marque de J. Nyverd à la fin. 2 ex. [Rés. F. **172** (7) et **1936**

1550, 10 janvier. – *Fontainebleau.*

969. — Déclaration du roy Henry II, donnée en faveur de la cappitainerie et grurie de Corbeil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **28610** (168)

1550, 14 janvier. – *Fontainebleau.*

970. — Édict et ordonnance sur le faict des monoyes et nouvelle fabrication, poids, alloy et prix, ouverture et jugement des boettes d'icelles sur le reiglement, présentation, gaiges et charges des maistres particuliers, gardes essayeurs, tailleurs, contregardes et prévostz, ouvriers et monoyers et aultres officiers des monoyes, avec déclaration de l'establissement du lieu de l'ouverture d'icelles, et sur le reiglement et charge des changeurs, orfèvres... joyauliers, affineurs, départeurs et batteurs d'or et d'argent... — *Paris, P. Haultin et J. Dallier,* 1550. In-8°, 12 ff. [F. **46806** (1)

(Suivi des *Déclarations et modifications lesquelles la court (de Parlement) a ordonné estre mises sur les lettres patentes décernées par le Roy, le 14[e] jour de janvier dernier passé.*)

971. — Extrait de l'ordonnance de Henry II à Fontainebleau, le 14 janvier 1549 (sur le fait des monnaies), art. 17. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. 2 ex. [F. **21026** (26) et **22784** *ter*

1550, 21 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

972. — Déclaration du Roy portant attribution de juger souverainement et en dernier ressort de toutes causes, tant civilles que criminelles, à tous les présidiaux du ressort du parlement de Paris, et lesquelles ont esté leues, publiées et registrées, le jeudy 28e janvier, l'audiance se tenant à Lyon. — *Lyon, impr. de J.-A. Candy* (1550). In-8°, 8 p.
[F. 46806 (2)

1550, 23 janvier. – *Fontainebleau.*

973. — Ordonnance faicte par le Roy sur le cours et pris des espèces d'or et d'argent et descry des monnoyes rongnées. Publiée à Paris, le dernier jour de janvier 1549. — *Paris, P. Haultin et J. Dallier* (1550). In-8°, sign. A-E, fig.
[F. 46806 (3)

974. — (1550.) — *Paris, J. Dallier et P. Haultin.* In-8°, sign. A-E.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 16

975. — (1550.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-E, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 17

976.—(1550.) — *Lyon, A. Du Rosne, dict Lyserot.* In-8°, sign. A-D, fig.
[Rés. Z. Fontanieu. 220 (2)

977. — Ordonnance faicte par le Roy sur le cours et pris des espèces d'or et d'argent et descry des monnoyes rongnée. Publiée à Paris le dernier jour de janvier et à Chartres le ve jour de febvrier 1549. — (*Chartres,*) *impr. par Philippes Hotot, jouxte la forme et exemple imprimé à Paris* (1550). In-8°, car. goth., sign. A-D, fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 18

978. — Ordonnance faite par le Roi sur le cours et pris des espèces d'or et d'argent et descry des monnoyes rongnées. Publié à Rouen, le 4e jour de febvrier 1549. Avec l'arrest de la court de Parlement, publié le 7e jour de febvrier audict an. — *Rouen, J. Mallard* (1550). In-8°, sign. A-E, fig. [F. 46806 (4)

979. — (Un autre ex., avec notes mss du XVIe siècle.)
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 19

1550, février. – *Fontainebleau.*

980. — Édict du Roy contenant abrogation, ampliation, correction et modification d'aucuns articles des ordonnances faictes par le feu roy en l'an 1539 (sur le fait de la justice). Avec l'arrest de la court de Parlement déclaratif du dernier article contenu audict édict, publié en Parlement, le 4e jour de mars 1549. — *Paris, J. Kerver et V. Sertenas,* 1550. In-8°, 8 ff. [F. 46806 (8)

981. — 1550. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. 46806 (9)

982. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 ff.
[F. 46806 (7)

1550, 5 février. – *Fontainebleau.*

983. — Édict faict par le Roy... contenant povoir et jurisdiction aux prévostz des mareschaux de France et juges présidiaulx ordinaires, par prévention et concurrence, sans appel, contre les voleurs, guetteurs de chemins, sacrileiges et faulx monnoyeurs. — *Paris, V. Sertenas,* 1550. In-8°, sign. A-D. [F. 46806 (5)

1550, 11 février. – *Fontainebleau.*

984. — Édict faict par le Roy contre la négligence des juges présidiaulx ou leurs lieutenans touchant les procès des luthériens. — *Paris, J. André,* 1550. In-8°, 4 ff. [F. 46806 (6)

1550, mars. – *Fontainebleau.*

985. — Édict du Roy sur le reiglement de la justice criminelle, publié en Parlement, le 4e jour d'aoust 1550. — *Paris, G. Corrozet* (1550). In-8°, 7 p.
[F. 46806 (10)

1550, mars. – *Fontainebleau.*

986. — Édict naguères faict par le Roy nostr (*sic*) sire sur l'ordre et forme du payement de sa gendarmerie et sur le reiglement des payeurs d'icelle. — *Paris, J. Roffet, dict le Faulcheur,* 1550. In-8°, monté in-fol., 8 ff. [Rés. F. 172 (8)

987. — Édit portant règlement pour les trésoriers de l'ordinaire des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.
[F. 23740 (188)

1550, 25 mars. – *Fontainebleau.*

988. — Ordonnance... sur la fabrication et cours des gros de six blancs et demy gros de trois blancs, ordonnez estre faits en l'hostel de Nesle à Paris. — *Paris, J. Dallier et P. Haultin* (1550). In-8°, 4 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **23**

1550, 18 mai. – *Boulogne-sur-Mer.*

989. — Ordonnance contre les blasphémateurs du nom de Dieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (169)

1550, juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

990. — Édict du Roy touchant les impétrations des bénéfices ecclésiastiques, avec l'extraict des modifications, ampliations et limitations faictes par la court (de Parlement) sur la vérification dudict édict, publié le 24e jour de juillet 1550. — *Paris, G. Corrozet*, 1550. In-8°. sign. A-D. [F. **46806** (13)

991. — 1550. — *Paris, V. Sertenas.* In-8°, sign. A-D. [F. **46806** (14)

992. — 1560. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. **46806** (15)

993. — (S. d.) — *Paris, J. Kerver, V. Sertenas et G. Corrozet.* In-8°, sign. A-D. [F. **46806** (11)

994. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. **46806** (12)

1550, 10 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

994 *bis.* — Ordonnance faicte par le Roy, par laquelle il est enjoinct à toutes personnes de prendre et recevoir en payement le marc des trezains et vieilz douzains rongnez à 4 livres 18 solz tournois et le marc des douzains à la petite croix et dixains rongnez à 4 livres 4 solz tournois. — *Paris, P. Haultin et J. Dallier* (s. d.). In-8°. 4 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **24**

1550, 2 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

995. — Lettres patentes du roy Henry II, par lesquelles il veut que sur le vidimus ou coppies qui seront faictes des lettres patentes cy-dessus (du 20 mars 1548) foy soit adjoustée comme à l'original. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 4 p. [Rés. F. **1589** (48)

996. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 4 p. [Rés. F. **1543** (49)

997. — Lettres patentes du roy Henry II, par lesquelles il veut... que au vidimus qui sera fait soubs seel royal de son édit du 20e mars 1547, touchant la cassation... des nouveaux péages et entretènement de la navigation, foy soit adjoustée comme à l'original... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 5 p.
[Rés. F. **1589** (49)

998. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 4 p. [Rés. F. **1543** (50)

1550, 9 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

999. — Lettre du Roy adressant à la cour de Parlement, qui luy fait deffenses de prendre aucune congnoissance des arrests de la Chambre (des comptes), sinon par révision à la Chambre du Conseil, suivant les ordonnances. — *Paris, Impr. roy.*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (171) et 4° Fm. **5840.4** (23) et **34796.5** (24)

1550, août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1000. — Privilèges des bourgeois de la ville et cité de Bourdeaus, octroyez et approuvez par les rois très chrestiens Henry II, Charles IX (janvier 1561), Henry III (juillet 1583), Henry IV (juillet 1591) et Louys XIII (février 1612)... avec les sentences et arrests par lesquels est ordonné que lesdits bourgeois peuvent tenir franc-fiefs, toutes terres nobles et de franc-alleu, sans estre tenus d'en payer aucune chose... — *Bourdeaus, S. Millanges*, 1618. In-4°, 56 p.
2 ex. [4° Lk7 **1206** et Rés. Lk7 **1206** (4)

1000 *bis.* — 1667. — *Bourdeau, J. Mongiron-Millanges.* In-4°, 64 p.
[Z. Payen. **1264** (5)

(Suivi des *Lettres patentes*, du 20 juin 1451, *contenans les articles et traité accordés entre les commissaires de Sa Majesté et les députés de Bourdeaux, païs bourdelois et autres païs de Guyenne, lors de la réduction de la Guyenne à la couronne de France.*)

1550, 7 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1001. — Lectres missives du Roy nostre sire, Henry deuxiesme de ce nom, enjoignant à tous hommes d'armes et archers de nostre gendarmerie qu'ils ayent à eulx trouver en leur garnison pour faire la monstre généralles (*sic*) et en armes dedans le jour déclaré en ycelle... Imprimées à Paris, le XXII[e] jour de septembre 1550. — *Paris, J. Nyverd,* 1550. In-8° monté in-fol., car. goth., 4 ff., marque de J. Nyverd à la fin. [Rés. F. **172** (13)

1550, octobre. – *Rouen.*

1002. — Édict du Roy portant création de jaugeurs, marqueurs et contrerolleurs de vin et autres breuvages et liqueurs. Ensemble plusieurs édictz et déclarations sur le fait desdits offices. — *Paris, F. Morel,* 1610. In-8°, 70 p.
[F. **46806** (16)

1550, 11 octobre. – *Rouen.*

1003. — Prolongation du cours et mise du billon descrié jusques ou dernier jour de décembre 1550. — *Paris, P. Haultin et J. d'Ailler* (1550). In-8°, 4 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **26**

1550, 11 décembre. – *Blois.*

1004. — Déclaration du Roy portant que tous les deniers extraordinaires et parties casuelles seront portés au trésorier de l'Épargne chacun mois, qui en donnera ses simples quittances, et révocation de tous acquits levés et expédiés sur lesdits deniers. — *Paris, V[ve] Saugrain,* 1731. In-4°. 4 p. [F. **23610** (172)

1005. – (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. 3 ex. [F. **21555** (40), **21556** (3) et **23740** (189)

1551, 20 mars. – *Blois.*

1006. — Édict et ordonnances factes (*sic*) par le Roy sur les riglemens (*sic*), forme et gouvernement que doibvent tenir les soldadz et gens de guerre, publiés et enregistrées (*sic*) en la jurisdiction ordinaire de la connestablye et mareschaulcée de France, au siège de la Table de marbre du Palays à Paris, le VI[e] jour de juillet l'an 1551. — *Paris, J. André,* 1551. In-8°, 8 ff.
[F. **46807** (1)

1007. — 1551. — *Ibid.* In-8°, 8 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **172** (10)

1008. — Ordonnance du Roy sur le reiglement et ordre que doit tenir l'infanterie. Avec l'instruction pour donner le morion aux soldats manquans à leur devoir, estans en garde, et les causes pour lesquelles ils le doivent avoir. — *Paris, A. Chalonneau,* 1620. In-8°, 16 p.
[F. **46807** (2)

1551, 31 mars. – *Joinville.*

1009. — Ordonnance portant que les trésoriers de France résideront ès lieux des recettes générales et envoyeront à la Chambre (des comptes) chacun an les procès-verbaux de chevauchée, à peine de radiations de leurs gages, droits, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23610**(181)

1551, 27 mai. – *Saumur.*

1010. – Édict du Roy sur la création et establissement en la ville de Rouen d'une place commune pour les marchans, à la similitude et semblance du change de Lyon et bourse de Toulouze, avec permission aux marchans fréquentans ladite place de s'assembler, eslire et créer un prieur et deux consulz d'entre eux, pour cognoistre et juger en première instance des procès et différens, concernans le faict de marchandise, trafficq et commerce. Publié en parlement, à Rouen, le ...XX[e] jour de juillet 1563. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, 64 ff.
[F. **46807** (2 *bis*)

1551, juin. – *Châteaubriant.*

1011. – (Édit du Roi portant confirmation des privilèges des huissiers-sergents ordinaires des requêtes de l'Hôtel.) — *Voir* n° 499.

1551, 5 juin. – *Angers.*

1012. — Ordonnance contenant les poix, pris et cours des monnoyes, ensemble la forme des payementz de toutes debtes, rentes et rachatz d'icelles, et des

contractz, qu'ilz se passeront doresnavant par les notaires, avec les deffenses de ne faire et passer lesdictz contractz sinon qu'à solz et livres. Publiée à Paris, le 8e jour de juillet 1551. — *Paris, J. Dallier* (1551). In-8°, sign. A-E, fig.
2 ex. [F. **46807** (3) et Rés. F. **1938**

1013. — (1551.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-E, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **29**

1551, 21 juin. – *Châteaubriant.*

1014. — Édict du Roy touchant la congnoissance, jurisdiction et jugement des procès des luthériens et hérétiques, appartenans à tous juges royaux et présidiaulx. Publié en la court de parlement, à Paris, le 3e jour de septembre 1551. — *Paris, J. André et J. Dallier,* 1551. In-8°, sign. a-i. [F. **46807** (5)

1015. — (1551.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-I. [F. **46807** (6)

1016. — (1551.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-I.
2 ex. [F. **46807** (7) et Rés. F. **2014**

1017. — (1551.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-I. [F. **27582** (1)

1018. — 1551. — *Faict jouxte la forme et exemple imprimé à Paris.* In-8°, sign. A-E. [F. **46807** (4)

1551, 14 juillet. – *Nantes.*

1019. — Édict du Roy contenant défense aux hosteliers de plus vendre volatille ne gibier, gros ne menu, n'autre chair que bœuf, veau, mouton et porc; avec ordonnance aux bouchiers et autres de doresnavant vendre et débiter icelles chairs à poix de livre. — *Paris, J. Dallier* (1551). In-8°, 8 ff.
4 ex. [F. **27581** (1), **27582** (3), **47021** (6) et Rés. F. **1939**

1551, 28 juillet. – *Blois.*

1020. — Nouveau Cry des monnoyes, publié à Paris, le mardy 4e jour d'aoust 1551. — *Paris, J. Dallier* (1551). In-8°, sign. A-D, fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **30**

1021. — (*S. l.*) — (1551.) In-8°, 4 ff., fig. [Rés. F. **2268**

1551, septembre. – *Fontainebleau.*

1022. — Statuts et règlement de la communauté des maistres tireurs, écacheurs et fileurs d'or et d'argent... de Paris (du 7 septembre 1551) avec les lettres patentes (de septembre 1551, janvier 1583, octobre 1594, janvier 1625 et mars 1654) pour la confirmation... d'iceux. — *Paris, C. Huguier,* 1720. In-4°, 30 p. 2 ex. [F. **13263** et **22815**

1551, 3 septembre. – *Fontainebleau.*

1023. — Édict du Roy nostre sire sur la prohibition faicte à toutes personnes, banequiers et autres, de n'expédier et envoyer en court de Romme aucuns courriers ne autres, pour y faire tenir or ou argent, soit pour matières bénéficiales, provisions et autres expéditions. Publié en la court de parlement, à Paris, le 7e jour de septembre 1551. — *Paris, J. André et J. Dallier* (1551). In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27582** (2) et **46807** (9)

1024. — (1551.) — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. a-d. [F. **46807** (8)

1025. — (S. d.) — *Faict jouxte la forme et exemple imprimé à Paris par J. Dallier.* In-8°, sign. A-C.
[F. **46807** (10)

1551, 3 septembre. – *Fontainebleau.*

1026. — Ordonnance du Roy pour le faict des criées. Publié en la court de parlement, à Paris, le 23e jour de novembre 1551. — *Paris, V. Certenas et J. Dallier,* 1551. In-8°, sign. A-D.
2 ex. [F. **47021** (7) et Rés. F. **1940**

1027. — 1551. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas.* In-8°, sign. A-D.
[F. **46807** (11)

1028. — Édict et ordonnance du roy Henry II pour le fait des criées... — (*Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1564.) In-4°, 8 ff. [F. **13706**

(Suivi de l'*Édict du roy Charles IX*, d'avril 1561, *sur la confirmation de toutes transactions passées par les maieurs pour le retranchement et diminution des procès.*)

1029. — Édict de reiglement sur le faict des criées et décretz. — *Voir* nos 1972 et 1973.

1551, 20 septembre. – *Fontainebleau.*

1030. — Ordonnances du Roy nostre sire (des 9 février 1548 et 20 septembre 1551) sur le faict, ordre, équipaige et service que luy sont tenuz faire tous nobles, vassaulx et arrière-vassaulx et subjectz à son ban et arrière-ban. Publié à Tours à son de trompe et cry public, le lundy 26e jour d'octobre l'an 1551. — *Tours, J. Rousset* (1551.) In-8°, sign. A-D. [Rés. F. 172 (15)

1551, 1er octobre. – *Paris.*

1031. — (Mandement au bailli de Touraine pour l'exécution des ordonnances des 9 février 1548 et 20 septembre 1551.) — Voir n° 922.

1551, 14 novembre. – *Paris.*

1032. — Ordonnance du Roy nostre sire sur le faict, perception et administration des droicts de traite foraine, resve, de hault passaige sur les marchandises transportées hors du royaume. Publié en la court de parlement, à Paris, le 3e jour de décembre 1551. — *Paris, J. Dallier et V. Certenas,* 1551. In-8°, sign. a-c. [Rés. F. 1702 (3)

1033. — Ordonnance du Roy nostre sire sur le faict, perception et administration des droicts de traite foraine, resve et haut passage sur les marchandises entrans et sortans hors le royaume de France, ès pays, villes et frontières de Languedoc et autres lieux circonvoisins. Publiée en la court de parlement, à Tolose, le second jour de juing 1552. — *Toulouse, G. Boudeville,* 1552. In-4° sign. A-E. [F. 13418

1034. — Édict du Roy nostre sire sur la perception de ses droicts de domaine forain et l'imposition foraine. (Avec l'apprétiation et estimation de la valeur de toutes sortes et espèces de marchandises qui se peuvent tirer hors le royaume, suyvant les pris contenus en l'édict fait par le Roy au mois de may 1581.) Publié à Rouen, le cinq et septiesme jour de mars 1551. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1599. In-8°, sign. A-C, A-V. [F. 46516

1035. — (Un autre ex. inc., sign. A-C.) [F. 46807 (12)

1036. — 1602. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C, A-X. [F. 25949

1037. — 1613. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C, A-X.
2 ex. [F. 25388 et Thoisy. 487 (2)

1038. — 1627. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C, A-Z, A-H. [F. 25389

1551, 31 décembre. – *Blois.*

1039. — Déclaration du Roy qui ordonne qu'en matières d'injures, dites ou faites en la Chambre (des comptes), en jugement ou dehors, la connoissance en appartient à ladite Chambre, et deffend à toutes cours souveraines et tous autres d'en prendre connoissance. — *Paris, oyale,* 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. 23610 (174), 4° Fm. 5840. 4 (25) et 34796. 5 (26)

1040. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (173)

1041. — Déclaration portant que la connoissance et jugement des matières d'injures, dites ou faites entre les officiers de la Chambre des comptes, appartient à icelle Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (190)

1552, janvier. – *Blois.*

1042. — Édict du Roy nostre sire sur la nouvelle création et reiglement des trésoriers généraulx de ses finances, tant ordinaires que extraordinaires. — *Paris, G. Corrozet,* 1552. In-8°, sign. A-C. [F. 27582 (4)

1552, janvier. – *Fontainebleau.*

1043. — Édict du Roy contenant la création et érection de nouveaulx conseillers et magistratz ès sièges présidiaulx... Publié en la court de parlement, à Paris, le 15e jour de febvrier 1551. — *Paris, J. Dallier et V. Certenas,* 1551. In-8°, sign. a-d. [F. 46808 (3)

1552, janvier. – *Fontainebleau.*

1043 *bis.* — Édict du Roy pour la souveraineté de la Cour des monnoyes en l'année 1551. — *Paris, J. Dalier* (s. d.). In-8°, 17 p. [F. **46812** (10)

(Suivi des lettres, du 3 mars 1555, au parlement de Bordeaux, ordonnant l'exécution dudit édit et cassant l'arrêt du Grand Conseil, du 20 septembre 1554, portant avis d'ôter la souveraineté à la cour des monnaies.)

1044. — Ordonnances concernant la Chambre des monnoyes et sa jurisdiction. — *Paris, C. Morel*, 1631. In-8°, 15 p. 2 ex. [F. **46808** (2) et Thoisy. **492** (1)

1045. — Édit du Roi pour l'érection de la Chambre des monnoyes en cour souveraine. — *Paris, impr. de S. Cramoisy*, 1657. In-4°, 16 p. 2 ex. [F. **21002** (10) et **23610** (176)

1046. — Édict du Roy contenant attribution et jurisdiction souveraine à la Cour des monnoyes, tant en matière civille que criminelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (175)

1552, 11 janvier. – *Blois.*

1047. — Ordonnance du Roy portant deffences de donner démenty et tirer espée ou dagues dans sa maison. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (177)

1552, 29 janvier. – *Fontainebleau.*

1048. — Cry et figures de la monnoye que le Roy a de nouveau faict dresser en son logis dict les Estuves, assis au bout du jardin de son palais. Publié à Paris, le ... 5e jour de mars 1551. — *Paris, A. L'Angelier* (1552). In-8°, sign. A-C, fig. [F. **46808** (1)

1552, février. – *Fontainebleau.*

1049. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris, et establissement des semestres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (191)

1552, 25 février. – *Villers-Cotterets.*

1050. — Édict du Roy sur le faict de l'arrest et liquidation du droict du sel. Lettres patentes et commission du Roy (du 28 février 1552) pour l'exécution de l'édict cy-dessus. — *Paris, C. Estienne*, 1552. In-4°, 8 ff. [F. **23610** (178)

1552, 28 février. – *Folembray.*

1051. — Lettres patentes et commission pour l'exécution de l'édict (du 25 février 1552). — *Voir* n° 1050.

1552, mars. – *Reims.*

1052. — Ampliation de l'édict de la création des conseillers, magistratz et juges présidiaux, avec establissement de leurs sièges et ressortz. — *Paris, G. Du Pré*, 1552. In-8°, sign. A-K. [F. **28038**

1053. — 1552. — *Reims, N. Trumeau.* In-8°, sign. A-F. [Rés. F. **2087**

1552, mars. – *Reims.*

1054. — Édit du Roy portant establissement de la seconde chambre de la Cour des aydes, avec confirmation de l'autorité, jurisdiction et connoissance de la Cour des aydes de Paris. — *Paris, F. Muguet*, 1696. In-4°, 8 p. [F. **23610** (180)

1055. — Édit du Roy portant règlement sur la justice de la Court des aydes à Paris, son pouvoir et sa jurisdiction, et création d'une seconde chambre en ladite court. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-8°, 11 p. 3 ex. [F. **23610** (179), 4° Fm. **5840. 4** (24) et **34796. 5** (25)

(Suivi de la déclaration, du 12 septembre 1552, relative à la juridiction de la Chambre des comptes.)

1552, 9 mars. – *Reims.*

1056. — Déclaration du Roi sur le jugement des procès possessoires quant aux cures estant ès villes closes et murées. Publié en Parlement, le 9e jour de mars l'an 1552. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1553. In-8°, 8 ff. [F. **46808** (6)

1057. — 1553. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46808** (7)

1058. — 1557. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46808** (8)

1552, 15 mars. – *Reims.*

1059. — (Lettres patentes pour l'établissement du présidial de Lyon.) — (*Reims, N. Trumeau,* 1552.) In-4°, 2 ff. [Rés. F. **2239**

1552, avril. – *Joinville.*

1060. — Lettres de Henry II pour l'érection de Joinville en principauté. — *Paris, d'Houry père et fils,* 1714. In-4°, 8 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **13**, fol. 94.

1552, 25 avril. – *Châlons.*

1061. — (Lettres patentes, du 25 avril 1552, et arrêt du parlement de Paris, du 17 mai 1552, en faveur des commissaires et examinateurs du Châtelet de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-C. [F. **46808** (9)

1062. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 20 p. [F. **23610** (182)

1552, mai. – *Au camp près Deux-Ponts.*

1063. — Édict du Roy contenant la création et érection des lieutenans criminels ès sièges présidiaux. — *Paris, P. Mettayer,* 1628. In-8°, 15 p. [F. **46808** (10)

1552, mai. – *Au camp de Wissembourg.*

1064. — Édict du Roy sur le faict de l'ampliation de l'auctorité, congnoissance et jurisdiction de la Court des aides en Normandie, ensemble de la commutation des anciens conseillers en généraulx conseillers et augmentation de troys généraulx conseillers en ladicte court. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1552. In-8°. sign. A-C. [F. **46808** (12)

1552, 10 mai. – *Châlons.*

1065. — Lettres patentes du Roy nostre sire sur le ban et arrière-ban... Publiées à son de trompe par les carrefours de la ville de Paris, le XIIIe jour de may... 1552. — *Paris, J. André* (1552). In-8°, 4 ff. [Rés. F. **172** (19)

1552, juin. – *Sedan.*

1066. — Lettres en forme d'édit portant attribution de titre de conseiller et voix délibérative aux auditeurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (183)

1552, juillet. – *Folembray.*

1067. — Édit du Roy touchant la jurisdiction des conservateurs des privilèges royaulx des universités de ce royaulme et le ressort des appellations ès cas de l'édict des juges présidiaulx. — *Paris, V. Sertenas,* 1552. In-8°, 8 ff. [F. **47021** (8)

1068. — 1552. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 8 ff. 2 ex. [Rés. F. **1942** et **1943**

1552, juillet. – *Folembray.*

1069. — Lettres patentes de déclaration du Roy sur l'ampliation et reiglement des estatz et offices de conseillers et greffiers d'appeaulx, establys ès sièges présidiaulx. — *Paris, V. Sertenas,* 1552. In-8°, sign. A-E. [F. **46808** (11)

1070. — Édict du Roy pour le faict de la distribution des procès d'entre les juges présidiaulx et les greffiers d'appeaulx, et des procureurs dudict seigneur. — *Paris, J. Dallier,* 1552. In-8°, sign. A-E. [Rés. F. **1941**

1552, août. – *Folembray.*

1071. — Édict du Roy en forme de ordonnance, statut et déclaration pour plus ample reiglement des sièges présidiaulx, contenant augmentation de gaiges aux lieutenans généraulx. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1552. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1914**

1072. — (1552.) — *Rouen, M. Le Mégissier.* In-8°, sign. A-D (*sic, pour* C). [Rés. F. **1915**

1552, 8 août. – *Folembray.*

1073. – (Déclaration du Roi portant que les avocats au siège présidial d'Angers pourront continuer à exercer en même temps les fonctions d'avocats et de procureurs.) — (*S. l. n. d.*). In-8°, 8 p. [F. **46808** (13)

1552, 20 août. – *Villers-Cotterets.*

1074. — Lettres patentes... portant ... commandement aux cours de parlement de Bretagne et de Bourgogne de vériffier et enregistrer les lettres patentes

par luy... données au mois de mars 1547, en faveur des marchands fréquentans la rivière de Loyre, pour l'abolition des péages mis sur ladite rivière depuis cent ans en çà... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 5 p.
[Rés. F. **1589** (51)

1075. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 4 p. [Rés. F. **1543** (52)

1552, 31 août. – *Villers-Cotterets.*

1076. — Déclaration du Roy sur le faict des salaires des greffiers d'appeaulx. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1552. In-8°, 12 ff. [F. **46808** (14)

1552, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1077. — Édict du Roy contenant l'augmentation des pouvoirs des trésoriers et généraulx des finances. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1552. In-8°, sign. A-F.
[Rés. F. **1946**

1078. — 1553. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E.
2 ex. [F. **47021** (9) et Rés. F. **1947**

1552, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1079. — Édict du Roy par lequel la congnoissance des procès pour raison des archeveschez, éveschez, abbayes et autres bénéfices, estans à la nomination, collation ou présentation dudict seigneur, excepté par régalle, ensemble des malladeries, hospitaulx et excès commis ès bénéfices, et aussi des péages et impositions, prétendus par les seigneurs, barons, sur les marchandises passans par eaue et par terre, contrariétez et nullitez d'aretz, est commise... au Grand Conseil... Publié audict Conseil, le 3e jeur d'octobre 1552. — *Paris, V. Sertenas,* 1552. In-8°, sign. A-C. [F. **46808** (15)

1080. — (S. d.) — *Paris, J. Pleuvion et P. de Lastre.* In-8°, sign. A-D.
F. **46808** (16)

1081. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (19)

1082. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (184)

1552, 12 septembre. – *Villers-Cotterets.*

1083. — Déclaration du Roy qui fait deffenses à la Court des aydes d'entreprendre sur l'authorité, justice et jurisdiction de la Chambre des comptes. — *Voir* n° 1055.

1552, octobre. – *Reims.*

1084. — Érection de l'office du receveur général de tous les exploictz et amendes, tant de la court de Parlement que de tous les sièges présidiaulx, estans du ressort d'icelle. — *Paris, J. Canivet,* 1552. In-8°, 8 ff. [F. **47021** (10)

1552, 29 octobre. – *Reims.*

1085. — Déclaration du Roy portant attribution de jurisdiction à la Cour des aydes à Paris des finances appurées dont la ligne de compte appartient à la Chambre des comptes. — *Paris, impr. de L.-D. Delatour,* 1726. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **21104** (75) et **23610** (186)

1086. — 1726. — *Paris, Impr. royale.* In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (185) et 4° Fm. **5840.4** (26) et **34796.5** (27)

1552, décembre. – *Compiègne.*

1087. — Édit du Roi touchant la création des nouvelles offices des capitaines et munitions de nostre artillerie, que des vivres de noz camps et armées. Publiés le unziesme jour de janvier 1552. — *Paris, F. Guibert* (s. d.). In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46808** (17) et Rés. F. **172** (20)

1552, 18 décembre. – *Compiègne.*

1088. — Déclaration du Roi, donnée en faveur de Jean de Bourbon, seigneur d'Enguien, concernant le ressort du comté de Soissons... Registrée au Parlement, le 2e mars 1552. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1877**, fol. 297.

1553, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1089. — Édict du Roy... et règlement pour les juges royaulx subalternes et inférieurs ressortissans par-devant MM. les magistrats et juges présidiaulx. Publié au siège présidial de Tours, le 17e de febvrier 1552. — *Tours, J. de La Rue,* 1553. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1949**

1553, 20 janvier. – *Paris.*

1090. — Les Lettres missives du Roi sur le faict des ormes, par laquelle ledict seigneur mande que la présente lettre par luy faicte, de planter ormes ès voyries et grands chemins, soit publiée en tant de lieux qu'il n'y ait ville ni paroisse ni village en ce royaulme qui n'y soit faict publication de ladicte lettre patente... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff.
[F. **46809** (1)

1553, 22 janvier. – *Paris.*

1091. — Ordonnances du Roy contenant le descry des doubles et petitz deniers tournois neufz à la petite croix, portans en la légende *Henricus*... Publié à Paris à son de trompe, le 28e jour de janvier 1552. — *Paris, Dallier,* 1352 (*sic, pour* 1552). In-8°, 12 ff.
2 ex. [Rés. F. **1948** et Rés. Z. Fontanieu. **220** (4)

1553, 25 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1092. — Lettres patentes qui autorisent le sieur prévôt des marchands et échevins de Paris à faire des emprunts pour le fournissement de la somme de 180,000 l., à laquelle la ville de Paris avoit été cotisée pour sa cotte-part de la solde des 50,000 hommes d'armes, et à passer des constitutions de rente au denier douze en faveur des prêteurs et hypothéquées spécialement sur les deux sols six deniers par muid de vin, concédés par forme d'octroy auxdits maire et échevins l'année précédente. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **23610** (187) et Rés. F. **1126** (18)

1553, février. – *Paris.*

1093. — Lettres d'ampliation du pouvoir des esleuz de France. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, sign. A.-E. 2 ex. [8° Lf38. **4** et Rés. F. **1950**

1553, février. – *Paris.*

1094. — Édict du Roy sur l'augmentation du pouvoir et jurisdiction des éleuz. — *Paris, F. Morel,* 1624. In-8°, 15 p. [F. **46809** (3)

1553, 3 février. – *Fontainebleau.*

1095. — Sendtschrifften der königlichen Majestat zu Franckrych, etc., an die Chur und Fürsten Stende und Stett dess heiligen römischen Rychs teutscher Nation darin sy sich irer jetzigen Kriegs Rüstung halben uffs kürtzest erklertt. Henricus Secundus, rex Francorum, vindex libertatis Germaniae et principum captivorum. — (*S. l.,*) 1552. In-4°, car. goth., sign. A-B. [Rés. Lb31. **121**

[Lettres aux électeurs et États de l'empire dans lesquelles Henri II s'explique sur ses préparatifs militaires.]

1096. — Sendtschrifften der kün. May. zu Franckreich, etc., an die Chur und Fürsten Stennd unnd Stette des heyligen römischen Reichs teutscher Nation darvon sy sich irer yetzigen Kriegs Rüstung halbenn auff das kürtzest erklert. — (*S. l.*) 1552. In-4°, car. goth., sign. A-B.
[4° Lb31. **109**

1553, 20 février. – *Paris.*

1097. — Lettres patentes ... portant confirmation de l'attribution de la cognoissance de toutes causes procédans des péages, balisements en la rivière de la Loire et autres fleuves descendans en icelle, et des empeschements qui seroient en iceux fleuves mis... à la cour de parlement à Paris .. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 8 p.
[Rés. F. **1589** (50)

1098. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 18 p. [Rés. F. **1543** (51)

1553, 20 février. – *Paris.*

1099. — Ordonnance portant règlement pour la destination des deniers revenans-bons et débets de clair. — (*S. l. n. d.*). In-4°, 5 p. [F. **23610** (188)

1553, 26 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1100. — Ordonnance faicte par le Roy pour faire entretenir et observer l'ordre par luy cy-davant estably et ordonné sur la manière de vivre des gens de ses ordonnances... tant en allant par pays que résidens ès garnisons. Publiée à Paris, le 4e jour de mars l'an 1552. — *Paris, Vve Nyverd* (1553). In-8°, car. goth., 8 ff., marque typ. à la fin. [Rés. F. **172** (18)

1553, 26 février. – *Paris.*

1101. — Epistola regis christianissimi ad... sacri imperii ordines. — *Parisiis, apud C. Stephanum*, 1553. In-4°, 8 ff.
3 ex. [4° Lb^{31}. **51**, Rés. Lb^{31}. **51** et **51** α.

1102. — Lettres du Roy escriptes aux princes et estats du Sainct Empire. Traduittes de latin en françois. — *Paris, C. Estienne*, 1553. In-4°, sign. A-B.
4 ex. [4° Lb^{31}. **52** et Rés. Lb^{31}. **52** et **52** α et β.

1103. — Lettre du Roy très chrestian aux souverains estatz du S. Empire. Traduicte par B. Aneau. — *Lyon, P. Rollet*, 1553. In-4°, sign. A-C. [4° Lb^{31}. **53**

1104. — (1553.) — *Lyon, P. Rollet.* In-8°, sign. A-E. [4° Lb^{31}. **53**. A

1553, 20 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1105. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles ledict sieur... défend à tous marchands et autres de ne faire procéder par voye d'arrest sur les deniers des gages des officiers de sa maison... — (*Paris, V. Sertenas*, 1553.) In-8°, 4 ff.
[Rés. F. **172** (24)

1105 *bis.* — Lettres patentes du Roy, par lesquelles ledict sieur défend... de ne pas faire procéder par voye d'arrest sur les deniers des gages des officiers de sa maison. — *Voir* n° 1154.

1553, 23 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1106. — Lettres missives du Roy nostre sire sur le foict de sa gendarmerie... publiée à Paris, le 28e jour d'apvril 1553. — *Paris, impr. de la Vve de J. Nyverd* (1553). In-8°, car. goth., 3 ff. [Rés. Lb^{31}. **150** (1)

1553, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1106 *bis.* — Édict de l'institution des greffiers des insinuations, publié en la court de parlement à Paris, le... 4e jour de mai... 1553. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1553. In-8°, sign. A-E.
2 ex. [F. **27581** (2) et **46809** (4)

1107. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E.
[F. **46809** (5)

1553, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1108. — Lettres patentes, en forme d'édit, pour la chancellerie de France, touchant le règlement du seel des expéditions et jugemens de la Court des aides. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier*, 1555. In-8°, sign. A-C. [F. **46809** (6)

1553, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1109. — Édit faict par le Roy sur le rachapt des rentes foncières et autres droictz et debvoirs seigneuriaulx, constituez sur les maisons des villes, citez et faulxbourgs de ce royaulme. — *Paris, V. Sertenas.* In-8°, 8 ff. [F. **46809** (7)

1109 *bis.* — 1553. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46809** (8)

1553, 2 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1110. — Lettres missives du Roy par laquelle est enjoint à tous nobles et aultres tenant fiefz ou arrière-fiefz, subjects au ban et arrière-ban qu'ilz aient à se tenir prestz... pour marcher aux lieux où besoin sera... Publiée à Paris, le sabmedy vie jour de may. 1553... — *Paris, impr. de la Vve de J. Nyverd* (1553). In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. Lb^{31}. **150** (2)

1553, 20 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1111. — Édict du Roy sur la congnoissance attribuée à la Court des aides et finances, pour raison des taxes... des fiefz et arrière-fiefz, sujets au ban et arrière-ban. Publié en la dicte Court, le dernier jour de may 1553. — *Paris, G. Corrozet*, 1553. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **172** (25)

1111 *bis.* — 1553. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [Rés. F. **2088**

1553, 29 mai. – *Paris.*

1112. — Coppie des lettres et contractz faictz (le 26 mai 1553) par le Roy... avec les prévost des marchans et eschevins... de Paris pour l'asseurance et garantie des deniers provenans des rachaptz des rentes foncières et autres droictz et debvoirs seigneuriaulx constituez sur les maisons... de Paris; ensemble de la ratification faicte par ledict seigneur dudict contract, que ledict seigneur entend faire en semblable avec les autres gouverneurs des villes et citez de son royaulme... suyvant l'édict sur ce par luy faict au moys de may dernier. — *Paris, V. Sertenas.* In-8°, 54 p. [8° Lf^{80}. **16**

1112 *bis.* — 1553. — *Ibid.* In-8°, 36 p. [8° Lf^{80}. **16**. A

1553, juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1113. — Édit portant création de quatre offices de trésoriers-payeurs de l'extraordinaire des guerres, dont deux pour l'exercice de delà, et deux pour l'exercice de deçà, avec règlement pour leurs fonctions et pour la présentation des comptes dudit extraordinaire des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[F. **23740** (192)

1553, juillet. – *Compiègne.*

1114. — Édict du Roy sur la création des receveurs des deniers de la creue des gaiges et soulde de la gendarmerie. — *Paris, V. Sertenas,* 1553. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. **172** (28)

1553, juillet. – *Compiègne.*

1115. — Édict de la création et establissement de la monnoye des Estuves du Roy à Paris et des officiers en icelle. — *Paris, J. Dallier et V. Certenas,* 1554. In-8°.
2 ex. [F. **46809** (10) et Rés. Z Fontanieu. **220** (5)

1553, juillet. – *Compiègne.*

1116. — Édict du Roy pour constituer 25,000 l. de rente aux maires, gouverneurs ou eschevins des villes à plein déclairées en iceluy. — *Paris, V. Sertenas et J. d'Allier,* 1553. In-8°, 8 ff. [F. **46809** (11)

1553, juillet. – *Compiègne.*

1117. — Édict de l'érection d'un office d'huissier et audiencier en chacun des sièges présidiaulx, establiz en ce royaulme. — *Paris, V. Sertenas et J. d'Allier,* 1553. In-8°, 8 ff.
[F. **46809** (12)

1553, juillet. – *Compiègne.*

1118. — Édit portant création des deux offices de trésoriers-payeurs de l'extraordinaire de l'artillerie, avec règlement pour la présentation et closture des comptes de l'artillerie, et attribution à chacun de 200 livres de gages par an. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. **23740** (193)

1553, août. – *Offemont.*

1119. — Édict du Roy sur la création de 17 receveurs généraux de ses finances, oultre et par-dessus les 17 anciens. — *Paris,* 1554. In-8°, 7 ff. [F. **46810** (1)

1120. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46810** (2)

1553, août. – *Compiègne.*

1121. — (Édit du Roi portant création de quatre charges nouvelles de maîtres des requêtes de l'Hôtel.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (189)

1553, 1er août. – *Compiègne.*

1122. — Édit du Roy portant que le Roy veut que ses gens des comptes soient et demeurent seuls et privativement juges et court souveraine en dernier ressort de tout le faict des comptes et finances. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°. 4 p.
3 ex. [F. **23610** (190) et 4° Fm. **5840.4** (27) et **34796.5** (28)

1123. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (191)

1553, septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1124. — Édict du Roy sur l'abbréviation des procès pour le faict de huictiesme et taverniers vendans vin en détail, à potz et assiette. Publié en la Courtz des aides et finances, le 20e jour d'octobre 1553. — *Paris, J. Dallier* (1553). In-8°, 12 ff. [F. **46810** (3)

1125. — Lettres patentes du Roy portant règlement sur plusieurs parties de la ferme des aydes et qui entr'autres choses ordonne que les commis distingueront sur leurs registres les vendans vins à assiette des vendans vin à pot, qui fixent le huitième à assiette, à 16 sols parisis par muid. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°. 7 p.
2 ex. [F. **23610** (192) et Rés. **1126** (19)

1553, 16 septembre. – *Au camp pres Valenciennes.*

1126. — Déclaration du Roy sur l'or-

IMPRIMERIE NATIONALE.

donnance des criées. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, 4 ff.
[F. **46810** (4)

1553, 23 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1127. — Édict du Roy, par lequel est déclaré toute librairie exempte de traicte, imposition foraine, resve, domaine forain, hault passage et autres droicts. — *Orléans, impr. de É. Gibier,* 1573. In-8°, 8 ff. [F. **46810** (5)

1128. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[Rés. F. **1563** (67)

1129. — 1594. — *Orléans, F. Hotot.* In-8°, 8 ff. [F. **46810** (6)

1130. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°. 2 ff. 2 ex. [F. **25107** et **46810** (7)

1131. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. 2 ex. [F. **46810** (8) et Rés. F. **1560** (11)

1553, octobre. – *Villers-Cotterets.*

1132. — Édict faict par le Roy sur la création des nouveaulx receveurs des aydes, tailles et équivalents. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°. 8 ff. [F. **46810** (9)

1133. — Édit portant création des nouveaux receveurs des aydes, tailles et équivalens en chacune recette, outre ceux qui y sont de présent. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (194)

1553, novembre. – *Villers-Cotterets.*

1134. — Édict de la création des offices de procureur du Roy ès prévostez des villes èsquelles y a siège présidial. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, 11 ff. [F. **46810** (10)

1553, 7 novembre. – *Villers-Cotterets.*

1135. — Seconde prorogation du terme de six moys octroyé pour le rachapt des cens et rentes foncières constituées sur les maisons des villes et faulxbourgs de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46810** (11) et 8° Lf[80]. **17**

1553, décembre. – *Fontainebleau.*

1136. — Copie des lettres patentes du Roy, en forme d'édict, pour vendre du domaine, aydes et gabelles du dict seigneur jusques à la somme de 74,500 livres tournois, publiées ès courts de Parlement, Chambre des comptes et généraulx de la justice. — *Paris, V. Sertenas et J. Daillier,* 1554. In-8°, 7 ff.
[F. **46810** (12)

1137. — Lettres patentes du Roy... pour vendre du domaine, aydes et gabelles dudict seigneur jusques à la somme de 74,500 livres tournois. Publiées ès cours de Parlement, Chambre des comptes et Cour des aydes. — *Paris, P. Prault,* 1735. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **21899** (5) et **23610** (193)

1553, décembre. – *Fontainebleau.*

1138. — Édict du Roy, de la création en offices des trésoreries et receptes alternatives du payement des gens de cheval estant au service dudict seigneur, appelez chevaulx-légers, trésoriers des marines de Levant et Ponant, receveurs et payeurs des turcies et levées des rivières de Loire et Cher, et des commis à tenir le compte et faire le payement des réparations, fortifications et advitaillemens des villes et places fortes des pays de Picardie, Champaigne, Luxembourg et autres villes circonvoisines, réduictes en l'obéissance dudict seigneur, Bourgongne, Piedmont, Languedoc, Guyenne et Normandie. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, sign. A-D. [F. **46810** (13)

1139. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 12 p. [F. **46810** (14)

1140. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 7 p.
[F. **23740** (195)

1553, décembre. – *Fontainebleau.*

1141. — Ordonnance portant création de cent payeurs des compagnies de gens de guerre à pied, et règlement pour les monstres, revues et payement desdites compagnies. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p.
[F. **23740** (196)

1553, décembre. – *Fontainebleau.*

1142. — Déclaration portant confirmation de celle du 1er aoust 1553, concernant la jurisdiction souveraine et en dernier ressort attribuée aux officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (199)

1553, 4 décembre. – *Fontainebleau.*

1143. — Édict pour les notaires de Sens. — *Voir* nos 799 et 800.

1553, 12 décembre. – *Fontainebleau.*

1144. — Ordonnance du Roi sur l'ordre et forme des monstres et payemens des bandes de chevaulx-légiers, à la soulde et service dudict seigneur. — *Paris, M. de Vascosan* (1554). In-8°, 7 ff. [F. **46810** (15)

1145. — (1554.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. **46810** (16) et Rés. F. **172** (30)

1146. — Ordonnance portant règlement pour la monstre et payement de la solde et gage des officiers et soldats des bandes des chevaux-légers. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (197)

1553, 15 décembre. – *Fontainebleau.*

1147. — Lettres patentes du roi Henry II portant seconde jussion aux cours de parlement de Dijon et Bretagne de vérifier et enregistrer, sans aucune restriction, les lettres patentes et édict dudit sieur Roi et dès le 20 mars 1547 fait, concernant l'abolition de tous péages mis sur la rivière de Loyre depuis cent ans en çà, avec l'attribution de toutes causes concernant la navigation sur ladite rivière à la cour de parlement de Paris. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 11 p. [Rés. F. **1589** (52)

1148. — 1678. — *Paris, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (53)

1553, 23 décembre. – *Fontainebleau.*

1149. — Ordonnances du Roy sur l'ordre et forme des monstres et payemens des bandes de gens de guerre à pied françoys, estans de présent et qui seront cy-après à la soulde et service dudict seigneur. — *Paris, M. de Vascosan* (1554). In-8°, sign. a-e. [F. **46810** (17)

1150. — (1554.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [Rés. F. **172** (31)

1151. – Ordonnance concernant le payement des gens de guerre à pied et la discipline desdites troupes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 17 p. [F. **23740** (198)

1553, 30 décembre. – *Fontainebleau.*

1152. — Lettres de déclaration portant que les présidens de la Chambre des comptes de Paris monteront par degrez et de siège en siège, advenant vacation par mort ou autrement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (195)

1553, 30 décembre. – *Fontainebleau.*

1153. — Déclaration du Roy, qui confirme celle du 1er aoust 1553, portant que les gens des comptes soient seulz... juges et court souveraine en dernier ressort de tout le fait des comptes et finances, tant ordinaires qu'extraordinaires... — (*Paris,*) *Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p. 3 ex. [F. **23610** (194), 4° Fm. **5840.4** (28) et **34796.5** (29)

1554, janvier. – *Fontainebleau.*

1154. — Édict du Roy, en forme de chartre, contenant les privilèges, franchises et exemptions donnez par ledict seigneur aux contreroolleurs, trésoriers et payeurs des gensdarmes de ses ordonnances, qui veult qu'iceux contreroolleurs, trésoriers et payeurs ayent leurs causes commises en première instance, tant en demandant qu'en défendant, par-devant le lieutenant général de la connestablie et mareschaulcée de France, au siège de la Table de marbre au Palais à Paris... — *Paris, V. Sertenas,* 1554. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **26244** et Rés. F. **169** (3)

(Suivi des *Lettres patentes du Roy,* du 20 avril 1553, *par lesquelles ledict sieur veult, prohibe et défend à tous marchands et autres de ne faire procéder par voye d'arrest sur les deniers des gages des officiers de sa maison...* — Extraict

des registres de la jurisdiction ordinaire de la connestablie de la mareschaulcée de France, au siège de la Table de marbre au Palais à Paris.)

1155. — Édit portant règlement pour les privilèges et droits des payeurs des compagnies d'ordonnances et controlleurs ordinaires des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (200)

1554, 7 janvier. – *Fontainebleau.*

1156. — Seconde déclaration du Roy sur le rachapt des rentes constituées sur les maisons, places vuydes, marais, faulxbourgs, villes et citez de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, 4 ff. [F. **46811** (1)

1554, février. – *Paris.*

1157. — Ampliation (de l'édit) des greffes des insinuations. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1553. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **2159**

1554, 1er février. – *Paris.*

1158. — Défenses du Roy pour les expéditions de court de Romme. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1553. In-8°. [F. **46811** (3)

1554, 3 février. – *Paris.*

1159. — L'Évocation et renvoy du Roy ès sièges présidiaulx des causes et matières pendantes ès parlemens, lesquelles sont des cas de l'édit de l'érection desdictz sièges. — *Paris, J. Bonfons,* 1553. In-8°, sign. A-D. [F. **46811** (7)

(Suivi d'une déclaration, du 7 mars 1554, sur le même sujet.)

1160. — 1553. — *Paris, en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas.* In-8°, sign. A-C. [F. **47021** (11)

1554, 9 février. – *Paris.*

1161. — Lettres patentes du Roi en forme d'édit et arrêt du parlement de Paris (du 20 février 1554) portant règlement pour la perception des dîmes dans le diocèse d'Angoumois. — *Paris, impr. de M. Lambert,* 1769. In-4°, paginé 29-37. [F. **23610** (196)

1554, 12 février. – *Paris.*

1162. — Édict du Roy contenant permission aux maistres des mestiers d'avoir deux apprentifz. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, 4 ff. [F. **46811** (4)

1554, 25 février. – *Fontainebleau.*

1163. — Ordonnances du Roy nostre syre (*sic*) sur le faict, ordre, équipage et service, que luy sont tenuz faire tous nobles, vassaulx et arrière-vassaulx et subjects à son ban et arrière-ban. — *Paris, impr. de Vascosan,* 1554. In-8°, sign. A-E. [Rés. F. **172** (23)

1554, 26 février. – *Fontainebleau.*

1164. — Commission et mandement du Roy au prévost de Paris pour le ban et arrière-ban des nobles, vassaulx et arrière-vassaulx. — *Paris, imp. de Vascosan,* 1554. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **172** (22)

1554, 28 février. – *Fontainebleau.*

1165. — Déclaration du Roy sur le rachapt perpétuel des cens et rentes constituées sur les maisons des villes et faulxbourgs de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1553. In-8°, 4 ff. [F. **46811** (11)

1554, mars. – *Fontainebleau.*

1166. — Édict du Roy de la nouvelle réection (*sic*) de la court de parlement de Bretaigne. Publié en la court de parlement, à Paris, le 4e jour de may l'an 1554. — *Rennes, impr. par J. Georget pour G. Cleray* (1554). In-8°, sign. A-D. [F. **27581** (3)

1167. — Édits du Roi (de mars 1554, juillet 1600, mars 1724 (concernant le parlement de Bretagne. — *Rennes, G. Vatar,* 1725. In-8°, 42 p. 2 ex. [F. **47021** (13) et Rés. F. **1541** (1)

(Suivi de la *Déclaration du Roi,* du 5 juillet 1724, *portant règlement pour le parlement de Bretagne.*)

1554, mars. – *Fontainebleau.*

1168. — Édict fait par le Roy sur l'érection des greffes des insinuations

des actes et provisions ecclésiastiques. Publié en la court de Parlement, le XXIe jour de mars 1553. — *Paris, G. Du Pré*, 1554. In-8°, 12 ff. [F. 46811 (6)

1169. — 1554. — *Ibid.* In-8°, 12 ff. [F. 47021 (12)

1554, mars. – *Fontainebleau.*

1170. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 9 p. [F. 23740 (201)

1554, mars. – *Fontainebleau.*

1171. — (Édit du Roi portant) création d'un lieutenant de robbe courte et quatre archers sergens en chacun siège particulier royal des baillifs, séneschaux, prévosts et juges, outre les lieutenans de robbe longue qui exercent le civil et criminel, ensemblement ou séparément. — *Voir* n° 1198.

1554, 7 mars. – *Paris.*

1172. — (Déclaration du Roi confirmant les lettres d'évocation du 3 février 1554.) — *Voir* n° 1159.

1554, avril. – *Paris.*

1173. — Ordonnance et reiglement touchant l'art et manufacture des draps d'or, d'argent et de soye, qui se feront en la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle et en tout le pays de Lyonnois, ottroyé par le roy Henry second de ce nom. — *Voir* nos 2122-2123 *bis*.

1554, 16 avril. – *Paris.*

1174. — Édict du Roy touchant la recepte des menues censives, gros, cens, rentes, louages de maisons, estaux, eschoppes, fermes muables et non muables, rachaptz, reliefz, quintz et requintz, deniers, lotz, ventes, aulbeines, confiscations, amendes taxées et adjugées audict seigneur. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier*, 1554. In-8°, 11 ff. [F. 46811 (8

1554, mai. – *Compiègne.*

1175. — Édit du Roy pour l'ordre de l'eslection des prévost des marchands et eschevins. . . de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (197)

1554, 14 mai. – *Compiègne.*

1176. — Les Lettres patentes du Roy, avec l'arrest de la court (de Parlement, du 12 juin 1554,) sur icelles, touchant les bastimens qui sont hors des allignemens et saillies, estans en la ville de Paris, et pour les maisons ou autres lieux bastiz ès faulxbourgs d'icelle, faictz depuis les defenses contenues en ces présentes. Avec autre arrest intervenu de ladicte cour (du 16 juin 1554), sur le faict des avances faictes sur les rues, hors les ouvroirs en boutiques, tant des toilles, serpillières pendues que perches ou monstres et autres choses déclarées audict arrest. Publiées à Paris à son de trompe. . . le 16e et 18e jour de juing 1554. — *Paris, Vve Nyverd* (s. d.). In-8°, sign. A-C. [Thoisy. 492 (3

1554, 27 mai. – *Offémont.*

1177. — Édict de la création de la recepte générale des restes. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier*, 1554. In-8°, sign. A-C. [F. 46811 (9)

1178. — Ordonnance portant règlement contre les comptables qui sont en demeure de compter. — (*S. l. n. d.*). In-4°, 10 p. [F. 23610 (199)

1554, 27 mai. – *Offémont.*

1179. — Lettres du Roi portant mandement à la Chambre des comptes de faire exécuter et observer les édits et règlemens par les trésoriers de France et autres officiers sur lesquels la Chambre des comptes doit avoir l'œil. — *Paris, Impr. royale*, 1730. In-4°, 3 p. [F. 23610 (198)

1554, juin. – *Laon.*

1180. — Lettres patentes du Roi, en forme d'édit, portant entr'autres choses que ceux qui auront montré leurs métiers aux enfants de l'hôpital de la Trinité et qui seront présentez par les maistres et administrateurs dudit hôpital seront reçus maistres sans faire aucun

chef d'œuvre... — *Paris, P.-G. Simon,* 1765. In-4°, 7 p.
4 ex. [Dép. des Mss. Joly de Fleury, **462**, fol. 187; **463**, fol. 104; **1240**, fol. 2; **1249**, fol. 1

1554, juin. – *Marchais.*

1181. — Ordonnance du Roy sur le faict des deniers ordinaires et extraordinaires qui se lièvent par forme de taille ou impost ès élections de ce royaulme sur les contributions aux tailles. — *Paris, impr. de C. Estienne,* 1554. In-8°, 5 ff. [F. **46811** (10)

1554, juin. – *Laon.*

1182. — Déclaration du Roy sur le règlement des prévostz, baillifs, sénéschaulx et autres juges présidiaux. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, sign. A-C. [F. **46811** (11)

1554, 17 juin. – *Laon.*

1183. — Déclaration que les prévôts et viguiers connoistront en première instance des matières réelles et autres cy-après déclarées, suivant les édits, et interprète l'article 5 de l'édit de Crémieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (200)

(Suivi de l'édit, de juin 1559, relatif à la juridiction des prévôts et viguiers.)

1183 *bis.* — Déclaration que les prévosts en première instance cognoistront des matières réelles et autres cy-après déclarées ensuyvant l'ordonnance (de Crémieu). — *Voir* nos 693-695.

1554, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1184. — Déclaration du Roy derrogant à l'évocation généralle des bénéfices dont la provision et collation appartient audict seigneur, et autrement dont il auroit attribué la congnoissance au Grand Conseil et icelle l'envoyer à son parlement de Rouen. Leuz et publiez en la court de parlement, à Rouen, le 20e jour de novembre 1554. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (1554). In-8°, 4 ff. [F. **46811** (12)

1554, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1185. — Déclaration du Roy que tous bénéficiez de ce royaume estrangers ne pourront commettre vicaires, officiers ne autres de leur nation, ne autre estrangère, ains seront tenuz commettre vicaires et officiers d'aucuns de ce royaume, à peine de saisissement de leur temporel. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, 4 ff. [F. **46811** (13)

1186. — Édictz du Roy à ce que nul estranger, pourveu à quelque dignité ou bénéfice de ce royaume, ne puisse commettre aucuns vicaires qui ne soient originaires d'icelluy royaume. Leuz et publiez en la court de parlement, à Rouen, le 20e jour de novembre 1554. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (1554). In-8°, 4 ff. [F. **46811** (14)

1554, 12 septembre. – *Villers-Cotterets.*

1187. — Lettres de déclaration portant règlement pour le nombre d'officiers qui doivent servir par semestre en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (160)

1554, octobre. – *Paris.*

1188. — Édict du Roy des offices comptables alternatifz. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, sign. A-C. [F. **46811** (17)

1189. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. **46811** (16)

1190. — Édit portant création d'offices comptables, réunion d'iceux aux anciens, sous le titre alternatifs, et règlement pour l'huissier et receveur de la Chambre des comptes de Paris. — *Paris, Ve Saugrain,* 1730. In-4°, 7 p. [F. **23610** (202)

1554, octobre. – *Paris.*

1191. — Édict du Roy pour la création du contreroolle général de ses finances, avec l'establissement de l'alternative de la trésorerie de l'Espargne. — *Paris, V. Sertenas,* 1555. In-8°, sign. A-F. [F. **46811** (18)

1192. — Édit portant création de l'office de trésorier de l'Épargne alternatif et règlement pour le controlle gé-

néral des finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 15 p.
3 ex. [F. **21555** (3), **21556** (91) et **23610** (201).

1554, 14 octobre. – *Paris.*

1193. — Epistola christianissimi regis ad ampliss. sacri imperii ordines, Francfordiae conventum habentes. — *Paris, C. Estienne,* 1554. In-4°, 4 ff.
[Rés. Lb[31]. **55**

1554, 18 octobre. – *Paris.*

1194. — Déclaration faicte par le Roy sur le reiglement des différendz d'entre les paieurs de sa gendarmerie et les marchants fournissans les sayes, hocquetons et autres marchandises aux hommes d'armes et archers d'icelle. — *Paris, A. Le Clerc,* 1555. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. **46811** (15) et Rés. F. **172** (36)

1554, novembre. – *Paris.*

1195. — Édict du Roy sur la création et érection de 80 secrétaires royaulx, oultre le nombre ancien. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, sign. A-C.
[F. **46811** (19)

1554, novembre. – *Paris.*

1196. — Édict faict par le Roy de la suppression des prévostz des mareschaulx provinciaulx et création de lieutenants criminelz, nouvellement faicte par le Roy et publiée en la court de Parlement, le 15[e] jour du présent mois de febvrier l'an 1554. — *Paris, G. Du Pré,* 1555. In-8°, sign. a-n.
[F. **46811** (20)

1197. — Édict du Roy portant suppression des prévost des mareschaux provinciaux et création de lieutenans criminels. — *Paris, F. Morel,* 1624. In-8°. 56 p. [F. **46811** (21)

(Suivi des édits de mars 1555 et février 1560 sur les lieutenants de robe courte.)

1198. — Édict du Roy, portant création d'un lieutenant criminel de robbe courte, en chacun bailliage, sénéschaussée et siège présidial et royal du royaume, confirmé et ordonné estre estably par édict... de juin 1650... — *Paris, A. Estienne,* 1653. In-4°, 42 p.
[Dép. de Mss, Fr. **21575**, fol. 6

(Suivi de l'édit de *Creation d'un lieutenant de robbe courte et quatre archers sergens en chacun siège particulier royal des baillifs, séneschaux, prévosts et juges, outre les lieutenans de robbe longue qui exercent le civil et criminel, ensemblement ou séparément,* mars 1555, et de l'édit de février 1560, portant *que les prévosts provinciaux et lieutenans de courte robbe pourvoiront d'oresnavant de personnes capables aux offices des archers qui leur seront respectivement ordonnez.*)

1554, 11 novembre. – *Paris.*

1199. — Lettres patentes du Roy pour le faict des lotz et ventes et autres droicts et devoirs seigneuriaux, qui luy sont et seront deuz cy-après ès ville, prévosté et viconté de Paris... — *Paris, Vᵛᵉ Nyverd,* 1554. In-8°, sign. A-C.
[F. **46811** (22)

1555, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1200. — Édit du Roi portant règlement pour l'entrée et vente des alums en France et pour la levée des 60 sols sur chacun cantare ou quintal desdits alunz. — *Paris, C. Charpentier* (s. d.). In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **23610** (204) et Rés. F. **918** (8)

1201. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 13 p. [F. **47022** (1)

1555, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1202. — Édit de création de l'office de premier président en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (203)

1555, 23 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1203. — Ordonnance nouvelle contenant reiglement certain et perpétuel du ban et arrière-ban de France. — *Paris, M. de Vascosan* (1555). In-8°, 8 ff.
[Rés. F. **172** (35).

1204. — Ordonnance contenant reiglement du ban et arrière-ban de France. — *Voir* n° 1205.

1555, 27 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1205. — Commission et mandement du Roy envoyé à M. le bailly de Touraine... sur le faict du reiglement certain et perpétuel du ban et arrière-ban. — *Tours, J. de La Rue* (1555). In-8°, sign. A-C. [F. **46812** (1)

(Suivi de l'ordonnance du 23 janvier 1555, sur le même sujet.)

1555, février. – *Fontainebleau.*

1206. — Édict de la création et érection des offices de contreroolleurs généraux sur le faict des finances, en chascune des receptes générales des provinces de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas,* 1555. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **47022** (2) et Rés. F. **1951**

1207. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. **46812** (3)

1555, février. – *Paris.*

1208. — Édict du Roy sur le règlement des eaues et forestz de ce royaume et création de nouveaux officiers. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1554. In-8°, sign. A-I. [F. **46812** (4)

1209. — 1633. — *Paris, P. Deshayes.* In-8°, 46 p. [F. **46812** (5)

1210. — Édicts du Roy (de février 1555 et juin 1575) portans création des arpenteurs et mesureurs de terres, bois, eaues et forêts. — *Paris, G. Targa* (s. d.). In-4°, 7 p. [F. **23610** (361)

1555, 3 février. – *Paris.*

1211. — Lettres patentes... portant... troisième jussion et commandement au parlement de Bretagne de vérifier et registrer l'édit fait le 20 mars 1547, sans aucune restriction... pour la cognoissance des... procès qui pourroient survenir, tant pour raison du fait des péages... que pour autres choses concernant la libre navigation de la rivière de Loyre, la cognoissance desquels procès... Sa Majesté veut... être renvoyée à sa cour de parlement de Paris... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630, In-8° 7 p. [Rés. F. **1589** (53)

1212. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 6 p. [Rés. **1543** (54)

1555, 4 février. – *Paris.*

1213. — Édict du Roy sur le faict de la correction et réformation des hospitaulx, publié en la court de parlement, à Rouen, le 7e jour de mars 1554... — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1616. In-8°, 3 ff.
2 ex. [F. **47022** (3) et Rés. F. **1540** (4)

1555, 7 février. – *Paris.*

1214. — Ordonnance sur le faict du droict et impost du trespas de Loyre et forme de le lever. — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-B. [F. **46812** (2)

(Suivi de l'*ordonnance*, de janvier 1556, *pour obvier aux abus qui se font en la traitte.*)

1555, 7 février. – *Paris.*

1215. — Lettres patentes, en forme de déclaration, par lesquelles le Roy accorde au prévôt des marchands et aux échevins... de Paris, pour subvenir à l'emprunt d'une somme de 180,000 (livres tournois), à laquelle ils avoient été cotisés pour la solde de 50,000 hommes, un droit de 10 deniers par muid de vin entrant à Paris et en sortant. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **23610** (205) et Rés. F. **1126** (20)

1555, mars. – *Fontainebleau.*

1216. — Édict faict par le Roy sur la réformation, réduction et reiglement des orfèvres, joyauliers, affineurs, départeurs, batteurs et tireurs d'or et d'argent... — *Paris, J. Dallier* (1555). In-8°, sign. A-D. [F. **46812** (7)

1217. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 11 p. [F. **23610** (206)

1555, mars. – *Fontainebleau.*

1218. — (Édit de) création d'un lieutenant de robbe courte et quatre archers

sergens en chacun siège particulier royal des bailliz, séneschaulx, prévostz ou juges, outre les lieutenans de robbe longue qui exercent le civil ou criminel, ensemblement ou séparément. — *Paris, J. Dallier*, 1555. In-8°, 8 ff. [F. 36362

1219. — 1629. — *Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost.* In-8°, 7 p. [F. 46812 (6)

1220. — (Édit de) création d'un lieutenant de robbe courte et quatre archers sergens en chacun siège, particulier royal des baillifs, séneschaux, prévosts ou juges.— Voir n°s 1197-1198.

1221. – Édict de création d'un lieutenant de robbe courte et de quatre archers sergens en chacun siège particulier royal des baillifs, séneschaux, prévosts ou autres juges. — *Voir* 1647, août.

1555, 3 mars. – *Fontainebleau.*

1222. — Lettres patentes du Roy contenant évocation et renvoy en sa court des généraulx des monnoyes pour toutes les causes et matières estans de la jurisdiction et congnoissance de ladicte court... pendentes et indécises par devant les courts de Parlement, Grand Conseil et autres jurisdictions de ce royaume. — *Paris. J. Dallier,* 1556. In-8°, 7 ff. 2 ex. [F. 46812 (8) et Rés. Z. Fontanieu. 220 (6)

1223. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (207)

1555, 3 mars. – *Fontainebleau.*

1224. — Édict faict par le Roy sur le reiglement de ses monnoyes et officiers d'icelles. — *Paris, J. Dallier* (1555). In-8°, sign. A.-H. [F. 46812 (9)

1555, 3 mars. – *Fontainebleau.*

1225. — (Lettre au parlement de Bordeaux ordonnant l'exécution de l'édit de janvier 1552 sur la souveraineté de la Cour des monnaies et cassant l'arrêt du Grand Conseil, en date du 20 septembre 1554, portant avis de supprimer cette souveraineté.) — *Voir* n° 1043 *bis.*

1555, 20 mars. – *Fontainebleau.*

1226. — Édict et déclaration touchant les dons que faict le Roy des amendes. Leuz et publiez en la court de parlement, à Rouen, le 2e jour d'apvril avant Pasques 1554. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1555. In-8°, 4 ff. [F. 46812 (11)

1555, 20 mars. – *Fontainebleau.*

1227. — Lectres de déclaration du Roy, par lesquelles le Roy veult que tous les juges facent serment en la court. Leuz et publiez en la court de parlement, à Rouen, le 2e jour d'apvril avant Pasques 1554. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1555. In-8°, 4 ff. [F. 46812 (12)

1555, 22 mars. – *Fontainebleau.*

1228. — Déclaration du roy Henry II qui exempte l'Hôtel-Dieu de Paris de la contribution pour les fortifications de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (208)

1555, 24 mars. – *Fontainebleau.*

1229. — (Lettres patentes confirmant les pouvoirs de Charles de Corbonnois, grand arpenteur et mesureur général. Suivi d'arrests du Conseil en faveur des grauds arpenteurs, 1624-1634.)— (*S. l. n. d.*) In-4°. paginé 1-8. [Thoisy. 70, fol. 247.

1555, avril. – *Fontainebleau.*

1230. — Édict du Roy... par lequel il a déclaré ... et ordonné que d'oresnavant par luy seul, et non autre, sera pourveu aux estats et offices des admiralitez et despendences d'icelles, quand vacation y escherra; avec les reiglemens, establissemens, créations, ordonnances et érections en tiltre d'offices formez, faicts par ledict seigneur en l'admiralité de France, pour le duché de Normandie. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1600. In-8°, 16 p. [F. 46812 (13)

1231. — 1619. — *Ibid.* In-8°, 16 p. 2 ex. [F. 46465 et Fz. 2355

1232. — 1628. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46812 (14)

1233. — 1637. — *Rouen, D. Du Petit Val et J. Viret.* In-8°, 16 p. [F. **26086**

1234. — 1657. — *Ibid.* In-8°, 16 p. 2 ex. [F. **26076** et **26098**

1555, 16 avril. – *Fontainebleau.*

1235. — Déclaration que tous les lieutenans crimiuelz et autres officiers, portés par l'édit de la nouvelle création ausquelz sont ordonnez nouveaux gaiges ou augmentation de ceulx qu'ilz ont d'ancienneté et nouvelle attribution de jurisdiction, seront tenuz prendre nouvelles provisions de leursdictes offices. — *Paris, V. Sertenas*, 1555. In-8°, 4 ff. [F. **46812** (15)

1236. — 1555. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 7 ff. [F. **46812** (16)

1555, 23 avril. – *Fontainebleau.*

1237. — Déclaration portant suppression de l'office de trésorier alternatif des ligues suisses, créé par édit d'octobre 1554, et que ladite trésorerie sera exercée par le sieur Lallemant, seul pourveu de ladite charge et confirmé par ladite déclaration, avec règlement pour ses gages, fonctions et droits. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (202)

1555, juin. – *Fontainebleau.*

1238. – Édict faict par le Roy sur le faict de la création d'un conseiller dudict seigneur et général superintendant des deniers communs des villes estans en chascune généralité de son royaume... et d'un receveur et payeur des gages des juges, magistraulx et présidiaulx en chascune des villes où sont establiz leurs sièges. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1555. In-8°, 12 ff. [F. **46812** (17)

1555, juin. – *Fontainebleau.*

1239. — Édict de la création faicte par le Roy de deux collecteurs en chascune de 17 receptes générales de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas*, 1555. In-8°, 7 ff. [F. **46812** (18)

1555, 1er juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1240. — Lettres de commission sur le faict de l'assemblée et convocation du ban et arrière-ban. Publié à Paris, le 8e de ce présent mois de juillet 1555. — *Paris, J. Dallier,* 1555. In-8°, 6 ff. [Rés. F. **172** (39)

1555, 7 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1241. — Deux lettres de privilèges du roy Henry II, des années 1555 et 1556 (en faveur des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris). — (*S. l.*) 1644. In-fol., 3 p. [Thoisy. **79**, fol. 120

1555, août. – *Anet.*

1242. — Édict du Roy sur la création des changeurs en tiltre d'offices formez par tout le royaume... Publié en sa Court des monnoyes, le 13e jour de décembre l'an 1555. — *Paris, J. Dallier,* 1556. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. **46812** (19) et Rés. Z. Fontanieu. **220** (8)

1243. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (209)

1244. — Édict du Roy portant création, restablissement, déclaration, ampliation, privilèges, exemptions des offices de changeurs héréditaires en toutes les villes de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 20 p. [F. **47022** (4)

(Suivi de lettres patentes de mai 1580 et des 17 octobre et 29 décembre 1581 sur le même sujet.)

1245. – Édit de création des offices de changeurs. — *Voir* n° 5507.

1555, août. – *Anet.*

1246. — Édict du Roy contenant création d'un office de procureur du Roy et de deux sergens en chacune des monnoyes, leur pouvoir, privilèges et gages, et de la jurisdiction des prévosts desdites monnoyes, tant en matière civille que criminelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (210)

1247. — (Édit de création d'un office de procureur du Roi et de deux sergents

en chacune des monnaies du royaume.) — *Voir* n° 937 *bis*.

1555, 5 août. – *Anet.*

1248. — Lettres patentes qui deffendent à la court de Parlement de connoistre de l'appel de Jehan Gare, condamné par la Chambre des comptes à faire amende honorable et aux gallères. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (212), 4° Fm. **5840.4** (29) et **34796.5** (30)

1249. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[F. **23610** (211)

1555, septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1250. — Ordonnances du Roy sur le fait de la marine et admirauté. Publiées en la court de parlement, à Rouen, le 20e jour de juillet 1557. Avec l'arrest donné sur ladite publication et modifications de ladite court. — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1612. In-8°, sign. A-D.
3 ex. [F. **46812** (20), **46466** et Fz. **2348**

1251. — Ordonnances du Roy sur le fait de la marine et admirauté. Publiez en la cour de parlement, à Rouen, le 20e jour de juillet 1557... — Lettres patentes... (des 24 juin et 6 août 1582)... sur le faict de la marine et admirauté... — *Rouen, impr. de D. du Petit-Val et J. Viret*, 1637. In-8°, signé A-F.
2 ex. [F. **26087-26088** et **46812** (21)

1252. — 1657. — *Ibid.* 2 part. in-8°, sign. A-F.
2 ex. [F. **26077-26078** et **26099-26100**

1555, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1253. — Édict du Roy portant création en chef et tiltre d'office formé de la charge de controolleur général des réparations, fortifications, munitions et avitaillemens des pays de Champagne et Brie, terres, seigneuries enclavées et adjacentes à iceux, qui sont et seront cy-après annexées au gouvernement des dits pays... Vérifié en la Chambre des comptes à Paris, le 10 décembre 1556. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
[F. **46812** (22)

1555, septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1254. — Édict de la suppression des grenetiers alternatifz. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1555. In-8°, 8 ff.
[F. **46812** (23)

1555, septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1255. — Édict du Roy... par lequel est ordonné que toutes interdictions, évocations, arrestz, décretz et autres provisions décernées en ses privé et grand Conseil... seront exécutoires par tout ce royaume... sans que les parties, commissaires, huissiers ou sergens, soyent tenuz demander ne prendre aucune permission, congé, annexe, ne *pareatis*. — *Paris, P. de Lastre*, 1557. In-8°, 8 ff.
[F. **46812** (24)

1555, septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1256. — Déclaration du Roy contenant que, nonobstant l'édit d'érection des prévosts provinciaux, au lieu des lieutenans criminels de robe courte, Sa Majesté a conservé le lieutenant de robe-courte de la ville et prévosté de Paris et augmenté son pouvoir et ses gages. Avec deux arrests de la cour (de Parlement) sur les oppositions formées à l'enregistrement de ces lettres par les officiers du Châtelet et de l'Hôtel de ville, l'un de provision, du 7 octobre 1555, contenant les plaidoyers de toutes les parties et de M. l'advocat général, et l'autre diffinitif, du 22 février 1555, portant que les lettres du lieutenant de robe courte seront enregistrées aux modifications portées par l'arrest. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 29 p. [F. **23610** (213)

1555, 5 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1257. — Ordonnance du Roy et de sa Court des monnoyes contenant les pris et poix, tant des monnoyes de France

qu'estrangères, d'or et d'argent, ausquelles ledict seigneur a donné cours en son royaume . . . Avec le descry des monnoyes de billon estrangères, au-dessoubz de 3 solz pièce, lesquelles doivent estre portées à la fonte... Reveu de nouveau et corrigé par ladicte cour et publié en la ville de Paris, le 5e jour d'octobre 1555. — *Paris, J. Dallier*, 1555 (*sic*). In-8°, sign. A-R, fig.

[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 43

(Avec l'édit du Roi, du 11 juin 1556, et les arrêts de la Cour des monnaies, des 4 octobre et 9 août 1555, 23 mai et 29 octobre 1556.)

1258. — 1557. — *Ibid.* In-8°, sign. A-R, fig. [Rés. F. 1952

1259. — Ordonnance du Roy et de sa court des monnoyes, contenant les pris et poix, tant des monnoyes de France que estrangères, d'or et d'argent, ausquelles ledict seigneur a donné cours en son royaume... Avec le descry des monnoyes de billon estrangères (du 23 juillet 1557). — *Paris, J. Dallier*, 1558. In-8°, sign. A-S, fig.

[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 42

(Avec les arrêts et ordonnances de la Cour des monnaies, des 4 octobre et 9 août 1555, 29 octobre 1556, 3 mars 1557 et 7 décembre 1558.)

1555, 5 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1259 *bis.* — Arrest donné par le Roi en son privé conseil, pour la souveraineté et jurisdiction de sa court des généraux des monnoyes à Paris... — *Paris, J. Dallier*, 1555. In-8°, 7 ff. [F. 47022 (5)

1555, 7 novembre. – *Villers-Cotterets.*

1260. — Extraict du livre 6e du code Henry troisième... des eaues et forests et officiers d'icelles. Titre Ve. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p.

[Dép. des Mss, Fr. 21759, fol. 243.

1555, décembre. – *Blois.*

1261. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.

[F. 23740 (203)

1556, janvier. – *Blois.*

1262. — Édit portant création en titre d'office formé de la charge de payeur des bâtimens de Fontainebleau, Boullogne-lez-Paris, Villiers-Costeretz, S.-Germain-en-Laye et autres édifices du Roy, à vingt lieues à la ronde autour de Paris, en faveur de Nicolas Picart, qui faisait ledit payement par commission. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (204)

1556, janvier. – *Blois.*

1263. — Ordonnance pour obvier aux abus qui se font en la traitte. — *Voir* n° 1214.

1556, 15 janvier. – *Blois.*

1264. — Lettres patentes de Henry second, vérifiées en parlement de Dauphiné, pour le franc-alleu de la mesme province. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.

[Dép. des Mss., Fr. 16564. fol. 3

(Suivi d'un arrêt du parlement de Dauphiné, du 16 décembre 1649, qui déclare que ladite province est pays de franc-alleu.)

1556, 1er février. – *Blois.*

1265. — Ordonnance faicte par la Court des monnoyes (le 18 avril 1556), suyvant les lettres patentes du Roy, données à Blois le 1er jour de février 1555 sur le cours et descry des monnoyes de billon, forgées ès païs de Béarn, aux coings et armes du roy de Navarre. — *Paris, J. Dallier*, 1556. In-8°, sign. A-B.

[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 44

1556, 13 février. – *Blois.*

1265 *bis.* — La publication de la trève faicte et accordée entre très haulx et très puissans princes Henry... roy de France second du (*sic*) ce nom, Charles empereur V. de ce nom et Philippe son filz, roy d'Angleterre. Publié à Paris... le dimenche 16e jour de febvrier... 1555. Et aussi l'ordre qui a esté tenue (*sic*) tant de la publication que de la procession faicte le lendemain... — *Paris, J. Dallier et G. Corrozet* (1556). In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. Lb31. 116

1556, 26 mars. – *Amboise.*

1266. — Ordonnance pour le reiglement des tailles, abbréviation des procès, avecques deffences pour la superfluité des habitz. — *Voir* n° 1268.

1267. — Ordonnance du Roy sur le faict des tailles et estat des personnes nobles et autres, mesmement des chapperons de velours, — *Voir* n°s 1279 et 1280.

1556, 27 mars. – *Amboise.*

1268. — Ordonnance du Roy sur l'ordre et reiglement du ban et arrière-ban au païs, duché et généralité de Normandie. Autre ordonnance (du 26 mars 1556) pour le reiglement des tailles, abréviation des procès, avecques deffences pour la superfluité des habitz. Extraict d'aucuns articles des anciennes ordonnances pour les aides et tailles. — *Rouen, B. Belis et T. Mallard*, 1556. In-8°, sign. A-E. [F. **27624** (2)

1556, 18 avril. – *Fontainebleau.*

1269. — Déclaration du Roy portant attribution au lieutenant de robe courte, de séance et voix délibérative dans les procez par luy instruits, estant de la jurisdiction appartenant aux prévosts des mareschaux . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, paginé 33-36. [F. **23610** (214)

1556, mai. – *Jargeau.*

1270. — Edict et révocation de la réduction des droictz du domaine forain, traicte et imposition foraine, resve et hault passage par tout le royaulme de France. — (*Paris*). *V. Sertenas et J. Dallier*, 1556. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1702** (4)

1556, 5 mai. – *Blois.*

1271. — Édict et règlement pour les droits de seel, portant deffences aux greffiers de délivrer aucunes expéditions sans estre seellez. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46813** (1)

1556, juin. – *Fontainebleau.*

1272. — Édit portant création en titre d'office formé de la charge de payeur des bastimens du chasteau de Vincennes, hostel des Tournelles, de Saint-Léger et de la sépulture du roy François Ier, et union dudit office à celui de payeur des bastimens de Fontainebleau, Boulogne-lez-Paris, Villiers-Costerets, etc., créé par édit de janvier 1555, pour estre exercé alternatif, en exécution de l'édit d'octobre 1554. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (206)

1556, 11 juin. – *Paris.*

1273. — Édict faict par le Roy (le 11 juin 1556) et sa court des monnoyes (le 23 mai 1556) sur le descry des escuz de la Valdoste, de Nicolas du Chastelet et des pièces d'argent portans, d'un costé la figure de l'Empereur et de l'autre costé les armes de Flandres. — *Paris, J. Dallier*, 1556. In-8°, sign. A-B. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **45** *bis*

1273 *bis*. — Édict... sur le descry des escuz de la Valdoste . . . — *Voir* n° 1257.

1556, 6 juillet. – *Fontainebleau.*

1274. — Déclaration portant union et incorporation aux offices de trésoriers généraux de la marine de Levant de la charge de payeur des réparations, fortifications et advitaillemens des villes, places, châteaux et ports de l'isle de Corse. . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (207)

1556, 7 juillet. – *Fontainebleau.*

1275. — Lettres pattentes qui renvoyent en la Chambre du conseil, lez la Chambre des comptes, le procès du nommé Jehan Gare, condamné par arrest de la Chambre, pour y estre jugé par révision. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **23610** (215), 4° Fm. **5840.4** (38) et **34796.5** (37)

1276. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (207 *bis*)

1556, 7 juillet. – *Fontainebleau.*

1277. — Deux lettres de privilèges du roy Henry II, des années 1555 et 1556 (en faveur des maîtres chirurgiens jurés

de la ville de Paris). — (*S. l.*), 1644. In-fol., 3 p. [Thoisy. **79**, fol. 120

1556, 30 juillet. – *Paris.*

1278. — Déclaration du Roy pour obvier aux abus qui estoient ès chancelleries et notamment en celle de Tholose. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (20)

1556, août. – *Paris.*

1279. — Ordonnances du Roy sur l'ordre et reiglement du ban et arrière-ban pour le pays de Normandie, publiées en la cour de parlement, à Rouen, nonobstant la publication qui en avoit été faicte en la Court des aydes audict Rouen, à laquelle le Roy n'a déclaré la congnoissance n'appartenir du contenu ès dites ordonnances et cassé la publication qui en avoit esté faicte en ladicte Court des aydes, avec l'arrest de ladicte court sur la publication d'icelles. Autre ordonnance du Roy (du 26 mars 1556) sur le faict des tailles et estat des personnes nobles et autres, mesmement des chapperons de velours. Ensemble l'édict et lettres patentes dudict seigneur (du 17 août 1556), par lesquelles il ha corrigé et abrogé la pluspart des articles de la dicte ordonnance, avec l'arrest de la court de Parlement sur la publication dudict édict et lettres patentes d'abrogation. — *Rouen, M. Le Mégissier* (1556). In-8°, 20 ff. [F. **46813** (3)

(Précéde des *lettres patentes de déclaration du Roy*, du 17 août 1556, *par lesquelles ledict seigneur a... ordonné les ordonnances sur le faict du baon et arrière-baon, qui avoient esté publiez en la Court des aides, estre refaictes par forme d'édict et publiées en sa court de Parlement.*)

1280. — 1556. — *Ibid.* In-8°, 20 ff. [Rés. Z. Fontanieu. **229** (18)

1281. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. **172** (46)

1282. — (1556.) — *Ibid.* In-8°. [F. **46813** (2)

(Inc. — Ne contient que la 1re ordonnance.)

1556, 17 août. – *Paris.*

1283. — Lettres patentes de déclaration du Roy, par lesquelles ledict seigneur a voulu et ordonné les ordonnances sur le faict du baon et arrière-baon, qui avoient esté publiez en la Court des aides, estre refaictes par forme d'édict et publiées en sa court de Parlement. — *Voir* nos 1279–1281.

1556, 17 août. – *Paris.*

1284. — Édict et lettres patentes du Roy, par lesquelles il a corrigé et abrogé la pluspart des articles de l'ordonnance sur le faict des tailles et estat des personnes nobles et autres... — *Voir* nos 1279–1281.

1556, octobre. – *Paris.*

1285. — Ordonnance du Roy sur l'establissement des coffres du Louvre. — *Paris, V. Sertenas*, 1556. In-8°, 20 ff. 2 ex. [F. **46813** (4) et Rés. F. **2089**

1286. — Édit portant règlement pour les deniers royaux estre portez ès coffres du Louvre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23740** (208)

1556, 11 octobre. – *Paris.*

1287. — (Lettres patentes portant que les officiers de la Chambre des comptes de Paris ne pourront être chargés de tutelles et curatelles de mineurs. Avec l'édit de septembre 1570, confirmant les privilèges des officiers de la Chambre des comptes de Paris et l'édit, de mai 1644, relatif aux privilèges des officiers de la Chambre des comptes de Normandie.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 20 p. [F. **23610** (216)

1288. — Déclaration portant exemption et décharge de tutelle et curatelle en faveur des conseillers auditeurs de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (209)

1556, 27 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1289. — Lettres patentes du roy Henry II portant pouvoir, accordé aux marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves descendans en icelle, de lever l'ayde à eux octroyé sur leurs denrées et marchandises, selon qu'il est contenu par lesdites patentes

en tel lieu, villes et ports desdites rivières que bon leur semblera, pour les deniers qui proviendront de ladicte levée estre employés en leurs affaires communes. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°. 16 p. [Rés. F. **1589** (55)

1290. — Lettres patentes du roy Henry portant prolongation de temps pour lever, par les marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, les droits de boettes à eux octroyez par les précédentes lettres patentes, aux villes de Nantes, Saumur, la Charité et autres où bon leur semblera. — *Orléans, impr. de G. Hotot* (s. d.). In-8°, 16 p.
3 ex. [F. **46813** (5) et Rés. F. **1544** (4) et **1560** (4)

1291. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 15 p. [Rés. F. **1543** (56)

(Voir sous le n° 424 une édition de cet acte dans laquelle on a amalgamé un autre acte de Louis XI sur le même sujet.)

1556, 6 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1292. — Arrest (du Conseil privé, du 16 novembre 1556) et mandement (du 6 décembre 1556) portant que les commissaires députez par le Roy ne pourront partir sans congé. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (210)

1556, 22 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1293. — Lettres patentes du Roy portant deffences à tous hosteliers, cabarestiers, taverniers, paticiers et autres de la ville et faulxbourgs de Troyes de donner à boire ny à manger à aucuns manans et habitans de ladicte ville, faulxbourgs et banlieue d'icelle, à peine d'amende et prison, s'il y eschet, ainsi qu'il est porté par lesdictes lettres et arrest de vérification du Parlement. — *Troyes, P. Chevillot,* 1625. In-8°, 15 p. [F. **46813** (6)

1556, 27 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1294. — Déclaration concernant les *debentur* (des conseillers de la Chambre des comptes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (211)

1557, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1295. — Édit portant que les deniers recouvrez par les receveurs des restes, seront portez ès coffres du Louvre, les charges sur eux assignées préalablement acquittées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (212)

1557, 18 janvier. – *Anet.*

1296. — Lettres patentes du Roy qui contiennent le renvoy faict par ledict seigneur des procès et différents des forestz de Normandie par-devant les maistres particuliers, grand maistre, ou son lieutenant à la Table de marbre, et par appel en la court de parlement, à Rouen, qui auparavant avoient esté évocquées par-devant les juges de la Table de marbre, à Paris, et autres juges, publiées en ladite court, le 5e de février 1556. — *Rouen, imprimé par G. L'Oiselet pour M. Le Mesgissier,* 1557. In-8°, sign. A-C. [F. **46814** (1)

1557, février. – *Paris.*

1297. — Édict du Roy sur le faict des femmes grosses et des enfans morsnaiz. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1556. In-8°, 7 ff. [F. **46814** (2)

1298. — Édict du Roy... contre les femmes qui cèlent leur grossesse. — *Paris, Impr. royale,* 1708. In-4°, 7 p. [F. **23610** (219)

1299. — 1708. — *Paris, F. Léonard.* In-4°, 7 p. [F. **23610** (218)

1299 *bis.* — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[Dép. des Mss, Fr. **21625**, fol. 29

1300. — Édict du roy Henri II contre les femmes qui cèlent leur grossesse. — *Paris, impr. de la Vve F. Muguet,* 1712. In-4°, 2 p. [F. **21045** (2)

(Suivi d'une déclaration, du 25 février 1708, sur le même sujet.)

1301. — 1746. — *Paris, impr. de P.-G. Simon.* In-4°, 2 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **306**, fol. 19

1302. — 1757. — *Ibid.* In-4°, 2 p. [F. **23610** (220)

1303. — 1771. — *Lille, impr. de N.-J.-B. Peterinck-Cramé.* In-4°, 7 p. [F. **21718** (7)

1304. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, paginé 3-6. [F. **23610** (221)
(Inc.)

1305. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. paginé 3-6. [F. **23610** (222)
(Inc.)

1306. — Édit du Roy... sur le fait des femmes grosses et des enfants mortsnais, avec l'arrêt de règlement de la cour de Parlement pour la publication dudit édit. — *Voir* 1708, 25 février.

1307. — Extrait de l'édit d'Henry II concernant celles qui cèlent leur grossesse. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (223)

(Suivi de l'*arrest du parlement de Paris*, du 10 février 1724, *qui fait deffenses à toutes personnes de fréquenter les cabarets et caffez pendant la nuit et autres heures indues.*)

1308. — Extrait de l'édit du roy Henry II (contre les femmes qui cèlent leur grossesse), pour être publié de trois en trois mois, suivant la déclaration de Sa Majesté, du 21 février 1708, sçavoir les premiers dimanches des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. **23610** (224)

1557, février. – *Paris.*

1309. — Édict du Roy sur les mariages clandestins des enfans de famille, faictz sans le vouloir et consentement de leurs pères et mères. — *Paris, V. Sertenas*, 1556. In-8°, 7 ff. [F. **46814** (5)

1310. — Édict du roy Henry II sur les mariages clandestins contractez par les enfans de famille, sans le vouloir et consentement de leur père et mère. Commenté en déclaration panégyrique par M. Guillaume Mellier,... — *Lyon, J. Temporal*, 1558. In-8°, 172 p.
2 ex. [F. **39845** et Thoisy. **508**, pièce 2

1557, février. – *Paris.*

1311. — Édict du Roy sur la création et érection des maistres priseurs vendeurs de biens meubles en chacune ville... de ce royaume, avec les lettres patentes dudit seigneur (du 20 mai 1557) contenans le salaire desdits priseurs vendeurs et autres lettres de déclaration (du 27 avril 1558) sur ledit édict; le tout pour la conservation de tous biens meubles, tiltres et enseignemens délaissez par le déceds et trespas des décédez. — *Paris, N. Rousset*, 1583. In-8°, 39 p. [F. **27581** (18)

(Suivi de *l'édit*, de juillet 1575, de *l'arrêt du Conseil*, du 16 juillet 1575, et de *l'arrêt du Parlement*, du 3 septembre 1575, *concernant l'union en un seul corps des unze vingts sergens à verge au Chastelet de Paris et quarante maistres priseurs vendeurs de biens meubles en ladicte ville de Paris.*)

1312. — 1583. — *Paris, jouste la copie imprimée par F. Morel.* In-8°, 27 p. [F. **46814** (3)

1313. — 1605. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 30 p. [F. **46814** (4)

1314. — Édict du Roi contenant création et érection en chef et tiltre d'offices formels et perpétuels de priseurs vendeurs de biens meubles en toutes et chacunes les villes, bourgs et bourgades de ce royaume. — *Paris, impr. de R. Baudry*, 1637. In-8°, 18 p. [F. **47022** (6)

1315. — Édit du Roi portant création des maîtres priseurs vendeurs de meubles, en toutes les villes, bourgs et bourgades du royaume, pour faire toutes et chacunes les prisées et estimations de tous biens meubles délaissés par le décès de toutes personnes... Registré en Parlement, le 22 juin 1557. — *Paris, Impr. royale*, 1767. In-4°, 10 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1752**, fol. 3

1315 *bis.* — (S. d.) — *Paris, H. Charpentier.* In-4°, 7 p.
[F. 23610 (225)

1316. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p.
[F. 23610 (226)

(Suivi de la déclaration du 20 mai 1557.)

1557, 4 février. – *Paris.*

1317. — Lettres patentes du roy Henry II, par lesquelles, sur l'évocation qui avoit esté subrepticement obtenue de Sa Majesté, de la part du procureur des Estats de Bretagne, pour renvoyer audit Parlement certaine instance pendante au parlement de Paris entre lesdits Estats de Bretagne et les marchands fréquentans la rivière de Loyre, Sa Majesté déclare lesdites lettres d'évocation avoir esté par surprise... obtenues, casse et anulle toutes les procédures qui pourroient avoir esté faictes, en conséquence d'icelles, audit parlement de Bretagne, et renvoye ladite instance et les parties devant la cour de parlement à Paris. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 10 p.
[Rés. F. 1589 (56)

1318. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 9 p. [Rés. F. 1543 (57)

1557, 27 février. – *Paris.*

1318 *bis.* — (Lettres patentes confirmant les ordonnances royales portées par les Rois, sur la marchandise du poisson de mer, et les franchises et libertés accordées par eux aux marchands qui en apportent à Paris, afin que les deux deniers par livre levés sur cette denrée, soient employés à subvenir aux pertes des marchands, à l'entretien des chemins, etc.) — (*S. l. n. d.*) In-4°.
[Dép. des Mss, Fr. 21661, fol. 340

1557, mars. – *Paris.*

1319. — Édict du Roy sur la création et establissement en la ville de Rouen d'une place commune pour les marchans, à la similitude du change de Lyon et bourse de Thoulouze ... Publié en parlement, à Rouen, le... xx^e^ jour de juillet 1563. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 26618 et 46814 (8)

1320. — 1600. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C.
[F. 46814 (9)

1321. — 1612. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C.
3 ex. [F. 46814 (10), 47022 (7) et Thoisy. 375, fol. 269

1322. — Édicts du Roy sur la création et establissement d'une place commune et jurisdiction des prieur et consuls des marchands en la ville de Rouen. Ensemble les patentes et déclarations de Sa Majesté (des 23 octobre 1563 et 29 décembre 1564), depuis intervenues, avec les vérifications et règlements sur ce ensuyvis en la cour de parlement dudit Rouen. — *Rouen, impr. de D. Du Petit Val et de J. Viret,* 1646. In-4°, 26 p.
[F. 23610 (228)

1323. — Édit du Roy sur la création et établissement d'une place commune et jurisdiction des prieur et consuls des marchands en la ville de Rouen. — *Rouen, impr. de J. Besongne* (s. d.). In-4°, 16 p.
[F. 23610 (227)

(Suivi de la *Déclaration*, de novembre 1563, *pour l'établissement des juges consuls de Paris*, des *lettres patentes, données en conséquence de l'établissement des juges de Paris et rendue commune pour la jurisdiction consulaire de Rouen*, ainsi que de l'*édit*, du 6 novembre 1565, *pour le fait de la cotisation générale sur les marchands.*)

1324. — Édit du Roy sur la création et établissement d'une place commune et jurisdiction des prieur et consul des marchands de la ville de Rouen. — *Rouen, impr. de Viret* (s. d.). In-4°, 8 p.
[F. 21045 (3)

(Suivi des lettres patentes du 29 décembre 1564.)

1557, mars. – *Paris.*

1325. — Articles et statuts accordez, dès l'an 1336, par les roys de France... aux maistres épingliers-éguilliers-alleiniers, faiseurs de burins et autres outils,

IMPRIMERIE NATIONALE

servant aux orphèvres... — (*Paris*). *impr. de L. Mazuel*, 1729. In-4°, 68 p. 3 ex. [F. **17734**, **21040** (3) et **22728**

(Lettres patentes de mars 1556, juillet 1601 et juillet 1610, et autres actes relatifs aux épingliers de Paris, de 1557 à 1729.)

1557, 6 mars. – *Paris.*

1326. — Lettres portant confirmation d'exemptions des logis en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (205)

1557, avril. – *Villers-Cotterets.*

1327. — Édict du Roy portant création de deux offices de conseillers magistrats et d'un second advocat du Roy en chacun des sièges présidiaux de ce royaume. Vérifié en Parlement, le 20e mai 1557. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46814** (12)

1328. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 6 p. [F. **47022** (8)

1557, avril. – *Villers-Cotterets.*

1329. — Édict faict par le Roy de l'érection d'un office de second huissier en chascun des sièges présidiaux de ce royaume. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier*, 1557. In-8°, 4 ff. [F. **46814** (11)

1557, avril. – *Villers-Cotterets.*

1330. — (Édit du Roi réglant l'ordre de préséance des officiers des cours souveraines, du prévôt de Paris et des officiers du Châtelet, du prévôt des marchands et des échevins de Paris. Avec l'édit, de mai 1559, réglant l'ordre de préséance des juges, conseillers, magistrats et officiers des sièges présidiaux et des maires, gouverneurs et échevins des villes et provinces.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (231)

1331. — Édict du Roy... sur les rangs et séances des cours souveraines, entre lesquelles est comprise la Cour des monnoyes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (232)

1557, avril. – *Villers-Cotterets.*

1332. — Édit qui déclare les offices des comptables absens ou fugitifs vaccans et impétrables. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 2 p. [F. **23740** (213)

1557, 2 avril. – *Villers-Cotterets.*

1333. — Déclaration du roy Henry II portant attribution au Grand Conseil des causes, instances et procez pour raison du possessoire des bénéfices, étant à la collation et disposition de MM. les cardinaux, exclusivement au parlement de Bretagne et à toutes autres cours et juges. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 4 p. [F. **23610** (229)

1557, 8 avril. – *Paris.*

1334. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles le Roy révoque tous les privilèges qui auroient pu être accordés sur le subside de 3 sols 4 deniers par muid de vin, établi aux entrées de la ville de Paris, excepté néanmoins ceux portés aux édits de création dudit subside, des 31 janvier 1550 et 7 février 1554. — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 3 p. 2 ex. [F. **23610** (230) et Rés. F. **1126** (21)

1557, 14 avril. – *Villers-Cotterets.*

1335. — Letres patentes et ordonnance du Roy... sur le faict du ban et arrière-ban pour aller au lieu où est besoing de augmenter les forces dudict seigneur; aussi est déclaré le jour pour faire leur monstre en armes et équipage telz qu'ilz sont tenuz pour marcher droict au lieu où y plaira audict seigneur. Publiées à Paris à son de trompe par les carrefours d'icelle ville, le... 23e jour de apvril 1557 après Pasques. — *Paris, J. Nyverd* (1557). In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. **172** (43)

1557, 22 avril. – *Villers-Cotterets.*

1336. — Edict faict par le Roy que tous les résignans à survivance opteront l'exercice de leurs offices ou le quitteront à leurs résignataires, sans que celuy qui s'en sera desmis se puisse entremettre audict exercice, jusques après le trespas

de l'autre, ou autre démission... — *Paris, P. de Lastre,* 1557. In-8°, 8 ff. [F. **46814** (13)

1557, mai. – *La Fère-en-Tardenois.*

1337. — Édict du Roy portant création des offices de lieutenant des prévosts, juges ordinaires et viguiers royaux en chaque ville de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (233)

1557, mai. – *Villers-Cotterets.*

1338. — Édits du Roy (de mai et juillet 1557) portant création d'officiers au Grand Conseil, par lesquels il paroist que le Grand Conseil est juge des procès évoqués des autres cours sur parentés et alliances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (234)

1557, 1er mai. – *Villers-Cotterets.*

1339. — Lettres patentes du Roy que tous archevesques, évesques, prélatz, curez et autres aians charge d'âmes résideront en personne sur leurs bénéfices et y prescheront ou feront prescher et annoncer la parole de Dieu, sur peine de saisissement du revenu de leurs bénéfices. —(*Paris*), *V. Sertenas,* 1557. In-8°, 8 ff. [F. **46815** (1)

1557, 20 mai. – *Villers-Cotterets.*

1340. — Lettres patentes du Roy sur le faict de la réduction des poix et mesures du royaume de France. — *Paris, V. Sertenas,* 1557. In-8°, 8 ff. [F. **46815** (2)

1341. — 1557. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46815** (3)

1557, 20 mai. – *Villers-Cotterets.*

1342. — Lettres patentes du Roy contenans les salaires des maistres priseurs vendeurs. — *Voir* nos 1311-1313.

1557, juin. – *Compiègne.*

1343. — Édict fait par le Roy sur l'érection d'un office de receveur des décimes et deniers casuelz. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1557. In-8°. 8 ff. [F. **46815** (4)

1557, juin. – *Compiègne.*

1344. — Édict de l'érection d'un office de président en chascun siège présidial du royaume de France. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1557. In-8°, sign. A-C. [F. **46815** (5)

1345. — 1557. — *Paris.* In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1954**

1346.— 1563. — *Lyon, P. Merant.* In-8°, 8 ff. [F. **46815** (6)

1347. — (S. d.) — (*S. l.*) In 4°. [F. **23610** (235)

1557, 5 juin. – *Saint-Marcou.*

1348. — Les Lettres du Roy nostre sire pour assembler, au dixiesme juillet prochain venant, les gentilz hommes et officiers domesticques de la maison dudict seigneur, les deux cents gentilzhommes de son hostel et quatre cents archers de sa garde, de eulz trouver ès villes et lieulx déclarées par lesd. lettres... — *Paris, Vve de J. Nyverd* (1557). In-8°, car. goth., 4 ff., marque typ. à la fin. 2 ex. [F. **47022** (9) et Rés. F. **1955**

1557, 30 juin. – *Compiègne.*

1349. — Bail fait par le sieur prévost des marchands... de Paris, du 24 avril 1557, et lettres patentes qui confirment ledit bail à Christophe Aubry, bourgeois de Paris, déjà adjudicataire d'un droit de 2 sols 6 deniers par muid de vin, aux entrées de Paris, de deux autres droits, de chacun 10 deniers par muid de vin, aux entrées de la même ville. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°; 8 p. [Rés. F. **1126** (22)

1557, juillet. – *Compiègne.*

1350. — Édits du Roy portant création d'officiers au Grand Conseil. — *Voir* n° 1338.

1557, 24 juillet. – *Compiègne.*

1351. — Édict du Roy portant la peine contre les persévérans en leurs mauvaises opinions contre la foy. — *Paris, J. Canivet,* 1558. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1956**

1557, 24 juillet. – *Compiègne.*

1352.— Édict du Roy portant reiglement pour le pouvoir des inquisiteurs de la foy.— *Paris, J. Dallier,* 1557. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1957**

1353. — 1558. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1958**

1557, août. – *Offémont.*

1354. — Édit par lequel le Roy rétablit et confirme le Grand Conseil en l'entière connoissance de toutes causes et matières qui luy ont esté attribuées par son institution et établissement et par des édits subséquens et déroge aux édits contraires. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (236)

1557, 26 août. – *Paris.*

1355. — Lettres patentes du Roy sur la convocation et assemblée des gentilzhommes et autres subjectz au ban et arrière-ban, lesquelles portent révocation des exemptions par cy-devant octroyées par ledict seigneur. — *Paris, J. Dallier,* 1557. In-8°, 8 ff. [F. **46815** (7)

1557, octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1356. — Édict et ordonnance du Roy des poix, aulne et mesures par toute la ville... prévosté et viconté de Paris, réduictes à un mesme et semblable estallon. — *Paris, V. Sertenas,* 1557. In-8°, sign. A-C. [F. **46815** (8)

1357. — Extrait de l'édict et ordonnance du roy Henry II sur le fait des poids et mesures par toute la ville... prévosté et vicomté de Paris, réduictes à un même et semblable estallon. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (238)

1358. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol. plano. [F. **5001** (21)

1359. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 24 p.
3 ex. [F. **13081** (28), **13082** (29) et **13083** (31)

(Suivi d'actes divers sur le même sujet, 1702-1753.)

1557, octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1360. — (Édit du Roi exemptant les habitants du haut et bas pays d'Auvergne du paiement du droit de gabelle, moyennant le paiement annuel d'une somme de 14,400 livres. Suivi de différents actes sur le régime de la gabelle en Auvergne, de 1557 à 1643.) — (*S. l.*, 1643.) In-4°, 11 p. [F. **23610** (237)

1557, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1361. — Édict du Roy sur la cassation des ports et officiers de la foraine, establis au bas Languedoc. — *Lyon, T. Ancelin,* 1595. In-8°, 8 p. [F. **46815** (9)

1557, 27 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1362. — Autres lettres portant confirmation d'exemption des logis en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (214)

1557, décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1363. — Ordonnance et édict faict par le Roy sur le faict, règlement et police de ses deniers et finances. — *Paris, V. Sertenas,* 1557. In-8°, sign. A-G. [F. **46815** (10)

1364. — 1559. — *Ibid.* In-8°, sign. A-G. 2 ex. [F. **26235** et **46815** (11)

1365. — 1581. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 80 p. et la table.
2 ex. [F. **46815** (12) et Rés. Z. Fontanieu. **222** (2)

1366. — Édit portant règlement pour les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 39-2 p. [F. **23740** (215)

1367. — Extrait de l'édit du roy Henry II sur le fait, règlement et police de ses deniers et finances. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (240), 4° Fm. **5840.4** (31) et **34796.5** (32)

1557, décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1368. — Ordonnance du Roy sur le faict des trésoriers ordinaires des guerres et trésoriers payeurs de sa gendarmerie, contenant suppression d'alternatifz, avecq augmentation de leurs gaiges et amplification de privilèges. — (*Paris*), *J. Dallier*, 1558. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46815** (13) et **47022** (11)

1369. — Édit portant que les trésoriers ordinaires des guerres et payeurs de la gendarmerie ne sont compris dans les édits de création des comptables alternatifs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (216)

1557, décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1370. — Édict faict par le Roy, de la création et érection d'un office de garde des seaux en chascun siège présidial, avec la taxe que le Roy prend pour le droict et émolument du seel des lettres seellées en ses chancelleries. — *Paris, J. Dallier*, 1557. In-8°, sign. A-D. [Rés. F. **1959**

1557, 22 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1371. — Édict du Roy sur le faict de la police des hosteliers, vivres et victuailles, baillées à poix et mesures aux gens de guerre et autres allans, venans et séjournans par tout le royaume de France. — *Paris, J. Dallier*, 1557. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **47022** (10) et Rés. F. **1960**

1557, 28 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1372. — Ordonnance et déclaration du Roy portans deffences de ne tirer espées ny poignard au logis du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (239)

1558, janvier. – *Paris.*

1373. — Édict du Roy, par lequel il veult que tous dévolutaires baillent caution de payer le juge, avant qu'estre receuz à intenter procès pour les bénéfices dont ils seront pourveuz par dévolut. — *Paris, J. Bonfons*, 1558. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **47022** (12) et Rés. F. **1961**

1558, 16 janvier. – *Paris.*

1374. — Lettres patentes du Roy nostre sire sur le faict, ordre, équipage et service que luy sont tenuz faire tous nobles, vassaulx et arrière-vassaulx et subjectz à son ban et arrière-ban... — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1557. In-8°, sign. A-D.
2 ex. [F. **46816** (1) et Rés. F. **173** (1)

1558, 4 février. – *Paris.*

1375. — Lettres patentes contenant confirmation de l'édit de création des juges magistrats criminels, du mois de mai 1552, et dérogation à icelluy en certains cas, avec un règlement général pour l'administration et direction de la justice entre les juges, magistrats criminels et leurs lieutenans particuliers et conseillers des sièges. — (*S. l.*), 1552 (*sic*). In-8°, 8 p. [F. **46816** (2)

1558, 14 février. – *Paris.*

1376. — Permission du Roy nostre sire à toutes personnes de mener et conduyre marchandises partout où bon leur semblera, en terre d'amis ou d'ennemis, excepté bleds et autres grains, artillerie et autres munitions de guerre. — *Paris, V. Sertenas*, 1558. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1962**

1377. — 1558. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier.* In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1963**

1378. — (S. d.) — *Rouen, J. Petit.* In-8°, 8 ff. [F. **41816** (3)

1558, 18 février. – *Paris.*

1379. — Lettres patentes des roys Henry II, François II et Charles IX (des 18 février 1558, 29 décembre 1559 et 1er août 1570) pour le reiglement du droit des seaux qui seront pris et levez des édits, arrests... et autres actes, tant civilles que criminelles, qui seront taxez pour six seaux seulement en la chancellerie de Paris, où la communauté de

marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves y descendans seront parties dénommées ausdits actes. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1570. In-8°, 16 p. [Rés. F. **1589** (57)

1558, 8 mars. – *Fontainebleau.*

1380. — Lettres patentes du Roy pour l'exemption du ban et arrière-ban, impétrées par les prévost des marchans et eschevins... de Paris pour les bourgeois, manans et habitans de ladicte ville, tenans fiefz et arrière-fiefz. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1558. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1965**

1381. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. **173** (4)

1558, 22 mars. – *Fontainebleau.*

1382. — Ordonnance du Roy sur le faict et règlement des légionnaires. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1558. In-8°, sign. A-D. [Rés. F. **173** (8)

1558, 29 mars. – *Fontainebleau.*

1383. — Déclaration concernant la connoissance des débets de la Chambre des comptes de Montpellier attribuez à la Cour des aydes dudit lieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (217)

1558, avril. – *Paris.*

1384. — Édit de rétablissement de la Chambre des requêtes du parlement de Toulouse. — *Voir* n°s 836 et 837.

1558, 8 avril. – *Fontainebleau.*

1385. — Permission du Roy nostre sire à toutes personnes de mener et conduire au camp et armée dudict sieur vivres, victuailles et toutes aultres marchandises nécessaires pour l'avitaillement d'icelle armée, sans payer aulcuns tributs ou impositions. — *Paris, R. Estienne,* 1558. In-8°, 6 ff. [F. **46816** (4)

1558, 25 avril. – *Villers-Cotterets.*

1386. — Édict du Roy portant création d'un maistre de chacun métier en chacune ville du royaume... en faveur du mariage de la royne d'Escosse et de M. le Daulphin de France. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1606. In-8°, 8 p. [F. **46816** (5)

1558, 27 avril. – *Paris.*

1387. — Lettres patentes du Roy en forme de déclaration et règlement sur l'édict de la création en offices de maistres priseurs et vendeurs de biens meubles, nouvellement créez en chacune ville de ce royaume. — *Paris, P. L'Huillier,* 1574. In-8°, 5 ff. [F. **46816** (6)

1388. — Lettres patentes du Roy en forme de déclaration et règlement sur l'édict de création en offices de maistres priseurs et vendeurs de biens meubles. — *Voir* n°s **1311-1313.**

1558, 3 mai. – *Paris.*

1389. — (Lettres patentes portant que les présidents des sièges présidiaux doivent présider tous procès civils et criminels.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. **46816** (7)

1558, juin. – *Villers-Cotterets.*

1390. — Édit du roy Henry II portant érection des offices de notaires royaux aux traittes foraines d'Anjou et dépendances... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. 2 ex. [F. **23610** (241) et Rés. F. **918** (9)

1558, juin. – *Villers-Cotterets.*

1391. — Édict du Roy contenant suppression du greffe d'insinuations de la prévosté et vicomté de Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1558. In-8°, 8 ff. 2 ex. [Rés. F. **1966** et **1967**

1558, 6 juin. – *Montceaux.*

1392. — Lettres missives du Roy envoyées au prévost de Paris pour l'assemblée de la gendarmerie de France, suffisans à porter armes, tant à pied qu'à cheval... — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1558. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **1968**

1558, 24 juin. – *Villers-Cotterets.*

1393. — Le double des lettres missives envoyées de par le Roy nostre sire

à messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sur l'advertissement du jour de la prinse de Thionville. Plus les articles de la capitulation accordée entre monseigneur le duc de Guise et le seigneur de Caderabes, gouverneur de Thionville, et les capitaines estant en icelle. — *Paris, G. Nyverd*, 1558. In-8°, car. goth., 4 ff. [8° Lb^{31}. 77

1558, juillet. – *Villers-Cotterets.*

1394. — Édict de création de deux maistres en chacun mestier par toutes les villes du royaume fait en faveur de François, roy d'Escosse et Dauphin de Viennois, et de la royne sa femme... — *Paris, F. Morel*, 1606. In-8°, 8 p. [F. **46816** (8)

1558, juillet. – *La Fère-en-Tardenois.*

1395. – Édit qui sépare la charge de trésorier extraordinaire de l'artillerie en 2 corps d'office, l'un pour les pays de Piedmont et autres pays de delà les monts, et l'autre pour les provinces de Picardie, Boullonnois, Isle de France, etc., sans aucuns gaiges, mais seulement les taxations de leur maniement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (218)

1558, 12 juillet. – *Villers-Cotterets.*

1396. — Lettres patentes portant mandement à la Chambre des comptes de registrer les édits des mois de janvier 1555 et juin 1556 portant création en titre d'office de payeur des bâtimens de Fontainebleau, Boullogne près Paris, Villiers-Costeretz, etc., nonobstant l'opposition du payeur des œuvres de la ville de Paris à l'enregistrement desdits édits, laquelle opposition le Roy évoque à son conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (219)

1558, 14 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1397. — Lettres patentes du Roy touchant le faict des monnoyes et débitement d'icelles. — *Paris, au Palais*, 1558. In-8°, 4 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 48

1559, janvier. – *Paris.*

1398. — Édict du Roy portant création d'un maistre de chacun mestier en toutes les villes et lieux de ce royaume, en faveur du mariage du duc de Lorraine avec Madame Claude de France. — *Paris, F. Morel*, 1606. In-8°, 8 p. [F. **46817** (1)

1559, janvier. – *Paris.*

1399. — Recueil des principaux tiltres concernant l'establissement des maistres doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs establis par (lettres patentes de) Henry II... — *Paris, J. Dugast*, 1634. In-4°, 32 p. [F. **21929**

1559, 4 janvier. – *Paris.*

1400. — Lettres patentes portant que, conformément à l'édit du mois d'octobre 1554 qui crée des offices comptables alternatifs, celui de payeur des œuvres, bastimens et édifices du Roy en la ville, prévosté et vicomté de Paris, sera alternatif, nonobstant la dispense de laditte création en faveur du payeur ancien desdits bastimens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (220)

1559, 15 janvier. – *Paris.*

1401. — Édict du Roy pour le recouvrement des restatz et débetz de tous officiers comptables et aultres qui auront eu et auront charge, maniment et administration des deniers du Roy, qui seront trouvez redevables par la fin et closture de leurs comptes. — *Paris, J. Dallier*, 1559. In-8°, 4 ff. [F. **46817** (2)

1402. — Ordonnance portant règlement pour le recouvrement des débets et restes des comptables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (221)

1559, février. – *Paris.*

1403. — Défense de par le Roy à tous archevesques, évesques, abbez et prélatz de vendre aucuns bois de haulte fustaye et à toutes personnes d'en achepter, sans préallable permission dudict seigneur. — *Paris, J. Bonfons*, 1558. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27579** (1) et Rés. F. **1970**

1559, mars. – *Villers-Cotterets.*

1404. — Édict du feu roy Henry... et déclaration (du 10 janvier 1564) sur iceluy faicte par le roy Charles IX... sur la révocation de l'édict général des escheoittes, confiscations et aubeynes affectées à la seureté des cens, rentes foncières et seigneuriales, constituées sur les maisons et autres possessions des villes et faulxbourgs de ce royaume, appartenants aux communautez, églises, barons et seigneurs temporels d'iceluy. — *Paris, R. Estienne,* 1563. In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. **46817** (3) et **47022** (13)

1559, mars. – *Paris.*

1405. — Édit portant suppression de l'office de trésorier alternatif des bastimens dont estoit pourvu maître Nicolas de Meulles, duquel il sera remboursé par maître Jean Durant, trésorier ancien des bastimens du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (222)

1559, 5 avril. – *Coucy.*

1406. — Mandement du Roy nostre sire contre les gens de guerre mal vivans, allans et venans par païs sans payer, fait pour le soulagement de son peuple. Publié à Paris à son de trompe, le... 11e jour d'avril 1559. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **173** (33)

1559, mai. – *Paris.*

1407. — Édict et ordonnance du Roy nostre sire sur le faict et reiglement du guet ordinaire de la ville, cité, université et fauxbourgs de Paris... — *Paris, N. Barbote,* 1614. In-8°, 52 p. [F. **46817** (4)

1408. — 1631. — *Ibid.* In 8°, 25 p. [Dép. des Mss, Fr. **21576**, fol. 135

1409. — (S. d.) — (*S. l.*) In-12, 41 p. [F. **46817** (5)

1559, mai. – *Paris.*

1410. — (Édit réglant l'ordre de préséance des juges, conseillers, magistrats et officiers des sièges présidiaux et des maires, gouverneurs et eschevins des villes et provinces.) — *Voir* n° 1330.

1559, juin. – *Paris.*

1410 *bis.* — Édict du règlement entre les baillifs, séneschaux, leurs lieutenans et les prévosts et chastelains des villes. — *Voir* n°s 693-695.

1410 *ter.* — Édit portant règlement général entre les baillifs et séneschaux, leurs lieutenans, les prévosts, chastellains et viguiers, pour empescher, comme il est dit à l'article 17, que, à tort ou à droit, les séneschaux et présidiaux ne anéantissent la jurisdiction des prévosts et viguiers. — *Voir* n° 1183.

1559, 10 juin. – *Paris.*

1411. — Déclaration du Roy pour obvier aux abus qui estoient ès chancelleries, et notamment en celle de Tholose. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. 2 ex. [F. **5001** (22) et Thoisy. **249**, fol. 170

1559, 6 juillet. – *Paris.*

1412. — Édict du Roy sur l'exemption des droictz de la traicte foraine, resve, dommaine forain et hault passage de son royaume, pour un an, octroyé par ledict seigneur à tous marchans. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1559. In-8°, 8 ff. [F. **46817** (6)

1412 *bis.* — 1559. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. 2 ex. [**27581** (4) et **46817** (7)

FRANÇOIS II.

1413. — Les Édicts et ordonnances de feu de bonne mémoire François, très chrestien roy de France, deuxième de ce nom, depuis son advènement à la couronne jusques au jour de son décès. Extraicts des registres de la cour de Parlement. — *Paris, R. Estienne,* 1567. In-8°, 91 ff. [F. **25902**

1559, 13 juillet. — *Paris.*

1414. — Mandement du Roy au prévost de Paris par lequel est défendu à tous prélatz quelzconques de ne laisser prescher aucuns ès lieux subjectz à leurs bénéfices, sans leur congé et commandement exprès. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 4 ff. [Thoisy. 480, fol. 5

1559, 23 juillet. – *Paris.*

1415. — Ordonnance du Roy contenant défense à toutes personnes... de ne porter harquebouzes, hacquebuttes, pistoletz, ne autres bastons à feu, ne d'en tirer, sur peine de la hard. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 4 ff. [F. 46817 (8)

1416. — Ordonnance du Roy nostre sire Françoys, deuxiesme de ce nom sur les deffences des pistolletz et hacquebuttes, que tous gentilzhommes ne autres n'en puissent porter ne tirer, sur les peines contenues en ladicte ordonnance. — *Tours, J. Rousset,* 1559. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 173 (39)

1559, août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1417. — Édit portant suppression des offices de trésoriers des bastimens du Roy de Fontainebleau, Boulogne, Villiers-Coteretz, etc., et union d'iceux au payeur des œuvres et bastimens du Roy, de la ville, prévosté et vicomté de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (223)

1559, 15 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1418. — Déclaration du Roy qui deffend à la cour des aydes de Rouen et toutes autres cours, de s'attribuer le titre et qualité de court et juges des finances. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 23610 (244), 4° Fm. 5840.4 (33) et 34796.5 (34)

1559, 15 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1419. — Lettres patentes du Roy nostre sire sur la confirmation des offices, publiées à Paris, le XXIII. jour d'aoust 1559. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 4 ff. [F. 46817 (9)

1420. — 1559. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46817 (10)

1559, 18 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1421. — Édict du Roy sur la révocation et réunion à son dommaine de toutes donations, cessions, transports, aliénations ou portions d'iceulx, qui ont esté faictes par ses prédécesseurs. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1559. In-8°, 8 ff. [F. 46817 (11)

1559, 20 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1422. — Déclaration du Roy de ceulx à qui il est permis de porter harquebuzes et pistoletz à feu. — *Paris, I. Le Clerc,* 1559. In-8°, 4 ff. [F. 46817 (12)

1423. — 1559. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46817 (13)

1424. — 1559. — *Tours, J. Rousset.* In-8°, 4 ff. [Rés. F. 173 (40)

1559, 20 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1425. — Déclaration du Roy pour les capitaines, lieutenans et gardes des forests et chasses du royaume, portant attribution, exemption et réservation ainsi que les officiers de sa maison, et de porter armes et bastons à feu comme les prévost de son Hostel, grand prévost de France, capitaines et gardes de son corps et autres officiers domestiques et commançaux, nonobstant les deffences générales de porter lesdites armes et bastons à feu. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 ff. [F. 46817 (14)

1426. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 2 ff. [F. 46817 (14 *bis*)

1559, 21 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1427. — Déclaration du Roy qui donne pouvoir à la Chambre des comptes

de juger plusieurs procès contre des comptables, pour malversations et abus. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (245), 4° Fm. **5840.4** (34) et **34796.5** (35)

1428. — Ordonnance concernant l'autorité et la jurisdiction de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (242)

1559, 21 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1429. — Ordonnance portant règlement pour les révisions qui pourront estre demandées contre les jugemens et arrests de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (243)

1559, 29 août. – *Villers-Cotterets.*

1430. — Ordonnance faicte par le Roy sur le reiglement des institutions des procureurs, tant en ses cours souveraines que ès bailliages, séneschaucées, prévostez et sièges inférieurs y ressortissans. — *Paris, G. Nyverd* (s. d.). In-8°, 7 ff. [F. **46817** (15)

1431. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. **46817** (16)

1559, septembre. – *Villers-Cotterets.*

1432. — Édict du Roy contenant suppression des officiers comptables alternatifz et remboursement d'iceux. — *Paris, V. Sertenas,* 1559. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46818** (1 et 8)

1433. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
3 ex. [F. **21555** (113), **21556** (92) et **23610** (246)

1559, 3 septembre. – *Villers-Cotterets.*

1434. — Ordonnance portant que les deniers provenans des adjudications des amendes seront remis ès mains des receveurs des lieux où lesdites adjudications auront esté faites, et que rapportant par lesdits receveurs les rolles lors de la reddition de leurs comptes, ils en seront bien et valablement déchargez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (247)

1559, 4 septembre. – *Villers-Cotterets.*

1435. — Édict du Roy sur la suppression des résignations d'offices à survivance, soyent comptables ou autres quelzconques. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1559. In-8°, 4 ff. [F. **46818** (2)

1436. — 1559. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46818** (3)

1437. — 1559. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46818** (4)

1438. — Déclaration du Roy portant révocation des survivances... — *Paris, Vᵉ Saugrain* et *P. Prault,* 1731. In-4°, 4 p. [F. **23610** (248)

1439. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. **21555** (74) et **21556** (4)

1559, 4 septembre. – *Villers-Cotterets.*

1440. — Édict du Roy sur la prohibition et défense de faire conventicules et rasement de maisons où se feront lesdictz conventicules et assemblées. — *Paris, J. Bonfons* (s. d.). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46818** (5) et Thoisy. **480** (3)

1441. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46818** (6)

1442. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46818** (7)

1559, 29 septembre. – *Bar-le-Duc.*

1443. — Mandement aux officiers du Grand Conseil pour nommer six d'entre eux, qu'ils envoyeront à la Chambre des comptes pour y juger, conjointement avec ceux de ladite Chambre, les procès criminels. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (249)

1559, 16 octobre. – *Éclaron.*

1444. — Lettres du Roy François, deuxième de ce nom, confirmatives des privilèges et franchises des quatre foires

de Lyon. — *Lyon, P. Fradin*, 1560. In-8°, 4 ff., marque typ. à la fin. [F. **26616** (2)

1559, novembre. – *Blois.*

1445. — Édict du Roy sur la punition et peine de mort à ceux qui seront trouvez avoir conversé en la convention des sacramentaires, ou leur avoir en ce donné faveur ou support. — *Paris, J. Bonfons*, 1559. In-8°, 4 ff. [F. **46818** (12)

1559, 7 novembre. – *Blois.*

1446. — Édict du Roy contre tous billonneurs de monnoyes royalles, tant d'or que d'argent. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. **47022** (14) et Rés. F. **1971**

1447. — Lettres en forme d'édit portant que les trésoriers, receveurs et autres comptables qui auront billonné les deniers du Roy seront punis de mort, et que, faute par eux d'exprimer dans leurs quittances la qualité des espèces qu'ils auront reçues, ils seront privés de leurs offices. — *Paris, Vve Saugrain et Prault*, 1731. In-4°, 3 p. [F. **23610** (250)

1448. — (S. d.) — *Ibid.* In-4°, 3 p. [Rés. F. **1126** (33)

1449. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. 2 ex. [F. **21555** (114) et **23610** (251)

1450. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. 2 ex. [F. **21556** (93) et **23740** (224)

1559, 11 novembre. – *Blois.*

1451. — Ordonnance portant que les arrests de la Chambre des comptes de Paris seront exécutez par tout le royaume, sans qu'il soit besoin par les huissiers de ladite Chambre prendre ni demander aucun *placet* ni *pareatis*. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (252)

(Suivi de la *Lettre du Roy*, du 11 novembre 1559, *au premier président de Rouen, pour qu'il ait à faire sortir de prison Le Pelletier, huissier de la Chambre des comptes de Paris;* — du *Mandement*, du 11 novembre 1559, *au premier huissier ou sergent qui sera requis, pour faire sortir des prisons de Rouen un huissier de la Chambre des comptes de Paris, qui y avoit esté conduit par arrêt dudit Parlement, pour avoir executé les arrests de ladite Chambre, sans avoir pris ni demandé placet ou pareatis;* — et de la *Lettre du Roy*, du 13 novembre 1559, *aux officiers du parlement de Rouen, pour venir vers Sa Majesté et luy faire entendre les motifs de l'arrest d'emprisonnement donné contre Le Pelletier.*)

1559, 13 novembre. – *Blois.*

1452. — Lettres patentes et mandement du Roy à l'encontre des conventicules et assemblées des hérétiques, avec l'exemption et don aux dénonciateurs desdictz conventicules et assemblées. — *Paris, G. Nyverd* (1559). In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. **46818** (10) et Thoisy. **480** (4)

1453. — 1559. — *Lyon, A. Du Rosne.* In-8°, 4 ff. [F. **46818** (9)

1559, 14 novembre. – *Blois.*

1454. — Lettres patentes et mandement du Roy à MM. de Parlement et prévost de Paris ou ses lieutenans pour la brièvе expédition et punition des hérétiques. — *Paris, J. Bonfons*, 1559. In-8°, 4 ff. [F. **46818** (11)

1559, 2 décembre. – *Blois.*

1455. — Ordonnance du Roy contre les clercs et solliciteurs suivans la cour et chancellerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (253)

1559, 3 décembre. – *Blois.*

1456. — Commission à la Chambre (des comptes de Paris) pour juger incessamment les procès qui lui sont renvoyez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (225)

1559, 10 décembre. – *Blois.*

1457. — Lettres missives et mandement du Roy pour faire la monstre de certain nombre de sa gendarmerie et résidence des garnisons. — *Paris, G. Vyverd* (1559). In-8°, 4 ff. [F. **46818** (13)

1559, 10 décembre. – *Blois.*

1458. — Lettres patentes et mande-

ment du Roi sur le reiglement du bail à ferme du sel, tant de ce royaume que pour l'estranger. — *Paris, G. Nyverd* (1559). In-8°, 8 ff. [F. 47022 (16)

1559, 10 décembre. – *Blois.*

1459. — Lettres patentes et mandement du Roy sur le reiglement du bail à ferme des espiceries et drogueries qui entreront ou sortiront de ce royaume. — *Paris, G. Nyverd* (1559). In-8°, 8 ff. [F. 46818 (14)

1460. — (1559.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46818 (15)

1559, 17 décembre. – *Chambord.*

1461. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict prohibitif à tous ses subjectz de recueillir, cacher ny latiter aucuns condemnez, par contumaces ou autrement, au supplice de mort, bannissement, ou autre peine corporelle. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 8 ff. [F. 46818 (18)

1462. — Ordonnance du Roy sur le faict des condamnez au supplice de mort, ou autre peine corporelle, ou banniz de ce royaume, et de leurs réceptateurs. — *Paris, G. Nyverd* (1559). In-8°, 8 ff. [F. 46818 (19)

1463. — (1559.) — *Lyon, A. Du Rosne.* In-8°, 4 ff. [F. 46818 (17)

1559, 20 décembre. – *Chambord.*

1464. — Ordonnance du Roy sur le faict des traictes de bledz et vins de son royaume et establissement du bureau à Paris, pour le faict desdictes traictes. — *Paris, V. Sertenas,* 1559. In-8°, 8 ff. [F. 46818 (20)

1559, 26 décembre. – *Blois.*

1465. — Lettres patentes du Roy contenant réitératives défenses à toutes personnes... de porter hacquebutes, pistoles, pistoletz ny autres bastons à feu, sur peine d'estre puniz sur le champ de la vie et de confiscation de biens. — *Paris, J. Dallier,* 1559. In-8°, 8 ff. [F. 46818 (21)

1559, 29 décembre. – *Blois.*

1466. — Lettres patentes du roy François portant prolongation de temps pour lever par les marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans les droits de boettes à eux octroyés par les précédentes lettres patentes, aux villes de Nantes, Saumur, la Charité et autres villes où bon leur semblera. — *Orléans, G. Hotot* (s. d.). In-8°, 16 p. [F. 46818 (22)

1467. — Lettres patentes... pour le reiglement du droit des seaux qui seront pris et levez des édits, arrests... et autres actes, tant civilles que criminelles, qui seront taxez pour six seaux seulement en la chancellerie de Paris, où la communauté des marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans seront parties desnommées ausdits actes. — *Voir* n° 1379.

1559, 31 décembre. – *Blois.*

1468. — Mandement du Roy sur la confirmation de tous offices royaux, tant ordinaires que extraordinaires. — *Paris, G. Nyverd* (s. d.). In-8°, 8 ff. [F. 46818 (23)

1559, 31 décembre. – *Blois.*

1469. — Lettres patentes du Roy... par lesquelles il abolist tous péages mis sur la rivière de Loyre et autres y dessendans depuis cent ans... et enjoinct à tous autres seigneurs qui en prétendent auparavants d'apporter leurs titres par devers la cour de Parlement dans trois mois... pour... ladite cour... en ordonner ce que de raison; et outre enjoinct à tous... péagers de tenir tableaux eslevez qui contiendront ce qui sera deu pour chacune espèce de marchandise... et permission aux... marchans de oster les moulins, nassières et toutes autres choses empeschants la navigation aux despens des seigneurs, après toutesfois le commandement qui leur aura esté faict de les oster. — *Orléans, G. Hotot,* 1629. In-8°, 15 p. [Rés. F. 1589 (58)

1470. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 16 p. [Rés. F. 1543 (59)

1560, janvier. – *Blois.*

1471. — Privilèges accordez par nos Roys très chrestiens, aux maire, eschevins et habitans de la ville de Nantes. Vérifié en Parlement et en la Chambre des comptes de Bretagne. — *Nantes, impr. de Ve P. Doriou*, 1654. In-4°, 67-8 p. [4° Lk7. 5522

1560, 2 janvier. – *Blois.*

1472. — Déclaration portant que les trésoriers de l'Épargne, des parties casuelles, de la maison du Roy, écurie, argenterie, chambre aux deniers et autres alternatifs, cy-après dénommés, ne sont compris dans la suppression ordonnée par l'édit... de septembre dernier passé. — *Paris, Ve Saugrain et P. Prault*, 1731. In-4°, 3 p. [F. 23610 (254)

1473. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 21555 (115) et 21556 (94)

1560, 8 janvier. – *Pontlevoy.*

1474. — Lettres missives du Roy pour faire assembler certain nombre de sa gendarmerie en armes, montez et en équipage (selon l'ordonnance) pour s'embarquer et faire le voyage en Escosse dans le jour préfix en icelle. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 4 ff. [F. 46819 (1)

1560, 19 janvier. – *Blois.*

1475. — Déclaration portant que l'office de trésorier de la marine du Levant sera exercé alternativement, nonobstant l'édit de septembre 1559 portant suppression des comptables alternatifs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (226)

1560, 25 janvier. – *Blois.*

1476. — Ordonnance du Roi qui règle la manière dont les maréchaux des logis et fourriers doivent faire les logemens à la craye de la suite de Sa Majesté, et qui fait défense d'effacer la craye marquée par lesdits maréchaux et fourriers, à peine d'avoir le poing coupé. — *Paris, P. Prault*, 1745. In-4°, 8 p. [F. 23610 (255)

1560, février. – *Amboise.*

1477. — Lettres patentes, en forme d'édict, sur la diligente inquisition et justice de ceux qui font conventicules et assemblées illicites et punition des juges négligens de ce faire. — *Paris, V. Sertenas et J. Bonfons*, 1560. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46819 (3) et Thoisy. 480 (1)

1478. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46819 (4)

1560, février. – *Amboise.*

1479. — Édict du Roy sur le faict des prévosts, des connestable et mareschaulx de France et de leurs greffiers et archers. — *Paris, J. Bonfons*, 1560. In-8°, 8 ff. [F. 46819 (2)

1560, février. – *Amboise.*

1480. — (Édit portant) que les prévosts provinciaux et lieutenans de courte robbe pourvoiront d'oresnavant de personnes capables aux offices des archers qui leur seront respectivement ordonnez. — *Voir* nos 1197 et 1198.

1560, mars. – *Amboise.*

1481. — Édict du Roy contenant la grâce et pardon pour ceux qui par cy-devant ont mal senty de la foy. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier* (1560). In-8°. [F. 46819 (8)

(Publié à Paris le 11 mars 1560.)

1482. — (1560.) — *Paris, J. Dallier*. In-8°, 8 ff. [F. 46819 (9)

1483. — (1560.) — *Tours, par G. Bourgeat, jouxte la forme et exemplaire imprimé à Paris.* In-8°, 8 ff. [Rés. F. 1973

1560, mars. – *Amboise.*

1484. — Édict déclaratif de la grand clémence et bonté du Roy, portant pardon et abolition à tous ceux qui, s'estant trouvez en armes ès environs de la ville d'Amboise et acheminez pour y aller, se seront retirez suyvant le commandement dudict seigneur, avec permission aux dessusdicts de députer et envoyer vers

ledict sieur leurs requestes et remonstrances. — *Paris, O. de Harsy,* 1560. In-8°, 8 ff. [F. **46819** (6)

1485. — Édict du Roy sur la grâce et pardon à ceux qui ont esté aux assemblées et en armes ès environs la ville d'Amboise. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 8 ff. [Rés. F. **1962**

(Publié à Paris le 17 mars 1560.)

1486. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. **46819** (7)

1487. — Ampliation de l'édict du Roi cy-devant faict sur les grâce, pardon et abolition de l'offense faicte audict seigneur, aux assemblées et port d'armes illicite contre Sa Majesté. — *Tours, impr. de G. Bourgeat* (1560). In-8°, 8 ff. [F. **47022** (16)

1560, 5 mars. – *Amboise.*

1488. — Déclaration du Roy portant renvoy à la Chambre des comptes de plusieurs procès contre des comptables (de la généralité d'Amiens) accusez de malversations. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (256), 4° Fm. **5840.4** (32) et **34796.5** (33)

1560, 5 mars. – *Amboise.*

1489. — Commissions (des 5 mars et 17 avril 1560) à la Chambre (des comptes) pour juger incessamment les procès de plusieurs comptables de la généralité de Guyenne, en la résidence d'Agen. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (227)

1560, 14 mars. – *Amboise.*

1490. — Ordonnances du Roy sur le faict et police des vivres et logis de la court. (Publié par Guillaume Girard, lieutenant général en la prévôté de l'Hôtel.) — *Blois, J. Angelier* (1560). In-8°, sign. A-D. [Rés. F. **1974**

1491. — Ordonnance du roy François second sur le faict des vivres et logis de la Cour. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (257)

(Même ordonnance, portant la date du 24 mars.)

1560, 24 mars. – *Amboise.*

1492. — Mandement du Roy pour faire assembler la gendarmerie en armes, montez en bon équipage et vivre selon les ordonnances. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. **46819** (5), Rés. F. **173** (38) et Rés. Z. Fontanieu. **190** (12)

1560, 31 mars. – *Amboise.*

1493. — Lettres du Roy touchant la réformation de l'Église chrestienne assemblée des prélatz de l'église gallicane, pour le concille nationel. — *Tours, G. Bourgeat* (1560). In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **1975**

1560, 31 mars. – *Amboise.*

1494. — Lettres du Roy contenant les moyens de la détestable conjuration et conspiration, entreprinse contre sa Majesté, tendant à la subversion du royaulme. — *Paris, impr. de N. Pelletier,* 1560. In-8°, sign. A-B. [8° Lb^{32}. **19**

(Lettres closes adressées par le roi au sénéchal de Poitou.)

1560, 17 avril. – *Plessis-lez-Tours.*

1495. — Déclaration du Roy portant pouvoir à la Chambre des comptes de juger différendz procès criminelz. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (258), 4° Fm. **5840.4** (35) et **34796.5** (36)

1496. — Commissions à la Chambre (des comptes de Paris) pour juger incessamment les procès de plusieurs comptables de la généralité de Guyenne, en la résidence d'Agen (des 5 mars et 17 avril 1560). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (227)

1560, mai. – *Romorantin.*

1497. — Édict du Roy sur la suppression des offices supernuméraires nouvellement créez et érigez, revenans au

nombre ancien. Faict en Parlement, le 7e jour de septembre l'an 1560. — *Paris, par J. Rousset, jouxte l'exemplaire imprimé pour V. Sertenas* (1560). In-8°, 4 ff. [F. 46819 (11)

1498. — Édict du Roi sur la suppression de tous offices supernuméraires, nouvellement créez et érigez, revenans au nombre ancien. — *Paris, V. Sertenas*, 1560. In-8°, 4 ff. [F. 46819 (12)

1499. — 1560. — *Paris, V. Sertenas, J. Dallier et J. Bonfons.* In-8°, 4 ff. [F. 46819 (13)

1560, mai. – *Romorantin.*

1500. — Édict du Roy sur la résidence des évesques et autres prélaz ecclésiastiques, et de la correction des hérétiques à eulx baillée par ledict seigneur. — *Paris, V. Sertenas et J. Dallier,* 1560. In-8°, 4 ff. [Thoisy. 480 (6)

1501. — (Un autre ex. inc.) [F. 46819 (16)

1502. — 1560. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46819 (17) et Rés. F. 2091

1503. — 1560. — *Paris, jouxte la forme et exemplaire imprimé pour V. Sertenas et J. Dallier.* In-8°, 7 ff. [F. 46819 (14)

1504. — 1561. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas.* In-8°, 8 ff. [F. 46819 (15)

1505. — (Édit du Roi sur la résidence des évêques et autres prélats ecclésiastiques, et de la correction des hérétiques à eux baillée par ledit seigneur.) — *Voir* n° 1631.

1506. — L'édict de Romorantin. — (*S. l. n. d.*) In-8°. 4 ff. [Rés. F. 1976

1560, 28 mai. – *Romorantin.*

1507. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (228)

1560, 31 mai. – *Romorantin.*

1508. — Ordonnance portant que toutes les poursuites des debets seront faites par le solliciteur des restes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (259)

1560, 15 juin. – *Châteaudun.*

1509. — Ordonnance portant que les receveurs des décimes et dons caritatifs accordez au Roy par les évesques et clergé du royaume, et les receveurs des deniers extraordinaires, compteront à la Chambre des comptes de Paris, et non ailleurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (260)

1560, 15 juin. – *Châteaudun.*

1510. — Mandement du Roy pour faire généralle monstre de la gendarmerie en armes et grands chevaulx, sur peine aux défaillans d'estre cassez et privez des ordonnances dudict seigneur. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 4 ff. [F. 46819 (18)

1560, juillet. – *Fontainebleau.*

1511. — Édict du Roy défendant à tous et à toutes venans à secondes nopces de n'avancer leurs secondes parties, ou leurs enfans l'un plus que l'autre, ny les enfans de leurs enfans. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas*, 1560. In-8°, 4 ff. [F. 46819 (20)

1512. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46819 (21)

1513. — 1560. — *Tours, G. Bourgeat.* In-8°, 4 ff. [F. 46819 (19)

1514. — (S. d.). — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. 46819 (22)

1515. — Édit du roy François II, par lequel il est ordonné que les femmes veufves passants à nouvelles nopces ne pourront advantager leurs nouveaux maris, ou parens d'iceux, plus que l'un de

leurs enfans, ny semblablement les maris leurs secondes femmes. — *Paris, Vᵉ Saugrain* (s. d.). In-4°, 4 p.
[F. **23610** (261)

1515 *bis.* — Édit du roy François II touchant les femmes veuves passant à de nouvelles noces. — *Paris, impr. de J.-B. Delespine* (s. d.). In-fol.
[Dép. des Mss, Dossiers bleus **671**, Vilaines, fol. 1

(Suivi du *Sommaire pour le comte de Vilennes contre la marquise de Vilennes, sa belle-nère, gardienne-noble de ses enfans.*)

1560, juillet. – *Fontainebleau.*

1516. — Édict du Roy prohibitif à tous gouverneurs, leurs lieutenans, présidens, trésoriers, généraux et autres officiers royaux de prendre n'exiger du peuple aucuns deniers, sans la permission expresse dudict seigneur Roy. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1560. In-8°, 4 ff. [F. **46819** (23)

1517. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. **46819** (24)

1560, juillet. – *Fontainebleau.*

1518. — Édict du Roy sur la résidence personnelle des gouverneurs, sénéschaulx, baillifz, prévosts et leurs lieutenans sur les lieux de leurs offices. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1560. In-8°, 7 ff. [F. **46819** (25)

1519. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 7 ff.
[F. **46819** (26)

1520. — 1560.— *Paris, V. Sertenas et J. Dallier.* In-8°, 8 ff.
[Thoisy. **473** (1)

1560, 14 juillet. – *Saint-Léger.*

1521. — Ordonnance portant que les comptes du ban et arrière-ban, octrois des villes, munitionnaires, pionniers, chevaux d'artillerie, etc., seront renduz et jugez en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. **23610** (262)

1560, 25 juillet. – *Fontainebleau.*

1522. — Édict du Roy sur le reiglement des maisons-Dieu, hospitaux, maladeries, ausmosneries, léproseries et autres lieux pitoyables. — *Paris, J. Dallier et V. Sertenas,* 1560. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. **27581** (5), **46819** (27) et **47022** (17)

1560, 25 juillet. – *Fontainebleau.*

1523. — Lettres patentes pour saisir par les juges ordinaires chacun endroict soy tout le revenus des hospitaulx, maladeries, aumosneries, léprosaries et autres lieux pitoyables, qui ne sont régiz et gouvernez par les villes et communaultez. Leues et publiées en la court de parlement à Rouen, le 2ᵉ jour d'aoust 1560. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1616. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46819** (28) et Rés. **1540** (5)

1524. — 1560. — *Tours, G. Bourgeat.* In-8°, 4 ff. [F. **46819** (29)

1560, 25 juillet. – *Fontainebleau.*

1525. — Lettres patentes du Roy à tous archevesques et évesques et autres prélats ecclésiastiques de résider en la principalle ville de leur diocèse, pour faire visitation sur les curez et vicaires, pour annoncer la parolle de Dieu, et ce dans le premier jour de septembre. — *Tours, J. Rousset,* 1560. In-8°, 4 ff.
[F. **46819** (30)

1560, août. – *Fontainebleau.*

1526. — Édict du Roy notre sire par lequel est ordonné que tous arrests, jugemens, décrets, exécutions, commissions, mandemens et autres provisions décernées par ledict seigneur, son privé et grand conseil, ses cours de Parlemens, chambres des comptes, cours des aides, trésoriers de France et généraux des finances dudict seigneur, baillifs, sénéschaux et juges de ce royaume, ou leurs lieutenans, tant ès matières civiles que criminelles, seront exécutées, sans que les exécuteurs ny parties soient tenuz demander aucune permission, placet, visa ny pareatis. — *Paris, J. Coulon et P. Glorie,* 1560. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46820** (9 et 11)

1527. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46820 (10)

1560, août. – *Fontainebleau.*

1528. — Édict du Roy sur les arbitres des différens entre marchans, pour le faict de marchandise, et aussi entre prochains parents, pour les partages des successions, comptes de tutelles et autres administrations. — *Paris, J. Dallier*, 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46820 (12) et 47022 (18)

1560, août. – *Fontainebleau.*

1529. — Ordonnance du Roy sur le faict, apointement et jugement des arbitres entre parties litigantes. — *Paris, V. Sertenas*, 1560. In-8°, 4 ff. [F. 46820 (13)

1560, 5 août. – *Fontainebleau.*

1530. — Édict du Roy sur la déclaration de ceulx qui doivent porter armes et non autres, de quelque estat qu'ilz soyent, sur peine de la vie. Avec les lettres missives dudict seigneur (du 5 août), pour faire retirer les hommes d'armes et archers en leurs garnisons. — *Paris, G. Niverd* (1560). In-8°, 8 ff. [F. 46820 (1)

1531. — (1560.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46820 (2)

1532. — (1560.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46820 (3) et Rés. F. 2092

1533. — 1560. — *Tours, par J. Rousset, jouxte celle qui a esté imprimée à Paris.* In-8°, 6 ff. [Rés. F. 173 (42)

1560, 6 août. – *Fontainebleau.*

1534. — Déclaration faicte par le Roy de ceux qui ont à cognoistre des procès des hérétiques. — *Paris, V. Sertenas, J. Dallier et J. Bonfons*, 1560. In-8°, 4 ff. [Fz. 2377

1560, 31 août. – *Fontainebleau.*

1535. — Édict, déclaration et ordonnance du Roy sur les deffences faictes par ledict seigneur aux mareschaulx de ces logis... de ne marquer ou loger aucunes personnes ès maisons des présidens, maistres des requestes, conseillers et autres officiers de la court de Parlement. — *Paris, A. Le Clerc et G. Prevost*, 1560. In-8°, 4 ff. [F. 46820 (5)

1560, 31 août. – *Fontainebleau.*

1536. — Mandement du Roy pour faire assembler certains personnages de chacune province pour consulter les moyens du Concille général, réformation de l'Église et convocation des Estats. — *Paris, G. Niverd* (1560). In-8°, 8 ff., marque typ. à la fin.
3 ex. [Rés. F. 1978 et 2093 et Rés. Z. Fontanieu. 184 (1)

1537. — Mandement du Roy nostre sire pour l'assemblée des Estats de son royaume et concile d'icelluy. — *Lyon, J. de Tournes*, 1560. In-8°, 8 p. [F. 46820 (8)

1560, 31 août. – *Fontainebleau.*

1538. — Mandement du Roy pour faire assembler les deux cens gentilzhommes, tous les archers de la garde, les chevaliers de l'Ordre, pensionnaires et gentilzhommes dudict seigneur avec leurs armes et grands chevaux. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 4 ff. [F. 46820 (6)

1539. — (1560.) — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46820 (7) et Rés. F. 173 (43)

1560, 1er septembre. – *Fontainebleau.*

1540. — Mandement du Roy pour toute la gendarmerie de France et estat des compagnies des ordonnances et gouvernemens d'icelle par les provinces de ce royaume. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 8 ff. [F. 46820 (14)

1541. — (1560.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46820 (15) et Rés. F. 173 (44)

1560, 10 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1542. — Lettres patentes du Roy nostre sire aux évesques, prélats et autres ministres des églises de son obéissance,

IMPRIMERIE NATIONALE

pour se trouver en la ville de Paris, le 20e de janvier prochain, en l'assemblée générale qui se fera pour consulter et résoudre ce qu'ils aviseront devoir estre proposé au Concile général, et... réformer les abus qui auroyent esté introduits en la maison de Dieu. — *Paris, M. de Vascosan*, 1560. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. **46820** (16) et Rés. Z. Fontanieu. **184** (2)

1560, 15 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1543. — Commission à la Chambre (des comptes de Paris) pour faire exécuter le règlement du mois de décembre 1557 en son entier, tant pour le fait des finances que pour les foy et hommages. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (229)

1560, 21 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1544. — (Lettres patentes approuvant les statuts de la communauté des gainiers de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23714** (17)

(Collation manuscrite par les notaires du Châtelet, du 15 janvier 1652.)

1544 *bis*. — (Lettres patentes confirmant les statuts de la communauté des gainiers fourreliers et ouvriers de cuir bouilli de Paris.) — (*S. l.*), 1684. In-8°. 8 p. [F. **23610** (264)

1544 *ter*. — (1685.) — (*S. l.*) In-4°. 8 p. [F. **23714** (16)

1545. — Statuts des maistres gaisniers... — *Paris, P. Du Mesnil*, 1737. In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **12970** et **21040** (4)

1546. — 1750. — *Paris, impr. de G. Lamesle*. In-8°.
2 ex. [F. **26442** et **44738**

1547. — (1756.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. 2 ex. [F. **12971** et **22773**

1560, 21 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1548. — Mandement du Roy pour la confirmation de tous offices royaux et privilèges relevans dudict seigneur. — *Paris, G. Nyverd* (1560). In-8°, 4 ff. [F. **46820**˚(17)

1549. — Mandement du roy François II pour la confirmation de tous offices royaux. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **23610** (263)

(Suivi de la déclaration, du 9 décembre 1560, et du mandement, du 16 avril 1561, sur le même sujet.)

1560, 24 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1550. — Lettres portant confirmation d'exemption des logis en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (230)

1560, 8 octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1551. — Mandement du Roy sur la déclaration du département des compaignies que ledict seigneur veult et entend faire marcher en armes et grans chevaulx. — *Lyon, A. Du Rosne*, 1560. In-8°, 6 ff. [Rés. Lb^{32}. **44**

1552. — (1560.) — *Paris, G. Nyverd*. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46820** (18) et Rés. F. **173** (46)

CHARLES IX.

1553. — Les Édicts et ordonnances du roy très chrestien Charles IX de ce nom... depuis son advènement à la couronne. Extraicts des registres de la cour de parlement de Paris. Avec les propos tenus par Sa Majesté, séant en son lict de justice en sa court de parlement de Rouen, actes de majorité et autres choses lors par luy faictes et ordonnées. — *Paris, R. Estienne*, 1568. In-8°, 687 ff. [F. **25903**

1554. — Les Ordonnances et édicts du très chrestien roy de France Charles neufiesme du nom... sur le faict de la confirmation des offices royaux et privilèges

(décembre 1560-mars 1562). — *Paris, G. Corrozet*, 1562. In-8°, 100 ff.
[F. 40981

1555. — 1562. — *Paris, J. Dalier.* In-8°, paginé 1-8. [F. 46820 (22)

(Inc.)

1556. — Correspondance de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Gaspard de Tavannes, lieutenant général du Roi en Bourgogne, au sujet de MM. de Maligny, 1561, janvier. — *Auxerre, impr. de Perriquet et Rouillé*, 1857. In-8°, 17 p.
[8° Lb[33]. 381

1557. — Édits des roys Charles IX et Henri III sur la pacification des troubles du royaume au sujet de la religion (1562-1580). — *Paris, O. de Varennes* (s. d.). In-8°, 184 p. [Z. Payen. 1341

1558. — C. Douais. Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne, 1565-1572, publiées pour la première fois. — *Paris, A. Picard*, 1897. In-8°, xxx-444 p.
[8° Lg[2]. 105 *bis*

1559. — 1897. — *Montpellier, impr. de C. Boehm.* Gr. in-8°. [4° Z. 162

(Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. 2[e] série, t. II, n° 1.)

1560. — Les Édicts, ordonnances, déclarations, lettres, commissions, mandemens et autres publications faictes de par le roy nostre sire Charles IX, depuis ces derniers troubles advenus jusques à présent (septembre 1567-mars 1569), le tout mis par ordre selon les dattes d'iceux... — *Paris, G. de Nyverd* (1569). In-8°, 134 ff. [F. 26247

1561. — Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy. Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591. (Publié par P. Paris.) — *Paris, Crapelet*, 1830. Gr. in-8°, xvi-128 p. [4° Lb[33]. 341

(Monuments inédits de l'histoire de France.)

1562. — (Un autre ex. sur gr. papier.)
[Rés. Lb[33]. 341

1563. — Lettres inédites de Charles IX, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou (1573), accompagnées de quelques éclaircissements sur les gentilshommes bourbonnais à qui elles étaient adressées, par Roger de Quirielle. — *Moulins, H. Durand*, 1893. In-8°, 38 p.
[Rés. Lk[2]. 4048

(Curiosités bourbonnaises, IV.)

1560, 14 novembre. – *Orléans.*

1564. — Règlement pour la dépense que doit faire le trésorier de l'argenterie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (231)

1560, 9 décembre. – *Orléans.*

1565. — Déclaration du Roy sur le faict de la confirmation des offices royaux et privilèges. — *Paris, J. Dallier*, 1560. In-8°, 8 ff. [F. 46820 (20)

1566. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. 46820 (21)

1567. — Déclaration du Roy Charles IX pour la confirmation de tous offices royaux et privilèges. — *Voir* n° 1549.

1560, 14 décembre. – *Orléans.*

1568. — Lettres patentes du roy Charles neufiesme par lesquelles... il veut et ordonne que toutes pescheries, nassières, escluses... et autres choses empeschans la navigation et cours des rivières de Loyre et autres y dessendans, soient ostées et levées, laissant les bords et chantiers jusques à dix-huict pieds de large, et permis aux marchants fréquentant lesdictes rivières de les faire oster... et, en cas de procès, la cognoissance renvoyée à la cour de parlement à Paris. — — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 1589 (64)

1569. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 9 p.
[Rés. F. 1543 (60)

1561, janvier. – *Orléans.*

1570. — Ordonnances du roy Charles neufiesme à présent régnant, faictes en son Conseil, sur les plainctes, doléances et remonstrances des députez des troys Estats tenus en la ville d'Orléans. Leues et publiées en la court de parlement à Paris, le samedi tréziesme jour de septembre 1561. — *Paris, pour J. Dallier et M. Breuille, chez V. Sertenas*, 1561. In-4°, VI-32 ff. [Thoisy. **58**, fol. 54

1571. — 1561. — *Ibid.* In-4°, VI-32 ff., pl. col. [Rés. F. **2040**

1572. — 1561. — *Ibid.* In-4°, VI-32 ff. [F. **23610** (265)

1573. — 1561. — *Ibid.* In-8°. VIII-55 ff.
2 ex. [F. **46821** (1) et Rés. F. **1980**

1574. — 1561. — *Ibid.* In-8°, VIII-55 ff. [F. **40982**

1575. — 1561. — *Lyon, M. Breuille et J. Dallier.* In-8°, 90 p.
2 ex. [F. **46821** (1 *bis*) et Rés. F. **1981**

1576. — 1563. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, VIII-55 ff. [Fb. **17634**

1577. — 1565. — *Paris, J. Dallier, V. Norment et J. Bruneau.* In-8°, 37 ff. et la table, fig. [F. **46821** (2)

1578. — 1567. — *Paris, M. Berthelin.* In-8°. VIII-27 p. [F. **27573** (34)

1579. — 1571. — *Paris, A. Hoüic.* In-8°, VIII-24 ff. [Thoisy. **492** (9)

1580. — 1580. — *Ibid.* In-8°, VIII-28 ff. [Rés. F. **1982**

1581. — 1585. — *Paris, J. Bessault.* In-8°, sign. A-D. [F. **46821** (4)

1582. — Sommaire des ordonnances du roy Charles IX sur les plaintes des trois Estats de son royaume tenuz à Orléans l'an 1560, par Joachim Du Chalard,... (Avec le texte.) — *Paris, L. Brayer*, 1562. In-4°, IV-307 ff. [F. **18993**

1583. — 1565. — *Lyon, C. Boudin.* In-8°, XIV-393 p. et l'index. [F. **25905**

1584. — 1568. — *Paris, L. Brayer.* In-8°, IV-224 ff. et l'index. [F. **34013**

1585. — 1582. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, III-132 ff. et l'index. [F. **25907**

1586. — 1586. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. **46821** (5)

1587. — (S. d.) — *Poitiers, impr. de N. Pelletier.* In-8°, sign. A-G. [F. **46821** (6)

1588. — Ordonnances du roy Charles IX, faictes en son Conseil, sur les plaintes, doléances et remontrances des députés des trois Estats, tenuz en la ville d'Orléans... Leues et publiées en la court de parlement à Rennes, l'huitième jour de mai l'an 1562. — *Rennes, impr. de J. Du Clos*, 1566. In-4°, sign. A-N. [F. **13700**

(Suivi de l'*Édict et ordonnance du Roy*, de janvier 1564, *pour le bien et règlement de la justice et police de son royaume*, et de la *Déclaration et ampliation du Roy*, du 9 août 1564, *sur aucuns articles du précédent édict.*)

1589. — Ordonnances du roy Charles neufiesme à présent régnant, faictes en son Conseil, sur les plainctes, doléances et remonstrances des députez des trois Estatz, tenuz ès villes d'Orléans, Roussillon et Moulins... — *Paris, M. Martin*, 1573. In-8°. [F. **46821** (3)

(Suivi de l'édit de janvier 1564 et de la déclaration du 9 août 1564.)

1590. — Ordonnance de Charles IX (faite en son Conseil, sur les plaintes, doléances et remontrances des députés des trois États tenus en la ville d'Orléans), avec l'indication des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts de règlement, ou arrêts notables qui ont interprété, restreint, étendu, changé ou abrogé quelques articles de ladite ordonnance, en tout ou partie, par M. Boucher d'Argis. — *Paris, Le Boucher*, 1786. In-32, 255 p. [F. **42942**

(*Tableau des successions*, par Camus et A.-J. Boucher d'Argis. T. XI.)

1591. — Articles de l'ordonnance du roy Charles IX, donnée à Orléans en 1560 (relatifs à l'observation du dimanche). — Article de l'ordonnance du roy Henry III, donnée à Blois en l'année 1579 (relatif aux foires et marchés et danses publiques). — *Paris, F. Muguet*, 1699. In-4°, 2 p.
[F. 23610 (266)

1561, janvier. – *Orléans.*

1592. — Confirmation des privilèges de la ville de Bourdeaux. — *Voir* n^os^ 1000 et 1000 *bis*.

1561, 4 janvier. – *Orléans.*

1593. — Mandement du Roy à tous les prélatz de son royaume qu'ils ayent à se préparer pour s'acheminer et se trouver en personne en la ville de Trente, où se doit tenir le Concile général. — *Paris, G. Niverd* (1561). In-8°, 4 ff.
[F. 46821 (7)

1561, 28 janvier. – *Orléans.*

1594. — Lettre du Roy, par laquelle est mandé que tous ceulx qui seront détenuz prisonniers pour le faict de la religion soyent mis hors des prisons, car tel est le bon vouloir dudict sieur. — *Orléans, É. Gibier*, 1561. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. 1983

1561, 30 janvier. – *Orléans.*

1595. — Édict du Roy, par lequel il défend à toutes personnes d'entrer en débat, de prendre querelles et de se reprocher aucune (*sic*) choses les uns aux autres pour le faict de la religion, sur peine de la vie. — *Orléans, É. Gibier*, 1561. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 1984

1561, 14 février. – *Fontainebleau.*

1596. — Lettres missives du Roy pour rassembler de nouveau certains personnages des trois Estatz généraulx en la ville de Paris, plus les défences à toutes personnes de ne communiquer par escript n'autrement aucune chose des Estatz tenuz en la ville d'Orléans. — *Paris, G. Nyverd* (1561). In-8°, 8 ff.
[F. 46821 (8)

1561, 15 février. – *Fontainebleau.*

1597. — Lettres missives du roy Charles neufviesme de ce nom contenantes certaines deffenses pour le faict de la religion. — *Paris, C. Langelier*, 1560. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46821 (9), Thoisy. 480 (5) et Rés. F. 1986

1598. — 1560. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46821 (10) et Rés. F. 1985

1561, mars. – *Amboise.*

1599. — Lettres du Roy contenans le succinct du fait de la conspiration entreprinse contre Sa Majesté et les moyens proposés par icelle pour empescher le chemin de telles entreprinses. — *Lyon, P. Merant*, 1560. In-8°, 13 p.
[Dép. des Mss, Fr. nouv. acq. 7718, fol. 70

1561, 1^er^ mars. – *Fontainebleau.*

1600. — Mandement à la Chambre (des comptes de Paris) de juger diffinitivement Pierre Le Venier, trésorier de France à Poitiers, et autres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23740 (232)

1561, 25 mars. – *Fontainebleau.*

1601. — Lettres patentes du Roy nostre syre à M. le prévost de Paris pour faire nouvelle convocation et assemblée des trois Estatz en ceste ville de Paris, au xxv. jour du mois de may 1561. — — *Paris, J. de Vascosan*, 1561. In-8°, 8 ff. [F. 46821 (11)

1602. — Lettres du Roy et commission de M. le bailly de Touraine pour rassembler les troys Estatz de ce bailliage de Touraine au xxv. de ce moys de may 1561. Plus une lettre du roy de Navarre (du 30 mars 1561), addressante audict sieur bailly de Touraine, donnant à entendre comme de présent ledict sieur roy de Navarre est lieutenant général pour le Roy. — *Tours, J. Rousset* (1561). In-8°, 4 ff. [F. 46821 (12)

1561, 25 mars. – *Fontainebleau.*

1603. — Règlement pour la dépense

que doit faire le trésorier de l'argenterie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F 23740 (233)

1561, avril. – *Fontainebleau.*

1604. — Édict du Roy sur la confirmation de toutes transactions passées par les maieurs pour le retranchement et diminution des procès. Publié à Paris, en la court de Parlement, le xviii. de may 1563. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46821 (13)

1605. — Édict du roy Charles IX sur la confirmation de toutes transactions passées par les maieurs pour le retranchement et diminution des procès. — *Voir* n° 1028.

1561, avril. – *Fontainebleau.*

1606. — Édict du Roy sur le règlement des maisons-Dieu, hospitaux, maladeries, aumosneries, léproseries et autres lieux pitoyables de ce royaume. — *Paris, J. Dallier,* 1561. In-8°, 8 ff.
[F. 46821 (14)

1607. — 1561. — *Lyon, J. Saugrain.* In-8°, 8 ff. [F. 46821 (15)

1608. — Édict du Roy sur le faict, ordre et reiglement des hospitaulx et lieux pitoyables. Publié en la court de Parlement de Rouen, le 3e jour de juing 1561. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1616. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46821 (16) et Rés. F. 1540 (6)

1561, avril. – *Fontainebleau.*

1609. — Édict du Roy et arrests de la court de parlement de Paris (des 25 mai et 14 juin 1619), donnez au proffict et en faveur des pauvres de la ville de Poictiers contre ceux qui sont pourveus des aumosneries de ladite ville et de tout le royaume. (Avec un arrêt de la cour des Grands Jours de Poitiers, du 19 décembre 1579, portant adjudication aux pauvres de leurs biens, maisons et revenus, avec restitution des fruits de 30 années à l'encontre des prétendus aumôniers de ladite ville.) — *Poitiers, impr. de A. Mesnier* (s. d.). In-8°, sign. A-E. [F. 46821 (17)

1561, avril. – *Fontainebleau.*

1610. — Édit faisant deffences aux receveurs généraux des finances de payer et acquitter aucuns mandemens des trésoriers de l'Épargne sur lesdittes recettes générales, pour aucuns particuliers, tels qu'ils soient, que ceux pour la gendarmerie, extraordinaire des guerres, la marine et fortifications ne soient entièrement payez et acquittez, à peine de radiation au jugement des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (234)

1561, 1er avril. – *Fontainebleau.*

1611. — Lettres du Roy à M. le séneschal de Lyon, par lesquelles il mande à tous arcevesques et évesques de se retirer chascun en leur bénéfice, sur peine de confiscation de leur temporel. — *Lyon, A. Du Rosne,* 1561. In-8°, 6 ff.
[F. 46821 (18)

1561, 3 avril. – *Fontainebleau.*

1612. — Lettres patentes du Roy Charles neufviesme de ce nom, contenantes réitérées et plus amples deffenses touchant le faict de la religion. — *Paris, C. Langelier,* 1561. In-8°, 4 ff.
[F. 46821 (19)

1561, 7 avril. – *Fontainebleau.*

1613. — (Ordonnance du Roi qui interdit sous peine de mort les disputes pour cause de religion.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [Fz. 2232

1561, 16 avril. – *Fontainebleau.*

1614. — Mandement du roy Charles IX sur le règlement des confirmations de tous offices royaux et privilèges. — *Voir* n° 1549.

1561, 19 avril. – *Fontainebleau.*

1615. — Lettres patentes du Roy envoyées à M. le bailly d'Orléans, par lesquelles il défend à toutes personnes d'entrer en débat, esmouvoir séditions et de se reprocher aucunes choses les uns

aux autres pour le fait de la religion, sur peine de la hart et sans aucun espoir de grâce ou rémission. — *Orléans, É. Gibier*, 1561. In-8°, 4 ff. [F. **46821** (20)

1561, 20 avril. – *Fontainebleau.*

1616. — Lettres portant confirmation d'exemption des logis en faveur des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (235)

1617. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 3 p. [Theisy. **153**, fol. 286

1561, 22 avril. – *Fontainebleau.*

1618. — Ordonnance du Roy prohibitive de porter habillemens de draps de soye et autres superfluitez. — *Paris, V. Sertenas*, 1561. In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. **46821** (22) et Rés. Fontanieu. **165** (30)

1619. — 1561. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46821** (23)

1620. — 1561. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46821** (24)

1621. — Édict et ordonnance du Roy sur la réformation des estatz et habits, tant aux princes, gentilzhommes, dames, damoiselles que autres personnes, c'est asçavoir de broderie, profileures, velous, satin, soye, taffetas... — *Blois, impr. de J. L'Angelier*, 1561. In-8°. [F. **46819** (10)

(Inc.)

1622. — Édict et ordonnance du Roy pour l'usage des draps de soye et superfluitez des habitz et les arrests de la cour de Parlement intervenuz sur iceluy. Publié à Paris, le dernier jour d'avril 1563. — *Paris, G. de Nyverd* (1563). In-8°, sign. A-C. [F. **46821** (21)

1561, 1er mai. – *Fontainebleau.*

1623. — Lettres du Roy touchant les prédicans, conventicules et assemblées illicites. Publiées à Paris le... XXI. mai 1561. — *Paris, G. Nyverd* (1561). In-8°, 4 ff. [F. **46821** (25)

1561, 16 mai. – *Reims.*

1624. — Déclaration portant que les receveur et solliciteur des restes ne pourront faire la poursuite de la vente des offices des comptables absens et fugitifs et demeurez débiteurs qu'au préalable n'ait esté fait discution et vente de leurs meubles et immeubles et de ceux de leurs cautions. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (236)

1561, 24 mai. – *Soissons.*

1625. — Lettres expresses touchant les processions, et ne dire l'une à l'autre parolle ny injure scandaleuse, avec injonction aux deux cens gentilzhommes et archers d'eulx trouver en armes et grans chevaulx en la ville de Paris, pour le jour de l'entrée. — *Paris, G. Nyverd* (1561). In-8°, 4 ff. [F. **46821** (26)

1561, 24 mai. – *Soissons.*

1626. — Lettres du Roy nostre sire, dressans au séneschal de Lyon ou son lieutenant, pour pourveoir à la surté de la procession du S. Sacrement, avec l'advertissement de l'entrée de Sa Magesté en sa ville et cité de Paris. — *Lyon, B. Rigaud*, 1561. In-8°, 4 ff. [F. **46821** (27)

1561, 29 juin. – *Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris.*

1627. — Lettres patentes du roy Charles IX portant l'octroy faict et donné aux marchants fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves y descendans de pouvoir lever et cueillir, pour quatre ans, les subsides mentionnés par lesdictes pattantes sur les denrées et marchandises y contenues, ès villes de Nantes, Saulmur et la Charité. — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1629. In-8°. sign. A-D. [Rés. F. **1589** (65)

1628. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 27 p. [Rés. F. **1543** (61)

1561, juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1629. — Édict du Roy sur le faict de la religion. Publié en la court de parle-

ment à Paris, le dernier jour de juillet 1561. — *Paris, impr. de Vascosan* (1561). In-8°, 7 ff. [F. **46821** (28)

1630. — (1561.) — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. **46821** (29) et Rés. F. **2094**

1631. — (1561.) — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46821** (30) et Fz. **2237**
(Suivi de l'édit de Romorantin, de mai 1560.)

1632. — (1561.) — *Ibid.* In-8°.
[Thoisy. **480** (7)
(Inc.)

1633. — (1561.) — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 8 ff. [F. **46821** (31)

1561, juillet. – *Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris.*

1634. — Édit portant suppression des offices de trésoriers ordinaire et extraordinaire de l'artillerie, dont étoit pourveu Jean Seigneuret et Guy Fevrier, et union desdits offices à celui de trésorier extraordinaire de l'artillerie, dont est pourveu Henry Millonet, pour ne faire qu'un seul corps d'office, aux gages de 1500 livres par an et aux taxations accoutumées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[F. **23740** (237)

1561, 25 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1635. — Mandement du Roy à tous bailliz, séneschaulx, prévostz, juges ou leurs lieutenans et autres de ne bailler aucun empeschement à ceulx qui iront à l'assemblée qui se fera à Poissy, près de Paris. — *Lyon, A. Volant,* 1561. In-8°, 4 ff. [F. **46821** (32)

1561, 29 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1636. — Mandement du Roy aux trois Estatz de se trouver en la ville de Pontoise, avec déclaration de ceulx qui se doivent trouver aux assemblées desdictz estatz. — *Paris, G. Niverd,* 1561. In-8°, 4 ff. [F. **46821** (33)

1561, 3 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1637. — (Lettres patentes révoquant les commissaires établis aux bureaux de Paris et de Reims et réduisant les droits et impositions des traites foraines sur le vin, le blé, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et autres grains.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff.
2 ex. [F. **46821** (34) et Rés. F. **1702** (8)

1561, 16 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1638. — Lettres patentes du Roy (adressées au maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Île-de-France) sur le faict de la religion. — *Paris, V. Sertenas* (1561). In-8°, 4 ff. [F. **46821** (36)

1561, 16 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1639. — Lettres patentes du Roy nostre sire, envoyées à monseigneur le mareschal de Saint-André ou son lieutenant en son gouvernement (sur le fait de la religion). — *Lyon, Rigaud* (1561). In-8°, 4 ff. [Rés. F. **2095**

1561, 17 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1640. — Ordonnance du Roy contenant le poix et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mise en son royaume... Avec le descry tant des monnoyes rongnées et légères que de certaines espèces d'or et d'argent et de billon estrangères. — *Paris, J. Dallier,* 1561. In-8°, sign. A-M, fig.
[Rés. F. **2096**
(Suivi de plusieurs arrêts de la Cour des monnaies de 1561.)

1641. — 1561. — *Lyon, A. Du Rosne.* In-8°, sign. A-M, fig. [F. **27665**

1642. — 1561. — *Bourdeaux, imprimé pour G. Boulanger.* In-8°, sign. A-F, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **52**

1643. — Ordonnance du Roy contenant le poix et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mise en son royaume... Avec le descry tant des monnoyes rongnées et légières que de

certaines espèces... estrangères. Plus y sont insérées les pièces nouvellement fabriquées du roy Charles neufiesme de ce nom, qui à présent est régnant. — *Imprimé jouxte la forme et exemplaire de Paris, par J. Dallier*, 1561. In-8°, sign. A-G. [F. 46821 (38)

1644. — Ordonnance du Roy contenant le poix et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mises en son royaume. — *Paris, J. Dallier*, 1564. In-8°, sign. A-S, fig. [F. 46821 (37)

(Suivi de plusieurs arrêts de la Cour des monnaies, de 1561 à 1564.)

1645. — 1564. — *Poitiers, E. de Marnef.* In-8°, sign. A-N, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 54

1646. — 1565. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. A-S, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 63

1647. — 1568. — *Caen, impr. de E. Thomas.* In-8°, sign. A-N, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 53

(Suivi de l'*Ordonnance du Roy*, du 15 juin 1566, *sur le descri de certaines espèces d'or et d'argent estrangères.*

1561 (9 septembre). – *Poissy.*

1648. — Ample Discours des actes de Poissy, contenant le commencement de l'assemblée, l'entrée et issue du colloque des prélats de France et miuistres de l'Évangile... ensemble la harangue du roy Charles IX, avec les sommaires poincts des oraisons de M. le chancelier, Théodore de Besze et du cardinal de Lorraine. — (*S. l.*), 1561. In-8°, sign. A-G. [8° Lb^{33}. 29

1649. — 1561. — (*S. l.*) In-8°, sign. A-D. [8° Lb^{33}. 29. C

1650. — Ample Discours des actes mémorables de Poissy, contenant le commancement de l'assemblée, l'entrée et issue du colloque des prélatz de France et ministres de l'Évangile... ensemble la harangue du roy Charles IX, avec les sommaires poincts des oraisons de M. le chancelier, Théodore de Besze, du cardinal de Lorraine... plus une singulière exhortation de l'évesque de Valence à son clergé. — (*S. l.*,) 1561. In-8°, sign. A-G. [8° Lb^{33}. 29. A

1651. — Ample Discours des actes de Poissy 1561, contenant le commencement de l'assemblée, l'entrée et issue du colloque des prélats de France et ministres de l'Évangile... ensemble la harangue du roy Charles IX, avec les sommaires poincts des oraisons de MM. le chancelier, Théodore de Besze, le cardinal de Lorraine, response de la royne au dire dudit cardinal et l'harangue de M. le cardinal de Tournon... — (*S. l.*), 1562. In-8°, sign. A-F. [8° Lb^{33}. 29. B

1561, 22 septembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1652. — Édict du Roy sur l'imposition de 5 solz sur chacun muy de vin et sur chascun autre vaisseau à l'équipolent qui entreront ès villes... de son royaume, soit par eau ou par terre, sans exception de personne. — *Paris*, 1561. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. 46821 (42) et Rés. F. 1702 (19)

1653. — Édict du Roy sur l'imposition et subside, qu'il entend estre levé pour aucun temps, de 5 solz pour muy de vin entrant ès villes et forsbourgs de son royaume. — *Tours, J. Rousset*, 1561. In-4°, 4 ff. [F. 23610 (267)

1654. — Édit du roy Charles IX sur l'imposition de 5 solz sur chacun muid de vin et sur chacun autre vaisseau à l'équipolent qui entreront ès villes et fauxbourgs de son royaume, soit par eau ou par terre, sans exception de personne. — *Paris, P. Prault*, 1742. In-4°, 7 p. [Rés. F. 1126 (24)

1561, 18 octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1655. — Ordonnance du Roy nostre sire sur le restablissement des temples et des armes, qu'il veult qu'elles soient restablies en son royaume. — *Tours, J. Rousset* (1561). In-8°, 8 ff. [F. 46821 (45)

1561, 20 octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1656. — Ordonnance du Roy sur les moyens de remédier aux troubles, punir les séditieux et contenir le peuple en pacification et en l'obéissance dudict seigneur. — *Paris, V. Sertenas*, 1561. In-8°, sign. A-F. [F. **46821** (16)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 21 octobre 1561, *sur les lettres patentes pour le faict des armes, desquelles ledict seigneur veult qu'il soit donné provision en tout son royaume.*)

1561, 18 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1657. — Lettres patentes qui deffendent à la cour de Parlement de connoistre de l'appel d'un arrest de la Chambre des comptes, interjetté par Jean Duboys, esleu à Fontenay-le-Conte, accusé de faulseté, — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p. 3 ex. [F. **23610** (268), 4° Fm. **5840.4** (36) et **34796.5** (37)

1658. — Déclaration portant deffense au Parlement de recevoir aucun appel des arrests et jugemens de la Chambre (des comptes de Paris). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (238)

1561, 4 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1659. — Ordonnance portant que les sommes dont le Roy sera débiteur envers les comptables par la fin et jugement des comptes, leur seront payez par le receveur des restes, avant toutes autres charges et assignations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (269)

1562, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1660. — Édict du Roy par lequel il confirme et auctorise toutes transactions qui sans dol et force seront faictes et passées entre ses subjectz majeurs dont (*sic*) des choses qui sont en leur commerce et disposition, sans ce que nul en puisse estre relevé soubz prétexte de lésion d'oultre moictié et juste le prix ou autre plus grande quelconque. Publié en Parlement (à Rouen), le xx. jour de mars l'an 1561. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (1561). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27624** (5) et **46822** (2)

1661. — 1609. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46822** (1)

1562, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1662. — Édict du Roy par lequel il confirme tous jugemens donnez sur les compromis des parties pour avoir telle force et vertu que les sentences données par les juges royaulx et sans en pouvoir appeller qu'ilz ne soient exécutez, tant en principal despens que en la peine du compromis. Publié en Parlement (à Rouen), le xx^e^ jour de mars l'an 1561. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (1562). In-8°, 4 ff. [F. **27624** (4)

1663. — 1609. — *Ibid.* In-8°. 4 ff. [F. **46822** (3)

1562, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1664. — Édict du Roy prohibitif à tous ses juges et officiers de prendre charge des affaires des seigneurs inférieurs, chapitres, communaultez et autres personnes quelzconques. Publié (à Rouen) en Parlement, le xx^e^ jour de mars 1561. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (1562). In-8°, 4 ff. [F. **27624** (6)

1562, 8 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1665. — Mandement du Roy à tous hommes d'armes et archers pour se trouver ès lieux ordonnés par ledict seigneur en armes et grans chevaux. — *Paris, G. Niverd* (1562). In-8°, 4 ff. [Rés. F. **174** (6)

1666. — Mandement du Roy nostre sire, par lequel il est fait commandement aux gens d'ordonnances de se trouver aux compagnies pour faire montres le 1^er^ jour de février prochainement venant. — *Lyon, B. Rigaud*, 1562. In-8°, 4 ff., portr. de Charles IX. [F. **46822** (6)

1562, 17 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1667. — Édict du roy Charles neufiesme de ce nom, faict par le conseil et advis de tous les parlemens de ce royaume, pour le repos et tranquilité universel de ses subjets, touchant le faict de la religion. — *Paris, C. L'Angelier*, 1562. In-8°, sign. A-C. [F. 46822 (7)

1668. — Édict du roy Charles neufiesme de ce nom, faict par le conseil et advis de la Roine sa mère, du roy de Navarre, des princes du sang et seigneurs du conseil privé, appelez avec eux aucuns présidens et principaux conseillers des cours souveraines de ce royaume, sur les moyens les plus propres d'appaiser les troubles et séditions survenus pour le faict de la religion. — *Paris, R. Estienne*, 1562. In-8°, sign. A-E.
2 ex. [F. 46822 (8) et Thoisy. 480 (9)

(Suivi de la *Déclaration et interprétation du Roy*, du 14 février 1562, *sur aucuns mots et articles contenus au présent édict*, et des *Lettres de jussion du Roy*, des 14 février et 1er mars 1562, *envoyées à la cour de parlement de Paris pour faire publier le présent édict.*)

1669. — (Deux autres ex., ne contenant que l'édit, sign. A-C.)
[Fz. 2228 et 2384

1670. — 1561. — *Jouxte la forme imprimée à Paris, par R. Estienne*. In-8°, sign. A-B. [F. 46822 (9)

1562, février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1671. — Édict du Roy pour le règlement des chancelleries. — *Paris, F. Morel*, 1594. In-8°, 15 p. [F. 46822 (10)

1562, 14 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1672. — Déclaration et interprétation du roy Charles neufiesme de ce nom, faict par le conseil et advis de la royne sa mère, du roy de Navarre, des princes du sang et seigneurs du conseil privé, appellez avec eux aucuns présidens et principaux conseillers des cours souveraines de ce royaume, sur les moyens les plus propres d'appaiser les troubles et séditions survenus pour le faict de la religion. — *Jouxte la forme imprimée à Paris, par R. Estienne*, 1561. In-8°, 8 ff.
[F. 46822 (11)

1673. — Déclaration et interprétation du Roy sur aucuns mots et articles contenus au présent édict du VII. de janvier 1561. — *Voir* n° 1668.

1562, 14 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1674. — Premières Lettres de jussion du Roy, envoyées à la cour de parlement de Paris, pour faire publier le présent édict (du 17 janvier 1562.). — *Voir* n° 1668.

1562, 1er mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1675. — Ordonnance portant règlement pour les parties rayées et comptes précédens et employées ès passées ès comptes subséquens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (270)

1562, 1er mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1676. — Secondes Lettres de jussion (à la cour de parlement de Paris, pour faire publier l'édit du 17 janvier 1562). — *Voir* n° 1668.

1562, 8 avril. – *Paris.*

1677. — Lettres patentes de déclaration du Roy contre ceux qui ont prins les armes sans sa permission et qui se sont emparez d'aucunes villes et chasteaux de ce royaume. — *Paris, J. Dallier et J. Bonfons*, 1562. In-8°, 4 ff.
[F. 46822 (13)

1678. — 1552. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46822 (14) et Rés. F. 2097

1562, 11 avril. – *Paris.*

1679. — Dernière Déclaration du Roy sur l'édict du 17e jour du mois de janvier l'an de grâce 1561 concernant le faict de la religion. — *Paris, R. Estienne*, 1562. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46822 (15) et Thoisy. 480 (12)

1680. — 1562. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46822 (16)

1681. — Déclaration du Roy sur le faict et police de la religion, portant défense de faire presches et conventicules en la ville, faulbours et banlieue de Paris. — *Paris, V. Sertenas et J. Bonfons*, 1562. In-8°, 6 ff. [Thoisy. 480 (11)

1682. — 1562. — *Lyon, B. Rigaud* In-8°, 6 ff. [F. 46822 (17).

1683. — Lettres patentes de déclaration du Roy sur l'édict faict par Sa Majesté au moys de janvier dernier pour donner repos à ses subjects et les tenir en paix et tranquillité, appaiser et faire cesser les séditions et tumultes qui adviennent pour la diversité des opinions qui règnent en la religion. Publiées en parlement, à Rouen, le 28e jour d'avril 1562. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (1562). In-8°, 4 ff. [F. 46822 (18)

1562, 12 avril. – *Paris.*

1684. — Mandement exprès du Roy, sur peine de la vie, à toutes personnes... de porter hacquebuttes, pistolles ne pistolletz... ny en tirer. — *Paris, G. Nyverd*, 1562. In-8°, 4 ff. [F. 46822 (20)

1562, 12 avril. – *Paris.*

1685. — Lettres pour la convocation du ban et arrière-ban au mois de may. — *Voir* n° 1686.

1562, 17 avril. – *Paris.*

1686. — Lettres patentes du Roy nostre sire à tous gentilzhommes qui ont désir luy faire obéissance, qu'ilz ayent à eux trouver en armes et grans chevaux pour le servir en l'armée qui est mise sus, pour tirer obéissance des séditieux et rebelles. — *Paris, G. Nyverd* (1562). In-8°, 8 ff. [F. 46822 (19)

(Suivi des *lettres*, du 12 avril 1562, *pour la convocation du ban et arrière-ban au mois de may.*)

1562, 12 mai. – *Paris.*

1687. — Lettres patentes du Roy nostre sire par lesquelles est permis à tous qui vouldront faire porter vivres au camp et armée, qui est pour le présent, seront exemptz de tous droitz, subsides et passages. — *Paris, G. Nyverd* (1562). In-8°, 4 ff. [F. 46822 (21)

1562, 31 mai. – *Au bois de Vincennes.*

1688. — Lettres patentes du Roy du gouvernement et police de la ville de Paris, donnéz à M. le comte de Brissac, mareschal de France. — *Paris, J. Dallier*, 1562. In-8°, 7 p. [F. 46822 (22)

1689. — 1562. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [Rés. F. 168 (8)

1562, octobre. – *Au camp devant Rouen.*

1690. — Édict de l'aliénation ordonnée estre faicte par le Roy au prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de la somme de 100,000 livres tournois de rente racheptable à perpétuité, à prendre sur le revenu temporel des bénéficiers de l'église gallicane, Templiers et autres ordres. — *Paris, J. d'Allier*, 1563. In-8°, sign. A-D. [F. 46822 (25)

1562, 7 octobre. – *Rouville.*

1691. — Litterae christianissimi regis, exhibitae ab illustrissimo domino Carolo cardinale de Lotharingia in generali congregatione, die XXIII. novembris 1562. Oratio domini cardinalis [a] Lotharingia, responsum sanctae synodi ad orationem cardinalis. Oratio habita a Mag. D. Raynaldo Ferrerio, oratore regis Francorum. — *Ripae*, 1562. In-4°, 10 ff. [Rés. B. 1948 (22)

1692. — Litterae Caroli, christianissimi regis Francorum, exhibitae Patribus ab illustriss. et reverendiss. V. D. Carolo cardinale a Lotharingia in generali congregatione oecumenici Tridentini concilii, die XXIII. novemb. 1562. — *Brixiae, apud D. Turlinum, ad instantiam J.-B. Bozolae*, 1562. In-4°, sign. A-B. [B. 1947 (24)

1693. — Litterae Caroli, christianis-

simi regis Francorum, exhibitae Patribus ab illustriss. et reverendis. V. D. Carolo cardinale a Lotharingia in generali congregatione oecumenici Tridentini concilii, die XXIII. novemb. 1562. Oratio illustrissimi et revərendis. D. Caroli cardinalis a Lotharingio, habita in sacrosancto oecumenico concilio Tridentino, eadem die. Responsum habitum sanctae synodi nomine a reverendiss. D. Mutio Calino, archiepiscopo Iachen., ad orationem illustriss card. a Lotharingia, in eadem congreg. et die. Oratio habita a D. Rainaldo Ferrerio, praesidente in parlamento parisiensi, oratore Caroli Galliarum regis christianiss., in eadem congregatione et die. — *Parisiis, apud J. Dallier,* 1563. In-8°, 19 ff. [8° Lg⁶. 720

1694. — Litere Caroli, christianissimi regis, exhibitae ab illustrissimo D. cardinali a Lotharingia ad sanctam Tridentinam synodum, et oratio ejusdem illustr. principis et reverendissimi cardinali (*sic*) a Lotharingia ad sacrosanctam synodum. Acta et habita omnia in congregatione generali, die XXIII. novemb. 1562 Trideuti. — *Patavii, ex officina Gryphii,* 1563. In-4°, 4 ff. [4° Lg⁶. 637

1695. — Lettres du très chrestien roy de France Charles IX, présentées par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Lorraine, en l'assemblée du saint concile général de Trente, le XXIII. jour de novembre 1562. L'Oraison de illustrissime et révérendissime prince Charles, cardinal de Lorraine, faite en ladite assemblée et le mesme jour. La Responce faite à l'oraison de Monseigneur le cardinal de Lorraine, au nom du saint concile, par révérendis. seigneur, Mutius Calinus, archevesque de Zara, en ladite assemblée et le mesme jour. L'Oraison de monsieur Renaldus Ferrerius, président en la court de parlement de Paris, ambassadeur du très chrestien roy de France, faite en ladite assemblée et le mesme jour. — *Reims, impr. de N. Bacquenois et J. de Foigny,* 1562. In-8°. sign. A-C. [8° Lg⁶. 36

1696. — Harangue de Mgr l'illustrissime et révérendissime cardinal de Lorraine, faicte en l'assemblée du concile général de Trente, après avoir présenté aux Pères les lettres du roy très chrestien Charles IX° (du 7 octobre 1562)... dont le double est icy inséré, avec la response dudict concile à la susdite harangue, ensemble l'oraison de M. Arnoult Du Ferrier,... faicte en la mesme assemblée. Le tout traduict fidèlement de latin en françois. — *Paris, J. Macé,* 1564. In-8°, 28 ff. [8° Lg⁶. 39

1562, novembre. – *Paris.*

1697. — Édict de l'aliénation ordonnée estre faicte par le Roy aux prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de la somme de 100,000 livres tournois de rente, racheptable à perpétuité, à prendre sur le revenu temporel des bénéficiers de l'Église gallicane, Templiers et autres ordres. — *Paris, J. Dallier,* 1562. In-8°, sig. A-C. [F. 46822 (26)

1562, 30 novembre. – *Château de Vincennes.*

1698. — (Lettres patentes du Roi au parlement de Bordeaux, ordonnant la levée de la main mise sur l'Hôpital de Saint-Sever et déclarant que l'édit de juillet 1560 ne s'applique pas aux maisons du Saint-Esprit.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p. [F. 23740 (238 *bis*)

1562, 24 décembre. – *Paris.*

1699. — Lettres patentes du Roy nostre sire pour faire, refaire et restablir en toute diligence les ornemens, autelz et fons baptismaulx des églises et paroisses, naguères ruinées et spoliées en ce royaume. Avec la commission du prévost de Paris (du 26 décembre 1562) pour mettre à exécution ces présentes. — *Paris, G. Nyverd* (s. d.). In-8°, 8 ff. [F. 46822 (27)

1563, 18 janvier. – *Chartres.*

1700. — Exemplum literarum Caroli christianiss. Gallorum regis ad sacrosanctam synodum Tridentinam, una cum oratione habita a D. Raynaldo Ferrerio, ejusdem regis oratore, et Concilii respon-

sione, in congregatione generali, die XI. februarii 1563. — *Brixiea* (sic), *ad instantiam J. B. Bozolae*, 1563. In-4°, 4 ff.
[Rés. B. **1948** (26)

1563, février. – *Blois.*

1701. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict sur la vendition et aliénation de 200,000 livres tournois de rente prins sur les églises cathédrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies et autres dignitez, estans du ressort de la court de Parlement. — *Paris, J. Dallier*, 1522. In-8°, sign. A-D.
3 ex. F. **26386** (1), **27579** (2) et **46823** (1)

1563, 2 février. – *Blois.*

1702. — Mandement exprès du Roy pour faire la monstre de toute sa gendarmerie en armes et grands chevaulx, près la ville de Sens, excepté les seigneurs y dénommez. — *Paris, G. de Nivert* (1563). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46823** (3) et Rés. F. **174** (7)

1563, 9 février. – *Blois.*

1703. — Lettres missives du Roy nostre sire (au prévôt de Paris) pour faire assembler les chevaliers de l'Ordre, gentilzhommes, pensionaires et autres qui ont accoustumé porter les armes, de se trouver en armes et bon équipage dans le temps déclaré par ces présentes. — *Paris, G. de Nyverd* (1563). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46823** (4) et Rés. Z. Fontanieu. **322** (5)

1563, 11 février. – *Blois.*

1704. — Mandement du Roy nostre sire, par lequel est enjoinct à toutes personnes, de quelque qualité que ce soit, qui vouldront aller d'un lieu en l'autre, de prendre certificat, sur les peines y contenues. — *Paris, G. de Nyverd* (1563). In-8°, 4 ff. [F. **46823** (5)

1563, 19 mars. – *Amboise.*

1705. — Lettres patentes par laquelle (*sic*) est enjoinct prendre et enlever tous et un chacun les biens apartenans aux séditieux et rebelles, et quant aux bénéfices et biens immeubles seront saisis et mis en la main du Roy nostre sire. — *Paris, G. de Nyverd* (1563). In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (8)

1563, 19 mars. – *Amboise.*

1706. — Édict et déclaration faicte par le roy Charles IX... sur la pacification des troubles de ce royaume... — *Paris, R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46823** (9) et Rés. Z. Fontanieu. **154** (1)

1707. — Édict et déclaration faicte par le Roy sur la pacification des troubles de ce royaume, le 19. jour de mars 1562. Publié en la cour de Parlement, à Paris, le 27e jour dudict mois. — *Paris, R. Estienne*, 1563. In-8°, sig. A-C.
4 ex. [F. **46823** (10), Fz. **2238**, Thoisy. **492** (6) et Rés. F. **2099**

1708. — Édict et déclaration faicte par le roy Charles IX... sur la pacification des troubles de ce royaume. — (*Orléans,*) *par E. Gibier, pour R. Estienne*, 1563. In-4°, 7 ff.
[F. **23610** (271)

1709. — 1568. — *Orléans, É. Gibier*. In-8°, 8 ff. [F. **46823** (14)

1710. — Édict et déclaration faicte par le roy Charles IX... sur la pacification des troubles de ce royaume. Publié à Lyon, le 24e de juin 1563. — *Lyon, B. Rigaud*, 1564. In-8°, 24 p., portr. de Charles IX à la fin.
[F. **46823** (11)

1711. — Édict et déclaration faicte par le roy Charles IX... sur la pacification des troubles de ce royaume. Ensemble les lettres missives de Monseigneur le conte de Brissac,... lieutenant général de la Majesté du Roy en Normandie (du 29 avril 1563) adressanttes à Monseigneur le bailly de Rouen pour faire publier ledict édict. — *Rouen, impr. de M. Le Mégissier*, 1563. In-8°, sign. A-C.
[F. **46823** (12)

1712. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (13)

1713. — Premier Édict et déclaration faicte par le roy Charles IX sur la pacification des trouble (*sic*) de ce royaume... — *Paris, faict sur l'impression de R. Estienne* (s. d.). In-8°, 8 ff.
[Thoisy. **480** (10)

1714. — Edict und Erclerung von der königlichen Würden in Franckreich Carolo dem IX. aussgangen von wegen der Friedtshandlung und Hinlegung der Enthörungen, so in gemelten Königreich entstanden. — (*S. l.*), 1563. In-4°, sign. A-C. [4° Lb[33]. **445**

1563, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1715. — Édict du Roy sur le faict de l'aliénation de cent mil escuz soleil de rente et revenu annuel, prins sur les terres, héritages et biens patrimoniaulx des églises cathédrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies et autres dignitez, estant en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, 8 ff.
[F. **46823** (15)

1716. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **26386** (2) et **46823** (16)

1717. — 1563. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 8 ff. [F. **46823** (17)

1718. — 1565. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27579** (8) et **46823** (18)

1563, 3 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1719. — Ordonnance du Roy attributive de jurisdiction aux baillifz, sénéschaux, prévost des mareschaux à l'encontre des infracteurs de son édict de la paix. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 6 ff. [F. **46823** (19)

1563, 5 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1720. — Lettres de déclaration qui renvoye (*sic*) à la Chambre (des comptes de Paris) toutes les parties qui poursuivent le nommé Piedeleu, receveur, et qui deffendent au parlement de Rouen et au bailly d'en connoistre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (239)

1563, 15 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

1721. — (Mandement du Roi portant) département des compagnies de la gendarmerie et des lieux où elles sont ordonnées pour tenir garnison. Publié à Lyon, le 1[er] jour de juin 1563. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 8 ff.
[Rés. F. **174** (13)

1563, 26 mai. – *Paris.*

1722. — Lettres patentes du Roy pour la vendition et aliénation des biens immeubles de l'Église, nonobstant opposition ou appellation quelconque, faicte ou à faire par le scindic du clergé ou autre. Publiées à Paris le ... 28[e] jour de juin 1563. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (22)

1723. — Lettres patentes du Roy (adressées au sénéchal de Lyon) pour la forme qu'il convient garder à la vente et aliénation du domaine ecclésiastique; ensemble lettres de sa Majesté (du 26 septembre 1563), pour tante injonction aux baillifz et séneschaux de promptement procéder à ladicte vente, avec déclaration de plusieurs doubtes et difficultéz qu'on avoit cy-devant faict, sur le faict de ladicte aliénation. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (23)

1724. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, sig. A-B. [F. **23610** (272)

(Mêmes lettres que les précédentes, adressées au bailli de Berry.)

1725. — Lettres patentes du Roy, en forme de commission, addressant au prévost de Paris, pour le département de ce que le Roy a ordonné que porteront les diocèses estans en la charge de la trésorerie de France, establie à Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **26386** (3) et **27579** (7)

1726. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (20)

1727. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (21)

1728. — Lettres patentes du Roy, en forme d'édict, pour le département de ce que le Roy a ordonné que porteront les diocèses estans en la charge de la trésorerie de France, establie à Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, sign. A-C. [F. **46823** (21 *bis*)

1563, juin. – *Au bois de Vincennes.*

1729. — Ordonnance faite par le roy Charles IX, au mois de juin 1563, portant règlement des droits et devoirs des coutumes et comptablie de Bordeaux. Vérifiée en la Chambre des comptes, le 25e desdits mois et an. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p.
2 ex. [F. **23610** (472) et Rés. F. **918** (10)

1563, juin. – *Au bois de Vincennes.*

1730. — Lettres de commission du Roy sur l'exécution de l'édict de la pacification des troubles de ce royaume, avec la déclaration faite par le Roi (le 24 juin 1564), pour après le départ de Sa Majesté des villes où l'exercice de la religion réformée estoit, la reprendre et continuer. — (*S. l.*), 1564. In-8°, 8 ff. [8° Lb^{33}. **51** (4)

1563, 14 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1731. — Ordonnance du Roy par laquelle il est défendu à tous ceux de la religion qu'on dict réformée et autres de besongner de leurs mestiers et artz à huis et bouticques ouverts, les jours des festes commandées par l'Église catholique romaine, sur peine de punition corporelle. — *Paris, J. d'Allier,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. **46824** (1)

1732. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [Fz. **2225**

1733. — Édict du Roy, contenant ce qu'il veut estre observé ès jours de festes commandées par l'Église catholique. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff., marque typ. sur le titre. [F. **46824** (10)

1563, 17 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1734. — Lettres du Roy notre sire sur le faict des armes, publiées en la ville de Lyon, le 24e jour de juin 1563, par le commandement de Monseigneur le maréchal de Vieilleville. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 8 ff., portr. de Charles IX sur le titre. [F. **46824** (2)

1563, 18 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1735. — Commission expédiée par le Roy pour envoyer par les provinces de ce royaume certains commissaires pour faire entretenir l'édict et traicté sur la pacification des troubles advenus en iceluy; en laquelle sont plus à plein déclarez et exposez les articles contenus audict traicté de pacification. — *Paris, R. Estienne,* 1563. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. **46824** (3) et Thoisy. **480** (13)

1736. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. **46824** (4)

1737. — Lettres de commission du Roy sur l'exécution de l'édict de la pacification des troubles de ce royaume. — *Lyon, P. Merant,* 1563. In-8°, 11 ff. [F. **46824** (5)

1738. — Lettres de commission du Roy sur l'exécution de l'édict de la pacification des troubles de ce royaume. Avec la déclaration faite par le Roy (le 24 juin 1564), pour après le départ de Sa Majesté des villes, où l'exercice de la religion réformée estoit, le reprendre et continuer. — (*S. l.*), 1564. In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. **46824** (6), 8° Lb^{33}. **51** (4) et Rés. Lb^{33}. **51** (4)

1563, 19 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1739. — Déclaration du Roi, par laquelle il deffend de ne faire presche, assemblées, ny administrations de sacrementz de la nouvelle religion prétendue réformée, en sa court ne suitte, ny ès maisons de Sa Majesté. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, 3 ff.
3 ex. [F. **46824** (7) et Fz. **2224** et **2239**

1740. — 1563. — *Faict jouxte la forme et exemple imprimé à Paris.* In-8°, 2 ff. [F. **46824** (8)

1741. — 1563. — *Poitiers, F. Boyzateau.* In-8°, 4 ff. [F. **46824** (9)

1563, 24 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1742. — Lettres patentes du Roy pour la vendition et aliénation des biens immeubles de l'Église, nonobstant opposition ou appellation quelconque faicte ou à faire par le scindic du clergé ou autres. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, 6 ff.
3 ex. [F. 26386 (6), 27579 (5) et 46824 (11)

1563, 24 juin. – *Au bois de Vincennes.*

1743. — Lettres missives du Roy pour faire assembler sa gendarmerie et tous ceulx qui ont cest honneur d'estre de la chambre dudict seigneur, d'eulx se trouver en armes et grandz chevaulx devant la ville françoise du Havre de grâce. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. 174 (14)

1563, juillet. – *Château de Gaillon.*

1744. — Lettres patentes du Roy portans défenses très expresses aux trésoriers de l'Espargne... de ne lever et expédier aucuns mandemens patens sur les restes des comptes et plus-valeurs. — *Paris, R. Estienne,* 1564. In-8°, 4 ff.
[F. 46824 (12)

1745. — Lettres patentes du Roy, sur le faict des finances, restes de comptes et plusvalleurs des receptes, tant générales que particulières. — *Paris, R. Estienne,* 1564. In-8°, 4 ff.
[F. 46824 (13)

1746. — Lettres patentes portant deffences très expresses aux trésoriers de l'Espargne... de ne lever et expédier aucuns mandemens patens sur les restes des comptes et plusvalleurs, pour dons, récompenses ou bienfaits, à peine du double, tant contre le trésorier que contre les receveurs généraux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 21555 (4), 21556 (95) et 23740 (240)

1563, 3 juillet. – *Mantes.*

1747. — Instruction que le Roy entend et veult estre suyvie et gardée de poinct en poinct par les prévost de Paris, baillifz, séneschaulx, ou leurs lieutenans et autres officiers, en procédant à l'exécution de l'édict de la vente de cent mille escuz du temporel de l'Église. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, 7 ff.
3 ex. [F. 26386 (5), 27579 (4) et 46824 (14)

1748. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 7 ff.
[F. 46824 (14 *bis*)

1749. — 1563. — *Bourges, impr. par la Vve de J. Garnier.* In-4°, 6 ff.
[Rés. F. 2155

1563, 6 juillet. – *Gaillon.*

1750. — Coppie des lettres patentes du Roy contenant la déclaration de la guerre contre les Angloys, tant qu'ilz tiendront et occuppperont la ville et Havre de grace. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, 4 ff.
[F. 46824 (17)

1563, 9 juillet. – *Gaillon.*

1751. — Lettres patentes du Roy sur le faict des foires, changes et payement d'icelles, ordonné par Sa Majesté estre faictz à Lyon, mesmes de la foire des roys dernier passé. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 7 ff., portrait de Charles IX sur le titre. [F. 46824 (16)

1752. — Lettres patentes du Roy pour le restablissement des franchises, auctoritez, libertez et facultez qu'ilz estoyent et souloyent estre au paravant les troubles dans la ville de Lyon. — *Paris, G. de Nivert* (s. d.). In-8°, 7 ff.
[F. 46824 (15)

1563, 15 juillet. – *Gaillon.*

1753. — Lettres patentes du Roi notre sire, envoyées à M. le séneschal de Lyon, ou son lieutenant. Publiées à Lyon, le 4e du moys d'aoust 1563. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff.
[F. 46824 (18)

1563, 24 juillet. – *Fécamp.*

1754. — Lettres du Roy envoyées à Mgr. le duc de Nemours, gouverneur et

IMPRIMERIE NATIONALE.

lieutenant général pour le Roi au païs de Lyonnois, etc., ou à son lieutenant. — *Lyon, B. Rigaud*, 1563. In-8°, 4 ff. [8° Lb[33]. 133. A

1563, août. – *Rouen.*

1755. — (Édit du Roi portant établissement de deux maîtrises de chacun art et métier dans les villes, bourgs et lieux du royaume où il y a maîtrise jurée.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46824 (19)

1563, 10 août. – *Dieppe.*

1756. — Ordonnance du Roy en forme de commission, adressant au prévost de Paris ou son lieutenant, pour contraindre toutes personnes à payer dismes, champartz, terraiges, cens, rentes et autres droitz et deluoirs aux prélatz et gens d'Église et bénéficiers, sur peine de saisissement de leurs dictes terres et seigneuries. — *Paris, J. Dallier*, 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46824 (20)

1563, 16 août. – *Rouen.*

1757. — La Déclaration faicte par le Roy de sa majorité, tenant son lict de justice en sa court de parlement de Rouen (le 17 août 1563), et ordonnance par lui faicte pour le bien et repos public de son royaume, et ce qu'il dict en la dicte cour avant la publication de ladicte ordonnance. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-D.
2 ex. [F. 46824 (21) et 8° Lb[33]. 138. A

1758. — La Déclaration faite par le Roi de sa majorité, tenant son lit de justice en sa cour de parlement de Rouen (le 17 août 1563), et ordonnance par lui faite pour le bien et repos public de son royaume, et ce qu'il dit en ladite cour avant la publication de ladite ordonnance. Publiée en la cour de parlement à Paris, le 28e jour de septembre 1563. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-D, 2 ex. [F. 46824 (22) et 8° Lb[33]. 138

1759. — 1564. — *Ibid.* In-8°, sign. -D. [8° Lb[33]. 138. B

1760. — Lettres patentes du Roy pour la déclaration de sa majorité et règlement pour le port des armes, tant ès villes que plat pays, terres et seigneuries de son obéissance. — *Lyon, B. Rigaud*, 1563. In-8°, sign. A-C. [F. 46824 (23)

1761. — Édict du Roy contenant les défenses de porter armes et autres articles. Leu et publié, Sa Majesté tenant son lict de justice en sa cour de parlement à Rouen, le mardy XVIIe jour d'aoust 1563. — Recueil de ce que le roy Charles IX a dict, en sa court de parlement de Rouen, déclarant sa majorité... — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1563. In-8°, sign. A-C. [F. 46824 (24)

1762. — Édict du Roy contenant les défenses de porter armes et autres articles. Leu et publié, Sa Majesté tenant son lict de justice en sa cour de parlement à Rouen, le mardy XVII. jour d'aoust 1563. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1563. In-8°, sign. A-C. [F. 46824 (25)

1563, 17 août. – *Rouen.*

1763. — Déclaration faicte par le Roy, estant en sa court de parlement de Rouen, pour sa majorité... — *Paris, G. de Nyverd* (1563). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46824 (26) et 8° Lb[33]. 138. C

1764. — 1563. — *Poictiers, N. Logeroys, sur la copie impr. à Paris par G. de Nivert.* In-8°, 3 ff. [8° Lb[33]. 138. D

1765. — Recueil de ce que le Roy ... a dict en sa court de parlement de Rouen, déclarant sa majorité, assisté de la Royne sa mère, Monsieur son frère et tous les princes de son sang et officiers de sa couronne et seigneurs de son Conseil, desquelz tous il a esté déclaré et recogneu pour tel. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1563. In-8°, 4 ff. [8° Lb[33]. 137

1766. — 1563. — *Lyon, P. Merant.* In-8°, 3 ff. [8° Lb[33]. 137. A

1767. — Déclaration du roy Charles IX sur sa majorité (faite au parlement de Rouen). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 21 p. [8° Lb[33]. 138. E

(Suivi de l'*Arrest du Conseil privé du Roy*,

du 24 septembre 1563, sur les secondes remonstrances faictes par MM. les présidens Séguier et d'Ormy, de la part de la cour de parlement de Paris, sur la publication de l'édict de majorité dudit seigneur.)

1563, 17 août. – *Rouen.*

1768. — Édict du Roy par lequel Sa Majesté a déclaré les présidens, conseillers, advocatz, procureur général, greffiers, notaires, huissiers, receveurs et autres officiers de sa court de parlement de Rouen exemptz perpétuellement de recevoir et loger en leurs maisons, soit en villes ou villages, aucuns princes, seigneurs, ambassadeurs, gens de guerre ne autres personnes de quelque qualité ou condition qui soyent. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, 8 ff. [F. 46824 (27)

1563 (septembre).

1769. — Response faicte par le Roy et son conseil aux présidens et conseilliers de sa cour de parlement de Paris, sur la remonstrance faicte à Sadicte Majesté, concernant la déclaration de sa majorité et ordonnance faicte pour le bien et repos public de son royaume. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff. [8° Lb^{33}. 140

1563, 7 septembre. – *Gaillon.*

1770. — Lettres de déclaration portant que toute jurisdiction sur différend de partie à partie appartient à la Chambre (des comptes de Paris). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (241)

1563, 8 septembre. – *Gaillon.*

1771. — Lettres du Roy à M. le comte de Sault, chevalier de l'orde (*sic*) dudict seigneur, gouverneur, etc., pour faire joyr ceulx du clergé de Lyonnois, estans de la religion reformée, du revenu de leurs bénéfices. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46824 (28)

1563, 20 septembre. – *Meulan.*

1772. — Édict du Roy sur le faict de sa gendarmerie, contenant suppression d'aucunes compaignies d'icelle. Publié le 27e jour... de septembre 1563. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, 4 ff.

2 ex. [F. 46824 (29) et Rés. F. 174 (16)

1563, 21 septembre. – *Meulan.*

1773. — Ordonnance du Roy nostre sire, par laquelle il commande estre procédé à la vente et aliénation du domaine de l'Église, ainsi et à la forme des lettres patentes de Sa Majesté. — *Lyon, B. Rigaud,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46824 (30)

1563, 24 septembre. – *Meulan.*

1774. — Ordonnance du Roy sur la police et reiglement des bois, tant des forests qu'autres, soit pour édifices, cercles, eschallatz, chauffages et autres quelzconques. — *Poictiers, de Marnef et les Bouchetz frères* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46824 (31)

1563, 24 septembre. – *Meulan.*

1775. — Lettres en forme d'édit portant suppression de l'estat et office de chef et premier président de la Chambre des comptes, créé par édit de janvier 1554, en faveur de M. Michel de L'Hôpital. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (242)

1563, octobre. – *Paris.*

1776. — Édict du Roy contenant la suppression du prévost général de Guyenne et ses lieutenans et l'érection et establissement de trois vice-séneschaulx en leur lieu. — *Bourdeaulx, Vve de Morpain* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46824 (32)

1563, 14 octobre.

1777. — Extraict d'une ordonnance faicte par le Roy... sur reiglement de la justice, publié en la court ordinaire de la séneschaucée de Poictou, tenu à Poictiers, scéant Mgr. le conte du Lude, chevalier de l'Ordre et lieutenant dudit seigneur oudit pays de Poictou, le XII. jour de novembre 1563. — *Poictiers, B. Noscereau,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 34658

1563, 18 octobre. – *Paris.*

1778. — Edict du Roy, par lequel est

défendu à toutes gens de guerre et autres personnes de la suitte dudit seigneur, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soyent, de loger ès maisons presbytérales des curez du diocèse de Paris, avec autres exemptions et privilèges y contenuz. — *Paris, N. Roffet,* 1564. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46824** (36) et Rés. F. **174** (17)

(Suivi de lettres de commission, du 23 novembre 1563, relatives à l'exécution des lettres du 18 octobre 1563.)

1563, 18 octobre. – *Paris.*

1779. — Ordonnance portant que copies entières des comptes qui se rendent ès autres chambres des comptes seront envoyées en celle de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (275)

1563, 18 octobre. – *Paris.*

1780. — Commission expédiée par le Roy pour envoyer par les provinces de ce royaume certains commissaires pour faire entretenir l'édict et traicté sur la pacification des troubles advenuz en iceluy. — *Tours, impr. de J. Bourreau et O. Tafforeau,* 1563. In-8°, 3 ff. [F. **46824** (35)

1563, 22 octobre. – *Paris.*

1781. — Lettres patentes du Roy, pour la restitution, restablissement et payement des dismes et autres biens mal détenuz, appartenans aux gens d'Église. — *Paris, J. Dallier,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. **46824** (40)

1782. — 1566. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46824** (37)

1783. — Lettres patentes du roy Charles IX, par lesquelles il ordonne que ceux qui ont pris aucuns fruictz et revenuz, meubles et autres choses quelzconques des bénéfices de ce royaume, despuys la publication de l'édict de la paix, seront contrainctz de les rendre sur les peines indictes par lesdictes lettres. Publié à Poictiers, le 3e jour de décembre 1563. — *Poictiers, B. Noscereau,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. **46824** (38)

1784. — Lettres patentes du Roy contenant que toutes personnes qui ont prins aucuns fruistz, revenus et autres biens des bénéfices de nostredict royaume, depuis l'édict du x. jour d'aoust, ayent à les rendre et restituer aux prélatz et gens d'Église. Publié à Rouen, le 1er jour de décembre 1563. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, 8 ff. [F. **46824** (39)

1563, 22 octobre. – *Paris.*

1785. — Déclaration et jugement du Roy concernant le faict de ses finances, sur l'absence et fuyte de ses officiers comptables, avec l'assignation de nouveau baillée ausdicts officiers, pour venir compter de leurs charges. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 62 p.
2 ex. [F. **46824** (41) et Rés. Z. Fontanieu. **222** (1)

1786. — Déclaration du Roy concernant les comptables, sur leurs fuites, absences et rétentions des deniers du Roy. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (277) et 4° Fm. **5840. 4** (37) et **34796. 5** (38)

1787. — Ordonnance portant que les offices des comptables absens et fugitifs seront confisquez au profit du Roy, et eux déclarez incapables de tenir à l'avenir aucuns offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (276) et **23740** (243)

1563, 23 octobre. – *Paris.*

1788. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il est enjoinct à tous huissiers et sergeans exécuter les mandemens et sentences des prieurs et consuls et faire telles assignations dont ils seront requis. — *Voir* n° 1323.

1563, novembre. – *Paris.*

1789. — Édict du Roy sur l'élection d'un juge et quatre consuls des marchans en la ville de Paris, lesquels cognoistront de tous procès et différends qui seront cy-après meuz entre lesdicts marchans pour faict de marchandise. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, sign. A-B. [F. **46825** (19)

1790. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. **26619** et **46825** (20)

1791. — (S. d.) — *Selon la copie imprimée à Paris.* In-8°, sign. A-B.
[F. 46825 (21)

1792. — Édict du Roy sur l'érection et création des juges marchands et consuls ès villes de Paris (novembre 1563) et Troyes (février 1564). Déclaration et ampliation faicte par ledit sieur (le 28 avril 1565 et le 13 février 1566) sur ledit édict et lettres patentes (du 30 août 1573) obtenues par lesdits sieurs juges et consuls dudit Troyes, contenant le vouloir et intention dudit sieur roy et privilèges concédez ausdits sieurs juge et consuls. — (*S. l.*), 1565 (*sic*). In-8°, 27 p.
[F. 46825 (22)

1793. — Édit du Roy portant érection d'un juge et quatre consuls des marchands en la ville de Paris, lesquels connoistront de tous procès et différens qui seront meus entre lesdits marchands pour fait de marchandise, et déclaration rendue en conséquence, le 28 avril 1565. — *Paris, Vᵉ Saugrain,* 1713. In-8°, 13 p.
[F. 46825 (23)

1794. — Édit du Roy... portant érection d'une jurisdiction consulaire à Paris, pour connoître en première instance et privativement à tous juges de toutes les affaires du commerce et de toutes sociétés. — (*Paris,*) *impr. de Le Breton,* 1773. In-4°, 5 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. 457, fol. 68

1795. — Déclaration du Roy pour l'establissement des juges consuls de Paris. — *Voir* n° 1323.

1563, novembre. – *Paris.*

1796. — Édict du Roy sur le faict des saisies d'héritages pour censives et rentes foncières. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46825 (11)

1797. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46825 (12)

1798. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46825 (13)

1799. — 1564. — *Lyon, P. Merant.* In-8°, 4 ff. [F. 46825 (14)

1800. — Édict du Roy sur le fait des saisies d'héritages, terres et possessions pour censives et rentes foncières et arrest de la cour de Parlement, du 27 mars 1736, qui condamne différens particuliers à faire amende honorable, pour avoir avancé des faits faux, dans la vue de se dispenser de payer leurs redevances à leur seigneur. — *Paris, C. Girard,* 1737. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 21123 (109) et 23610 (278)

1563, novembre. – *Paris.*

1801. — Ordonnance du Roy sur l'abbréviation des procès et consignations de certaine somme de deniers par ceulx qui plaideront. Publiée en la cour de parlement à Paris, le 13ᵉ jour de décembre 1563. — *Paris, R. Estienne,* 1563. In-8°, 8 ff. [F. 46825 (15)

1802. — 1563. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. 46825 (16)

1803. — 1563. — *Tours, impr. de J. Bourreau et O. Tafforeau.* In-8°, 6 ff.
[F. 46825 (17)

1804. — (S. d.) — *Poitiers, E. de Marnef et les Bouchetz frères.* In-8°, 6 ff.
[F. 46825 (18)

1805. — Édict et ordonnance du Roy sur l'abbréviation des procès et consignation de certaine somme de deniers à ceux qui plaideront. Publiée en parlement à Rennes, le 28ᵉ jour de février 1566. — *Vitré, impr. de J. Du Clos,* 1566. In-4°, sign. A-F. [F. 13702

(Suivi des déclarations du 2 mars et du 24 octobre 1564 sur l'édict de l'abbréviation des procès.)

1563, 8 novembre. – *Paris.*

1806. — Lettres patentes du Roy pour la confection de son papier terrier en la ville... de Paris, fiefs, justices, censives et autres droicts et devoirs seigneuriaux deuz et tenus dudict seigneur. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 8 ff.
[F. 46825 (1)

1563, 8 novembre. – *Paris.*

1807. — Les Ordonnances du roi Charles IX sur la récompense que ledict seigneur veult et entend estre faicte aux ecclésiastiques, pour les venditions faictes du revenu de leurs temporels. — *Poitiers, B. Noscereau,* 1563. In-8°, 4 p. [F. 46825 (2)

(Suivi de l'*Ordonnance*, du 13 juin 1566, *sur l'exécution de l'edict d'aliénation de 100,000 escus du temporel de l'Église.*)

1563, 20 novembre. – *Paris.*

1808. — Édict du Roy sur le reiglement des chevalier et lieutenants du guet de la ville de Paris et cottisation pour le payement d'iceulx. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. 46825 (3) et Rés. F. 174 (18)

1809. — 1714. — *Paris, A. Fournier.* In-8°, 16 p. [F. 46825 (4)

1563, 20 novembre. – *Paris.*

1810. — Lettres de déclaration portant attribution et connaissance à la Chambre (des comptes) des appels interjettez des sentences et procédures faites par le lieutenant du bailly de Rouen, dans l'affaire de Piédeleu, receveur des octrois de ladite ville. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (244)

1563, 22 novembre. – *Paris.*

1811. — Ordonnance du Roy concernant le faict des saillies, des quais, pavé. boues et immondices... de Paris. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, 8 ff. [F. 46825 (7)

1812. — Ordonnance du Roy sur le faict de la police, tant pour les saillies des maisons que pour le nettoyement des rues de la ville et faulxbourgs de Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1563. In-8°, 8 ff. [F. 46825 (5)

1813. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 6 ff. [F. 46825 (6)

1563, 22 novembre. – *Paris.*

1814. — Lettres patentes du Roy pour ériger et entretenir un maistre d'escole en la ville de Paris, du revenu d'une chanoinerie ou prébende des églises cathédrales et collégiales. — *Paris, J. Dallier,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. 46825 (8)

1815. — 1564. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46825 (9)

1816. — Lettres patentes pour ériger et entretenir des maistres d'école en la ville de Paris, aux despens d'une chanoinerie ou prébende de l'église cathédrale et de chascune église collégiale. — *Paris, J. Dallier,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. 46825 (10)

1563, 23 novembre. – *Paris.*

1817. — (Lettres de commission chargeant le prévôt de Paris d'assurer l'exécution des lettres du 18 octobre 1563 qui exemptent les curés du diocèse de Paris du logement des gens de guerre.) — *Voir* n° 1778.

1563, 26 novembre. – *Paris.*

1818. — Lettres patentes du Roy contenans déclaration que tous sergens... n'exécuteront aucuns mandemens de prinses de corps accompaignez des parties qui les auront obtenuz ne de forces qui leurs soyent par eulx baillées, contenans aussi défenses à tous gentilzhommes et autres personnes quelzconques de plus retirer, receller, accompaigner, ayder et assister les condamnez par justice... Publiez en la court de parlement de Rouen, le 2e jour de décembre 1563. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1563. In-8°, 7 ff. [F. 27624 (1)

1563, 28 novembre. – *Paris.*

1819. — Le Sommaire des propos que le Roy a tenus à sa noblesse qu'il a faict assembler en la salle de son chasteau du Louvre à Paris, le dimanche 28e jour de ce présent mois de novembre 1563. — (*Paris,*) *impr. de R. Estienne* (s. d.). In-4°, 1 p. [Rés. F. 174 (19)

1563, 13 décembre. – *Paris.*

1820. — Mandement du Roy sur le faict de sa gendarmerie, pour la monstre

de ses hommes d'armes et archers. — *Paris, J. Dallier*, 1563. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46825 (24) et Rés. F. 174 (20)

1563, 14 décembre. – *Paris.*

1821. — Déclaration et interprétation du Roy sur l'édict de la pacification des troubles pour le faict de la religion. Publié en la cour de parlement à Paris, le XX. décembre 1563. — *Paris, impr. de B. Estienne*, 1513. In-8°, sign. A-C.
[F. 46825 (25)

1822. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. 46825 (26) et Fz. 2376

1823. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 46825 (27) et Rés. F. 2100

1824. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 46825 (28) et Thoisy. 480 (14)

1825. — 1563. — *Tours, impr. de J. Bourreau et O. Tafforeau.* In-8°, 8 ff.
[F. 46825 (29)

1563, 18 décembre. – *Paris.*

1826. — Lettres patentes du Roy nostre sire sur le faict des confirmations des offices, estats et privilèges royaulx, pour la généralité de Lyon. — *Lyon, P. Merant*, 1564. In-8°, 4 ff.
[F. 46825 (30)

1564, janvier. – *Paris.*

1827. — Édit et ordonnance du Roy pour le bien et reiglement de la justice et police de son royaume, avec la déclaration et ampliation dudict seigneur sur aucuns articles d'iceluy édict (9 août 1564). — *Paris, impr. de B. Estienne*, 1564. In-8°, sign. A-E. [F. 46826 (9)

1828. — 1564. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [F. 46826 (10)

1829. — 1564. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. 2 ex. [F. 26620 et 46826 (10 *bis*)

1830. — 1572. — *Orléans, E. Gibier.* In-8°, sign. A-E. [Thoisy. 492 (5)

1831. — 1572. — *Paris, A. Houic.* In-8°, 12 ff., marque typ. à la fin.
[F. 46826 (12)

1832. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 12 ff.
[F. 46826 (12 *bis*)

1833. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 12 ff.
[F. 46826 (12 *ter*)

1834. — Édit et ordonnance du Roy pour le bien et reiglement de la justice et police de son royaume, contenant plusieurs articles sur lesquels avait été réservé à pourvoir par les ordonnances faites sur les remonstrances des députez aux Estats tenus à Orléans; avec l'arrest de la cour de parlement de Rouen, donné, les chambres assemblées, sur la publication dudit édit. Le tout publié en ladite cour, le XXX. jour d'aoust ensuyvant 1566. — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1567. In-8°, sign. A-E. [F. 46826 (11)

1835. — Ordonnances du roi Charles IX, données à Roussillon (*sic*), au mois de janvier 1563, et à Moulins, au mois de février 1566, suivies des déclarations données en interprétation ou modification desdites ordonnances, et édit du même roi donné à Amboise, au mois de janvier 1572. Avec des notes, par M. Boucher d'Argis. — *Paris, Leboucher*, 1787. In-32, 270 p. [F. 42944

(Tableau des successions par Camus et A.-J. Boucher d'Argis. T. XIII. — L'édit a titre et adresse particuliers.)

1836. — Édict et ordonnance du Roy pour le bien et règlement de la justice et police de son royaume. — *Voir* n° 1588 et 1589.

1837. — Édit et ordonnance du Roy pour le bien et reiglement de la justice et police de son royaume . . . avec l'arrest de la cour de parlement de Rouen. . . sur la publication dudit édit. — *Voir* n° 1975.

1564, janvier. – *Paris.*

1838. — Édict du Roy pour retirer et rachepter par les gens d'Église dedans un an toutes leurs seigneuries, terres et

autres immeubles quelsconques vendus en vertu de l'édict de l'aliénation. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-D. 2 ex. [F. 26386 (7) et 46826 (14)

1564, janvier. – *Paris.*

1839. — Ordonnance du Roy sur le taux et imposition des soyes, florets et fillozelles entrants dans son royaume, oultre toute autre gabelle cy-devant ordonnée. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, 8 ff. [F. 46826 (15)

1564, 10 janvier. – *Paris.*

1840. — Déclaration du Roy Charles IX... sur la révocation de l'édict général des escheoittes, confiscations et aubeynes affectées à la seureté des cens, rentes foncières et seigneuriales, constituées sur les maisons et autres possessions des villes et faulxbourgs de ce royaume appartenants aux communautez, églises, barons et seigneurs temporels d'iceluy. — *Voir* n° 1404.

1564, 17 janvier. – *Paris.*

1841. — Ordonnance du Roy sur le reiglement des usaiges de draps, toilles, passements et broderies d'or, d'argent et soye, et aultres habillements superflus, et encores sur la réformation des grosses chausses, ensemble sur le transport des laines hors le royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-D. [F. 46826 (1)

1842. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 46826 (2)

1843. — 1564. — *Lyon, P. Merant.* In-8°. sign. A-C. [F. 46826 (3)

1844. — 1566. — *Paris, impr. de R. Estienne.* In-8°. sign. A-D. [F. 46826 (4)

1845. — Ordonnances du Roy sur la réformation des habitz, grosses chausses et vertugalles, aussi de ne porter boutons, plaques, fers, chesnes d'or, n'autre espèce d'orfèvrerie et autres superfluitéz. — *Paris, G. de Nyverd*, 1566. In-8°, sign. A-C. [F. 46826 (5)

1846. — (Un autre ex. monté in-4°.) [Rés. Z. Fontanieu. 165 (31)

1564, 20 janvier. – *Paris.*

1847. — Ordonnance du Roy sur le reiglement des hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume, et pris des vivres en chascune saison de l'année. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-E. [F. 46826 (6)

1848. — 1563. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E. [F. 46826 (6 *bis*)

1564, 28 janvier. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

1849. — Lettres du Roy contenans défenses à toutes personnes de ne porter harquebuzes, pistoles, ne pistolets, n'autres bastons à feu, sur peine de confiscation de leurs armes et chevaulx. — *Paris, J. Dallier*, 1564. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. 46826 (7) et Rés. F. 174 (11)

1564, 28 janvier. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

1850. — Lettres patentes et commission du Roy pour vendre et aliéner à perpétuité son hostel des Tournelles et d'Angoulesme, assis à Paris rue Sainct-Anthoine. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-C. [F. 46826 (8)

1564, février. – *Fontainebleau.*

1851. — Édict du Roy pour la vente et aliénation de 60,000 livres tournois de rente racheptable à perpétuité, sur les biens et revenus temporels d'aucuns bénéfices et communautez cy dénommez, estants au dedans du ressort de la cour de parlement de Paris. — *Paris, R. Estienne*, 1563. In-8°, sign. A-C. [F. 46826 (18)

1564, février. – *Fontainebleau.*

1852. — Édict du Roi sur la création d'un juge et quatre consuls des marchands en la ville d'Orléans, lesquels connoistront de tous procès et différends qui seront cy-après meuz entre lesdits marchans pour faict de marchandise. — *Orléans, S. Hotot*, 1613. In-8°, 22 p. 2 ex. [F. 26529 et 46826 (19)

1853. — 1639. — *Orléans, S. Hotot et F. Rouzeau.* In-8°, sign. A-C.
[F. 46826 (20)

1564, février. – *Fontainebleau.*

1854. — Lettres patentes du Roy sur l'establissement des juges et consuls de la ville de Troyes. — *Voir* n° 1792.

1564, 2 février. – *Fontainebleau.*

1855. — Ordonnance du Roy pour la réformation des logis dudict seigneur à la suyte de sa cour. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. 46826 (16) et Rés. F. 174 (12) et 232 (86)

1564, 21 février. – *Fontainebleau.*

1856. — Ordonnance du Roy sur la réduction des mesures de charbon et avoine. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, 4 ff. [F. 46826 (17)

1564, 2 mars. – *Fontainebleau.*

1857. — Déclaration faicte par le Roy sur l'édict de l'abbréviation des procès (de novembre 1563). — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1563. In-8°, sign. A-C.
[F. 46827 (1)

1858. — Déclaration faite par le Roy sur l'édict de l'abbréviation des procès. — *Voir* n° 1305.

1564, 3 mars. – *Fontainebleau.*

1859. — Commission du Roy et lettres patentes envoyées à l'évesque du Mans, pour rachepter, par les bénéficiers, le temporel des églises du Maine, vendu cy-davant, suyvant l'édict dudict seigneur faict sur les aliénations dudict temporel. — *Le Mans, H. Olivier,* 1564. In-8°, sign. A-C.
[F. 46827 (3)

1564, 3 mars. – *Fontainebleau.*

1860. — Lettres en forme de déclaration portant que tous receveurs particuliers du domaine, trésoriers ordinaires et extraordinaires des guerres et tous autres comptables ne pourront estre reçus ès offices de président, maistres, correcteurs et auditeurs des chambres des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (245)

1564, 29 mars. – *Troyes.*

1861. — Permission du Roy à tous marchans d'envoyer résider leurs enfans et facteurs en la ville de Calais, pour joyr des privilèges, franchises et libertez concédez aux citoyens de ladicte ville, tant pour le faict des marchandises que des pescheries. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. 46827 (4)

1564, 7 avril. – *Troyes.*

1862. — Lettres du Roy pour la publication des monstres de la gendarmerie, avec le département faict par ledict seigneur des lieux où elle tiendra garnison durant les quartiers d'avril, juillet et octobre de la présente année 1564. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. 174 (21)

1564, 11 avril. – *Troyes.*

1863. — Lettres patentes du Roy, addressées à Michel Quélain et Gabriel Myron, conseilliers du Roy nostre sire en sa court de parlement à Paris, commissaires ordonnez par ledict seigneur sur l'exécution de l'édict de la pacification des troubles pour juger en dernier ressort les cas mentionnez èsdictes lettres. — *Lyon, P. Merant,* 1564. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46827 (5 et 6)

1564, 11 avril. – *Troyes.*

1864. — Proclamation de la paix faicte entre les roy de France très chrestien Charles IX et Élizabet, roine d'Angleterre. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. 46827 (7)

1564, 16 avril. – *Troyes.*

1865. — (Mandement au prévôt de Paris, prohibant l'exercice clandestin du métier d'orfèvre dans l'étendue de la prévôté de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. pl.
[F. 5001 (23)

1564, 4 mai. – *Bar-le-Duc.*

1866. — Ordonnance du Roy, par

laquelle est défendu, tant aux secrétaires d'Estat que des finances, de changer ne immuer aucunes assignations et aux trésoriers de l'Espargne de n'assigner à l'advenir aucunes personnes sur les restes et plus valleurs. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, sign. A-C.
[F. 46827 (8)

1867. — Déclaration portant règlement pour les assignations données sur les deniers extraordinaires, lesquelles ne pourront être changées qu'en vertu d'autres acquits et mandements patents. — *Paris, Vᵉ Saugrain,* 1731. In-4°, 7 p.
[F. 23610 (279)

1868. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 7 p. 3 ex. [F. 21555 (41), 21556 (5) et 23740 (246)

1564, 23 mai. – *Dijon.*

1869. — Lettres patentes de déclaration du Roy pour le jugement de l'incompétence prétendue par les prisonniers contre les prévostz des mareschaulx, vibaillifs et leurs lieutenans et pour la confection de l'inventaire des meubles desdicts prisonniers et roolles des amendes et confiscations que lesdictz prévostz, vibailliz et leurs lieutenans adjugeront par leurs sentences et jugemens. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1564. In-8°, 8 ff. [F. 46827 (10)

1564, 24 juin. – *Lyon.*

1870. — Nouvelle Déclaration du Roy sur l'édict de la pacification des troubles de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. 46827 (11) et Fz. 2383

1871. — 1564. — *Ibid.* In-8°, 6 ff.
[Thoisy. 480 (15)

1872. — Déclaration faicte par le Roy pour, après le départ de Sa Majesté des villes où l'exercice de la religion réformée estoit, le reprendre et continuer. — *Lyon, B. Rigaud,* 1564. In-8°, 4 ff.
[F. 46827 (12)

1873. — Déclaration faite par le Roy, pour, après le départ de Sa Majesté des villes où l'exercice de la religion réformée estoit, le reprendre et continuer. — *Voir* nᵒˢ 1731 et 1738.

1564, 27 juin. – *Lyon.*

1874. — Lettres patentes du Roy pour le payement des officiers des monnoyes, réduict à la forme des anciennes ordonnances. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46827 (13) et Rés. Z. Fontanieu. 220 (11)

1564, juillet. – *Lyon.*

1875. — Édict du Roy pour de nouvel vendre et aliéner 76,000 livres tournois de rente, racheptables à perpétuité, à prendre tant sur les deniers de la subvention du clergé, que la recepte de Paris, oultre les 360,000 livres cy-devant aliénez. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°. sign. A-C. [F. 46827 (18)

1876. — 1564. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. 46827 (19)

1564, juillet. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1877. — Lettres du Roy pour la suppression de l'office de conservateur des privilèges royaulx et réunion d'iceluy à l'office de lieutenant général civil. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 4 ff. [F. 46827 (17)

1564, 5 juillet. – *Lyon.*

1878. — Déclaration du Roy pour l'observation et entretènement de son ordonnance faicte sur le reiglement des hosteliers, taverniers et cabaretiers, et pris des vivres en chasque saison de l'année. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 8 ff. [F. 46827 (14)

1564, 7 juillet. – *Lyon.*

1879. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il excepte et réserve son solliciteur général de ses finances de payer les consignations portées par son édict faict pour l'abbréviation des procès. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°. 4 ff. [F. 46827 (15)

1564, 22 juillet. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1880. — Déclaration du Roy concernant le payement des sommes ordonnées par son édict de l'ayde et subvention des procès, avant que procéder par ses huissiers ou sergents à l'exécution d'aucunes lettres ou commissions de relief d'appel, ou autres telles provisions. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (16)

1564, août. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1881. — Édict du Roy concernant le pouvoir et jurisdiction des prévosts des mareschaux, vibaillifs et viséneschaux, par lequel, entre autres, il ordonne qu'ils seront gentilshommes. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (27)

1564, 4 août. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1882. — Lettres patentes du Roy pour l'entretènement et entière exécution de l'édict et déclaration de la pacification des troubles de son royaume pour le faict de la religion. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 8 ff.
3 ex. [F.**46827** (20), Fz. **2226** et **2371**

1883. — 1564. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [Thoisy. **480** (16)

1884. — 1564. — *Paris.* In-8°, 8 ff. [F. **46827** (21)

1885. — Déclaration faicte par le Roy nostre sire sur l'édict de pacification. Les présentes lettres ont esté leues et publiées en ceste ville de Lyon, ce XII. jour d'aoust 1564. — *Lyon, B. Rigaud,* 1564. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (22)

1886. — Lettres patentes du Roy... contenant déclaration des vouloir et intention de Sa Majesté sur l'entretènement et entière exécution de son édict de pacification des troubles, et lettres de déclaration sur icelluy et sur les difficultéz proposées de la part d'aucunes provinces et gouvernemens de son royaume. — *Rouen, M. Le Mégissier* (s. d.). In-8°, 8 ff. [F. **46827** (23)

1564, 9 août. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1887. — Déclaration et ampliation du Roy sur aucuns articles de l'édict (de janvier 1564, relatif à la justice et à la police du royaume). — *Voir* n°s 1588-1589 et 1827-1833.

1564, 9 août. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1888. — Édit du Roy portant création du greffe de l'opposition de la rigueur en la sénéchaussée et siège présidial de Toulouse et attribution de jurisdiction à ladite sénéchaussée et siège présidial de toutes les causes, qualités et procez qui viennent à suite de l'expédition des clameurs, tant par opposition, cession, distribution, cassation desdites clameurs et exécutions faites en vertu d'icelles, appellation, cancellation de contrat, délay et autres circonstances et dépendances, privativement à tous autres ... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. **23610** (281)

1564, 14 août. – *Roussillon, en Dauphiné.*

1889. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il renvoye aux députez du clergé de France tous et chascuns les procès et différends pendans, tant au conseil privé dudict seigneur que ailleurs, pour raison des taxes et cottisations entre les ecclésiastiques seulement. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (24)

1564, 10 septembre. – *L'Étoile.*

1890. — Lettres patentes du Roy contenants ratification dudict seigneur pour la vente et aliénation de 76,000 livres tournois de rente, rachetable à perpétuité. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, sign. A-C. [F. **46827** (28)

1564, 14 octobre. – *Avignon.*

1891. — Édict du Roy sur le fait des entrées de tous draps d'or, d'argent et de soye, canetilles, passemens, rubans et autres ouvrages de fil d'or, d'argent et de soye entrans en ce royaume. — *Lyon, V. Jullieron,* 1612. In-8°, paginé 83-107.
3 ex. [F. **46802** (3), **46827** (29) et Rés. F. **1702** (14)

1892. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* In-8°, paginé 77-102. [F. **27673** (2)

1893. — 1645. — *Lyon, J. Julliéron.* In-8°, paginé 61-78. [F. **46802** (7)

1894. — 1661. — *Lyon, A. Julliéron.* In-8°, paginé 61-78. [F. **46802** (8)

1895. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, paginé 61-78. [Rés. F. **1529** (1)

1564, 24 octobre. – *Aix.*

1896. — Seconde Déclaration du Roy sur l'édict de l'abbréviation des procès et consignation de certaine somme de deniers par ceux qui plaideront (de novembre 1563). — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, sign. A-E. [F. **46827** (32)

1897. — (Déclaration du Roi sur l'édit de l'abréviation des procès.) — *Voir* n° 1805.

1564, 9 novembre. – *Marseille.*

1898. — Lettres patentes du Roy portants commandement et injonction à tous ses lieutenants généraux et gouverneurs des provinces, ou à leurs lieutenants, de faire entièrement observer et entretenir l'édict de pacification, avec les provisions et déclarations sur iceluy. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1564. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46827** (33) et Thoisy. **480** (17)

1899. — 1564. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. **46827** (34) et Fz. **2230** et **2373**

1900. — Confirmation faicte par le roy Charles IX pour l'observation de l'édict de pacification, provisions et déclarations d'iceluy. — *Lyon, B. Rigaud,* 1565. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (35)

1564, 26 novembre. – *Arles.*

1901. — Lettres patentes du Roy du reiglement et ordonnance pour la conservation de son dommaine et forestz et des boys et forestz des prélatz de ce royaulme. Leues et publiez en la court de parlement à Rouen, le 20e jour de mars 1564. — *Rouen, M. Le Mégissier,* 1565. In-8°, 8 ff. [F. **46827** (36)

1564, 21 décembre. – *Montpellier.*

1902. — Lettres patentes du Roy pour faire abbattre les saillies et ostevents des maisons de la ville de Paris. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27573** (3) et **46827** (38)

1564, 29 décembre. – *Montpellier.*

1903. — Déclaration du Roy sur la prolongation du rachapt de la vente et aliénation du temporel de l'Église pour le temps et terme de six mois. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 p.
4 ex. [F. **26386** (8), **27573** (7), **27579** (10) et **46827** (37)

1904. — 1565. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 6 ff. [F. **27579** (9)

1564, 29 décembre. – *Montpellier.*

1905. — Lettres patentes du Roy, en forme de déclaration, données en conséquence de l'establissement des juges consuls de Paris et rendue commune pour la jurisdiction consulaire de Rouen. — *Voir* nos 1322 et 1324.

1565, 16 janvier. – *Carcassonne.*

1906. — Déclaration du Roy par laquelle il ordonne que toutes lettres et provisions d'office des trésoriers de France et tous autres officiers comptables ayent doresnavant addresse pour faire serment en la Chambre des comptes. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff. [F **46828** (1)

1907. — Déclaration portant que toutes lettres de provision de trésoriers de France, receveurs généraux et autres comptables seront adressées à la Chambre des comptes de Paris, et que les receveurs généraux ne pourront estre reçus ès office de trésoriers de France dans les bureaux des lieux où ils auront exercé leurs dits estats de receveurs généraux, sinon 3 ans après la reddition de leurs comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (248)

1565, 16 janvier. – *Carcassonne.*

1908. — Lettre de déclaration portant défense au Parlement de recevoir aucuns officiers comptables ny autres personnes pour appellans des jugemens donnez en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (247)

1565, 1er février. – *Toulouse.*

1909. — Ordonnance et arrest donné au Conseil privé du Roy nostre sire, confirmatif de la nomination et élection des consulz et eschevins de la ville de Lyon, pour l'année présente 1565. — *Lyon, P. Merant,* 1565. In-8°, 4 ff. [F. **46828** (1 *bis*)

1565, 12 février. – *Toulouse.*

1910. — Lettres patentes du Roy pour l'observation du cent-unième article du cayer des Estats, défendant tous bourdeaux. Ensemble l'ordonnance de M. le prévost de Paris ou son lieutenant sur le mesme faict. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff. [F. **46828** (2)

1565, 17 février. – *Toulouse.*

1911. — Lettres patentes du Roy, portants très exprès commandement à tous ses lieutenants généraux et gouverneurs des provinces de faire de nouveau publier et réitérer les défenses et prohibitions de porter et s'assembler en armes, et de procéder contre les contrevenants par grandes et rigoreuses peines. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 ff.
3 ex. [**27573** (2), **46828** (3) et Rés. F. **174** (23)

1565, 21 février. – *Toulouse.*

1912. — Édict du Roy pour contenir les serviteurs et servantes en leurs devoirs. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27573** (4) et **46828** (4)

1913. — 1565. — *Lyon, B. Odo.* In-8°, 4 ff. [F. **46828** (5)

1914. — 1584. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 4 ff. [F. **46828** (6)

1915. — Commentaire sur l'édit du roi Charles neufiéme . . . pour contenir les serviteurs et servantes en leurs devoirs et charges, par M. Philibert Bugnyon. . . . (Avec le texte de l'édit.) — *Lyon, B. Rigaud,* 1572. In-8°, 12 ff.
[Dép. des Mss, Fr. **21800**, fol. 25

1565, 21 février. – *Toulouse.*

1916. — Lettres patentes du Roy contenantes itérative jussion pour l'observation de la réformation des habillemens et luxe des viandes. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27573** (6) et **46828** (7)

1917. — 1565. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [Fz. **2345**

1565, 23 février. – *Toulouse.*

1918. — Lettres patentes du Roy (adressées au prévôt de Paris) portants défenses de ne vendre en public ne privé aucunes espèces de chairs durant le Caresme. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27573** (8) et **46828** (8)

1919. — Lettres patentes du Roy . . . sur les défenses de ne vendre en publicq ne privé aucunes espèces de chairs durant tout le Caresme, en peine de 100 escuz d'or sol ou d'estre fouettez. — *Paris, G. Nyverd* (1565). In-8°, 8 ff. [F. **46828** (9)

1920. — Édict du Roy (adressé au sénéchal de Toulouse) sur la prohibition de vendre chair en temps de Caresme. — *Toulouse, impr. de J. Colomiès,* 1565. In-8°, 4 ff. [F. **46828** (10)

(Même acte que le précédent, avec la date du 25 février.)

1565, 2 mars. – *Toulouse.*

1921. — Mandement du Roy pour faire faire la monstre de sa gendarmerie pour le quartier de janvier, février et mars 1565. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°. [F. **27573** (5)

1922. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. **174** (24)

1565, 3 mars. – *Toulouse.*

1923. — Lettres patentes du Roy contenants interdiction aux gens tenants le Grand Conseil de tous et chascuns les différends introduicts par devant eux, concernants le rachapt du temporel des ecclésiastiques et renvoy d'iceux en ses cours de Parlements. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
[F. **46828** (11)

1565, 12 avril. – *Bordeaux.*

1924. — Lettres du Roy portants commandement de prendre cy-après la confirmation des offices et privilèges à la suyte de sa cour. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff. [F. **46828** (12)

1565, 13 avril. – *Bordeaux.*

1925. — Lettres patentes du Roy portans renvoy à messieurs les séneschal de Lyon ou son lieutenant et gens tenans le siège présidial sur l'exécution de l'édict Sa Majesté pour la pacification des troubles, procès meuz et à mouvoir, excès et causes qu'en dépendent, dans les ressortz desdictz sièges. — *Lyon, B. Rigaud,* 1565. In-8°, 4 ff.
[F. **46828** (13)

1565, 21 avril. – *Bordeaux.*

1926. — Déclaration portant que les trésoriers de l'Espargne ne payeront aucuns gages et pensions, s'ils ne sont couchez et employez dans les états. — *Paris, Vve Saugrain,* 1731. In-4°, 3 p.
[F. **23610** (282)

1927. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **21555** (5), **21556** (96) et **23740** (249)

1565, 28 avril. – *Bordeaux.*

1928. — Déclaration et interprétation du Roy sur l'édict de l'eslection d'un juge et quatre consuls en sa ville de Paris, contenant le pouvoir à eulx octroyé par ledict seigneur en l'exercice de leur jurisdiction. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27573** (9) et **46828** (14)

1929. — 1620. — *Paris.* In-8°, 8 ff.
[F. **46828** (15)

1930. — Déclaration et interprétation du Roy, sur l'édict de l'eslection d'un juge et quatre consuls en sa ville d'Orléans. — *Orléans, S. Hotot* (1565). In-8°, 8 ff. [F. **46828** (16)

1931. — 1613. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **26530** et **46828** (17)

1932. — Déclaration du Roy sur l'édict de l'eslection des juge et consuls (en sa ville de Paris). — *Voir* n°s 1792 et 1793.

1565, 29 avril. – *Bordeaux.*

1933. — Ordonnance du Roy sur le pris, débit et vente des busches, cotterets, fagots et bourrées. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1565. In-8°, 4 ff.
[F. **46828** (18)

1565, 30 avril. – *Bordeaux.*

1934. — Ordonnances du Roy contenant itératives deffences pour le port des armes et assemblées illicites, sur peine de confiscation de corps et de biens, et à tous marchands de faire doresenavant venir des pays estrangers, conduyre ne apporter en ce royaulme aulcunes sortes de pistolles ne de pistolletz, l'entrée, vente et débit audict royaulme, sur peine de confiscation d'iceulx. — (*S. l.,* 1565.) In-8°, car. goth., 4 ff. [F. **46828** (19)

1935. — 1565. — *Paris, impr. de R. Estienne.* In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. **27573** (1), **46828** (20) et Fz. **2229**

1936. — 1565. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46828** (21) et Rés. F. **174** (25)

1937. — 1565. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 8 ff. [F. **46828** (22)

1938. — 1565. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, 8 ff. [F. **46828** (23)

1565, juin. – *Bazas.*

1939. — Création, érection et establissement fait par le Roy de deux foyres franches en la ville de Bourdeaux, chacun an, à perpétuité et à toujours. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p.
[F. 46828 (25)

1565, 8 juin. – *Bayonne.*

1940. — Ordonnance du Roy pour la forme du payement des receveurs, tant généraux que particuliers, aux jours, quartiers et termes préfix et limitez par les ordonnances. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1565. In-8°, 8 ff. [F. 46828 (24)

1941. — Ordonnance du Roy portant que tous receveurs généraulx et particuliers mettront les deniers de leurs charges ès jours et quartier qui leur seront préfix. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. 23610 (283) et 4° Fm. 5840.4 (39) et 34796.5 (40)

1942. — Ordonnance portant que les receveurs particuliers seront tenus de payer ès mains des receveurs généraux les deniers de leurs charges, aux jours, quartiers et termes préfix et limitez par les ordonnances, et les receveurs généraux à l'Épargne, à peine du quadruple. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p.
[F. 23740 (250)

1565, 8 juin. – *Bayonne.*

1943. — Déclaration portant que les trésoriers des réparations et fortifications seront tenus de compter dans l'année suivante celle de leur exercice, sans qu'ils puissent rentrer dans l'exercice suivant qu'ils n'ayent fait apparoir du quittus de leur compte précédent. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (251)

1565, 6 juillet. – *Saint-Jean-de-Luz.*

1944. — Lettres du Roy, addressées au prévost de Paris ou son lieutenant, advocat et procureur et aultres officiers en ladicte prévosté, pour faire garder et observer soigneusement et inviolablement l'édict de pacification et autres concernants le faict de la religion. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1565. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46828 (26) et Thoisy. 480 (18)

1565, 21 juillet. – *Mont-de-Marsan.*

1945. — Lettres patentes du Roy pour faire inviolablement garder ses lettres du dernier jour d'avril, prohibitives de tous ports d'armes et assemblées illicites. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1565. In-8°, 4 ff. [F. 46828 (27)

1565, 14 août. – *Angoulême.*

1946. — Lettres patentes du Roy pour la surséance de l'exécution de l'édict du subside imposé sur le papier. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1565. In-8°, 4 ff. [F. 46828 (28)

1565, 17 août. – *Angoulême.*

1947. — Lettres patentes du Roy et déclaration de la volonté de Sa Majesté sur le faict des obligations passées par les eschevins et conseilliers de la ville de Lyon, ès années 1562 et 1563, contenant seconde jussion aux juges de la seneschaussée et gens tenans le siège présidial de ladicte ville de ne prendre aucune cognoissance sur iceux et autres chefs. — (*S. l.*), 1565. In-8°, 8 ff.
[F. 46828 (29)

1565, 17 août. – *Angoulême.*

1948. — Documents inédits. Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV, offerte à l'Institut historique de France, par M. Damiano Muoni, . . . — *Paris, impr. de L. Toinon*, 1863. In-8°, 3 p. [8° Lb^{33}. 407

(Extrait de l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France. Juin 1863.)

1565, 24 août. – *Cognac.*

1949. — Lettres du Roy pour la publication des monstres de sa gendarmerie pour le quartier d'avril, may et juing, retardées jusques au 1er jour d'octobre prochainement venant. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1565. In-8°, 4 ff.
[Rés. F. 174 (26)

1565, septembre. – *La Rochelle.*

1950. — Statuts et ordonnances pour les maistres fèvres-couteliers, graveurs et doreurs sur fer et acier trempé et non trempé... de Paris... — *Paris, impr. de J. Chardon,* 1739. In-4°, 20 p.
[F. **21023** (13)

1951. — 1744. — *Paris, impr. de J. Lamesle.* In-4°, 20 p. [F. **12936**

1952. — 1748. — *Paris, impr. de S. Jorry.* In-4°, 20 p.
2 ex. [F. **12937** et **22713**

1565, octobre. – *Châteaubriant.*

1953. — Édit du roy Charles IX touchant l'union, establissement et translation d'aucunes jurisdictions du païs de Bretagne. Publié en parlement à Rennes, l'unziesme jour de février l'an 1566. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1566. In-4°, 7 ff. [F. **13703**

1565, octobre. – *Châteaubriant.*

1954. — Édict et ordonnance sur le règlement des procès criminels et des fraiz requis et nécessaires pour la confection d'iceux. Publiée en parlement à Rennes, le 19e jour d'aoust 1566. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1567. In-4°, 16 ff. [F. **13708**

1565, 14 octobre. – *Nantes.*

1955. — Lettres patentes du Roy portants abolition du subside mis sur les soyes et fillozelles et révocation de l'édict d'icelle imposition. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27573** (11) et **46828** (30)

1565, 14 octobre. – *Nantes.*

1956. — Lettres patentes du Roy nostre sire, portant défenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soient, de ne transporter or, argent ou billon hors du royaume... sous peine de confiscation de corps et de biens. — *Paris, J. Dallier,* 1565. In-8°. 4 ff. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **64**

1565, novembre. – *Châteaubriant.*

1957. — Édict de l'eslection d'un juge et deux consuls des marchans establis en la ville de la Rochelle. Avec le règlement pour ce qui concerne les greffiers, sergens et autres de ladite eslection. — *La Rochelle, les héritiers de H. Haultin,* 1613. In-8°, 29 p.
[F. **26600** (2)

1565, 6 novembre. – *Angers.*

1958. — Édit du Roy pour le fait de la cotisation générale sur les marchands, portant aussi révocation de la jurisdiction de l'Hôtel commun de la ville et réunion d'icelle à la jurisdiction des prieur et consuls pendant les foires. — *Voir* n° 1323.

1565, 6 novembre. – *Angers.*

1959. — Ordonnance portant que tous comptables ne pourront estre reçeus ès offices de présidens, maistres, correcteurs et auditeurs en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23610** (284)

1565, 23 novembre. – *Plessis-lez-Tours.*

1960. — Lettres patentes du Roy contenant la déclaration faicte par Sa Majesté sur les remonstrances et plaintes des trois Estats de son royaume à Orléans, de l'article CXXXVII, que les fermiers des aydes, subsides et impositions ne pourront faire appeller les subjects de Sa Majesté ailleurs que par-devant M. le séneschal de Lyon ou son lieutenant; avec l'arrêt de la court de parlement à Paris, contenant la vérification desdictes lettres et ordonnances de Messieurs M. Michel Larcher, conseiller du Roy en sadicte court de parlement à Paris, et superintendant en la justice de Lyon, et gens tenant le siège présidial à Lyon; contenant la publication faicte en icelle et prohibition aux esleuz de Lyon de n'en cognoistre et aux parties se pourveoir par-devant eux... — *Lyon, M. Jove,* 1569. In-8°, 8 ff.
[F. **46828** (31)

1565, 29 novembre. – *Plessis-lez-Tours.*

1961. — Lettres patentes du Roy portants défenses de ne faire aucune assiette, cottisation, département, cueillette ne levée de deniers, sans exprès commandement dudict seigneur, à peine de confiscation de corps et de biens. — *Paris, R. Estienne,* 1565. In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. 46828 (32) et Thoisy. 487 (4)

1566, 29 janvier. – *Moulins.*

1962. — Arrest de l'innocence de Monsieur l'admiral, donné par le Roy en son conseil privé... et publié en sa cour de Parlement, le 18e février ensuyvant. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 10 ff. [F. 46829 (1)

1963. — Arrest donné par le Roy, assisté de la royne sa mère, princes du sang et autres princes et seigneurs de son privé conseil, entre les duchesses douairières, mère et femme, enfans, frères, parens et amys de feu M. le duc de Guyse et M. de Chastillon, admiral de France. Pubié (*sic*) en la court de parlement à Rouen, le 16e jour de febvrier 1566. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1566. In-8°, 8 ff. [F. 46829 (1 *bis*)

1566, février. – *Moulins.*

1964. — Ordonnances du Roy pour la réformation et reiglement de la justice, tant ès cours souveraines que inférieures, faictes en l'assemblée des princes et seigneurs de son Conseil et des députez des cours de parlements et Grand Conseil, tenue à Moulins au mois de febvrier 1566. Ensemble la déclaration et interprétation du Roy sur icelles (des 10 juillet et 11 décembre 1566). Plus une table des matières y contenues. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, sign. A-O. [F. 46829 (11)

1965. — 1566. — *Ibid.* In-8°, sign. A-O. [F. 27582 (5)

1966. — 1567. — *Ibid.* In-8°, sign. A-P. [F. 46829 (14)

1967. — (1569.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, sign. A-I. [Rés. F. 2101

1968. — 1571. — *Orléans, É. Gibier.* In-8°, sign. A-D. [Thoisy. 492 (7)

1969. — 1572. — *Paris, A. Houic.* In-8°, sign. A-D. [F. 46929 (18)

1970. — Ordonnances nouvelles du roy Charles IX sur la réformation et règlement de sa justice, tant ès cours souveraines que inférieures... — *Dijon, I. Des Planches,* 1566. In-8°, sign. a-c. [F. 46829 (12)

1971. — Édict et ordonnance du roy Charles IX faite en son Conseil... sur la refformation et règlement de la justice. Publiée en parlement à Rennes, le XXX. jour d'avril 1566. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1566. In-4°, sign. A-I. [F. 13705

(Suivi des déclarations des 10 juillet et 11 décembre 1566.)

1972. — Ordonnances faites par le Roy sur les plainctes et remontrances faictes à Sa Majesté en ces voyages derniers, pour le reiglement de la justice et police de son royaume. Publiées à Tholose, le XVIII. de mars ensuyvant, avec l'arrest de ladicte cour sur la publication et modification d'icelles... — *Lyon, B. Rigaud,* 1566. In-8°, 87 p. et la table. [F. 46256

(Suivi de : *Édict de reiglement,* du 3 sept. 1551, *sur le faict des criées et décretz;* — *Autres ordonnances de par le Roy, données à Moulins audit mois de febvrier,* le 9 et le 12, sur les assemblées illicites et sur le port des armes; — *Déclaration et ampliation du Roy,* du 19 février 1566, *sur le règlement des hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume et taux des vivres.*)

1973. — Ordonnances dernièrement faictes par le Roy... sur les plaintes et doléances faictes à Sa Majesté en ses voyages derniers, pour le reiglement de la justice et police de son royaume. Avec indice du contenu en un chascun article desdites ordonnances. — *Lyon, J. Temporal,* 1566. In-8°, 132 p. [F. 46829 (13)

(Contient, outre les actes royaux de l'édition précédente, les *Ordonnances du Roy,* du 12 février 1566, *sur le fait de la gendarmerie, commissaires contrerolleurs et payeurs d'icelles* et l'*Édit,* de février 1566, *des privilèges du domaine et patrimoine de la sacrée coronne de France.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

1974. — Édit et ordonnance du Roy... contenant plusieurs articles sur le fait et administration de la justice; avec l'arrest de la cour de parlement de Rouen, donné, les chambres assemblées, sur la publication dudit édit. Le tout publié en ladite cour, le 30e jour d'aoust ensuyvant. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1567. In-8°. sign. A-K. [F. 46829 (17)

1975. — 1567. — *Caen, impr. de E. Thomas.* In-8°, sign. A-M. [F. 46829 (16)

(Suivi de l'*Édict et ordonnance du Roy,* de janvier 1564, *pour le bien et reiglement de la justice et police de son royaume;* — et de l'*Édict du Roy,* de février 1566, *contenant les reigles et maximes anciennes de l'union et conservation de son royaume.* — Chaque édit a un titre particulier et une adresse spéciale.)

1976. — Commentaire sur les ordonnances faictes par le roy Charles neufiesme en sa ville de Moulins... par M. Philibert Bugnyon... — *Lyon, C. Ravot,* 1567. In-8°, XVI-285 p. [F. 25918

(Avec le texte de l'ordonnance.)

1977. — Ordonnances du roy Charles IX faites par Sa Majesté, en sa ville de Molins, en l'assemblée des Estats, l'an 1566, adnotées par M. Pardoux Du Prat... Ad formulam *Lego cum nupserit,* et, *an pactio dotem iisdem... terminis quibus soluta fuit restitui valeat, responsa duo, auctore eodem.* — *Lyon, B. Rigaud,* 1572. In-8°, XVI-238 p. et un index. [F. 40983

1978. — 1573. — *Paris, J. Ruelle.* In-8°, 87 ff. et un index.
2 ex. [F. 25908 et 25909

1979. — 1580. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 216 p. et un index.
2 ex. [F. 25910 et 40984

1980. — 1580. — *Paris, J. Borel.* In-8°, 87 ff. et un index. [F. 25911

1981. — 1602. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 216 p. et un index. [F. 40985

1566, février. — *Moulins.*

1982. — Édict du Roy par lequel il veult et ordonne que les terres, prez, marais et paluz vagues, à luy appartenants, soyent baillez à cens et rente. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 27573 (19) et 46829 (21)

1983. — (Un autre ex. inc.) [Thoisy. 494 (18)

1984. — Édict du Roy par lequel il veult et ordonne que les terres, prez, marais et palus vagues, à luy appartenants, soyent baillez à cens et rente. Publié de rechef en Parlement, le 5e jour d'aoust 1566. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 7 ff. [F. 46829 (20)

1985. — Édict du Roy par lequel il veult que les terres, prez et paluz vagues, à luy appartenans, soient baillez à cens et à rente. Avec les lettres de déclaration et ampliation dudit édict (du 10 janvier 1567). Plus autre édict (du 27 avril 1567) par lequel il est très expressément commandé remettre et restablir les terres vagues, pastiz ou communaux, en l'estat qu'ils estoient auparavant ce précédent édict. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1567. In-4°, 7 ff. [F. 13711

1566, février. — *Moulins.*

1986. — Ordonnances du Roy pour l'union et conservation de son domaine. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 27573 (28), 46829 (23) et Fz. 2342

1987. — Édict du Roy sur le règlement que ledit seigneur veut être gardé à l'advenir pour la conservation de son domaine. Publié en parlement à Rennes, le 8e jour d'avril 1566. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1566. In-4°, 6 ff. [F. 13704

1988. — Édit du Roy... contenant les reigles et maximes anciennes de l'union et conservation de son domaine, recueillies par articles, confirmez irrévocablement par ledit édit. Avec l'arrest de la cour de Parlement de Rouen, donné, les chambres assemblées, sur la publica-

tion d'iceluy. Le tout publié en ladite cour le xxx. jour d'aoust ensuyvant 1566. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1567. In-8°, 11 ff. [F. 46829 (19)

1989. — Édit portant règlement pour l'aliénation du domaine. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (285)

1990. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. 8 p. [Rés. Le^{21}. 7, 3e portefeuille, pièce 6

1991. — Édit du Roy... contenant les reigles et maximes anciennes de l'union et conservation de son domaine... Avec l'arrest de la court de parlement de Rouen... sur la publication d'iceluy. — *Voir* n° 1975.

1992. — Édit des privilèges du domaine et patrimoine de la sacrée coronne de France. — *Voir* n° 1973.

1566, février. – *Moulins.*

1993. — Édit du Roy portant règlement entre le Parlement et la Chambre (des comptes de Paris) concernant la jurisdiction criminelle. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 7 p.
3 ex. [F. 23610 (292), 4° Fm. 5840.4 (40) et 34796.5 (41)

(Suivi de l'*Arrest,* du 17 janvier 1583, *rendu sur le procez criminel faict au nommé Vacher, receveur des barrages de Paris.*)

1994. — Édict du roy Charles IX portant règlement entre le Parlement et la Chambre des comptes sur la jurisdiction civile et criminelle de ladite chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (286 et 291)

1995. — Édit sur le fait de la jurisdiction civile et criminelle de la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (252)

1566, février. – *Moulins.*

1996. — Ordonnance du Roy contenant la suppression des offices de receveurs, grènetiers et contreroolleurs de son domaine, aydes et gabelles, collecteurs de ses finances, receveurs généraux du taillon de sa gendarmerie, trésorier des parties casuelles, trésoriers ordinaires de ses guerres et payeurs des compaignies d'icelle... plus la suppression de toutes les chambres des comptes, fors que de celle de Paris. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, sign. A-D.
3 ex. [F. 27573 (10), 46829 (22) et Fz. 2343

1997. — 1566. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, sign. A-D [F. 27573 (21)

1998. — Édit portant règlement sur l'ordre et distribution des finances, suppression d'aucuns trésoriers de France, officiers comptables, suppression des chambres des comptes de Dijon, Dauphiné, Provence, Montpellier, Nantes et Blois, et réduction des officiers de la Chambre des comptes de Paris au nombre ancien. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. 23740 (253)

1566, 5 février. – *Moulins.*

1999. — Déclaration portant que les deniers d'octroi seront employez aux réparations des villes et places frontières, et que les ouvrages en seront donnez au rabais, les solemnitez, en tel cas requises, gardées et observées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (254)

1566, 9 février. – *Moulins.*

2000. — Ordonnance du Roy sur la prohibition et défense à tous gentilshommes et autres de ne se démentir l'un l'autre, ne pour ce faict en faire assemblée en armes, sur peine de la vie. — *Paris, J. Dallier,* 1566. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 27573 (12), 46829 (3) et Rés. F. 174 (29)

2001. — Ordonnance du Roy sur la prohibition et défense à toutes personnes de se démentir l'un l'autre. — *Paris, J. Dallier,* 1566. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 27573 (20) et 46829 (3 *bis*)

2002. — (Ordonnance du Roi portant) défences à tous gentilshommes et autres de faire aucune assemblée de personnes. — *Voir* n^{os} 1972 et 1973.

1566, 10 février. – *Moulins.*

2003. — Lettres patentes du Roy, par

lesquelles il renvoye et attribue à la chambre du conseil du parlement de Paris la cognoissance et jugement par appel de tous et chascuns les procès et différends concernants l'exécution et entretènement de l'édict de pacification. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff.
4 ex. [F. **27573** (17), **46829** (4), Fz. **2374** et Thoisy. **480** (19)

1566, 12 février. – *Moulins.*

2004. — Ordonnances du Roy sur le faict de la gendarmerie. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, sign. A-D.
2 ex. [F. **46829** (5) et Rés. F. **174** (30)

2005. — 1566. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-D. [F. **26046**

2006. — Ordonnance du Roy sur le faict de la gendarmerie, commissaires, contrerolleurs et payeurs d'icelles. — *Voir* n° 1973.

1566, 12 février. – *Moulins.*

2007. — Lettres patentes du Roy par lesquelles est défendu à toutes personnes, mesmes aux gens de ses ordonnances, gentilshommes de sa maison et semblables, tout port, usance et exercice de bastons à feu, sur peine de confiscation de corps et de biens; contenants en oultre défenses, sur les mesmes peines, de contrevenir aux ordonnances faictes pour la pacification de son royaume, et aussi de jurer et blasphémer le nom de Dieu. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, sign. A-C.
4 ex. F. **27573** (24) et **46829** (6), Fz. **2227** et Rés. F. **174** (31)

2008. — Ordonnance du Roy, par laquelle est estroitement défendu le port des armes à feu à gens de toute qualité, avec commandement aux prévost des mareschaux de nettoier le païs des volleurs, et aux gens de justice faire punir les blasphémateurs du nom de Dieu. — *Lyon, J. Saugrain,* 1566. In-8°, sign A-C.
[F. **46829** (7)

2009. — (Ordonnance du Roi portant défense) du port des armes, bastons à feu et blasphèmes du nom de Dieu et autres. — *Voir* nos 1972 et 1973.

1566, 12 février. – *Moulins.*

2010. — Déclaration portant règlement pour les fonctions des trésoriers de la gendarmerie et de l'extraordinaire des guerres, payeurs des compagnies, commissaires et controlleurs des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23740** (255)

1566, 13 février. – *Moulins.*

2011. — Déclaration et interprétation du Roy sur l'édict des juge et consuls en la ville de Troyes, ensemble l'arrest de nos seigneurs de la cour de Parlement (du 20 janvier 1571), par lequel est permis aux marchans de la ville d'Orléans de jouir et user de mesme pouvoir octroyé auxdits consuls de Troyes. — *Orléans, impr. de S. Hotot,* 1613. In-8°, 20 p.
2 ex. [F. **26531** et **46829** (8)

2012. — Déclaration du Roy sur l'édict de l'eslection des juges et consuls (en sa ville de Troyes). — *Voir* n° 1792.

1566, 19 février. – *Moulins.*

2013. — Édict et déclaration du Roy pour faire entretenir, garder et observer l'ordonnance faicte par Sa Majesté, au moys de janvier 1563, pour pourveoir aux prix excessifz que les hosteliers et cabaretiers de ce royaume exigent ordinairement de leurs hostes, et à l'excessive charté de toutes sortes de vivres. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, sign. A-C.
[F. **46829** (10)

2014. — Ordonnance du Roy sur le faict de la police des vivres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[Dép. des Mss, Fr. **21710**, fol. 15

2015. — Déclaration et ampliation du Roy sur le règlement des hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume, et taux des vivres. — *Voir* nos 1972 et 1973.

1566, mars. – *Moulins.*

2016. — (Lettres) patentes du roy

Charles IX (portant règlement de la draperie en la ville de Bourges). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 ff. [F. **23610** (293)

1566, 3 mars. – *Moulins.*

2017. — Lettres patentes du Roy portants nouvelles commission à maistre Anthoine Arnauld, conseiller dudict seigneur, solliciteur général de ses finances, restes des comptes, et son procureur en la séneschaussée d'Auvergne et siège présidial de Ryom, et à Jehan Arnauld, son fils, non seulement pour la continuation des poursuytes desdictes finances et restes des comptes, mais aussi pour le recouvrement des amendes de la cour du parlement de Paris et Grand Conseil. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, sign. A-C. [F. **46830** (1)

2018. — Déclaration portant règlement pour le recouvrement des restes et amendes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23740** (256)

1566, 8 mars. – *Moulins.*

2019. — Lettres patentes du Roy touchant l'institution de ses lecteurs en l'Université de Paris; avec la préface de Pierre de La Ramée sur le proœme des mathématiques. A la royne, mère du Roy. — *Paris, impr. de A. Wechel,* 1567. In-8°, 32 p. [F. **46830** (2)

(Avec la date du 7 mars.)

2020. — (Un autre exemplaire incomplet.) [F. **27573** (38)

2021. — Extraict des ordonnances royaux (des 8 mars 1566 et 23 octobre 1568), registrés en Parlement, avec autres pièces et preuves pour monstrer ce que doivent les professeurs du Roy à l'Université et au public. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 32 p.

3 ex. [F. **46830** (3), Rp. **10013** et Rés. R. **2417**

1566, 10 mars. – *Moulins.*

2022. — Mandement du Roy pour la monstre et payement de sa gendarmerie pour le quartier de janvier, febvrier et mars; avec injonction de faire garder et observer l'ordonnance faicte sur le reiglement de ladicte gendarmerie. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff.

4 ex. [F. **46830** (4) et Rés. F. **174** (32)

1566, 15 mars. – *Moulins.*

2023. — Lettres patentes du Roy contenant inhibitions et deffenses à ceux de la religion prétendue reformée de tenir ou faire tenir escolles publicques pour instruyre en leur religion les jeunes enfans des villes, bourgz, bourgades et villaiges de ce pays de Normendye. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1566. In-8°, 7 ff. [F. **46830** (5)

2024. — Lettres patentes du Roy contenant inhibitions et deffenses à ceux de la religion prétendue réformée de tenir ou faire tenir escolles publicques pour instruyre en leur religion les jeunes enfans. — *Paris, G. de Nyverd, jouxte l'impression faicte à Rouen* (s. d.). In-8°, 6 ff.

2 ex. [F. **27573** (13) et Rés. F. **2102**

1566, 20 mars. – *Moulins.*

2025. — Lettres patentes du Roy, adressées à MM. de Rougier, conseillier dudit seigneur, trésorier de France, et de Chastelier, général de ses finances establies à Lyon, pour commencer d'exercer leurs dites charges le 1er jour du mois d'avril 1566, encores que l'édict du mois de février dernier n'ait esté vérifié en la Chambre des comptes à Paris. — *Lyon,* 1566. In-8°, 8 ff. [F. **27573** (22)

1566, mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2026. — Édict du Roy sur l'élection d'un juge et troys consulz des marchans en la ville de Poictiers, lesquez congnoistront de tous procès et différendz qui seront cy-après meuz entre lesdictz marchans pour faict de marchandise. — *Poictiers, de Marnefz et Bouchetz frères,* 1566. In-4°, 12 p. [F. **23610** (287)

1566, 14 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2027. — Lettres patentes du Roy sur l'ampliation, reiglement et déclaration de la jurisdiction des vicontes de Normandie: avec l'arrest de la cour de Parlement...

contenant les déclarations et modifications faites par ladite cour sur lesdites lettres patentes. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1567. In-8°, 10 ff. [F. **46830** (6)

1566, 26 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2028. — Lettres du Roy par lesquelles il enjoint à tous capitaines, lieutenans et autres, et aussi à tous vagabonds, de desloger de la ville de Paris dedans vingt-quatre heures, après la publication de ces présentes. Autres lettres (du 26 mai 1566) pour l'observation de l'ordonnance faicte à Moulins pour la deffense et prohibition des armes à feu. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff. [F. **46830** (7)

1566, 29 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2029. — Lettres du Roy portants défenses à toutes personnes de tirer d'aucunes armes à feu, sur peine de cent escus d'amende et de punition corporelle; avec injonction aux dixeniers, quarteniers et commissaires de s'enquérir de ceux qui viendront et seront logez en leurs quartiers. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff. [F. **46830** (9)

1566, 6 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2030. — (Lettres patentes concernant la perception des dîmes dans le diocèse de Troyes.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano, car. goth. [Rés. F. **725**

1566, 9 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2031. — Lettres patentes par lesquelles le Roy déclare et ordonne que la Chambre (des comptes) n'ait à procéder au jugement de toutes omissions de recettes, faux emplois, erreurs de calcul, soulfrances et décharges de débets, découvertes et rapportées au bureau par les conseillers correcteurs, sans les y appeller, qu'ils assisteront à la publication des édits et ordonnances et à la réception des officiers qui seront reçus à la chambre, avec voix délibérative. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3-4 p. [F. **23740** (257)

1566, 11 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2032. — Lettres de sauvegarde du roy... pour les maisons, fermes et métairies, locataires et fermiers (de l'Hôtel-Dieu de Paris), qui les exemptent du logement des gens de guerre et de ceux de la suite du Roy... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (288)

1566, 13 juin. – *Vincennes.*

2032 *bis.* — Ordonnance sur l'exécution de l'édict d'aliénation de 100,000 escus du temporel de l'Église. — *Voir* n° 1807.

1566, 15 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2033. — Ordonnance du Roy sur le descry de certaines espèces d'or et d'argent estrangières. — *Paris, J. Dallier,* 1566. In-8°, sign. A-E, fig. [F. **46830** (11)

2034. — 1566. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E, fig. [F. **46830** (12)

2035. — 1566. — *Ibid.* In-8°, sign. A-E, fig. [F. **46830** (13)

2035 *bis.* — Ordonnance du Roy sur le descri de certaines espèces d'or et d'argent estrangères. — *Voir* n° 1647.

1566, 15 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2036. — Ordonnance du Roy sur le descry des monnoyes de billon estrangères au-dessoubz de trois solz pièce et avaluation d'icelles. — *Paris, J. Dallier,* 1566. In-8°, sign. A-D, fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **69**

1566, 15 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2037. — Édict du roy... touchant les dixmes, primices, champars, terrages et autres devoirs pour les bénéficiers. Publié en parlement à Rennes, le 26e jour de juin 1566. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1566. In-4°, 6 ff. [F. **13707**

1566, 29 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2038. — Lettres patentes du Roy contenans inhibitions et défenses de procéder doresnavant à aucune recherche, information ou inquisition du revenu annuel des gens du clergé de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 4 ff. [F. **46830** (14)

1566, juillet. – *Paris.*

2039. — Édit portant qu'il ne sera fait dorénavant aucune érection des terres et seigneuries en titres de duchez, marquisats ou comtez qu'à la charge que, les propriétaires desdites terres ainsi érigées venant à décéder sans hoirs mâles, icelles terres demeureront unies et incorporées au domaine. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (258)

1566, juillet. – *Paris.*

2040. — Statuts et ordonnances des maistres couvreurs... de Paris. (Avec la confirmation des privilèges des maîtres couvreurs, de juin 1635, les lettres des 23 décembre 1704 et 14 mars 1744, en faveur des couvreurs, et autres actes relatifs à la même communauté.) — *Paris, impr. de J. Chardon*, 1747. In-4°, 83 p.
3 ex. [F. 21035 (4), 22714 et Rés. F. 1226

2041. — Statuts et ordonnances des maistres couvreurs... de Paris. (Avec confirmation de juin 1635.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 22389

1566, juillet. – *Paris.*

2042. — Statuts, ordonnances et règlemens portant érection et création de la communauté des maistres patenostriers-boutonniers d'émail, verre et cristalin... de Paris. — *Paris, impr. de M. Rebuffé*, 1702. In-4°, 16 p. [F. 22603

(Édit de juillet 1566, suivi des lettres de confirmation d'avril 1583 et de septembre 1599.)

2043. — Édit du Roy portant érection et création des articles, statuts et règlemens de la communauté des maistres patenostriers-boutonniers d'émail... de Paris. — *Voir* 1659, février.

1566, juillet. – *Paris.*

2044. — Les Privilèges accordez aux maistres pâticiers et oublayers... de Paris... par le roy Charles IX... Lettres patentes du mesme Roy... du dernier juin 1567, adressantes au prévost de Paris, portant jussion... qu'il eust à vérifier lesdites lettres. Lesdits privilèges confirmez par Louis XIV... par ses lettres... de may 1653. — *Paris, R. Mazuel*, 1654. In-4°, 27 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21640, fol. 246

2045. — 1667. — *Paris, A. Cramoisy.* In-4°, 27 p. [F. 21256 (26)

2046. — 1697. — *Paris, N. Couterot.* In-4°, 38 p. [F. 21446 (1)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 15 may 1691, *pour réunir à la communauté des paticiers les offices de jurez, créez par l'édit de mars 1691.*)

2047. — 1736. — *Paris, impr. de C. Osmont.* In-4°, 56 p. [F. 21447

(Contient en plus de l'édition précédente les *Lettres patentes*, du 28 juin 1707, *portant réunion de l'office de controlleur visiteur des poids et mesures et celui de greffier des enregistremens des brevets d'apprentissage, lettres de maistrises et autres actes à la communauté des maistres et jurez pâtissiers de Paris*, et autres actes relatifs à ladite communauté, de 1618 à 1703.)

2048. — Privilèges accordés aux maîtres patissiers-oublayers... de Paris (par Charles IX et confirmés par Louis XIV en mai 1653). — *Paris, impr. de Guichon*, 1747. In-8°, 118 p. [F. 26458

(Suivi de la *Déclaration du Roi*, du 15 mai 1691, *pour réunir à la communauté des pâtissiers les offices de jurés créés par l'édit... de mars 1691;* — des *Lettres patentes*, du 28 juin 1707, *portant réunion de l'office de contrôleur visiteur des poids et mesures, celui de greffier des enregistremens des brevets d'apprentissage, lettres de maîtrises et autres actes à la communauté des maîtres et jurés patissiers de Paris;* — et d'autres actes relatifs à ladite communauté.)

2049. — 1757. — *Paris, Ve Delormel et fils.* In-8°, 175 p. [F. 46609

2050. — (Un autre ex., rel. mar. rouge, aux armes de Sartine, lieutenant général de police.) [Rés. F. 1826

1566, 7 juillet. – *Paris.*

2051. — Lettres patentes du Roy nostre sire, contenant inhibitions et deffences de faire conduire aucunes marchandises venans d'Italie par la ville de Brianson. Ensemble la révocation de l'arrest donné, le 7e de février 1566,

à la requeste des consuls, manans et habitants dudit Brianson, pour la translation de la foire. — *Lyon, T. Ancelin,* 1596. In-8°, 4 ff. [F. **46830** (16)

2052. — 1605. — *Lyon, L. Cloquemin.* In-8°, 8 p. [F. **46830** (17)

2053. — 1612. — *Lyon, impr. de N. Julliéron.* In-8°, paginé 152-159.
3 ex. [F. **46802** (5), **46830** (18) et Rés. F. **1702** (16)

2054. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* In-8°, pag. 145-154. [F. **27673** (4)

2055. — 1645. — *Lyon, impr. de J. Julliéron.* In-8°, paginé 109-116. [F. **46802** (7)

2056. — 1661. — *Lyon, A. Julliéron.* In-8°, paginé 109-116. [F. **46802** (8)

2057. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, paginé 109-116. [Rés. F. **1529** (1)

1566, 10 juillet. – *Paris.*

2058. — Déclaration et interprétation des ordonnances (de février 1566) faicte par le Roy, sur les remonstrances à luy faictes par les députez de sa court de parlement à Paris. — *Voir* n^os^ 1964-1969.

1566, 11 juillet. – *Paris.*

2059. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il prolonge à ceux du clergé le temps à eux préfix pour faire le rachapt de leurs terres aliénées, et, en oultre, donne pouvoir aux députez d'iceux, establis à Paris, de trouver et prendre argent à rente, par le moyen des prévost des marchans et eschevins d'icelle ville, pour parfaire ledict rachapt. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 24 p.
2 ex. [F. **27573** (16) et **46830** (21)

2060. — 1566. — *Poitiers, B. Noscereau, suyvant la coppie imprimée à Paris par R. Estienne.* In-8°, 16 p. [F. **46830** (20)

1566, 13 juillet. – *Paris.*

2061. — Déclaration du Roy par laquelle il veult et ordonne que les greneliers et contreroolleurs continueront l'exercice de leurs offices, leur vie durant, nonobstant la suppression d'iceux cy-devant publiée. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 14 p.
2 ex. [F. **27573** (15) et **46830** (22)

2062. — 1566. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. **46830** (23)

1566, 18 juillet. – *Paris.*

2063. — Lettres patentes du Roy portants commandement exprès à tous capitaines et chefs de gendarmerie, leurs vefves et héritiers, d'envoyer par devers les gouverneurs des provinces, dedans huictaine, les roolles originaux qu'ils ont des monstres par eux faictes, depuis le temps qu'ils sont au service dudict seigneur. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1566. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27573** (14) et Rés. F. **174** (33)

(Suivi des *Lettres patentes du Roy,* du 18 juillet 1566, *pour faire convenir dedans un mois les commissaires, contreroolleurs ordinaires des guerres, payeurs de la gendarmerie, et autres, par-devant les commissaires députez par ledict seigneur, en la chambre d'Anjou à Paris.*)

2064. — (Un autre ex., ne contenant que les premières lettres patentes.) [F. **46830** (24)

2065. — 1566. — *Paris, A. Brière.* In-8°, 8 p. [F. **46830** (26)

(Cette édition ne contient que les premières lettres patentes.)

1566, 18 juillet. – *Paris.*

2066. — Lettres patentes du Roy, pour faire convenir les commissaires, controlleurs ordinaires des guerres, payeurs de la gendarmerie, ensemble les commis des trésoriers ordinaires des guerres, par devers les commissaires députez par ledict seigneur, en la chambre d'Anjou à Paris. — (*S. l.,*) 1566. In-8°, 6 p. [F. **46830** (25)

1566, 23 juillet. – *Paris.*

2067. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il défend à tous ses subjects, à peine de la vie et de confiscation de biens, de porter les armes, ny aider et

secourir ceux du Pays Bas contre le roy d'Espaigne. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 8 p. [F. 46830 (28)

2068. — 1566. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46830 (29)

1566, 25 juillet. – *Paris.*

2069. — Ordonnance du Roy sur le faict des draps, fil d'or, d'argent et de soye, et autres marchandises foraines d'Italie, Espagne et Levant entrans en son royaume. — *Lyon, T. Ancelin*, 1596. In-8°, 24 p. [F. 46830 (30)

2070. — 1612. — *Lyon, impr. de N. Julliéron.* In-8°, paginé 111-150.
3 ex. [F. 46802 (4), 46830 (31) et Rés. F. 1702 (15)

2071. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* In-8°, paginé 103-144. [F. 27673 (3)

2072. — 1645. — *Lyon, impr. de J. Julliéron.* In-8°, paginé 79-108. [F. 46802 (7)

2073. — 1661. — *Lyon, impr. de A. Julliéron.* In-8°, paginé 79-108. [F. 46802 (8)

2074. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, paginé 79-108. [Rés. F. 1529 (1)

1566, 8 août. – *Villers-Cotterets.*

2075. — Ordonnance du Roy concernant les trésoriers et officiers de sa gendarmerie et les commissaires députez, pour enquérir de leurs malversations, et l'assassinat attenté en la personne de maistre Antoine Joulet, sieur de Chastillon. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 27573 (18), 46831 (2) et Rés. F. 174 (34)

1566, 8 août. – *Villers-Cotterets.*

2076. — Lettres du Roy pour le payement des dixmes deues aux bénéficiers de son royaume, et aussi pour l'entretènement de ses édicts de pacification, majorité et autres, et encor de celuy des hosteliers. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 7 ff.
3 ex. [F. 27573 (25) et Thoisy. 17. fol. 65. et 480 (20)

2077. — 1566. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46831 (3)

1566, septembre. – *Guillon.*

2078. — Édict du Roy contenant exemption et affranchissement de toutes commissions, tant royales que de communautez, ordinaires et extraordinaires, comme de faire guets, de loger gens de guerre et gens de court, et autres charges y déclarées. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, sign. A-D. [F. 46831 (5)

2079. — 1567. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 8 ff. [Rés. F. 174 (37)

1566, septembre. – *Guillon.*

2079 *bis.* — Statuts et règlemens des maistres et marchands chaudronniers, batteurs et dinandiers... de Paris (confirmés par Charles IX). — (*Paris*), *impr. de J. Lamesle*, 1735. In-4°, 8 p. [F. 22383

1566, 23 septembre. – *Guillon.*

2080. — Lettres patentes du Roy portants nouveau reiglement pour la poursuyte et recouvrement des finances de Sa Majesté, dont maistre Anthoine Arnauld, conseiller dudict seigneur, solliciteur général desdictes finances et son procureur en la séneschaussée d'Auvergne et siège présidial de Ryom, est chargé... — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 27573 (23) et 46831 (6)

1566, 24 septembre. – *Guillon.*

2081. — Déclaration du Roy, portant permission aux archers de sa garde de porter cy-après, à son service, toutes sortes d'harquebuses, pistolles et pistolets, et autres sortes d'armes. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 7 ff. [F. 46831 (7)

1566, 24 septembre. – *Guillon.*

2082. — Lettres patentes du Roy portants défenses à tous ses subjects d'achepter dedans un an, ny cacher et receler aucuns meubles ou immeubles appartenants aux officiers de ses finances

ayans malversé en icelles. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°. 4 ff. [F. 46831 (8)

2083. — Lettres patentes du Roy portans défenses à tous ses subjects d'achepter dedans un an, ny cacher et receler aucuns meubles ou immeubles appartenans aux officiers de ses finances ayans malversé en icelles. — *Voir* n° 2115.

1566, 24 septembre. – *Gaillon.*

2084. — Ordonnance du Roy pour le payement de sa gendarmerie, pour le quartier d'avril dernier et monstre d'icelle, assignée au 3e novembre prochain. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 174 (36)

1566, 15 octobre. – *Paris.*

2085. — Édict et ordonnances du Roy sur les récusations proposées par les parties, lesquelles ne seront receues à récuser plus de la troisième partie des présidens et conseillers de la court (de parlement de Bretagne). — (*Rennes, impr. de J. Du Clos*, 1567.) In-4°. 2 ff. [F. 13709

1566, novembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2086. — Édict du Roy pour l'exécution des sentences et condemnations d'amendes des baillifs, séneschaux, prévosts et autres juges, nonobstant oppositions ou appellations quelsconques. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. 27573 (29) et 46831 (9)

2087. — (S. d.) — (*Ibid.*) In-8°, 3 ff. [F. 46831 (10)
(Mq. le titre.)

1566, 13 novembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2088. — Lettre du Roy aux baillifs et séneschaux pour relever généralement tous les hommes d'armes et archers qui n'auroyent comparu ou envoyé procuration aux monstres de la gendarmerie, faites pour le quartier d'avril 1566. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. 46831 (11) et Rés. F. 174 (39)

1566, 20 novembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2089. — Lettres du Roy portants défenses à toutes personnes de ne violer et enfraindre les édicts de pacification, majorité et autres, sur peine de la vie; avec injonction de repurger la ville de Paris des vacabons et gens inutiles. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. 46831 (12) et Thoisy. 480 (21)

1566, 23 novembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2090. — Lettres patentes du Roy portans itératives défenses, sur peine de la vie, à tous ses subjets, exceptez les archers de ses gardes, prévost de son Hostel, prévosts des connestable et mareschaux de France, et autres y dénommez, de tout port et usaige d'armes et bastons à feu, et encores de dagues, daguettes et aultres semblables sortes d'allumelles, quant aux roturiers, gens de mestier, serviteurs et aultres. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. 27573 (27) et 46831 (13)

1566, décembre. – *Paris.*

2091. — Ordonnance du Roy, concernant les deux et demi pour cent ordonnez par Sa Majesté estre levez, pour l'entretènement de la police, sur tous et chascuns les hosteliers, taverniers, cabaretiers et aultres vendants tant en gros, que menu, logeans les passans voyageurs et séjournants par son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, sign. A-D. [F. 46831 (14)

2092. — 1567. — *Lyon, P. Merant.* In-8°, sign. A-D. [F. 46831 (15)

1566, 11 décembre. – *Paris.*

2093. — Seconde déclaration des ordonnances (de février 1566) faicte par le Roy sur les remonstrances à luy réitérées par les gens de sa cour de parlement à Paris. — *Voir* n°s 1964-1969.

1566, 12 décembre. – *Paris.*

2094. — Lettres du Roy portants mandement à tous nobles et aultres subjects au banc et arrière-ban de se tenir prests et en équippage pour marcher la

part qu'ils seront mandez par Sa Majesté. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1566. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 174 (40)

2095. — Missive du Roy nostre sire (au sénéchal de Lyon) contenant que tous nobles et autres contribuables au ban et arrière-ban... soient prestz et en équippage pour marcher et se trouver la part et au temps qu'il leur sera mandé par ledit seigneur. — *Lyon, B. Rigaud*, 1566. In-8°, 4 ff. [Rés. Lb^{33}. 538

1567, 10 janvier. – *Paris.*

2095 *bis.* – Lettres de déclaration (de l'édit de février 1566). — *Voir* n° 1985.

1567, 13 janvier. – *Paris.*

2096. — Ordonnances du Roy (des 13 et 14 janvier 1567) concernants la forme du payement de sa gendarmerie et les charges et gages des commissaires, contreroolleurs, trésoriers et payeurs d'icelle; ensemble des réparations, fortifications et avitaillements des villes, chasteaux et places fortes de ses frontières. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, sign. A-E. [Rés. F. 174 (41)

2097. — 1567. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, sign. A-E. [F. 46832 (1)

2098. — Déclaration contenant règlement sur le fait des monstres, controlles et payement de la gendarmerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. 23740 (259)

1567, 14 janvier. – *Paris.*

2099. — Déclaration faicte par le Roy, contenant reiglement sur le faict des réparations de ses villes et places de frontières et la forme qu'il... entend estre gardée... au payement des deniers destinez pour lesdites réparations. Avec l'arrest faict sur icelle en la chambre des comptes, l'unzième de janvier 1575. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1575. In-8°, 7 ff. [F. 46832 (2)

2100. — Déclaration portant que l'exercice de la charge de trésorier des fortifications sera faite par commission : l'un au département de Piedmont et l'autre au département de Picardie-Champagne; et règlement pour l'administration des deniers destinez ausdittes réparations et fortifications... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (260)

2101. — Ordonnance du Roy concernant les charges des trésoriers et la forme du payement des réparations, fortifications et avitaillements des villes, chasteaux et places fortes de ses frontières. — *Voir* n^{os} 2096-2097.

1567, 14 janvier. – *Paris.*

2102. — Ordonnance du Roy pour la foire Sainct-Germain-des-Prez-lez-Paris. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46832 (4)

1567, 20 janvier. – *Paris.*

2103. — Lettres patentes et commission du Roy pour la recherche, perquisition et poursuyte des usuriers. Avec un arrest de la cour de Parlement (du 26 juillet 1565) sur le mesme faict. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, sign. A. [F. 27573 (39)

2104. — (Un autre ex. inc.) [F. 46832 (5)

2105. — Lettres patentes du Roy pour la recherche, perquisition et poursuite des usuriers. — *Voir* n^{os} 2937-2939.

1567, 22 janvier. – *Paris.*

2106. — Lettres patentes du Roy portans... défenses à tous estrangers et fugitifs de leurs pays, de se retirer en quelsques lieux et endroicts que ce soit de son royaume... — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46832 (6) et Thoisy. 492 (10)

2107. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46832 (7)

1567, 26 janvier. – *Paris.*

2107 *bis.* — Commission du Roy pour l'exécution des lettres (du 20 janvier 1567 relatives à la poursuite des usuriers). — *Voir* n^{os} 2937 et 2938.

1567, février. – *Paris.*

2108. — Déclaration du Roy, contenant continuation et confirmation des

privilèges, statuts, ordonnances et règlements des trente-quatre jurez vendeurs de vin de la ville de Paris. — *Paris, C. Nyverd,* (s. d.). In-8°, 8 p. [F. **46832** (8)

1567, février. – *Paris.*

2109. — Ordonnance du Roy Charles IX, servant de statut aux marchands merciers, grossiers, jouailliers de cette ville de Paris. — *Voir* n° 288.

1567, 4 février. – *Paris.*

2110. — Ordonnances du Roy concernants la police générale de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 68 ff. [F. **27582** (6)

2111. — Ordonnances du Roy sur la police générale de son royaume, avec les déclarations faites par M. le senneschal de Rennes... sur aucuns articles remis... en la délibération des juges des provinces (16 mai 1567). — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1567. In-4°, 79 p. [F. **13712**

(Ne contient que les déclarations du sénéchal de Rennes sur l'ordonnance royale du 4 février 1567.)

1567, 8 février. – *Paris.*

2112. — Déclaration du Roy portant deffenses à tous ses subjets de fretter ès ports de France aucuns navires estrangers, et à tous estrangers de charger èsdits ports aucunes marchandises de France que sur vaisseaux français. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 2 p. [F. **23610** (294)

1567, 12 février. – *Moulins.*

2113. — Lettres patentes du Roy contenants itératives inhibitions et défenses à tous marchans et autres qu'ils n'ayent pas cy-après à faire cendres ès bois et forests de son royaume, à peine de confiscation desdictes cendres et de punition corporelle. — *Voir* n° 918.

1567, 16 février. – *Paris.*

2114. — Lettres patentes du Roy portants pouvoir à maistre Anthoine Arnauld, conseiller dudict seigneur et son procureur en la séneschaucée d'Auvergne et siège présidial de Ryom, et à maistre Jehan Arnauld, son fils, solliciteurs généraux des finances de Sa Majesté et reste des comptes, de faire le recouvrement des amendes de la cour de parlement et Cour des aydes à Paris par leurs quictances, privativement à tous autres qui en ont cy-devant esté chargez. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 15 ff. [F. **46832** (9)

1567, 18 février. – *Paris.*

2115. — Lettres patentes du Roy portans injonction à la Cour des aides de faire publier et observer les défenses cy-devant faictes à tous ses subjects, d'achepter dedans un an, ny cacher et receler aucuns meubles ou immeubles appartenants aux officiers de ses finances ayants malversé en icelles. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 8 ff. [F. **46832** (10)

(Suivi des *Lettres du Roy,* du 24 septembre 1566, *portans défenses à tous ses subjects d'achepter aucuns meubles ou immeubles appartenans aux officiers de ses finances ayans mal versé en icelles.*)

1567, mars. – *Fontainebleau.*

2116. — Édit portant que les officiers de la chambre des comptes de Paris serviront toute l'année, et non par semestre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (295)

1567, mars. – *Fontainebleau.*

2117. — Édict et ordonnance du Roy touchant les usures. Publié en parlement à Rennes, le mardi 22 d'avril 1567. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1567. In-4°, 4 ff. [F. **13710**

1567, mars. – *Fontainebleau.*

2118. — Chartre de Charles IX (confirmant les privilèges des maîtres chirurgiens de la ville de Paris). — (*S. l.,* 1644.) In-fol., 4 p. [Thoisy. **79**, fol. 105

1567, 6 mars. – *Fontainebleau.*

2119. — Lettres patentes portant que le trésorier de l'artillerie fera les payemens de la fourniture des salpestres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (259 *bis*)

1567, 13 mars. – *Fontainebleau.*

2120. — Lettres du Roy... à Mgr le président de Birague, son lieutenant général au gouvernement du Lionnois, en l'absence de Mgr le duc de Nemours (et à la

ville de Lyon), touchant le fait de la myne descouverte, soubs la citadelle, estant en sa ville de Lyon. — *Paris, par E. Doart, imprimé sur la copie de Lyon.* 1567. In-8°, 6 ff. [8° Lb[33]. 188

(Suivi de la *Lettre*, du 14 mars 1567, *de la royne mère du Roy à MM. les officiers de la justice, conseilliers, eschevins, bourgeois, habitants et autres, des nations estrangères de la ville de Lyon*, sur le même sujet.)

1567, 15 mars. – *Fontainebleau.*

2121. — Lettres du Roy pour la monstre générale en armes et payement de sa gendarmerie, avec le département des compagnies d'icelle et des lieux ordonnez par ledict seigneur pour tenir garnison, au 1[er] jour de juin de la présente année 1567. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 8 ff.
2 ex. [8° Lb[33]. 189 et Rés. F. 174 (42)

1567, 20 mars. – *Fontainebleau.*

2122. — Lettres du Roy, par lesquelles est permis au séneschal de Lyon et gens tenans le siège présidial de procéder en dernier ressort contre les ouvriers des draps d'or, d'argent et de soye, qui se font en icelle ville de Lyon, etc., s'ils sont convaincus de larcin desdictes estoffes. Avec le reiglement (d'avril 1554) touchant l'art et manufacture desdicts draps ... De nouveau relenes et publiées ce XVIII. d'avril 1572. — *Lyon, M. Jove.* 1572. In-8°, 31 p. [F. 46832 (11)

2123. — 1572. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 46832 (12)

2123 *bis.* — Ordonnances et reiglement touchant l'art et manufacture des draps d'or, d'argent et de soye qui se feront en la ville de Lyon... Avec les lettres de Charles IX contenant le pouvoir donné au séneschal de Lyon... de procéder... contre les convaincus de larcin. Joinct les privilèges octroyez par ... Henry II... Henry IV et... Louys XIII... — *Lyon, impr. de N. Jullièron,* 1619. In-8°, 88 p. [F. 41060

1567, 10 avril. – *Fontainebleau.*

2124. — Ordonnance du Roy concernant les deux et demi pour cent ordonnez par Sa Majesté estre levez pour l'entretènement de la police, sur tous et chascuns les hosteliers, taverniers, cabaretiers et autres vendants tant en gros que menu, logeans les passans voyageurs et séjournants par son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, sign. A-D. [F. 46832 (13)

1567, 10 avril. – *Fontainebleau.*

2125. — Déclaration portant que les créanciers des officiers, pensionnaires ou autres ne pourront procéder par voye d'arrêt contre les trésoriers de l'Épargne pour faire vuider leurs mains. — *Paris, P. Prault,* 1735. In-4°, 2 p. [F. 23610 (296)

2126. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
3 ex. [F. 21555 (6). 21556 (97) et 23740 (261)

1567, 27 avril. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2127. — Édict du Roy, par lequel il est commandé... restablir les terres vagues, pastiz ou communaux dans l'estat qu'ils estoient auparavant l'édict précédent (de février 1566). — *Voir* n° 1985.

1567, 30 avril. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2128. — Déclaration portant que les payeurs de la gendarmerie seront tenus, dans les six semaines après chacune monstre, de remettre au trésorier des guerres le revenant bon desdites monstres, à peine du quadruple; et ledit trésorier des guerres, dans un mois après, au trésorier de l'Épargne. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (262)

1567, mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2129. — Édict du Roy, par lequel il ordonne que doresnavant les mères ne succéderont à leurs enfants ès biens provenus du costé paternel, mais seulement ès meubles et conquests provenus d'ailleurs. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. 27573 (35) et 46832 (14)

2130. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (300)

2131. — Sommaire explication de l'édict du Roy, par lequel il ordonne que d'oresenavant les mères ne succèderont à leurs enfans ès biens provenus du costé paternel, mais seulement ès meubles et conquests provenus d'ailleurs, par Nicolas Mellier,... — *Paris, J. Ruelle,* 1573. In-8°, 48 ff. 2 ex. [F. **25404** et **39846**

(Avec le texte de l'édit.)

2132. — 1573. — *Paris, G. Mallot.* In-8°, 48 ff. [F. **25405**

2133. — 1573. — *Lyon, P. Roussin.* In-8°, 48 ff. 2 ex. [F. **25408** et **25735**

2134. — 1574. — *Paris, G. Mallot.* In-8°, 48 ff.
2 ex. [F. **25406** et Thoisy. **508** (4)

2135. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 48 ff. [F. **25407**

2136. — 1607. — *Lyon, P. Rigaud.* In-8°, 48 ff. [F. **25409**

2137. — 1658. — *Lyon, impr. de G. Barbier.* In-8°, 80 p. [F. **39847**

1567, mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2138. — Édit du roy Charles IX pour le règlement des causes criminelles qui pouroient intervenir en la Chambre des comptes par les fautes et malversations commises ez finances dudit seigneur. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 2 p.
2 ex. [F. **23610** (297), 4° Fm. **5840.4** (41) et **34796.5** (42)

2139. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (298)

1567, mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2140. — Édit portant amnistie à tous les trésoriers de l'ordinaire, extraordinaire des guerres, galères, marines, leurs clercs et commis, excepté pour les obmissions de recettes, double employ, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **23610** (299) et **23740** (262 *bis*)

1567, 3 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2141. — Lettres du Roy pour la publication de la monstre généralle des officiers ordinaires de son artillerie en la ville de Paris au dernier jour d'octobre prochain. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46832** (15) et Rés. F. **174** (43)

1567, 7 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2142. — Lettres patentes portant que les commissaires et controlleurs des guerres seront payez, sçavoir : les commissaires, de 60 livres tournois, et les controlleurs, de 30 livres tournois, pour chacune monstre, nonobstant le règlement de la gendarmerie, du 13 janvier 1567, qui ordonne qu'ils n'en feront que deux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (263)

1567, 19 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2143. — Lettres patentes du Roy nostre sire contenant que Sa Majesté veult et entend que les articles et ordonnances faictes sur la police générale de son royaume soit gardée, suyvie et entretenue. — *Lyon, B. Rigaud,* 1567. In-8°, 4 ff. [F. **46832** (16)

1567, 1er juin. – *Paris.*

2144. — Lettres patentes du Roy, portants itératives défenses, sur les peines contenues en l'édict de pacification, de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée en la ville, forsbourgs, prévosté, viconté et ressorts de ladicte prévosté de Paris, fors et excepté ès lieux establis et ordonnez par Sa Majesté. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 4 ff. [F. **46832** (17)

2145. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46832** (18) et Fz. **2228** *bis*

2146. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [Fz. **2381** et Thoisy. **480** (22)

1567, 18 juin. – *Paris.*

2147. — Lettres patentes du Roy pour les gaiges extraordinaires à ses officiers qui vaqueront au faict de la police

des vivres, hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
[F. 46832 (19)

1567, 19 juin. – *Paris.*

2148. — Lettres patentes à tous huissiers, sergents et archers des prévosts pour l'exécution de l'édict de la police des deux et demy pour cent. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46832 (20)

1567, 27 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2149. — Ordonnance du Roy, par laquelle il veult et entend qu'à l'advenir aucun de ceulx qui seront à sa suyte ne puisse loger ès villages, sans éthiquette signée de l'un de ses mareschaux ou fourriers des logis et datée du jour que elle se délivrera. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff. [F. 46832 (21)

1567, 30 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2150. — Lettres patentes... adressantes au prévost de Paris, portant jussion ... qu'il eust à vérifier les... lettres (de juillet 1566, qui confirment les privilèges des maîtres patissiers de Paris). — *Voir* nos 2044-2047.

1567, 4 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2151. — Lettres patentes contenants défenses à tous marchants et autres qu'ils n'ayent par cy-après à faire cendres ès bois et forests de son royaume. — *Voir* n° 918.

1567, 7 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2152. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles est enjoinct à tous juges faire faire extraict de ceux qui ont esté atteint de crime depuis l'édict de pacification, tant de ceux non encore jugés que de ceux où a eu jugement. — *Jouxte la forme de l'impression de Tours, par P. Regnard*, 1567. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. 46832 (23) et Rés. F. 2103

1567, 8 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2153. — Lettres patentes de la Royne de France, mère du Roy, portants commission à maistres Anthoine et Jehan Arnauld, père et fils, solliciteurs généraulx des finances dudict seigneur, pour faire la poursuyte et sollicitation nécessaire au recouvrement des débets des comptes qui sont et seront cy-après deuz à ladicte dame, aux droicts, privilèges, autoritez et prééminences portées par ces présentes, et par les mesmes contraincte qu'ils font la poursuyte et sollicitation des restes des comptes du Roy. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 16 ff.
[F. 46832 (24)

1567, 5 août. – *Compiègne.*

2154. — Lettres patentes du Roy, contenants déclaration des causes et matières dont la cognoissance est attribuée à Messieurs tenants les Grands Jours en la ville de Poictiers. Avec autres patentes (du 23 août) contenans ampliation de leur pouvoir. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, sign. A-C.
[F. 46832 (26)

1567, 5 août. – *Compiègne.*

2155. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il ordonne cent hommes bourgeois en chascun quartier de la ville et faulxbourgs de Paris, portants armes, pour assister et fortifier sa justice, quand requis en seront. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46832 (27)

2156. — 1567. — *Poictiers, impr. de E. de Marnef.* In-8°, 8 ff.
[F. 27573 (33)

1567, 23 août. – *Saint-Quentin.*

2157. — (Lettres) patentes contenants ampliation de pouvoir à Messieurs tenants les... Grands Jours en la ville de Poictiers. — *Voir* n° 2154.

1567, 10 septembre. – *Fère-en-Tardenois.*

2158. — Lettres du Roy pour maintenir ses subjects en tranquillité et repos et les faire vivre et se contenir doucement et paisiblement, suyvant ses édicts et ordonnances, avec défenses de faire aucune levée et contribution de deniers, ports d'armes et assemblées illicites, à peine de

la vie. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46832 (28) et Fz. 2231

1567, 14 septembre. – *Fère-en-Tardenois.*

2159. — Ordonnance du Roy pour la monstre de sa gendarmerie, assignée au 20e jour d'octobre prochain de la présente année 1567. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
[F. 46832 (29)

2160. — (S. d.) — *Le Mans, H. Olivier.* In-8°, 4 ff. [Rés. F. 174 (45)

1567, 19 septembre. – *Montceaux.*

2161. — Ordonnance du Roy pour la monstre de sa gendarmerie, assignée au 20e jour d'octobre prochain de la présente année 1567. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46832 (30) et Rés. F. 174 (46)

1567, 27 septembre. – *Meaux.*

2162. — Lettres missives du Roy (des 27 et 28 septembre 1567) envoyées à M. le prince Daulphin, gouverneur au pays d'Orléans, Touraine et le Maine, avec permission à tous gentilzhommes et loyaux subjectz dudict sieur de reprendre les armes, assembler le ban et arrière-ban, garder les villes et portes d'icelles, rompre les desseins d'aucuns des subjets dudit sieur Roy, lesquelz ont prins aucunes villes de son royaume et attenté en la personne dudict sieur; avec l'injonction à tous ses subjectz au ban et arrière-ban se trouver en armes en ceste ville du Mans le XIII. octobre 1567. — *Le Mans, M. Vaucelles et M. Chalumeau*, 1567. In-8°, 4 ff., car. goth.
[Rés. F. 174 (47)

1567, 28 septembre. – *Paris.*

2163. — Déclaration du Roy contre ceux qui, ayants amassé grand nombre de gens en armes, se sont saisis d'aucunes villes de son royaume, et portant impunité à ceux qui se retireront de leur compaignie, adhération et intelligence, dedans vingt-quatre heures après la publication de la présente. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
[F. 46832 (31)

2164. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46832 (32) et Rés. Fontanieu. 154 (5)

2165. — Première Déclaration du Roy, sur la grâce et pardon de ceux qui ont faict amas de grand nombre de gens en armes et se sont saisis d'aucunes villes de son royaume et approchez de sa personne sur le chemin d'entre la ville de Meaux et la ville de Paris. — *Paris, G. de Nyverd* (1567). In-8°, 4 ff.
[F. 46832 (33)

1567, 28 septembre. – *Paris.*

2166. — Lettres du Roy addressées à Monseigneur le président de Birague, lieutenant général pour Sa Majesté en cette province de Lyonnois, en l'absence de Monseigneur le duc de Nemours, pour empescher les entreprises d'aucuns de ses subjectz, qui se sont eslevez contre Sa Mageste. — *Lyon, M. Jove*, 1567. In-8°, 4 ff. [8° Lb^{33}. 205

1567, 29 septembre. – *Paris.*

2167. — Permission du Roy aux habitans de la ville de Paris de porter armes, soient ofensives ou défensives, soubz les capitaines, enseignes et chefz de bandes par cy-devant esleuz pour faire la garde des portes et guetz d'icelle ville. — *Paris, G. de Nyverd* (1567). In-8°, 3 ff.
2 ex. [F. 27573 (45) et 46833 (19)

2168. — (Un autre ex. monté in-fol.)
[Rés. F. 174 (49)

2169. — (Lettres) patentes du Roy par lesquelles il ordonne à tous habitans de la ville de Paris de reprendre leurs armes... soubs les capitaines cy devant esleus pour faire la garde des portes et des guets d'icelle ville. — *Voir* n° 2189.

1567, octobre. – *Paris.*

2170. — Lettres patentes du Roy portants pardon et abolition à ceulx qui

ont prins les armes contre Sa Majesté, pourveu qu'ils se retirent en leurs maisons dedans le temps à eulx préfix. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°. 4 ff. [F. 46833 (1)

2171. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il a pleu et plaist à Sa Majesté reprendre et remettre en sa bonne grâce ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté, pourveu qu'ils se veullent recognoistre, poser les armes, se retirer en leurs maisons et laisser en repos le pauvre peuple de Dieu. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°, 6 ff.
2 ex. [F. 46833 (2) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (7)

2172. — 1567. — *Orléans, impr. de O. Tafforeau*. In-8°, 6 ff. [F. 46833 (3)

1567, octobre. – *Paris.*

2173. — Édicts du Roy contenants création et érection de treize offices de maistres des requestes de son Hostel, et douze conseillers laiz en sa cour de Parlement, et encores de sept conseillers ou Chastelet de Paris pour l'expédition des procès. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46833 (4) et Rés. Z. Fontanieu. 171 (6)

2174. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46833 (5)

1567, octobre. – *Paris.*

2175. — Édit portant rétablissement des offices de trésoriers des parties casuelles, de la maison du Roy, maistre de la chambre aux deniers, de l'argenterie, des écuries, des menues affaires de la chambre et autres officiers comptables de la suite de la cour supprimez par édit de février 1566, en payant finance. — (*S. l. n d.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (264

1567, 4 octobre. – *Paris.*

2176. — Ordonnance du Roy portant permission à toutes personnes d'apporter et faire apporter, conduire et amener à Paris, tant par eaue que par terre, toutes espèces de vivres, bleds, vins et aultres, sans payer pour iceux aucunes daces, subsides ou imposition quelsconques. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 3 ff.
2 ex. [F. 46833 (8) et Rés. Z. Fontanieu. 164 (1)

2177. — Exemption du Roy de toutes daces, subcides et autres imposicions pour les bledz, vins, chair, poisson et autres espèces de vivres, qui seront amenée (*sic*) en la ville de Paris et marché d'icelle, et en quelque autre lieu que ce soit. — *Paris, G. de Nyverd* (1567). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46833 (7) et 8° Lk⁷ 6786

1567, 6 octobre. – *Paris.*

2178. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles tous gentilshommes et aultres ses subjects qui sont de l'intelligence des perturbateurs du public sont admonestez de se départir d'iceulx et se retirer par devers Sa Majesté, dedans trois jours après la notification de ces présentes, sur peine de confiscation de corps et de biens. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 46833 (9) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (6)

2179. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46833 (10)

2180. — Seconde Déclaration du Roy sur la grâce et pardon à ceux qui ont esté de l'intelligence des perturbateurs du public, tant en la ville Sainct-Denys qu'ailleurs, pourveu qu'ils viennent à la cognoissance dans le temps y déclaré. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46833 (11)

1567, 7 octobre. – *Paris.*

2181. — Sommation faicte de par le Roy à ceux qui se sont assemblés en armes en la ville Sainct-Denys... et autres lieux circonvoysins par eux tenus et occupés; avec advertissement à tous bons et loyaux subjects du Roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonvenus par les propositions colorées, impostures, su-

IMPRIMERIE NATIONALE.

gestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérans à la pernicieuse et damnée entreprise, faicte et machinée contre le Roy . . . et son estat. — *Lyon, M. Jove*, 1567. In-8°, sign. A-E. [8° Lb[33]. 213

1567, 11 octobre. – *Paris.*

2182. — Ordonnance du Roy, par laquelle il révoque l'exemption de l'imposition du vin, cy-devant publiée. — — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46833 (12)

1567, 12 octobre. – *Paris.*

2183. — Déclaration de l'intention du Roy, touchant ceulx contre lesquels il entend estre couru sus, par ses lettres patentes du 6e octobre dernier. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 3 ff. [F. 46833 (13)

2184. — Déclarations du Roy touchant ceux qu'il entend prendre en sa sauvegarde et protection et ceux ausquels il entend estre couru sus, par ses lettres patentes du 6e octobre dernier. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°. 4 ff
3 ex. [F. 27573 (43), 46833 (14) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (9)

2185. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46833 (15)

2186. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46833 (16)

1567, 15 octobre. – *Paris.*

2187. — Exemption du Roy pour les habitans de la ville de Paris de ne plus faire guet sur les rampars, moiennant la levée et assemblée de 4,400 soldatz, soubz 16 capitaines et enseignes et seul colonel, qui sera esleu par ledit sieur Roy. . . — *Paris, G. de Nyverd*, 1567. In-8°, 5 ff.
5 ex. [F. 27573 (44) et 46833 (18), Rés. F. 168 (102) et 174 (50) et Rés. Z. Fontanieu. 170 (1)

2188. — (1567.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 7 ff. [F. 46833 (20)

2189. — Lettres patentes du Roy, portants commission aux prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris de lever et assembler 4,400 hommes de guerre à pied, composez de 16 capitaines et enseignes, sous tel colonel qu'il plaira à Sa Majesté establir. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff. [F. 46833 (17)

(Suivi de : *Autres patentes du Roy*, du 29 septembre 1567, *par lesquelles il ordonne à tous habitans de la ville de Paris de reprendre leurs armes soub les capitaines cy-devant esleus pour faire la garde des ports et guets d'icelle ville.*)

1567, 17 octobre. – *Paris.*

2190.— Lettres du Roy, par lesquelles il déclare son intention n'avoir jamais esté qu'il soit mesfaict ne mesdict à aucuns de ses obéissans subjects qui sont de la religion prétendue réformée. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46833 (21) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (8)

2191. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46833 (22)

2192. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46833 (23)

1567, 25 octobre. – *Paris.*

2193. — Ordonnance du Roy, par laquelle Sa Majesté défend à toutes personnes d'achepter ou faire achepter aucunes choses que ce soit de tous ceux qui tiennent le party du prince de Condé, tant soldatz, gens de guerre, que autres, sur peine d'estre pendus et estranglez. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46833 (24)

2194. — Ordonnance du Roy, contenant inhibitions et défenses à toutes personnes d'achepter ne faire achepter aucunes choses que ce soit de ceulx qui tiennent le party du prince de Condé ne pareillement aucuns biens de ceulx de la religion prétendue réformée. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46833 (25)

2195. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46833 (26)

2196. — Les Défences du Roy, de n'achepter ne faire achepter des soldatz et gens de guerre tenant le party du prince de Condé aucunes choses provenans du pillaige et saccagement ne aussi aucuns biens de ceux de la religion prétendue réformée. — *Lyon, M. Jove*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46833 (27)

2197. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46833 (28), Rés. F. 2186 et Rés. Z. Fontanieu. 154 (10)

1567, novembre. – *Paris.*

2198. — Édit portant rétablissement des offices de trésoriers ordinaires et extraordinaires des guerres, chevaux-légers, fortifications, marine, artillerie, bastimens et payeurs des cours et compagnies, et de controlleurs des bastimens, marine et artillerie, supprimez, entre autres, par l'édit de Moulins, du mois de février 1566. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (265)

1567, 2 novembre. – *Paris.*

2199. — Déclaration du Roy, par laquelle il admoneste, pour la dernière fois, ceulx qui ont prins les armes contre Sa Majesté de se retirer en leurs maisons, dedans vingt-quatre heures, sur peine d'estre déclarez rebelles et crimineux de lèze-majesté. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
[F. 46833 (26)

2200. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46833 (30)

2201. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 27573 (42), 46833 (31) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (11)

2202. — Ordonnance du Roy contre ceux qui ont porté et portent les armes contre Sa Majesté. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°. 4 ff.
3 ex. [F. 27573 (32), 46833 (32) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (12)

2203. — 1567. — *Lyon, B. Rigaud.* In-4°, 4 ff.
2 ex. [F. 46833 (33) et Rés. F. 174 (5)

1567, 8 novembre. – *Paris.*

2204. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il ordonne que doresnavant ceulx qui seront pourveus d'estats et offices de judicature feront profession de leur foy et religion. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
[F. 46833 (34)

2205. — Lettres patentes et déclaration du Roy concernans les officiers de judicature et leur religion. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°, 4 ff.
4 ex. [F. 27573 (37), 46833 (35), Fz. 2372 et Rés. Z. Fontanieu. 171 (5)

1567, 11 novembre. – *Paris.*

2206. — Lettres du Roy envoyées à M^gr^ le président de Birague, conseiller du Roy en son Conseil privé, lieutenant général pour Sa Majesté en ceste ville de Lyon, en l'absence de M^gr^ le duc de Nemours, contenans advis de la victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner en quelque rencontre sur ses ennemys. — *Lyon, B. Rigaud*, 1567. In-8°, 4 ff.
[8° Lb^33^. 216

1567, 12 novembre. – *Paris.*

2207. — Déclaration du Roy sur le faict des résignations des offices, tant de finances que autres, qui ont esté cy-devant vénales, en payant à ses parties casuelles la finance à quoy elles seront taxées. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 27573 (31) et 46833 (38) et Rés. Z. Fontanieu. 164 (2)

2208. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46833 (39)

2209. — 1567. — *Lyon, M. Jove*, In-8°, 4 ff. [F. 46833 (40)

2210. — Déclaration portant permission aux officiers de finances et autres de

résigner leurs offices, en payant aux parties casuelles la finance à quoi elles seront taxées. — *Paris, Vve Saugrain*, 1731. In-4°, 3 p. [F. **23610** (301)

2211. — Déclaration portant permission aux officiers de finances et autres de résigner leurs offices, en payant aux parties casuelles la finance à quoi elles seront taxées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **21555** (42), **21556** (6) et **23740** (266)

1567, 12 novembre. – *Paris.*

2212. — Lettres patentes du Roy contenants le pouvoir donné à Monsieur le duc d'Anjou, son frère, lieutenant général de Sa Majesté, par tous ses pais, terres et seigneuries de son obéissance. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46833** (36) et Rés. F. **159** (6

2213. — 1567. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [Rés. F. **2104**

2214. — 1567. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. A-C.
3 ex. [F. **46833** (37). Rés. F. **174** et Rés. Z. Fontanieu. **154** (13)

1567, 16 novembre. – *Paris.*

2215. — Édict du Roy concernant la résidence des baillifs, séneschaulx et juges principaulx des provinces, ensemble les nobles tenans fiefs, subjects à ban et arrière-ban. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. **27573** (30). **46833** (41) et Rés. Z. Fontanieu. **164** (7)

2216. — Lettres patentes du Roy, concernants la résidence des baillifs et séneschaulx et juges principaux des provinces, avec injonction à iceux de s'accompaigner et faire assister par les nobles de leurs bailliages et séneschaussées, tenants fiefs, subjects au ban et arrière-ban. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff. [F. **46833** (42)

1567, décembre. – *Paris.*

2217. — Édict du Roy, par lequel il crée et érige, en chef et tiltre d'offices formez, tous et chascuns les greffes des bailliages, séneschaussées, prévostez, vicontez, vigueries et autres juridictions de son domaine. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. **46834** (1)

2218. — 1657. — *Paris, P. Charpentier.* In-8°, 4 p. [F. **46834** (2)

1567, décembre. – *Paris.*

2219. — Édict du Roy, par lequel il veult et ordonne que les offices, tant des sièges présidiaulx, lieutenants criminels, prévosts ordinaires, vicontes, viguiers, et autres, soyent restablis en pareil nombre qu'ils estoyent du vivant du feu roy Henry. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46834** (3)

2220. — 1567. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 4 ff. [Rés. Z. Fontanieu. **171** (8)

2221. — 1568. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, 4 ff. [F. **46834** (4)

2221 *bis.* — (Édit rétablissant les offices supprimés de judicature et de finances.) — *Voir* nos 2378 et 2379.

1567, décembre. – *Paris.*

2222. — Édit portant que l'office de trésorier ordinaire et extraordinaire de l'artillerie, uni en un seul corps par édit de juillet 1561, sera séparé en 2 corps d'offices de trésoriers ancien et alternatif de l'ordinaire et extraordinaire de l'artillerie, et ce, en expliquant et amplifiant l'édit du mois de novembre 1567. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (267)

1567, décembre. – *Paris.*

2223. — Édit portant rétablissement d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (302) et **23740** (267 *bis*)

1567, 1er décembre. – *Paris.*

2224. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il permet les résignations de toutes (*sic*) les offices de judicature. — *Paris, J. Dallier*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46834** (6)

2225. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il permet à tous ses officiers de judicature de résigner purement en ses mains, et non d'aultres personnes, leurs estats et offices. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46834 (7)

1567, 1er décembre. – *Paris.*

2226. — Lettres de déclaration, portant que les trésoriers de l'ordinaire et extraordinaire des guerres, qui ont esté condamnez en la chambre d'Anjou, n'ont esté compris dans les lettres d'abolition et de rétablissement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (268)

1567, 10 décembre. – *Paris.*

2227. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il ordonne qu'il sera procédé à la vente de tous les biens meubles et saisie des immeubles et bénéfices des séditieux et rebelles, qui se sont eslevez à l'encontre de sa personne. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°. 7 ff. [F. 46834 (8)

2228. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il ordonne qu'il sera procédé à la vente de tous les biens meubles et saisie des immeubles et bénéfices des séditieux et rebelles, qui se sont eslevez à l'encontre de sa personne. Avec aultres patentes (du 21 décembre 1567) pour la publication d'icelles. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 8 ff. [F. 46834 (9)

2229. — 1567. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46834 (10)

2230. — Lettres patentes du Roy, contenant injonction à ses officiers de saisir les bénéfices et biens immeubles et vendre les meubles des sédicieux et rebelles. Avec les lettres (du 21 décembre 1567) dudict seigneur pour la publication d'icelles. — *Paris, J. Dallier*, 1567. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46834 (11) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (18)

2231. — Lettres patentes, par laquelle est enjoinct prendre et enlever tous et un chacun les biens apartenans aux séditieux et rebelles, et quant aux bénéfices et biens immeubles seront saisiz et mis en la main du Roy nostre sire. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 7 ff.
3 ex. [F. 27573 (41), 46834 (12) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (16)

1567, 11 décembre. – *Paris.*

2232. — Lettres du Roy, par lesquelles il enjoint à toutes personnes, ayants bleds, avoines, orges, ensemble foings et pailles, ès environs de ceste ville de Paris, de les amener en icelle, dedans le temps à eulx préfix. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff. [F. 46834 (13)

1567, 12 décembre. – *Paris.*

2233. — Mandement du Roy (au prévôt de Paris), pour faire dilligence (*sic*) perquisition et recherche de tous les gentilzhommes qui se sont retirez depuis le jour de la bataille, tant de ceux qui estoient en l'armée dudict seigneur Roy ou aillieurs que de ceux qui ont suivy le party du prince de Condé, et aussi de ceux que non (*sic*) trouvera estre de la religion prétendue réformée. — *Paris, G. de Nyverd* (1567). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46834 (14) et Rés. F. 174 (54)

2234. — Lettres du Roy, par lesquelles il enjoint de faire diligente perquisition et recherche de tous les gentilshommes, tant d'un party que d'aultre, qui se sont retirez en leurs maisons, depuis la bataille donnée près S.-Denys. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1567. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46834 (15) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (17)

2235. — Lettres du Roy à Monseigneur le séneschal de Lyon ou son lieutenant, par lesquelles luy est mandé envoyer les noms, surnoms et qualitez des gentilzhommes de son ressort qui se sont retirez en leurs maisons, depuis la bataille donnée dernièrement auprès de Sainct-Denys. — *Lyon, M. Jove*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46834 (16)

1567, 15 décembre. – *Paris.*

2236. — Édit portant création de commissaires, controlleurs et payeurs

des guerres, jusqu'au nombre de 50 de chacun, nonobstant le règlement du mois de janvier 1567, qui ordonnait que les monstres, controlles et payemens de la gendarmerie seroient faits par commission. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (269)

1567, 19 décembre. – *Paris.*

2237. — Lettres confirmatives de celles du 1er décembre 1567, portant que les trésoriers de l'ordinaire et extraordinaire des guerres, condamnez en la chambre d'Anjou, ne jouiront du privilège accordé par celles d'abolition et rétablissement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (270)

1567, 24 décembre. – *Paris.*

2238. — Ordonnance du Roy concernant ceulx de la religion prétendue réformée qui n'ont porté les armes contre sa personne, et ceux qui se sont absentez de ceste ville de Paris, au commencement de ces présents troubles. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1567. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. **27573** (40), **46834** (18) et Rés. Z. Fontanieu. **154** (19)

2239. — Ordonnance du Roy, par laquelle il enjoinct à tous de la religion prétendue réformée sortir et vuyder hors la ville de Paris, dans vingt-quatre heures. — *Paris, G. de Nyverd* (1567). In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27573** (36) et **46834** (17)

1568, janvier. – *Paris.*

2240. — Édict faict par le Roy, de l'élection et création de douze personnes nobles, qui jouyront de tous privilèges de noblesse, en fournissant par chacun d'eux la somme contenue audict édict. — *Lyon, M. Jove,* 1568. In-8°, 7 ff.
[F. **46834** (19)

1568, 4 janvier. – *Paris.*

2241. — Lettres patentes du Roy... formée, sur la requeste des manans et habitans de la ville du Mans, pour casser aucunes compaignies de harquebouziers à cheval. — *Le Mans, H. Olivier,* 1568. In-8°, 3 ff.
[Rés. F. **175** (1)

1568, 8 janvier. – *Paris.*

2242. — Lettres patentes du Roy... contenant la soulde de 300 hommes de guerre à pied pour la tuition et deffense de la ville du Mans et païs du Maine. — *Le Mans, H. Olivier,* 1568. In-8°, 3 ff.
[Rés. F. **175** (2)

1568, 10 janvier. – *Paris.*

2243. — Descry des nouveaulx escuz forgez ès païs du duc de Savoye.— *Paris, J. Dallier,* 1568. In-8°, 7 ff., fig.
[F. **46835** (1)

1568, 14 janvier. – *Paris.*

2244. — Ordonnance du Roy, contenant certain reiglement pour les hommes d'armes et archers de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. **46835** (2), Rés. F. **175** (3) et Rés. Z. Fontanieu. **164** (8)

1568, 18 janvier. – *Paris.*

2245. — Lettres du Roy, contenants déclaration et ampliation de ses lettres patentes, du 10e décembre dernier, concernants la vente des biens meubles et saisie des immeubles et bénéfices des séditieux et rebelles. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff.
[F. **46835** (3)

2246. — Ampliation sur les lettres patentes du x. décembre dernier, pour procedder à la vente et adjudication des meubles et rotures, et aux biens féodaulx et bénéfices y establir commissaires, apartenant aux séditieux et rebelles et de ceulx qui les favorisent. — *Paris, G. de Nyverd* (1568). In-8°, 3 ff.
3 ex. [F. **27579** (14), **46835** (4) et Rés. Z. Fontanieu. **154** (20)

1568, 19 janvier. – *Paris.*

2247. — Mandement du Roy nostre sire à tous gentilzhommes et aultres subjectz au ban et arrière-ban de se trouver en ceste ville du Mans, le IX. février prochain. — *Le Mans, H. Olivier,* 1568. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **175** (4)

1568, 22 janvier. – *Paris.*

2248. — Lettres patentes du Roy, concernans la survivance des estats et offices tenuz en ceste ville de Paris et au dedans le ressort de ce Parlement, n'ayans aucuns gaiges ou pensions sur ses finances. — *Paris, J. Dallier,* 1568. In-8°, 6 ff. [F. 46835 (5)

2249. — Déclaration du Roy, par laquelle il permet à toutes personnes tenants estats et offices en ceste ville de Paris et au dedans le ressort d'icelle, qui n'ont gaiges ou pensions sur ses finances, d'en pouvoir disposer et les résigner, en payant le tiers denier. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46835 (6)

2250. — Déclaration portant permission à toutes personnes tenants estats et offices, d'en pouvoir disposer et les résigner, en payant le tiers denier. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 21555 (43), 21556 (7) et 23740 (271)

2251. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles est permis à tous officiers n'ayans gaiges, de pouvoir iceux résigner de leur vivant et, ne les ayant résignez, de les pouvoir résigner par leurs vefves et héritiers. — *Lyon, M. Jove,* 1568. In-8°, 6 ff. [F. 46835 (7)

(Même acte que le précédent, daté du 23 janvier.)

1568, 25 janvier. – *Paris.*

2252. — Lettres patentes du Roy, contenants certains articles et reiglement, tant pour le regard de ceulx de la religion prétendue réformée qui portent actuellement les armes et aultres qui les favorisent sous main que de ceulx qui n'ont bougé de leurs maisons. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46835 (8)

2253. — Lettres patentes du Roy et articles attachez à icelles, contenans l'intention dudict seigneur sur le faict de la vente des biens des rebelles. — *Paris, J. Dallier,* 1568. In-8°, 6 ff.
3 ex. [F. 46835 (9), Fz. 2378 et Rés. Z. Fontanieu. 154 (21)

2254. — Lettres patentes du Roy nostre sire, contenant la déclaration, ensemble les lettres patentes et articles faicts par ledit seigneur de son intention contre les séditieux et rebelles de Sa Majesté de la religion prétendue réformée. — *Lyon, M. Jove,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46835 (10)

1568, 30 janvier. – *Paris.*

2255. — Déclaration de l'intention du Roy touchant ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté, et lesquelz luy plaist reprendre et remettre en sa bonne grâce, pourveu qu'ilz se vueillent recognoistre et départir du camp et armée où ils sont, dans huictaine. — *Lyon, M. Jove,* 1568. In-8°, 4½ ff. [F. 46835 (11)

1568, 5 février. – *Paris.*

2256. — Lettres du Roy, par lesquelles il enjoint à tous ses subjects de se préparer à prendre les armes pour son service et se retirer près de ses lieutenants généraulx et gouverneurs des provinces. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46835 (12), Rés. F. 175 (5) et Rés. Z. Fontanieu. 154 (22)

2257. — 1568. — *Avignon, impr. de P. Roux.* In-8°, 4 ff. [F. 46835 (13)

2258. — Lettres patentes du Roy... faisant département d'aucunes compaignies de sa gendarmerie pour se trouver ès lieux et endroictz spécifiez par lesdictes lettres. — *Au Palais royal du Mans, par M. Vaucelles et M. Chalumeau,* 1568. In-8°, car. goth., 4 ff. [Rés. F. 175 (6)

1568, 11 février. – *Paris.*

2259. — Lettres du Roi pour la retardation de la monstre des compaignies de sa gendarmerie jusques au 24e jour du présent mois de febvrier 1568. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46835 (14)

1568, 21 février. – *Paris.*

2260. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il veult... estre procédé à la vente des maisons et biens immeubles roturiers appartenants aux rebelles, en la mesme forme que les meubles, ensemble au jugement de la vacation des offices des officiers de Sa Majesté. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46835** (15)

2261. — Déclaration, interprétation et augmentation du Roy aux articles concernans la saisie et vente des biens et rotures meubles, main mise et exploictation du revenu des immeubles appartenans aux rebelles conspirateurs et coulpables d'avoir porté les armes contre Sa Majesté. — *Paris, J. Dallier*, 1568. In-8°, 6 ff. 2 ex. [F. **46835** (16) et Rés. Z. Fontanieu. **154** (2)

1568, mars. – *Paris.*

2262. — Édict du Roy pour le restablissement et érection d'un président en chascun des sièges présidiaux, excepté ès lieux et provinces y spécifiées. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46835** (17)

1568, 13 mars. – *Paris.*

2263. — Lettres patentes du Roy en forme de règlement sur la ferme du pied-fourché. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1724. In-4°. 7 p. [F. **23610** (303)

2264. — 1739. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 7 p. [Rés. F. **1126** (25)

1568, 23 mars. – *Paris.*

2265. — Lettres patentes du Roy, portants défenses à tous notaires du Chastelet de Paris et aultres de ne recevoir aucuns contracts de constitutions de rentes d'aucunes personnes, que préalablement n'en soit prinse la somme de quatorze cents quarante mil livres tournois, pour le payement et licenciement des gens de guerre, estrangers et aultres. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46835** (23)

1568, 23 mars. – *Paris.*

2266. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de son royaume... contenant aussi confirmation d'autre semblable édict, du XIX. jour de mars 1562. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, sign. A-C. [F. **46835** (28)

2267. — 1568. — *Ibid.* In-8°. sign. A-C. [F. **46835** (19)

2268. — (S. d.) — *Paris, sur l'impr. de R. Estienne.* In-8°, sign. A-B. [Thoisy. **480** (23)

2269. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de son royaume... Ensemble une lettre dudict seigneur (du 20 avril 1568), envoyée au séneschal de Lyon ou son lieutenant. — *Lyon, M. Jove*, 1568. In-8°, 8 ff. [F. **46835** (20)

2270. — Édict faict par le roy Charles IX. de ce nom sur la pacification des derniers troubles de ce royaume. — *Orléans, É. Gibier*, 1568. In-8°, sign. A-C. [F. **46835** (21)

2271. — 1568. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46835** (22)

2272. — Warhafftige newe Zeitung auss Franckreich als nemlich das Edict und Erklärung des durchleuchtigen und christlichen Fürsten und Herrn Herrn Carlen des neundten dieses Namens, König in Franckreich, von wegen der Frids-handlung und Hinlegung der Empörung so gegenwertige Zeit zwischen seiner königlichen Würden und den hochgebornen Printzen von Condé, sampt seinen Mitverwandten wider in gemeltem Königreich entstanden unnd eingerissen. Zusampt angehenckter Schlacht so vor Paris gehalten ist worden. Auss frantzösischer Sprach fleissig vertentschet. — (*S. l.*) 1568. In-4°, 8 ff. [4° Lb^{33}. **494**

(Traduction de l'acte précédent.)

1568, 1er avril. – *Paris.*

2273. — Déclaration du Roy, contenant suppression et abolition du subside

des procès et continuation de celuy des cinq sols pour muy de vin et aultres mesures à l'équipolent, jusques à six années prochaines. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, sign. A-C.
[F. 46836 (1)

2274. — 1568. — *Bourges, impr. de J. Le Lièvre.* In-8°, sign. A-C.
[F. 46836 (2)

2275. — Édict du Roy contenant la suppression et abolition du subside des procès. — *Lyon, B. Rigaud*, 1568. In-8°, 7 ff. [F. 46836 (3)

2276. — Lettres patentes de suppression du subside imposé sur ceulx qui plaident; avec l'arrest de la court de parlement de Rouen (du 4 mai 1568), donné sur la vérification et publication desdictes lettres, ensemble sur la restitution de ce qui a esté payé par les parties pour raison dudict subside, à cause des procès introduictz depuys le 9e jour d'avril 1568... — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1568. In-8°, 8 ff. [F. 46836 (4)

2277. — Déclaration du Roy portant continuation de la perception du subside des 5 sols, appellez aujourd'hui anciens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 23610 (304) et Rés. F. 1256 (26)

1568, 4 avril. – *Paris.*

2278. — Déclaration des lettres patentes du Roy, portants défenses à tous notaires du Chastelet de Paris et aultres de recevoir aucuns contracts de constitution de rentes d'aucunes personnes, que préallablement n'en soit prinse la somme de quatorze cens quarante mil livres tournois. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46836 (5)

1568, 6 avril. – *Paris.*

2279. — Lettres du Roy pour la publication des monstres de sa gendarmerie aux 10e et 25e jours de ce présent mois d'avril 1568. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46836 (6) et Rés. F. 175 (8)

1568, 8 avril. – *Paris.*

2280. — Lettres patentes du Roy pour la reprinse des procès cy-devant intentez et conduicts entre ses subjects, tant devant que depuis les troubles, et jugez contre les absens durant lesdicts troubles. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46836 (7), Fz. 2379 et Thoisy. 492 (12)

2281. — 1568. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46836 (8)

2282. — 1568. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 4 ff. [F. 46836 (9)

1568, 19 avril. – *Paris.*

2283. — Déclaration portant règlement pour les dons assignez sur les amendes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (272)

1568, mai. – *Paris.*

2284. — Édict du Roy portant pouvoir à tous huissiers ou sergents d'exécuter toutes lettres patentes, arrests, commissions, sentences et jugements en tous les lieux de ses royaume... sans estre astraincts demander aucunes lettres de permission, congé, placet, visa ne *pareatis*. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 7 ff.
[F. 46836 (11)

2285. — Les Édict, déclaration (du 11 sept. 1568), lettres patentes de commission (du 25 sept. 1568) et mandement du Roy (du 19 octobre 1568), contenans le pouvoir donné par Sa Majesté aux huissiers, sergens de son royaume de pouvoir exécuter toutes lettres patentes, arrests, commissions, sentences et jugemens, sans aucun congé, placet, permission, visa ne *pareatis*. — *Paris, I. Houic* (s. d.). In-8°, 11 ff.
[F. 46836 (12)

1568, 26 mai. – *Paris.*

2286. — Mandement du Roy pour faire faire la recherche de ceux qui ne sont de la qualité nommée en la présente.

et d'entretenir soigneusement le règlement cy-devant ordonné par Sa Majesté, afin de survenir ès querelle, sédition, vengence et assemblées illicites ne se facent. — *Paris, G. de Nyverd* (1568). In-8°, 4 ff. [F. 46836 (13)

2287. — 1568. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 4 ff. [F. 46836 (14)

1568, juin. – *Paris.*

2288. — Édict du Roy, par lequel il érige et institue en tiltre d'office formé des gardes des seaulx en toutes ses cours, chambres des comptes, aides, mounoyes, trésor, connestablie et mareschaussée, admiraulté, requestes et prévosté de son Hostel, eaux et forests, sièges présidiaux et aultres cours et jurisdictions de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, sign. A-D. [F. 46836 (15)

2289. — 1568. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 27581 (6)

2290. — 1569. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. A-D. [F. 46836 (16)

2291. — Édict du Roy, par lequel il érige et institue en tiltre d'offices formé des gardes des seaulx en toutes ses courts, chambres des comptes, aides, monnoyes... et autres cours et jurisdictions de son royaume: ensemble la taxe et ampliation dudict édict (des 24 septembre 1568 et 8 février 1571). — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, sign. A-F. [F. 46836 (17)

2292. — 1572. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 29 p. [F. 46836 (18)

2293. — 1580. — *Paris, N. Roffet.* In-8°, sign. A-E. [Thoisy. 492 (13)
(Incomplet.)

2294. — Édict du Roy, par lequel il érige... en tiltre d'office formé des gardes des sceaux en toutes ses cours... et autres jurisdictions royalles de ce royaume... Trois déclarations du Roy en conséquence et exécution et amplification dudict édict (des 8 février 1571, 12 avril 1572, 20 janvier 1573). Édict du Roy (de janvier 1595) contenant le doublemant du drcit des petits seaux pour toutes les justices royalles de France... Autre édict du Roy (de mars 1619) pour la vente et revente des droits des petits sceaux et augmentation d'iceux. — *Paris,* 1619. In-4°, paginé 1-12. [F. 23610 (306)
(Incomplet.)

2295. — (1629.) — (*S. l.*) In-8°, 115 p. [F. 26217 (13)
(En plus des actes royaux mentionnés sur le titre de l'édition précédente, celle-ci contient l'*édict général du Roy*, de juin 1627, *sur le règlement de la justice et création en hérédité de plusieurs offices* et plusieurs arrêts du Conseil d'État, relatifs aux droits des petits sceaux, de 1619 à 1629.)

1568, juin. – *Paris.*

2296. — Édict du Roy, par lequel il permet à toutes personnes qui tiennent estats et offices vénaulx de les pouvoir résigner, quand bon leur semblera, à personnes capables, ou les conserver à leurs veufves, enfants et héritiers, en payant le tiers denier de la valeur d'iceulx. — *Paris. impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, sign. A-C. [F. 46836 (19)

2297. — 1731. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-4°, 7 p. [F. 23610 (305)

2298. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 7 p.
3 ex. [F. 21555 (44), 21556 (8) et 23740 (273)

1568, juin. – *Paris.*

2299. — Édict du Roy contenant le restablissement, création et érection d'une chambre des requestes du Palais en la court de parlement de Rouen... — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1568. In-8°, sign. A-C. [F. 46836 (20)

1568, 3 juin. – *Paris.*

2300. — Ordonnance du Roy pour l'establissement de certains corps de garde en sa ville de Paris, pour remédier et appaiser les séditions et querelles

qui pourroyent advenir. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46836 (21) et Rés. F. 175(9)

2301. — Mandement du Roy pour remédier et appaiser toutes séditions et querelles, et de faire les jours de festes corps de gardes; et est enjoinct aux bourgeois de se trouver en armes, s'ilz entendent quelque sédition ou tumulte. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 3 ff.
2 ex. [F. 46836 (22) et Thoisy. 480 (24)

1568, 4 juin. – *Paris.*

2302. — Lettres patentes du Roy, portants mandement très exprès... de publier et faire observer et ensuyvre de poinct en poinct son dernier édict de pacification. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
[F. 46836 (23)

2303. — 1568. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46836 (24) et Thoisy. 480 (25)

1568, 10 juin. – *Paris.*

2304. — Lettres patentes du roy Charles IX, confirmatives des précédentes données... pour l'abolition de tous péages et salages, mis sur les marchandises montans ou baissans par la rivière de Loyre et fleuves y descendans, depuis cent ans; ensemble pour faire oster tous moulins, nassières... et autres choses empeschans la navigation et pour laisser la voye libre entre lesdits moulins et les chantiers, de dix-huict pieds de large, et mettre lesdits moulins cul à cul, et où il arriveroit quelque procès, à raison desdites choses, veult la cognoissance de la matière estre envoyée à la cour de parlement à Paris... — *Orléans, impr. de G. Hotot*, 1630. In-8°, 11 p. [Rés. F. 1589 (66)

2305. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 10 p. [Rés. F. 1543 (62)

1568, 11 juin. – *Paris.*

2306. — Déclarations du Roy (des 11 et 16 juin 1568) sur ses lettres patentes du 1er jour d'avril dernier passé, pour faire continuer, durant six années, la levée du subside de cinq sols tournois pour muy de vin. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, sign. A-C.
[F. 46836 (25)

2307. — Déclaration du Roi portant règlement sur la perception des cinq sols d'entrée, appellez aujourd'hui anciens. — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (307) et Rés. F. 1126 (27)

1568, 12 juin. – *Paris.*

2308. — Lettres patentes du roy Charles IX portant exemption du logement des gens de guerre et de toutes autres personnes, en faveur des conseillers secrétaires de Sa Majesté du collège ancien, soit en leurs maisons de ville qu'en celles des champs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 12423 (17) et 23610 (308)

1568, 16 juin. – *Paris.*

2309. — Déclaration du Roy portant que le Roy n'a entendu par ces mots : gros bourgs, bourgades et villages èsquels il y a foires et marchez, employez dans sa déclaration, du 1er avril 1568, concernant les anciens cinq sols, comprendre autres lieux que ceux qui ont été cotisez et qui ont contribué à la solde des 50.000 hommes. — *Paris, P. Prault*, 1739. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (309) et Rés. F. 1126 (28)

2310. — Déclaration du Roy, sur les lettres patentes du premier jour d'avril dernier passé. — *Voir* n° 2306.

1568, 3 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2311. — (Lettres patentes en forme de privilège par lesquelles le Roi exempte les commissaires et examinateurs du Châtelet du logement des gens de sa suite.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.
[F. 23610 (310)

1568, 15 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2312. — Déclaration du Roy sur son édict du mois de juin dernier passé, concernant la résignation des estats et offices vénaulx ou conservation d'iceux aux

vefves, enfans et héritiers, en payant le tiers denier. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 6 ff. [F. 46836 (27)

2313. — Déclaration en interprétation de l'édict du mois de juin dernier, portant que le tiers denier de la valeur des offices sera payé au trésorier des parties casuelles. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. 3 ex. [F. 21555 (45), 21556 (9) et 23740 (274)

1568, 18 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2314. — Missive du Roy... (du 18 juillet), ensemble les lettres de déclaration dudit sieur (du 15 juillet), concernant la résignation des estatz et offices venaulx ou conservation d'iceux aux vefves, enfantz et héritiers, en payant le tiers deniers. — *Lyon, B. Rigaud,* 1568. In-8°, 7 ff. [F. 46836 (28)

1568, 24 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2315. — Lettres patentes du Roy pour le payement et satisfaction des dismes, champarts, prémices et aultres droicts appartenants aux ecclésiastiques et bénéficiers. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46836 (29)

2316. — 1568. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 7 ff. [F. 46836 (30)

2317. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46836 (31)

1568, 25 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2318. — Seconde Déclaration du Roy, sur son édict du mois de juin dernier concernant la résignation des offices, avec interprétation de la clause des quarante jours. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 6 ff. [F. 46836 (32)

2319. — Déclaration portant que ceux qui auront payé les deniers auxquels ils auront été taxez pour leurs offices, dans le mois de janvier, ès mains du trésorier des parties casuelles, ne seront sujets à la clause des quarante jours. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
3 ex. [F. 21555 (46), 21556 (10) et 23740 (275)

1568, août. – *La Roquette-lez-Paris.*

2320. — Édit portant création de l'office de trésorier et receveur général alternatif des finances extraordinaires et revenus casuels. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1731. In-4°, 3 p. [F. 23610 (311)

2321. — (S. d.) — (*S. l.*). In-4°, 3 p. 2 ex. [F. 21555 (47), 21556 (11) et 23740 (276)

1568, 11 août. – *Boulogne-lez-Paris.*

2322. — Ordonnance du Roy sur le faict de ses monnoyes. — *Paris, J. Dallier,* 1568. In-8°, 8 ff., fig. [F. 46837 (1)

2323. — Ordonnance du Roy sur le faict de ses monnoyes. Publié à Rouen, le vendredy 3e jour de septembre 1568. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1568. In-8°, 8 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 72 *bis*

1568, 26 août. – *Boulogne-lez-Paris.*

2324. — Lettres du Roy, portants mandement aux 200 gentilshommes de sa maison et 400 archers de ses gardes et aultres de se rendre par devers sa personne, en sa ville d'Estampes, dans le 10e du présent mois de septembre. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46837 (2) et Rés. F. 175 (10)

1568, 29 août. – *La Roquette-lez-Paris.*

2325. — Lettres du Roy, par lesquelles il veult et ordonne que ceulx de la religion prétendue réformée soyent receus à faire leurs plainctes et doléances, et droict leur estre faict sur icelles, prenant iceulx en sa protection et sauvegarde. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 8 ff. [F. 46837 (3)

1568, septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2326. — Édict du Roy, par lequel Sa Majesté inhibe et défend, sur peine de confiscation de corps et de biens, à toutes personnes, de quelque dignité, condition ou qualité qu'elles soyent en son royaume et pays de son obéissance, tout exercice d'aultre religion que de la

catholique et romaine. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, sign. A-C.
[F. 46837 (4

2327. — Édict du Roy contenant interdiction et défense de toute prescher, assemblée et exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine. — *Paris, J. Dallier*, 1568. In-8°, sign. A-D. [F. 46837 (5

2328. — 1568. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. 2 ex. [F. 46837 (6) et Fz. 2082

2329. — 1568. — *Troyes, impr. de N. Luce.* In-8°, sign. A-D. [F. 46837 (7

2330. — Zwey Edict (von September 1568), sampt einer offnen Patent der königlichen Würden in Franckreich (vom dem 22ten September 1568), durch welche alle Predigten christliche Versamlungen und Übung der wahren christlichen Religion gantz und gar bey Leibs und Lebens Straff sampt den jenigen so derselben zugethon und in Emptern sein abgeschafft; und allein die römische und bäbstische verstattet zu welchem alle geistliche Gefäll in der Jurissdiction Pariss gelegen arrestirt unnd gewendet werden sollen, sampt einer Instruction wass dess wegen in Namen ihrer königlichen W. bey etlichen teutschen Fürsten geworben worden... Abschrifft einer Werbung so der Königin auss Engeland Gesandter bey der königlichen W. in Franckreich etc. gethan. Jetzt auss der französischen Sprach trewlich verteutschet. — (*S. l.*) 1569. In-4°, sign. A-I
[4° Lb^{33}. 41

1568, septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2331. — Édit portant création de trésoriers généraux triennaux de l'extraordinaire des guerres, tant deçà que delà les monts, de l'artillerie, de la marine et des réparations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (277

1568, 1er septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2332. — Ordonnance du Roy pour faire assembler les compaignies de sa gendarmerie dedans le xx. de ce présent mois de septembre, tant en sa ville d'Orléans que aultres lieux ordonnez par le département. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46837 (8), Fz. 2382 et Rés. F. 175 (11)

1568, 7 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2333. — Lettres du Roy pour la convocation et assemblée du ban et arrière-ban, au premier jour d'octobre prochain, et contribution de deniers par les inhabiles et roturiers. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
3 ex. [F. 46837 (9). Rés. F. 165 (27) et 175 (12)

1568, 10 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2334. — Lettres patentes du Roy contenant déclaration des biens patrimoniaux des ecclésiastiques de ce royaume, avec exemption et descharge des biens dépendans de leurs bénéfices. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46837 (10)

1568, 11 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2335. — Déclaration du Roy contenant que les provisions des offices auparavant supprimez, et qui depuis ont esté restablis, appartiennent à Sa Majesté, privativement à tous princes et seigneurs. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46837 (12)

2336. — Déclaration du Roy contenant que les provisions des offices auparavant supprimez, et qui depuis ont esté restablis, appartiennent à Sa Majesté, privativement aux douaerières. — *Paris, J. Cavet et J. Dallier*, 1569. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46837 (13) et Fz. 1860

1568, 11 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2337. — Déclaration du Roy et ampliation de son édict (de mai 1568) portant pouvoir à tous huissiers ou sergents d'exécuter toutes lettres patentes, arrests, commissions, sentences et jugements en tous les lieux de ses royaume... sans estre astraincts demander aucunes

lettres de permission, congé, placet, visa ne *pareatis*. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 7 ff.
[F. 46837 (14)

1568, 15 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2338. — Lettres du Roy pour la monstre et payement d'aucunes compaignies de sa gendarmerie, lesquelles ne sont nommées aux précédentes lettres de publication d'icelle. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46837 (15) et Rés. F. 175 (13)

1568, 22 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2339. — Lettres patentes du Roy pour faire saisir et arrester tous et chascuns les... revenus temporels des abbayes et prieurez estants au dedans du ressort etjurisdiction de ceste ville de Paris. entre les mains des fermiers et receveurs d'iceulx. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46837 (16)

2340. — Das ander Edict auss Franckreich durch welches zu Abschaffung aller Predigen, christlichen Versamlungen und Übungen der waren christlichen Religion alle geistliche Gefell in dem Bezirck und Gebiet Pariss gelegen bey den Einnemmern arrestiert und dahin gewendet werden sollen... — (*S. l.*). 1568. In-4°, 4 ff.
[4° Lb^{33}. 413

(Le titre de départ porte : *Königlich Edict oder offen Patent in welchem ihre W. gebert alle unnd jede Gefell oder Abteyen und Prioreien im Pariser Gebiet gelegen, bey den Einsamleren deroselben zu arrestieren und einzuziehen.*)

1568, 24 septembre. – *Paris.*

2341. — Lettres patentes du Roy, portants commission pour procéder à la taxe des offices de gardes des seaulx en toutes ses cours et jurisdictions de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff. [F. 46837 (17)

2342. — Lettres patentes du Roy, portant commission pour procéder à la taxe des offices de gardes des seaulx en toutes ses courts et jurisdictions de son royaume. — *Voir* n° 2291.

1568, 25 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2343. — Édict du Roy, par lequel il déclare qu'il ne se veult plus d'oresnavant servir de ses officiers, tant de judicature que des finances, qui sont de la nouvelle religion. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 4 ff.
[F. 46837 (18)

2344. — 1568. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46837 (19) et Fz. 2380

1568, 25 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2345. — Lettres patentes du Roy, en forme de commission, pour faire procéder à la vérification des édict et déclaration contenans le pouvoir donné par ledict seigneur à tous les huissiers et sergens de son royaume, par lesquelles aussi il déclare que les vingt premiers sergens de chascun baillage et séneschaussée, qui premièrement payeront la finance à laquelle sera taxée leur ampliation de pouvoir, soyent remboursez du tiers de leur dicte taxe sur les deniers qui proviendront des autres sergents qui prendront ladicte augmentation de pouvoir. — *Paris, impr. de R. Estienne*, 1568. In-8°, 8 ff. [F. 46837 (20)

2345 *bis*. — Lettres patentes... pour faire procéder à la vérification des édits et déclaration du pouvoir donné aux huissiers et sergens de son royaume. — *Voir* n° 2285.

1568, octobre. – *Paris.*

2346. — Édit portant création d'un office de trésorier alternatif des ligues suisses, pour en faire l'exercice par celui qui sera pourvu dudit office et de l'office de trésorier ancien, jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par le Roy, aux gages de 4,000 livres par an. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (278)

1568, octobre. – *Paris.*

2347. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. 23610 (312) et 23740 (278 *bis*)

1568, 6 octobre. – *Paris.*

2348. — Lettres patentes du Roy pour le recouvrement des deniers des taxes de tous les bénéficiez qui sont taxez par les départemens particuliers de chascun diocèse de son royaume. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°. 4 ff. 2 ex. [F. **27579** (13) et **46837** (21)

2349. — 1568. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier.* In-8°, 4 ff. [F. **46837** (22)

1568, 6 octobre. – *Paris.*

2350. — Déclaration du Roy pour la saisie de tout le temporel des bénéfices possédez par gens desvoyez de la religion catholique... et déserteurs d'icelle, pour estre recueilli par ceux qui seront commis par Sa Majesté. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1568. In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. **27579** (15) et **46837** (23)

2351. — Lettres patentes du Roy pour faire saisir et mettre en ses mains tout le revenu temporel des bénéfices de son royaume et pays de son obéissance, possédez par gens desvoyez de la religion catholique... et déserteurs d'icelle. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°. 8 ff. [F. **46837** (24)

1568, 7 octobre. – *Étampes.*

2352. — Ordonnances (de Henri, duc d'Anjou, lieutenant général du royaume) pour le faict de la police et reiglement du camp. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1568. In-8°, sign. A-D. 3 ex. [F. **46837** (25), Fz. **2082** et Rés. F. **175** (14)

(Suivi de : *Autre ordonnance*, du lieutenant général, du 7 octobre 1568, *défendant à toutes personnes de prophaner les églises, chappelles, oratoires et autres lieux sainets, tant des villes, bourgades que autres lieux où passera l'armée, sur peine de la hart.*)

1568, 19 octobre. – *Paris.*

2352 *bis.* — Mandement du Roy au prévost de Paris de procéder à la publication de l'édit (de mai 1568, relatif aux huissiers). — *Voir* n° 2285.

1568, 20 octobre. – *Paris.*

2353. — Lettres patentes de déclaration du Roy, contenant qu'il n'a entendu et n'entend que les titulaires des abbayes ou priorez, estans en la collation des ordinaires de son royaume, soient tenuz recevoir aucun soldat ou stropiat, ès places de religieux layz. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1569. In-8°, 7 ff. [F. **46837** (26)

2354. — 1569. — *Lyon, B. Rigaud.* In-8°, 7 ff. [F. **46837** (27)

1568, 23 octobre. – *Paris.*

2355. — Lettres patentes du Roy portans permission à tous bénéficiez de faire couper des bois de haulte fustaye ou vieux bailliveaux des taillis de leurs bénéfices, jusques à la concurrence de leurs taxes seulement. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. **27579** (12) et **46837** (28)

2356. — 1568. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 4 ff. [F. **46837** (29)

1568, 23 octobre. – *Paris.*

2357. — Extraict des ordonnances royaux registrés en Parlement, avec autres pièces et preuves pour montrer ce que doivent les professeurs du Roy à l'Université et au public. — *Voir* n° 2021.

1568, 16 novembre. – *Orléans.*

2358. — Recueil des lettres et de mandemens du Roy (du 16 novembre 1568), envoyées en sa court de parlement de Rouen, et arrestz intervenuz de ladite court, les roolles des noms, surnoms, offices et estats de ceux qui sont de la nouvelle prétendüe religion, lesquelz roolles ont esté publiez par le commandement de Monseigneur de Cossé, comte de Sigondigny, mareschal de France et lieutenant général pour le Roy en Normandie et Picardie. — *Paris, G. de Nyverd* (1568). In-8°, sign. A-H, armes de Charles IX à la fin. 2 ex. [8° Ld[176]. **29** et Rés. F. **2111**

1568, 23 novembre. – *Orléans.*

2359. – Copie de lettres patentes contenant que le Roy déclare ne vouloir que ceux de la nouvelle opinion soyent admis en aucunes charges publiques. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 18 ff. [F. **47166** (2)

1568, décembre. – *Melun.*

2360. — Lettres de déclaration du Roy, suyvant son édict du xxv. septembre dernier passé, contenant suppression de tous et chacuns les estatz et offices, tant de judicature, de finance que autres... de présent tenuz et exercez par personnages estants de la nouvelle prétendue religion. Ensemble lettres de commission dudict seigneur (du 11 décembre 1568) pour faire exécuter le contenu en icelles. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1568. In-8°, 8 ff. [F. **46837** (30)

2361. — 1568. — *Paris, impr. de R. Estienne.* In-8°, 8 ff. [F. **46837** (31)

1568, 12 décembre. – *Melun.*

2362. — Ordonnance du Roy, contenant que tous ceux qui ont bailé et fourni et fourniront autant que monte leur cottization, tant pour les sommes de 300 livres tournois que au-dessoubz, jusques à 40 livres tournois, qui (*sic*) leur sera assigné et constitué rente au denier douze de leur total, par le prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1568. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46837** (32) et Fz. **2053**

1568, 17 décembre. – *Melun.*

2363. — Lettres patentes et commission du Roy concernant les privilèges et exemptions octroyées au clergé et gens ecclésiastiques de France. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1568. In-8°, 4 ff. [F. **46837** (33)

2364. — 1569. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, 4 ff. [F. **46837** (34)

1568, 17 décembre. – *Melun.*

2365. — (Lettres patentes du Roy ordonnant la lecture, publication et enregistrement de la bulle du Pape relative aux ventes et aliénations du temporel des ecclésiastiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 ff. [F. **46837** (35)

1568, 24 décembre. – *Melun.*

2366. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il ordonne que toutes communaultez, marchands, gens de mestier, artisans ou autre estat... seront tenuz fournir plusieur pièces d'artilleries ou harquebuzes à croq. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, sign. A-C. [F. **46837** (36)

1569, janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2367. — Édict de création d'un office de mesureur de bleds et autres grains en chacune ville et bourgs... èsquels y a foires ou marchez. Publié en Parlement, le 20. février 1569. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1620. In-8°, 4 ff. [F. **46838** (1)

2368. — 1620. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46838** (2)

2369. — 1767. — *Paris, Impr. royale.* In-4°, 3 p.
[Dép. des Mss. Joly de Fleury. **1752**, fol. 8

2370. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **21040** (5) et **23610** (313)

1569, 4 janvier. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2371. — Lettres patentes, par lesquelles le Roy veult que l'édict et déclaration des juges et consuls soient gardez inviolablement et que les juges et consuls de la ville d'Abbeville jouyssent paisiblement, tout ainsi que ceux de la ville de Paris, portant deffences au séneschal de Ponthieu ou son lieutenant et juges présidiaulx d'Abbeville, bailly d'Amiens et tous autres juges qu'il appartiendra, sur peine de 500 livres parisis d'amende et de suspension de leurs estats, de troubler lesdits juge et consuls d'Abbeville, et enjoinct au sergeans d'assister au siège desdits juge et consuls et d'exécuter leurs jugemens et commissions, et faire tous

exploicts et adjournemens desdits marchands. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p.
[F. 46838 (3)

1569, 16 janvier. – *Château-Thierry.*

2372. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté valide et authorise les taxes des offices qui seront faictes au Conseil estably à Paris près Monseigneur le duc d'Alençon, son frère; ensemble les provisions et lettres d'office qui seront scellées du seel de la chancellerie de Paris. — *Paris, impr. de R. Estienne,* 1569. In-8°, 4 ff. [F. 46838 (4)

2373. — 1569. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46838 (5) et Fz. 1859

1569, février. – *Joinville.*

2374. — Édit portant règlement pour le recouvrement des restes et débets des officiers comptables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (279)

1569, 1er février. – *Joinville.*

2375. — Déclaration du Roy portant restablissement et érection des offices de prévostz et leurs lieutenans, en tiltre d'offices formez, ès villes où y a siège présidial estably. — *Paris, J. Canivet et J. Dallier,* 1569. In-8°, 7 ff.
[F. 46838 (6)

1569, 10 février. – *Joinville.*

2376. — Mandement du Roy pour le département de toute sa gendarmerie et faire monstre généralle en armes, ès endroictz cy dénommez, sur peine aux deffaillans d'estre cassez et sans aucun espoir d'estre relevez. — (*Paris*), *impr. de G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 6 ff.
[Rés. F. 175 (18)

1569, 20 mars. – *Metz.*

2377. — Déclaration du Roy sur son édict de décembre 1567, portant restablissement de tous offices supprimez, tant de judicature que des finances. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, 7 ff.
[F. 46838 (7)

2378. — Déclaration du Roy sur son édict de décembre 1567, par laquelle veut et entend que ceux qui ont esté ou seront cy-après pourveuz des offices restablies et de nouveau créez demeureront asseurez. — *Lyon, M. Jove,* 1569. In-8°, 8 ff. [F. 46838 (8)

(Suivi de l'édit de décembre 1567.)

2379. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 8 ff. [F. 46838 (9)

1569, 30 mars. – *Metz.*

2380. — Déclaration portant que tous dons et gages... seront payez par le trésorier de l'Épargne, encore qu'ils ne soient vérifiez par la Chambre (des comptes). — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1731. In-4°, 3 p.
[F. 23610 (314)

2381. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 21555 (8), 21556 (99) et 23740 (280)

1569, avril. – *Metz.*

2382. — Ordonnance du Roy, faicte pour la récompense des prélatz et seigneurs d'Eglise sur les biens et confiscations des rebelles, jusques à la somme de 50,000 escuz de rente, suivant la bulle de nostre sainct père le Pape. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, 8 ff.
[F. 46838 (10)

2383. — 1569. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, 4 ff. [F. 46838 (11)

2384. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 4 ff. [F. 46838 (12)

1569, 12 avril. – *Metz.*

2385. — Ordonnance du Roy sur le payement des cottizations des bénéficiez de ce royaume, suivant le département faict sur chacun diocèse d'iceluy, procédant de la vente de leur temporel à perpétuité, jusques à la somme de 50,000 escuz d'or de rente au denier 24 sans aucune faculté de grâce ou rachapt. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 27579 (20) et 46838 (13)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1569, 28 avril. – *Paris.*

2386. — Lettres patentes du Roy d'authorisation et approbation des subdélégations faictes par les déléguez de Sa Majesté, pour procéder à la vente du temporel des ecclésiastiques, suyvant la bulle de nostre S. Père le Pape et autres lettres patentes, vérifié (*sic*) en sa court de parlement à Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27579** (17) et **46838** (14)

1569, 25 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2387. — Lettres patentes du Roy déclaratives pour la vendition des biens meubles et revenu des immeubles de ceux de la nouvelle prétendue religion. Plus l'arrest de la court de Parlement (du 23 juin 1569) sur icelle déclaration intervenu. — *Paris, impr. de G. Nyverd, pour J. Canivet et J. Dallier* (1569). In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46838** (15) et Rés. F. **2109**

1569, 26 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

2388. — Missive du Roy nostre sire faisant commandement à tous gentilshommes de sa maison et archers de sa garde et tous autres gentilshommes, capitaines et soldats, de se trouver la part où il sera, dans le 20e jour du mois de juin, pour luy faire compagnie en l'armée qu'il exploictera en personne, sur les peines y contenues. — *Lyon, M. Jove,* 1569. In-8°, 8 ff.
[F. **46838** (16)

2389. — Mandement du Roy pour faire assembler tous les chevaliers de son ordre, gentilzhommes de sa chambre et tous autres gentilzhommes quelzconques, capitaines et soldats, en armes et chevaux, près la personne de Monsieur son frère, dans le 20e juin; aussi est enjoinct à tous les gentilzhommes de sa maison et archers de ses gardes d'eulx trouver près sa personne dans ledict temps. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 7 ff.
[F. **46838** (17)

2390. — (S. d.) — *Paris, impr. de G. de Nyverd, pour J. Dallier et J. Canivet.* In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46838** (18) et Rés. F. **175** (19)

1569, 19 juin. – *Orléans.*

2391. — Déclaration du Roy pour faire entendre son mandement général, du 26e jour de may, pour faire assembler tous les chevaliers de son ordre, capitaines et soldatz. Plus l'arrest du privé conseil du Roy, estably près la personne de Monseigneur le duc d'Alençon. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff.
[F. **46832** (19)

1569, 22 juin. – *Orléans.*

2392. — Lettres patentes du roy Charles IX portant prolongation de l'octroy fait aux marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans, de lever sur leurs denrées et marchandises montans ou baissans par ladite rivière le subside et ayde mentionné sur chacune espèce d'icelles, ès villes de Nantes, Saumur et la Charité et autres lieux, où bon leur semblera, pour les deniers qui proviendront dudit octroy les employer à leurs affaires communes. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 27 p. [Rés. F. **1589** (67)

2393. — 1678. — *Orléans, F. Hotot.* In-8°, 24 p. [Rés. F. **1543** (63)

1569, juillet. – *Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris.*

2394. — Édict du Roy pour la récompense des 50,000 escuz de rente acordez à Sa Majesté par le clergé de son royaume. — *Paris, impr. de G. de Nyverd, pour J. Canivet et J. Dallier* (s. d.). In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **27579** (16) et **46838** (20)

2395. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. **46838** (21)

1569, 1er juillet. - *Orléans.*

2396. — Mandement du Roy pour faire tenir prestz et en équipage tous gentilzhommes et autres habitans, qui sont subjects au ban et arrière-ban. — *Paris, G. de Nyverd* (1569). In-8°, 4 ff.
[Rés. F. **2110**

2397. — (Un autre ex. inc.)
[Rés. F. **175** (20)

1569, 13 juillet. – *Orléans.*

2398. — Lettres patentes portant mandement à la Chambre (des comptes de Paris) de registrer purement les lettres du 9 juin 1566, qui ordonnent que les conseillers correcteurs assisteront au jugement des parties, procédant d'obmissions de recettes, décharge de souffrance et débets, erreurs de calculs, etc., dont ils auront fait rapport au bureau, et qu'ils auront voix délibérative à la publication et vérification des édits et ordonnances et à la réception des officiers qui seront reçus à la Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (281)

1569, 23 juillet. – *Orléans.*

2399. — Mandement du Roy pour la convocation et assemblée générale du ban et arrière-ban, pour, après les monstres et reveues faictes, estre conduict et mené la part où sera Sa Majesté.— *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 8 ff. [F. **46838** (22)

1569, 27 juillet. – *Paris.*

2400. — Déclaration du Roy sur son édict de décembre 1567, portant restablissement de tous offices supprimez, créez et etabliz, tant par le feu roy François premier qu'autres ses prédécesseurs jusqu'à huy. — *Paris, G. de Nyverd, pour J. Canivet et J. Dallier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. **46838** (23)

1569, 31 juillet. – *Paris.*

2401. — Un épisode du siège de Noyers en 1568. Lettres patentes de Charles IX pour l'assiette d'un impôt sur la ville de Tonnerre à l'occasion de ce siège... par M. Le Maistre, ... — *Auxerre, Perriquet,* 1851. In-8°, 26 p. [8° Lk⁷. **14925**

1569, août. – *Amboise.*

2402. — Édict du Roy pour la vente et aliénation de son domaine, jusques à la somme de 60,000 livres tournois de rente, à faculté de rachapt perpétuel. — *Paris, G. de Nyverd, pour J. Canivet et J. Dallier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. **46838** (24)

2403. — 1734.— *Paris, Vᵉ Saugrain et P. Prault.* In-4°. 3 p.
2 ex. [F. **21899** (7) et **23610** (315)

1569, août. – *Plessis-lez-Tours.*

2404. — Édict et déclaration du Roy sur le droict d'aubeyne et priviléges des marchands estrangers, résidents ès foires de Lyon. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. **46838** (25)

2405. — Édit du roy Charles IX expliquant et amplifiant l'article des privilèges des foires de Lyon concernant les biens des marchands estrangers, demeurans et trafiquans dans ladite ville, sous le bénéfice desdits privilèges. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (316)

1569, 10 août. – *Amboise.*

2406. — Mandement du Roy, par lequel est enjoinct à tous ceux qui sont de sa gendarmerie et bons serviteurs de Sa Majesté de suyvre la publication dernière pour la monstre et se rendre en son camp, le plustôt qu'il leur sera possible. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8° 4 ff. [F. **46838** (26

1569, 14 août. – *Amboise.*

2407. — Mandement du Roy pour assembler tous les chevaliers de son ordre et eux faire trouver en son camp et armée, dans le temps et sur les peines y contenues. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. **46838** (27)

2408. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [Fz. **2086**

1569, 14 août. – *Amboise.*

2409. — Édit du Roy portant imposition de dix deniers tournois par muid de vin et sur les autres vaisseaux à l'équipolent, entrant en la ville et fauxbourgs de Paris. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (317) et Rés. F. **1126** (29)

1569, 16 août. – *Amboise.*

2410. — Mandement du Roy, par lequel est enjoinct à tous seigneurs, che-

valiers de son ordre, gentilzhommes et autres personnes, faisans profession des armes, qui ont eu congé de s'aller refreschir, de partir avec leurs armes, et chevaux et s'acheminer en son camp.— *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff.
[F. **46838** (28)

1569, 28 septembre. – *Plessis-lez-Tours.*

2411.— Lettres patentes de Charles IX, par lesquelles, en conformité de celles de Henry II, du 7 janvier 1553, il maintient les habitans de la ville de Ligny en Barrois en leurs privilèges, franchises et exemptions, ordonne qu'ils seront rayez des rolles de la solde de 50,000 hommes de pied, avec main levée de leurs personnes et biens; ensuite desquelles lettres est la sentence d'enterrinement du lieutenant général de Sens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [4° Lk⁷. **3985** (7)

2412. — (Un autre ex. inc.)
[F. **23610** (318)

1569, octobre. – *Plessis-lez-Tours.*

2413. — Déclaration du Roy touchant la cognoissance et jurisdiction des aydes et autres subsides. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, 8 ff.
[F. **46838** (29)

2414. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 8 ff. [F. **46838** (30)

1569, 8 octobre. – *Plessis-lez-Tours.*

2415. — Mandement du Roy pour la prolongation de la convocation et assemblée des nobles, subjects au ban et arrière-ban. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [Rés. F. **175** (22)

1569, 15 octobre. – *Oiron.*

2416. — Déclaration portant que les maistre d'hostel ordinaires du Roy continueront de délivrer leurs ordonnances aux trésoriers de la maison de Sa Majesté, pour rabattre et retenir les gages des officiers de la maison du Roy, tant pour meubles perdus dont ils sont chargez que pour le service fait par aucuns desdits officiers, au lieu de leurs compagnons. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (282)

1569, 3 novembre. – *Au camp de Landes, près Saint-Jean-d'Angély.*

2417. — Coppie des lettres du Roy et du sieur de Lansac, au seigneur de Pardaillan, gouverneur de Blaye, avec la responce par luy faicte à Sa Majesté et audict sieur de Lansac. — (*S. l.*) 1569. In-8°, sign. A-B. [8° Lb³³. **281**

2418. — 1570. — *Angoulême, J. de Minières.* In-8°, sign. A-B. [8° Lb³³. **281.** A

1569, 23 novembre. – *Paris.*

2419. — Ordonnance faicte de par le Roy et Monseigneur duc d'Alençon sur la valeur et pris des escuz sol, escuz à la royne, pistolets et toutes autres espèces des monnoyes. Publié à Paris, le jeudy XXIII. jour de novembre 1569. — *Paris, J. Dallier,* 1569. In-8°, 4 ff., fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **75**

1570, février. – *Angers.*

2420. — Lettres de déclaration et reiglement faites par le Roy, de ce que Sa Majesté entend estre observé... à la levée et perception de l'ayde de cinq sols par muy de vin et des autres vaisseaux à l'équipolent, entrant ès villes closes, fauxbourgs d'icelles, bourgs et bourgades, èsquels y a foirs ou marché, en la province de Normandie. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, sign. C-E.
[F. **46839** (1)

2421. — 1738. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **23610** (319) et Rés. F. **1126** (30)

1570, 4 juillet. – *Gaillon.*

2422. — Lettres patentes du Roy sur le descry de certaines pièces d'argent forgées en Flandres, appellées Philippes dalles, et autres pièces d'argent, appellées dalle de Bourgongne, cy-après pourtraictés. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, sign. A-B, fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **76**

1570, 21 juillet. – *Saint Germain-en-Laye.*

2423. — Déclaration du Roy sur la prolongation de l'aliénation du temporel de l'Église, pour le temps et terme d'un an. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. **27579** (21) et **46839** (2)

1570, août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2424. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de ce royaume. Publié à Paris en Parlement, l'unziesme jour d'aoust 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, sign. A-F. [F. **46839** (3)

2425. — 1570. — *Ibid.* In-8°, sign. A-F. [F. **46839** (4)

2426. — 1570. — *Angoulesme, J. de Minières.* In-8°, sign. A-D. [F. **46839** (5)

2427. — 1573. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, sign. A-B. [Thoisy. **480** (27)

2428. — (S. d.) — *Troyes, impr. de J. Lecoq.* In-8°, sign. A-D. [Thoisy. **480** (26)

2429. — Edict der kön. Würden in Franckreich über die Friedshandlung und Hinlegung jüngsten Kriegs daselbst. Zu Paris im Parlament publiciert, den eilfsten Augusti. — (*S. l.*) 1570. In-4°, sign. A-C. [Rés. F. **2008**

1570, août. – *Paris.*

2430. — Édit portant création en titre d'office de la charge de payeur du guet de Paris, et provision dudit office en faveur de Michel Tamponnet, aux gages de cent livres tournois. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (283)

1570, août.

2431. — Édit portant attribution à tous les officiers, tant de la Chambre des comptes de Paris que des autres Chambres des comptes du royaume, ordonnez pour l'audition, jugement et correction des comptes, des titres, qualitez et droits de maistres ordinaires èsdites chambres des comptes, par égalité avec les anciens maistres ordinaires desdits comptes, et règlement de leurs fonctions. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (284)

1570, 1er août. – *Saint-Germain-en-Laye*

2432. — Lettres patentes... pour le reiglement du droit des seaux qui seront pris et levés des édits, arrests, commissions et autres actes, tant civilles que criminelles, qui seront taxez pour six seaux seulement en la chancellerie de Paris, où la communauté des marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans seront parties dénommées ausdits actes. — *Voir* n° 1379.

1570, 6 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2433. — Ordonnance du Roy pour la police et règlement de la suitte de sa court et autres lieux de son royaume, publiée à Sainct-Germain-en-Laye à son de trompe et cry public, le 7e jour de aoust 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 7 ff. [F. **46839** (6)

2434. — 1570. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. 2 ex. [F. **46839** (7) et Rés. F. **232** (88)

2435. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 8 ff. [F. **46839** (8)

2435 *bis.* — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. 8 p. [F. **20955** (2)

2436. — Édict du Roy sur le règlement des logis... pour ceux qui sont en la suitte et conduicte ausquelz on doibt donner éticquette pour les loger. — *Voir* n° 2462.

1570, 12 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2437. — Déclaration du Roy sur la résidence des baillifs, séneschaulx de robe courte de ce royaume. Publié à Paris, en Parlement, le 28e jour d'aoust 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 4 ff. [F. **46939** (9)

1570, 16 août. – *Paris.*

2438. — Ordonnance du Roy sur les défences de ne porter dagues, espées,

ny autres sortes d'armes, sur les peines y contenues. Publiée à Paris, le 16e jour d'aoust 1570. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46839 (10)

1570, 30 août. – *Paris.*

2439. — Ordonnance du Roy sur le pris et valleurs des escuz sol et pistoletz, pour lequel pris Sa Majesté veult et entend avoir cours. Publié à Paris, le 30e jour d'août 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 4 ff., fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 77

1570, septembre. – *Paris.*

2440. — Édict du Roy sur la création et érection de quarante notaires et secrétaires de la maison et couronne de France. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, sign. A-C. [F. 46839 (11)

1570, septembre. – *Paris.*

2441. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict sur l'augmentation des seaulx par tout (*sic*) les chancelleries du royaume de France. Ensemble la taxe qu'on doit payer par chacun seel. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, sign. A-C.
[F. 46839 (12)

1570, septembre. – *Paris.*

2442. — Lettres en forme d'édit portant confirmation des privilèges des officiers de la Chambre des comptes de Paris et exemption de payer aucuns droits seigneuriaux et féodaux pour les terres qui relèvent du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (286)

2443. — Lettres en forme d'édit portant confirmation des privilèges des officiers de la Chambre des comptes de Paris. — *Voir* nos 606 et 1207.

1570, septembre. – *Paris.*

2444. — Édit portant créacion d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (285)

1570, septembre. – *Paris.*

2445. — Édit portant rétablissement des recieurs et auditeurs cor de la Chambre des comptes de Paris en leurs offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (321) et 23740 (286 *bis*)

1570, septembre. – *Paris.*

2446. — (Édit du Roy portant organisation et règlement de la Cour des monnaies.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 31 p.
[F. 46839 (13)

2447. — Édict du Roy confirmatif de la souveraineté de sa Cour des monnoyes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p.
[F. 23610 (320)

1570, 16 septembre. – *Paris.*

2448. — Ordonnance du Roy sur le pris et valleurs des escuz sol et pistoletz, pour lequel pris Sa Majesté veult et entend avoir cours. Publiée à Paris, le 18e jour de septembre 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 4 ff., fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 78

1570, 3 octobre. – *Paris.*

2449. — Commission du roy très chrestien Charles IX pourtant pouvoir à ses amez et féaulx conseillers maistres Phelippes Gourreau, sieur de La Proustière, maistre ordinaire des requestes de son Hostel, et François Pin, conseiller en la court de parlement de Bretaigne, de faire garder et entretenir l'édict de pacification. — *Poictiers, impr. de B. Voscereau,* 1570. In-8°, 8 ff.
[Rés. F. 2177

1570, 4 octobre. – *Paris.*

2450. — Déclaration du Roy portant deffenses à toutes personnes de tenir petites escolles, principautez ès collèges, ny lire en quelque art ou science que ce soit, en public ou en privé en chambre, s'ils ne sont cognus et approuvez catholiques, tenants la religion catholique et romaine. — *Paris, J. Dallier,* 1570. In-8°, 7 ff. [F. 46839 (14)

2451. — (S. d.) — *Paris, G. de Nyverd.* In-8°, 8 ff.
3 ex. [F. 46839 (15), Thoisy. 492 (14) et Rés. F. 2112

1570, 9 octobre. – *Paris.*

2452. — Édict du Roy nostre sire Charles IX pour les marchans fréquentans la rivière Loire et autres fleuves descendans en icelle, par lequel il est défendu à toutes personnes tenans péages, mis sus depuis cent ans, de ne les plus lever, sur peine d'estre punis; et, quant à ceux qui en prétendent auparavant, ordonné que, dedans trois mois après la publication de ces présentes, seront tenuz porter ou envoyer leurs tiltres en la cour de Parlement; et aussi que toutes choses empeschans la navigation seront ostées incontinent... de ladite rivière... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, 14 p. [Rés. F. **1589** (68)

2453. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 14 p. [Rés. F. **1543** (64)

2454. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p.
2 ex. [Rés. F. **1544** (9) et F. **1560** (6)

(Suivi d'un arrêt du parlement de Paris, du 11 novembre 1570, sur le même sujet.)

1570, novembre. – *Paris.*

2455. — Édict du Roy sur la création et érection des dix-sept généraux des finances, pour servir et estre establis chacun à une des dix-sept provinces de ce royaume. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, sign. A-C. [F. **46839** (16)

1570, novembre. – *Saint-Germain-des Prés.*

2455 *bis.* — Lettres patentes d'érection des maistres écrivains jurés en communauté. — *Voir* 1727, décembre.

1570, décembre. – *Villers-Cotterets.*

2456. — Édit portant création d'un controlleur-général alternatif de l'artillerie, aux gages de 1,250 livres, et d'un controlleur alternatif de l'escurie, aux gages de 1,000 livres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (287)

1570, 15 décembre. – *Villers-Cotterets.*

2457. — Lettres de M. de Monluc, chevalier de l'Ordre... escriptes au Roy touchant le gouvernement de la Guyenne. Avec la responce de Sa Majesté au dict sieur de Monluc (du 15 décembre 1570). — *Lyon, M. Jove,* 1571. In-8°, 23 p. [8° Lk². **1917**

1570, 18 décembre. – *Villers-Cotterets.*

2458. — Déclaration du Roy sur l'employ des deniers qui ont esté levez pour le faict et contribution des bans et arrière-bans de son royaume. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 8 ff. [F. **46839** (17)

(Avec notes mss.)

2459. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 5 ff. [Rés. F. **175** (25)

1570, 29 décembre. – *Villers-Cotterets.*

2460. — Ordonnance faicte par le Roy sur le fait de la gendarmerie, gens de pied de sa garde. Publiée à Villiers-Costerez, à son de trompe et cry public, le trentiesme et pénultiesme jour de décembre 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. **46839** (18 et 20)

1570, 29 décembre. – *Villers-Cotterets.*

2461. — Ordonnance générale faicte par le Roy pour la police et règlement de la suitte de sa court. Publiée à Villiers-Costeretz, à son de trompe et cry public, le trentiesme et penultiesme jour de décembre 1570. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, sign. A-E. [F. **46839** (19)

2462. — Ordonnance généralle et reiglement du Roy de ce qu'il veult et entend estre observé et gardé par ceux qui seront en sa court, suitte et conduicte. Plus l'édict du Roy (du 6 août 1570) sur le faict et reiglement des logis, tant ès villes que aux villages. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, sign. A-E. [F. **46839** (21)

1571, janvier. – *Chantilly.*

2463. — Édit portant suppression de l'office de trésorier des ligues suisses, dont estoit pourvu Maistre Claude Juge, et le titre de trésorier alternatif dont estoit pourvu Maistre Jean Grangier, et

que ledit Grangier fera seul l'exercice de ladite trésorerie des ligues suisses. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23740 (288)

1571, janvier. – *Villers-Cotterets.*

2464. — Édit portant suppresion de l'office de controlleur alternatif de l'escurie, créé par édit du mois de décembre 1570. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (289)

1571, 5 janvier. – *Villers-Cotterets.*

2464 *bis.* — Ordonnance du Roy... pour la réformation des abus des logemens de la suitte de sa cour... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16 p. [F. 20955 (3)

1571, 6 janvier. – *Villers-Cotterets.*

2465. — Édict et déclaration du Roy portant deffences de lever aucunes assinations (*sic*) sur recettes particulières, ains que tous les deniers d'icelles soyent portez ès receptes généralles et de là en l'Espargne. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46840 (1)

1571, 2 février. – *Boulogne-lez-Paris.*

2466. — Mandement du Roy pour le jour de son entrée en sa bonne ville de Paris; plus l'ordonnance... (du 2 février 1571) sur les défences de porter masques et armes. — *Paris, G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46840 (2)

1571, 5 février. – *Boulogne-lez-Paris.*

2467. — (Mandement du Roi au bailli de Vermandois de tenir pour authentiques les cartulaires et comptes du chapitre de Notre-Dame de Noyon dans les procès que ledit chapitre pourrait avoir avec ses vassaux.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23740 (293)

1571, 8 février. – *Boulogne-lez-Paris.*

2468. — Déclaration et amplification faicte par le Roy sur son édict, faict au mois de juin 1568, pour l'érection des offices de garde des seaux en toutes les cours et jurisdictions de son royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1619. In-8°, 8 p. [F. 46840 (3)

2469. — Déclaration et ampliation de l'édict faict par le Roy, de l'érection en tiltre d'office de garde des seaulx en toutes les courts, ressorts et jurisdictions tant ordinaires que extraordinaires de ce royaume. — *Voir* n^os^ 2291-2295.

1571, mars. – *Paris.*

2470. – Édict du Roy pour la réformation, police et règlement sur les façons et taintures des draps, estamets, sarges et autres estoffes de laine, qui se font en ce royaume. Avec l'estat (faict au Conseil du Roy, le 19 mars 1571) de ce qui sera payé pour chascune pièce desdicts draps, estamets et sarges. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, sign. A-D.
[F. 46840 (4)

2471. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[F. 46840 (5)

2472. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
2 ex. [F. 27581 (13) et 46840 (6)

2473. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[F. 46840 (7)

2474. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[F. 46840 (8)

2475. — 1606. — *Sens, impr. de G. Niverd.* In-8°, 15 p. [F. 46840 (9)

2476. — Édict du Roy tant sur la manufacture des draps, sarges et estamets que sur la taincture, vente et délivrance d'iceux. — *Voir* 1620, octobre.

1571, 5 mars. – *Paris.*

2477. — Lettres patentes du Roy pour la subvention des deniers par lui ordonnez estre levez, sur aucunes villes, bourgs et bourgades du ressort de la prévosté et viconté de Paris, pour le payement des reistres, suisses et gents de guerre estrangers, avec l'estat et département de la contribution desdicts deniers (fait au Conseil le 1^er^ mars 1571). — *Paris, impr. de F. Morel,* 1571. In-8°, 8 ff. [F. 46840 (10)

1571, 11 mars. – *Faubourg-Saint-Honoré-lez-Paris.*

2477 *bis.* — Mandement du Roy

pour le jour de l'entrée de la Royne... en la ville de Paris. — *Paris, impr. de G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 4 ff.
[F. 46840 (11)

1571, 12 mars. – *Paris.*

2478. — La Harangue que feit le Roy à MM. de la court de Parlement en son Palais à Paris, estant lors en son siège royal... Ensemble la harangue prononcée devant Sa Majesté par les ambassadeurs des princes électeurs et autres de l'Empire, le 23e de décembre 1570. Avec la response dudit seigneur le 24e jour dudit mois. — (*S. l.*), 1571. In-8°, sign. a-d. [8° Lb[33] 299

2478 *bis*. — Harangue du roy Charles IX à MM. de la court de parlement à Paris, tenant san siège royal et lict de justice. — *Paris, M. Locqueneulx*, 1574. In-8°, 8 ff. [8° Lb[33] 467. A

2478 *ter*. — 1574. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*. In-8°, 6 ff.
[8° Lb[33]. 467

1571, 16 avril. – *Paris.*

2479. — Lettres patentes du Roy sur plusieurs doléances, plainctes et remonstrances faictes à Sa Majesté de la part des prélats et gents du clergé de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1571. In-8°, sign. A-C. [F. 46840 (12)

2480. — 1571. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 46840 (13)

2481. — 1571. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, 8 ff. [F. 46840 (14)

2482. — 1572. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 8 ff. [F. 46840 (15)

2483. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
[F. 46840 (16)

1571, 21 avril. – *Paris.*

2484. — Édict du Roy, sur le pris des espèces d'or et d'argent qu'il veut avoir cours en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, par forme de tollérance et provision. — *Paris, J. Dallier*, 1571. In-8°, sign. A-L, fig. 2 ex. [F. 46840 (17) et Rés. Z. Fontanieu. 220 (12)

2485. — Édict du Roy sur le pris des espèces d'or et d'argent qu'il veut avoir cours en son royaume... Publié à Rouen, le samedy 12e jour de may 1571. — *Rouen, M. Le Mégissier* (s. d.). In-8°, sign. A-H.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 82

1571, mai. – *Gaillon.*

2486. — Édict du Roy sur la réformation de l'imprimerie. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1571. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46840 (19) et Rés. F. 718 (2)

2487. — 1571. — *Jouxte la copie imprimée à Paris, par F. Morel.* In-8°, 8 ff. [F. 46840 (18)

1571, 12 mai. – *Anet.*

2488. — Ordonnance du Roy contenant les deffences à toutes personnes de porter aucunes harquebouzes, pistolles, pistoletz à feu, ne arbalestres, exceptez les hommes d'armes, archers des ordonnances et autres... — *Paris, impr. de G. de Nyverd* (1571). In-8°, 7 ff.
[F. 46840 (20)

2489. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il est défendu de porter, ou faire porter aucunes harquebouzes, pistolles, pistolletz à feu, ne arbalestres, sur peine de confiscation de corps et de biens. — *Lyon, M. Jove*, 1571. In-8°, 4 ff. [F. 46840 (21)

1571, juin. – *Gaillon.*

2490. — Édict du Roy et règlement sur les traictes et transport des bleds et grains dedans et dehors le royaume de France. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1572. In-8°, sign. A-C. [F. 46840 (22)

1571, juin. – *Gaillon.*

2491. — Lettres patentes du Roy pour faire vente et aliénation des droicts de gruirie, grairie ou de tiers et dangers appartenant à Sa Majesté, circonstances et dépendences ès boys et forestz de son royaulme. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1572. In-8°, 8 ff.
[F. 46840 (23)

1571, juin.

2491 *bis.* — (Édit confirmant les statuts des patenôtriers de Paris.) — *Voir* 1659, février.

1571, 4 juin. – *Lyon.*

2492. — Mandement du Roy pour faire assembler tous les chefz, hommes d'armes et archers des compagnies de sa gendarmerie en personne et se trouver ès provinces y denommée (*sic*). — *Paris, impr. de G. de Nyverd* (s. d.). In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. **46840** (24) et Rés. F. **175** (31)

1571, 10 juillet. – *Montceaux.*

2493. — Édict du Roy sur la création des changeurs en tiltre d'offices formez par tout ses royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance. — *Paris, J. Dallier,* 1571. In-8°, 8 ff.
[F. **46840** (25)

(Suivi de l'édit de création des offices de changeurs, du mois d'août 1555.)

1571, 6 août. – *Fontainebleau.*

2494. — Édicts (*sic*) du Roy portans création de l'estat et office de maistre visiteur des marchandises de grosseries, merceries, jouailleries des villes et lieux de ce royaume. Ensemble les lettres patentes du Roy et arrests de vérification de la cour de Parlement. — *Paris, impr. de J.-B. Négo,* 1663. In-8°, 39 p.
[F. **46840** (26)

1571, septembre. – *Blois.*

2495. — Lettres du Roy en forme d'édict touchant l'érection en tiltre d'office d'un greffier en chascune ville où il y aura juges et consuls des marchands et du devoir et salaire d'iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff.
[F. **46840** (27)

1571, 5 septembre. – *Blois.*

2496. — Lettres patentes du Roy sur le faict de son domaine, pour les droicts des francs fiefs et nouveaux acquests, portans injonction à toutes gents d'Église, communaulté de main-morte et roturiers de bailler par déclaration toutes les terres, héritages nobles, rentes, possessions et biens immeubles qu'ils tiennent et possèdent. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1571. In-8°, 8 ff. [F. **46840** (28)

2497. — 1571. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. **46840** (29)

2498. — 1571. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. **46840** (30)

2499. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 8 ff.
[F. **46840** (31)

1571, 18 septembre. – *Blois.*

2500. — Lettres patentes du Roy pour contraindre de payer les rentes et revenus des bénéficiers, nonobstant que les réparations des églises et bénéfices ne soient faittes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. **46840** (32)

2501. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27579** (22) et **46840** (33)

1571, 22 septembre. – *Blois.*

2502. — Ordonnance du Roy sur l'ordre et règlement de sa gendarmerie, tant à faire monstre qu'à tenir garnison ès provinces de son royaume, sans que le peuple en soit foulé. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1571. In-8°, 8 ff.
[F. **46840** (34)

2503. — Ordonnance du Roy sur l'ordre et règlement de sa gendarmerie, tant à faire monstre le xxv. du mois d'octobre prochain qu'à tenir garnison ès provinces de son royaume, sans que le peuple en soit foulé. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1571. In-8°, 8 ff.
[Rés. F. **175** (33)

1571, octobre. – *Blois.*

2504. — Édict et ordonnance du Roy sur la nouvelle création et establissement de seize offices de thrésoriers, pour estre exercez alternatifvement par ceulx qui en seront pourveus, en seize provinces de France. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. **46841** (1)

1571, octobre. – *Blois.*

2505. — Édict du Roy sur la nouvelle

création et establissement de deux offices en la grande chancellerie, l'un d'audiencier et l'autre de contrerolleur, alternatifs, avec un restablissement d'audienciers et contrerolleurs particuliers ès autres chancelleries de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff. [F. 46841 (2)

1571, octobre. – *Blois.*

2506. — Édict du Roy sur la création et establissement de certain nombre de conseillers en chascun des sièges particuliers des bailliages et séneschaucées de ce royaume, qui ressortissent nuement ès cours de Parlement. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46841 (3)

2507. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46841 (4)

2508. — Édict du Roy sur la création et establissement de certain nombre de conseillers en chacun des sièges particuliers des bailliages et séneschaussées de ce royaume. Avec l'arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 2 may 1609, portant establissement de deux offices de conseillers en chaque siège royal de ce royaume. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet,* 1609. In-8°, 28 p. [F. 46841 (5)

(Suivi de l'*Édict du Roy,* d'avril 1578, *sur la création et establissement des offices de conseillers et assesseurs en chacun des sièges des prévosts, viguiers et juges ordinaires royaux;* et des *Lettres patentes du Roy,* du 25 septembre 1582, *en forme de déclaration, portans dispense à ceux qui se feront pourvoir des offices de conseillers ès prévostez de ce royaume de prester l'examen desdits offices à la cour de Parlement.*)

2509. — 1610. — *Ibid.* In-8°, 45 p. [F. 46841 (6)

(Contient en outre un édit, de septembre 1575, et une déclaration, de novembre 1609, sur le même sujet.)

1571, octobre. – *Blois.*

2510. — (Édit confirmant les statuts des haubergers, trefiliers et chaînetiers de Paris.) — *Voir* n° 283.

1571, 1er octobre. – *Blois.*

2511. — Ordonnance du Roy sur le faict des vivres et munitions de Calais et autres villes y déclarées, à bailler le 3ᵉ jour du mois de janvier prochain. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1571. In-8°, 4 ff. [F. 46841 (7)

2512. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. 175 (34)

1571, 2 octobre. – *Blois.*

2513. — Déclaration et édict du Roy contenant injonction aux baillifs et leurs lieutenants généraux et particulliers des sièges royaux et autres juges subalternes, dépendans des sièges présidiaux, et à leurs greffiers, d'observer et garder l'édict, et restablissement desdicts sièges présidiaux, et, en ce faisant, faire faire la restrinction aux parties, dès le premier ou second appoinctement de la cause. — *Orléans, impr. de S. Hotot,* 1611. In-8°, 12 p. [F. 46841 (8)

2514. — Extraict des lettres de déclaration du roy Charles IX, du 2 octobre 1571... — Extraict d'autres lettres de déclaration du roy Henri III, du 16 mars 1576 (portant règlement général pour les chancelleries du royaume). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (322)

(Suivi d'un mandement, du 16 juillet 1648, adressé aux gardes des sceaux des chancelleries présidiales pour leur prescrire de veiller à l'observation des déclarations des 2 octobre 1571 et 16 mars 1576, relatives au droit de sceau.)

1571, 3 octobre. – *Blois.*

2515. — Lettres et déclaration du Roy, touchant les biens et revenus des églises et fabriques d'icelles. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46841 (10)

1571, 8 octobre. – *Blois.*

2516. — Ordonnance du Roy pour les gents de labeur, portant affranchissement, exemption et délivrance de toute exécution en leurs corps, bestail, biens et meubles servants au labourage, soit pour debte ou autre occasion, excepté des deniers du Roy et baulx des terres et bestail, jusques au dernier de décembre 1574. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff. [F. 46841 (12)

2517. — 1572. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, 4 ff. [F. 46841 (13)

1571, 14 octobre. – *Blois.*

2518. — Ordonnance portant que les lettres de naturalité et légitimation seront adressées aux seuls gens des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [F. 23610 (323)

1571, 14 octobre. – *Blois.*

2519. — Déclaration portant règlement pour le rétablissement des parties rayées au jugement des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (290)

1571, 14 octobre. – *Blois.*

2520. — Déclaration portant que les maistres des requestes ne feront expédier aucun relief d'appel contre les arrests de la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (291)

1571, 14 octobre. – *Blois.*

2521. — Déclaration qui règle la manière dont les parties tenues en souffrance doivent estre jugées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (292)

1571, 16 octobre. – *Blois.*

2522. — Ordonnance du Roy pour le règlement général de ses monnoies. Publié à Paris, en sa court de Parlement, le... 23e jour de may 1572. Ensuivent les pourtraits et figures des pièces qui se trouvent en ce royaume et sont descriées par la présente ordonnance... — *Paris, J. Dallier,* 1572. 2 part. en 1 vol. in-8°, fig. [F. 46841 (14 et 16)

2523. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 63 ff., fig. [F. 46841 (15)

2524. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 63 ff., fig. [Rés. Z. Fontanieu. 220 (13)

1571, 17 octobre. – *Blois.*

2525. — Lettres patentes du Roy contenant permission à ses subjectz des pays de Champaigne et Brye, Bourgongne, Lyonnois et Dauphiné de recepvoir les uns des autres les pièces de billon estrangères, qui ont cours ès dictz pays, et ce jusques à trois moys, et pour le pris déclairé ès dictes lettres. — *Paris, J. Dallier,* 1572. In-8°, sign. A-D, fig. [F. 46841 (17)

1571, 27 octobre. – *Blois.*

2526. — Lettres patentes touchant la réception des foy et hommages deubs au Roy par ses vassaux et subjects du pays, comté et séneschaussée de Poictou. — *Voir* n° 703.

1571, 30 octobre. – *Blois.*

2527. — Lettres et déclaration du Roy pour ne bailler par déclaration par les gens d'église, avec décharge et exemption de ne payer aucuns droits de francs fiefs et nouveaux acquests. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 8 p. [F. 46841 (18)

1571, décembre. – *Durtal.*

2528. — Déclaration du roy Charles IX sur la préséance et le rang que doivent tenir les princes de la maison de Longueville... — (*S. l.,* 1716.) In-4°, 35 p.
[F. 21234 (77), 23610 (324) et 4° Lb^{340}. 83

(Suivi de : *Réponse d'un solitaire à une lettre qu'un de ses parens de province luy avoit écrite sur l'affaire des princes du sang, dont il lui demandoit son sentiment* [4 octobre 1716]; — *Édit du Roy,* de juillet 1714, *qui appelle à la succession de la couronne M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse au défaut de tous les princes du sang royal; — Déclaration du Roy,* du 23 mai 1715, *portant que M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse et leurs descendans en légitime mariage prendront la qualité de princes du sang royal.*)

1571, décembre. – *Amboise.*

2529. — Édict du Roy sur l'augmentation des gaiges des grènetiers et contrerolleurs des greniers à sel, et receveurs particuliers des tailles, aides, équivallent et taillon. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46841 (19)

1571, 19 décembre. – *Amboise.*

2530. — Lettres patentes du Roy contre les usurpateurs et détenteurs des

bénéfices, biens et revenus d'iceulx. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. 27579 (23) et 46841 (20)

2531. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46841 (21)

1572, janvier. – *Amboise.*

2532. — Édict, lettres patentes et ordonnances du Roy (du mois de janvier et du 18 juillet 1572), concernant le faict de la police ordinaire de la ville de Lyon, la nomination des juges et l'establissement de l'auditoire d'icelle. — *Lyon, J. Julliéron,* 1632. In-4°, 18 p. [F. 16182

1572, janvier. – *Amboise.*

2533. — Édict du Roy pour le bien et authorité de justice et des officiers de Sa Majesté, de leur devoir en l'exercice d'icelle, tant en l'exécution des jugements et arrests que sur la jouissance ou usurpation des bénéfices et baulx à ferme d'iceulx, ensemble sur le faict des rémissions, cas privilégiez, compétence ou incompétence de juges et des peines aux contrevenants audict édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, sign. A-C. [F. 46842 (1)

2534. — 1572. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. 46842 (2)

2535. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46842 (4)

2536. — Édict et ordonnance du Roy pour réprimer les rébellions faictes aux ministres de sa justice. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1572. In-8°, sign. a-d. [F. 46842 (3)

2537. — Édit du Roi pour l'administration et l'autorité de la justice. — *Voir* n° 1835.

1572, janvier. – *Amboise.*

2538. — Édict du Roy pour le restablissement en tiltre d'office des receveurs des décimes et subvention du clergé en chascun diocèse de ce royaume et des gaiges et droicts d'iceux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46842 (6)

2539. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46842 (7)

1572, janvier. – *Amboise.*

2540. — Édict et ordonnance du Roy contenant le restablissement des grènetiers alternatifs, ensemble des contrerolleurs des greniers à sel. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff. [F. 46842 (8)

2541. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46842 (9)

1572, janvier. – *Amboise.*

2542. — Ordonnance du Roy sur le faict et règlement de la police pour estre tenue les jours de mardy et vendredy par les officiers et personnes députez de Sa Majesté, tant en ceste ville de Paris, en la salle de la chancellerie, que ès autres villes et lieux de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, sign. A-C. [F. 46842 (10)

2543. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46842 (11)

2544. — 1572. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, sign. A-C. [F. 46842 (12)

1572, 22 janvier. – *Amboise.*

2545. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il déclaire qui (*sic*) veut et entend que les habitans de sa ville de Lyon, lesquels se sont réduits à la religion catholique, soyent rayez des rolles qu'ont dressés ceux de la religion prétendue réformée, pour la levée de la cottisation que Sa Majesté leur a permis lever sur eux. — *Lyon, M. Jove,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46842 (13)

1572, 27 janvier. – *Amboise.*

2546. — Lettres patentes du Roy, envoyées à M. de Mandelot, chevalier de l'Ordre, conseiller en son privé conseil, gouverneur et lieutenant général en la ville de Lyon et pays de Lyonnois, par lesquelles il est faict commandement à tous estrangers sans adveu et qui n'exercent art et profession, que dans huict jours ils ayent à sortir et vuyder de ladicte ville. — *Lyon, M. Jove,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46842 (14)

1572, 28 janvier. – *Amboise.*

2547. — Ordonnance du Roy sur le faict de la police de la cour. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (325)

1572, 7 février. – *Blois.*

2548. — Commission du Roy pour faire vente et aliénation de droict de tiers et danger à luy appartenant aux boys et forestz du pays et duché de Normandye. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. **46842** (15)

1572, 20 février. – *Blois.*

2549. — Lettres patentes portant deffences de sceller ny de livrer aucuns reliefs d'appel des jugemens criminels du prévost de l'Hostel, et au parlement de Paris d'en connoistre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (326)

2550. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (327)

(Suivi de l'*Arrest du Roy en son Conseil,* du 26 mars 1580, *confirmatif du pouvoir et jurisdiction du prévost de l'Hostel, ès matières criminelles et de police.*)

1572, 27 février. – *Blois.*

2551. — Ordonnance portant règlement pour les trésoriers des réparations, fortifications et ravitaillement des villes et places fortes du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (328)

1572, mars. – *Blois.*

2552. — Édict et ordonnance du Roy sur le faict et règlement de la fonte d'artillerie, boulets, façon et composition de pouldres et salpestres. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-8°, 16 p. [Dép. des Mss, Fr. **21720**, fol. 206

1572, 2 mars. – *Blois.*

2553. — Lettres patentes du Roy sur la continuation de la subvention ordonnée par Sa Majesté pour parfaire le payement des reistres et Suisses, ès deux années 1572 et 1573. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [Rés. F. **175** (37)

1572, 12 mars. – *Blois.*

2554. — Ordonnance du Roy, sur l'ordre et règlement de la gendarmerie, pour la monstre et payement d'icelle, au XXV^e^ d'apvril prochain. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. **46842** (16)

2555. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 6 ff. [Rés. F. **175** (38)

1572, 22 mars. – *Blois.*

2556. — Édict du Roy portant révocation et défense à tous procureurs receuptant ès cours de Parlement et autres sous veraines, que ès sièges royaux des bailliages, seneschaulcées et prévostez de ce royaume, depuis la publication et ordonnance de Moulins, faite l'an 1566, de postuler et faire aucun acte de la charge de procureur, à peine de faux et de nullité, et de tous despens, dommages et intérests envers les parties qu'il appartiendra, pour lesquelles ils auront occupé. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff. [F. **46842** (17)

2557. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46842** (18)

1572, 31 mars. – *Blois.*

2558. — Lettres patentes du Roy sur le taux des vivres des hostelliers et taverniers, tant pour l'homme de cheval que de pied, passans ou séjournans ès villes, bourgs, bourgades ou villages de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff. [F. **46842** (19)

2559. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. **46842** (20)

1572, 12 avril. – *Blois.*

2560. — Déclaration du Roy sur l'exécution de l'édict de création des gardes des seaux en tous les ressorts et jurisdictions de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1600. In-8°, 8 p. [F. **46842** (21)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 20 janvier 1573, *par laquelle Sa Majesté veut que tous ceux qui ont esté cy-devant et seront cy-après pourveuz des offices de gardes des sceaux soyent intitulez aux contracts et actes publiques.*)

2561. — 1620. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [Thoisy. **492** (15)

2562. — Déclaration du Roy sur l'exécution de l'édict de création des gardes des seaux en tous les ressorts et jurisdictions de ce royaume. — *Voir* n° 2295.

1572, 25 avril. – *Blois.*

2563. — Lettres patentes du Roy et commission des juges par luy ordonnez pour la réunion des justices et censives de la ville et faulxbourgs de Paris. — *Paris, J. Dallier,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. 46842 (22)

1572, mai. – *Blois.*

2564. — Ordonnance du Roy permettant aux six-vingts notaires et secrétaires de la maison et couronne de France de résigner leurs états à leurs enfans ou autres, sans estre subjects à la reigle des 40 jours introduicte pour les résignations. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 6 ff. [F. 46842 (23)

2565. — Lettres patentes... contenant le privilège octroyé aux secrétaires du Roy... du collège ancien, ayant servy vingt ans, de pouvoir résigner leurs offices à qui bon leur semblera, sans payer aucune finance ny estre sujets à la règle des quarante jours. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 12423 (19) et 23610 (329)

(Suivi de l'*Édict*, de novembre 1577, *pour la survivance des secrétaires du Roy du collège ancien, en payant cinq cens livres de finance aux parties casuelles de Sa Majesté.*)

1572, 2 mai. – *Blois.*

2566. — Déclaration du Roy touchant les lettres de rémissions et abolition adressées au prévost de l'Hostel. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (330)

1572, 23 mai. – *Paris.*

2567. — Déclaration du Roy sur le contenu au trentième article du dernier édict de pacification (du 14 octobre 1571) concernant les jugements et arrests donnez pendant les troubles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°. 4 ff. [F. 46842 (24)

1572, juin. – *Château de Boulogne.*

2568. — Édict du Roy sur le faict des rentes constituées, par lequel défenses sont faittes de ne constituer rentes, à l'advenir, à plus hault pris que de six pour cent, les contracts des rentes cy-devant constituées demeurants en leur force et vertu.— *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°. 7 ff. [F, 46843 (1)

2569. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46843 (2)

2570. — 1574. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46843 (3)

1572, juin. – *Boulogne-lez-Paris.*

2571. — Édict du Roy pour la création en tiltre d'office de tous courretiers, tant de changes et de deniers que de draps de soye, laines, toiles, cuirs et autres sortes de marchandises de vins, bleds et tous autres grains, de chevaux, et aussi de tout autre bestail. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46843 (4)

2572. — 1572. — (*S. l.*) In-8°, 6 p. [F. 46843 (5)

2573. — 1626. — *Paris, impr. de C. Morel.* In-8°, 8 p. [F. 46843 (7)

2574. — (S. d.) — *Paris, T. Charpentier.* In-8°, 4 p. [F. 46843 (8)

2575. — Édict du Roy portant création des offices de courtiers de vins, ensemble les arrests du Conseil d'Estat de Sa Majesté et lettres de déclaration intervenues pour l'exécution dudit arrest... — *Paris, P. Mettayer,* 1606. In-8°, 12 p. [F. 46843 (6)

2576. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (331)

(Suivi des Statuts des maîtres courtiers de vins.)

1572, juin. – *Passy-lez-Paris.*

2577. — Édit portant que Maître Jean Bergerat, trésorier payeur triennal des turcies et levées, prendra le titre de trésorier ancien desdites turcies et levées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (294)

1572, juillet. – *Paris.*

2578. — Édict du Roy de la création et establissement en tiltre et qualité d'offices formez de tous procureurs postulants, tant ès cours souveraines que subalternes de ce royaume... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff.
[F. 46843 (9)

2579. — 1573. — *Ibid.* In-8°, 7 ff.
[F. 46843 (10)

2580. — 1621. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 8 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21602, fol. 2

2581. — Édict du Roy portant création des offices de procureurs postulans en toutes les cours et jurisdictions de ce royaume, vérifié au parlement de Dijon, et lettres de déclaration sur ledit édict, du 25e jour d'octobre 1573 (*sic, pour* 15 octobre 1572). Ensemble autre déclaration de Sa Majesté, portant attribution d'hérédité aux offices de procureurs, du 2 janvier 1630, et arrests du Conseil d'Estat pour l'exécution desdits édict et déclarations, le dernier d'iceux en date du 9 avril 1639. — *Paris,* 1640. In-4°. 15 p. [F. 23610 (332)

1572, 5 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2582. — Ordonnance du Roy portant injonction à tous ses subjects de vivre en amitié les uns avec les autres, et défenses très expresses de renouveler les querelles passées, ny en faire de nouvelles, tirer d'aucunes harquebouzes, pistoles ny pistolets, se battre, ny desgayner espées en querelles, sur peine de la vie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff.
[F. 46843 (11)

2583. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[F. 23610 (333)

1572, 7 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2584. — Mandement du Roy (au prévôt de Paris) sur le faict des monstres d'aucunes compagnies de sa gendarmerie, au 20e d'aoust 1572. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 7 ff.
[F. 46843 (12)

2585. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 7 ff.
[F. 46843 (13)

2586. — Lettres patentes du Roy, envoyée (*sic*) à M. le séneschal de Lyon ou à M. son lieutenant, pour le faict de la monstre de sa gendarmerie, le 20e jour du moys d'aoust prochain. — *Lyon, M. Jove,* 1572. In-8°, 4 ff.
[F. 46843 (14)

1572, 10 juillet. – *Paris.*

2587. — Mandement du Roy enjoignant à tous les archers de sa garde eux trouver la part où il sera, dans le XXIIe jour du présent mois de juillet, avec l'équipage requis, pour accompagner Sa Majesté en la cérémonie des nopces du roy de Navarre avec Madame Marguerite sa seur. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46843 (15)

2588. — Missive du Roy, envoyée à M. le séneschal de Lyon ou son lieutenant, enjoingnans à tous officiers domestiques, et entre autres des archiers de sa garde, de l'aller trouver dans le XXII. du présent moys de juillet, avec l'équipage requis, pour accompagner Sa Majesté au cérémonie des nopces du roy de Navarre avec sa très aimée sœur, Madame Marguerite. — *Lyon, M. Jove,* 1572. In-8°, 3 ff. [F. 46843 (16)

1572, 16 juillet. – *Paris.*

2589. — Déclaration en forme d'édict pour les auditeurs du Chastellet de Paris, pour seuls cognoistre, privativement et première instance, de toutes causes civiles, personnellement requises, non excédans la somme de vingt cinq livres; décider et juger des controventions (*sic*) qui se feront par les procureurs, sergents et autres, confirmation de leur ancienne création et institution de conseillers audict Chastellet, et leurs privilèges, avec arrest de la cour de Parlement sur ce intervenu. — *Paris, J. Richer,* 1577. In-8°, 21 p. [F. 46843 (17)

2590. — 1615. — *Paris, impr. de A. Champenois.* In-8°, 16 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21574, fol. 74

2591. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 19 p. [F. **23610** (334)

1572, 18 juillet. – *Paris.*

2592. — Lettres patentes concernant le faict de la police ordinaire de la ville de Lyon. — *Voir* n° 2532.

1572, 22 juillet. – *Paris.*

2593. — Déclaration du Roy portant pouvoir et permission à tous procureurs de résigner leurs estats et offices, en payant le quart denier, comme les autres officiers de son royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46843** (18)

1572, 28 juillet. – *Paris.*

2594. — Ampliation faicte par le Roy de son ordonnance sur le faict de la police, avec le règlement d'entre les juges ordinaires des lieux et les juges politiques, et de l'exécution et exercice d'icelle. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1572. In-8°, 7 ff. [F. **46843** (19)

1572, août. – *Paris.*

2595. — Articles, statuts, ordonnances et privilèges accordés par le feu roy Charles IX aux jurez et gardes de la communauté des fondeurs, mouleurs en terre, sable et bossetier (*sic*) de la ville et fauxbourgs de Paris. — (*S. l.*) 1684. In-4°, 12 p. [F. **18062**

2596. — Articles, statuts, ordonnances et privilèges accordés par le feu roy Charles IX aux jurés et gardes de la communauté des fondeurs, mouleurs en terre, sable et bossetiers, sonnetiers, scizeleurs et feseurs d'instrumens de mathématiques de la ville et fauxbourgs de Paris. — *Paris, impr. de la Ve J. Grou*, 1698. In-4°, 12 p. [F. **18063**

2597. — 1714. — *Paris, Ve de L. Vaugon.* In-4°, 12 p. [F. **12965**

2598. — 1718. — *Paris, Ve Grou.* In-4°, 12 p. 2 ex. [F. **18064** et **22763**

2599. — 1724. — *Ibid.* In-8°, 17 p. [F. **44787**

2600. — Articles, statuts, ordonnances et privilèges accordez par le roy Charles IX aux jurez et gardes de la communauté des fondeurs, mouleurs en terre, sable et bossetiers de la ville et faubourgs de Paris. Avec les sentences du Châtelet qui en ont ordonné l'exécution et arrests du Parlement et du Conseil confirmatifs d'icelles. — *Paris, impr. de Gonichon*, 1743. In-8°, 126 p.
3 ex. [F. **26438**, **31304** (1) et **46430**

1572, 27 août. – *Paris.*

2601. — Mandement du Roy (adressé au prévôt de Paris) sur le faict des monstres des compaignies de sa gendarmerie et des lieux et provinces où ils se doivent rendre pour tenir garnison. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1572. In-8°, 7 ff. [F. **46843** (20)

2602. — Lettres patentes du Roy (adressées au sénéchal de Lyon), pour faire faire monstre d'aucunes compaignies de sa gendarmerie, dans le XX. jour du mois de septembre, et faire tenir garnison à toute ladite gendarmerie, mesmes à celles qui ont jà fait monstre, de s'acheminer en ladite garnison dès à présent et le plus promptement que faire ce pourra. — *Lyon, M. Jove*, 1572. In-8°, 4 ff. [F. **46843** (21)

1572, 27 août. – *Paris.*

2603. — Déclaration du Roy sur la mort de l'Admiral, ses adhérans et complices, avec très expresses défences à tous gentilshommes et autres de la religion prétendue réformée, de ne faire assemblées ne presches, pour quelque occasion que ce soit. — *Lyon, M. Jove*, 1572. In-8°, 3 ff. [F. **46843** (24)

2604. — Déclaration du Roy, de la cause et occasion de la mort de l'Admiral et autres ses adhérens et complices, dernièrement advenue en ceste ville de Paris, le XXIIIe jour du présent moys d'aoust 1572. — *Paris, J. Dallier*, 1572. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46843** (22) et Rés. Z. Fontanieu. **192** (3)
(Édition portant la date du 28 août.)

2605. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46843** (23)

1572, 2 septembre. – *Paris.*

2606. — Lettres patentes et déclaration du Roy sur la prolongation du cours et mise de l'escu sol à 54 solz et autres espèces ayans cours par l'ordonnance dernière à l'équipolent et teston de France à 12 solz et 6 deniers tournois jusques au premier jour du moys de janvier prochain. — *Paris, J. Dallier*, 1572. In-8°, 8 ff. [F. 46843 (25)

1572, 10 septembre. – *Paris.*

2607. — Déclaration du Roy sur l'édict concernant la réformation de l'imprimerie. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46843 (26)

1572, 11 septembre. – *Paris.*

2608. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veult et entend que tous marchands estrangers puissent librement, ainsi que de coustume, trafiquer et négotier en ce royaume, tant par mer que par terre. — *Paris, J. Dallier*, 1572. In-8°, 4 ff. [46843 (27)

2609. — 1572. — *Lyon, M. Jove.* In-8°, 4 ff. [F. 46843 (28)

1572, 15 septembre. – *Paris.*

2610. — Mandement du Roy pour le repos public de son royaulme. — *Sens, impr. de J. Savine*, 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46843 (29)

1572, 20 septembre. – *Paris.*

2611. — Déclaration du Roy... portant attribution de 6 deniers pour minot de sel à la recepte des barrages de Paris, pour l'entretennement du pavé, des chaussées et grands chemins estant aux advenues de la ville, prévosté, vicomté et généralité de Paris... — *Paris, P. Rocolet*, 1640. In-4°, 8 p. [F. 23610 (335)

1572, 8 octobre. – *Paris.*

2612. — Déclaration du Roy pour le faict de ceulx de la nouvelle opinion, qui se sont absentez depuis le XXIIIe d'aoust 1572. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1572. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46843 (31) et Fz. 2090

2613. — 1572. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. 2 ex. [F. 46843 (32) et Rés. F. 175 (41)

1572, 15 octobre. – *Paris.*

2614. — Déclaration du Roy sur la création et establissement en tiltre et qualité d'offices formez de tous procureurs postulants, tant ès cours souveraines que subalternes de ce royaume... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46843 (33)

2615. — Déclaration du Roy sur la création et establissement en tiltre et qualité d'offices formez de tous procureurs postulans, tant ès cours souveraines que subalternes de ce royaume. — *Voir* n° 2581.

1572, 24 octobre. – *Paris.*

2616. — (Mandement du Roi au bailli de Caen pour défendre toute violence contre ceux de la religion prétendue réformée.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 1 p. [Rés. F. 175 (42)

1572, 24 octobre. – *Paris.*

2617. — Ordre que le Roy a commandé estre d'or en avant observé par le grand prévost de son Hostel. — *Voir* n° 2619.

1572, 28 octobre. – *Paris.*

2618. — Lettres patentes du Roy pour le repos et tranquillité de tous les sujets de son royaume et conservation des corps et biens de ceux de la nouvelle opinion. — *Lyon, M. Jove*, 1572. In-8°, 8 ff. [F. 46843 (34)

1572, 30 octobre. – *Paris.*

2619. — Ordonnance du Roy défendant estroitement à un chascun, de quelque qualité et condition qu'il soit, de ne blasphémer le nom de Dieu, de la Vierge glorieuse, ny des saincts et sainctes, avec l'ordre (du 24 octobre 1572) que le Roy a commandé estre d'or en avant observé par le grand prévost de son Hostel. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1572. In 8°, 4 ff. [F. 46843 (35)

1572, novembre. – *Paris.*

2620. — Édict du Roy portant création de l'office de clerc et controlleur d'eaue de Poissy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (336)

2621. — Édict du Roy portant création de l'office de clerc et controlleur d'eau de Poissy. — *Voir* 1648, janvier.

1572, 2 novembre. – *Paris.*

2621 *bis*. — Reiglement fait par le Roy... pour les logis et suite de sa cour. — (*S.l.n.d.*) In-4°, 7 p. [F. 20955 (4)

1572, 3 novembre. – *Paris.*

2622. — (Mandement du Roi ordonnant de surseoir, en ce qui regarde les gens d'Église, à l'exécution de ses lettres de commission, du 25 avril 1572, pour la liquidation de ses droits de censive en la ville de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 ff. [F. 46843 (30)

1572, 3 novembre. – *Paris.*

2623. — (Mandement du Roi portant que les bénéficiers ne pourront être astreints qu'aux réparations nécessaires pour la clôture et la couverture des églises, maisons et pourpris de leurs bénéfices.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. 46843 (36)

1572, 13 novembre. – *Paris.*

2624. — Déclaration du Roy sur le cours donné par Sa Majesté aux testons de Navarre, Portugal et Gennes pour douze sols six deniers pièce. — *Paris, J. Dallier*, 1572. In-8°, 4 ff., fig.
2 ex. [F. 46843 (37) et Rés. Z. Fontainieu. 220 (14)

1572, décembre. – *Paris.*

2625. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (338)

1572, 12 décembre. – *Tours.*

2626. — (Lettres de commission à Fayet, trésorier de France, et Le Blanc, général des finances en la généralité de Tours, pour lever à constitution de rente, à raison du denier 12, la somme de 144,000 livres, dans la généralité de Tours. — Lettres de commission, du 13 décembre 1572, adjoignant Marc de Fortia, trésorier de France, auxdits commissaires. — Lettres de commission, du 27 avril 1573, aux trois commissaires sus nommés, pour lever une nouvelle somme de 5,000 livres, à constitution de rente, dans la généralité de Tours.) — (*S. l. n. d.*) Gr. in-fol. plano.
[Dép. des Mss, Clair. 296, fol. 1
(Impr. sur vélin. — Suivi d'une constitution, par Marc de Fortia et Guillaume Mesnagier, de 10 livres de rente à Pierre Jaille et Jacques Balmette, du 16 septembre 1573.)

2627. — (Un autre ex., suivi d'une constitution, par Marc de Fortia et Guillaume Mesnagier, de 10 livres de rente à Jacques Robin et Jehan Gaudon, du 15 septembre 1573.)
[Dép. des Mss, Clair. 531, fol. 57

1572, 13 décembre. – *Paris.*

2628. — Lettres de commission adjoignant Marc de Fortia, trésorier de France, à Fayet et Le Blanc, pour lever à constitution de rente la somme de 144,000 livres dans la généralité de Tours. — *Voir* nos 2626 et 2627.

1572, 20 décembre. – *Paris.*

2629. — Lettres patentes du Roy sur la prolongation de l'escu sol à sinquante (*sic*) quatre sols et testons à douze sols six deniers tournois jusques au premier jour de juillet prochainement venant. — *Paris, J. Dallier*, 1572. In-8°, 4 ff. [F. 46843 (38)

1572, décembre?. – *Paris.*

2630. — Ordonnance du Roy, par laquelle Sa Majesté veult et entend que tous gentilshommes et autres de la nouvelle oppinion, qui se sont absentez de leurs maisons par craincte ou autrement, puissent retourner et demeurer avec leurs femmes et familles soubz sa protection et sauvegarde, sans qu'il leur soit faict aucun desplaisir ne injure, et

aussy que tous ceux qui ont prins les armes pour maulvais conseil ou autrement et adhéré aux rebelles ayent à s'en depporter dans quinzaine et, ce faict, leur pardonne toute l'offence et faultes qu'ils pourroyent avoir commises en cest endroict, comme est plus amplement contenu en ladicte ordonnance. — *Bordeaux, impr. de P. de Ladime,* 1572. In-8°, 8 ff. [F. 46843 (39)

(Cet acte, dont l'adresse ne contient ni l'indication du mois ni celle du quantième du mois, fut publié au parquet de la sénéchaussée de Guienne, le 23 décembre 1572.)

1573, janvier. – *Paris.*

2631. — Édict du Roy touchant les salaires que doivent prendre et avoir les greffiers, huissiers et sergents... et pareillement des messagers qui apportent des procès, enquestes et autres choses semblables au greffe de la Court, ensemble l'arrest de ladicte Court intervenu sur la vérification du présent édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-8°, 7 ff. [F. 46844 (1)

2632. — 1573. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46844 (2)

2633. — 1610. — *Paris, P. Ramier.* In-8°, 16 p. [F. 46844 (3)

2634. — 1610. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46844 (4)

2635. — 1619. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46844 (5)

1573, janvier. – *Paris.*

2636. — Édict du Roy sur la création et érection en tiltre d'office formé de quatre notaires et quatre sergents royaux en chascun baillage et séneschaussée, ressortissants ès cours de parlement dudict seigneur, ensemble la déclaration du 16 novembre 1573) faicte sur iceluy et l'arrest de la court. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, sign. A-F. [F.46844 (6)

(Suivi de l'*Édict et ordonnance du Roy*, de novembre 1573, *portant nouveau règlement pour la poursuite et recouvrement des débets et restes des comptes deuz à Sa Majesté.*)

2637. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 22 p. [F. 46844 (7)

(Ne contient pas l'édit de novembre 1573.)

2638. — Édict du Roy sur la création et érection en tiltre d'offices formez de quatre notaires et quatre sergents royaux, en chacun bailliage et séneschaussées, ressortissans ès cours de parlement dudit seigneur. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46844 (8)

(Suivi de la déclaration du 16 novembre 1573.)

1573, 15 janvier. – *Paris.*

2639. — Ordonnance du Roy sur le règlement des officiers de sa gendarmerie, prévostz des mareschaulx, vibaillifs, viséneschaulx, leurs lieutenans et archers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 46844 (9) et Rés. F. 175 (43)

2640. — Ordonnance portant règlement sur le fait de la gendarmerie et pour les payemens qui doivent estre faits aux veuves et héritiers des hommes d'armes et archers. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (295)

2641. — Ordonnance du roy Charles IX portant que les commissaires et controlleurs des guerres, ensemble les thrésoriers payeurs, feront enregistrer, au greffe de la mareschaussée, leurs provisions, déclaration de domicile et actes de cautions. — *Voir* 1617, 15 novembre.

1573, 20 janvier. – *Paris.*

2642. — Déclaration du Roy, par laquelle il dispence ceulx qui ont cy-devant esté de la nouvelle oppinion de tenir et exercer les offices de gardes des sceaulx desquels ilz ont cy-devant esté pourvex (*sic*) par Sa Majesté. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46844 (11)

1573, 20 janvier. – *Paris.*

2643. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veult que tous ceulx qui ont esté cy-devant et seront cy-après pourveuz des offices de gardes des sceaux, soyent intitulez ès contrats, et

actes publicques. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46844** (12)

2644. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut que tous ceux qui ont esté cy-devant et seront cy-après pourveuz des offices de gardes des sceaux soient intitulez aux contracts et actes publics. — *Voir* n°s 2295 et 2560.

1573, février. – *Paris.*

2645. — Statuts et règlemens pour les marchands drapiers de la ville et faux-bourgs de Paris (confirmés par édit du Roi). — *Paris, impr. de J. de Saint-Aubin,* 1697. In-4°, 36 p. [F. **22398**

2646. — 1743. — *Paris, impr. de C. Osmont.* In-4°, 30 p.
2 ex. [F. **12947** et **22724**

2647. — (Édit du Roi confirmant les privilèges des maîtres, gardes et confrères de la marchandise de draperie de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 20 p. [F. **23610** (339)

2648. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 19 p. [F. **23610** (340)

2649. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 16 p.
2 ex. [**23610** (341) et 4° F. Pièce. **502**

1573, 13 février. – *Paris.*

2650. — Déclaration donnée par le roy Charles IX... pour l'éclaircissement du concordat fait entre ledit seigneur roy et Charles III, duc de Lorraine et de Bar, le 25 janvier 1571. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (342)

1573, 13 février. – *Paris.*

2651. — Déclaration du roy Charles IX ... portant deffenses à tous huissiers et sergens royaux de faire saisies, arrests, exécutions ni adjournemens quelconques au bailliage de Bar et terres de la mouvance, fors et excepté les cas de ressort par appel. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [Dép. des Mss, Fr. **15513**, fol. 332, et **15764**, fol. 119

1573, 14 février. – *Paris.*

2652. — Ordonnance portant que les dons assignez sur les amendes et confiscations ne seront allouez ès comptes des receveurs que sur les certifications signées du greffier du Conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (343)

1573, 15 février. – *Paris.*

2653. — Ordonnance du Roy, par laquelle il est prohibé à toutes personnes (excepté ceux qu'il a pleu à Sa Majesté en exempter) de porter sur eux, en habillements ne autres ornements, aucuns draps ne toiles d'or et d'argent, profileures, broderies, passements, emboutissements, orfaverie... ne autres telles superfluitez, avec défenses aux bourgeoises de changer leur estat. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-4°, 8 ff. [F. **46844** (13)

2654. — 1573. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46844** (14)

1573, 17 février. – *Paris.*

2655. — Lettres du Roy au prévost de Paris pour faire entretenir, garder et observer l'ordonnance faicte par Sa Majesté, à fin de réprimer la superfluité qui se voit débordément augmentée ès habillements de ses subjects. — *Paris, F. Morel,* 1573. In-8°, 4 ff. [F. **46844** (15)

1573, mars. – *Fontainebleau.*

2656. — Lettres patentes du roy Charles IX portant attribution aux sieurs conseillers et secrétaires du Roy, pour faire les informations des vies et mœurs des sieurs leurs confrères secrétaires. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **12423** (21)

(Suivi de la *Déclaration du roy Henry III*, du 7 juillet 1586, *pour la mesme attribution.*)

1573, avril. – *Fontainebleau.*

2656 *bis.* — Statuts de la communauté des maistres cordonniers... de Paris (confirmés par lettres patentes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16 p. [F. **22887**

(Suivi des lettres de confirmation desdits statuts, du mois de mars 1614.)

1573, avril. – *Fontainebleau.*

2657. — Édit portant création de l'office de controlleur général des bastimens du Roy, ponts, chaussées, chemins et pavez, en faveur de Maistre Médéric

de Donon, qui faisoit l'exercice dudit office avec celui de controlleur du domaine de la ville et vicomté de Paris, auquel il avoit esté uni par édit du mois de mars 1560 et duquel il est désuni. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p.
[F. 23740 (296)

1573, 27 avril. – *Fontainebleau.*

2658. — Lettres de commission à Marc de Fortia, trésorier de France en la généralité de Languedoïl établie à Tours, à Jehan Le Blanc et à Guillaume Mesnagier, généraux des finances à Tours, pour lever une somme de 5,000 livres, à constitution de rente dans la généralité de Tours. — *Voir* n° 2626.

1573, mai. – *Fontainebleau.*

2659. — Édict du Roy pour la création en tiltre d'office des controolleurs et gardes provinciaux en l'artillerie, ès treze provinces et gouvernemens de ce royaume, avec règlement de leurs charges et estats. — *Paris, F. Morel*, 1574. In-8°, 24 p. [F. 46844 (16)

2660. — Édict du Roy pour la création en tiltre d'office des contrerolleurs et gardes provinciaux en l'artillerie ès 13 provinces et gouvernemens de ce royaume. — *Voir* n°s 3480-3482.

1573, mai. – *Fontainebleau.*

2661. — Édit portant création de deux trésoriers alternatifs des guerres pour faire, avec les deux trésoriers anciens, l'exercice de la trésorerie, deux en une année et deux en l'autre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (298)

1573, mai. – *Fontainebleau.*

2662. — Édit portant suppression des deux offices de trésoriers des guerres alternatifs, créez par autre édit du mois de may 1573, et qui ordonne que les deux trésoriers des guerres anciens, qui faisoient l'exercice conjointement, le feront alternativement, avec attribution de 6,000 livres de gages chacun, tant en exercice que hors d'exercice. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (299)

1573, mai. – *Fontainebleau.*

2663. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (344) et 23740 (297)

1573, 11 mai. – *Fontainebleau.*

2664. — Mandement du Roy, par lequel est enjoint à tous chefs, membres, hommes d'armes et autres de ses ordonnances, qu'ils aient à se rendre dans le xx^e^ de juin prochain en son camp, devant la Rochelle, montez, armez et équippez, ainsi qu'il est requis, pour faire montre en armes et courir sus aux rebelles. — *Paris, F. Morel*, 1573. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46844 (17) et Rés. F. 175 (46)

2665. — Lettres patentes du Roy pour les compaignies d'ordonnances qui se doivent trouver, le 20. du mois de juin prochain, près la personne de M. le duc d'Anjou et de Bourbonnois et celles qui se doivent trouver près le marquis de Villars, admiral de France. — *Lyon, M. Jove*, 1573. In-4°, 4 ff.
[F. 46844 (18)

1573, 26 mai. – *Fontainebleau.*

2666. — Ordonnance du Roy, contenant le cours, poix et pris, donné par le dit sieur, aux escuz sols, testons et autres espèces, tant de France que estrangères, ensemble les pris donnez aux marcs d'or et d'argent... — *Paris, J. Dallier*, 1573. In-8°, 24 ff., fig.
[F. 46844 (19)

1573, 26 mai. – *Fontainebleau.*

2667. — Lettres patentes du Roy sur le pris et exposition des monnoyes de billon estrangères qui ont cours ès pays de Champaigne, Brye, Bourgongne, Lyonnoys et Dauphiné. — *Paris, J. Dallier*, 1573. In-8°, sign. A-B, fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 99

1573, 28 mai. – *Fontainebleau.*

2668. — Lettres patentes du Roy, de déclaration et permission donnée à tous ceux qui commandent aux gardes des portes et autres lieux nécessaires en la

ville de Paris. 1573. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [Rés. F. 175 (48)

1573, 14 juin. – *Montceaux.*

2669. — Édict de création de receveurs particuliers des décimes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46845 (1)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 29 aoust 1573, *sur l'édict des receveurs des decimes.*)

1573, juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2670. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de ce royaume. Publié à Paris, en Parlement, le unzième jour d'aoust 1573. — *Paris, F. Morel*, 1573. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46845 (2) et Thoisy. 480 (27)

2671. — 1573. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. 46845 (3)

2672. — Édict du Roy, sur la pacification des troubles et esmotions advenues au royaume de France, depuis le 24 d'aoust dernier passé jusques à l'unzième jueillet (*sic*) 1573. Publié à la Rochelle. — (*S. l.*), 1573. In-8°, sign. A-C. [F. 46845 (4)

2673. — Édict du Roy sur la publication (*sic*) des troubles et esmotions advenus au royaume de France depuis le XXIII aoust dernier passé jusques à l'unzième jour de juillet MDLXXIII. Plus les défences faictes de par le Roy, sur peine de la vie, de n'aller faire guerre du costé de Flandres, ny contre autres ses voysins, alliez et confédérés de Sa Majesté. Publié en la ville de la Rochelle et autres lieux circonvoisins... — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-C. [F. 46845 (5)

1573, 8 juillet. – *Boulogne-lez-Paris.*

2674. — Lettres patentes du Roy pour la continuation du subside de cinq solz tournois sur chacun muy de vin, et sur autres vaisseaux et mesures à l'équipolent, jusques au premier jour d'octobre en l'an 1579. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 7 ff. [F. 46845 (6)

2675. — 1749. — *Paris, impr. de Prault.* In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (345) et Rés. F. 1126 (31)

1573, août. – *Paris.*

2676. — Édict du Roy sur la création d'un estat et office de conseiller clerc, en chascun siège présidial de son royaume. — *Paris, F. Morel*, 1573. In-8°, 4 ff. [F. 46845 (7)

1573, août. – *Paris.*

2677. — Statuts, ordonnances et règlemens de la communauté des maîtres doreurs, argenteurs, damasquineurs, ciseleurs et enjoliveurs sur fer, fonte, cuivre et laiton de cette ville de Paris (août 1573 et mai 1586). — *Paris*, 1668. In-8°, 24 p. [F. 44732

2678. — 1740. — *Paris, impr. de Gonichon.* In-4°, 39 p. [F. 12944

(Suivi de la déclaration du 2 janvier 1706 en faveur des maîtres doreurs.)

2678 *bis*. — 1757. — *Paris, Ve Delormel et fils.* In-8°, 342 p. [F. 44726

(Suivi d'un recueil d'actes relatifs à la communauté des maîtres ciseleurs.)

1573, 3 août. – *Boulogne-lez-Paris.*

2679. — Lettres patentes du Roy concernant la jurisdiction de Messieurs les mareschaulx de France ou leur lieutenant, au siège de la mareschaulcée de France, à la table de marbre du Palais... — *Paris, F. Morel*, 1574. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 46845 (8) et Rés. F. 159 (54)

2680. — Édits et règlemens concernant les officiers de guerre, billets faits à l'occasion de la guerre, munitionnaires, trésoriers des guerres et conduite, controlleurs des guerres et tous officiers de maréchaussée... — (*S. l.*, 1705.) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 23610 (346) et Rés. F. 159 (53)

(Suivi d'un arrêt du parlement de Paris, du 29 juillet 1645, et d'une ordonnance de la connétablie, du 26 mai 1705, en faveur des officiers de guerre.)

2681. — Ordonnance du Roy portant que le siège de la mareschaussée de France, connoistra des différens d'entre

les commissaires, controlleurs, trésoriers et payeurs des gens de guerre. — *Voir* 1617, 15 novembre.

1573, 3 août. – *Boulogne-lez-Paris.*

2682. — Lettres patentes portant que les conseillers auditeurs en la Chambre des comptes (de Paris), pourveus d'offices de conseillers maistres ou correcteurs desdits comptes, ne seront sujets à aucun nouvel examen. — (*S. l. n. d.*) in-4°, 4 p. [F. **23740** (300)

1573, 29 août. – *Paris.*

2683. — Déclaration du Roy sur l'édict par luy fait pour la création en tiltre d'office d'un receveur des décimes et subvention du clergé en chascun diocèse de son royaume, aux gaiges et droicts y contenus. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 4 ff. [F. **46845** (9)

2684. — Déclaration du Roy sur l'édict des receveurs des décimes. — *Voir* n° 2669.

1573, 30 août. – *Paris.*

2685. — Lettres patentes du Roy sur l'establissement des juges et consuls de la ville de Troyes... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46845** (10)

2686. — Lettres patentes... sur l'establissement des juges et consuls de la ville de Troyes. — *Voir* n° 1792.

1573, septembre. – *Paris.*

2687. — Édit portant érection d'un bureau de recette générale des finances à Orléans. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (301)

1573, 6 septembre. – *Paris.*

2688. — Lettres du Roy pour la publication des monstres en armes de sa gendarmerie, assignée partie d'icelle au xxv. de ce présent mois de septembre, et l'autre partie au xxv. de décembre ensuivant. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-8°, 8 ff. [F. **46845** (11)

1573, octobre. – *Villers-Cotterets.*

2689. — Lettres, déclarations (d'octobre 1573, du 27 novembre 1581 et de décembre 1581) et arrest concernants l'érection ancienne de la terre de Rethel en pairie, l'union de la baronnie de Rozoy au comté de Rethel, l'érection de la mesme terre en duché, l'indemnité demandée, jugée et liquidée, à cause desdites érections en duché et pairie; les extraicts des donations, testament et codicilles de feu monseigneur le cardinal Mazarini, touchant la clause de faire porter le nom de Mazarini à la principale terre qui seroit acquise et les substitutions aux masles et femelles; ensemble les lettres de confirmation (de décembre 1663) des titres de duché et pairie, et, en tant que besoin seroit, de nouvelle érection des terres et seigneuries de Rethelois et Rozoy, appartenances, dépendances et annexes, sous les nom et armes de Mazarini, en faveur de Monseigneur le duc de Mazarini, ses hoirs et ayans cause... — *Paris, impr. de A. Vitré,* 1664. In-4°, 68 p. [4° Fm. **27601**

1573, 13 octobre. – *Villers-Cotterets.*

2690. — Ordonnance du Roy pour le payement des hostes et encore les vagabons et gens sans adveu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (347)

1573, 20 octobre. – *Villers-Cotterets.*

2691. — Ordonnance du Roy et arrest de la cour (du 18 novembre 1573) sur le faict de la police générale, contenans les défenses de toutes traictes et transports de grains et de vins hors ce royaume, de tous contracts et achapts de bleds, vins et foins par errement, de tous baux à ferme à pris d'argent et réduction d'iceux à grain, la visitation aux maisons des boulengers, musniers et regrattiers, et injonction de garder les ordonnances sur la superfluité des habits et bancquets, et règlement des serviteurs. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1573. In-8°, 8 ff. [F. **46845** (12)

2692. — 1573. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. **46845** (13)

2693. — 1573. — *Paris, J. Dallier.* In-8°, sign. A-C. [F. **27581** (7)

2694. — 1573. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46845 (14)
(Inc.)

1573, novembre. – *Vitry-le-François.*

2695. — Édict et ordonnance du Roy portant la commutation du double, par faulte d'avoir payé dans le temps préfix le débet du compte, en l'intérest du denier douze. Autre édict et ordonnance du Roy (de novembre 1573), portant nouveau règlement pour la poursuitte et recouvrement des débets et restes des comptes deues à Sa Majesté, suppression et révocation de la commission du solliciteur des restes, création et institution de celle du contrerolleur général desdictes restes et deniers recélez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, sign. A-F. [F. 46845 (15)

2696. — 1574. — *Ibid.* In-8°, sign. A-F. [F. 46845 (16)

2697. — Édit portant règlement pour le recouvrement des restes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (302)

2698. — Édit portant création du controlleur général des restes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. 23740 (303)

2699. — Édict et ordonnance du Roy portant nouveau règlement pour la poursuite et recouvrement des débets et restes des comptes deuz à Sa Majesté, suppression et révocation de la commission du soliciteur des restes, création et institution de celle du contrerolleur général desdictes (*sic*) restes et deniez recélez. — *Voir* nos 2638, 2695 et 2696.

1573, novembre. – *Vitry-le-François.*

2700. — Édit de rétablissement de la Chambre des requêtes du parlement de Toulouse. — *Voir* nos 836 et 837.

1573, 16 novembre. – *Vitry-le-François.*

2701. — (Déclaration sur l'édit de création de quatre notaires et quatre sergents royaux en chaque bailliage et sénéchaussée.) — *Voir* nos 2636 et 2638.

1573, 12 décembre. – *Reims.*

2702. — Lettres du Roy portans révocation de toutes commissions extraordinaires pour le faict de la recherche des deniers et autres choses levez depuis le commencement des premiers troubles, et aussi de la recherche des usures et reddition de comptes des deniers des villes et communautez de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 7 ff. [F. 46845 (17)

2703. — 1574. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46845 (18)

1573, 24 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2704. — Lettres de confirmation de l'exemption, accordées aux sieurs conseillers et secrétaires du Roy du collège ancien, de tous droicts de relief, quints et requints, lots et ventes et autres droicts. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 12423 (5) et 23610 (348)

1573, 28 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2705. — Lettres patentes des roys Charles IX et Henri III (des 28 décembre 1573 et 10 décembre 1577), par lesquelles, en créant Madame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, tutrice de messieurs ses enfans mineurs, ils déclarent que sa tutelle a lieu, non seulement dans le royaume, mais même dans les pays étrangers, et pour les biens qui y sont scituez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 13 p. [F. 23610 (349)

(Suivi de : *Traduction d'allemand en françois de ce que Michel Stecler, de Berne, a écrit, dans... ses Annales de Suisse, touchant le différend pour la succession du comté de Neuf-Chastel.*)

2706. — (Un autre ex. inc.) [M. 13116

2707. — (Un autre ex. monté in-fol.) [M. 3092 (12)

1573, 29 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2708. — Déclaration du Roy sur la révocation générale faitte par Sa Majesté

de toutes commissions extraordinaires, par laquelle est exceptée celle pour le recouvrement des droicts de quints, requints, lotz, ventes et tous autres droicts féodaulx, domaniels et seigneuriaulx, à luy deubs et qui n'ont esté payez et acquittez depuis l'an 1540. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 8 ff.
[F. 46845 (19)

1574, 2 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2709. — Lettres patentes du Roy à messieurs de la cour de Parlement, leur enjoignant très expressément de faire garder et observer de poinct en poinct l'ordonnance faitte... pour réprimer la superfluité de ses sujects en leurs habits et accoustrements. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff. [F. 46846 (1)

2710. — 1574. — *Ibid.* In-8°, 4 ff.
[F. 46846 (2)

2711. — Lettres du Roy au prévost de Paris... portans itérative injonction de faire estroittement garder et observer l'ordonnance... sur la superfluité de ses subjects en leurs habillements. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff.
[F. 46846 (3)

1574, 6 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2712. — Déclaration du Roy, sur son ordonnance, du xv^e^ de janvier 1573, touchant le règlement des officiers de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°. 4 ff.
2 ex. [F. 46846 (4) et Fz. 2081

2713. — Déclaration portant que les payeurs de la gendarmerie seront tenus de remettre aux trésoriers ordinaires des guerres, un an après les monstres, les deniers restans entre leurs mains, qu'ils n'auront payez desdites monstres, à peine du quadruple, et ce, suivant l'arrest d'enregistrement de la chambre de l'ordonnance, du 15 janvier 1573, concernant la gendarmerie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (304)

1574, 6 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2714. — Ordonnance du Roy portant deffenses aux trésoriers généraux des guerres de payer ny assigner les gages des commissaires, controlleurs et payeurs, qu'il ne leur apparoisse préalablement qu'ils ayent faict enregistrer leurs provisions, déclaration de domicile au greffe de la mareschaussée. — *Voir* 1617, 15 novembre.

1574, 10 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2715. — Ordonnance du Roy sur le faict de sa gendarmerie, portant mandement aux compaignies d'icelle se retirer promptement en leurs maisons, sans loger aux villages, ains aux hostelleries, et en payant comme les ordonnances portent. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46846 (5) et Rés. F. 175 (50)

1574, 1^er^ février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2716. — Ordonnance du Roy sur le règlement de sa gendarmerie, forme de vivre et payement d'icelle... — *Paris, J. Dallier*, 1574. In-8°, 103 p.
[F. 26047

2717. — 1574. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 103 p. [F. 46846 (6)
(Inc. du titre.)

2718. — (Un autre ex., inc. des 2 dernières pages.) [Rés. F. 175 (51)

1574, 12 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

2719. — Lettres patentes du Roy pour les bénéficiers et gents d'Église, déclaratives et confirmatives de deux autres précédentes, par lesquelles il les descharge et exempte de bailler déclaration de leurs terres, domaine et revenu... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1575. In-8°, 8 ff.
[F. 46846 (7)

2720. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[F. 46846 (8)

2721. — Édict et seconde déclaration faite par le Roy pour l'exemption et descharge du payement des droits des francs fiefs et nouveaux acquests, et de ne bailler par adveu, déclaration, ne denombrement et main levée des bénéfices saisis, avec la vérification dudit édict, faicte en la cour de parlement à Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1577. In-8°, 16 p.
[F. 46846 (9)

2722. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
2 ex. [F. 27579 (26) et 46846 (10)

1574, mars. – *Château de Vincennes.*

2723. — Édict de révocation et déclaration du Roy sur le faict des rentes. Publié à Paris, en Parlement, le XIX^e^ jour d'apvril 1574. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff. [F. 46846 (11)

1574, 8 mars. – *Paris.*

2724. — Ordonnance du Roy portant mandement aux deux cens gentilshommes de sa maison, archers de ses gardes, chevalliers de l'Ordre, pensionnaires et gentilshommes de sa chambre, eux rendre en diligence la part, et ainsi qu'il est dict en icelle. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46846 (12) et Fz. 2091

1574, 8 mars. – *Paris.*

2725. — Ordonnance du Roy sur le département des compaignies de sa gendarmerie, par laquelle il leur est enjoinct se trouver et rendre en bon équippage auprès les gouverneurs et lieutenans généraulx des provinces, pour faire monstre en armes, au XX^e^ d'avril prochain, recevoir payement et faire service à Sa Majesté... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. 46846 (13) et Rés. F. 175 (52)

1574, 19 mars. – *Au bois de Vincennes.*

2726. — Lettres pattentes pour procéder par la Chambre des comptes (de Paris) à l'instruction et jugement du procès contre les coupables d'un vol fait à M^e^ Jehan Durant, trésorier des œuvres et bastiments du Roy. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 2 p.
3 ex. [F. 23610 (350) et 4° Fm. 5840.4 (42) et 34796.5 (43)

2727. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (305)

1574, 21 mars. – *Au bois de Vincennes.*

2728. — Lettres de commission, données par le roi Charles IX à son cher et bien aimé Lancelot de Brée, sieur de Fouilloux, pour lever et mettre sus des hommes d'armes contre les rebelles de la religion réformée. — *Laval, H. Godbert*, 1859. Gr. in-8°, paginé 193-201.
[Rés. Lk^7^. 3611 (5)

(5^e^ partie de l'ouvrage de M. H. Godbert : *Documents relatifs à l'histoire du comté de Laval.*)

1574, 30 mars. – *Au bois de Vincennes.*

2729. — Mandement du Roy pour la convocation du ban et arrière-ban de la prévosté et viconté de Paris, par lequel est enjoinct à tous vassaulx et autres subjects ausdicts ban et arrière-ban qu'ils ayent à eux trouver, en bon équipage d'armes et chevaux, en ladicte ville de Paris, au XV^e^ du présent mois d'apvril. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 46846 (14) et Fz. 2092

1574, avril. – *Au bois de Vincennes.*

2730. — Édict du Roy sur le faict des offices royaulx et vénaux, permettant la résignation d'iceulx à survivance, en payant, par ceulx qui les tiennent et possèdent, le tiers denier de la valeur desdicts estats et offices. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, sign. A-C. [F. 46846 (15)

2731. — 1574. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [Fz. 2341

2732. — 1731. — *Paris, V^e^ Saugrain.* In-4°, 8 p. [F. 23610 (351)

2733. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p.
3 ex. [F. 21555 (48), 21556 (12) et 23740 (306)

2734. — Édict du Roy pour la résignation à survivance des estats et offices, tant à gaiges ou pensions, que réputez vénaulx... Ensemble deux lettres de déclaration (des 14 et 19 mai 1574) faictes par Sa Majesté sur iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, sign. A-D. [F. **46846** (16)

1574, avril. – *Château de Vincennes.*

2735. — Édict du Roy sur le faict de son domaine, contenant permission qu'il en soit vendu et aliéné jusques à la somme de 200,000 livres tournois, pour d'autant soulager ses subjects. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 7 ff. [F. **46846** (17)

1574, 27 avril. – *Château de Vincennes.*

2736. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il confirme tous les privilèges concédez par les roys ses prédécesseurs aux officiers domestiques de sa maison. Ensemble les arrests donnez en leur conseil et leurs lettres patentes (du 24 mars 1577), portans amples déclarations desdicts privilèges, tant pour les officiers commensaux de Leurs Majestez, que des roynes et enfans de France, comme aussi pour leurs veufves, avec deffenses à tous d'y contrevenir. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1594. In-8°, 15 ff. [F. **46846** (18)

1574, mai. – *Château de Vincennes.*

2737. — Édit du Roy portant rétablissement de deux officiers aulneurs de toiles dans la ville et halle de Paris, pour faire avec les deux cy-devant établis le nombre de quatre, comme il a été de toute ancienneté... — (*Paris*), *impr. de G. Lamesle,* 1744. In-4°, 4 p. [4° F. **385** (1)

1574, 14 mai. – *Château de Vincennes.*

2738. — Déclaration concernant les résignations à survivance des états et offices réputez vénaux. — *Paris, Vve Saugrain,* 1731. In-4°, 3 p. [F. **23610** (352)

2739. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. 3 ex. [F. **21555** (49), **21556** (13) et **23740** (307)

2740. — Déclaration du Roy sur son édict touchant la résignation à survivance des estats et offices réputez vénaulx. — *Voir* n° 2734.

1574, 17 mai. – *Château de Vincennes.*

2741. — Édict et déclaration du Roy sur le règlement des jurisdictions des baillifs, séneschaulx, prévosts et juges ordinaires, et gens tenans les sièges présidiaux, contenant amples défenses à tous juges, advocats, greffiers, procureurs, practiciens et sergens d'y contrevenir... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 15 p. [F. **46846** (19)

(Suivi d'un arrêt du parlement de Paris, du 28 avril 1575, rendu en faveur de Me. Guillaume Bouvoisin, prévôt et juge ordinaire de la ville d'Angers.)

2742. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (353)

(Ne contient pas l'arrêt de Parlement.)

1574, 18 mai. – *Au bois de Vincennes.*

2743. — Lettres patentes de déclaration et commission du Roy pour procéder à la recherche et vérification des usurpations faictes sur le domaine de Sa Majesté et choses deppendentes d'iceluy en Bretaigne... Avec les arrests de la publication d'icelles faicte ès court de parlement et chambre des comptes dudict pays. — *Nantes, impr. de J. Gaudin,* 1578. In-4°, sign. A-E. [F. **23610** (354)

1574, 19 mai. – *Au bois de Vincennes.*

2744. — Déclaration du Roy sur son édict touchant la résignation à survivance des estats et offices réputez vénaulx. — *Voir* n° 2734.

HENRI III.

2745. — Édits des roys Charles IX et Henry III sur la pacification des troubles du royaume au sujet de la religion (1562-1580). — *Paris, O. de Varennes* (s. d.). In-8°, 184 p. [Z. Payen. **1341**

2746. — Edicta et diplomata aliquot Henrici III, Galliae et Poloniae regis, de conditionibus pacificationis sui Galliae regni aliisque magnis de rebus. Ex his autem edictis est unum (datum mense junio 1576) de nobilitatione quorundam per ipsum regem facta in diversis regni sui partibus. Item alia quaedam, ex gallicis facta itidem latina. — (*S. l.*, 1576.) In-8°, 87 p. [F. **46851** (9)

2747. — Code du roy Henry III,... rédigé par B. Brisson. — *Paris* (*F. Morel*), 1587. In-fol., VIII-516 ff. [F. **2052**

(*Voir au Catalogue général, à l'article* Brisson [Barnabé], *les réimpressions de cet ouvrage.*)

2748. — Les Ordonnances militaires tirées du code du roy Henry III... ausquelles ont été adjoustez des édicts du roy Henry IV et Louys XIII faicts sur le même subject, ensemble le reiglement fait et arresté à Saint-Germain-en-Laye, le 14 aoust 1623. — *Paris, L. Feugé*, 1625. In-8° 440 p. [F. **25951**

2748 *bis*. — 1625. — *Ibid.* In-8°, 474 p. [F. **26043**

2748 *ter*. — 1626. — *Paris, T. de La Ruelle*. In-8° 474 p. et la table. [F. **41006**

2749. — (Recueil d'actes de Henri III concernant les levées de subsides sur le clergé, 1585-1586.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 101 p. 2 ex. [Fz. **2388** et 8° Ld⁵. **617**

1574, 30 mai. – *Château de Vincennes.*

2750. — Lettres patentes de la régence, gouvernement et administration du royaume, pour la Royne mère du Roy, attendant la venue du roy très chrestien Henry troisième de ce nom, roy de France et de Pologne. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 7 ff. [F. **46846** (20)

2751. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. **175** (53)

2752. — 1574. — *Ibid.* In-8°, 6 ff. 2 ex. [F. **46846** (21) et Rés. F. **159** (7)

2753. — 1574. — *Lyon, impr. de M. Jove.* In-8°, 6 ff. [F. **46846** (22)

2754. — (S. d.) — *Troyes, G. Garnier.* In-8°, 4 ff. [F. **46846** (23)

1574, 6 juin. – *Paris.*

2755. — Lettres patentes de la Royne mère du Roy, régente de France, contenant très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de ne jurer et blasphémer le nom de Dieu... Publiées en la court de parlement à Rouen, le douziesme jour de juing 1574. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1574. In-8°, 4 ff. [F. **46846** (24)

2756. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46846** (25)

1574, 15 juin. – *Cracovie.*

2757. — Lettres du roy très chrestien Henry III[e] de ce nom, roy de France et de Poloigne, portants confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la Royne sa mère, touchant la régence, gouvernement et administration des affaires du royaume de France. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 8 ff. 2 ex. [F. **46846** (26) et Rés. F. **159** (8)

2758. — 1574. — *Jouxte la forme et exemplaire imprimée à Paris par F. Morel.* In-8°, 8 ff. [F. **46846** (27)

2759. — 1574. — *Lyon, impr. de M. Jove.* In-8°, 7 ff. [F. **46846** (28)

1574, 5 juillet. – *Paris.*

2760. — Ordonnance de la royne mère du Roy, régente en France, par laquelle sont faictes inhibitions et défenses à tous capitaines, lieutenans, enseignes et autres, de ne loger aucunes compagnies de gens de guerre, dix lieux à la ronde de la ville de Paris, avec une lettre missive de ladicte dame, au prévost de Paris, ou son lieutenant, pour la faire estroictement garder. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. **46847** (1) et Rés. F. **176** (3)

2761. — 1574. — *Lyon, impr. de M. Jove.* In-8°, 12 p. [F. **46847** (2)

1574, 7 juillet. – *Paris.*

2762. — Ordonnance du roy Henry troisiesme sur le faict de ses monnoyes. — *Paris, J. Dallier,* 1574. In-8°, sign. A-F, fig. [F. **46847** (3)

1574, 26 juillet. – *Paris.*

2763. — Ordonnance du roy Henry III, sur le règlement des orfèvres de ce royaume, avec deffences de transporter les realles et autres matières d'or et d'argent hors le royaume, ny ailleurs que ès plus prochaines monnoies où elles seront cueillies. — *Paris, J. Dallier,* 1575. In-8°, 16 p. [F. **46847** (4)

1574, 31 juillet. – *Paris.*

2764. — Lettres du Roy, par lesquelles est enjoinct à toutes personnes ayant offices, charges, estats et privilèges, d'aller ou envoyer par devers Sa Majesté, pour en requérir et prendre la confirmation, dans le temps préfix en icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 4 ff. [F. **46847** (5)

1574, 28 août. – *Lyon.*

2765. — Déclaration du Roy portant qu'il sera procédé, tous les ans après la récolte, à l'inventaire des vins pour la perception des cinq sols appellez aujourd'hui anciens. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1723. In-4°, 3 p.
[F. **23610** (355)

2766. — 1723. — *Ibid.* In-4°, 3 p.
[Rés. F. **1126** (32)

1574, septembre. – *Lyon.*

2767. — Édit portant création d'un office de trésorier alternatif des ligues suisses. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (308)

1574, 1er septembre. – *Lyon.*

2768. — Lettres portant confirmation des officiers de la Chambre des comptes de Paris dans leurs offices, lors du joyeux avènement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p.
[F. **23740** (309)

1574, 3 septembre. – *Lyon.*

2769. — Édict de création des receveurs généraux des bois et forests de France... avec la vérification en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46847** (6)

1574, 10 septembre. – *Lyon.*

2770. — Déclaration du Roy pour faire entendre son intention et volonté envers ceulx qui par cy-devant se sont eslevez et ont pris les armes, ou se sont absentez de ce royaume, et qui se voudront à présent disposer à recevoir grâce de Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 8 ff.
2 ex. [F. **46847** (7) et Fz. **2093**

2771. — Déclaration du vouloir et intention du très chrestien roy de France et de Pologne, Henry troisiesme de ce nom, touchant le retour de ses subjects en son obéissance. — *Lyon, M. Jove,* 1574. In-8°, 16 p. [F. **46847** (8)

2772. — Le sapientissime et caritative ammonitioni et essortationi del christianissimo Re di Francia et di Polonia, fatte alli contumaci sudditi suoi nella entrata del potentissimo regno suo di Francia. — *Venetia, per V. Viani,* 1574. In-4°, 8 p. [4° Lb^{34}. **895**
(Dichiaratione tradotta dal dottore Manzini Bolognese.)

1574, 10 septembre. – *Lyon.*

2773. — Les Défenses de par le Roy à toutes personnes de jurer, maugréer,

blasphémer, renier, et faire autres vilains sermens contre l'honneur de Dieu... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°. 3 ff. [F. 46847 (9)

2774. — 1574. — *Poictiers, E. Mesnier et A. Delacourt.* In-8°, car. goth., 3 ff. [F. 46847 (10)

2775. — 1574. — *Tours, impr. de R. Siffleau.* In-8°, 4 ff. [F. 46847 (11)

2776. — 1575. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°. 3 ff. [F. 46847 (12)

1574, 12 septembre.

2777. — Henrici III... ad Poloniae et Lythuaniae ordines, epistola. — *Parisiis, apud F. Morellum*, 1574. In-4°., 8 p. 2 ex. [4° Lb^{34}. 72 et Rés. p. X. 226

2778. — Lettre missive de Henry troisième de ce nom... escrite aux estats de Pologne et de Lithuanie. — *Lyon, B. Rigaud*, 1575. In-8°, 11 p. [8° Lb^{34}. 71

1574, 22 septembre. – *Lyon.*

2779. — Ordonnance du Roy Henry troisiesme sur le faict de ses monnoyes. — *Paris, J. Dallier*, 1574. In-8°, sign. A-E, fig. [F. 46847 (13)

1574, 25 septembre. – *Lyon.*

2780. — Inhibitions et défenses du Roy... de faire tirer ou transporter hors son royaume... aucuns bleds ou autres grains, sans l'exprès congé et permission de Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, 4 ff. [F. 46847 (14)

1574, 25 septembre. – *Lyon.*

2780 *bis*. — Articles présentez au Roy en l'an 1574 par le sieur duc de Guise, lors grand maistre de France, et les responses faites à iceux par le Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [Fp. 6430

1574, octobre. – *Lyon.*

2781. — Édict du Roy pour la création d'un office de contrerolleur alternatif des aydes, tailles, creues d'icelles et du taillon, en chascune élection et recepte desdictes aydes et tailles, avec le pouvoir et aux gaiges portez par ledit édict. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1574. In-8°, sign. A-D. [F. 46847 (15)

(Suivi de l'édit, du 24 janvier 1523, sur le même sujet.)

2782. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46847 (16)

2783. — Édict du Roy pour la création d'un office de controlleur alternatif des aydes, tailles, creues d'icelle, et du taillon, en chacune eslection et recepte desdites aydes et tailles, avec le pouvoir et aux gaiges portez par ledit édict. — *Voir* n^{os} 626 et 2947.

1574, octobre. – *Lyon.*

2784. — Édict contenant création en chef et tiltre d'offices formez, en chacune ville de ce royaume, des jurez maçons et charpentiers et leurs greffiers, appellez clercs de l'escritoire. — *Paris*, 1617. In-8°, 43 p. [F. 46847 (18)

(Suivi de l'*Estat des jurez maçons et charpentiers que le Conseil*, le 22 février 1607, *a ordonné estre establis ès villes du ressort du parlement de Paris cy-après déclarées.*)

2785. — 1626. — *Paris, impr. de C. Morel.* In-8°, 43 p. [F. 46847 (19)

2786. — Édict du Roy portant création en chef et tiltre d'offices formez, en chacune ville de ce royaume, des jurez maçons et charpentiers et leurs greffiers, appellez clercs de l'escritoire. Avec l'arrest du Conseil d'Estat du Roy, du vingt-sixième février 1639, portant augmentation du nombre desdits offices en la ville de Paris. — *Paris, P. Charpentier* (s. d.). In-8°, 14 p. [F. 46847 (20)

2787. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 4 p. [F. 5001 (25)

2788. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. [F. 23610 (357)

(Ne contient pas l'arrêt du Conseil d'État.)

1574, octobre. – *Lyon.*

2789. — Édit par lequel le Roy a confirmé les édits des années 1528, 1535, 1552 et 1557 et autres, concer-

nant les matières dont la connoissance a esté attribuée au Grand Conseil, et veut que les procez de partie à partie, qui sont ou seront au conseil privé, soient renvoyées au Grand Conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (356)

1574, 13 octobre. – *Lyon.*

2790. — Ample Déclaration du vouloir et intention du très chrestien roy de France et de Pologne, Henry de Valois, troisiesme de ce nom, touchant le retour de ses subjects en son obéissance. — *Lyon, M. Jove,* 1574. In-8°, 11 p. [F. **46847** (21)

2791. — Lettres patentes du Roy... contenans le vouloir et intention de Sa Majesté pour le retour de ses subjectz en son obéissance. Publiez à Rouen, le mercredy 27e jour dudict moys d'octobre 1574. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1574. In-8°, 8 ff. [Rés. F. **2117**

2792. — Lettres patantes du Roy nostre sire, adressantes à Monsieur de Prie, gouverneur de Touraine, touchant le faict de la religion. — *Tours, impr. de R. Siffleau,* 1574. In-8°, 8 ff. [F. **46847** (22)

1574, 20 octobre. – *Lyon.*

2793. — Lettres du Roy nostre sire, avec la bulle de nostre S. Père le Pape (du 24 août 1574), contenant permission de vendre et aliéner du patrimoine de l'Église jusques à la somme portée par ladite bulle, pour le secours du Roy, conservation de l'Église et estat de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 14 p.
2 ex. [F. **46847** (23) et Thoisy. **40**, fol. 1

1574, 12 novembre. – *Lyon.*

2794. — Mandement du Roy à tous les gentilshommes de sa maison et archers de ses gardes, à fin d'eux trouver en bon équippage au sacre de Sa Majesté, à Reims, et à son entrée en sa bonne ville et cité de Paris, avec leurs armes et grands chevaulx. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1574. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46847** (24) et Rés. F. **176** (6)

1574, décembre. – *Avignon.*

2795. — Édit portant création d'un controlleur général alternatif du trésorier de la marine de Ponant, et provision dudit office en faveur de Jean Duhamel, et sa réception en la Chambre (des comptes de Paris). — (*S. l. n. d.*) In-4°. 3 p. [F. **23740** (310)

1574, 19 décembre. – *Avignon.*

2796. — Copie des lettres patentes du Roy et de messieurs les cardinaulx de Lorraine et de Bourbon, et nunce de nostre S. Père le Pape, députez par Sa Sainteté, pour l'aliénation d'un million de livres, des biens de l'Église, addressées à M. l'évesque de Paris... et le prévost de Paris..., pour procéder à l'aliénation desdicts biens audict diocèse de Paris, jusques à la somme de quatre vingts mil livres tournois, sur les bénéfices de la qualité portée par les bulles de nostre dict S. Père et mémoires dressez par mesdicts sieurs cardinaulx et nunce. — *Paris, J. Charron,* 1575. In-8°, 7 ff. [F. **46847** (25)

1574, 24 décembre. – *Avignon.*

2797. — (Lettres de jussion adressées au parlement de Toulouse pour lui enjoindre d'enregistrer l'édit de novembre 1573 rétablissant la Chambre des requêtes dudit Parlement.) — *Voir* nos 836 et 837.

1574, 27 décembre. – *Avignon.*

2798. — Déclaration et règlement que le Roy entend estre observé ès jugemens donnez par les juges présidiaux de ce royaume, avec attribution au Grand Conseil dudict sieur de la congnoissance des contraventions audict règlement. — *Paris, Vve J. Dalier et N. Roffet,* 1578. In-8°, 15 p. [F. **46847** (26)

2799. — 1578. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p. [F. **46847** (27)

1574, 29 décembre. – *Avignon.*

2800. — Lettres patentes du Roy..., avec autres lettres de subdélégation de nossieurs les révérendissimes cardinaux de Lorraine et de Bourbon, et leur (*sic*)

mémoires et instructions à messieurs les séneschal du Maine ou son lieutenant, évesque du Mans ou son grand vicaire, pour la vente du temporel ecclésiastique de cedict païs, jusques à cinquante mil livres tournois à une foys payer. — *Le Mans, H. Olivier,* 1575. In-8°, sign. a-d. [F. 46847 (28)

1575, janvier. – *Avignon.*

2801. — Édit portant création d'un controlleur général alternatif de l'argenterie et menues affaires de la Chambre du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (311)

1575, 9 janvier. – *Avignon.*

2802. — Lettres patentes du roy Henry III, par lesquelles il est mandé à Monseigneur le Chancelier de recevoir un prévost employé pour les urgentes affaires de Sa Majesté, à la charge de rétiérer (*sic*) le serment au siège de la connestablie. — *Voir* n° 186.

1575, 15 janvier. – *Avignon.*

2803. — Second Mandement du Roy à tous les gentilshommes de sa maison et archers de ses gardes, pour eulx trouver au sacre de Sa Majesté, à Reims, au temps préfix par le présent mandement et en l'équipage porté par le premier. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°. 4 ff. [F. 46848 (1)

1575, février. – *Reims.*

2804. — Édict du Roy sur le restablissement des offices des gardes des seaux et cleres de l'audience des chancelleries présidiales de France, avec la taxe des lettres, selon qu'elle en a esté cy-devant faicte et ordonnée par autre édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 29 p.
2 ex. [F. 46848 (2) et Fz. 2340

2805. — 1575. — *Paris, N. Roffet.* In-8°, 16 ff. [F. 46848 (3)
(Ne contient pas la taxe.)

2806. — 1579. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 31 p. [F. 46848 (4)

1575, février. – *Reims.*

2807. — Édict du Roy faict sur l'exemption des éleuz, receveurs, contrerolleurs des aydes, tailles et équivallents, et des procureurs et greffiers en chacune élection, de toute contribution aux tailles et impositions qui seront levées sur le peuple, à telle charge et ainsi qu'il est porté par ledit édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff. [F. 46848 (5)

2808. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46848 (6)
(Suivi de la *déclaration*, du 12 août 1576, *sur l'affranchissement des offices des sieges particuliers des eslections de ce royaume.*)

1575, mars. – *Paris.*

2809. — Édict faict pour la descharge et immunité accordée au clergé de ce royaume sur la recherche des francs fiefs et nouveaux acquests... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p.
2 ex. [F. 27579 (24) et 46848 (7)

1575, 3 mars. – *Paris.*

2810. — Provisions de lieutenant général en Bretagne pour M. de La Hunaudaye sous M. le duc de Montpensier, gouverneur, et M. de Bouillé, premier lieutenant général. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p.
2 ex. [Fol. Fm. 2314 (17) et Thoisy. 134, fol. 144

1575, 29 mars. – *Paris.*

2811. — Lettres de Henry III, ... en forme d'édit et de commission, addressantes au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, de mettre à exécution les édits et lettres patentes des roys de France Louys XII ..., François I, Henry II, François II et Charles IX ... pour le reiglement de la largeur de bords, chantiers et espace qui doit estre de 18 pieds de large sur les bords de chacun passage par où l'on monte et hasle les batteaux; ensemble de faire oster ... toutes nassières, combres, moulins, pescheries ... et autres choses empeschans la libre navigation ... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 10 p. [Rés. F. 1589 (69)

IMPRIMERIE NATIONALE.

2812. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 9 p.
[Rés. F. **1543** (65)

1575, mai. – *Paris.*

2813. — Édict du Roy concernant l'establissement et érection en tiltre et qualité d'office formé de six grands maistres enquesteurs et généraulx réformateurs des eaues et forests de ce royaume, ensemble de six huissiers sergents sur le faict desdictes eaues et forests. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 27 p. [F. **46848** (8)

2814. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p.
[F. **23740** (313)

1575, mai. – *Paris.*

2815. — Édict du Roy sur la création de certain nombre d'éleus ès élections de ce royaume y mentionnées, lesquels, outre leurs gaiges et droicts, seront exempts de toutes tailles, creues et autres impositions qui se lèveront par forme de taille, ensemble des aydes des vingtième, huictième et quatrième, ainsi qu'il est porté par ledit édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 21 p.
2 ex. [F. **27581** (8) et **46848** (9)

2816. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 21 p.
[F. **46848** (10)

1575, mai. – *Paris.*

2817. — Édict du Roy sur la création des notaires gardenotes, en tous les bailliages, séneschaucées, prévostez et sièges royaux de ce royaume, avec les lettres de jussion dudict seigneur (du 23 juillet 1575) et l'arrest de la cour. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 8 ff.
[F. **46848** (11)

2818. — Édicts (de mai 1575 et de mai 1597) et déclaration du Roi (de décembre 1642) pour l'establissement des offices de garde notes, avec le controlle des expéditions des notaires et tabellions uny, vente et revente des offices de notaires, avec l'union du tabellionnage. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 14 p.
[F. **23610** (360)

1575, mai. – *Paris.*

2819. — Les Statutz et ordonnances royalles faictes par les roys de France sur l'estat de barbier chirurgien par tout le royaume de France, et confirmé par le roy Henry III... — *Imprimez à Paris pour Jehan de Percontal, escuier valet de chambre du Roy et premier barbier de Sa Majesté* (1580). In-4°, sign. A-C. [4° T[1]. **1**

(Suivi des lettres patentes, des 4 avril et 13 août 1578, confirmant Jean de Percontal dans ses privilèges de premier barbier, et d'une requête de Jean de Percontal à l'effet d'obtenir du Grand Conseil un permis pour faire imprimer ses lettres de privilèges.)

1575, mai. – *Paris.*

2820. — Ce sont les statutz et ordonnances de la confrairie que les musiciens, zélateurs et amateurs de musique, prétendent, soubz le bon plaisir du roy, fonder en l'église et monastère des Augustins de la ville de Paris, en l'honneur de Dieu, de la vierge Marie et de saincte Cécile. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 ff.
[Rés. F. **2083**

1575, 13 mai. – *Paris.*

2821. — Lettres de déclaration sur l'affranchissement et exemption des éleus, contrerolleurs, procureurs, receveurs et greffiers des élections de ce royaume, tant anciens que nouveaux, et de leurs vefves, avec commission (donnée, le 19 juin 1575, à Guichard Coton et à Annet Chastellain), pour la recepte des deniers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 15 p. [F. **46848** (12)

2822. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p.
[F. **46848** (13)

1575, 20 mai. – *Paris.*

2823. — Défenses de par le Roy à toutes personnes de porter par ceste ville et faulxbourgs de Paris aucunes harquebuzes, pistoles, pistolets ou autres armes que l'espée ou la dague, soit de jour ou de nuict, excepté ceulx qu'il a pleu à sa Majesté en exempter. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 4 ff.
[F. **46848** (14)

1575, 31 mai. - *Paris.*

2824. — Ordonnance du Roy Henri III[e] de ce nom sur le faict de ses monnoies. — S'ensuyt le pris que les maistres des monnoyes et changeurs seront tenus donner au peuple des espèces de billon estrangères cy-devant descriées. — *Paris, V[ve] de J. Dallier,* 1575. In-8°, sign. A-N, A-C. 2 ex. [F. **36363** (1) et **46848** (15)

2825. — (Un autre ex. de la première partie.)
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **106**

1575, juin.

2826. — Édict du Roy pour la création et establissement en tiltre d'office formé de quatre arpenteurs, mesureurs, et priseurs jurez des terres, bois, eaues et forests, en chascune jurisdiction royale de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 6 ff. [F. **46848** (16)

2827. — 1609. — *Paris, V[ve] N. Roffet.* In-8°, 8 p. [F. **46848** (17)

2828. — 1609. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46848** (18)

2829. — Édicts du Roy (de février 1555 et juin 1575) portans création des arpenteurs et mesureurs de terres, bois, eaues et forêts. — *Paris, G. Targa* (s. d.). In-4°, 7 p. [F. **23610** (361)

2830. — Édict du Roy pour la création et establissement en tiltre d'office formé de quatre arpenteurs, mesureurs et priseurs jurez des terres, bois, eaues et forests en chacune jurisdiction royale de ce royaume. — *Voir* n° 3580.

1575, 19 juin. - *Paris.*

2831. — Commission (donnée à Guichard Coton et à Annet Chastellain) pour la recepte des deniers (provenant de l'exemption des élus et autres officiers des élections). — *Voir* n° 2821.

1575, 20 juin. - *Paris.*

2832. — Déclaration portant que les trésoriers de l'extraordinaire des guerres rendront compte de leurs charges chacun an, sur les peines de l'ordonnance, sans qu'ils puissent rentrer en exercice qu'ils n'ayent compté du précédent, et le compte clos et l'état final assis. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (314)

1575, juillet. - *Paris.*

2833. — Privilèges, déclarations et confirmations octroyez par le Roy (juillet 1575, 12 août 1576 et 13 août 1578) et ses prédécesseurs aux officiers de son artillerie couchez et employez en l'estat d'icelle, signé pour chacun an de la main de sadicte Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 20 ff.
2 ex. [V. **22773** et Rés. F. **166** (29)

1575, juillet. - *Paris.*

2834. — Édict du Roy et arrests de son privé Conseil (du 16 juillet 1575) et cour de Parlement (du 3 septembre 1575) concernant l'union en un seul et mesme corps des unze-vingts sergents à verge au Chastellet de Paris et quarante maistres priseurs vendeurs de biens meubles, pour faire indifféremment tous exploicts appartenans à l'office de sergent et priseur vendeur desdicts biens. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 8 ff. [F. **46848** (19)

(Mq. l'arrêt du Parlement.)

2835. — 1581. — *Paris, jouste la copie imprimée par F. Morel.* In-8°, 12 p. [F. **46848** (20)

2836. — Édict du Roy et arrests de son privé Conseil (du 16 juillet 1575) et cour de Parlement (du 3 septembre 1575) concernant l'union en un seul et mesme corps des unze vingts sergens à verge au Chastelet de Paris et quarante maistres priseurs vendeurs de biens meubles en ladicte ville ... de Paris. — *Voir* n° 1311.

1575, 1[er] juillet. - *Paris.*

2837. — Ordonnance du Roy sur le faict et reiglement de ses gens de guerre, conduite et forme de vivre d'iceulx. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 18 p.
2 ex. [F. **46848** (21) et Fz. **2094**

2838. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 18 p. 2 ex. [F. **46848** (22) et Rés. F. **176** (8)

1575, 23 juillet. – *Paris.*

2839. — (Lettres de jussion au Parlement pour qu'il procède à la publication de l'édit de mai 1575 relatif à la création des notaires gardenotes.) — *Voir* n^os^ 2817 et 2818.

1575, 26 juillet. – *Paris.*

2840. — Déclaration du roy Henri III^e^ portant établissement de six deniers pour livre du prix du poisson de mer ... entrant et vendu à Paris, au profit des échevins de ladite ville et par-dessus les 18 deniers déjà établis. — *Paris, V^ve^ Saugrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 3 p. [F. **23610** (362)

2841. — 1737. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 3 p. [Rés. F. **1126** (34)

1575, août. – *Paris.*

2842. — Édict du Roy sur la création des offices de greffiers des présentations par toutes les cours souveraines, sièges présidiaux, bailliages, séneschaucées et autres jurisdictions royales de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 12 p. [F. **46849** (1)

2843. — Édict du Roy sur la création des offices de greffiers des présentations par toutes les cours souveraines... Ensemble l'arrest de la cour (du parlement de Paris, du 2 septembre 1577) sur l'ampliation desdicts offices. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 21 p. [F. **46849** (2)

2844. — Édict du Roy sur la création des offices de greffiers des présentations par toutes les cours souveraines... Ensemble deux arrests de la court (de Parlement), l'un (du 2 septembre 1577) sur l'ampliation desdicts offices, l'autre (du 11 février 1578) contenant l'interprétation desdicts édict et arrest. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 24 p. [F. **46849** (3)

2845. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 28 p. [Thoisy. **492** (17)

(Suivi d'un arrêt de la Cour des aides, du 2 décembre 1577, intervenu sur la vérification de l'édit de création des offices des greffiers des présentations.)

2846. — Édit du Roy portant création des offices de greffiers des présentations en toutes les cours, sièges et jurisdictions royales, aux fonctions y spécifiées; ausquels sera payé douze deniers pour chacune présentation et enregistrement d'icelle, et pour l'appel de chacune cause; et seront joints et unis aux corps des officiers et sièges où ils seront establis, etc. — *Paris, V^ve^ Saugrain et P. Prault,* 1727. In-4°, 12 p. [F. **21745** (2)

2847. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (363)

1575, 1^er^ août. – *Paris.*

2848. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il évocque et réserve à soy et son Conseil privé la jurisdiction et cognoissance des procez, instances et différents, meuz et à mouvoir contre le clergé. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff. F. **46849** (5)

2849. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46849** (6)

1575, 8 août. – *Paris.*

2850. — Déclaration donnée par le roy Henry III... pour l'éclaircissement du concordat fait entre le roy Charles IX et Charles III, duc de Lorraine et de Bar, le 25 janvier 1571. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (364)

2851. — Concordat entre le Roy et son altesse le duc de Lorraine (du 25 janvier 1571). — Ordonnance du Roy pour l'esclaircissement du concordat intervenu entre Sa Majesté et Son Altesse (le duc de Lorraine). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [4° Lg^6^. **711**

1575, 14 août. – *Paris.*

2852. — Ordonnance du Roy sur le faict des monstres de sa gendarmerie,

département des compaignies et payement d'icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 8 ff. [F. 46849 (7)

2853. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46849 (8)

1575, 17 août. – *Paris.*

2854. — Lettres patentes du Roy pour faire lever la contribution des villes, à la solde de 50,000 hommes de guerre à pied. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff. [F. 46849 (9)

2855. — (Un autre exemplaire incomplet.) [Fz. 2095

2856. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [Rés. F. 176 (11)

1575, 22 août. – *Paris.*

2857. — Ordonnance du Roy, avec défense à tous ses subjects, tant de la nouvelle opinion que autres portans armes contre Sa Majesté ou favorisans à ceux qui les portent ou qui sont absents à cause des troubles, de vendre leurs maisons, héritages, rentes, ny autres biens, à peine de confiscation. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 46849 (10) et Fz. 2096

1575, 22 août. – *Paris.*

2858. — Secondes lettres de jussion (adressées au parlement de Toulouse, pour lui enjoindre d'enregistrer l'édit de novembre 1573 rétablissant la Chambre des requêtes dudit parlement). — *Voir* n^os^ 838 et 837.

1575, 30 août. – *Paris.*

2859. — Déclaration portant qu'il sera nommé des commissaires tous les deux ans pour faire la visite, en présence du général des finances établi à Orléans, des turcies et levées, création d'un trésorier et receveurs des deniers qui seront employés auxdites turcies et levées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (315)

1575, septembre. – *Paris.*

2860. — Édict du Roy sur la création en tiltre d'office formé d'un greffier en chacune paroisse de ce royaume, pour tenir registre, dresser et escrire, soubs les asséeurs, les roolles de tous deniers levez par forme de taille. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 20 p. [F. 46849 (11)

(Suivi de la déclaration du Roi, du 18 février 1576, sur cet édit.)

2861. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46849 (13)

2862. — (S.d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 107

2863. — 1576. — *Le Mans, M. Chalumeau.* In-8°, sign. A-C. [F. 46849 (12)

(Suivi d'un mandement, du 4 octobre 1575, enjoignant aux généraux des finances de la généralité de Tours de procéder à la taxe des offices, de greffiers créés par l'édit de septembre 1575, et de la déclaration du 18 février 1576.)

1575, septembre. – *Paris.*

2864. — Édict du roy Henry III faict sur la création et érection des offices de conseillers assesseurs sans gages aux vicontez et sièges particuliers des bailliages de Normandie. Publié et vérifié en la court de parlement de Rouen, le XIII. de janvier 1576. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1607. In-8°, 7 p. [F. 46849 (14)

2865. — 1653. — *Rouen, impr. de J. Viret.* In-8°, 31 p. [F. 46849 (15)

(Suivi du *Règlement que le Roy entend estre gardé aux bailliages et vicontez de Normandie par les conseillers assesseurs;* — des *lettres patentes de jussion*, du 20 septembre 1580, *pour lever par ladite cour* [*de parlement de Rouen*], *les modifications par elle faites sur ledit règlement;* — de la *Déclaration du Roy*, du 14 novembre 1580, *sur les modifications qui sont demeurées sur les 5. 6. 7. 14. et 16. articles dudit règlement;* — de la *Déclaration du Roy*, du 20 avril 1581, *portant révocation de la supression desdits offices de conseillers assesseurs, qui avait esté accordée par le 8. article du cahié des Estats de Normandie;* — et de la *Déclaration de Sa Majesté*, du 28 janvier 1581, *pour la réunion des offices des conseillers des bailliages particuliers dudit pays de Normandie, érigez en l'année 1571, avec lesdits conseillers assesseurs vicontaux.*)

2866. — Édict du Roy Henry III faict sur la création et érection des offices de conseillers assesseurs aux vicomtez et sièges particuliers des bailliages de Normandie, avec le reiglement sur ce ensuivy. — *Voir* n° 2509.

1575, 4 septembre. – *Paris.*

2867. — Lettres patentes du Roy pour la convocation du ban et arrière-ban... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 4 ff.
2 ex. [Fz. 2097 et Rés. F. 176 (12)

1575, 7 septembre. – *Paris.*

2868. — Déclaration du Roy portant rachat du subside des anciens cinq sols par les habitants du pays et duché d'Anjou. — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (365) et Rés. F. 1126 (33)

1575, 20 septembre. – *Paris.*

2869. — Déclaration du Roy représentant la pure véré du devoir qu'il a fait envers les députez des rebelles, à fin de parvenir à une pacification, et au contraire, de leurs machinations, mauvaises entreprises et meschant acte envers Monseigneur le duc d'Alençon, son frère, pour le séparer d'auprès de Sa Majesté. Avec mandement à la noblesse, gentilshommes et autres gens de guerre, d'eux rendre promptement ès lieux qui leur ont esté ordonnez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 46849 (16) et Fz. 2098

2870. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [F. 46849 (17)

2871. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 7 ff.
2 ex. [F. 46849 (18) et Rés. F. 176 (13)

1575, 27 septembre. – *Paris.*

2872. — Lettres du Roy portans injonction de faire dresser un estat de tous gentilshommes habiles à porter armes, et les advertir d'eux tenir prests, de persévérer en la fidélité et obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté, et ne suivre Monseigneur le duc d'Alençon ny ceux de son party. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 6 ff. [F. 46849 (19)

2873. — Lettres patentes du roy Henry III. de ce nom..., portant commandement à tous gentilzhommes qui ne sont de son ordonnance, qu'ils ayent à se tenir prest (*sic*) bien montez et armez pour l'aller trouver en son armée la part où il sera... — *Poictiers, impr. de E. Mesnier et A. Delacourt,* 1575. In-8°, 4 ff. [F. 46849 (20)

(Même acte que le précédent, mais daté du 28 septembre.)

1575, 4 octobre. – *Paris.*

2874. — Mainlevée du clergé pour raison des biens saisis, à la requeste du prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, à cause des rentes à eux constituées par les gens dudict clergé. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 5 ff. [F. 46849 (21)

1575, 4 octobre. – *Paris.*

2875. — (Mandement du Roy enjoignant aux généraux des finances de la généralité de Tours de procéder à la taxe des offices des greffiers créés par l'édit de septembre 1575.) — *Voir* n° 2864.

1575, 5 octobre. – *Paris.*

2876. — Exemption du diocèse de Paris, à cause de la solde de 2,400 hommes de pied, levez naguières en ladicte ville, ensemble l'exemption de tout le clergé de France d'aucune imposition sur l'Église. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 6 ff. [F. 46849 (22)

1575, 28 octobre. – *Paris.*

2877. — Ordonnance du Roy sur le faict des monstres des compaignies de sa gendarmerie, assignées aux 15e et dernier jour du mois de novembre 1575, ensemble du payement et département desdictes compaignies. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 8 ff. [F. 46849 (23)

(Mandement adressé au prévôt de Paris.)

2878. — Lettres du Roy envoyées au sénéschal du Maine ou son lieutenant au Mans, pour advertir tous capitaines, chefs, hommes d'armes et archers des compagnies cy-après déclarées, ayent à se rendre et trouver avec leurs armes et grands chevaux et en l'équipage requis pour nous faire service près nostre personne, en l'armée que nous faisons dresser en la ville de Gyen-sur-Loyre, dedans le 15e jour de novembre et dernier jour d'iceluy mois. — *Le Mans, H. Olivier,* 1575. In-8°, 6 ff. [F. 46849 (24)

2879. — Lettre patente du Roy, envoyée à Monsieur le sénéschal de Lyon ou son lieutenant, pour le faict de sa gendarmerie et monstre d'icelle. — *Lyon, M. Jove et J. Pillehotte,* 1575. In-8°. 12 p. [F. 46849 (25)

1575, 29 octobre. – *Paris.*

2880. — Ordonnance du Roy, par laquelle est enjoinct à tous capitaines, chefz et conducteurs de gens de guerre, de s'acheminer incontinent à leur rendez-vous, avec défenses à eulx et tous soldats de ne piller, rançonner ny exiger argent d'aucunes personnes, et de ne loger à dix lieues à la ronde de la ville de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°, 7 ff. [F. 46849 (26)

2881. — 1575. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. [Fz. 2099

1575, 18 novembre. – *Paris.*

2882. — L'Ordre et police des pauvres faicte... en la ville d'Angers le 25e jour d'aoust... 1575, approuvée et confirmée par le Roy (le 18 novembre 1575). — *Angers, impr. de A. Hernault,* 1622. In-8°, sign. I-A. [F. 42545

1575, décembre. – *Paris.*

2883. — Statuts, règlemens et lettres patentes (de décembre 1575, septembre 1576 et mai 1634) pour les maîtres arquebusiers, arctiers, artilliers, arbalestriers et artificiers... de Paris, registrez en Parlement, les 23 mars 1577 et 15 juillet 1634. — (*Paris*), *impr. de Valleyre père,* 1735. In-4°, 24 p. [F. 12751

(Suivi d'un arrêt du Conseil d'État, du 14 août 1749, et d'une sentence de police, du 12 décembre 1750, concernant la communauté des arquebusiers de Paris.)

2883 *bis.* — 1764. — *Paris, Prault,* In-4°, 40 p. 2 ex. [F. 12752 et 22688

1575, décembre. – *Paris.*

2884. — Édict du Roy portant création des lieutenans des juges et viguiers de Provence, avec défenses ausdits juges et viguiers d'en commettre d'autres ou substituer... Vérifié au parlement d'Aix... en 1576. — *Paris, A. Estiene,* 1655. In-4°, 4 p. [F. 23610 (368)

2885. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (366)

2886. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (367)

1575, décembre. – *Paris.*

2887. — Édits portans création de deux offices de controlleurs sur la vente et débarquement du foin arrivant et qui se vendra en cette ville de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (369)

1575, 1er décembre. – *Paris.*

2888. — Lettres de sauvegarde du roy Henry III portant défense à tous gens de guerre, même à ceux... de la maison du Roy, de loger et de prendre aucunes denrées ni autres choses dans les maisons, fermes, métairies et autres lieux appartenans à l'Hôtel-Dieu de Paris, aux administrateurs et receveur d'icelui. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (370)

1575, 1er décembre. – *Paris.*

2889. — Ordonnance du Roy sur la publication des monstres, département et reiglement de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1575. In-8°. 8 ff. 2 ex [F. 46849 (27) et Rés. F. 176 (17)

1575, 2 décembre. – *Paris.*

2890. — Déclaration du Roy sur l'exécution de la subvention du clergé. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 ff.
[F. 46849 (28)

1575, 18 décembre. – *Paris.*

2891. — (Lettres de commission pour contraindre le clergé des diocèses de Tours, du Mans et d'Angers à payer une contribution d'un million de livres.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.
[F. 5001 (26)

1576, janvier. – *Paris.*

2892. — Chartre de Henry III (confirmant les privilèges des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris). — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 3 p.
[Thoisy. 79, fol. 107

1576, 8 janvier. – *Paris.*

2893. — Brevet du roy Henry III pour l'exemption de finances aux maistres chirurgiens jurez de cette ville et université de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Thoisy. 79, fol. 109

1576, 12 janvier. – *Paris.*

2894. — Édict du Roy portant exemption aux capitaines, lieutenans et enseignes et autres officiers de cette ville de Paris de loger en leurs maisons aucuns gens de guerre... Enregistré au siège de la mareschaussée de France, le 25e jour d'avril 1576... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (371)

1576, 28 janvier. – *Paris.*

2895. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut que les receveurs et contrôlleurs (*sic*) généraux des finances jouissent et usent de semblables privilèges et exemptions dont jouissent les trésoriers de France et généraux des finances, et, ce faisant, qu'ils soient francs, quittes et exempts de toutes charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, aydes, tailles, emprunts, subsides et impositions quelconques faites ou à faire. — *Paris, T. Charpentier* (s. d.). In-8°, 8 p.
[F. 46850 (1)

1576, 12 février. – *Paris.*

2896. — Lettres patentes de déclaration du Roy sur le fait de la marine et admirauté de France... — *Paris, impr. de M. Patisson*, 1584. In-8°, 17 p.
[F. 46850 (2)

2897. — Lettres patentes de déclaration du Roy sur le fait de la marine et admirauté de France. Publiez en parlement (de Rouen), le 3e jour d'avril 1576. — Lettres patentes (du 24 juin 1582) ... sur le faict de la maryne et admirauté. Publiez en la court de parlement à Rouen, le 12e jour de juillet 1582. — Autres lettres (du 6 août 1582) sur le fait de la marine et admirauté, avec l'arrest de la chambre des vaccations du parlement de Rouen donné sur la vérification desdites lettres patentes, du 28 de septembre audit an. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1612. In-8°, sign. A-L. 5 ex. [F. 46467-46469, 46850 (3) 46872 (2), 46872 (13) et Fz. 2356

(Chaque acte a un titre particulier et une adresse spéciale.)

1576, 14 février. – *Paris.*

2898. — Ordonnance du Roy sur la publication de la monstre assignée au xxve de ce mois, enjoignant à tous capitaines, chefs, hommes d'armes et aux compaignies y déclarées, se trouver en armes à ladite monstre, pour recevoir payement et s'acheminer en toute diligence ès lieux et gouvernement désignez par icelle. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1576. In-8°, 8 ff. [F. 46850 (4)

1576, 18 février. – *Paris.*

2899. — Déclaration du Roy sur l'édict de création d'un greffier en chacune paroisse. — *Voir* nos 2860-2863.

1576, 20 février. – *Paris.*

2900. — Déclaration du Roy sur la grâce faicte aux diocèses y dénommez. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46850 (5)

1576, 24 février. – *Paris.*

2901. — Ordonnance du Roy sur le descry des ducatz d'Allemaigne et Hon-

grie, aux pourtraicts cy-dessous, Philippus d'argent forgez en Flandre, appellez Philippes Darles, Jocondales d'Alemagne, Dalles de Bourgongne, ensemble des demies, quartz et quintz d'icelle et autres pièces forgez à Boulongne la Grace, vulgairement appellées Julles, et pièces d'argent forgées en Allemaigne, qui s'exposent pour neuf sols et généralement de toutes espèces non comprinse en l'ordonnance dudit seigneur du dernier may 1576 (*sic, pour* 1575). — *Paris, Vve de J. Dallier et N. Roffet,* 1576. In-8°, sign. A-D, fig.

[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **103** (7)

1576, mars. – *Paris.*

2902. — Édict du Roy, par lequel est ordonné qu'en toutes les villes, bourgs et bourgades de ce royaume, les sergens ordinaires et maistres priseurs vendeurs pourront faire indifféremment tous exploicts appartenans à l'office de sergent ordinaire et maistre priseur vendeur de biens, suyvant l'édict et arrest d'union. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, sign. A-C. [F. **46850** (7)

2903. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 19 p. [F. **46850** (8)

1576, avril. – *Paris.*

2904. — Édict du Roy portant création de deux controolleurs généraux des rentes de l'Hostel de ville de Paris... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 20 p. [F. **46850** (10)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 23 mai 1576, *sur l'édict du mois d'avril 1576.*)

2905. — Édit de création des offices de conseillers du Roi et contrôleurs généraux des rentes assignées par Sa Majesté sur l'Hôtel de la ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (372)

1576, avril. – *Paris.*

2906. — Lettres patentes de confirmation de tous les privilèges (des secrétaires du Roy) et surannation générale. — *Voir* n° 2911.

1576, avril. – *Paris.*

2907. — Déclaration du Roy sur l'innocence de Monseigneur le duc de Montmorency, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Paris et Isle de France... publiée en la cour de Parlement, le 7e jour de may 1576. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 4 ff. [F. **46850** (11)

2908. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 7 ff. 2 ex. [F. **46850** (12) et Fz. **2431**

2909. — 1576. — *Poictiers, par les Bouchetz.* In-8°, 4 ff. [F. **46850** (13)

1576, 8 avril. – *Paris.*

2910. — Permission du Roy à tous marchands forains et autres personnes d'amener en la ville de Paris toutes sortes de grains, vins, bois et autres denrées, pour y estans en estre par eux disposé ainsi que bon leur semblera. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 4 ff. [F. **46850** (14)

1576, 13 avril. – *Paris.*

2911. — Copies de deux lettres patentes d'Henry III, l'une portant renvoy général au Grand Conseil de tous les procez et différends concernans les privilèges des secrétaires du Roy, du 13 avril 1576, et l'autre de confirmation de tous lesdits privilèges et surannation générale, du mois d'avril audit an 1576. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (373)

1576, mai. – *Paris.*

2912. — Lettres patentes du Roy pour l'accroissement et augmentation de l'appanage de Monseigneur le duc d'Alençon son frère. Leues et publiées à Paris en Parlement, le 24e jour de may 1576. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 13 p.

2 ex. [F. **46851** (1) et Fz. **2100**

2913. — 1576. — *Lyon, M. Jove et J. Pillehotte.* In-8°, 13 p. [F. **46851** (2)

2914. — 1576. — *Orléans, impr. de É. Gibier.* In-8°, 13 p. [F. **46851** (3)

1576, mai. – *Paris.*

2915. — Édict du Roy sur la pacifi-

cation des troubles de ce royaume. Leu et publié, ledit seigneur séant en son Parlement, le XIII. jour de may 1576. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 40 ff. 2 ex. [F. **34510** et **46851** (4)

2916. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 40 ff. [F. **46851** (5)

2917. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 40 ff. [F. **46851** (6)

2918. — 1576. — *Orléans, impr. de É. Gibier.* In-8°, 45 p. [F. **46851** (7)

2919. — 1576. — *Troyes, impr. de J. Du Ruau.* In-8°, 40 ff. [F. **46851** (8)

1576, mai. – *Paris.*

2920. — Mandement du Roy pour la convocation du ban et arrière-ban. — *Troyes, impr. de J. Collet,* 1597. In-8°, 13 p. [F. **46851** (10)

1576, 7 mai. – *Paris.*

2921. — Déclaration de la volonté du Roy sur la pacification des troubles de son royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 4 ff. [F. **46851** (11)

2922. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46851** (12)

2923. — 1576. — *Lyon, impr. de M. Jove et J. Pillehotte.* In-8°, 4 ff. [F. **46851** (13)

1576, 23 mai. – *Paris.*

2924. — Déclaration du Roy sur l'édict du mois d'avril 1576 (portant création de deux contrôleurs généraux des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris). — *Voir* n° 2904.

1576, juin. – *Paris.*

2925. — Édict d'anoblissement faict par le Roy en faveur de certain nombre de personnes non nobles, mais recommandables pour leurs vertus et qualitez, en diverses provinces et généralitez de ce royaume, pour jouyr de tous honneurs, privilèges, franchises et immunitez dont jouyssent les autres nobles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 8 ff. [F. **46851** (14)

1576, juin. – *Paris.*

2926. — Édict du Roy touchant la vente et aliénation des héritages, biens immeubles et temporel du clergé, jusques à la somme de 200,000 livres tournois de rente et revenu annuel. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 16 p. [F. **46851** (15)

2927. — 1576. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46851** (16)

2928. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **27579** (25)

1576, 4 juin. – *Paris.*

2929. — Lettres patentes du Roy de la mainlevée faicte par Sa Majesté de la saisie et arrests faicts sur les deniers des assignations des rentes de l'Hostel de la ville de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 6 ff. [F. **46851** (17)

1576, juillet. – *Paris.*

2930. — Déclaration du Roy sur le faict et réformation des habits, avec défense aux non nobles d'usurper le tiltre de noblesse, et à leurs femmes de porter l'habit de damoiselle... Ensemble l'ordonnance du roy Henry II (du 12 juillet 1549), par laquelle toutes personnes, tant nobles que non nobles et roturiers, sont réglez de leurs habits et accoustremens qu'ils doivent porter... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 32 p. [F. **46852** (1)

1576, juillet. – *Paris.*

2931. — Édict du Roy portant permission à toutes personnes qui tiennent estats et offices à gaiges ou sans gaiges de les résigner à survivance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 19 p. [F. **46852** (2)

2932. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. 3 ex. [F. **21555** (50), **21556** (14) et **23740** (316)

1576, 5 juillet. – *Paris.*

2933. — Lettres de déclaration du Roy, par lesquelles est défendu de n'emprisonner aucunes personnes ecclésiastiques constituées ès ordres sacrez, pour condamnation et ordonnance de justice, à faute du payement de leurs debtes, et pour le payement des décimes et autres subventions ordinaires. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 7 ff.
[F. 46852 (3)

2934. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46852 (4)

1576, 22 juillet. – *Paris.*

2935. — Ordonnance du Roy par laquelle est enjoinct à tous soldats, gens sans adveu et vagabons vuider ceste ville de Paris et faulxbourgs, à peine de la hart, et aux soldats des compagnies de sa garde, de se retirer à leurs enseignes, sans s'escarter ailleurs. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 4 ff. [Fz. 2101

1576, août. – *Paris.*

2936. — Édict du Roy sur le faict des usures, par lequel elles sont défendues à toutes personnes indifféremment, et par quelles peines sera procédé contre ceux qui se trouveront avoir exercé ou exercer lesdictes usures. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 4 ff.
[F. 46852 (5)

2937. — Édict du Roy sur le faict des usures, avec les lettres patentes (du 20 janvier 1567) et commission du feu roy (du 26 janvier 1567) pour la recherche et la poursuite des usuriers, et arrest de la cour de Parlement (du 26 juillet 1565) sur le mesme faict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 24 p. [F. 46852 (6)

2938. — Édict, commission (du 3 septembre 1576) et déclaration du Roy (du 6 octobre 1576), et arrest de la cour de Parlement, sur le fait des usures. Ensemble les lettres patentes et commission du feu roy Charles IX et aussi un arrest de ladicte cour sur le mesme faict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 44 p.
[F. 46852 (7)

2939. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 40 p.
[F. 46852 (8)

1576, août. – *Paris.*

2940. — Édict et déclaration du Roy sur le faict et règlement de ses finances, pour tout le ressort de la court de parlement de Bordeaux, charge et généralité de Guyenne. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 45 p. [F. 46852 (10)

(Suivi des lettres de déclaration, des 17 février 1580 et 18 juillet 1587.)

1576, août. – *Paris.*

2941. — Édicts du Roy (d'août 1576 et d'avril 1581) contenants création et establissement en hérédité des offices de questeurs de vins et menus boires, et controolleurs sur lesdits questeurs, en toutes les villes, bourgs et paroisses de l'estendue des élections du ressort de la Cour des aydes de Normandie. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost,* 1629. In-8°, 24 p.
[F. 46852 (11)

1576, 6 août. – *Paris.*

2942. — Lettres du Roy nostre sire pour la convocation et assemblée générale des estats de toutes les provinces de ce royaume en la ville de Bloys, au xv^e^ de novembre prochain. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 6 ff.
[F. 46852 (12)

2943. — 1576. — *La Rochelle, J. Portau.* In-8°, 4 ff. [F. 46852 (13)

1576, 12 août. – *Paris.*

2944. — Déclaration sur l'affranchissement des offices des sièges particuliers des eslections de ce royaume. — *Voir* n° 2808.

1576, 12 août. – *Paris.*

2945. — Déclaration de Sa Majesté sur le faict des privilèges (des officiers de son artillerie). — *Voir* n° 2833.

1576, 29 août. – *Paris.*

2946. — Anciens Statuts, ordonnances, règlemens, arrests du Conseil d'État,

lettres patentes (29 août 1576, novembre 1599, juin 1645, juin 1697) et arrests de la cour de Parlement d'enregistrement pour la communauté des maîtres jardiniers... de Paris, avec la réunion au profit de ladite communauté des charges de jurés héréditaires d'icelles et les offices d'auditeurs examinateurs des comptes... — *Paris, Gonichon,* 1732. In-4°, 42 p. [F. **22783**

2946 *bis.* — 1765. — *Paris, impr. de Grangé.* In-4°, 127 p. [F. **12987**

1576, septembre. – *Paris.*

2947. — Édict du Roy contenant le règlement faict par Sa Majesté entre les éleuz, contrerolleurs et receveurs des aydes et tailles de ce royaume, et l'augmentation des droicts, taxes et salaires d'iceux contrerolleurs. Ensemble les édicts précédens (des 24 janvier 1523, 17 mai 1543 et octobre 1574) pour mesme faict et les arrests donnez sur iceux, tant par la Chambre des comptes que par la Court des aydes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 55 p. [F. **46852** (15)

1576, septembre. – *Paris.*

2948. — Édict du Roy pour la création et establissement en tiltre d'office d'un contrerolleur général des finances, en chacune des receptes générales du taillon de ce royaume. Autre édict du Roy (d'avril 1577) pour la création et establissement d'un office de contrerolleur général des finances alternatif en chacune des receptes générales du taillon de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 16 p. [F. **46852** (16)

1576, septembre. – *Paris.*

2949. — (Lettres d') érection de Piney et Luxembourg en duché en faveur de François de Luxembourg... — (*S. l.,* 1676.) In-fol., 23 p. [F. **5001** (27)

(Suivi des *Lettres d'érection,* d'octobre 1581, *du duché de Piney et Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg;* — des *Lettres patentes,* du 10 juillet 1620, *en faveur de Léon d'Albret de Luxembourg pour estre reccu duc et pair;* — et des *Lettres patentes,* de mars 1661, *portant confirmation du contract de mariage* [*entre François-Henry de Montmorency, comte de Bouteville, et Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Luxembourg*].)

1576, septembre. – *Paris.*

2950. — (Lettres patentes confirmant les statuts des arquebusiers de Paris.) — *Voir* n^{os} 2883 et 2883 *bis.*

1576, 11 septembre. – *Paris.*

2951. — (Mandement du Roi renouvelant l'ordre aux gens des trois états de se trouver à Blois pour les États généraux, le 14 novembre 1576.) — (*S. l. n. d.*) In-fol., 1 p. [F. **5001** (27 *bis*)

1576, 15 septembre. – *Paris.*

2952. — Ordonnance du Roy sur le faict des monnoyes, contenant le descry de certaines espèces y mentionnées, avec défenses très expresses à toutes personnes de les exposer ni recevoir et à tous marchands et courtiers de faire amas de douzains ny autres monnoyes de billon, pour en trafiquer ou les transporter de ville en autre... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, sign. A-C.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **109**

1576, 6 octobre. – *Paris.*

2952 *bis.* — Déclaration portant défenses à toutes personnes d'exercer usures ny de prester à interest. — *Voir* n^{os} 2938 et 2939.

1576, 23 octobre. – *Paris.*

2953. — (Mandement aux conseillers généraux des finances de Normandie de faire exécuter l'édit portant création de offices de greffiers pour le fait des taille dans chaque paroisse du royaume.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.
[Dép. des Mss, Clair. **356**, fol. 103
(Imp. sur velin.)

1576, 31 octobre. – *Paris.*

2954. — Ordonnance du Roy sur le faict des querelles qui pourroient advenir en son logis ou à la suite de sa court, et de quelles peines seront punis les transgresseurs. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 14 p. [F. **46853** (1)

2955. — (S. d.) — (*S. l.*) In 4°, 3 p. [F. **23610** (375)

1576, novembre. – *Paris.*

2956. — Édict du Roy pour la création en tiltre d'office d'un ou deux messagers ordinaires en chacun siège des bailliages, séneschaucées ou élections, desquels les appellations ressortissent ès courts de Parlement et des aydes, et de la taxe, privilèges et droicts desdits messagers... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 23 p. [F. **46853** (2)

2957. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 23 p. 2 ex. [F. **27581** (9) et **46853** (3)

2958. — 1620. — *Ibid.* In-8°, 32 p. [F. **46853** (4)

(Suivi des *Arrests et règlemens donnez au profit des messagers ordinaires, contre les cochers et commis des coches* 1599-1609.)

2959. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 32 p. [Thoisy. **493** (1)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 29 mai 1582, *sur l'édict des messagers nouvellement créez en tiltre d'office* et de diverses pièces relatives aux messagers.)

2960. — (Deux autres ex. inc.) [F. **46853** (5) et Thoisy. **209**, fol. 1

2961. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 32 p. [Thoisy. **493** (13)

2962. — Édicts (de novembre 1576, décembre 1643 et mars 1655) et déclarations du Roy (des 29 mai 1582 et 1er juillet 1650) pour la création en titre d'office d'un ou deux messagers ordinaires pour aller de l'une en l'autre de toutes les villes, bourgs et bourgades de ce royaume. — *Paris, G. Targa* (s. d.). In-4°, 26 p. [F. **23610** (376)

1576, novembre. – *Paris.*

2963. — Édict du Roy sur l'establissement de toutes les chambres à sel de ce royaume en tiltre de greniers, en chacun desquels sont érigez huict officiers en chef et tiltre d'office formez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 14 p. [F. **46853** (7)

2964. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. **46853** (8)

1576, novembre. – *Paris.*

2965. — Édict du Roy sur la création en tiltre d'offices formez des regratiers et mesureurs de sel en tous les greniers et chambres à sel de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p. [F. **46853** (6)

2966. — Édicts (de novembre 1576 et de mars 1588) et déclarations (des 28 janvier 1577, 15 octobre 1594 et 6 juillet 1604) du Roy pour l'establissement, vente et revente des offices héréditaires de regratiers revendeurs de sel à petites mesures, receveurs et collecteurs de l'impost, en tous les greniers à sel de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1606. In-8°, 38 p. [Thoisy. **493** (2)

2967. — 1609. — *Paris, impr. de F. Jacquin.* In-8°, 11-61 p. [F. **46853** (9)

2968. — 1618. — *Ibid.* In-8°, 63 p. 2 ex. [F. **46853** (10) et Fz. **2364**

1576, 11 novembre. – *Paris.*

2969. — Lettres patentes du Roy portans défenses expresses à tous sergens et priseurs vendeurs d'exercer l'office les uns des autres, sans avoir prins de Sa Majesté lettres de provision et ampliation de pouvoir, suivant son édict du mois de mars dernier. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 13 p. [F. **46853** (11)

1576, décembre. – *Paris.*

2970. — Édict du Roy sur les procès et différents pour les préséances et prérogatives d'entre les princes du sang pairs de France et tous autres princes et seigneurs pairs, n'estans de la qualité de princes du sang. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 7 p. [F. **46853** (12)

1576, 1er décembre. – *Blois.*

2971. — Lettres du Roy pour la prolongation du temps et délay préfix par l'édict du mois de juillet dernier passé,

touchant la résignation des estats et offices à survivance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 12 p. [F. 46853 (13)

2972. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. 46853 (14)

1576, 6 décembre. – *Blois.*

2973. — Proposition faite par le Roy, en l'assemblée des Estatz, ouverte en la ville de Blois, le vi[e] de décembre 1576. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1576. In-8°, 19 p. [8° Le[13]. 4

2974. — (S. d.) — *Troyes, V[ve] N. Luce.* In-8°, 8 ff. [8° Le[13]. 4. A

2975. — Harangue prononcée par le Roy en l'assemblée générale de ses Estatz, en la ville de Bloys, le... 6[e] jour de décembre 1576. — *Paris, J. de Lastre* (1576). In-8°, 23 p. [8° Le[13]. 1

2976. — 1577. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-B, K-N. [8° Le[13]. 1. A (Incomplet.)

2977. — Harengue du Roy nostre sire faicte en l'assemblée des Estatz, par laquelle Sa Majesté déclaire la bonne affection qu'il a de faire vivre tous ses subjectz en bonne paix, union et concorde. — *Lyon, M. Jove et J. Pillehotte,* 1576. In-8°, 12 p. [8° Le[13]. 2

2978. — La Harangue prononcée par la majesté du Roy aux assistans estans assemblez pour tenir les Estatz en sa ville de Bloys... — *Poictiers, par P. Boizateau* (s. d.). In-8°, sign. A-B. [8° Le[13]. 3

2979. — Oratio Henrici III, Galliae ac Poloniae regis, gallice, summa cum actionis dignitate, Comitiis habita, in praeclara et regum altrice Blesiorum urbe, ad tres gallici populi praecipuos ordines... (Interprete Bened. de Flandria.) — *Parisiis, ex officina F. Morelli,* 1577. In-8°, 24 p. [8° Le[13]. 5

2980. — Henrici III, Galliae et Poloniae regis invictissimi, oratio, Blesiis habita, in concilio trium ordinum regni Gallici oct. id. decemb. 1576, et latine reddita per A. F. (Antonium Fabrum)... — *Parisiis, ex typ. D. a Prato,* 1577. In-8°, 12 p. [8° Le[13].6

1576, 29 décembre. – *Blois.*

2981. — Lettres du Roy sur l'édict d'anoblissement faict au mois de juin dernier, portans injonction de faire exécuter ledict édict et d'iceluy jouir tous ceux qui seront pourveuz de lettres de noblesse. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 7 p. [F. 46853 (15)

1577. – *Blois.*

2982. — Lettres de jussion du Roy à tous les justiciers et officiers, à fin d'envoyer leurs procès-verbaulx des publications par eulx faictes de ses édict et lettres d'ampliation de pouvoir des sergents et maistres priseurs vendeurs, et les noms de ceulx qui y auront contrevenu. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 12 p. [F. 46854 (1)

1577, 20 janvier. – *Blois.*

2983. — Ample Déclaration du Roy sur l'édict des anoblissemens, contenant que Sa Majesté veult iceluy son édict estre entièrement observé et exécuté selon sa forme et teneur, et que ceulx qui ont esté ou seront honorez desdits anoblissemens en joyssent pleinement et perpétuellement. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p. [F. 46854 (2)

1577, 28 janvier. – *Blois.*

2984. — Déclaration du Roy sur l'édict de création des regratiers, portant défenses à toutes personnes de vendre sel à petites mesures, s'ils n'ont lettres de provisions en tiltre d'offices formez, suyvant ledict édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 8 p. [F. 46854 (3)

2985. — Déclaration du Roy sur l'édict de création des regratiers... — *Voir* n[os] 2966-2968.

1577, 30 janvier. – *Blois.*

2986. — Ordonnance du Roy sur le faict de ceux de la nouvelle opinion et leurs associez. Avec la lettre de Monseigneur le duc de Montmorency à M. le prévost de Paris (du 7 février 1577)

pour faire procéder à l'exécution de la dicte ordonnance, suivant l'intention du Roy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 24 p.
2 ex. [F. **46854** (4) et 8° Ld[176]. **34**

2987. — 1577. — *Faict jouxte la forme et exemplaire imprimé à Paris par F. Morel.* In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. **46854** (5) et 8° Ld[176]. **34**. A

2988. — (S. d.) — *Troyes, Vve N. Lucc.* In-8°, 14 p. [F. **46854** (6)

1577, 31 janvier. – *Blois.*

2989. — Déclaration, vouloir et intention du Roy, par laquelle il permet à tous ses subjectz, tant de la noblesse que habitans des villes, qu'ilz ayent à se retirer en leurs maisons et y vivre ainsi qu'il est contenu en la présente... — *Suivant la copie imprimée à Poictiers, par A. Mesnier,* 1577. In-8°, sign. A-C.
[F. **46854** (7)

1577, février. – *Blois.*

2990. — Édict du Roy pour la nouvelle imposition mise sur les bleds, vins, toilles et pastels, qui se transportent de ce royaume ès païs estranges, avec défense d'en faire sortir aucuns lins, chanvres et laines, sur peine de confiscation. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 29 p. [F **46854** (8)

2991. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. **23610** (378) et **23740** (318)

2992. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 29 p.
[Rés. F. **1702** (6)

2993. — 1687. — *Paris, T. Charpentier.* In-4°, 11 p.
2 ex. [F. **23610** (377) et Rés. F. **918** (11)

1577, février. – *Blois.*

2994. — Lettres patentes du Roy contenans que d'ores en avant aucun officier comptable ne sera receu à l'exercice de son estat et maniement des deniers de sa charge, s'il ne baille bonne et suffisante caution et faict élection de domicile. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 14 p. [F. **46854** (9)

1577, février. – *Blois.*

2995. — (Lettres patentes qui autorisent les articles concernant le règlement du métier de sellier-lormier, proposés par les jurés et maîtres dudit métier. — Confirmation par Henri IV desdites lettres patentes, novembre 1595.) — (*S. l.,* 1602.) In-4°, 8 p. [F. **12955**

2996. — (1602.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **12956**

1577, 17 février. – *Blois.*

2997. — Lettres patentes du Roy touchant la levée de douze cens mil livres tournois sur les villes et gros bourgs de ce royaume, pour estre lesdicts deniers employez à l'entretènement des gens de guerre des deux armées que Sa Majesté fait dresser, pour les causes déclarées èsdites lettres. Avec l'estat des sommes de deniers à quoy sont taxez les villes et bourgs du ressort de la prévosté et vicomté de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 22 p.
2 ex. [F. **46854** (10) et Fz. **2102**

1577, 22 février. – *Blois.*

2998. — Ordonnance du Roy sur le département et reiglement de sa gendarmerie, avec injonction aux compagnies de se mettre en bon équipage, et s'acheminer en diligence aux lieux et gouvernemens désignez par icelle. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p.
[F **46854** (11)

2999. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[Rés. F. **176** (22)

1577, 22 février. – *Blois.*

3000. — Lettre missive du Roy nostre sire, envoyée à M. le séneschal de Lyon ou son lieutenant, pour le faict de sa gendarmerie et monstre d'icelle. — *Lyon, M. Jove et J. Pillehotte,* 1577. In-8°, 15 p. [F. **46854** (12)

1577, mars. – *Blois.*

3001. — Édict du Roy sur le faict des hostelleries, cabarets et tavernes ordinaires de ce royaume, et de ne les tenir sans lettres et permission dudict seigneur: avec les exemptions, franchises et règlements de ceux qui y seront pourveuz.

Publié en la cour de Parlement, le un. jour de juillet 1577. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 28 p.
[F. 46855 (1)

3002. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 29 p.
[F. 46855 (2)

3003. — Édict du Roy sur le fait des hostelleries, cabarets et tavernes ordinaires de ce royaume... Ensemble l'arrest du Conseil d'Estat (du 2 novembre 1602), portant mainlevée de la surséance de l'exécution dudict édict, avec la commission (du 2 novembre 1602) addressante à messieurs les thrésoriers généraux, pour la continuation de l'exécution du présent édict. — *Paris, C. de Montr'œil,* 1604. In-8°, 18 p. [F. 46855 (3)

1577, mars. – *Blois.*

3004. — Édict du Roy portant restablissement de l'office de prévost général de la connestablie et mareschaussée de France et des camps et armées de Se (*sic*) Majesté, avec lettres de provision et réception des feus sieurs prévosts Rapin et Morel (du 1er janvier 1605), et du sieur de La Morlière, à présent prévost général (du 14 janvier 1617), avec l'arrest de la cour de parlement de Paris (du 30 mars 1602) portant règlement dudit estat. — (*S. l.*) 1617. In-8°, 54 p. [F 46855 (4)

(Avec l'*Édit de confirmation de prévost de la connestablie de France,* d'avril 1600.)

3005. — Édict du Roy portant restablissement de l'office de prévost général de la connestablie et mareschaussée de France, camps et armées de Sa Majesté... Les lettres d'exemptions et privilèges accordées par ladite Majesté (le 8 février 1593) aux chefs et officiers de la compagnie dudit prévost général... L'édict de confirmation (d'avril 1600) dudit office de prévost général de la connestablie de France... L'arrest de la cour de parlement de Paris (du 30 mars 1602) portant règlement dudit office de prévost général. Avec les lettres de vétéran (du 14 mai 1627) octroyées aux archers de ladite connestablie, après avoir servy en ladite charge pendant vingt années). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 37 p. [F. 46855 (5)

3006. — Édit du Roy portant restablissement de l'office de prévost général de la connestablie et mareschaussée de France... Vérifié au Grand Conseil, le 12 avril 1577... Édit de confirmation dudit office (1600)... Déclaration (du 2 octobre 1651) portant exemption de tailles, taillon, levées de deniers et impost pour le vingtième du vin du cru, attribuée et confirmée audit sieur grand prévost et officiers de sa compagnie... Lettres de vétéran (du 14 mai 1627) octroyées aux officiers et archers de ladite prévosté après avoir servy en leurs charges pendant vingt-cinq années... Estat des officiers et archers de ladite prévosté, arresté par Sa Majesté à Versailles, le 22 novembre 1682, pour jouir des privilèges des commenceaux... Le tout recueilly par la diligence de maistre Nicolas Fontaine... — (*Paris*), *impr. de J. Grou* (1683). In-8°, 24 p.
[Thoisy. 493 (3)

1577, mars. – *Blois.*

3007. — Lettres patentes du Roy Henry III, accordées à M. le baron du Pont-Saint-Pierre, comme aîné de la maison de Roncherolles et successivement et à perpétuité à tous les aînés de ladite maison, de conseiller d'honneur né au parlement de Rouen. — (*Rouen*), *impr. de Machuel* (1692). In-4°, 12 p.
[4° Lm³. 1373

(Suivi des *Lettres de confirmation accordées par le roi Louis XIII,* le 20 mars 1623, *à M. le baron du Pont-Saint-Pierre, de conseiller d'honneur né au parlement de Rouen* et des *Lettres patentes,* de février 1692, *portant confirmation du droit et prérogative de conseiller d'honneur né au parlement de Rouen, accordées par Sa Majesté à M. le marquis du Pont-Saint-Pierre.*)

3008. — 1767. — *Paris, impr. de Prault.* In-4°, 12 p.
[Dép. des Mss, Fr. 29023, fol. 46

1577, 16 mars. – *Blois.*

3009. — Lettres du Roy contenans les causes du retardement des Estats et monstrans la bonne volonté que Sa Majesté a de pourvoir à tout, aussi tost que l'estat des affaires de ce royaume le per-

mettra. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 13 p. [F. 46855 (6)

3010. — Lettres patentes du Roy... sur la surcéance de l'arrest des cayers, présentez par les députez desdictz Estaz, jusques à ce que le temps se rende plus convenable. — *Tours, impr. de R. Siffleau,* 1577. In-4°, 4 ff. [F. 46855 (7)

1577, 20 mars. – *Blois.*

3011. — Lettres patentes du Roy de mainlevée et immunitez pour le clergé de France. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 22 p. [F. 46855 (8)

3012. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 22 p. [F. 46855 (9)

3013. — Lettres patentes du Roy pour les exemptions et immunitez des ecclésiastiques de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 10 p. [F. 46855 (10)

1577, 21 mars. – *Blois.*

3014. — Ordonnance du Roy sur le règlement et conduicte des gens de guerre faisans chemin par son royaume, pour remédier aux foulles et oppressions de ses subjects, et de quelles peines il veult les délinquents estre punis. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 7 p. [F. 46855 (11)

3015. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 7 p. 2 ex. [Fz. 2103 et Rés. F. 176 (23)

1577, 22 mars. – *Blois.*

3016. — Ordonnance du Roy sur le faict de ses monnoyes. Publiée à Paris, le xv. jour de juin 1577. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 ff. [F. 46855 (12)

3017. — Édict du Roy sur le faict de ses monnoyes. Publié à Paris le xv. jour de juing 1577. — Ensuivent les pourtraicts, pois et pris des espèces, tant de ce royaume que estrangères, ausquelles le Roy donne cours par la présente ordonnance. — *Paris, Vᵉ de J. Dallier et N. Roffet* (s. d.). In-8°, 30 ff., fig. [F. 46855 (13)

3018. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 31 ff., fig. [F. 46855 (14)

3019. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 30 ff., fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 111

3020. — Ordonnance du Roy sur le faict de ses monnoyes... — Ensuivent les pourtraicts, pois et pris des espèces... auquelles (*sic*) le Roy donne cours par la présente ordonnance. — Ensuivent les pourtraicts et figures des pièces descriées par ordonnance... — *Paris, Vᵉ de J. Dallier et N. Roffet* (s. d.). In-8°, sign. A-O, fig. [F. 46855 (15)

3021. — Édict du Roy sur le faict de ses monnoyes... avec l'arrest de la court de parlement de Rouen, contenans les limitations et déclarations sur ce faites par la dite court et sur le reiglement donné aux notaires et tabellions pour la réception des contractz, le tout leu et publié en jugement en icelle, le mardy neufiesme jour de juillet ensuyvant oudit an. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1578. In-8°, sign. A-E. [F. 46855 (16)

1577, 24 mars. – *Blois.*

3022. — Lettres patentes (du Roy) des privilèges des domestiques de sa maison. — *Voir* n° 2736.

1577, 29 mars. – *Blois.*

3023. — Lettres patentes du Roy portant établissement du droit de deux pour cent d'Arles. — *Paris, impr. de G. Jouvenel* (s. d.). In-4°, 4 p. [F. 23610 (380)

1577, 30 mars. – *Blois.*

3024. — Déclaration portant défenses aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces d'ordonner ni disposer des deniers du taillon affecté au payement de la gendarmerie, et aux receveurs généraux et particuliers du taillon d'en faire dépense, sinon sous le nom du trésorier ordinaire des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (317)

1577, avril. – *Blois.*

3025. — Édict du Roy pour la création et establissement d'un office d'un

IMPRIMERIE NATIONALE.

contrerolleur général des finances alternatif, en chacune des receptes générales du taillon de ce royaume. — *Voir* n° 2948.

1577, avril. – *Blois.*

3026. — Déclaration du Roy sur son édict du mois de juillet et la prolongation par luy faicte au mois de décembre dernier, contenant autre prolongation de quatre mois, avec permission à tous officiers de pouvoir résigner à survivance leurs estats et offices durant ledict temps. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 13 p. [F. **46856** (1)

1577, 2 avril. – *Blois.*

3027. — Lettres patentes du Roy portans mandement de faire signifier à tous gentilshommes et autres faisans profession des armes qu'ils ayent à se tenir prests en bon et suffisant équippage d'armes et chevaux, pour aller trouver Sa Majesté, ainsi qu'il est enjoinct par icelles lettres. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p. [F. **46856** (2)

3028. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. **176** (24)

1577, mai. – *Chenonceaux.*

3029. — Deux édicts du Roy (de mai 1577) pour le restablissement des généraulx des monnoyes, qui résideront ès douze principales provinces de ce royaume, et d'un prévost juge royal, un procureur du Roy, un greffier et deux sergens pour la justice, en chacune monnoye de cedict royaume... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 69 p. [F. **46856** (3)

3030. — Édit pour le rétablissement des généraux des monnoyes, qui résideront ès douze principales provinces de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (28)

1577, mai. – *Chenonceaux.*

3031. — Restablissement d'un procureur du Roy, un greffier et deux sergens ès prévostez des monnoyes de ce royaume. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1605. In-8°, 31 p. [F. **46856** (4)

3032. — Édict du Roy pour le restablissement d'un prévost, juge royal, un procureur du Roy, un greffier et deux sergens pour la justice, en chacune monnoye de ce royaune. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. **23610** (381)

1577, mai. – *Chenonceaux.*

3033. — Édict du Roy de la création de quatorze offices de conseillers dudict sieur, contrerolleurs généraux provinciaux des greniers à sel en quatorze généralités de ce royaume, aux gaiges de 1200 livres tournois par an chacun office. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 29 p. [F. **46856** (5)

1577, 14 mai. – *Chenonceaux.*

3034. — Déclaration du Roy sur ses lettres patentes et closes du mois passé, touchant le devoir des gentilshommes et autres personnes faisans profession des armes et tenans fiefs, et sur l'association générale permise ès provinces de royaume. Ensemble l'injonction de faire publier les lettres de Sa Majesté pour la permission de pouvoir résigner à survivance durant le temps de quatre mois (du 15 mai 1577). — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 4 ff. [F. **46856** (6)

1577, 1er juin. – *Chenonceaux.*

3035. — Lettres pattentes du roy Henry III... par lesquelles Sa Majesté a confirmé, aprouvé et homologué la partition faite entre les chanoines de l'église de Paris des bénéfices estant à leur collation. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (382)

1577, 18 juin. – *Bourgueil.*

3036. — Lettres patentes du Roy contenans la commission pour la saisie et vente des biens de ceux de la nouvelle opinion et autres tenans leur party. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p. [F. **46856** (7)

3037. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 15 p. 2 ex. [F. **46856** (8) et Fz. **2104**

3038. — 1577. — *Poictiers, impr. de P. Boizateau.* In-8°, 8 ff. [F. 46856 (9)

1577, juillet. – *Poitiers.*

3039. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict, par lesquelles ledict seigneur faict et establit en chacune paroisse de ce royaume une personne franc et exempt de toutes tailles, creues, contributions et subventions quelsconques, qui se lèvent ou lèveront cy-après, pour quelque cause ou occasion que ce soit. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°. 16 p. [F. 46856 (10)

1577, juillet. – *Poitiers.*

3040. — Édict du Roy contenant l'union des charges de thrésoriers de France et généraux des finances et la création d'un cinquième thrésorier général en chacun bureau. — *Paris, par M. Patisson, chez R. Estienne,* 1578. In-8°, 70 p. [F. 46856 (11)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* de mars 1578, *contenant que, vacation advenant par mort des estats de thrésoriers généraux de France, ils demeureront supprimez et esteints jusques à ce qu'ils soyent réduits au nombre de trois;* — l'*Édict du Roy,* de mai 1578, *par lequel Sa Majesté a attribué aux thrésoriers généraux de France chacun demy escu, pour leurs droicts de présence des jours qu'ils s'assembleront en leurs bureaux, pour l'exercice de leurs offices;* — et des *Lettres de jussion à la Chambre des comptes,* des 23 et 30 mai 1578, *pour passer le demy escu d'espices attribué aux thrésoriers généraux de France, pour leurs droits de présence.*)

1577, 1er juillet. – *Chastellerault.*

3041. — Lettres du Roy portans mandement à tous nobles et autres tenans fiefs en la prévosté et viconté de Paris, se trouver audict lieu, pour estre faict estat, tant de ceux qui feront service personnel que de ceux qui contribueront aux fraiz de la présente guerre. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 14 p. [F. 46856 (12)

3042. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [Fz. 2105

1577, 17 juillet. – *Poitiers.*

3043. — Ordonnance du Roy sur le faict des monstres et département des compaignies de sa gendarmerie, ès lieux et provinces désignez par icelle. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°. 15 p. 2 ex. [F. 46856 (13) et Fz. 2107

3044. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. 176 (28)

1577, 17 juillet. – *Poitiers.*

3045. — Lettres de dispense pour certain temps à un prévost et ses archers de prester serment au siège. — *Voir* n° 186.

1577, 9 août. – *Poitiers.*

3046. — Mandement du Roy pour le retardement de l'assemblée des compagnies de sa gendarmerie, avec injonction à icelles compagnies de se rendre en bon équipage ès provinces, lieux et jours qui leur sont limitez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 15 p. [Rés. F. 176 (30)

1577, 25 août. – *Poitiers.*

3047. — Lettres patentes du Roy portans interdiction et défense de ne faire ou poursuivre aulcunes saisies sur ceulx du clergé par les commissaires des francs fiefs, avec évocation des procès en son privé conseil, en conséquence des édicts faicts sur les précédentes interdictions et mainlevée des dictes saisies, et avec annullation et cassation des procédures, sentences et jugemens faicts et donnez au préjudice de ce. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 13 p. [F. 46856 (14)

1577, septembre. – *Poitiers.*

3048. — Ordonnance du Roy sur le faict et réglement général de ses monnoyes. — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet,* 1577. In-8°, 60 ff., fig. [F. 46857 (1)

3049. — 1577. — *Ibid.* In-8°, 60 ff., fig. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 115

3050. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 60 ff., fig. [F. 46857 (3)

3051. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, sign. A-Q. [F. 46857 (5)

(Mq. le titre.)

3052. — Ordonnance du Roy sur le faict et règlement général de ses monnoyes. — Ensuyt le pris que les maistres des monnoyes et changeurs seront tenuz donner au peuple des espèces de billon estrangères cy-devant descriées... — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet,* 1577. In-8°, 77 ff., fig. [F. 46857 (2)

3053. — 1578. — *Ibid.* In-8°, sign. A-Q, A-B. [F. 46857 (4)

1577, septembre. – *Poitiers.*

3054. — Édict de pacification faict par le Roy, pour mettre fin aux troubles de son royaume et faire désormais vivre tous ses subjects en bonne paix, union et concorde, soubs son obéissance. Leu et publié en la cour de Parlement (de Paris), le VIIIe jour d'octobre 1577. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 75 p. 2 ex. [F. 46858 (1) et Fz. 2108

3055. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 40 p. [F. 46858 (5)

3056. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 48 p. [F. 46858 (6)

3057. — 1595. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 40 p. [F. 46858 (8)

3058. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de ce royaume. — *Poitiers, impr. de F. Le Page,* 1577. In-8°, sign. A-H. [F. 46858 (2)

3059. — 1577. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-I. [F. 46858 (3)

3060. — 1577. — *Tours, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 42 p. [F. 46858 (4)

3061. — Édict du Roy sur la pacification des troubles de ce royaume. Avec les articles des conférances tennes à Nérac et au Flex, confirmés par lettres patentes du Roy (du 14 mars 1579 et du mois de décembre 1580). — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges,* 1581. 3 part. en 1 vol. in-8°. [Rés. F. 1535 (1-3)

3061 *bis.* — (Un autre ex. de la 3e partie.) [F. 46865 (3o)

3062. — 1581. — *Ibid.* In-8°, sign. A-G. [F. 46858 (7)

(Ne contient que la première et la seconde partie.)

3063. — Édict de pacification faict par le Roy pour mettre fin aux troubles de son royaume... — *Voir* n° 4531.

1577, septembre. – *Poitiers.*

3064. — Édict du Roy portant anoblissement de certain nombre de personnes au pays et duché de Bretaigne, avec exemption et affranchissement de fouage, tailles et autres impositions extraordinaires. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 29 p. [F. 46858 (10)

1577, 10 septembre. – *Poitiers.*

3065. — Ordonnance du Roy sur le faict, conduicte et reiglement des gens de guerre pour réprimer les foulles et oppressions qu'ils font sur le pauvre peuple. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1577. In-8°, 12 p. [F. 46858 (11)

3066. — (Un autre ex. inc.) [Fz. 2106

1577, 20 septembre. – *Poitiers.*

3067. — Seconde Déclaration du Roy sur son édict des anoblissemens, pour faire entendre son vouloir et intention sur les immunitez, exemptions et privilèges, dont Sa Majesté veult faire joyr tous ceux qui par vertu dudict édict seront anoblis. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 13 p. [F. 46858 (12)

1577, 26 septembre. – *Poitiers.*

3068. — Injonction de par le Roy pour faire advertir les compaignies de sa gendarmerie, qui sont de présent en garnison, et autres, qui n'ont encore faict monstre, qu'ils ayent à se retirer promptement en leurs maisons, sans fouller ny

oppresser le pauvre peuple. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1577. In-8°, 8 p.
[F. 46858 (13)

1577, 28 septembre. – *Poitiers.*

3069. — Mandement du Roy pour advertir les nobles et autres tenans fiefs que Sa Majesté les a licenciez, de luy faire service pour ceste fois, et donné mainlevée des terres saisies sur ceux qui devoient contribuer en argent. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1577. In-8°, 4 ff. [F. 46858 (14)

1577, 28 septembre. – *Poitiers.*

3070. — Ordonnance du Roy sur le descry des monnoyes de billon étrangère. — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet*, 1577. In-8°, sign. A-D. [F. 46858 (15)

3071. — Ordonnance du Roy sur le faict des monnoyes, par laquelle Sa Majesté permet à tous ses subjects de mettre et exposer entre eux les espèces de billon estrangères, pendant le temps porté par icelle : avec plusieurs articles concernans le mesme faict. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1577. In-8°, 23 p.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 114

1577, novembre. – *Paris.*

3072. — Édict... pour la survivance des secrétaires du Roy du collège ancien, en payant cinq cens livres de finance aux parties casuelles de Sa Majesté. — *Voir* n° 2565.

1577, 21 novembre. – *Paris.*

3073. — Ordonnance du Roy sur le faict de la police générale de son royaume, contenant les articles et reiglemens que Sa Majeste veult estre inviolablement gardez, suyvis et observez, tant en la ville de Paris qu'en toutes les autres de son dict royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 72 p.
2 ex. [F. 47023 (28) et Thoisy. 493 (6)

1577, 28 novembre. – *Paris.*

3074. — Édict du Roy portant création d'un greffier en chacune conciergerie, prison et géolle, en toutes les jurisdictions royales de ce royaume. — *Paris, G. Targa* (s. d.). In-4°, 3 p.
[F. 23610 (383)

1577, décembre. – *Paris.*

3075. — Édict du Roy pour la création en chef et tiltre d'offices formez des clercs des greffes, tant en sa court de parlement de Paris que aux autres cours souveraines, bailliages, séneschaulcées, siéges présidiaux, prévostez et autres jurisdictions de ce royaume. Ensemble le reiglement et taxe du salaire de ceux qui seront pourveuz desdits offices. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 32 p. [F. 46859 (1)

3076. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 32 p.
[F. 46859 (2)

3077. — (S. d.) — *Jouxte la coppie imprimée à Paris, par F. Morel.* In-8°, 32 p. [F. 46859 (3)

3078. — 1727. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-4°, 16 p.
[F. 21745 (3)

1577, décembre.

3079. — Règlement des places et charges que le Roy entend estre observé et gardé par les clercs des greffes qui seront pourveus en titres d'offices, en toutes ses cours souveraines... et autres siéges et jurisdictions royales et subalternes de son royaume. Avec l'arrest du Conseil (du 20 mars 1578) pour les salaires desdits clercs des greffes et déclaration (*sic*) de Sa Majesté pour l'exécution d'iceux (des 18 septembre 1578 et 8 août 1579). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p.
[F. 23610 (383 *bis*)

1577, 4 décembre. – *Paris.*

3080. — (Déclaration du Roi confirmant, en faveur de Jean de Verdun et de son fils, le privilège des clercs de l'écritoire pour la signature des rapports des maçons et charpentiers jurés dans la prévôté de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (319)

1577, 10 décembre. – *Paris.*

3081. — (Lettres patentes confirmant

en la tutelle et curatelle des enfants mineurs de Léonor d'Orléans sa veuve Marie de Bourbon.) — *Voir* n° 2705.

1577, 20 décembre. – *Paris.*

3082. — Déclaration du Roy sur l'entretènement de l'édict de pacification faict au mois de septembre dernier, avec l'estat des compaignies de gens de pied que Sa Majesté retient à son service, enjoignant aux autres se retirer en leurs maisons. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 22 p. [F. 46859 (4)

1577, 27 décembre. – *Paris.*

3083. — Édict du Roy nostre sire pour les marchans fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icele, par lequel il est défendu à toutes personnes tenans péages, mis sus depuis cent ans... de ne les plus lever, sur peine d'estre punis; et, quant à ceux qui en prétendent auparavant, ordonne que dedans trois mois après la publication de ces présentes, seront tenus porter ou envoyer leurs tiltres et enseignemens en la cour de Parlement; et aussi que toutes choses empeschans la navigation, seront ostées incontinent... de ladicte rivière et fleuves descandans en icelle. — *Orléans, É. Gibier,* 1578. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. 1563 (3)

3084. — 1604. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, sign. A-C. [F. 46859 (5)

3085. — 1629. — *Orléans, impr. de G. Hotot.* In-8°, sign. A-D. [Rés. F. 1589 (72)

3086. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 27 p. [Rés. F. 1543 (68)

3087. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 ff. [F. 46859 (6)

1577, 28 décembre. – *Paris.*

3088. — Lettres patentes du roy Henry III de l'octroy faict aux marchants fréquentant la rivière de Loire et autres fleuves y descendans de pouvoir lever l'ayde et subside y mentionné sur chacune espèce de marchandise y continué ès villes de Nantes, Saulmur, Orléans et la Charitté et en telle ville, lieu et lieux sur ladicte rivière que bon leur semblera, par l'espace... de dix ans. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1629. In-8°, sign. A-D. [Rés. F. 1589 (71)

3089. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 25 p. [Rés. F. 1543 (66)

3090. — Déclaration du droict de boiste ès villes de Nantes, Saumur, la Charité et autres lieux, que le Roi a permis aux marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle lever certains deniers sur les denrées et marchandises passans par le destroit de ladite rivière et fleuves... — *Orléans, impr. de la Vve G. Hotot,* 1655. In-8°, 12 p. [Rés. F. 1560 (26)

(Extrait de l'acte précédent.)

1577, 30 décembre. – *Paris.*

3091. — Déclaration du Roy sur l'édict faict par Sa Majesté, au mois de septembre dernier, pour le règlement général des monnoyes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 13 p.
2 ex. [F. 46859 (7) et Rés. Z. Fontanieu. 220 (15)

3092. — 1578. — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet.* In-8°, 14 p.
2 ex. [F. 46859 (8 et 9)

3093. — 1578. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 123

3094. — (S. d.) — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, 4 ff. [F. 46859 (10)

1577, 31 décembre. – *Paris.*

3095. — Commission du Roy portant défense aux sergens royaux d'exercer leurs offices, sans avoir prins l'ampliation de pouvoir priser et vendre, suyvant l'édict d'union du mois de mars, déclarant à faulte de ce leurs estats impétrables et voulant que, en leurs places, autres soient commis pour l'exercice de la justice. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 15 p. [F. 46859 (11)

1578, janvier. – *Paris.*

3096. — Édict du Roy par lequel Sa Majesté octroye aux officiers de ses eaues et forests droict de chauffage pour eux et leurs successeurs, suyvant le reiglement porté par iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 23 p. [F. 46860 (1)

3097. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. 46860 (2)

1578, janvier. – *Paris.*

3098. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles sont admonestez les évesques et archevesques d'aller faire résidence en leurs diocèses, s'employer en tous offices dignes d'un bon pasteur et restablir le divin service ès lieux où il auroit esté discontinué, à l'occasion des troubles. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 11 p. [F. 46860 (3)

1578, 12 janvier. – *Paris.*

3099. — Ordonnances du Roy sur le faict des querelles qui pourroient advenir en son logis ou à la suitte de sa court . . . — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 12 p. [F. 46860 (4)

1578, 12 janvier. – *Paris.*

3100. — Lettres patentes du Roy sur la tollérance et permission du cours des quintz et demy quintz de Philippes Dalles, durant le mois de février de ceste présente année 1578, en la province de Champaigne, avec pouvoir aux debteurs de s'acquicter durant ledict temps, en consignant par eux, aux greffes ou en la Monnoye de Troyes, espèces descryées pour estre convertyes en monnoye royalle. — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 7 ff. [F. 46860 (5)

1578, 16 janvier. – *Paris.*

3101. — Déclaration portant deffences aux juges d'avoir esgard aux pièces non seellées, aux notaires de les délivrer non seellées, aux sergens de les exploiter, et enjoint aux notaires d'intituler le nom du garde seel. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 ff. [F. 46860 (6)

1578, 18 janvier. – *Paris.*

3101 *bis*. — Les Reiglemens des maistres tailleurs d'habits. . . de Lyon . . . confirmés par lettres patentes du 18 janvier 1578, du 8 décembre 1598 et du mois de mai 1630.) — *Lyon*, 1630. In-8°, 45-15 p. [F. 46636

1578, février. – *Paris.*

3102. — Édict du Roy sur la création d'une élection et bureau de recepte des aydes, tailles, taillon, creues et autres impositions, establie en la ville de Montluçon en Bourbonnois, à l'instar des autres élections de ce royaume. — *Paris impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 24 p. [F. 46860 (7)

(Suivi des *Lettres de déclaration du Roy*, du 7 avril 1578, *par lesquelles il n'entend comprendre les élections de Montluçon et Bellat* [sic] *aux lettres de suspension et réduction d'élections par luy cy-devant faictes.*)

3103. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (320)

(Ne contient pas les lettres du 7 avril 1578.)

1578, 15 février. – *Paris.*

3104. — Lettres patentes du Roy pour le reiglement et réformation des eaulz et forestz de Normendye. Avec les arrestz donnez par la court de Parlement sur la vérification desdites lettres. — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1578. In-8°, sign. A-K. [F. 46860 (8)

1578, mars. – *Paris.*

3105. — Édict du Roy sur la création d'une élection et bureau de recepte des aydes, tailles, taillon, creues et autres impositions, establie en la ville de Bellac en la basse Marche, à l'instar des autres élections de ce royaume. — *Paris, impr. de Morel*. 1578. In-8°, 32 p. [F. 46861 (1)

(Suivi des *Lettres de declaration du Roy*, du 7 avril 1578, *par lesquelles il n'entend comprendre les élections de Montluçon et Bellac aux lettres de suspension et réduction d'élections par luy cy-devant faictes.*)

1578, mars. – *Paris.*

3106. — Édict du Roy contenant le règlement des taxes ordonnées aux éleuz.

procureurs, greffiers et receveurs des tailles de ce royaume, pour l'imposition des deniers extraordinairement levez sur ses subjects, et déclarations sur iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1579. In-8°, 32 p. [F. 46861 (2)

3107.— 1580. — *Ibid.* In-8°, 32 p. [F. 46861 (3)

1578, mars. – *Paris.*

3108. — Déclaration du Roy contenant que, vacation advenant par mort des estats de thrésoriers généraux de France, ils demeureront supprimez et esteints jusques à ce qu'ils soyent réduits au nombre de trois. — *Voir* n° 3040.

1578, 4 mars. – *Paris.*

3109. — Édict (de février 1585) et déclaration du Roy (du 4 mars 1578) sur les places de religieux laiz aux abbayes et prieurez de son royaume... pour tous capitaines, gentilshommes et soldats blécez et estropiez, pour le service de Sa Majesté... deffendant à tous abbez et prieurs, religieux et convent n'en recevoir ny bailler pension à autres qu'à ceux de ladicte qualité. — *Paris, C. de Montroeil*, 1586. In-8° monté in-fol., 11 ff. [Rés. F. 176 (32)

3110. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. 165 (96)

1578, 5 mars. – *Paris.*

3111. — Déclaration et reiglement faicts par le Roy sur l'observation et entretènement de son édict de création des greffes des présentations, nouvellement establis ès courts souveraines et jurisdictions royales de ce royaume, contenant les peines èsquelles Sa Majesté entend estre condamnez ceux qui contreviendront ausdits édict, déclaration et reiglement. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 15 p.
2 ex. [F. 46861 (4) et Thoisy. 493 (7)

1578, 18 mars. – *Paris.*

3112. — Commission du Roy addressant à M. le président au siège du Mans pour l'exécution des édicts de Sa Majesté concernans les estats et offices des sergens royaulx priseurs et vendeurs. Publié au Mans, le 12e jour de may 1578. — *Le Mans, impr. de H. Olivier*, 1578. In-8°, 6 ff. [F. 46861 (5)

1578, 27 mars. – *Paris.*

3113. — Ordonnance (du 27 mars 1578) et déclaration du Roy (du 13 décembre 1584) sur le faict des monnoyes. — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1585. In-8°, 31 p., fig. [F. 46861 (6)

1578, avril. – *Paris.*

3114. — Édict du Roy sur la création et establissement des offices de conseillers et assesseurs en chacun des sièges des prévosts, viguiers et juges ordinaires royaux, ressortissans nuement ès courts de Parlement. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 14 p. [F. 46861 (7)

3115. — Édict du Roy sur la création et establissement de certain nombre de conseillers en chacun des sièges particuliers des bailliages et séneschaussées de ce royaume. Avec l'arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 2 may 1609, portant establissement de deux offices de conseillers en chaque siège royal de ce royaume. — *Paris, Vve N. Roffet*, 1609. In-8°, 16 p. [F. 46861 (8)

3116. — Édict du Roy sur la création et establissement des offices de conseillers et assesseurs en chacun des sièges des prévosts, viguiers et juges ordinaires royaux. — *Voir* nos 2508 et 2509.

1578, avril. – *Paris.*

3117. — Édict du Roy contenant création et érection en chef et tiltre d'office formez en chacun bureau establis pour le faict des traictes de bleds, vins, toiles et pastels, d'un contrerolleur particulier desdictes traictes et d'un greffier pour servir au faict d'icelles; ensemble le règlement pour l'exercice desdicts estats. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 16 p. [F. 46861 (9)

3118. — Édict du Roy sur la création en tiltre d'office des contrerolleurs et greffiers des traictes domaniales. — *Pa-*

ris, par M. Patisson, chez R. Estienne, 1578. In-8°, sign. a-c. [F. 46861 (10)

1578, 4 avril. – *Paris.*

3119. — (Lettres patentes confirmant Jean de Percontal dans ses privilèges de premier barbier.) — *Voir* n° 2819.

1578, 5 avril. – *Paris.*

3120. — Lettres patentes, par lesquelles le Roy a estably maistre Claude Lyonne à recevoir les deniers provenans de places et charges de clercs ès greffes suyvant l'édict... de décembre 1577, et valide les quittances, comme celles de ces trésoriers des parties casuelles. — *Paris, N. Roffet* (s. d.). In-8°, 3 ff.
[F. 46861 (11)

1578, 7 avril. – *Paris.*

3121. — Lettres de déclaration du Roy, par lesquelles il n'entend comprendre les élections de Montluçon et Bellat aux lettres de suspension et réduction d'élection par luy cy-devant faictes. — *Voir* n°s 3102 et 3105.

1578, 8 avril. – *Paris.*

3122. — Lettres patentes portant que les charges de trésorier et controlleur de l'argenterie du Roy, dont sont pourvus Pierre Dumoulinet et Robert Barat, seront exercez par eux seuls, nonobstant la réduction et suspension d'aucuns officiers portée par les lettres du 6 avril 1578. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (321)

1578, 9 avril. – *Paris.*

3123. — Déclaration du Roy portant mandement à tous juges de recevoir une lettre de maistrise de chacun mestier, données par le feu roy Henry II à Claude de France sa fille, en faveur de son mariage fait avec le duc de Lorraine, par toutes les villes et lieux de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1606. In-8°, 7 p. [F. 46861 (12)

1578, 14 avril. – *Paris.*

3124. — Ordonnance du Roy, par laquelle est défendu à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de ne transporter hors de ce royaume or, argent ou billon, monnoyé ou non monnoyé, en masse ou ouvragé, sur peine de confiscation d'icelles. — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet*, 1578. In-8°, 3 ff. [F. 46861 (13)

1578, 25 avril. – *Paris.*

3125. — Déclaration du Roy qui accorde à ceulx qui donneront advertissement des faussetez et malversations commises dans les finances du Roy la huitième partie des sommes qui proviendront et seront adjugées à Sa Majesté sur leurs advertissements. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 23610 (385), 4° Fm. 5840.4 (43) et 34796.5 (44)

3126. — Déclaration portant que ceux qui donneront des avis contre les comptables qui auront malversé ès maniemens de leurs recettes auront la huitième partie des deniers qui en proviendront, en rapportant la certification du procureur général de la Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (322)

1578, 26 avril. – *Paris.*

3127. — Lettres patentes du Roy contenans la révocation de la suspension et réduction d'aucuns officiers de ses finances. — *Paris, R. Estienne*, 1578. In-8°, 4 ff. [F. 46861 (14)

1578, 26 avril. – *Paris.*

3128. — Lettres portant rétablissement des recettes générales des finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23740 (323)

1578, 28 avril. – *Paris.*

3129. — Lettres patentes de la royne mère du Roy portants commission pour la poursuite et recouvrement des restes des comptes de ses officiers comptables. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 8 p. [F. 46861 (15)

1578, 29 avril. – *Paris.*

3130. — Lettres de déclaration du Roy sur les édicts des offices de garde-

notes et des estats et offices à survivance, par lesquelles Sa Majesté ordonne que tous notaires royaulx des villes, bourgs, bourgades et autres lieux et endroicts de ce royaume jouyssent de leurs offices à survivance et ensemble des tiltres de gardenotes, aux conditions et ainsi qu'il est porté par lesdictes lettres. Avec les lettres de jussion dudit seigneur (du 25 juillet 1578). — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 23 p.
[F. 46861 (16)

3131. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
[F. 46861 (17)

(Ne contient pas les lettres de jussion.)

1578, mai. – *Paris.*

3132. — Édict portant règlement pour la poursuite et recouvrement des restes des comptes des officiers comptables et révocation de tous dons faicts sur lesdits restes, au préjudice du don général faict à la royne mère du Roy pour la construction de son palais des Thuileries. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 31 p. [F. 46861 (18)

3133. — (S. d.) — (*S. l.*) — In-8°, 8 p. [F. 23740 (324)

1578, mai. – *Paris.*

3134. — Édict du Roy sur la création en tiltre d'office formé d'un œconome et commissaire, en chacun diocèse de ce royaume, pour jouir dudit office, aux mesmes honneurs que les autres officiers comptables de Sa Majesté et aux gaiges portez par ledict édict. Ensemble la vérification de la Chambre des comptes sur iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 21 p.
[F. 46861 (19)

1578, mai. – *Paris.*

3135. — Édict de création et establissement, en tiltre d'offices formez, de certain nombre d'adjoincts en chacun bailliage, séneschaulcée, prévosté, vicomté et jurisdiction royale de ce royaume. Publié en Parlement, le xv. d'octobre 1578. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 13 p. [F. 46861 (20)

3136. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 13 p.
[F. 46861 (21)

3137. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p.
[F. 46861 (22)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 14 décembre 1580, *sur l'édict de création des offices d'adjoints, concernans la charge desdits adjoints, jusques où elle s'estend, et le pouvoir et droits à iceux attribuez.*)

3138. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
[F. 23610 (388)

1578, mai. – *Paris.*

3139. — Édict du Roy, par lequel Sa Majesté crée et ordonne, en chacun des greniers et chambres à sel dépendans d'iceux, un office de sergent en chacun desdits greniers et chambres où il y en a eu un estably, et de deux sergens où il n'y en a aucuns, avec pouvoir d'exploicter, tant pour ses gabelles, tailles et impos que pour le faict de la justice, par l'estendue du ressort desdits greniers et chambres. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 16 p. [F. 46861 (23)

1578, mai. – *Paris.*

3140. — Édict et déclaration du Roy contenant le restablissement des sergens royaux en chacune élection et la création, règlement et ampliation des sergens des aydes et tailles, avec pouvoir de conjoinctement exécuter, avec leurdict office, les deniers des décimes et subventions levées sur le clergé de France. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 15 p.
[F. 46861 (24)

3141. — Édict du Roy portant création des offices d'huissiers, sergents, collecteurs des deniers des aydes, tailles, taillon, gabelles et décimes, des élections, greniers à sel, ès diocèses du ressort et estendue des cours des aydes de Paris et Normandie. Vérifié èsdites cours des aydes, le 2 juillet 1578 et 17 décembre 1579. — *Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost,* 1629. In-8°, 15 p.
[F. 46861 (25)

3142. — Édict en forme de déclaration contenant la création, règlement et

ampliation des sergens des aydes et tailles, avec pouvoir de conjoinctement exécuter, avec leurdict office, les deniers des décimes et subventions levées sur le clergé de France. — *Paris, C. de Montrœil* (s. d.). In-8°, 14 p. [F. 46861 (26)

1578, mai. – *Paris.*

3143. — Édict du Roy par lequel Sa Majesté a attribué aux thrésoriers généraux de France chacun demy escu, pour leurs droicts de présence des jours qu'ils s'assembleront en leurs bureaux pour l'exercice de leurs offices. — *Voir* n° 3040.

1578, mai. – *Paris.*

3144. — Édict portant création d'un office de controlleur sur la vente et débarquement du foin arrivant et qui se vendra en cette ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (386)

1578, 3 mai. – *Paris.*

3145. — Contract faict par le Roy avec Maistre Guichard Faure, secrétaire de sa Chambre, pour le rachapt des rentes constituées sur les greniers à sel des généralitez de Paris, Bourgongne, Champaigne, Picardie, Rouen, Caen, Bourges, Tours, Orléans et Bloys. — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-F. [8° Lf³⁰. 18

1578, 9 mai. – *Paris.*

3146. — (Lettres patentes du Roi validant les décharges, rabais et autres ordonnances rendues et à rendre par les délégués du Saint-Siège, les cardinaux de Bourbon et d'Este, pour l'aliénation de 50,000 écus de rente à lui accordée sur le temporel de l'Église.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p. [F. 46861 (27)

1578, 23 mai. – *Paris.*

3147. — Lettres patentes portans commission à tous huissiers et sergens royaulx d'exécuter pour le recouvrement des débetz de compte et restes dépendents d'iceux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 6 p. [F. 46861 (28)

1578, 23 mai. – *Paris.*

3148. — Lettres patentes... confirmatives de la déclaration donnée par le roi Charles IX, le 13 février 1573, par laquelle il est deffendu à tous huissiers... de faire aucuns exploits... dans le bailliage de Bar... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.

[Dép. des Mss, Fr. 15764, fol. 123

1578, 23 mai. – *Paris.*

3149. — Lettres de jussion à la Chambre des comptes pour passer le demy escu d'espices attribué aux thrésoriers généraux de France pour leurs droicts de présence. — *Voir* n° 3040.

1578, 30 mai. – *Paris.*

3150. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté déclaire n'avoir compris les dons faicts aux duchesses de Montmorency et de Longueville, à l'édict dernier de révocation... de tous dons faicts sur les restes de ses officiers comptables. Avec l'arrest de la Chambre des comptes (du 8 août 1578) sur la vérification d'icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 21 p. [F. 46861 (29)

1578, 30 mai. – *Paris.*

3151. — Secondes lettres de jussion sur l'attribution du... demy escu d'espices (attribué aux thrésoriers généraux de France pour leurs droicts de présence). — *Voir* n° 3040.

1578, juin. – *Paris.*

3152. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'offices de receveurs des consignations en main tierce, par jugemens, ou par déposts volontaires, et des droicts, prérogatives et salaire d'iceux. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26 juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 14 p. [F. 46862 (1)

3153. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46862 (2)

3154. — 1686. — *Paris, N. Pepingué.* In-8°, 8 p. [F. 23610 (389)

3155. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'offices de receveurs des consi-

gnations en main tierce, par jugements, ou par déposts volontaires... Avec déclaration (du 16 mai 1581) et commission de Sa Majesté (du 29 novembre 1581) et arrests de la Court des aydes et du Conseil d'Estat. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 32 p.
[F. 46862 (3)

3156. — 1618. — *Paris, Mettayer et L'Huillier.* In-8°, 12 p.
[F. 46862 (4)

(Ne contient pas la commission mentionnée sur le titre.)

3157. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'offices de receveurs des consignations en main tierce, par jugemens ou par despots volontaires... — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1618. In-8°, 51 p. [F. 46862 (5)

(Suivi de l'*Édict du Roy*, d'août 1594, *de la réunion à son domaine de la recepte des consignations et revente d'icelles, à faculté de rachapt perpétuel, et commission pour cest effect; avec les déclarations intervenues sur ledit édict et arrests de la Cour des aydes et Conseil d'Estat.*)

3158. — 1621. — *Paris.* In-8°, 40 p.
[F. 46862 (6)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 26 janvier 1608, *pour faire contraindre toutes personnes subjettes à consignations de consigner le prix d'icelles ès mains des receveurs desdites consignations.*)

3159. — Édit du Roy portant érection en titre d'offices de receveurs des consignations en main tierce, par jugement ou par déposts volontaires... Vérifié en Parlement, Chambre des comptes et Cour des aydes. Ensemble la déclaration (du 26 janvier 1608) pour faire contraindre toutes personnes sujettes à consigner le prix d'icelles ès mains des receveurs desdites consignations... — *Paris, C. Saugrain* (s. d.). In-4°, 8 p.
[Thoisy. 86, fol. 1

1578, juin. – *Charleval.*

3160. — Édict portant amnistie en faveur de tous les comptables, leurs clercs et commis. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (325)

1578, juin. – *Paris.*

3161. — Statuts et ordonnances des maistres peigniers et tablettiers de cette ville de Paris (confirmés par lettres patentes de juin 1578). — (*S. l.*, 1705.) In-4°, 15 p. [F. 22438

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 28 mars 1705, *en faveur des maistres peigniers-tablettiers... de Paris.*)

3162. — Statuts, arrêts, sentences et règlements pour la communauté des maîtres et marchands peigniers-tablettiers (de Paris). — *Paris, imprimé par les soins de MM. Minet et Boivin, jurés en charge,* 1760. In-8°, 268 p.
2 ex. [F. 44747 et Rés. F. 1844

(Lettres de confirmation des statuts des peigniers-tabletiers, de juin 1578, du 11 avril 1606 et de septembre 1741.)

1578, juillet. – *Paris.*

3163. — Édict du Roy pour le restablissement de l'ancienne jurisdiction des esleuz, création et establissement d'un président en chacune élection de ce royaume. — *Paris, impr. de J. Mettayer,* 1578. In-8°, sign. A-D. [F. 46862 (7)

3164. — Édict du Roy pour le restablissement et attribution de l'ancienne jurisdiction des éleuz... avec création et establissement... d'un président en chacune élection de ce royaume. Ensemble l'arrest de la Chambre des comptes (du 12 août 1578) sur ledit édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 28 p. [F. 46862 (8)

3165. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 28 p.
[F. 46862 (9)

3166. — Édit du Roi portant création d'un office de président, d'un avocat de Sa Majesté, d'un receveur des amendes et de deux huissiers en chacune élection de ce royaume, restablissement de l'ancienne jurisdiction des éleus, avec attribution de la qualité et titre de conseillers... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (390)

1578, 6 juillet. – *Paris.*

3167. — Lettres patentes du Roy portans défenses à tous ses subjects de faire aucune levée de gens de guerre ny

sortir de son royaume au service de qui que ce soit, avecq commandement de courir sus à ceux qui seroient si téméraires... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 8 p. [F. 46862 (10)

1578, 17 juillet. – *Paris.*

3168. — Déclaration... portant attribution au Grand Conseil du possessoire des bénéfices étant à la présentation et collation de MM. les cardinaux et autres ayans indult de Notre Saint Père le Pape. — *Paris, C. Huguier* (s. d.). In-4°, 3 p. [F. 23610 (391)

3169. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (392)

1578, août. – *Paris.*

3170. — Édict du Roy sur le règlement et augmentation du pouvoir des advocats dudit seigneur en chacun siège présidial et autres justices royales de ce royaume... Publié en Parlement, le xv. octobre 1578. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 21 p. [F. 46862 (11)

3171. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46862 (12)

3172. — Édict du Roy sur le règlement et augmentation du pouvoir des advocats dudit seigneur en chacun siège présidial... — *Paris, J. Richer,* 1607. In-8°, 21 p. [Fz. 2112

(Suivi d'une déclaration du Roi, du 27 mai 1606, sur cet édit.)

1578, 13 août. – *Paris.*

3173. — Déclaration de Sa Majesté sur le faict des privilèges (des officiers de son artillerie). — *Voir* n° 2833.

1578, 13 août. – *Paris.*

3174. — (Lettres patentes confirmant Jean de Percontal dans ses privilèges de premier barbier.) — *Voir* n° 2819.

1578, 14 août. – *Paris.*

3175. — Ordonnance du Roy portant défenses à toutes personnes n'ayans droict de chasse de chasser, avec engins quelsconques, à cerfs, biches, chevreuls, sangliers, lièvres, connils, perdrix, hérons, faisans ny autre sorte de sauvagine ou gibier, et de n'avoir et se servir de chiens couchans... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 8 p. [F. 46862 (14)

1578, 25 août. – *Paris.*

3176. — Lettres patentes du Roy de déclaration sur l'édict de création de certain nombre de conseillers en chascun des sièges particuliers des bailliages et séneschaulcées de ce royaume, par lesquelles la réception desdicts conseillers est attribuée aux baillifs et séneschaux... et ordonné que le règlement pour la distribution des procez et autres exercices des estats de conseillers sera gardé par tous lesdicts sièges particuliers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 21 p. [F. 46862 (15)

1578, 2 septembre. – *Paris.*

3177. — Déclaration et reiglement faicts par le Roy sur l'observation et entretènement de son édict de création des greffiers des présentations... de sa Cour des aydes à Paris intervenu sur ladicte déclaration. Ensemble l'arrest d'icelle cour sur ledict édict de création. — *Paris, Vve de J. Dalier et N. Roffet,* 1579. In-8°, 9 ff. [Thoisy. 493 (8)

3178. — 1581. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p.
2 ex. [F. 46862 (16) et Fz. 1757

1578, 12 septembre. – *Fontainebleau.*

3179. — Lettres patentes portant que les trésoriers et controlleurs généraux des guerres seront payez par chacun an d'une bourse de cent jettons, ainsi que par le passé. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (326)

1578, 18 septembre. – *Fontainebleau.*

3179 *bis.* — (Déclaration pour l'exécution du règlement de décembre 1577.) — *Voir* n° 3079.

1578, 18 septembre. – *Fontainebleau.*

3180. — Coppie des lettres d'interdiction à la cour de parlement de Paris et renvoy au Grand Conseil, comme conservateur des privilèges des secrétaires du Roy, d'un procès pendant en ladite cour, dées (*sic*) l'année 1552... avec procès-

verbal de l'huissier du Grand Conseil, des 16 octobre, 12 et 18 novembre... 1578. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23610 (393)

1578, 27 septembre. – *Fontainebleau.*

3181. — (Mandement du Roi aux trésoriers généraux de France pour contraindre les bénéficiers et gens d'Église à payer les sommes auxquelles ils ont été taxés.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.
[Thoisy. 1, fol. 113

1578, octobre. – *Fontainebleau.*

3182. — Édit du Roy... portant établissement du droit de serment, lequel doit être payé par tous les officiers du royaume prenant provisions au grand sceau ... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (394) et 4° F. 1171 (1)

3183. — (S. d.) — (*S. l.*) — In-4°, 3 p. [F. 23610 (395)

1578, 7 octobre. – *Fontainebleau.*

3184. — Troisième déclaration du Roy, confirmative de son édict des anoblissemens et des privilèges, exemptions et immunitez des anobliz par le bénéfice d'iceluy... suivant... l'ordonnance de Sa Majesté sur l'article du cahier des Estats généraux faisant mention desdits anoblissemens. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 15 p.
[F. 46862 (17)

1578, novembre. – *Paris.*

3185. — Le livre des statuts et ordonnances de l'Ordre et milice du benoist Sainct-Esprit, institué par le très chrestien roy de France et de Pologne Henry III de ce nom. — (*S. l. n. d.*) In-4°, sign. A-F. [F. 15535

1578, 8 novembre. – *Doliuville.*

3186. — Lettres patentes du Roy à sa Court des monnoyes pour vérifier purement et simplement les édicts faicts à Chenonceau sur le restablissement des généraux provinciaux, prévosts et autres officiers desdictes monnoyes. Avec deux arrests (du 2 décembre 1578), sur ce donnez par ladite court, en obtempérant au vouloir et commandement de Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1578. In-8°, 15 p. [F. 46862 (18)

1578, 28 novembre. – *Paris.*

3187. — Déclaration faicte par le Roy sur l'édict des présidens et éleuz et autres officiers des élections de ce royaume, contenant le reiglement d'entre lesdits présidens et éleuz, advocats, receveurs des amendes et sergens desdites élections; avec l'augmentation des gages accordez ausdits éleuz, contrerolleurs et greffiers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 16 p. [F. 46862 (19)

3188. — (S. d.) — *Paris, T. Charpentier.* In-4°, 8 p. [F. 23610 (396)

1578, décembre. – *Paris.*

3189. — Le Livre des statuts et ordonnances de l'ordre du benoist sainct Esprit estably par le très chrestien roy de France et de Pologne Henry III... — (*S. l. n. d.*) In-4°, sign. A-H. [Thoisy. 362, fol. 1

3190. — (Un autre ex., avec notes mss, rel. aux armes de Henri IV.)
[Rés. Ll14. 1

3191. — (Un autre ex., rel. mar. r. aux armes de Louis XIII.) [Rés. Ll14. 1. α

3192. — (Un autre ex., impr. sur vélin, rel. mar. br. aux armes de Henri III.) [Vélins. 1181

3193. — 1610. — *Paris, P. Mettayer.* In-4°, 62 p. [4° Ll14. 1. A

3194. — 1629. — *Ibid.* In-4°, 44 p.
[4° Ll14. 1. B

3195. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 26 p. [Rés. Ll14. 1. C

3196. — Les Statuts et ordonnances de l'ordre du benoist sainct Esprit... — *Paris, impr. de C. Morel,* 1629. In-4°, 68 p. [4° Ll14. 18

3197. — (Deux autres ex., rel. parch. avec semis de fleurs de lis d'or.)
[Rés. Ll[14]. 18 et 18. α

3198. — 1655. — *Paris, S. Piget.* In-4°, 68 p. [4° Ll[14]. 18. A

3199. — 1661. — *Paris, F. Noël.* In-4°, VIII-26 p. [Thoisy. 362, fol. 33

3200. — 1661. — *Ibid.* In-4°.
[4° Ll[14]. 18. B
(Ne contient que la table.)

3201. — 1689. — *Paris, J. Jombert.* In-8°, 96 p. [8° Ll[14]. 18. C
(Suivi des *Privilèges octroyés par Henry III aux cardinaux, prélats, commandeurs et officiers dudit ordre*, mars 1580.)

3202. — Extrait des statuts de l'ordre du Saint-Esprit. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1728. In-4°, 4 p.
[4° Ll[14]. 42

1578, 7 décembre. – *Paris.*

3203. — Déclaration du Roy contre un mémoire nagueres semé, au préjudice de la vérité, touchant l'érection de plusieurs prétendus édicts de nouvelles impositions. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1578. In-8°, 7 p. [F. 46862 (20)

1578, 17 décembre. – *Paris.*

3204. — Le Serment et vœu du très chrestien roy de France... Henry III et aucuns statuts qu'il a fait pour l'ordre et chevallerie des archihospitaliers du Saint-Esprit. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21613, fol. 223

1579, février. – *Paris.*

3205. — Édict du Roy sur les remonstrances faictes à Sa Majesté par les gens des trois Estatz du pays et duché de Bourgongne. — *Dijon, impr. de J. Des Planches*, 1580. In-8°, 6 ff. [F. 46863 (1)

1579, 2 mars. – *Paris.*

3206. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté a prolongé pour six mois la grâce des survivances de notaires, avec le tiltre de gardenotte, à compter du jour de l'expiration des lettres de déclaration de Sadicte Majesté qui en ont esté premièrement expédiées. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46863 (2)

1579, 14 mars. – *Paris.*

3207. — Les Articles résolus et accordez à Nérac, en la conférence (du 28 février 1579) de la royne mère du Roy, assistée d'aucuns princes et seigneurs du Conseil privé du Roy, avec le roy de Navarre, aussi assisté d'autres seigneurs et gentilshommes et des députez de ceux de la religion prétendue réformée (et confirmés par le Roi). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1580. In-8°, 30 p.
[Thoisy. 480 (28)

3207 *bis*. — Lettres patantes du Roy sur les articles accordés en la conférance tenue à Nérac. — *Voir* nos 3061 et 3062.

1579, avril. – *Paris.*

3208. — Statuts et ordonnances pour la communauté des maistres paveurs à Paris (confirmés par lettres patentes de Henri III). — (*S. l. n. d.*) In-8°, paginé 1-8. [F. 22437
(Inc.)

1579, 18 avril. – *Paris.*

3209. — Lettres patentes du Roy octroyez aux gens des trois estats de Normandye, aux fins de la réformation des officiers dudict pays... — *Rouen, Le Mesgissier*, 1579. In-4°, 6 p.
[F. 23610 (397)

1579, mai. – *Paris.*

3210. — Ordonnances... sur les plainctes et doléances faictes par les députez des Estats... convoquez et assemblez en la ville de Bloys. Publiées en la court de Parlement, le 25e jour de janvier 1580. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1580. In-8°, 200 p. [F. 25913

3211. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 200 p. 4 ex. [F. 25916, 40986, 46863 (3) et Fz. 1687

3212. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 200 p.
[F. 40987

3213. — 1583. — *Ibid.* In-8°.
[F. 46863 (4)
(Ne contient que le titre et les tables.)

3214. — Ordonnance... sur les plaintes et doléances faictes par les députez des Estats... convoquez et as-

semblez en la ville de Bloys. Publié au siège présidial à Caen, le... 21 janvier 1581... — *Caen, impr. de B. Macé,* 1581. In-8°, 152 p. [F. 25917

3215. — Commentaires sur les ordonnances de Blois establies aux Estats généraux convoquez en la ville de Blois 1579, ... pour la réformation de la justice... nouvellement reveu... et augmenté par M. Philibert Bugnyon,... 3e édition. — *Lyon, J. Stratins,* 1584. In-8°, XVI-371 p. [F. 25921

(Avec le texte de l'édit.)

3216. — 1585. 3e éd. — *Ibid.* In-8°, XVI-371 p. [F. 25922

3217. — 1585. 3e éd. — *Lyon, J. Patrasson.* In-8°, XVI-371 p. [F. 34411

3218. — Ordonnance du roi Henri III sur les plaintes et doléances faites par les députés des États de son royaume, convoqués et assemblés en la ville de Blois, avec des notes... par M. Boucher d'Argis, ... — *Paris, Leboucher,* 1788. In-32. [F. 42945

(Tableau des successions, par Camus et A.-J. Boucher d'Argis. T. XIV.)

3219. — Articles (112-114) extraits de l'ordonnance de Blois... portant deffense aux officiers des cours souveraines de s'entremettre directement ou indirectement des affaires d'autres personnes que de celles du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (398)

3220. — Extraict des ordonnances... sur les plainctes et doléances faites par les députez des Estats... assemblez en la ville de Blois. Péages nouveaux prohibez, article 282. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 p. [Rés. F. 1563 (44)

1579, mai. – *Paris.*

3221. — Édict du Roy portant défenses de faire aucune couppe et vente de bois de haulte fustaye ès forests de ce royaume, soit en quantité d'arpens ou en nombre d'arbres, si ce n'est par les commissions décernées par ledict seigneur fondées sur urgente nécessité et vérifiées en ses courts de Parlements. Ensemble l'arrest de la court (du 15 juin 1579) sur ledict édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 15 p. [F. 46863 (6)

3222. — 1579. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46863 (7)

1579, 7 mai. – *Paris.*

3223. — Règlement fait par le Roy pour l'administration de la justice, entre les cours du Parlement et les chambres establies, suivant l'édict de pacification et articles accordez en la conférence tenue à Nérac... — *Bourdeaux, S. Millanges,* 1571 (*sic, pour* 1579). In-8°, 23 p. [F. 46863 (8)

1579, juin. – *Paris.*

3224. — Édict du Roy sur la création et érection en tiltre d'office de quatre-vingts sergens à cheval, de mesme condition et qualité que les unze-vingts jà establis, lesquels seront disposez par les bailliages selon que Sa Majesté verra bon estre, avec la suppression des pouvoirs et ampliations octroyées par cy-devant à d'autres huissiers et sergens. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 13 p. [F. 46863 (9)

3225. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (399)

1579, juin. – *Paris.*

3226. — Lettres de déclaration portant validation des contracts, testamens et tous actes perpétuels, faicts et receus par les notaires du hault et bas pays d'Auvergne, défectueux et nuls, pour n'y estre observé le LXXX. et IV. article de nos ordonnances faictes à Orléans en l'année 60. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 8 p. [F. 46863 (10)

1579, juin. – *Paris.*

3227 — Édict du Roy concernant les déclarations, statuts et ordonnances faictes par Sa Majesté sur les remonstrances, plainctes et doléances contenues au cahier des gens des trois Estats du pays et duché de Bretagne. — *Rennes, impr. de J. Du Clos,* 1579. In-8°, sign. A-E. [F. 46863 (11)

1579, juin. – *Paris.*

3228. — Édit portant création de quatre offices de maistres en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (327)

1579, 15 juillet. – *Paris.*

3229. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut et entend que toutes permissions de résigner offices, qui ont cy-devant esté expédiées par vertu des édicts sur ce faits y mentionnez, demeureront... de nul effect à ceux qui les ont obtenues et n'ont payé le tiers denier de la juste valeur d'iceux offices, si par eux n'est payé le supplément dudit tiers denier, dans le dernier jour de décembre prochain au plus tard. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1579. In-8°, 14 p. [F. 46863 (12)

1579, août.

3230. — Édict portant suppression, en cas de mort, de quatre offices de maistres en la Chambre des comptes, créez par édit du mois de juin 1579. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (328)

1579, 8 août. – *Paris.*

3231. — Déclaration du Roy sur l'édict des offices des clercs des greffes de ce royaume nouvellement créez par l'édict du mois de décembre 1578. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46859 (3 *bis*)

3232. — Déclaration du Roi en exécution de l'édit de création des clercs des greffes, règlement et arrest pour l'exercice et salaires d'iceux. — *Voir* n° 3079.

1579, 12 août. – *Paris.*

3233. — Commandement du Roy pour la publication de l'édict d'octroy de chauffage aux officiers des eaues et forests, portant déclaration que ledit édict est des réservez par le résulta (*sic*) dudit seigneur en son Conseil, sur les cayers et propositions des Estats, pour estre exécuté selon sa forme et teneur. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1579. In-8°, 11 p. [F. 46863 (13)

1579, 13 août. – *Paris.*

3234. — Lettres patentes du Roy, pour l'institution et ouverture des Grands Jours en la ville de Poictiers, pour ceste présente année, et les séneschaussées, bailliages et gouvernement y ressortissans, et de l'authorité et temps d'iceux. Publiez en la cour de Parlement, le XIV^e^ jour d'aoust 1579. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1579. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. 46863 (15) et Rés. Z. Fontanieu. 229 (13)

1579, 13 août. – *Paris.*

3235. — Lettres patentes du Roy contenant la forme de reiglement fait par ledit seigneur sur la perception des droitz de gabelle, mis sur le sel ès greniers et magazins à sel de ce royaume. Avec l'arrest de la Court des aydes en Normendie (du 14 décembre 1579), donné sur la vérification desdites lettres patentes. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1580. In-8°, sign. A-E. [F. 46863 (16)

1579, 16 août. – *Paris.*

3236. — (Mandement du Roi pour contraindre les officiers des eaux et forêts à payer à Michel Tamponnet les sommes dues par eux pour le bois de chauffage qui leur a été octroyé.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46863 (17)

1579, septembre. – *Paris.*

3237. — Édict du Roy sur la réformacion et règlement des orfebvres, joiailliers, affineurs, départeurs et tireurs d'or et d'argent, avec créacion d'un recepveur et contrerolleur en chasque provinces (*sic*)... — *Paris, N. Roffet*, 1580. In-8°, 38 p. [F. 46863 (18)

3238. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 38 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 126 *bis*

1579, 28 septembre. – *Paris.*

3239. — Lettres patentes, par lesquelles le Roy veult que les procureurs qui postullent, sans avoir pris provision, soient assignez en son Conseil, pour se veoir condamner en 50 escuz d'amende. — *Paris, N. Roffet* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46863 (19)

1579, octobre. – *Paris.*

3240. — Édit portant que les comptables remettront ès mains de leurs pro-

cureurs leurs comptes et acquits, et qu'ils les feront juger dans le temps porté par les ordonnances, et que des frais et vacations moitié en appartiendra à celuy qui aura dressé lesdits comptes et l'autre moitié remise à la bourse commune des procureurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (329)

1579, 11 octobre. – *Paris.*

3241. — Commission au premier huissier ou sergent sur ce requis pour contraindre tous messagers d'apporter ou envoyer la copie des lettres de provision, en vertu desquelles ils exercent lesdicts estats, au Conseil privé du Roy, sur peine de 100 escus d'amende sur les défaillans. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 7 p. [F. 46863 (20)

1579, 8 novembre. – *Orléans.*

3242. — Lettres patentes du Roy portans mandement à tous baillifs, sénéschaux, leurs lieutenans et autres juges de recevoir, mettre en possession et faire oyr les pourveuz des offices de priseurs, vendeurs et sergens conjoinctement uniz en un mesme corps, et ampliations baillées ausdits officiers, suyvant son édict du mois de mars 1576; avec déclaration que lesdits édicts de priseurs vendeurs et d'union sortiront leur plein et entier effect, comme estans des réservez par l'édict faict sur les cayers des Estats généraulx de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1579. In-8°, 8 p. [F. 46863 (21)

1580, janvier. – *Paris.*

3243. — Édict du Roy de la création de deux maistrises en chacun mestier, qui seront receuz sans chef-d'œuvre, en faveur de la royne de Navarre; déclarations, arrests et règlement général intervenuz sur les monopoles qui se commettoient pour empescher l'exécution d'iceluy ès lieux où il reste à exécuter. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 26345 et 46864 (1)

1580, 10 janvier. – *Paris.*

3244. — Déclaration du Roy... pour lever le doubte de la suppression des offices. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 7 p. [F. 46864 (2)

1580, février. – *Paris.*

3245. — Édict du Roy sur les plainctes et remonstrances du clergé de France, généralement assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Melun, l'an 1579. Publié en Parlement, le VIII^e^ jour de mars... 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 45 p. [F, 46864 (3)

(Suivi des *Lettres patentes du Roy*, du 10 février 1580, *de département, en sept villes de ce royaume, de la juridiction attribuée aux syndics et députez généraux du clergé de France cy-devant establis à Paris.*)

3246. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 64 p. [F. 46864 (4)

3247. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 45 p. [F. 46864 (5)

3248. — Édict du Roy sur les plainctes et remonstrances du clergé de France, généralement assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Melun 1579. Publié en la court de parlement à Rouen, le 18^e^ jour d'aoust 1580. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1601. In-8°, 56 p. [F. 46864 (6)

(Suivi des lettres patentes, du 10 février 1580.)

1580, 10 février. – *Paris.*

3249. — Lettres patentes du Roy de département, en sept villes de ce royaume, de la jurisdiction attribuée aux syndics et députez généraux du clergé de France cy-devant establis à Paris. — *Voir* n^os^ 3245-3248.

1580, 10 février. – *Paris.*

3250. — Lettres par lesquelles un diocèse ou bénéficier ne sera saisi et exécuté pour l'autre, si ce n'est pour les causes contenues en icelles; par lesquelles aussi la somme de 100,000 escus est remise au clergé sur les arrérages escheus au dernier jour de décembre 1579, pré-

tendus par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris; et encores la quarte partie des sommes ausquelles les diocèses affligez ont esté imposez pour l'aliénation du temporel de l'Église, de l'année 1576; ensemble les restes des millions de livres levées ès années 1574 et 1575 et ce que l'on pourroit prétendre des décimes, emprunts et de toutes charges quelsconcques deues par ledict clergé, jusques audict dernier jour de décembre, en payant au Roy les sommes accordées par iceluy clergé. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46864 (8)

3251. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. 46864 (9)

1580, 17 février. – *Paris.*

3252. — (Lettres de déclaration sur l'édit d'août 1576 relatif au règlement des finances pour le ressort du parlement de Bordeaux.) — *Voir* n° 2940.

1580, mars. – *Paris.*

3253. — Édict du Roy de la suppression des offices des greffes civils, criminels et des présentations et clercs d'iceux en toutes les jurisdictions royales, pareillement des tabellionnages, garde-seaulx, garde notes, pour estre réunis et incorporez au domaine dudict seigneur; et de l'aliénation desdicts offices à rachapt perpétuel, remploy des deniers qui en proviendront, et du remboursement de ceux qui cy-devant en ont esté pourveuz, et asseurance de ceux qui le seront pour l'advenir. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le XXVI. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1580. In-8°, 15 p. [F. 46864 (10)

3254. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46864 (11)

3255. — 1736. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 21899 (8) et 23610 (402)

3256. — Édict du Roy pour la suppression des offices des greffes civils, criminels et des présentations et clercs d'iceux en toutes les juridisctions royales ... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1580. In-8°, 22 p. [F. 46864 (12)

(Suivi des lettres de jussion, du 25 juillet 1580, par lesquelles le Roi enjoint au parlement de Paris de procéder à la lecture et publication de cet édit.)

3257. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 21 p. [F. 46864 (13)

1580, mars. – *Paris.*

3258. — Le Livre des privilèges, franchises et immunitez, données et octroyées par le très chrestien roy de France... grand maistre... de l'ordre... du Saint-Esprit, aux cardinaux, prélats, commandeurs et officiers d'iceluy ordre. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1594. In-4°, 15 p. [4° Ll[14]. 4. A

3259. — 1620. — *Paris, R. Baraigne.* In-8°, 16 p.
3 ex. [F. 27624 (22), 46864 (14) et 8° Ll[14]. 17

3260. — 1629. — *Paris, P. Mettayer.* In-4°, 14 p. [4° Ll[14]. 4

3261. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, sign. A-C. [Thoisy. 362, fol. 64

3262. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (401)

3263. — Additions aux statuts de l'ordre du Saint-Esprit pour les privilèges des cardinaux, prélats, commandeurs et officiers... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1729. In-4°, 8 p.
2 ex. [4° F. 1171 (3) et 4° Ll[14]. 43

3264. — Privilèges... octroyés aux cardinaux, prélats, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit. — *Voir* n° 3201.

1580, 8 mars. – *Paris.*

3265. — (Lettres patentes du Roy portant suppression des offices de contrôleurs provinciaux, collecteurs, regratiers et revendeurs de sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-D. [F. 46864 (15)

1580, 26 mars. – *Paris.*

3266. — Déclaration et règlement fait

par le Roy sur la distribution des permissions que les hostelliers, taverniers et cabaretiers de ce royaume doivent prendre, et perception des deniers qui en proviendront, suivant l'édict... de mars 1577. — *Paris, N. Roffet,* 1580. In-8°, 8 ff. [F. 46864 (17)

3267. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46864 (18)

1580, mai. – *Paris.*

3268. — Édict du Roy sur l'establissement de certain nombre de changeurs en toutes les villes de son royaume, suyvant l'édict publié en l'an 1555. et de l'érection d'iceux en tiltre d'offices... Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 4e juillet 1581. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 15 p. [F. 46865 (1)

3269. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46865 (2)

3270. — Édict du Roy sur l'establissement de certain nombre de changeurs en toutes les villes de son royaume... et de l'érection d'iceux en titre d'office... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 21264 (1) et 23610 (403)

(Suivi de l'*Édict*, d'avril 1607, *portant restablissement des offices de changeurs héréditaires par toutes les villes de ce royaume.*)

1580, mai. – *Paris.*

3271. — Édict du Roy portant establissement des offices de changeurs héréditaires. — *Voir* n° 1244.

1580, mai. – *Paris.*

3272. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict, contenant création de deux maistres jurez de chacun mestier en chacune ville de ce royaume où il y a des maistrises et maistres jurez, en faveur du mariage du Roy. Avec autres lettres patentes donnez à Rouen, le XXI. jour de décembre dernier (1596), pour l'autre maistre restant à pourvoir suyvant ledit édit, et l'arrest de la court de parlement de Rouen, donné le 29e jour de janvier 1597. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1597. In-8°, 22 p. [F. 46865 (3)

1580, 2 mai. – *Paris.*

3273. — Déclaration du roy Henry III, donnée en faveur de la cappitainerie et grurie de Corbeil et de Senart, de (*sic pour* et) vérification d'icelle, du 29 juillet audit an. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (404)

1580, 3 mai. – *Paris.*

3274. — Lettres patentes du Roy pour l'entretien et observation de l'édict de pacification et des articles de la conférence de Nérac... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 8 p. [F. 46865 (4)

1580, 4 mai. – *Paris.*

3275. — Déclaration du Roi sur l'édict des eaues et forests et usagers d'icelles... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 15 p. [F. 46865 (5)

1580, 12 mai. – *Paris.*

3276. — Lettres patentes du Roy pour faire lever sur ses villes closes la solde de 50.000 hommes de pied, avec la commission. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 15 p. [F. 46865 (5 *bis*)

1580, juin. – *Paris.*

3277. — Édict du Roy sur le restablissement et érection des offices qui estoient supprimez par le cahier des Estats tenus à Blois. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 7 p. [F. 46865 (6)

3278. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. 46865 (7)

1580, juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3279. — Édict du Roy de l'érection d'une deuxiesme chambre aux requestes du Palais et de deux présidents et huict conseillers pour la composition d'icelle. Publié en Parlement, le Roy y séant, le

26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 8 p. [F. 46865 (8)

3280. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46865 (9)

1580, 3 juin. – *Paris.*

3281. — Lettres patentes du Roy pour l'entretènement du dernier édict de pacification et articles arrestez en la conférence de Nérac, et pour faire saisir les biens de ceux qui se sont eslevez en armes contre la teneur dudict édict et articles. Publié en Parlement, le 6e jour de juin 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 22 p. [F. 46865 (10)

3282. — 1580. — *Orléans, É. Gibier.* In-8°, 24 p. [F. 46865 (11)

3283. — 1580. — *Tours, impr. de Z. Griveau.* In-8°, sign. A-C. [F. 46865 (12)

1580, 4 juin. – *Paris.*

3284. — Lettres patentes portans commission à maistre Anthoine Arnauld, conseiller du Roy, auditeur des comptes à Paris et contrerolleur général des restes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 30 p. [F. 46866 (4)

1580, 26 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3285. — Mandement du Roy sur le faict des monstres des compaignies de sa gendarmerie et des lieux et provinces où se doivent rendre pour faire service à Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 16 p. [F. 46865 (13)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3286. — Édict du Roy sur l'ampliation du pouvoir et jurisdiction des juges présidiaux, ès matières civiles et criminelles, et érection de conseillers en tiltre d'offices de ce qui s'en défaut en chacun siège desdicts présidiaux jusques au nombre de quinze, et de l'augmentation de leurs gages. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 15 p. [F. 46865 (14)

3287. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46865 (15)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3288. — Déclaration et règlement du Roy... sur son édict des traictes domaniales, faict au mois de fevrier 1577. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 19 p. [F. 46865 (16)

3289. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 20 p. [Rés. F. 1702 (7)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3290. — Édict du Roy pour le restablissement de l'édict, publié en l'an 1563, sur le faict d'ayde et subvention des procès. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le XXVI. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 8 p. [F. 46865 (17)

3291. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46865 (18)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3292. — Édict du Roy de l'érection et création de deux huissiers en la seconde chambre des requestes du Palais. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 7 p. [F. 46865 (20)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3293. — Édict du Roy sur le reiglement du salaire des notaires et tabellions et réception des contracts. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 13 p. [F. 46865 (21)

3294. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [F. 46865 (22)

3295. — (1636.) — (*S. l.*) In-fol., 7 p. [F. 5001 (29)

1580, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3296. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict pour le restablissement, création et érection d'une chambre des

comptes en ce pays de Normendye, pour résider... en ceste ville de Rouen. Avec l'arrest donné par la court de parlement (de Rouen) sur la publication desdites lettres. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1580. In-8°, sign. A-D.
[F. 46865 (23)

3297. — Édit portant rétablissement et création d'officiers en la Chambre des comptes de Normandie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23740 (331)

1580, 25 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3298. — Déclaration du Roy sur l'édict de la suppression des offices des greffes. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 26. juillet 1580. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1580. In-8°, 8 p. [F. 46865 (24)

3299. — 1580. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46865 (25)

1580, août. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3300. — Édict du Roy sur l'érection et establissement de la chambre des requestes au parlement de Bourdeaux. — *Bourdeaux, impr. de P. Ladime,* 1581. In-8°, 6 ff. [F. 46865 (26)

1580, septembre. – *Fontainebleau.*

3301. — Édict du Roy de la création et establissement d'une chambre des requestes en la court de parlement à Rennes... — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-C.
[F. 46865 (27)

(Suivi de la *Déclaration* du 4 janvier 1581 *sur le précédent édict.*)

1580, 11 septembre. – *Fontainebleau.*

3302. — Déclaration du Roy faicte sur la réunion et revente des greffes estans en l'appennage de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46865 (28)

1580, 20 septembre. – *Fontainebleau.*

3303. — Lettres patentes de jussion pour lever par la... cour (de parlement de Rouen) les modifications par elle faites sur le... règlement (concernant les conseillers assesseurs créés par l'édit de septembre 1575). — *Voir* n° 2865.

1580, 4 octobre. – *Fontainebleau.*

3304. — Provision en survivance au profit de M. d'Halincourt de l'office de cappitainerie de la ville et chasteau de Corbeil et de la cappitainerie des chasses et gruerie de la forest de Senart. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23610 (406)

1580, 4 octobre. – *Fontainebleau.*

3305. — Ordonnance portant qu'il sera procédé à la revision des parties employées ès comptes des receveurs généraux et particuliers du taillon, et que celles qui n'auront pas esté payées à leur destination seront rayées purement et simplement et répétées sur lesdits receveurs avec le double. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (407)

1580, 15 octobre. – *Fontainebleau.*

3306. — Déclaration portant que les trésoriers des réparations et fortifications feront seuls l'exercice de leurs dits offices, et deffenses à tous comptables de s'immiscer au maniement des deniers destinez ausdites fortifications. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (332)

1580, 18 octobre. – *Fontainebleau.*

3307. — Ordonnance portant que les trésoriers de la marine compteront en la Chambre des comptes de Paris des fortifications, réparations, curement du port de Marseille et des mortes-payes, et défense à la Chambre des comptes de Provence d'en connoistre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (333)

1580, 14 novembre. – *Ollainville.*

3308. — Déclaration du Roy sur les modifications qui sont demeurées sur les 5. 6. 7. 14. et 16. articles du... règlement (concernant les conseillers assesseurs créés par l'édit de septembre 1575). — *Voir* n° 2865.

1580, décembre. – *Blois.*

3309. — Édict du Roy sur la pacification des troubles, contenant confirmation, ampliation et déclaration, tant des précédents édits sur ledit faict, mesmes en l'an 1577, que des articles arrestez en la Conférence de Nérac. Publié à Paris, en Parlement, le 26. de janvier 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 8 p. [Thoisy. 480 (30)

3310. — Édict du Roy sur la pacification des troubles... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 45 p.
2 ex. [F. 27581 (12) et 46865 (29)
(Suivi des articles arrêtés aux conférences de Flex et de Coutras en décembre 1580.)

3311. — Articles proposez et mis en avant en l'assemblée et conférance faicte au lieu du Flex, près la ville Saincte-Foy, entre le duc d'Anjou, frère unicque du Roy, en vertu du pouvoir que Sa Majesté luy a donné, et le Roy de Navarre, assisté des députés de la religion prétendue réformée. Le tout confirmé, ratifié et approuvé par lettres patentes du Roy (de décembre 1580). — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges*, 1581. In-8°, sign. A-C. 2 ex. [F. 46865 (30) et Rés. F. 1535 (2)

1580, décembre. – *Blois.*

3312. — Édit du Roy contenant la suppression et abolition de tous... les offices des bureaulx des sièges des nouvelles ellections érigées au pays et duché de Normendye... — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1581. In-4°, 4 ff.
[F. 23610 (408)

1580, décembre. – *Paris.*

3313. — (Lettres patentes du Roy portant confirmation et approbation de l'établissement et création de métier juré de découpeurs, égratigneurs et gaufreurs de la ville de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p. [F. 46865 (31)

3314. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 7 p. [F. 21256 (38)

1580, 12 décembre. – *Blois.*

3315. — Lettres patentes... pour authoriser S. A. R. François, fils de France, frère unique du Roy, à accenser les terreins vains et vagues qui se trouveront luy appartenir dans l'étendue de son apanage, et lettres de commission de François, fils de France, données à Blangy, le 27. septembre 1581, pour fieffer lesdits terreins.... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23610 (409)

1580, 14 décembre. – *Blois.*

3316. — Déclaration du Roy sur l'édict de création des offices d'adjoincts, contenant la charge desdits adjoincts jusques où elle s'estend et le pouvoir et droicts à iceulx attribuez. Avec un arrest de la court de Parlement (du 16 décembre 1578). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 13 p. [F. 46865 (32)

3317. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 13 p.
[F. 46865 (33)

3318. — Déclaration du Roi rendu sur l'édit de création des offices d'adjoints concernant le pouvoir et les droits qui leur sont attribuéz. — *Voir* n° 3137.

1581, janvier. – *Blois.*

3319. — Édict du Roy de la création d'un estat de président, d'un sixième trésorier général de France et de deux huissiers en chacun bureau des généraux des finances de Sa Majesté... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 16 p.
[F. 46866 (1)

1581, 4 janvier. – *Blois.*

3320. — Déclaration (du Roy sur l'édit de création d'une chambre des requestes en la court de parlement à Rennes). — *Voir* n° 3301.

1581, 16 janvier. – *Blois.*

3321. — Déclaration du Roy contenant que tous greffes, et mesmes ceux des tailles et des geolles, sont comprins en l'édict général de la suppression des greffes et réunion d'iceux au domaine du Roy. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 13 p. [F. 46866 (2)

3322. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46866** (3)

1581, 28 janvier. – *Blois.*

3323. — Déclaration de Sa Majesté pour la réunion des offices des conseillers des bailliages particuliers dudit pays de Normandie, érigez en l'année 571 avec lesdits conseillers assesseurs vicontaux. — *Voir* n° 2865.

1581, 22 février. – *Blois.*

3324. — Déclaration du Roy qui casse les baux faits à l'Hostel de ville et deffend au prévost des marchands d'eu faire à l'advenir à plus long temps que neuf années et que dans les formalitéz requises. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (410)

3325. — (S. d.) — (*S. l.*). In-4°, 4 p. [F. **23610** (411)

1581, 27 février. – *Blois.*

3326. — Déclaration du Roy portant que Sa Majesté veut que les gens des Comptes puissent juger, décider et déterminer souverainement toutes affaires qui se présentent ordinairement devant eulx... — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p. 3 ex. [F. **23610** (412), 4° Fm. **5840**. 4 (44) et **34796**. 5 (45)

3327. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (334)

1581, 29 mars. – *Blois.*

3328. — Lettres patentes portant commission à Me Anthoine Arnauld, conseiller du Roy, auditeur de ses comptes et contrerolleur général des restes, pour l'accélération des deniers provenans de la vente et aliénation du temporel des ecclésiastiques... en l'année 1576. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 13 p. [F. **46866** (5)

1581, avril. – *Blois.*

3329. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict contenans création, érection et establissement en tiltre d'offices formez de dix-sept receveurs généraux provinciaux des décimes et subventions du clergé de ce royaume, ès 17 anciennes généralitez d'iceluy... Publié à Paris, en la Chambre des comptes, le dernier jour de juin 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 71 p. [F. **46866** (6)

1581, avril. – *Blois.*

3330. — Édict du Roy par lequel Sa Majesté quitte et descharge tous les officiers des greniers et magasins à sel de la province de Normandye, ensemble les marchans adjudicataires, voluntaires et autres, qui ont eu charge... sur ledict sel en ladite province, de toutes poursuittes et recherches... Avec les arrestz donnez sur la vériffication dudict édict. — *Rouen, impr. de M. Le Mégissier*, 1581. In-8°, 8 ff. [F. **46866** (7)

1581, avril. – *Fontainebleau.*

3331. — Édict du Roy contenant création d'un questeur et controlleur de vins et autres menus boires, en tous les bourgs et paroisses des élections du ressort de la Cour des aydes... de Normandie. — *Voir* n° 2941.

1581, 20 avril. – *Blois.*

3332. — Déclaration du Roy portant révocation de la supression des offices de conseillers assesseurs... accordée par le 8e article du cahié des Estats de Normandie. — *Voir* n° 2865.

1581, 26 avril. – *Blois.*

3333. — Lettres patentes du Roy pour l'institution et ouverture des Grands Jours en la ville de Clermont en Auvergne pour ceste présente année... Publiées en Parlement, le 3e jour de juillet 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 21 p. [F. **46866** (8)

1581, mai. – *Blois.*

3334. — Édict du Roy contenant création d'un procureur du Roy en

chascune jurisdiction des prévosts des mareschaux, lieutenants criminels de robbe courte, vibaillifs et viséneschaulx. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 4e juillet 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 14 p.
2 ex. [F. 27581 (10) et 46866 (9)

3335. — 1614. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46866 (10)

3336. — 1657. — *Paris, impr. de J. Jacquin.* In-4°, 7 p. [F. 23610 (414)

1581, mai. – *Blois.*

3337. — Édict et déclaration du Roy de la réappréciation, évaluation des marchandises et denrées sugettes aux droits de l'imposition foraine, domaine forain, resve et haut passage. — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1581. In-8°, sign. A-F.
2 ex. [F. 46866 (11) et Rés. F. 1702 (5)

3338. — Édict du Roy contenant nouvelle appréciation des marchandises subjettes aux droicts de l'imposition foraine, domaine forain, resve et hault passage... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1602. In-8°, 24 p. [F. 46866 (12)

3339. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 19 p.
2 ex. [F. 23610 (413) et Rés. F. 918 (12)

1581, mai. – *Blois.*

3340. — Édict du Roy contenant création de vingts conseillers en la court de Parlement, pour remplir le nombre de ceulx que Sa Majesté entend envoyer en diverses provinces, tant pour l'exécution de l'édict de pacification que pour tenir les Grands Jours et establir l'ordre et règlements requis pour administrer la justice... Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le un. juillet 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 13 p. [F. 46866 (13)

1581, 3 mai. – *Blois.*

3341. — Lettres patentes... qui confirment et approuvent l'établissement du bureau des pauvres d'Abbeville... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury, 1250, fol. 25

1581, 5 mai. – *Blois.*

3342. — Déclaration portant que les capitaines en chef des bandes de gens de guerre à pied, lieutenans et enseignes d'icelles, qui auront esté mis absens aux monstres, ne pourront estre relevez de ladite absence, ni demander le payement de leurs estats et appointemens. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (335)

1581, 16 mai. – *Blois.*

3343. — Déclaration du Roy sur l'interprétation de l'édict de création des receveurs des consignations, déposts et séquestres, par laquelle Sa Majesté les déclaire exempts de taille et de tels et semblables droicts que les receveurs des tailles de son royaume... — *Voir* nos 3155 et 3156.

1581, 20 mai. – *Blois.*

3344. — Édict du Roy contenant establissement d'un bureau de douane en chascune ville de ce royaume... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 19 p. [F. 46866 (15)

1581, juin. – *Blois.*

3345. — Édict du Roy contenant création d'un contrerolleur des tiltres en chacun siège royal, pour enregistrer... les contracts excédans cinq escus en sort principal ou trente solds de rente foncière, testaments, décrets ou autre disposition entre vifs ou de dernière volonté, et du salaire dudict contrerolleur. Publié à Paris, en Parlement, le Roy y séant, le 4e juillet 1581. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 24 p. [F. 46867 (1)

3346. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46867 (2)

3347. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 24 p.
2 ex. [F. 27851 (11) et 46867 (3)

3348. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46867 (4)

3349. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46867 (5)

3350. — Édict du Roy contenant la création et érection de contrerolleurs des tiltres par toutes les jurisdictions de ce royaume. Avec l'arrest de la court de parlement (de Rouen), donné le 16e juin, sur la vérification dudict édict, suyvant lequel... il a esté publié, le 19e desdits mois et an 1584. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, sign. A-C. [F. 46867 (6)

1581, 28 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3351. — Déclaration de l'intention du Roy sur l'acheminement de M. le duc du Mayne au païs de Dauphiné. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 11 p. [8° Lb31. 198

1581, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3352. — Édict du Roy contenant la suppression des prévosts des monnoyes et restablissement des gardes et contregardes d'icelles. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (415)

3353. — Édict du Roy sur la création des offices héréditaires des gardes, essaïeurs, tailleurs et contregardes de ses monnoyes, avec ampliation de jurisdiction et augmentation de gages et lettres de jussion. Publié en la Cour des monnoyes, le 22. jour de décembre 1581. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46867 (7) et Thoisy. 493 (11)

3354. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (416)

1581, juillet. – *Paris.*

3355. — Édict du Roy contenant création en chef et tiltre d'office formé, en chacune des courts de parlement... et toutes autres jurisdictions de ce royaume, d'un receveur des espices et autres deniers consignez pour les procez de commissaires et vacations des juges. Publié en Parlement, le Roy y seant, le septième jour de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 7 ff. [F. 46867 (8)

3356. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 10 ff. [F. 46867 (9)

3357. — (S. d.) — *Paris, P. Mansan.* In-8°, 13 p. [F. 46867 (10)

3358. — Édit du Roy portant création... en chacune des cours de parlement... et toutes autres jurisdictions de ce royaume, d'un receveur des espices... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 49 p. [F. 23610 (417)

(Suivi des édits, de juin 1586 et de février 1692, et de la déclaration, du 13 décembre 1692, portant création des offices de receveurs des amendes, ainsi que de plusieurs arrêts du Conseil, de 1691 à 1703, relatifs à ces offices.)

1581, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3359. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict, par lesquelles Sa Majesté establit trois sièges d'élections en chacun des sièges de Rouergue et Quercy. — *Voir* n° 3519.

1581, juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3360. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict, par lesquelles Sa Majesté crée et establit sièges et bureaux d'élections au païs et généralité de Guyenne. — *Voir* n° 3519.

1581, 6 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3361. — Lettres patentes qui attribuent jurisdiction à la Cour des aydes de Paris pour connoistre des debtes du receveur de la ville de Paris. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 2 p.
3 ex. [F. 23610 (419), 4° Fm. 5840. 4 (45) et 34796.5 (46)

1581, 18 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3362. — Lettres patentes... portant création d'un droit de cinq sols par muid de vin, à l'entrée des villes et bourgs, c'est le droit appellé aujourd'hui nouveaux cinq sols... — *Paris, Ve Saugrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 7 p. [F. 23610 (420)

3363. — 1742. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 8 p. [Rés. F. **1126** (35)

1581, 18 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3364. — Ordonnance portant que toutes les parties rayées ès comptes des trésoriers ordinaires des guerres, receveurs généraux et particuliers du taillon... seront payées au receveur général des restes et non ailleurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (336)

1581, 20 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3365. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il déclare ce qu'il veult et entend estre prins et levé pour l'entrée du vin ès villes closes de son royaume, jusques à six ans seulement, pour employer au rachapt des domaine et aydes cy-devant aliénez et autres despenses nécessaires pour la conservation de sondict royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 29 p. [F. **46867** (11)

1581, 20 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3366. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles est fait deffences à toutes personnes roturiers de prendre ne s'attribuer la qualité de noble... et arrest de la Court des aydes, en Normandie, donné sur la vérification desdites lettres (le 12 mai 1584). — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, 12 ff. [F. **46867** (12)

1581, 20 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3367. — Déclaration du Roi qui interprète celle du 18 du même mois et au concernant les 20 sols de nouvelle imposition, aux entrées des villes et bourgs. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (421) et Rés. F. **1126** (36)

1581, 25 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3368. — Déclaration du Roy et reiglement final sur l'establissement des deux sergens royaux créés en l'an 1578, avec pouvoir d'exploicter tous mandemens de justice en l'estendue dudict grenier... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 14 p. [F. **46867** (13)

(Suivi des lettres de surannation, du 9 novembre 1582.)

1581, août. – *Paris.*

3369. — Statuts et règlements des maistres miroitiers, lunettiers et bimblotiers de cette ville de Paris... (confirmés par lettres patentes). — *Paris, B. Chevillon,* 1664. In-8°, 16 p. [F. **44744**

3370. — 1687. — *Paris, impr. de A. Fournot.* In-8°, 22 p.
2 ex. [F. **21025** (4) et **27649**

3371. — Recueil des statuts et règlements, édits et déclarations du Roy, rendus en faveur des maistres miroitiers, lunetiers et bimblotiers, doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs... de Paris (en août 1581, décembre 1611 et février 1722). — *Paris, impr. de D. Jollet,* 1722. In-4°, 35 p. [F. **21953**

3372. — *Paris, impr. de J. Lamesle.* In-4°, 35 p. [F. **22804**

1581, août. – *Paris.*

3373. — Édict du Roy contenant que les quatre trésoriers de l'extraordinaire des guerres seront nommez conseillers du Roy et trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres... avec création de deux trésoriers provinciaux en chacune province de ce royaume... Vérifiées en la Chambre des comptes, le 16. septembre 1581. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46867** (14) et Rés. F. **176** (40)

1581, août. – *Paris.*

3374. — Édict du Roy portant augmentation et attribution de six deniers pour minot de sel aux grènettiers et controolleurs des greniers et magazins à sel de ce royaume. Publié en la Court des aydes, le 21e jour d'octobre 1581. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p. [F. **46867** (15)

1581, août. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3375. — Édict du Roy contenant la suppression des offices de procureurs du Roy de nouvelle érection ès jurisdictions des prévosts des mareschaux, lieutenans criminels de robbe courte, vibaillifs et visénescbaux, avec attribution des mesmes gages, droicts, profits et émolumens aux procureurs du Roy ès sièges présidiaux et royaux, où y a establissement desdits prévosts, lieutenans, vibaillifs et visénescbaux, ensemble les reiglemens que Sa Majesté entend estre gardez entre sesdits procureurs et advocats èsdits sièges. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 30 p. (F. **46867** (16)

(Suivi des *lettres patentes du Roy en forme de jussion*, du 4 septembre 1581, *addressante à sa court de Parlement pour la vérification de son édict.*)

3376. — 1624. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer.* In-8°, 23 p. [F. **46867** (17)

1581, août. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3377. — Édict du Roy portant création d'un office de juré visiteur de chairs formé au bailliage et évesché de la ville de Chartres. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 8 p. [Dép. des Mss, Fr. **21657**, fol. 8

1581, août. – *Paris.*

3378. — Lettres d'érection en duché de la terre de Joyeuse en Vivaretz. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [Dép. des Mss, Fr. **29916**, Joyeuse, fol. 109

1581, 1er août. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3379. — Édict du Roy contenant les droicts d'entrée que Sa Majesté veut estre acquittez sur les grosses denrées et marchandises amenées de pays estranges en ce royaume. — *Rouen, M. Le Mesgissier*, 1582. In-8°, 8 ff. [F. **46867** (18)

1581, 5 août. – *Paris.*

3380. — Déclaration portant règlement entre la cour de Parlement et la Chambre des comptes de Bretagne. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23740** (338)

1581, 13 août. – *Paris.*

3381. — Lettres patentes du Roy qui défendent à la Cour des aydes de prendre connoissance d'un exécutoire de la Chambre des comptes, dont Claude Bazin, receveur des aydes et tailles à Troyes, a interjetté appel en ladite cour, et renvoyent la contestation en laditte chambre des comptes. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. **23610** (422), 4° Fm. **5840.4** (46) et **34796.5** (47)

3382. — Lettres portant que Claude Bazin, receveur des aydes et tailles de Troyes, se pourvoira à la Chambre (des comptes de Paris), pour l'exécutoire obtenu par Nicolas de Villiers, nonobstant l'appel interjetté à la Cour des aydes par ledit Bazin. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (339)

(Suivi des déclarations, des 15 juillet et 18 septembre 1582, relatives l'une au pourvoi dudit Bazin en la Chambre du Conseil, l'autre à l'exécution de l'arrêt porté contre lui par la Chambre des comptes.)

1581, 13 août. – *Paris.*

3383. — (Mandement du Roi enjoignant aux receveurs des aides de faire contrôler leurs quittances par les contrôleurs des aides.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46867** (20)

1581, 20 août. – *Paris.*

3384. — Déclaration par laquelle le Roy veult et entend que les registres des contrerolleurs des tiltres, qui se devoient faire en parchemin, se feront en papier. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 14 p. [F. **46867** (21)

3385. — Déclaration par laquelle le Roy veult et entend que les registres des contrerolleurs des tiltres... se feront en papier. Avec lettres de relief d'adresse (du 20 août 1581). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 8 p. [F. **46867** (22)

3386. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46867** (23)

1581, 25 août. – *Paris.*

3387. — Lettres patentes du Roy concernant le trésorier de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit. — *Paris, Vᵛᵉ Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (424) et 4° F. 1171 (4)

3388. — Lettres portant que les grands trésoriers des ordres compteront pour l'ordre de Saint-Michel devant Sa Majesté, suivant les statuts, et non à la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (423)

1581, septembre. – *Paris.*

3389. — Édict du Roy contenant l'érection en tiltre d'office formé d'un sergent pour faire les contrainctes des deniers de la taille, taillon, fouages, creues et autres deniers royaux en toutes les paroisses de ce royaume. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet,* 1582. In-8°, sign. A-C. [F. 46868 (1)

(Suivi des lettres de jussion, du 23 octobre 1581.)

3390. — Édict du Roy contenant l'establissement d'un sergent des tailles et aydes en chacune paroisse de ce royaume. Publié en la Cour des aydes, le vingt-quatriesme jour de novembre 1581. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer,* 1621. In-8°, 16 p. [F. 46868 (2)

3391. — 1621. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-4°, 12 p. [F. 23610 (425)

3391 *bis.* — Édicts (de septembre 1581, novembre 1582, janvier 1586) et déclarations (du 17 juillet 1633) pour la création d'un sergent royal... en chaque paroisse, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, et exemption d'estre nommé aux charges d'asséeurs, collecteurs, gardes de vignes, procureurs syndicqs et autres charges publiques... — *Paris, T. Charpentier,* 1658. In-4°, 16 p. [F. 23434

1581, septembre. – *Paris.*

3392. — Second Édict de création de quatre receveurs généraux des bois, outre les deux précédents. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46868 (3)

1581, septembre. – *Paris.*

3393. — Édict du Roy sur la création de deux rapporteurs et certificateurs de saisies et cryées d'héritages en tiltre d'offices en chacun siège de ce royaume, où lesdittes cryées ont de coustume estre certifiées... Publié en la court de Parlement, le Roy y séant, le 7ᵉ de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 7 ff. [F. 46868 (4)

3394. — Édict du Roy sur la création de deux rapporteurs et certificateurs de saisies et criées d'héritage... — *Paris, J. Laquehay,* 1622. In-8°, 80 p. [F. 46868 (5)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 12 juin 1587, *contenant le restablissement des offices de rapporteurs et certificateurs des saisies et criées d'héritages*; de l'*Édict du Roy,* de juillet 1597, *contenant le restablissement des rapporteurs et certificateurs des saisies et criées d'héritages, avec pouvoir de postuler par les pourveuz,* et de divers arrêts du Conseil d'État sur le même sujet, de 1608 à 1622.)

3395. — (S. d.) — *Paris, P. Charpentier.* In-8°, 16 p. [F. 46868 (6)

(Ne contient pas les arrêts du Conseil d'État.)

1581, 4 septembre. – *Paris.*

3396. — Lettre patente du Roy en forme de jussion, addressante à sa court de Parlement, pour la vérification de son édict, faict au mois d'aoust dernier, pour la suppression des offices de nouvelle érection des procureurs ès jurisdictions des prévosts des mareschaux... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46868 (7)

3397. — Lettres patentes du Roy... addressante à sa court de Parlement, pour la vérification de son édict pour la suppression des offices de nouvelle érection des procureurs ès jurisdictions des prévosts des mareschaux. — *Voir* nᵒˢ 3375 et 3376.

1581, 28 septembre. – *Paris.*

3398. — Déclaration du Roy, par laquelle est mandé à tous baillifs, sénéschaulx ou leurs lieutenans de commettre et députer des commis à l'exercice des offices de contrerolleurs des tiltres, en

leurs justices et jurisdictions... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1581. In-8°, 13 p. [F. 46868 (8)

3399. — 1581. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. 46868 (9)

3400. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. 46868 (10)

1581, 28 septembre. – *Paris.*

3401. — Déclaration du Roy, par laquelle il veult estre pourveu aux offices de contrerolleurs des titres ès justices subalternes contenues au roolle des taxes, non ailleurs. Autre déclaration du Roy (du 25 novembre 1581) sur les oppositions faictes par les officiers de Monseigneur, frère de Sa Majesté, douairières, usufruictiers et autres acquéreurs de son domaine, à l'establissement des contrerolleurs des tiltres. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 15 p. [F. 46868 (11)

3402. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46868 (12)

1581, octobre. – *Paris.*

3403. — Édict du Roy contenant création d'un receveur des deniers communs patrimoniaux et d'octroy, en chacune ville et bourg de ce royaume... — *Paris, Vve de N. Roffet* (s. d.) In-8°, 8 ff. [F. 46869 (1)

3404. — Édict du Roy portant création d'un office de receveur des deniers communs, patrimoniaux et d'octroy, en chacune ville et bourg de ce royaume. Ensemble les édicts, des 21 juin 1621 et mois de mars 1636, donnez en conséquence. — *Paris, A. Cellier* (s. d.). In-4°, 14 p. [F. 23610 (427)

1581, octobre. – *Paris.*

3405. — Édict de création des receveurs généraux des bois et forests de France ... avec la vérification en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46869 (2)

1581, octobre. – *Paris.*

3406. — Édict du Roy contenant l'érection en tiltre d'office formé d'un receveur collecteur des deniers des tailles, taillon, fouages, creues et autres deniers royaux, en chacune paroisse de ce royaume. — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1582. In-8°, sign. A-D. [F. 46869 (3)

3407. — 1582. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 46869 (4)

3408. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 16 ff. [F. 46869 (5)

3409. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 31 p. [F. 46869 (6)

1581, octobre. – *Paris.*

3410. — Édict du Roy portant création d'un siège de l'eslection et bureau des receptes particulières en la ville de Crespy en Vallois... ensemble le roolle et noms des parroisses dépendantes de ladite eslection. Vérifié en la Chambre des comptes et Cour des aydes, les 27 octobre et 24 novembre 1581. — *Paris, P. Charpentier*, 1629. In-8°, 8 p. [F. 46869 (7)

3411. — (S. d.) — *Paris.* In-8°, 8 p. [F. 46869 (8)

1581, octobre. – *Paris.*

3412. — Édict et déclaration du Roy pour l'augmentation du droict de douze deniers pour bordereau, attribué par Sa Majesté aux contreroolleurs des aydes et tailles de son royaume. Avec l'arrest du Conseil d'Estat (du 1er mai 1582). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 24 p. [F. 46869 (9)

3413. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46869 (10)

1581, octobre. – *Paris.*

3414. — Édict du Roy contenant création d'un contrerolleur général de son domaine, en chacune charge et généralité de son royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 46 p. [F. 46869 (11)

3415. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 47 p. [F. 46869 (12)

3416. — 1621. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer.* In-8°, 32 p. [F. 46869 (13)

3417. — 1622. — *Ibid.* In-8°, 46 p. [F. 46869 (14)

3418. — 1641. — *Paris.* In-4°, 16 p. [F. 23610 (426)

1581, octobre. – *Paris.*

3419. — Édit portant création en titre d'office du trésorier, garde général des vivres des camps et armées du Roy, aux honneurs et privilèges des commissaires généraux des vivres... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (340)

1581, octobre. – *Paris.*

3420. — Lettres d'érection du duché de Piney et Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg. — *Voir* n° 2949.

1581, 3 octobre. – *Paris.*

3421. — Edict du Roy contenant les droicts d'entrée que Sa Majesté veut estre acquittez sur les grosses denrées et marchandises, amenées de pays estranges en ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel* (s. d.). In-8°, 102 p.
2 ex. [F. 46869 (15) et Rés. F. 1702 (10)

(Suivi de la déclaration, du 11 septembre 1582, modérant les droits d'entrée.)

1581, 17 octobre. – *Paris.*

3422. — Déclaration sur l'édict de création des changeurs héréditaires en chacune ville de ce royaume, du mois de may 1580. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (341)

3423. — Déclaration du Roy sur l'édict des changeurs héréditaires en chacune ville de ce royaume (de mai 1580). — *Voir* n°s 1244 et 5507.

1581, 23 octobre. – *Paris.*

3424. — Lettres de jussion (enjoignant à la Cour des aides d'enregistrer l'édit de septembre 1581 concernant la création d'un office de sergent en chaque paroisse). — *Voir* n°s 3389 et 3390.

1581, 25 octobre. – *Paris.*

3425. — Lettres patentes du Roy contenant limitation et réduction des sièges et officiers des élections au païs et généralité de Guyenne. — *Voir* n° 3519.

1581, 30 octobre. – *Paris.*

3426. — Lettres patentes du Roy contenant le vouloir et intention de Sa Majesté de la levée de l'imposition des vingt sols tournois pour muy de vin et autres vaisseaux à l'équipolent, entrans ès villes, faulxbourgs et gros bourgs de son royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1581. In-8°, 7 p. [F. 46869 (16)

1581, novembre. – *Paris.*

3427. — Édict du Roy contenant création et érection en tiltre d'office formé en chacun siège royal... d'un greffier des notifications, pour le regard de tous contracts subjects à retraict lignager... Avec déclaration (de décembre 1581) et arrest (du parlement de Paris du 3 mars 1582) sur ledict édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 15 ff. [F. 46869 (17)

3428. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 15 ff. [F. 46869 (18)

1581, novembre. – *Paris.*

3429. — (Édit révoquant la création d'un siège d'élection à Lagny.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [F. 5001 (30)

1581, novembre. – *Paris.*

3430. — Lettres d'érection du duché d'Espernon (en faveur de Jean-Louis de La Valette de Nogaret). — *Paris, impr. de J. Collombat,* 1711. In-4°, 4 p.
2 ex. [Dép. des Mss, Fr. 30040, Nogaret, fol. 74 et 77

3431. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 4 p. [Dép. des Mss, Clair. 725, fol. 35

3432. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, paginé 3-8. [Dép. des Mss, Clair. 725, fol. 200

1581, 10 novembre. – *Paris.*

3433. — Déclaration du Roy... sur l'édit de l'augmentation et réappréciation

des marchandises sujettes au payement de ses droicts de domaine et imposition foraine. Registrée en la Court des aydes, en Normandie, le 14e février... 1582. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1582. In-8°, sign. A-C. [F. 46869 (20)

1581, 25 novembre. – *Paris.*

3434. — Déclaration du Roy sur les oppositions faictes par les officiers de Monseigneur, frère de Sa Majesté, douairiès, usufruictiers et autres acquéreurs de son domaine, à l'establissement des contrerolleurs des tiltres. — *Voir* nos 3401 et 3402.

1581, 26 novembre. – *Paris.*

3435. — Lettres du Roy pour l'establissement de la cour de la justice en ses pays et duché de Guienne, suivant ses édictz. — *Bordeaux, impr. de S. Millanges* (1582). In-8°, 4 ff. [Rés. F. 2118

1581, 27 novembre. – *Paris.*

3436. — Lettres patentes... qui ordonnent la ratification de celles de 1573, qui unissent au comté de Rethel la baronnie de Rozoy, et l'érigent en pairie. — *Voir* n° 2689.

1581, 29 novembre. – *Paris.*

3437. — Commission sur l'arrest du Conseil d'Estat (rendu le 29 novembre 1581, en faveur de Me Jehan Geuffronneau, receveur des consignations en la prévôté d'Orléans). — *Voir* n° 3155.

1581, décembre. – *Paris.*

3438. — Édict du Roy portant l'establissement des maistrises de tous arts et mestiers ès villes et lieux de son royaume non jurez, à l'instar de sa ville de Paris et autres villes jurées; avec l'ordre que Sa Majesté veult estre doresenavant tenu à la réception des compagnons artisans ausdictes maistrises. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 18 ff. [F. 46870 (1)

3439. — 1597. — *Paris, impr. de J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 12 ff. 2 ex. [F. 26347 et 46870 (2)

3440. — Édict du Roy portant l'establissement des maistrises de tous arts et mestiers... Ensemble l'édict, d'avril 1597, de restablissement dudict édict portant règlement général sur tous lesdits arts et mestiers, du roi Henri IV, à présent régnant, avec l'arrest de son Conseil, du 31 octobre 1597, portant défenses aux maistres, gardes et jurez d'empescher l'exécution dudit édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1602. In-8°, 39 p. [F. 46870 (3)

3441. — (S. d.) — *Paris, impr. de N. Alexandre.* In-8°, 48 p. [F. 46870 (5)

3442. — 1764. — *Paris, Prault.* In-4°, 26 p. [F. 23610 (429)

3443. — 1771. — *Ibid.* In-4°, 28 p. [F. 23610 (430)

3444. — Édict du Roy portant l'establissement des maistrises de tous arts et mestiers. Ensemble l'édict (d'avril 1597) de restablissement dudict portant règlement général sur tous lesdicts arts et mestiers... Avec les arrests généraux, tant du Conseil du Roy que de la court de Parlement, donnez en exécution desdicts édicts... — *Paris, F. Julliot,* 1603. In-8°, 136 p. [F. 46870 (4)

(Suivi du *Reiglement général,* du 5 mai 1601, *faict par le Roy, sur l'exécution de l'édict des arts, trafics et mestiers, ensemble de ceux de l'hérédité des notaires et cuyrs.*)

3445. — Édites (*sic*) des rois Henry III (de décembre 1581) et Henry IV (d'avril 1597) pour la création, privilège, restablissement et règlement général des jurandes de tous les arts et mestiers... de Paris et en toutes les villes, fauxbourgs, bourgs, bourgades de ce royaume... Avec la liste généralle et roolle de tous les arts et mestiers qui sont en jurande... — *Paris, P. Charpentier,* 1656. In-8°, 44 p. [F. 21041 (3)

3446. — 1656. — *Ibid.* In-8°, 39 p. [F. 46901 (25)

(Ne contient pas le rôle mentionné sur le titre.)

3447. — Édict du Roy portant l'establissement des maistrises de tous arts et mestiers ès villes et lieux de son royaume. — *Voir* nos 4789-4791 et 4794-4796.

1581, décembre. – *Paris.*

3448. — Édict du Roy touchant la création d'un clerc et commissaire du huictième en chasque ville et fauxbourgs de ce royaume où il n'y a encores esté pourveu... Publié en la Court des aydes, le 5e jour d'aoust... 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 16 p. [F. 46870 (7)

(Suivi des *Lettres de déclaration et jussion*, du 1er février 1583, *sur l'édict de création d'un clerc et commissaire du huictiesme.*)

3449. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 8-8 p. [F. 27581 (20)

3450. — Lettres de déclaration sur le restablissement des clercs et commissaires des fermes des huictiesmes, vingtiesmes et quatriesmes, et pour la perception des droicts du Roy ez entrées de villes, draps vendus en gros, poisson de mer frais et sallé, bestiail à pied fourché, busche et bois merrien, et de toutes les fermes des aydes et autres impositions. Vérifiées en la Court des aydes, le 29 avril 1598. — *Paris, C. de Monstr'oeil et J. Richer,* 1598. In-8°, 27 p. [F. 46870 (8)

(Suivi des *Lettres de déclaration et jussion*, du 1er février 1583, *sur l'édict de création d'un clerc et commissaire du huictiesme.*)

3451. — Édict du Roy touchant la création d'un clerc et commissaire du huictiesme en chasque ville et faulxbourgs et où il n'y a encores esté pourveu. — *Voir* nos 4905 et 4906.

1581, décembre. – *Paris.*

3452. — Édict du Roy portant création en titre d'offices de cinq sergents royaux sur le fait des gabelles en chacune ville et bourgs de ce royaume où il y a greniers et chambres à sel... Des mois de décembre 1581 et novembre 1582... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1749. In-4°, 10 p. [F. 23610 (428)

1581, décembre. – *Paris.*

3453. — Édict et déclaration du Roy sur le règlement des jurisdictions des baillifs, séneschaux, leurs lieutenans et ... autres juges ordinaires de ce royaume, contenant les causes et matières d'où ils pourront cy-après indifféremment cognoistre en première instance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 11 ff. [F. 46870 (9)

3454. — 1655. — *Paris, P. Charpentier.* In-8°, 8 p. [F. 46870 (10)

3455. — 1655. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46870 (11)

1581, décembre. – *Paris.*

3456. — Édicts (de décembre 1581, décembre 1583, janvier 1587) et déclaration (du 12 septembre 1627) pour l'establissement d'un siège d'élection en chef et bureau de recepte des aydes, tailles et taillon en la ville de Bar-sur-Aube. Vérifiez en la Chambre des comptes et cours des aydes. — *Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost,* 1629. In-8°, 40 p. 2 ex. [F. 26227 et 46870 (12)

1581, décembre. – *Paris.*

3457. — Édict du Roy portant établissement dans la ville de Beauvais d'un siège présidial et bailliage. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 14 p. [F. 46870 (13)

1581, décembre. – *Paris.*

3458. — Édit portant création d'un office de trésorier garde général alternatif des vivres des camps et armées du Roy, aux mêmes fonctions et droits de l'ancien... et lettres de provisions dudit office (du 31 décembre 1581) en faveur de maistre Guillaume Saulger. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (342)

1581, décembre. – *Paris.*

3459. — Édit portant création de deux controlleurs généraux des ligues suisses, aux droits et privilèges des controlleurs des finances des généralitez... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (343)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1581, décembre. – *Paris.*

3460. — (Déclaration sur l'édit de création de greffiers des notifications, de novembre 1581.) — *Voir* n° 3427.

1581, décembre. – *Paris.*

3461. — Lettres de création et d'érection du comté de Rethel et baronnie de Rozoy en duché. — *Voir* n° 2689.

1581, 3 décembre. – *Paris.*

3462. — Édict du Roy contenant que toutes personnes qui fons (*sic*) trafic d'achepter et vendre vin en gros seront tenus prendre lettres de Sa Majesté pour exercer ledit trafic. Vériffié en la Cour des aydes, le 16 février 1582. — *Paris*, 1633. In-8°, 8 p. [F. **46870** (14)

3463. — 1633. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46870** (15)

1581, 4 décembre. – *Paris.*

3464. — Édict du Roy contre les jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu, de la vierge Marie et des saincts et sainctes. . . . — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1581. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **27581** (14) et **46870** (17)

3465. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. **46870** (16)

1581, 7 décembre. – *Paris.*

3466. — Déclaration du Roi portant attribution à l'ordre du Saint-Esprit du 5e denier des dons au-dessus de 200 écus, tant en argent qu'en aubaines, confiscations, amendes, lods et ventes, rachats et autres droits et devoirs seigneuriaux. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1730. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (431) et 4° F. **1171** (5)

3467. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (432)

1581, 9 décembre. – *Paris.*

3468. — Ratiffication du Roy du contract de la vendition des greffes des tailles de la conté du Maine et ellections qui en deppendent. — *Le Mans, impr. de H. Olivier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. **46870** (18)

1581, 10 décembre. – *Paris.*

3469. — Ordonnance du Roy sur le faict des chasses, avec défense à tous roturiers et non nobles de porter harquebuses, arbalestes, tenir furets ny aultres engins quelsconques servans au faict desdites chasses, sur peine de la hart. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 15 p. [F. **46870** (19)

3470. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **46870** (20)

3471. — 1586. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, 8 ff. [F. **46870** (21)

1581, 11 décembre. – *Paris.*

3472. — Déclaration portant règlement pour les parties de soulfrances qui sont à décharger et restablissement des parties rayées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (344)

1581, 15 décembre. – *Paris.*

3473. — Lettres de déclaration du Roy portant permission aux hostelliers, taverniers et cabaretiers de la ville et fauxbourgs de Paris, généralité d'Amiens, Soissons et partie de l'Isle de France de vendre et fournir à leurs hostes et autres de la viande rostie et bouillie. — *Paris, P. Du Pré* (s. d.). In-8°, 43 p. [F. **46870** (22)

(Suivi de divers actes royaux et arrêts du Conseil d'État sur le même sujet, 1582-1605.)

1581, 28 décembre. – *Paris.*

3474. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles le droit de 20 sols par muid de vin, imposé à l'entrée des villes et bourgs par la déclaration du 18 juillet 1581 au lieu des 5 sols qui se percevoient avant, a été réduit à 10 sols. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1724. In-4°, 7 p. [F. **23610** (433)

3475. — 1734. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 4 p. [Rés. F. **1126** (37)

1581, 29 décembre. – *Paris.*

3476. — Déclaration sur l'édict de création des changeurs héréditaires par tout ce royaume, du mois de may 1580. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (345)

3477. — Ampliation sur l'édict des changeurs héréditaires par tout ce royaume. — *Voir* n°s 1245 et 5507.

1581, 31 décembre. – *Paris.*

3478. — Déclaration qui ordonne l'exécution de l'édit du mois de juillet 1566 au sujet des érections des terres et seigneuries en titres de duchez, marquisats et comtez. — (*S. l. n. d.*) In-4°. 2 p. [F. 23740 (346)

1581, 31 décembre. – *Paris.*

3479. — Lettres de provisions (de l'office de trésorier garde général alternatif des vivres, des camps et armées du Roi) en faveur de Guillaume Saulger. — *Voir* n° 3458.

1582 février. – *Paris.*

3480. — Édict du Roy pour la fourniture ès arcenacs et magazins de son artillerie de huict cens milliers de salpestre: règlement sur les pouldres, vente d'icelles; augmentation desdits arsenacs et magazins jusques au nombre de trente ès villes déclarées par iceluy: création en tiltre d'office en chacun d'iceux d'un commissaire, d'un contrerolleur, d'un garde provincial sur lesdits salpestres et pouldres, et de deux sergens, de leurs privilèges et droicts; portant, oultre ce, défenses à tous marchands de vendre aucunes pouldres sur peine de la vie. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 30 ff. [F. 46871 (1)

(Suivi de l'*Édict du Roy*, de mai 1573, *pour la création en tiltre d'office des contrerolleurs et gardes provinciaux en l'artillerie ès treize provinces et gouvernemens de ce royaume.*)

3481. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 28 ff. [Rés. F. 176 (12)

3482. — 1583. — *Jouxte la coppie imprimée à Paris, par F. Morel.* In-8°, 37 p. [F. 46871 (2)

3483. — Ordonnance contenant règlement sur le fait et fournissement des poudres et salpestres; création d'un commissaire, un controlleur et un garde-magasin desdits salpestres en chacun magasin; et déclaration... (du 20 mars 1582) en interprétation dudit règlement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 19 p. [F. 23740 (347)

1582, février. – *Paris.*

3484. — Édict du Roy, par lequel Sa Majesté veut et ordonne que le droict d'un sold pour livre soit levé par tout son royaume sur les draps et tous ouvrages et manufactures de laine... Ensemble les lettres d'évaluation (du 28 mars 1582) et l'arrest de la Court des aydes. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 23 p. [F. 46871 (3)

3485. — 1626. — *Paris, C. Morel.* In-8°, 24 p. [F. 46871 (4)

(Suivi du *Règlement*, du 14 juillet 1582, *faict sur l'édict du droict de douze deniers tournois pour livre qui se leve sur la draperie et toute autre manufacture de laine.*)

3486. — 1639. — *Paris, C. Ribot.* In-4°, 13 p. [F. 23610 (434)

1582, février. – *Paris.*

3486 *bis.* — Statuts et ordonnances politiques cy-devant concédez et octroyez aux maistres jurez layettiers-escreniers... de Paris... (confirmés par lettres patentes). — *Paris, L. Mazuel*, 1725. In-8°. 32 p. [F. 26445

1582, 6 février. – *Paris.*

3487. — Lettres patentes du Roy contenans la somme de deniers que Sa Majesté a ordonné estre levée, ceste présente année, sur les principales villes et gros bourgs de ce royaume... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 14 p. [F. 46871 (5)

1582, mars. – *Paris.*

3488. — Lettres patentes du Roy contenants la révocation des offices de receveurs généraux provinciaux des décimes

en chascune généralité de ce royaume. Vérifiées en la Chambre des comptes, le 29 mars 1582. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 7 p. [F. 46871 (7)

3489. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. 46871 (8)

1582, mars. – *Paris.*

3490. — Édict du Roy contenant confirmation de l'ancienne attribution de jurisdiction et cognoissance à MM. les maistres des requestes de l'Hostel des procès et différents d'offices, et interdiction à tous autres juges d'en cognoistre. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 23 p. [F. 46871 (9)

3491. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 23 p. [F. 46871 (10)

1582, mars. – *Paris.*

3492. — Édit portant que doresnavant aucun... ne sera fait et créé duc et pair de France, si la terre et ses annexes qui seront ainsi érigées ne valent de revenu annuel 8,000 écus, et à la charge expresse... que incontinent que celui en la faveur et personne duquel sera faite ladite érection... sera décédé... ladite terre, duché et pairie sera jointe, unie et incorporée au domaine. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (348)

1582, 16 mars. – *Paris.*

3493. — Déclaration du Roy... et arrest (de la Cour des aides) de vérification d'icelle, du 29 desdits mois et an, pour les droicts de douanne de Lyon et entrées du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (435)

1582, 20 mars. – *Paris.*

3494. — (Déclaration en interprétation du règlement sur le fait des poudres et salpêtres.) — *Voir* n° 3483.

1582, 21 mars. – *Paris.*

3495. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il attribue la congnoissance des bénéfices occupez et non desservis à la cour de la justice par luy establie en ses païs et duché de Guyenne suivant ses édictz, privativement à tous aultres... Avecq l'arrest de ladite court (du 3 avril 1582) sur la vérification d'icelles. — *Bourdeaux, impr. de P. Ladime,* 1582. In-8°, 4 ff. [F. 46871 (11)

1582, 25 mars. – *Paris.*

3496. — Édict et déclaration du Roy contenant attribution nouvelle aux advocats pour Sa Majesté ès eslections et greniers à sel de ce royaume de tels et semblables droicts, taxations et profits que chacun des esleuz et grènetiers, avec augmentation de trente-trois escuz et un tiers de gages. — *Paris, Vᵉᵉ de N. Roffet,* 1582. In-8°, 8 ff. [F. 46871 (12)

(Suivi de la *Commission et mandement fait par le Roy*, le 1ᵉʳ septembre 1582, *aux thrésoriers généraux de France en chacune généralité pour asseoir et imposer les gages et droits attribuez aux advocats pour Sa Majesté ès eslections et greniers à sel de ce royaume.*)

3497. — 1624. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46871 (13)

(Ne contient pas le mandement du 1ᵉʳ septembre 1582.)

3498. — Édict et déclaration du Roy contenant attribution nouvelle aux advocats pour Sa Majesté ès élections et greniers à sel de ce royaume de tels et semblables droicts, taxations et profits que chacun des éleus et grènetiers... Ensemble l'arrest du Conseil du dernier mars 1621, lettres patentes du 19 mars 1622, lettre d'atache des thrésoriers de France... et lettre de relief de surannation, du 3. jour de febvrier 1626. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p. [F. 46871 (14)

1582, 28 mars. – *Paris.*

3499. — Lettres d'évaluation et modération du pris de ce que chacune marchandise doit payer. — *Voir* nᵒˢ 3484 et 3485.

1582, 25 avril. – *Paris.*

3500. — Reiglement et déclaration du Roy... sur l'exécution de son édict, du mois de mars 1577, portant permission de tenir hostelleries, tavernes et cabarets en son royaume. — *Paris, Vᵉᵉ de N. Roffet,* 1584. In-8°, 23 p. [F. 46871 (15)

1582, 26 avril. – *Paris.*

3501. — Ordonnance faicte par le Roy sur les dons et récompenses que Sa Majesté distribue à ses subjects et serviteurs. — (*S. l.*), 1582. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 23610 (436) et Rés. F. 231 (2)

1582, mai. – *Fontainebleau.*

3502. — Édict du Roy portant suppression des offices des huissiers sergent (*sic*) à cheval au Chastelet de Paris, venant à vacquer par mort... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (437)

1582, mai. – *Fontainebleau.*

3503. — Édict du Roy contenant l'érection et establissement d'un office de conservateur et garde des fiefs et domaine de Sa Majesté en chacun baillage et sénéschaulcée de ce royaume. Publié en Parlement... le 7e jour de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 8 ff. [F. 46871 (17)

3504. — 1624. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46871 (18)

1582, mai. – *Fontainebleau.*

3505. — Ordonnance... pour servir de règlement aux maistres et marchands papetiers et constelliers de la ville de Thiers... du mois de may 1582. Vérifiée en Parlement, le 25 dudit mois 1584. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23668 (100)

1582, 11 mai. – *Fontainebleau.*

3506. — Lettres patentes contenans révocation de l'édict attributif de jurisdiction aux eslenz et contrerolleurs pour l'audition des comptes des fabriques des églises de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 8 p. [F. 46871 (19)

3507. — 1582. — *Tours, impr. de Z. Griveau.* In-8°, 4 ff. [F. 46871 (20)

1582, 29 mai. – *Fontainebleau.*

3508. — Déclaration du Roy et arrests (du Conseil d'Estat, du 14 avril 1610, et du parlement de Paris, du 10 février 1629) pour les droicts et privilèges des messagers ordinaires pourveus par Sa Majesté. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost*, 1629. In-8°, 22 p. [F. 46871 (21)

3509. — (Un autre ex. inc.) [Thoisy. 493 (12)

3510. — Déclaration du Roy sur l'édict des messagers nouvellement créés en tiltre d'office. — *Voir* nos 2959 et 2962.

1582, 24 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3511. — Lettres patentes du Roy contenans le reiglement sur le faict de la marine et admirauté. — *Paris, impr. de M. Patisson*, 1584. In-8°, 8 ff. [F. 46872 (1)

3512. — Lettres patentes du Roy contenant le règlement sur le faict de la marine et admirauté. — *Voir* nos 1251-1252 et 2897.

1582, 25 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3513. — Lettres patentes du Roy en forme de commission pour faire le procès à ceux qui par dol et fraude, puis vingt ans en çà, ont fait banqueroute, avec l'édict du roy François Ier, de l'an trente-six, et les cayers des Estats tenuz à Orléans et à Bloys contre lesdits banqueroutiers. — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1582. In-8°, 24 p.
2 ex. [F. 27581 (15) et 46872 (3)

3514. — 1582. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [F. 46872 (4)

1582, 25 juin. – *Fontainebleau.*

3515. — Lettres de déclaration (portant suppression des offices de judicature). — *Voir* no 3516.

1582, juillet. – *Fontainebleau.*

3516. — Édict du Roy de la réduction des offices de judicature et provision gratuite de ceux qui ne seront sujets à suppression, avec les réglements sur ce faicts et lettres de déclaration (du 25 juin 1582, portant suppression des offices). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 22 p. [F. 46872 (5)

3517. — Édict du Roy par lequel la suppression de certains offices de judicature, spécifiés aux ordonnances de Blois, est confirmée, et la vente de tous offices de judicature deffendue. — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges,* 1582. In-8°, 12 p. [F. 46872 (6)

1582, juillet. – *Fontainebleau.*

3518. — Édict du Roy contenant attribution de nouveaux droicts aux grènetiers, contrerolleurs, advocats et procureurs des greniers, chambres et magazins à sel de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 8 ff. [F. 46872 (7)

1582, juillet. – *Fontainebleau.*

3519. — Édict du Roy contenant révocation des édicts de création des sièges d'élections au païs et généralité de Guyenne. Leu, publié et registré en la court de Parlement et Chambre des comptes, à Paris, le 14e et 29e aoust 1582. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°. 62 p. [F. 46872 (8)

(Suivi de : *Lettres patentes du Roy,* de juillet 1581, *en forme d'édict, par lesquelles Sa Majesté establit trois sièges d'élections en chacun des sièges de Rouergue et Quercy ;* — de juillet 1581, *en forme d'édict, par lesquelles Sa Majesté crée et establit sieges et bureaux d'élections au païs et généralité de Guyenne ;* — du 25 octobre 1581, *contenant limitation et réduction des sièges et officiers des élections au païs et généralité de Guyenne.*)

1582, juillet. – *Fontainebleau.*

3520. — Édict du Roy pour l'exemption des officiers domestiques de Mme de Chastellerault. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 5 p. [F. 46872 (9)

1582, 6 juillet. – *Fontainebleau.*

3521. — Lettres patentes du Roy contenans que Sa Majesté a ordonné estre levé certaine somme de deniers par forme de subvention sur les villes closes de son royaume, selon le département qui en a esté fait en son Conseil, dont de sa grâce il quitte et remet la quarte partie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 14 p. [F. 46872 (10)

1582, 10 juillet. – *Fontainebleau.*

3522. — Lettres patentes du Roy pour tenir les Grands Jours en la ville de Clermont en Auvergne, en la présente année 1582, avec l'arrest de la court de parlement de Paris (du 31 juillet 1582), intervenu sur lesdites lettres. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 22 p. [F. 46872 (11)

1582, 14 juillet. – *Fontainebleau.*

3523. — Reiglement faict sur l'édict du droict de douze deniers tournois pour livre qui se lève sur la draperie et toute autre manufacture de laine. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 8 p. [F. 46871 (16)

3524. — Règlement faict sur l'édict du droict de douze deniers tournois pour livre... sur la draperie. — *Voir* n° 3485.

1582, 15 juillet. – *Fontainebleau.*

3525. — Déclaration portant que Claude Bazin, receveur des tailles de Troyes, se pourvoira en la chambre du Conseil par la voye de révision. — (*S. l. n. d.*) — *Voir* n° 3382.

1582, 6 août. – *Fontainebleau.*

3526. — Lettres patentes du Roy... sur le faict de la marine et admiraulté. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1584. In-8°, 24 p. [F. 46872 (12)

3527. — Lettres patentes du Roy sur le fait de la marine et admirauté. — *Voir* nos 1251, 1252 et 2897.

1582, 18 août. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3528. — Déclaration, portant règlement entre la cour du Parlement et Chambre des comptes de Bretagne. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. 23610 (438)

1582, septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3529. — Édit portant création et rétablissement de l'office de trésorier alternatif des bastimens du Roy et des ponts

et chaussées, 20 lieues à la ronde de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F 23740 (351)

1582, 1er septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3530. — Commission et mandement... aux thrésoriers généraux de France en chacune généralité pour asseoir et imposer les gages et droicts attribuez aux advocats pour Sa Majesté ès eslections et greniers à sel de ce royaume par son édict du mois d'aoust 1578 et déclaration du 25e de mars 1582. — *Voir* n° 3496.

1582, 6 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3531. — Déclaration du Roy sur son édict de la création en tiltre d'office formé de cinq sergens sur le faict des gabelles, outre les deux créez auparavant. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1582. In-8°, 7 p.
[F. 46873 (1)

1582, 11 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3532. — (Déclaration du Roi modérant les droits d'entrée établis par l'édit du 3 octobre 1581 sur les grosses denrées et marchandises.) — *Voir* n° 3421.

1582, 17 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3533. — Lettres patentes portant que les lettres de naturalité et de légitimation seront enregistrées au greffe de la chambre du Trésor. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23610 (439)

1582, 18 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3534. — Lettres patentes qui ordonnent que l'arrest de la Chambre des comptes donné contre Claude Bazin (receveur des tailles de l'élection de Troyes), le 21 mars 1580, sera exécuté, nonobstant l'appel dudit Bazin en la Cour des aydes. — *Paris, Impr. royale*, 1726. In-4°, 4 p.
3 ex. [F. 23610 (440), 4° Fm. 5840. 4 (47) et 34796. 5 (48)

3535. — Lettres de déclaration portant que l'arrest de la Chambre des comptes donné contre Claude Bazin, receveur des tailles de Troyes, sera exécuté... — *Voir* n° 3382.

1582, 25 septembre. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3536. — Lettres patentes du Roy en forme de déclaration portans dispense à ceux qui se feront pourvoir des offices de conseillers ès prévostez de ce royaume, créez par édict... d'avril 1578, de prester l'examen desdicts offices à la court de Parlement, ains par-devant les baillifs et sénéschaux ou gens tenant le siège présidial des lieux où ils seront establis... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46873 (2)

3537. — Lettres patentes du Roy en forme de déclaration portans dispense à ceux qui se feront pourvoir des offices de conseillers ès prévostez de ce royaume... de prester l'examen desdits offices à la cour de Parlement. — *Voir* nos 2508 et 2509.

1582, octobre. – *Paris.*

3538. — Édit du Roi portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. 23610 (441) et 23740 (352)

1582, 10 octobre. – *Paris.*

3539. — (Mandement du Roi ordonnant l'exécution de l'édit de novembre 1563 ainsi que des déclarations des 2 mars et 24 octobre 1564 sur l'aide et subvention pour l'abréviation des procès.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff.
[F. 46873 (3)

1582, 10 octobre. – *Paris.*

3540. — (Lettres de commission des officiers chargés d'assurer l'exécution des édits de novembre 1563 et de juillet 1580 sur l'aide et subvention des procès.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff.
[F. 46873 (3 *bis*)

1582, novembre. – *Paris.*

3541. — Édict du Roy portant règlement pour l'establissement des notaires

royaux dans les justices subalternes. — Autre édict de janvier 1584 ordonnant la mise à exécution, dans le ressort des parlements de Paris, de Rouen et de Dijon, de l'édit de novembre 1542 touchant la création des notaires royaux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (443)

1582, novembre. – *Paris.*

3542. — Édict et déclaration du Roy sur l'ampliation et attribution de pouvoir aux sergens royaulx nouvellement créez èz greniers, chambres à sel et en chascune parroisse de ce royaume. Publié en Parlement... le 7e mars 1583. — *Paris, impr. de L. Cavellat,* 1583. In-8°, 11 p. [F. 46873 (4)

3543. — 1621. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer.* In-8°, 15 p. [F. 46873 (5)

3544. — 1621. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-4°, 8 p. [F. 23610 (442)

3545. — 1622. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46873 (6)

3546. — (S. d.) — *Paris, Vve de H. Velut et P. Mansan.* In-8°, paginé 19-24. [F. 46873 (7)

3546 *bis.* — Édict portant attribution aux sergens royaux des paroisses... de pouvoir exploicter en l'estendue de leurs départemens, ainsi que les sergens ordinaires des bailliages et séneschaussées. — *Voir* n° 3391 *bis.*

1582, novembre. – *Paris.*

3547. — Édits du Roy portant création en titre d'office de cinq sergens royaux sur le fait des gabelles en chacune ville et bourgs de ce royaume où il y a greniers et chambre à sel... des mois de décembre 1581 et novembre 1582... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1749. In-4°. 10 p. [F. 23610 (428)

1582, novembre. – *Paris.*

3548. — Édict du Roy portant création de onze conseillers controlleurs provinciaux ordinaires des guerres... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 10 p.
2 ex. [F. 46873 (8) et Rés. F. 176 (43)

1582, novembre. – *Paris.*

3549. — Édict du Roy sur la réformation du calendrier ecclésiastique faite par nostre Sainct Père le Pape. — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges,* 1582. In-8°, 4 ff. [F. 46873 (9)

1582, 3 novembre. – *Paris.*

3550. — Ordonnance du Roy touchant un calendrier ecclésiastique nouveau envoyé par nostre Sainct Père le Pape à Sa Majesté pour le faire publier par tout son royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1582. In-8°, 12 p. [F. 46873 (10)

(Suivi d'une *autre ordonnance de Sa Majesté,* du 3 novembre 1582, *sur le mesme subject.*)

1582, 3 novembre. – *Paris.*

3551. — Lettres patentes du Roy par lesquelles Sa Majesté ordonne que la feste et solemnité de la Nativité de Nostre-Seigneur Jésus-Christ soit remise et solennizée le 15e jour de décembre, suivant le calendrier ecclésiastique à luy envoyé par nostre Sainct Père le Pape. — *Bloys* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46873 (11)

1582, 9 novembre. – *Paris.*

3552. — Lettres de surannation (ordonnant l'entière exécution de l'édit de mai 1578 et de la déclaration du 25 juillet 1581 sur la création des offices de sergents des greniers à sel). — *Voir* n° 3369.

1582, 16 novembre. – *Paris.*

3553. — (Lettres patentes en forme de charte confirmant les privilèges des libraires jurés de l'université de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (352 *bis*)

1582, décembre. – *Paris.*

3554. — Édict du Roy de la création des contrerolleurs sur le faict de la draperie, visitation et marques des marchandises, salaires et profict desdicts contrerolleurs et de leur exemption des charges publiques. Ensemble la déclaration du

Roy (du 14 mai 1584), avec l'arrest de la Cour des aydes sur ledict édict. Publié en la Court des aydes, le 13 juin 1584. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 7 ff. [F. 46873 (13)

3555. — Édict du Roy portant création des offices de controolleurs visiteurs et marqueurs de draps, estamets et autres estoffes et manufactures de laynes, en toutes les villes, bourgs et villages de ce royaume... Ensemble la déclaration de Sa Majesté, donnée en interprétation d'iceluy. Vérifiez en la Cour des aydes. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost*, 1629. In-8°, 13 p. [F. 46873 (14)

3556. — 1767. — *Paris, Impr. royale.* In-4°, 6 p. [Dép. des Mss, Joly de Fleury. 1752, fol. 14

1582, décembre. – *Paris.*

3557. — Édict du Roy contenant création et establissement en tiltre d'office formé d'un receveur alternatif et ordinaire de son domaine, en tous et chacuns les bailliages, séneschaucées, prévostez, vicontez, vigueries et chastellenies de son royaume... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 30 p. [F. 46873 (15)

(Suivi des lettres de déclaration, du 16 janvier 1583, ordonnant que les receveurs du domaine, anciens et alternatifs, auront les gages, pensions, chauffages et autres droits attribués à leur charge.)

3558. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [F. 46873 (16)

1582, 5 décembre. – *Paris.*

3559. — Reiglement pour faciliter les décimes et subventions, et de ce qui doit estre gardé, tant par les receveurs particuliers des diocèses que par les sergens et huissiers commis à faire les exécutions, saisies et contraincles, à la descharge et soulagement du clergé. — (*S. l. n. d.*). 7 ff. [F. 46873 (18)

3560. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 ff. [Fp. 4670

1582, 7 décembre. – *Paris.*

3561. — Déclaration du Roy portant attribution à l'ordre du Saint-Esprit des deniers provenant du droit de serment ou marc d'or, dû par tous les officiers du royaume. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1724. In-4°, 4 p. [F. 23610 (444)

3562. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (445) et 4° F. 1171 (7)

3563. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (446)

1582, 19 décembre. – *Paris.*

3564. — Règlement faict par le Roy sur la perception des droicts de signature des rolles des tailles et baulx de huictiesme, attribuez aux présidens, éleuz et contrerolleurs des élections de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 15 p. [F. 46873 (19)

1582, 22 décembre. – *Paris.*

3565. — Déclaration du Roy sur son édict du mois de febvrier dernier d'un sold pour livre sur la draperie et toute autre manufacture de laine, et ses lettres d'évaluation et appréciation des marchandises subjectes audict droict. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46873 (20)

1583, janvier. – *Paris.*

3566. — Édict du Roy faict sur le règlement des notaires et secrétaires de Sa Majesté, maison et couronne de France. — *Paris, impr. de F. Bourriquant* (s. d.). In-8°, 23 p. [F. 46874 (1)

1583, janvier. – *Paris.*

3567. — Édict du Roy pour la création des offices de vendeurs de poisson de mer frais, sec et sallé, par toutes les villes, bourgs, bourgades, havres et ports de ce royaume. — *Paris, Vve de N. Roffet*, 1583. In-8°, sign. A-C.
2 ex. [F. 27581 (22) et 46874 (2)

3568. — 1623. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 13 p. [F. 46874 (3)

3569. — 1675. — *Paris, T. Charpentier.* In-4°, 8 p. [F. **23610** (447)

3570. — 1740. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 8 p.
2 ex. [F. **21920** (1) et Rés. F. **1126** (38).

3571. — 1767. — *Paris, Impr. royale.* In-8°, 8 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. **1752**, fol. 17

3572. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 12 p.
2 ex. [F. **46874** (4) et Thoisy. **493** (15)

3573. — (S. d.) — (*S. l.*). In-8°, 16 p. [Thoisy. **493** (14)

3574. — Édict du Roy pour la création des offices de vendeurs de poisson de mer... — *Paris, impr. de C. Morel*, 1625. In-8°, 24 p. [F. **46874** (5)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 17 juin 1598, *portant réunion de cinq offices de vendeurs de poissons de mer... aux dix anciens establis;* — et de l'*Édict du Roy*, de février 1620, *portant attribution d'hérédité aux offices de police et autres y mentionnez et pour la revente de ceux dont les pourveus n'auront prins ladite attribution, ensemble pour la vente et establissement desdits offices avec ladite hérédité, ès lieux où n'en a encores esté estably depuis les édicts de leur création.*)

1583, janvier. – *Paris.*

3575. — Édict du Roy contenant reiglement sur le faict des eaux et forests, chemins publics, entretènement des rivières, turcies et levées, avec création d'officiers, attribution et augmentation de gages et hérédité à aucuns officiers desdictes forests. Publié en Parlement... le 7e de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 23 ff. [F. **46874** (7)

3576. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 23 ff. [F. **46874** (8)

3577. — 1610. — *Paris.* In-8°, 31 p. [F. **46874** (10)

3578. — Édict du Roy contenant reiglement sur le faict des eaux et forests... (Avec l'arrest de la court de parlement de Rouen, donné sur la vérification dudict édict, le 2e jour d'aoust 1583.) — *Rouen*, 1583. In-8°, 23 ff. [F. **46874** (9)

3579. — (S. d.) — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, 32 ff. [F. **46874** (11)

3580. — Édicts du Roy (de janvier 1583, juin 1575, mai et septembre 1645) contenans règlement sur le faict des eaues et forests, chemins publics, entretènement des rivières, turcies et levées ... — *Paris, A. Estiene*, 1654. In-4°, 43 p. [F. **23610** (448)

1583, janvier. – *Paris.*

3581. — (Lettres patentes confirmant les anciens statuts et privilèges des maîtres tireurs d'or et d'argent de Paris.) — *Voir* n° 1022.

1583, 16 janvier. – *Paris.*

3582. — (Lettres de déclaration ordonnant que les receveurs du domaine anciens et alternatifs auront les gages, pensions, chauffages et autres droits attribués à leur charge.) — *Voir* n° 3557.

1583, février. – *Paris.*

3583. — Édict et ordonnance du Roy contenant la révocation de l'édict de la subvention des procès et l'establissement du denier parisis par neuf années, pour les espices des jugemens desdits procès, et du règlement qui doit estre gardé pour cest effect. Publié en Parlement... le 7e jour de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 8 ff. [F. **46875** (1)

3584. — Déclaration du Roy contenant la suppression de l'édict de l'ayde et subvention des procez et création du parisis des espices. — *Paris, impr. de H. Thierry*, 1583. In-8°, 15 p. [F. **46875** (2)

1583, 1er février. – *Paris.*

3585. — Lettres de déclaration et jussion sur l'édict de création d'un cler et

commissaire du huictiesme. — *Voir* nos 3448-3450 et 4905-4906.

1583, 19 février. – *Paris.*

3586. — (Lettres du Roi défendant l'entrée et la circulation dans le royaume des liards de basse loi fabriqués en Italie.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 1 p.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **103** (21)

1583, mars. – *Paris.*

3587. — Édict du Roy contenant la création de trente offices de maistres visiteurs et vendeurs de bois, foin et charbon, en tiltre d'office formez, en la ville de Paris... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 15 p. [F. **46875** (3)

3588. — Édict du Roy portant création de trente offices de maistres visiteurs et vendeurs de bois... Vérifié en Parlement, le 7 mars 1583, avec le règlement faict au Conseil (le 29 juillet 1628) et lettres de déclaration de Sa Majesté (du 28 janvier 1633) pour l'establissement desdits offices. — *Paris, P. Des Hayes,* 1633. In-8°, 34 p. [F. **46875** (4)

1583, mars. – *Paris.*

3589. — Déclaration du Roy, par laquelle, en confirmant... les anciens privilèges octroyez aux estrangers fréquentans les foires... de Lyon, Sa Majesté veult... que lesdits estrangers soient exempts du droict d'aulbeyne. Ensemble l'arrest de la cour (de Parlement) donné sur la vérification desdites lettres, du 14e jour de may 1583. — *Paris, P. Lhuillier,* 1583. In-4°, 7 ff. [F. **23437**

3590. — 1583. — *Ibid.* In-4°, 4 ff. [F. **23610** (449)
(Ne contient pas l'arrêt du Parlement.)

1583, mars. – *Paris.*

3591. — Édict du Roy contenant ample règlement sur le faict des tailles, et que ceux qui ont usurpé le tiltre de noblesse... y seront cottisez pour soulager d'autant son pauvre peuple. Publié en la Court des aydes, le 27e jour de juillet... 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, sign. A-D. [F. **46875** (5)

3592. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 16 ff. [F. **46875** (6)

3593. — 1584. — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. **46875** (7)

3594. — 1666. — *Paris, impr. de R. Baudry.* In-4°, 13 p. [F. **21603** (1)

1583, 23 mars. – *Paris.*

3595. — Déclaration du Roy contenant démembrement de l'office de conseiller dudict seigneur et contrerolleur général de son domaine cy-devant créé en chacune généralité de son royaume, en deux offices, pour estre exercez alternativement, aux gages ordinaires de deux cens escus chacun, et oultre aux droicts, tant d'un sold pour livre de tous deniers casuels, seigneuriaux et féodaux provenans dudit domaine que de deux escus par jour pour leurs chevauchées... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°. 12 ff. [F. **23675** (8)

3596. — 1621. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **46875** (9)

3597. — 1622. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer.* In-8°, 21 p. [F. **23675** (10)

3598. — (S. d.) — *Paris, P. Charpentier.* In-4°, 8 p. [F. **23610** (450)

1583, 24 mars. – *Paris.*

3599. — Lettres patentes du Roy contenans ample déclaration et confirmation de l'édict de création d'un greffier des notifications pour tous contracts subjects à retraict lignager et autres. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 7 p. [F. **46875** (11)

1583, 24 mars. – *Paris.*

3600. — Ordonnance du Roy pour le règlement et réformation de la dissolution et superfluité qui est ès habillemens et ornemens d'iceux... Publié en Parlement, le 29e jour de mars 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 8 ff. [F. **46875** (12)

3601. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 8 ff. [F. 46875 (14)

3602. — 1583. — *Ibid.* In-8°, 12 ff. [F. 46875 (15)

3603. — Extrait de la déclaration du Roy, portant règlement pour les colliers et croix des chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit. — *Paris, Vve Sangrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 23610 (451) et 4° F. 1171 (8)
(Article VII.)

1583, 27 mars. – *Paris.*

3604. — Lettres de déclaration portant que les officiers des cours souveraines ne prendront charges, directement ni indirectement, des affaires d'autres personnes que du Roy, de la Reine et princes du sang. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (353)

1583, avril. – *Paris.*

3605. — Lettres patentes du Roy portant confirmation de l'édit et statuts de la communauté des maistres patenostriers d'émail. — *Voir* n° 2042 et 1659, février.

1583, 23 avril. – *Paris.*

3606. — Lettres de commission du Roy sur l'exécution de l'édict faict pour le reiglement de la justice d'entre les prévosts... et autres juges inférieurs, et les baillifs, séneschaux et lieutenans généraux. — *Paris, impr. de H. Thierry,* 1583. In-8°, 15 p. [F. 46875 (17)

1583, 29 avril. – *Paris.*

3607. — Déclaration du Roy sur le payement des gages des officiers des eaues et forests... sur les deniers des aydes et tailles, ès lieux où le domaine dudict sieur est engagé ou aliéné... faicte en conséquence de l'édict... de janvier 1583. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 8 p. [F. 46875 (18)

1583, 30 avril. – *Paris.*

3608. — Lettres de déclaration... en faveur de l'imprimerie et fonderie de caractères nécessaires à imprimer... portantes exception de l'édict de création des arts et mestiers, et que des levées et cottisations qui pourroient estre faites sur lesdits arts et mestiers sont et seront exemptez à l'advenir les imprimeurs et fondeurs ou autheurs des poinçons, matrices, moules et fontes de caractères... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. 23610 (452)

1583, mai. – *Paris.*

3609. — Édict et déclaration du Roy pour le règlement général et diffinitif d'entre les séneschaux, baillifs... et autres officiers de ce royaume, et les enquesteurs et commissaires, examinateurs des séneschaucées... et autres jurisdictions royales de cedict royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 48 p. [F. 46875 (19)

3610. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 28 p. [F. 46875 (20)

3611. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 20 p. [F. 23610 (453)

1583, 4 mai. – *Paris.*

3612. — Déclaration du Roy sur l'édict des eaues et forests et usagers d'icelles, avec injonction aux officiers et prétendans droicts d'usages de satisfaire à la teneur dudict édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 15 p. [F. 46875 (21)

1583, 8 mai. – *Paris.*

3613. — Déclaration portant... exemption... de tous droits de greffes, controlle des tiltres, insinuations, immatricules, notifications et tabellionages (en faveur des notaires et secrétaires du Roi). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 12423 (26) et 23610 (454)

1583, 15 mai. – *Paris.*

3614. — Lettres de jussion et déclaration (des 15 mai, 3 et 7 août 1583) sur l'édict du Roy de la création d'un conservateur et garde des fiefs et domaine. Avec l'arrest de la Chambre des comptes (du 20 août 1583) sur la véri-

fication et enregistrement dudict édict. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 32 p. [F. 46875 (22)

1583, 20 mai. – *Paris.*

3615. — Lettres de révocation des deux décymes extraordinaires que le Roy vouloit estre imposées et levées, ceste présente année 1583, sur le clergé de France, obtenues de Sa Magesté par les agens généraux dudict clergé. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46875 (23)

1583, 22 mai. – *Paris.*

3616. — Édict du Roy sur les cartes, taros et detz. — *Paris, impr. de J. Mettayer*, 1586. In-8°, 13 p. [F. 46875 (24)

3617. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. [F. 12152

1583, 27 mai. – *Paris.*

3618. — Lettres patentes portant que la connoissance des régales appartient pour la justice au parlement de Paris, et pour la reddition des comptes et établissement de commissaires à la Chambre des comptes de Paris, et non à autres cours et juges, ausquels le Roy l'interdit, et notamment à la Chambre des comptes de Rouen. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (354)

3619. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 4 p. [Thoisy. 153, fol. 427

1583, 4 juin. – *Paris.*

3620. — Déclaration du Roy que tous offices de maistres des eaues et forests, lieutenants desdicts maistres... et généralement tous autres officiers desdictes eaues et forests sont vacans et impétrables, à faute d'avoir par les pourveuz d'iceux prins nouvelles lettres de provision, et augmentation de gaiges, suivant l'édict de Sadicte Majesté, du mois de janvier dernier passé. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46876 (1)

1583, 22 juin. – *Paris.*

3621. — Ordonnance et déclaration du Roy sur le changement des figures et exposition des liards forgez en son royaume. — *Paris, V^e de N. Roffet*, 1583. In-8°, 13 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 132

1583, 29 juin. – *Mézières.*

3622. — Lettres de commission du Roy à M. le lieutenant civil pour l'exécution, en la ville, prévosté et viconté de Paris, de son édict d'establissement des maistrises de tous arts et mestiers par tout ce royaume, portant modération des sommes spécifiées audict édict et déclaration expédiée en conséquence d'iceluy, avec ampliation des règlemens y contenus. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 15 p. [F. 46876 (2)

1583, juillet. – *Paris.*

3623. — (Édit du Roi confirmant les privilèges de la ville de Bordeaux.) — *Voir* n^os^ 1000 et 1000 *bis*.

1583, 3 juillet. – *Paris.*

3624. — (Lettres de commission pour l'exécution de l'édit de réunion des greffes au domaine, du mois de mars 1580.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 ff, [F. 46876 (3)

1583, 3 août. – *Paris.*

3625. — Seconde jussion (sur l'édict du Roy de la création d'un conservateur et garde des fiefs et domaine.) — *Voir* n° 3614.

1583, 7 août. – *Paris.*

3626. — Troisième jussion (sur l'édict du Roy de la création d'un conservateur et garde des fiefs et domaine.) — *Voir* n° 3614.

1583, 8 août. – *Paris.*

3627. — Lettres patentes du Roy pour tenir les Grands Jours en la ville de Troye en Champagne, en la présente année 1583, avec l'arrest de la court (de Parlement) intervenu sur lesdictes lettres (le 13 août 1583). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1583. In-8°, 15 p. [F. 46876 (4)

3628. — (S. d.) — *Troyes, impr. de C. Garnier.* In-8°, 8 ff.
[F. 46876 (5)

1583, 9 août. – *Paris.*

3629. — Déclaration du Roy contenant que les gruyers, verdiers, segriers, maistres sergens, gardes et autres de semblable qualité ont usurpé ou veulent usurper la garde du marteau de Sa Majesté èsdictes forests, auquel elle veut estre pourveu, suyvant son édict et déclaration pour le bien et conservation de sesdictes forests. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1583. In-8°, 7 p. [F. 46876 (6)

1583, 16 août. – *Paris.*

3630. — Ample Déclaration du Roy sur l'édict de création des offices de greffiers des notifications, pour la confirmation et exécution d'icelny. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46876 (7)

1583, 15 septembre. – *Paris.*

3631. — Ordonnance du Roy sur le descry de certaines pièces de six blancs, douzains et liards faux et contrefaits, souz les coings et armes dudict sieur, et autres espèces de billon en forme de pierroux. — *Paris, Vᵉ de N. Roffet,* 1583. In-8°, 24 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 103 (24)

3632. — Ordonnance du Roy sur le faict des monnoyes et descry d'icelles. — *Paris, Vᵉ de N. Roffet,* 1584. In-8°, 14 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. 133

3633. — 1584. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [Dép. des Méd., Morel-Fatio, 103 (25)

1583, 15 septembre. – *Paris.*

3633 *bis.* — Arrestz, édits, lettres patentes et commissions du Roy (des 15 septembre 1583, 28 mars 1585 et 16 mars 1586) pour le restablissement des bureaux de la traicte foraine en Bourgongne et pays adjacens. — *Dijon, J. Des Planches,* 1586. In-4°, 14-XLIX p. [F. 23376

1583, 28 septembre. – *Paris.*

3634. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il deffend le cours et mise de toutes espèces d'or, d'argent, billon et autres descriées par son édit du mois de septembre 1577. Publiées en la court des Grands Jours, séant à Troyes, le 8ᵉ jour d'octobre 1583. — *Troyes, impr. de C. Garnier* (s. d.). In-8°, 4 ff.
[F. 46876 (8)

1583, 4 octobre. – *Paris.*

3635. — Lettres patentes du Roy, addressans à tous lieutenants généraux, baillifs, séneschaux et autres officiers de Sa Majesté, pour mettre à exécution les prinses de corps, adjournemens personnels et autres actes de justice décrétez par MM. de la court des Grands Jours. — *Troyes, impr. de C. Garnier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46876 (9)

1583, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3636. — Édict du Roy contenant la suppression des nouvelles eslections du pays de Normandie, et réunis aux anciennes eslections, ainsi qu'elles estoyent auparavant l'érection de l'an 1572. Avec l'arrest de la Court des aydes en Normandie, donné sur la vérification dudit édit (le 7 août 1584) et lettres patentes du Roy (du 24 avril 1584) sur iceluy. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, sign. A-D. [F. 46876 (10)

1583, 8 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3637. — Lettres patentes des roys Henry III (des 8 novembre 1583 et 2 mars 1585) et Henry IV (du 8 janvier 1600) sur le faict de leur doanne establie à Lyon, pour le regard de toutes manufactures de drap d'or, d'argent et soye, fil d'or et d'argent, tant filé que non filé, et de toutes autres sortes de marchandises venans d'Italie, comme aussi des espiceries et drogueries, soyes et camelots venans de Levant et autres lieux par la ville de Marseille. — *Lyon, impr. de N. Jullièron,* 1612. In-8°, paginé 161-225.
3 ex. [F. 46802 (6), 46876 (11) et Rés. F. 1702 (17)

(Suivi d'ordonnances et d'arrêts du Conseil sur le même sujet.)

3638. — 1634. — *Lyon, C. Cayne.* In-8°, paginé 155-216. [F. 27673 (5)

3639. — 1645. — *Lyon, impr. de J. Julliéron.* In-8°, paginé 117-170. [F. 46802 (7)

3640. — 1661. — *Lyon, A. Julliéron.* In-8°, paginé 117-170. [F. 46802 (8)

3641. — 1687. — *Valence, C. Barbier.* In-8°, paginé 117-170. [Rés. F. 1529 (1)

1583, décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3642. — Édict du Roy sur la suppression de la multiplicité des présidens, éleus, thrésoriers et officiers ès généralitez et réduction d'iceux ès receptes particulières et générales de ce royaume, et de leurs gages. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 34 p. [F. 46876 (12)

3643. — 1584. — *Poictiers, impr. de A. Mesnier.* In-8°, 28 ff. [F. 46876 (13)

1583, décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3644. — Édict du Roy sur la suppression de quelques sièges particuliers et élections de nouvel érigées et des bureaux et officiers y establis en six généralitez, et du remboursement desdicts officiers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 8 p. [F. 46876 (15)

3645. — Édict du Roy sur la suppression de quelques sièges particuliers et élections de nouvel érigées... — *Voir* n° 3456.

1583, décembre. – *Paris.*

3646. — Édict du Roy sur la suppression des offices des grènetiers, contrerolleurs, greffiers, procureurs et autres offices des chambres, déposts, descentes et salorges, érigées en greniers, ensemble des second et tiers mesureurs et porteurs de sacs, nouvellement érigez en tous greniers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 15 p. [F. 46876 (14)

1584, janvier. – *Paris.*

3647. — (Édit ordonnant la mise à exécution, dans le ressort des parlements de Paris, de Rouen et de Dijon, de l'édit de novembre 1582 touchant la création des notaires royaux.) — *Voir* n° 3541.

1584, 7 janvier. – *Paris.*

3648. — Déclaration du Roy que les offices de grands maistres, maistres particuliers, maistres gardes et autres officiers des eaues et forests qui sont de robbe courte sont vénaux: avec permission à ceux qui en sont ou seront pourveuz de les pouvoir résigner à personnes capables... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 8 p. [F. 46877 (1)

3649. — 1584. — *Paris, H. Thierry.* In-8°, 8 p. [F. 46877 (2)

1584, 27 janvier. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3650. — Ordonnance portant que les parties payées par les trésoriers de la marine ne seront passées au jugement de leurs comptes, si elles ne sont employées dans les estats, et que lesdits trésoriers rapporteront les ordonnances du général des galères, avec les rolles des commissaires et controlleurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. 23740 (355)

1584, 9 février. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3651. — Ordonnance du Roy sur le règlement, police et forme de payement de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 32 p. [F. 46877 (3)

3652. — 1584. — *Ibid.* In-8°, 32 p. 3 ex. [F. 46877 (4), Thoisy. 493 (16) et Rés. F. 176 (48)

3653. — 1608. — *Paris, G. Robinot.* In-8°, 32 p. 4 ex. [F. 26048, 46537, 46877 (5) et Rés. F. 176 (48 *bis*)

3654. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 32 p. [F. 23740 (356)

1584, mars. – *Paris.*

3655. — Édict du Roy contenant les ordonnances et règlement de la jurisdiction de l'admirauté de France. — *Paris, impr. de M. Patisson*, 1584. In-8°, 54 ff.
2 ex. [F. 26115 et 46877 (6)

3656. — 1602. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-M.
[F. 46877 (7)

(Avec l'arrest de la court de parlement de Rouen, donné sur la vérification dudict édict.)

3657. — 1620. — *Ibid.* In-8°, sign. A-K.
3 ex. [F. 46470, 46877 (8) et Fz. 2433

3658. — 1637. — *Rouen, impr. de D. Du Petit Val et J. Viret.* In-8°, sign. A-K.
2 ex. [F. 26089 et Thoisy. 493 (17)

3659. — 1657. — *Ibid.* In-8°, sign. A-K.
3 ex. [F. 26079, 26101 et 46877 (9)

1584, 7 mars. – *Paris.*

3660. — Lettres patentes du Roy pour l'exécution, publication et entretènement de l'édict et érection de contrerolle des tiltres et contracts et obligations et jouissance à ceux qui en sont pourveuz ès seneschaussées de Montmorillon, la haulte et basse Marche... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 8 p.
[F. 46877 (10)

1584, 10 mars. – *Paris.*

3661. — Déclaration du Roy sur l'entretènement et observation de l'édict de pacification et articles de conférences, avec injunction de Sa Majesté de chastier les contrevenans. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 8 p.
[F. 46877 (11)

1584, 24 avril. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3662. — (Lettres patentes enjoignant à la Cour des aides de procéder à la vérification de l'édit de novembre 1583 sur la suppression des nouvelles élections de Normandie.) — *Voir* n° 3636.

1584, 3 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3663. — Lettres patentes du Roy sur l'entretènement et conservation de l'édict des offices de receveurs de consignations, déposts et sequestres. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 7 p. [F. 46878 (1)

1584, 11 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3664. — Lettres patentes du roy Henry III^e^ portant exemption, en faveur des conseillers et secrétaires de Sa Majesté du collège ancien, des droits de consignations, séquestres, receveur des espices, parisis d'icelles et autres droits. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 12423 (22) et 23610 (456)

1584, 14 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3665. — Déclaration du Roy de l'édict de la création des contrerolleurs sur le faict de la draperie. — *Voir* n^os^ 3554-3556.

1584, 29 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3666. — Lettres patentes du Roy pour l'establissement et pouvoir des juges par luy ordonnez pour la cognoissance et jugement des malversations commises en ses finances. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 15 p.
[F. 46878 (2)

1584, 30 mai. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3667. — Déclaration du Roy contenant que les officiers de ses eaues et forests sont descheuz de la grâce et faveur de résigner leurs offices, qui leur a esté faicte par les lettres patentes de Sa Majesté, du 7 janvier 1584, si, dans six sepmaines après la publication de la présente, ils ne payent ce à quoy ils sont taxez pour l'augmentation de leurs gages... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 15 p. [F. 46878 (3)

1584, 3 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3668. — Mandement du Roy sur la convocation et monstre des compagnies de sa gendarmerie, ès lieux et provinces désignez par iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 13 p.
[F. 46878 (4)

1584, 3 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3669. — Déclaration du Roy par laquelle Sa Majesté entend les offices de greffiers des notifications n'estre compris en l'édict de la suppression des offices nouvellement créez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 7 p.
[F. 46878 (5)

1584, 17 juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3670. — Lettres patentes du Roy pour la révocation des chauffaiges et autres pouvoirs dont aucuns jouyssoient ès terres de l'appanaige de feu Monsieur frère du Roy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 8 p.
[F. 46878 (6)

1584, 25 juin. – *Paris.*

3671. — Lettres portant attribution de 666 écus deux tiers au sieur Claude L'Hoste, commis à la recette du droit de marc d'or. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23610 (457)

(Suivi des *Lettres*, du 7 avril 1586, *portant augmentation de 333 écus deux tiers à Claude L'Hoste.*)

1584, juillet. – *Fontainebleau.*

3672. — Édict du Roy pour le restablissement des juges ordonnez sur les malversations commises au faict des finances de Sa Majesté et de la récompense des dénonciateurs. Publié en Parlement, le 24 juillet 1584. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1584. In-8°, 13 p.
[F. 46878 (7)

3673. — 1584. — *Ibid.* In-8°, 13 p.
[F. 46878 (8)

3674. — Édit portant qu'il sera passé outre aux jugemens prononcez contre ceux qui ont malversé ès finances, nonobstant les abolitions à eux accordées et les compositions receues, et qu'il sera donné la sixième partie aux dénonciateurs de ce à quoy les coupables auront esté condamnez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. 23740 (357)

1584, 29 juillet. – *Fontainebleau.*

3675. — (Lettres patentes du Roi en faveur des maîtres des postes.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.
[Thoisy. 209, fol. 15

1584, 29 juillet. – *Fontainebleau.*

3676. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté a deschargé les rentiers de l'Hostel de ville de Paris des recherches que l'on prétendoit faire pour raison des débetz de quittances desdites rentes... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23610 (458)

1584, 24 septembre. – *Tours.*

3677. — (Mandement du Roi confirmant au Grand Conseil la connaissance des malversations commises dans l'administration des hôpitaux.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46878 (9)

1584, octobre. – *Paris.*

3678. — Statuts et règlemens pour les maîtres cartiers, papetiers, faiseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons... (confirmés par les lettres patentes d'octobre 1584, de février 1613 et de février 1722). — *Paris, P. Prault,* 1755. In-4°, 31 p. 2 ex. [F. 12917 et 22711

(Suivi de divers actes relatifs à la communauté des maîtres cartiers de Paris.)

3679. — 1764. — *Paris, P. de Lormel.* In-4°, 46 p. [F. 12918

1584, 9 octobre. – *Chenonceaux.*

3680. — Ordonnance portant que les officiers comptables ne pourront estre reçus ès offices de présidens, maistres, correcteurs et auditeurs en aucunes chambres des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (358)

1584, 15 octobre. – *Blois.*

3681. — Ordonnance portant que tous comptables et commis ne pourront estre receus ès offices de présidens, maistres, correcteurs et auditeurs, en aucunes chambres des comptes et que

IMPRIMERIE NATIONALE.

ceux qui y auront esté reçeus seront tenus de les résigner. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (359)

1584, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3682. — Édict du Roy sur le restablissement de quatre thrésoriers généraux de France en chacune généralité, outre les deux retenus par le précédent édict contenant leur suppression. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 16 p. [F. **46878** (13)

3683. — Édict du Roy sur le restablissement de quatre thrésoriers généraux de France en chacune généralité... Ensemble les lettres patantes de Sa Majesté adressantes ausdits thrésoriers généraux sur leurdit restablissement (du 30 janvier 1585). — *Poictiers, par les Bouchetz*, 1585. In-8°, 14 p. [Dép. des Mss, Fr. **21403**, fol. 3

1584, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3684. — Ce sont les articles, statuts et ordonnances que le corps et communauté des maistres lapidaires... en la ville de Paris supplient... la Majesté du Roy leur confirmer... — Lettres patentes du roy Henri III en forme de chartre pour l'authorisation des(dits) statuts. — Autres lettres patentes du roy Henri III (du 11 janvier 1585) adressées au parlement de Paris pour la vérification des précédentes et enregistrement desdits statuts. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. 2 ex. [F. **13011** et **17737**

3685. — (S. d.) — (*S. l.*) 5 part. en 1 vol. in-4°. 2 ex. [F. **21026** (27) et **22785**

1584, 11 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3686. — Déclaration du Roy contre ceux qui font ligues, associations, enrollements, menées et praticques contre l'estat de son royaume, avec abolition pour ceux qui s'en départiront. Publiée en Parlement, le 20 de novembre 1584. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 8 p. 2 ex. [F. **46878** (14 et 15)

3687. — 1584. — *Ibid.* In-8°, 8 p. 3 ex. [F. **46878** (16), Fz. **2068** et Rés. F. **176** (51)

1584, 14 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3688. — Ordonnance du Roy contenant révocation des édicts, commissions, impositions, augmentations de gages, création d'offices nouveaux et autres charges qui avoient esté mises sus le peuple pendant la nécessité du temps, avec défenses de n'en poursuivre le restablissement ny de bailler mémoires par nouvelles créations d'offices inutiles ou qui tourneroient à l'oppression des subjects du Roy... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1584. In-8°, 32 p. [F. **46878** (10)

3689. — 1584. — *Ibid.* In-8°, 31 p. [Fz. **2067**

3690. — Édict du Roy contenant la révocation de plusieurs édicts et commissions expédiées pour la levée de certains deniers, ensemble la suppression des estats et offices qu'ont esté cy-devant créés par les édits révoqués... — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges*, 1584. In-8°, sign. A-E. [F. **46878** (12)

3691. — 1584. — *Ibid.* In-8°. [F. **46878** (11)

(Incomplet.)

1584, décembre. – *Paris.*

3692. — Édict du Roy contenant l'abolition de l'impost du sel. Publié en la Court des aydes, le 4e jour de janvier 1585. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1585. In-8°, 12 p. [F. **46878** (17)

1584, 13 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3693. — Déclaration du Roy sur le faict des monnoyes. — Voir n3113.

1584, 16 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3694. — Ordonnance portant que les trésoriers de l'Épargne ne pourront déli-

vrer aucuns mandemens ou quittances aux comptables ou autres prenans assignation d'eux, s'ils ne sont conformes à l'estat qui sera dressé par chacun an pour les recettes et dépenses. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (360)

3695. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
3 ex. [F. 21555 (9), 21556 (100) et 23740 (361)

1585, 1er janvier.

3696. — Ensuyvent les Règlemens faicts par le Roy... lesquels il est très résolu de garder (en sa cour et en son conseil) et veut désormais estre observez de chacun pour son regard... — (*S. l. n. d.*) 7 parties en 1 vol. in-8°.
2 ex. [F. 43140 et Rés. F. 1619 (1)

3697. — (Un autre exemplaire de la 1re partie.) [F. 46879 (1)

3698. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°. [8° F. 9702

(Pièces 2 avec texte modifié, 3 et 7.)

3699. — Extraict des règlemens faits par le Roy... lesquels il est très résolu de garder, et veut désormais estre observez de chacun pour son regard... — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [F. 23740 (363)

(Art. XV.)

1585, 11 janvier. – *Paris.*

3700-3701. — Lettres patentes... adressées au parlement de Paris pour la vérification des précédentes (de nov. 1584). — *Voir* nos 3684 et 3685.

1585, 12 janvier. – *Paris.*

3702. — Lettres patentes du Roy sur le faict de l'arrivée des batteaux chargez de vin, ce que doivent faire les batteliers, les lieux où ils doivent garrer leurs batteaux, la forme des lettres de voiture... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 23610 (459) et Rés. F. 1126 (39)

1585, 17 janvier. – *Paris.*

3703. — Lettres patentes du roy Henry III (confirmant aux habitants du bas pays de Bordelais le privilège de vendre seuls leurs vins jusqu'à la Noël et interdisant aux habitants du haut pays de conduire leurs vins en la sénéchaussée de Bordelais). — (*Bordeaux, impr. de J.-B. Lacomée,* 1627.) In-4°, 4 p. [4° Lk7 1207 (3)

1585, 30 janvier.

3704. — Lettres patantes... ausdits thrésoriers généraux sur leur... restablissement. — *Voir* n° 3683.

1585, février. – *Paris.*

3705. — Édict (de février 1585) et déclaration du Roy (du 4 mars 1578) sur les places de religieux laiz aux abbayes et prieurez de son royaume... pour tous capitaines, gentilshommes et soldats blécez et estropiez pour le service de Sa Majesté... — *Paris, C. de Montroeil,* 1586. In-8° monté in-fol., 11 ff. [Rés. F. 176 (32)

3706. — (Un autre ex. inc.) [Rés. F. 165 (96)

1585, 17 février. – *Paris.*

3707. — Seconde Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté réserve l'édict de création des receveurs des consignations des suppressions faictes et à faire. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 8 p. [F. 46879 (2)

1585, 1er mars. – *Paris.*

3708. — Lettres de privilège du Roy pour les entrepreneurs de l'élévation des eaues et autres belles inventions. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 13 p. [F. 46879 (3)

1585, 2 mars. – *Paris.*

3709. — Lettres patentes du Roy sur le faict de la douanne establie à Lyon pour le regard de toutes manufactures de draps d'or, d'argent et soye et de toutes autres sortes de marchandises venans d'Italie, comme aussi des espiceries

et drogueries, soyes et camelots venans de Levant. — *Voir* nos 3637-3641.

1585, 7 mars. – *Paris.*

3710. — Déclaration au profit du garde sel d'Yssoudun, par laquelle luy est permis faire contraindre les notaires de 3 en 3 mois de livrer un estat des contracts et obligations qu'ils auront passées, ensemble d'exhiber et représenter les nottes et actes qu'ils auront receus, pour pouvoir par ledit garde seel faire contraindre les redevables du seel au payement d'iceluy, avec deffences aux sergens de mettre à exécution aucun acte portant mandement s'ils ne sont seelez... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 ff.
[F. 46879 (4)

1585, 9 mars. – *Paris.*

3711. — Mandement du Roy sur la convocation et monstre des compagnies de sa gendarmerie, ès lieux et provinces désignez par iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46879 (5) et Rés. F. 176 (58)

1585, 28 mars. – *Paris.*

3712. — Lettres patentes du Roy portans défenses de faire des levées en ce royaume, sans commission de Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 8 p. [F. 46879 (6)

3713. — Édict du Roy sur la deffence des armes qu'il faict contre ceux qui se sont liguez en son royaume. — (*S. l.*), 1585. In-8°, 8 p. [F. 46879 (7)

3714. — Lettres patentes du Roy, pour prendre et appréhender par les officiers de justice tous ceux qui, sans commissions du Roy, auroyent fait levées de gens de guerre... Publiez en la court de parlement à Rouen, le... 9e jour d'avril 1585. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, 10 p.
[F. 46879 (8)

3715. — Advertissement à la noblesse et autres subjects du Roy de ne s'eslever ne prendre les armes sans l'exprès commandement dudict sieur, sur peine d'estre chastiez et pugnis comme rebelles. Publié au Mans, le 11 de mars (*sic, pour* avril) 1585. — *Le Mans, impr. de H. Olivier* (s. d.). In-8°, 8 p. [8° Lb34. 233

(Même acte daté du 29 mars.)

1585, avril. – *Paris.*

3716. — Édict du Roy contenant le restablissement des receveurs et controlleurs généraulx alternatifs de ses finances, en chacune des généralitez de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 12 p. [F. 46879 (9)

1585, avril. – *Paris.*

3717. — Édict du Roy sur le restablissement des thrésoriers généraulx de France, en chacune des généralitez de ce royaume... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 23 p.
[F. 46879 (16)

1585, avril. – *Paris.*

3718. — Déclaration de la volonté du Roy sur les nouveaux troubles de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 24 p. [F. 46879 (10)

3719. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 35 p.
[F. 46879 (11)

3720. — (Un autre ex. monté in-4°.)
[Rés. Z. Fontanieu. 157 (3)

3721. — 1585. — *Paris, jouxte la copie impr. par F. Morel.* In-8°, 22 p.
[F. 46879 (12)

3722. — 1585. — (*Le Mans*), *impr. de H. Olivier.* In 8°, sign. A.-C.
[F. 46879 (13)

3723. — 1585. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In 8°, 32 p.
[F. 46879 (14)

3724. — (S. d.) — (*S. l.*) In 8°, 35 p. [F. 46879 (15)

3725. — Erklärung königlicher Majestet in Franckreich der jetzt im Königreich endtstandnen Empörung wegen.

— *Augspurg, getruckt bey M. Manger,* 1585. In-4°, 8 ff. [F. 23740 (362)

1585, 3 avril. – *Paris.*

3726. — Mandement des gentilshommes de la maison du Roy et archers de ses gardes pour se trouver près de sa personne, montez et armez, pour luy faire service, dedans le 1. jour de mai prochainement venant. Publié au Mans, le 11. d'avril 1585. — *Le Mans, impr. de H. Olivier* (s. d.). In-8°, 2 ff. [F. 46879 (17)

1585, 3 avril. – *Paris.*

3727. — Ordre et règlement que le Roy veult et ordonne estre gardé et observé par les capitaines bourgeois de... Paris, eslevez par Sa Majesté pour son service, conservation de ladicte ville et bourgeois d'icelle... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [Rés. F. 176 (59)

1585, 26 avril. – *Paris.*

3728. — Lettres du Roy envoyées à M. Du Bouchaige, ... gouverneur et lieutenant général ès païs d'Anjou, Touraine et le Maine, sur l'entreprise de la ville de Marseilles et Provence. — *Le Mans, impr. de H. Olivier,* 1585. In-8°, 7 p. [8° G. 72 (42)

(Diverses pièces curieuses publiées par A. Claudin. — Réimpression faite à Lyon par L. Perrin en 1874.)

1585, mai. – *Paris.*

3729. — Édict du Roy sur la révocation des juges ordonnez et establis par Sa Majesté en la chambre royale du Palais à Paris, pour la cognoissance et jugement des fautes et malversations commises en ses finances par ses officiers et autres au maniement et administration d'icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 12 p. [F. 46879 (19)

3730. — Édit portant amnistie et abolition aux officiers comptables de tous les crimes, abus et malversations par eux commis aux maniemens des finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (364)

1585, mai. – *Paris.*

3731. — Édict du Roy contenant le restablissement des esleuz et autres officiers par cy-devant supprimez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 20 p. [F. 46879 (20)

3732. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46879 (21)

1585, 10 mai. – *Paris.*

3733. — Lettres patentes du Roi autorisans le pouvoir qu'ont les consuls eschevins de la ville de Lion de convoquer les bourgeois et notables à l'Hostel commun de ladicte ville et contraindre tous les manants et habitants d'icelle d'aller aux portes, guet et gardes nommer et eslire des deputez pour le faict de la santé... — *Lyon, J. Roussin,* 1629. In-8°, 14 p. [Fz. 1923

1585, juin. – *Paris.*

3734. — Édits du Roi (de juin 1585 et janvier 1596) portans création et rétablissement des offices de controlleurs, visiteurs et marqueurs de cuirs. — *Paris, impr. de M. Le Prest,* 1683. In-4°, 15 p. [F. 23610 (460)

3735. — Édit du Roy sur le retranchement des grands abus qui se commettent en l'appareil, trafic et commerce des cuirs qui se vendent et distribuent en son royaume, contenant érection en titre d'office d'un controlleur visiteur et marqueur desdits cuirs... — *Paris, impr. de P. Prault,* 1750. In-4°, 6 p. [Rés. F. 1126 (40)

3736. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (461)

1585, 21 juin. – *Paris.*

3737. — Déclaration du Roy sur l'édict du restablissement des présidens, esleus et autres officiers des élections par cy-devant supprimez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 8 p. [F. 46879 (22)

1585, juillet. – *Paris.*

3738. — Édict du Roy sur la réunion

de ses subjects à l'Église catholique, apostolique et romaine. Lu et publié en la court de parlement, à Paris... le 18. de juillet 1585. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 16 p.
[F. 46879 (23)

3739. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 15 p.
[F. 46879 (24)

3740. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
2 ex. [F. 34511 et 46879 (25)

3741. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
[Fz. 2031

3742. — 1585. — *Imprimé jouxte la coppie de F. Morel.* In-8°, 15 p.
[F. 46879 (27)

3743. — 1585. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 15 p. [Rés. F. 2119

3744. — 1585. — *Le Mans, M. Le Roux.* In-8°, 15 p. [F. 46879 (28)

3745. — 1585. — *Tours, impr. de la Vve de R. Siffleau.* In-8°, 8 ff.
[F. 46879 (29)

3746. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 15 p. [F. 46879 (26)

3747. — Édict du Roy sur la réunion de ses subjets à l'Église catholique, apostolique et romaine. Leu, publié et enregistré en la court de parlement, à Rouen, le 23. juillet 1585. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1585. In-8°, 16 p.
[Thoisy. 480 (31)

1585, 16 juillet. – *Paris.*

3748. — Déclaration du Roy pour distraire douze deniers pour escu des droictz attribuez aux receveurs collecteurs des tailles en chacune parroisse de ce royaume, pour en estre faict fondz en ses finances. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1585. In-8°, 13 p. [F. 46879 (30)

1585, 29 juillet. – *Paris.*

3749. — Déclarations des roys Louis XI (du 21 octobre 1467) et Henry III (du 29 juillet 1585), avec les ordonnances de Blois et d'Orléans, mentionnées ès articles XIII, XIV et XV de la déclaration du roy Louis XIV, portant règlement sur le faict de la justice, police. finances et soulagement de tous les subjets de Sa Majesté, vérifiée en Parlement le 24e jour d'octobre 1648. — *Paris, les libraires ordinaires du Roi,* 1648. In-4°, 12 p. [F. 21272 (20)

1585, août. – *Paris.*

3750. — Ordonnances du roy Henri troisième. confirmez par Henry IV (mai 1594) et Louis XIII (juillet 1611), contenant les statuts des maistres tissutiers, rubaniers, ouvriers en draps d'or, d'argent et soye, tissus, rubans et passements aussi d'or et d'argent, soye fleuret, filozelle, laine, fil et cotton, et autres ouvrages faites tant en la grande que petite navette, haute et basse lice... de la ville... de Paris. Avec les arrests et règlements tant du Conseil que du Parlement et du Chastelet. — *Paris, P. Charpentier,* 1650. 4 parties en 1 vol. in-8°. [F. 26476

3751. — 1683. — *Paris, A. Fournot et la Vve de J. Bouillerot.* In-8°, 120 p.
2 ex. [F. 26477 et 41056

3752. — 1722. — *Paris, L. Mazuel.* In-8°, 146 p. et la table. [F. 41057

3753. — 1731. — *Paris, Valleyre.* In-8°, 146 p. et la table. [F. 31304 (4)

3754. — 1742. — *Paris, impr. de Gonichon.* In-12, 99 p. et la table.
[F. 26466

3755. — 1750. — *Ibid.* In-12, 138 p. et la table.
4 ex. [F. 26465, 41058, 44784 et V. 48573

3756. — 1750. — *Paris, P. Charpentier.* 4 parties en 1 vol. in-8°.
[F. 46880 (1)

1585, août. – *Paris.*

3757. — Édit du Roy sur le restablissement des gaiges des receveurs des tailles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 16 p. [F. 46880 (2)

1585, 11 août. – *Paris.*

3758. — La Harengue du Roy faicte à Messieurs de Paris... — (*S. l.*), 1585. In-8°, 7 p. [8° Lb[34]. 266

(Sur la révocation de l'édit de paix en faveur de ceux de la religion.)

1585, 14 août. – *Paris.*

3759. — Ordonnance du Roy touchant la recherche des restes des comptes des hospitaux, maladeries, léproseries, aulmosneries, confrairies et autres lieux de piété. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1585. In-8°, 8 p. [F. 46880 (3)

1585, septembre. – *Paris.*

3760. — Édict du Roy pour le restablissement des offices supprimez en l'an 1584. — *Paris*, 1585. In-8°, 6 p. [F. 46880 (5)

3761. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 6 p. [F. 46880 (6)

1585, septembre. – *Paris.*

3762. — Édict du Roy contenant révocation des édicts de la suppression des offices de judicature et des finances. Leu et publié en parlement, à Paris, le 1[er] jour d'octobre 1585. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1585. In-8°, 8 p. [F. 46880 (4)

3763. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46880 (7)

1585, 6 septembre. – *Paris.*

3764. — Lettres patentes du Roy touchant le jaulge des fustailles, à la vente des vins, sildres, bières, huilles, savons et autres liqueurs et mesure d'iceulx. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 ff. [F. 46880 (8)

1585, 6 octobre. – *Paris.*

3765. — L'Ordre et règlement d'Angolesme sur la création des officiers et administration de la chose publique de Marseille confirmé par Sa Majesté. — *Aix-en-Provence, impr. de G. Maillou*, 1586. In-8°, XXIV-46 p. [Fp. 5158

1585, 7 octobre. – *Paris.*

3766. — Déclaration du Roy sur son édict du mois de juillet dernier, touchant la réunion de tous ses subjets à l'Église catholique, apostolique et romaine. Leu et publié en la court de Parlement, le 16[e] d'octobre 1585. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1585. In-8°, 14 p. [F. 46880 (9)

3767. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46880 (10)

3768. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46880 (11)

3769. — 1585. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46880 (12)

3770. — 1585. — *Paris, jouxte la coppie impr. par F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46880 (13)

3771. — (S. d.) — *Orléans, impr. de É. Gibier et S. Hotot.* In-8°, 13 p. [F. 46880 (14)

1585, 14 octobre. – *Paris.*

3772. — Le Contract faict par le Roy avec Noël Deheere, pour le party du payement des arrérages et rachapt des rentes constituées sur les greniers à sel du royaume de France. Ensemble les articles et conditions sur lesquelles Sa Majesté (en son Conseil) a accordé audit Deheere le fournissement général desdits greniers, le tout durant neuf années commençans le premier jour d'octobre 1585. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 44-20 p. [8° Lf[8]. 20

1585, 18 octobre. – *Paris.*

3773. — (Mandement du Roi enjoignant au prévôt de Paris de saisir les biens des protestants qui ont pris les armes pour empêcher l'exécution de l'édit de juillet 1585.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46880 (15)

1585, 20 octobre. – *Paris.*

3774. — Déclaration portant restablissement des offices de procureurs postulans. — *Paris, V[ve] de N. Roffet*, 1609. In-8°, 7 p. [F. 46880 (16)

1585, 26 octobre. – *Paris.*

3775. — Lettres patentes du Roy pour la continuation du subside de 5 sols tournois sur chacun muy de vin et sur autres vaisseaux et mesures à l'équipollent, jusques au 1er octobre... 1591. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1586. In-8°, 8 p. [Rés. F. **1702** (20)

3776. — Lettres patentes du Roy pour la continuation pendant six années de l'imposition du nouveau subside de cinq sols, et qui... ordonnent qu'il sera fait tous les ans, un mois après les vendanges, un inventaire des vins dans les villes et bourgs non fermés de murs et de portes pour liquider lesdits droits. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1739. In-4°, 4 p. 2 ex. [F. **23610** (462) et Rés. F. **1126** (41)

1585, 11 novembre. – *Paris.*

3777. — Lettres patentes du Roy nostre sire au sénéchal de Lyonnois ou son lieutenant à Lyon pour faire exécuter sa volonté contre ceux qui se sont eslevez en armes et ceux qui ont suivy le prince de Condé. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte*, 1585. In-8°, 4 ff. [F. **46880** (17)

1585, 15 novembre. – *Paris.*

3778. — Ordonnance du Roy sur le descry des doubles sols parisis faulx, nouvellement forgez en la monnoye de Montpellier. — *Paris, Ve de N. Roffet*, 1585. In-8°, 5 ff. [F. **46880** (18)

1585, 16 novembre. – *Paris.*

3779. — Lettres d'exemptions d'emprunts (accordées aux bénéficiers du royaume). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46880** (19)

3780. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46880** (20)

1585, 16 novembre. – *Paris.*

3781. — (Lettres patentes du Roy ordonnant la cessation de toutes poursuites contre les bénéficiers qui n'auraient pas payé les décimes extraordinaires imposés depuis le contrat de Melun.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46880** (21)

1585, 26 novembre. – *Paris.*

3782. — Les Lettres patentes du Roy contenans évocation au Grand Conseil de Sa Majesté des procès en crime d'usure. — *Paris, C. de Montr'œil*, 1586. In-8°, 13 p. [F. **46880** (23)

1585, 26 novembre. – *Paris.*

3783. — Mandement du Roy aux juges des provinces pour l'exécution de ses édicts précédents sur la réunion de ses subjects soubs une seule religion catholicque, apostolicque et romaine. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1585. In-8°, 8 p. [F. **46880** (24)

1585, 26 novembre. – *Paris.*

3784. — Lettres du Roy nostre sire au séneschal de Lyonnois ou son lieutenant à Lyon... touchant la saisie des biens meubles et immeubles, tant de ceux qui portent les armes contre son service que des absens qui ne les portent point. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte*, 1585. In-8°, 4 ff. [F. **46880** (25)

1585, décembre. – *Paris.*

3785. — Ordonnances du roy Henry IIIe, confirmé par Henry IVe (avril 1594), contenant les édicts, statuts, privilèges donnez et octroyez aux bourgeois marchands de vin en gros, hostelliers, taverniers et cabaretiers de la ville... de Paris, pour estre unis en corps, confrairies et communautez... — *Paris, P. Charpentier*, 1654. In-4°, 12 p. [F. **23610** (463)

1585, décembre. – *Paris.*

3786. — Édict du Roy contenant le restablissement des offices de clercs, commissaires du huictiesme et autres droicts du vin vendu en chascune ville, bourgs et bourgades de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1586. In-8°, 8 p. [F. **46880** (26)

3787. — Édict du Roi contenant le restablissement des offices de clercs, com-

missaires du huictiesme et autres droicts du vin vendu en chacune ville de ce royaume. — *Voir* n° 849.

1585, 12 décembre. – *Paris.*

3788. — (Lettres de surséance pour un an des restes dus par certains diocèses de l'aliénation imposée sur le clergé en l'année 1586.) — (*S. l. n. d.*) In-8°. 3 ff. [F. 46880 (28)

1585, 14 décembre. – *Paris.*

3789. — Déclaration du Roy contenant les taxes des deux maistrises de la royne de Navarre et contrainctes contre les maistres, sauf leur remboursement contre les deux compagnons qui premier voudront estre maistres, avec deffences jusques à ce d'en recevoir aucun. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. 26344 et 46880 (29)

1585, 20 décembre. – *Paris.*

3790. — Déclaration du Roy sur son dernier édict de restablissement des offices auparavant supprimez, pour les résignations accordées à condition de survivance aux notaires royaux de ce royaume, avec l'union à iceux du tiltre et qualité de gardenotte. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46880 (30) et Thoisy. 493 (18)

1585, 23 décembre. – *Paris.*

3791. — Règlement que le Roy veut estre observé par les baillifs et séneschaux ou leurs lieutenans pour l'exécution de l'édict de Sa Majesté sur la réunion de ses subjects à l'Église catholique. . — *Paris, impr. de F. Morel,* 1585. In-8°, 8-6 p. [Fz 2125

3792. — (Un autre ex. inc.) [Fz. 2032

3793. — 1586. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 8 ff. [F. 46880 (31)

1585, 29 décembre. – *Paris.*

3794. — (Mandement du Roi réservant à son Conseil la connaissance de tous procès et différends qui peuvent résulter de la recette des droits de gabelle.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46880 (32)

1586, janvier. – *Paris.*

3795. — Édict du Roy pour l'augmentation du pouvoir attribué à tous les huissiers et sergens, tant des cours souveraines que des jurisdictions inférieures, pour exploitter par tout ce royaume. Publié en Parlement... le... 16e jour de juin 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 14 p. [F. 46881 (1)

3796. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 12 p. [F. 46881 (2)

3797. — 1587. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 8 p. [F. 46881 (3)

3798. — 1599. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46881 (4)

3799. — Édict (de janvier 1586), déclaration (du 17 juillet 1633) et arrest (du Conseil d'État du 16 mai 1635) portans ampliation et pouvoir aux huissiers et sergens d'exploicter par tout le royaume... — *Paris, P. Des Hayes et A. Cellier,* 1657. In-8°, 23 p. [F. 46881 (5)

3800. — Édict du Roy pour l'augmentation du pouvoir attribué à tous les huissiers et sergens... — *Voir* n° 3391 *bis* et 1633, 17 juillet.

1586, janvier. – *Paris.*

3801. — Édict et règlement du Roy sur les abus qui se commettent ès manufactures de fil de lin, chanvre et estouppes, et droicts que Sa Majesté a ordonné estre payez par les acheteurs d'icelles. Vériffié en la Court des aydes, à Paris, le 19 décembre 1586. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 30 p. [F. 46881 (6)

3802. — Édict et règlement du Roy sur les abus qui se commettent ès manufactures de fil de lin, chanvre et estouppes, et droicts que Sa Majesté a ordonné estre payez par les achepteurs d'icelles. (Avec la déclaration de Sa Majesté, du 31 octobre 1600, sur ledit édict.) —

Paris, impr. de F. Morel, 1620. In-8°, 29 p. [F. 46881 (7)

3803. — 1629. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost.* In-8°, 29 p. [F. 46881 (8)

3804. — 1741. — *Paris, impr. de G. Lamesle.* In-4°, 15 p.
2 ex. [F. 21040 (7) et 4° F. 385 (2)

3805. — 1767. — (*Paris*), *Impr. royale.* In-4°, 12 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury. 1752 fol. 21

1586, 9 janvier. – *Paris.*

3806. — Commission pour l'exécution de l'édict et déclarations sur l'érection des deux maistrises de la royne de Navarre. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1587. In-8°, 7 p. 2 ex. [F. 26343 et 46881 (9)

1586, février. – *Paris.*

3807. — Édict du Roy contenant la création d'un maistre particulier alternatif des eaues et forests en chacun bailliage et séneschaussées . . . et autres lieux de ce royaume, où il y en a à présent d'instituez et establis . . . — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46881 (10)

1586, février. – *Paris.*

3808. — (Édit du Roi pour la mévente des biens ecclésiastiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 24 p. [F. 46881 (11)

(Suivi des *Lettres de jussion et déclaration*, du 23 mai 1586, *ordonnant au Parlement de vérifier purement et simplement l'édit pour la mévente des biens ecclésiastiques.*)

3809. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 24 p. [F. 46881 (12)

1586, février. – *Paris.*

3810. — Édit portant création de deux trésoriers généraux de l'ordinaire des guerres, outre les deux anciens, pour exercer par chacun an un des anciens et l'un des nouveaux créez, alternativement . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (365)

3811. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (366)

1586, 6 février. – *Paris.*

3812. — (Lettres patentes du Roy portant exemption de contribution pour la fourniture de grains, vins et autres vivres et denrées pour la nourriture des gens de guerre.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46881 (14)

1586, 6 février. – *Paris.*

3813. — (Lettres patentes du Roy confirmant aux bénéfices ecclésiastiques la jouissance des droits d'usages, pennages, pâturages et autres.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p. [F. 46881 (13)

1586, 12 février. – *Paris.*

3814. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut les lettres patentes, cy-devant données, portant deffences et contrainctes pour l'establissement de deux maistrises, servir de reiglement général et estre exécutez par tout son royaume, en faveur de la Royne de Navarre . . . — *Paris, impr. de F. Morel*, 1587. In-8°, 6 p. 2 ex. [F. 26342 et 46881 (17)

1586, 13 février. – *Paris.*

3815. — Déclaration du Roy en son Conseil d'Estat . . . portant mandement de clorre ses forests, bois et buissons, pour les chauffages attribuez aux officiers des eaux et forests de ce royaume, par l'édict de janvier 1578 . . . — *Paris, impr. de F. Morel*, 1586. In-8°, 11 p. [F. 46881 (18)

1586, mars. – *Paris.*

3816. — Restablissement des greffes de notifications des contracts subjects à retraict lignagier et à lots et ventes. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1586. In-8°, 13 p. [F. 46881 (19)

3817. — Restablissement et réunion au domaine du Roy des greffes des notifications, pour tous contracts subjects à retraict lignagier, lots, ventes, et autres droicts seigneuriaux, à peine de nullité

desdicts contracts. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 13 p.
2 ex. [F. 46881 (20) et Fp. 4749

1586, mars. – *Paris.*

3818. — Création des receveurs et payeurs des gages des prévosts des mareschaux, vi-baillifs, vi-séneschaux, lieutenans criminels de robbe courte, viguiers et autres officiers estans soubs leur charge. Leu et publié en la cour de Parlement... le 16e de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 14 p.
[F. 46881 (21)

3819. — 1624. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46881 (22)

1586, mars. – *Paris.*

3820. — Édict du Roy contenant création et érection des offices des clercs et commissaires des fermes du huictiesme, vingtième et quatriesme du vin, ès fermes qui sont au-dessoubs de cent trente-trois escus et un tiers, comme en toutes les autres fermes des aydes et autres impositions où encores n'a esté pourveu... — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1587. In-8°, 14 p. [F. 46881 (23)

1586, mars. – *Paris.*

3821. — Édict du Roy de la création et érection de 26 courtiers de chevaux outre les 24 cy-devant érigez,... en la ville, banlieue, prévosté et vicomté de Paris. Publié en la cour de Parlement... le 16e jour de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 18 p.
[F. 46881 (24)

3822. — 1629. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost.* In-8°, 7 p. [F. 46881 (25)

3823. — 1629. — *Ibid.* In-8°, 7 p.
[F. 46881 (26)

1586, mars. – *Paris.*

3824. — Édict du Roy contenant le reiglement estably par Sa Majesté entre les marchans, bourgeois et habitans des villes de son royaume et les marchans forains, tant regnicoles que estrangers. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 22 p. [F. 46881 (27)

3825. — 1586. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p.
2 ex. [F. 46881 (28) et Thoisy. 494 (1)

3826. — Édict du Roy contenant le règlement estably par Sa Majesté entre les marchands, bourgeois et habitans des villes de son royaume et les marchands forains... avec érection en tiltre d'office formé des vendeurs de marchandises, à l'instar des vendeurs de marée, bestail et vin de la ville de Paris. — *Paris, impr. de A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost,* 1627. In-8°, 15 p. [F. 46881 (29)

3827. — 1661. — *Paris, P. et T. Charpentier.* In-4°, 7 p. [F. 23610 (464)

1586, 3 mars. – *Paris.*

3828. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté mande aux commissaires par lui députez à l'exécution de l'édict du mois de mars pour la réunion et revente en domaine des greffes, clercs d'iceux, sceaux, tabellionnages et garde-nottes de France, de taxer les places et charges de clercs non vendues aux greffes des présentations des jurisdictions royalles, au tiers de la juste valleur de chacun desdits greffes,... et les greffiers estre contraincts aux payements desdites taxes ... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p.
[F. 46881 (30)

1586, 16 mars. – *Paris.*

3829. — Lettres patentes portant règlement concernant la reddition des comptes de l'épargne. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 21555 (10), 21556 (101) et 23740 (367)

1586, 19 mars. – *Paris.*

3830. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut que tous ses juges, officiers, magistrats, politiques, maires, eschevins, corps et communauté des villes et lieux de son royaume ayent à faire eux mesmes exécuter l'édit des deux maistrises de la Royne de Navarre... —

Paris, impr. de F. Morel, 1587. In-8°, 5 p. 2 ex. [F. 26341 et 46881 (31)

1586, 28 mars. – *Paris.*

3831. — (Lettres patentes par lesquelles le receveur général du clergé et ses commis seront tenus de déduire et précompter aux bénéficiers, sur les taxes du million d'or accordé à Sa Majesté, ce qui aura été pris et levé d'argent, vivres et munitions sur lesdits ecclésiastiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46881 (32)

1586, avril. – *Paris.*

3832. — Édict du Roy de la création et érection de deux sergens royaux en chascun bailliage, séneschaucée de ce royaume et terres de l'obéissance du Roy... Publié en la cour de Parlement ... le 16e jour de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p. [F. 46882 (1)

3833. — Édict du Roy de la création et érection de deux sergens royaux en chacun bailliage, séneschaucée de ce royaume... et déclaration de Sa Majesté (du 14 juillet 1586) de la permission de résigner par la première fois sans paier finance... — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1588. In-8°, 16 p. [F. 46882 (2)

3834. — 1603. — *Paris, jouxte la copie imprimée par J. Le Blanc.* In-8°, 15 p. [F. 46882 (3)

(Suivi de la *déclaration,* du 10 mai 1587, *pour la création de deux offices de sergens en chacun siège royal particulier de ce royaume, outre les bailliages et seneschaussées.*)

1586, 2 avril. – *Paris.*

3835. — Mandement du Roy sur la convocation et monstre des compagnies de sa gendarmerie, ès lieux et provinces désignez par iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 14 p. 2 ex. [F. 46882 (4) et Rés. F. 176 (63)

3836. — (S. d.) — *Le Mans, impr. de H. Olivier.* In-8°, 4 ff. [F. 46882 (5)

1586, 6 avril. – *Paris.*

3837. — Lettres de déclaration du Roy sur son édict de restablissement des bureaux de ses finances. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 7 p. [F. 46882 (6)

1586, 7 avril. – *Paris.*

3838. — Lettres portant augmentation de 333 écus deux tiers à Claude L'Hoste, commis à la recette du droit de marc d'or. — *Voir* n° 3671.

1586, 10 avril. – *Paris.*

3839. — Déclaration du Roy contenant le restablissement d'un office de receveur des deniers communs, patrimoniaux et d'octroy, en chacune ville et bourg de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46882 (7)

1586, 26 avril. – *Paris.*

3840. — Lettres patentes de déclaration du Roy sur son édict du mois de juillet, pour l'exécution de la saisie, vente des biens meubles et perception des immeubles de ceux de la nouvelle opinion et tous autres portans les armes contre Sa Majesté. Publiées en parlement, à Paris, le 2e de may 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p. 2 ex. [F. 46882 (8) et Fz. 2337

1586, mai. – *Paris.*

3841. — Édict de création d'un lieutenant de robbe longue en chacune eslection, avec nouvelle confirmation de la jurisdiction des esleuz. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 13 p. [F. 46882 (11)

3842. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 12 p. [F. 46882 (12)

3843. (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 21 p. [F. 46882 (13)

3844. — Création d'un lieutenant de robbe longue en chacune élection, avec nouvelle confirmation de la jurisdiction

des esleuz. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1587. In-8°, 22 p. [8° Lf[38]5

(Suivi de l'arrêt d'enregistrement de la Chambre des comptes, du 22 septembre 1587, et de la Cour des aides, du 26 novembre 1586.)

1586, mai. – *Paris.*

3845. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office des substituds des advocats et procureurs de Sa Majesté et adjoincts ès enquettes en chacun bailliage ... et autres sièges royaulx de ce royaume. — *Paris, V[ve] de N. Roffet*, 1586. In-8°, 10 p. [F. 46882 (14)

3846. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (465)

3847. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office des substituts des advocats et procureurs de Sa Majesté et adjoincts ès enquestes en chacun bailliage... et autres sièges royaux de ce royaume. Avec les arrests intervenus sur l'exécution dudit édict ès années 1603 et 1605. — *Paris, V[ve] de N. Roffet*, 1605. In-8°, 16 p. 2 ex. [F. 46882 (17) et Thoisy. 494 (2)

3848. — 1605. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46882 (18)

3849. — 1609. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 16 p. 2 ex. [F. 46882 (19) et Fz. 2116

(Suivi d'une déclaration du Roi, du 22 février 1607, relative aux attributions des substituts des procureurs du Roi près les bailliages et sénéchaussées, et de divers arrêts du Conseil d'État et du Parlement, de 1608.)

3850. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office de substitut des advocats et procureurs de Sa Majesté et adjoints ès enquestes en chacun bailliage,... et autres sièges royaux de ce royaume. Avec plusieurs arrests donnez en conséquence d'iceluy, tant en son Conseil d'Estat qu'en la cour de Parlement (1587-1655). — *Paris, A. Estiene*, 1655. In-4°, 46 p. [F. 23610 (466)

(Suivi des *Déclarations du Roy*, des 22 février 1607 et 20 décembre 1613, *portant attribution aux substituts des procureurs du Roy de plaider, postuler, escrire et consulter ès causes ou Sa Majesté n'a intérest;* — et de l'*Édict du Roy*, de décembre 1597, *portant création des offices de conseillers et substituts du procureur général de Sa Majesté et adjoints aux enquestes en la cour de parlement de Bourdeaux.*)

3851. — (S. d.) — *Paris, impr. de Prault.* In-4°, 3 p. [Dép. des Mss, Joly de Fleury. 538, fol. 117

1586, mai. – *Paris.*

3852. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office des substituds de ses advocatz et procureurs généraulx et adjoincts aux conseilliers, en chacune des courtz de Parlement et autres courtz souveraines de ce royaume. — *Paris, V[ve] de N. Roffet*, 1586. In-8°, 14 p. [F. 46882 (15)

3853. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46882 (16)

3854. — Édit portant création de substituts des procureurs généraux dans les cours souveraines. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (368)

3855. — Édict d'érection en titre d'office des substituts des procureurs généraux du Roy et adjoints aux conseillers en chacune des cours de Parlements et autres cours souveraines de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 62 p. [Thoisy. 494 (3)

(Suivi des déclarations, des 8 novembre 1586, 21 juin 1597, 11 août 1616 et 5 décembre 1624, en faveur des substituts des procureurs généraux du Roi.)

1586, mai. – *Paris.*

3856. — Création de quatre conseillers en chascun siège présidial et de deux huissiers audienciers. Leu et publié en la cour de Parlement... le 16[e] de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1586. In-8°, 8 p. [F. 46882 (20)

3857. — 1610. — *Paris, V[ve] de N. Roffet.* In-8°, 9 p. [F. 46882 (21)

3858. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 p. [F. 46882 (22)

1586, mai. – *Paris.*

3859. — (Lettres patentes portant confirmation des statuts et privilèges des maîtres doreurs sur fer de Paris.) — *Voir* nos 2677 et 2678.

1586, 14 mai. – *Paris.*

3860. — Mandement du Roy sur le retardement des compagnies de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 6 p. [Rés. F. 176 (64)

1586, 20 mai. – *Paris.*

3861. — Mandement du Roy touchant l'exécution de ses édicts précédens contre ceux de la nouvelle opinion. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 5 p. [F. 46882 (23)

3862. — 1586. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 5 p.
2 ex. [F. 46882 (9) et Fz. 2339
(Édition avec la date du jour en blanc.)

3863. — 1586. — *Ibid.* In-8°, 5 p. [F. 46882 (10)

3864. — Déclaration du Roy sur son édict du mois de juillet. Publié au Mans, le 30. jour de may 1586. — *Le Mans, impr. de H. Ollivier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46882 (24)
(Même acte que les précédents.)

1586, 22 mai. – *Paris.*

3865. — Ordonnance du Roy touchant la nourriture et entrètenement des pauvres des villes de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46882 (25) et Fz. 2344

3866. — Ordonnance du Roy... touchant la nourriture et entretènement des pauvres des villes de ce royaume. — *Voir* 1662, juin.

1586, 23 mai. – *Paris.*

3867. — Lettres de jussion et déclaration (ordonnant au Parlement de vérifier purement et simplement l'édit de février 1586 pour la mévente des biens ecclésiastiques.) — *Voir* nos 3808 et 3809.

1586, juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3868. — Édict du Roy de création de commissaires, tant au Chastelet de Paris que en toutes les aultres villes de ce royaume, à l'instar de ceulx dudict Chastelet de Paris, lesquels, ... sont exempts de tailles... et contributions ordinaires et extraordinaires. — *Paris, Ve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 14 p. [F. 46882 (26)

3869. — Édicts du Roy (de juin 1586 et de mars 1596) portans création, restablissement et ampliation des offices de commissaires examinateurs pour le fait des inventaires, partages et apprétiations des héritages, en toutes les villes de ce royaume. Avec plusieurs arrests, tant du Conseil d'Estat du Roy que de la cour de parlement de Paris, pour le règlement desdicts offices. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1600. In-8°, 29 p. [F. 46882 (27)

3870. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 18 p. [F. 46882 (28)
(Ne contient pas les arrêts mentionnés sur le titre.)

3871. — Édicts du Roy (de juin 1586 et de mars 1596) portans création, restablissement et ampliation des offices de commissaires examinateurs pour le faict des inventaires, partages et appréciations des héritages en toutes les villes de ce royaume. Vérifiés en Parlement et en la Chambre des comptes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1622. In-8°, 21 p. [F. 46882 (29)

3872. — Édit du roy Henry III sur la création des commissaires, tant au Chastelet de Paris au nombre de huit qu'en toutes les autres villes de ce royaume, à sçavoir : quatre ès villes où il y a Parlement, et deux aux sièges présidiaux, et un en tous les bailliages ... et jurisdictions royales de ce royaume... — (*Paris,*) *Vve de Garnier* (s. d.). In-4°, 4 p. [F. 23610 (467)

3873. — Édict du Roy de la création des commissaires examinateurs... Ensemble l'édict de restablissement et am-

pliation desdits offices (de mars 1596)... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46882** (30) et Thoisy. **494** (4)

(Suivi d'un mandement du Roi, du 11 novembre 1617, ordonnant à la Chambre des comptes d'enregistrer les édits de création des commissaires examinateurs.)

3874. — Édict du Roy sur la création de commissaires, tant au Chastelet de Paris, qu'en toutes les autres villes de ce royaume... — *Voir* n° 4713.

1586, juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3875. — Édict de création en tiltre d'office formé en chacun siège présidial et royal d'un office de lieutenant particullier, assesseur criminel et conseiller èsdicts sièges, lequel portera tiltre des conseiller (*sic*) du Roy. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet,* 1586. In-8°, 8 p. [F. **46882** (26 *bis*)

3876. — Édict du Roy portant création de l'office de lieutenant particulier, assesseur criminel, par tous les sièges présidiaux et royaux de France. Vérifié en Parlement, le 16 juin 1586, et Chambre des comptes. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer,* 1586. In-8°, 8 p. [**46882** (33)

3877. — (1600.) — (*S. l.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (31)

3878. — Édict du Roy portant création de l'office de lieutenant particulier, assesseur criminel, par tous les sièges présidiaux et royaux de France. — *Voir* n°ˢ 4743, 4745 et 4746.

1586, juin. – *Paris.*

3879. — Édict du Roy de la création et érection d'un second président thrésorier général de France en chacun bureau des généralitez des finances. Publié en Parlement... le lundy 16ᵉ jour de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p. [F. **46882** (31)

1586, juin. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3880. — Édict du Roy de la création et érection d'un receveur alternatif des espèces et autres deniers consignez, en toutes jurisdictions royales de ce royaume ... Leu et publié en la cour de Parlement... le 16ᵉ de juing 1586. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p. [F. **46882** (32)

3881. — Édict du Roy portant création d'un receveur alternatif des espèces et autres deniers consignés, en toutes les cours et jurisdictions royales du royaume. — *Voir* n° 3358.

1586, 1ᵉʳ juin. – *Paris.*

3882. — Lettres patentes... portant exemption en faveur des conseillers et secrétaires de Sa Majesté du collège ancien des droicts de consignation, sequestres, receveur des espices et parisis d'icelles et autres droicts.— Autres lettres patentes... (du 23 juin 1606) portant confirmation de ladite exemption des droicts de lots et ventes et autres en faveur desdits sieurs conseillers et secrétaires. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **12423** (23) et **23610** (469)

1586, 3 juin. – *Paris.*

3883. — Lettres par lesquelles un diocèse ou bénéficier ne sera saisi et exécuté pour l'autre. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46882** (37)

1586, 6 juin. – *Paris.*

3884. — (Lettres pour empêcher que les receveurs des décimes ne soient compris ès emprunts faits ou à faire sur les officiers du Roi.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 ff. [F. **46882** (38)

1586, 16 juin.

3885. — Harengue faite par le Roy estant en son conseil... à la publication de 26 édicts. En ce compris celle de Monsieur le Chancelier (Philippe Hurault de Cheverni), celle de Monsieur le premier Président (Achille de Harlai), et celle de Monsieur Du Plessis. — *Paris, jouxte la copie impr. à Lyon, par J. de Tourne,* 1586. In-8°, 19 p. [8° Lb³⁴. **295**

3886. — 1586. — *Rouen.* In-8°, 19 p. [8° Lb^{34}. 295. A

(Le titre porte *de Pessi* au lieu de *Du Plessis.*)

1586, juillet. – *Paris.*

3887. — Édict du Roy sur les résignations et survivance volontaire des estats et offices vénaux et la réservation à Sadicte Majesté de pourveoir aux résignations à survivance des offices de judicature et autres non réputez vénaux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 14 p. [F. 46883 (1)

3888. — 1731. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-4°, 7 p. [F. 23610 (470)

3889. — Édit qui permet aux pourvus d'offices vénaux de les résigner, en payant le tiers denier de leur valeur aux parties casuelles, et qui réserve à Sa Majesté de pourveoir aux résignations à survivance des offices de judicature et autres non réputez vénaux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. 2 ex. [F. 21555 (51) et 21556 (15)

1586, 7 juillet. – *Saint-Maur-des-Fossés.*

3890. — (Déclaration du Roi portant attribution aux conseillers et secrétaires du Roi pour faire les informations des vies et mœurs de leurs confrères secrétaires.) — *Voir* n° 2656.

1586, 14 juillet. – *Paris.*

3891. — Déclaration de Sa Majesté de la permission (accordée aux sergents royaux de bailliages et sénéchaussées) de résigner (leurs offices) par la première fois sans payer finance. — *Voir* n^{os} 3833 et 3834.

1586, 14 juillet. – *Paris.*

3892. — Édict du Roy de la création et érection de deux sergens royaux en chacun bailliage, séneschaussée et sièges particulier de ce royaume et terres de l'obéyssance du Roy... et déclaration de Sa Majesté de la permission de résigner pour la première fois sans payer finance. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46883 (2)

(Suivi de la *déclaration du Roy,* du 10 mai 1587, *sur l'édict pour la création de deux offices de sergens en chacun siège royal particulier de ce royaume, outre les bailliages et séneschaussées.*)

1586, 18 juillet. – *Paris.*

3893. — Lettres patentes qui ordonnent qu'il sera passé outre au jugement du procès et instance de faussetez en la Chambre des comptes contre René Laurens, receveur des tailles à Baugé, nonobstant les lettres d'évocation par luy obtenues au Conseil. — *Paris, Impr. royale,* 1726. In-4°, 3 p.
3 ex. [F. 23610 (471), 4° Fm. 5840.4 (48) et 34796.5 (49)

3894. — Lettres de commission à la Chambre des comptes pour juger le procès de René Laurent (*sic*), receveur des aydes et tailles de Baugé. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (369)

(Suivi d'un *arrest de la Chambre des comptes de Paris,* du 2 janvier 1587, *qui condamne René Laurens à se démettre de son office.*)

1586, 22 juillet. – *Paris.*

3895. — Déclaration du Roy sur son édict de l'ampliation du pouvoir attribué aux huissiers, sergens, d'exploicter par tout ce royaume, par laquelle Sa Majesté veut... que ceux qui ont cy-devant pris lesdictes ampliations en jouyssent, sans qu'ils soient tenus prendre pour cest effect autres lettres de provision... — *Paris,* 1586. In-8°, 7 p. [F. 46883 (3)

1586, 6 août. – *Paris.*

3896. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles il entend que les receveurs des aydes et taillon soient comprins en son édict du mois de mars 1578, contenant attribution de trois deniers pour livre aux receveurs des tailles en chacune eslection, outre les trois deniers qu'ils prennent d'ancienneté, et encores cinq deniers d'augmentation pour chacune quittance... — *Paris, C. de Monstrœil et J. Richer,* 1597. In-8°, 7 p. [F. 46883 (4)

1586, 23 septembre. - *Paris.*

3897. — Ordonnance du Roy sur le descry des espèces légères et rongnées. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 24 p., fig.
2 ex. [F. 46883 (5) et Rés. Z. Fontanieu. 221 (1)

3898. — 1587. — *Lymoges, impr. de H. Barbou.* In-8°, 4 ff.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 139

3899. — 1587. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 22 p., fig.
[F. 27574 (1)

1586, 3 octobre. – *Paris.*

3900. — Déclaration du Roi, par laquelle Sa Majesté veult que ses édicts faicts sur la création, tant des offices de contreroolleurs des tiltres que greffiers des notifications, arrest et déclarations expédiées en conséquence d'iceux soient ... observez ... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46883 (6 et 7)

(Titre de départ. — Le titre porte : *Édicts de création des contreroolleurs des tiltres et greffiers des notifications, avec les arrest et déclarations expédiées par le Roy en son Conseil d'Estat.*)

1586, 13 octobre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3901. — Déclaration du Roy sur son édict du 23e septembre dernier, contenant le descry des monnoyes rongnées. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 31 p., fig.
2 ex. [F. 46883 (8) et Rés. Z. Fontanieu. 221 (2)

3902. — 1586. — *Bloys, impr. de B. Gomet.* In-8°, sign. A-C. [F. 46883 (9)

3903. — 1586. — *Tours, impr. de Z. Griveau.* In-8°, sign. A-C.
[F. 46883 (10)

3904. — 1587. — *Lymoges, impr. de H. Barbou.* In-8°, sign. A-C, fig.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. 140 *bis*

3904 *bis.* — 1587. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 32 p. [F. 27574 (2)

1586, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3905. — Déclaration du Roy pour le restablissement du droict de six deniers pour mynot de sel cy-devant attribuez aux grenetiers et contrerolleurs des greniers et magazins à sel de ce royaume. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 12 p. [F. 46883 (11)

1586, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3906. — Déclaration du Roy sur son édict des résignations à survivance volontaire des estats et offices vénaux et la prolongation du délay porté par iceluy édict. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 8 p. [F. 46883 (17)

1586, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3907. — Les Ordonnances et statutz des marchands pelletiers... de Paris .. avec les lettres patantes (de novembre 1586 et avril 1618). — *Paris, impr. de C. Hulpeau,* 1622. In-4°, 24 p.
[F. 20953

3908. — Les Statuts et ordonnances des marchands pelletiers, haubaniers, fourreurs... de Paris... avec confirmation desdits statuts... (de novembre 1586, avril 1618 et novembre 1648). — *Paris, impr. de J. Grou,* 1686. In-4°, 37 p. [F. 22440

3908 *bis.* — 1748. — *Paris, impr. de d'Houry père.* In-4°, 36 p.
3 ex. [F. 13236, 21035 (9) et 22602

1586, 4 novembre. – *Champigny.*

3909. — Mandement du Roy pour la publication de la trève et intermission des armes, pour punir ceux qui y contreviendront. — *Paris, G. Linocier,* 1586. In-8°, 4 ff. [F. 46883 (12)

1586, 8 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3910. — Déclaration et règlement du Roy sur l'exécution de l'édict... des conseillers et substituds et adjoints et

IMPRIMERIE NATIONALE.

enquestes du procureur général de sa cour de Parlement. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 7 p. [F. **46883** (13)

3911. — Déclaration du Roy sur l'exécution de l'édict... des conseillers de Sa Majesté et substituts de son procureur général en la court de parlement de Paris, adjoints des conseillers de ladite court. — *Paris, D. Guillemot,* 1600. In-8°, 8 p. [F. **46883** (14)

3911 *bis.* — Déclaration du Roy sur l'exécution de l'édict... des conseillers de Sa Majesté et substituts de son procureur général en la cour de parlement de Paris. — *Voir* n° 3855.

1586, 10 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3912. — Lettres patentes du Roy contenant les défences de transporter hors le royaume de France ou esloigner de la plus prochaine monnoye les espèces rongnées et descriées, ny autres espèces et matières d'or, d'argent et billon, sur peine de confiscation de corps et de biens. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1586. In-8°, 16 p. [F. **46883** (15)

3913. — 1587. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 14 p. [F. **27574** (3)

1586, 27 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

3914. — (Mandement du Roi prescrivant l'observation des règlements relatifs à la levée du million que lui a offert le clergé pour l'exécution de l'édit de réunion de tous ses sujets à la foi catholique.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. **46883** (16)

1586, 21 décembre. – *Paris.*

3915. — Lettres patentes portant défenses d'établir des logemens de gens de guerre dans les villages, seigneuries, hameaux, fermes, terres et maisons particulières appartenans aux commissaires et controlleurs des guerres. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (472)

3916. — Privilèges et exemptions pour les commissaires, controlleurs généraux provinciaux des guerres et les trésoriers généraux provinciaux de l'ordinaire et extraordinaire d'icelles. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [Rés. F. **176** (66)

1587, janvier. – *Paris.*

3917. — Édict du Roy pour le restablissement des offices des bureaux d'élections cy-devant supprimez. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 14 p. [F. **46884** (1)

3918. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. **46884** (2)

3919. — Édict du Roy pour le restablissement des offices des bureaux et sièges d'élections cy devant supprimez. — *Voir* n° 3456.

1587, 12 janvier. – *Paris.*

3920. — Les Statuts et ordonnances des marchands pelletiers, grossiers, haubaniers, fourreurs... de Paris (12 janvier 1587 et avril 1618), avec confirmation desdits statuts du roy Louis XIV (novembre 1648). — *Paris, impr. de d'Houry,* 1748. In-4°, 36 p. [F. **13236**

1587, 19 janvier. – *Paris.*

3921. — Lettres patentes du Roy obtenus par les jurez de la marchandise de foing à Paris, portant deffences aux controlleurs d'entreprendre sur la charge desdits jurez. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. **46884** (3)

1587, 23 janvier. – *Paris.*

3922. — Déclaration du Roy sur les expéditions cy-devant faictes sur l'exécution de son édit des permissions de tenir hostelleries, tavernes et cabaretz, du mois de mars 1577. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1587. In-8°, 6 p. [F. **46884** (4)

1587, février. – *Paris.*

3923. — Statuts, arrets de confirmation et règlements de la communauté des marchands bouchers... de

Paris. — *Paris, G. Sassier,* 1653. In-4°, 27 p. [F. 22372

(Lettres patentes de février 1587 homologuant les statuts des bouchers, et lettres de confirmation de ces statuts de mai 1594.)

3923 *bis.* — 1705. — *Paris, impr. de la Vᵛᵉ de F. Muguet.* In-4°, 24 p. [F. 22373

1587, 25 février. – *Paris.*

3924. — (Mandement du Roi augmentant de 15 sols le prix du minot de sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 11 p. [F. 46884 (6)

1587, mars. – *Paris.*

3925. — Édict du Roy contenant l'augmentation de quatre deniers sur chacun minot de sel, attribués aux grenetiers et controlleurs des greniers à sel de ce royaume. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet,* 1587. In-8°, 10 p. [F. 46884 (7)

1587, mars. – *Paris.*

3926. — Édict du Roy pour la vente et alliénation, à faculté de rachapt perpétuel, des parts et portions du domaine de Sa Majesté, dont jouissoit la feue reyne d'Escosse pour son dot et douaire. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet,* 1587. In-8°, 16 p. [F. 46884 (8)

(Suivi des lettres de commission, à Adrien Petreniol, du 28 mai 1587, pour la vente des biens de la feue reine d'Ecosse.)

3926 *bis.* — 1734. — *Paris, impr. de Vᵛᵉ Saugrain et P. Prault.* In-4°, 8 p. 2 ex. [F. 21899 (9) et 23610 (473)

(Suivi de lettres de commission semblables, à Gaucher de Sainte-Marthe.)

1587, mars. – *Paris.*

3927. — Création d'un lieutenant en chascune des eslections particulières de ce royaume, ensemble d'autres nouvelles eslections particulières ès lieux que besoing sera, avec la création ancienne des esleuz particuliers ès eslections particulières de ce royaume, et leur pouvoir. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 24 p. [F. 46884 (9)

3928. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [F. 46884 (10)

(Suivi de l'édit, de novembre 1543, portant création des élus particuliers, et de la déclaration, du 19 janvier 1544, sur la juridiction de ces élus.)

1587, mars. – *Paris.*

3929. — Édict du Roy de la création des commissaires et controolleurs pour faire les monstres des prévost des mareschaux, vibaillifs et visseneschaux de ce royaume... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1624. In-8°, 31 p. [F. 46884 (11)

(Suivi de l'édit, de juillet 1619, portant création de vingt commissaires et de dix-neuf contrôleurs pour faire les montres des prévôts des maréchaux.)

3930. — 1685. — *Paris, T. Charpentier.* In-8°, 12 p. [F. 46884 (12)

(Ne contient pas l'édit de juillet 1619.)

1587, 12 mars. – *Paris.*

3931. — Déclaration du Roy contre les rebelles et contrevenans à son édict du mois de juillet 1585 (pour la réunion de tous ses sujets à la religion catholique). — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 4 ff. [F. 46884 (13)

3932. — Déclaration du Roy contre ceux qui se sont retirez à Sedan, Jamets et autres terres delà à la Meuze, appartenantes au duc de Buillon. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 4 ff. [F. 46884 (14)

3933. — (Un autre ex. monté in-fol.) [F. 5001 (32)

3934. — 1587. — *Ibid.* In-8°, 4 ff. [F. 46884 (15)

3935. — Déclaration du Roy contre ceux qui se sont retirez à Sedan, Jametz et autres terres, appartenantes au duc de Bouillon. Publié au Mans, le 16. avril 1587. — *Le Mans, impr. de H. Olivier* (s. d.). In-8°, 4 ff. [F. 46884 (16)

1587, 18 mars. – *Paris.*

3936. — Déclaration du Roy sur l'attribution de trois deniers pour minot

de sel aux procureurs du Roy et greffiers des greniers à sel de ce royaume. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1587. In-8°, 8 p. [F. 46884 (17)

3937. — 1587. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46884 (18)

1587, 10 avril. – *Paris.*

3938. — Lettres patentes du Roy sur la prolongation de délay et permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent légères, à sçavoir les francs de six grains, quarts d'escu et testons de quatre grains, demiz et quarts à l'équipolent, jusques au premier jour d'octobre prochain. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1587. In-8°, 13 p. [F. 46885 (1)

3939. — 1587. — *Angers, A. Hernault.* In-8°, 4 ff. [F. 46885 (2)

1587, 20 avril. – *Paris.*

3940. — Déclaration du Roy pour l'exécution de son édict du mois de juillet 1585, touchant la réunion de ses subjects à l'Église catholique... Leue et publiée en la cour de Parlement, le 23e d'avril 1587. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 24 p. [F. 46885 (3)

3941. — 1587. — *Paris, jouxte la coppie impr. par F. Morel.* In-8°, 24 p. [F. 46885 (4)

1587, 26 avril. – *Paris.*

3942. — Lettres patentes... portant confirmation des privilèges des sergens à verge jurez priseurs-vendeurs de biens meubles en la ville... de Paris... — (*S. l. n. d.*). In-4°, 5 p. [F. 23610 (474)

1587, mai. – *Paris.*

3943. — Lettres patentes du Roy pour l'égalité des droicts entre les esleuz et contrerolleurs des eslections de France. — *Paris, S. Moreau,* 1617. In-8°, 8 p. [F. 46885 (5)

3944. — Édict du Roy contenant attribution de jurisdiction, pouvoir et qualité d'esleu aux controolleurs des eslections de ce royaume. Vérifié en la Cour des aydes, le 7e octobre 1587. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1624. In-8°, 7 p. [F. 46885 (6)

1587, 10 mai. – *Paris.*

3945. — Déclaration du Roy sur édict vérifié en la court de Parlement, pour la création de deux offices de sergens en chacun siège royal particulier de ce royaume, outre les baillages et séneschaussées. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46885 (7)

3946. — Déclaration du Roy sur l'édict vérifié en la cour de Parlement pour la création de deux offices de sergens en chacun siège royal particulier de ce royaume, outre les bailliages et séneschaussées. — *Voir* nos 3834 et 3892.

1587, 16 mai. – *Paris.*

3947. — Lettres du Roy, avec les règlement et instructions pour l'exécution des édicts et déclarations dudict seigneur, sur la saisie et vente des biens de ceux de la nouvelle opinion et leurs adhérents. Envoyé au séneschal de Lyon ou son lieutenant. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte,* 1587. In-8°, 13 p. [F. 46885 (8)

3948. — Lettres du Roy envoyées au sénéchal du Mayne ou son lieutenant, avec les instructions pour l'exécution des édictz et déclarations sur la saisie et vente de biens de ceux de la nouvelle oppinion; ensemble l'ordonnance du lieutenant général sur l'exécution des édictz de Sa Majesté. Publié au Mans, le 11e jour de juing 1587. — *Le Mans, impr. de H. Olivier* (s. d.). In 8°, 8 ff. [F. 46885 (9)

1587, 28 mai. – *Paris.*

3949. — (Lettres de commission accordées à Adrien Petremol, sieur de Rozières, président du bureau des finances de Champagne, pour procéder à la vente des biens que la feue reine d'Écosse possédait en Champagne et en Vermandois). — *Voir* n° 3926.

1587, 9 juin. – *Paris.*

3950. — (Lettres de commission accordées à Gaucher de Sainte-Marthe,

trésorier général de France au bureau des finances à Poitiers, pour procéder à la vente des biens que la feue reine d'Écosse possédait en Poitou.) — *Voir* n° 3926.

1587, 12 juin. – *Paris.*

3951. — Déclaration du Roy contenant le restablissement des offices de rapporteurs et certificateurs des saisies et criées d'héritages. — *Voir* n°s 3394 et 3395.

1587, 23 juin. – *Meaux.*

3952. — Mandement du Roy sur la convocation et monstre des compagnies de sa gendarmerie, ès lieux et provinces désignez par iceluy. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1586. In-8°, 14 p. [Rés. F. **176** (68)

3953. — 1587. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46885** (10)

3954. — 1587. — *Le Mans, M. Le Roux.* In-8°, 4 ff. [F. **46885** (11)

1587, 30 juin. – *Meaux.*

3955. — Lettres patentes du Roy sur la convocation du ban et arrière-ban de sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°. 8 p.
2 ex. [F. **46885** (12) et Rés. F. **176** (69)

3956. — 1587. — *Le Mans, M. Le Roux.* In-8°, 7 p. [F. **46885** (13)

1587, juillet. – *Paris.*

3957. — Édict de la survivance et privilèges accordez par le Roy aux huissiers sergens à cheval du Chastelet de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 13 p. [F. **46885** (14)

3958. — 1587. — *Paris.* In-8°, 7 p. [F. **46885** (15)

1587, 6 juillet. – *Meaux.*

3959. — Mandement du Roy aux 200 gentilshommes de sa maison et tous autres estans couchez sur son estat et aux quatre compagnies de ses gardes, à ce que ils ayent à le venir trouver à Monstreau-Fault-Yonne, au 8e d'aoust prochain. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 6 p.
2 ex. [F. **46885** (16) et Rés. F. **176** (70)

1587, 18 juillet. – *Paris.*

3960. — Lettre de déclaration et d'adresse à la Chambre des comptes, trésoriers généraux, baillifs et sénéchaux (sur l'édit d'août 1576). — *Voir* n° 2940.

1587, 27 juillet. – *Paris.*

3961. — Provisions de la charge de commissaire général des Suisses (en faveur du sieur de La Fay) du roi Henry III, confirmée par le roy Henry IV (le 1er janvier 1590). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [Dép. des Mss, Fr. **27598**, de La Fay, pièce 2

1587, 7 août. – *Paris.*

3962. — Lettres patentes du Roi et arrest du Conseil privé contenant l'opposition formée par les chanoines et clercs de la chappelle du gué de Maulny... — *Le Mans, impr. de H. Olivier,* 1587. 8 p. [F. **23610** (475)

1587, 8 août. – *Paris.*

3963. — Seconde Déclaration du mandement du Roy pour la convocation du ban et arrière-ban. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 8 p. [F. **46885** (17)

1587, septembre. – *Paris.*

3964. — Édict du Roy par lequel les banquiers, marchans et courtiers estrangers sont tenuz prendre lettres, portant naturalité et permission de trafiquer... tout ainsi que les François naturels... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 15 p. [F. **46885** (18)

1587, septembre. – *Paris.*

3965. — Édict du Roy contenant création de deux huissiers audienciers et chacun siège particulier et subalterne des bailliages... et autres jurisdictions royalles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1607. In-8°, 8 p. [F. **46885** (19)

3966. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 8 p. F. **46885** (20)

3967. — 1619. — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer.* In-8°, 8 p. [F. **46885** (21)

3968. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 16 p. [F. **23610** (476)

(Suivi d'un *Édict*, du 20 mai 1599, *portant création de deux offices de huissiers audienciers ès vicomtez et bailliage de Normandie* et de diverses pièces relatives aux huissiers audienciers, de 1599 à 1627.)

3969. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 29 p. [F. **23610** (477)

(Suivi de différentes pièces sur le même sujet, de 1599 à 1634.)

1587, septembre. – *Paris.*

3970. — Édict du Roy de la création d'un président des esleuz en chascune eslection de ce royaume, avec augmentation des droits de chevauchée et confirmation de tous autres droits et jurisdictions, cy-devant attribuez ausdicts président et esleuz, et de la levée de la solde des cinquante mil hommes. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 10 ff. [F. **46885** (22)

3971. — 1588. — *Paris.* In-8°, 16 p. [F. **46885** (23)

1587, septembre. – *Paris.*

3972. — Édict du Roy... sur la réduction de ses officiers, thrésoriers payeurs de sa gendarmerie au nombre de 60... Avec la déclaration... faicte sur iceluy édict et réduction desdicts thrésoriers payeurs au nombre de 80, du 16 octobre 1594, et l'estat des noms et surnoms d'iceux, tant anciens que nouveaux. — *Paris, G. Robinot,* 1608. In-8°, 72 p.
3 ex. [F. **26052, 46538** et **46885** (24)

(Suivi de la *Déclaration du roy Henry IV,* du 8 mai 1608, *sur le faict des taxations ordinaires attribuées ausdicts payeurs de la gendarmerie.*)

1587, septembre. – *Paris.*

3973. — Édict du Roy de l'augmentation de 33 escus un tiers de gages aux receveurs et payeurs des présidiaux de ce royaume. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet,* 1587. In-8°, 8 p. [F. **46885** (25)

1587, septembre. – *Paris.*

3974. — Édict portant création de deux présidents et douze maistres des comptes en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (370)

1587, septembre.

3975. — La Coppie de la harangue qu'a faict le Roy, à Messieurs de Paris, devant que monter à cheval pour aller à la guerre. — *Paris, N. Boulet,* 1587. In-8°, 13 p. [8° Lb³⁴. **376**

1587, 7 septembre. – *Paris.*

3976. — Lettres patentes du Roy sur la prolongation du délay et permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent forgées à ses coings et armes légères, jusques au 1ᵉʳ jour d'avril prochain. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet,* 1587. In-8°, 13 p.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **103** (35)

3977. — (Un autre ex. suivi de notes mss.) [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **145**

1587, 12 septembre. – *Paris.*

3978. — Ordre et règlement que le Roy veult et ordonne estre gardé et observé cy-après par M. de Villequier, gouverneur et son lieutenant général en sa bonne ville et cité de Paris et Ysle de France, et par les prévost des marchans et eschevins, colonnelz, cappitaines, bourgeois de sadicte bonne ville de Paris, esleuz par sa Majesté pour son service, conservation de sadicte ville... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 16 p. [4° F. Pièce. **500**

1587, 22 septembre. – *Gien.*

3979. — Déclaration du Roy, par laquelle il défend de lever gens de guerre sans son advеu et authorité et mande à tous ses subjects catholicques de l'aller trouver en son armée. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1587. In-8°, 8 p. [F. **46885** (26)

3980. — 1577 (*sic*, *pour* 1587). — *Lion*, *impr. de J. Pillehotte*. In-8°, 7 p.
[F. 46885 (27)

1587, 10 octobre. – *Paris.*

3981. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté veut l'arrest obtenu par la Royne de Navarre, le 17. avril 1587, pour l'establissement de ses deux maistrises, servir de reiglement général et estre exécuté. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1587. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 26339 et 46885 (28)

1587, 18 novembre. – *Paris.*

3982. — Déclaration du Roy sur l'édict des lieutenans particuliers des esleuz — *Paris, impr. de F. Morel*, 1587. In-8°, 8 p. [F. 46885 (29)

1587, 26 novembre. – *Au camp de Bonneval.*

3983. — Lettre du Roy escrite à Monsieur le Compte des Cars touchant la deffatie de 200,000 chevaux reistres, et séparation des Suisses. Avec un extraict d'une lettre escrite aux Consuls de Périgueux contenant autres nouvelles. — (*S. l.*), 1587. In-8°, sign. A-B.
[8° Lb^{34}. 377

1587, décembre. – *Paris.*

3984. — Édict portant création de quatre maistres, quatre correcteurs et quatre auditeurs en la Chambre des comptes, et de quatre huissiers en ladite chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F 23610 (478)

1587, 31 décembre. – *Paris.*

3985. — Le Mandement du Roy pour faire payer les gens de guerre qui luy ont faict fidelle service et leur octroyer mainlevée des saisies, à cause du ban et arrière-ban, et pour contraindre ceux qui ont defailly au service qui devoient à payer ledict ban et arrière-ban et punir ceux qui tiennent à présent les champs, à la foule du peuple. — *Paris, jouxte la coppie de F. Morel*, 1588. In-8°, 4 ff.
[F. 46885 (30)

1588, janvier. – *Paris.*

3986. — Édict du Roy ... portant création en tiltre d'office formé des advocats de Sa Majesté, avec le tiltre et qualité de conseiller, en chacun des bailliages... et autres cours et jurisdictions du pays et duché de Normandie. — *Paris, P. et T. Charpentier* (s. d.). In-8°, 4 p.
[F. 46886 (1)

1588, 23 janvier. – *Paris.*

3987. — Lettres patentes du Roy en forme de commission ... par laquelle est attribué jurisdiction à Maistre Charles Faye, conseiller en la court de parlement de Paris, pour faire jouyr paisiblement les greffiers des notifications des esmolumens à eux attribuez... depuis la vérification dudit édict du 3 mars 1582, et de juger les différents meuz et à mouvoir pour raison de ladicte jouyssance et perception desdits esmolumens... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1588. In-8°, 12 p. [F. 46886 (2)

1588, 28 janvier. – *Paris.*

3988. — Déclaration du Roy pour l'exemption des officiers, domestiques et commensaux, gendarmerie et artillerie de ce royaume — *Paris, impr. de F. Morel*, 1588. In-8°, 14 p. [F. 46886 (3)

1588, février. – *Paris.*

3989. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office formé d'un receveur alternatif des décimes héréditaires en chacun diocèze de France... du consentement du clergé de France. Vérifié en parlement, à Paris, le 26e jour d'aoust 1588. — *Paris, Vve N. Roffet*, 1588. In-8°, 15 p.
[F. 46886 (4)

3990. — 1601. — *Aix, impr. de J. Tholosan*. In-8°, 7 p. [F. 46886 (6)

1588, février. – *Paris.*

3991. — Édict du Roy de l'érection en tiltre d'office formé de deux controlleurs des décimes héréditaires en chacun diocèse de ce royaume... du consentement du clergé de France. Vérifié en parlement, à Paris, le 26 jour d'aoust

1588. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1588. In-8°, 13 p. [F. **46886** (5)

1588, 12 février. – *Paris.*

3992. — (Mandement du Roi ordonnant le paiement aux commissaires examinateurs du Châtelet des six écus deux tiers de gages à eux attribués par l'édit de juin 1586.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (479)

1588, 15 février. – *Paris.*

3993. — (Déclaration du Roi ordonnant l'exécution de l'édit de juin 1586 qui attribue aux commissaires examinateurs du Châtelet un droit de 4 deniers tournois pour livre sur toutes les adjudications faites audit lieu.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (480)

1588, 25 février. – *Paris.*

3994. — Articles accordez par le Roy au clergé pour le décharger, moyennant le payement de 500,000 écus, de l'aliénation des biens ecclésiastiques autorisée par une bulle pontificale, jusqu'à concurrence d'une somme de 50,000 écus de rente). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [8° Ld5. **608**

1588, mars. – *Paris.*

3995. — Édict et déclaration du Roy (du 15 octobre 1594) pour les offices héréditaires de regrattiers, revendeurs de sel à petites mesures et collecteurs de l'impost, en tous les greniers à sel de ce royaume. — *Paris, impr. de J. Mettayer,* 1595. In-8°, 22 p. [F. **46886** (7)

3996. — Édict et déclaration du Roy (du 15 avril 1595) pour les offices héréditaires de regrattiers, revendeurs de sel à petites mesures et collecteurs de l'impost, en tous les greniers à sel de ce royaume. — *Jouxte la forme imprimée à Paris, chez J. Mettayer.* (S. d.) In-8°, 23 p. [F. **46886** (8)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 9 février 1598, *pour le prix que Sa Majesté veut estre donné aux regrattiers en la revente de leur sel à petites mesures.*)

3997. — Édict du Roy pour l'establissement et revente des offices héréditaires de regratiers, revendeurs de sel à petites mesures et collecteurs de l'impost... — *Voir* nos 2966-2968.

1588, 10 mars. – *Paris.*

3998. — Ordonnance du Roy sur le descry des liardz faux et contrefaictz et autres espèces de billon. — *Paris, Vve de V. Roffet,* 1588. In-8°, 15 p., fig.
2 ex. [Dép. des Méd., Morel-Fatio. **103** (37) et **146**

1588, 26 mars. – *Paris.*

3999. — Lettres patentes du Roy pour la solde de cinquante mille hommes, avec l'exemption des gens d'églises et autres officiers y dénommez. Avec commission de M. le prévost de Paris ou son lieutenant, sur icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 14 p. [F. **46886** (9)

1588, 23 avril. – *Paris.*

4000. — Lettres patentes du Roy sur la prolongation et continuation du délay portant permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent forgées à ses coings et armes légères, de six et quatre grains sur pièce, jusques au premier jour de janvier prochain. — *Paris, Vve de N. Roffet,* 1588. In-8°, 13 p.
[Dép. des Méd., Morel-Fatio. **103** (38)

4001. — (Un autre ex. inc.) [F. **46886** (10)

1588, mai. – *Chartres.*

4002. — Édict du Roy contenant révocation de plusieurs créations d'offices nouveaux... et autres charges qui avoient esté mises sur le peuple pendant la nécessité du temps, avec deffenses de n'en poursuyvre le restablissement ny de bailler mémoires par nouvelles créations d'offices inutiles qui tourneroient à l'oppression des subjects du Roy. Vérifié en la court de Parlement, le 27e jour de may 1588. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46886** (11) et Thoisy. **494** (5)

4003. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **27581** (23) et **46886** (12)

4004. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **46886** (13)

4005. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **46886** (14)

4006. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **46886** (15)

4007. — 1610. — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [Fz. **1509**

4008. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 p. [F. **47025** (9 *bis*)

4009. — Édict du Roy, avec le roolle signé de la main de Sa Majesté à Chartres le 23e may 1588, contenant suppression de plusieurs offices et déclaration que à l'advenir, par luy ne ses successeurs n'y sera pourveu... déclarant crimineux de lèze-majesté ceux qui bailleront mémoires de tels édicts et commissions... Publiez en parlement, à Rouen, le 2e jour de juin oudict an, avec l'arrest donné les chambres assemblées. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1588. In-4°, sign. A-D. [F. **23610** (481)

4010. — Édict du Roy contenant révocation de plusieurs créations d'offices nouveaux... et autres charges qui avoient esté mises sur le peuple pendant la nécessité du temps... Vérifié en la court de Parlement, le 27e jour de may 1588. — (*S. l.*), 1590. In-8°, 16 p. [Fz. **1509**

(Suivi de l'arrêt du Conseil du 23 mai 1588 sur le même sujet.)

1588, mai. – *Paris.*

4010 *bis.* — Lettres patentes portant érection du comté de Montbazon en duché et pairie de France en faveur de Louis de Rohan, comte de Montbazon, et ses hoirs et descendans masles.. Registrées en parlement, à Tours, le 27 avril 1589. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 11 p. [Dép. des Mss, Fr. **30123**, fol. 284

1588, 15 mai. – *Chartres.*

4011. — Les Propos que le Roy a tenuz à Chartres aux députez de sa cour de parlement de Paris. — *Paris, à l'Olivier de P. L'Huillier,* 1588. In-8°, 13 p. [8° Lb[34]. **471**

4012. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [8° Lb[34]. **471.** A

4013. — 1588. — *Paris, jouxte la copie de P. L. L'Huillier.* In-8°, 13 p. 2 ex. [Lb[34]. **471.** B et C

4014. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [8° Lb[34]. **471.** G

4015. — 1588. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte.* In-8°, 8 p. [Lb[34]. **471.** D

4016. — 1588. — *Poictiers, par Mesnier, suyvant la coppie impr. à Paris par P. L'Huillier.* In-8°, 15 p. [Lb[34]. **471.** E.

4017. — 1588. — *Delf, impr. de A. Henry, jouxte la copie imprimée à Paris chez l'Olivier de P. L'Huillier.* In-8°, 13 p. [8° Lb[34]. **471.** F

1588, 16 mai. – *Chartres.*

4018. — Lettres du Roy envoyées aux maire et eschevins, manans et habitans de ceste ville du Mans portant déclaration du tumulte naguères arrivé à Paris... — *Au Mans, impr. de H. Olivier* (1588). In-8°, sign. A-B. [8° Lb[34]. **461**

1588, 17 mai. – *Chartres.*

4019. — Édict du Roy contenant l'abolition de l'impost du sel. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 7 p. [F. **46886** (21)

1588, 17 mai. – *Chartres.*

4020. — Lettres du Roy addroissantes à Monseigneur de Boisseguin, gouverneur pour Sa Majesté en sa ville de Poictiers, sur l'émotion advenue à Paris. — *Poictiers, impr. de P. de Marnef,* 1588. In-8°, sign. A-B. [8° Lb[34]. **462**

(Suivi de lettres closes, adressées aux maire et échevins de Poictiers sur le même sujet.)

1588, 20 mai. – *Chartres.*

4021. — Ordonnance portant que toutes lettres de don excédant mille écus au soleil seront envoyées à la Chambre pour y estre vérifiées, et que tous les dons,

obtenus par supposition de nom, seront rayez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (371)

1588, 22 mai. – *Chartres.*

4022. — Déclaration de la volonté du Roy faite depuis son département de Paris. — *Paris, jouxte la copie impr. à Chartres, pour A. Sallé,* 1588. In-8°. 14 p.
2 ex. [F. **46886** (19) et 8° Lb^{34}. **465**

(Le quantième est en blanc.)

4023. — 1588. — *Paris, pour J. Parichel, jouxte la copie impr. à Chartres.* In-8°, 14 p. [8° Lb^{34}. **465.** A

4024. — 1588. — *Paris, pour la Vve de N. Roffet, jouxte la copie impr. à Chartres.* In-8°, 14 p.
2 ex. [F. **46886** (17) et 8° Lb^{34}. **465.** B

4025. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p.
[F. **46886** (16)

4026. — 1588. — *Paris, sur la coppie impr. à Chartres.* In-8°, 15 p., portr. de Henri III sur le titre.
2 ex. [F. **46886** (20) et 8° Lb^{34}. **465.** C

(L'adresse porte l'indication manuscrite du quantième.)

4027. — 1588. — *Paris, P. Ménier, jouxte la copie impr. à Chartres.* In-8°, 15 p.
2 ex. [F. **46886** (18) et 8° Lb^{34}. **465.** D

4028. — 1588. — *Lyon, J. Pillehotte.* In-8°, 14 p. [8° Lb^{34}. **465.** E

(Le titre porte en plus : *envoyée aux gouverneurs des provinces de son royaume.*)

1588, 28 mai. – *Chartres.*

4029. — Responce du Roy sur la requeste présentée... par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs et des députez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffence de la religion catholique... — *Paris, P. Chevillot,* 1588. In-8°, 15 p.
[8° Lb^{34}. **477**

4030. — 1588. — *Paris, jouxte la copie de P. Chevillot.* In-8°, 15 p., portrait de Henri III sur le titre.
[8° Lb^{34}. **477.** A

4031. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 15 p., portr. [8° Lb^{34}. **477.** B

4032. — 1588. — *Troyes, selon la copie imprimée à Paris.* In-8°, 4 ff.
[8° La^{25}. **24** (5)

1588, 29 mai. – *Chartres.*

4033. — Responce du roy de France à la requeste à luy présentée par le cardinal de Bourbon et duc de Guise... — *Bruxelles, impr. de R. Velpius,* 1588. In-8°, 13 p. [8° Lb^{34}. **478**

4034. — 1588. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p. [8° Lb^{34}. **478.** A

1588, 31 mai. – *Chartres.*

4035. — Mandement du Roy pour la convocation des Estats Généraux de ce royaume en la ville de Bloys, au 15. jour de septembre 1588. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 13 p.
[F. **46886** (22)

4036. — Lettres patentes du Roy pour convoquer les estats à Blois le 15e septembre 1588, envoyées au séneschal de Lyon ou son lieutenant. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte,* 1588. In-8°, 14 p.
[F. **46886** (23)

1588, 6 juin. – *Vernon.*

4037. — Lettres patentes... par lesquelles Sa Majesté a révocqué le nouveau subside mis sur les toilles, ensemble la réappréciation de la viconté de l'eaue à Rouen. Avec l'arrest de la court donné sur la vérification desdictes lettres... le 13e jour de juin 1588. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1588. In-4°, 4 ff.
[F. **23610** (482)

1588, 27 juin. – *Rouen.*

4038. — Lettres patentes du Roy portans révocation de l'imposition sur les fabriques. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p.
[F. **46886** (24)

1588, juillet. – *Rouen.*

4039. — Édict du Roy sur l'union de ses subjects catholicques. Vérifié en la court de Parlement le 21e jour de juillet 1588. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°. 14 p. [F. 46887 (1)

4040. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46887 (2)

4041. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46887 (3)

4042. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p. 2 ex. [F. 46887 (4) et Fz. 1902

4043. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46887 (5)

4044. — 1588. — *Paris, C. Guyot.* In-8°, 15 p. [F. 46887 (7)

4045. — 1588. — *Paris, par le commandement du Roy.* In-8°, 16 p. [F. 46887 (8)

4046. — 1588. — *Angers, par A. Hernault, suyvant la copie impr. à Rouen par M. Le Megissier.* In-8°, 8 ff. [F. 46887 (13)

4047. — 1588. — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°. 8 ff. [8° La25. 24 (2)

4048. — (S. d.) — *Paris, jouxte la coppie de T. Mallant à Rouen.* In-8°, 15 p. [F. 46887 (15)

4049. — Édict du Roy sur l'union... de ses subjects catholiques. Avec le formulaire du serment faict par messieurs de la Faculté de théologie à Paris sur ledict édict d'union. — *Paris, N. Nivelle,* 1588. In-8°, 25 p. [F. 46887 (6)

4050. — Édict du Roy pour l'establissement d'un asseuré repos au faict de la religion catholicque, apostolique et romaine et union de ses subjects catholiques avec Sa Majesté, pour l'extirpation des scismes et hérésies par tout son royaume, pays et terres de son obéissance. Avec les articles. Publié en sa court de parlement de Rouen, le 19e jour de juillet 1588. — *Paris, par le commandement du Roy,* 1588. In-8°, sign. A-C. [F. 46887 (9)

4051. — 1588. — *Paris.* In-8°, sign. A-D. [F. 46887 (10)

4052. — Les Articles de l'édict du Roy sur la paix et union des princes catholiques. Publiez en Parlement, le 21e jour de juillet 1588. — *Paris, P. Bouchard,* 1588. In-8°, sign. A-C. [F. 28499

(Même acte daté du 5 juillet.)

4053. — (Un autre ex. ne contenant pas les *Articles.*) [F. 46887 (12)

4054. — Édict du Roy sur l'union de Sa Majesté avec les princes et seigneurs catholiques. Ensemble les articles sur ce faicts et publiez en la court de parlement de Paris, ce jeudy 21. de juillet 1588. — *Paris, J. Girard,* 1588. In-8°, 22 p. [F. 46887 (11)

(Même acte, daté du 5 juillet.)

4055. — Édict du Roy pour l'establissement d'un asseuré repos au faict de la religion catholicque, apostolique et romaine et union de ses sujects catholicques avec Sa Majesté... Ensemble les articles sur ce faicts et publiez en la cour de parlement de Paris, ce jeudy, 21 de juillet 1588. — *Lyon, impr. de J. Pillehotte,* 1588. In-8°, 16 p. [F. 46887 (14)

4056. — (S. d.) — *Le Mans, impr. de H. Olivier.* In-8°, sign. A-C. [F. 46887 (16)

1588, 9 juillet. – *Rouen.*

4057. — Lettres et mandement du Roy pour l'assemblée généralle des Estats en la ville de Bloys. — *Poictiers, impr. de A. Mesnier,* 1588. In-8°. 8 p. [F. 46887 (17)

1588, 4 août. – *Chartres.*

4058. — Lettres patentes du Roy contenans le pouvoir général octroyé à Monseigneur le duc de Guyse de commander en ses armées en l'absence de Sa Majesté. Vérifié en sa court de parle-

ment, le 26e jour d'aoust. — *Paris, jouxte la copie impr. à Chartres*, 1588. In-8°, 12 p., portr. de Henri III sur le titre et du duc de Guise sur le dernier f. [F. 46887 (19)

(Suivi d'un sonnet sur le duc de Guise.)

4059. — (Un autre ex. inc.) [Fz. 1845

4060. — Lettres patentes du Roy contenans le pouvoir octroié par Sa Majesté à M. le duc de Guyse... Avec la harangue de M. Versoris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1588. In-8°, 14 p. 3 ex. [F. 46887 (20), Fz. 2087 et Rés. F. 159 (9)

(Même acte, daté du 6 août.)

4061. — Lettre patente du Roy de pouvoir donner (*sic*) à Mgr. le duc de Guyse de commander en ses armées de Sa Majesté. — *Paris, Jean dy Largent*, 1588. In-8°, 4 ff. [Rés. F. 159 (10)

(Même acte, daté du 14 août.)

4062. — Lettre patente du Roy contenants (*sic*) le pouvoir octroié par Sa Majesté à M. le duc de Guyse... Avec la harangue de M. Versoris. — *Paris, jouxte la coppie de F. Morel* (s. d.). In-8°, 6 ff., avec le portr. du duc de Guise. [F. 46887 (22)

1588, 6 août. – *Paris.*

4063. — Lettre envoyée par le Roy à Monseigneur le révérendissime cardinal de Gondy, évesque de Paris, ou à messieurs ses vicaires généraulx, par laquelle Sa Majesté enjoinct et mande de jurer et faire jurer le contenu en l'édict de réunion... — *Paris, J. Le Blanc*, 1588. In-8°, 7 p. [F. 46887 (21)

1588, 12 août. – *Chartres.*

4064. — Lettres patentes du Roy aux baillifs et séneschaux pour la conduicte des gens de guerre, tant de cheval que de pied. Avec l'estat des régimens desdictes compagnies. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1588. In-8°, sign. A-C. [Rés. F. 176 (80)

4065. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. 46887 (18)

(Édition dans laquelle les lettres patentes ne portent pas mention du quantième.)

1588, 17 août. – *Chartres.*

4066. — Lettres patentes du Roy déclaratives des droicts, privilèges et prérogatives de Monseigneur le cardinal de Bourbon. Publiées en la cour de Parlement, le 26e jour d'aoust... 1588. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1588. In-8°, 15 p. 3 ex. [F. 46887 (23). Fz. 2088 et Rés. F. 232 (56)

(Suivi de la *Requeste faicte par maistre Antoine Hotman, advocat dudict seigneur.*)

4067. — 1588. — *Paris, jouxte la coppie de F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46887 (24)

4068. — 1588. — *Ibid.* In-8°. 8 p. [F. 46887 (25)

(Ne contient pas la *Requeste* d'Hotman.)

1588, 16 octobre. – *Blois.*

4069. — La Harangue faite par le Roy... à l'ouverture de l'assemblée des trois estats généraux de son royaume, en la ville de Bloys... — *Bloys, B. Gomet et J. Mettayer*, 1588. In-4°, sign. A-D. [4° Le14. 2

4070. — 1588. — *Lyon, J. Pillehotte.* In-8°, 16 ff. [8° Le14. 2. B

4071. — 1588. — *Rouen, impr. de P. Courant, jouxte la forme et exemplaire imprimé à Paris, chez J. Mettayer.* In-8°, 16 ff. [8° Le14. 2. C

4072. — 1588. — *Poictiers, impr. de A. Mesnier suivant la copie imprimée à Bloys.* In-8°, sign. A-C. [8° Le14. 2. D

4073. — (S. d.) — *Orléans, jouxte la copie impr. à Bloys.* In-8°. 8 ff. 2 ex. [8° Le14. 2. E et Rés. Z. Fontanieu. 151 (4)

4074. — 1588. — *Paris, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 20 ff. [8° Le14. 2. A

(Suivi d'une pièce de vers : *Au Roy*, signée Cl. Binet.)

4075. — 1588. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 20 ff.
2 ex. [8° Le^{14}. 12. A (1) et Rés. Z. Fontanieu. 224 (2)

4076. — 1588. — *Ibid.* In-8°, 16 ff.
[8° Le^{14}. 12. B

4077. — 1588. — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, sign. A-D.
[8° La^{25}. 24 (6)

1588, 18 octobre. - *Blois.*

4078. — Déclaration du Roy par laquelle il veut son édict d'union estre tenu pour loy fondamentale de son royaume. Publié en Parlement, le lundi 21^e jour du mois de novembre 1588. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1588. In-8°, 8 p.
[F. 46887 (26)
(Quantième en blanc.)

4079. — (S. d.) — *Orléans, impr. de S. Hotot.* In-8°, 8 p. [F. 46887 (27)

4080. — Déclaration du Roy sur son édict de l'union de tous ses subjectz catholiques. — *Paris, impr. de F. Morel, J. Mettayer et L'Huillier,* 1588. In-8°. 91 p. [F. 46887 (28)
(Avec indication du quantième. — Suivi de l'édit de juillet 1588.)

4081. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5-10 p. [F. 23610 (483)

4082. — 1588. — *Tours, M. Le Mercier.* In-8°, paginé 17-19.
[F. 46887 (29)
(Ne contient pas l'édit de juillet 1588.)

1588, 20 novembre. – *Blois.*

4083. — Édict du Roy... portant création de la charge de son conseiller et procureur général de la grande prévosté, connestablie et mareschaussée de France et des camps et armées de Sa Majesté, et lettres patentes de confirmation d'iceluy, du mois de janvier 1593. Vérifié au parlement de Paris, le 29. avril 1600, et en la Chambre des comptes, le 9. aoust 1602. Et l'arrest de règlement du Conseil d'Estat et privé entre ledit procureur général et le procureur du Roy du siège de la mareschaussée à la Table de marbre du Palais à Paris, du 4 aoust 1618. — *Paris, impr. de J. Bouillerot,* 1661. In-8°. 48 p.
2 ex. [F. 46887 (30) et Thoisy. 494 (6)
(Suivi de l'*Édit de confirmation*, d'avril 1600, *des estats et offices de Grand prévost et de procureur général de la connestablie de France.*)

4084. — 1690. — *Paris, impr. de A. Fournot.* In-4°, 18 p.
[F. 23610 (484)

1588, 15 décembre. – *Blois.*

4085. — Ordonnance du Roy sur le faict des querelles... — *Bloys, C. de Montrœil et J. Richer,* 1588. In-8°, 7 p.
[F. 46887 (31)

1588, 31 décembre. – *Blois.*

4086. — Déclaration du Roy, sur l'observation de ses eedictz (*sic*) d'union de ses subjectz catholiques pour l'extirpation de l'hérésie, portant aussy oubliance et assopissement des contraventions qui y ont esté faictes jusques à présant par aucuns de sesdicts subjectz catholiques. — *Bloys, B. Gomet,* 1589. In-8°, 7 p. [F. 46887 (32)

4087. — 1589. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46887 (33)

4088. — Déclaration du Roy sur l'observation de ses édicts d'union de ses subjects catholiques pour l'extirpation de l'hérésie... Avec la lettre envoyée au séneschal de Lyon (le 2 janvier 1589). — *Lyon, impr. de J. Pillehotte,* 1589. In-8°, 14 p. [F. 46887 (35)

4089. — Déclaration du Roy sur l'observation de ses édicts d'union de ses subjects catholiques pour l'extirpation de l'hérésie. Ensemble les articles déclarées (*sic*) par Sa Majesté sur la mort de M. le duc de Guyse. — *Blois, imprimés par le commandement du Roy,* 1589. In-8°, 20 p. [F. 46887 (34)

1589, 19 janvier. – *Blois.*

4090. — Mandement du Roy sur la conclusion des Estats tenus à Bloys et

congé des deputez des provinces qui y assistoyent, envoyé à Monseigneur le sénéschal de Lyon ou à son lieutenant. — — *Lyon, impr. de J. Pillehotte*, 1589. In-8°, 8 p. [F. 46888 (1)

1589, février. – *Blois.*

4091. — Déclaration du Roy sur l'attentat, félonnie et rébellion des villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville, et autres leurs adhérans... — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges*, 1589. In-8°. 16 p. [F. 46888 (2)

4092. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. 46888 (3)

4093. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [Fz. 2052

1589, février. – *Blois.*

4094. — Déclaration du Roy sur l'attentat, félonnie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevallier d'Aumalle et ceux qui les assisteront. — *Tours, impr. de Z. Griveau, jouxte la copie impr. à Blois par J. Mettayer*, 1589. In-8°. sign. A-C. [F. 46888 (4)

4095. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [F. 46888 (7)

4096. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 30 p. [F. 46888 (8)

4097. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 16 p. [F. 23610 (485)

4098. — Déclaration du Roy sur l'attentat, félonnie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumalle et ceux qui les assistent. Avec la déclaration de Sa Majesté sur l'attentat, félonnie et rébellion des villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville et aultres leurs adhérens. — (*S. l.*), 1589. In-8°, sign. A-D. [F. 46888 (6)

4099. — 1589. — *Imprimé selon la copie imprimée à Bloys.* In-4°, 8 ff. [F. 23610 (486)

4100. — Déclaration du Roy sur l'attentat, félonnie et rébellion du duc de Mayenne... — *Jouste la copie imprimée à Blois*, 1589. In-8°, 16 ff. [F. 46888 (5)

(Suivi d'une déclaration, du 30 janvier 1589, des présidents, princes, pairs de France, prélats, maîtres des requestes, conseillers, avocats et procureurs généraux, greffiers et notaires de la cour de Parlement, protestant contre l'assassinat du duc de Guise.)

4101. — Frantzösische Zeitung. Declaration und Erklärung Kön. May. in Franckreich von wegen des Hertzogen von Mayne, Ritters von Aumalle und deren so ihnen Beystandt thun wöllen vornemmen Abfall und Ungehorsame. Auss dem Frantzösischen ins Teutsch gebracht. — (*S. l.*) 1589. In-4°, 15 p. [4° Lb^{34}. 876

1589, février. – *Blois.*

4102. — Édict du Roy par lequel sa cour de Parlement, qui souloit seoir à Paris, est transférée à Tours, et aussi sa Chambre des comptes. — *Tours, impr. de J. Mettayer* (s. d.). In-8°, 14 p. [F. 46888 (9)

1589, 6 février. – *Blois.*

4103. — (Ordonnance du Roi désignant les compagnies de gens d'armes qui devront le rejoindre le 12 mars.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23740 (372)

1589, 11 février. – *Blois.*

4104. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté ordonne que tous nobles, tant de sa maison, de ses ordonnances et vassaux ou subjets au ban et arrière-ban, ils ayent incontinent à monter à cheval et le venir trouver en son armée. — *Blois, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-4°, 9 p. [F. 23610 (487)

4105. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23740 (373)

4106. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. 5 p. [8° Lb^{34}. 738 (2)

4107. — Lettres patentes du Roi par lesquelles est enjoint à tous capitaines,

membres, hommes d'armes et archers des compagnies y nommées (qu'ils) ayent à monter à cheval en équipage requis pour se rendre près de Sa Majesté dans le 12e jour de mars. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [Fz. 2050

4108. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [Fz. 2051

4109. — (Lettres du Roi ordonnant aux baillis et sénéchaux d'enjoindre aux nobles et aux vassaux sujets au ban et à l'arrière-ban de le rejoindre pour combattre le duc de Mayenne.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.

[Dép. des Mss. Dupuy. 500, fol. 165

(Avec la signature autographe du Roi.)

1589, 23 février. – *Blois.*

4110. — Lettres patentes du Roy sur la félonnie et rébellion de la ville de Tolose, contenant révocation de la cour de Parlement et translation de la séance d'icelle en autre ville du ressort. — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges*, 1589. In-4°, 8 p. [F. 23740 (374)

1589, mars. – *Tours.*

4111. — Lettres patentes du Roy, en forme d'édict, par lesquelles Sa Majesté a créé, érigé et estably, en chef et tiltre d'office, quatre maistres des comptes, deux correcteurs et quatre auditeurs, en sa Chambre des comptes à Tours. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°. 8 p. [F. 46888 (10)

4112. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. 23610 (488)

1589, avril. – *Tours.*

4113. — Édict du Roy, par lequel Sa Majesté déclare les biens meubles et immeubles du duc de Mayenne... et de ceux que volontairement habitent ès villes de Paris, Rouen, Thoulouze, Orléans, Chartres, Amiens, Abbeville, Lion et le Mans, et tous autres qui tiennent leur party, acquis et confisquez et les deniers provenans de la vente d'iceux employez aux frais de la guerre. — *Tours, impr. de B. Gomet*, 1589. In-8°, 16 p. [F. 46889 (1)

4114. — 1589. — *Metz, impr. de I. Faber.* In-8°, 10 p. [F. 46889 (2)

1589, 17 avril. – *Tours.*

4115. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté a transféré la recepte généralle et bureau des thrésoriers généraux d'Auvergne establis à Ryom en la ville de Clermont. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°, 11 p. [F. 46889 (3)

1589, 18 avril. – *Tours.*

4116. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté a transféré la justice et jurisdiction des grands maistres, enquesteurs et généraux réformateurs, qui souloit tenir au Palais à Paris au siège de la Table de marbre, en sa cour de Parlement de n'aguères establie à Tours. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°, 10 p. [F. 46889 (4)

1589, 26 avril. – *Tours.*

4117. — Déclaration du Roy sur la trefve accordée par Sa Majesté au Roy de Navarre, contenant les causes et preignantes raisons, qui l'ont meu à ce faire. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°, 22 p. [F. 46889 (5)

4118. — 1589. — *Ibid.* In-4°, 13 p. [4° Lb^{34}. 737

1589, 29 avril. – *Tours.*

4119. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté interdict et deffend au sieur de La Chastre de plus s'entremettre du faict de son gouvernement, et par icelles est enjoinct à tous gentilshommes et autres s'unir avec le gouverneur que Sa Majesté a ordonné pour courir sus audict sieur de La Chastre. — *Tours, impr. de J. Mettayer* (s. d.). In-8°, 8 p. [F. 46889 (6)

1589, mai. – *Tours.*

4120. — Confirmation des privilèges du roy Charles VIII à la ville de Tours... — (*S. l. n. d.*) In-4°, paginé 5-14. [F. 23610 (489)

4121. — Confirmation des privilèges du roy Charles VIII à la ville de Tours, par Henry III. — *Voir* n° 505 *bis*.

1589, mai. – *Tours.*

4122. — Déclaration du Roy, pour la translation du siège présidial, université et généralité de Bourges en la ville de Sancerre; avec privation des privilèges et immunitez, tant de ladite ville de Bourges que de Dun-le-Roy, Mun et Vierron (*sic*). —, *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1589. In-8°, 12 p.
[F. **46889** (8)

1589, mai. – *Tours.*

4123. — Édict de création des deux offices de grands maistres des eaux et forests en la duché et comtez de Bourgongne, ensemble de deux controolleurs et receveurs généraux des dictes eaux et forests. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
[F. **46889** (9)

1589, mai. – *Châtellerault.*

4124. — Déclaration du Roy contre les villes rebelles, par laquelle elles sont destituées de tous privilèges... et généralement tous autres droicts accordez par les prédécesseurs roys aux habitans, églises cathédralles, sainctes chappelles, abbayes et communautez, estans èsdictes villes rebelles et soubz la faction de la Ligue. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1589. In-8°, 15 p. [F. **46889** (7)

1589, 4 mai. – *Tours.*

4125. — Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté a transféré et estably la Court des aydes establies (*sic*) à Paris en sa court de parlement à Tours... — *Tours, impr. de Mettayer* (s. d.). In-8°, 8 p. [F. **46889** (10)

1589, 10 mai. – *Tours.*

4126. — Ordonnance du Roy par laquelle Sa Majesté ordonne, sur peine de la vie, que tous les seigneurs, gentilshommes, soldats et autres, estant ou fréquentant ses armées, portent la croix ou escharpe blanche. — *Tours, impr. de J. Mettayer* (s. d.). In-8°, 7 p.
[F. **46889** (11)

1589, 22 mai. – *Châtellerault.*

4127. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles est mandé à tous nobles, tant de sa maison que de ses ordonnances, vassaux ou sujects au ban et arrière-ban, sans nul excepter depuis l'aage de 20 ans jusques à 60, ayent à monter à cheval en équipage requis, pour aller trouver Sa Majesté en son armée, dedans le dixiesme jour de juing prochain... — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1589. In-8°, 12 p.
[F. **46889** (12)

1589, juin. – *Beaugency.*

4128. — Édict du Roy pour la translation du bailliage et siège présidial d'Orléans en la ville de Beaugency. Avec l'arrest de la vérification d'iceluy. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1589. In-8°, 7 p. [F. **46889** (13)

MAYENNE
(CHARLES DE LORRAINE, DUC DE).

4129. — Correspondance du duc de Mayenne, publiée... par E. Henry, ... et Ch. Loriquet. — *Reims, impr. de P. Dubois,* 1860. 2 vol. in-8°.
[Rés. Ln^{27}. **13871**
(Publication de l'Académie impériale de Reims.)

1589, 7 avril. – *Paris.*

4130. — Règlement faict (le 6 avril) par Monseigneur le duc de Mayenne... et le conseil général de l'union des catholiques estably à Paris, pour pourvoir et remédier aux désordres advenus à l'occasion des troubles présens... (Avec les lettres du duc de Mayenne, du 7 avril.) — *Paris, F. Morel,* 1589. In-8°, 29 p.
[8° Lb^{34}. **731**

4131. — Règlement général pour re-

médier aux désordres advenus à l'occasion des troubles présens... publié en la cour de Parlement, le 20e d'avril 1589. — *Lyon, J. Pillehotte,* 1589. In-8°, 15 ff. [8° Lb34. 732

4132. — 1589. — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry.* In-8°, 40 p. [8° Lb34. 732. A

4133. — 1589. — *Troyes, N. Girardon.* In-8°, 32 p. [8° Lb34. 732. B

4134. — 1589. — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, sign. A-E. [8° La25. 24 (11)

4135. — Règlement faict par Monseigneur le duc de Mayenne,... et le conseil général de l'Union des catholiques... pour pourvoir... aux désordres advenus à l'occasion des présens troubles... Ensemble l'arrest de la court (de parlement de Rouen) donné (le 15 mai 1589) sur la vérification d'iceux. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1589. In-8°, sign. A-E. [F. 47170 (6)

(Dans cette édition, le règlement porte la date du 7 avril.)

1589, 5 août. – *Paris.*

4136. — Édict et déclaration de Monseigneur le duc de Mayenne et le conseil général de la Saincte Union pour réunir tous vrais chrestiens françois à la deffense et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine et manutention de l'estat royal. — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry,* 1589. In-8°, 13 p. [8° Lb35. 90

4137. — 1589. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [8° Lb35. 90. C

4138. — 1589. — *Lyon, J. Pillehotte.* In-8°, 7 ff. [8° Lb35. 90. A

4139. — 1589. — *Tolose, J. Colomiès.* In-8°, 10 p. [8° Lb35. 90. B

4140. — Lettres patentes en forme d'édict et déclaration de Monseigneur le duc de Mayenne et le conseil général de la Sainte Union des catholiques, pour réunir tous vrais chrestiens françois, à la défense et conservation de l'Église catholique... Leues et publiez en la court de parlement de Rouen, le 19e jour d'aoust 1589. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1589. In-8°, 8 p. [F. 47170 (7)

1589, 1er décembre. – *Paris.*

4141. — Déclaration de M. le duc de Mayenne, par laquelle il exhorte et conjure tous bons catholiques d'accourir à la deffence de leur religion, contre le dernier effort qu'y veult faire le roy de Navarre. — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry,* 1589. In-8°, 11 p. [8° Lb35. 157

1589, 1er décembre. – *Paris.*

4142. — Lettres de Monseigneur le duc de Mayenne, ... envoyées à M. le séneschal de Lyon ou son lieutenant pour choisir et eslire députez pour se trouver à l'assemblée générale des Estats de ce royaume assignez à Melun, le 3e jour... de février prochain. — *Lyon, J. Pillehotte,* 1590. In-8°, 14 p. [8° Le15. 1

4143. — (Lettres du duc de Mayenne au sénéchal des Landes pour lui enjoindre de faire élire les députés qui doivent se rendre aux États convoqués à Melun pour le 3 février 1590.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 11 p. [Rés. Lb35. 167

(Même acte que le précédent, portant la date du 18 décembre, écrite à la main, et avec la signature autographe de Mayenne.)

1589, 7 décembre. – *Paris.*

4144. — Mémoires et instructions pour l'extirpation des hérétiques et manutention de l'estat royal envoyées par Monseigneur le duc de Mayenne,.. aux prélats, seigneurs, gentilshommes gouverneurs, villes et communautez catholiques de la Sainte Union. — *Lyon, J. Pillehotte,* 1590. In-8°, 19 p. [8° Lb35. 159

1589, 8 décembre. – *Paris.*

4145. — Advertissement (du duc de Mayenne), pour la tenue et assemblée

IMPRIMERIE NATIONALE

des Estats généraux de ce royaume. — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 15 p. [8° La[25]. 24 (48)

1590, 9 mars. – *Au camp de Mantes.*

4146. — Remise des Estats généraux au dernier jour d'avril prochain en la ville d'Orléans, de par le Roy. Monseigneur le duc de Mayenne estant lieutenant général de l'Estat. — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry*, 1590. In-8°, 7 p. [8° Le[15]. 2

4147. — 1590. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [8° Le[15]. 2. A

1590, 7 novembre. – *Paris.*

4148. — Ordonnance de Monseigneur le duc de Mayenne ... et des prévost des marchans et eschevins ... de Paris touchant ce qui doit estre observé, tant pour ceux qui sont de retour en cestedicte ville que pour ceux qui y voudront rentrer. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1590. In-8°, 13 p. [8° Lb[35]. 294

4149. — (S. d.) — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, 14 p. [8° Lb[35]. 294. A

1590, 15 décembre. – *Du camp de Bruyères.*

4150. — Mandement de Monseigneur le duc de Mayenne. ... sur la convocation des Estats généraux de ce royaume en la ville d'Orléans, le 20e jour de janvier 1591. — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 4 ff. [8° Le[15]. 3

1592, 26 novembre. – *Paris.*

4151. — (Lettre du duc de Mayenne enjoignant au prévôt de Paris de faire annoncer, dans son ressort, la convocation des États généraux à Paris pour le 20 décembre 1592.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Rés. La[25]. 6, fol. 26

1592, décembre. – *Paris.*

4152. — Déclaration faite par Monseigneur le duc de Mayenne, ... pour la réunion de tous les catholiques du royaume. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1593. In-8°, 24 p. [8° Lb[35]. 427

4153. — 1593. — *Ibid.* In-8°, 24 p. [8° Lb[35]. 427. A

4154. — 1593. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, 32 p. [8° Lb[35]. 427. B

1593, 17 mars. – *Paris.*

4155. — Lettres patentes de Monseigneur le duc de Mayenne,... portans défenses à tous gouverneurs, capitaines de villes, chasteaux, places, forteresses, maires, eschevins et autres, de prendre et exiger les deniers des tailles, aides et gabelles... destinez au payement des rentes à l'Hostel-de-ville de Paris et gaiges d'officiers. — *Paris, M. de Monstreuil*, 1593. In-8°, 16 p. [F. 47170 (8)

1593, 2 mai.

4156. — Déclaration de Monseigneur le duc de Mayenne, ... sur la surséance d'armes et de toute hostilité pour toutes personnes ès lieux y contenuz. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1593. In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. 462

1593, 2 août. – *Paris.*

4157. — Articles accordez pour la trève générale (31 juillet 1593). Avec les lettres de Monseigneur le duc de Mayenne addressantes à la cour de Parlement pour la vérification d'iceux (2 août 1593). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1593. In-8°, 21 p. [8° Lb[35]. 477

1593, 3 août. – *Paris.*

4158. — Règlement que Monseigneur le duc de Mayenne,... a ordonné estre observé en ceste ville de Paris, pendant la trève générale. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1593. In-8°, 8 p. [F. 47170 (9)

4159. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. 177 (36)

1593, 10 septembre. – *Fontainebleau.*

4160. — Ampliation, interprétation et esclercissement d'aucuns poincts dépendans de l'exécution de la trève. — *Bloys, impr. de Vve Gomet*, 1593. In-8°, 8 p. [8° Lb[35]. 486

4161. — 1593. — *Melun.* In-8°, 8 p. [8° Lb^{35}. 486. A

4162. — Articles traictez et accordez en la conférence des députez de l'un et l'autre party, tenue à Milly, sur l'interprétation et exécution d'aucuns articles de la trève. — *Paris, F. Morel,* 1593. In-8°, 8 p. [8° Lb^{35}. 485

4163. — 1593. — *Agen, après la copie imprimée à Paris, par F. Morel.* In-8°, 4 ff. [8° Lb^{35}. 485. A

4164. — 1593. — *Tours, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 8 p. [Rés. Lb^{35}. 146. A (18)

1593, novembre. – *Paris.*

4165. — Édict de Monseigneur le duc de Mayenne,... sur la création en titre d'office des receveurs généraux et particuliers des droits de gabelle et augmentation sur le sel, assignez sur lesdits droits; ensemble d'un receveur général et payeur des rentes de l'Hostel de la ville de Paris aussi assigné sur le sel. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1593. In-8°. 20 p. [F. 47170 (10)

1593, 12 novembre. – *Paris.*

4166. — Continuation de la trève généralle jusques au 1er jour de janvier prochain. — *Troyes, impr. de J. Moreau,* 1593. In-8°, 8 p. [8° Lb^{35}. 495

(Mandement du duc de Mayenne adressé au duc de Chevreuse, lieutenant au gouvernement de Champagne et Brie.)

1594, février? – *Paris.*

4167.— Règlement fait par Mgr le duc de Mayenne,... pour les gardes, tant de jour que de nuit, et en cas d'alarmes, en cette ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Rés. F. 177 (41)

1594, février? – *Paris.*

4168. — Règlement fait par Mgr le duc de Mayenne,... pour les gardes, tant de jour que de nuict, et en cas d'alarmes, en ceste ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Rés. F. 177 (41 *bis*)

(Adressé au sieur De Marin.)

1594, février? – *Paris.*

4169. — Règlement fait par Mgr le duc de Mayenne,... pour les gardes, tant de jour que de nuict, et en cas d'alarmes, en cette ville de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Rés. F. 177 (41 *ter*)

(Adressé au sieur Du Bourg.)

CHARLES X
(CHARLES, CARDINAL DE BOURBON, *DIT*).

1589, 14 décembre. – *Paris.*

4170. — Déclaration du Roy, par laquelle il veut que les maisons des catholiques qui assistent le roy de Navarre. èsquelles il ne se commet acte d'hostilité, soient conservées. — *Paris, P. Nivelle et R. Thierry,* 1589. In-8°, 12 p. 3 ex. [F. 46889 (27), 8° Lb^{35}. 79 et Thoisy. 480 (32)

1589, 25 décembre. – *Paris.*

4171. — Le Pouvoir de monseigneur le viconte de la Guyerche, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur pour le Roy au pays et comté de Poictou. — *Poictiers, impr. de A. Mesnier,* 1590. In-4°, 4 ff. [Rés. F. 2156

1589, 30 décembre. – *Paris.*

4172. — Interprétation de la volonté du Roy sur ses lettres de déclaration du 14^{e} décembre dernier... — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry,* 1590. In-8°, 12 p. [8° Lb^{35}. 80

1590, 15 janvier. – *Paris.*

4173. — Mandement itératif du Roy pour la convocation des Estats en la ville

de Melun. — *Paris, impr. de F. Morel.* 1590. In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. 82

4174. — (1590.) — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, 6 p.
2 ex. [8° La[25]. 24 (47) et 8° Lb[35]. 82. A

1590, 29 janvier. – *Paris.*

4175. — Déclaration du Roy par laquelle est deffendu à tous officiers d'armées et capitaines de se loger près des rivières proches de Paris. — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry,* 1590. In-8°, 8 p.
3 ex. [F. 46890 (4), Fz. 2038 et Rés. F. 177 (6 *bis*)

1590, 9 mars. – *Au camp de Mantes.*

4176. — Commandement du Roy à tous officiers et autres ayans privilège de prendre confirmation de leursdits offices et privilèges, à peine d'en être privez . . . — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry,* 1590. In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. 84

4177. — 1590. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. 84. A

HENRI IV.

4178. — Le Code du très chrestien... roy de France... Henry IV... par Me. Thomas Cormier, ... reveu et corrigé... par Me. I. S., ... — (*Lyon*). *J. Arnaud,* 1603. In-fol., VIII p., 620 col. et la table. [Rés. F. 248

(Rel. mar. brun aux armes de Henri IV.)

4179. — 1613. — *Colligni, P. Marceau.* In-4°, pièces liminaires, 1988 col. et tables. [F. 18666

4180. — Recueil de lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey. ... — *Paris, Impr. royale (impériale* et *nationale),* 1843-1872. 8 vol. in-4°. [4° L[45]. 30. V

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

T. I, 1562-1584.
T. II, 1585-1589.
T. III, 1589-1593.
T. IV, 1593-1598.
T. V, 1599-1602.
T. VI, 1603-1606.
T. VII, 1606-1610.
T. VIII (supplément publié par M. J. Guadet), 1562-1610.

4181. — Lettres inédites de Henry IV, recueillies par le prince Augustin Galitzin. (1569-1609.) — *Paris, J. Techener,* 1860. In-8°, IX-442 p. [8° Lb[35]. 1095

4182. — Lettres inédites de Henri IV, précédées d'une lettre d'Antoine de Bourbon, recueillies et publiées par J.-F. Eusèbe Castaigne,... (1575-1593.) — *Angoulême, impr. de J. Lefraise,* 1844. In-8°, 27 p. [Rés. Lb[35]. 53

4183. — Dix lettres du roi de Navarre (Henri IV) par M. Georges Tholin (1576-1597). — *Agen, impr. de Vve Lamy,* 1884. In-8°, 21 p. [8° Lk[2]. 3409

(Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais.)

4184. — Lettres inédites de Henry IV à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix, 1576-1602, publiées pour la Société historique de Gascogne par le Vte Ch. de La Hitte. — *Paris, H. Champion,* 1886. In-8°, 98 p. [8° Lk[2]. 3346

(Archives historiques de la Gascogne, fascicule 10e.)

4185. — Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre, du 8 février 1581 au 23 septembre 1601, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par E. Halphen. — *Paris, A. Aubry,* 1872. In-8°, IV-335 p. [8° Lb[35]. 1199

4186. — René Vallette. Lettres inédites d'Henri IV à M. de La Lardière, l'un de ses lieutenants en Bas-Poitou. (1582-1591.) — *Vannes, impr. de Lafolye,* 1901. In-8°, 15 p. [8° Lb[35]. 1364

(Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

4187. — Correspondance politique et militaire de Henri Le Grand, avec J. Roussat, maire de Langres, relative aux événemens qui ont précédé et suivi son avènement au trône... Publiée d'après les originaux appartenant à MM. Guyot de St-Michel et de Verseilles,... (1589-1601.) — *Paris, Petit, Brunaud et Guitel*, 1816. In-8°, XXXVI-183 p., 6 pl. et portr. de Henri IV. [8° Lb^{35}. 51

4188. — Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers, 1589-1595, publiées avec des notes, par le comte Baguenault de Puchesse. — *Paris*, 1900. In-8°, 21 p. [8° Lb^{35}. 1360

(Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1900.)

4189. — Harangues et lettres inédites du roi Henri IV, suivies de lettres inédites du poète Nicolas Rapin et de son fils, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. (1589-1599.) — *Lille, impr. de L. Danel*, 1879. Gr. in-8°, 83 p. [4° Lb^{35}. 1233

4190. — Quelques lettres de Henri IV, relatives à la Touraine, publiées par le prince Augustin Galitzin,... (1590-1602.) — *Tours, impr. de A. Mame*, 1860. In-8°, 76 p. [8° Lk^{2}. 1787

4191. — Correspondance inédite de Henri IV, ... avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse; accompagnée de notes et éclaircissemens historiques, par M. de Rommel, ... (1592-1610.) — *Paris, J. Renouard*, 1840. In-8°, XXXI-432 p. [8° Lb^{35}. 52

4192. — Recueil des édicts et articles accordés par le roy Henri IV pour la réunion de ses subjets. (1593-1598.) — (*S. l.*), 1606. In-8°, 136 ff. [F. 25927

4193. — Lettres missives de Henri IV, conservées dans les archives municipales de la ville de Troyes, publiées par M. Boutiot,... (1594-1609.) — *Troyes, Bouquot*, 1857. In-8°, 83 p. [8° Lb^{35}. 1093

(Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. T. XXI, 1857.)

4194. — Lettres de légitimation accordées par les rois Henry Quatre et Louis Quatorze en faveur de leurs enfants naturels. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 7 ff. [F. 4972

(1595-1608.)

4195. — Quelques lettres inédites de Henri IV relatives aux affaires d'Italie, par le prince Augustin Galitzin... (1597-1598). — *Paris, C. Douniol*, 1860. In-8°, 13 p. [8° Lb^{35}. 1094

(Extrait du *Correspondant*.)

4196. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. — *Paris, Champion*, 1885-1886. 2 vol. in-8°.

1599. [Rés. Lb^{35}. 1269

1600. [Rés. Lb^{35}. 1277

4197. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery, ambassadeur à Rome, du 1er avril au 27 juin 1600. Publiées par Eug. Halphen. — *Paris, A. Aubry*, 1866. In-8°, XIX-116 p. [8° Lb^{35}. 1096

4198. — Lettres de Henri IV au comte de La Rochepot, ambassadeur en Espagne (1600-1601), publiées par P. Lalleur de Kermaingant. — *Paris, impr. de G. Chamerot*, 1889. In-8°, XV-117 p. [8° Lb^{35}. 1294

4199. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Bellièvre, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. — *Paris, Champion* (*impr. de Jouaust*), 1880-1883. In-8°.

1602. [8° Lb^{35}. 1240

1603. [Rés. Lb^{35}. 1253

1604. [8° Lb^{35}. 1251

1605. [Rés. Lb^{35}. 1240 *bis*

4200. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur

de France à Rome... publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. — *Paris, Librairie des bibliophiles (Champion)*, 1890-1901. In-8°.

1602, 2 janvier-25 février.
[Rés. Lb[35]. **1300**

1602. 9 mars-31 juillet.
[Rés. Lb[35]. **1307**

1603. 15 janvier-22 mars.
[Rés Lb[35]. **1328**

1603, 8 avril-29 décembre.
[Rés. Lb[35]. **1333**

1605, 11 janvier-12 juillet.
[Rés. Lb[35]. **1368**

4201. — Lettres d'Henry IV, ... et de MM. de Villeroy et de Puisieux à M. Antoine Le Fèvre de La Boderie, ambassadeur de France en Angleterre, depuis 1606 jusqu'en 1611. — *Amsterdam, aux dépens de la compagnie*, 1733. 2 vol. in-8°. [8° Lb[35]. **47**

4202. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. Paschal, ambassadeur au pays des Ligues grises, 1608-1610 (publiées par Eugène Halphen). — *Paris, impr. de D. Jouaust*, 1882. In-8°, 31 p.
[Rés. Lb[35]. **1250**

1589, 4 août. – *Au camp de Saint-Cloud.*

4203. — Déclaration de la volonté du Roy, avec la remonstrance faicte à Sa Majesté par les princes de son sang, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres subjets de la France. — *Tours, impr. de Z. Griveau*, 1589. In-8°, 12 p. [F. **46889** (15)

4204. — 1589. — *Tours, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 12 p. [8° Lb[35]. **86.** A

4205. — 1589. — (*S. l.*) In-8°, 11 p.
[F. **46889** (14)

4206. — Serment et protestation du roy de Navarre à son avènement à la couronne, avec le serment réciproque de princes de sang et autres ducs, pairs et officiers de la couronne de France à Sa Majesté. — (*S. l.*), 1589. In-8°, 8 p.
[8° Lb[35]. **1337**

(L'adresse a été coupée.)

4207. — Déclarations du Roy et des princes de son sang et autres ducs, pairs, seigneurs et gentilshommes de son royaume pour l'observation et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine et des personnes et biens ecclésiastiques, avec l'arrest de la court de parlement de Normandie, séant à Caen (du 19 août 1589). — *Caen, impr. de J. Le Bas*, 1589. In-4°, 12 p.
[4° Lb[35]. **87**

1589, 8 août. – *Devant Paris.*

4208. — Harangue et déclaration faite par le Roy ... (aux seigneurs, chefs et gentilshommes de son armée). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. **92**

1589, 12 août. – *Au camp de Chambly.*

4209. — Instruction du Roy à MM. les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces et pays de Sa Majesté, avec une autre lettre de Sa Majesté (du 23 août 1589) adressante à MM. du clergé de Tours. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°, 13 p.
[8° Lb[35]. **95**

1589, 18 août. – *Au camp de Beauvais.*

4210. — Lettre du roy de Navarre aux illustrissimes seigneurs de la république de Berne, leue publiquement en l'église cathédrale de Troyes, le 20 de ce mois de septembre, à fin que chacun cogneut clairement le but du Biernois. — *Paris, G. Chaudière*, 1589. In-8°, 7 p.
[8° Lb[35]. **100**

4211. — Lettre du roy de Navarre aux illustrissimes seigneurs de la République de Berne. — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 4 ff. [8° Lb[35]. **99**

4212. — Coppie d'une lettre de Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, à la republicque des Bernoys, par laquelle il proteste qu'il veut vivre et mourir en la religion en laquelle il a esté instruict

qui est l'hérésie, et que la déclaration qu'il a faicte, par laquelle il jure et promet de maintenir la foy catholique... n'est que par dissimulation et hypocrisie, pour contenir son armée en debvoir et le cœur du peuple à sa dévotion, surprinse à Pontarly-la-Montagne à un courrier qui la portoit ausditz seigneurs de Berne. — *Lyon*, 1589. In-8°, 4 ff.
[8° Lb[35]. **101**
(Texte différent.)

4213. — Coppie d'une lettre escrite par le roy de Navarre surprinse au corrier à Pontallier à montaigue, aux illustrissimes seigneurs de la republicque de Berne. — *Lyon*, 1589. In-8°, 4 ff.
2 ex. [8° Lb[35]. **1367** et Z. Payen. **989** (1)
(Texte différent.)

4214. — Vraye et autentique copie de lettre du roy de Navarre, escripte le XXIX[e] du moys d'aoust 1589, aux hérétiques ses confédérez par tout, déclarant la cause de sa dissimulation et serment feincte de maintenir la religion catholique, faict aux catholiques de la France, pour ainsi parvenir à la couronne et par tel moyen les tromper plus facilement. Aux illustrissimes seigneurs de la rép. de Berne. — (*S. l.*), 1589. In-8°, 4 ff.
[Z. Payen. **989** (2)

1589, 23 août. – *Camp de Pont-Saint-Pierre.*

4215. — Lettres patentes ... pour la continuation du Parlement. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-8°, 6 p.
[F. **46889** (16)

1589, 7 septembre. – *De l'armée des fidèles.*

4216. — La Lettre du roy de Navarre et de d'Espernon envoyée aux Rochelois, où sont contenus tous leurs dessains et entreprises, et comme elle a esté trouvée à un hérétique prins à Poitiers, et comme elle a esté communiquée à M. le duc de Mayenne. — *Paris, H. Velu*, 1589. In-8°, 16 p. [8° Lb[35]. **111**

4217. — 1589. — *Lyon, J. Pillehotte.* In-8°, 16 p.
2 ex. [8° Lb[35]. **111**. A et 8° Lb[35]. **1314**

4218. — (S. d.) — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, 16 p.
[8° La[25]. **24** (36)

1589, 4 novembre. – *Tours.*

4219. — (Mandement portant défense aux grands maîtres réformateurs des eaux et forêts et aux maîtres particuliers ou leurs lieutenants, de faire aucunes ventes ou coupes de bois sinon celles ordonnées par les règlements.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46889** (17)

1589, 14 novembre. – *Tours.*

4220. — Déclaration... pour faire saisir et vendre les biens meubles et immeubles de ceux qui se sont distraicts de son obéyssance, habitans ès villes rebelles à Sa Majesté; et deffences à tous ... de continuer doresnavant à négocier ne avoir aucune communication, intelligence ou commerce avec les habitans desdites villes rebelles... — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1589. In-4°, 7 p. [F. **23740** (375)

1589, 22 novembre. – *Tours.*

4221. — Déclaration du Roy portant defences à ses lieutenans généraux, gouverneurs de provinces, maires, eschevins et habitans des villes, chasteaux, forteresses et autres personnes, de toucher ny disposer des deniers de ses domaines, aydes, tailles et autres impositions, sans permission de Sa Majesté et ordonnances de son conseil. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1590. In-8°, 11 p.
[F. **46889** (19)

4222. — 1590. — *Chaalons, impr. de C. Guyot, jouxte la coppie impr. à Tours, chez J. Mettayer.* In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46889** (18) et Rés. F. **177** (6)

1589, 28 novembre. – *Au camp devant le Mans.*

4223. — Déclaration ... pour la remise de l'assemblée généralle des princes, cardinaux, ducs et pairs, tant ecclésiastiques que laiz, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, officiers et autres, au 15 mars prochain, et pour rappeller ses subjets et villes re-

belles à son obéyssance. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1589. In-8°, 24 p. [F. 46889 (22)

4224. — 1589. — *Tours, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 19 p. [F. 46889 (23)

4225. — 1589. — *Chaalons, impr. de C. Guyot selon la copie imprimée à Tours, chez J. Mettayer.* In-8°, 19 p. [F. 46889 (20)

4226. — 1589. — *Le Mans, impr. de H. Olivier.* In-8°, 7 ff. [F. 46889 (21)

4227. — Déclaration ... pour la remise de l'assemblée générale des princes, cardinaux, ducs et pairs... au 15 mars prochain... Ensemble l'arrest de la court de parlement de Chaalons sur ce intervenu. — *Chaalons, impr. de C. Guyot,* 1590. In-8°, 26 p. [F. 46889 (24)

(Suivi d'une *déclaration de Sa Majesté,* du 8 janvier 1590, *sur la précédente.*)

1589, 30 novembre. – *Au camp du Mans.*

4228. — (Déclaration fixant le chiffre de la taille dans la généralité de Châlons à 217,144 écus un tiers 18 sols 9 deniers pour l'année 1590, en réduction d'un quart sur celui de l'année précédente.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 ff. [F. 46889 (25)

1589, décembre. – *Au camp d'Alençon.*

4229. — Édict (de décembre 1589) et lettres patentes de déclaration du Roy (du 18 juillet 1594) pour la création de deux maistres de chacun mestier en chacune ville de ce royaume, où il y a maistrises jurez, l'un pour son joyeux advènement à la couronne et l'autre à cause de ses entrées ès dictes villes. Avec les arrests de la court de parlement de Rouen donnez sur la vérification dudict édict et lettres patentes de déclaration de Sadicte Majesté. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, 16 p. [F. 46889 (26)

4230. — Déclaration du Roy, en forme d'édict, à son advènement à la coronne, pour l'establissement en chacune ville de son royaume d'un maistre de chacun mestier et d'un autre aussi ès villes de sondict royaume, où il fera son entrée. — *Tours, impr. de J. Métayer,* 1591. In-8°, 12 p. [F. 26346

4231. — 1596. — *Paris, J. Le Blanc.* In-8°, 8 p. [Thoisy. 70, fol. 402

1589, 27 décembre. – *Au camp d'Alençon.*

4232. — Lettres patentes... à ce que tous officiers, usagers et autres privilégiez, subjets à confirmation, en prennent lettres dans le derniers (*sic*) jour de mars prochain. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1590. In-8°, 8 p. [F. 46889 (29)

4233. — 1590. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46889 (30)

4234. — 1590. — *Chaalons, impr. de C. Guyot, selon la copie imprimée à Tours, chez J. Mettayer.* In-8°, 7 p. [F. 46889 (28)

4235. — Extrait des lettres patentes du Roy portant règlement pour le payement du droit de marc d'or... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 2 p.
2 ex. [F. 23610 (490) et 4° F. 1171 (9)

1590, 5 janvier. – *Au camp devant Falaise.*

4236. — Déclaration ... sur les advertissemens donnez à Sa Majesté d'un cardinal envoyé légat en France. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1590. In-8°, 12 p. [F. 46890 (1)

4237. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol. pl. [F. 5001 (33)

1590, 8 janvier. – *Au camp de Falaise.*

4238. — Lettres patentes du Roy sur l'interprétation de la déclaration du 28 novembre dernier passé, rappelant ses subjets et villes rebelles à son obéissance. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1590. In-8°, 13 p. [F. 46890 (2)

4239. — (S. d.) — *Le Mans, impr. de H. Olivier* In-8°, 4 ff. [F. 46890 (3)

4240. — (Lettres patentes sur l'interprétation de la déclaration du 28 novembre 1589.) — *Voir* n° 4227.

1590, 15 mars. – *Au camp (d'Ivry).*

4241. — Copie d'une lettre escripte par le roy de Navarre à la reine d'Angleterre, contenant la déclaration de sa meschante volonté, avec l'estat de la despence qu'il a ordonné estre faict en l'année présente 1590 pour le payement de 113 ministres et escoliers. — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 8 ff. [8° La^{25}. 24 (57)

4242. — Coppie d'une lettre envoyée par Henry de Bourbon, roy de Navarre, à... la royne d'Angleterre ... après la rencontre des deux armées près Ivry-la-Chaussée ... — *Jouxte la coppie impr. à Rouen par P. Courant*, 1590. In-8°, 16 p. [8° Lb^{35}. 223

(Suivi de la Remonstrance aux catholiques sur la lettre du roy de Navarre pour quitter son party.)

4243. — Lettre du roy de Navarre escrite à royne la d'Angleterre, avec une remonstrance sur icelle, à la noblesse qui le suit et tient son party (par Matthieu de Lannoy). — *Paris, N. Nivelle et R. Thierry*, 1590. In-8°, 22 p. [8° Lb^{35}. 224

(Même acte daté du camp d'Ivry.)

4244. — 1590. — *Lyon, J. Pillehotte.* In-8°, 21 p. [8° Lb^{35}. 224. A

4245. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [8° Lb^{35}. 224. B

1590, 29 avril. – *Au camp de Bray-sur-Seine.*

4246. — Déclaration... sur la nouvelle imposition du sel, faicte par les ligueurs et rebelles. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1590. In-8°, 12 p. [F. 46890 (5)

1590, 1er août. – *Au camp de Saint-Denis.*

4247. — Lettres patentes ... pour la continuation du Parlement. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1590. In-8°, 6 p. [F. 46890 (6)

1590, 9 août. – *Au camp de Saint-Denis.*

4248. — Copie d'une lettre du roy de Navarre de l'entreprise faicte sur la ville de Troyes par le comte de Grandpré, le XVII. jour de septembre 1590 ... Ensemble les efforts sur aucunes villes de France, faicts par les alliez dudict roy de Navarre... — *Troyes, impr. de J. Moreau* (s. d.). In-8°, 4 ff.

2 ex. [8° La^{25}. 24 et 8° Lb^{35}. 280

1590, 11 août. – *Saint-Denis.*

4249. — La Déclaration faite par le roi de Navarre (aux Parisiens qu'il entend maintenir la religion catholique)... Avec une missive (signée D. M. V.) adressée au sieur d'Espesse contre le subjet d'icelle déclaration. — (*S. l.*), 1590. In-8°, 20 p. [8° Lb^{35}. 274

1590, 7 septembre. – *Au camp de Chelles.*

4250. — Lettre ... (aux gouverneurs de provinces pour leur annoncer qu'il a été obligé de lever le siège de Paris). — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1590. In-8°, 12 p. [8° Lb^{35}. 276

1590, 6 octobre. – *Au camp de Mantes.*

4251. — Lettres patentes... concernans le pouvoir donné par Sa Majesté à MM. les commissaires députez pour la saisie des biens des rebelles. — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1590. In-8°, 22 p. [F. 46890 (7)

1590, 3 novembre. – *Au camp d'Écouis.*

4252. — Ordonnances ... contenans deffences d'emprisonner ni molester les gens d'Églises, de labeur, femmes ny filles, ny faire aucune exaction sur le peuple à peine de la vie. Publiées en la Chambre de justice et Parlement, establie à Chaalons, le 22e jour de mars 1591. — *Chaalons, impr. de C. Guyot* (s. d.). In-8° monté in-fol., 6 ff.

[Rés. F. 177 (14)

1590, 3 novembre. – *Au camp d'Écouis.*

4253. — Ordonnances faictes par le Roy en son armée tant sur la seureté des ecclésiastiques et laboureurs, logis et département que sur l'ordre de ses gens de guerre, et règlement que Sa Majesté veut estre gardez en la prise des villes forcées par assault. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8° monté in-fol., 21 p. [Rés. F. **177** (15)

4254. — Articles du Roy publiées (*sic*) en ses camps et armées pour la seureté des laboureurs. — *Chaalons, impr. de C. Guyot*. 1591. In-8°, 13 p. [8° Lb[35]. **295**

1590, 10 novembre. – *Au camp de Mantes.*

4255. — Édit de suppression de chambres de justice, cy-devant establies par le Roy à Sainct-Jean-d'Angely, Bergerat et Montauban. — *Tours, impr. de J. Métayer*, 1591. In-8°, 12 p. [F. **46890** (8)

1591, février. – *Au camp devant Chartres.*

4256. — Lettres patentes du Roy (de février 1591 et du 16 juin 1592), par lesquelles il confirme tous les privilèges concédez par les roys ses prédécesseurs aux officiers domestiques de sa maison. Ensemble les arrests donnez en leur conseil, avec deffences à tous d'y contrevenir... — *Chartres, impr. de C. Cottereau*, 1594. In-8°, 19 p. [F. **46869** (21)

4257. — (Édit confirmant les privilèges des officiers domestiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46890** (9)

1591, mars. – *Au camp devant Chartres.*

4258. — Déclaration du Roy sur le service qu'il attend de sa noblesse en la guerre ouverte contre les estrangers ... (Publié en parlement à Tours, le 21 mars 1591.) — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 22 p. [F. **46890** (12)

4259. — 1591. — *Chartres, C. Cottereau*. In-8°, 12 p. [Rés. F. **177** (23)

4260. — Ordonnance du Roy portant injunction à la noblesse de faire déclaration aux greffes pour recognoistre les vrais gentils-hommes françois d'avec les rebelles, affin de s'opposer aux Espagnols et ennemis de l'estat de France. Publiée en parlement à Chaalons, le 28 mars 1591. — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1591. In-8°, 24 p. [F. **46890** (10)

4261. — Déclaration ... pour la vraye noblesse françoise, à l'encontre des rebelles et estrangers appelez pour occuper l'Estat... avec l'arrest de la court de parlement de Normandie séant à Caen. — *Caen, J. Le Bas*, 1591. In-4°. [Rés. F. **1873** (Inc.)

1591, 8 mars. – *Au camp de Chartres.*

4262. — Ordonnances . . . pour le reiglement et police des gens de guerre de Sa Majesté. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 19 p. [F. **46890** (11)

(Suivi des règlements adressés par le Roi aux gouverneurs des provinces pour le rétablissement de l'ordre dans le royaume.)

4263. — Lettres patentes du Roi et ordonnances de Sa Majesté pour le restablissement du repos de ses subjects. — *Chartres, C. Cottereau*, 1591. In-8°, 6 ff. [Rés. F. **177** (22)

4264. — Règlemens faits par le Roy pour la seureté des églises, monastères et autres lieux sacrez, et des personnes ecclésiastiques, des laboureurs et leur bestial, enfans masles au-dessoubs de 15 ans, femmes et filles, pour la levée des gens de guerre, des munitions pour iceux, des tailles, courvées et biens des rebelles ... — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1591. In-8°, 16 p. [F. **46890** (13)

(Précédés de l'ordonnance du 8 mars.)

1591, avril. – *Chartres.*

4265. — Lettres patentes par lesquelles le Roy remet et restablit les justices et jurisdictions de Chartres, cy-devant transférées à Bonneval. — *Tours,*

impr. de J. Mettayer, 1591. In-8° monté in-fol., 7 p. [F. 5001 (34)

1591, 9 mai. – *Chartres.*

4266. — (Lettres patentes... transférant à Nicolas Parent le contrat passé avec feu Noël Dehère pour le fournissement général des greniers à sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46890 (14)

1591, juillet. – *Mantes.*

4267. — Édict ... sur la révocation des édicts de la Ligue, faits ès années 1585 et 1588. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 12 p. [F. 46890 (15)

4268. — 1591. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [F. 46890 (16)

4269. — Édict ... contenant restablissement des édicts de pacification faicts par le deffunct roy Henry 3e sur les troubles de ce royaume. Leu et publié en la cour de Parlement, séant à Chaalons, le 24 juillet 1591. — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1591. In-8°, 13 p. [F. 46890 (17)

4270. — 1591. — *Lengres, impr. de J. Des Preyz.* In-8°, 13 p. [F. 46890 (18)

4271. — 1591. — *Metz, impr. de A. Faber.* In-8°, 8 p. [F. 46890 (19)

1591, juillet. – *Mantes.*

4272. — (Édit confirmant les privilèges de Bordeaux.) — *Voir* nos 1000 et 1000 *bis*.

1591, 4 juillet. – *Mantes.*

4273. — Déclaration du Roy, confirmative d'autre déclaration par luy faicte à son advènement à la couronne, de vouloir maintenir et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et arrest de la cour de Parlement (du 5 août 1591), intervenu sur icelle. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 28 p. 2 ex. [F. 46890 (20) et Fz. 2069

4274. — Lettres patentes du Roy, contenans déclaration de l'intention qu'il a pour maintenir l'église et religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, ensemble les droits et anciennes libertés de l'église gallicane. Leues et publiées en la cour de Parlement, séant à Chaalons, le 24 juillet 1591. — (*S. l.*), 1591. In-8°, 20 p. [F. 46890 (21)

4275. — Lettres patentes contenant la déclaration du Roy, confirmative d'autres déclarations, et arrêt de la cour du Parlement intervenu sur icelles, le parlement étant à Tours... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (491)

4276. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (492)

1591, 5 juillet. – *Mantes.*

4277. — Lettres de sauvegarde... portant deffenses à tous gens de guerre de loger dans les maisons, fermes et métairies de l'Hôtel-Dieu, de prendre et exiger aucune chose des fermiers, locataires, administrateurs et receveurs de l'Hôtel-Dieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (493)

1591, 25 août. – *Au camp de Noyon.*

4278. — Lettres patentes... pour la continuation du Parlement. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 7 p. [F. 46890 (22)

1591, septembre. – *Au camp de Noyon.*

4279. — Édict (de septembre 1591) et déclarations du Roy (du 4 septembre et du 23 novembre 1592) vérifiées en la cour de Parlement et chambres des comptes, pour la vente de son domaine, greffes, seaux et tabellionges (*sic*) à perpétuité... ensemble de la commission pour l'exécution dudict édict en et au-dedans du ressort du parlement de Paris, 1594 (2 mai). Avec les lettres de jussion (des 30 mai et 22 septembre 1593 et 7 mars 1594) et commission (du 8 octobre 1593) sur ce intervenues. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 52 p. [F. 46890 (23)

4280. — 1605. — *Ibid.* In-8°, 32 p. [F. 46890 (24)

4281. — Édict du Roy pour la vente de son domaine... ensemble la commission pour l'exécution dudit édict, en et au-dedans du ressort du parlement de Paris... Registré en la cour de parlement, à Tours, le 9 janvier 1592. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1734. In-4°, 12 p.
2 ex. [F. **21899** (11) et **23610** (494)

1591, septembre. – *Chartres.*

4282. — Lettres patentes du Roy et arrestz de la court de Parlement pour la réversion des jurisdictions de Mayenne, Sablé et la Ferté au siège du Mans. Publiez en jugement, le 1. jour de mars 1595. — *Le Mans, M. Le Roux*, 1595. In-8°, 8 ff. [F. **46890** (25)

1591, 14 septembre. – *Chartres.*

4283. — Déclaration . . . portant deffence aux trésoriers généraux de France de ne vérifier aucuns estats des comptables particulièrement, ains en leurs bureaux. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1591. In-8°, 7 p. [F. **46890** (26)

1591, 14 décembre. – *Au camp de Darnetal.*

4284. — Brevet et ordonnance... pour les hospitaux, maladeries et cures, qui sont en la disposition de Sa Majesté. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[Dép. des Mss, Clair. **826**, p. 59

1592, janvier. – *Au camp devant Rouen.*

4285. — Édict du Roy pour vendre, à faculté de rachapt, les greffes, tabellionnages, sergenteries, sceaux et escritures de la province de Normandie... Registré au parlement de Caen et Chambre des comptes de Normandie, les 23 juin et 6 juillet 1592. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1736. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **21899** (12) et **23610** (495)

1592, 7 janvier. – *Au camp devant Rouen.*

4286. — Édict du Roy pour le restablissement de sa Cour des aydes de Paris, avec l'interdiction à sa cour de Parlement de la cognoissance de ce qui est de sa jurisdiction, et déclaration pour la séeance d'icelle, en la ville de Chartres, pour un moys. Ensemble l'arrest intervenu sur la vérification desdits édicts et déclaration. — *Chartres, impr. de C. Cottereau*, 1592. In-8°, 4 ff.
2 ex. [F. **46890** (29) et Rés. F. **2158**

1592, mars. – *Au camp devant Rouen.*

4287. — Édit de création d'un prévost général des mareschaux de France en Normandie, deux lieutenants, l'un de robbe longue, l'autre de robbe courte, deux exempts, un greffier, un payeur de gages et 50 archers, et leur attribution, et autre édit (d'octobre 1603), qui le confirme et crée encor trois lieutenants de robbe longue, trois de robbe courte, un greffier général, deux greffiers particuliers et 27 archers, un commissaire et un controlleur à faire leurs montres, avec les gages desdits officiers. — *Rouen, impr. d'É. Viret*, 1677. In-4°, 18 p.
[F. **23610** (496)

1592, 17 mars. – *Au camp devant Rouen.*

4288. — Règlement... pour la police des charges des gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, gouverneurs, capitaines particuliers et autres commandans ès villes, places et chasteaux... — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1593. In-8°, 16 p.
2 ex. [Rés. F. **177** (30) et **218** (32)

4289. — (Un autre ex. inc.)
[F. **46890** (30)

1592, 16 juin. – *Au camp de Gisors.*

4290. — (Déclaration confirmant les privilèges des officiers domestiques.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p.
[F. **46890** (34)

4291. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il confirme tous les privilèges concédez... aux officiers domestiques de sa maison. — *Voir* n° 4256.

1592, 3 juillet. – *Saint-Denis.*

4292. — Lettres du Roy... portant main-levée de la saisie faite sur l'Hôtel-

Dieu de Paris et sur son fermier de Brie-Comte-Robert par le receveur du domaine, au préjudice des lettres de protection et sauvegarde cy-devant accordées audit Hôtel-Dieu. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (497)

1592, 23 juillet. – *Saint-Denis.*

4293. — Lettres patentes . . . par lesquelles Sa Majesté deffend à tous les . . . habitans de. . . Tours et autres villes de son royaume, tant fabriciers, asséeurs que autres, de comprendre, cottiser et imposer à l'advenir en leur cottisations les notaires et secrétaires de Sadicte Majesté, maison et couronne de France . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (498)

1592, 8 août. – *Au camp d'Épernay.*

4294. — Déclaration . . . pour la continuation de la Chambre de justice et cour de Parlement establie à Chaalons, durant le temps des vacations. — *Chaalons, impr. de C. Guyot,* 1592. In-8°, 6 p. [F. **46890** (35)

1592, 20 août. – *Au camp de Sézanne.*

4295. — Commission donnée à M. le mareschal d'Aumont pour commander l'armée de Bretagne dans la province. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
2 ex. [Fol. Fm. **2314** (20) et Thoisy. **134**, fol. 151

1592, 4 septembre. – *Au camp de Provins.*

4296. — Déclaration du Roy pour la vente de son domaine, greffes, seaux et tabellionnages à perpétuité. . Registrée en Parlement et en la Chambre des comptes, à Tours, les 16 décembre 1592 et 31 mars 1594. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1734. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **21899** (13) et **23610** (499)

4297. — (Déclaration du Roi sur l'édit de la vente et aliénation à perpétuité de son domaine, greffes, sceaux et tabellionnages.) — *Voir* nos 4279 et 4280.

1592, octobre. – *Saint-Denis.*

4298. — Les Statuts et ordonnances royales faites par les roys de France sur l'estat de M. barbier et chirurgien, par tout le royaume de France, et confirmé par le roi Henry III du nom et par Henry de Bourbon, IVe du nom. . . — *Rouen, G. L'Oyselet, pour P. Le Gendre, escuyer chirurgien ordinaire du Roy, valet de chambre et premier barbier de Sa Majesté,* 1597. In-4°, sign. A-D. [4° T11. 2

1592, 23 novembre. – *Au camp d'Étampes.*

4299. — (Déclaration du Roi sur l'édit de la vente et aliénation à perpétuité de son domaine, greffes, sceaux et tabellionnages.) — *Voir* nos 4279 et 4280.

1592, 17 décembre. – *Chartres.*

4300. — Lettres de surcéance et de don du Roi très chrestien touchant les représailles, à l'encontre des inhabitans des Provinces Unies du Pays-Bas. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 ff.
2 ex. [F. **23610** (500) et Rés. F. **1880**

1593, 3 janvier. – *Chartres.*

4301. — (Lettres patentes portant confirmation de la charge de conseiller du Roi et procureur général en la connétablie et maréchaussée de France.) — *Voir* nos 4083 et 4084.

1593, 11 janvier. – *Chartres.*

4302. — Commission . . . à Jean Bailly, receveur général des finances en la généralité de Poitiers, pour faire la recette en l'année 1593 de tous les deniers extraordinaires en ladite généralité, non compris dans l'état du Roy de l'ordinaire de ladite année. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (376)

1593, 19 janvier. – *Chartres.*

4303. — Déclaration . . . contre la convocation faicte en la ville de Paris par le duc de Mayenne. — *Chartres, impr. de C. Cottereau,* 1593. In-8°, 14 p. [F. **46891** (1)

4304. — 1593. — *Nevers, impr. de P. Roussin, jouxte la coppie impr. à Chartres.* In-8°, 22 p. [F. **46891** (3)

4305. — 1593. — *Lyon, impr. de P. Dauphin.* In-8°, 16 p. [F. **46891** (2)

4306. — 1593. — *Chartres, impr. de C. Cottereau.* In-8°, 14 p. [Rés. F. **2121**

(Avec la date du 29 janvier.)

4307. — 1593. — *Chaalons, impr. de C. Guyot.* In-8°, 21 p. [F. **46891** (6)

4308. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 22 p. [F. **46891** (7)

(Leues et publiées en parlement, à Chaalons, le 1er jour de mars 1593.)

4309. — Déclaration ... sur les impostures et faulces inductions contenues en un escrit publié sous le nom du duc de Mayenne. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 24 p. [F. **46891** (4)

(Même acte que le précédent daté du 9 janvier.)

4310. — 1593. — *Tours.* In-8°, 23 p. [F. **46891** (5)

1593, 7 février. – *Chartres.*

4311. — Déclaration du Roi portant règlement sur la perception des cinq sols d'entrée, appellez aujourd'hui anciens. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (501) et Rés. F. **1126** (42)

1593, 8 février. – *Chartres.*

4312. — Lettres patentes... portant défenses à toutes personnes de s'immiscer en l'administration des hospitaux, maladeries et autres lieux pieux, sans avoir sur ce provisions de Sa Majesté, à la nomination de l'archevesque de Bourges, grand aumosnier de France... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (502)

1593, 8 février. – *Chartres.*

4313. — Lettres d'exemption octroyées au grand prévost de la connestablie, et à tous les officiers de sa compagnie... — *Voir* n° 3005.

1593, 8 février. – *Chartres.*

4314. — Sauvegarde du Roy pour MM. les présidens et conseillers et autres officiers de son Grand Conseil. — (*S. l.*), 1593. In-4°, 7 p. [4° Lf[22]. 3

1593, mars. – *Tours.*

4315. — Édict ... pour la création de deux maistres de chacun mestier juré en toutes les villes jurées de ce royaume, fait en faveur de Madame, sœur unique de Sa Majesté ... Avec l'arrest de la court de parlement de Rouen donné sur la vérification dudict édict. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1594. In-8°, 14 p. [F. **46891** (9)

4316. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 6 p. [F. **46891** (10)

(Ne contient pas l'arrêt du parlement de Rouen.)

1593, 2 mars. – *Chartres.*

4317. — (Mandement enjoignant aux huissiers et sergents du royaume de faire faire, contre les receveurs particuliers des décimes et les bénéficiers, tous exploits dont ils seront requis par Philippe de Castille, receveur général du clergé.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [F. **5001** (35)

1593, 21 mars. – *Tours.*

4318. — Déclaration du Roy contenant son intention, tant sur le remplacement des deniers qui ont esté cy-devant mal pris en ses receptes généralles et particulières que pour l'ordre que Sa Majesté entend estre gardé à l'advenir en la distribution de ses finances. Vérifiée en la cour de Parlement et Chambre des comptes, à Tours, les 25e juin et 1er juillet 1593. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 15 p. [F. **46891** (11)

1593, 30 mai. – *Mantes.*

4319. — Lettres patentes en forme de jussion (enjoignant à la Chambre des comptes d'enregistrer purement et simplement les déclarations des 4 septembre et 23 novembre 1592 relatives à la vente du domaine). — *Voir* n[os] 4279 et 4280.

1593, juillet. – *Saint-Denis.*

4320. — Édict de réduction au nombre de huict des offices de conseillers du Roy et substituts de M. le procureur général au parlement de Paris. — *Paris, D. Guillemot,* 1600. In-8°, 7 p. [F. **46891** (12)

1593, 25 juillet. – *Saint-Denis.*

4321. — Lettres closes du Roy, envoyées à sa cour de Parlement, de présent séant à Tours (pour lui annoncer sa conversion à la religion catholique). — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 7 p.
2 ex. [8° Lb^{35}. **473** et Rés. Lb^{35}. **146.** A. (16)

4322. — Lettres closes du Roy, envoyées à ses cours de Parlement, touchant la conversion de Sa Majesté à l'Église catholique... — *Saint-Denys en France, P. L'Huillier,* 1593. In-8° monté in-4°, 7 p. [Rés. Z. Fontanieu. **163** (4)

1593, 1er août. – *Saint-Denis.*

4323. — Lettres patentes du Roy et articles de la trève généralle (du 31 juillet 1593). — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 22 p. [F. **46891** (13)

(Lettres patentes enjoignant au Parlement, séant à Tours, de faire publier les articles de la trève généralle accordés le 31 juillet 1593.)

4324. — 1593. — *Ibid.* In-8°, 22 p.
2 ex. [8° Lb^{35}. **477** *bis* et Rés. Lb^{35}. **146.** A (17)

1593, 3 août. – *Saint-Denis.*

4325. — Privilèges, déclarations et confirmations octroyez par le Roy et ses prédécesseurs aux officiers de son artillerie. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [Rés. F. **177** (37)

1593, septembre. – *Fontainebleau.*

4326. — Édict ... portant création en tiltre d'office formé de deux receveurs particuliers en chacun des greniers à sel de ce royaume, deux receveurs généraux provinciaux et deux trésoriers généraux des gabelles de France, payeurs des rentes constituées. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 32 p. [F. **46891** (14)

4327. — 1595. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 24 p. [F. **46891** (15)

4328. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (377)

(Édition ne contenant pas l'*Estat des gages.*)

4329. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (378)

1593, 22 septembre. – *Fontainebleau.*

4330. — (Secondes lettres de jussion ordonnant à la Chambre des comptes d'enregistrer purement et simplement les déclarations des 4 septembre et 23 novembre 1592 relatives à la vente du domaine.) — *Voir* n° 4279.

1593, 8 octobre. – *Chartres.*

4331. — Lettres de commission pour l'exécution de l'édit de septembre 1591 concernant la vente du domaine. — *Voir* n° 4279.

1593, 12 octobre. – *Montfort.*

4332. — Continuation de la trève accordée pour un moys. — *Tours, J. Mettayer,* 1593. In-8°, 7 p.
2 ex. [8° Lb^{35}. **493** et Rés. Lb^{35}. **146.** A (19)

(Lettre à G. de Souvré, gouverneur de Touraine, suivie d'une ordonnance de G. de Souvré, du 23 octobre 1593.)

4333. — 1593. — *Tours, impr. de Z. Griveau.* In-8°, 7 p. [8° Lb^{35}. **493.** A

1593, 4 novembre. – *Dieppe.*

4334. — Continuation de la trève accordée pour tout le mois de décembre prochain. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1593. In-8°, 8 p.
2 ex. [8° Lb^{35}. **494** (2) et Rés. Lb^{35}. **146.** A (20)

(Lettre à G. de Souvré, gouverneur de Touraine, suivie d'une ordonnance de G. de Souvré, du 17 novembre 1593.)

1593, 8 décembre. – *Vernon.*

4335. — Déclaration ... du pouvoir de Monseigneur le duc de Montmo-

rency, pair et connestable de France. — *Paris, J. Mettayer et P. Lhuillier*, 1596. In-8°, 16 p. [F. **46891** (16)

4336. — 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 15 p. [F. **46891** (17)

4337. — 1596. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 16 p. [Rés. F. **159** (31)

4338. — 1596. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 16 p. [F. **46891** (18)

1593, 27 décembre. – *Mantes.*

4339. — Déclaration... sur la fin de la trefve. — *Saint-Denys en France, P. L'Huillier*, 1594. In-8°, 41 p.
2 ex. [F. **46891** (22) et Rés. F. **2195**

4340. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 41 p. [F. **46891** (23)

4341. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 41 p. [F. **46891** (24)

4342. — Déclaration du Roy comme il n'a tenu qu'à ses ennemis que la tresve n'ait esté convertie en une bonne paix, portant aussi la grâce et indulgence pour le clergé, noblesse, villes, communautez et particuliers, qui dedans un mois se remettront en son obéissance et luy feront serment de fidélité, et de la punition qu'il veut estre faite de ceux qui, ledit mois passé, demoureront en leur rébellion. Publiée en parlement, à Chaalons, le 24 janvier 1594. — *Chaalons, impr. de C. Guyot*, 1594. In-8°, 32 p.
2 ex. [F. **46891** (19) et Fz. **1562**

4343. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, 35 p. [F. **46891** (26)

4344. — Déclaration... (sur la fin de la trefve). — *Chartres, impr. de C. Cottereau*, 1594. In-8°, 18 p. [F. **46891** (20)

4345. — 1594. — *Lyon, impr. de P. Rochemond.* In-8°, 22 p. [F. **46891** (21)

4346. — 1594. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, In-8°, 32 p. [F. **46891** (25)

(Publiée en parlement, à Tours, le 1er février 1594.)

1593, 27 décembre. – *Mantes.*

4347. — Lettre... à MM. de la cour de Parlement sur la réduction de Meaux. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1593. In-8°, 12 p.
2 ex. [8° Lb^{35}. **496** (2) et Rés. Lb^{35}. **146.** A (21)

1594, 14 janvier. – *Mantes.*

4348. — Lettres patentes portant mandement à la Chambre (des comptes), transférée à Tours et Melun, de rejetter des comptes, depuis 1589, de tous les comptables, les dépenses employées pour les réparations et fortifications des places fortes, pour estre lesdites dépenses employées dans les comptes des trésoriers des fortifications, chacun en l'année de leur exercice. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (379)

1594, 31 janvier. – *Mantes.*

4349. — Lettre du Roy envoyée à M. de Souvré pour la trève accordée en ses duchez d'Orléans, Touraine, Berry, comté de Blois, balliage d'Amboise, Chartres, et pays Chartrain, Vendomois et le Perche Gouet, pour 3 mois. — *Troyes, impr. de J. Mettayer*, 1594. In-8°, 6 p. [8° Lb^{35}. **525**

1594, février. – *Mantes.*

4350. — Déclaration... sur la réduction de la ville et généralité de Bourges. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1594. In-8°, 28 p. [F. **46892** (1)

4351. — (Un autre ex. monté in-4°.) [Rés. Z. Fontanieu. **344** (2)

1594, février. – *Mantes.*

4352. — Édict... sur la réduction de la ville d'Orléans... — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 23 p. [F. **46892** (2)

4353. — 1594. — *Orléans, S. Hotot.* In-8°, sign. A-C. [F. **46892** (4)

4354. — 1594. — *Ibid.* In-8°, sign. A-D. [F. **46892** (5)

4355. — 1594. — *Orléans, F. Hotot.* In-8°, sign. A-C. [F. 46892 (6)

4356. — 1594. — *Nevers, impr. de P. Roussin, jouxte la coppie impr. à Orléans.* In-8°, 30 p. [F. 46892 (3)

4357. — Déclaration ... sur la réduction de la ville et généralité d'Orléans. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1594. In-8°, 30 p. [F. 46892 (7)

4358. — (Un autre ex. monté in-4°.) [Rés. Z. Fontanieu. 344 (3)

4359. — De l'Eedict (*sic*) du Roy sur la réduction de la ville d'Orléans en son obéissance ... a été extraict le sixiesme article, duquel la teneur ensuit. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 2 p.
3 ex. [F. 25105, 46892 (8) et Rés. F. 1526 (1)

4360-4362. — (3 réimpressions de l'extrait précédent. *S. l. n. d.*)
[F. 46892 (9) et Rés. F. 1526 (6) et 1544 (11)

1594, février. – *Chartres.*

4363. — Édict du Roy pour la vente et aliénation, à faculté de rachapt, de son domaine, greffes, clercs d'iceux, seaux, tabellionnages, aydes, fermes et impositions des généralitez de Paris, Picardie, Champagne et Moulins. Avec les arrests et vérifications des cours. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 15 p. [F. 46892 (10)

4364. — 1734. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-4°, 7 p.
2 ex. [F. 21899 (14) et 23610 (503)

1594, 13 février. – *Melun.*

4365. — Lettre... à MM. de la cour de Parlement, sur la réduction de la ville de Lyon. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1594. In-8°, 7 p. [8° Lb^{35}. 533

1594, mars. – *Paris.*

4366. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Paris soubs son obeyssance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 24 p.
2 ex. [F. 46892 (11) et Fz. 2020

4367. — 1594. — (*S. l.*), *jouxte la coppie impr. à Paris par F. Morel.* In-8°, 22 p. [F. 46892 (12)

4368. — 1594. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 24 p. [F. 46892 (13)

4369. — 1594. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 24 p. [F. 46892 (14)

4370. — 1594. — *Tours, impr. de J. Mettayer.* In-8°, 24 p. [F. 46892 (15)

4371. — 1595. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 24 p. [Fz. 2071

1594, mars. – *Chartres.*

4372. — Lettres patentes portant continuation et, en tant que besoin seroit, nouvelle érection du duché et pairie de Montbazon, en faveur de Hercules de Rohan et de ses hoirs descendans et successeurs masles, attendu que le duché étoit par le décès de Louis, duc de Montbazon, retourné à Louis de Rohan, prince de Guiméné, son père, lequel en avoit disposé en faveur de Hercules de Rohan, son fils, du consentement de Pierre de Rohan, frère aisné dudit Hercules. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46892 (16)

1594, mars. – *Chartres.*

4373. — Édict ... sur l'augmentation des gaiges accordez aux receveurs des tailles et confirmation du droict de trois deniers pour livre de taxation des levées extraordinaires. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 14 p. [F. 46892 (17)

1594, mars. – *Chartres.*

4374. — Édict... contenant exemption des tailles et creues aux officiers de judicature ès sièges particuliers de ce royaume. Publié en la Cour des aydes, le 18 mars 1594. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 13 p. [F. 46892 (18)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1594, mars. – *Paris.*

4375. — Édit portant création d'un président en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (380)

1594, 7 mars. – *Chartres.*

4376. — (Troisièmes lettres de jussion ordonnant à la Chambre des comptes d'enregistrer purement et simplement les déclarations des 4 septembre et 23 novembre 1592 relatives à la vente du domaine.) — *Voir* n° 4279.

1594, 20 mars. – *Senlis.*

4377. — Déclaration . . . (accordant amnistie aux bourgeois de Paris, du parti des Seize). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 7 p. [F. **46892** (19)

4378. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46892** (20)

4379. — 1594. — (*S. l.*), *jouxte la coppie impr. à Paris, par F. Morel.* In-8°, 6 p. [F. **46892** (21)

1594, 22 mars. – *Paris.*

4380. — Lettres patentes... à MM. les consuls eschevins de la ville de Lyon. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 6 p. [F. **46892** (23)

4381. — Les Barricades de 1594 à Lyon, brief récit contenant au vrai ce qui s'est passé en la réduction de la ville de Lyon en l'obéissance de Sa Majesté, les 7. 8 et 9 février, publiées par P. M. G[onon]. (Avec la lettre de Henri IV, du 22 mars 1594, annonçant aux Lyonnois la prise de Paris.) — *Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet*, 1842. In-8°, 15 p. [Rés. Lb[35]. **529**

1594, 22 mars. – *Paris.*

4382. — Lettre... à MM. de la cour de Parlement sur la prise de Paris. — *Tours, impr. de J. Mettayer*, 1594. In-8°, 5 p. [8° Lb[35]. **547**

1594, 22 mars. – (*Paris.*)

4383. — (Lettre à M. de Thomassin, commandant de la ville de Châlons, sur la réduction de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°. [4° Lb[35]. **548**

1594, 26 mars. – *Paris.*

4384. — Ordonnance . . . pour la conservation de la ville (de Paris). — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 5 p. [F. **46892** (24)

4385. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 5 p. [F. **46892** (25)

4386. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 5 p. [F. **46892** (26)

1594, 27 mars. – *Paris.*

4387. — Lettres patentes . . . pour le restablissement de la Cour des monnoyes de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 8 p. [F. **46892** (27)

1594, 27 mars. – *Paris.*

4388. — Lettres patentes... pour le restablissement de la Chambre des comptes de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 8 p. [F. **46892** (28)

1594, 27 mars. – *Paris.*

4389. — Lettres patentes . . . pour le restablissement de la Cour des aydes de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 8 p. [F. **46892** (29)

4390. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46892** (30)

1594, 28 mars. – *Paris.*

4391. — Lettres patentes... pour le restablissement de la cour de parlement de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 8 p. [F. **46892** (31)

4392-4394. — (3 réimpressions de cette édition.)
[(1594) F. **46892** (32); –
(1594) F. **46892** (33); –
(1594) F. **46892** (34)

4395. — 1594. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 8 p. [F. **46892** (35)

4396. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. **46892** (36)

1594, 29 mars. – *Paris.*

4397. — Tableau contenant la modération des prix que le Roy entend estre levez sur les bleds, grains, vins, bestails et marchandises passans et entrans dans ... Paris, pour estre la levée faicte dans ladicte ville seulement, au bureau qui sera pour ce estably... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 14 p. [F. 46892 (37)

4398. — 1594. — *Paris, impr. de D. Du Pré.* In-8°, 14 p. [F. 46892 (38)

1594, 31 mars. – *Paris.*

4399. — Coppie des lettres du Roy à MM. les consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon, sur la réduction des villes de Rouan, Havre de Grâce et autres. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin,* 1594. In-8°, 8 p. [8° Lb^{35}. 556

4400. — Discours sur la réduction de la ville de Lyon à l'obéissance de Henry IV, par A. Du Verdier. Nouvelle édition, suivie d'une lettre adressés à l'auteur du discours, d'une response et de cinq lettres de Henry IV adressées aux Lyonnois (les 31 mars, 4 et 24 août, 11 septembre, 27 décembre 1504), publiée par P. M. Gonon. — *Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet,* 1843. In-8°, 38 p., portr. de A. Du Verdier. [Rés. Lb^{35}. 531

1594, avril. – *Paris.*

4401. — Lettres patentes en forme d'édict du Roy sur la réduction des villes de Rouen, le Havre, Harfleu, Montivillier, Ponteaudemer et Verneuil en son obéyssance. Publiées à Rouen, en Parlement, le 26e jour d'avril 1594. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 22 p. [F. 46893 (1)

4402. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 22 p. [F. 46893 (2)

4403. — 1594. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-4°, sign. A-E. [F. 23610 (506)

4404. — 1594. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier, jouxte la coppie impr. à Rouen par M. Le Mégissier.* In-8°, 30 p. [F. 46893 (3)

4405. — 1600. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, sign. A-D. [F. 46893 (4)

1594, avril. – *Paris.*

4406. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Troyes soubs son obeyssance. — *Troyes, impr. de J. Oudot,* 1594. In-8°, 24 p. 2 ex. [F. 46893 (5) et Fz. 2275

4407. — 1594. — *Troyes, impr. de P. Chevillot.* In-8°, 31 p. [F. 46893 (6)

1594, avril. – *Paris.*

4408. — Déclaration du Roy en forme d'édict sur ce qu'il a pleu à Sa Majesté accorder aux habitans de sa ville et cité de Sens, s'estans remis en son obeyssance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 16 p. [F. 46893 (7)

4409. — 1594. — *Sens, impr. de J. Savine.* In-8°, 27 p. [F. 46893 (8)

1594, avril. – *Paris.*

4410. — Déclaration du Roy en forme d'édit sur la réduction de la ville d'Aucerre en son obéissance. — *Aucerre, impr. de P. Vatard,* 1594. In-8°, 7 ff. 2 ex. [F. 46893 (9) et Rés. F. 2122

1594, avril. – *Paris.*

4411. — Édict de création de six receveurs payeurs des rentes de l'Hostel de ville de Paris et quatre controlleurs d'icelles..... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (507)

1594, avril. – *Paris.*

4412. — Confirmation de privilège (en faveur des marchands de vins en gros, hôteliers, taverniers et cabaretiers de Paris). — *Voir* n° 3785.

1594, avril. – *Paris.*

4413. — Édit portant suppression de

la commission accordée à Pierre de Vigny pour le payement des rentes, et création d'offices de payeurs des rentes, tant sur le clergé qu'autres, en 3 parties, 2 payeurs en chacune. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23740 (381)

1594, avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4414. — Édict et déclaration ... par laquelle Sa Majesté a confirmé tous les anciens privilèges d'Abbeville... — *Abbeville, impr. de A. Du Mesnil* (s. d.). In-4°, 14 p. [F. 4718 (3)

4415. — Édict du Roy sur la réduction de la ville d'Abbeville en son obéyssance. — (*S. l. n. d.*) In-8°, sign. A-C. [F. 46893 (10)

1594, 1er avril. – *Paris.*

1416. — Lettres patentes ... à ce que tous comptables, tant ordinaires que extraordinaires, et commissionnaires, ayent à venir compter en la Chambre des comptes, dans trois moys après la publication des présentes ... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 8 p. [F. 46893 (11)

4417. — 1594. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, 8 p. [F. 46893 (12)

4418. — 1594. — *Troyes, par J. Griffard, chez la Vve N. Du Ruau, pour J. Collet.* In-8°, 8 p. [F. 46893 (13)

1594, 1er avril. – *Paris.*

4419. — Deux Lettres... aux maire, eschevins et habitans de la ville de Tours, sur la réduction des villes de Rouen, Troyes et Auxerre. — *Tours, impr. de J. Mettayer,* 1594. In-8°, 8 p. [8° Lb35. 557

1594, 4 avril. – *Paris.*

4420. — Déclaration ... sur autre précédente du 27e jour de décembre dernier passé, pour rappeller tous ses subjects à sa grâce et clémence et à une générale réconciliation et vraye réunion soubs l'obeyssance de Sa Majesté. Publiée en sa cour de parlement de Paris, le 6e jour d'avril 1594. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46893 (14)

4421. — 1594. — *Troyes, impr. de J. Moreau.* In-8°, 8 p. [F. 46893 (15)

1594, 23 avril. – *Paris.*

4422. — Lettres patentes ... sur le fait de l'admirauté de France et jurisdiction d'icelle. Publiées en la court de parlement à Rouen, le 10e jour de may 1594. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1603. In-8°, 4 ff. [F. 46893 (16)

1594, 24 avril. – *Paris.*

4423. — Lettres patentes ... contenant la révocation des nouveaux subsides et impostz levez et mis sus en la province de Normandie, depuis les présens troubles, moyennant certains droicts que Sa Majesté ordonne estre levez à temps sur aucunes denrées et marchandises, mentionnez en l'arrest de son Conseil, du 2e may 1594. — (*S. l. n. d.*) In-4°, sign. A-D. [F. 23610 (504)

1594, 26 avril. – *Paris.*

4424. — Lettres de confirmation de la capitainerie et grurie de Corbeil... en faveur de MM. de Villeroy et d'Halincourt. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (505)

1594, 28 avril. – *Paris.*

4425. — Lettres patentes ... en forme de commission addressante au premier huissier ou sergent royal sur ce requis de mettre à exécution les lettres patentes... en datte du 29e mars 1575 (sur les péages et la navigation de la Loire) ... nonobstant la surannation d'icelles ... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 4 p. [Rés. F. 1589 (70)

4426. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 4 p. [Rés. F. 1543 (69)

4427. — 1678. — *Ibid.* In-8°, 4 p. [Rés. F. 1543 (69)

1594, 29 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4428. — Lettres du Roy sur la convocation du ban et arrière-ban de sa gendarmerie, adressante aux baillifs et sénéschaux de ce royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1594. In-8°, 15 p. [F. 46893 (17)

4429. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. 177 (44)

4430. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46893 (18)

4431. — 1594. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin.* In-8°, 13 p. [F. 46893 (19)

4432. — 1594. — *Troyes, par J. Griffard, chez la Vve N. Du Ruau, pour J. Collet.* In-8°, 14 p. [F. 46893 (20)

1594, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4433. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Lyon soubs son obéyssance. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin,* 1594. In-8°, 32 p. [F. 46893 (22)

4434. — 1596. — *Lyon, impr. de T. Ancelin.* In-8°, 32 p. [F. 46893 (21)

1594, mai. – *Paris.*

4435. — Édict du Roy sur la réduction des villes d'Agen, Villeneufve, Marmande et autres . . . lieux du païs d'Agenois en son obéissance. Avec l'arrest de la cour de parlement de Bourdeaux... — *Agen, J. Rousseau,* 1594. In-8°, sign. A-E. [F. 46893 (23)

1594, mai. – *Paris.*

4436. — Copies des lettres patentes portant création de la charge de lieutenant général en la maréchaussée du Mans, en faveur de Roland Man . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (508)

1594, mai. – *Paris.*

4437. — Édict du Roy sur la réduction de la province de Périgord en son obéissance, avec l'arrêt de la court de parlement de Bourdeaux sur iceluy. — *Périgueux, G. Degoys* (s. d.). In-8°, sign. A-C. [F. 46893 (24)

4438. — (S. d.) — *Ibid.* In-8°, sign. A-C. [F. 46893 (25)

1594, mai. – *Paris.*

4439. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Riom en son obéyssance. — *Riom, impr. de P. Costerauste,* 1594. In-8°, 17 p. [F. 46893 (26)

1594, mai. – *Paris.*

4440. — Confirmation des statuts (des maîtres tissutiers, rubaniers et ouvriers en drap d'or, d'argent et de soie de Paris). — *Voir* nos 3750-3756.

1594, mai. – *Paris.*

4441. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (382)

1594, mai. – *Paris.*

4442. — (Lettres patentes confirmant les statuts des bouchers de Paris.) — *Voir* nos 3922 *bis* et 3922 *ter.*

1594, 2 mai. – *Paris.*

4443. — Lettres de commission (pour l'exécution de l'édit de 1591 concernant la vente du domaine). — *Voir* n° 4279.

1594, 5 mai. – *Paris.*

4444. — Déclaration . . . sur le payement des arrérages des rentes. Publiée en la court de parlement, à Rouen, le 26e jour d'aoust 1594. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1594. In-8°. 15 p. [F. 46893 (27)

4445. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46893 (28)

4446. — 1601. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46893 (29)

1594, 8 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4447. — Ordonnance . . . pour la seu-

reté ... de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8°, 12 p.
[F. 46893 (30)

4448. — (Un autre ex. monté in-fol.)
[Rés. F. 177 (45)

4449. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol. plano. [Thoisy. 46, fol. 286

1594, 10 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4450. — (Lettres patentes donnant à Charles Marchand le commandement de deux compagnies d'archers arbalétriers de Paris qui seront unies à la compagnie des arquebusiers dont il avait déjà la charge.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. 23610 (509)

1594, 11 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4451. — Lettres patentes de déclaration (enjoignant au parlement de Rouen de procéder à l'entérinement de l'édit de décembre 1589 pour la création de deux maîtres de chaque métier dans les villes où il y a maîtrises jurées). — *Voir* 1589, décembre [F. 46889 (26)

1594, 12 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4452. — Lettres patentes ... contenans le pouvoir donné en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forests et Beaujolois à M. Dornano, conseillier au Conseil d'Estat ... cappitaine de cent hommes d'armes ... lieutenant général au gouvernement de Dauphiné. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 15 p. [F. 46893 (31)

1594, juin. – *Paris.*

4453. — Arrest (du Conseil d'Estat du 10 juin 1594) et édict ... (de juin 1594) contenant révocation de création de cinquante nouveaulx secrétaires, ensemble de l'augmentation de l'émolument du sceau et confirmation des privillèges des secrétaires de Sa Majesté ... avec attribution et accroissement de gaiges ou de survivances. — *Paris, Vᵛᵉ de N. Roffet*, 1594. In-8°, 36 p.
2 ex. [F. 46894 (1) et 47025 (19)

1594, juin. – *Au camp devant Laon.*

4454. — Édict ... portant attribution aux majeur et eschevins... de Péronne de la justice civile et criminelle et police sur les habitans... de ladite ville, avec exemption ausdits habitans de tous subsides, mesme du droit de francs-fiefs et nouveaux acquets... Avec l'arrest de la Chambre souveraine desdicts francs-fiefs, du 6 juin 1657, portant descharge des taxes faites sur aucuns desdits habitans, pour raison dudit droict de francs-fiefs. — *Paris, J. Bouillerot* (s. d.). In-4°, 7 p. [F. 23610 (510)

1594, 16 juin. – *Paris.*

4455. — (Lettres patentes portant que toutes les toiles et autres marchandises venant de la Ferté-Bernard, de Laval et d'autres villes d'Anjou, et déchargées à Angers, pour être de là transportées à la Rochelle et aux foires du Poitou, seront sujettes au payement des droits de traite.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 24 p. [F. 46894 (2)

(Suivi des lettres patentes du 13 mars 1595 portant défense aux officiers des traite et imposition foraine d'Anjou d'accorder aucun brevet de dépri.)

1594, 18 juin. – *Au camp devant Laon.*

4456. — Coppie des lettres du Roy (à François, marquis d'O, gouverneur de Paris) sur la défaicte des Espagnols près la ville de Lan en Picardie, le 18ᵉ juin 1594. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 14 p.
[8° Lb³⁵. 568

1594, 18 juin. – *Au camp de Laon.*

4457. — Coppie des lettres du Roy à Mᵍʳ Dornano... lieutenant général au pays de Dauphiné, sur l'entière deffaicte et route de l'armée espagnolle, venue au secours de la ville de Laon en Picardie. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 13 p. [8° Lb³⁵ 569

1594, 23 juin. – *Paris.*

4458. — Confirmation des privilèges de l'Université (de Paris) . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (511)

4459. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [Thoisy. **491**, p. 163

4460. — Confirmation des privilèges de l'Université. — *Voir* n° 829.

1594, juillet. – *Paris.*

4461. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Poictiers en son obéissance. — *Angers, impr. de A. Hernault,* 1594. In-8°, 23 p. [F. **46894** (3)

4462. — 1594. — *Poictiers, impr. de A. Mesnier.* In-8°, sign. A-D. [F. **46894** (4)

4463. — 1594. — *Poictiers, impr. de J. Blanchet.* In-8°, 24 p. [F. **46894** (5)

1594, 8 juillet. – *Au camp de l'abbaye de Saint-Vincent devant Laon.*

4464. — Déclaration . . . sur le payement des arrérages des rentes. Publiée en Parlement, le 11e d'aoust 1594. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 11 p. [F. **46894** (6)

4465. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46894** (7)

4466. — 1594. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer, P. L'Huillier.* In-8°, 8 p. [F. **46894** (8)

4467. — 1594. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 11 p. [F. **46894** (9)

4468. — 1594. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 8 p. [F. **46894** (10).

4469. — 1594. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin.* In-8°, 12 p. [F. **46894** (11)

4470. — 1595. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 8 p. [F. **46894** (12)

4471. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46894** (13)

4472. — (S. d.) — *Troyes, impr. de J. Collet.* In-8°, 12 p. [F. **46894** (15)

4473. — Déclaration . . . sur le payement des arrérages des rentes constituées à prix d'argent et foncières. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1606. In-8°, 19 p. [F. **46894** (14)

(Suivi de la *Déclaration,* du 16 avril 1595, *contenant règlement pour le payement des rentes;* et de l'*Édict,* de juillet 1601, *sur la réduction des rentes qui se constitueront d'oresnavant au pris d'argent, au denier seize.*)

1594, 18 juillet. – *Au camp de Laon.*

4474. — Lettres patentes de déclaration pour la création de deux maistres de chacun mestier en chacune ville de ce royaume où il y a maistrises jurez. — *Voir* n° 4229.

1594, 22 juillet. – *Au camp de Laon.*

4475. — Coppie des lettres du Roy sur la capitulation faicte avec ceux de la ville de Laon, le 21 juillet 1594, envoyée à M. Dornano . . . lieutenant général au pays de Dauphiné. — *Lyon, impr. de T. Ancelin,* 1594. In-8°, 8 p. [8° Lb^{35}. **571**

1594, août. – *Laon.*

4476. — Édict . . . portant création en tiltre d'office des receveurs et controolleurs particuliers, receveurs et controolleurs généraux provinciaux des traictes et impositions foraines, ès généralitez de Normandie, Picardie, Champaigne et Lyon, et de deux trésoriers généraux desdictes traictes résidans à Paris. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1594. In-8°, 24 p. [F. **46894** (16)

4477. — 1599. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 24 p. [F. **46894** (17)

1594, août. – *Laon.*

4478. — Édict du Roy de la réunion à son domaine de la recepte des consi-

gnations et revente d'icelles, à faculté de rachapt perpétuel, et commission pour cest effaict, avec l'édict de l'érection de ladicte recepte en tiltre d'office et des droicts, prérogatives et sallaires d'icelle, déclarations intervenues sur ledict édict et arrests de la Court des aydes et Conseil d'Estat. — *Lyon, impr. de T. Ancelin,* 1595. In-8°, 46 p. [F. **46894** (18)

4479. — 1600. — *Paris.* In-8°, paginé 27-33. [F. **46894** (19)

(Inc. des *déclarations et arrests.*)

4480. — Édict du Roy de la réunion à son domaine de la recepte des consignations et revente d'icelles, à faculté de rachapt perpétuel. — *Voir* n° 3157.

1594, 4 août. – *Au camp de Laon.*

4481. — Coppie des lettres du Roy sur la prinse de Laon et réduction d'Amiens et autres villes, envoyée à MM. les consuls eschevins de... Lyon. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Jullièron,* 1594. In-8°, 11 p. [8° Lb[35]. **572**

1594, 22 août. – *Amiens.*

4482. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Beauvais soubs son obéissance. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1594. In-8°, 20 ff. [F. **46894** (20)

4483. — 1594. — *Paris, J. Mettayer.* In-8°, 20 ff. [F. **46894** (21)

1594, 24 août. – *Compiègne.*

4484. — Coppie des lettres du Roy sur la réduction de la ville de Beauvais et de Neufchastel, envoyée à MM. les consuls eschevins de la ville de Lyon. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Jullièron,* 1594. In-8°, 8 p. [8° Lb[35]. **574**

1594, 27 août. – *Paris.*

4485. — Lettres patentes du Roy attributives de jurisdiction et confirmatives de ses autres lettres patentes du 26[e] jour de novembre 1585, addressantes à nos sieurs du Grand conseil pour le faict des usures. — *Paris, C. de Montrœil et J. Richer,* 1594. In-8°, 7 p. [F. **46894** (22)

1594, septembre. – *Paris.*

4486. — Édict... portant création en hérédité de 17 offices de receveurs généraux provinciaux des décimes et subventions du clergé ès 17 anciennes généralitez de ce royaume. Vérifié en Parlement, le 21 octobre 1594. — *Poictiers, impr. de A. Estiene,* 1628. In-8°, 16 p. [F. **46895** (1)

1594, septembre. – *Paris.*

4487. — Édict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville d'Amiens soubs son obeyssance. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°. 32 p. [F. **46895** (2)

4488. — 1594. — *Ibid.* In-8°, 30 p. [F. **46895** (3)

1594, septembre. – *Paris.*

4489. — Édict... sur la création de 24 personnes nobles au ressort du parlement de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1596. In-8°, 8 p. [F. **46895** (4)

4490. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46895** (5)

1594, septembre. – *Paris.*

4491. — Édict et déclaration... pour l'augmentation des droicts attribuez à chacun des advocats, procureurs et greffiers des greniers à sel de ce royaume, outre leurs anciens droicts de billet. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1595. In-8°, 8 p. [F. **46895** (6)

1594, septembre. – *Paris.*

4492. — Édit... qui ordonne qu'il sera levé dans toutes les villes closes du royaume pareil subside que celui nouvellement établi aux entrées de Paris... — *Paris, P. Prault,* 1739. In-4°, 4 p. 2 ex. [F. **23610** (512) et Rés. **1126** (43)

1594, septembre. – *Paris.*

4493. — (Lettres de noblesse accordées à Olivier Le Révérend, sieur de Bougy, en récompense des services rendus au Roi comme échevin de Caen.) — *Lyon, impr. de A. Vingtrinier* (1872). In-4°, 4 p. [4° Lm³. 1299

1594, 11 septembre. – *Fontainebleau.*

4494. — Copie de la lettre du Roy, envoyée à MM. les consuls eschevins et habitans de la ville de Lyon (pour leur annoncer sa prochaine arrivée). — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 5 p. [8° Lb³⁵. 575

1594, 15 et 16 septembre. – *Paris.*

4495. — Copie de deux lettres du Roy, l'une (du 15 septembre 1594) envoyée à MM. les maire, eschevins et habitans de la ville de Dijon, l'autre (du 16 septembre 1594) au sieur de Franchese, commandant au chasteau de ladite ville (pour leur défendre toute poursuite contre leurs concitoyens qui ont essayé de remettre ladite ville entre ses mains). — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin*, 1594. In-8°, 13 p. [8° Lb³⁵. 576

1594, 25 septembre. – *Paris.*

4496. — Lettres patentes... pour la levée des sommes de deniers ausquelles ont esté cottisez les villes et bons bourgs de la prévosté de Paris par forme de subvention, pour estre employez aux urgentes affaires de la guerre. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1594. In-8°, 15 p. [F. 46895 (7)

1594, 26 septembre. – *Paris.*

4497. — Déclaration portant que, conformément aux déclarations des 8 janvier 1575 et 2 janvier 1580, tous deniers des plus valeurs des finances, restes de comptes, bons d'estats, bois chablis et autres deniers casuels seront employez aux constructions et réparations des bastimens du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (383)

1594, 28 septembre. – *Paris.*

4498. — Édict... contenant nouvelle appréciation des marchandises subjettes aux droicts de l'imposition foraine, domaine forain, resve et hault passage. Avec lettres de jussion (du 26 février 1595)... et les arrests et vérifications de la Cour des aydes. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1595. In-8°, 30 p. [F. 46895 (8)

1594, 28 septembre. – *Paris.*

4499. — Ordonnance... portant défenses à tous gens de guerre... de loger à 7 lieues près de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594. In-8° monté in-fol., 6 p. [Rés. F. 177 (48)

1594, octobre. – *Paris.*

4500. — Chartre... (confirmant les privilèges des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris). — (*S. l.*, 1644.) In-fol., 2 p. [Thoisy. 79. fol. 116

1594, octobre. – *Paris.*

4501. — Statuts et règlemens pour les maistres cartiers, papetiers, faiseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons (confirmés par lettres patentes d'octobre 1594, février 1613 et février 1722). — *Paris, Vᵛᵉ Mergé*, 1723. In-4°, 18 p. [F. 12916

4502. — 1755. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 31 p. 2 ex. [F. 12917 et 22711

4503. — 1764. — *Paris, P. de Lormel.* In-4°, 46 p. [F. 12918

1594, octobre. – *Paris.*

4504. — Édict... sur la réduction des ville et chasteau de Sainct-Malo en l'obéissance de Sa Majesté. Publié en parlement, à Rennes, le 5ᵉ jour de décembre 1594. — *Saint-Malo, P. Marcigay*, 1602. In-8°, 45 p. [F. 46895 (9)

4505. — 1654. — *Saint-Malo, A. de La Mare.* In-8°, 29 p. [Rés. F. 1536 (3)

1594, octobre. – *Paris.*

4506. — Édict du Roy pour la vente et revente de son domaine, greffes, clercs d'iceux, sceaux, tabellionnages et aydes, ès généralitez du ressort du parlement de

Paris, jusques à la somme de 254,000 escus. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1600. In-8°, 15 p. [F. **46895** (10)

4507. — 1734. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault.* In-8°, 7 p.
2 ex. [F. **21899** (15) et **23610** (514)

1594, octobre. – *Paris.*

4508. — (Lettres patentes portant confirmation des statuts des maîtres tireurs d'or de Paris.) — *Voir* n° 1022.

1594, 15 octobre. – *Paris.*

4509. — Déclaration... sur l'édict de mars 1588 pour l'établissement et revente des offices héréditaires de regratiers, revendeurs de sel à petites mesures, et collecteurs de l'impôt. — *Voir* n°s 2966-2968 et 3995.

1594, 16 octobre. – *Paris.*

4510. — Déclaration... sur l'édict du mois de septembre 1587 et réduction des thrésoriers payeurs de sa gendarmerie au nombre de 80. — *Voir* n° 3972.

1594, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4511. — Édict... sur la réunion de M. le duc de Guyse, de MM. ses frères, de la ville de Rheims et autres villes et chasteaux en l'obéyssance de Sa Majesté. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 16 p. [F. **46895** (11)

4512. — 1594. — *Rheims, Vve J. de Foigny.* In-8°, 24 p. [F. **46895** (13)

4513. — 1594. — *Le Mans, impr. de H. Olivier, joute la copie impr. à Rheims.* In-8°, 23 p. [F. **46895** (12)

4514. — 1594. — *Troyes, impr. de J. Oudot.* In-8°, 24 p. [F. **46895** (14)

4515. — 1595. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46895** (15) et Fz. **2072**

4516. — 1595. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 24 p. [Fz. **1961**

4517. — 1595. — *Chartres, impr. de C. Cottereau.* In-8°, 29 p. [F. **46895** (16)

4518. — 1595. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 32 p. [F. **46895** (17)

4519. — 1595. — *Rouen, P. Courant.* In-8°, 24 p. [F. **46895** (18)

1594, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4520. — Édict... portant attribution de deux deniers pour livre à ses receveurs généraux de tous deniers extraordinaires qui seront levez et imposez en chacune de ses receptes générales. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1595. In-8°, 16 p. [F. **46895** (19)

(Suivi de la *Déclaration*, du 23 janvier 1595, *par laquelle Sa Majesté en interprétant ledit édict limite à sesdits receveurs généraux la perception desdicts droicts de deux deniers pour livre, jusques à certaines sommes.*)

4521. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [F. **46895** (20)

1594, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4522. — Édict... portant création de 24 trésoriers provinciaux alternatifs de l'extraordinaire des guerres... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46895** (21)

1594, novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4523. — Édict... portant création en ce royaume de quatre offices de secrétaires et controolleurs généraux de l'extraordinaire des guerres... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Thoisy. **396**. fol. 176

4524. — Édit portant création de quatre controlleurs généraux de l'extraordinaire des guerres, dont deux au département de Picardie et deux au département de Piedmond, pour servir alternativement... aux gages de mille écus chacun par an. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (384)

1594, 9 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4525. — Lettres patentes... sur l'interprétation de la déclaration faicte par Sa Majesté, le 18 octobre 1594, pour le supplément de la finance payée pour la composition des offices comptables et autres. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1597. In-8°, 7 p. [F. **46895** (22)

4526. — (S. d.) — *Paris, L. Delas.* In-8°, 7 p. [F. **46895** (23)

1594, 12 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4527. — (Lettres ordonnant la remise des états de tous les receveurs des décimes à Philippe Decastille, receveur général du clergé.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. pl. [F. **5001** (36)

1594, 15 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4528. — Déclaration... pour l'entretènement des contracts de constitutions de rentes sur l'Hostel de ville de Paris, portant révocation de toutes autres assignations, et deffences d'intervertir les deniers. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1595. In-8°, 16 p. [F. **46895** (24)

1594, 15 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4529. — Déclaration... sur l'édict de pacification faict... en l'an 1577, pour l'entretènement d'iceluy. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1595. In-8°, 5 ff. [F. **46895** (25)

4530. — 1595. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 10 p. [F. **46895** (27)

4531. — 1595. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 40 p. 3 ex. [F. **46895** (26) et Fz. **2078** et **2277**

(Suivi de l'*Édict de pacification*, de septembre 1577, *faict par le Roy pour mettre fin aux troubles de son royaume et faire désormais vivre tous ses subjects en bonne paix...*)

1594, décembre. – *Paris.*

4532. — Édict... sur la création et establissement d'un office de conseiller assesseur en chacune jurisdiction des prévosts des mareschaux, vibaillifs, vissénescheaux, leurs lieutenans et lieutenans de robbe courte, tant ès villes capitales où ils résident qu'ès villes particulières où la résidence d'aucuns desdits lieutenans est establie. — (*S. l.*), 1596. In-8°, 16 p. [F. **46895** (28)

4533. — 1624. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 23 p. [F. **46895** (29)

4534. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [Thoisy. **494** (7)

1594, décembre.

4535. — Confirmation... des statuts (des maîtres mégissiers de Paris). — *Voir* n^os^ 284-286.

1594, 15 décembre. – *Paris.*

4536. — Lettres patentes... sur l'ouverture des monnoyes, jugement des boettes et règlement d'icelles. — *Paris, V^ve^ J. Dalier et N. Roffet*, 1594. In-8°, 14 p. [F. **46895** (30)

1594, 17 décembre. – *Amiens.*

4537. — Lettres du Roy portant déclaration de la guerre aux villes des pays d'Artois, Hainaut, l'Isle et autres de la subjection du roy d'Espagne et qui demeureront unies avec luy. — (*S. l.*), 1595. In-8°, 8 p. [8° Lb^35^. **578**

1594, 23 décembre. – *Paris.*

4538. — Lettres portant exemption de tutelle et curatelle en faveur des secrétaires du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (385)

(Suivi des *Lettres de jussion*, du 4 août 1601, *pour la vérification des précédentes.*)

4539. — Déclaration... en faveur des sieurs conseillers et secrétaires de Sa Majesté du collège ancien, portant exemption de tutelles, curatelles et autres

charges de villes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **12423** (27)

(Suivi des lettres de jussion, du 1er août 1603, ordonnant au Grand Conseil de laisser les conseillers de Sa Majesté jouir de l'exemption de tutelle et curatelle qui leur a été accordée.)

1594, 27 décembre. – *Paris.*

4540. — Lettre . . . à M. de Souvré (gouverneur de Touraine) sur l'assassinat entrepris sur la personne de Sa Majesté. — *Tours, impr. de M. Bonguereau* (s. d.). In-8°, 6 p. [8° Lb35. **580**

1594, 27 décembre. – *Paris.*

4541. — Copie de la lettre du Roy sur l'assassinat attenté contre sa personne, envoyée à MM. les consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin,* 1595. In-8°, 7 p. [8° Lb35. **581**

1594, 28 décembre. – *Paris.*

4542. — Déclaration . . . sur la jurisdiction et exemption des présidens, lieutenans, esleuz et autres officiers des eslections de ce royaume de toute contribution aux tailles, aydes et autres impositions. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1594. In-8°, 24 p. [F. **46895** (31)

4543. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 29 p. [F. **46895** (32)

1595, janvier. – *Paris.*

4544. — Édict . . . contenant le doublement du droict des petits sceaux de toutes les justices royales de France, appanages et engagemens et des contracts et autres actes passez par les notaires royaux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1595. In-8°, 15 p. [F. **46896** (1)

4545. — 1595. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 14 p. [Thoisy. **494** (8)

4546. — 1595. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin.* In-8°, 14 p. [F. **46896** (3)

4547. — 1619. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, 6 ff. [F. **46896** (4)

4548. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 ff. [F. **46896** (2)

4549. — Édict . . . contenant le doublement du droict des petits seaux de toutes les justices royalles de France, appanages et engagemens, et des contracts et autres actes passez par les notaires royaux. — *Voir* nos 2294 et 2295.

1595, janvier. – *Paris.*

4550. — Lettres de légitimation de César de Vendosme (janvier 1595). — Lettres de légitimation en faveur d'Alexandre, fils de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (avril 1599). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (37)

1595, 7 janvier. – *Paris.*

4551. — Édit . . . pour le bannissement des jésuites. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (515)

1595, 10 janvier. – *Paris.*

4552. — Lettres patentes en faveur du procureur du Roy de l'élection de Paris . . . — *Paris, P. Prault,* 1753. In-4°, 4 p. [F. **23610** (516)

1595, 17 janvier. – *Paris.*

4553. — Déclaration de la volonté du Roy sur l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1595. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46896** (5) et 8° Lb35. **610.** B

4554. — 1595. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 8 p.
3 ex. [F. **46896** (6), 8° Lb35. **610** et M. **21131**

4555. — 1595. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier.* In-8°, 14 p. [8° Lb35. **610.** C

4556. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. **178** (2)

4557. — 1595. — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [8° Lb[35]. 610. A

1595, 17 janvier. – *Paris.*

4558. — Lettre . . . aux Valenciennois (pour leur enjoindre de faire la guerre au roi d'Espagne. Publiée par le Dr A. Lejeal). — *Valenciennes, E. Prignet*, 1868. In-8°, 6 p. [8° Lb[35]. 1139

(Extrait des *Mémoires historiques publiés par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*)

1595, 23 janvier. – *Paris.*

4559. — Déclaration . . . par laquelle Sa Majesté, en interprétant l'édict (de novembre 1594), limite à ses . . . receveurs généraux la perception des . . . droicts de deux deniers pour livre, jusques à certaines sommes. — *Voir* n[os] 4520 et 4521.

1595, 30 janvier. – *Paris.*

4560. — Déclaration . . . sur le règlement des soldats et gens de guerre. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1595. In-8°. 7 p. [F. 46896 (7)

4561. — 1595. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 7 p. [Thoisy. 494 (9)

4562. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. 178 (3)

1595, 31 janvier. – *Paris.*

4563. — Lettres patentes . . . addressantes à MM. du Grand Conseil pour la recherche des huissiers et sergens. — *Paris, C. de Montrœil*, 1604. In-8°. 7 p. [F. 46896 (8)

1595, 9 février. – *Paris.*

4564. — Déclaration . . . pour les 22 notaires et secrétaires de Sa Majesté et de la maison et couronne de France. — (*S. l.*), 1595. In-8°, 45 p. [F. 46896 (9)

1595, 20 février. – *Paris.*

4565. — Lettres patentes . . . pour la confirmation des privilèges octroyez . . . aux recteurs, docteurs, maistres, supposts, marchands libraires, imprimeurs et relieurs de l'Université de Paris. Registrées en la cour de Parlement et entérinées par les commissaires de la Chambre du thrésor. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1595. In-8°, 8 p. [F. 46896 (10)

1595, 21 février. – *Paris.*

4566. — Ordre et règlement pour le logement des bandes françoises des régimens . . . — (*S. l. n. d.*) In-4°. 3 p. [F. 23610 (517)

4567. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4° monté in-fol., 3 p. [Rés. F. 178 (4)

4568. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4° monté in-fol., 3 p. [Rés. F. 218 (75)

1595, 26 février. – *Paris.*

4569. — Lettres patentes . . . pour la continuation de l'exécution de l'édict et réglement des hosteliers, cabaretiers, taverniers (de mars 1577). — *Paris, C. de Montrœil et J. Richer*, 1595. In-8°, 10 p. [F. 26896 (11)

1595, 26 février. – *Paris.*

4570. — (Lettres patentes enjoignant à la Cour des aides de procéder à la vérification pure et simple de l'édit du 28 septembre 1594 sur la nouvelle appréciation des marchandises sujettes aux droits de l'imposition foraine.). — *Voir* n° 4498.

1595, mars. – *Paris.*

4571. — Édict . . . sur le doublement et augmentation du droict des présentations en toutes les cours . . . de ce royaume, vente et aliénation dudict doublement en domaine, réunion, revente et nouvelle aliénation des greffes desdictes présentations . . . Publié ès cours de parlement et des aydes à Paris. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1595. In-8°, 16 p. [Fz. 1758

4572. — 1727. — *Paris, V[ve] Saugrain et P. Prault.* In-4°, 12 p. [F. 21745 (4)

4573. — (S. d.) — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 7 p. [F. 23610 (518)

1595, 13 mars. – *Paris.*

4574. — (Lettres patentes... portant défense à ses officiers des traites et imposition foraine d'Anjou d'accorder aucun brevet de dépri, tant que l'ordre ne sera pas rétabli en Bretagne et en Anjou.) — *Voir* n° 4455.

1595, 15 mars. – *Paris.*

4575. — Lettres patentes... portant défenses à tous marchands et autres de transporter hors de ce royaume aucuns bleds, grains et légumes, ny d'en faire aucunes traictes, sur peine de confiscation desdicts grains et crime de lèze-Majesté. Publié en Parlement, le 22 de mars 1595. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1595. In-8°, 14 p.
[F. 46896 (12)

1595, 15 mars. – *Paris.*

4576. — Lettres patentes de déclaration... contenans deffenses à toutes personnes de saisir, arrester, ny prendre par exécution les chevaux, bœufs et autres bestes, et ustenciles des laboureurs servans à labourer et cultiver leurs terres... Publié à Rouen, en Parlement, le 21e mars 1595. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, 12 p.
[F. 46896 (13)

4577. — Ordonnance... pour les gens de labeur, portant affranchissement, exemption et délivrance de toute exécution en leurs corps, bestail, biens et meubles servans au labourage. Publié en Parlement, le 21 mars 1595.— *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1595. In-8°, 14 p.
2 ex. [F. 46896 (14) et Fz. 2049
(Même acte daté du 16 mars.)

4578. — 1594. — *Lyon, impr. de G. Juilliron* (sic) *et T. Ancelin.* In-8°, 14 p. [F. 46896 (15)

1595, 19 mars. – *Paris.*

4579. — Lettres patentes... par lesquelles est permis à tous les subjects de Sa Majesté prendre et exposer par tout (*sic*) ses royaumes toutes sortes de monnoyes forgées et fabricquées au païs de Dombes, aux coings et armes de Monseigneur le duc de Monpensier ... souverain dudit Dombes. Vérifiées en la court de parlement, à Paris, le 19e jour de mars 1595, et publiées en la ville de Lyon à son de trompe le 22e et 23e juin 1594. — *Lyon,* 1595. In-8°, 14 p.
[F. 46896 (16)

1595, mars. – *Paris.*

4580. — Déclaration... sur le reiglement des officiers des greniers à sel de ce royaume, avec augmentation de quatre derniers sur chacun minot de sel, nouvellement attribuez aux grènetiers et contrerolleurs desdictz greniers à sel. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1595. In-8°, 11 p.
[F. 46896 (17)

1595, avril. – *Paris.*

4581. — Édict... par lequel Sa Majesté a uny, joint et incorporé aux offices d'huissiers et sergens, de quelque corps et jurisdiction qu'ils soyent, l'office de maistre priseur et vendeur de biens. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1597. In-8°, 8 p. [F. 46896 (18)

4582. — 1623. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 8 p. [F. 46896 (19)

1595, avril. – *Paris.*

4583. — Édict du Roy pour la création des chambres à sel de ce royaume en greniers et les officiers d'icelles en tiltre d'office. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1620. In-8°, 12 p. [F. 46896 (20)

1595, avril. – *Paris.*

4584. — Ancien tiltre de l'estat et office de voyer du Roy ès ville, prévosté et vicomté de Paris, contenant les fonctions, privilèges et droicts attribuez audit office (par lettres patentes accordées à Guillaume Hubert). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 14 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21703, fol. 291

1595, 15 avril. – *Fontainebleau.*

4585. — Lettres patentes de déclaration ... pour les offices héréditaires

de regrattiers et revendeurs de sel à petites mesures. — *Voir* n° 3996.

1595, 16 avril. – *Paris.*

4586. — Dernière Déclaration... contenant règlement pour le payement des rentes. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1594 (*sic*). In-8°, 12 p. [F. 46896 (21)

4587. — 1595. — *Ibid.* In-8°, 12 p. [F. 46896 (22)

4588. — 1595. — *Paris, F. Morel, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 12 p. [F. 46896 (23)

4589. — 1595. — *Lengres, J. Des Preyz.* In-8°, 6 ff. [F. 46896 (24)

4590. — 1595. — *Troyes, J. Collet.* In-8°, 12 p. [F. 46896 (25)

4591. — 1597. — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. 46896 (26)

4592. — 1599. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 8 p. [F. 46896 (27)

4593. — Déclaration... contenant réglement pour le payement des rentes. — *Voir* n° 4473.

1595, 17 avril. – *Paris.*

4594. — Lettres patentes... portans règlement pour les souffrances et autres charges qui sont sur les comptes des officiers comptables. — *Paris, B. Estienne, impr. de M. Patisson*, 1595. In-8°, 15 p. 2 ex. [F. 46896 (28 et 29)

4595. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (519)

4596. — Déclaration portant réglement pour les parties supercédées et rayées au jugement des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (386)

4597. — Lettres patentes ... portans réglement pour les souffrances et autres charges qui sont sur les comptes des officiers comptables. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 5 p. [F. 5001 (38)

(Suivi d'un *arrest* [du Conseil d'État] *donné en commandement, du 24 octobre 1658, pour le recouvrement des deniers deubs revenans bons au Roy, debets de quittances, debets de clair et autres deniers dans le ressort de la Chambre des comptes de Paris.*)

1595, 19 avril. – *Paris.*

4598. — (Mandement pour la perception de la taxe à laquelle les grainetiers et contrôleurs des greniers et magasins à sel sont assujettis à raison de leurs bénéfices sur la vente du sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46896 (30)

1595, mai. – *Fontainebleau.*

4599. — Édict du Roy de la réunion à son domaine et revente de tous les greffes des jurisdictions des consuls de ce royaume, moyennant l'augmentation des droicts et esmoluments desdits greffes... — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1595. In-8°, 15 p. [F. 46897 (1)

4600. — 1595. — (*S. l.*) In-8°, 15 p. [F. 46897 (2)

4601. — 1736. — (*Paris*), *P. Prault.* In-4°, 4 p.
2 ex. [21899 (16) et 23610 (520)

1595, mai. – *Fontainebleau.*

4602. — Édict... portant création et establissement en tiltre d'offices de 24 contreroolleurs provinciaux de l'extraordinaire des guerres, ès généralitez, départements et provinces y contenues, aux gages, droict de registre, taxations, proufits et esmolumens, exemptions, privilèges, immunitez, portez par le présent édict. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46897 (3) et Rés. F. 216 (5)

1595, 16 mai. – *Fontainebleau.*

4603. — Édit... portant établissement d'un droit de trois livres par muid de vin transporté par charroi dans la généralité de Champagne. — *Paris, P. Prault*, 1741. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (521) et Rés. F. 1126 (44)

1595, 17 mai. – *Fontainebleau.*

4604. — Déclaration... du pouvoir de M. le prince de Conty, lieutenant général en la ville et cité de Paris. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1595. In-8°, 13 p.
2 ex. [F. **46897** (4) et Rés. F. **159** (12)

1595, juin. – *Dijon.*

4605. — Édicts... de juin 1595 et décembre 1625 portant création en tiltre d'offices royaux, héréditaires et domaniaux, des greffiers des insinuations ecclésiastiques en tous les diocèses, pour enregistrer tous les actes ... concernans les matières bénéficialles de ce royaume ... — *Paris, P. Charpentier,* 1654. 2 parties en 1 vol. in-4°. [F. **23417**

4606. — (Un autre ex. de la 1re partie.) [F. **28610** (523)

4607. — Édict... contenant création des greffes des insinuations ecclésiastiques en offices royaux, séculiers et domaniaux, aux mesmes ou semblables salaires dont jouissent les greffiers des cours et jurisdictions royalles. — Déclaration... (du 24 janvier 1601) contenant injonction d'insinuer toutes provisions de bénéfices, à peine de nullité. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (522)

(Précédé d'une sommation par huissier en blanc faite au nom du greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Paris.)

1595, 9 juin. – *Au camp de Dijon.*

4608. — Lettres... à MM. de la court de Parlement et à MM. de la Chambre des comptes, de l'heureuse victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner sur ses ennemis en Bourgogne. — *Paris, P. Du Pré,* 1595. In-8°, 4 p. [8° Lb35. **627**

4609. — 1595. — *Rouen, impr. de P. Courant.* In-8°, 7 p., portr. de Henri IV à la fin. [8° Lb35. **627.** A

1595, juillet. – *Commanderie de La Romagne.*

4610. — Édict du Roy de la réunion à son domaine de tous les greffes, clercs d'iceux et tabellionnages, pour estre vendus à faculté de rachapt perpétuel, avec l'augmentation du parisis ordonné par ledict édict. — *Paris, M. Patisson,* 1595. In-8°, 15 p. [F. **46897** (5)

4611. — 1611. — *Paris, jouxte la coppie impr. chez M. Patisson.* In-8°, 15 p. [F. **46897** (6)

4612. — 1736. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 6 p.
2 ex. [F. **21899** (18) et **23610** (524)

1595, 13 juillet. – *Dijon.*

4613. — Lettres ... (à Louis Potier, seigneur de Gesvres) contenant la victoire obtenue par M. le mareschal de Byron, à l'encontre de l'armée du connestable de Castille, à Apremont, au bord de la rivière de Saonne, le 12e de ce présent mois. — *Rouen, R. Du Petit-Val,* 1595. In-8°, 7 p. [8° Lb35. **634**

1595, août. – *Lyon.*

4614. — Édict et articles accordez par le Roy sur la réunion du sieur de Bois-Dauphin au service de Sa Majesté. — *Paris, C. de Monstrœil,* 1596. In-8°, 24 p. [F. **46897** (7)

4615. — 1595. — *Angers, impr. de A. Hernault, jouxte la coppie impr. à Paris par C. de Monstrœil.* In-8°, sign. A-C. [Fz. **1962**

1595, août. – *Lyon.*

4616. — Édict ... pour la création d'un lieutenant en chacun grenier à sel de ce royaume. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1597. In-8°, 21 p. [F. **46897** (8)

(Suivi de la *Déclaration* du 2 juillet 1596 *sur l'édict précédent.*)

4617. — 1597. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46897** (9)

1595, 26 août. – *Lyon.*

4618. — (Déclaration... limitant à 52 le nombre des sergents royaux priseurs et vendeurs, tant pour la ville que pour la sénéchaussée de Lyon.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46897** (10)

1595, 30 août. – *Lyon.*

4619. — (Mandement ordonnant le paiement par les officiers des élections des sommes auxquelles ils ont été taxés.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46897 (11)

1595, septembre. – *Lyon.*

4620. — Édict pour l'establissement et création d'un bailliage provincial et siège présidial en sa ville de Soissons. — *Paris, P. Des Hayes*, 1637. In-8°, 12 p. [F. 46897 (12)

1595, septembre. – *Lyon.*

4621. — Ordonnance... sur le faict des marchans fustainiers, ouvriers et faisans train et négoce de fustaines en la ville de Lyon et par tout le royaume de France; contenant le règlement et articles que Sa Majesté veut estre entretenu et gardé pour l'entretènement dudict art. Publié à Lyon, le 5 octobre 1595. — *Lyon*, 1595. In-8°, 30 p. [F. 46897 (14)

1595, septembre. – *Lyon.*

4622. — Édict et déclaration du Roy contenant confirmation ample des anciens privilèges octroyez aux estrangers fréquentans les foires... de Lyon et augmentation d'iceux privilèges et plusieurs droicts d'exemptions et franchises concédez de nouveau par ledict seigneur... — *Lyon, G. Julliéron*, 1597. In-4°, 10 p. [F. 23610 (525)

1595, septembre. – *Lyon.*

4623. — Édict d'érection du siège présidial de la Flèche... et lettres (du 21 juin 1613) portant attribution au Grand Conseil de la connoissance des contraventions audit édit... Avec l'arrest du Grand Conseil portant attribution de la jurisdiction du siège présidial de la Flèche, de l'an 1622. — *La Flèche, L. Hovius*, 1727. In-4°, 16 p. [F. 23610 (526)

1595, septembre. – *Paris.*

4624. — Édict et déclaration du Roy pour l'augmentation de 4 deniers, outre les 3 deniers ... attribuez à chacun des advocats, procureurs et greffiers des greniers à sel de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46897 (13)

1595, 18 septembre. – *Lyon.*

4625. — Déclaration portant règlement pour le rétablissement des parties tennes en souffrance au jugement des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23740 (387)

1595, 23 septembre. – *Lyon.*

4626. — Articles... pour la tresve générale du royaume. — *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roy (F. Morel, J. Mettayer, P. L'Huillier et M. Patisson)*, 1595. In-8°, 15 p. [8° Lb^{35}. 650

4627. — 1595. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [8° Lb^{35}. 650. A

4628. — 1595. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 16 p. [8° Lb^{35}. 650. B

4629. — 1595. — *Nevers, impr. de P. Roussin.* In-8°, 15 p. [8° Lb^{35}. 650. C

4630. — 1595. — *Troyes, impr. de J. Collet.* In-8°, 14 p. [8° Lb^{35}. 650. D

4631. — 1595. — *Paris, jouxte la coppie imprimée à Lyon par T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 13 p. [8° Lb^{35}. 650. E

1595, octobre. – *Pontoise.*

4632. — Édict et déclaration... pour la survivance des estats et offices des prévosts des mareschaux, vibaillifs, visséneschaux généraux et particuliers, leurs lieutenans et lieutenans criminels de longue et courte robe et autres en toutes les mareschaucées de ce royaume. — *Paris, impr. de C. de Monstrœil et J. Richer*, 1596. In-8°, 14 p. [F. 46897 (16)

1595, 25 octobre. — *Amiens.*

4633. — Ordonnance... et police militaire pour le soulagement des laboureurs. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1595. In-8°, 12 p.
2 ex. [F. 46897 (18) et Fz. 2055

1595, novembre. – *Au camp de Travecy, devant La Fère.*

4634. — Édict... contenant le réglement faict par Sa Majesté pour le payement des gaiges et solde des prévosts des mareschaux, leurs lieutenans, greffiers et archers. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1595. In-8°, 13 p. [F. 46897 (19)

4635. — Édict... contenant le règlement fait par Sa Majesté pour le payement des gages et solde des prévosts des maréchaux, leurs lieutenans, greffiers et archers, avec attribution de 3 deniers pour livre aux receveurs du taillon. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1616. In-8°, 8 p. [F. 46897 (20)

1595, novembre. – *Au camp devant la Fère.*

4636. — Édict... pour la création d'un esleu et un huissier en toutes les eslections de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1595. In-8°, 8 p. [F. 46897 (21)

4637. — Édict... contenant création d'un éleu et d'un sergent en chacune élection outre le nombre qui y est de présent, avec suppression, vacation advenant par mort, forfaicture ou autrement, du premier office de président, lieutenant ou éleu qui viendra à vacquer. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1595. In-8°, 8 p. [F. 46897 (22)

1595, novembre. – *Travecy.*

4638. — Édict... pour la création en tiltre d'office d'un procureur du Roy en chacune eslection particulière de ce royaume. Vérifié en la Cour des aydes, à Paris, le 28e jour d'aoust 1596. — *Paris, impr. de A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost,* 1629. In-8°, 8 p. [F. 46897 (23)

1595, novembre. – *Au camp devant la Fère.*

4639. — Édict du Roy pour l'establissement d'une généralité et bureau de recepte générale de ses finances en sa ville de Soissons. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 14 p. [F. 46897 (24)

4640. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. 46897 (25)

1595, novembre. – *Au camp devant la Fère.*

4641. — Édicts... (de novembre et décembre 1595) pour l'establissement des greniers à sel de la ferme générale de Lyonnois, ditte à la part du royaume, et création des officiers èsdits greniers... — *Lyon, impr. de S. Jasserme,* 1652. In-4°, 16 p. [F. 23610 (528)

1595, novembre. – *Paris.*

4642. — (Confirmation des lettres de Henri III qui autorisent les articles concernant le règlement du métier de sellier lormier proposés par les jurés et maîtres dudit métier.) — *Voir* n°s 2995 et 2996.

1595, 15 novembre. – *Paris.*

4643. — (Mandement exemptant Côme Carrel, Antoine Du Lac, Claude Du Pré et Jean Laurens, maîtres jurés papetiers de l'Université de Paris, du paiement des impositions nouvellement établies sur le papier blanc qui entre dans cette ville.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (529)

1595, 16 novembre. – *Travecy.*

4644. — (Mandement aux officiers des eaux et forêts, baillis et sénéchaux, de ne laisser les usagers jouir de leurs droits avant d'avoir payé les sommes auxquelles ils ont été taxés pour la confirmation desdits droits.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46897 (26)

1595, 20 novembre. – *Travecy.*

4645. — Édict... portant attribution aux receveurs des aydes des droicts de réception de caution. Ensemble divers arrests de la Cour des aydes, donnez sur ce faict, en confirmation dudit édict. — *Paris, impr. de J. Barbote,* 1625. In-4°, 16 p. [F. 23610 (530)

1595, 20 novembre. – *Au camp de Travecy.*

4646. — Coppie des lettres du Roy (à Philibert de La Guiche, gouverneur du Lyonnais) sur l'absolution donnée à Sa Majesté par nostre Sainct Père le Pape Clément VIII. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron*, 1595. In-8°, 15 p. [8° Lb^{35}. 654

(Suivi de : *Autre Lettre du Roy* [au même] *sur ce qui s'est passé en son armée depuis son despart de la ville de Lyon*, du 23 novembre 1595.)

1595, 20 novembre. – *Au camp de Travecy.*

4647. — Coppie des lettres du Roy envoyées à Mgr de Lavardin, mareschal de France, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en ce païs du Maine, touchant l'absolution et bénédiction dont il a pleu à notre Sainct Père le Pape honorer Sadicte Majesté. — *Le Mans, M. Le Roux*, 1595. In-8°, 7 p. [8° Lb^{35}. 655

1595, 20 novembre. – *Au camp de Travecy.*

4648. — Lettres... à Pierre d'Épinac, archevesque et comte de Lyon, primat des Gaules et conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, ensemble l'exhortation faicte par mondit seigneur le révérendissime au peuple de son diocèse, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse bénédiction donnée par nostre S. Père le Pape Clément VIII au Roy très chrestien ... — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron*, 1595. In-8°, 14 p. [8° Lb^{35}. 656

1595, 30 novembre. – *Travecy.*

4649. — Déclaration ... contenant création d'un huissier audiencier en chacune élection de ce royaume, pour jouyr des droicts, pouvoir, ampliation et exemption portez par icelle. Vérifiée en la Cour des aydes, le 2e avril 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson*, 1596. In-8°, 6 p. [F. 46897 (27)

(Suivi de l'*Édict*, de septembre 1597, *contenant création de deux huissiers audienciers en chacun siège particulier et subalterne des bailliages, séneschaucées ... et autres jurisdictions royales.*)

4650. — Déclaration ... contenant création d'un second huissier audiencier en chacune eslection de ce royaume, pour jouyr des droicts, pouvoir, ampliation et exemption portée par l'arrest de vérification de la Cour des aydes donné sur icelle, le 3e jour de mars 1606. — *Paris, P. L'Huillier et P. Mettayer*, 1606. In-8°, 15 p. [F. 46897 (28)

4651. — 1606. — *Ibid.* In-8°, 20 p. [F. 46897 (29)

1595, décembre. – *Folembray.*

4652. — Édict pour la création des offices de receveurs généraux et particuliers en la... ferme générale de Lyonnois. — *Voir* n° 4641.

1595, décembre. – *Paris.*

4653. — Ordonnance pour les maistres ceinturiers. — (*Paris*), *impr. de J. Lamesle* (s. d.). In-4°, 12 p.
2 ex. [F. 20931 et Rés. F. 1233

1595, 22 décembre. – *Folembray.*

4654. — Lettres patentes du Roy ... qui, en considération de la résidence continuelle et assidue des maistres experts jurez écrivains en leur maison pour l'instruction de la jeunesse et de ce qu'ils sont ordinairement mandez et appellez par les cours souveraines pour la vérification des écritures et signatures, les décharge et exempte de commission et charges viles et défend très expressement de les y nommer... Ensuivent deux jugemens rendus en exécution au Châtelet de Paris, les 3 octobre 1657 et 3 avril 1667. Le tout réimprimé par les soins... de maistre Jean-Louis Mary, syndic, et de Simon Warel, greffier de ladite communauté en la présente année 1742. — *Paris, P. Prault*, 1742. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. 21040 (6) et 23610 (53a)

1595, 30 décembre. – *Folembray.*

4655. — Lettres patentes... contenantes déclaration par laquelle Sa Majesté lève et oste toutes défenses

d'aller à Rome y prendre bulles et provisions apostoliques. Publiées en son Grand Conseil. — *Paris, P. Du Pré,* 1596. In-8°, 8 p. [F. **46897** (30)

4656. — Lettres patentes de la levée des deffences faictes par le Roy d'aller prendre à Rome les bulles et provisions applicquées des bénéfices qui vaqueront en ce royaume. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1596. In-8°, 7 p. [F. **46897** (31)

4657. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46897** (32)

1596, janvier. – *Folembray.*

4658. — Édict... sur la réduction de la ville de Tolose et autres villes du pays de Languedoc et ressort de la cour de parlement dudict Tolose. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron,* 1596. In-8°, 32 p. [F. **46898** (3)

4659. — 1596. — *Tolose, impr. de Vve de J. Colomiez.* In-8°, 32 p. [F. **46898** (4)

4660. — 1596. — *Paris, impr. de C. Montrœil et J. Richer, jouxte la coppie impr. à Tolose.* In-8°, 24 p. 2 ex. [F. **46898** (2) et Fz. **2073**

1596, janvier. – *Folembray.*

4661. — Édict... sur les articles accordez à M. le duc de Génevois et de Nemours. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1596. In-8°, 24 p. [F. **46898** (5)

4662. — 1596. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 24 p. [F. **46898** (6)

4663. — 1596. — *Lyon.* In-8°, 16 p. [F. **46898** (7)

1596, janvier. – *Folembray.*

4664. — Lettres patentes... octroyées aux citoyens, bourgeois, habitans et sujets de la ville de Genève... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1726. In-4°, 4 p. [F. **23610** (534)

4665. — Lettres de naturalité accordées aux Génevois... avec effet rétroactif à commencer de l'an 1578. — *Paris, impr. de P. Du-Mesnil,* 1728. In-fol., 8 p. [F. **5055** (1)

(Précédé de l'*Arrest du Conseil... en conséquence duquel les lettres de naturalité ont été accordées aux Génevois*, du 22 janvier 1596, et suivi des *Lettres de naturalité accordées aux Génevois en 1608* (juin) et de la *Lettre du Roy aux seigneurs de Genève*, du 8 janvier 1603.)

1596, janvier. – *Folembray.*

4666. — Édict... sur l'augmentation de nouveau attribuée aux receveurs et controolleurs généraux provinciaux et receveurs particuliers des gabelles de France. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1596. In-8°, 8 p. [F. **46898** (8)

4667. — 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 8 p. [F. **46898** (9)

4668. — 1596. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 8 p. [F. **46898** (10)

1596, janvier. – *Folembray.*

4669. — Édict... sur les articles accordez à M. le duc de Mayenne pour la paix en ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1596. In-8°, 22 p. [F. **46898** (11)

4670. — 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 33 p. [F. **46898** (12)

4671. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 32 p. [Fz. **2074**

4672. — 1596. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 30 p. [F. **46898** (13)

4673. — 1596. — *Le Mans, M. Le Roux.* In-8°, sign. A-D. [F. **46898** (14)

4674. — 1596. — *Lyon, impr. de T. Ancelin.* In-8°, 42 p. [F. **46898** (15)

1596, janvier. – *Folembray.*

4675. — Édict et ordonnance...

contenant le restablissement des offices de visiteurs marqueurs de cuirs en chacune ville, bourg, bourgade et lieu de son royaume, où se fait vente ou appareil de cuirs, lesquels offices seront héréditaires. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1597. In-8°, 8 p. [F. 46898 (17)

4676. — 1750. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 4 p. [Rés. F. 1126 (45)

4677. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (533)

4678. — Édict... contenant le restablissement et hérédité des offices de controlleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs, érigez en chacune ville, bourg, bourgade et lieu de ce royaume où se faict apport, vente et appareil d'iceux. Avec le règlement (du 8 août 1597) fait par Sa Majesté sur l'establissement et exécution dudit édit. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1597. In-8°, 22 p. [F. 46898 (18)

4679. — 1597. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°. [F. 46898 (16) (Inc.)

4680. — 1617. — *Paris, Vve H. Velut et P. Mansan.* In-8°, 13 p. [F. 46898 (19)

4681. — Édit... contenant le rétablissement en hérédité des offices de controlleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs. — *Voir* n° 3734.

1596, janvier. – *Folembray.*

4682. — Édict... contenant création des offices de procureurs postulans ès provinces d'Anjou, le Mayne et duché de Beaumont, haut et bas Vendosmois, etc. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1621. In-8°, 16 p. [F. 46898 (20)

1596, 1er janvier. – *Folembray.*

4683. — Lettre patente... en vertu de laquelle M. de Villeroy s'est voulu attribuer la direction générale des deniers du taillon, privativement à MM. ses compagnons d'office. — Lettre patente (du 4 janvier 1604) en vertu de laquelle M. de Villeroy, simulant vouloir s'attaquer à tous les trésoriers ordinaires des guerres, prétend faire rayer et rejetter des comptes d'un seul d'iceux les parties acquitées et qui y sont employées, en vertu des ordonnances de MM. ses compagnons d'office. — (*S. l. n. d.*) In-4° monté in-fol., 4 p. [Rés. F. 228 (91)

1596, 2 janvier. – *Folembray.*

4684. — Lettres patentes... portant permission aux marchands ses subjets de continuer leur traffic et commerce avec les subjects du roy d'Espagne, durant... huict moys. — *Paris, impr. de E. Prévosteau, jouxte la copie imprimée à Lyon,* 1596. In-8°, 8 p. [F. 46898 (21)

1596, 9 janvier. – *Folembray.*

4685. — Lettres patentes, sur arrests du Conseil, pour le payement de ce qui est dû aux cantons suisses... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23740 (388)

1596, 10 janvier. – *Folembray.*

4686. — Lettres patentes... pour imposer et lever par forme de nouvelle ... augmentation sur tout le sel qui se vendra ... ès greniers et chambres qui en dépendent, de la généralité de Soissons,... trois sols sur chacun minot, pour le payement des officiers du siège présidial y estably nouvellement. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 8 p. [F. 46898 (22)

1596, 11 janvier. – *Folembray.*

4687. — Déclaration... sur la création d'un éleu et un sergent en toutes les élections de ce royaume. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 7 p. [Fz. 2115

1596, 12 janvier. – *Folembray.*

4688. — Ordonnance... portant défenses à toutes personnes n'ayans droict de chasse, de chasser avec engins quelsconques à cerfs, biches... ny autre sorte de sauvagine ou gibier, et. de

n'avoir et se servir de chiens couchans ... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1596. In-8°, 8 p. [F. 46898 (23)

4689. — 1598. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 8 p. [F. 46898 (24)

1596, 17 janvier. – *Folembray.*

4690. — Déclaration du Roy par laquelle il ordonne que les officiers du bureau de recepte générale de ses finances et du siège présidial, nouvellement créez et establis en sa ville de Soissons, jouissent des gages attribuez à leurs offices, à commencer du jour du contrerolle de leurs quittances. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 8 p. [F. 46898 (27)

1596, 21 janvier. – *Folembray.*

4691. — Déclaration... du pouvoir de M. de Dampville, admiral de France. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1595 (*sic*). In-8°, 12 p. 2 ex. [F. 46898 (28) et Fz. 2137

4692. — 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 11 p. [F. 46898 (29)

1596, 22 janvier. – *Folembray.*

4693. — Lettres patentes... portans permission d'aller prendre à Rome les provisions des bénéfices comme auparavant les défenses; au bas desquelles est l'arrest de vérification du 1er janvier, contenant que les provisions obtenues en exécution des arrests de la cour pendant lesdictes défenses demeureront valables. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 6 p. [F. 46898 (30)

4694. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 6 p. [F. 46898 (31)

4695. — 1596. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 6 p. [F. 46898 (32)

4696. — 1596. — *Ibid.* In-8°, 6 p. [F. 46898 (33)

1596, 23 janvier. – *Fontainebleau.*

4697. — Lettres patentes... (des 23 janvier et 22 février 1596) addressantes à ses Chambres des comptes pour faire vérifier les débets de quictances pour arrérages des rentes, estans sur les comptes des comptables, et envoyer les extraicts au Conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (535)

1596, 24 janvier. – *Folembray.*

4698. — Déclaration... pour l'establissement d'une Chambre de l'édict au Parlement. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1596. In-8°, 6 p. [F. 46898 (34)

4699. — 1596. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 7 p. [F. 46898 (35)

1596, février. – *Folembray.*

4700. — Édict de la création des offices de jaulgeurs et mesureurs de vins et autres breuvages ès lieux et endroicts où il sera trouvé nécessaire. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1596. In-8°, 21 p. [Thoisy. 494 (11)

(Suivi de la *Déclaration,* du 29 février 1596, *contenant les privilèges et exemptions attribués aux offices de jaugeurs.*)

4701. — 1600. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 16 p. [F. 46899 (1)

4702. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 12 p. [F. 46899 (4)

4703. — Édict et déclaration... portants création et establissement des offices de jaugeurs, mesureurs de vaisseaux, bariques, tonneaux et fustailles à mettre vins, cidres, bières, huiles, etc., avec attribution d'un sol pour mesure de chacun muid, mesure de Paris et des autres vaisseaux à l'équipollent. Ensemble le règlement de la Cour des aydes et arrest du Conseil, pour la jouissance, exemption, droits et fonction desdits offices. Et autre édict, du mois de janvier 1629, vérifié en laditte cour le 7 de mars audit an, portant attribution de 4 sols, outre le sol cy-devant attribué ausdits officiers

. . . — *Paris, impr. de A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost*, 1629. In-8°, 58 p. [F. 46899 (2)

(Suivi des *Lettres patentes en forme de déclaration*, du 24 juin 1598, *pour l'establissement des offices de jaugeurs par toutes les villes, bourgs et paroisses de son royaume.*)

4704. — Édict de la création des offices de jaulgeurs et mesureurs de vins. — *Voir* n° 5174.

1596, février. – *Paris.*

4705. — Statuts de MM. les pâtissiers de pain d'épices... de Paris, confirmés par Henry IV... — *Paris, impr. de Gissey*, 1746. In-4°, 25 p.
3 ex. [F. 13227, 21035 (8) et 22810

1596, 11 février. – *Folembray.*

4706. — Édict... portant création en tiltre d'office formé d'un greffier de l'impost du sel en chacune parroisse en tiltre de domaine et hérédité. — *Paris, C. Nyverd*, 1605. In-8°, 14 p. [F. 46899 (5)

1596, 12 février. – *Folembray.*

4707. — (Lettres patentes donnant pouvoir au prince de Condé d'établir un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46899 (6)

1596, 13 février. – *Folembray.*

4708. — Lettres patentes portant règlement pour décharge et rétablissement des parties rayées et tenues en souffrance dans les comptes rendus à la Chambre. Avec l'arrêt d'enregistrement en la Chambre des comptes de Paris, du 12 mars 1601. — *Paris, impr. de P. Prault*, 1746. In-4°, 7 p. [F. 23610 (536)

1596 (21 février). – *Au camp de Servais (Aisne).*

4709. — Ordonnances ... lesquelles Sa Majesté veut estre observées en sa gendarmerie. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1596. In-8°, 16 p. [F. 46898 (1)

4710. — (Un autre ex. monté in-folio, avec notes mss.) [Rés. F. 178 (9)

1596, 22 février. – *Folembray.*

4711. — Lettres patentes... (des 23 janvier et 22 février 1596) addressantes à ses Chambres des comptes pour faire vérifier les débets de quictances pour arrérages des rentes, estans sur les comptes des comptables, et envoyer les extraicts au Conseil. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (535)

1596, 29 février. – *Paris.*

4712. — Déclaration... contenant les privilèges et exemptions attribuez aux offices de jaulgeurs. — *Voir* n°s 4700-4702.

1596, mars. – *Paris.*

4713. — Édict ... portant le restablissement et ampliation des offices de commissaires examinateurs pour le fait des inventaires, partages et apprétiations des héritages en toutes les villes de ce royaume. Avec l'édict... (de juin 1586) sur la création desdits commissaires. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1597. In-8°, 16 p. [F. 46899 (7)

4714. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [F. 46899 (8)

(Ne contient pas l'édit de juin 1586.)

4715. — Édict... portant restablissement et ampliation des offices de commissaires examinateurs pour le fait des inventaires, partages et apprétiations des héritages... — *Voir* n°s 3869-3871 et 3873.

1596, 24 mars. – *Au camp de Sinceny, devant la Fère.*

4716. — Mandement ... à la noblesse d'aller trouver Sa Majesté au camp de la Fère. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1596. In-8°, 8 p. [F. 46899 (9)

4717. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. 178 (10)

4718. — (S. d.) — *Ibid.* In-fol. pl. [F. 5001 (39)

1596, 30 mars. – *Paris.*

4719. — Déclaration... sur le cours et mise de tous les douzains et doubles de cuivre, forgez aux coings et armes de France, avec deffences de transporter aucunes espèces et matières d'or, d'argent et billon hors le royaume. — *Troyes, impr. de J. Collet*, 1596. In-8°, 19 p. [F. 46899 (11)

1596, avril. – *Paris.*

4720. — Ordonnances... contenans les reiglemens des ouvriers en draps d'or, d'argent et de soye de la ville de Lyon. — *Lyon*, 1596. In-8°, 22 p. [F. 46899 (10)

4721. — (Lettres patentes confirmant les privilèges des maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de Lyon.) — *Voir* n° 2123 *bis*.

1596, 6 avril. – *Paris.*

4722. — Déclaration portant qu'il sera fait fonds de 24,850 escus par an sur les recettes générales des finances de Paris, Chalons, Tours, Rouen, Bourges et Poitiers, pour estre employé au payement des poudres et salpestres, par préférence à toutes assignations. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. 23740 (389)

1596, 12 avril. – *Travecy.*

4723. — Déclaration du Roy sur la surséance de l'exécution des commissions de la recherche des usures, francs-fiefs, confirmation des foires, marchez, usages, terres vaines et vagues, recherche des monnoyes, vin vendu ès maisons et cabarets sans permission dudict seigneur, et ceux qui ont abusé du tiltre de noblesse. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1596. In-8°, 8 p. [F. 46899 (12)

1596, mai. – *Au camp devant la Fère.*

4724. — Lettres patentes... contenant la composition faicte par Sa Majesté au marquis de Villars et seigneur de Montpezat frères. — *Tolose, Vve de J. Colomiez*, 1596. In-8°, 23 p. [F. 46899 (13)

1596, mai. – *Au camp devant la Fère.*

4725. — Édict... de l'attribution de trois deniers pour livre sur les quatre millions de livres de l'ancienne taille et creues incorporées aux receveurs et controlleurs des tailles en chacune eslection et tablier des receptes desdites tailles outre leurs autres gages et droicts. Vérifié en la Chambre des comptes, le 12 juillet 1596. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1596. In-8°, 15 p. [F. 46899 (14)

4726. — 1596. — *Paris, P. Mettayer.* In-8°, 20 p. [F. 46899 (15)

4727. — 1596. — *Paris, C. de Monstrœil.* In-8°, 18 p. [F. 46899 (16)

4728. — 1629. — *Paris, impr. de A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost.* In-8°, 15 p. [F. 46899 (17)

1596, 1er mai. – *Au camp de Travecy.*

4729. — Lettres d'évocation au Conseil privé des différents entre le clergé et ceux de l'Hostel de ville de Paris, avec interdiction à tous autres juges. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46899 (19)

1596, 1er mai. – *Au camp de Travecy.*

4730. — Lettres pour empescher qu'un diocèse ou bénéficier ne puisse estre contraint pour l'autre. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46899 (20)

1596, 1er mai. – *Au camp de Travecy.*

4731. — Lettres d'exemption de bailler par déclaration, adveu et dénombrement leurs terres et possessions du droict de francs-fiefs et nouveaux acquests, avec mainlevée des saisies qui pourroient avoir esté faictes sur quelques bénéficiers. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46899 (21)

1596, 1er mai. – *Au camp devant la Fère.*

4732. — Lettres patentes pour révoquer les œconomats dicts spirituels et pour remettre les chapitres des églises cathédrales en l'administration du spirituel qu'ils ont du droict durant le siège vacant. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46899 (22)

1596, 1er mai. – *Au camp de Travecy.*

4733. — Lettres d'immunité et exemption de loger gens de guerre ez églises et maisons des ecclésiastiques et de contribuer aux munitions, fortifications, subsides, aydes des villes, emprunts généraux et particuliers. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46899 (23)

1596, 1er mai. – *Au camp de Travecy.*

4734. — Lettres d'establissement de juges ès villes de Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Thoulouze, Bourdeaux et Aix-en-Provence, pour juger sommairement des différends concernans le fait des décymes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 11 p. [F. 46899 (24)

1596, 4 mai. – *Au camp devant la Fère.*

4735. — Lettres patentes du Roy pour tenir les Grands jours en la ville de Lyon... en la présente année 1596. — *Paris, impr. de M. Patisson*, 1596. In-8°, 8 p. [F. 46899 (26)

4736. — 1596. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Jullièron.* In-8°, 15 p. [F. 46899 (27)

1596, 23 mai. – *La Fère.*

4737. — Édict et déclaration... contenant création d'un huissier audiencier en chacune eslection de Normandie, ayant pouvoir d'exploiter par tout le royaume de France... Avec les arrests de la Cour des aydes en Normandie donnez sur la vérification desdits édict et déclaration. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1627. In-8°, 22 p. [F. 46899 (30)

(Suivi des lettres de jussion des 7 juin 1605 et 8 juillet 1607.)

4738. — 1596. — *Lyon, impr. de G. Jullièron et T. Ancelin.* In-8°, 16 p. [F. 46899 (28)

1596, 24 mai. – *Paris.*

4739. — Lettres patentes... de la commission des conseillers députez par Sa Majesté, pour la séance des Grands jours à Lyon. — *Lyon, impr. de T. Ancelin*, 1596. In-8°, 5 p. [F. 46899 (31)

1596, 24 mai. – *Au camp de la Fère.*

4740. — Déclaration... que le privilège de Challo-Sainct-Mas ne s'estend aux tailles, huictiesmes, vingtiesmes et entrées du vin. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1596. In-8°, 3 p. [F. 46899 (32)

1596, juin. – *Paris.*

4741. — Édict... portant restablissement des offices de lieutenans particuliers, assesseurs criminels en chacun siège présidial, bailliage, sénéschaussée et autres jurisdictions royalles, avec augmentation de gages. Vérifié en Parlement, le 10e jour de juillet 1597. — *Paris, P. Mettayer*, 1597. In-8°, 7 p. [F. 46900 (1)

4742. — 1603. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46900 (3)

4743. — Édict... portant restablissement des offices de lieutenans particuliers... en chacun siège présidial. — *Paris, impr. de F. Morel*, 1597. In-8°, 15 p. [F. 46900 (2)

(Suivi de l'*Édict* de juin 1586 *portant création de l'office de lieutenant particulier, assesseur criminel, par tous les sièges présidiaux et royaux de France.*)

4744. — 1605. — *Paris, jouxte la coppie de F. Morel.* In-8°, 9 p. [F. 46900 (4)

4745. — Édict... portant restablissement des offices de lieutenans particuliers... en chacun siège présidial... Ensemble l'édict de création desdits offices (de juin 1586) et quelques arrests (du Parlement et du Conseil d'État, de

1604-1606). — *Paris, impr. de F. Morel,* 1606. In-8°, 46 p. [F. 46900 (5)

4746. — 1609. — *Ibid.* In-8°, 46 p. [F. 46900 (6)

1596, 5 juin. – *Paris.*

4747. — Lettres patentes... pour l'observation de l'ordonnance faicte sur le reiglement général des monnoyes de l'an 1577. — *Paris, Vve N. Roffet* (s. d.). In-8°, 12 p. [F. 46900 (7)

1596, 6 juin. – *Paris.*

4748. — Déclaration... que les causes qui concernent les tailles, aydes et autres finances du Roy ne sont comprises ès édicts d'establissement des Chambre de l'édict et chambre des Grands jours de Lyon. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1596. In-8°, 8 p. [F. 46900 (8)

1596, juillet. – *Amiens.*

4749. — Édict... sur la réduction de la ville de Marseille. — *Marseille, A. Arnoux,* 1597. In-4°, 23 p. [F. 23610 (537)

1596, 2 juillet. – *Abbeville.*

4750. — (Déclaration sur l'édit d'août 1595 pour la création d'un lieutenant en chaque grenier à sel du royaume.) — *Voir* nos 4616 et 4617.

1596, 18 juillet. – *Montceaux.*

4751. — Déclaration du Roy pour la revente des offices de receveurs généraux, provinciaux et receveurs particuliers et héréditaires des décimes en chacun diocèse de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 8 p. [F. 46900 (10)

4752. — 1597. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46900 (11)

1596, 15 août. – *Amiens.*

4753. — Lettres... patentes contenant le renvoy général des causes évocquez pour le fait des aydes, tailles et autres deniers royaulx, avec deffences d'évocquer telles causes. Avec l'arrest de la Court des aydes en Normandie, du 22e jour d'aoust 1596. — *Rouen, M. Le Mesgissier* (s. d.). In-8°, 14 p. [F. 46900 (12)

1596, 3 septembre. – *Meaux.*

4754. — (Mandement enjoignant aux présidents, lieutenants et élus sur le fait des aides et tailles de veiller à l'exécution de l'édit de mars 1577 sur les hôtelleries, cabarets et tavernes.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 13 p. [F. 46900 (13)

(Suivi du mandement du 19 août 1597 sur le même sujet.)

1596, 4 septembre. – *Montceaux.*

4755. — Lettres patentes du Roy adressantes à la chambre du Parlement estably à Lyon, sur le pouvoir des commissaires de sa Cour des aydes par luy députez pour la recherche des abus et malversations commises au fait de ses finances. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1596. In-8°, 7 p. [F. 46900 (14)

1596, octobre. – *Rouen.*

4756. — Lettres... données en confirmation des statuts, lettres et privilèges de l'état et métier des marchands bonnetiers, chapeliers et appartenances, en la ville et banlieue de Rouen. — *Voir* n° 391.

1596, 28 octobre. – *Rouen.*

4757. — (Ordonnance enjoignant aux soldats du duc de Mercœur de porter à découvert la marque et écharpe de leur parti.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano. [Dép. des Mss, Dupuy. 88, fol. 318

1596, novembre. – *Rouen.*

4758. — Ordonnances et statuts des maîtres coffretiers-maltiers... de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p.
4 ex. [F. 26433, 44728, 44778 et 44786

1596, novembre. – *Rouen.*

4759. — Édict de création des offices d'auditeurs des comptes tutélaires et commissaires experts, avec un greffier,

fait par l'assemblée générale tenue à Rouen, au mois de novembre 1596, vérifié par la cour de parlement de Provence, le 10 mars 1605. Lettres de déclaration (du 21 février 1606) pour lever les modifications faictes par ladicte cour à la vérification dudit édict, servant d'interprétation et règlement ausdites charges . . . Arrest du Conseil d'Estat . . . du 30 mars 1628, pour l'establissement desdits offices, nonobstant la révocation d'iceux. Lettres patentes dudit jour portant mandement à nosseigneurs du parlement, Cour des aydes et finances du pays de Provence, afin d'intérinement desdites lettres et arrests et lever les modifications faites à la vérification dudit édict. — *Paris, R. Baragnes, jouxte la coppie impr. à Aix par E. David,* 1632. In-4°, 12 p.
[F. **23610** (538)

1596, 4 novembre. – *Rouen.*

4760. — Procès-verbal de ce qui s'est passé à l'assemblée des notables, tenue au palais des Tuileries, en l'année 1626, . . . Suivi de la harangue du roi . . . à l'assemblée qu'il convoqua à Rouen en l'année 1596. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés,* 1787. In-8°. 92 p. [8° Le[19]. 4

4761. — 1787. — *Ibid.* In-8°, 88 p. [8° Le[19]. 4. A

4762. — 1787. — *Paris, imprimerie polytype.* In-8°, 92 p. [8° Le[19]. 4. B

1596, 4 décembre. – *Rouen.*

4763. — Lettres patentes . . . contenant la surséance des restes des tailles, taillon et autres creues de l'année 1594 et autres précédentes. Avec l'arrest de la Cour des aydes de Normandie, du 10e décembre 1596, donné pour l'exécution des lettres. — *Paris, jouxte la copie impr. à Rouen par M. Le Mégissier,* 1597. In-8°, 8 p. [F. **46900** (15)

1596, 21 décembre. – *Rouen.*

4764. — Lettres patentes . . . pour l'autre maistre restant à pourvoir suyvant l'édit (de mai 1580, portant création de deux maîtres jurés de chacun métier en chacune ville de ce royaume). — *Voir* n° 3272.

1597, janvier. – *Rouen.*

4765. — Édit . . . sur le règlement de la justice. Publié au parlement de Rennes, le 26e may 1598. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1598. In-8°, 15 p.
2 ex. [F. **46901** (1) et Fz. **2077**

4766. — 1598. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 24 p. [F. **46901** (2)

1597, janvier. – *Rouen.*

4767. — Édict . . . de la création de huict commissaires des gros et huictiesmes du vin en la ville et faulxbourgs de Paris, outre et par-dessus les huict qui ont esté cy-devant créez. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46901** (3)

1597, janvier. – *Rouen.*

4768. — Édict de suppression des officiers des eaux et forests créés depuis le décedz du roy Charles IX, révocation des nouveaux chauffages, et autres règlemens sur le faict desdites forests. — *Paris, A. L'Angelier,* 1598. In-8°, 35 p. [F. **46901** (4)

(Suivi de la *Déclaration du Roy*, du 24 avril 1597, *qu'il ne veut et entend que les grands maistres des eaux et forests soient dépossédez de leurs offices, ains continuent l'exercice d'iceux, jusques à ce qu'ils soient remboursez entièrement de la finance par eux payée.*)

4769. — 1598. — *Paris, jouxte la coppie imprimée par A. L'Angelier.* In-8°, 24 p. [F. **46901** (5)

1597, janvier. – *Rouen.*

4770. — Édit . . . contenant la confirmation des droits, privilèges, franchises et immunités de la ville et cité de Metz. — *Metz, impr. de P. Collignon,* 1692. In-4°, 5 p. [F. **4718** (5)

4771. — (S. d.) — *Metz, impr. des veuves de J. Collignon et P. Collignon.* In-4°, 4 p. [F. **23610** (539)

4772. — Lettres patentes... confirmatives des privilèges de la ville de Metz, de janvier 1597, octobre 1610, novembre 1643 et juin 1717. — *Metz, impr. de J. Antoine,* 1775. In-4°, 12 p. [F. **23610** (540)

1597, janvier. – *Rouen.*

4773. — (Édit portant suppression des sergents, collecteurs et greffiers des aides et tailles et règlement pour la levée desdites tailles. Avec l'arrêt d'enregistrement en la Cour des aides de Rouen, du 19 mars 1597.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 56 p. [F. **46901** (6)

1597, mars. – *Paris.*

4774. — Édict... pour la levée des droicts d'entrée modérez qui seront cueillis et perceuz en toutes les provinces de ce royaume sur les denrées et marchandises, suivant l'advis de l'assemblée tenue en la ville de Rouen. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 24 p. [F. **46901** (7)

(Suivi de la *Déclaration des droicts d'entrée ordonnez estre levez par l'édict... de mars... 1597,* faite au Conseil d'Estat le 10 mars 1597.)

4775. — 1597. — *Paris, M. Patisson.* In-8°, 24 p. [F. **46901** (8)

4776. — (3 réimpressions de l'édition précédente. 1599, 1600 et 1602.) [F. **46901** (10, 11 et 12)

4777. — 1598. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 16 p. [F. **46901** (9)

4778. — Édit... portant imposition générale de douze deniers pour livre sur toutes les denrées et marchandises. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 7 p.
2 ex. [F. **23610** (541) et Rés. F. **1126** (46)

1597, mars. – *Paris.*

4779. — Eedict (*sic*)... pour l'establissement des relais de chevaux de louage de traicte en traicte sur les grands chemins, traverses et du long des rivières... avecq la création de deux généraux pour faire ledit establissement et iceluy entretenir selon les formes et ordres praescripts (*sic*) pour le présent eedit (*sic*) et reiglement y mentionné. — *Paris, J. Mettayèr et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 15 p. [F. **46901** (13)

4780. — 1599. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 16 p. [F. **46901** (14)

4781. — 1628. — *Paris, H. Hénault.* In-8°, 16 p. [F. **46901** (15)

4782. — Édit... du mois de may (*sic, pour* mars) 1597 et règlement du Conseil, du 12 mars audit an, pour l'establissement des relais de chevaux de louage, de traite en traite, sur les grands chemins, traverses et du long des rivières... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (543)

4783. — Édict... sur l'ampliation des offices des greffiers civil et criminel, pour le faict des affirmations ez cours souveraines et autres jurisdictions royales... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 12 p. [F. **46901** (16)

4784. — Édict ... portant création des offices des greffiers civil et criminel, pour le faict des affirmations ès cours souveraines et autres jurisdictions royales... Et arrests de règlement (du Conseil privé, des 5 mars 1607 et 5 novembre 1608) sur l'observation dudit édict... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1608. In-8°, 8 p. [F. **46901** (17)

(Ne contient pas les arrêts de règlement.)

4785. — 1609. — *Ibid.* In-8°, 12 p. [F. **46901** (18)

1597, mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4786. — Édict (de mars 1597) et Déclaration... (du 27 avril 1621) portans création d'un greffier des affirmations en chacune eslection de ce royaume, avec pouvoir de recevoir les droicts de vérification et signature de roolles des esleuz, et attribution de quatre deniers pour livre de toutes levées

... — *Paris, impr. de F. Morel et P. Mettayer,* 1621. In-8°, 23 p.
[F. **46901** (19)

1597, 8 mars. – *Paris.*

4787. — (Mandement pour le recouvrement des décimes.) — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [F. **5001** (40)

1597, 8 mars. – *Paris.*

4788. — (Lettres patentes en faveur des officiers de justice du duché-pairie de Mayenne.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46901** (20)

1597, avril. – *Saint-Germain.*

4789. — Édict... portant restablissement du règlement général et statut sur tous les arts et mestiers, avec establissement des maistrises sur iceux en toutes les villes, bourgs et autres lieux non jurez de ce royaume ... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 23 p.
[F. **46901** (22)

(Suivi de l'*Édict* de décembre 1581 *portant l'establissement des maistrises.*)

4790. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 31 p.
[8° T[18]. **120** (1)

4791. — 1598. — *Paris, impr. de J. Le Blanc.* In-8°, 39-4 p. [F. **46870** (6)

4792. — 1597. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 9 ff.
2 ex. [F. **26348** et **46901** (23)

(Ne contient pas l'édit de 1581.)

4793. — 1610. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p. [F. **46901** (24)

(Ne contient pas l'édit de 1581.)

4794. — Édites (*sic*)... (de décembre 1581 et d'avril 1597) pour la création, privilège, restablissement et règlement général des jurandes de tous les arts et mestiers de... Paris et en toutes les villes, faulxbourg, bourgs, bourgades de ce royaume; avec la liste générallе et roolle de tous les arts et mestiers qui sont en jurande... — *Paris, P. Charpentier,* 1656. In-8°, 39-4 p.
[F. **21041** (3)

4795. — 1656. — *Ibid.* In-8°, 39-4 p. [Thoisy. **493** (10)

4796. — 1656. — *Ibid.* In-8°, 39 p.
[F. **46901** (25)

(Ne contient pas le rôle mentionné sur le titre.)

4797. — Édict du Roy portant restablissement général et statut sur tous les arts et mestiers, avec establissement des maistrises sur iceux en toutes les villes... et autres lieux non jurez de ce royaume... — *Paris, L. Chamhoudry,* 1656. In-8°, 39 p. [Thoisy. **70**, fol. 375

(Suivi de l'édit de décembre 1581 sur le même sujet.)

4798. — Édict... pour l'exécution et interprétation de celuy de 1581 touchant les arts et mestiers du royaume. — *Voir* n[os] 3440–3446.

1597, 8 avril. – *Paris.*

4799. — Règlement que le Roy veut et entend estre... gardé et observé... pour l'entier establissement et exécution de l'édit fait par Sa Majesté sur le rétablissement et hérédité des offices de controlleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs de ce royaume, pour retrancher les grands abus qui se commettent au trafic et commerce de cuirs... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Rés. F. **1126** (47)

1597, 14 avril. – *Paris.*

4800. — Lettres patentes... attributives de jurisdiction à la première Chambre des enquestes, pour la recherche des usures; avec l'arrest de ladite chambre (du 17 décembre 1597), concernant la poursuitte et instruction des procez contre les coulpables dudit crime. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1597. In-8°, 20 p. [F. **46901** (26)

4801. — 1598. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 8 p. [F. **46901** (27)

(Ne contient pas l'arrêt du 17 décembre 1597.)

1597, 24 avril. – *Paris.*

4802. — Déclaration du Roy qu'il ne

veut et entend que les grands maistres des eaux et forests soient dépossédez de leurs offices... jusques à ce qu'ils soient remboursez entièrement de la finance par eux payée. — *Voir* nos 4768 et 4769.

1597, 29 avril. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4803. — Lettres patentes... sur la séance et prescéance de MM. les présidens de la Cour des aydes contre MM. les conseillers de la Grande chambre et autres du Parlement. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [Thoisy. **136**, fol. 17

1597, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4804. — Édict du Roy pour la création de deux offices de conseillers en chacun des sièges présidiaux de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (542)

1597, mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4805. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (390)

1597, mai. – *Paris.*

4806. — Édict ... de la suppression de tous les offices de notaires royaux ... et pareillement des offices de tabellions et gardenottes unis et incorporez ausdits notaires, leur réunion au domaine de Sa Majesté, pour estre venduz à faculté de rachapt perpétuel, estre cy-après tous esgaux en qualité et pouvoir, et dicts et nommez notaires gardenottes tabellions héréditaires... — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1597. In-8°, 27 p. [F. **46902** (1)

(Suivi des commissions exécutoires des 15 juillet 1605 et 18 mars 1619.)

4807. — 1597. — *Ibid.* In-8°, 27 p. [F. **26217** (2)

4808. — 1623. — *Paris, impr. de F. Morel.* In-8°, 15 p. [F. **46902** (3)

4809. — (S. d.) — *Paris, Vve H. Velut et P. Mansan.* In-8°, 22 p. [F. **27581** (24)

4810. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (544)

4811. — Édict... de la suppression de tous les offices de notaires royaux... et pareillement des offices de tabellions et gardenotes, unis... ausdits notaires, leur réunion au domaine... pour estre vendus à faculté de rachapt perpétuel... — *Paris, G. Cisterne* (s. d.). In-8°, 24 p. [F. **46902** (4)

4812. — (Édit de la suppression de tous les offices de notaires royaux.) — *Voir* n° 2818.

1597, mai. – *Paris.*

4813. — Édict... pour l'hérédité des notaires royaux au ressort de la cour de parlement de Tolose. — *Tolose, impr. de R. Colomiez,* 1599. In-8°, 40 p. [F. **46902** (2)

(Suivi de la *commission du Roy*, du 22 février 1599, *pour procéder à l'exécution de l'édict des notaires* et d'arrêts du Conseil d'Etat et du parlement de Toulouse sur le même objet.)

1597, 4 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4814. — Arrest du Conseil du Roy et déclaration de Sa Majesté sur iceluy du 4e jour de may 1597 (réglant le paiement des gages des officiers de la Cour des aides). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 15 p. [F. **47026** (10)

1597, 8 mai. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4815. — Lettres patentes... contenans l'establissement de la Chambre royale pour la congnoissance et jugement des abus et malversations commises en ses finances. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 16 p. [F. **46902** (5)

4816. — 1597. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 16 p. [F. **46902** (6)

4817. — 1597. — *Rouen, M. Le Mesgissier.* In-8°, 16 p. [F. **46902** (7)

1597, 10 mai. – *Paris.*

4818. — Lettres patentes... pour la surséance de deux ans des garanties des rentes constituées sur l'Hostel de la ville

de Paris. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 8 p. [F. 46902 (8)

1597, 12 mai. – *Paris.*

4819. — Lettres patentes... par lesquelles Sa Majesté ordonne que le demy doublement de ses anciennes aydes, de quelque nature qu'elles soient, tant sur le vin qu'autres espèces, sera levé pour un an seulement par ses receveurs des aydes, officiers ou fermiers. Avec l'arrest de la Cour des aydes, du 6e juin 1597. — *Paris, F. Morel,* 1597. In-8°, 14 p. [F. 46902 (9)

1597, 14 mai. – *Paris.*

4820. — (Lettres de commission à François Pithou, en qualité de procureur général, pour la recherche des malversations en matière de finances.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46902 (10)

1597, 15 mai. – *Paris.*

4821. — Déclaration... portant création du capitaine et du lieutenant général de la varenne du Louvre, chasteau de Madrid, parc et bois de Boulogne, pont de Saint-Cloud, gruerie desdits lieux et plaines y comprises. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. 23610 (545)

(Suivi des déclarations, des 20 janvier et 12 février 1598, sur la juridiction de la varenne du Louvre.)

1597, 19 mai. – *Paris.*

4822. — Lettres de chevalerie accordées à Marin Boylesve. — (*S. l.*, 1671.) In-fol., 4 p. [F. 5001 (41)

(Suivi de la *Concession des trois fleurs de lys à Marin Boilesve*, de janvier 1598, et de divers actes relatifs à la famille Boylesve.)

1597, 21 mai. – *Paris.*

4823. — (Lettres patentes portant création à Paris d'un conseil pour la réforme des finances.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 13 p. [F. 46902 (11)

1597, 26 mai. – *Paris.*

4824. — Déclaration portant que les commissaires de la Chambre royale prendront communication des comptes et acquits dans la Chambre des comptes, et qu'ils ne pourront les faire transporter en ladite chambre royale, que sur le récépissé de l'avocat, procureur général, ou greffier d'icelle. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23740 (391)

1597, 28 mai. – *Paris.*

4825. — Déclaration... sur la commission de la Chambre royale pour les dénonciations touchant les malversations commises en ses finances. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1597. In-8°, 7 p. [F. 46902 (12)

1597, juin. – *Paris.*

4826. — Édict ... de la création en tiltre d'office formé d'un greffier en chacune eslection particulière de ce royaume. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8°, 8 p. [F. 46902 (13)

(Suivi de la *Jussion sur l'édict de la création d'un greffier en chacune eslection particulière*, du 27 janvier 1598.)

1597, juin. – *Paris.*

4827. — Édict... sur la révocation des juges ordonnez et establis... en la Chambre royale du Palais à Paris, pour la cognoissance et jugement des fautes et malversations commises en ses finances par ses officiers et autres au maniement et administration d'icelles. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 14 p. [F. 46902 (14)

1597, juin. – *Paris.*

4828. — Édict... sur la création en tiltre d'office d'aucuns trésoriers et receveurs généraux triennaux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1597. In-8°, 14 p. [F. 46902 (15)

4829. — 1597. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 15 p. [F. 46902 (16)

4830. — Édit... portant création d'un trésorier de l'Épargne, un trésorier des parties casuelles, deux trésoriers de l'ordinaire et deux de l'extraordinaire des guerres, un trésorier de l'artillerie, un

trésorier de la maison du Roi... — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1731. In-4°, 7 p. [F. **23610** (546)

4831. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [F. **46902** (17)

4832. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. 2 ex. [F. **21555** (116) et **21556** (102)

1597, juin. – *Paris.*

4833. — Édit portant création d'officiers en la Chambre des comptes de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (392)

1597, juin. – *Paris.*

4834. — Édit portant amnistie à tous les officiers des finances, comptables et autres, de tous les crimes, abus et malversations par eux commis, excepté l'erreur de calcul, obmissions de recettes, double employ et bis capit. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (393)

1597, 4 juin. – *Paris.*

4835. — Mandement ... (au bailli de Troyes) pour la convocation du ban et arrière-ban. — *Troyes, J. Collet,* 1597. In-8°, 16 p. [F. **46902** (18)

4836. — Lettres du Roy sur la convocation du ban et arrière-ban de sa gendarmerie, adressante aux baillifs et sénéschaux de ce royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1597. In-8°, 15 p. [F. **46902** (19)

(Même acte que le précédent, daté du 9 juin.)

1597, 15 juin. – *Paris.*

4837. — Ordonnance et arrest (du Conseil des finances, du 1er mai 1597) pour la réunion des offices de maistres priseurs vendeurs de biens aux offices de huissiers et sergents royaux, de quelque corps et jurisdiction qu'ils soient, avec la taxe que chacun d'eux doibt payer pour ladicte réunion... — *Paris, Vve N. Roffet,* 1597. In-8°, 16 p. [F. **46902** (20)

4838. — 1597. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46902** (21)

1597, 20 juin. – *Paris.*

4839. — Statuts et ordonnances du collège et communauté des bouchers... de Troyes, confirmez par lettres patentes ... du 20 juin 1597... du mois de mars 1662... (et du mois d'août 1693). — *Troyes, J. Adenet* (1706). In-8°, 136 p. [F. **26421**

4840. — 1749. — *Troyes, impr. de L.-G. Michelin.* In-8°, 141 p. [F. **44703**

1597, 21 juin. – *Paris.*

4841. — Déclaration... par laquelle les offices de conseillers de Sa Majesté et substituts de M. le procureur général en la cour de parlement de Paris sont exemptez... du droict de confirmation, comme estans du corps de ladite cour. — *Paris, D. Guillemot,* 1600. In-8°, 7 p. [F. **46902** (22)

4842. — Déclaration... par laquelle les offices de conseillers de Sa Majesté et substituts de M. son procureur général en la cour de parlement de Paris sont exemptez et deschargez du droict de confirmation. — *Voir* n° 3855.

1597, juillet. – *Au camp devant Amiens.*

4843. — Édict... portant création d'aucuns offices de thrésoriers, contrerooolleeurs généraux, receveurs et contrerolleurs particuliers des aydes, tailles et equivallent, ensemble des receveurs et payeurs des gaiges des cours souveraines et sièges présidiaux triennaux. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1598. In-8°, 8 p. [F. **46902** (23)

4844. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 23 p. [F. **46902** (24)

(Suivi des *Lettres de relief d'adresse à la Cour des aydes,* du 16 août 1597; — de la *Declaration,* du 10 septembre 1597, *par laquelle Sa Majesté entend que tous officiers triennaux entreut en exercice au 1er jour de janvier prochain;* — de l'*Arrest du Conseil d'Estat,* du 12 décembre 1597, *sur la création des officiers comptables triennaux de la cour et suitte de Sa Majesté,* — et de la *Déclaration...* du 19 décembre 1597, *sur l'arrest du Conseil d'Estat... touchant la création des officiers comptables triennaux de la cour et suite de Sa Majesté.*)

4845. — Édict et déclaration... portant création des offices triennaux des finances, des trésoriers de nos bastimens, de la marine de Ponant, de la vénerie et faulconnerie, des réparation, fortification et autres trésoriers qui ne sont compris en l'édict de création... de juin, les contrôlleurs généraux des finances, receveurs et contrôlleurs particuliers des aydes, équivallent des receveurs et payeurs des gages des cours souveraines et sièges présidiaux... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p. [F. **46902** (25)

(Même acte que le précédent et suivi des mêmes pièces.)

4846. — Édit portant création des officiers comptables triennaux. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (394)

1597, juillet. –*Au camp devant Amiens.*

4847. — Édict... contenant le restablissement des rapporteurs certificateurs des saisies et criées d'héritages, avec pouvoir de postuler par les pourveuz. — *Voir* n^os^ 3394 et 3395.

1597, 7 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4848. — Lettres patentes... portans commandement à tous détempteurs et possesseurs de comtez, baronnies, chastellenies et seigneuries du domaine de Sa Majesté d'envoyer en son Conseil autant de tiltres et contracts en vertu desquels ils jouissent des portions dudict domaine, avec deffence de faire aucunes collations de bénéfices, ny bailler provisions ou nominations d'offices, jusques à ce que... en ait esté ordonné. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1598. In-8°, 7 p. [F. **46906** (14)

1597, 11 juillet. – *Au camp devant Amiens.*

4849. — Déclaration portant que les trésoriers de la cavalerie légère sont compris dans l'édit de création des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres du mois de juin 1597. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (395)

1597, 31 juillet. – *Paris.*

4850. — Lettres patentes... contenant exemption des nouvelles impositions faictes sur le clergé contre leurs privilèges. ... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. **46902** (26)

1597, 9 août. – *Paris.*

4851. — Déclaration... en faveur des messagers jurez de l'Université de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
3 ex. [F. **23610** (547), Thoisy. **212**, fol. 121 et **433**, fol. 28

1597, 11 août. – *Paris.*

4852. — Lettres patentes... portant commission à MM. de La Grange-Courtin, Durant et L'Anglois, conseillers de Sa Majesté et maistres des requestes ordinaires de son Hostel, pour le règlement général et exécution de l'édict des offices héréditaires et contrôleurs, visiteurs, marqueurs de cuirs, hérédité des notaires, et des arts, traficqs et mestiers. — *Paris, V^ve^ N. Roffet*, 1601. In-8°, 10 p. [F. **46903** (1)

1597, 16 août. – *Paris.*

4853. — Lettres de relief d'adresse à la Cour des aydes. — *Voir* n^os^ 4844 et 4845.

1597, 19 août. – *Paris.*

4854. — (Mandement enjoignant aux présidents, lieutenants et élus sur le fait des aides et tailles de veiller à l'exécution de l'édit de mars 1577 sur les hôtelleries, cabarets et tavernes.) — *Voir* n° 4754.

1597, septembre. – *Paris.*

4855. — Édict... contenant création de deux huissiers audienciers en chacun siège particulier et subalterne des bailliages, séneschaucées, et autres jurisdictions royales... — *Voir* n° 4649.

1597, 7 septembre. – *Au camp devant Amiens.*

4856. — Édict... en forme de déclaration, contenant la révocation de l'édict de nouvelle érection des procu-

IMPRIMERIE NATIONALE.

reurs en la province d'Anjou. — *Paris*, 1597. In-8°, 8 p. [F. 46903 (2)

1597, 10 septembre. – *Au camp devant Amiens.*

4857. — Déclaration... par laquelle Sa Majesté entend que tous officiers triennaux entrent en exercice au 1er jour de janvier prochain... — *Paris, F. Morel*, 1598. In-8°, 7 p. [F. 46903 (3)

4858. — Déclaration ... par laquelle Sa Majesté entend que tous officiers triennaux entrent en exercice au 1er jour de janvier prochain. — *Voir* nos 4844 et 4845.

1597, 22 septembre. – *Paris.*

4859. — Lettres patentes... portant contrainte contre les receveurs des aydes et taillon, pour le payement de leurs taxes, à cause de l'attribution de trois deniers pour livre et de l'augmentation de cinq deniers pour quittance, oultre ce qu'ils avoient accoustumé de prendre. — *Paris, C. de Monstrœil et J. Richer*, 1597. In-8°, 5 p. [F. 46903 (4)

1597, 25 septembre. – *Au camp de la Madeleine, devant Amiens.*

4860. — Copie des lettres du Roy touchant la réduction de la ville d'Amiens en l'obéyssance de Sa Majesté, à Mer de La Guiche,... gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la ville de Lyon... — *Lyon, impr. de T. Ancelin*, 1597. In-8°, 5 p. [8° Lb35. 708

1597, 26 septembre. – *Au camp de la Madeleine, près Amiens.*

4861. — Mandement du Roy pour faire acheminer les gens de guerre en son armée, avec injonction d'emprisonner et punir rigoureusement ceux qui tiendront les champs et n'auront promptement obéy au présent mandement. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1597. In-8°, 8 p. [F. 46903 (5)

1597, 29 septembre. – *Au camp de Pas-en-Artois.*

4862. — (Mandement aux trésoriers généraux de la généralité de Rouen de dresser un nouveau rôle de la taille, établi d'après la résidence, au 31 juillet 1597, des imposables.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p. [F. 46903 (6)

1597, novembre. – *Paris.*

4863. — Édict... sur l'establissement des eschevins, justice et police de la ville d'Amyens. — *Amyens, J. Hubault*, 1609. In-4°, 31 p. [F. 23610 (548)

(Suivi du Règlement du Conseil d'État, du 23 novembre 1597, et de lettres de jussion du 6 juin 1601 et 20 février 1602, pour l'enregistrement dudit édit en la Cour des aides.)

4864. — 1620. — *Ibid.* In-4°, 32 p. [Dép. des Mss. Fr. 21578, fol. 220

4865. — 1620. — *Paris.* In-8°, 32 p. [F. 46903 (7)

4866. — 1650. — *Amiens, R. Hubault.* In-8v, 40 p. [F. 46903 (8)

4867-4869. — (3 réimpressions de cette édition.)
[(1653) F. 46903 (9); – (1674) Dép. des Mss, Joly de Fleury. 2161, fol. 145; – (1729) F. 21219 (4)

1597, décembre. – *Saint-Germain.*

4870. — Édict... contenant création en tiltre d'office des procureurs postulans ès eslections ordinaires, particulieres et greniers à sel... — *Paris, Vve N. Rosset*, 1613. In-8°, 30 p. [F. 46903 (10)

(Suivi du *Roolle des officcs de procureurs postulans*, fait au Conseil du Roi, le 23 juillet 1613.)

4871. — Édict... contenant création en titre d'office des procureurs postulans ès eslections ordinaires, particulières et greniers à sel... Ensemble les déclarations (des 16 août 1616 et 2 octobre 1617) et arrests du Conseil d'Estat et de la Cour des aydes sur ce intervenus (1613-1618). — (*S. l.*, 1618.) In-8°, 67 p.
2 ex. [F. 46903 (12) et Fz. 2359

4872. — Édict... contenant création en tiltre d'office des procureurs postulans ès eslections ordinaires, particulières

et greniers à sel... Ensemble des lettres patentes (des 30 mars 1621, 7 novembre 1623) et arrests du Conseil d'Estat (du 30 janvier 1614) sur iceluy... et autre arrest dudit Conseil, du 20e avril 1625. — *Paris*, 1626. In-8°, 16 p. [F. 46903 (11)

4873. — Édict... contenant création en tiltre d'office des procureurs postulans ès elections ordinaires particuliers, et greniers à sel de ce royaume. Ensemble les déclarations (des 16 août 1616 et 2 octobre 1617) et arrests du Conseil d'Estat et de la Cour des aydes (de Rouen) sur ce intervenus. — (*S. l.*, 1625). In-8°, 20 p. [Thoisy. 497 (20)

4874. — Édict... portant création en titre d'office des procureurs postulans ès eslections ordinaires, particulières et greniers à sel de ce royaume. Ensemble les déclarations... (des 16 août 1616 et 2 octobre 1617) et arrests du Conseil d'Estat et de la Cour des aydes sur ce intervenus. Avec autre déclaration ... (du 2 janvier 1630) et arrests dudit Conseil pour l'hérédité de tous les offices de procureurs postulans ou advocats faisans lesdites charges, et le roole du nombre desdits offices que Sa Majesté veut et entend estre estably en chacune desdites eslections et greniers... — *Paris*, 1630. In-4°, 21 p. [F. 23610 (549)

1597, décembre. — *Saint-Germain-en-Laye.*

4875. — Édict... sur la révocation de l'édict... de novembre dernier, portant création des lieutenans généraux et autres officiers alternatifs au ressort du parlement de Paris, avec augmentation de gaigux aux anciens pourveuz. — *Paris, F. Morel*, 1598. In-8°, 7 p. [F. 46903 (13)

1597, décembre. — *Saint-Germain-en-Laye.*

4876. — Édict... portant création des offices de conseillers et substituts du procureur général de Sa Majesté et adjoints aux enquestes en la cour de parlement de Bourdeaux. — *Voir* n° 3850.

1597, décembre. — *Saint-Germain-en-Laye.*

4877. — Édit... portant création d'un huissier en la Chancelerie de France, outre celuy qui est déjà pourveu de pareille charge. — *Voir* n° 452.

1597, 11 décembre. — *Saint-Germain.*

4878. — Déclaration ... pour la qualité d'esleu aux contreroolleurs des eslections de ce royaume. Publié en la Cour des aydes à Paris (le 23 décembre 1597). — *Paris, F. Morel*, 1598. In-8°, 8 p. [F. 46903 (14)

4879. — 1617. — *Paris, S. Moreau.* In-8°, 8 p. [F. 46903 (15)

4880. — 1626. — *Paris, C. Morel.* In-8°, 8 p. [F. 46903 (16)

1597, 11 décembre. — *Saint-Germain.*

4881. — Déclaration... vériffiée en la cour de Parlement, les Grand chambre, Tournelle et de l'édict assemblées, pour la descharge des pièces et procez tant indécis que jugez pour les advocats et procureurs d'icelle cour, leurs vefves, enfans, héritiers ou ayant cause d'eux, avec l'arrest de ladite cour (du 14 mars 1603) sur icelles. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1603. In-8°, 15 p. [F. 46903 (17)

4882. — 1609. — *Paris.* In-8°, 14 p. [F. 46903 (18)

4883. — 1625. — *Paris, N. Rousset.* In-8°, 24 p.
2 ex. [F. 46903 (19) et Thoisy. 494 (13)

(Suivi d'arrêts du Parlement, des 4 octobre 1614, 23 mai 1622 et 9 février 1624, sur le même sujet.)

1597, 11 décembre. — *Saint-Germain-en-Laye.*

4884. — (Lettres patentes portant contrainte contre les hôteliers et cabaretiers pour le paiement de la taxe à eux imposée en vertu de l'édit de mars 1577.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46903 (20)

1597, 19 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4885. — Déclaration... sur l'arrest du conseil d'Estat de Sa Majesté touchant la création des officiers comptables triennaux de la cour et suite de Sadite Majesté. — *Paris, F. Morel,* 1597. In-8°, 6 p. [F. **46903** (21)

4886. — Déclaration... sur l'arrest du Conseil d'Estat sur la création des officiers comptables triennaux de la cour et suite de Sa Majesté. — *Voir* n°s 4844 et 4845.

1597, 20 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4887. — Déclaration... portant création d'un huissier audiencier en chacune eslection particuliere de ce royaume. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8°, 8 p. [F. **46903** (22)

4888. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46903** (23)

4889. — 1598. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 16 p. [F. **46903** (24)

1597, 26 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4890. — Déclaration du Roy qui évalue les droits des péages du sel sur les rivières de Saône, Rône et autres y affluentes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (550)

1598, janvier. – *Paris.*

4891. — Édict... contenant le restabliscement d'autre édict... de septembre 1587, contenant création d'un esleu et un lieutenant en chacune eslection particulière érigée en aucuns lieux... de ce royaume, avecq augmentation de pouvoir et jurisdiction attribué aux autres esleuz dénommez par le présent édict. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 16 p. [F. **46904** (1)

4892. — Édict... sur l'augmentation du pouvoir et jurisdiction des esleuz, avec la création d'un esleu et un lieutenant en chacune eslection particulière érigée en aucuns lieux... de ce royaume. — *Paris, impr. de F. Morel,* 1598. In-8°, 16 p. [F. **46904** (2)

1598, janvier. – *Paris.*

4893. — Édict de création de deux commissaires en chacune des villes où il y a eslection et grenier à sel au ressort de la Cour des aydes à Paris; et déclaration sur iceluy (du 16 juillet 1607) à l'instar des commissaires au Chastelet de Paris: et arrest de vérification de ladite cour (du 26 septembre 1609). — *Paris, R. Thierry,* 1609. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46904** (3) et Fz. **2030**

4894. — 1615. — *Paris, J. Pierrot.* In-8°, 45 p. [F. **46904** (4)

(Suivi de l'*Arrest de descharge du marc d'or*, fait au Conseil d'État, le 28 août 1610; — de la *Déclaration du Roi*, du 22 novembre 1610, *confirmant l'édit de création de deux commissaires en chaque élection;* — de l'*Arrest de la Cour des aides à Paris*, du 21 mars 1614, *portant règlement pour les commissaires examinateurs ès eslections et greniers à sel.*)

1598, janvier. – *Paris.*

4895. — Édict et déclaration... pour l'augmentation de pouvoir attribué à tous les huissiers et sergents des sièges, cours et jurisdictions estans en l'estendue et ressort de la cour de parlement de Bourdeaus, pour exploicter par tout ce royaume, et de résigner pour la première foys leursdicts offices avec ledict pouvoir sans payer finance. Avec l'arrest de vérification intervenu en ladicte cour (le 7 mai 1599); ensemble autre arrest du Conseil d'Estat... et lettres patantes (*sic*) sur iceluy... (du 3 août 1599.) — *Bourdeaus, impr. de S. Millanges,* 1599. In-8°, 16 p. [F. **46904** (5)

1598, janvier. – *Paris.*

4896. — Édict... contenant règlement sur les exemptions et affranchissemens de la taille, au soulagement du pauvre peuple. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1598. In-8°, 8 p. [F. **46904** (6)

4897. — 1600. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 8 p. [F. 46904 (7)

4898. — 1607. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46904 (8)

4899. — 1666. — *Paris, impr. de R. Baudry.* In-4°, 7 p. [F. 21603 (2)

1598, janvier.

4900. — Concessions des trois fleurs de lys à Marin Boilesve. — *Voir* n° 4822.

1598, 14 janvier. – *Paris.*

4901. — Lettres patentes... par lesquelles, en confirmant les privilèges, exemptions et immunitez donnez par ses prédecesseurs aux ecclésiastiques, Sa Majesté veut qu'ils soient exemptez et deschargez des sommes de deniers à quoi ils auroient esté taxez pour la confirmation de leurs droicts d'usages, pannages, pasturages et autres droicts quelsconques. Vérifiées en Parlement, le 20 avril 1598. — *Paris, C. de Monstrœil et J. Richer,* 1598. In-8°, 11 p. [F. 46904 (9)

1598, 20 janvier. – *Paris.*

4902. — Déclaration... portant que la jurisdiction des chasses de la varenne et chasteau du Louvre se tiendra dans l'une des chambres dudit chasteau et que les appellations des jugemens du lieutenant général des chasses de ladite capitainerie ressortiront au Conseil d'Estat. — *Voir* n° 4821.

1598, 21 janvier. – *Paris.*

4903. — Déclaration du Roy portant deffence à tous juges, maistres et jurez de recevoir ny admettre aucun compagnon à la maistrise de leur mestier qu'au préalable les trois lettres de maistrises créés par le Roy en faveur des Suisses ne soyent délivrées... — *Paris, impr. de J. Le Blanc,* 1598. In-8°, 7 p. [F. 46904 (10)

1598, 22 janvier. – *Paris.*

4904. — Lettres patentes... touchant l'augmentation des gaiges aux lieutenants généraux ès bailliages, sénéchaussées, prévostez et autres jurisdictions royales du ressort du parlement de Paris, et assignations d'iceux sur les greniers à sel. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8° 14 p. [F. 46904 (11)

1598, 23 janvier. – *Paris.*

4905. — Lettres de déclaration sur le restablissement des clercs et commissaires des fermes des huictiesmes, vingtiesmes et quatriesmes, et pour la perception des droicts du Roy ès entrées des villes, draps vendus en gros, poisson de mer frais et sallé, bestiail à pied fourché, busche et bois merrien, et de toutes les fermes des aydes et autres impositions. Vérifiées en la Cour des aydes, le 29 avril 1598. — *Paris, C. de Monstrœil et J. Richer,* 1598. In-8°, 27 p. [F. 46904 (12)

(Suivi de l'*Édict*... de décembre 1581, *touchant la création d'un clerc et commissaire du huictiesme en chasque ville et faulxbourgs où il n'y a encores esté pourveu* et des *Lettres de déclaration et jussion*, du 1er février 1583, *sur l'édict de création d'un clerc et commissaire du huictiesme.*

4906. — 1620. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 23 p. [F. 46904 (13)

1598, 27 janvier. – *Paris.*

4907. — Jussion sur l'édict de la création d'un greffier en chacune eslection particulière de ce royaume. — *Voir* n° 4826.

1598, 29 janvier. – *Paris.*

4908. — (Mandement aux trésoriers généraux des finances d'interdire aux officiers des élections la levée de deniers sur les habitants des paroisses, avant d'avoir reçu des lettres patentes à cet effet.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46904 (14)

1598, février. – *Paris.*

4909. — Édict... par lequel Sa Majesté attribue aux grènetiers des greniers à sel six deniers pour livre pour la recepte de toutes les creues qui se lèvent ou lèveront sur le sel qui se vend en leurs greniers. Vérifié en la Chambre des

comptes, le 25 juin 1598. Avec les arrests du Conseil (des 10 mai 1608 et 29 décembre 1609) en conséquences d'iceluy. — *Paris, P. Mettayer,* MDLXCVIII (*sic*). In-8°, 15 p. [F. 46904 (15)

4910. — 1610. — *Paris, C. Rigaud.* In-8°, 14 p. [F. 46904 (16)

1598, février. – *Toury.*

4911. — Lettres... contenant confirmation des articles accordez par Sa Majesté au sieur Du Plessis de Cosme (le 20 février 1598), commandant en la ville, chasteau et baronnie de Craon, habitans d'icelle baronnie et autres par lui advouez. — *Paris, jouxte la coppie imprimée à Angers par A. Hernault,* 1598. In-8°, 8 p. [F. 46904 (17)

4912. — 1599. — *Paris, J. Richer.* In-8°, 7 p.
[Dép. des Mss, Fr. 28784, Plessis, pièce 64

1598, 6 février. – *Paris.*

4913. — (Mandement portant confirmation des pouvoirs des commissaires chargés de l'exécution de l'édit de mars 1577 sur les hôteliers et cabaretiers.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46904 (18)

1598, 9 février. – *Paris.*

4914. — Déclaration... pour le prix que Sa Majesté veut estre donné aux regrattiers en la revente de leur sel à petites mesures. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46904 (19)

4915. — Déclaration... pour le prix que Sa Majesté veut estre donné aux regrattiers en la revente de leur sel à petites mesures. — *Voir* n° 3996.

1598, 12 février. – *Fontainebleau.*

4916. — Déclaration... en faveur des officiers et gardes de la capitainerie des chasses de la varenne et chasteau du Louvre, portant exemption de toutes tailles. — *Voir* n° 4821.

1598, 13 février. – *Paris.*

4917. — Déclaration... portant règlement concernant les chambres présidiales de ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 23610 (551)

1598, mars. – *Angers.*

4918. — Édict... sur les articles accordez à M. le duc de Mercœur pour sa réduction et des villes de Nantes et autres de la Bretaigne en l'obéissance de Sa Majesté. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 30 p.
2 ex. [F. 46904 (21) et Fz. 1809

4919. — 1598. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 16 p. 2 ex. [Fz. 2075 et 2188

4920. — 1598. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 24 p. [F. 46904 (22)

4921. — 1598. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 32 p. [F. 46904 (23)

4922. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 32 p. [F. 46904 (24)

4923. — 1598. — *Le Mans, Vve H. Olivier, jouxte les coppies impr. à Angers.* In-8°, 24 p. [F. 46904 (26)

4924. — 1598. — *Lyon, impr. de T. Ancelin.* In-8°, 30 p. [F. 46904 (25)

1598, 1er mars. – *Chenonceaux.*

4925. — Articles accordez par le Roy aux sieurs Heurtault et de La Houssaye Sainct-Offange sur la réunion des villes de Sainct-Siphorien et chasteau de Rochefort au service de Sa Majesté. Ensemble les lettres patentes d'évocation (30 avril 1598) et interdiction (29 juillet 1598) à eux et ceux qui les ont assistés accordez par Sadicte Majesté en conséquence desdits articles. — *Angers, impr. de J. Heurnault* (s. d.). In-4°, 9 ff. [4° Lb35. 1148

4926. — Articles accordez par le Roy aux sieurs de Heurtault et de La Houssaye Saint-Offange, sur la réunion des villes de S. Syphorien et chasteau de Ro-

chefort, au service de Sa Majesté. — *Paris, jouxte la coppie imprimée à Angers par A. Hernault,* 1598. In-8°, 8 ff.
[8° Lb[35]. **1148.** A

1598, avril. – *Nantes.*

4927. — Édict... et déclaration sur les précédens édicts de pacification. Publié en Parlement, le 15e de febvrier 1599. Ensemble les précédents édicts, sçavoir de 1577, de Nérac et de Flex. — *Paris, F. Morel,* 1599. In-8°, 28 ff.
[F. **46905** (1)

(Ne contient pas les édits de 1577.)

4928. — Édict et déclaration ... sur les précédens édicts de pacification. Publié à Paris, en Parlement, le 25 de febvrier 1599. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1599. In-8°, 28 ff. [F. **46905** (2)

4929. — 1599. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 28 ff.
[F. **46905** (3)

4930. — 1599. — *Paris, les imprimeurs et libraires ordinaires du Roi.* In-8°, 58 p. [F. **46905** (4)

4931. — 1599. — *Ibid.* In-8°, 40 ff.
2 ex. [F. **46905** (5) et Fz. **2079**

4932. — 1599. — *Ibid.* In-8°, 55 ff.
2 ex. [F. **46905** (6) et Fz. **2178**

4933. — Conférence des édicts de pacification... par Me Pierre de Beloy, ... — *Paris, P. L'Huillier et J. Mettayer,* 1600. In-8°, VIII-326 ff. et la table.
3 ex. [F. **29065**, 8° Ld[175]. **3** et Rés. F. **1643**

(Avec le texte de l'édit de Nantes.)

4934. — 1659. — *Grenoble, J. Nicolas.* In-8°, 587 p.
2 ex. [F. **25944** et 8° Ld[175]. **3.** A

4935. — Édict... et déclaration sur les précédents édicts de pacification. Publié à Rouen, en Parlement, le 23e jour de septembre 1599. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1609. In-8°, sign. A-G.
[F. **46905** (7)

4936. — 1610. — *Ibid.* In-8°, sign. A-G. [F. **46905** (9)

4937. — Édict... et déclaration sur les précédens édicts de pacification. Publié à Paris, en Parlement, le 15 de février 1599. — *Paris, F. Morel,* 1610. In-8°, 28 ff.
2 ex. [F. **46905** (8) et Thoisy. **494** (14)

4938. — 1613. — *Ibid.* In-8°, 32 ff.
3 ex. [F. **46905** (10), Fz. **2179** et **2287**

4939. — Édict... sur la pacification des troubles de ce royaume... Publié en Parlement, le 15e février 1599. Avec les articles particuliers accordez par Sa Majesté à ses subjects de la religion prétendue réformée. — *Paris, F. Morel,* 1622. In-8°, 54 p.
2 ex. [F. **46905** (11) et Fz. **2060**

4940. — Édict... et déclaration sur les précédens édicts de pacification. — *Saumur, T. Portau,* 1622. In-8°.
[F. **46905** (12)

(Incomplet.)

4941. — Édict... sur la pacification des troubles de ce royaume... Publié en Parlement, le 15e février 1599. Avec les articles particuliers intervenus sur iceluy, et la déclaration ... sur la paix qu'il a donnée à ses subjets de la religion prétendue réformée ... — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1623. In-8°, 54 p.
3 ex. [F. **46905** (13), Thoisy. **480** (33) et **494** (15)

4942. — Édit... sur la pacification des troubles de ce royaume... Publié en Parlement, le 15 febvrier 1599. Avec les articles particuliers intervenus sur iceluy, aussi vérifiez en Parlement. — *Paris, A. Estienc,* 1644. In-8°, 54 p. et la table. [F. **25926** (1)

1598, avril. – *Angers.*

4943. — Édit portant création d'un payeur triennal des gages des officiers du Grand Conseil, et d'un trésorier, commis-

saire et controlleur triennal de la marine de Levant, réparations, fortifications et mortes payes du pays de Provence. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (396)

1598, 3 avril. – *Nantes.*

4944. — Brevet (d'une subvention annuelle de 45,000 écus) accordé par Henry le Grand à ses sujets de la religion prétendue réformée, le 3 avril 1598. (— Brevet relatif aux places de sûreté accordées aux protestants, du 30 avril 1598.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [4° Ld[176]. **43**

4945. — Brevets accordez par Henry le Grand à ses sujets de la religion P. R. les 3 et 30 avril 1598, 21 aoust 1599, 4 aoust 1605, avec le brevet de confirmation par Louis XIII, du 22 may 1610. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [4° Ld[176]. **50**

1598, 9 avril. – *Angers.*

4946. — Lettres patentes portant deffences à MM. de la Cour des aydes et aux présidens et esleus en chacune eslection de ne cognoistre et juger du faict des décimes et de ce qui en dépend, ne des autres choses dont la jurisdiction et cognoissance appartient à MM. les scindics et députez généraux du clergé. — *Paris, J. Richer,* 1598. In-8°, 17 p. [F. **46905** (14)

1598, 30 avril. – *Nantes.*

4947. — Articles accordez par le Roy aux sieurs de Heurtault et de La Houssaye Sainct-Offange sur la réunion des ville de Sainct-Siphorien et chasteau de Rochefort au service de Sa Majesté. Ensemble les lettres patentes d'évocation et interdiction à eux et ceux qui les ont asistés, accordez par Sadicte Majesté en conséquence desdits articles (les 30 avril et 29 juillet 1598). — *Angers, impr. de J. Hernault* (1598). In-4°, sign. A-B. [4° Lb[35]. **1148**

1598, 30 avril. – *Nantes.*

4948. — (Brevet relatif aux places de sûreté accordées aux protestants.) — *Voir* n[os] 4944 et 4945.

1598, 1[er] mai.

4949. — Déclaration portant union de l'office de trésorier général triennal de la marine de Ponant, créé par édit de juin 1597, aux deux offices de trésoriers de ladite marine, dont sont pourvus Jacques Chauvelin et Paul de La Barre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (397)

1598, 2 mai. – *Nantes.*

4950. — Articles particuliers extraicts des généraux que le Roy a accordez à ceux de la Religion prétendue réformée, lesquels Sa Majesté n'a voulu estre comprins èsdits généraux ny en l'édict qui a esté fait et dressé sur iceux donné à Nantes, au mois d'avril 1598, et néanmoins a accordé Sadite Majesté qu'ils seront entièrement accomplis et observez, tout ainsi que le contenu audit édict. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1621. In-8°, 23 p.
3 ex. [F. **24082, 47026** (27) et 8° Lb[35]. **727.** A

4951. — 1622. — *Ibid.* In-8°, 23 p.
3 ex. [Thoisy. **480** (34) et **494** (16) et 8° Lb[35]. **727.** C

4952. — 1622. — *Ibid.* In-8°, 23 p. [8° Lb[35]. **727.** B

4953. — 1627. — *Ibid.* In-8°, 13 p. [8° Lb[35]. **727.** E

4954. — 1644. — *Paris, A. Estiene.* In-8°, 23 p. [F. **25926** (2)

4955. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 15 p. [8° Lb[35]. **727.** F

4956. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 30 p. [8° Lb[35]. **727.** D

(Suivi des *articles particuliers accordez au nom du Roy par ses députez envoyez en la conférence de Loudun à M[gr] le prince de Condé... et ratifiez par S. M.*, le 6 mai 1616.)

1598, 9 mai. – *Rennes.*

4957. — (Déclaration... ordonnant l'exécution de l'édit de mars 1577, qui porte règlement pour les hôteliers,

taverniers et cabaretiers.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46906 (1)

1598, 14 mai. – *Rennes.*

4958. — Estat des deniers que le Roy veut estre payés pour la solde des gens de guerre; estats et entretènemens des gouverneurs estans ès garnisons ès villes et places baillées en garde à ceux de la religion, qui seront d'oresnavant payez : assavoir, ce qui est contenu en l'estat public par les thrésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, chacun en l'année de leur exercice par les formes accoustumées; le surplus par ceux qui seront députez par Sa Majesté... — (*S. l. n. d.*) In-8°, mont. in-4°, paginé 2-14.
[Rés. Z. Fontanieu. 294 (11)

(Titre de départ.)

1598, 10 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4959. — Mandement... pour la publication de la paix. Publié en la ville de Paris, le 12e jour de juin 1598. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8°, 8 p.
[F. 46906 (2)

4960. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 6 p.
[F. 46906 (3)

1598, 10 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4961. — Mandement .. pour la paix d'entre Sa Majesté, le roy d'Espagne et duc de Savoye. Publié en la ville de Paris, le 12e jour de juin 1598. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. 46906 (4) et Fz. 2076

4962. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46906 (5)

4963. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 6 p.
[Fz. 1965

4964. — Mandement ... pour la publication de la paix entre... Henry... roy... de France et de Navarre... et ...Philippes, roy... des Espagnes, et ...Charles-Emanuel, duc de Savoye. Publié à Lyon, le 20e juin 1598. — *Lyon, J. Roussin,* 1598. In-8°, 13 p.
[F. 46906 (6)

4965. — Mandement du Roy pour la publication de la paix générale entre ledit seigneur, le roy d'Espagne et le duc de Savoye. — *Rouen, impr. de R. Du Petit-Val,* 1598. In-8°, 7 p. [F. 46906 (7)

1598, 17 juin. – *Paris.*

4966. — Déclaration du Roy pour les renvoys (des chevaux de louage). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. 46906 (8)

1598, 17 juin. – *Paris.*

4967. — Déclaration... portant suppression des cinq vendeurs de poisson de mer et attribution des dix deniers pour livre au profit drs dix anciens vendeurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°.
[Dép. des Mss, Fr. 21661, fol. 351

4968. — Déclaration... portant réunion de cinq offices de vendeurs de poisson de mer, frais, sec et salé, aux dix anciens establis. — *Voir* n° 3574.

1598, 18 juin. – *Paris.*

4969. — Déclaration... vérifiée au Grand Conseil le 3e avril 1599, portant que les prévosts des mareschaux et leurs lieutenans auront... la qualité de conseillers du roy et auront voix délibérative et séance après le lieutenant civil et criminel. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 88 p.
[F. 46906 (9)

(Suivi des *Lettres patentes*... du 18 août 1602, *pour la voix délibérative, tiltre de conseillers et préséance aux prévosts des provinces;* — des *lettres*, de janvier 1609, *pour le prévost de Tours portant suppression des autres en l'estendue de Touraine, prenans ladite qualité de prévosts commuez en lieutenans seulement, et retranchement de commissaires et controolleurs;* — et d'arrêts du Parlement et du Grand Conseil, de 1600 à 1614, sur le rang des prévôts des maréchaux.)

1598, 24 juin. – *Paris.*

4970. — Déclaration... sur l'édict des jaulgeurs, visiteurs et mesureurs de vins... et tous autres breuvages et liqueurs, conformément à son édict (de février 1596). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46906 (11)

4971. — Lettres patentes... pour l'establissement des offices de jaugeurs, mesureurs de vaisseaux, barriques, tonneaux et fustailles à mettre vins, cidres, bières, huiles, etc., par toutes les villes, bourgs et paroisses de son royaume. — *Voir* n° 4702.

4972. — (Déclaration sur l'édit des jaugeurs, visiteurs et mesureurs de vin, de février 1596.) — *Voir* n° 4998.

4973. — Lettres patentes... portans establissement des offices de jaulgeurs et visiteurs de vins. — *Voir* n° 5174.

1598, 30 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4974. — Lettres patentes... sur la révocation des survivances. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8°, 8 p. [F. **46906** (12)

4975. — 1598. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46906** (13)

4976. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p.
2 ex. [F. **21555** (52) et **21556** (16)

4977. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (398)

1598, 13 juillet. – *Saint-Germain-en-Laye.*

4978. — Déclaration ... pour la revente des receptes des consignations cy-devant vendues en domaine à faculté de rachapt perpétuel et procéder à la vente de ceux qui restent à vendre, avec la jussion (du 7 février 1600) pour procéder à la vérification de ladite déclaration, et commission des commissaires députez par Sa Majesté pour l'exécution d'icelles (du 29 février 1600). — *Paris,* 1600 (*sic*). In-8°, paginé 35-48. [F. **46906** (15)

(Suivi du mandement du Roi, du 21 juillet 1604, aux commissaires députés pour la vente des recettes des consignations d'accepter les doublements et tiercements proposés sur les adjudications.)

1598, 17 juillet. – *Paris.*

4979. — Lettres patentes ... portant confirmation des privilèges... et octroys faits aux marchands fréquentans la rivière de Loyre, et autres fleuves descendans en icelle, par les ... roys de France, ausquels Sa Majesté veut et entend lesdits marchands y estre maintenus et gardées, et que si pour raison d'iceux y survenoit quelque procès, en renvoye la cognoissance à la cour de Parlement... — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 12 p. [Rés. F. **1589** (74)

4980. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 11 p. [Rés. F. **1543** (71)

1598, 19 juillet. – *Paris.*

4981. — Lettres patentes ... portans défenses de transporter ou faire transporter hors ce royaume aucuns bleds ou autres légumes, révoquans à ceste fin toutes autres lettres et permission contraires. — *Paris, F. Morel,* 1598. In-8°, 7 p. [F. **46906** (16)

1598, 29 juillet. – *Montceaux.*

4982. — (Lettres patentes confirmant les lettres d'évocation accordées aux sieurs de Heurtault et de La Houssaye Saint-Offange, commandant à Rochefort-sur-Loire.) — *Voir* n° 4947.

1598, 31 juillet. – *Montceaux.*

4983. — Déclaration... portant attribution de la prévosté d'Anjou, ses hommes, vassaux, fiefs et subjets qui en dépendent, tant en fief mouvant qu'arrière fief, à la séneschaussée et siège présidial de la Flèche. — *Paris, Vᵉ N. Roffet,* 1599. In-8°, 8 p. [F. **46906** (17)

1598, août. – *Paris.*

4984. — Arrest du Conseil d'Estat ... sur la charge et fonction des conseillers auditeurs en la Chambre des comptes de Montpellier du XXVII jour de mars 1604. Édicts et règlemens faicts par Sa Majesté, ez mois d'aoust 1598 et février 1603, tant pour ladicte chambre de Montpellier que pour celle de Paris. — *Montpellier, J. Gillet,* 1604. In-8°, 53 p. [F. **26210**

1598, août. – *Paris.*

4985. — (Édit portant règlement sur l'administration des finances et la juridiction de la Chambre des comptes de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46906** (18)

4986. — Édit portant règlement pour les chambres des comptes et officiers comptables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (399)

1598, 4 août. – *Montceaux.*

4987. — (Ordonnance maintenant les privilèges des officiers des toiles de chasses.) — Édit... portant augmentation de 14 archers desdites toiles de chasses, tentes et pavillons du Roy ... (du 11 décembre 1677). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [Fol. Lf[12]. **2**

1598, 4 août. – *Montceaux.*

4988. — Ordonnance du Roy contenant défenses à toutes personnes de ne porter harquebuses, pistoles ne pistolets, n'autres bastons à feu, généralement par tout le royaume... Publiée en la cour de parlement, à Paris, le 13 aoust 1598. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 16 p. [F. **46906** (19)

4989. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. **178** (22)

4990. — Ordonnance du Roy portant défenses de tout port et usage d'arquebuses et autres bastons à feu. — *Voir* 1619, 19 novembre.

4991. — 1598. — *Lyon, T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 16 p. [F. **46906** (20)

1598, 12 août. – *Paris.*

4992. — (Lettres de jussion adressées à la Cour des aides pour l'entérinement de la déclaration du 24 juin 1598 et l'établissement des offices de jaugeurs et mesureurs de vin.) — *Voir* n° 4998.

1598, 16 août. – *Paris.*

4993. — Déclaration portant union de l'office de receveur-payeur triennal des Écuries du Roy, créé par édit de juin 1597, aux offices d'ancien et alternatif dont sont pourvus maistres François Sauvat et Jean Bardeau. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (400)

1598, 20 août. – *Paris.*

4994. — Ordonnance portant qu'il ne sera passé dans les comptes des receveurs généraux et particuliers, du trésorier de l'Espargne et autres comptables, aucunes parties que celles employées dans les estats et rolles. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (401)

4995. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. 2 ex. [F. **21555** (11) et **21556** (103)

4996. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°. 3 p. [F. **23740** (402)

1598, 4 octobre. – *Montceaux.*

4997. — Lettres patentes... portant révocation de la commission cy-devant par Sa Majesté addressée à la cour pour la recherche du crime d'usure. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1598. In-8°, 6 p. [F. **46906** (21)

1598, 19 octobre. – *Paris.*

4998. — Lettres patentes du Roy (du 19 octobre 1598) portans confirmation de ses précédentes, des 24 juin et 12 d'aoust (1598) et establissement des estats et offices de jaulgeurs et visiteurs de vin, vaisseaux et toutes autres liqueurs par toutes les villes, bourgs et parroisses de son royaume. — *Orléans, impr. de S. Hotot,* 1599. In-8°, 14 p. [F. **46906** (10)

1598, 3 décembre. – *Paris.*

4999. — (Lettres patentes en forme de bail attribuant pour cinq ans à Claude Jossé le fournissement général de tous les greniers à sel dans les généralités de Paris, Champagne, Picardie, Rouen, Caen, Soissons, Orléans, Rennes, Bourges, Moulins, Bourgogne et Blois.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 46 p.

[Dép. des Mss, Clair. **359**, fol. 195

1598, 8 décembre. – *Paris.*

5000. — (Confirmation des règlements des maîtres tailleurs d'habits de Lyon.) — *Voir* n° 3101 *bis*.

1598, 10 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5001. — Lettres patentes du Roy, en forme de commission, pour l'exécution des eedictz (*sic*) royaux et arrests de la cour de parlement de Paris, concernant les privilèges, franchises et libertez et seureté de la navigatiòn de la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle. — *Orléans, impr. de F. Hotot,* 1599. In-8°, 12 p. [F. **46906** (22)

1598, 10 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5002. — Lettres patentes... en forme de commission au premier huissier sur ce requis de mettre les lettres patentes dudit sieur roy cy-dessus à exécution, à la requeste desdicts marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle, sans demander congé, assistance, placets, visa ne *pareatis* pour le renvoy des causes jà intentées ou à intenter en la cour de parlement de Paris... — *Orléans, impr. de la Vve G. Hotot,* 1632. In-8°, 13 p. [Rés. F. **1589** (73)

(Suivi des lettres patentes du 11 mars 1611 confirmatives des privilèges des marchands fréquentant la Loire.)

5003. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 13 p. [Rés. F. **1543** (70)

1598, 14 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5004. — Lettres patentes... portant défenses aux prévosts des mareschaux, visbaillifs, visséneschaux, ou leurs lieutenants, de ne rechercher ny poursuivre en aucune manière ses fidelles subjects, qui ont tousjours porté les armes pour Sa Majesté, pour actes d'hostilité commis pendant les troubles. — *Paris, F. Morel,* 1599. In-8°, 12 p. [F. **46906** (23)

1598, 17 décembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5005. — Arrest du Conseil d'Estat (du 10 novembre 1598) et lettres de déclaration sur iceluy, par lequel le Roy veult et entend qu'il ne soit pourveu d'aucun remboursement pour l'emprunt faict sur les finances.— *Paris, F. Morel,* 1601. In-8°, 8 p. [F. **47026** (32)

5006. — 1601.— *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 10 p. [F. **47026** (33)

1599, janvier. – *Paris.*

5007. — Édict... portant défences de faire venir des pays estranges estoffes d'or, d'argent et soye que Sa Majesté veut estre faictes en ce royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1599. In-8°, 15 p. [F. **46907** (1)

5008. — Édict du Roy sur la deffence et interdiction de l'entrée et debite en son royaume de toutes sortes de drap d'or et d'argent... draps de soye, bas de soye, passementerie et rubanterie d'or, d'argent et de soye purs ou meslez, faits et fabriquez hors sondit royaume... — *Lyon, T. Ancelin et G. Julliéron,* 1599. In-8°, 21 p. [F. **46907** (2)

1599, 11 janvier. – *Paris.*

5009. — Déclaration du Roy... qui donne pouvoir au Rév. abbé de Clairvaux de visiter les monastères de filles, d'y rétablir la discipline régulière, de changer les abbesses, même les déposer s'il est nécessaire et leur assigner une pension. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (553)

1599, 20 janvier. – *Paris.*

5010. — Édit... portant règlement général sur la levée et payement des décimes, avec l'arrest de vérification au Parlement du 8 mars 1599. — *Paris, F. Muguet,* 1684. In-4°, 22 p. [F. **23610** (554)

5011. — 1749. — *Paris, impr. de C. Hérissant.* In-4°, 28 p. [Rés. F. **1080**

1599, 20 janvier. – *Paris.*

5012. — Lettres patentes... en forme de jussion, adressantes à la Cour des aydes pour l'imposition et levée d'un écu six sols pour muid de vin entrant en toutes les villes et bourgs de Picardie, même des païs reconquis, au lieu des nouvelles aydes et impositions accordées en l'assemblée de Rouen en 1597, et conversion d'un autre écu, à un sol pour pot, qui sera payé à la vente et distribution par le menu, à la réserve de ce qui sera transporté hors du royaume, qui payera à la sortie ledit écu pour muid, outre les anciens droits. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-8°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (555) et Rés. F. **1126** (49)

1599, février. – *Paris.*

5013. — Édict du Roy sur le règlement de la grande chancellerie de France et autres chancelleries estans près ses cours de Parlements.— *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1599. In-8°, 26 p.
[F. **46907** (4)

(Suivi du règlement du Conseil d'État, du 12 mars 1599, sur les chancelleries établies près les cours de Parlements.)

5014. — 1600. — (*S. l.*) In-8°, 26 p.
[Fz. **2162**

5015. — 1609. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 26 p. [Fz. **2111**

1599, 5 février. – *Paris.*

5016. — Déclaration... portant exemption des tailles aux officiers et gardes de la capitainerie de Corbeil et autres privilèges, à l'instar des autres capitaineries royalles, et enregistrées à la Cour des aydes.— (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23610** (556)

1599, 16 février.

5017. — Documents historiques. Discours du roy Henri IV au Parlement, prononcé le 16 février 1599. Deux billets du roi Henri IV (1600). Trois pièces concernant l'accusation du duc de Biron (1602), publiées par Eugène Halphen, ... — *Paris, impr. de Jouaust et Sigaux,* 1886. In-8°, 34 p.
[Rés. Lb^{35}. **1278**

1599, 22 février. – *Paris.*

5018. — Édict et règlement... sur le faict des mesurages de la prévosté de Nantes et Ingrandes, enlèvement de sel pour les paroisses de la Bretagne et la forme que les officiers des greniers tiendront aux descentes et ventes. Vérifiées à Paris, le 25 avril audit an en la Cour des aydes. — *Paris, F. Jacquin* (s. d.). In-4°, 16 p. [F. **23610** (558)

5019. — Règlement général pour les gabelles, tant sur le faict du mesurage de la prévosté de Nantes et contremesurages d'Ingrande, Saumur et Angers que pour ce qui concerne la distribution du sel par les paroisses de Bretagne et autres moyens pour empescher les abbus et faulx-saunages. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 14 p.
[F. **23610** (557)

1599, 22 février. – *Paris.*

5020. — Lettres patentes... portant confirmation et reiglement de la jurisdiction des juge et consuls, establie à Orléans. — *Paris,* 1603. In-8°, 8 p.
[F. **46907** (5)

1599, 22 février. – *Paris.*

5021. — Commission... pour procéder à l'exécution de l'édict des notaires (de mai 1597, dans le ressort du parlement de Toulouse). — *Voir* n° 4813.

1599, 27 février. – *Paris.*

5022. — Arrest et commission du Conseil pour la vente et adjudication... des offices de controlleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs, érigez en chacune ville, bourg et bourgade de ce royaume où se fait apport, vente et appareil d'iceux. — *Paris, Vve de N. Rofet,* 1599. In-8°, 16 p.
[F. **46907** (6)

(Lettre de commission et arrêt du Conseil d'État.)

5023.— 1602. — *Paris, D. Guillemot.* In-8°, 12-4 p. [F. **46907** (7)

(Suivi de la *déclaration*, du 5 juillet 1602, *contenant Sa Majesté n'avoir entendu comprendre en l'arrest de son Conseil, du 9e jour de may 1602, portant surcéance de toutes levées de deniers extraordinaires, l'édict de restablissement des offices de contrerolleur de cuirs pour estre lesdictes offices héréditaires et annexez à son domaine, ains veult que ledict édict soit entièrement exécuté et lesdites offices vendus.*)

1599, mars. – *Paris.*

5024. — Lettres patentes... portant établissement des maîtres cuisiniers-traiteurs en communauté, et leurs statuts... — *Paris, impr. de Le Breton*, 1765. In-4°, 7 p. [F. **13268**

1599, avril. – *Paris.*

5025. — Statuts des maîtres et marchands papetiers de la ville et faubourgs de Paris. — (*S. l.*), 1742. In-8°, 20 p. 4 ex. [F. **13179, 13183, 22605** et **22807**

(Avec les lettres de confirmation de décembre 1659 et de mai 1723.)

1599, avril. – *Fontainebleau.*

5026. — (Édit portant rétablissement de l'exercice de la religion catholique en Béarn.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10-5 p. [F. **23610** (559)

(Suivi de l'*Édit d'union de la France avec le Béarn*, d'octobre 1620.)

1599, avril. – *Fontainebleau.*

5027. — Lettres de légitimation en faveur d'Alexandre, fils de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. — *Voir* n° 4541.

1599, 6 avril. – *Fontainebleau.*

5028. — Déclaration, en interprétation de l'édit de novembre 1595, portant que les deniers revenant bons de la crue des tailles et payemens des prévosts, officiers et archers des mareschaussées seront remis par les receveurs généraux du taillon aux trésoriers généraux de l'ordinaire des guerres en exercice.— (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (403)

1599, 8 avril. – *Fontainebleau.*

5029. — Édict... pour le desseichement des maraiz. Publié en Parlement, le 15 novembre 1599. — *Paris, F. Morel*, 1622. In-8°, 24 p. [F. **46907** (8)

1599, 20 avril. – *Fontainebleau.*

5030. — (Déclaration portant que les 28 sols pour minot de sel assignés pour les gages des officiers du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides et du Grand Conseil seront distincts et séparés des autres impositions et droits de gabelles levés sur le sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46907** (9)

1599, mai. – *Fontainebleau.*

5031. — Édict... portant création et establissement de l'estat et office de grand voyer de France. Vérifié en Parlement, le 7e jour de septembre 1599. — *Paris, P. et T. Charpentier* (s. d.). In-8°, 7 p.
2 ex. [F. **46907** (10) et Fz. **2296**

1599, mai. – *Fontainebleau.*

5032. — (Lettres patentes ajoutant quelques articles aux statuts des orfèvres de Paris.) — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault*, 1729. In-4°, 4 p. [F. **23610** (560)

1599, 8 mai. – *Paris.*

5033. — (Lettres patentes concernant le remboursement des offices de trésoriers, contrôleurs généraux, receveurs, contrôleurs provinciaux et receveurs particuliers des greniers à sel.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (561)

1599, 20 mai. – *Fontainebleau.*

5034. — Édict... portant création de deux offices d'huissiers audienciers ès vicontez et bailliages de Normandie. — *Paris, F. Morel*, 1608. In-8°, 7 p. [F. **46907** (11)

5035. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (404)

5036. — Édict du Roy portant création de deux offices de huissiers audien-

ciers ès vicomtez et bailliage de Normandie. — *Voir* n° 3968.

1599, 28 mai. – *Saint-Cloud.*

5037. — (Ordonnance du Roi concernant l'état des officiers de sa maison). — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (42 *bis*)

1599, juin. – *Malesherbes.*

5038. — Édict... sur l'attribution ... aux receveurs des aydes, tailles et taillon du port des commissions et semonces desdictes tailles et taillon, crues et des droicts que souloient prendre pour ce regard les sergens desdites tailles, ensemble d'autres attributions pour le port des affiches et proclamation des baux des aydes, et suppression desdits sergens. (Vérifié en la Cour des aydes, le 6 septembre 1599.) — *Paris, F. Morel,* 1599. In-8°, 8 p. [F. **46907** (12)

(Suivi des *Lettres de déclaration sur le précédent édict*, du 27 août 1599.)

5039. — 1599. — *Paris, C. de Montræil.* In-8°, 16 p. [F. **46907** (13)

5040. — Édict... sur l'attribution ... aux receveurs des aydes, tailles et taillon du port des commissions et semonces desdictes tailles et taillon... Vérifié en la Cour des aydes, à Montferrand, le 11e septembre 1601. — *Riom, impr. de P. Costerauste,* 1601. In-8°, 22 p. [F. **46907** (14)

1599, juillet. – *Paris.*

5041. — Lettres de création du métier de faiseurs d'instruments de musique en maistrise et de leurs privilèges et statuts. — (*S. l.,* 1680.) In-4°, 6 p. [F. **23631**

5042. — (1680.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (562)

5043. — (1680.) — (*S. l.*) In-12, 11 p. 2 ex. [F. **44781** et Rés. F. **1808**

5044. — Statuts, ordonnances, lettres de création, arrests et sentence de la communauté des maistres faiseurs d'instruments de musique de Paris. — *Paris, Grou.* 1741. In-12, 28 p. [F. **26436**

1599, 13 juillet. – *Orléans.*

5045. — Lettres patentes qui déchargent le sieur Dugué Herault, roy d'armes, des sommes à quoi il a été taxé pour le remboursement des levées de deniers et droits de barrage... ordonne qu'il jouira des mêmes privilèges, exemptions et immunités attribués aux officiers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 3 p.
ex. [F. **23610** (563) et 4° F. **1171** (11)

1599, août. – *Blois.*

5046. — Lettres patentes en forme d'édict ... contenant l'establissement d'une Chambre de l'édict en la court de parlement à Rouen. Publiées à Rouen, en Parlement, le 23e jour de septembre 1599. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1599. In-8°, 7 p. [F. **46907** (15)

1599, août. – *Blois.*

5047. — Édit portant confirmation ou nouvelle création de la charge de conseiller du Roy et procureur général en la connestablie et maréchaussée de France. — *Voir* n° 4083.

1599, 3 août. – *Blois.*

5048. — Déclaration ... qui continue pour trois ans la levée du sol pour livre à l'entrée de toutes les marchandises. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 3 p. [F. **23610** (564)

5049. — 1740. — *Paris, impr. P. Prault.* In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (565) et Rés. F. **1126** (50)

1599, 3 août. – *Blois.*

5050. — Lettres patentes... pour l'exécution de l'édit de janvier 1598 en faveur des huissiers et sergents des cours du ressort du parlement de Bordeaux. — *Voir* n° 4895.

1599, 21 août. – *Blois.*

5051. — (Brevet confirmant les libertés dont jouissaient naguère les protestants pour la tenue de leurs consistoires, colloques et synodes.) — *Voir* n° 4945.

1599, 27 août. – *Blois.*

5052. — Déclaration ... sur la reddition des comptes des chancelleries de ce royaume. — (*S. l.*), 1600. In-8°, 7 p. [F. **46907** (16)

1599, 27 août. – *Blois.*

5053. — (Lettres de déclaration sur l'édit de juin 1599, en faveur des receveurs des aides.) — *Voir* n°s 5038-5040.

1599, 29 août. – *Blois.*

5054. — Lettres et déclaration du Roy sur son édict... d'avril 1598, pour les causes des tailles, aydes, gabelles et autres dont la cognoissance est attribuée à sa Cour des aydes. — *Paris, impr. de J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1599. In-8°, 11 p. [F. **46907** (17)

1599, septembre. – *Blois.*

5055. — Édict ... sur l'authorisation des articles accordez par Sa Majesté aux gens des trois estats du païs de Languedoc... — *Paris, F. Jacquin,* 1606. In-8°, 19 p. [F. **46907** (18)

1599, septembre. – *Paris.*

5056. — Lettres patentes... portant confirmation des privilèges des sergens à verge du Chastelet, seuls jurez priseurs-vendeurs de biens meubles en la ville, prévosté et vicomté de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (566)

1599, septembre. – *Paris.*

5057. — Lettres patentes... portant confirmation des anciens statuts (de la communauté des maîtres patenôtriers d'émail, auxquels ont été ajoutés trois articles nouveaux.) — *Voir* n° 2042, et 1659, février.

1599, novembre. – *Paris.*

5058. — (Lettres patentes confirmant les nouveaux articles des statuts des maîtres jardiniers de Paris.) — *Voir* n° 2946.

1599, 11 novembre. – *Montceaux.*

5059. — Déclaration... (des 11 novembre 1599 et 13 août 1601), sur les traittez de paix de Vervins et Lyon, en faveur de la seigneurie de Genève. Plus une lettre... escrite à ladite seigneurie, le 8e janvier 1603, confirmative des susdictes déclarations, avec offres de toute sa puissance et de sa propre personne contre les attentats du duc de Savoye. — *Genève,* 1611. In-8°, 14 p. [8° Lb^{35}. **789**

1599, 11 novembre. – *Paris.*

5060. — Mandement touchant la réception des foy et hommages deubs au Roy par ses vassaux et subjects des pays, comté et séneschaussée de Poitou. — *Voir* n° 703.

1599, décembre. – *Paris.*

5061. — Edict du Roy pour la vente et revente de son domaine en la province de Normandie. Avec les arrests de vériffication d'iceluy en la court de Parlement et Chambre des comptes. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1602. In-8°, 24 d. [F. **46907** (19)

5062. — 1734. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 12 p.
2 ex. [F. **21899** (19) et **23610** (567)

1599, 18 décembre. – *Paris.*

5063. — Lettres patentes... pour la réformation des hospitaux, maladeries et autres lieux pitoyables de ce royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1600. In-8°, 15 p. [F. **46907** (20)

1600, janvier. – *Paris.*

5064. — Édict... sur le faict de chasse. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46908** (1)

1600, 8 janvier. – *Lyon.*

5065. — Lettres patentes des roys Henry III et IV sur le faict de leur douane establie à Lyon, pour le regard de toutes manufactures de draps d'or, d'argent et de soye. — *Voir* n^os^ 3637-3641.

1600, 20 janvier. – *Paris.*

5066. — Lettres patentes... interprétant l'édict et déclarations faicts sur la suppression des offices de sergents des eslections de ce royaume. Vérifiées en la Cour des aydes, à Paris, le 24^e^ jour de février 1600. — *Paris, C. de Montrœil,* 1600. In-8°, 8 p. [F. 46908 (2)

1600, 27 janvier. – *Paris.*

5067. — Lettres patentes... portant commission à Jean Hopil de faire tirer de noz salins de Peccais la quantité de 240 gros muids de sel, pour estre vendus dans la ferme du Lyonnois, part ou royaume, et païs de Bresse, estant en l'obéissance de Sa Majesté. — *Lyon, impr. de G. Julliéron,* 1600. In-8°, 21 p [F. 46908 (3)

1600, 7 février. – *Paris.*

5068. — (Lettres de jussion au Parlement pour la vérification de la déclaratisn du 13 juillet 1598 relative à la revente des recettes des consignations.) — *Voir* n° 4965.

5069. — Commission des commissaires députez par Sa Majesté pour l'exécution (de la déclaration du 13 juillet 1598 relative à la revente des recettes des consignations). — *Voir* n^os^ 4965.

1600, mars. – *Paris.*

5070. — Édict... contenant règlement général sur le faict des tailles. — *Paris, F. Morel,* 1600. In-8°, 24 p. [F. 46908 (5)

5071. — 1600. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 43 p. [F. 46908 (6)

5072. — 1600. — *Paris, impr. de M. Patisson.* In-8°, 24 p. [F. 46908 (7)

5073. — 1600. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et de G. Julliéron.* In-8°, 32 p. [F. 46908 (8)

5074. — Édict... contenant le règlement général des tailles. Illustré des annotations de L. Charondas Le Caron, ... 2^e^ édition... — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1602. In-8°, 64 p. [F. 46908 (9)

5075. — Édict ... contenant le règlement général des tailles. Plus le nouveau règlement du Roy pour le département et assiette desdictes tailles. Illustré des annotations de L. Charondas Le Caron,... — *Paris, P. L'Huillier,* 1604. In-8°, 64 p. [F. 46908 (10)

5076. — Édict ... contenant le règlement général des tailles. Plus le nouveau règlement du Roy pour le département et assiette desdictes tailles. Avec la déclaration de Sa Majesté sur la translation du domicile des contribuables aux tailles. Illustré des annotations de L. Charondas Le Caron,... — *Paris, P. L'Huillier,* 1605. In-8°, 64 p. [F. 46908 (11)

5077. — Édict ... contenant règlement général sur le faict des tailles. — *Paris, F. Morel,* 1607. In-8°, 24 p. [F. 46908 (12)

5078. — Édict... portant règlement général sur le faict des tailles... Avec l'arrest de vérification... de la Cour des aydes, du 21 avril audict an, contenant l'ordre de faire les départemens, cottisations, assiettes... et receptes des deniers des tailles et taillons... — *Paris,* 1618. In-8°, 24 p. [F. 46908 (13)

5079. — 1666. — *Paris, impr. de R. Baudry.* In-4°, 19 p. [F. 21603 (3)

5080. — 1600. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 21 p. [F. 46908 (16)

(Suivi de la *Déclaration du Roy,* du 10 mai 1600, *sur son édict de la suppression des offices de lieutenants aux greniers et chambres à sel*; et de la *Commission* du 18 avril 1600 *pour l'exécution de l'édict de la suppression des lieutenans aux greniers et chambres à sel.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1600 (avril). – *Paris.*

5081. — Édict de confirmation de prévost de la connestablie de France. Vérifié au parlement de Paris, le 29 avril 1600. — *Voir* nos 3005 et 3006.

1600, avril. – *Paris.*

5082. — Édict de confirmation des estats et offices de grand prévost et de procureur général de la connestablie de France. — *Voir* n° 4083.

1600, avril. – *Paris.*

5083. — Édict... contenant la suppression des offices de lieutenans aux greniers et chambres à sel... et attribution des douze deniers à eux affectez aux greffes d'iceux, pour estre réunis et revenduz, conjoinctement avec ladicte augmentation, héréditairement à faculté de rachapt perpétuel. — *Paris, F. Morel*, 1600. In-8°, 7 p. [F. 46908 (15)

1600, 11 avril. – *Paris.*

5084. — Statuts (confirmés par lettres patentes du 11 avril 1600 et de septembre 1741), arrêts, sentences et règlemens pour la communauté des maîtres et marchands peigniers-tablettiers. — *Paris, impr. par les soins de MM. Minet et Boivin*, 1760. In-8°, 268 p. [Rés. F. 1844

1600, 18 avril. – *Paris.*

5085. — Commission ... pour l'exécution de l'édict de la suppression des lieutenans aux greniers et chambres à sel. — *Voir* n° 5080.

1600, 18 avril. – *Paris.*

5086. — (Lettres de commission aux trésoriers de France de la généralité de Châlons pour la levée de la subvention imposée sur ladite généralité en attendant l'établissement du sol pour livre.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. 46908 (14)

1600, mai.

5087. — Édict... portant création en titre d'office d'un maître visiteur et réformateur des poids, crochets, moulins, aulnes, balances et de toutes sortes de mesures en chacune province, bailliages et sénéchaussées du royaume... — *Angoulême, impr. de J. Rezé*, 1749. In-fol. plano. [F. 5001 (43)

(Extrait.)

1600, 10 mai. – *Fontainebleau.*

5088. — Déclaration du Roy sur son édict de la suppression des offices de lieutenans aux greniers et chambres à sel. — *Voir* n° 5080.

1600, juillet. – *Lyon.*

5089. — Édit... qui ordonne que les séances du Parlement (de Bretagne) qui étoient chaqu'une de trois mois auparavant seroient de six mois. — *Voir* n° 1167.

1600, 11 août. – *Lyon.*

5090. — Déclaration et ordonnance du Roy contenant les causes de l'ouverture de la guerre contre le duc de Savoye, asseurance à ses subjects qui ne porteront les armes contre Sa Majesté et commandement aux vrais François de se retirer à son obéissance. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron*, 1600. In-8°, 12 p. [F. 46908 (18)

5091. — 1600. — *Paris, J. Mettayer, jouxte la copie imprimée à Lyon.* In-8°, 8 p. [F. 46908 (17)

5092. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol. plano. [Dép. des Mss, Fr. 15534, fol. 503

1600, septembre. – *Camp de Chambéry.*

5093. — Lettres patentes... pour la confirmation... du règlement, articles et statuts du mestier des maistres fileurs et mouliniers de soye des villes de Lyon, Sainct-Chaumont et lieux circonvoisins. Ensemble l'extrait des registres du Parlement et séneschaucée dudit Lyon, concernant ce faict et autres actes. — *Lyon, impr. de G. Julliéron*, 1601. In-8°, 23 p. [F. 46908 (19)

1600, 31 octobre. – *Chambéry.*

5094. — Déclaration et règlement ... sur les abus qui se commettent ès manufactures de fil de lin, chanvre et estouppes, et droicts que Sa Majesté a ordonné estre payez par les achepteurs d'icelles. — *Voir* n^os^ 3802 et 3803.

1600, décembre. – *Lyon.*

5095. — Édict... portant érection de deux maistres en chacun mestier en chacune ville et lieux de ce royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1601. In-8°, 11 p. [F. **46908** (20)

1600, 28 décembre. – *Lyon.*

5096. — (Lettres patentes en forme de bail attribuant pour cinq ans à Jacques Boyadam la ferme générale des dix-sept greniers et salines de Languedoc.) — (*S. l. n. d.*) In-fol., 5 ff.
[Dép. des Mss, Clair. **360**, fol. 6

1601, 13 janvier. – *Lyon.*

5097. — Déclaration portant que les officiers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit seront payés de leurs gages sur la recette des deniers du marc d'or des offices de France. — *Paris, V^ve^ Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 3 p.
[Dép. des Mss, Clair. **1213**, fol. 33

5098. — 1735. — *Paris, impr. de P. Prault.* In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (568) et 4° F. **1171** (12)

5099. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (405)

1601, 20 janvier. – *Lyon.*

5100. — Déclaration... sur le traicté de paix faict avec M. de Savoye. — *Lyon, impr. de G. Julliéron et T. Ancelin,* 1601. In-8°, 7 p. [F. **46909** (2)

5101. — 1601. — *Paris, C. de Monstrœil, jouxte la copie imprimée à Lyon par G. Julliéron et T. Ancelin.* In-8°, 7 p. [F. **46909** (1)

1601, 24 janvier. – *Paris.*

5102. — Déclaration... contenant injonction d'insinuer toutes provisions de bénéfices à peine de nullité. — *Voir* n° 4607.

1601, février. – *Paris.*

5103. — Lettres patentes en forme d'édict ... contenant la création en hérédité des estats et offices de receveurs des consignations en chacune court, jurisdiction de ce royaume. Vérifié en la court de Parlement, le 8^e^ jour d'aoust, et publié en icelle, le 19^e^ décembre 1606. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1606. In-8°, 24 p. [F. **46909** (3)

5104. — 1621. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46909** (5)

5105. — Édict... pour la vente et revente en domaine à faculté de rachapt perpétuel des offices de receveurs des consignations en toutes les villes et bourgs... où il y a cours, sièges et jurisdictions royales. Verifié en la court de parlement de Rouen, le 8 aoust 1606. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1619. In-8°, 24 p. [F. **46909** (4)

1601, 15 février. – *Paris.*

5106. — Déclaration ... qui continue pendant 3 années la levée du droit d'un écu 6 sols par muid de vin, faisant 9 livres 18 sols par tonneau entrant en toutes les villes et bourgs de la province de Picardie et pays reconquis, et du droit d'un sol pour pot de vin vendu en détail dans ladite province. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (569) et Rés. F. **1126** (51)

1601, 20 février. – *Paris.*

5107. — Déclaration... sur la traicte libre des grains. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1601. In-8°, 11 p.
[F. **46909** (6)

1601, 27 février. – *Paris.*

5108. — Déclaration... du Roy pou la continuation de la levée d'un sold pou

livre durant trois années. — *Paris, F. Morel,* 1601. In-8°, 8 p.
[F. 46909 (7)

(Suivi de lettres de jussion, du 22 juin 1601, adressées à la Cour des aides pour la vérification de ladite déclaration, et de l'arrêt d'enregistrement de ladite cour.)

5109. — 1601. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 16 p.
[F. 46909 (8)

5110. — 1601. — *Ibid.* In-8°, 16 p.
[F. 46909 (9)

5111. — Déclaration... qui continue pendant trois années la levée d'un sol pour livre à l'entrée des marchandises et denrées, ordonnée par édit de mars 1597. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1740. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (570) et Rés. F. 1126 (52)

1601, mars. – *Paris.*

5112. — Édict... pour la révocation des privilèges des descendans de Eude le Maire, dit Challo-Sainct-Mas. — *Paris, J. Mettayer,* 1602. In-8°, 11 p.
[F. 46909 (10)

1601, avril. – *Fontainebleau.*

5113. — Édict... portant érection de deux maistres de chacun mestier en chascune ville et lieux de ce royaume. Avec l'arrest de la court de parlement de Rouen donné sur la vérification dudit édict. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1601. In-8°, 15 p. [F. 46909 (11)

1601, avril. – *Paris.*

5114. — Édict ... contenant la suppression des offices de lieutenans aux greniers et chambres à sel de Normendie, et attribution tant des douze deniers à eux cy-devant affectez que de trois autres deniers pour minot de sel aux greffes d'iceux greniers et chambres, pour estre le tout vendu, conjoinctement ou séparément, en hérédité, à faculté de rachapt perpétuel. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1602. In-8°, 10 p.
[F. 46909 (12)

1601, 13 avril. – *Fontainebleau.*

5115. — Commissions... (des 13 avril et 10 juillet 1601 et 20 juillet 1602) pour le restablissement du commerce et nouvel establissement de toutes manufactures estrangères en ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46909 (13)

1601, 15 avril. – *Fontainebleau.*

5116. — Édict... contenant prohibition et défence de l'usage de l'inde et anil et entrée dans le royaume. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1601. In-8°, 14 p. [F. 46909 (14)

5117. — 1601. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. 46909 (15)

5118. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, paginé 3-14. [F. 46909 (16)

(Mq. le titre.)

1601, 5 mai. – *Paris.*

5119. — Reiglement général... sur l'exécution de l'édict des arts, traffics et mestiers, ensemble de ceux de l'hérédité des notaires et cuyrs. Avec l'arrest général de la cour de Parlement sur l'observation dudict édict des mestiers. — *Paris, F. Morel,* 1601. In-8°, 13 p.
[F. 46909 (17)

5120. — 1601. — *Paris, jouxte la coppie de F. Morel.* In-8°, 8 p.
[F. 46909 (18)

5121. — 1601. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet.* In-8°, 13 p. [F. 46909 (19)

5122. — Reiglement général... sur l'exécution de l'édict des arts, trafics et mestiers, ensemble de ceux de l'hérédité des notaires et cuyrs. — *Voir* n° 3444.

1601, 24 mai. – *Paris.*

5123. — Ordonnance du Roy sur le faict et règlement de ses monnoyes. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet,* 1601. In-8°, 26 p., fig. [F. 46909 (20)

5124. — 1601. — *Toulouse, impr. de la Vᵛᵉ J. Colomiez et R. Colomiez.* In-8°, 27 p. [F. 46909 (21)

1601, juin. – *Fontainebleau.*

5125. — Édict et règlement général ... sur le faict des mynes et mynières ... Publié en Parlement et en la Chambre des comptes, les dernier juillet et 13e aoust 1603. — *Paris, J. Mettayer,* 1603. In-8°, 35 p.
2 ex. [F. 41067 et 46909 (22)

5126. — Édit et règlement général ... sur le faict des mines et minières... et création d'un grand-maistre superintendant et général réformateur, un lieutenant, un controolleur et un receveur général, ensemble un greffier aux gages, taxations, privilèges, exemptions portées en iceluy... Avec l'arrest donné par le Roy, séant en son Conseil, sur l'ordre et règlement que Sa Majesté veut estre gardé au faict des mines et minières de son royaume, du 14e may 1604. — *Paris, Ve Saugrain et P. Prault,* 1729. In-4°, 30 p. [F. 23610 (572)

5127. — Édict portant création d'un grand-maistre, surintendant et général réformateur des mines et minières du royaume, un lieutenant général, un controlleur général, un receveur général et un greffier desdites mines et minières, ensemble fixation de leurs gages et droits, et portant règlement concernant le fait desdites mines et minières. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 14 p. [F. 23740 (406)

1601, juin. – *Paris.*

5128. — Édict... sur le règlement général des chasses. — *Paris, impr. de M. Patisson,* 1601. In-8°, 14 p. [F. 46909 (23)

5129. — 1602. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46909 (24)

5130. — Édict et déclarations... (du 16 février 1602) sur le faict des chasses et port d'arquebuzes. — *Paris, J. Mettayer,* 1604. In-8°. [F. 46909 (25)
(Inc.)

5131. — Édict... sur le règlement général des chasses, portant deffences à tous seigneurs, gentilshommes et autres de chasser ou faire chasser à toutes sortes de bestes ou gibier défendu par les ordonnances, avec chiens couchans ou courans, porter bricolles, pants de rets et pièces, ne tirer ou faire tirer de l'harquebuze ès bois et forests de Sa Majesté, etc. — *Lionen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1619. In-8°, 32 p. [F. 46909 (26)
(Suivi de l'*Édict,* de juillet 1607, *portant deffences à tous seigneurs, gentilshommes et autres de chasser ou faire chasser à toutes sortes de bestes ou gibier défendu par les ordonnances.*)

5132. — Édict de règlement général pour le fait des chasses. — Édit sur le fait des chasses et pour le port d'arquebuzes (de juillet 1607). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 12 p. [F. 23610 (571)

1601, juin. – *Fontainebleau.*

5133. — (Commissions aux sieurs de La Grange Courtin, Durand et Langlois pour l'exécution des édits des métiers.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. 46909 (27)

1601, 6 juin. – *Fontainebleau.*

5134. — (Lettres de jussion pour l'enregistrement en la Cour des aides de l'édit de novembre 1597 sur l'organisation municipale d'Amiens.) — *Voir* nos 4863-4869.

1601, 8 juin. – *Fontainebleau.*

5135. — Lettres patentes... portant défenses aux drappiers, ouvriers, manufacteurs de drapperie de tenir petites presses à feu ou fourneaux. Vérifiées en la cour de Parlement, suivant la sentence donnée par le prévost de Paris, le 21e de mars 1621 (*sic, pour* 1601). — *Paris,* 1624. In-8°, 14 p. [F. 46909 (28)

5136. — 1624. — *Paris.* In-8°, 14-6 p. [Thoisy. 495 (1)
(Précédé de la sentence du prévôt de Paris.)

5137. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4-7 p. [Thoisy. 377, fol. 21

1601, 22 juin. – *Paris.*

5138. — Lettres de jussion adressée

à la Cour des aides pour la vérification de la déclaration du Roi pour la continuation de la levée d'un sol pour livre durant trois années. — *Voir* nos 5108-5110.

1601, juillet. – *Paris.*

5139. — Édict... portant défenses à toutes personnes... de porter en leurs habillemens aucuns draps ny toilles d'or ou d'argent, clinquans et passemens. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1601. In-8°, 11 p. [F. **46910** (1)

5140. — 1601. — *Ibid.* In-8°, 11 p. [F. **46910** (2)

5141. — 1601. — *Ibid.* In-8°, 10 p. [F. **46910** (3)

5142. — 1601. — *Paris, M. Patisson.* In-8°, 8 p. [F. **46910** (4)

1601, juillet. – *Paris.*

5143. — Édict... sur la réduction des rentes qui se constitueront d'oresnavant à prix d'argent au denier seize. — *Paris, F. Morel*, 1602. In-8°, 12 p. [F. **46910** (5)

5144. — 1602. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 12 p. 2 ex. [F. **46910** (6) et Fz. **1568**

5145. — 1602. — *Dijon, J. Des Planches.* In-8°, 9 p. [F. **46910** (7)

5146. — 1602. — *Lyon, T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 13 p. [F. **46910** (8)

5147. — 1603. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 14 p. [Fz. **2019**

5148. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (573)

(Suivi de l'*Édit portant deffences de faire aucune constitution de rente qui excéde le denier 18 par an*, de mars 1634.)

5149. — Édict... sur la réduction des rentes qui se constitueront d'oresnavant au pris d'argent au denier seize. — *Voir* n° 4473.

5150. — Édict du Roy sur la réduction des rentes qui se constitueront d'oresnavant à prix d'argent au denier quatorze. Publié à Rouen en Parlement, le ...23e de novembre 1602. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier*, 1602. In-8°, 16 p. [Fz. **1750**

5151. — 1610. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. **46910** (9)

1601, juillet. – *Paris.*

5152. — Édict du Roy pour la suppression des offices triennaux créez par son édict... de juin 1597. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier*, 1601. In-8°, 13 p. [F. **46910** (10)

5153. — 1611. — *Paris, F. Morel.* In-8°. 8 p. [F. **46910** (11)

5154. — Édict portant suppression des offices triennaux créez par édict... de juin 1597 et qui excepte de ladite suppression les offices triennaux de l'épargne des parties casuelles et autres y dénommées. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. 2 ex. [F. **21556** (17) et **23610** (574)

1601, juillet. – *Paris.*

5155. — (Édit confirmant les statuts, ordonnances, règlements et privilèges obtenus par les maîtres et gardes de la marchandise de grosserie, mercerie et joaillerie de Paris.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p. [F. **23610** (575)

5156. — Ordonnance... servant de statut aux marchands merciers, grossiers, jouailliers de cette ville de Paris. — *Voir* n° 290.

1601, juillet. – *Paris.*

5157. — Lettres patentes... (confirmant les statuts des maîtres épingliers de Paris). — *Voir* n° 1325.

1601, 6 juillet. – *Paris.*

5158. — (Lettres patentes portant règlement sur le fait des finances et ordonnant aux trésoriers généraux de France d'observer l'édit de décembre 1598 pour la suppression des bureaux

des trésoreries générales.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p. [F. **46910** (12)

1601, 10 juillet. – *Paris.*

5159. — Commissions . . . (des 13 avril et 10 juillet 1601 et 20 juillet 1602) pour le restablissement du commerce et nouvel establissement de toutes manufactures estrangères en ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46909** (13)

1601, 10 juillet. – *Paris.*

5160. — Commission (donnée à Nicolas Bigot) pour le règlement des gabelles. — *Paris, impr. de D. Guillemot,* 1602. In-8°, 6 p. [F. **46910** (13)

1601, 4 août. – *Paris.*

5161. — Lettres de jussion (adressées au Grand Conseil pour la vérification des lettres patentes du 23 décembre 1594, portant exemption de tutelle et curatelle en faveur des secrétaires du Roi). — *Voir* n° 4538.

1601, 13 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5162. — Déclarations. . . (des 11 novembre 1599 et 13 août 1601) sur les traittez de paix de Vervins et Lyon, en faveur de la seigneurie de Genève . . . — *Genève,* 1611. In-8°, 14 p. [8° Lb^{35}. **789**

5163. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [Dép. des Mss, Clair. **797**, p. 457

1601, 25 août. – *Paris.*

5164. — Lettres patentes du Roy contenant l'establissement de la Chambre royale, pour la cognoissance et jugement des abbus et malversations commises en ses finances. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1601. In-8°, 13 p. [F. **46910** (14)

5165. — Lettres, en forme d'édit, portant establissement d'une Chambre royale pour la recherche des abus et malversations commis dans les finances. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23610** (576)

1601, 3 septembre. – *Calais.*

5166. — (Ordonnance du Roi pour la mise en liberté, à l'occasion de son entrée à Calais, de plusieurs prisonniers détenus dans cette ville.) — *Voir* n° 5286.

1601, 3 octobre. – *Paris.*

5167. — Ordonnance (des commissaires députés par Sa Majesté, du 2 octobre 1601) et lettres patentes (du 3 octobre 1601) pour avoir par les commis leurs bureaux ès principales villes des ressorts, et que les marchans et artizans des autres villes et bourgs porteront leurs taxes. — *Paris, J. et P. Mettayer,* 1601. In-8°, 8 p. [Thoisy. **487** (5)

1601, 12 octobre. – *Fontainebleau.*

5168. — Déclaration du Roy pour faire payer par les acquéreurs de son domaine, soit à perpétuité ou à faculté de rachapt, les charges estans sur iceluy. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1602. In-8°, 16 p. [F. **46910** (15)

5169. — 1643. — *Paris, J. Dugast.* In-8°, 16 p. [F. **46910** (16)

5170. — 1735. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 4 p. [F. **21899** (20)

5171. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 10 p. [F. **23610** (577)

1601, 18 octobre. – *Fontainebleau.*

5172. — Déclaration. . . qui continue pendant 3 années la levée du droit de 9 livres 18 sols et sol pour pot en Picardie, et d'un écu par muid de vin à la sortie de ladite province. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 3 p. 2 ex. [F. **23610** (578) et Rés. F. **1126** (53)

1601, 22 octobre. – *Paris.*

5173. — Ordonnance (des commissaires, du 8 octobre 1601) et lettres patentes (du 22 octobre 1601) pour les taxes des commis, huissiers et sergens pour l'édict des arts et mestiers, que les marchans et artizans redevables seront

tenus payer pour leurs taxes... — *Paris, J. et P. Mettayer,* 1601. In-8°, 7 p. [F. **46910** (17)

1601, novembre. – *Paris.*

5174. — Édict pour la vente en hérédité des offices de jaulgeurs et mesureurs de vins et autres breuvages... — *Paris, J. et P. Mettayer,* 1602. In-8°, 34 p. [F. **46910** (18)

(Suivi de l'*Édict de la création des offices de jaulgeurs et mesureurs de vins et autres breuvages*, de février 1596; et des *Lettres patentes du Roy portans confirmation de ses précédentes des 24 juin et 12 d'aoust et establissement des... offices de jaulgeurs et visiteurs de vins... et toutes autres liqueurs*, du 24 juin 1598.)

5175. — Édict pour la vente en hérédité des offices de jaulgeurs et mesureurs de vins et autres breuvages... — *Paris, Vve M. Patisson,* 1603. In-8°, paginé 1-8. [F. **46910** (19)

(Inc.)

1601, novembre. – *Paris.*

5176. — Édict... contenant création de quatres maistres jurez de chacun art et mestier en chacune ville de ce royaume, en faveur de l'heureuse naissance de Monseigneur le d'Aulphin (*sic*). — *Paris, P. Du Pré,* 1603. In-8°, 20 p. [F. **46910** (20)

5177. — 1646. — *Paris, J. Dugast.* In-8°, 16 p. [F. **46910** (21)

1601, novembre. – *Paris.*

5178. — Édit de désunion de l'office de lieutenant particulier de celuy de lieutenant général. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (579)

1601, 12 novembre. – *Paris.*

5179. — Lettres patentes... contenans les noms des juges ordonnez par Sa Majesté en la Chambre royale. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1601. In-8°, 13 p. [F. **46910** (22)

1601, 20 novembre. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5180. — Édict... contenant que toutes personnes qui font trafic d'acheter et vendre vin en gros seront tenus prendre lettres de Sa Majesté pour exercer ledit trafic. Avec les arrests de la Court des aydes en Normandie, donnez sur la vérification dudit édict. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1608. In-8°, 8 p. [F. **46910** (23)

1601, décembre. – *Paris.*

5181. — Édict et ordonnance... contenant plusieurs articles et défenses, tant sur le faict d'artillerie, vente de poudre, composition de salpestres que autres choses concernans ladicte artillerie et officiers d'icelle... — *Paris, impr. de F. Morel,* 1602. In-8°, 23 p. [Dép. des Mss, Fr. **21720**, fol. 230

(Suivi d'un arrêt du Parlement, du 8 mai 1602, portant l'enregistrement avec restrictions, et de lettres de jussion, du 21 mai 1602, pour l'enregistrement pur et simple.)

5182. — 1604. — *Paris, C. Montrœil.* In-8°, 16 p. [F. **46910** (24)

5183. — (S. d.) — *Paris, Vve H. Velut et P. Mansan.* In-8°, 22 p. [F. **46910** (25)

(Contient en plus les arrêts d'enregistrement du Parlement, du 19 juin 1602, et de la Cour des aides, des 9 et 21 août 1602.)

5184-5186. — (3 réimpressions non datées de cet édit.) [F. **23610** (580), F. **23740** (407) et Rés. F. **178** (27)

1601, décembre. – *Paris.*

5187. — Édict... pour la création et érection d'une lettre de maistrise de toute sorte d'arts et mestiers par toutes les villes et bourgs de ce royaume, fait en faveur des entrées de la Royne faictes ou à faire... outre... les deux autres cy-devant et puis n'aguères créés en sa faveur... — (*Paris*), *C. de Montrœil,* 1603. In-8°, 9 p. [F. **46910** (26)

5188. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46910** (27)

1601, décembre. – *Paris.*

5189. — Édict du Roy contenant la suppression des changeurs ès villes de ce royaume èsquelles y a monnoye establye. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet,* 1602. In-8°, 11 p. [F. **46910** (28)

1601, 27 décembre. – *Paris.*

5190. — Lettres de déclaration... portant permission aux hostelliers, taverniers et cabaretiers de... Paris de vendre et fournir à leurs hostes et autres passants de la viande tant rotie que boullie et d'aller au marché achepter des volailles pour boullir. — (*Paris*). *pour C. Niverd, Vᵛᵉ de C. de Monstrœil,* 1604. In-8°, 31 p. [F. **46910** (29)

(Suivi d'une *Sentence du prévost de Paris,* du 29 octobre 1603, *portant enregistrement de ladite déclaration;* d'un *arrest du conseil privé,* du 24 mai 1604, *portant confirmation de ladicte sentence,* et des commissions des 22 novembre 1603 et 26 juin 1604.)

1602, 8 janvier. – *Paris.*

5191. — Déclaration portant que les commissaires de la Chambre royale ne pourront prendre communication des comptes et acquits qu'en la Chambre des comptes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23740** (408)

1602, février. – *Paris.*

5192. — Édict... pour la suppression des offices de payeurs des prévosts des mareschaux de France, visbaillifs, viceneschaulx, viguiers et lieutenans de robbe courte... — *Paris, J. Mettayer,* 1602. In-8°, 8 p. [F. **46911** (1)

5193. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (2)

1602, février. – *Paris.*

5194. — Édict ... pour le retranchement des droicts de deux sols deux deniers faisant partie des trois sols attribuez aux eslens pour la vérification et signature des roolles, et de douze deniers pour chacun bail des aydes, ensemble pour le droict de bordereaux attribuez aux controleurs desdites eslections. Vérifié en la Cour des aydes, le 23 mars 1602. — *Paris, F. Julliot,* 1604. In-8°, 13 p. [F. **46911** (3)

1602, février. – *Paris.*

5195. — (Édit confirmant les privilèges accordés à l'ordre de Prémontré. Suivi d'un mandement, du 23 février 1602, aux gens des Parlements, de favoriser les visiteurs de l'ordre dans l'exercice de leur charge.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23610** (581)

1602, 16 février. – *Paris.*

5196. — Déclaration... sur l'édict des chasses et port d'arquebuzes. — *Voir* n° 5130.

1602, 17 février. – *Paris.*

5197. — Déclaration du Roy sur la commission de la Chambre royale pour les dénonciateurs, touchant les malversations commises en ses finances. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1602. In-8°, 7 p. [F. **46911** (4)

5198. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 7 p. [F. **46911** (5)

1602, 17 février. – *Paris.*

5199. — Lettres patentes... pour le jugement en dernier ressort des récusations qui se proposeront contre les commissaires envoyez par les provinces, et leurs subdéléguez, pour la recherche des financiers. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1602. In-8°, 8 p. [F. **46911** (6)

1602, 20 février. – *Paris.*

5200. — (Lettres de jussion pour l'enregistrement en la Cour des aides de l'édit de novembre 1597, sur l'organisation municipale d'Amiens.) — *Voir* n°ˢ 4863-4869.

1602, 23 février. – *Paris.*

5201. — (Mandement ... aux gens des Parlements et autres juges de favoriser les visiteurs de l'ordre de Prémontré dans l'exercice de leur charge.) — *Voir* n° 5195.

1602, 6 mars. – *Paris.*

5202. — Déclaration du Roy et arrest de son Conseil privé concernant les renonciations des femmes au droit de Velleyen. Publiée en parlement à Rennes, le 25 juin 1602. — *Rennes, impr. de Moricet,* 1679. In-4°, 4 p. [4° F. **56** (29)

1602, 22 mars. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5203. — Déclaration . . . portant exemption de tutelle pour les officiers domestiques de la maison du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (582)

5204. — Exemption de tutelle pour les officiers domestiques de la maison du Roy. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46911** (7)

(Précédé d'un arrêt du Parlement, du 23 avril 1584, qui exempte Louis Aymery, huissier du Grand conseil, de la tutelle des enfants de Marie Du Val, veuve de Poulet Péronnet.)

1602, avril. – *Blois.*

5205. — Édict . . . pour la défense des duels. — *Paris, impr. de la Vve M. Patisson,* 1602. In-8°, 16 p.
3 ex. [F. **46911** (8), Fz. **1781** et **1827**

5206. — 1602. — *Lyon, impr. de T. Ancelin.* In-8°, 16 p. [F. **46911** (9)

5207. — 1627. — *Paris, P. Metteyer.* In-8° monté in-fol., 15 p. [Rés. F. **178** (28)

1602, 3 avril. – *Fontainebleau.*

5208. — Lettres patentes du Roy contenant évocation et renvoy en sa Cour des monnoyes d'une instance d'appel, poursuivie au parlement de Paris, par les orfèvres de Poictiers. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (583)

1602, 21 mai. – *Poitiers.*

5209. — (Lettres de jussion au Parlement pour l'enregistrement pur et simple de l'édit de décembre 1601, sur le fait de l'artillerie, la vente des poudres et la composition des salpêtres.) — *Voir* nos 5181-5183.

1602, 23 mai. – *Poitiers.*

5210. — (Lettres patentes confirmant les pouvoirs des commissaires députés à l'exécution des édits et déclarations qui concernent les permissions de trafiquer des vins en gros.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [Thoisy. **487**, fol. 155

1602, juin. – *Paris.*

5211. — Édict . . . pour la réunion des offices de payeurs des prévosts des mareschaux aux offices de receveurs du taillon en chacune eslection où il y a siège de mareschaussée. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1602. In-8°, 7 p. [F. **46911** (10)

5212. — 1602. — *Paris, J. Mettayer.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (12)

5213. — 1602. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (11)

5214. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (13)

1602, 22 juin. – *Paris.*

5215. — Lettres patentes . . . (des 22 juin et 23 décembre 1602) portant jussion à nosseigneurs de la cour de Parlement pour procéder à la vérification pure et simple de l'édict de création de quattre lettres de maistrisse (*sic*) de toutes sortes d'artisans dont les mestiers sont jurez, en faveur de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin. Vérifiées en Parlement, le 7 février 1603. — *Paris, C. de Monstrœil,* 1603. In-8°, 20 p. [F. **46911** (14)

1602, 5 juillet. – *Paris.*

5216. — Déclaration du Roy contenant Sa Majesté n'avoir entendu comprendre en l'arrest de son Conseil du 9e jour de may 1602, portant surcéance de toutes levées de deniers extraordinaires, l'édict de restablissement des offices de contrerolleurs, viziteurs, marqueurs de cuirs, pour estre lesdictes offices héréditaires et annexez à son domaine, ains veult et entend que ledict

édict soit entièrement exécuté et lesdites offices vendus par tout son royaulme. — *Voir* n° 5023.

1602, 9 juillet. – *Paris.*

5217. — Déclaration... sur l'édict des jaugeurs de vaisseaux de vin, bières, cidres et autres liqueurs. — *Paris, J. Mettayer,* 1602. In-8°, 7 p. [F. **46911** (15)

1602, 20 juillet. – *Paris.*

5218. — Commission du Roy (des 13 avril et 10 juillet 1601 et 20 juillet 1602) pour le restablissement du commerce et nouvel establissement de toutes manufactures estrangères en ce royaume. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46909** (13)

1602, août. – *Paris.*

5219. — Édict... pour la réunion des relais aux postes. — *Paris, F. Morel,* 1604. In-8°, 14 p. [F. **46911** (16)

5220. — 1604. — *Ibid.* In-8°, 14 p. [F. **46911** (17)

5221. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (584)

5222. — Édict du Roy et arrest de la cour de parlement de Rouen pour l'enregistrement d'iceluy, du 5e septembre 1603, portant réunion des chevaux de relais aux postes, avec deffenses à toutes personnes de tenir des chevaux à louage, sans le congé et permission du controlleur général des postes... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (585)

1602, septembre. – *Montceaux.*

5223. — Édict du Roy sur le faict et règlement général de ses monnoyes, contenant l'augmentation du cours des espèces et introduction d'aucunes estrangères. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1602. In-8°, 72 p., fig.
2 ex. [F. **46911** (19) et Rés. F. **2067** (1)

5224. — 1602. — *Tolose, impr. de R. Colomiez.* In-8°, 23 p. [Fz. **2182**

1602, 2 septembre. – *Paris.*

5225. — Déclaration... par laquelle les procez concernans les eaues et forests faits à ceux de la religion prétendue réformée seront jugez en dernier ressort par les juges des eaues et forests... — *Paris, A. Estienne,* 1644. In-8°, 7 p.
2 ex. [F. **25926** (3) et **46911** (20)

1602, 27 septembre. – *Paris.*

5226. — Déclaration du Roy sur son édict et reiglement général des monnoyes du présent mois de septembre. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1602. In-8°, 15 p. [F. **46911** (21)

5227. — 1602. — *Orléans, S. et F. Hotot.* In-8°, 16 p. [F. **46911** (22)

5228. — 1603. — *Paris, Vve N. Roffet.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (23)

1602, 22 octobre. – *Paris.*

5229. — Déclaration du Roy sur son édict du surhaulsement des monnoyes... de septembre dernier, contenant permission de recevoir toutes monnoyes sans poiser. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1602. In-8°, 8 p. [F. **46911** (25)

5230. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (26)

5231. — 1602. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (27)

5232. — 1602. — *Lyon, impr. de T. Ancelin et G. Julliéron.* In-8°, 8 p. [F. **46911** (28)

1602, novembre. – *Fontainebleau.*

5233. — Patentes... pour toute la nation suisse en général... pour l'exemption de tous droits d'aydes, de tailles, d'autres impôts et charges de ville et de police, sur le pied de celle de Louis XI... — Lettres patentes du roy Louis XIII portant confirmation desdits privilèges et

exemptions, du mois de décembre 1618. — *Paris, Vᵛᵉ Saugrain et P. Prault,* 1733. In-4°, 8 p. [Vélins. **990** (1)

5234. — Patentes ... pour toute la nation suisse en général... pour l'exemption de tous droits d'aides, de tailles et d'autres impostz et charges de ville et de police, sur le pied de celle de Louis XI ... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (587)

5235. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (44)

5236. — Lettres patentes ... en faveur de la nation suisse, portant continuation et confirmation des privilèges... à eux donnez par les rois prédécesseurs de Sa Majesté ... d'acquérir tous biens meubles et immeubles et d'en disposer, exemption de toutes tailles, impost, aydes, subvention et du guet et garde de portes, ensemble leurs veuves durant leur viduité. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (588)

(Suivi des lettres patentes de décembre 1618 portant confirmation desdits privilèges.)

5237. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (589)

5238. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [Rés. F. **164** (8)

5239. — Patentes ... pour toute la nation suisse ... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 9 p. [F. **23610** (586)

(Suivi de l'*Arrest du Conseil d'État du Roy*, du 7ᵉ octobre 1710, *qui confirme les anciens et nouveaux privilèges accordés à la nation suisse.*)

1602, novembre. – *Fontainebleau.*

5240. — Édict ... sur la création des lettres de maistrises de chasque art et mestier ès villes, bourgs, faulxbourgs et autres lieux de ce royaume. Vérifié en la court de parlement à Rouen... le 16ᵉ juin 1603. — *Paris, C. de Nyverd, Vᵛᵉ C. de Montrœil,* 1607. In-8°, 8 p. [F. **46911** (29

1602, 4 novembre. – *Paris.*

5241. — Lettres patentes... pour la faculté du rachapt des biens ecclésiastiques encores accordée pour cinq ans, en cas de lézion d'un tiers de juste prix. Vérifiées en Parlement, le 13ᵉ décembre 1602. — *Paris, J. Richer,* 1603. In-8°, 10 p. [F. **46911** (30)

1602, 10 novembre. – *Fontainebleau.*

5242. — Lettres patentes... portant révocation de l'imposition du sold pour livre nommée pancarte. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1602. In-8°, 12 p. [F. **46911** (31)

5243. — 1602. — *Ibid.* In-8°, 12 p. [F. **46911** (32)

5244. — 1613. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 7 p. [F. **46911** (33)

1602, 10 novembre. – *Fontainebleau.*

5245. — Lettres patentes... portant augmentation d'une imposition de 30 sols par muid de vin aux entrées de Paris. — *Paris, impr. de P. Prault,* 1739. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (590) et Rés. F. **1126** (54)

1602, 11 novembre. – *Paris.*

5246. — Commission (à Hubert Froment pour la perception du droit d'ancrage sur les navires étrangers). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46911** (34)

1602, décembre. – *Paris.*

5247. — Édict... portant création et establissement d'un receveur alternatif des tailles et taillon en chacune des six receptes establies au païs de Rouergue et Quercy. — *Paris, F. Morel,* 1603. In-8°, 12 p. [F. **46911** (35)

1602, 10 décembre. – *Fontainebleau.*

5248. — Déclaration du Roy et reiglement que Sa Majesté veut estre observé par les recepveurs payeurs du taillon au payement des gaiges des prévosts des mareschaulx, visbaillifs, vissénéchaulx,

viguiers et lieutenants criminels de robbe courte, et leurs archers, avec attribution à leurs offices des gaiges d'une place d'archer en chacune compagnie supprimée à cest effect. — *Paris, J. Mettayer,* 1603. In-8°, 11 p. [F. **46911** (36)

1602, 13 décembre. – *Paris.*

5249. — (Lettres patentes enjoignant à Thomas Descamps, surintendant de la douane de Lyon, d'assurer l'exécution des baux conclus avec les fermiers des douanes, et portant que les affaires relatives aux douanes de Lyon seront jugées en première instance par ledit surintendant et en appel par le Conseil.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46911** (37)

1602, 19 décembre. – *Paris.*

5250. — Lettres patentes... pour la continuation des douze deniers tournois sur chacun minot de sel durant six années, pour employer à la réparation et entretènement des pavez, ponts, ports et chaussées... de Paris. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46911** (38)

1602, 23 décembre. – *Paris.*

5251. — Lettres patentes... portant jussion à nosseigneurs de la cour de Parlement pour procéder à la vérification pure et simple de l'édict de création de quattre lettres de maistrisse de toutes sortes d'artisans dont les mestiers sont jurez. — *Voir* n° 5215.

1603, janvier. – *Paris.*

5252. — Édict... portant création et establissement de huict sièges d'eslections sur le fait des aydes, tailles, taillon et autres deniers, en chacune des receptes de Condommois, Astaracq et Bazadois, Armagnac, Agennois, les Lannes, Cumenge, Rivière-Verdun, Quercy et Rouergue, dépendans de la généralité de Guienne. — *Paris, F. Morel,* 1603. In-8°, 12 p. [F. **46912** (1)

1603, janvier. – *Paris.*

5253. — Édict... pour l'hérédité de sept deniers attribuez aux grènetiers et controlleurs, advocats, procureurs du Roy et greffiers des greniers à sel... Vérifié en la Cour des aydes, le 28e février 1603. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46912** (2)

1603, janvier. – *Paris.*

5254. — Édit portant division et séparation de la charge d'intendant des turcies et levées des rivières de Loire... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (591)

1603, 8 janvier. – *Paris.*

5255. — Coppie d'une lettre ... à MM. de Genève (pour leur promettre son assistance contre les attaques du duc de Savoie). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [8° Lb[35]. **788**

5256. — Lettre... aux seigneurs de Genève... — *Voir* n° 4665.

1603, février. – *Paris.*

5257. — Lettres de légitimation en faveur de Gaston de Foix, fils de Catherine-Henriette de Balzac, marquise de Verneuil ... — Lettres de légitimation (de janvier 1608) en faveur d'Antoine, comte de Moret, fils de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (45)

5258. — Lettre de légitimation en faveur de Gaston de Foix, fils de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 2 p. [F. **5054** (1)

1603, 3 février. – *Paris.*

5259. — Édict et règlement pour la Chambre des comptes de Montpellier. — *Voir* n° 4984.

1603, 16 février. – *Paris.*

5260. — Lettres de déclaration... portant ampliation du pouvoir, cy-devant donné par Sa Majesté à MM. les commissaires généraux députez pour l'exécution de ses édits et déclaration portant permission de vendre et trafliquer de vin en gros en ce royaume, de faire tout ce qui dépend pour l'exécution d'iceux édict et déclaration. — *Paris, C. de Monstrœil,* 1603. In-8°, 7 p. [F. **46912** (3)

1603, 14 mars. – *Paris.*

5261. — Déclaration du Roy, règlement et arrests (de la sénéchaussée du Maine, du 18 avril 1603, et du présidial du Mans, du 20 novembre 1641) touchant les droits et émoluments du séel ancien des contrats et autres lettres des notaires royaux de ce pays et comté du Maine, pour les trésorier, chapelains et clercs de la chapelle royalle du gué de Mauny, déservie en la ville du Mans. — *Le Mans* (s. d.). In-4°, 8 p. [F. **23610** (592)

1603, 24 mars. – *Paris.*

5262. — Déclaratiou. . . portant deffenses de contraindre les subjects de Sa Majesté de prendre des meuriers . . . — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1603. In-8°, 11 p. [F. **46912** (4)

1603, 1er mai. – *Fontainebleau.*

5263. — Déclaration. . . pour l'ampliation de pouvoir à tous huissiers et sergens du ressort de la cour de parlement de Dijon d'exploicter, priser et vendre biens meubles par tout le royaume... en conséquence de l'édict. . . de janvier 1586. — (*S. l.*) 1606. In-8°, 13 p. [F. **46912** (5)

1603, 3 mai. – *Fontainebleau.*

5264. — Lettres de confirmation des privilèges des cordonniers privilégiez suivant la cour, qui justifie qu'ils peuvent tenir boutique ouverte à Paris et ailleurs, lottir avec les maistres et qu'ils ne sont sujets à la visite des jurez. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (593)

1603, 31 mai. – *Fontainebleau.*

5265. — Brevet de l'Ordre accordé par le Roy aux gentilshommes, capitaines et soldats estropiez pour son service. — (*S. l. n. d.*) In-8° monté in-folio, 2 p. [Rés. F. **178** (33)

5266. — Brevet de l'Ordre accordé aux gentilshommes, capitaines et soldats estropiez. — *Voir* n° 5319.

1603, 1er août. – *Paris.*

5267. — (Lettres de jussion ordonnant au Grand Conseil de laisser les conseillers du Roi jouir de l'exemption de tutelle et curatelle qui leur a été accordée.) — *Voir* n° 4539.

1603, 3 août. – *Paris.*

5268. — Extraict de la sentence de MM. les prévost et eschevins de. . . Paris pour l'exemption de la garde (du 16 novembre 1621). Lettres patentes portans privilèges et exemptions pour la Faculté de médecine. . . — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23719** (5)

1603, 14 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5269. — Lettres patentes. . . portant défenses de chasser ne faire chasser, à quelque sorte de chasse que ce puisse estre, avec l'arquebuze, en tirer ne la porter, ny pistolle ou pistolet. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier,* 1603. In-8°, 11 p. [F. **46912** (6)

5270. — 1603. — *Ibid.* In-8°, 11 p. [F. **21026** (35)

5271. — 1603. — *Lyon, G. Jullieron.* In-8°, 12 p. [F. **46912** (7)

5272. — 1603. — *Lyon, T. Ancelin.* In-8°, 13 p. [F. **46912** (8)

1603, 15 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5273. — Lettres patentes . . . pour les deffenses des armes à feu, avec révocation de tous les brevetz et permissions particulières qu'aucuns pourroyent avoir obtenues depuis les premières deffenses. Publiées en la court de parlement à Rouen, le 5e jour de septembre 1603. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1603. In-8°, 15 p. [F. **46912** (10)

1603, 26 août. – *Rouen.*

5274. — Déclaration. . . portant que le prévôt, maistre des cérémonies, le grand trésorier et le greffier de l'Ordre du Saint-Esprit dîneront aux jours de cérémonies à la table de Sa Majesté. —

Paris, Vve Saugrain et P. Prault, 1730. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. 23610 (594) et 4° F. 1171 (13)

1603, 29 août. – *Rouen.*

5275. — Lettres patentes ... contenant le règlement fait sur les amendes des eaues et forests en Normandie. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. 46912 (11)

1603, septembre. – *Caen.*

5276. — Édict du Roy pour l'exemption en chacune parroisse des villes, bourgs, bourgades et villages de son royaume, où il y aura au-dessoubs de cent feuz une personne, et en celles où il y aura plus de cent feuz deux personnes, tant de toutes charges royalles que des communautez, soit ordinaires ou extraordinaires... ensemble de toutes tutelles et curatelles, dépost, gardes de biens de justice, establissemens de commissaires pour régime, gouvernement et administration de fruits et revenus quelsconques; et pareillement de tous guets et gardes desdites villes, bourgs, bourgades et portes d'icelles, avec exemption de loger les gens de guerre... — *Paris, F. Morel,* 1604. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. 46912 (12) et Thoisy. 495 (3)

5277. — 1604. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46912 (13)

5278. — Édict... contenant exemption en chacune parroisse de ce royaume, où il y aura au-dessous de cent feuz d'une personne, et au-dessus de cent feuz de deux personnes, de toutes charges, tant royalles que de communautez, ordinaires ou extraordinaires... le tout suyvant ledit édit et déclaration sur iceluy (du 30 septembre 1604). Vérifié ès courts de parlement et des aydes de Normandie. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1605. In-4°, 30 p. [F. 23610 (595)

(Suivi des lettres de jussion des 28 juillet, 6 octobre et 3 décembre 1605 adressées à la Cour des aides de Rouen pour la vérification pure et simple de cet édit, et des arrêts de la Cour des aides de Rouen, des 9 août, 29 novembre et 15 décembre 1605.)

5279. — Édict... pour l'exemption en chacune paroisse... où il y aura au-dessoubs de cent feuz une personne et en celles où il y aura plus de cent feuz deux personnes, tant de toutes charges royalles que des communautez... — *Paris,* 1613. In-8°, 8 p. [F. 46912 (14)

5280. — 1623. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 14 p. [F. 46912 (15)

1603, septembre. – *Rouen.*

5281. — Édict... contenant les articles de restablissement des Jésuites en France. Vérifié en Parlement, le 2 janvier 1604. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46912 (16)

5282. — Édit... pour le rétablissement de la Compagnie des Jésuites dans le royaume. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23668 (163)

(Suivi des lettres de jussion du 27 décembre 1603 adressées au Parlement pour la vérification de cet édit, et de l'arrêt de vérification et arrêté du Parlement du 2 janvier 1604 sur le projet d'obtenir une déclaration du Roi.)

5283. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 7 p. [F. 23668 (164)

1603, septembre. – *Rouen.*

5284. — Lettres patentes de confirmation des arrests et règlemens obtenus par la communauté des marchands chandeliers. — *Voir* n° 270.

1603, 17 septembre. – *Caen.*

5285. — Déclaration... donnée en faveur des secrétaires, audienciers, controlleurs et rapporteurs référendaires de la Chancellerie de Provence, par laquelle il est ordonné que lesdits officiers feront, dresseront, minuteront et grossoyeront seuls toutes les lettres de ladite chancellerie... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p. [F. 5001 (46)

1603, 17 septembre. – *Caen.*

5286. — Ordonnance du Roy... à M. le grand aumosnier pour tirer les prisonniers, à cause de son entrée en sa

ville de Caen... — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p.
3 ex. [F. **5001** (47), Thoisy. **135**, fol. 292 et Rés. F. **230** (34)

(Suivi d'une ordonnance, du 3 septembre 1601, pour la mise en liberté de plusieurs prisonniers détenus à Caen et d'un arrêt du Conseil d'État, du 26 décembre 1628, ordonnant l'élargissement de 44 prisonniers détenus à la Conciergerie à cause de l'entrée du Roi à Paris.)

1603, octobre. – *Paris.*

5287. — (Édit... portant création d'une Université à Aix sous le nom de collège royal de Bourbon.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[Dép. des Mss, Clair. **1053**, fol. 121

(Extrait des registres du bureau du collège royal de Bourbon, université et académie de cette ville d'Aix.)

1603, octobre. – *Fontainebleau.*

5288. — (Édit portant confirmation de celui de mars 1592 qui crée un prévôt général des maréchaux de France en Normandie et création de 3 lieutenants de robe longue, 3 lieutenants de robe courte, un greffier général, deux greffiers particuliers et 27 archers.) — *Voir* n° 4287.

1603, 20 octobre. – *Fontainebleau.*

5289. — Règlement... pour le département et assiete des tailles. — *Paris, J. Mettayer,* 1603. In-8°, 11 p.
[F. **46912** (17)

5290. — 1603. — *Lyon, G. Julliéron.* In-8°, 14 p. [F. **46912** (18)

5291. — Règlement... pour le département et assiette des tailles. Avec les annotations de L. Charondas Le Caron, ... — *Paris, P. L'Huillier,* 1604. In-8°, paginé 65-79. [F. **46912** (19)

1603, 23 octobre. – *Fontainebleau.*

5292. — (Commission donnée à Pierre Citoys de faire la recette des deniers revenants-bons des deux sols six deniers levés sur chaque minot de sel.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46912** (20)

1603, novembre. – *Fontainebleau.*

5293. — Édict... pour la revente des greffes, clercs, sceaux et tabellionnages, ensemble du droict de parisis, des esmolumens desdits greffes, clercs et tabellionnages, conjoinctement ou séparément. — *Paris, N. Barbote,* 1605. In-8°, 15 p.
[F. **46912** (21)

5294. — 1736. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **21899** (21) et **23610** (596)

1603, 8 novembre. – *Fontainebleau.*

5295. — Commissions du Roy (du 8 novembre 1603) et de Monseigneur l'admiral (du 31 octobre 1603) au sieur de Monts pour l'habitation ès terres de Lacadie (*sic*), Canada et autres endroits en la Nouvelle France. Ensemble les défenses premières (du 18 décembre 1603) et secondes (du 22 janvier 1605) à tous autres de trafiquer avec les sauvages desdites terres. Avec la vérification en la cour de parlement à Paris. — *Paris, P. Patisson,* 1605. In-8°, 39 p. [F. **46912** (22)

(Suivi des lettres de jussion au parlement de Paris, du 29 janvier 1605, pour l'enregistrement desdites commissions.)

1603, 22 novembre. – *Paris.*

5296. — Commission à Cardin Le Bret, avocat général à la Cour des aides, et à Le Jay, procureur au Châtelet, pour procéder aux taxes dues par les hôteliers et cabaretiers de Paris pour la permission à eux accordée de vendre de la viande. — *Voir* n° 5190.

1603, 18 décembre. – *Paris.*

5297. — Defenses... à toutes personnes autres que le sieur de Monts et ses associez de trafiquer de pelleteryes et autres choses avec les sauvages (du Canada), de l'estendue du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts, ny de s'associer avecques les estrangers pour... troubler en icelle traitte ledit sieur de Monts. — *Voir* n° 5295.

1603, 21 décembre. – *Paris.*

5298. — Lettres patentes... pour faire surceoir la levée faite de la somme de 40 sols parisis pour le port des mande-

mens de la taille, et dix sols parisis pour les crues extraordinaires. Avec l'arrest de la Court des aydes (de Normandie, du 19 janvier 1604) sur la vérification d'icelles. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1604. In-8°, 13 p. [F. **46912** (23)

1604, 3 janvier. – *Paris.*

5299. — Déclaration... qui continue pour trois ans trois mois la levée du droit de 9 livres 18 sols par tonneau de vin entrant en Picardie, un sol par pot de vin vendu en détail et 3 livres par muid de vin à la sortie de ladite province. — *Paris, P. Prault,* 1738. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (597) et Rés. F. **1126** (55)

1604, 4 janvier. – *Paris.*

5300. — Lettre patente en vertu de laquelle M. de Villeroy, simulant vouloir s'attaquer à tous les trésoriers ordinaires des guerres, prétend faire rayer et rejetter des comptes d'un seul d'iceux les parties acquitées, et qui y sont employées en vertu des ordonnances de MM. ses compagnons d'office. — *Voir* n° 4683.

1604, 13 janvier. – *Paris.*

5301. — Lettres patentes... portant contrainte pour procéder au recouvrement des deniers provenans de l'exécution de l'édict faict sur le reiglement des hostelliers, cabarettiers et taverniers de ce royaume. — *Paris, C. de Monstrœil,* 1604. In-8°, 11 p. [F. **46913** (1)

1604, février. – *Paris.*

5302. — (Lettres de confirmation des privilèges des bouchers de Paris.) — *Voir* n° 623.

1604, 8 février. – *Paris.*

5303. — Lettres patentes... contenant défences à toutes personnes ... de mener, conduire et transporter cy-après au pays de l'obéissance du roy d'Espagne et de l'archiduc de Flandres aucunes marchandises, soit par mer ou par terre. Publié à Rouen, le 14e jour de février 1604. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1604. In-8°, 16 p. [F. **46913** (2)

5304. — Déclaration... sur le commerce et traffic des subjects de Sa Majesté ès pays et terres de l'obéissance du roy d'Espagne et des archiducs de Flandres. — *Paris, P. L'Huillier,* 1604. In-8°, 14 p. [F. **46913** (3)

5305. — 1604. — *Paris, suyvant la coppie imprimée chez P. L'Huillier.* In-8°, 16 p. [F. **46913** (4)

5306. — 1604. — *Lyon, T. Ancelin.* In-8°, 16 p. [F. **46913** (6)

5307. — Lettres patentes du Roy sur la défence expresse qu'il fait à tous ses sujets de négocier et avoir aucun commerce ès païs de l'obéissance du roy d'Espaigne et archiducs de Flandres. — *Lyon, G. Julliéron,* 1604. In-8°, 16 p. [F. **46913** (5)

1604, 27 février. – *Paris.*

5308. — (Lettres de commission subrogeant maître Jean Talon aux lieu et place de Noël de Heere et Pierre Bréart, décédés, pour l'exécution des contrats passés avec ces derniers relativement à la levée des droits de gabelle et au paiement et rachat des rentes constituées sur ces droits.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (598)

1604, 3 mars. – *Paris.*

5309. — Déclaration... sur la permission aux gentilshommes de porter harquebuze et chasser sur leurs terres. — *Paris, F. Morel,* 1604. In-8°, 8 p. [F. **46913** (7)

5310. — 1604. — *Paris, J. Mettayer.* In-8°, 11 p. [F. **46913** (8)

1604, 9 mars. – *Paris.*

5311. — Déclaration... sur la translation du domicile des contribuables aux tailles, avec une briève annotation de L. Charondas Le Caron,... — *Paris, P. L'Huillier,* 1604. In-8°, 15 p. [F. **46913** (9)

IMPRIMERIE NATIONALE.

1604, 8 avril. – *Paris.*

5312. — Lettres patentes... portant pouvoir aux marchands fréquentans la rivière de Loyre et autres fleuves y descendans de lever sur leurs denrées et marchandises baissans ou montans par lesdites rivières et fleuves le subside et ayde mentioné par les lettres d'octroy cy-devant par luy et par les autres roys ses prédécesseurs donnez et octroyez, ès villes de Nantes, Saumur, la Charité et partout ailleurs sur lesdits rivière et fleuves y descendans que bon leur semblera. — *Orléans, impr. de G. Hotot,* 1630. In-8°, 8 p. [Rés. F. **1589** (75)

5313. — 1678. — *Orléans, impr. de F. Hotot.* In-8°, 8 p. [Rés. F. **1543** (72)

5314-5315. — Continuation d'octroy aux marchands fréquentans la rivière de Loire. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p.
2 ex. [F. **46913** (10) et Fp. **1727**

1604, mai. – *Paris.*

5316. — Lettres patentes en forme d'édict... sur le reiglement des officiers des eaues et forests de Normandie. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1609. In-8°, 6 p. [F. **46913** (11)

1604, 19 juin. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5317. — Ordonnance portant que les trésoriers de France exécuteront l'article IV du règlement des finances du mois d'aoust 1598, en dressant les estats des receveurs. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23740** (409)

1604, 26 juin. – *Paris.*

5318. — Commission portant attribution des différends qui pourront intervenir (en conséquence des taxes que les hôteliers et cabaretiers doivent payer pour la permission à eux accordée de vendre de la viande). — *Voir* n° 5190.

1604, juillet. – *Paris.*

5319. — Édict du Roy en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiez, vieils et caducs en faisant le service du Roy, contenant le don de la maison royale de la Charité chrestienne, ensemble la recherche des comptes des léproseries, hospitaux, maladreries et autres lieux pitoyables... ensemble des places des religieux laiz à eux affectées de tout temps. Avec l'arrest de vérification, ensemble le brevet de l'Ordre accordé par le Roy aux gentilshommes, capitaines et soldats estropiez pour son service (le 31 mai 1603). — *Paris, P. Charpentier,* 1625. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46913** (12) et Rés. F. **165** (97)

5320. — Édict... fait en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiez, vieils et caducs en faisant le service du Roy... avec l'arrest de vérification. — (*S. l. n. d.*) In-8° monté in-fol., 10 p. [Rés. F. **178** (37)

1604, 6 juillet. – *Paris.*

5321. — Déclaration... sur les édicts... pour l'establissement, vente et revente des offices de regratiers, receveurs et collecteurs par tout le royaume. — *Voir* n°s 2966-2968.

1604, 7 juillet. – *Paris.*

5322. — (Lettres patentes défendant l'importation dans le royaume d'aucunes marchandises venant d'Espagne ou des Pays-Bas.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
[F. **46913** (13)

1604, 21 juillet. – *Monteeaux.*

5323. — (Mandement aux commissaires députés pour la vente des recettes des consignations d'accepter les doublements et tiercements proposés sur les adjudications.) — *Voir* n° 4978.

1604, 30 septembre. – *Paris.*

5324. — (Lettres de commission au sieur de Villemontée, président à la Cour des aides, à Jean Picart, maître des comptes, et à Jean Fourcy, trésorier de France, de fixer les indemnités que devra payer Jean de Moisset, adjudicataire des aides, aux particuliers, villes et communautés auxquels il est substitué en cette charge.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
[F. **23610** (599)

1604, 30 septembre. – *Paris.*

5325. — Déclaration du Roy sur son édict d'exemption (de septembre 1603) d'un ou deux hommes par chacune paroisse (de toutes charges et commissions tant royales que de communauté). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46913** (14)

5326. — Déclaration du Roi (sur son édit d'exemption, de septembre 1603, d'un ou deux hommes dans chaque paroisse). — *Voir* n° 5278.

1604, octobre. – *Paris.*

5327. — Lettres patentes du Roy par lesquelles il unit la charge de garde des meubles du Conseil aux offices des huissiers des Conseils. — *Voir* n° 452.

1604, octobre. – *Fontainebleau.*

5328. — Édict et déclaration (du 27 juillet 1605) pour la vente en hérédité des officiers (*sic*) de jaulgeurs, mesureurs et visiteurs de tonneaux, bariques et autres vaisseaux à mettre vin, cildre, bière, verjus, vinaigre, huille et autres bruvages et liqueurs en la province de Normandie. Vérifiées ès courts de parlement et des aydes de Normandie. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1608. In-8°, 32 p. [F. **46913** (15)

1604, octobre. – *Fontainebleau.*

5329. — Édict... pour la révocation de la Chambre royale et commissaires dépendans d'icelle. — *Paris, P. Mettayer,* 1605. In-8°, 14 p. [F. **46913** (16)

5330. — 1606. — *Paris, H. Velut.* In-8° monté in-fol., 14 p. [Rés. F. **169** (5)

5331. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 16 p. [F. **46913** (17)

(Suivi des *Lettres patentes,* du 23 octobre 1604, *pour la recherche des financiers* et des *Lettres patentes de commission,* du 31 décembre 1604, *contenant les noms des juges et commissionnaires* [sic] *députez par Sa Majesté pour la recherche des financiers.*)

1604, octobre. – *Fontainebleau.*

5332. — Édit portant amnistie à tous les officiers de finances, comptables et autres, de tous les crimes, abus et malversations par eux commis, excepté les faux acquits. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (410)

1604, 22 octobre. – *Fontainebleau.*

5333. — Lettres patentes... sur le règlement des condamnations des amendes, suyvant les ordonnances à l'encontre des appellans. Publié en parlement à Rouen, le 23e jour d'aoust 1605. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1605. In-8°, 8-3 p. 2 ex. [F. **27624** (3) et **46913** (18)

1604, 23 octobre. – *Fontainebleau.*

5334. — Lettres patentes... pour la recherche des financiers. — *Paris, P. Mettayer,* 1605. In-8°, 12 p. [F. **46913** (19)

5335. — Lettres patentes... pour la recherche des financiers. — Lettres patentes... (du 12 septembre 1606) pour l'exécution du précédant édict... en la généralité de Bourdeaus. — *Bourdeaus, S. Millanges,* 1606. 2 pièces in-8°, 8-9 p. [F. **46913** (20) et **46916** (7)

5336. — Lettres patentes... pour la recherche des financiers. — *Voir* n°s 5331 et 5347.

1604, 28 octobre. – *Fontainebleau.*

5337. — (Mandement à tous baillis, sénéchaux, prévôts et juges de veiller à l'exécution de l'arrêt du Conseil défendant aux huissiers d'exploiter sans avoir financé pour l'ampliation de leur office.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p. [F. **46913** (21)

1604, novembre. – *Fontainebleau.*

5338. — Lettres patentes en forme d'édict... pour la révocation de la levée des 30 pour cent, imposez par les roy d'Espagne et archiducs de Flandres sur les marchandises portez de ce royaume

ès pays de leur obéissance, ou qui s'apportoient d'iceux en cedit royaume; avec main levée de l'interdiction cy-devant faite par le Roy à ses subjects du trafic et commerce èsdits pays. Publiées à Rouen, en Parlement, le 22e jour de novembre 1604. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1604. In-8°, 16 p.
[F. **46913** (22)

5339. — Lettres patentes du Roy contenant la liberté du commerce entre ses subjects et ceux du roy d'Espagne et archiducs de Flandres, avec la révocation de la dace des 30 pour cent. — *Rouen, impr. de R. Du Petit-Val,* 1604. In-8°, 14 p. [F. **46913** (23)

1604, 11 novembre. – *Fontainebleau.*

5340. — Déclaration... sur la liberté du commerce entre ses subjects et ceux du roy d'Espagne et archiducs de Flandres, avec la révocation de la dace des 30 pour 100. — *Paris, J. Mettayer,* 1604. In-8°, 6 p. [F. **46913** (25)

1604, décembre. – *Paris.*

5341. — Édit portant création de l'office de controlleur général des restes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p.
[F. **23740** (411)

1604, 12 décembre. – *Paris.*

5342. — Arrest (du Conseil d'État du 7 décembre 1604) et déclaration du Roy (du 12 décembre 1604) contenant la dispense des quarante jours accordée par Sa Majesté, en faveur de tous les officiers de ce royaume qui en voudront jouir, en payant par chacun an quatre deniers pour livre de la valeur et estimation de leurs offices, suivant les estats qui en seront arrestez au Conseil de Sadite Majesté. — *Paris, J. Mettaier,* 1604. In-8°, 31 p. [Thoisy. **486** (8)

5343. — 1604. — *Jouxte la cop. impr. à Paris, chez J. Métayer.* In-8°, 16 p. [Dép. des Mss, Fr. **21761**, fol. 67

5344. — 1606. — *Paris, F. Jacquin.* In-8°, 16 p. [Thoisy. **495** (5)

5345. — Arrest du Conseil d'Estat et lettres patentes sur iceluy portant règlement pour la dispense des quarante jours accordée à tous les officiers du royaume, en payant par chacun an quatre deniers pour livre de la valeur de leurs offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 9 p.
[F. **21555** (53)

1604, 31 décembre. – *Paris.*

5346. — Lettres patentes de commission... contenant les noms des juges et commissaires députez par Sa Majesté pour la recherche des financiers. — *Paris, P. Mettayer,* 1605. In-8°, 13 p. [F. **46913** (26)

5347. — 1605. — *Tours, Z. Griveau.* In-8°, 16 p. [F. **46913** (27)

(Suivi des *Lettres patentes... pour la recherche des financiers,* du 23 octobre 1604.)

5348. — Lettres patentes de commission... contenant les noms des juges et commissionnaires (*sic*) députez par Sa Majesté pour la recherche des financiers. — *Voir* n° 5331.

1605, 1er janvier. – *Paris.*

5349. — Lettres de provision du sieur Morel de l'estat de prévost de la connestablie. — *Voir* n° 3004.

1605, 14 janvier. – *Paris.*

5350. — Édict (de mai 1583) et Déclaration... (du 14 janvier 1605) sur les cartes, tarots et dez. — *Béziers, J. Pech,* 1622. In-8°, 24 p.
[F. **46914** (1)

(Suivi d'arrêts du Conseil d'État des 30 juin 1607, 19 juin 1608, et de la Cour des aides, des 15 septembre et 23 octobre 1607. — Ne contient pas l'édit de 1583.)

5351. — 1623. — *Paris, P. Deshayes.* In-8°, 23 p. [F. **46914** (2)

5352. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 16 p. [F. **12153**

(Suivi des *Lettres patentes...,* du 31 mai 1631, *portant règlement de la consistance et estendue des bureaux de la ferme générale des cartes, tarots et dez.*)

5353. — Déclaration... portant imposition d'un sou 3 deniers sur chaque jeu de cartes et balle de dés et 2 sous 6 deniers sur chaque jeu de tarots. — *Paris, Impr. royale*, 1770. In-4°, 7 p. [Rés. F. **1126** (56)

1605, 22 janvier. - *Paris.*

5354. — Secondes Défenses du Roi à toutes personnes autres que le sieur de Monts et ses associez de trafliquer de pelleteryes et autres choses avec les sauvages (du Canada) de l'estendue du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts ny de s'associer avecques les estrangers pour... troubler en icelle traitte ledit sieur de Monts. — *Voir* n° 5295.

1605, 29 janvier. – *Paris.*

5355. — (Lettres de jussion... pour l'enregistrement au parlement de Paris des commissions des 18 décembre 1603 et 22 janvier 1605, accordées au sieur de Monts pour faire le commerce au Canada.) — *Voir* n° 5295.

1605, 11 février. – *Paris.*

5356. — Lettres patentes... en forme de commission et mandement à Me Jean d'Eschonya faire la recepte générale des deniers provenans des amendes et confiscations jugées et à juger contre les faux monnoyeurs, rongneurs, billonneurs, expositeurs, transports d'or et d'argent hors le royaume et autres contraventions aux ordonnances de Sa Majesté. — *Paris, N. Barbote*, 1606. In-8°, 12 p. [F. **46914** (3)

1605, 17 février. – *Paris.*

5357. — Déclaration... pour les habitans du Berry, touchant les intérests payez volontairement en conséquence des obligations de prest. — *Paris, D. Le Clerc*, 1606. In-8°, 7 p. [F. **46914** (4)

1605, 28 février. – *Paris.*

5358. — Déclaration du Roy sur le rang et ordre que doivent tenir ès assemblées les valets de sa chambre et garde-robe, porte-manteaux, huissiers de chambre, cabinet et antichambre. — *Paris, F. Morel*, 1605. In-8° monté in-fol., 7 p. [Rés. F. **231** (149)

1605, mars.

5359. — (Édit déterminant les attributions de Pierre Le Blanc, sieur Du Rollet, prévôt général du duché de Normandie. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. **23610** (600)

1605, mars. – *Paris.*

5360. — Édict... portant création de vingt-six offices de conseillers notaires et secrétaires du Roy et de ses finances. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier*, 1606. In-8°, 29 p. [F. **46914** (5)

(Suivi des arrêts de la Chambre des comptes, des 14 octobre, 23 novembre et 9 décembre 1605, et des lettres de jussion, des 18 novembre et 1er décembre 1605, relatives à l'enregistrement de l'édit; des arrêts d'enregistrement de la Cour des aides, du 20 décembre 1605, et du Grand Conseil, du 5 janvier 1606; ainsi que de l'arrêt du Conseil d'État du 14 mars 1606, intervenu en conséquence dudit édit.)

1605, avril. – *Paris.*

5361. — Déclaration... qui maintient les porteurs de bled en toutes les fonctions dont ils jouissent, et notamment en la levée du minot. Vérifié en Parlement, le 12 septembre 1605. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (602)

1605, mai. – *Paris.*

5362. — Édict... portant création des offices de chauffecires héréditaires, pourveus par Sa Majesté près les cours de parlement de ce royaume... avec les droicts et privilèges attribuez ausdits offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. **23610** (603)

1605, mai. - *Fontainebleau.*

5363. — Édict et déclaration... (du 1er septembre 1605) portant restablissement aux officiers des eslections des qualitez de présidens, lieutenans et de conseillers, tant à eux qu'aux esleuz et controlleurs, et confirmation de leur exer-

cice continuel, gages, taxations... privilèges et exemptions de toutes tailles, tant ausdits présidents, lieutenans, esleuz et controlleurs qu'aux advocats et procureurs du Roy, receveurs des aydes, tailles et taillon, esleuz particuliers et greffiers desdites eslections... Avec les arrests de vérification de la Chambre des comptes et Cour des aydes, les 11 juillet et 20... septembre 1605. — *Paris*, 1605. In-8°, 16 p. [F. **46914** (7)

5364. — Édit... portant restablissement aux éleuz de leurs qualitez, gages, droits et exemptions de tailles. Verifié en la Chambre des comptes et en la Cour des aydes. — *Paris, F. Morel*, 1605. In-8°, 27 p.
2 ex. [F. **46914** (9) et Thoisy. **495** (6)

(Suivi de la déclaration du 1er septembre.)

5365. — 1605. — *Ibid.* In-8°, 23 p. [F. **46914** (10)

5366. — 1605. — *Paris, L'Huillier.* In-8°, 31 p. [F. **46914** (11)

5367. — 1605. — *Paris, jouxte la coppie de P. L'Huillier.* In-8°, 23 p. [F. **46914** (12)

5368. — Édit... portant restablissement aux éleuz de leurs qualitez, gages, droicts et exemptions de tailles. Verifié en la Chambre des comptes et en la Cour des aydes. Avec deux arrests du Conseil d'Estat... sur ledit édit (des 14 et 21 mars 1606). — *Paris, F. Morel*, 1605 (*sic*). In-8°, 32 p. [F. **46914** (8)

(Suivi de la déclaration du 1er septembre.)

1605, mai. – *Fontainebleau.*

5369. — Édit du Roy... portant continuation et confirmation des privilèges, exemptions, franchises et libertez accordez aux officiers domestiques et commençaux de sa maison et à ceux des autres maisons royales et à leurs veuves durant leur viduité. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p.
[Dép. des Mss, Clair. **360**, fol. 261

(Suivi de la *Déclaration donnée en interprétation de l'édit du mois de may 1605*, du 2 juillet 1605.)

1605, juin. – *Paris.*

5370. — Lettres patentes... portant règlement sur le fait de la grande voirie du royaume de France... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. **23610** (604)

1605, 7 juin. – *Paris.*

5371. — (Lettres de jussion à la Cour des aides de Rouen pour la vérification pure et simple de la déclaration du 23 mai 1596.) — *Voir* n° 4727.

1605, 30 juin. – *Paris.*

5372. — Extraicts d'aucuns arrests tant du Privé Conseil du Roy que Grand Conseil, déclarations et reiglemens faicts et intervenus sur la jurisdiction des prévosts de MM. les connestable et mareschaux de France... — *Paris*, 1605. In-12, 31 p. [F. **26246**

(Avec les *Lettres patentes donnez sur la fonction et en exécution de la charge de M. de Baumevielle, prévost général en la généralité de Languedoy* [sic].)

1605, juillet. – *Paris.*

5373. — Lettres patentes en forme d'édit... pour l'establissement de la manufacture et confection de toutes sortes de savons en ce royaume, et particulièrement en ceste province de Normandie. — *Rouen, M. Le Mégissier*, 1606. In-8°, 19 p.
[Dép. des Mss, Clair. **361**, fol. 1

1605, 2 juillet. – *Paris.*

5374. — Déclaration du Roy donnée en interprétation de l'édit... de may 1605 (relatif aux privilèges des commensaux de sa maison). — *Voir* n° 5369.

1605, 15 juillet. – *Paris.*

5375. — Commission (du Roi) pour l'exécution de l'eedict de may 1597 touchant la réunion à son domaine de tous les offices de notaires royaux de ce royaume pour estre vendus héréditairement à faculté de rachapt perpétuel et establissement d'iceux aux lieux où à présent il n'y a aucuns notaires royaux. — *Voir* n° 4813.

1605, 27 juillet. – *Paris.*

5376. — Déclaration ... pour la vente en hérédité des officiers (*sic*) de jaulgeurs, mesureurs et visiteurs de tonneaux et autres vaisseaux à mettre vin, cildres... et autres bruvages. — *Voir* n° 5328.

1605, 28 juillet. – *Paris.*

5377. — (Lettres de jussion adressées à la Cour des aides de Rouen pour la vérification pure et simple de l'édit de septembre 1603, portant exemption, dans chaque paroisse, d'une ou de deux personnes. — *Voir* n° 5278.

1605, août. – *Paris.*

5378. — Lettres patentes du Roy et arrests de vérification concernans les privilèges du droict de committimus pour MM. les capitaines, lieutenans, enseignes et autres officiers de l'estat-major du régiment des gardes françoises de Sa Majesté. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. **23610** (605)

5379. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. **178** (39)

1605, 4 août. – *Saint-Germain-en-Laye.*

5380. — (Brevet renouvelant pour quatre années la concession des places de sûreté accordées aux protestants.) — *Voir* n° 4945.

1605, 16 août. – *Paris.*

5381. — Lettres patentes du Roy pour l'establissement d'une chambre en son Palais, à Paris, avec pouvoir de juger souverainement et en dernier ressort des abus et malversations commises au fait de ses monnoyes, transports d'or et d'argent... hors de ce royaume, et autres contraventions aux ordonnances de Sa Majesté. — *Paris, N. Barbote,* 1606. In-8°, 11 p. [F. **46914** (14)

1605, septembre. – *Fontainebleau.*

5382. — Édict... pour la création des offices de vendeurs de bestial par toutes les villes, bourgs et bourgades... où il y a foires et marchez. Avec le règlement faict... (en Conseil d'Estat, le 29 mars 1608) sur l'establissement et exécution dudit édict. — *Paris, Vᵛᵉ N. Roffet,* 1608. In-8°, 48 p.
2 ex. [F. **46914** (15) et Thoisy. **495** (7)

5383. — 1608. — *Paris, impr. de J. Trichard.* In-8°, 48 p. [F. **46914** (16)

5384. — 1620. — *Paris, F. Morel.* In-8°, 48 p. [F. **46914** (17)

5385. — (S. d.) — *Paris, impr. de R. Chevillion.* In-4°, 14 p. [F. **23610** (606)

5386. — (S. d.) — *Ibid.* In-4°, 14 p. [F. **23610** (607)

1605, 1er septembre. – *Paris.*

5387. — Déclaration du Roy sur son édict de may 1605 portant restablissement des esleuz. — *Voir* nᵒˢ 5363-5367.

1605, 4 septembre. – *Paris.*

5388. — Lettres patentes... pour le changement d'octroy, envoyées à la séance et tenue des Estats généraux de... Normendie. — *Rouen, M. Le Messgissier,* 1605. In-8°, 8 p. [F. **46914** (18)

1605, 10 septembre. – *Fontainebleau.*

5389. — Lettres d'évocation qui renvoye devant le prévôt de l'Hôtel une instance pendante devant le prévôt de Paris où des officiers du Roy étoient partie... et qui... confirment que les officiers de la maison du Roy ne sont justiciables que du prévôt de l'Hôtel et non du prévôt de Paris ni d'autres juges. — *Paris, impr. de J. Collombat,* 1722. In-4°, 3 p. [F. **23610** (608)

1605, 6 octobre. – *Tours.*

5390. — (Secondes lettres de jussion adressées à la Cour des aides de Rouen pour la vérification pure et simple de l'édit de septembre 1603, portant l'exemption d'une ou de deux personnes dans chaque paroisse.) — *Voir* n° 5278.

1605, décembre. – *Paris.*

5391. — (Édit supprimant les offices de jaugeurs en Normandie et rétablissant ces mêmes offices pour être vendus en hérédité à faculté de rachat perpétuel. Suivi de l'arrêt d'enregistrement de la Cour des aides de Rouen, du 21 mai 1607.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [F. **46914** (19)

1605, 3 décembre. – *Paris.*

5392. — (Troisièmes lettres de jussion adressées à la Cour des aides de Rouen pour la vérification pure et simple de l'édit de septembre 1603, portant exemption d'une ou de deux personnes dans chaque paroisse.) — *Voir* n° 5278.

1605, 21 décembre. – *Paris.*

5393. — Déclaration... portant que le droit de traite domaniale, étably par édit de 1577, sera... levé au païs de Languedoc sur les bleds... vins et toilles qui sortiront du royaume et sur le bestial et chastaignes, au lieu du droit de patente qui se levoit audit païs, etc. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (609) et Rés. F. **918** (14)

1606, janvier. – *Paris.*

5394. — Édits (de janvier 1606, février 1656 et août 1668) et déclarations (des 16 juin 1608, 30 novembre 1609, 18 mai 1639, 22 septembre 1646, 30 avril 1654 et 17 août 1672) par lesquelles Sa Majesté donne pouvoir à ses premiers médecins de commettre, par toutes les villes et autres lieux de son royaume, un ou deux chirurgiens pour faire tous deux ensemble concurremment, et l'un en l'absence de l'autre, à l'exclusion de tous chirurgiens, les rapports et visitations des corps morts, blessez, mutilez, noyez, prisonniers et autres qui se font par autorité de justice... Vérifiez et enregistrez au Grand Conseil. — *Paris, F. Muguet,* 1681. In-4°, 60 p. [F. **23610** (610)

5395. — (Édit et déclarations des 16 juin 1608, 30 novembre 1609 et 20 août 1610 du Roi donnant à son premier médecin pouvoir de créer des chirurgiens pour les visites de malades et de blessés, ordonnées par autorité de justice.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 43 p. [F. **27624** (26)

1606, janvier. – *Paris.*

5396. — Édict... portant érection d'un office de notaire et greffier de collocation en chacune des villes royales de ce païs. — *Aix, J. Tholosan,* 1608. In-4°, 11 p. [F. **23610** (611)

1606, février. – *Paris.*

5397. — Édict du Roy pour la création de deux maistrises de chacun mestier en toutes les villes... et lieux de ce royaume, païs, terres et seigneuries de son obéissance, en faveur de la naissance de Madame, seconde fille de France. — *Paris, H. Velut,* 1606. In-8°, 14 p. [F. **46915** (1)

5398. — 1616. — *Paris, P. Ramier.* In-8°, 14 p. [F. **46915** (2)

1606, février. – *Paris.*

5399. — (Lettres patentes confirmant les statuts des maîtres et marchands foulons.) — *Voir* n° 443.

1606, 3 février. – *Paris.*

5400. — Édict et déclaration... qui déclare les successions libres entre la Savoye et la Bresse et qui confirme généralement l'ancienne coustume de succéder aux autres provinces. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1730. In-4°, 4 p. [F. **21899** (22)

5401. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. **23610** (612)

1606, 21 février. – *Paris.*

5402. — Lettres patentes de déclaration... servans d'interprétation et règlement aux charges et fonctions des auditeurs des comptes tutellaires et commissaires experts avec leurs greffiers, en conséquence de l'édict... de novembre 1596, vérifié en la cour de parlement

de Provence par arrest du 10e mars 1605. — *Aix, impr. de J. Tholosan* (s. d.). In-4°, 7 p. [F. 23610 (613)

5403. — Lettres patentes de déclaration . . . servans d'interprétation et règlement aux charges et fonctions des auditeurs des comptes tutélaires et commissaires experts. — *Voir* n° 4759.

1606, 22 février. – *Paris.*

5404. — Ordonnances et règlement touchant l'exercice des prévost et visbaillifs de Normandie. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1606. In-8°, 15 p. [F. 46915 (4)

5405. — 1612. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46915 (5)

1606, mars. – *Paris.*

5406. — Édict du Roy contenant création de deux offices d'huissiers-audianciers en toutes les justices royales et ordinaires, estans au ressort de la cour de parlement de Provence... Vérifié au parlement de Provence... le 11e février 1617. — *Paris, A. Estiene,* 1655. In-4°, 8 p. [F. 23610 (614)

1606, 6 mars. – *Paris.*

5407. — (Règlement ordonnant que les dons des droits seigneuriaux et des revenus casuels du domaine ne pourront être faits que pour la moitié seulement, et les remises desdits droits et revenus que pour les deux tiers.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 15 p. [F. 46915 (6)

(Suivi d'un arrêt du Conseil d'État, du 8 février 1634, pour l'exécution de ce règlement par la Chambre des comptes de Grenoble.)

1606, 9 mars. – *Paris.*

5408. — Lettres patentes (confirmant les privilèges des sous-maîtres, chantres, chapelains et clercs de la chapelle de musique et de l'oratoire du Roi). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 11 p. [F. 23610 (615)

(Suivi des lettres des 20 août 1612 et 3 février 1644 confirmatives de ces privilèges.)

1606, 10 mars. – *Paris.*

5409. — (Commission à Viguier, maître des requêtes de l'Hôtel, Prévost, conseiller-maître à la Chambre des comptes, Foucauld, conseiller à la Cour des aides, et David Arnault, contrôleur général des restes, pour la vente des offices de regrattiers et revendeurs de sel à petites mesures.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 10 p. [F. 46915 (7)

1606, 14 mars. – *Paris.*

5410. — Déclaration... de commutation des obligations faictes au pays d'Anjou, avec stipulation et continuation d'intérests en rentes constituées au denier seize, et validation des intérests payez comme arrérages de rentes. — *Paris, D. Le Clerc,* 1606. In-8°, 12 p. [F. 46915 (8)

5411. — 1606. — *Angers, A. Hernault.* In-8°, 14 p. [F. 46915 (9)

5412. — Déclaration... touchant les intérests des obligations personnelles. Avec un arrest de la cour de Parlement, du 20 février 1620, pour imputer les intérests payés au sort principal, pour les provinces d'Anjou, Touraine, Berry et le Maine. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1620. In-8°, 15 p. [F. 46915 (10)

5413. — 1620. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46915 (11)

1606, 26 mars. – *Reims.*

5414. — Lettres patentes... pour l'establissement du collège de la Compagnie de Jésus en la ville de Reims. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 23 p. [F. 46915 (12)

1606, mai. – *Paris.*

5415. — Édict... portant création de deux offices d'huissiers audienciers en chacun siège des présidiaux... et autres justices du parlement de Tholouze. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier,* 1607. In-8°, 11 p. [F. 46915 (15)

1606, mai. – *Paris.*

5416. — Édict... portant création de deux offices d'huissiers-audienciers en chacun siège des présidiaux ... et autres justices du ressort du parlement de Bourdeaux. Vérifié audit Parlement, le 21e février 1607. — *Paris, A. Estiene,* 1655. In-4°, 8 p. [F. **23610** (616)

5417. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46915** (14)

(Suivi de l'arrêt de vérification au parlement de Bordeaux, du 2 janvier 1607, et des Lettres patentes... du 10 février 1617 pour la réception des huissiers-audienciers.)

1606, 26 mai. – *Fontainebleau.*

5418. — Édict... contenant défences à toutes personnes de ne chasser ny porter harquebuses, pistolles ne pistolests, n'autre bastons à feu généralement par tout le royaume de France. — *Dijon, impr. de J. Des Planches,* 1606. In-8°, 8 p. [F. **46915** (15)

1606, 27 mai. – *Fontainebleau.*

5419. — (Déclaration sur l'édit d'août 1578 relatif aux avocats du roi près les sièges présidiaux.) — *Voir* n° 3172.

1606, juin. – *Paris.*

5420. — Lettres patentes en forme d'édict... contenant création des offices de controlleurs des tiltres pour estre vendus en hérédité, avec les charges et droicts attribuez audit office. Avec les arrests de la cour de parlement (de Rouen) donnez... les 17e juillet et 11e d'aoust 1606. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1618. In-8°, 24 p. [F. **46915** (16)

5421. — 1648. — *Rouen, D. Du Petit Val.* In-8°, 24 p. [F. **46915** (17)

5422. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 11 p. [F. **46915** (18)

1606, juin. – *Paris.*

5423. — Édict... contenant la création de deux conseillers, assesseurs, certificateurs de criées et diligences de décrets en chacun bailliage et vicomtez de Normandie. Vérifié en la cour de parlement de Rouen... le 17 juillet 1606. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 12 p. [F. **46915** (19)

(Suivi des *Lettres patentes*, du 27 décembre 1606, *par lesquelles Sa Majesté veut que les conseillers assesseurs, certificateurs de criées et diligences de décrets en Normandie rapportent lesdictes criées et décrets privativement à tous juges, leurs lieutenants ou advocats.*)

5424. — (Édit du Roi portant création de deux offices de conseillers assesseurs certificateurs des criées en chaque vicomté et bailliage de Normandie.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 5 p. [F. **46916** (27 *bis*)

1606, juin. – *Paris.*

5425. — Édict... faict en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiez, vieux et caducqs... Aves l'arrest de vérification. — *Paris, N. Barbote,* 1606. In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46915** (21) et Fz. **2245**

5426. — (Un autre ex. monté in-fol.) [Rés. F. **178** (40)

5427. — 1606. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [Rés. F. **165** (98)

5428. — 1607. — *Troyes, impr. de P. Chevillot.* In-8°, 16 p. [F. **46915** (22)

5429. — 1608. — *Paris, N. Barbote.* In-8°, 16 p. [Thoisy. **495** (9)

5430. — 1646. — *Paris, R. Baudry.* In-4°, 15 p.
2 ex. [F. **21252** (2) et **23610** (617)

1606, juin. – *Paris.*

5431. — (Édit augmentant d'un sol le droit de présentation perçu par les greffiers des bailliages et autres juridictions royales de Normandie.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6–4 p. [F. **46915** (20)

5432. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 6–4–4 p. [F. **27624** (16-18)

1606, 23 juin. – *Paris.*

5433. — Déclaration... portant que les secrétaires du Roy sont exempts du droit de consignation, tant pour les choses sur eux vendues que pour celles par eux acquises. — *Paris, impr. de Vve L. Rondet* (s. d.). In-fol., 2 p.
[Thoisy. **86**, fol. 9

5434. — Lettres patentes portant confirmation de l'exemption des droicts de lots et ventes et autres en faveur des conseillers et secrétaires (du Roy). — *Voir* n° 3882.

1606, 3 juillet. – *Paris.*

5435. — Lettres patentes, par lesquelles la ville de Lyon est déclarée exempte de la maistrise des mestiers, des chefs d'œuvres et expériences. — *Voir* 1661, 18 mai.

1606, 7 juillet. – *Paris.*

5436. — Reiglement fait par le Roy pour les logis de sa cour et suitte. — *Paris, S. Moreau*, 1606. In-8°, 15 p.
[F. **46915** (23)

5437. — (Un autre ex. monté in-fol.)
[Rés. F. **232** (89)

5438. — Édit... portant règlement pour les logemens à la craye que les maréchaux des logis et fourriers doivent faire pour la cour et suite du Roy... — *Paris, P. Prault*, 1745. In-4°, 11 p.
[F. **23610** (619)

1606, août. – *Paris.*

5439. — Édict... portant défenses aux notaires et tabellions... de plus insérer ès contracts les renonciations au bénéfice du velléian. — *Paris, F. Morel*, 1607. In-8°, 7 p. [F. **46916** (1)

5440. — 1607. — *Paris, P. L'Huillier et P. Mettayer.* In-8°, 10 p.
2 ex. [F. **26217** (3) et **46916** (2)

5441. — 1607. — *Lyon, G. Julliéron et T. Ancelin.* In-8°, 7 p.
[F. **46916** (3)

5442. — 1607. — *Tours, impr. de Z. Griveau.* In-8°, 8 p. [F. **46916** (4)

5443. — Édict et déclaration... des mois d'aoust 1606 et avril 1664, par lesquelles les obligations contractées par les femmes, de l'autorité de leurs maris dans la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forests, Beaujolois et Masconois, sont déclarées bonnes et valables... Vérifiées et enregistrées au Parlement, le 22 may 1607 et 21 aoust 1664, et arrest rendu en conséquence, suivant la disposition desdits édict et déclaration, le 6 septembre 1664. — *Paris, impr. de A. Vitré*, 1664. In-fol., 16 p. [F. **5001** (48)

5444. — 1665. — *Lyon, impr. de C. Chancey.* In-4°, 9 p.
[F. **23612** (748)

1606, août. – *Paris.*

5445. — Édict... portant création d'auditeurs de comptes et experts jurez ès pays de Languedoc et ressort du parlement de Tholose. — *Paris, F. Morel*, 1607. In-8°, 8 p. [F. **46916** (5)

1606, septembre. – *Fontainebleau.*

5446. — Édict... pour la création des offices de lieutenans du prévost général de Languedoc, avec leurs greffiers, pour estre establis en chacun diocèze du ressort de la cour de parlement de Thoulouze. — *Paris, N. Barbote*, 1606. In-8°, 12 p. [F. **46916** (6)

1606, 12 septembre. – *Fontainebleau.*

5447. — Lettres patentes... contenant commission pour l'exécution du précédant édict et déclaration (d'octobre 1604) pour la recherche des financiers en la généralité de Bourdeaus. — *Bourdeaus, S. Millanges*, 1606. In-8°, 9 p.
[F. **46916** (7)

1606, 16 septembre. – *Fontainebleau.*

5448. — Édit... portant création nouvelle et fixation du nombre des marchands privilégiez suivant la cour et les conseils du Roy... Registré au Grand

Conseil, le 18 janvier 1607. — (*Paris*), *impr. de Négo* (s. d.). In-4°, 7 p. [F. 23610 (626)

1606, octobre. – *Fontainebleau.*

5449. — Édict... sur la création des lettres de maistrises de chaque art et mestier ès villes, bourgs, faulxbourgs et autres lieux de ce royaume. Vérifié en la court de parlement à Rouen... le 2... décembre 1606. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 15 p. [F. 46916 (8)

1606, novembre. – *Fontainebleau.*

5450. — Édict... portant deffences de porter sur les habits aucuns draps ne toille d'or ou d'argent. — *Paris, P. Mettayer,* 1607. In-8°, 11 p. [F. 46916 (9)

5451. — 1607. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. 46916 (10)

5452. — 1607. — *Lyon, impr. de T. Ancelin.* In-8°, 13 p. [F. 46916 (11)

1606, décembre. – *Paris.*

5453. — Édict... sur les plaintes et remonstrances du clergé de France généralement assemblé... en la ville de Paris, l'an 1606. — *Paris, J. Richer,* 1607. In-8°, 13 ff. [F. 46916 (12)

5454. — 1607. — *Ibid.* In-8°, 14 ff. 2 ex. [F. 46553 et 46916 (13)

5455. — Édict... sur les plaintes et remonstrances du clergé de France, généralement assemblé... en la ville de Paris, l'an 1606. Avec l'arrest de vérifiication du parlement de Rouen, le 20... febvrier 1612. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1612. In-8°, 38 p. [F. 46916 (14)

1606, décembre. – *Paris.*

5456. — Édict... par lequel les ecclésiasticques de Normandie sont maintenus en la jouissance des dixmes des bois. Vérifié au parlement de Rouen et enregistré au siège de la Table de marbre. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1609. In-8°, 16 p. [F. 46916 (15)

5457. — 1612. — *Ibid.* In-8°, 8 p. [F. 46916 (16)

(Ne contient pas les arrêts de vérification et d'enregistrement.)

5458. — 1653. — *Rouen, impr. de J. Viret.* In-8°, 8 p. [F. 46916 (17)

1606, décembre. – *Paris.*

5459. — Édict pour la faculté du rachapt des biens ecclésiastiques accordée par le Roy pour cinq ans, sans faire aucune preuve de lézion. Vérifié en Parlement, le 3e juillet... 1609. — *Paris, J. Richer,* 1612. In-8°, 16 p. [F. 46916 (18)

(Avec les lettres de jussion au Parlement, du 16 mars 1609.)

5460. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 5 p. [F. 46554

(Ne contient pas les lettres de jussion.)

5461. — Édict du Roy par lequel est permis aux ecclésiastiques de France réunir à leurs bénéfices les domaines vendus depuis quarante ans, encores qu'il n'y eust lésion. Avec l'arrest de vérification au Grand Conseil. — *Paris, F. Huby,* 1608. In-8°, 16 p. [F. 46916 (19)

5462. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46916 (20)

5463. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 16 p. [F. 46916 (21)

5464. — Édict du Roy portant pouvoir aux ecclésiastiques de rachepter leurs biens... cy-devant vendus et aliénez, et ce sans faire aucune preuve de lézion... Verifié en Parlement, le 3e de juillet 1609. Avec autre déclaration du 8 juin... 1609 portant le mesme pouvoir, nonobstant arrests, jugemens, sentences, contracts et obligations, en quelque manière que ce soit. — *Paris, A. Estienne,* 1629. In-8°, 13 p. [F. 46916 (22)

1606, 9 décembre. – *Paris.*

5465. — Lettres patentes pour la continuation des bureaux du clergé de France

établis ès villes de Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Tholoze, Bourdeaux et Aix en Provence, pour juger souverainement des différents concernans le faict des décimes. Avec l'arrest de vérification du parlement de Rouen. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1609. In-8°, 16 p. [F. **46916** (23)

5466. — Lettres d'establissement de juges ès villes de Paris, Lyon, Rouen, Bourges, Tholoze, Bourdeaux et Aix en Provence, pour juger souverainement des différens concernans le fait des décimes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 11 p. [F. **46549**

1606, 9 décembre. – *Paris.*

5467. — Lettres d'exemption pour le clergé de bailler par déclaration, adveu et dénombrement leurs terres et possessions du droict de francs fiefs et nouveaux acquests, avec main-levée des saisies qui pourroient avoir esté faites sur quelques bénéficiers. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p.
2 ex. [F. **46548** et **46916** (24)

1606, 9 décembre. – *Paris.*

5468. — Lettres pour empescher qu'un diocèse ou bénéficier ne puisse estre contraint pour l'autre. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p.
2 ex. [F. **46550** et **46916** (25)

1606, 9 décembre. – *Paris.*

5469. — (Lettres patentes portant) Reiglement des indultères. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46916** (26)

1606, 23 décembre. – *Paris.*

5470. — Déclaration... qui continue pendant deux années la levée des 30 sols par muid de vin aux entrées de Paris. Registrée en la Cour des aydes, le 20 septembre 1607. — *Paris, Vᵉ Sangrain et P. Prault,* 1724. In-4°, 4 p. [F. **23610** (621)

5471. — 1740. — *Paris, P. Prault.* In-4°.
2 ex. [F. **23610** (622) et Rés. F. **1126** (57)

1606, 27 décembre. – *Paris.*

5472. — Lettres patentes en forme d'édict, par lequel le Roy a créé et érigé en tiltre d'office deux conseillers assesseurs certificateurs, et sans aucuns gaiges, en chacune viconté et bailliage de Normandie. — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1609. In-8°, 6 p. [F. **46916** (27)

5473. — Lettres patentes... par lesquelles Sa Majesté veut que les conseillers, assesseurs, certificateurs de criées et diligences de décrets en Normandie rapportent lesdites criées et décrets privativement à tous juges. — *Voir* n° 5423.

1607, janvier. – *Paris.*

5474. — Édict... pour le desseichement des maraiz, publié en Parlement, le 23 avril (*sic pour* août) 1613. Ensemble les déclarations (des 5 juillet et 19 octobre 1613) et arrests intervenus en conséquence d'iceluy. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1622. In-8°, 40 p. [F. **46917** (1)

5475. — Édit... pour le dessèchement des marais... Publié en Parlement le 23 août 1613. — *Paris, Prault,* 176 In-4°, 15 p. [F. **23610** (6 2·

5476. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 12 p. [F. **23610** (624)

1607, janvier. – *Paris.*

5477. — Édit... pour l'establissement de la Chambre de justice. — (*S. l. n. d.*) In-8°, paginé 3-14. [F. **46917** (2)

5478. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, paginé 3-14.
2 ex. [F. **46917** (3) et Fz. **1828**

5479. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 5 p. [F. **23740** (412)

1607, janvier. – *Paris.*

5480. — Édict de l'establissement de la manufacture de tapisseries, façon de Flandres, en France. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 4 p. [F. **5001** (49)

1607, 4 janvier. – *Paris.*

5481. — Lettres patentes... par lesquelles Sa Majesté veut et entend que la qualité de second président ès eslections de ce royaume, vaccant par mort... ou autrement, demeure extainte et supprimée. Avec l'arrest de la Court des aydes en Normandie... sur la vérification dudit édict. — *Rouen, M. Le Mesgissier,* 1607. In-8°, 14 p. [F.46917 (5)

1607, 18 janvier. – *Paris.*

5482. — Lettres patentes... et commission pour la conduite des condemnez aux galères. — *Paris, N. Barbote,* 1607. In-8°, 9 p. [F. 46917 (5 *bis*)

1607, 22 janvier. – *Paris.*

5483. — Articles accordez entre Henry IV, roy de France et de Navarre, et Jacques, roy de la Grand'Bretagne, pour la liberté du commerce de leurs subjets ès royaumes, pays et terres de l'obeissance de leurs Majestez (24 février 1606)... (Avec les lettres patentes de déclaration de Henri IV mandant au Parlement d'enregistrer ledit traité.) — *Rouen, impr. de M. Le Mesgissier,* 1626. In-8°, sign. A-B. [F. 26074

1607, février. – *Paris.*

5484. — Édict... de la désunion et création de l'office de capitaine des guides de Sa Majesté et de ses camps et armées, portant survivance en faveur du sieur Petit, seul pourveu dudit office. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p. [Rés. F. 178 (44)

1607, 12 février. – *Paris.*

5485. — Déclaration... portant nouveau pouvoir et attribution aux substituds des procureurs du Roy des bailliages, séneschaussées... et autres sièges royaux... de plaider, postuler, escrire et consulter ès causes où Sa Majesté n'a intérest. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p. [F. 46917 (6)

5486. — Déclaration du Roy contenant nouveau pouvoir et attribution aux substituts des procureurs du Roy aux bailliages... et autres sièges royaux de ce royaume de plaider, postuler, écrire et consulter ès causes où Sa Majesté n'a intérest. — *Voir* n° 3849.

(Même acte que le précédent daté du 22 février.)

1607, 22 février. – *Paris.*

5487. — (Lettres patentes... donnant à Pierre Fricourt la ferme de l'imposition sur les cartes, dés et tarots.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. 46917(7)

1607, mars. – *Paris.*

5488. — Édict... contenant création d'un office de marchands de vins ordinaires en gros et détail, privilégié à la cour et suite de Sa Majesté et de ses conseils, outre le nombre de douze anciens, duquel office Sa Majesté auroit pourvu feu Nicolas Jacquet... et estant ledit office vacquant... Sa Majesté en auroit pourvu Jean Petit par ses lettres patentes du 15 (*sic, pour* 20) novembre 1618... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 7 p. [F. 23610 (625)

5489. — (S. d.) — (*Paris*), *impr. de J. Mestais.* In-4°, 4 p. [F. 23610 (626)

(Ne contient pas les lettres patentes du 20 novembre 1618.)

1607, avril. – *Fontainebleau.*

5490. — Édict... pour la création de deux maistrises de chacun art et mestier en toutes les villes jurées, faulxbourgs et lieux de ce royaume, en faveur de l'heureuse naissance de Monseigneur le duc d'Orléans, second filz de France. — *Paris, H. Velut* (s. d.). In-8°, 13 p. [F. 46917 (8)

5491. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 2 p. [F. 5001 (50)

1607, avril. – *Paris.*

5492. — Édit portant rétablissement des offices de changeurs héréditaires... — (*S. l. n. d.*) In-4°, 8 p. [F. 23610 (627)

5493. — Édict... portant restablissement des offices de chaugeurs héréditaires par toutes les villes de ce royaume;

ensemble l'édict de création desdits offices (d'août 1555), déclaration et ampliation d'iceluy (des 17 octobre et 29 décembre 1581). — *Paris, F. Morel,* 1607. In-8°, 4 p. [F. **46917** (15)

(Même acte que le précédent daté par erreur du mois d'août 1607.)

5494. — Édict du Roy portant restablissement des offices de changeurs héréditaires par toutes les villes de ce royaume. — *Voir* n° 3270.

1607, avril. – *Paris.*

5495. — (Lettres de confirmation des nouveaux statuts des maîtres de la communauté des potiers de terre carleurs de Paris.) — *Voir* n° 405.

1607, 9 avril. – *Fontainebleau.*

5496. — (Lettres patentes nommant les membres de la Chambre de justice établie par l'édict de janvier 1607.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, paginé 3-8.
2 ex. [F. **46917** (4 et 9)

1607, 9 avril. – *Fontainebleau.*

5497. — (Lettres de commission nommant Claude Mangot, sieur de Villian, procureur de la chambre de justice nouvellement instituée.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p.
2 ex. [F. **46917** (4 *bis* et 10)

1607, mai. – *Paris.*

5498. — Édit... portant don... à l'Hôtel-Dieu sur chaque minot de sel qui se vendra dans tous les greniers de la généralité de Paris de 10 sols, dont 5 sols pendant 15 années seulement, pour continuer le bâtiment de l'hôpital du fauxbourg Saint-Marcel, et 5 sols à perpétuité pour construire... un autre hôpital... du côté de la ville de Saint-Denis, lesquels deux hôpitaux seroient destinés à recevoir les malades en tems de contagion... — *Paris, P.-G. Simon,* 1742. In-4°, 8 p. [F. **23610** (628)

1607, 9 juin. – *Fontainebleau.*

5499. — (Lettres de commission à Me de Blays, sieur Du Quesnay, conseiller au parlement de Rouen, pour procéder au jugement des substituts des avocats et procureurs généraux de tous sièges royaux ayant refusé de payer la taxe fixée par les lettres patentes du 27 juin 1606.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. **46917** (11)

1607, juillet. – *Paris.*

5500. — Édict et déclaration du Roy sur l'union et incorporation de son ancien patrimoine mouvant de la couronne de France au domaine d'icelle, avec l'arrest de la cour de parlement de Tolose sur la vérifiication... dudit édict... Ensemble l'interprétation des causes d'iceluy, par Me maistre Pierre de Beloy,... — *Toulouse, Colomiès,* 1608. In-8°, XXVIII-203 p. [F. **25948**

5501. — Édict... pour la réunion de l'ancien domaine de Navarre à la couronne de France. Vérifié en Parlement, le 7e jour de septembre 1607. — *Paris, P. Ramier,* 1623. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46417** (12) et Thoisy. **495** (13)

5502. — 1735. — *Paris, P. Prault.* In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **21899** (23) et F. **23610** (629)

1607, juillet. – *Paris.*

5503. — Édict... portant deffences à tous seigneurs, gentilshommes et autres de chasser et faire chasser à toutes sortes de bestes ou gibier defendu par les ordonnances, avec chiens couchans ou courans, porter bricolles, pants de rets et pièces, ne tirer ou faire tirer de l'harquebuse ès bois et forests de Sa Majesté, etc. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier,* 1607. In-8°, 14 p. [F. **46917** (13)

5504. — Édict... portant deffences à tous seigneurs... de chasser ou faire chasser à toutes sortes de bestes ou gibier défendu par les ordonnances. — *Voir* n° 5131.

1607, 4 juillet. – *Paris.*

5505. — Lettres portant deffences de contraindre les ecclésiastiques de bailler par adveu et dénombrement leurs terres

et domaines, avec main-levée des saisies ou exécutions qui en auroient été faictes, nonobstant oppositions ou appellations, la cognoissance desquelles est réservée au Conseil... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46917** (14)

1607, 8 juillet. – *Paris.*

5506. — (Lettres de jussion à la Cour des aides de Rouen pour la vérification de l'édit de création d'un huissier en chaque élection de Normandie.) — *Voir* n° 4737.

1607, 16 juillet. – *Paris.*

5507. — Déclaration... qui continue pour 3 années l'imposition de 9 livres 18 sols par tonneau de vin entrant dans la province de Picardie, celle d'un sol pour pot de vin vendu en détail dans ladite province, et aussi le droit de 3 livres sur chacun muid de vin sortant de ladite province de Picardie et de celle de Soissons et de Champagne. Registré en la Cour des aydes. — *Paris, P. Prault,* 1740. In-4°, 3 p.
2 ex. [F. **23610** (630) et Rés. F. **1126** (59)

1607, 16 juillet. – *Paris.*

5508. — (Déclaration ... qui ordonne que les commissaires créés dans les élections par l'édit de janvier 1598 exerceront leurs fonctions à l'instar de ceux du Châtelet de Paris.) — *Voir* n°s 4893 et 4894.

1607, 13 août. – *Paris.*

5509. — (Lettres de provisions à Étienne Flé des offices de langayeurs de porcs dans l'étendue des bailliages et prévôtés d'Orléans et de Blois et en Gâtinais. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6-2 p. [F. **46917** (16)

1607, septembre. – *Paris.*

5510. — Édict du Roy portant révocation des chambres royale et de justice establies pour la recherches (*sic*) des malversations commises par ses officiers comptables. Publié en Parlement, le 7 septembre 1607. — (*S. l.*), 1620. In-8°, 8 p. [F. **46917** (18)

5511. — Édict... portant abolition à tous officiers, clercs et commis qui ont eu maniement des finances de Sa Majesté, et autres personnes, sans nul excepter, de toutes fautes, crimes et malversations qui ont été commises en icelles; et aussi révocation et suppression des chambres royale et de justice ... — (*S. l. n. d.*) In-8°, 114 p. [F. **46917** (19)

(Suivi des déclarations des 26 octobre 1609, 8 août 1611, 3 août 1612 et 17 juin 1615, et d'un mémoire sur les *Moyens de l'opposition formée par les officiers des finances à la vérification des lettres de déclaration du 3 août 1612 et de leurs remontrances à la Chambre des comptes sur les diverses inventions et poursuites de Jean de Beaufort.*)

5512. — Édit portant révocation de la Chambre royale, establie pour la recherche des malversations commises par les officiers comptables. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 6 p. [F. **23740** (413)

1607, 30 octobre. – *Paris.*

5513. — Lettres patentes ... pour la faction des hommages, nouveaux papiers terriers et recherches des usurpations faictes en la généralité de Guyenne. — *Paris, J. Regnoul,* 1607. In-8°, 13 p. [F. **46917** (21)

1607, novembre. – *Fontainebleau.*

5514. — Édict... portant création des offices d'auditeurs des comptes des tuteurs et curateurs des sequestres des biens saisis et autres comptes à rendre par auctorité de justice en la province de Guyenne et ressort du parlement de Bordeaux; avec la déclaration ... donnée en conséquence, le dernier jour de juin 1631. Vérifiez en la court du parlement de Bordeaux, le 16 décembre 1609. — *Paris,* 1631. In-8°, 18 p. [F. **46918** (1)

5515. — Édict... portant création des offices d'auditeurs des comptes des tuteurs et curateurs des sequestres des biens saisis... en la province de Guyenne et ressort du parlement de Bourdeaux. Avec la déclaration... donnée en conséquence, le dernier jour de juin 1631

(et une autre déclaration du 12 avril 1633). Vérifié en la cour de parlement de Bourdeaux, le 16 décembre 1609, le 30 avril 1610, dernier avril 1632, et arrest de confirmation de ladite cour et règlement des droicts desdits offices, du 10e juillet 1632. — *Bourdeaux, impr. de G. Millanges,* 1632. In-8°, 63 p.
[F. 46918 (2)

5516. — Édict... portant création des offices d'auditeurs des comptes des tuteurs et curateurs, des sequestres des biens saisis... en la province de Guyenne et ressort du parlement de Bordeaux. Avec la déclaration... donnée en conséquence, le dernier jour de juin 1631. Vérifiez en la cour de parlement de Bordeaux, le 16e décembre 1609. — *Paris, A. Estienne et P. Le Petit,* 1654. In-4°, 8 p. [F. 23610 (631)

1607, novembre. – *Fontainebleau.*

5517. — Édict... portant confirmation des privilèges octroyez à MM. les présidens et conseillers de la court de parlement de Bretagne non originaires, et establissement de leurs domiciles en la ville de Rennes. — *Rennes, impr. de T. Haran,* 1608. In-8°, 8 p.
[F. 46918 (3)

1607, décembre. – *Paris.*

5518. — Lettres patentes du Roy en forme d'édict, contenant l'ordre et reiglement que ledit seigneur veult estre observé en la fonction et droits du grand voyer de France. — *Troyes, impr. de P. Chevillot,* 1608. In-8°, 24 p.
[F. 46918 (4)

5519. — 1624. — *Paris, A. Tiffaine.* In-8°, 15 p. [F. 46918 (5)

5520. — Édict et règlement que le Roy veut et entend estre gardé et observé en l'office, fonctions et charge de grand voyer... Publié en Parlement, Chambre des comptes, Cour des aydes, Chambre du Trésor et au Chastelet. — *Paris, impr. de M. Mettayer,* 1654. In-4°, 15 p.
[F. 21265 (1)

5521. — (S. d.) — *Paris, C. Saugrain.* In-8°, 12 p.
2 ex. [F. 46918 (7) et Fz. 2298

5522. — Édit du Roy... contenant l'ordre, la fonction et les droits de l'office de grand voyer et de ses commis; et la déclaration... du 16 juin 1693, portant règlement pour les fonctions et droits des officiers de la voirie. — *Paris, C. Saugrain,* 1695. In-8°, 12-8 p.
[F. 46918 (6)

5523. — Édit... portant règlement que le Roy veut... estre gardé et observé ... en l'office, fonctions et charges de grand voyer... Vérifié en Parlement au mois de mars 1608. — *Paris,* 1704. In-4°, 11 p.
[Dép. des Mss, Joly de Fleury, 143, fol. 128

5524. — (S. d.) — *Paris, P. Charpentier.* In-8°, 12 p.
[Dép. des Mss, Fr. 21704, fol. 69

5525. — Édit... contenant l'ordre, la fonction et les droits de l'office de grand voyer et de ses commis; et la déclaration... portant règlement pour les fonctions et droits des officiers de la voirie, du 16 juin 1693. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 40 p. [F. 46918 (8)

(Suivi de l'*Édit*... de novembre 1697 *portant attribution des droits de la petite voirie aux jurez experts, priseurs et arpenteurs, et le tarif de leurs droits,* et d'ordonnances du Bureau des finances, de 1697 à 1707.)

1607, décembre. – *Paris.*

5526. — Édict du Roy portant création de vingt conseillers notaires et secrétaires de Sa Majesté, maison et couronne de France, pris de ceux qui ont esté cy-devant employez ès estats de sa maison de Navarre, servans actuellement et payez de leurs gaiges. — *Paris, F. Morel,* 1609. In-8°, 21 p. [F. 46918 (9)

1607, 12 décembre. – *Paris.*

5527. — Lettres patentes... pour la création en tiltre d'office des estats de

IMPRIMERIE NATIONALE.

langayeurs de porcs ès pays de Soissonnois, Laonnois, Tirache et comté de Dampmartin en Gouelle. — *Paris, F. Morel,* 1607. In-8°, 7 p. [F. **46918** (10)

1607, 29 décembre. – *Paris.*

5528. — Déclaration... pour l'attribution des cas royaux aux officiers de l'ancien domaine de Navarre. — *Paris, P. Ramier,* 1609. In-8°, 6 p. [F. **46918** (11)

1607, 31 décembre. – *Paris.*

5529. — Déclaration... pour admettre les rois, princes et seigneurs étrangers dans l'ordre du Saint-Esprit. — *Paris, Vve Saugrain et P. Prault,* 1730. In-4°, 4 p.
2 ex. [F. **23610** (632) et 4° F. **1171** (14)

1608, janvier. – *Paris.*

5530. — Ordonnance... portant très expresses deffences à tous seigneurs, gentilshommes et mesmement à tous roturiers et non nobles de porter harquebuses, arbalestes, tenir furestz ny autres engins quelzconques servans au faict des chasses, sur peine de la hart. — *Paris, F. Bouriquand* (s. d.). In-8°, 8 p. [F. **46919** (1)

1608, janvier. – *Paris.*

5531. — Lettres de légitimation en faveur d'Antoine, comte de Moret, fils de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret. — *Voir* n° 5257.

1608, 26 janvier. – *Paris.*

5532. — Déclaration... pour faire contraindre toutes personnes subjectes à consignations de consigner le prix d'icelles ès mains des receveurs desdictes consignations, chacun en son ressort. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46919** (2)

5533. — Déclaration... pour faire contraindre toutes personnes subjettes à consignations, de consigner le prix d'icelles ès mains des receveurs desdites consignations. — *Voir* n° 3158.

1608, février. – *Paris.*

5534. — Édict... portant création d'un office de commissaire examinateur en chacune eslection et greniers à sel de la généralité d'Auvergne, avec l'arrest de vérification d'iceluy par la Cour des aydes à Montferrant. — *Paris, J. Pierrot,* 1613. In-8°, 22 p. [F. **46919** (3)

1608, février. – *Paris.*

5535. — (Édit portant union des métiers de chaussetiers, tailleurs et pourpointiers.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p. [F. **46919** (4)

1608, 7 février. – *Paris.*

5536. — Déclaration... qui ordonne qu'avant de faire travailler à aucuns ouvrages concernant les fortifications, bâtimens et réparations publiques, il en sera fait due visitation et devis par gens experts, en présence des intendans ou des contrôleurs desdites charges, — *Paris, impr. de J. Collombat,* 1711. In-fol., 10 p. [F. **5001** (51)

(Suivi des déclarations des 11 février 1688, 7 juin 1708 et 28 octobre 1710 et de l'édit de mai 1708 concernant l'administration des bâtiments royaux.)

5537. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 2 p. [F. **23740** (414)

(Ne contient que la déclaration de février 1608.)

5538. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 8 p. [F. **23740** (415)

(Suivi de la déclaration du 11 février 1688 et de l'édit de mai 1708.)

1608, 29 mars. – *Paris.*

5539. — Lettres patentes et ordonnance pour l'exécution des articles accordez à Me Isaac Du Rier et la vérification de la finance payée pour le port des commissions des tailles ès paroisses estans en l'estendue des eeslections du ressort des cours des aydes de Paris et Montferrand. — *Paris, Vve C. de Monstroeil,* 1608. In-8°, 15 p. [F. **46919** (5)

1608, mai. – *Fontainebleau.*

5540. — Édict... contenant création et érection de deux maistrises jurées de chacun art et mestier en toutes les villes jurées... et pays de son obéyssance, en faveur de la naissance de Monseigneur le duc d'Anjou, troisiesme fils de France. — *Paris, Vᵉ N. Roffet,* 1608. In-8°, 14 p. [F. **46919** (6)

5541. — 1608. — *Ibid.* In-8°, 15 p. [F. **26353**

1608, mai. – *Paris.*

5542. — Édict... contenant la création et érection en tiltre d'offices formez de conseillers du Roy, receveurs et payeurs provinciaux des rentes, tant des receptes générales que particulières, en chacune généralité de ce royaume. — *Paris, F. Morel,* 1609. In-8°, 11 p. [F. **46919** (7)

5543. — 1609. — *Lyon, impr. de B. Aucelin.* In-8°, 11 p. [F. **46919** (8)

5544. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (633)

1608, mai. – *Paris.*

5545. — Édit portant que les intendans des turcies et levées jouiront, chacun en l'année de leur exercice, des taxations et droits de chevauchées, à cause des rivières de Loir et Cher, nonobstant qu'il n'en soit fait mention dans l'édit du mois de janvier 1603 de création de leurs offices. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23740** (416)

1608, mai. – *Paris.*

5546. — Ordonnances des maîtres lanterniers, soufflétiers et boisseliers... de Paris. — *Paris, impr. de Gouichon,* 1608. In-12, 23 p. [Vp. **6299**

5547. — (S. d.) — *Paris, impr. de J. Bouillerot.* In-4°, 4 p. [F. **13010**

1608, 8 mai. – *Paris.*

5548. — Déclaration du Roy... sur le faict des taxations ordinaires attribuées aux payeurs de sa gendarmerie. — *Voir* n° 3972.

1608, juin. – *Paris.*

5549. — Lettres patentes octroyées aux citoyens, bourgeois, habitans et sujets de la ville de Genève... Registrées en Parlement, le 15 juillet 1608. — *Paris, Iᵉʳ Saugrain et P. Prault,* 1726. In-8°, 4 p. [F. **23610** (634)

5550. — (S. d.) — (*Paris*), *impr. de J.-F. Knapen.* In-4°, 3 p. [Dép. des Mss, Joly de Fleury. **2004**, fol. 74

5551. — Lettres de naturalité accordées aux Genevois. — *Voir* n° 4665. [F. **5055** (1)

1608, juin. – *Paris.*

5552. — Les Statuts et ordonnances des maistres et conservateurs de la marchandise de fruicts esgruns et savoureux de... Paris (confirmés par les lettres patentes de juin 1608 et juillet 1612). — *Paris,* 1663. In-4°. 40 p. [F. **21256** (23)

5553. — 1680. — *Paris, impr. de A. de Saint-Aubin.* In-4°, 32 p. [F. **12969**

5554. — 1692. — *Paris, A. Lambin.* In-4°, 40 p.
3 ex. [F. **12915**, **22409** et **22766**
(Suivi de la déclaration du Roi du 19 juin 1691.)

5555. — 1692. — *Ibid.* In-4°, 40 p. [F. **22408**

1608, 16 juin. – *Paris.*

5556. — (Déclaration confirmant les privilèges des chirurgiens établis par le premier médecin du Roi.) — *Voir* nᵒˢ 5394 et 5395.

1608, 8 juillet. – *Fontainebleau.*

5557. — Déclaration du Roy contenant révocation et cassation des lettres de maistrises de tous arts et mestiers créez auparavant son advènement à la couronne, qui ont esté délivrées à ses subjects depuis sondit advènement, ensemble de toutes les réceptions qui s'en sont ensuivyes... — *Paris, Iᵉʳ N. Roffet,* 1608. In-8°, 13 p. [F. **46919** (9)

1608, 8 août. – *Paris.*

5558. — Lettres patentes pour le payement des dixmes au diocèse de Xainctes. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (635)

1608, 25 août. – *Paris.*

5559. — Déclaration... contenant surcéance généralle de toutes lettres de maistrises, précédentes celles de Monseigneur le duc d'Orléans, qui doivent avoir lieu jusques au 13e septembre 1608, sans que, ledit temps passé, il s'en puisse vendre... aucunes, sinon celles de Monseigneur le duc d'Anjou, troisiesme fils de France. — *Paris, impr. de F. Jacquin,* 1608. In-8°, 8 p. [F. 46919 (10)

1608, septembre. – *Paris.*

5560. — Reiglement... concernant l'ordre que Sa Majesté veut et entend estre... observé pour le nettoyement des boues et incommoditez de ceste ville et fauxbourgs de Paris. — *Paris, R. Ruelle,* 1608. In-8°, 8 p. [F. 46919 (11)

1608, 8 septembre. – *Montceaux.*

5561. — Déclaration... sur le droict de nomination de Sa Majesté à une prébende en chacune eglise cathédralle et collégialle de son royaume à cause de son advènement à la couronne. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier et P. Mettayer,* 1610. In-8°, 11 p. [F. 46919 (12)

5562. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (636)

1608, 23 septembre. – *Paris.*

5563. — Bail de l'ancien domaine de Navarre faict... à maistre Antoine Billard, valet de chambre ordinaire du Roy. — *Paris, P. Ramier,* 1609. In-8°, 18 p. 2 ex. [F. 26249 et Thoisy. 487 (9)

1608, 26 septembre. – *Paris.*

5564. — Déclaration... sur le restablissement des clercs, commissaires et contrerolleurs pour Sa Majesté des ports et portes de... Paris, pour contreroller et visiter toutes sortes de marchandises entrans et sortans par lesdits ports et portes, subjectes à payer, tant les anciens droicts d'aydes que toutes autres nouvelles impositions, et des gardes et conducteurs des marchandises subjectes à la douane, drapperies et halles aux cuirs. Vérifiée en la Cour des aydes, le 14 octobre 1608. — *Paris, P. Mettayer,* 1608. In-8°, 13 p. [F. 46919 (13)

1608, 30 septembre. – *Paris.*

5565. — Règlement... sur les ponts, chemins, passages et ouvrages publics de Languedoc, et commission de M. le duc de Sully, pair et grand voyer de France, au sieur trésorier général Marion, comme son lieutenant audit pays. — *Montpellier, J. Gillet,* 1609. In-8°, 16 p. [F. 46919 (14)

1608, novembre. – *Paris.*

5566. — Édict... contenant le restablissement des bureaux des finances de chacune généralité de ce royaume. — *Paris, J. Le Bègue,* 1609. In-8°, 19 p. [F. 46919 (16)

(Suivi de lettres de jussion à la Chambre des comptes du 10 février 1609 pour la vérification dudit édit et de la déclaration du 7 avril 1609 concernant les comptes des trésoriers généraux.)

1608, 10 novembre. – *Paris.*

5567. — (Mandement... aux baillis, sénéchaux et prévôts pour l'exécution de l'édit de mai 1608 portant création de deux maîtrises de chaque métier dans toutes les villes du royaume.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p. [F. 23610 (637)

1608, décembre. – *Paris.*

5568. — Édict... et arrest du Conseil d'Estat (du 13 décembre 1608) portant restablissement des qualitez de deux présidens ès compagnies ou bureaux des trésoriers généraux en chacune généralité de ce royaume. — *Paris, Vve N. Roffet,* 1609. In-4°, 10 p. [F. 23610 (638)

1608, 22 décembre. – *Paris.*

5569. — Lettres patentes données par le Roy, portant privilèges... à ses officiers et artisans logez dans la grande

gallerie du Louvre. — *Paris, F. Morel*, 1609. In-8°, 16 p. [F. 46919 (18)

5570. — Privilèges accordez aux ouvriers demeurans dans les galleries du Louvre (le 22 décembre 1608 et au mois de mars 1671). — *Paris, Impr. royale*, 1704. In-4°, 24 p. [F. 21448

5571. — Lettres patentes... portant privilèges accordés aux ouvriers qui demeurent dans la gallerie du Louvre. Registrées au Parlement, le 9 janvier 1609, au Châtelet, le 14 février audit an, et en la Cour de monnoyes, le 7 août de la même année — *Paris, Prault*, 1760. In-4°, 8 p. [F. 23610 (639)

(Suivi de la déclaration, de mars 1671, confirmative des mêmes privilèges.)

5572. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p. [F. 23610 (640)

5573. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 20 p. [Rés. F. 230 (98)

(Suivi de l'*ordonnance*, du 24 juillet 1646, *portant deffenses à ceux qui sont logez dans le Louvre de reconnoistre autres juges que le prévost de l'Hostel.*)

1609, 12 janvier. – *Paris.*

5574. — Lettres patentes . . . confirmant la création de l'estat et office de maistre visiteur des marchandises de grosseries, merceries, jouailleries... en faveur de... Jean Bocquet, s^r Du Chesnoy,... nourricier de Monseigneur le Dauphin. — *Paris*, 1610. In-8°, 20 p. [F. 46920 (2)

(Suivi du mandement, du 3 novembre 1609, au prévôt de Paris pour mettre Jean Bocquet en possession de son office; — de la *Commission*, du 23 janvier 1610, *pour l'exercice de l'estat de maistre visiteur des marchandises*, et d'autres pièces sur le même sujet.)

1609, 24 janvier. – *Paris.*

5575. — Lettres patentes et déclaration de commission ... pour le supplément ou revente des offices héréditaires des notaires, tabellions et gardenottes des duchez, contez et autres terres qui sont du domaine de la royne Marguerite. — *Paris, H. Velut* (s. d.). In-8°, 6 p. [F. 46920 (3)

1609, 26 janvier. – *Paris.*

5576. — Déclaration... sur l'élection du domicile ès décrets. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier*, 1609. In-8°, 8 p. [F. 46920 (4)

5577. — 1609. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 8 p. [F. 46920 (6)

5578. — 1609. — *Lyon, G. Jullieron.* In-8°, 7 p. [F. 46920 (7)

5579. — Déclaration du Roy sur l'election du domicile és décrets. Vérifiée en... Parlement et Cour des aydes à Paris. — *Paris, P. Mettayer et P. L'Huillier*, 1609. In-8°, 8-4 p. [F. 46920 (5)

(Suivi des lettres patentes, du 23 février 1609, ordonnant à la Cour des aides de publier et d'enregistrer cette déclaration.)

1609, 31 janvier. – *Paris.*

5580. — Édit... portant création de deux audianciers, de deux controlleurs en la chancellerie de la Cour des aydes de Montpellier, et un audiancier et un controlleur en la chancellerie de la Cour des aydes de Clermont-Ferrand. — (*S. l. n. d.*) In-4°. [F. 23610 (641)

1609, 10 février. – *Paris.*

5581. — (Lettre de jussion à la Chambre des comptes pour la vérification pure et simple de l'édit de novembre 1608, portant rétablissement des bureaux des finances.) — *Voir* n° 5566.

1609, 15 février. – *Paris.*

5582. — Déclaration . . . portant deffenses de transporter les reales d'Espagne et autres espèces et matières, tant d'or que d'argent, hors le royaume, ny les esloigner de la plus prochaine monnoye. — *Paris*, I^re *N. Roffet*, 1609. In-8°, 16 p. [F. 46920 (8)

(Inc.)

5583. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 6 p. [F. 23610 (642)

5584. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 4 p. [F. **46920** (9)

(Suivi de mandements, des 20 octobre et 10 décembre 1609 et 2 janvier 1610, pour l'exécution de ladite déclaration.)

1609, 23 février. – *Paris.*

5585. — (Lettres patentes ordonnant à la Cour des aides de publier et enregistrer la déclaration du 26 janvier 1609 sur l'élection du domicile ès décrets.) — *Voir* n° 5579.

1609, mars. – *Paris.*

5586. — Statuts et ordonnances, tant anciens que nouveaux, des maîtres fèvres-maréchaux de Paris, confirmez par lettres patentes d'octobre 1687... — (*Paris*), *impr. de G. Chenault*, 1668. In-8°, 83 p.
2 ex. [F. **21024** (2) et **26448**

(Avec les lettres d'octobre 1649 ordonnant que les lettres de maîtrises n'auront lieu ni effet pour l'art de fèvre-maréchal.)

5587. — 1742. — *Paris, J.-F. Grou.* In-8°, 74 p. [F. **26449**

(Suivi des lettres patentes, du 15 juin 1700, portant *réunion à la communauté des maîtres maréchaux des charges de jurés en titre d'offices de ladite communauté.*)

5588. — 1756. — *Paris, impr. de la Vve Grou.* In-8°, 78 p.
2 ex. [F. **44741** et **44775**

5589. — Ordonnances des mareschaux, extraites du livre intitulé «le Livre jaune petit», folio premier, estant en la Chambre de M. le procureur du Roy au Chastelet de Paris (confirmées par lettres patentes). — (*S. l. n. d.*) In-4°, 22 p. [Fp. **997**

1609, 16 mars. – *Paris.*

5590. — Lettres patentes déclaratives et confirmatives du droit qu'ont les évesques, archidiacres et officiaux faisant leur visite de cognoistre des comptes des rentes et revenus des fabriques, et deffenses à tous juges royaux et autres d'en prendre cognoissance. Vérifiées en Parlement, le 18 décembre 1609. — *Paris, J. Richer*, 1610. In-8°, 11 p. [F. **46557**

5591. — 1610. — *Angers, impr. de A. Hernault.* In-8°, 11 p. [F. **46920** (11)

5592. — 1610. — *Troyes, impr. de P. Chevillot.* In-8°, 11 p. [F. **46920** (12)

5593. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [Thoisy. **152**, fol. 1

1609, 16 mars. – *Paris.*

5594. — (Lettres de jussion adressées au parlement de Paris pour la vérification de l'édit de décembre 1606 sur le rachat des biens ecclésiastiques.) — *Voir* n° 5459.

1609, 31 mars. – *Paris.*

5595. — Lettres patentes du Roy à sa Chambre des comptes à Paris pour procéder à la vérification des articles et contracts accordez à Me Louys Massuau. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 4 p. [F. **23610** (643)

1609, 2 avril. – *Paris.*

5596. — Déclaration... par laquelle les thrésoriers et payeurs de la gendarmerie sont admis à payer le droict annuel, pour estre conservez . . . en leursdits offices et en tous leurs privilèges, moyennant un suplément de 2,000 livres chacun, pour employer à l'extinction des rentes qui estoient sur le taillon. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 10 p.
4 ex. [F. **26053**, **26055**, **46539** et **46920** (15)

(Suivi de l'*Estat des trésoriers de la gendarmerie*, — des *Lettres patentes*, de septembre 1610, *par lesquelles Sa Majesté a déclaré que lesdits thrésoriers et payeurs de la gendarmerie jouyront de tous les privilèges à eux accordez*... et des arrêts de vérification en Parlement et à la Cour des aides.)

1609, 2 avril. – *Paris.*

5597. — Lettres patentes . . . addressantes à Messieurs les commissaires députez par Sa Majesté pour procéder à la liquidation des droicts de francs-fiefs et nouveaux acquests deubs à sadicte Majesté au ressort de la cour de parlement de Paris. — *Paris, R. Estienne*, 1609. In-8°, 15 p. [F. **46920** (14)

1609, 7 avril. – *Paris.*

5598. — (Déclaration ... concernant les comptes des trésoriers généraux.) — *Voir* n° 5566.

1609, mai. – *Paris.*

5599. — Édict pour la survivance des offices de secrétaires du Roy, maison et couronne de France. — *Paris, P. Mettayer,* 1609. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46921** (2) et Fz. **2118**

5600. — 1609. — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46921** (5)

5601. — 1611. — *Paris, F. Jacquin.* In-8°, 8 p. [F. **46921** (6)

1609, mai. – *Paris.*

5602. — Édict ... pour la survivance des offices de secrétaires grands audianciers de France et controoleurs généraux de l'audiance, ensemble des offices de secrétaires audianciers et controoleurs des autres chancelleries establies prez les cours souveraines de ce royaume. — *Paris, P. Mettayer,* 1609. In-8°, 8 p.
2 ex. [F. **46921** (3) et Fz. **2117**

5603. — 1609. — (*S. l.*) In-8°, 8 p. [F. **46921** (4)

1609, mai. – *Paris.*

5604. — Déclaration ... portant pouvoir de succéder aux hypothèques des anciens créanciers, sans cession d'iceux. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier, P. Mettayer,* 1609. In-8°, 10 p.
3 ex. [F. **27624** (8), **46921** (7) et Thoisy. **495** (18)

5605. — 1609. — *Lyon, B. Ancelin.* In-8°, 8 p. [F. **46921** (8)

5606. — Déclaration ... portant pouvoir de succéder aux hypothèques des anciens créanciers, sans cession d'iceux. Avec annotation de Louis Charondas Le Caron. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier et P. Mettayer,* 1610. In-8°, 14 p. [F. **46921** (9)

5607. — Déclaration du Roy portant pouvoir de succéder aux hypothèques des créanciers, sans cession d'iceux. — *Paris, F. Morel et P. Mettayer,* 1624. In-8°, 7 p. [F. **46921** (10)

1609, mai. – *Paris.*

5608. — Édict ... contre les banqueroutiers et cessionnaires. Vérifié en Parlement le 4e jour de juin 1609. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier et P. Mettayer,* 1609. In-8°, 11 p.
2 ex. [F. **27581** (17) et **46921** (11)

5609. — 1609. — *Angers, A. Hernault.* In-8°, 13 p. [F. **46921** (12)

5610. — 1609. — *Lyon, B. Ancelin.* In-8°, 12 p. [F. **46921** (13)

1609, mai. – *Fontainebleau.*

5611. — Édict ... en faveur des référendaires des chancelleries de France, contenant leur salaire et attribution pour leur droict de veu et rapport de toutes lettres royaux. — *Paris, F. Morel,* 1610. In-8°, 11 p. [F. **46921** (1)

5612. — (S. d.) — (*S. l.*) In-fol., 3 p. [F. **5001** (52)

1609, 11 mai. – *Paris.*

5613. — (Commission à Charles Barentin, maître des requêtes de l'Hôtel, pour assurer l'exécution de l'édit de création des offices de changeurs héréditaires, d'avril 1607.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46921** (14)

1609, 16 mai. – *Paris.*

5614. — (Lettres donnant commission aux conseillers d'État y nommés d'exécuter le traité conclu avec Louis Massuau pour le rachat du domaine aliéné et l'amortissement des rentes.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 5 p.
2 ex. [F. **23610** (644) et **23740** (417 *bis*)

1609, 30 mai. – *Fontainebleau.*

5615. — Commission à plusieurs maîtres correcteurs et auditeurs en la Chambre (des comptes de Paris) pour vérifier les rentes non deues. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p. [F. **23610** (645)

1609, juin. – *Fontainebleau.*

5616. — Édict . . . sur la prohibition et punition des querelles et duels. Publié en Parlement, le 27 de juin 1609. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier et P. Mettayer*, 1609. In-8°, 29 p.
3 ex. [F. **46921** (15), Fz. **1770** et **1802**

5617. — (Un autre ex. monté in-fol.)
[Rés. F. **178** (49)

5618. — 1609. — *Lyon, impr. de B. Ancelin.* In-8°, 16 p.
2 ex. [F. **46921** (16) et Thoisy. **495** (19)

5619. — 1609. — *Rouen, impr. de R. Du Petit Val.* In-8°, 29 p.
[F. **46921** (17)

5620. — 1609. — *Troyes, impr. de P. Chevillot.* In-8°, 30 p. [F. **46921** (18)

5621. — 1651. — *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roi.* In-4°, 16 p. [F. **12151** (5)

1609, 8 juin. – *Fontainebleau.*

5622. — Lettres patentes portant permission aux ecclésiastiques de rachepter les biens de leurs bénéfices alliénez par arrests, jugements, sentences, et en quelque sorte et manière que ce soit. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p.
2 ex. [F. **46555** et **46921** (19)

5623. — Lettres patentes portant permission aux ecclésiastiques de rachepter les biens de leurs bénéfices aliénez par arrests, jugemens, sentences, et en quelque sorte et manière que ce soit. — *Voir* n° 5464.

1609, 30 juin. – *Fontainebleau.*

5624. — Lettres pattentes portant commission à Me Benoist Du Pomey, conseiller trésorier de France et général des finances à Lyon, pour le renouvellement du papier terrier du Roy, recherche et union de ses droicts domaniaux en ladite généralité. Vérifié en Parlement, le 29 avril 1610. — (*S. l. n. d.*) In-12, 20 p. [F. **46921** (20)

1609, juillet. – *Fontainebleau.*

5625. — Édict . . . portant création et érection d'une lettre de maistrise jurée de chacun art et mestier en toutes les villes . . . et lieux de son royaume et pays de son obéyssance, en faveur du mariage de Monseigneur le prince de Condé, premier prince du sang . . . — *Paris, R. Ruelle*, 1609. In-8°, 13 p.
2 ex. [F. **26352** et **46921** (21)

1609, 8 juillet. – *Fontainebleau.*

5626. — Lettres patentes portant faculté aux chapitres des églises métropolitaines et collégiales, abbayes, prieurez, autres églises et communautez de rachepter et réunir à leur mense les biens aliénez par les archevesques, évesques, abbez, doyens et prieurs. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 6 p.
2 ex. [F. **46556** et **46921** (22)

1609, 12 septembre. – *Paris.*

5627. — Ordonnance . . . portant deffences à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient de porter des petits pistolets. — *Paris, F. Morel, P. L'Huillier et P. Mettayer*, 1609. In-8°, 10 p.
2 ex. [F. **46921** (23) et Fz. **2109**

5628. — 1609. — *Ibid.* In-8°, 8 p.
[F. **46921** (24)

1609, octobre. – *Paris.*

5629. — Lettres patentes d'exemption (d'octobre 1609 et de février 1611) pour les admortissemens et indemnitez des biens immeubles que possèdent (*sic*) l'ordre des minimes au royaume de France. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 10 p.
[F. **23610** (646)

1609, 20 octobre. – *Paris.*

5630. — (Mandement aux gardes des monnaies pour leur enjoindre de poursuivre les faux monnayeurs.) — *Voir* n° 5584.

1609, 25 octobre. – *Paris.*

5631. — Articles accordez par . . . Henry le Grand aux officiers de ses finances, en révoquant la Chambre de

justice établie en l'année 1607; ensuitte desquels est l'inventaire des promesses faites par aucuns des principaux officiers desdites finances, l'édit de révocation de ladite Chambre et déclarations des 25 octobre 1609 et 18 (*sic*, *pour* 8) aoust 1611 touchant les cas réservez par ledit édict, avec les arrests donnez au Conseil depuis ladite année 1607 jusques en l'année présente 1625 pour avoir payement de la somme en laquelle lesdits officiers sont obligez... — *Paris*, *F. Targa*, 1625. In-4°, 55 p. 2 ex. [F. 14379 et 17728

1609, 26 octobre. – *Paris.*

5632. — Déclaration ... pour la restitution du simple (par les officiers des finances). — *Voir* n° 5511.

1609, 26 octobre. – *Paris.*

5633. — Lettres de surséance pour un an de toutes instances en régale. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 3 p.
2 ex. [F. 46552 et 46921 (25)

1609, novembre. – *Paris.*

5634. — Déclaration... sur le règlement des offices de conseillers de nouvelle création. — *Voir* n° 2509.

1609, 3 novembre. – *Paris.*

5635. — Lettres patentes... adressées au prévost de Paris (pour mettre Jean Bocquet en possession de l'office de maître visiteur des marchandises de grosserie, mercerie et joaillerie). — *Voir* n° 5574.

1609, 13 novembre. – *Paris.*

5636. — Déclaration ... en conséquence de l'édict de survivance des offices de secrétaires du Roy... contenant prolongation du temps porté par iceluy jusques au dernier febvrier prochain ... — *Paris*, *Vve C. de Monstrœil*, 1610. In-8°, 7 p.
2 ex. [F. 46921 (26) et Fz. 2110

5637. — Déclaration ... en conséquence de l'édict de survivance des offices de secrétaires grands audianciers de France et controlleurs généraux de l'audiance, et des offices des secrétaires audianciers et controlleurs des autres chancelleries establies près les cours souveraines... contenant prolongation du temps porté par iceluy jusques au dernier febvrier prochain... — *Paris*, *Vve C. de Monstrœil*, 1610. In-8°, 8 p.
[F. 46921 (27)

1609, 26 novembre. – *Paris.*

5638. — Ordonnance portant défenses aux comptables d'employer dans leurs estats et comptes plus grandes sommes que celles qu'ils auront payées, et de délivrer aucunes promesses ou certifications des sommes contenues ès quittances qui leur seront délivrées, à peine du quadruple. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. 23740 (417)

1609, 30 novembre. – *Paris.*

5639. — (Lettres patentes du Roy qui donnent pouvoir à son premier médecin d'établir en chaque bonne ville où il y a Parlement ou siège présidial deux chirurgiens pour faire les visites des morts, blessés et prisonniers ordonnées par autorité de justice.) — *Voir* nos 5394 et 5395.

1609, 5 décembre. – *Paris.*

5640. — Patantes de Sa Majesté concernant les debtes contractées au temps de l'affoiblissement des monnoyes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 8 p.
[F. 46921 (28)

5641. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 7 p. [F. 46921 (29)

1609, 10 décembre. – *Paris.*

5642. — (Commission à Thomas de Villars, secrétaire de la Chambre du Roi, pour la saisie des espèces et matières d'or et d'argent que l'on tenterait de transporter hors du royaume.) — *Voir* n° 5584.

1609, 11 décembre. – *Paris.*

5643. — (Ordonnance portant défense aux pages, laquais et valets de porter des armes.) — (*S. l. n. d.*) In-fol. plano.
[Dép. des Mss, Fr. 21800, fol. 169

1610, 2 janvier. – *Paris.*

5644. — (Mandement aux gardes des monnaies pour l'exécution de la déclaration du 15 février 1609 portant defenses de transporter hors du royaume les reales d'Espagne et autres matières d'or et d'argent.) — *Voir* n° 5584.

1610, 4 janvier. – *Paris.*

5645. — Déclaration portant défense de transporter aucun compte hors de la Chambre. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 3 p.
[F. **23740** (418)

1610, 14 janvier. – *Paris.*

5646. — (Mandement à tous huissiers pour contraindre les audienciers et contrôleurs des chancelleries établies près les cours souveraines à rendre leurs comptes dans le délai d'un mois.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46922** (1)

1610, 14 janvier. – *Paris.*

5647. — (Mandement à tous huissiers pour assigner au Conseil d'État les usurpateurs des droits de sceau des chancelleries royales.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 4 p. [F. **46922** (2)

1610, 20 janvier. – *Paris.*

5648. — (Lettres patentes autorisant les chanoines des églises cathédrales et collégiales à posséder une cure à titre de bénéfice.) — (*S. l. n. d.*) In-8°, 7 p. [F. **46922** (3)

5649. — (S. d.) — (*S. l.*) In-8°, 10 p. 2 ex. [F. **46558** et **46922** (4)

1610, 23 janvier. – *Paris.*

5650. — Commission... pour l'exercice de l'estat de maistre visiteur des marchandises. — *Voir* n° 5574.

1610, février. – *Paris.*

5651. — Édict... contenant création et érection d'une maistrise jurée de chacun art et mestier en toutes les villes, bourgs, fauxbourgs et lieux de son royaume... en faveur de la Royne, et en considération de la naissance de Madame, troisiesme fille de France. — *Paris, F. Jacquin,* 1610. In-8°, 15 p.
2 ex. [F. **26350** et **46922** (5)

1610, 31 mars. – *Paris.*

5652. — (Mandement à tous huissiers pour assigner au Conseil d'État les officiers comptables qui sont en procès avec Me Louis Massuau, à cause des débets de quittances de rentes dues aux particuliers, des arrérages des rentes supposées ou éteintes et de tous autres débets de quittances.) — (*S. l. n. d.*) In-4°, 2 p.
[F. **23610** (647)

1610, 15 avril. – *Paris.*

5653. — Déclaration... en faveur de M. le duc de Vendosme, pour avoir rang immédiatement après les princes du sang et précéder tous les autres princes et seigneurs du royaume. — (*S. l. n. d.*) In-fol., 3 p.
4 ex. [F. **5001** (53), Fz. **1**, Thoisy. **51**, fol. 63 et **134**, fol. 3

5654. — (S. d.) — (*S. l.*) In-4°, 4 p.
[F. **23610** (648)

1610, 30 avril. – *Paris.*

5655. — Lettres de provision de M. le Me de Rosny en la charge de grand maistre et capitaine général de l'artillerie de France. — (*S. l. n. d.*) In-4°, 23 p.
2 ex. [F. **23610** (649) et Rés. F. **166** (13)

(Suivi des *lettres de confirmation*, du 27 novembre 1610, *sur les lettres de provision de M. le Me de Rosny;* — de la *commission*, du 15 février 1622, *à M. le comte de Schonberg, pour faire la fonction de la charge de grand maistre de l'artillerie*, — et de la *déclaration*, du 17 décembre 1622, *sur la commission de M. le comte de Schonberg, en faveur de M. le Me de Rosny, grand maistre et capitaine général de l'artillerie.*)

FIN DU PREMIER VOLUME.

Zambia
1/29/20
MSW

FOR REFERENCE
NOT TO BE TAKEN FROM THIS ROOM

Z
2178
Dz6

Paris. Bibliothèque nationale

Z
2178
.P36

Catalogue générale des livres imprimés de la Bibliothèque nationale

PONTIFICAL INSTITUTE
OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK
TORONTO 5, CANADA